

République démocratique du Congo

ÉQUATEUR

Au cœur de la cuvette congolaise



Sous la direction de
Jean Omasombo Tshonda

Jérôme Mumbanza mwa Bawele
Élodie Stroobant
Jean Omasombo Tshonda
Joris Krawczyk
Gérard Lomema Lomboto
Jean Liyongo Empengele
Pierre Mobembo Ongutu
Mohamed Laghmouch



Africa
TERVUREN

KONINKLIJK MUSEUM
VOOR MIDDEN-AFRIKA
MUSÉE ROYAL DE
L'AFRIQUE CENTRALE

ÉQUATEUR

La série de publications dont cet ouvrage est le neuvième est dédiée à la mémoire de Benoît Verhaegen. Arrivé au Congo au moment de la décolonisation, il anima pendant près de trente ans de carrière diverses structures de recherche et d'enseignement. Promoteur de la démarche de « l'Histoire immédiate », il a, par ses écrits, par sa parole, par ses enseignements, joué un rôle majeur dans les études sociales congolaises.

Nous nous souvenons avec émotion et respect de l'homme et du maître.

La présente étude, issue du projet « Provinces », soutenu financièrement par la DGD et coordonné par le service Histoire et Politique du Musée royal de l'Afrique centrale, est le fruit d'une collaboration entre chercheurs des diverses sections du MRAC, chercheurs des instituts partenaires congolais (CEP, CERDAC et CRGM), qui se sont réparti le territoire de la RD Congo, et chercheurs identifiés à l'intérieur de chaque entité administrative (entités qui, depuis 2015, ont toutes accédé au statut de province, conformément à la Constitution de la RD Congo promulguée le 18 février 2006).

LE CEP

Le Centre d'études politiques (CEP), (re)créé en 1999 à l'Université de Kinshasa, rassemble des chercheurs/enseignants relevant de diverses disciplines des sciences sociales ayant le politique pour champ d'études. Ses activités couvrent quatre domaines, la recherche, la formation, la documentation et la publication, ayant tous pour principal sujet la République démocratique du Congo.

LE CERDAC

Le Centre d'études et de recherches documentaires sur l'Afrique centrale (CERDAC) de l'Université de Lubumbashi poursuit les buts suivants : promouvoir des recherches coordonnées sur l'héritage du passé des peuples d'Afrique centrale et collationner la documentation nécessaire et utile à cette fin.

LE CRGM

Le Centre de recherches géologiques et minières de la RD Congo (CRGM) est un service public fonctionnant sous la tutelle du ministère de la Recherche scientifique. Il a été créé par ordonnance-loi n° 82/040 du 5 novembre 1982 en remplacement du Service géologique du ministère des Mines. Sa mission principale est de promouvoir, exécuter et coordonner des travaux de recherche scientifique et des études diverses dans le domaine des géosciences. La cartographie géologique, l'inventaire et l'étude métallogénique des ressources minérales, l'étude des risques naturels d'origine géologique, l'expertise des substances minérales et la constitution des bases de données géologiques figurent parmi ses tâches essentielles.

LE MRAC

Le Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC), l'un des dix établissements scientifiques fédéraux que compte la Belgique, abrite des collections tout à fait remarquables (objets ethnographiques en provenance d'Afrique centrale, archives complètes de Stanley, photothèque et filmothèque, cartes et données géologiques, collection de zoologie de millions de spécimens, xylothèque tropicale). En tant qu'institut de recherche scientifique consacré à l'Afrique, il occupe une place importante sur la scène internationale dans les domaines de l'anthropologie culturelle, de la zoologie, de la géologie, de l'histoire et de l'économie agricole et forestière.

Le service Histoire et Politique, qui a intégré l'ancienne section d'Histoire du Temps présent, coordinatrice du projet « Provinces », est l'un de ceux du Musée royal de l'Afrique centrale. Cette section était née de l'intégration au musée de l'Institut africain, créé en 1992, qui avait alors absorbé le Centre d'étude et de documentation africaines (1971). Elle poursuit une triple mission de documentation, de publication (la collection des « Cahiers africains ») et de recherche. Ses activités sont axées sur l'ancienne Afrique belge et particulièrement le Congo/Kinshasa.

République démocratique du Congo

ÉQUATEUR

Au cœur de la cuvette congolaise

Sous la direction de Jean Omasombo Tshonda

Coordinateur du projet « Provinces »

Jean Omasombo Tshonda, chercheur au service Histoire et Politique, MRAC, professeur à l'Université de Kinshasa (RD Congo).

Auteurs

Cet ouvrage est le fruit de la collaboration entre les chercheurs de terrain, en RD Congo, et les chercheurs du service Histoire et Politique (ex-section d'Histoire du Temps présent) et de différents autres services du MRAC à Tervuren.

Les chercheurs du service Histoire et Politique du MRAC ont complété et enrichi une première version de l'ouvrage, dans les disciplines relevant de leurs compétences. J. Omasombo s'est chargé des chapitres concernant son organisation politique et administrative et E. Stroobant de la partie socio-économique (comprenant les chapitres sur la démographie, la santé, l'enseignement, l'activité économique et les transports). Mohamed Laghmouch est l'auteur des cartes qui illustrent le volume. Joris Krawczyk s'est chargé de l'iconographie. Tous ces chercheurs sont considérés comme les auteurs principaux de la monographie. Leur nom est cité ci-dessous.

Les disciplines non couvertes par les chercheurs congolais ou ceux de la section d'Histoire du Temps présent, telles la géologie, la flore... ont bénéficié de contributions de chercheurs extérieurs ou d'autres services du MRAC. Leur nom est reproduit en regard du titre de leur contribution dans le sommaire et la table des matières.

Jérôme Mumbanza mwa Bawele, historien, professeur à l'Université de Kinshasa.

Élodie Stroobant, historienne, chercheuse au service Histoire et Politique (ex-section d'Histoire du Temps présent), MRAC (Belgique).

Jean Omasombo Tshonda, politologue, chercheur au service Histoire et Politique (ex-section d'Histoire du Temps présent), MRAC (Belgique) et professeur à l'Université de Kinshasa (RD Congo).

Joris Krawczyk, attaché au projet « Provinces », au service Histoire et Politique (ex-section d'Histoire du Temps présent), MRAC (Belgique).

Gérard Lomema Lomboto, économiste à Kinshasa.

Jean Liyongo Empengele, sociologue, professeur à l'Université de Kinshasa.

Pierre Mobembo Ongutu, historien, conservateur aux Archives nationales du Congo à Kinshasa.

Mohamed Laghmouch, cartographe, section de Cartographie et Photo-interprétation, MRAC (Belgique).

Toutes les photographies sont droits réservés ou sous copyright mentionné. Toute question ou demande d'autorisation doit se faire par écrit auprès du MRAC, service des Publications, 13, Leuvensesteenweg, 3080 Tervuren (Belgique).

© Musée royal de l'Afrique centrale, 2016

Leuvensesteenweg, 13
B-3080 Tervuren
www.africamuseum.be

AVEC LE SOUTIEN DE
LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT .be

ISBN 978-9-4922-4423-9

D/2016/0254/04

Imprimé par SNEL GRAPHICS (Belgique)

En couverture: Pêcheurs en pirogue sur la Ruki, en face du jardin botanique d'Éala, novembre 2009.

Tous droits de reproduction, par quelque procédé que ce soit, d'adaptation ou de traduction, réservés pour tous pays. Toute reproduction (même partielle), autre qu'à usage pédagogique et éducatif sans fin commerciale, de cet ouvrage est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable du service des Publications, Musée royal de l'Afrique centrale, 13, Leuvensesteenweg, 3080 Tervuren (Belgique).

Une version en ligne de cet ouvrage est gratuitement consultable sur le site du musée :

<http://www.africamuseum.be/research/publications/rmca/online/>

SOMMAIRE

Préface	9
Avant-propos - L'identité mongo nourrit la conflictualité dans l'Équateur	11
PREMIÈRE PARTIE. L'ÉQUATEUR PHYSIQUE	21
Chapitre 1. Géographie et hydrographie	23
Chapitre 2. Géologie	35
Chapitre 3. Végétation	39
Chapitre 4. Faune	51
DEUXIÈME PARTIE. LES HOMMES	59
Chapitre 1. Peuples	61
Chapitre 2. Parlers	77
Chapitre 3. Art et artisanat	85
Chapitre 4. Musiques et danses	109
Chapitre 5. Présence missionnaire	125
TROISIÈME PARTIE.	
DOMINATION EUROPÉENNE, ORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE	139
Chapitre 1. La violence dans la conquête européenne	141
Chapitre 2. L'exploitation de l'Équateur par les sociétés concessionnaires et l'affaire Isidore Bakanja : ca. 1885-1914.	171
Chapitre 3. Mise en place et évolution de l'organisation politico-administrative	219
Chapitre 3. Composition administrative	235
QUATRIÈME PARTIE. L'ÉQUATEUR POST-INDÉPENDANCE	269
Chapitre 1. L'opposition Mongo-Ngombe conduit à l'éclatement de la province de l'Équateur	271
Chapitre 2. La Cuvette centrale: une province ethnique mongo	287
Chapitre 3. L'Équateur sous la Deuxième République: 1966-1997	313
Chapitre 4. Mobutu face aux originaires de l'Équateur	337
Chapitre 5. Le district de l'Équateur sous le régime des Kabila, père et fils	361
CINQUIÈME PARTIE. SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	369
LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	371
Chapitre 1. Structuration des voies de communication et du commerce autour du réseau hydrographique	373
Chapitre 2. Activités économiques paysannes	387
Chapitre 3. Activités économiques industrielles	411
Chapitre 4. Conflit d'intérêts et impact des activités économiques	425
LA DÉMOGRAPHIE ET LES INFRASTRUCTURES SOCIALES	437
Introduction	439
Chapitre 5. Quelques éléments pour une étude démographique	441
Chapitre 6. Le secteur de la santé	463
Chapitre 7. Survol des infrastructures éducatives	481
Table des matières	489

Carte administrative de l'Équateur

http://www.africamuseum.be/docs/research/publications/rmca/online/carte_equateur.pdf

PRÉFACE

Après plusieurs années de blocage, les nouvelles provinces sont enfin mises en place en 2015 et la République démocratique du Congo (RDC) trouve sa composition définie par l'article 2 de la Constitution du 18 février 2006. Mais dans le processus de la décentralisation, de nombreux aspects attendent toujours d'être améliorés parmi lesquels le transfert des attributs réels de pouvoir et de gestion du niveau central et provincial aux entités locales (ETD). Aujourd'hui, on s'arrête donc d'abord sur cette avancée pendant que plusieurs s'interrogent sur les raisons qui la justifient.

Ce volume consacré à la nouvelle province de l'Équateur paraît à un moment de transition de l'organisation administrative. On a souvent parlé du particularisme katangais ou du conflit Lulua-Baluba comme exemples types de la conflictualité qui s'était nourrie de l'ethnie. Mais on méconnaît le cas de l'espace mongo qui, à la décolonisation du pays, fut l'un des premiers foyers régionalistes importants qui exigea la création d'une province ethnique homogène. Privé d'un certain poids économique comme l'eût son « homologue » du sud, peu de regards se portèrent sur lui. L'image d'une grande province de l'Équateur qui réunissait les Bangala avait masqué les particularités locales pourtant profondes. Si l'occupation des entités mongo et ngbaka peut paraître assez concentrée dans la grande province, cela n'est pas le cas chez les Ngombe et les diverses communautés appelées indistinctement « Gens d'eau » habitant principalement la région marécageuse entre l'Ubangi et le fleuve Congo. Le long règne du président Mobutu s'était consolidé d'abord en poussant à l'unité provinciale représentative qui entendait voir son ethnie ngbandi se mettre en état de conquérir les meilleurs postes de pouvoir.

Ce volume fait suite aux monographies du Sud-Ubangi et de la Mongala¹, deux anciens districts dans la « grande » province de l'Équateur qui ont également accédé au statut des nouvelles provinces. Les ouvrages, complémentaires, se font écho. Avec ces deux voisins donc, l'espace mongo avait connu des épisodes conflictuels portant sur les identités locales au cours des dernières décennies d'avant la décolonisation et les premières années post-indépendance. Au départ, un certain antagonisme Mongo-Ngombe avait été alimenté par les interventions des missionnaires catholiques du Sacré-Cœur installés à Mbandaka/Bamania qui, pour prendre le contrepied de la congrégation des Scheutistes installée à Lisala chez les Ngombe, assurèrent la création de la langue *lomongo* et encouragèrent fortement sa diffusion. Unifiée à partir du *lonkundo*, cette langue est en fait celle d'un clan mongo dominant dans l'ancien district de l'Équateur, entourant la ville de Mbandaka. Malgré les efforts conjugués, c'est le lingala qui l'emporta. À l'indépendance du pays, on retrouva presque à l'identique cette situation d'échec dans la compétition politique : les Mongo se retrouvèrent de nouveau battus, leur parti Union Mongo (UNIMO) bien que placé en ordre favorable était devancé par le Parti de l'Unité nationale (PUNA) présidé par Jean Bolikango, un originaire de la Mongala.

Pour ce qui est de la situation identitaire, il faut prendre en considération le fait que l'espace socio-culturel mongo dans la province de l'Équateur est très

1 Omasombo Tshonda, J. (dir.). 2013. *Sud-Ubangi. Bassins d'eau et espace agricole*. Tervuren-Bruxelles: MRAC-Samsa Éditions (collection « Monographie des Provinces de la RDC », n° 4), 466 p.; Omasombo Tshonda, J. (dir.). 2015. *Mongala. Jonction des territoires et bastion d'une identité supra-ethnique*. Tervuren: MRAC (collection « Monographie des Provinces de la RDC », n° 8), 372 p. Tous deux sont disponibles en ligne sur: www.afriamuseum.be

large si l'on compte aussi la partie couverte par l'ancien district de la Tshuapa qui fait figure d'arrière-pays. Mais le « grand peuple mongo » est un pur produit de l'anthropologie coloniale ; sur le terrain, les groupes mongo sont en réalité très divers.

Entre 1962-1966, les deux entités administratives (à majorité mongo) furent rassemblées dans une province dénommée « Cuvette centrale ». Dans la partie ouest constituée par le district de l'Équateur, les principaux groupes mongo sont les Nkundo, les Ekonda et les Ntomba. Dans l'Est, celui de la Tshuapa, les groupes mongo se ramifient et se multiplient : perdus au cœur de la cuvette, espace d'eaux et de forêts, ils passeraient pour être les « divers Mongo », presque au même rang que les Batswa (Pygmées).

Le parler lomongo-lonkundo fut une initiative autoritaire extérieure qui visait à unifier les Mongo à travers une identité commune à afficher face aux autres peuples de l'Équateur. Cette langue devait faciliter la communication entre les groupes mongo que la distance à la fois physique et linguistique éloignait. Indirectement, cet ouvrage a l'ambition de montrer combien les limites administratives dans l'organisation de l'État moderne congolais contribuèrent à recomposer les identités des peuples. Étudier les coutumes et les réalités locales traditionnelles comme on le fait ci et là reste une tâche délicate tant elles fluctuent selon les influences diverses en plus des rythmes imposés. Elles ont pénétré les sphères même les plus reculées, là où l'on n'aurait jamais pensé les trouver. L'espace mongo configuré en constitue un cas exemplaire. Il se situe entièrement dans la Cuvette congolaise, dans cette partie centrale du bassin du Congo traversée du nord au sud par le fleuve Congo. Celui-ci est rejoint sur la rive droite par les rivières Mongala et Ubangi dont le principal affluent est la Ngiri, et sur la rive gauche, par les rivières Lulonga, Ikelemba et Ruki. Voilà pourquoi la nouvelle province de l'Équateur, dont une grande partie est marécageuse et largement inondée pendant certaines périodes de l'année, mérite d'être qualifiée de pays du fleuve et des rivières. Celles-ci, en plus de constituer ses principales voies de transport et de contacts, présentent pour la population une source d'approvisionnement en poissons. Des entités administratives entières comme les territoires de Bomongo, Mankanza et Lukolela sont d'ailleurs presque dépourvues d'infrastructures routières. Il en est de même pour la majeure partie de Bolomba et de Basankusu.

La question de l'identité socio-culturelle conduit

à l'étude des populations (démographie, peuplement) et de l'histoire de la nouvelle province de l'Équateur. En ajoutant l'examen de l'organisation administrative et des évolutions politiques locales, cette neuvième monographie du projet « Provinces-Décentralisation » retrace de manière détaillée les violences commises dans le cadre de l'occupation européenne à travers l'exploitation du caoutchouc sauvage dont la région regorgeait. On y aborde aussi la difficile expérience de la première décentralisation post-indépendance. Ce volume à vocation holistique, comme ceux qui le précèdent, intègre également des données physiques dans les domaines de la géographie, géologie, flore, et faune. Enfin, une dernière partie qui porte sur les dimensions socio-économiques (démographie, économie, transport, éducation, santé) vise à offrir une analyse et un état des lieux le plus actuel possible.

Alors que les nouvelles provinces s'installent, la demande pour ce type d'ouvrage qui émane, d'une part, des acteurs étrangers chercheurs et de tous ceux qui appuient divers projets locaux de développement en RDC et, d'autre part, des pouvoirs et des milieux congolais au Musée royal de l'Afrique centrale est à la fois de plus en plus pressante et importante.

Je me réjouis de voir les connaissances rassemblées au MRAC et les efforts fournis par ses scientifiques pour contribuer à l'édification du processus de décentralisation en RDC. Je voudrais féliciter Jean Omasombo Tshonda et toute son équipe pour le remarquable travail accompli dans l'élaboration de ce livre très détaillé. À pointer aussi l'apport des instituts partenaires congolais (CEP, CERDAC et CRGM) qui collaborent avec l'équipe de coordination dans le cadre du projet « Provinces-Décentralisation ». Enfin, il me faut rappeler qu'au départ des travaux de ce volume sur la nouvelle province de l'Équateur, une équipe locale avait été constituée à Mbandaka en 2008, avec à sa tête le professeur Tshonga Onyumbé qui, malheureusement, décéda peu après.

Je tiens à remercier la Coopération belge au développement, la Politique scientifique fédérale et le ministère belge des Affaires étrangères qui appuient les travaux de recherche du MRAC. Depuis 2008, le projet « Provinces-Décentralisation » bénéficie de leur soutien.

Guido Gryseels, Directeur général

L'IDENTITÉ MONGO NOURRIT LA CONFLICTUALITÉ DANS L'ÉQUATEUR

L'actuelle province de l'Équateur n'est pas celle dont le président Mobutu était originaire. Jusqu'en 2014, son espace portait le statut de district du même nom dans la « grande » province de l'Équateur héritée de la période coloniale. Elle intègre la ville de Mbandaka, à la fois son chef-lieu et l'ancienne capitale de la « Grande Équateur ».

1. « PAS DE CONFUSION : NOUS NE SOMMES PAS DES BANGALA ET MBANDAKA APPARTIENT À NOUS MONGO »

La nouvelle province de l'Équateur désigne d'abord l'espace mongo qui en constitue le peuple majoritaire. Quant à son nom, il vient de sa position géographique à cheval sur la ligne de l'Équateur qui passe par Mbandaka. Celle-ci traverse également l'ancien district mongo de la Tshuapa, devenu lui aussi une nouvelle province. Jusqu'en 1949, c'est sous le nom de ce dernier que les deux espaces administratifs mongo (districts de l'Équateur et de la Tshuapa) furent réunis dans un seul district dont Boende était le chef-lieu. Mbandaka était quant à elle le chef-lieu de la « grande » province de l'Équateur.

Dans l'espace que formait l'ancienne province de l'Équateur se côtoient des peuples nombreux et différents, éparpillés dans des îlots entremêlés à travers le marécage et la forêt qui dominent la région. Entre eux, ils se répartissent en « Terriens » et « Riverains », mais tous à l'extérieur passent pour être les originaux de l'Équateur, du nom de leur espace administratif. Ils sont, aussi, d'abord des « Bangala », cette désignation qui traduit une identité socio-culturelle large dont le bastion se situe plus au nord à Lisala chez les Ngombe.

Voilà que ces identités portent en elles la charge de la conflictualité. Les Ngombe étaient désignés par les Mongo-Nkundo sous le diminutif « *to ngongombe* », ce qui veut dire « ces petits Ngombe ». Dans le cadre des avantages liés à la gestion coloniale, les Mongo perçurent les Ngombe comme un obstacle à leur épanouissement. Ils les trouvaient envahissants, surtout dans la ville de Mbandaka où ceux-ci occupaient généralement les meilleurs postes administratifs réservés à l'élite colonisée. La séparation des Mongo d'avec les Ngombe traités d'étrangers à la décolonisation devint la raison qui motiva la création de l'entité administrative dénommée « Cuvette centrale » comme province ethnique mongo.

De 1962 à 1966, trois nouvelles provinces furent créées dans l'espace de la « Grande Équateur », mais leur construction s'avéra délicate. L'expérience affecta profondément les peuples numériquement peu représentatifs et, aussi, les Ngombe dispersés dans tous les districts de la « grande » province de l'Équateur.

Pour rappel, les Ngbaka passaient pour être peu instruits mais ils avaient la production économique la plus importante dans la « Grande Équateur ». À la suite de la situation politique créée par les exigences des Mongo, ils rejetèrent l'option d'être intégrés dans un ensemble selon le modèle du grand district du Congo-Ubangi (1932-1955) dont Lisala était le chef-lieu. Gemena devint ainsi le chef-lieu de la province de l'Ubangi. Mais plus complexe fut la situation de la province du Moyen-Congo, comptant davantage de minorités ethniques et, donc, plus composite sur le plan administratif. Sa création fut tardive; elle se constitua, plusieurs mois après les deux autres, à la suite de l'échec des Ngombe à garder unie la « grande » province de l'Équateur. Elle s'attacha l'ethnie Nbandi dont Mobutu était originaire, bien que certains de

ses groupements aient constitué des îlots dans les territoires de Budjala et de Kungu, ce qui compliquait leur séparation de l'Ubangi auquel ils étaient géographiquement intégrés.

Pendant cette période de la première décentralisation postcoloniale, plusieurs territoires de la « grande » province de l'Équateur firent l'objet de déchirement, disputés par des peuples s'attribuant le leadership local. Lorsqu'il prit le pouvoir à la tête de l'État congolais en novembre 1965, Mobutu supprima dès avril 1966 ces nouvelles provinces et déclara Mbandaka propriété commune à tous les habitants de la « Grande Équateur ». Mais le président ne s'arrêta pas là. Il entama une restructuration locale qui aboutit à la création en 1977 d'un nouveau district du Nord-Ubangi, en soutirant aux anciens districts de l'Ubangi et de la Mongala les territoires où ses frères ethniques étaient représentatifs. En 2015, cet espace administratif dominé par les Ngbandi constitue, aussi, une nouvelle province.

Mais il n'y a que les Mongo, avec leurs nombreux groupements dispersés dans la Cuvette congolaise à la fois vaste et généralement peu habitée, qui se suffisent à eux-mêmes pour former une entité politique de grande taille¹. Ils avaient perdu un combat : celui de placer le lomongo au-dessus du lingala. Frustrés par cet échec, eux qui n'affichèrent pas au départ d'inclinaison politique particulière, se jetèrent à l'indépendance dans le jeu politique par défaut, et même davantage par vengeance.

1 Si les principaux groupes mongo du district de l'Équateur sont les Nkundo, les Ekonda et les Ntomba, dans celui de la Tshuapa, la situation est davantage éclatée. Énumérés de manière schématique, en les situant par territoire administratif de résidence, ces autres groupes mongo sont :

- dans le territoire de Boende: les groupes Bakutu, Ekota, Mbole, Ntomb'a Nkole et Nsamba ;
- dans le territoire de Befale: les groupes Nsongo, Elinga, Mongando (les Likongo) et Nsamba ;
- dans le territoire de Bokungu: les groupes Bosaka et Mongando ;
- dans le territoire de Djolu: le groupe Mongando qui compte plusieurs sous-groupes dont les Yaloola, Yailala, Yolota, Yete, Lingomo, Nkole et Nkolombo ;
- dans le territoire d'Ikela: les groupes Yasanyama, Lalia-Ngolu, Boyela ainsi que les Topoke ;
- dans le territoire de Monkoto: les groupes Mbole, Ntomba, Imoma Mpako, Mpongo, Mpenge Ilonga, Watsi, Basengela, Lokalo et Mongando.

2. UN VŒU : « LE LOMONGO-NKUNDO PLUTÔT QUE LE LINGALA EST NOTRE LANGUE »

En 1956, dans le journal *Lokole Lokiso*, Paul Ngoi clamait : « Plusieurs Mongo, évolués surtout, se demandent quand ils entendront le nom Mongo dans la Radio du Congo belge ? Ils sont chaque soir à l'écoute et ils espèrent que les autorités leur donneront satisfaction. Il me semble qu'on nous oublie et cela n'est pas possible car le chef-lieu de notre province est situé sur le sol des Nkundo et pas sur celui des soi-disant Bangala. »

Le lomongo-mongo qu'on avait décrété être la langue unique à tous les Mongo fut forgé par les missionnaires de la congrégation du Sacré-Cœur à partir des années 1930. Mais il ne l'emporta pas sur le lingala déjà répandu dans l'ensemble de la province, qui avait déjà pénétré la région des Mongo et même Mbandaka. Le lingala fut davantage favorisé par son adoption par la Force publique et par la formation de nombreux membres de l'élite, dominant la province avant d'envahir la capitale Léopoldville. Au sein du district, l'éclosion du lomongo fut freinée par deux grands obstacles : 1) les minorités ethniques des territoires de Bomongo, Mankanza, Lukolela et les enclaves Ngombe des territoires de Bolomba et de Basankusu privilégiaient le lingala ; 2) les Ekonda et les Ntomba qui étaient des Mongo mais dont les relations avec les Nkundo-Mongo furent teintées de méfiance voire de mépris et de préjugés réciproques² avaient penché du côté du lingala. Pour rappel, les pères du Sacré-Cœur s'opposèrent à l'emploi du lomongo.

C'est le lingala qui demeura la menace principale pour l'édification de l'identité mongo. De nombreux écrits et journaux paraissant à Coquilhatville depuis les années 1930, *Le Coq chante* créé en 1936, *Lokole Lokiso* (1955-1959), etc., avaient soutenu la cause : « Nous sommes des Mongo ou Nkundo et non pas des Bangala comme nous entendons dire chaque soir à la Radio Congo belge. [...] Si nous défendons notre nom, ce n'est pas par égoïsme ou méfiance, mais c'est parce qu'il nous convient. Car le groupement Mongo ou Nkundo occupe une vaste étendue dans le bassin central du Congo. Nous nous trouvons au lac Tumba [Ntomba], sur la Ruki et ses affluents, l'Ikelemba, la Lulonga et ses affluents, à

2 Les Mongo-Nkundo allaient jusqu'à dire que les Ekonda étaient assimilables aux Batswa.

l'amont de la rivière Lukenie et la rivière Lomami. C'est une population composée à peu près de quarante tribus. Notre langue principale est le lomongo ou lonkundo» (Ngoi 1956). «*Iso tofa Bangala lolo tofala joi la lingala nkina Bangala* [Nous ne sommes pas des Bangala, mais nous n'avons rien contre le lingala ou Bangala]» (*Lokole Lokiso* du 15 janvier 1957). «Nous pouvons dire que les Bangala sont les riverains du fleuve Congo comme le dit le père Hulstaert. Quant à nous, nous ne savons pas la raison pour laquelle on nous a affiliés [*sic*] aux Bangala. Nous sommes étonnés de porter le nom qui n'est pas le nôtre et qui n'a pas de signification. Nous sommes Mongo ou Nkundo. Chaque nom a sa signification. Le Mongo veut dire "excellence" et le Nkundo signifie "explorateur". Nous sommes fiers de ces noms. Nous avons notre langue lomongo ou lonkundo» (Ngoi 1956).

Les Mongo disaient utiliser le lingala pour se faire comprendre certes, mais ils aimaient le lomongo qui était une «langue riche comparée au lingala» (Elenga 1957a). «*Nkundo-Mongo bamenya*» [Les Nkundo-Mongo se plaignent] : Augustin Elenga plaidait pour l'enseignement en lomongo dans la région mongo. Il présentait l'usage du lingala dans la mission de Mbandaka comme contraire aux aspirations des Mongo qui étaient plus nombreux que les Bangala. Selon lui, le parler lingala à l'intérieur du pays mongo posait énormément de problèmes pour les apprenants (Elenga 1957b).

Mais l'élite mongo resta divisée sur la question de l'opposition lingala et lomongo. Dans le journal *Mbandaka* qui paraissait à Coquilhatville à partir de 1947, Justin Bomboko³, son rédacteur en chef jusqu'en 1955 (date de son départ pour la Belgique), ne partageait pas le point de vue de *Lokole Lokiso*. C'était aussi la position d'Albert Oscar Bolela (originaire de Boende), de Jean François Iyeki (originaire de Monkoto) ou de Louis Ilufa qui, dans l'éditorial du journal *Mbandaka*, publie «Pas de discrimination ethnique». Bolela défendit même la supériorité du lingala sur le lomongo : «N'oublions pas que le bien général prime sur le bien particulier. Dans le cas qui nous préoccupe ici, ce bien général est de trouver une langue intertribale, n'appartenant à aucune peuplade. Le lingala étant un idiome inventé n'appartient à aucune tribu et c'est la seule langue indiquée pour

3 Après Justin Bomboko, Albert Oscar Bolela et Louis Ilufa, tous deux Mongo, assumèrent les fonctions de rédacteur en chef du journal.

le moment [...]. Actuellement, comme tous les habitants de la Cuvette centrale ne connaissent pas le français, le lingala est nécessaire. Le détruire, c'est fausser toutes nos relations dès la base» (Bolela 1957).

Le journal *Cuvette centrale* créé en 1957 eut tendance à supplanter les premiers journaux locaux, dont *Lokole Lokiso* et *Mbandaka*. Son objectif était l'unité de la province de l'Équateur et de la nation congolaise. En 2008, dans son mémoire en histoire Jean Ibola écrit : «Bolela considère *Lokole* comme un organe tribal et non entièrement autochtone, un journal qui cherche à les diviser et qui veut semer à l'Équateur des défauts rencontrés dans d'autres pays : esprit de parti et d'intolérance, querelle linguistique, etc. Un journal d'opinion dont le comité de rédaction est assuré par un noir ou un blanc qui a un esprit sectaire ou tribal ne lui inspire pas confiance. Il s'oppose donc à la théorie de *Lokole* qui selon lui est une nouvelle arme de division et de sous-développement. Il ne veut pas des gens qui les obligent à préférer leurs langues à celles qui pourraient les élever dans l'échelle sociale. Il comprend la nécessité de la langue indigène mais il rejette ce qu'il appelle le dirigisme exagéré» (Ibola 2008 : 142).

3. UN DÉPART POLITIQUE DIFFICILE AMORCÉ ENTRE LÉOPOLDVILLE ET MBANDAKA

Vivant dans un espace éclaté, l'élite mongo scolarisée était peu représentative de son opinion locale. Elle ne comptait que quelques individus issus des réseaux scolaires peu développés dans leur espace administratif. En effet, c'est à Bamanian chez les Nkundo que les pères du Sacré-Cœur fondèrent la principale école du district, celle des moniteurs pendant que le petit séminaire ouvrit à Bokuma⁴. Le collège de Mbandaka fut fondé en 1963 et le grand séminaire (Philosophicum) s'installa par après à Bamanian. Ainsi entre 1957 et 1965, beaucoup d'élèves de la région mongo furent dirigés vers le collège Saint-Thomas More à Lisala.

La participation de l'élite mongo aux problèmes politiques fut au départ peu appuyée et elle ne prit effet que lorsque les nécessités l'imposèrent avec l'indépendance du pays. Car si les journaux locaux

4 C'est de la mission de Bokuma qu'est sorti l'abbé Nicolas Bowanga (né en 1910, ordonné prêtre le 15 juin 1947), «informateur du célèbre père Hulstaert (années 1930) pour l'élaboration de la terminologie scolaire et religieuse (catéchisme) en lomongo». Cf. *Annales Aequatoria* 17 (1996) : 461-462.

avaient porté la question de l'identité mongo, sur le plan politique celle-ci se situait d'abord dans les associations. La Fédération de l'Équateur dite « *Iso Mongo* [Nous les Mongo] » fut constituée à Léopoldville avant la Seconde Guerre mondiale à l'initiative de J. Pondje et du commissaire de district du Moyen-Congo, M. Brumagne. (Verhaegen 1970 : 29). La création de ce regroupement fut influencée par les missionnaires du Sacré-Cœur et en partie par l'article d'Edmond Boelaert intitulé « Nkundo-Mongo : un peuple, une langue » (Boelaert 1938). *Iso Mongo* regroupait à Léopoldville les Mongo originaires de la province de l'Équateur ; sa création officielle remontait à 1945 et son président fut Paul Bolya. En 1952, Bolya élargit l'association aux Bangala et aux autres ressortissants de la « Grande Équateur », ce qui fit que la dénomination Fédération de l'Équateur étouffa celle à l'origine d'*Iso Mongo*.

Les Mongo n'adhèrent pas au *Liboke lya Bangala* (créé en janvier 1955) dont les origines sont relatées ci-après : « [...] Mongay Honoré qui avait passé trente ans en Belgique regagna définitivement le pays en mai 1951. À son arrivée à Kinshasa, il fut surpris de constater que les Bangala manquaient d'une certaine cohésion et n'avaient plus la réputation qu'on leur connaissait naguère. [...] Il eut donc l'idée de regrouper tous les Bangala au sein d'une association appelée *Liboke lya Bangala*, c'est-à-dire "Groupe des Bangala", pour constituer une force en vue de défendre leurs intérêts et surtout pour opposer une résistance à la vague des Bakongo » (Nyalosaso Lokoko 1975 : 44-45).

Paul Bolya chercha l'adhésion du côté de ses frères ethniques du lac Léopold II, les Ntomba et les Ekonda, pour les rassembler en 1956 dans une association : la FEDEQUALAC, Fédération de l'Équateur et du lac Léopold II. À son sujet, Benoît Verhaegen écrit : « Remaniée en 1956, sous le nom de FEDEQUALAC, elle offrait une certaine ressemblance avec l'Abako, en ce sens qu'elle regroupait également des populations appartenant à une seule ethnie, dont les intellectuels prenaient conscience de leur identité culturelle. Cependant, à l'encontre de l'Abako, son organisation était fédérative et non centralisée, c'est-à-dire, qu'elle était composée de diverses organisations mongo qui avaient conservé leur autonomie administrative » (Verhaegen 1970 : 9-10).

Jean Ibola résume son évolution : « En 1958, la FEDEQUALAC groupait une trentaine d'associations régionales à but mutualiste ou des groupements d'anciens élèves. Elle était sans doute l'association la

plus agissante parmi celles qui représentaient le Haut-Congo dans la capitale. Elle se rapprochait très fort de la Fédération des Bangala, le *Liboke lya Bangala*, avec laquelle elle eut toujours des relations étroites jusqu'à envisager une union organique. Elle avait des dirigeants qui avaient une influence certaine sur l'opinion de la cité. Elle constituait le mouvement le plus progressiste des groupements du Haut-Congo et reflétait bien le caractère obstiné du Mongo. Ce groupe participa à l'élaboration de nombreux manifestes émanant des milieux ethniques ou plus directement politiques, soit en tant qu'association, soit par les prises de position individuelles de certains dirigeants. Elle était à la base de la création de l'Interfédérale ethnique » (Ibola 2008 : 145).

En novembre 1959, Paul Bolya devint président du Parti national du Progrès (PNP). La FEDEQUALAC cessa d'exister en 1960 avec la création de l'Union Mongo (UNIMO) et de l'Union du Lac (UNILAC).

Le passage de la FEDEQUALAC à l'UNIMO n'a pas été direct, des associations « intermédiaires » existèrent avant de se fondre dans ce parti politique qui voulut tout régenter dans l'espace mongo. On peut en citer, dans l'ordre, deux principales :

- a) l'Union coutumière Mongo-Nkundo, association créée au début 1959. Son but déclaré fut la sauvegarde de la langue et de la culture des Nkundo-Mongo menacées d'extinction dans la ville de Léopoldville. L'argument avancé est que « les locuteurs de lonkundo-lomongo, surtout les jeunes, ne les pratiquaient pas. Ils avaient honte à s'exprimer en lomongo ou lonkundo considérée comme langue des villageois par rapport au français et au lingala, les langues des hommes civilisés ou des citadins » (Ibola 2008 : 146). Bien que créée à la décolonisation du pays, à cette période où les partis politiques se formaient, l'Union coutumière Mongo-Nkundo n'aura aucune ambition politique ; ses membres pouvaient s'affilier librement dans les différents partis congolais de leur choix. Les fondateurs de l'association avaient écarté l'idée de mêler la politique à la coutume, pour, affirmaient-ils, ne pas dévier de la « voie de l'action coutumière et de ne pas créer un terrain favorable à la division » (*Lokole Lokiso* 1^{er} juillet 1959). L'Union coutumière Mongo-Nkundo se démarqua de la FEDEQUALAC parce qu'elle ne devait s'occuper que « de la coutume, du folklore et de la langue ancestrale ». Les deux

organisations ayant des objectifs différents, les membres de la FEDEQUALAC pouvaient y rester.

b) L'Union Mongo-Nkundo dite aussi Union culturelle Mongo-Nkundo (UMONKU) est une initiative d'Antoine Roger Bolamba (Mongo, du territoire d'Ingende) qui devint son président d'honneur. L'éditeur de *La Voix du Congolais* s'explique: «Il est dans l'intention de ceux qui en sont les promoteurs de mettre en valeur la langue lomongo ou nkundo [lonkundo], qui est parlée par une population de quatre millions d'âmes. [...] L'Union culturelle Mongo-Nkundo n'a rien de commun avec une quelconque association à tendance politique ou tribale; c'est la culture qui forme le point central de ses préoccupations, c'est elle seule qui est sa raison d'être, son leitmotiv» (Bolamba 1959).

Les associations mongo créées à Léopoldville ou à Coquilhatville ne parvinrent pas à muter en parti politique. Les Mongo s'affiliaient à divers partis, prioritairement le Mouvement national congolais (MNC) et le Parti national du progrès (PNP) créés en octobre 1958 et en novembre 1959. Dans le MNC, l'aura de Joseph Ileo⁵ joua un rôle déterminant en plus de son caractère national. Le MNC ouvrit une section provinciale dans l'Équateur et Patrice Lumumba, son leader, installa à Coquilhatville le 31 mai 1959 le comité provincial. Dans le PNP, c'est la présence de son président Paul Bolya qui rallia quelques Mongo.

La fin de l'année 1959 et le début 1960 furent marqués par la création à Léopoldville de la Fédération du Nord de l'Équateur (FEDUNEQ) (dirigée par Thadée Ndombo, président, et Gabriel Laurent Eketebi, secrétaire général) et de l'Association des Ressortissants du Haut-Congo (Assoreco) (avec Jean Bolikango, président).

Les Mongo vécurent la réussite du Ngombe Thadée Ndombo, élu bourgmestre de Coquilhatville le 20 décembre 1959, comme leur échec. Les Nkundo-Mongo avaient présenté plusieurs listes, onze au total d'après certaines sources. Les conseillers électeurs, eux, étaient au nombre de 23 dont 11 Mongo, 9 Ngombe et/ou Bangala et 3 Ekonda⁶. Au premier

tour du scrutin, le candidat Georges Nkana, un Ntomba de Bikoro (apparenté Ekonda) et président de l'APIC qui s'était présenté, ne réussit certes pas à réunir toutes les voix des électeurs mongo⁷ mais c'est bien lui qui prit la meilleure position face au candidat des nordistes (Ngombe et autres Bangala). Au second tour du scrutin, suspectant les électeurs mongo-nkundo de le trahir, lui qui entendait au cours de la campagne certains électeurs nkundo dire ne pas voir un Ekonda être bourgmestre d'une commune dont la majorité des habitants étaient des leurs, Georges Nkana vota lui-même pour son adversaire ngombe. Le 1^{er} échevin fut un Ngombe de Bolomba, mais il demeurait un Mongala; le 2^e échevin, était également un Ngombe; le 3^e enfin était un Mongo de Basankusu.

On doit donc le résultat final de 12 voix gagnées par Ndombo à divers facteurs traduisant d'abord les frustrations locales intériorisées par les individus liés à des communautés respectives. C'est à cause de la dispute du leadership à Mbandaka entre Nkundo (qui est un clan mongo) et Ngombe que se propagea le sentiment chez certains Mongo d'avoir été humiliés par les Bangala. Jusqu'à ce bouleversement de décembre 1959, la préséance numérique mongo dans la représentation et la direction du CEC de Mbandaka n'avait jusque-là pas été mise en cause. Ainsi jugèrent-ils le moment venu de dépasser les échanges passionnels d'idées sur leur identité et leur origine pour désormais passer à l'étape de la conquête du pouvoir politique.

L'UNIMO n'est pas née du dynamisme de l'élite politique mongo. Celle-ci, poussée par l'événement profita du cadre offert pour se constituer une place politique. En effet, dès que la victoire du candidat ngombe Thadée Ndombo fut connue, une marche improvisée dirigée vers l'habitation d'Eugène Ndjoku eut lieu à Mbandaka. Lofungola écrit: «Ce jour-là, tous les Mongo s'élevèrent comme un seul homme pour crier à Eugène Ndjoku: *“telema, mpo nini ofandi nye. Longua na pongi. Topesi yo association oyo. Secrétaire Léon Engulu*⁸. *Lobi bopesa rapport* [traduction du lingala: Mets-toi debout, pourquoi tu

5 Joseph Ileo, certes originaire du territoire de Monkoto, ne serait pas un Mongo, même pas au sens large. Probablement, dit-on, il était apparenté au Botswana.

6 Cf. Annexe à la lettre n°111/2942/5.223 du 23 décembre 1959 du Secrétaire provincial I. Jadoul adressée aux conseillers et relative aux élections communales du 20 décembre 1959. À

noter que deux noms des conseillers originaires du nord doivent avoir été confondus et identifiés comme étant des Mongo. Aussi, Bompese était ekonda plutôt que mongo.

7 Marié à une femme mongo-nkundo, il avait obtenu 9 voix, le même nombre que le candidat ngombe.

8 Il était secrétaire général adjoint de la section provinciale du MNC à Mbandaka installée le 31 mai 1959 par Patrice Lumumba.

ne dis rien. Réveille-toi. Nous te confions cette association. Secrétaire Léon Engulu. Demain faites-nous rapport]”» (Lufungula 2013 : 421). À noter que le choix de Ndjoku et d’Engulu constitue un bel équilibre tactique parce qu’il réunit l’espace mongo : le premier est originaire de la ville de Mbandaka dans le district de l’Équateur et le deuxième du territoire de Monkoto dans le district de la Tshuapa.

Pourtant, c’est Justin Bomboko que l’histoire retient à tort comme le fondateur et le président de l’UNIMO. Lui-même dit avoir été un *Somi ya Mongo* (Premier des fils des Mongo) au sein du parti. Cette confusion et ce statut informel n’en demeurent pas moins des éléments pertinents qui indiquent que ceux qui prennent au départ la direction du parti n’en deviennent pas nécessairement les vrais chefs. Le parti se constitua en décembre 1959 pour être reconnu en janvier 1960. Le gouverneur (faisant fonction) de l’Équateur, M. Brebant, auquel s’adjoignit Bomboko intercèda pour que l’UNIMO soit représentée à la Table ronde politique de Bruxelles (20 janvier – 20 février 1960). Eugène Ndjoku et Joseph Bosekota (suppléant) s’y retrouvèrent. Le secrétaire général Léon Engulu y alla comme membre de la délégation des chefs coutumiers de l’Équateur. Profitant de sa présence en Belgique, Justin Bomboko entretint des contacts suivis voire participa aux rencontres politiques qui s’y déroulèrent.

Justin Bomboko allait se positionner dans l’espace local mongo éclaté où il avait peu d’ascendance. C’est au niveau national qu’il réussit à s’intégrer comme représentant de son ethnie exigeant en son nom des avantages ; un titre auquel il s’accrocha, jusqu’à sa mort en 2014. Le rôle de l’UNIMO, disait-il, est d’« élever la race mongo au niveau des autres races, que le nom mongo soit connu dans le monde. La race mongo n’est pas seulement une ethnie, mais un peuple ; avant d’être nationaliste, il faut d’abord organiser son ethnie » (*Courrier d’Afrique* 22 juin 1960).

Sur le terrain dans l’Équateur, l’image de Bomboko s’implanta progressivement. Mais son autorité, qui passait au travers de divers acteurs locaux qu’il rassemblait, se limitait d’abord à chaapeauter un réseau d’alliances politiques⁹. Ainsi

9 Fin septembre 1960, la Belgique – par le biais de la Banque centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi – a accordé au gouvernement congolais l’ouverture d’un crédit de 500 millions de francs congolais afin de payer les fonctionnaires et les soldats. Fin septembre-début octobre 1960, le major Loos, conseiller

réussit-il à se constituer une base opérationnelle qui le porta. Plutôt qu’un leader politique populaire¹⁰, c’était un techno-politique stratège. Il profitait de la faiblesse de l’intégration politique dans et de sa région natale. Avec l’UNIMO, il s’attribua une représentation politique, réduisant le président du parti à un chef exécutif.

L’UNIMO se constitua en un parti régional à base ethnique. Elle réussit à attirer dans son orbite diverses personnalités d’origine mongo qui ne perçaient pas dans leurs partis nationaux d’origine. On peut citer Joseph Ileo et Paul Bolya qui allaient être élus sénateurs en 1960 sous son étiquette.

Malgré son ascendance croissante, l’UNIMO ne parvint pas à tout gagner dans l’espace mongo. La contestation des alliés du parti de Lumumba restait permanente, ce qui amena le gouvernement provincial à suspendre toutes les activités du MNC/L dans la province. Même si elle était le leader impromptu d’un espace composite marqué par le système de parenté plurisegmentaire, des oppositions se dressaient contre la personnalité de Bomboko. Cependant l’alliance Bomboko-Engulu a permis à la nouvelle province de la Cuvette centrale d’être la seule à garder un seul gouverneur de sa création en 1962 jusqu’à sa suppression en 1966, voire d’en faire le gouverneur de la « grande » province de l’Équateur réunifiée.

militaire du département des Affaires africaines à Bruxelles, a envoyé au lieutenant-colonel Louis Marlière, conseiller « officieux » de Mobutu, 20 millions à mettre à la disposition du collège des commissaires généraux. En échange, ceux-ci devaient neutraliser effectivement Lumumba. Dans les fonds secrets du gouvernement belge pour éliminer le Premier ministre Lumumba, en septembre 1960 Justin Bomboko a reçu 6,3 millions de francs belges, dont 5 millions de francs qui lui étaient destinés personnellement, et 900 000 francs pour la tenue d’un congrès de son parti UNIMO. Les 10 et 11 janvier 1961, Justin-Marie Bomboko s’est entretenu à Paris avec Robert Rothschild, chef de cabinet du ministre Paul-Henri Spaak. Ils se sont mis d’accord sur un rétablissement progressif des relations diplomatiques entre le Congo et la Belgique. En contrepartie la Belgique a fait une promesse d’aide financière. Bomboko comptait recevoir 250 millions de francs belges par mois pendant quatre mois. (*Chambre des Représentants de Belgique* 16 novembre 2001 : 444-445).

10 Aux élections législatives de mai 1960, les acteurs politiques originaires de la province de l’Équateur n’obtinrent que très peu de voix, excepté Jean Bolikango qui eut 53 121 voix, placé cinquième dans l’ordre national après Charles Kisilokele (94 300 voix), Patrice Lumumba (84 602 voix), Albert Kalonji (78 076 voix) et Cléophas Kamitatu (60 511 voix). Dans l’ordre, Bomboko était 56^e avec 10 101 voix, bien après Thadée Ndombo (42^e) avec 14 109 voix (Bomadeke Bonyeka 1992 : 384-385).

Au cours de cette évolution, des contestations incessantes poussèrent Bomboko à remplacer l'UNIMO qui était trop associée à sa personne par un autre parti : Unicentrale (Union de la Cuvette centrale). Mais l'UNIMO pouvait-elle faire peau neuve et devenir un nouveau parti unique ? Ou n'était-elle que le produit d'une simple mutation limitée à un changement de nom ? Cette initiative qui aurait dû être une réconciliation des différents clans et acteurs mongo ne passa pas. Les opposants à l'UNIMO adhérèrent plutôt à la Convention nationale congolaise (CONACO), un parti que viendrait créer Moïse Tshombe pour remplacer la CONAKAT qui lui avait servi lors de la sécession du Katanga (1960-1963). Durant les premières élections de la deuxième législature organisées au premier semestre 1965, Bomboko qui ne fut pas élu dans la Cuvette centrale, intervint auprès de la Cour d'appel qui les annula¹¹.

Pendant la Première République, l'élite mongo pourtant divisée et concurrente domina la représentation de la « grande » province de l'Équateur dans les différents gouvernements congolais formés. Joseph Ileo, après avoir été président du Sénat, devint par deux fois Premier ministre, sans toutefois réussir à imposer réellement son autorité. C'est plutôt Justin Bomboko nommé ministre des Affaires étrangères par Patrice Lumumba à l'aide de cette identité mongo¹² qui trouva là une bonne entrée en politique. Grâce à son habileté à manœuvrer, courtisan des officines politiques nationales et internationales, il gagna des appuis en intégrant les coalitions d'abord formées contre le Premier ministre Lumumba¹³ et, ensuite, contre le Premier ministre Moïse Tshombe. Il fut actif dans le « Groupe de Binza », ce qui lui permit de

devenir président du collège des commissaires généraux, constituant avec le soldat Joseph Mobutu et le chef de la sûreté Victor Nendaka un triumvirat du pouvoir gagnant. Sous Moïse Tshombe, revenu au pouvoir à Léopoldville comme chef de l'exécutif national (juillet 1964 à septembre 1965), il se vit écarté du pouvoir avec tous les autres originaires de la « grande » province de l'Équateur. Bomboko et Nendaka allaient alors trouver l'issue en soutenant le coup d'État qui donna le pouvoir à Mobutu. Ainsi l'avènement du nouveau régime devint favorable à Bomboko ; pour un temps seulement, jusqu'à la fin des années 1960 lorsque le président Mobutu craignit la concurrence de son ex-collègue du « Groupe de Binza ». Dès lors, la participation du leader mongo à la gestion de l'État congolais était devenue irrégulière, avec des conséquences sur la représentation des originaires de son espace ethnique. Dès lors, le choix des acteurs politiques pencha en faveur des minorités ethniques du district de l'Équateur.

Le président Mobutu, originaire de l'extrême nord de la « Grande Équateur » (frontalière de la République centrafricaine), naquit à Lisala et fut scolarisé à Mbandaka. Plusieurs membres de sa famille (frères et sœurs et, aussi, sa mère) vécurent dans l'Ubangi. Il connaissait donc la région et, aussi, les hommes et le milieu mongo. Dans ce dernier par exemple, il savait que le secteur Lukolela habité par les Mpama, Losakanyi et Banunu-Bobangi, ne s'était presque jamais senti appartenir à l'espace administratif du district de l'Équateur et posait des problèmes récurrents aux Nkundo, Ekonda et Ntomba avec lesquels il fut intégré dans le territoire de Bikoro. Il décida en octobre 1976 que cette entité obtiendrait le statut de territoire à part entière. À cette même occasion, le secteur Mankanza du territoire de Bomongo fut élevé à ce statut. Le but était de redonner au poste de Lukolela une certaine importance, compte tenu de son passé où il rivalisait avec Bikoro. Les impératifs d'ordre administratif et économique furent aussi évoqués comme problèmes spécifiques à l'organisation administrative de la partie riveraine pour Bomongo et Mankanza. Mais il faut souligner que le gain était d'abord politique, les minorités ethniques jusque-là dominées gagnaient en représentation numérique grâce au système de quotas électoraux. Toujours en défaveur de l'espace mongo s'ajoutait la construction plus au nord de la ville de Gbadolite (réunification de deux villages : Gbado et Lite) chez les Nbandi, qui surclassa Mbandaka comme pôle politique provincial dominant.

11 Cette situation d'échec se reproduisit encore en 2007 : Bomboko n'a pas été élu sénateur.

12 Au départ désigné pour être ministre de la Culture et Sports, il influença l'avocat Jacques Nyns afin qu'il intercède auprès de Lumumba pour qu'il lui octroie ce poste plus important.

13 Le gouvernement Lumumba avait rompu les relations diplomatiques avec la Belgique. Les commissaires généraux ayant pour chef Justin Bomboko rétablirent les contacts avec les responsables belges par Brazzaville qui était devenu leur lieu de rencontre. La Belgique continua à entretenir des relations directes avec chacune des régions du Congo (9/12/1960). Elle était présente au Congo surtout avec des fonds secrets qui s'élevaient à 70 millions de francs belges. Le rapport de l'enquête parlementaire établit que « ces fonds secrets servaient un objectif politique : la lutte contre Lumumba, tant avant qu'après sa destitution, et le soutien aux hommes politiques modérés ». Ils ont servi aussi à subventionner la presse d'opposition, à financer Radio Makala installée à Brazzaville, à encourager la Jeunesse de la Province-Orientale, à soutenir l'armée de Mobutu.

4. L'ÉQUATEUR : UNE TERRE DE CUEILLETTE

Au-delà de la position politique avantageuse occupée par les acteurs originaires de la « Grande Équateur » sous le long règne de Mobutu, le poids économique de cette région continue de demeurer faible, excepté dans les territoires ngbaka autour de Gemena et chez les Budja avec Bumba. Encore qu'il s'agisse d'une économie commerciale et agricole rudimentaire. Dans l'espace mongo, qu'il soit dans la nouvelle province de l'Équateur ou dans celle de la Tshuapa, la production reste d'abord liée à la forêt (bois, gibier, chenilles...) et aux rivières (poissons).

Le fleuve Congo, artère principale de la province à laquelle elle doit sa constitution, est la colonne vertébrale de tout un réseau hydrographique, particulièrement « hypertrophié ». Au quotidien, le système fluvial rend possible des connexions et des échanges qui étaient déjà intenses avant la domination européenne. Leur orientation changea profondément suite à l'intégration du nouvel occupant dans le circuit commercial ancien. Les Européens installèrent d'autres axes d'échanges et introduisirent la monnaie dans les villages. Ils instaurèrent un système économique basé sur une logique d'accumulation, jusque-là inconnue des populations riveraines et terriennes. Celles-ci s'adaptèrent à la nouvelle conjoncture, changèrent leur manière d'exploiter leur environnement, brisant dans certains cas un équilibre séculaire. C'est le cas par exemple des Limbinza qui abandonnèrent leurs pêcheries dans la Ngiri pour effectuer une pêche fluviale intensive en vue d'approvisionner les agglomérations coloniales.

Mbandaka devint un poste d'État, véritable tête de pont pour les expéditions organisées dans la région à la fin du XIX^e siècle. Constitué à l'origine de commerçants, d'aventuriers et autres anciens soldats, ce site s'est développé pour acquérir le statut de ville en 1958 (sous l'ancien nom de Coquilhatville, devenu Mbandaka en 1966). C'est la première ville de l'axe urbain ouest-est du Haut-Congo qui se ramifie finalement en deux branches (Itimbiri et fleuve Congo), sur lequel se situent les villes de Lisala et Bumba dans la « Grande Équateur », Kisangani et Isiro dans l'ex-Province-Orientale.

Le commerce est la raison d'être de Mbandaka. Avec Kinshasa comme exutoire principal, la ville est un carrefour fluvial vers lequel convergent les bateaux et les pirogues qui font la navette entre

l'Ouest et l'Est de la RDC. Ses nombreux ports, publics et privés, en attestent. C'est à Mbandaka que se rendent aussi les embarcations venant des différents affluents du fleuve qui drainent l'hinterland. Mais la ville n'est pas un centre industriel. Les usines y sont quasi inexistantes (excepté les activités de la Bralima et des sociétés de téléphonie). Le développement de Mbandaka a été délaissé, pour un temps, au profit de la création de Gbadolite sous Mobutu, comme l'illustre l'abandon d'un projet d'envergure : celui du port de Bolenge qui était appelé à devenir le plus grand port d'Afrique centrale. Les travaux de construction d'une gigantesque résidence de Mobutu dans le quartier voisin de Bongondjo au bord du fleuve furent également interrompus. À côté de ce chantier, dès lors abandonné, devait partir l'électrification de la ville comme l'atteste l'unique pylône en aluminium.

Les marchés de Mbandaka concentrent essentiellement des produits bruts qui, s'ils ont été transformés, sont passés par des filières artisanales ou semi-artisanales afin d'assurer leur transport. On peut citer le poisson fumé, la *chickwange*, l'huile de palme, le riz décortiqué.

À la descente du fleuve vers la capitale Kinshasa, le flux concerne les matières premières comme l'huile de palme, l'arachide, le haricot, le maïs, le riz blanc ou paddy, le bois, le manioc roui et le poisson. À l'inverse, à la montée vers Mbandaka, ce sont plutôt les produits manufacturés (céréales, blé, riz blanc, sucre, matériel en tout genre), importés pour compenser le déficit de production locale. Les frets aériens assurent également l'approvisionnement de la ville en marchandises comme du matériel roulant, télévisions, radios, etc. (depuis Kinshasa mais aussi et surtout depuis Beni et Butembo via Kisangani). En même temps, ils permettent l'écoulement (« express ») depuis Mbandaka de certains produits spécifiques (comme le *fumbwa* ou encore le poisson séché). Kisangani, bien que chef-lieu de l'ex-grande Province-Orientale voisine, s'impose petit à petit comme le débouché régional secondaire.

Le fleuve Congo relie physiquement cinq territoires de la nouvelle province de l'Équateur, seuls ceux de Basankusu et d'Ingende ne lui sont pas directement connectés. L'ensemble des territoires de l'ex-district n'est pas tout à fait homogène et les territoires n'entretiennent pas tous un lien fusionnel avec Mbandaka (cas de Bikoro). Si cette rupture (ou plutôt, cette « prise de distance ») se dessine à travers l'histoire administrative de l'Équateur, elle apparaît

également au niveau économique. Ainsi les territoires de Lukolela et de Bomongo à l'ouest sont davantage orientés vers la République du Congo (Brazzaville) avec laquelle ils partagent la rivière Ubangi comme frontière naturelle, tandis que Mankanza au nord se raccroche économiquement plutôt à Gemena et Bumba. Les échanges transfrontaliers existants entre les deux Congo ont été davantage ravivés lors des guerres de la RDC (1997, 1998-2003) qui ont ravagé et scindé le district de l'Équateur en deux, en privant un temps toute sa partie nord du débouché national.

Au cœur de la Cuvette centrale, la population est décidément dépendante du réseau fluvial, non seulement comme voie de communication (peu de routes terrestres praticables) mais, aussi, pour son alimentation, tout comme elle est étroitement liée pour cette dernière raison à son milieu naturel végétal : la forêt. Le milieu dans lequel évolue la population de l'Équateur recèle d'innombrables richesses qui ont pu sembler inépuisables mais qui s'avèrent finalement limitées et même, aujourd'hui, menacées (réduction de la biodiversité qui concerne le poisson, le gibier, les produits forestiers non ligneux – PFNL –, le bois).

Cela n'est pas sans rappeler le douloureux épisode de l'exploitation du caoutchouc dont la région a fait les frais au début du XX^e siècle. La forêt équatoriale qui semblait au départ un réservoir de caoutchouc infini s'est à terme épuisée, rendant la récolte du latex de plus en plus ardue, de moins en moins rentable, et le système d'exploitation *ad hoc* de plus en plus décrié. C'est de ce contexte que naîtra d'ailleurs le martyr Isidore Bakanja devenu au cours du temps la figure personnifiant la violence coloniale et le symbole du système économique léopoldien mis en place dans l'Équateur.

À d'importants détails près, l'histoire semble se répéter. L'exploitation, favorisée par le fleuve qui assure à moindres frais l'évacuation de la marchandise, reste une constante dans cette région. Il semble ne pas être exagéré d'affirmer que les populations de l'Équateur étaient déjà hier et sont encore aujourd'hui les premières victimes de leur patrimoine écologique. Au début du XXI^e siècle, la région demeure cette terre de « cueillette » (qu'elle soit pratiquée par les étrangers ou les Congolais, originaires ou non) où règne l'anarchie, favorisée par une situation géographique enclavée qui rend les accès et les contrôles compliqués voire impossibles. Du caoutchouc au bois *wenge*, de l'huile de palme au charbon de bois,

de l'ivoire au *fumbwa*, il est toujours question de produits extraits des forêts et des rivières de la Cuvette pour être revendus à l'extérieur, quasi bruts, sans valeur ajoutée, engendrant des revenus modestes pour le petit exploitant ou producteur au niveau local. Ce sont les nombreux intermédiaires, les sociétés de fret ou les grandes filières commerciales en ville, capables d'organiser le transport et la vente au détail qui empochent les bénéfices.

Les activités économiques des populations locales, ancestrales, qui sont étroitement liées à leur milieu naturel, ont été bouleversées. Le nouveau système dicté par un appauvrissement généralisé en même temps qu'un accroissement de la population de l'Équateur a mené à la surexploitation des ressources naturelles. Tout en étant menée dans un cadre institutionnel boycotté, cette nouvelle voie d'exploitation irrationnelle et anarchique (« la débrouille »), conduite en premier par une population pauvre suivant des stratégies de survie au jour le jour, et ensuite par des exploitants peu scrupuleux, a brisé l'ancien équilibre. Les problèmes environnementaux qui apparaissent actuellement en sont les conséquences directes. Ces questions environnementales deviennent d'autant plus délicates à soulever qu'elles touchent directement aux moyens de subsistance des populations locales. Sans vision à long terme, la population pratique différentes activités économiques cumulées (agriculture, chasse, pêche, PFNL) selon les saisons et les disponibilités des ressources. Il est dès lors difficile d'aborder des plans de développement durable qui restreignent le plus souvent l'exploitation des forêts et des rivières.

Cependant, une prise de conscience par la population par rapport à la problématique environnementale semble s'amorcer. La région, partie intégrante d'un paysage WWF officiel, celui du lac Ntomba-lac Tele, fait l'objet depuis une dizaine d'années de projets de développement. Des études et enquêtes de terrain y ont été effectuées, associant et sensibilisant la population de plus en plus réceptive. Mais le travail est loin d'être fini ; la nécessité de mettre en place des systèmes de partenariat regroupant les différentes parties prenantes s'avère indispensable sur le terrain. De fait, un véritable conflit d'intérêts persiste entre l'administration, les sociétés industrielles et les communautés locales, toutes trois concernées par la gestion et l'exploitation des terres. En ce qui concerne l'agriculture et la foresterie, il reste encore de nombreux investissements à faire, surtout dans les domaines de la

recherche. La réhabilitation, par exemple, du Centre de recherche Mabali et des Jardins d'Eala évoquée depuis longtemps dans divers plans de développement mais éternellement remise aux calendes

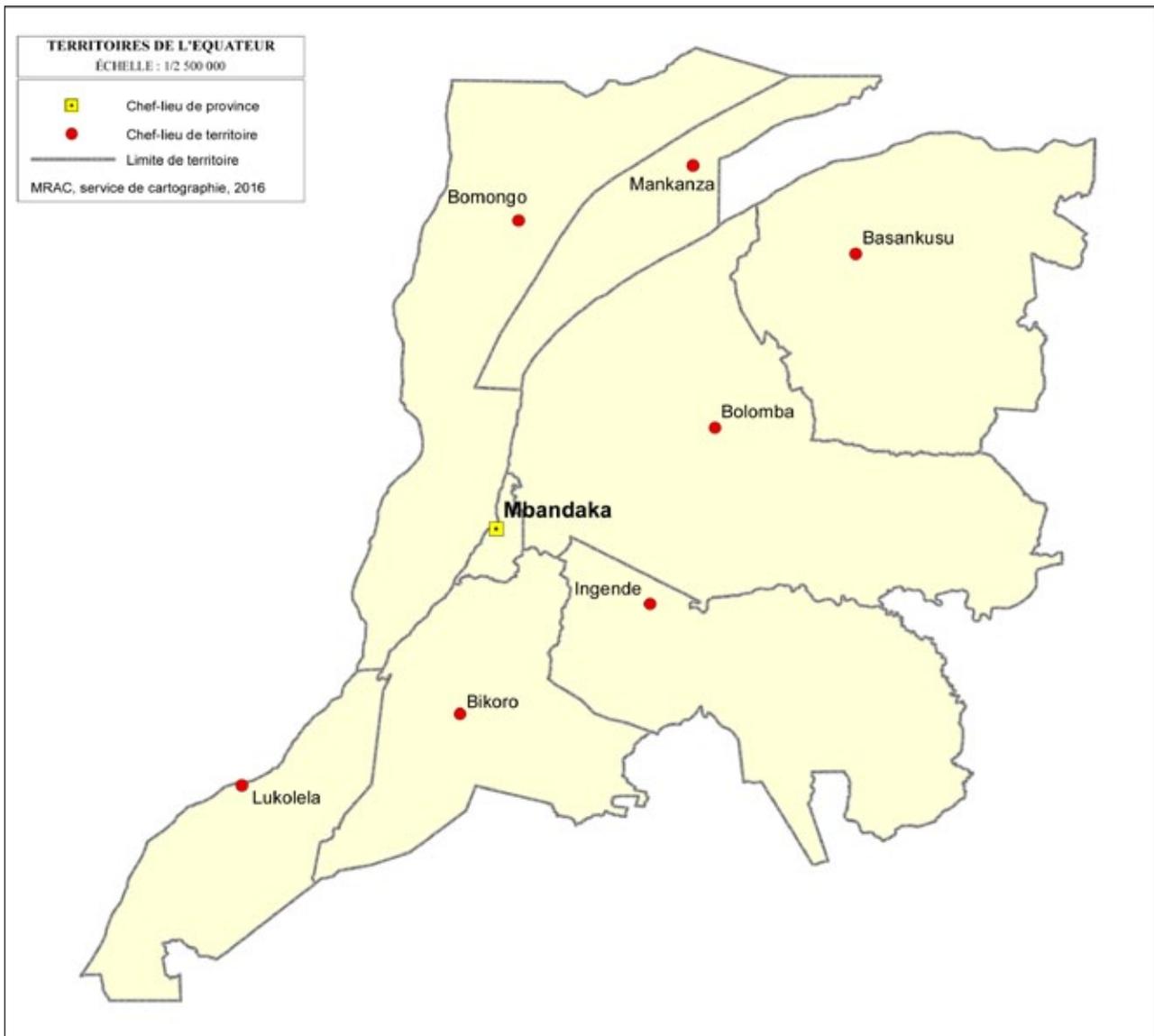
grecques pourrait constituer un premier pas important en faveur de la dynamique socio-économique de la nouvelle province de l'Équateur.

RÉFÉRENCES

- Boelaert, E. 1938. « Nkundo-Mongo. Un peuple, une langue ». *Annales Aequatoria* 1 (8) : 3-24.
- Bolamba, A.R. 1959. « Plan d'action de l'Union vulturelle Mongo-Nkundo ». *Lokole Lokiso* (15 octobre).
- Bolela, A.O. 1957. « En marge d'une polémique. Entendons-nous mes frères ». *Mbandaka* (23 février).
- Bomadeke Bonyeka. 1992. *Le Parlement congolais sous le régime de la Loi fondamentale*. Kinshasa : PUZ.
- Chambre des Représentants de Belgique. 16 novembre 2001. « Enquête parlementaire visant à déterminer les circonstances exactes de l'assassinat de Patrice Lumumba et l'implication éventuelle des responsables politiques belges dans celui-ci. Rapport fait au nom de la Commission d'enquête par MM. Daniel Bacquelaine et Ferdy Willems et M^{me} Marie-Thérèse Coenen », vol. 1, doc 50 0312/006.
- Courrier d'Afrique*. 22 juin 1960.
- Elenga, A. 1957a. « Iso tofa Bangala ». *Lokole Lokiso* (15 janvier).
- Elenga, A. 1957b. « Nkundo-Mongo bamenya ». *Lokole Lokiso* (15 mars).
- Ibola Yende, J. 2008. « Le rôle des Missionnaires du Sacré-Coeur dans l'éveil de la conscience ethnique mongo : 1925-1960 ». Mémoire de DES en histoire, Université de Kinshasa.
- Lufungula Lewowo, S. 2012-2013. « Histoire politique et administrative de Coquilhatville (Mbandaka), 1933-1960. Les CEC face au paternalisme colonial ». Thèse de doctorat en histoire. Université de Kinshasa.
- Lokole Lokiso*. 1959. « Union coutumière Mongo-Nkundo » (1^{er} juillet).
- Ngoi, P. 1956. « Nous ne sommes pas des Bangala ». *Lokole Lokiso* (1^{er} août).
- Nyalosaso Lokoko. 1975. « La dynamique de l'identité bangala et le comportement politique ». Mémoire de licence en SPA. Lubumbashi : UNAZA.
- Verhaegen, B. 1970. « Les associations congolaises à Léopoldville et dans le Bas-Congo de 1944 à 1958 ». *Études africaines du CRISP (XTA, 112-113)* : 2-35.

PREMIÈRE PARTIE

L'ÉQUATEUR PHYSIQUE



Carte administrative de l'Équateur.

NOTE RELATIVE À L'ORTHOGRAPHE DES NOMS LOCAUX

Divers noms de peuples, lieux, rivières... sont orthographiés de différentes manières, liées à l'origine des auteurs qui les ont utilisés. Dans cet ouvrage, les auteurs s'efforcent de privilégier l'orthographe la plus proche possible de celle utilisée par les populations concernées, en indiquant à chaque première occurrence du mot les autres orthographes possibles.

Ainsi :

Nous préférons à « **lac Tumba** », l'orthographe officielle actuelle, celle de « **lac Ntomba** », nom du peuple de la région dans laquelle celui-ci se situe.

Djamba, un peuple riverain du territoire de Bomomgo, s'écrit plutôt **Zamba** ou **Dzamba** par les autochtones eux-mêmes.

Losakani, un peuple du territoire de Lukolela, s'écrit aussi **Lusankany** ou **Losankani** selon les sources.

Nkundo, nom d'un clan mongo, s'écrit parfois **Nkundu** dans les textes de divers auteurs, ce qui est une erreur.

Bamanya s'écrit aussi **Bamania**. C'est le cas aussi pour **Lusanganya** écrit **Lusangania**.

CHAPITRE 1

GÉOGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE

Le district de l'Équateur se situe entièrement dans la cuvette congolaise. Il est traversé du nord au sud par le fleuve Congo. Celui-ci reçoit, sur la rive droite, les rivières Mongala et Ubangi, dont le principal affluent est la Ngiri. Sur la rive gauche, le fleuve reçoit les rivières Lulonga, Ikelemba et Ruki.

Le district de l'Équateur peut être qualifié de pays du fleuve et des rivières, qui constituent les principales voies de transport et de contacts. Une grande partie du territoire est marécageuse et largement inondée pendant l'année. Des territoires entiers comme Bomongo, Mankanza et Lukolela manquent d'infrastructures routières. Il en est de même pour de larges parties des territoires de Bolomba et de Basankusu. Au sud-ouest, se trouve un lac résiduel, le lac Ntomba (nom déformé et écrit Tumba, cf. *infra*) et, à l'ouest, la vaste vallée herbeuse de la Ngiri, dans laquelle se situe le lac Mabale ou lac Libanda.

1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE

L'Équateur est borné :

- au nord par le district du Sud-Ubangi (territoires de Kungu et de Budjala) et par le district de la Mongala (territoire de Bongandanga) ;
- à l'ouest par la République du Congo ;
- au sud par les districts de Mai-Ndombe et des Plateaux (les territoires de Kiri, de Yumbi et de Bolobo) ;
- à l'est par le district de la Tshuapa (les territoires de Befale, de Boende et de Monkoto). Le nom du district est tiré de la rivière Tshuapa, dont l'appellation d'origine est *Jwapa*.

Limites de la province de l'Équateur

Article 5

La province de l'Équateur a pour chef-lieu Mbandaka.

Elle est délimitée comme suit :

Au nord :

- par le sud des provinces du Sud-Ubangi et de la Mongala ;
- depuis le point formé par l'intersection de la frontière de la République démocratique du Congo avec le parallèle passant à 1 km au nord

du village Mokolo jusqu'au bassin versant du chenal des Tanda ;

- celui-ci jusque dans le marais Ngiri ;
- la rive gauche du marais Ngiri, à 2 km de la rivière Ngiri, jusqu'à son intersection avec une droite venant du confluent Moeko avec le ruisseau Eleku ;
- de ce point, le 2^e parallèle Nord jusqu'à son intersection avec la Mongala ;
- celle-ci jusqu'à son embouchure dans le fleuve Congo ;

- celui-ci jusqu'à l'extrême ouest de l'île Sumba ;
- de ce point, une droite jusqu'à son intersection avec la ligne de crête de Lulonga-Lopori ;
- cette ligne de crête jusqu'à l'intersection avec la droite venant de la source de la rivière Yenge.

À l'est :

- par l'ouest des provinces de la Mongala et de la Tshuapa ;
- de la rivière Mongala jusqu'à son embouchure dans le fleuve Congo ;
- depuis cette embouchure jusqu'à celle de la rivière Mondjeto dans la rivière Yekokora ;
- cette rivière, vers l'aval, jusqu'à l'embouchure de la rivière Djate ;
- une droite joignant cette embouchure à la source de la rivière Mokombo ;
- cette rivière jusqu'à son embouchure dans la rivière Maringa ;
- celle-ci, vers l'amont, jusqu'à l'embouchure de la rivière Botongo ;
- la rivière Botongo jusqu'à sa source ;
- une droite joignant cette source à celle de la rivière Loale ;
- cette rivière jusqu'à son embouchure dans la rivière lkelemba ;
- celle-ci, vers l'amont, jusqu'à l'embouchure de la rivière Losafila ;
- la rivière Losafila jusqu'à sa source ;
- une droite joignant cette source à celle de la rivière Loamba ;
- cette rivière jusqu'au confluent de la rivière Longango ;
- cette rivière jusqu'au confluent de la rivière Bowe ;
- celle-ci jusqu'à sa source ;
- une droite joignant cette source à l'embouchure du ruisseau Congo dans la rivière Lomami ;
- la rivière Lomami, vers l'aval, jusqu'à l'embouchure de la rivière Iyanga ;
- une droite joignant cette embouchure à la source de la rivière Esolo ;
- une ligne brisée joignant cette source à celle des rivières Elumbuseta, Ifoso, Bantona, Efenkaki, Afala, Bololo, Boina, Boona, affluents et sous-affluents de la rivière Lolanga ;
- une droite joignant la source de la rivière Boona à l'embouchure de la rivière Ekekeki dans la rivière Lobilo ;

- le méridien de cette embouchure jusqu'à son intersection avec la rivière Bisura ;
- cette rivière, vers l'aval, jusqu'à son confluent avec la rivière Salonga ;
- celle-ci, vers l'amont, jusqu'à son confluent avec la rivière Itumbe ;
- la rivière Itumbe jusqu'à sa source ;
- une droite joignant cette source à celle de la rivière Bambane ;
- celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Momboyo¹ ;
- la rivière Momboyo, vers l'amont, jusqu'au confluent des rivières Loile et Luilaka ;
- la rivière Luilaka, vers l'amont, jusqu'à son confluent avec la rivière Bosakitela ;
- celle-ci jusqu'à sa source ;
- le parallèle passant par la source de la Bosakitela jusqu'à son point de rencontre avec la rivière Lokolo ;
- cette rivière, vers l'aval, jusqu'à son point d'intersection avec le 1^{er} parallèle Sud ;
- ce parallèle, depuis ce point d'intersection, jusqu'à sa rencontre avec la rivière Lofua ;
- cette rivière, vers l'amont, jusqu'à l'embouchure de la rivière Bofala ;
- de cette embouchure une droite joignant le confluent des rivières Botofeli et Ekondo.

Au sud :

- par le nord de la province de Mai-Ndombe ;
- la rivière Botofeli, depuis son confluent avec Ekondo, jusqu'à sa source ;
- une droite joignant cette source au confluent des rivières Dwile et Bombongo ;
- la rivière Bombongo jusqu'à son confluent avec la rivière Bankulu ;
- de ce point, une droite jusqu'à la source de la rivière Monkandu ;
- une droite, de cette source à celle de la rivière Djendje (Lowali) ;
- celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Dwali ;
- celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Loole ;
- cette rivière jusqu'à son confluent avec la rivière Lopenge ;
- celle-ci jusqu'à sa source ;

¹ Loilaka est l'autre nom de cette rivière.

- de ce point, une droite jusqu'à son intersection avec la rivière Londo ;
- celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Mpeti ;
- de ce point, une droite joignant la source de la rivière Lonkoi ;
- celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Bakilo ;
- le parallèle passant par ce confluent jusqu'à son intersection avec la rivière Loposi ;
- de ce point d'intersection jusqu'au confluent des rivières Be et Ikeremina ;
- la rivière Ikeremina jusqu'à sa source ;
- une droite joignant cette source à celle de la rivière Londo ;
- celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Luala ;
- celle-ci jusqu'à sa source ;
- le parallèle passant par cette source jusqu'à son intersection avec la rivière Be ;
- de ce point d'intersection, la rivière Be jusqu'à son confluent avec la rivière Gangi ;
- celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Bolongo ;
- celle-ci jusqu'à son confluent avec un ruisseau (affluent) ;
- une droite joignant ce confluent à celui de la rivière Banganda et un ruisseau (affluent) ;
- une droite joignant ce confluent à celui des rivières Bekiki et Bongo ;
- une droite reliant ce confluent à celui des rivières Bekungu et Bolonga-Mosengo ;
- une droite joignant ce confluent à celui des rivières Mbale et Eliba-Alombe ;
- une droite joignant ce confluent à celui des rivières Isaba et Ngubangu ;
- la rivière Isaba jusqu'à sa source ;
- une droite reliant cette source à celle d'un ruisseau ;
- celui-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Nkuku ;
- cette rivière Nkuku jusqu'à son confluent avec un ruisseau ;
- une droite joignant ce confluent à celui des rivières Mpamokeli et Loloku ;
- la rivière Loloku jusqu'à sa source ;
- une droite joignant cette source au confluent des rivières Bongo et Masinga ;
- le parallèle de ce confluent jusqu'à son intersection avec la rivière Nsolu ;
- cette rivière jusqu'à son confluent avec la Luoko ;
- celle-ci jusqu'à son embouchure dans le fleuve Congo ;
- de ce point, un parallèle jusqu'à la frontière avec la République du Congo.

À l'ouest

- par la frontière de la République démocratique du Congo avec la République du Congo ;
- depuis le point d'intersection du parallèle de l'embouchure de la Luoko dans le fleuve avec la frontière de la République du Congo jusqu'au point de l'intersection formée par le parallèle passant à 1 km au nord du village Mokolo avec cette frontière.

Source : loi organique n° 15-006 du 25 mars 2015 portant fixation des limites des provinces et celle de la ville de Kinshasa.

Le district de l'Équateur a pour chef-lieu la ville de Mbandaka et comporte sept territoires administratifs : Basankusu, Bolomba, Bomongo, Bikoro, Ingende, Lukolela et Mankanza.

1.1 VILLE DE MBANDAKA

Promue ville en janvier 1958, et appelée Coquilhatville jusqu'en 1967, Mbandaka fut le chef-lieu, d'abord du district (1888-1917), ensuite de la province de l'Équateur non démembrée (1917-1962), puis de la province de la Cuvette centrale (1962-1966).

La ville de Mbandaka se situe au confluent du fleuve Congo et de la rivière Ruki et, suivant la borne

Verlinden installée près de la « Résidence des gouverneurs », à 0° 03'49" de longitude nord et à 18° 16'40" de latitude est (Vinck 1990). Elle s'étend sur 460 km² et est subdivisée en deux communes urbaines : Mbandaka et Wangata, comptant ensemble 10 quartiers.

1.2. TERRITOIRE DE BASANKUSU

Son chef-lieu est Basankusu. Le territoire de Basankusu a une superficie de 21 239 km². Il est borné :

- au nord : par le district de la Mongala (territoire de Bongandanga) ;



La Ruki : en face du jardin botanique d'Eala à Mbandaka.

(Photo © Isaac Bakuku, janvier 2007.)

- à l'ouest : par le territoire de Mankanza ;
- au sud : par le territoire de Bolomba ;
- à l'est : par le territoire de Befale dans le district de la Tshuapa.

Le territoire de Basankusu a été séparé de celui de Bolomba par l'ordonnance n° 31/181 du 13 avril 1955 fixant le nombre et les limites des territoires du district de l'Équateur, ce qui entraîna des modifications géographiques entre les deux territoires.

1.3. TERRITOIRE DE BOLOMBA

D'une superficie de 24 598 km², il est limité :

- au nord : par le territoire de Mankanza et une partie du district de la Mongala (territoire de Bongandanga) ;
- à l'est : par le territoire de Basankusu et le district de la Tshuapa (avec le territoire de Befale) ;
- au sud : par le territoire d'Ingende et le district de la Tshuapa (territoire de Boende) ;
- à l'ouest : par le fleuve Congo le séparant du territoire de Bomongo.

1.4. TERRITOIRE DE BOMONGO

D'une superficie de 10 736 km², il est borné :

- au nord : par les territoires de Kungu et de Budjala (district du Sud-Ubangi) ;
- à l'ouest : par la rivière Ubangi (séparant Bomongo de la République du Congo/Brazzaville) ;
- à l'est : par le territoire de Mankanza et le fleuve Congo ;
- au sud et au sud-ouest : par le territoire de Lukolela et la ville de Mbandaka sur le fleuve.

Il est à noter que le 6 octobre 1976, Bomongo se sépara du territoire de Mankanza (qui était jusque-là un secteur).

1.5. TERRITOIRE DE BIKORO

Il a une superficie de 13 842 km². Il est borné :

- au nord : par la ville urbaine de Mbandaka ;
- à l'est : par les territoires d'Ingende et de Kiri du district du Mai-Ndombe ;
- à l'ouest : par le territoire de Lukolela ;

- au sud : par le territoire d'Inongo, dans le district du Mai-Ndombe.

1.6. TERRITOIRE D'INGENDE

Il a une superficie de 17 328 km². Il est borné :

- au nord : par le territoire de Bolomba ;
- à l'est : par les territoires de Boende et Monkoto (district de la Tshuapa) ;
- au sud : par le territoire de Kiri (district du Mai-Ndombe) ;
- à l'ouest : par le territoire de Bikoro.

1.7. TERRITOIRE DE LUKOLELA

Il a été créé par l'ordonnance-loi présidentielle n° 76/297 du 6 octobre 1976 qui le détacha du territoire de Bikoro qui l'englobait. Il a une superficie de 8608 km² et il est borné :

- au nord : par le territoire de Bomongo ;
- à l'ouest : par le fleuve Congo le séparant de la République du Congo/Brazzaville, précisément le département de la Likouala ;
- au sud : par les territoires Yumbi et Inongo (districts des Plateaux et de Mai-Ndombe) ;
- à l'est : par le territoire de Bikoro.

1.8. TERRITOIRE DE MANKANZA

Il a une superficie de 7 091 km². Le territoire de Mankanza est délimité :

- au nord, par le territoire de Budjala ;
- à l'ouest, par le territoire de Bomongo ;
- à l'est, par les territoires de Bolomba et de Bongandanga ;
- au sud, par le territoire de Bomongo.

2. RELIEF ET CLIMAT

En pleine Cuvette centrale congolaise, l'Équateur se situe à 340 m d'altitude moyenne. Dans sa partie ouest, plus précisément dans le territoire de Bomongo, l'altitude se relève progressivement du sud au nord. La crête de partage des eaux de la rivière Ubangi et du fleuve Congo va jusqu'à atteindre le plateau ubanguien dans le Sud-Ubangi.

Le territoire de Bomongo est, dans son ensemble, une région basse et marécageuse, surtout dans le versant de la rivière Ngiri, où l'altitude moyenne est de 200 m. Ce bas relief se relève progressivement de la

crête de partage des eaux de la Ngiri-Ubangi, jusqu'à atteindre plus de 360 m. Dans ce territoire, deux régions sont distinctes : une région marécageuse largement inondée dans le versant de la rivière Ubangi. Le long de la rivière Ngiri domine la savane herbeuse avec des îlots.

Le territoire de Bikoro occupe la partie la plus déprimée de la Cuvette centrale congolaise où l'on trouve de vastes zones marécageuses. Cette cuvette est une vaste plaine de plus d'1 000 000 km². Son fond est occupé par le lac Ntomba, d'une superficie de 500 km².

L'altitude moyenne de la ville de Mbandaka est comprise entre 340 et 355 m. Le niveau le plus bas se situe dans les quartiers Bosomba, Bombuanza et la partie de Soconzelo, où l'on observe des inondations fréquentes.

Surtout dans sa partie située au sud du fleuve Congo, le district de l'Équateur est dominé par des pluies abondantes et une constante humidité. Les précipitations varient entre 1800 et 2000 mm par an. Sur les 365 (ou 366) jours de l'année, 140 à 160 sont des journées pluvieuses. Les précipitations maximales se situent en avril et en octobre et les précipitations minimales en janvier et en juillet (Kama 1971). Van Der Straeten fait remarquer : « En règle générale, il pleut tous les mois de l'année, seuls deux ou trois mois sont relativement secs, tandis que les degrés hydrométriques sont relativement élevés et les brouillards nocturnes et matinaux sont fréquents » (Van Der Straeten 1945 : 16). Le ministère de l'Agriculture et du Développement rural fait le même constat : « la lame d'eau annuelle est de l'ordre de 1600 et 1700 mm. Le régime pluviométrique annuel accuse une double périodicité. Le mois d'août, le plus pluvieux, enregistre plus de 200 mm d'eau. Le maximum secondaire se situe en mai, tandis que le minimum secondaire apparaît en juin. Les valeurs supérieures à 2000 mm sont enregistrées à Befori » (Département de l'Agriculture et du Développement rural 1983 : 9).

La région ne connaît pas de réelle saison sèche au vrai sens du mot. Il pleut presque toute l'année, mais la pluviosité se distingue cependant par deux périodes : celle de la baisse des eaux due à la diminution des précipitations et celle de la montée des eaux due à l'augmentation des précipitations. Ces deux périodes s'alternent et chacune d'elle porte des appellations spécifiques dans la région, les activités agricoles s'exerçant par rapport à la période concernée. Les périodes à forte pluviosité sont : « *Ikuulu* et

Bongoy» pour les Mbole et «*Eula* ou *Ehela*» chez les Mongo de la haute Tshuapa; les périodes à faible pluviosité sont appelées «*Nganda* et *Tuli*».

Nganda: c'est la période dite de la saison sèche. Les eaux sont très basses en janvier, février et mars. Durant cette période les pluies sont moins abondantes. La pêche est l'activité principale de cette saison. C'est aussi le meilleur moment pour le défrichement des champs.

Bongoy: *nganda* se termine par les premières pluies de *bongoy*. Lorsqu'on parle de *bongoy*, on sous-entend la montée des eaux occasionnée par une forte pluviosité. La durée de cette saison, comme l'a fait remarquer Gustaaf Hulstaert, est de trois mois, c'est-à-dire qu'elle va des mois de mars-avril aux mois de mai et juin. Cette durée varie d'une année à l'autre (Hulstaert 1957).

Tuli: c'est la période de la petite saison sèche où les eaux sont très basses. Cette période va du mois de juin au mois d'août. *Tuli* est accompagnée de beaucoup de nuages. Elle apporte beaucoup de vents et une fraîcheur relativement grande (Hulstaert 1957). Les précipitations sont faibles. La pêche reste l'activité principale ainsi que les défrichements des champs.

Ikuulu: cette période se situe juste après la *tuli*. Elle est accompagnée de précipitations abondantes. Elle commence à partir du mois de septembre pour prendre fin au mois de décembre. Durant cette période les hautes eaux inondent les rivières. Cette période est celle des semis et l'activité est orientée surtout vers la cueillette des chenilles, des champignons et des fruits sauvages.

Chez les Mpama de Lukolela, les mêmes saisons sont identifiées comme suit:

- *Muko*: période des pluies, entre septembre et novembre.
- *Ekongo ekiki*: période de la petite saison sèche, de décembre à février.
- *Mwanga* ou *Ekongo enene*: période des petites pluies, de mars à avril.
- *Ndjobolo*: période des grandes pluies, au mois de mai.
- *Ulengu*; période du début de la saison sèche, de juin à la mi-juillet.
- *Eso*: période de la grande saison sèche, de mi-juillet à la fin août.

3. HYDROGRAPHIE

L'Équateur est traversé par le fleuve Congo, qui constitue son artère vitale du point de vue des transports. Son réseau hydrographique compte quatre grands bassins:

- le bassin de la Lulonga¹ [Lolongo est son nom d'origine]. Il est constitué principalement en amont par la rivière Maringa², appelée Luo dans le territoire de Djolu. C'est de la jonction des rivières Maringa et Lopori au port de Basankusu que naît la rivière Lulonga;
- le bassin d'Ikelemba: il n'a pas de grands affluents;
- le bassin de la Ruki. Il est constitué principalement, en amont, par les rivières:
 - a) Tshuapa (une déformation du mot *hwafa* ou *lwafa* en parler local, qui veut dire «rivière»), qui reçoit les eaux des rivières Loambia, Omboko, Luka, Lua, Luando, Lotai, Lua, Luando, Loile ea Kungu, Loile, Lokina, Lofome, Tumbenga, Loka, Mokombe, Lukendu, Laafa, Bota, Bokambi, Ntela, Booku, Lombo, etc.;
 - b) Lomela (qui reçoit les eaux des rivières Luai, Luki, Wini, Bomute, Banaasa, Milenge, Besomia, Ilongo la Lokoo, Imeku, Bolua, Lifaki I et II, Oku, Luai, Nte, Djera, Bakea, Bobe, etc.) et Salonga (qui reçoit les eaux des rivières Luai, Lokali, Bofaïso, Bosomo, Beale, Djeile, Longo, Longe, Luendu, etc.), qui se jettent toutes deux dans la Busira (appellation d'origine: Bonsela). Busira est le nom que prend la rivière Tshuapa lorsqu'elle reçoit les eaux de la rivière Lomela. Celle-ci et la Momboyo (alimentée par les rivières Luile et Loilaka) viennent se jeter dans la Ruki, cette grande eau noire. Le nom «Ruki» est une déformation de *Mai ma Boloki* («Eau des Boloki»), groupe riverain qui occupait l'embouchure au moment de la pénétration européenne. H.M. Stanley, le premier Blanc à être entré en contact avec eux, avait noté *Muhindu* et *Uluki*, mais les autres Blancs ont consacré la graphie *Ruki*;
- le bassin de l'Ubangi: il s'agit d'une longue rivière née de la jonction à Yakoma des rivières Uele et Mbomu. Mais l'Ubangi est en réalité constitué

1 L'appellation locale est plutôt Lolonga.

2 La Maringa reçoit les eaux des rivières Lomako, Duale, Lokomo, Losifo, Bombeka, Lolongo, Bofwete, Efeela, Bolua, Monkendu, Boliaie, Loile, Oka, Lokaka, Lota, Lolaka, Wilembe, etc.



Hydrographie de l'Afrique équatoriale occidentale.

Source : Western Equatorial Africa, London, Hutchinson & Co, production entre 1894 et 1906.

de plusieurs bassins : a) celui de l'Ubangi septentrional, à l'extrême nord, avec comme principales rivières la Bembe, la Songo, la Liki et la Yengi dans la partie occidentale, la Mondjo et la Lumba dans la partie orientale ; b) celui des deux Lua et des affluents de l'Ubangi, au centre nord principalement alimenté par la Lua-Dekere, la Lua-Vindu et leurs affluents ; c) celui de la Ngiri (de son nom Loyi) qui se situe au sud. Du côté du Congo/Brazzaville et de la RCA, se trouvent les rivières Lobai, Sanga-Likouala, etc.

La région située à l'ouest du méridien $20^{\circ} 30'$ est uniquement drainée par des rivières tributaires du fleuve Congo et de l'Ubangi. Les collecteurs présen-

tent une disposition en éventail centrée sur le plateau de Lombo.

Les grands exutoires sont : le fleuve Congo, l'Ubangi, la Ngiri, la Lulunga, l'Ikelemba et la Ruki, auxquels s'ajoute, pour l'hydrographie, le lac Ntomba.

Toutes les rivières appartiennent au bassin du fleuve Congo. Les principales sont :

- rive droite : l'Ubangi, le seul grand affluent avec la Ngiri qui est son affluent de gauche ;
- rive gauche :
 - la rivière Lulunga avec ses affluents de droite, la Montoku et l'Itantandu et ses affluents de gauche, les rivières Lodjwa, Bosumba et Eluku,
 - la rivière Ikelemba qui n'a de grands affluents ni à gauche ni à droite,

- la rivière Ruki avec pour affluents, la Busira et la Lolonga à droite et, à gauche, les rivières Lokolo, Lofua, Duile, Duali et Lolina.

D'une façon générale, le régime de ces rivières en leurs parties centre et nord est extrêmement irrégulier. Après les pluies, notamment après les gros orages, les débits diminuent assez rapidement. Par ailleurs, bon nombre de « marigots » tarissent plus ou moins vite pendant la saison sèche. Le lit vif lui-même est alors à sec et il ne subsiste pas de débit important. Mais au sud du district, sur le domaine des formations mésozoïques, les collecteurs ont, même en saison sèche, un débit permanent très abondant, lié à la porosité et à la perméabilité des formations encaissantes qui en font de bonnes roches-réservoirs. Les zones déprimées sont souvent marécageuses; certains flats marécageux atteignent plusieurs centaines de mètres, voire plusieurs kilomètres, de largeur.

Ci-après, nous examinons la situation dans la ville de Mbandaka et dans les territoires.

3.1. DANS LA VILLE DE MBANDAKA

La ville de Mbandaka est bâtie au confluent de la Ruki et du fleuve Congo. Son sol est échancre par de nombreux marais, marécages et ruisseaux dont l'épaisseur est souvent tributaire des eaux de pluie.

D'après Gustaaf Hulstaert, les noms des marais et des ruisseaux de Mbandaka sont : Bonkele, un grand ruisseau qui part de l'amont de Wangata; Isambe, dont la source se situe dans le marais Balongo b'anto, un grand marécage entre Ifeko et Wangata; Isondage, un autre marécage entre Ifeko et Wangata w'ibonga;



Le fleuve Congo à son arrivée à Mbandaka après son confluent avec les rivières Ruki et Ikelemba, au niveau du port de l'ONATRA.

(Photo équipe locale, 2009.)



Embouchure de la Maringa.

(AP0.0.11610, collection MRAC Tervuren; photo J. Engels, vers 1912, © MRAC Tervuren.)

Botemaofankele, nom que portent divers ruisseaux débordant au moment des crues provoquées par les eaux de pluie diluvienne.

3.2. DANS LE TERRITOIRE DE BASANKUSU

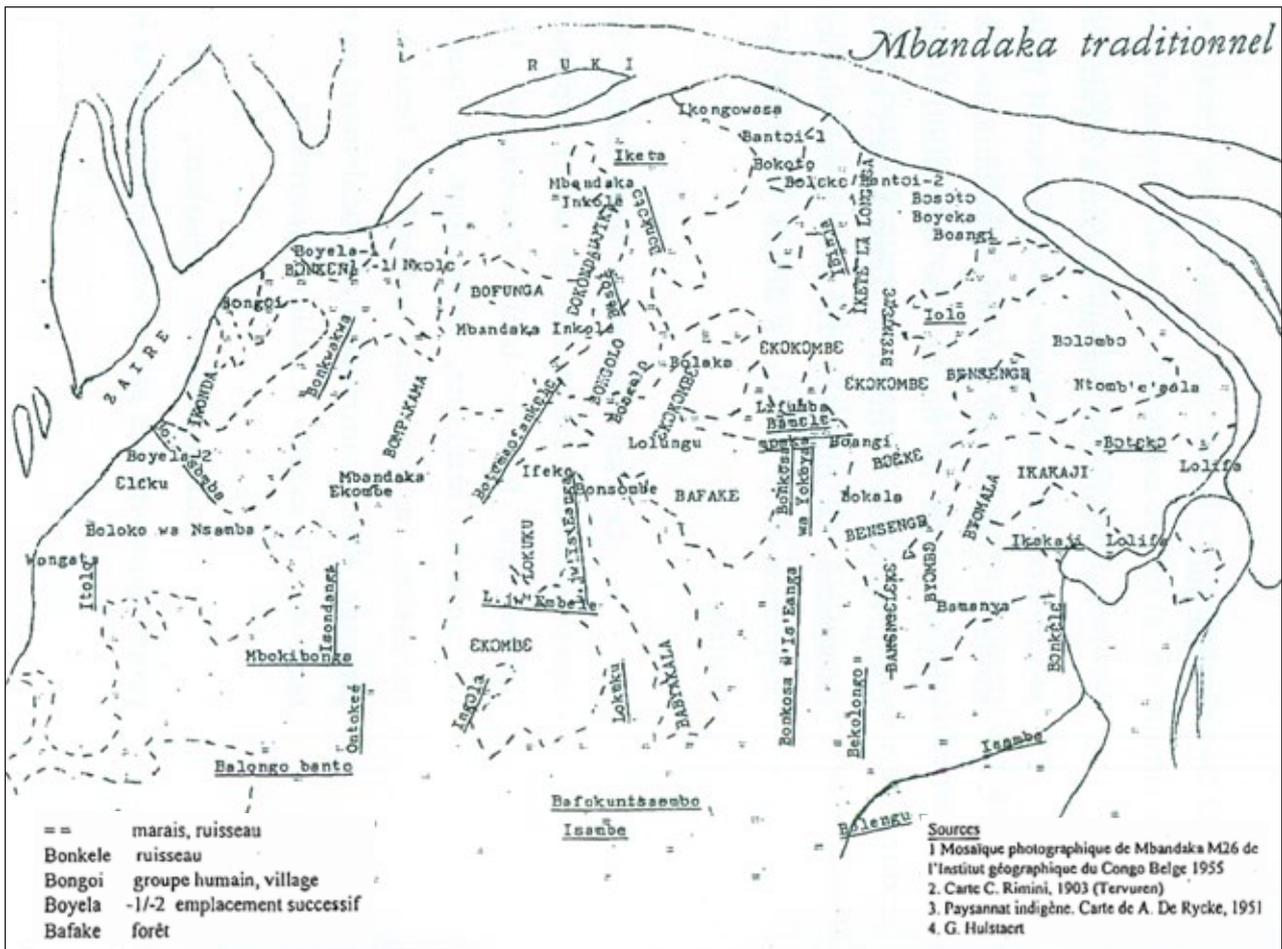
L'hydrographie du territoire de Basankusu est constituée par les principaux affluents de gauche et de droite de la rivière Lulonga dont les eaux proviennent de plusieurs sources. Le centre de Basankusu est situé au confluent de la Maringa et de la Lopori qui, en se réunissant, forment la rivière Lulonga.

Les principaux cours d'eau qui baignent le territoire de Basankusu sont les suivants :

- l'Ikelemba, qui coule d'est en ouest le long de la limite sud du territoire, en traversant le territoire de Bolomba pour se jeter dans le fleuve Congo à plus ou moins 5 km de Mbandaka;
- la Lopori, qui coule du nord vers l'ouest, forme un confluent avec la Maringa qui, elle, coule du sud vers l'est;
- la Lulonga, qui coule depuis le confluent de la Maringa et de la Lopori pour se jeter à Lolonga, localité située à plus de 70 km en amont de Mbandaka;
- les autres petites rivières qui alimentent l'affluent Lulonga sont : l'Iyokokala, la Bosomba, la Lokooto, la Bontoku, la Bontongo, la Banyete, la Nsoolo, la Lodjwa, la Bonoko, etc.

3.3. DANS LE TERRITOIRE DE BOLOMBA

Le territoire de Bolomba bénéficie d'un réseau hydrographique riche, alimenté par les rivières Lulonga, Ikelemba et Ruki (partie de Busira).



Croquis de Mbandaka.

Source : G. Hulstaert, archives Bamania.

L'Ikelemba, qui se jette dans le fleuve Congo à moins de 5 km de Mbandaka, constitue la voie la plus rapide pour relier Mbandaka à Bolomba. Trois cours d'eau de moindre importance pénètrent l'intérieur du territoire: Boboku, Batoo et Bosomba. La grande étendue marécageuse de Mosondo abrite de petits ruisseaux.

3.4. DANS LE TERRITOIRE DE BOMONGO

Plusieurs cours d'eau traversent le territoire de Bomongo: le fleuve Congo à l'est, l'Ubangi à l'ouest et surtout la Ngiri (Loy, de son nom d'origine), à qui sa position centrale confère le statut d'artère principale.

Ces trois grands cours d'eau sont traversés par des chenaux reliant différentes rivières:

- le chenal de Libembe, reliant l'Ubangi à la Ngiri;
- le chenal de Lobengo, reliant la Ngiri au fleuve Congo;



Pirogue d'un couple de pêcheurs sur la Ruki, en face du jardin botanique d'Eala.

(Photo équipe locale, novembre 2009.)

- les chenaux de Boboke, d'Ebeka, de Mpee, de Bondjo, de Vala, de Bomongo, de Bolebo, reliant la Ngiri et l'intérieur des terres fermes ou marécageuses du territoire de Bomongo.

Pendant la saison sèche, ces chenaux ne sont pas utilisables par les piroguiers.

Il est à noter que la rivière Mpoka subit l'influence positive du fleuve Congo, de l'Ubangi et de la Ngiri, comme en témoigne la présence des nombreux poissons dans cette rivière.

3.5. DANS LE TERRITOIRE DE BIKORO

L'hydrographie du territoire de Bikoro est dominée par le lac Ntomba (765 km² de superficie), dans sa partie ouest. À la sortie du lac, en direction du territoire de Lukolela (Irebu), se trouvent d'importants cours d'eau qui, le plus souvent, transforment la région en d'immenses marécages (Lolo, Lolambo, Bituka, Boloko) et le (petit) lac Mpaku, relié à la rivière Ruki.

3.6. DANS LE TERRITOIRE D'INGENDE

L'hydrographie du territoire d'Ingende est dominée par la présence de la rivière Ruki, qui se jette dans le fleuve Congo, presque en amont de la « résidence des gouverneurs » à Mbandaka. La Ruki est alimentée par deux rivières principales, la Momboyo et la Busira. Ingende, chef-lieu du territoire, est bâtie au confluent de la Momboyo et de la Busira.

3.7. DANS LE TERRITOIRE DE LUKOLELA

Une vue aérienne du territoire de Lukolela montre un ensemble d'îlots boisés séparés par de nombreuses rivières convergeant toutes vers le fleuve Congo. Ce dernier constitue la grande voie d'eau pour la circulation des personnes et des biens dans le territoire de Lukolela dont le centre est justement situé au bord du fleuve. Dans la partie ouest du territoire, depuis le secteur Losakani jusqu'à la limite avec le territoire de Yumbi (district des Plateaux), le fleuve totalise près de 217 km de rive. S'y trouvent aussi quelques rivières telles que la Ntsangasi chez les Banunu, seule rivière dont les sources sont multiples. Elle est riche en poissons et reptiles aquatiques.

Les ruisseaux les plus importants qui alimentent la Ntsangasi sont :

- l'Etuku, qui provient du fond de la forêt de Nkondi, passe l'étang de Simba et sort par Mpimo, en amont de Lokolo-Mpika ;
- le Mbonga, qui traverse toute la forêt marécageuse de Pokolo à Bosengeli ;
- le Lobilo, dont la source se trouve perdue dans la forêt équatoriale. Il baigne les alentours de

Mpoka du secteur Mpama et se déverse dans la Ntsangasi en amont de Nkolo-Lingamba.

D'autres rivières importantes du territoire de Lukolela sont :

- la Yembe (Mobila) chez les Lusankany ;
- la Manga (Moliba), constituant la limite entre les secteurs Mpama et Lusankany ;
- les rivières Maberu (Moliba), Ndonga, Luba, Etuka, Molambi, chez les Mpama.

3.8. DANS LE TERRITOIRE DE MANKANZA

Le territoire de Mankanza se situe sur la rive droite du fleuve Congo. C'est le domaine de la pêche pour les peuples bangala riverains du territoire de Mankanza appelés « Gens d'eau ».

Au nord, le territoire de Mankanza est borné par la rivière Ngiri. Les différents lieux du territoire ne sont pas coupés les uns des autres, car dans la grande forêt entre le Congo et la Ngiri, des ruisseaux relient les villages entre eux, tout comme plusieurs chenaux relient la Ngiri au fleuve Congo. Citons quelques-uns des chenaux reliant le fleuve Congo à la Ngiri :

- le chenal des Mbondji : situé en amont de Bomana sur la Ngiri, il relie la Ngiri au fleuve Congo. Chez les Mbondji, ce chenal est connu sous le nom de « *Moluka mua Ndobu* », car il rejoint le fleuve Congo à Ndobu. Ensablé, il n'est plus utilisé aujourd'hui ;
- le chenal de Bosilela : il traverse les Mabale et aboutit au fleuve Congo à Boboka « *Moluka mwa Mabale* » ;
- les chenaux de Bokwala et de Mabale : un peu au nord de Bosesela, ils aboutissent au fleuve, en aval de Mankanza (les deux chenaux se croisent et aboutissent tous deux à Boboka) ;
- les chenaux de Bodjenga et de Mbenga, en amont du territoire de Mankanza (*Moluka mwa Bonkula*). On peut partir de plusieurs points sur la Ngiri : Mpongo, Monia, etc., on aboutit au même endroit.

D'autres chenaux relient la Ngiri à la Moeko et à la Mongala :

- le chenal de Ndobu, dans le territoire de Budjala ;
- le chenal de Lobengo : il relie Ekondo sur la rivière Ngiri à Lobengo sur le fleuve Congo en face de Lobaka. Il est employé par les habitants de la moyenne Ngiri ;

- le chenal de Bondoko qui aboutit à Losengo. Il est emprunté par les habitants de la Haute-Ngiri ;
- le chenal de Ngoy : un peu en aval de Bonginda. On peut partir de plusieurs points sur la Ngiri : Mobusi, Mpongo, Monia, etc. Il n'est plus praticable aujourd'hui.

Ces chenaux jouent un rôle important dans le transport local. Ils permettent aux populations de la haute et de la moyenne Ngiri de ne plus devoir descendre la Ngiri jusqu'à la crête de partage des eaux Ubangi-Congo, puis de remonter le fleuve.

4. SOLS

La région est caractérisée par la présence de grandes termitières fossiles de plusieurs mètres de hauteur et de diamètre, plus abondantes et plus grandes dans les zones basses. Le district de l'Équateur appartiendrait au domaine tropical humide, d'après Franz Bultot (Bultot 1971). Situé à cheval sur l'équateur, il connaît un climat équatorial caractérisé par la chaleur et l'humidité. La température moyenne est de 27 °C. Il existe deux saisons principales : celle des eaux hautes (août-décembre) et celle des eaux basses (janvier-avril). Entre les deux, il y a une alternance de la petite saison des eaux hautes (mai-mi-juin) et de la petite saison des eaux basses (mi-juin-juillet). C'est au rythme de ces saisons que les habitants exercent leurs activités productives : la pêche, la chasse et l'agriculture.

Le district de l'Équateur se caractérise par des sols tropicaux récents dans la partie la plus déprimée de la Cuvette centrale et le long de la vallée du fleuve Congo et ses affluents.

4.1. VILLE DE MBANDAKA

La ville de Mbandaka est bâtie sur un sol sablo-argileux. La population, qui pratique une agriculture itinérante, fait le labour ou utilise les jachères (Bongonde, Djombo, Inganda, Iyonda, Bolenge, Wedji-Secli, Ikengo, etc.). Depuis peu, Mbandaka est ravitaillée en produits agricoles grâce aux différents îlots environnant la ville (Maïta, Nkasa, Mangasese...). Ces îlots, y compris la terre ferme de la rive droite du fleuve (Ngunda Lokombe et Bakanga), fournissent à la ville de la canne à sucre, du manioc, des feuilles de manioc (*mpondu*, etc.) grâce aux limons déposés par les eaux du fleuve pendant les périodes de crues.

4.2. TERRITOIRE DE BASANKUSU

Le sol du territoire de Basankusu contient du sable limo-argileux. Il est favorable à la production alimentaire et à la création de grandes plantations de palmiers à huile.

4.3. TERRITOIRE DE BOLOMBA

Le sol du territoire de Bolomba est celui rencontré partout dans la Cuvette centrale. Le profil est toujours humide et le sol est protégé par un dense couvert végétal et un épais manteau de matière organique. Il a une faible teneur en humus et est pauvre en bases et en éléments fertiles. Le couvert reste stratifié. Cette pauvreté du sol oblige la population à user de la jachère et de la pratique des plates-bandes afin de rentabiliser les cultures.

4.4. TERRITOIRE DE BOMONGO

Le sol du territoire de Bomongo est, dans son ensemble, marécageux, sauf dans la partie ouest de la bordure de la rivière, où l'on trouve des terres fermes. Pour rendre le sol fertile, la population utilise la jachère et l'agriculture itinérante. Dans les îlots de la Ngiri, la fertilisation du sol est rendue possible grâce aux limons qu'apportent les eaux de la Ngiri pendant la période des crues.

4.5. TERRITOIRE D'INGENDE

Le sol du territoire est humide et sablo-argileux. C'est un sol favorable à la fructification du palmier élaeis. C'est ce qui justifie la présence d'une grande plantation de palmiers élaeis à Boteka. Cette plantation est la propriété de la PLC (Plantation Lever au Congo).

4.6. TERRITOIRE DE BIKORO

Le sol du territoire de Bikoro est de type sablo-argileux. Il est propice à l'agriculture sur brûlis dans les secteurs des Ekonda et des Elanga. Il est parfois marécageux dans le secteur Lac.

4.7. TERRITOIRE DE LUKOLELA

Les terrains du territoire de Lukolela situés le long du fleuve Congo sont constitués de terres d'alluvion argileuses parsemées, ici et là, de blocs de limonite sans formation de tufs imperméables. Mais

le sous-sol composé d'argile blanche plastique devient imperméable.

Quoique perméable, la première couche du sol est excessivement compacte et, en conséquence, se fendille pendant la saison sèche. Mais pendant la saison des pluies, l'eau s'accumule sur la couche perméable. Le sol du territoire de Lukolela est entouré de marécages dans le secteur Losakani et de peu de terres fermes dans le secteur Mpama. L'humidité du sol favorise la poussée de la culture des cacaoyers. Dans les îlots du fleuve Congo, le sol est inondé pendant les périodes de crues, favorisant le développement des cultures telles que la canne à sucre, le manioc, la patate douce, etc. La fertilisation du sol est favorisée par les limons déposés par les eaux du fleuve.

4.8. TERRITOIRE DE MANKANZA

Le sol du territoire de Mankanza est marécageux, dans son ensemble, toutefois il existe un peu de terre ferme où les habitants font leurs champs. Mais les grandes étendues de la région sont couvertes de terrains humides ou inondés :

- les sols récents occupent de faibles superficies et apparaissent mal sur la carte. Ce sont, en général, les plus fertiles, par une occupation végétale et un épais manteau de matière organique ;
- les sols hydromorphes, qu'on trouve le long des rives du fleuve.

RÉFÉRENCES

- Bultot, F. 1971. *Atlas climatique du bassin congolais*. Bruxelles : ARSOM.
- Département de l'Agriculture et du Développement rural. 1983 (février). *Région de l'Équateur. Étude régionale pour la planification agricole*. Kinshasa : Service d'études et planification.
- Hulstaert, G. 1957. *Dictionnaire lomongo*. Tervuren : MRAC.
- Kama, F. 1971. *Géographie 3^e secondaire*. Paris : Hatier.
- Van Der Straeten, E. 1945. *L'Agriculture et les industries agricoles au Congo belge*. Bruxelles : L. Cuypers.
- Vinck, H. 1990. *Mbandaka hier et aujourd'hui. Éléments d'historiographie locale*. Collection « Études Æquatoria », vol. 10. Bamaia : Centre Æquatoria ».

CHAPITRE 2

GÉOLOGIE

*par Damien Delvaux de Fenffe (MRAC), Vital Cilolo Mukonkole
et Maurice Luamba Mabiala (CRGM)*

Le district de l'Équateur correspond à la partie centrale du bassin du Congo, aussi appelé Cuvette centrale. La géologie de surface, à l'affleurement, est constituée de roches relativement jeunes (Crétacé récent), ne représentant que la partie superficielle d'une séquence sédimentaire qui peut atteindre jusqu'à 14 km d'épaisseur.

1. GÉOLOGIE DE SURFACE

La géologie de surface du district de l'Équateur a été identifiée grâce aux travaux de reconnaissance effectués sur le terrain par les géologues dont A. Lohest, Sekirsky, J. Benoît et A. Lombard et synthétisés par L. Cahen en 1954 et par A. Lepersonne en 1977 dans la carte géologique du Congo au 1/2 000 000.

La succession des couches de surface dans le district de l'Équateur se présente, de la base au sommet, de la manière ci-après: le Crétacé supérieur, une croûte ferrugineuse latéritique, des alluvions anciennes du Pléistocène-Pliocène (PP), et des alluvions récentes de l'Holocène (Ho).

Le Crétacé supérieur affleure sur une petite portion du district. Il correspond à la fin du remplissage sédimentaire de la Cuvette centrale et de grès tendres, déposés dans un milieu tropical humide avec de vastes marécages, lacs peu profonds et rivières.

Au cours du Tertiaire, la Cuvette passe à un stade d'érosion, suite à une surélévation générale du continent africain depuis la fin du Crétacé, bien que la partie centrale du bassin du Congo reste déprimée par rapport à sa périphérie, acquérant ainsi sa forme en cuvette.

Une importante surface de planation se développe probablement pendant le Miocène moyen

avec la précipitation d'une cuirasse latéritique ferrugineuse épaisse de plusieurs mètres, formant des falaises de 10 à 20 mètres de haut, le long des rives du fleuve Congo jusque Mankanza (ex-Nouvelle Anvers), ainsi que du lac Ntomba et de la Busira. Elle correspond à l'une des périodes mal datées de latérisation connues dans l'ensemble de l'Afrique centrale et de l'Est. Plus en amont du fleuve, au niveau de Yangambi, De Heizemin (1957) montre que les terrasses du fleuve sont composées d'une succession de lentilles et bancs alluvionnaires de gravier de quartz, sable grossier ou graveleux, et niveaux de matériel graveleux limonitique; de dépôts pisolitiques indurés, liés à au moins deux périodes de planation.

Le Pléistocène-Pliocène (PP) est constitué d'alluvions anciennes présentes en terrasse le long du fleuve, composées de gravier de quartz, sable grossier ou graveleux, des grès limonitiques et des blocs épars de roches silicifiées du type «grès polymorphes». Ces dernières sont des résidus de roches plus anciennes d'âge Paléogène, qui formaient initialement une croûte silicifiée recouvrant les sédiments du Crétacé.

Les alluvions récentes présentes dans les zones basses et inondables le long du fleuve et ses affluents sont d'âge Holocène (Ho). Elles correspondent à des terrasses fluviales avec graviers, sables et résidus latéritiques ainsi que des boues argileuses. On y trouve aussi des sables blancs bien classés formés de quartz pur dans les terrasses alluviales et les plages du lac Ntomba.

Les ressources accessibles en surface sont limitées à de la tourbe, du lignite et des argiles kaolineuses:

- à Basankusu, un gisement de tourbe fut signalé par A. Lombard dans les années 1960. Cette tourbe est sableuse gris noir, légère et non fibreuse;

- un gisement de lignite fut découvert à Ikelemba, dans des alluvions, fin 1931 par Benoît Bolomba, à l'embouchure de la petite rivière Kamu, entre les villages Bosandju et Boso-Ekombo;
- à Mbandaka, on rencontre les argiles kaolineuses lie-de-vin prélevées au contact immédiat du substratum; cette argile de bonne qualité sert à la fabrication des briques cuites. Elle se retrouve également au niveau du lac Ntomba.

2. LA CUVETTE CENTRALE

Le bassin du Congo est une grande dépression au centre du continent africain, d'une superficie d'environ 800 000 km². Il couvre une grande partie de la République démocratique du Congo, depuis Kinshasa jusqu'à Kisangani, englobant l'Équateur, une partie des deux Kasai et le Maniema. Les termes de «bassin du Congo» et de «Cuvette centrale» sont apparus presque simultanément (Cornet 1894). Dès 1885, A. Wauters (in Cornet 1894) reconnaît que le fleuve Congo et ses affluents forment un bassin hydrologique en forme de cuvette. Cette approche géographique est confirmée par E. Dupont en 1889 (Dupont 1889) qui, le premier, en retient la signification géologique. Ce dernier définit le bassin du Congo comme une entité géologique comprenant toutes les formations sédimentaires non métamorphiques qui recouvrent un socle cristallin et le différencie du bassin hydrologique. Il en identifia rapidement les potentialités en matière de ressources en hydrocarbures (Cornet 1911). Le terme de «bassin du Congo» devint internationalement reconnu grâce au mémoire de A.C. Veatch (1935). Par la suite, les deux termes furent utilisés avec des significations variables par différents auteurs intéressés à la question, dont les principaux sont L. Cahen (1954), Évrard (1957), J. Lepersonne (1977), J. Chorowicz *et al.* (1990), M.C. Daly *et al.* (1992), Kadima *et al.* (2011).

L'exploration de ce bassin en général, et en particulier dans le district de l'Équateur, est rendue difficile par la présence de la forêt équatoriale et les difficultés d'accès. Alors que les principales caractéristiques de la géologie de surface et la présence de roches-mères de pétrole pouvant générer du pétrole et du gaz ont été rapidement reconnues (Cornet 1911; Passau 1923), la structure profonde de la Cuvette centrale reste encore imparfaitement mesurée. Les géologues débattent toujours sur les potentialités en hydrocarbures de ce bassin. Certains

y voyant la présence de réserves importantes, mais jusqu'à présent aucun sondage n'a révélé de ressources et aucun indice de surface n'a pu être confirmé (Delvaux & Fernandez 2015). Les enjeux et défis liés à l'exploration pétrolière de la Cuvette centrale ainsi que des autres bassins de la RDC sont analysés par F. Misser (2013).

La première campagne d'exploration a été menée entre 1952 et 1956 par le Syndicat pour l'étude géologique et minière de la cuvette congolaise (REMINA), avec des recherches géologiques de surface systématiques, des mesures gravimétriques et magnétiques, des profils sismiques de réflexion (131 km) et de réfraction (600 km) et deux forages stratigraphiques (Samba et Dekese) entièrement carottés respectivement jusqu'à 2038 et 1856 mètres de profondeur (Évrard 1957). Les résultats ont montré que le bassin de la Cuvette centrale est plus profond qu'estimé initialement. Ils ont également permis de déterminer la succession des couches sédimentaires sur les 2 000 premiers mètres du bassin. Une seconde campagne a été menée par le consortium Esso-Texaco. Elle a repris les explorations en menant l'acquisition de 2 900 km de nouveaux profils sismiques, réflexion couvrant l'ensemble du bassin et forant deux sondages d'exploration (Mbandaka et Gilson), respectivement jusqu'à 4350 et 4536 m de profondeur, sans rencontrer le socle. Les profils sismiques calibrés avec les forages ont permis d'obtenir une meilleure idée de la structure du bassin, qui présente une profondeur moyenne de 4 à 5 km, avec des fossés allant de 10 à 14 km de profondeur. Une dernière campagne d'exploration a été menée en 1984 par la Japan National Oil Corporation (JNOC) dans la région de Kisangani, le long du cours supérieur du fleuve Congo (encore appelé Lualaba).

Malgré ces efforts, aucun indice sérieux d'hydrocarbure n'a pu être trouvé ni en profondeur, dans les sondages, ni en surface, à l'affleurement. Plus récemment, OilSearch/Pioneer en 2007 et HRT Petroleum en 2008, en collaboration avec la COHYDRO (Congolaise des Hydrocarbures), ont effectué des travaux faisant la synthèse des données existantes pour en définir des objectifs d'exploration à développer. Plusieurs venues d'hydrocarbures en surface ont été rapportées et interprétées par certains comme indiquant la présence de réserves de pétrole dans le sous-sol, mais une contre-expertise menée par Central Oil & Gas pour la COMICO a montré que ces indices sont d'origine anthropique, correspondant à diverses pollutions en hydrocarbures (diesel et bitume de calfeutrage des bateaux).

RÉFÉRENCES

- Cahen, L. 1954. *Géologie du Congo belge*. Liège: Vaillant-Caramanne, 577 p.
- Chorowicz, J., Le Fournier, J. & Makazu, M.M. 1990. «La Cuvette centrale du Zaïre: un bassin initié au Protérozoïque supérieur. Contribution de l'analyse du réseau hydrographique». *C. R. Acad. Sci. Paris* 311(II) : 349-356.
- Cornet, J. 1894. «Les formations post-primaires du bassin du Congo». *Annales de la Société géologique de Belgique* 21 (1893-1894) : 251-258.
- Cornet, J. 1911. «Sur la possibilité de l'existence de gisements de pétrole au Congo». *Annales de la Société géologique de Belgique*. Publ. rel. Congo belge, 38 (1910-1911) : 9-15.
- Daly, M.C., Lawrence, S.R., Diemu-Thiband, K. & Matouana, B. 1992. «Tectonic evolution of the Cuvette Centrale, Zaïre». *J. Geol. Soc. Lond.* 149: 539-546.
- De Heizemin, J. 1957. «Les formations sédimentaires de l'Aruwimi et la Série de Yangambi». *Bulletin de la Société belge de géologie* 66 (1) : 98-104.
- Delvaux, D. & Fernandez, M. 2015. «Petroleum potential of the Congo Basin». In de Wit, M., Guillochau, F. & de Wit, M.C.J. (éd.), *The Geology and Resource Potential of the Congo Basin*. Heidelberg: Springer (Series «Regional Geology Reviews», chap. 18, pp. 371-391).
- Dupont, E. 1889. «Lettres sur le Congo. Récit d'un voyage scientifique entre l'embouchure du Fleuve et le confluent du Kasai». Paris: C. Reinwald (éd.), 724 p. Summary Report *Bulletin de la Société belge de géologie* 3 (1889) : 398-403.
- Évrard, P. 1957. *Les recherches géophysiques et géologiques et les travaux de sondage dans la Cuvette congolaise*. Bruxelles: Académie royale des Sciences coloniales («Mémoires de la classe des sciences techniques», [N.S.] VII [1]).
- Kadima, E., Delvaux, D., Sebagenzi, S.N., Tack, L. & Kabeya, M. 2011. «Structure and geological history of the Congo Basin: An integrated interpretation of gravity, magnetic and reflection seismic data». *Basin Research* 23(5): 499-527.
- Lepersonne, J. 1977. «Structure géologique du bassin intérieur du Zaïre». *Bulletin de l'Académie royale de Belgique, Cl. Sci.*, 5^e série, 63 (12) : 941-965.
- Misser, F. 2013. «Enjeux et défis d'une province pétrolière en devenir». In Marysse, S. & Omasombo, J. (éd.), *Conjonctures congolaises 2012. Politique, secteur minier et gestion des ressources naturelles en RD Congo*. Tervuren-Paris: Musée royal de l'Afrique centrale-L'Harmattan (coll. «Cahiers africains» 82), pp. 147-177. ISBN: 978-2-343-00465-5.
- Passau, G. 1923. «La géologie du bassin des schistes bitumineux de Stanleyville (Congo belge)». *Annales de la Société géologique de Belgique*, Publ. rel. Congo belge 19 (1921-1922), C91-243.
- Veatch, A.C. 1935. «Evolution of the Congo Basin». *Geological Society of America. Mem.* 3, 184 p.

CHAPITRE 3

VÉGÉTATION

par Joëlle De Weerdt, Benjamin Toirambe, Astrid Verhegghen,
Pierre Defourny, Hans Beeckman

Situé au cœur même de la Cuvette centrale, l'Équateur est couvert par près de 45 % de forêts denses humides (44,88 %, Tableau 3.1) comprenant les forêts ombrophiles sempervirentes, les forêts semi-caducifoliées et les forêts secondaires. Il est dominé par un réseau hydrographique dense entouré de forêts sur sols hydromorphes (47,15 %), qui elles-mêmes sont entourées d'une manière régulière par des complexes agricoles. Les savanes (herbeuses et arbustives) sont présentes à l'extrême sud-ouest du district, principalement à Lukolela et à Bikoro. La végétation marécageuse, quant à elle, se trouve de part et d'autre du fleuve Congo, à Bomongo et également au niveau du lac Ntomba³.

Ces différents types de végétation s'expliquent par la variabilité climatique rencontrée dans le district caractérisée par des précipitations annuelles allant de 1 600 mm à 1 850 mm.

Il s'agit d'un climat de type équatorial où la saison sèche est quasi inexistante, hormis une légère diminution des pluies en janvier et février. Ceci s'observe partout en Équateur, sauf dans une zone au sud du lac Ntomba, au niveau de Lukolela (voir graphique ombrothermique du sud-ouest à Bikoro, page 40) où l'on observe une courte saison sèche d'une durée de deux mois (juin-juillet). La transition vers cette courte période, caractérisée par une diminution de précipitations, s'observe clairement sur les graphiques ombrothermiques du nord-ouest et du

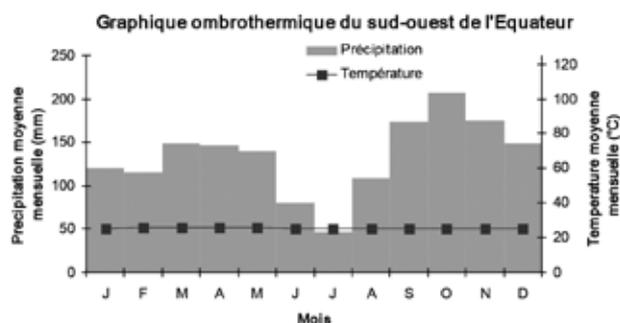
Tableau 3.1. Répartition des principaux types de végétation dans le district de l'Équateur et au niveau national

Type de végétation	Équateur		Équateur/RDC	RDC
	Superficie (ha)	Superficie (%)	Superficie (%)	Superficie (ha)
Forêt dense humide	4 537 687	44,88	4,85	93 517 825
Forêt sur sol hydromorphe	4 768 070	47,15	31,40	15 183 214
Végétation marécageuse	85 551	0,85	15,97	535 714
Savane arbustive	2477	0,02	0,02	15 335 810
Savane herbeuse	57 084	0,56	0,38	14 881 257
Total végétation naturelle	9 450 870	93,46	5,44	173 855 384
Agriculture permanente	1421	0,01	0,09	1 555 849
Complexes agricoles	659 449	6,52	1,23	53 576 845
Total zones anthropisées	660 870	6,54	0,38	55 132 694

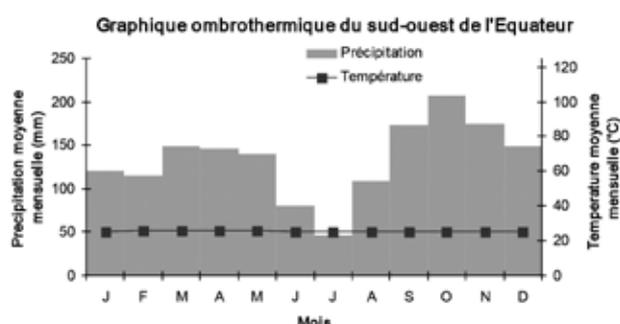
Sources: Vancutsem 2009, Verhegghen *et al.* 2010.

³ Source: Description générale basée sur la carte de l'occupation du sol de la République démocratique du Congo du MRAC.

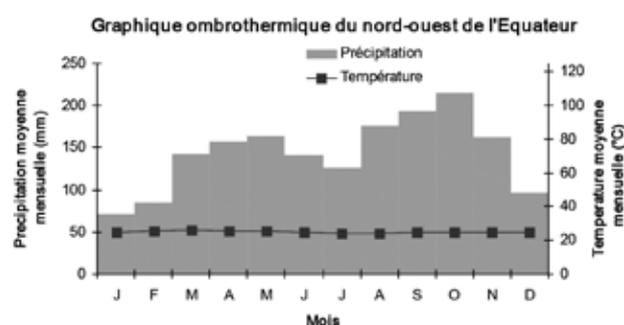
sud-ouest du district. La température moyenne annuelle oscille autour de 25 °C.



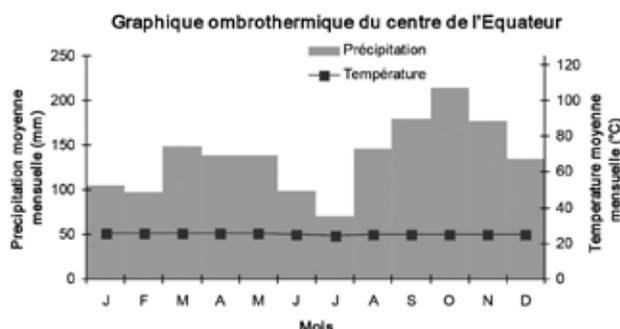
Bomongo (Nord-Ouest) – Forêt dense humide (estimation des précipitations : 1730 mm/an et de la température moyenne : 25 °C)



Mbandaka (Centre) – Complexes agricoles (estimation des précipitations : 1650 mm/an et de la température moyenne : 25 °C)



Bikoro (Sud-Ouest) – Lac Ntomba (estimation des précipitations : 1600 mm/an et de la température moyenne : 25,5 °C)



Lusako (Sud-Est) – Forêt sur sols hydromorphes (estimation des précipitations annuelles : 1850 mm/an et de la température moyenne : 25 °C)

1. FORÊT DENSE HUMIDE

De manière générale, les forêts denses humides sont caractérisées par un peuplement continu d'arbres dont la hauteur varie entre 10 et 50 m. Par conséquent, les cimes s'étagent généralement en plusieurs strates. La densité de la canopée empêche le développement important d'une strate arbustive et herbacée et favorise davantage les épiphytes, plantes qui poussent en prenant appui sur d'autres plantes (ex. : orchidées, fougères, etc.). Peu de graminées y poussent, mais plus souvent des sous-arbrisseaux (ou plantes suffrutescentes) et quelques rares plantes herbacées à grandes feuilles.

En fonction des espèces ligneuses présentes, se distingue d'une part la forêt dense humide *sempervirente*, dont la majorité des arbres restent feuillés toute l'année et, d'autre part, la forêt dense humide *semi-décidue* (qui peut représenter jusqu'à 70 % des forêts denses humides), dont une forte proportion d'arbres restent défeuillés une partie de l'année. La forêt semi-décidue est floristiquement plus riche que la forêt sempervirente et la densité de sa canopée permet le développement d'un sous-étage arbustif continu. Les forêts secondaires, définies comme la régénération d'une forêt après une intervention anthropique, font également partie de la forêt dense humide.

Les forêts denses humides sont présentes autour des forêts sur sols hydromorphes, lesquelles bordent le réseau hydrographique. Les forêts denses humides recouvrent 44,88 % du district.

1.1. FORÊTS DENSES HUMIDES SEMPERVIRENTES

Les arbres sempervirents qui tolèrent plus ou moins l'ombre sont les suivants :

Anonidium mannii
Baikiaea insignis
Baikiaea robynsii
Diogoia zenkeri
Isolona hexaloba
Panda oleosa
Polyalthia suaveolens
Normandiodendron romii
Staudtia stipitata

La strate arborescente supérieure possède les espèces caractéristiques suivantes :

Angylocalyx pynaertii
Dialium pachyphyllum

Drypetes gossweileri
Prioria balsamifera
Tessmannia anomala
Lebruniodendron leptanthum
Omphalocarpum sankuruense
Parinari excelsa
Parinari glabra (syn. : *Maranthes glabra*)
Plagiostyles africana
Pterocarpus soyauxii
Scorodophloeus zenkeri
Strombosia grandifolia
Strombosia glaucescens
Strombosiopsis tetrandra
Xylophia phloiodora
Xylophia gilbertii

La strate arborescente inférieure et arbustive est composée des espèces suivantes :

Afrostryax kamerunensis
Cola griseiflora
Cola lateritia
Cassipourea congoensis
Chlamydocola chlamydantha
Chytranthus macrobotrys
Cleistanthus itsoghensis
Colletocema dewevrei
Diospyros hoyleana
Diospyros lujae (syn. : *Diospyros gabunensis*)
Diospyros alboflavescens
Diospyros crassiflora
Drypetes bipindensis
Garcinia smeathmannii
Garcinia punctata
Heisteria parvifolia
Hunteria congolana
Lasiodiscus mildbraedii
Leptaulus daphnoides
Massularia acuminata
Microdesmis yafungana
Picalima nitida
Sorindeia claessensii

Les espèces herbacées du sous-bois des forêts équatoriales sont les suivantes :

Alchornea floribunda
Crotonogyne giorgii
Guarea glomerulata
Octolepis casearia
Pavetta tetramera
Penianthus longifolius
Polyceratocarpus gossweileri

Psychotria oddonii
Pycnocomma thonneri
Scaphopetalum dewevrei
Stachyanthus zenkeri
Uvariastrum pynaertii

1.2. FORÊTS DENSES HUMIDES SEMI-CADUCIFOLIÉES

Les forêts denses humides semi-caducifoliées ont une stratification moins bien tranchée que les forêts sempervirentes. La strate supérieure est dominée par les espèces suivantes :

Polyalthia suaveolens
Parinari spp.
Celtis spp.
Dialium corbisieri
Scorodophleus zenkeri
Cynometra spp.
Tessmannia spp.
Copaifera mildbraedii

1.3. FORÊTS SECONDAIRES ADULTES

Les forêts secondaires adultes sont caractérisées par les espèces observées le plus fréquemment :

Albizia adianthifolia var. *intermedia*
Angylocalyx pynaertii
Antiaris toxicaria var. *welwitschii*
Bosqueia angolensis (syn. : *Trilepisium madagascariens*)
Canarium schweinfurthii
Entandrophragma spp.
Guarea laurentii
Irvingia grandifolia
Klainedoxa gabonensis
Milicia excelsa
Monodora angolensis
Pterygota bequaertii
Sterculia bequaertii
Strombosia grandifolia
Trichilia prieurieana
Xylophia aethiopica
Fagara macrophylla
Allanblackia floribunda
Pycnanthus angolensis
Uapaca guineensis
Hymenocardia ulmoides
Pentaclethra macrophylla
Ricinodendron heudelotii
Pentaclethra eetveldean

Pericopsis elata et la CITES

Pericopsis elata (nom commercial « afrormosia ») fait partie des forêts semi-caducifoliées et est repris sur la liste de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) sous l'Appendice II. CITES siège à Genève et possède différentes administrations dans différents pays qui ont signé la convention. Ce système international permet d'une manière générale de contrôler de près la survie des espèces menacées.

Des efforts ont été faits ces dernières années pour retranscrire les réglementations de la CITES en mesure de gestion dans les zones d'exploitation et en protocoles pour gérer le commerce. Les espèces reprises sur l'Appendice II peuvent seulement être utilisées dans le commerce à condition que la survie de l'espèce ne soit pas mise en danger et cela vaut pour toute l'aire de répartition de l'espèce concernée. Ceci a pour conséquence que l'espèce ne peut pas être disséminée localement (p.e. par une exploitation), alors qu'elle est protégée dans une réserve. Il faut impérativement empêcher

l'espèce d'arriver sur l'Appendice I, qui interdit totalement la commercialisation de l'espèce.

Pour pouvoir faire du commerce, dans le cas de l'afrormosia, il faut un permis d'exportation ainsi qu'un permis d'importation. Ces deux permis doivent être envoyés à une commission scientifique située dans le pays d'exportation et d'importation et ils doivent respectivement veiller à ce que l'inventaire forestier des forêts qui sont coupées soit effectué, pour faire en sorte qu'il n'y ait pas plus de bois coupé que la régénération naturelle. La dynamique de la population est donc prise en considération et *Pericopsis elata* est une espèce qui se prête bien à la gestion forestière durable (fait confirmé par la recherche scientifique). La gestion forestière de l'afrormosia inclut l'entretien des ouvertures dans la forêt afin que cette espèce héliophyte puisse s'épanouir. En l'absence de cette lumière se produit un déficit de rajeunissement de l'espèce qui pourrait mener à long terme à son extinction.

Les strates inférieures herbacées sont composées des espèces suivantes :

Palisota schweinfurthii

Palisota ambigua

Palisota hirsuta

Renealmia africana

Megaphrynium macrostachyum

Sarcophrynium schweinfurthianum

Sarcophrynium leiogonium

1.4. FORÊTS SECONDAIRES JEUNES

Les forêts secondaires, définies comme la régénération d'une forêt après une intervention anthropique, comme signalé plus haut, sont composées de *Pycnanthus angolensis*, *Fagara macrophylla*, *Pentaclethra macrophylla*, *Ceiba thoningii*, *Milicia excelsa* et *Morus* sp. Sur les terrains occupés par les cultures, mais pas encore totalement réoccupés par la forêt, appelées plus communément « Lobeles », se trouvent quelques espèces dominantes comme *Piptadeniastrum africanum*, *Albizia ferruginea*, *Ficus* sp., *Morus*

sp. et une végétation plus basse composée de *Caloncoba welwitschii*, *Myrianthus arboreus*, *Macaranga spinosa* et *Baphia* sp.

Elles comprennent au moins quatre strates caractérisées par les essences suivantes :

Strate arborescente supérieure :

Amphimax pterocarpoides

Austranella congolensis

Brachystegia laurentii

Berlinia grandiflora

Dracaena reflexa

Entandrophragma candollei

Entandrophragma angolense

Entandrophragma cylindricum

Entandrophragma utile

Erythrophleum suaveolens

Guarea cedrata

Prioria balsamifera

Gilbertiodendron dewevrei

Gilbertiodendron ogoouense

Greenwayodendron suaveolens

Heisteria parvifolia
Irvingia grandifolia
Isolona thonneri
Julbernardia seretii
Millettia laurentii
Monodora angolensis
Normandiodendron romii
Ongokea gore
Pachyelasma tessmannii
Pavetta tetramera
Pentaclethra macrophylla
Pericopsis elata
Piptadeniastrum africanum
Psychotria brevipaniculata
Scorodophloeus zenkeri
Staudtia stipitata

Strate arborescente inférieure:

Chytranthus carneus
Cola digitata
Quassia silvestris
Pentaclethra eetveldeana
Cola griseiflora
Panda oleosa
Strombosiopsis tetrandra

Strate arbustive:

Cola marsupium
Olax subscorpioidea
Rothmannia hispida

Strate herbacée:

Dorstenia convexa
Geophila obvallata
Palisota barteri
Polyspatha paniculata

Plusieurs types de forêts denses humides ont été identifiés à l'est de la région du lac Ntomba:

- forêt à *Piptadeniastrum*;
- forêt à *Piptadeniastrum* et *Pycnanthus*;
- forêt à *Entandrophragma* et *Staudtia*;
- forêt à *Milicia* et *Ceiba*.

Les forêts denses humides sont protégées *in situ* dans le parc de la Salonga situé au sud-est du district qui s'étend sur le Mai-Ndombe et sur la Tshuapa, avec une superficie totale de 3 600 000 ha. Créé en 1970 et inscrit en 1984 sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, ce parc national couvre un tiers de l'immense bloc forestier Salonga-Lukenie-Sankuru



***Piptadeniastrum africanum*.**

(Photo © J.F. Bastin.)



***Pycnanthus* sp.**

(Photo © J.F. Bastin.)

abritant une diversité biologique très riche. Il inclut, non seulement les forêts denses humides, mais également les forêts sur sols hydromorphes. S'y rencontrent plusieurs forêts denses sempervirentes notamment à *Gilbertiodendron dewevrei*, à *Gilbertiodendron ogoouense* et à *Brachystegia laurentii*.

Pour rappel, depuis 2008, les forêts denses humides présentent un intérêt particulier sur la scène

nationale et internationale. En effet, la Conférence de Bali (2008) a introduit le concept de « Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation » des forêts (REDD). Ce concept serait applicable pour la seconde période d'engagement de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), post-2012. Il est primordial d'estimer les émissions liées à la déforestation et à la dégradation (EDD). Pour cela, il importe d'établir une typologie des forêts présentes sur le territoire en lien avec les stocks de carbone dans chacune d'elles.

2. FORÊTS DENSES SUR SOLS HYDROMORPHES

De manière générale, les forêts sur sols hydromorphes sont situées le long du réseau hydrographique. Elles résultent de la présence de sols mal drainés et de fréquentes inondations. Plusieurs types de forêts peuvent être distingués en fonction de la qualité du milieu ou de la durée des inondations. Les forêts denses sur sols hydromorphes peuvent, dans les meilleures conditions, atteindre 45 m de hauteur. Leur strate supérieure, c'est-à-dire les arbres, est plus ouverte et plus régulière que celle des forêts sempervirentes de terre ferme. Ces formations possèdent une flore endémique diversifiée, quoiqu'assez pauvre d'une manière générale: *Uapaca* spp. *Guibourtia demeusei*, *Hallea* spp. et les palmiers du genre *Raphia*.

Dans le district de l'Équateur, les forêts sur sols hydromorphes représentent 47,15 % de la superficie totale de la végétation. Elles comprennent :

2.1. FORÊTS PÉRIODIQUEMENT INONDÉES

Ces forêts sont généralement composées des espèces suivantes :

Oubanguia africana
Guibourtia demeusei
Albizia laurentii
Uapaca guineensis
Lannea welwitschii
Didelotia unifoliolata
Zeyherella longepedunculata
Parinari congensis
Scytopetalum pierreanum
Aframomum melegueta
Xylopia aurantiiodora

Les sous-bois présentent les espèces suivantes: *Phoenix reclinata*, *Eremospatha macrocarpa* et *Alchornea cordifolia*.

2.2. FORÊTS RIPICOLES COLONISATRICES

Ces forêts se trouvent sur les îles et les bords du lac Ntomba et s'apparentent à l'association *Uapaca heudelotii* et *Parinari congensis*.

2.3. FORÊTS MARÉCAGEUSES

Le type de forêt sur sols hydromorphes comprend aussi les forêts marécageuses, qui se définissent comme les forêts se développant sur les sols gorgés d'eau ou comportant au moins une nappe phréatique superficielle pendant les périodes de sécheresse. Ces forêts présentent des associations à *Rothmannia mun-sae* et à *Lasiodiscus marmoratus*. D'autres espèces caractérisent ce type de forêt comme :

Alstonia congensis
Beilschmiedia corbisieri
Berlinia grandiflora
Coelocaryon botryoides
Dactyladenia dewevrei
Entandrophragma palustre
Eriocoelum microspermum
Erismadelphus exsul
Hallea ledermannii
Hallea stipulosa
Macaranga saccifera
Macaranga schweinfurthii
Pycnanthus marchalianus
Stachyothyrsus staudtii
Symphonia globulifera
Syzygium guineense
Uapaca guineensis
Xylopia rubescens

2.4. FORÊTS DE TRANSITION

Elles sont plus caractérisées par les espèces suivantes: *Uapaca heudelotii*, *Guibourtia demeusei*, *Cynometra schlechteri* et *Aframomum melegueta*.

Aux alentours du jardin botanique d'Eala, situé à sept kilomètres de Mbandaka, d'une superficie de 371 ha, se rencontrent des forêts marécageuses avec leurs eaux stagnantes, caractérisées par la présence de *Entandrophragma palustre*, *Symphonia globulifera*, *Dialium corbisieri*. Les forêts périodiquement inondées, aussi présentes dans ce jardin sont, quant

à elles, dominées par *Daniellia calaensis*, mais peuvent être accompagnées d'espèces des genres suivants : *Copaifera*, *Uapaca*, *Irvingia*, *Baphia*. Vers Bamanan [écrit aussi Bamanya] les forêts inondées présentent les espèces suivantes : *Carapa procera*, *Wildemaniodoxa laurentii*, *Uapaca* sp., *Copaifera* sp., *Sclerosperma mannii*, *Raphia sese* et *Raphia laurentii*. Vers Wendji ce serait plutôt l'espèce *Nauclea diderrichii* qui domine, et vers Lolifa plutôt les genres *Parinaria* et *Maba*.

À l'est du lac Ntomba, différentes formations végétales liées aux sols hydromorphes ont été identifiées :

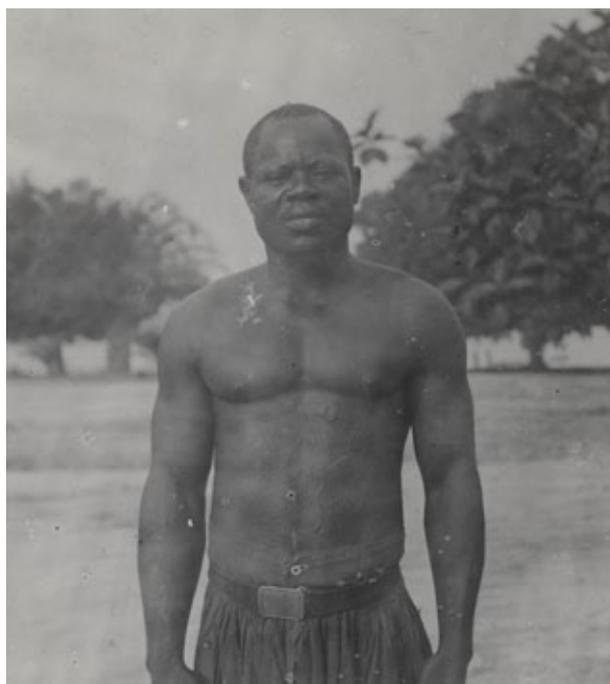
- forêt inondée à *Guibourtia demeusei* et *Oubanguia africana* ;
- forêt marécageuse à *Hallea stipulosa* et *Xylopia rubescens*.

Au lac Ntomba, une étude a montré la présence d'importants sites de reproduction pour les espèces piscicoles comme *Tilapia congicus* et d'autres espèces associées aux rives colonisées par les espèces végétales : *Vossia cuspidata*, *Nymphaea stellata*, et *Mela-stoma polyanthum*. Les larges étendues inondées sont couvertes principalement de *Raphia sese*, *Pandanus candelabrum*, *Uapaca guineensis*, *Uapaca heudelotii* qui offrent des pans importants de frayères et des sites d'alevinage pour la multitude d'autres espèces de poisson, fluviales ou lacustres, notamment pour *Distochodus fasciolatus*, *Tylochromis lateralis*, *Tilapia congicus* et *Parachanna obscurus*.

La réserve naturelle de Ntomba-Ledima, créée en 2006 et s'étendant sur tout le Sud-Ouest du district, comprend deux types d'habitats majeurs : les forêts denses humides au Nord, tandis qu'au Sud, les forêts cèdent leur place aux formations savanicoles. Ce système de transition de la forêt vers la savane engendre une diversité floristique très élevée. Une étude botanique récente de la zone a pu révéler la présence d'environ 420 espèces de plantes. La diversité des mammifères au sein de la réserve est également relativement élevée, avec l'espèce phare *Pan paniscus* (bonobo).

3. SAVANES

De manière générale, la savane boisée est une formation végétale entre la savane herbeuse et la forêt claire. Le recouvrement des ligneux est compris entre 25 et 60 %, semblable à la forêt claire, mais diffère de cette dernière par des arbres dont la hauteur



1904 : l'ex-sergent Lomami, capita du jardin botanique d'Eala. (AP.0.0.2986, collection MRAC Tervuren ; photo Laurent, 1904.)



Entrée au jardin botanique d'Eala. (Photo © Isaac Bakuku, novembre 2011.)



1902 : les travailleurs à l'appel au jardin d'Eala. (AP.0.0.2054 collection MRAC Tervuren ; Mouny, 1902.)

est plus faible. La savane arborée se caractérise par une faible densité d'arbres (inférieure à 40 %) et dont la taille est supérieure à 7 m; cette strate ligneuse surmonte une strate herbacée dynamique. La savane arbustive est composée d'un tapis dense de graminées sur lequel se développent des arbustes de hauteur inférieure à 7 m et de densité faible. La savane herbeuse, quant à elle, est composée uniquement d'un tapis dense de grandes herbes graminéennes.

Sur l'origine des savanes (herbeuse, arbustive, arborée ou boisée), trois scénarios sont possibles. Aucun n'est exclusif, ni exhaustif, mais ils peuvent servir de repère :

- origine naturelle: ces savanes (principalement graminéennes) se sont installées dans des milieux qui ne pouvaient pas accueillir une végétation forestière abondante, en raison de la pauvreté du sol ou de conditions climatiques limitantes;
- origine relictuelle: ces savanes seraient apparues durant une période plus sèche et se seraient maintenues grâce à l'action des feux. Le passage fréquent du feu empêche son évolution vers une savane arborée puis une savane boisée et à terme une forêt claire;
- origine secondaire: ces savanes succèdent à des formations arborescentes. Cette secondarité, qui provient de la dégradation de la forêt, est principalement anthropique (agriculture, feu, etc.). Certaines de ces savanes secondaires sont très vieilles, ce qui est confirmé par le fait que les animaux se sont adaptés à cet environnement, notamment les grands herbivores (girafe, antilope, etc.).

Le district de l'Équateur contient aussi des *Esobe*, terme local de la Cuvette centrale congolaise qui désigne la graminée *Hyparrhenia diplandra*. Ce terme indique par extension les plaines herbeuses généralement entourées par des formations forestières de terre ferme ou de marécages. L'Esobe sec est une formation aux herbes hautes et aux arbres très espacés et bas; l'Esobe humide est une formation herbeuse à proximité d'une source d'eau comme des mares, des endroits inondés, marécageux, etc.

L'Esobe de formation de prairie basse à *Bulbostylis laniceps*, *Panicum parvifolium*, *Xyris* sp. et *Lycopodium carolinianum* est la plus répandue. Un autre type d'Esobe est une formation buissonnante à *Stipularia africana*, *Jardinea gabonensis*, *Dissotis* sp., *Syrstosperma senegalense* et *Clappertonia ficifolia*.

4. COMPLEXE AGRICOLE EN ZONE FORESTIÈRE

Dans le district de l'Équateur, de manière générale, le complexe agricole en zone forestière est constitué d'un mélange de jachères forestières, de jardins de case, de cultures vivrières (manioc, maïs, arachides, bananes, etc.) et de plantations villageoises qui ont remplacé progressivement la forêt dense humide. Il correspond aux zones de forte activité anthropique.

Les complexes agricoles forment 6,52 % de la superficie totale du district. Les complexes sont plus étendus à l'est du lac Ntomba et le long du réseau hydrographique, près de grands centres comme Mbandaka, Bolomba et Ingende. Une petite partie des complexes s'étend au nord-ouest du district.

Liste non exhaustive des espèces endémiques de la République démocratique du Congo dont l'aire de répartition fait partie de l'Équateur :

Acacia lujae
Allanblackia kisonghi
Allanblackia marienii
Angylocalyx boutiqueanus
Annickia ambigua
Baphia incerta
Baphia marceliana
Begonia horticola
Beilschmiedia variabilis
Bersama abyssinica
Campylospermum engama
Chytranthus mortehanii
Cissus pynaertii
Cnestis corniculata
Cnestis sapinii

Biodiversité et endémisme

La biodiversité ainsi que le taux d'endémisme sont des considérations supplémentaires dans la gestion de la flore locale. L'endémisme indique qu'une région a une composition floristique unique et parfois même rare. Notons qu'une bonne gestion des complexes agricoles est impérative afin d'éviter leur expansion en vue de la préservation de différents types de végétation et de la biodiversité floristique qui caractérise le district.

Coelocaryon botryoides
Cola bruneelii
Combretum goossensii
Combretum robynsii
Combretum scandens
Crudia harmsiana
Cyphostemma gillettii
Dalbergia gentilii
Dalbergia laxiflora
Deinbollia laurentii
Dorstenia zenkeri
Ficus saussureana
Garcinia lujae
Grewia louisii
Grewia malacocarpoides
Microdesmis yafungana
Myrianthus scandens
Pentadesma grandifolia
Placodiscus pynaertii
Polygala gillettiana
Pseudoprosopis uncinata
Scaphopetalum dewevrei
Syzygium giorgii
Triclisia riparia
Uvaria laurentii

5. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

De manière générale, les risques environnementaux sont de trois types.

5.1. APPAUVRISSEMENT DES SOLS

Les avantages commerciaux liés à la présence du chemin de fer, d'un aéroport ou des routes/pistes prennent le pas sur les techniques agricoles traditionnelles et poussent les agriculteurs à cultiver le sol jusqu'à son complet épuisement. La forte croissance démographique a pesé sur les terres arables en réduisant les périodes de jachère dans le système de culture itinérante, diminuant ainsi la fertilité du sol et abaissant le rendement des cultures par hectare. Cette diminution des jachères réduit par ailleurs les pâturages disponibles et entraîne un surpâturage, parfois même un ravage des cultures par les animaux en divagation. À noter aussi que la pauvreté du sol est aggravée par la pratique répétée des feux de brousse (dans le cas d'élevage) qui détruit l'humus, conduisant également à la diminution de la fertilité des sols.

5.2. DESTRUCTION DÉFINITIVE DE LA FORÊT

L'extension des zones cultivées entraîne le recul de la forêt. Les défrichements agricoles détruisent à tout jamais la forêt si les cultures s'y développent pendant plusieurs années et si les feux de brousse passent régulièrement dans les jachères, empêchant la régénération de la végétation forestière. Dans les zones sèches particulièrement, la maîtrise du feu est difficile et des incendies incontrôlés peuvent anéantir en quelques jours les réserves ligneuses et herbacées sur des milliers d'hectares. C'est surtout la végétation ligneuse et les herbacées annuelles qui en souffrent, avec, comme conséquence, un appauvrissement de la flore par la destruction des graines.

5.3. EXPLOITATION FORESTIÈRE

La plupart des exploitations forestières se sont tout naturellement installées à proximité des routes, ce qui est particulièrement préjudiciable à la conservation des forêts. L'exploitation du bois par les scieurs de long est très importante. Cette activité réalisée de manière artisanale a tendance à s'intensifier sur presque toute l'étendue du pays, pour plusieurs raisons, dont les principales sont les suivantes :

- les entreprises forestières qui jadis exploitaient le bois dans la zone forestière ont arrêté leurs activités à cause de la mauvaise conjoncture (difficultés pour l'entreprise de disposer des crédits et devises nécessaires pour l'achat des pièces de rechange et pour le renouvellement des équipements; la non-électrification du district et des usines de transformation) ;
- l'absence de sociétés forestières dans les zones de savane ou dans celles dont le potentiel forestier est négligeable amène la population à rechercher des moyens de survie et à exploiter les quelques essences de valeur que l'on peut y trouver.

Dans le district de l'Équateur, la couverture végétale, incluant les forêts primaires et secondaires en périphérie des centres urbains et aux alentours du lac Ntomba, est fortement dégradée. À l'Est et à l'Ouest, ainsi que le long des axes routiers, la dégradation par l'agriculture itinérante sur brûlis est notable. Ceci augmente la fréquence des inondations et les risques dès lors encourus par les populations locales. À ne pas oublier que les forêts forment un habitat essentiel pour la plupart des mammifères, qui sont les premiers touchés par la perte et

la dégradation d'un environnement biophysique également indispensable à leur survie. Le parc

national de la Salonga est principalement menacé par l'exploitation forestière illégale.

Statuts des espèces sur la liste rouge de l'UICN en 2011

Les forêts sont menacées par diverses actions humaines, du fait, notamment, de l'exploitation forestière, mais surtout de l'agriculture itinérante sur brûlis, qui est responsable à 90 % des cas de déforestation (FAO 2009). Il est donc important de prendre conscience des espèces présentes au sein des forêts afin de mieux les protéger. L'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) détermine le statut des espèces sur base de recherches de terrain. Elle rédige ainsi des listes d'espèces menacées dont il y a lieu de tenir compte dans un objectif de gestion durable et de conservation de la biodiversité. Les espèces les plus menacées sont citées ci-dessous :

En danger critique d'extinction (CR)

- *Austranella congolensis*

En danger (EN)

- *Millettia laurentii*
- *Prioria balsamifera*
- *Pericopsis elata*

Vulnérable (VU)

- *Beilschmiedia bracteata* dans la région de Lu-longa
- *Cleistanthus evrardii* dans la vallée de Maringa
- *Entandrophragma utile*
- *Entandrophragma candollei*
- *Entandrophragma angolense*
- *Entandrophragma cylindricum*
- *Hallea stipulosa*
- *Hallea ledermannii*
- *Nauclea diderrichii*
- *Albizia ferruginea*
- *Guarea cedrata*
- *Guarea mayombensis*
- *Guarea thompsonii*
- *Khaya anthotheca*
- *Lophira alata*
- *Lovoa trichilioides*

Quasi menacée (NT)

- *Didelotia unifoliolata*

Préoccupation mineure (LT)

- *Lasimorpha senegalensis*
- *Greenwayodendron suaveolens*

RÉFÉRENCES

- Bailey, R.G. 1986. « The Zaire River system ». In Davies & Walker (éd.), *The Ecology of River Systems*. Dordrecht, Boston & Lancaster: Junk Publishers, pp. 201-214.
- Bonobo Food Items. 2009. « Food availability and bonobo distribution in the Lake Ntomba swampy forests, Democratic Republic of Congo ». *The Open Conservation Biology Journal* (3) : 14-23.
- Deuse, P. 1960. *Étude écologique et phytosociologique de la végétation des Esobe de la région Est du lac Ntomba (Congo belge)*. Bruxelles: ARSOM (« Mémoires de la classe des sciences naturelles et médicales », [N.S.], XI [3]).
- Évrard, C. 1968. *Recherches écologiques sur le peuplement forestier des sols hydromorphes de la Cuvette centrale congolaise*. Bruxelles: Office national de la recherche scientifique et du développement-Ministère belge de l'Éducation nationale et de la Culture (« Série scientifique », n° 110).
- Inogwabini, Bila-Isia, Matungila, B., Mbende, L., Abokome, M. & Miezi, V. 2007. « Chapter 13: The bonobos of the Lake Ntomba – Lake Maindombe hinterland: threats and conservation opportunities ». In Thompson, J. & Furuichi, T. (éd.), *The Bonobos: Behavior, Ecology, and Conservation*. New York: Springer.
- Inogwabini, Bila-Isia & Zanga Lingopa. 2006. *Les inventaires des poissons dans le lac Ntomba, Congo et Ngiri: une étude comparative mettant en évidence une diminution du potentiel au lac Ntomba, République démocratique du Congo*. Rapport soumis au WWF US, Washington DC et USAID-CARPE, Kinshasa, République démocratique du Congo.

- Laghmouch, M. 2008. *Carte de l'occupation du sol de la République démocratique du Congo au 1/2 500 000*. Tervuren: Département des sciences de la terre, MRAC.
- Lebrun, J. & Gilbert, G. 1954. *Une classification écologique des forêts du Congo belge*. Bruxelles: Institut national pour l'étude agronomique du Congo belge (« Série scientifique », n° 63), 89 p.
- Léonard, J. 1947. *Contribution à l'étude des formations ripicoles arbustives et arborescentes de la région d'Eala*. Extrait des comptes rendus de la semaine agricole de Yangambi (26 février au 5 mars 1947).
- Mandango Mandragile Angoyo. 1982. « Flore et végétation des îles du fleuve Zaïre dans la sous-région de la Tshopo (Haut-Zaïre) ». Thèse pour le doctorat de botanique. Tome I. Kisangani: Université nationale du Zaïre, pp. 28-43.
- MECNT. 1999. *Plans d'action provinciaux de la biodiversité* (appendice du plan d'action national). Kinshasa.
- Robyns, W. 1959. « Étude écologique et phytosociologique de la végétation des Esobe de la région Est du lac Ntomba (Congo belge) ». Rapport sur un travail de M.P. Deuse. Volume 5: pp. 1315-1318.
- Staner, P. 1932. « Les aspects botaniques des environs du Jardin d'Eala ». *Revue de Zoologie et de Botanique africaine* 23. Suppl.; *Bull. Cercle Bot. Congol.* 1: 99-105.
- Vancutsem, C., Pekel, J.-F., Évrard, C., Malaisse, F. & Defourny, P. 2009. « Mapping and characterizing the vegetation types of the Democratic Republic of Congo using spot vegetation time series ». *International Journal of Applied Earth Observation and Geoinformation* 11(1): 62-76.
- Vancutsem, C., Pekel, J.-F., Évrard, C., Malaisse, F., Lubamba, J.-P.K., Blaes, X., de Wasseige, C., Defourny, P. 2006. *The Land CoverMap of the Democratic Republic of Congo*. Louvain-la-Neuve: Presses universitaires, UCL-Geomatics. <http://www.uclouvain.be/enge-cartesRDC>
- Verhegghen, A. & Defourny, P. 2010. « A new 300 m vegetation map for Central Africa based on multi-sensor times series ». In Sobrino, J.A., *Third Recent Advances in Quantitative Remote Sensing*. Université de Valencia.
- Walter, H. & Lieth, H. 1960. *Klimadiagramm-weltatlas*. Stuttgart: G. Fischer Verlag.

Sources Internet

- « Dangers environnementaux dans la province ». <http://rdcmaps.centerblog.net>
- « Graphiques ombrothermiques sur la base de données 1901-2009 » : CRU TS 3.1 (land) 0.5°. <http://climexp.knmi.nl/start.cgi?someone@somewhere>
- « Liste rouge de l'UICN ». www.iucnrelist.org
- « Parcs et réserves de la République démocratique du Congo : évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées ». Document de l'UICN. 149 p. <http://www.papaco.org/publication/eval%20RDC1.pdf>
- « Province de l'Équateur ». <http://www.province-Équateur.org/>
- « Vérification des synonymes et la distribution des espèces sur la base de données des plantes africaines ». <http://www.ville-ge.ch/musinfo/bd/cjb/africa/recherche.php>
- « Ville de Kisangani ». <http://www.kisangani.org/presentation>

CHAPITRE 4

FAUNE^{4,5}

par Mark Hanssens

A partir de différentes sources, une liste des espèces a été constituée pour les quatre groupes de vertébrés : poissons, amphibiens et reptiles, oiseaux, mammifères (voir les détails ci-dessous). Il est important de tenir compte du fait que ces listes sont basées sur nos connaissances actuelles, qu'elles reposent sur les collections et les observations de terrain réalisées à ce jour et sont, dès lors, incomplètes. Un bref aperçu de l'origine des collections au MRAC montre, en outre, que le nombre de stations zoologiques où des spécimens ont été collectés dans le district de l'Équateur (comme c'est le cas pour beaucoup d'autres régions du Congo, particulièrement dans les zones forestières, qui sont généralement moins accessibles) reste très limité. D'autre part, il faut également tenir compte du fait que ces collections sont « historiques » et qu'en conséquence, elles ne donnent pas nécessairement une image fidèle de la composition de la faune aujourd'hui. Les premières collections du MRAC datent de la fin du XIX^e siècle. Il est donc possible que des espèces qui apparaissaient autrefois à un endroit déterminé n'y soient plus présentes actuellement. Les causes de la disparition d'espèces

sont liées à la pression croissante des populations humaines. Cette influence de l'homme peut prendre différentes formes. Sous l'effet de la chasse ou de la perte de leur habitat (déboisement, assèchement des marais, etc.), des populations peuvent disparaître et des espèces peuvent même, dans des conditions extrêmes, s'éteindre totalement.

La diversité des animaux est généralement mieux surveillée et documentée dans les parcs nationaux et les réserves. La réserve naturelle Ntomba-Ledina fut créée par arrêté ministériel n° 053/Cab/Min/ECN-EF/2006 du 7 décembre 2006. Sa superficie est de 75 000 ha.

1. ÉCOLOGIE ET BIOGÉOGRAPHIE

La plupart des animaux sont attachés à un habitat ou à un biotope spécifique. Parmi les animaux terrestres, l'on ne trouve certaines espèces que dans les forêts tropicales humides (comme l'okapi ou le paon du Congo), tandis que d'autres sont adaptées à la savane ou à la montagne. De même, parmi les animaux aquatiques, certaines espèces marquent clairement leur préférence pour un habitat bien déterminé. Il convient donc d'en tenir compte en examinant les listes d'espèces.

2. DIVERSITÉ

2.1. POISSONS

En ce qui concerne les poissons, les listes d'espèces sont entièrement basées sur une série de cartes de distribution portant sur l'ensemble des poissons

4 Ce chapitre a été produit par Mark Hanssens (texte et listes des poissons, oiseaux et mammifères) et Danny Meirte (listes des oiseaux, amphibiens, reptiles et mammifères) du département de Zoologie africaine du MRAC.

5 Nous remercions Tobias Musschoot, Gert Boden et Tuur Moelants pour la réalisation des cartes de distribution des poissons dans le bassin du Congo. Michel Louette, Stijn Cooleman et Alain Reygel ont eux aussi participé à la composition et à l'amélioration de la liste d'espèces pour les oiseaux. Wim Wendelen et Emmanuel Gilissen ont aidé à constituer et améliorer la liste d'espèces pour les mammifères. Mohamed Laghmouch (MRAC, département de Géologie, Cartographie) nous a fourni les informations géographiques (GIS) et les cartes.

d'eau douce du Congo (ces cartes de distribution ont été réalisées au sein du laboratoire d'ichtyologie du MRAC). Ces cartes ont été établies et mises à jour à partir des données de distribution de la FishBase (Froese & Pauly 2009) et de données tirées de la littérature. La plupart des espèces de la liste ont été recueillies à l'intérieur des frontières du district. Par ailleurs, un certain nombre d'espèces collectées en dehors du district ont également été ajoutées à la liste. Ces espèces sont soit largement répandues dans la région, soit ont été enregistrées non loin des frontières de l'Équateur, dans des affluents débouchant dans les fleuves à l'intérieur du district. La présence de ces espèces à l'intérieur de l'Équateur même est par conséquent hautement probable.

Le lac Ntomba se trouve à l'intérieur du district de l'Équateur. Diverses études sur la faune des poissons du lac Ntomba et ses environs ont été faites par des chercheurs du MRAC (Poll 1942) ou de l'IRSAC⁶ (Marlier 1958; Matthes 1964).

En ce qui concerne les poissons, la faune est dominée, au Congo – et donc aussi dans le district de l'Équateur –, par une série d'ordres ou de familles.

L'ordre des Characiformes est l'un des plus riches en termes d'espèces dans le bassin du Congo et est dominé par les familles des Alestiidae et des Distichodontidae. Le genre *Hydrocynus* (poisson-tigre) fait partie de la famille des Alestiidae. Le poisson-tigre est le plus grand poisson prédateur du bassin du Congo. Il se caractérise par un corps fuselé et par une large bouche faite de dents acérées et fortement développées.

La famille des Cyprinidés ou carpes (dans l'ordre des Cypriniformes) comprend plusieurs genres. Deux d'entre eux comportent de nombreuses espèces: le genre *Barbus* qui regroupe principalement les petits barbeaux, et le genre *Labeo* dans lequel figure une série d'espèces de plus grande taille. Bien que ces deux genres regroupent de très nombreuses espèces, celles-ci sont souvent fort semblables et donc difficiles à identifier.

La famille des Mormyridés ou poissons-éléphants (dans l'ordre des Ostéoglossiformes) comprend une série d'espèces caractérisées, entre autres, par la présence d'un organe électrique. Cet organe se trouve à la base de la queue et peut émettre des impulsions électriques. La tête de ces poissons est dotée de récepteurs avec lesquels ils peuvent capter ces

impulsions électriques. Celles-ci leur permettent de s'orienter et de détecter leur proie (ce système est donc comparable au système d'écholocation des chauves-souris) et servent aussi à la communication entre individus de la même espèce. La forme des impulsions est différente pour chaque espèce, si bien que ces animaux sont capables de faire la distinction entre des impulsions émises par des membres de leur espèce (partenaires potentiels) et des individus appartenant à une autre espèce.

L'ordre des Siluriformes (poissons-chats) comprend différentes familles qui présentent une grande variété sur les plans morphologique et écologique. Les poissons-chats se caractérisent, entre autres, par l'absence d'écaillés sur le corps et la présence de barbillons – parfois très longs – au niveau de la bouche et du menton. Le genre *Clarias* (famille des Clariidae) a une importance commerciale considérable. Différentes espèces sont fréquemment utilisées en aquaculture, eu égard au fait qu'elles présentent une grande tolérance par rapport à leur environnement et peuvent être élevées en grand nombre.

Comme les poissons-chats, les espèces de la famille des Cichlidae (dans l'ordre des Perciformes) présentent une grande variété morphologique et écologique. La plupart d'entre elles sont fortement adaptées à un habitat spécifique (type de sol ou de végétation particulier, rapides...). Dans cette famille, les soins apportés à la progéniture sont très développés et très variés. Il y a les pondisseurs sur substrat, qui déposent leurs œufs sur le sol ou sur de la végétation et qui continuent par la suite à protéger leurs œufs ainsi que les jeunes enfants. Il y a ensuite les incubateurs buccaux spécialisés: les femelles, dans certains cas, les mâles dans d'autres, ou encore les individus des deux sexes, conservent les œufs et les nouveau-nés dans la bouche afin de les protéger contre la prédation. La perche du Nil (*Oreochromis niloticus* et les espèces apparentées) est très importante économiquement. Ces espèces sont souvent utilisées en aquaculture et sont ainsi bien souvent introduites dans des régions où elles n'étaient pas présentes à l'origine. L'*Oreochromis niloticus* qui, excepté au lac Tanganyika, n'est pas présent dans le bassin du Congo, a été introduit en de nombreux endroits où il entre en compétition avec les Cichlidae d'origine, qu'il finit bien souvent par évincer.

⁶ IRSAC: Institut pour la Recherche scientifique en Afrique centrale, créé par le Gouvernement colonial belge en 1947.

2.2. AMPHIBIENS ET REPTILES

La liste des amphibiens et reptiles a été constituée à partir des données des collections présentes au MRAC. Seules les espèces capturées dans le district y ont été reprises.

Les connaissances taxinomiques relatives aux grenouilles (amphibiens) sont problématiques. Étant donné que les spécimens conservés dans les collections sont souvent très similaires sur le plan morphologique et qu'aucune information n'est disponible quant aux cris et aux motifs de couleur, bon nombre de ces spécimens sont difficiles à identifier. Pour mettre au point la classification de ce groupe, il est indispensable de recueillir des informations sur le terrain concernant les motifs colorés et leur variabilité à l'intérieur d'une espèce. En outre, il convient aussi de se documenter sur le cri du mâle et de déterminer quels individus s'accouplent entre eux.

Les amphibiens (parmi lesquels les grenouilles) ont souvent un cycle de vie qui comporte deux phases distinctes. Les enfants (têtards chez les grenouilles) sont entièrement aquatiques, tandis que les individus adultes se meuvent aussi bien dans l'eau que sur terre. De nombreuses grenouilles arboricoles vivent même l'entièreté de leur vie hors de l'eau. Les grenouilles ayant une peau fortement perméable (la respiration se fait principalement par la peau), elles constituent d'importants bio-indicateurs. En cas de pollution du milieu aquatique, elles sont souvent les premières espèces à disparaître. Sous l'effet de la pollution et de l'infection fongique croissante, de nombreuses espèces sont menacées au niveau mondial, si bien que nombre d'entre elles figurent sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)⁷.

Le district de l'Équateur se trouve dans l'aire de distribution des trois espèces de crocodiles connues en Afrique. Il s'agit du crocodile du Nil, qui avait une

distribution originale presque panafricaine, et deux espèces beaucoup plus rares, le faux gavial d'Afrique ou crocodile à nuque cuirassée et le crocodile nain.

• Crocodile du Nil

Le crocodile du Nil, *Crocodylus niloticus*, qui était, à l'origine, présent dans tout le bassin congolais, a disparu de certaines rivières ou régions, sous la pression humaine. Néanmoins, cette espèce, répandue dans presque toute l'Afrique, n'est pas menacée, et son statut UICN est « risque faible/préoccupation mineure ». Le crocodile du Nil est de grande taille (taille maximale de 6 à 7 m). Il s'agit d'une espèce prédatrice qui se nourrit principalement de poissons (les jeunes se nourrissent principalement d'insectes, de grenouilles et de têtards). Mais, ce qui fait du crocodile du Nil une espèce redoutée, c'est qu'il est capable d'attaquer des animaux au bord de l'eau. Pour un grand crocodile, l'homme n'est ainsi qu'une proie potentielle parmi d'autres. Il a été observé que des crocodiles sont capables de sauter hors de l'eau jusqu'à une hauteur d'à peu près deux tiers de leur longueur. Une fois leur proie capturée, celle-ci est submergée jusqu'à ce qu'elle se noie, ou déchiquetée à l'aide de leurs fortes mâchoires. La proie est dévorée et peut être avalée sous l'eau. Avec sa grande distribution et son importante population, le crocodile du Nil a le statut « préoccupation mineure » (Demey & Louette 2001) sur la liste rouge de l'UICN. Néanmoins, il est menacé dans certaines régions.



Crocodile du Nil.

(Photo © Isaac Bakuku, novembre 2011.)

⁷ IUCN. 2010. *IUCN Red List of Threatened Species*. Version 2010.2. <http://www.iucnredlist.org>. L'UICN est une organisation qui soutient, entre autres, la recherche scientifique et les missions sur le terrain. Elle travaille en collaboration avec des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des communautés locales afin d'élaborer des programmes durables pour le développement et la préservation de la nature. L'UICN publie la « liste rouge », une liste qui répertorie les espèces dans une série de catégories, avec leur statut. Cette liste indique quelles espèces sont vulnérables ou sont menacées d'extinction. Ceci permet de déterminer quelles espèces méritent une attention particulière et donne une idée de la biodiversité à l'échelle mondiale (www.iucnredlist.org).

- **Faux gavia d'Afrique**

Le faux gavia d'Afrique (*Crocodylus cataphractus*) est une espèce de taille moyenne (taille maximale d'environ 3 m), caractérisée par un museau long et étroit. Cette espèce se nourrit principalement de poissons ou, quand l'opportunité se présente, d'oiseaux, de reptiles et d'amphibiens. Contrairement au crocodile du Nil, c'est une espèce timide et farouche, qui fuit les hommes. Elle ne pratique pas la technique de chasse par embuscade, et ne représente aucun danger pour l'homme. La connaissance relative à cette espèce est très pauvre. Son statut sur la liste rouge de l'UICN est « données insuffisantes ».

- **Crocodile nain**

Le crocodile nain, *Osteolaemus tetraspis*, est une espèce de taille relativement petite (longueur environ 2 m), avec une tête, un corps et une queue fortement cuirassés. Cette espèce est très peu connue. Elle semble préférer les rivières qui coulent mollement, et éviter les rivières majeures. Sa présence a été constatée dans des régions de forêts ou de savanes. Cette espèce, principalement nocturne, se nourrit de crabes, de grenouilles et de poissons. Le statut du crocodile nain sur la liste rouge de l'UICN est « vulnérable » (Demey & Louette 2001), mais il serait nécessaire de consacrer davantage de recherche à ce crocodile.

2.3. OISEAUX⁸

Pour la composition de la liste des espèces d'oiseaux, différentes sources ont été utilisées. Une partie de la liste des espèces est basée sur les spécimens de la collection du MRAC qui ont été recueillis dans le district. La liste a été complétée sur base de la liste d'espèces des régions importantes pour la conservation d'oiseaux (Demey & Louette 2001). La nomenclature pour les oiseaux respecte celle qui est présentée dans Avibase et Birdlife International (Lepage 2011).

Le site de Ngiri (code CD003 sur la liste des « Important Bird Areas » [IBA⁹]), dans le district de l'Équateur, est considéré comme une zone importante pour la conservation des oiseaux. Ce site couvre une grande aire de forêts marécageuses, avec de

nombreuses rivières, entre l'Ubangi à l'ouest et le fleuve Congo à l'est. De nombreux oiseaux aquatiques se reproduisent à Ngiri, en particulier le héron pourpré, le cormoran africain et l'anhinga d'Afrique. Ngiri est le seul site au Congo où l'on trouve le souimange du Congo. Les espèces clés sont le héron pourpré et le guépier gris-rose.

- **Héron pourpré**

Le héron pourpré (*Ardea purpurea*) est une espèce migratoire avec une très grande distribution (le paléarctique ouest [Europe, Moyen-Orient et Afrique du Nord], l'Afrique et l'Asie tropicale). Les différentes populations se reproduisent à différents moments de l'année; les populations africaines, pendant la saison des pluies. Cet oiseau se reproduit en colonies, relativement petites, en Afrique (2-3 jusqu'à 50 paires par colonie). Il habite des terres marécageuses, avec une préférence pour les roseaux denses. Il se nourrit de poissons, de salamandres, de grenouilles, d'insectes, de crustacés, de mollusques et même de petits mammifères, d'oiseaux et de reptiles. Avec sa vaste aire de distribution et son importante population, son statut UICN est « préoccupation mineure ».

- **Cormoran africain**

Le cormoran africain (*Phalacrocorax africanus*) a également une énorme aire de distribution, qui couvre presque toute l'Afrique subsaharienne, à l'exception des zones trop arides. Il est principalement sédentaire, mais peut migrer partiellement en fonction du niveau de l'inondation. La reproduction est associée à la saison des pluies et au niveau des inondations. Elle se fait généralement en association avec d'autres oiseaux aquatiques, à raison de 1 à 5 paires de cormorans dans des colonies mixtes. Il préfère les eaux protégées. Il se nourrit principalement de poissons et de proies relativement lentes (particulièrement Cichlidés). Son statut UICN est « préoccupation mineure ».

- **Souimange du Congo**

Si le site de Ngiri est le seul endroit, en RDC, où se rencontre le souimange du Congo (*Nectarinia congensis*), son aire de distribution est néanmoins vaste. Peu d'information sur l'écologie de cette espèce est disponible. Même si sa population totale est estimée en déclin, son statut UICN est « préoccupation mineure », du fait que cette espèce reste commune dans son aire de distribution.

⁸ Birdlife International. 2011. Species Factsheet. <http://birdlife.org>

⁹ IBA : Important Bird Areas; zones qui ont une grande importance pour la conservation des oiseaux.

- **Guépier gris-rose**

Le guépier gris-rose (*Merops malimbicus*) a une grande distribution, couvrant une importante partie des zones de forêts d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale. Comme pour le souimange du Congo, peu d'information sur l'écologie de cette espèce est disponible. La taille totale de sa population n'a pas été correctement estimée, mais est suffisamment large pour que son statut UICN reste « préoccupation mineure ».

2.4. MAMMIFÈRES

La composition des listes de mammifères pour la région de l'Équateur est également basée sur différentes sources. Une première liste a été constituée à partir de la banque de données des mammifères du MRAC. Ensuite, une série d'espèces ont été ajoutées sur la base des faunes mammaliennes (Kingdon 1997 ; Kingdon 2006).

- **Chimpanzé**

Le chimpanzé, *Pan troglodytes* (qui, comparative-ment aux gorilles, présente une distribution relativement étendue dans les forêts humides d'Afrique centrale et occidentale). Selon la liste rouge de l'UICN, le statut du chimpanzé est « en danger », étant donné la tendance décroissante de sa population. Son habitat de prédilection est constitué de forêts pluvieuses et de forêts-galeries, pénétrant la savane, ainsi que de forêts de plaine et de montagne. Son alimentation se compose pour moitié de fruits, à côté de feuilles, de brindilles et d'écorces. En outre, il consomme parfois certains insectes (comme les termites), ainsi que de petits mammifères. Les chimpanzés forment des communautés sociales de 15 à 20 individus. La taille des communautés dépend de la présence de nourriture.

Jusqu'en 1927, une seule espèce de chimpanzé était connue. En étudiant du matériel crânien des collections du MRAC, Harold Coolidge avait d'abord observé que certains crânes, qui étaient identifiés comme ceux de chimpanzés juvéniles, représentaient des spécimens adultes (les sutures crâniennes de ces crânes étaient complètement fusionnées). Schwarz, un autre spécialiste des primates africains, savait déjà que les chimpanzés étaient différents d'une rive à l'autre du fleuve Congo. Quand il visita le Musée, quelques semaines après Coolidge, Henri Schouteden, le directeur de l'institution, l'informa des observations faites par Coolidge. Schwarz fit alors une brève description des bonobos ou

chimpanzés nains, basée sur un crâne et une peau que le Musée avait acquis en 1927. Les deux espèces de chimpanzés sont distribuées sur les rives opposées du fleuve Congo. L'on trouve le bonobo (espèce endémique de la RDC) uniquement au sud (rive gauche) du fleuve, tandis que plusieurs populations de chimpanzés sont distribuées de l'Afrique de l'Ouest à l'Afrique centrale et, en RDC, exclusivement dans les forêts au nord (rive droite) du fleuve.

- **Bonobo : chimpanzé nain**

Le bonobo (*Pan paniscus*) est une espèce endémique en RDC, que l'on ne trouve qu'au sud (ou sur la rive gauche) du fleuve Congo. Aujourd'hui deux populations sont présentes dans le pays. Une première population, relativement grande et saine, se trouve dans la cuvette centrale du bassin congolais, entre le fleuve Congo, le Lualaba et les rivières Équateur/Sankuru. Une deuxième petite population se trouve sur la rive sud-ouest du lac Tanganyika en RDC. Il est possible que cette population montagnaise constitue une espèce distincte.

Le braconnage reste une des menaces les plus importantes pour la survie des bonobos. Il peut avoir un impact négatif à long terme, en raison de la longueur de leur maturation, de la lenteur de leur reproduction et du fait qu'ils constituent des communautés sociales cohésives. Des estimations de leur importance numérique dans le district de l'Équateur sont inexistantes. Sur la liste rouge de l'UICN, le bonobo est considéré, depuis 1996, comme espèce « en danger ».

- **Éléphant d'Afrique**

L'éléphant (*Loxodonta africana*) est toujours présent dans le district de l'Équateur. Deux sous-espèces de l'éléphant d'Afrique sont reconnues, l'éléphant de savane (*Loxodonta africana africana*) et l'éléphant de forêt (*Loxodonta africana cyclotis*). L'éléphant de forêt se distingue de l'éléphant de savane, entre autres, par sa taille moyenne plus petite, ses oreilles plus petites et ses défenses plus petites et plus étroites. Le statut UICN de l'éléphant africain est « vulnérable », mais sa population totale est croissante. Malheureusement, ce n'est pas le cas pour l'éléphant en RDC, où, en raison des périodes d'instabilité politique récentes et du braconnage, sa population a diminué.

Hippopotame

L'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*) est une espèce qui dépend entièrement de la présence d'eau, et dont la distribution historique couvrait presque

tous les bassins hydrologiques d'Afrique. Aujourd'hui, l'hippopotame a disparu d'une grande partie de l'Afrique du Sud et du bassin du Nil, où on le trouve seulement dans les zones marécageuses du haut Nil. Sa distribution se réduit toujours actuellement. Son statut sur la liste rouge de l'UICN est «vulnérable».

- **Chat doré africain**

Le chat doré africain (*Felis aurata*) est une espèce typique des forêts humides africaines, distribuée dans le bassin central congolais et dans les forêts humides de la côte de l'Afrique de l'Ouest. C'est un chat assez puissant, avec un museau court et de petites oreilles noires. Sa coloration et ses marquages sont très variables. Le dos et les flancs sont uniformes, rouges, jaunes ou gris fumé. Le ventre et l'intérieur des pattes sont tachetés. Il se nourrit de petits mammifères et d'oiseaux. Comme sa population est estimée en déclin, son statut sur la liste rouge de l'UICN est «quasi menacé». Selon ces estimations, sa population a décliné de 20 % au cours des quinze dernières années. La perte d'habitat, la chasse et le déclin du nombre de proies disponibles (ce qui est particulièrement le cas en RDC) y ont fortement contribué.

- **Pangolin à écailles tricuspidées**

Le pangolin à écailles tricuspidées ou pangolin à petites écailles (*Phataginus tricuspis*) est présent dans le district de l'Équateur. Les pangolins se nourrissent de fourmis et de termites, leur corps et leur queue, longue et musclée, sont couverts d'écailles (des extrusions cornées de l'épiderme). Le pangolin à écailles tricuspidées est la plus petite espèce connue en Afrique; il atteint une longueur totale d'environ un mètre et pèse jusqu'à trois kilos. La population du pangolin diminue. Son statut sur la liste rouge de l'UICN est «quasi menacé».

- **Pangolin à longue queue**

Le pangolin à longue queue (*Uromanis tetradactyla*) est une petite espèce arboricole. Comme son nom l'indique, il possède une très longue queue, dont les faces et les dessous sont noirs. Il est actif pendant la journée, mais comme il est très méfiant, il est très difficile à repérer. Il reste toujours près d'un point d'eau, et dort dans les arbres creux ou les nids d'insectes qu'il a creusés. Il se nourrit des fourmis des arbres. Son statut sur la liste rouge de l'UICN est «préoccupation mineure», en raison de sa grande

population, de sa large distribution et de sa nature méfiante.

- **Pangolin géant**

Le pangolin géant (*Smutsia gigantea*) est la plus grande espèce de pangolins. Il a un corps puissant, couvert de grandes écailles brunes dont la forme et la texture changent avec l'âge. Lorsqu'il marche, ses pattes arrière laissent des empreintes rappelant celles de petits éléphants, tandis que ses pattes avant reposent sur ses poignets, et que ses longues griffes sont repliées vers l'arrière. Il habite les forêts et les forêts mosaïques et se nourrit principalement de termites et de fourmis. Son statut UICN est «quasi menacé», sa population ayant subi un déclin d'environ 20 à 25 % au cours des quinze dernières années, particulièrement en raison du braconnage. Si sa population totale est en déclin, dans certaines zones elle est considérée comme stable.

- **Léopard**

Le léopard, *Panthera pardus*, a une distribution qui couvre presque toute l'Afrique subsaharienne. On le trouve principalement sur des terrains accidentés et possédant une épaisse végétation. Sa nourriture consiste principalement en mammifères moyens et grands, parfois en oiseaux et en arthropodes. Contrairement au lion, le léopard est un animal entièrement solitaire, sauf pendant la période de reproduction, où les femelles supportent la présence du mâle pour une courte période. Comme il peut hisser ses proies dans les arbres, il évite celles qui sont plus grosses que lui.

Le léopard est une espèce très menacée; son statut UICN est «presque menacé d'extinction», avec une tendance à la décroissance de la population.

Chez plusieurs peuples bantous, et particulièrement en RDC, le léopard était considéré comme un animal rusé, puissant et résistant. Le président Mobutu portait une toque faite de peau de léopard. On disait même, dans l'opinion, que certains attributs du léopard le rendaient puissant. Le léopard fit partie des armoiries de la République du Zaïre.

- **Buffle d'Afrique**

Le buffle d'Afrique (*Syncerus caffer*) est un des plus grands bovins d'Afrique. De grandes différences existent entre le buffle de forêt (*S. c. nanus*) (présent dans le Parc national de la Salonga), et le buffle de savane (*S. c. caffer* et autres sous-espèces). Entre ces extrêmes existent des types intermédiaires et mixtes.

Le buffle de forêt est plus petit (poids maximal 320 kg), avec des cornes plus réduites et moins courbées (adaptations qui lui permettent de se déplacer plus facilement dans la forêt). Le buffle de savane est nettement plus grand (poids jusqu'à 850 kg), avec des cornes beaucoup plus fortes, grandes et courbées. Dans la forêt, on trouve les buffles dans des clairières herbeuses (dont la croissance végétale est souvent limitée par les pâturages des buffles eux-mêmes), cours d'eau ou bassins inondés. Dans la savane, ils préfèrent les forêts et vallées. Le buffle de forêt forme des groupes d'une douzaine d'individus composés de femelles, de jeunes et d'un ou plusieurs mâles. Les autres mâles sont généralement solitaires ou en petits groupes. La population totale du buffle d'Afrique diminue, mais comme il en est de nombreux qui survivent sur une aire de distribution très vaste, son statut sur la liste rouge de l'UICN est « pré-occupation mineure ».

- **Bongo**

Le bongo (*Tragelaphus euryceros*) est un boviné de taille moyenne habitant les forêts humides d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest. Il a un corps allongé, musclé, de couleur rousse, marqué de 10 à 16 rayures blanches sur les flancs. Les mâles deviennent plus lourds et sombres avec l'âge. Les deux sexes portent des cornes en spirale. Il habite de préférence les repousses de verdure, où il se nourrit du feuillage, de plantes herbacées, de graminées et de lianes.

- **Sitatunga**

Le Sitatunga (ou guib d'eau, *Tragelaphus spekei*) est un bovin ébouriffé, relativement haut sur pattes, caractérisé par sa posture aux pattes écartées et ses longs sabots évasés. Les mâles sont brun foncé, avec 8 à 10 rayures dorsales; ils portent des cornes épaisses et carénées. Les femelles sont plus petites, rousses et sans cornes. Ils habitent la végétation buissonnante en bordure des cours d'eau de forêt, se nourrissent d'arbustes, de plantes herbacées et de graminées.

RÉFÉRENCES

- Birdlife International. 2011. Species Factsheet. <http://birdlife.org>
- Demey, R. & Louette, M. 2001. « Democratic Republic of Congo ». In Fishpool, L.D.C. & Evans, M.I. (éd.), *Important Bird Areas in Africa and Associated Islands: Priority Sites for Conservation*. Newbury & Cambridge, UK: Pisces Publications & BirdLife International (« Birdlife Conservation Series », n° 11), pp. 199-218.
- Froese, R. & Pauly, D. (éd.). 2009 (octobre). FishBase. World Wide Web electronic publication. www.fishbase.org, version (10/2009).
- Kingdon, J. 1997. *The Kingdon Field Guide to African Mammals*. San Diego (USA) : Academic Press (« Natural World »), 465 p.
- Kingdon, J. 2006. *Guide des mammifères d'Afrique*. Paris : Delachaux et Niestlé SA, 272 p.
- Lepage, D. 2011. Avibase. Publication sur Internet. <http://avibase.bsc-eoc.org>
- Marlier, G. 1958. « Recherches hydrobiologiques au lac Tumba (Congo belge, province de l'Équateur) ». *Hydrobiologia* 10: 352-385.
- Matthes, H. 1964. *Les poissons du lac Tumba et de la région d'Ikela. Étude systématique et écologique*, coll. « Annales du MRAC », vol. 126, p. 204.
- Poll, M. 1942. « Les poissons du lac Tumba, Congo belge ». *Bulletin du Musée royal d'histoire naturelle de Belgique* 18 (36) : 1-25.

DEUXIÈME PARTIE

LES HOMMES

CHAPITRE 1

PEUPLES

Le district de l'Équateur étant le pays de l'eau et de la forêt, la rareté de terres suffisamment élevées pour accueillir de nombreux habitants expliquerait la faible densité de la population et sa concentration dans les meilleurs sites, le long du fleuve et des rivières et sur les terres fermes. Elle expliquerait également l'intensité des mouvements migratoires, à la recherche de bonnes terres, de même que la nécessité d'aménager les terres impropres à une habitation qu'elle fût provisoire ou définitive.

Le district de l'Équateur est occupé actuellement par deux grands groupes de populations : les Riverains, comprenant divers petits groupes, et les Terriens, comptant les Mongo et les Ngombe. Ajoutons-y un troisième groupe, plus petit, celui des chasseurs-cueilleurs (Pygmées), connus sous les appellations de « Balumbe », « Batswa » ou « Bambenga ». L'ordre d'occupation de la région reste difficile à préciser, mais l'hypothèse la plus probable est que les premiers occupants furent les Riverains.

1. MISE EN PLACE DES RIVERAINS

Pays de rivières et de terres largement inondées, le district de l'Équateur est occupé depuis le dernier pluvial¹⁰ (-10000 à -3000) par des populations de pêcheurs appartenant à la grande civilisation aquatique de l'Afrique centrale et orientale (Ki-Zerbo 1980). Les traces les plus anciennes de cette civilisation aquatique sont attestées par la découverte de

10 En climatologie, phase climatique de l'ère quaternaire durant laquelle les régions tropicales reçurent d'abondantes précipitations.

l'horizon Imbonga¹¹, sur la Momboyo, datant de -2500 (Mumbanza 1995). Ces hommes occupaient donc le pays avant l'arrivée des Bantous. Ils étaient éparpillés le long du fleuve et dans tous les bassins des principales rivières : Ubangi, Mongala, Lulonga et Ruki. Ils vivaient de la cueillette, de la pêche et de la chasse aquatique. Ils étaient les seuls à pouvoir se mouvoir dans les marais, grâce à la maîtrise de la navigation. Pendant ce temps, les Pygmées ou les chasseurs-cueilleurs occupaient les régions périphériques de la cuvette où ils étaient fixés depuis plusieurs millénaires. D'ailleurs, c'est de ces groupes de chasseurs-cueilleurs que furent issus les nouveaux pêcheurs, à l'époque des grandes inondations.

L'occupation effective de la mer intérieure qui se desséchait progressivement coïncide avec les migrations des Bantous qui ont absorbé une grande partie des anciennes populations. Cette occupation s'étend sur des milliers d'années et est impossible à retracer, même dans les grandes lignes. Durant toutes ces années, de petits groupes partis des rives de l'Ubangi ont sillonné et occupé les terres jusque dans le bassin de la rivière Kasai (Mumbanza 1980 : 37-46). Pour des raisons écologiques, économiques, politiques et sociales, les Riverains occidentaux se sont dirigés dans tous les sens en empruntant toutes les voies navigables. Les traditions récoltées à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle n'ont retenu que les mouvements remontant au XVI^e ou au XVII^e siècle.

Les principaux groupes riverains actuels sont tous des Bantous. Ils seraient partis d'un autre pays

11 L'horizon Imbonga couvre la région arrosée par les rivières Ruki, Momboyo, Ikelemba et Lulonga. L'avènement de cette céramique se situerait dans la première moitié du I^{er} millénaire avant J.-C.

de rivières, de l'entre Ubangi-Sangha. Les raisons profondes de ces migrations pourraient être plus économiques que politiques. Mais les perturbations politiques existant plus au nord, notamment au sud du Cameroun et en République centrafricaine, entre les XV^e et XVI^e siècles ne sont pas totalement à exclure (Deschamps 1970)¹².

Par vagues successives, les Bobangi, les Banunu, les Mpama et les Losakani ont débouché sur la rivière Ubangi et ont occupé son confluent avec le fleuve Congo, avant de se répandre sur les deux rives du Congo, jusqu'à l'embouchure du Kasai. Les Bobangi reconnaissent Botoke comme propriétaire du fleuve ; il a probablement été à la tête des premiers groupes de migrants. Les groupes habitant le territoire de Lukolela, les Mpama et les Lusakani, auraient, selon d'autres versions, séjourné dans la région des Mbonzi, entre la Ngiri et le fleuve Congo. Après avoir vécu à Mankanza, ils se seraient dirigés vers Mbandaka, où ils auraient fondé Ikengo, puis Irebu, avant de se fixer à Lukolela. Tous ces groupes apparentés aux Bobangi sont majoritairement apparentés aux peuples voisins de la République du Congo (Brazzaville). Ils étaient probablement dans cette région autour des années 1600¹³. À noter que les Bobangi qui habitaient le village du même nom près de l'embouchure de l'Ubangi ont donné leur identité à la rivière. La rivière Ubangi n'est rien d'autre que *Mai ma Bobangi*. Ajoutons qu'avant l'arrivée des Bobangi et des groupes apparentés cités plus haut, notamment les Mpama, le territoire de Lukolela était occupé par les Sengele, qui quittèrent le pays sans s'opposer aux Mpama, qu'ils redoutaient.

Pendant que les Bobangi et leurs parents se dirigeaient vers le sud, d'autres branches remontaient le fleuve pour occuper les deux rives et pénétrer dans la région des affluents de la rive gauche, la Ruki, l'Ikelemba et la Lulonga. Tel est le cas des Riverains de la basse Ruki, les Baenga, voisins des Boloki, et des Eleku de la Lulonga, qui sont revenus sur leurs anciens emplacements, sous la double poussée des Mongo et des Ngombe, au moment où ces deux



Type de pêcheur baenga, ce Mongo de la région de Basankusu.

Il tient dans ses mains un harpon qui sert à chasser les crocodiles ou les caïmans pour leur viande.

(HP.1957.1.595, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)

principaux groupes de populations se disputaient le bassin de la Lulonga et de l'Ikelemba, au début du XIX^e siècle¹⁴.

Alors que le fleuve et les affluents de gauche offraient des voies pour l'occupation du Sud et du Centre de la cuvette, la vallée de la Ngiri fournissait une autre ouverture vers le nord d'abord, jusqu'aux marais de la Haute-Ngiri, vers le fleuve ensuite, en empruntant les chenaux de l'entre Ngiri-Congo. Ainsi, les ancêtres des Djando, des Mwe, des Ndolo, des Ewaku, des Limbinza, des Mbonzi et des Baloi ont occupé à tour de rôle les îles et les rives de la Basse et de la Moyenne-Ngiri, avant que certains ne s'enfoncent dans les marais de la Haute-Ngiri ou dans les forêts des deux rives, à la recherche de terres résistant aux inondations.

12 Parmi les facteurs majeurs, on peut évoquer à la fois les mouvements provoqués par les migrations des Fangs au sud du Cameroun et au Gabon, et la poussée des peuples du Tchad et du Soudan fuyant les Arabes.

13 Cette date voudrait souligner que les Bobangi et leurs voisins apparentés étaient déjà implantés solidement, avant de recevoir le manioc et d'autres plantes américaines, arrivées au Pool Malebo vers 1680, et de les diffuser dans toutes les rivières du Nord.

14 Lire, à ce propos, les différents rapports sur les chefferies Lusakani et Bobangi, établis dans les années 1920 (Mascart 1925 ; Delobbe 1926).

En se repoussant les uns les autres, les Tandu et les Ndolo, les Djandu et les Mwe ainsi que les Ewaku se fixèrent dans les marais de la Haute-Ngiri, à la limite des terres fermes. Cette région constitue une frontière migratoire que les peuples riverains ne pouvaient franchir, étant donné leur mode de vie. Les peuples de la terre ferme avaient, quant à eux, des problèmes pour descendre dans les marais, n'ayant pas connaissance de la navigation (Mumbanza 1980 : 37-46).

Le village Limbinza de la Moyenne-Ngiri, dont le nom a été étendu aux autres groupements parlant la même langue, aurait été fondé par un certain Mokelebembe. On dit en effet : « *Limbinza li nkoto nkoto li Mokelebembe* » (« Limbinza, dans les plaines herbeuses, appartient à Mokelebembe »)¹⁵. Plusieurs autres villages limbinza, comme Bobaka, Bongoyi, Liketa, ont été fondés par les hommes ayant quitté les établissements portant les mêmes noms dans la Basse-Ngiri.

L'habitat des Limbinza et des Baloi (à l'exception de quelques grands villages de la Basse-Ngiri) est assez caractéristique. Chaque village avait, au départ, deux sites : l'un situé sur le bord de la forêt (lit majeur de la rivière), l'autre utilisé comme campement, situé sur le lit mineur. Ainsi, pendant la saison des eaux hautes, les populations occupaient les bords de la forêt, et pendant les eaux basses, elles se retiraient sur la plaine herbeuse. Les campements ont fini par devenir des villages permanents, et ce pour deux raisons. D'une part, grâce aux techniques de fortification des villages, les campements furent solidifiés et élargis. D'autre part, cette position au milieu de la plaine herbeuse les mettait quelque peu à l'abri des attaques des peuples de la forêt, surtout des Dzamba et des Likoka-Ntanda (Mumbanza 1980 : 30). Dans les villages des Limbinza, se cultivent surtout les bananiers, mais les bonnes terres des Baloi, comme à Mobena et Ngondo, conviennent aussi à la culture du manioc.

Parmi les groupes qui avaient envahi assez tôt la forêt de la rive gauche de la Ngiri figuraient les Mbonzi et les Ndobo. Le territoire des Mbonzi, aujourd'hui quasi inoccupé, s'étendait depuis Mobena, dans la basse Ngiri, jusqu'à Bosilela, dans la moyenne-Ngiri. Certains groupes Mbonzi revinrent vers la Ngiri et, l'ayant traversée, occupèrent la rive droite, grâce aux multiples chenaux qui relient la



Femme likoka se confectionnant un pagne en raphia pareil à celui de sa compagne, que l'on distingue à l'arrière-plan.

(HP.1956.15.8959, collection MRAC Tervuren; photo Ch. Dandoy (Inforcongo), 1947, © MRAC Tervuren.)

Ngiri à la crête des eaux Ubangi-Ngiri. Ils ont donné naissance aux Lobala et Likoka-Ntanda.

L'histoire a retenu quelques meneurs d'hommes qui ont fondé les principaux clans chez les Lobala. Les Lobala de Mokame ont quitté Mabale sous la férule d'Intumba; ceux d'Ikwangwala, près de Mokolo, étaient dirigés par Mwanandungu. Les Ntanda de Nkoko (actuel Botaba), partis probablement de Zoko, ont été conduits par Mwango, pendant que leurs voisins de Bokwe avaient pour chef Intumbe. Les autres Ntanda de Nkungu (Bolebo), partis de Mabale, suivaient Lobebe¹⁶.

Ces migrations étaient généralement pacifiques, car elles étaient dictées par la recherche de terres suffisamment hautes pour garantir la culture du manioc. Les principaux chenaux suivis par ces hommes étaient le chenal de Djombo, conduisant chez les Lobala III et les Mbonzi, le chenal de Bokondo (Stanley 1885; Coquilhat 1888), en amont de Nkolo, conduisant vers la même région, le chenal d'Elango, conduisant à Nkoko et à Bokwe, le chenal de Bolebo, conduisant à Nkungu et à Bokala, le chenal de Bokondo (Hulstaert 1986), conduisant à Bangangala

15 Lettre du chef Mohila à l'administrateur C. Lemaire, Mobusi, 1922. Archives du territoire de Bomongo.

16 Motoko Ekatola, Interview, Botaba, 4/11/1973; Ngeke Sabango, Interview, Bolebo, 9/11/1973; Mwasairoma, Interview, Mokame, 14/11/1973 (Mumbanza 1980).

et à Bokondo, le chenal d'Iwondo, conduisant à Iwondo et Ikobo, le chenal de Bodjinga, conduisant à Bodjinga et à Botungu. Les Likoka-Ntanda avaient suffisamment de terres pour cultiver le manioc et le bananier. Ils exploitaient également le palmier elæis pour la production d'huile et de vin de palme.

Les Dzamba sont probablement partis eux aussi du territoire Mbonzi, dans la forêt de la rive gauche de la Ngiri, ou des rives mêmes de la rivière Loyi, après avoir traversé l'Ubangi, car les Dzamba ressemblent aux Mbonzo (Bondjo) restés sur la rive droite. Mais la formation des clans des groupements Makutu, Bonsambi et Sikoro est difficile à retracer. Pour occuper leur espace, ils ont emprunté le chenal de Mololo, conduisant vers les Makutu, le chenal Mungay, conduisant vers Bonsambi, le chenal de Moluba, conduisant vers Sikoro et Moluba. Les Mangba ou les Dzamba du groupement Buburu reconnaissent avoir la même origine que les Likoka-Ntanda de Nkoko. Ils ont emprunté le chenal de Djombo, avant de s'implanter sur les terres du versant Ngiri-Ubangi (Mumbanza 2003 : 53-76).

Les Dzamba des marais ont peu de terres, vivant sur les îlots fortifiés. C'est la raison pour laquelle ils ne cultivent pas beaucoup de manioc. Seuls les Makutu et les Mangba ont suffisamment de terres adaptées à la culture vivrière. Les Dzamba exploitaient surtout le palmier elæis destiné à la production d'huile et de vin de palme.

Les groupes détachés des Limbinza de la Moyenne-Ngiri ont occupé également la forêt de la rive gauche et ont donné naissance aux groupements Mabale et Balobo, dans l'entre Ngiri-Congo. Les autres groupes partis de la même région de la Moyenne-Ngiri par le chenal de Mabale ont débouché sur le fleuve Congo. Il s'agit des Lusengo, des Iboko et des Boloki. Ils ont occupé le territoire situé entre Mbandaka et Lisala, en remontant et en descendant le fleuve. Ils s'établirent sur tous les bons sites tels que Lolanga, Mankanza et Bopoto. D'autres se contentèrent des sites de second rang, qu'ils essayèrent d'aménager, sans réussir à combattre les inondations.

Ainsi les Boloki se répandirent sur les deux rives, de Bobeka (Mobeka), à l'embouchure de la Mongala, à Mbandaka, à l'embouchure de la Ruki, rivière à laquelle ils ont donné leur nom. Ruki est, en effet, une déformation de *Mai ma Boloki* (Stanley 1885 : 381-382)¹⁷. Les Iboko dont les frères descendirent

jusqu'à Bakanga, en face de Mbandaka, partageant la grande agglomération de Mankanza avec les Mabale, après avoir chassé les Boloki. Les Iboko étaient menés par Lokole, dont descendait le grand chef Mata-Boike. Les Mabale, eux, étaient conduits par Molamba. Les Lusengo occupèrent le site de Lusengo entre Mankanza et Bobeka (Mobeka), mais certains des leurs allèrent s'installer à Bomangi (Umangi) et Bopoto (Upoto), sous les collines de Lisala et même au-delà, entre Lisala et Bumba (Mumbanza 1980 : 39).

L'espace entre Mankanza et Lisala fut aussi occupé par quelques groupements ngombe et motembo venant de la Mongala. Ce fut donc le point de rencontre, au début du XIX^e siècle, entre les Riverains venant du sud-ouest et les Ngombe venant du nord. Il est presque certain que les Riverains étaient déjà maîtres de ce territoire à la fin du XVIII^e siècle ; ce sont eux qui accueillirent les groupes terriens et les aidèrent à traverser le fleuve. Les traditions, qui sont muettes à propos d'éventuels conflits entre les deux groupes, avaient sans doute pour objectif de souligner l'intégration rapide des Ngombe dans les sites déjà occupés par les Riverains : Mankanza, Lusengo et Bobeka. Les raisons seraient économiques et politiques. Les Ngombe, qui ne savaient pas naviguer, avaient besoin des Riverains pour s'adapter à leur nouvelle vie. Ces derniers avaient besoin des agriculteurs pour assurer leur approvisionnement en produits agricoles. Les Ngombe étaient, en outre, recherchés pour assurer la défense des agglomérations contre les ennemis, surtout contre les *ngili*, guerriers réputés dans la région, venant de la Ngiri (Coquilhat 1888).

Les Mbonzi et les Ndobu, ainsi que les Balobo, qui étaient restés dans la forêt de l'entre Ngiri-Congo, communiquaient avec le fleuve et la rivière Ngiri grâce aux multiples chenaux. Le territoire des Balobo, situé près de la Haute-Ngiri comprenait beaucoup de villages fortifiés, les *miteba* et les *mibanda*. Les Balobo vivaient de la pêche et de la chasse, de l'agriculture sur les îlots artificiels, de l'exploitation de l'huile de palme et de la fabrication des pirogues, qu'ils vendaient aux peuples de la Moyenne-Ngiri (Limbinza, Likoka-Ntanda et Dzamba) (Mum-banza 1980 : 254-265).

Boloki ». C'est plus tard que Bourouki est devenu Ruki. À ce propos Stanley écrit : « Bourouki, – nom que les aborigènes avaient si souvent à la bouche – est celui d'une grande ville située sur la rive gauche de Mohindou, à cinq kilomètres environ au-dessus du confluent de ce cours d'eau et du Congo. »

17 Selon les informations reçues des natifs, l'auteur désigne la rivière sous deux appellations : *Mohindou* (lisez *Mai mayindu*) ou « eau noire » et Bourouki (lisez *Mai ma Boloki*), « eau des

Avant la mise en place des populations actuelles, le pays des Riverains était peu peuplé. Les traditions ne signalent pas de populations installées antérieurement et les Pygmées ne pouvaient pas vivre dans les marais de la Ngiri, par exemple. Cette région a été surtout colonisée par les populations riveraines, après l'adoption des plantes étrangères adaptées à la région, notamment le bananier et, plus tard, surtout le manioc, qui provoqua certains mouvements de population au début du XVIII^e siècle. Ces deux plantes, qui fournissent les aliments de base dans la région riveraine, comme dans l'ensemble de la cuvette, ont été adoptées respectivement au XV^e siècle et au XVII^e siècle¹⁸.

On peut donc estimer que cette région a été peuplée dans son ensemble entre le XV^e et le XVIII^e siècle. Mais l'occupation de l'espace s'est poursuivie du fait de la croissance démographique. Divers autres sites ont été abandonnés par la suite, avec la réduction de la population causée par les grandes épidémies, comme la maladie du sommeil, ou par les migrations modernes.

Tels sont les premiers groupes de pêcheurs qui ont occupé les rives de l'Ubangi depuis Dongo jusqu'à l'embouchure, les rives de la Ngiri depuis l'embouchure jusqu'aux marais de la Haute-Ngiri, puis les rives du fleuve, depuis Lisala jusqu'à Bolobo. Les Riverains occupèrent donc trois territoires entiers de l'Équateur : Bomongo, Mankanza et Lukolela. Les groupes détachés de ce bloc occidental pénétrèrent dans les bassins de la Lulonga, de l'Ikelemba et de la Ruki, dans les territoires de Basankusu, Bolomba et Ingende.

Au milieu du XIX^e siècle, les établissements riverains furent renforcés par l'arrivée de nombreux esclaves, mongo pour la plupart, vendus par les Ngombe dans le bassin de la Lolongo. Le marché de Basankusu comptait, jusque dans les années 1890, parmi les plus grands marchés d'esclaves de l'Équateur. Alexandre Delcommune, de passage à Basankusu en 1889, signale que près de 2500 esclaves attendaient d'être vendus aux marchands du fleuve (Delcommune 1922 : 326-327). Les agglomérations du bas Ubangi et du fleuve avaient ainsi accueilli des milliers d'étrangers, dont beaucoup jouèrent un rôle déterminant dans l'organisation du commerce de l'ivoire et des esclaves. Certains esclaves étaient

engagés comme payeurs dans les expéditions commerciales, pendant que d'autres cultivaient le manioc et les bananiers pour le ravitaillement des voyageurs. Les expéditions commerciales permirent les retrouvailles entre les groupes d'aval et d'amont, autrefois séparés. Certains grands villages (Mankanza, Lolanga, Wangata, Ilebo, Lukolela, Bolobo, etc.) devinrent des centres cosmopolites, accueillant les représentants de tous les groupes. Le territoire des Riverains s'étendit plus au sud, jusqu'à Nsombele (Tchumbiri), à l'embouchure du Kasai. Les Bobangi possédaient aussi des comptoirs sur les deux rives du Pool Malebo, dans le grand marché de Mpumbu, à la limite de la navigation.

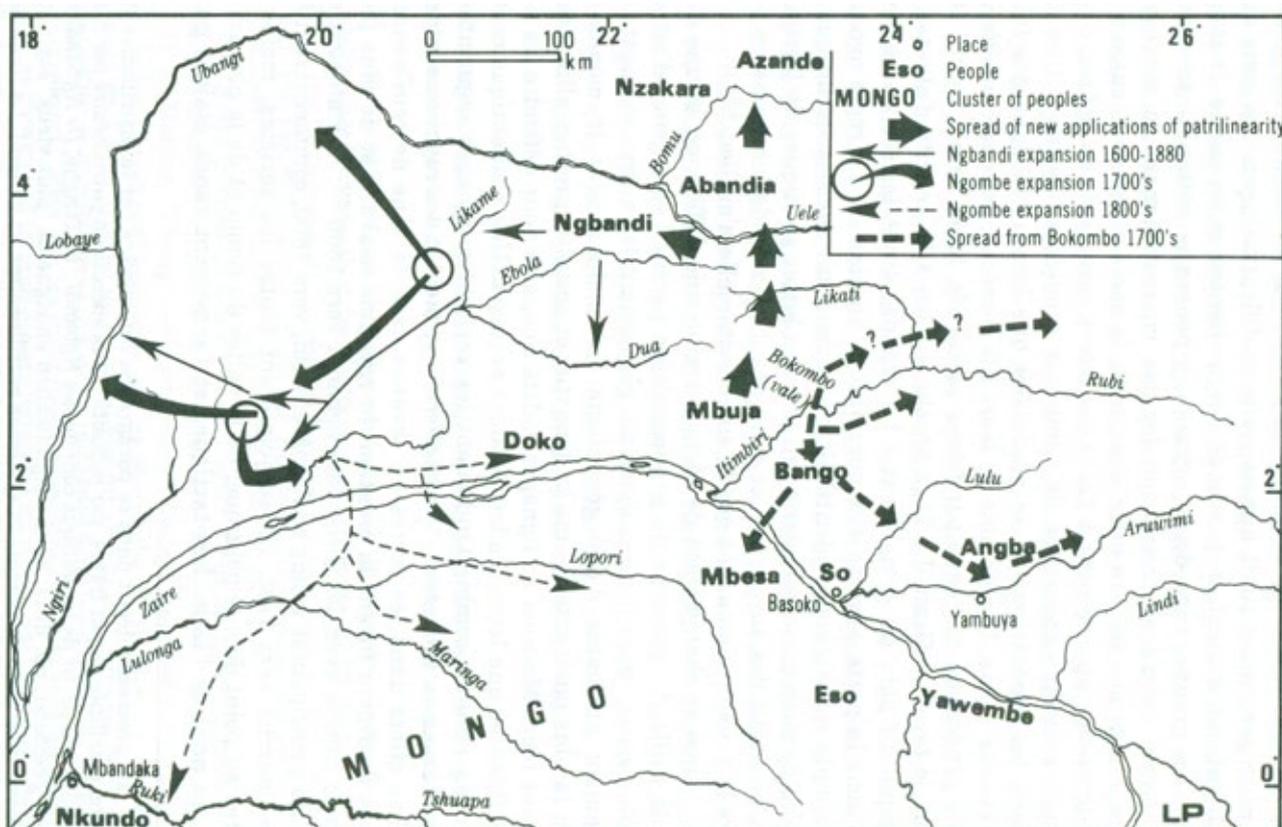
2. MISE EN PLACE DES MONGO ET DES NGOMBE

Les Mongo et les Ngombe constituent les groupes terriens ; leur origine est totalement différente de celle des Riverains dont il a été question plus haut. Il faut cependant souligner qu'ils ne forment pas un même bloc. Les Mongo, les plus nombreux dans le district, sont plus anciens que les Ngombe, arrivés seulement au début du XIX^e siècle. Leur mise en place dans l'Équateur avant le démembrement sera, dès lors, évoquée séparément.

2.1. INSTALLATION DES MONGO DANS LA CUVETTE CONGOLAISE

Selon l'étude linguistique du père Louis De Boeck (De Boeck 1953), consacrée aux peuples de l'entre Itimbiri-Ngiri, les Mongo et les Riverains seraient les plus anciens occupants de la cuvette ; leur établissement est de loin antérieur à celui des Ngombe. Il est cependant difficile de préciser l'antériorité des Mongo par rapport aux Riverains. Il est établi de nos jours que les migrants mongo, venus du bassin de l'Uele et qui longeaient ou traversaient les grandes rivières, les rivières Aruwimi et Itimbiri au nord du fleuve, le fleuve Congo, entre Basoko et Lisala, les rivières Lulonga, Ikelemba et Ruki, au sud du fleuve, avaient rencontré sur place les groupes riverains qui leur avaient prêté main forte pour aller plus loin. La plupart de ces anciens riverains ne sont plus identifiables de nos jours. Mais sur la Lulonga et la Ruki, les riverains baenga reconnaissent avoir une origine différente, même si, de nos jours, ils parlent tous des dialectes mongo.

18 Ces dates approximatives servent à suivre les changements des régimes alimentaires et des techniques culturelles dans la région riveraine de la Cuvette congolaise.



Carte des migrations.

Source: Vansina 1991 : 160.



Une hypothèse possible est que cette région largement inondée et marécageuse ait été occupée avant tout par les pêcheurs, dont beaucoup n'ont peut-être pas de rapports directs avec les riverains actuels. Comme souligné plus haut, cette ancienne civilisation de pêcheurs est attestée depuis le troisième millénaire. D'autres groupes de pêcheurs de plus en plus spécialisés sont apparus avec l'isolement des grandes rivières: la Lolongo (Lulonga), l'Ikelemba et la Ruki. Les derniers groupes riverains auxquels les Mongo se mêlèrent furent d'origine occidentale. Certains parlaient encore leurs langues propres jusqu'à la fin du XIX^e siècle. À signaler que, selon Jan Vansina, les ancêtres lointains des Mongo (les Proto-Mongo) remonteraient aux années 800 de

Femme ekonda de Bikoro ayant donné naissance à son premier enfant.

Conformément à la tradition, elle porte aux hanches des bonua (fruits séchés d'un arbre) ainsi qu'un *djikita* (sorte de ceinture en perles de verroterie). Elle portera ces parures pendant deux années et, durant cette période, elle entrera dans le *wale*, demeurera chez sa mère et ne pourra avoir de rapports sexuels.

(HP.1956.32.1263, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)



Type ekonda.

La toque et la besace en filet, le couteau garni de clous de cuivre et les lances aux lames effilées sont caractéristiques de ce peuple. (HP.1956.32.1266, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)



1927 : Coiffures et tatouages chez les femmes ikongo.

(AP.0.0.26305, collection MRAC Tervuren ; photo S. Molin, 1927, © MRAC Tervuren.)

notre ère et que tout le territoire mongo aurait été occupé vers l'an 1000 (Vansina 1987).

Les groupes mongo étant nombreux, il convient de les distinguer. Il s'agit d'abord de porter l'attention sur les groupes mongo qui se trouvent dans le district de l'Équateur. Les Mongo du district de la Tshuapa, qui firent partie de la province de la Cuvette centrale, entre 1962 et 1966, seront abordés dans la quatrième partie, consacrée à l'Équateur post-indépendance. Nous énumérons de manière schématique, ci-après, ces autres groupes mongo, en les situant par territoire de résidence. Il y a :

- dans le territoire de Boende : les groupes Bakutu, Ekota, Mbole, Ntombà Nkole et Nsamba ;
- dans le territoire de Befale : les groupes Nsongo, Elinga, Mongando (les Likongo¹⁹) et Nsamba ;
- dans le territoire de Bokungu : les groupes Bosaka et Mongando ;

- dans le territoire de Djolu : le groupe Mongando, qui compte plusieurs sous-groupes, dont les Yaloola, Yailala, Yolota, Yete, Lingomo, Nkole et Nkolombo ;
- dans le territoire d'Ikela : les groupes Yasanyama, Lalia-Ngolu, Boyela ainsi que les Topoke ;
- dans le territoire de Monkoto : les groupes Mbole, Ntomba, Imoma Mpako, Mpongo, Mpenge Ilonga, Watsi, Basengela, Lokalo et Mongando.

Cette identification peut s'avérer contestable, certains de ces groupes se voyant assez différents des Mongo au sens strict et revendiquant une appartenance séparée. C'est le cas, par exemple, des Topoke, dont le groupe principal resta attaché à la Province-Orientale. Les Mongando, quant à eux, s'apparentent, d'après la généalogie, aux Mongo, dont ils sont les *nkali* (fils de la sœur) et aux Mbole, des oncles maternels.

L'origine des migrations semble être l'élément commun des Mongo : Gustaaf Hulstaert signale que

19 Deux orthographes sont utilisées : Ikongo et Likongo. Les auteurs n'ont pu trancher sur laquelle des deux serait correcte.



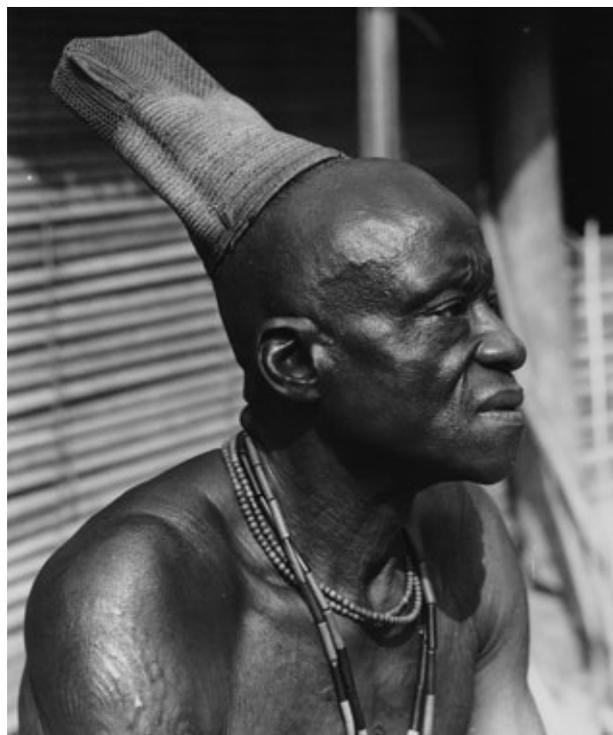
Indombe, un Ancien (*bulukutu*) d'un village nkundo (Bombembe, ancienne chefferie Bombwanza) du territoire d'Ingende. Il porte sur l'épaule le sac de fibres tressées dans lequel les Nkundo placent leurs objets personnels et leurs provisions de voyage.
(HP.1956.15.5451, collection MRAC Tervuren; photo Ch. Dandoy (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)



Mbelo, un Ancien (*bulukutu*) d'un village nkundo du territoire d'Ingende. Il porte le filet «*eteko*», coiffure traditionnelle de sa tribu, et tient sous le bras son chasse-mouches et son grand couteau orné de clous de cuivre. Son bouclier est taillé dans une pièce de bois léger. Village Bombembe, ancienne chefferie Bombwanza.
(HP.1956.15.5452, collection MRAC Tervuren; photo Ch. Dandoy (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)



Type bakutu. Sa coiffure caractéristique est constituée de fibres d'un arbuste «*mpunga*» (*Cephalonema polyandrum* K. Schum.) tressées dans les cheveux.
(HP.1956.22.1248, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)



Nkundo du territoire de Bikoro. Sa coiffure caractéristique est constituée de fibres d'un arbuste «*mpunga*» (*Cephalonema polyandrum* K. Schum.) tressées dans les cheveux.
(EP.0.0.13679, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)

l'immense majorité des peuples mongo donne comme direction générale des migrations nord-sud ou nord-est vers le sud-ouest (Hulstaert 1972). Seuls les Bakutu²⁰ et les Mpongo-Imoma déclarent venir de l'ouest. La plupart de ces groupes ne renseignent pas de migrations en dehors de la cuvette. Rares sont ceux qui racontent la traversée du fleuve Congo.

Les principaux groupes mongo du district de l'Équateur sont les Mongo au sens restreint, les Nkundo, les Ekonda et les Ntomba. Ces Mongo, classés par les ethnologues comme les Mongo du Nord-Ouest, viennent de l'Uele, où ils vivaient probablement près des Budja et d'autres groupes bantous apparentés restés plus au nord. Les raisons profondes de ces migrations en vagues successives ne sont pas clairement connues. Mais la pression exercée sur les Azande et les Ngbandi dans le Soudan nilotique, pression consécutive à la poussée des Arabes musulmans dès le XVI^e siècle, pourrait en être la cause lointaine. Les peuples se sont ainsi bousculés depuis les rivières Mbomu et Uele, Aruwimi et Itimbiri jusqu'au fleuve, et de là jusqu'au centre de la cuvette.

Après avoir traversé le fleuve Congo entre les rivières Aruwimi et Itimbiri, ou même plus en aval, les Mongo de l'Ouest se sont dispersés dans tout le territoire de la rive gauche, jusque dans les bassins de la Lolonga et de la Ruki. Ils avaient suivi les cours d'eau depuis les sources de la Lopori et de la Maringa qui forment la rivière Lolonga. L'occupation de bonnes terres destinées à la pratique de l'agriculture a certainement été lente. C'est de cet endroit que les groupes du Sud-Ouest partirent pour occuper leurs terroirs actuels, jusque dans le Bandundu. Les Ekonda et les Ntomba s'installèrent dans le territoire de Bikoro, pendant que les Nkundo occupèrent les environs de Mbandaka et le territoire d'Ingende. Certains groupes furent attirés par la vie sur l'eau et se mêlèrent aux anciens riverains. Ils furent nombreux parmi les Baenga et les Ngele ea Ntando (Hulstaert 1984).

Les derniers déplacements que l'histoire a retenus eurent lieu au début du XIX^e siècle, lorsque les Ngombe venus de la Mongala s'emparèrent de tout le territoire au sud du fleuve jusqu'à la rivière Ikelemba, dans le territoire de Bolomba. C'est ainsi que les Mongo, chassés presque totalement des territoires de



Femme mongo portant ses charges sur le dos.
(EP.O.0.8954, collection MRAC Tervuren; photo C. Zagourski.)

Bongandanga et de Bosu-Djanao, n'occupèrent plus qu'une partie des territoires de Basankusu et de Bolomba. Ils envahirent ensuite la totalité des territoires d'Ingende et de Bikoro (Bokongo 2011). Dans le pays qu'ils ont abandonné aux mains des Ngombe, les Mongo ne sont plus représentés que par quelques individus appelés Mongo de Nkinga, dans le territoire de Mankanza.

Les Mongo du district de l'Équateur ne reconnaissent comme populations installées antérieurement à eux-mêmes que les anciens riverains et les autres groupements mongo qui ont migré vers l'est et vers le sud. Il existe cependant dans cette aire territoriale deux groupes de Pygmées, les Balumbe et les Batswa. Ces derniers vivent depuis longtemps à proximité des Mongo, dans une situation de quasi-dépendance. L'origine probable de ces chasseurs-cueilleurs des temps modernes sera évoquée ci-après.

20 À noter qu'il y a une controverse autour de l'appellation «Bakutu». Tantôt, celle-ci renvoie aux Mpama, à qui ce nom aurait été attribué par les Sengele. Mais les Bakutu vivent, comme les Mbole, dans le district de la Tshuapa, en territoire de Boende, entre les rivières Tshuapa et Lomela.

2.2. INSTALLATION DES NGOMBE

Ainsi qu'il a été signalé plus haut, les Ngombe ne se sont établis dans le district de l'Équateur que depuis le début du XIX^e siècle. Ils venaient de l'Uele et se dirigeaient vers l'ouest lorsqu'ils furent attaqués par les Ngbandi dans la région de Yakoma. Ils s'installèrent ensuite aux sources de la Mongala, d'où ils furent à nouveau dispersés par les Ngbandi, leurs puissants ennemis. Un petit groupe se dirigea alors vers l'ouest pour se fixer dans les territoires de Bosobolo, de Libenge et de Kungu. Cela se passait entre le XVII^e et le XVIII^e siècle. D'autres mouvements eurent lieu du fait de la croissance numérique des groupes ou pour des raisons économiques et sociales. Les derniers déplacements dans l'espace actuel du Sud-Ubangi furent occasionnés par la double pression des Ngbaka et des Ngbandi. Ne pouvant pénétrer dans les marais de la Haute-Ngiri, les Ngombe longèrent ces marais jusque dans le sud de Budjala. Certains pourront s'y maintenir au prix de durs combats contre les Ngbandi, pendant que d'autres rejoindront les riverains du fleuve, pour vivre à côté d'eux, entre Mobeka et Mankanza.

Toujours au début du XIX^e siècle, certains membres des groupes les plus importants qui s'étaient dirigés vers le sud en suivant la Mongala, se retirèrent et s'établirent dans les territoires de Budjala et de Lisala. Ils furent obligés, quelques années plus tard, de traverser le fleuve Congo entre l'embouchure de la Mongala et Lisala, avec l'aide des Riverains. Commença alors une longue lutte entre les Ngombe et les groupements mongo occupant cette région de la boucle du Congo. Les Mongo battirent continuellement en retraite et les Ngombe devinrent maîtres de toute la région entre le fleuve et la Lulonga. Les guerres ne s'arrêtèrent qu'avec l'occupation européenne du bassin de la Lulonga, à partir de 1890. Plusieurs villages mongo furent soumis et assimilés aux Ngombe pendant que plusieurs captifs de guerre étaient vendus comme esclaves dans les agglomérations du fleuve et du bas Ubangi (Bokongo 2011 : 53-60).

Les Ngombe établirent assez rapidement des relations économiques avec les Riverains, en leur livrant des produits agricoles contre du poisson, du sel et de la poterie. Dans les années 1870-1880, ils commencèrent à fabriquer et à livrer de grandes pirogues aux riverains du fleuve, engagés dans le commerce de l'ivoire et des esclaves. Ils conservent cette activité jusqu'à ce jour. Les principaux groupements ngombe

de l'Équateur sont les Bodala, les Likungu, les Bogbonga, les Moswea et les Yumba. Ils sont établis dans les territoires de Mankanza, Bolomba et Basankusu. Il est important de signaler que parmi les Ngombe, on retrouve des groupements Doko, une population apparentée habitant aux environs de Lisala. Ensemble, ils traversèrent le fleuve et formèrent un bloc Doko-Ngombe contre les anciens habitants. Les relations tendues entre ces deux derniers groupes jusqu'à la veille de la colonisation expliquent en grande partie les antagonismes politiques au début de l'indépendance.

2.3. INSTALLATION DES BATSWA

Les Pygmées de l'Équateur portent différents noms selon les lieux où ils habitent. Sur les rives de l'Ubangi, ils sont connus sous l'appellation de « Bambenga ». Chez les Nkundo et les Ekonda, ils sont désignés sous le nom de « Batswa ». Dans le territoire de Bolomba, ils sont appelés « Balumbe ». Ailleurs encore en Équateur, ils portent le nom de « Bilangi ».

Considérés par tous comme les premiers habitants de l'Afrique centrale, dans la mesure où ils ont conservé la taille et les activités des populations autochtones, les Batswa de l'Équateur soulèvent tout de même un certain nombre de questions quant à leur origine et à leur établissement dans la cuvette. Ces hommes ne sachant pas naviguer, ils ne pouvaient se déplacer aisément que sur les terres fermes. Or, comme noté plus haut, pendant la période pluviale (-10000 à -3000), la cuvette était une mer intérieure, ce dont témoignent les lacs Mai-Ndombe et Ntomba, sans oublier le lac Libanda et tout le bassin de la Ngiri. Les Pygmées ne pouvaient donc occuper que les régions périphériques. C'est le cas des Bambenga qui vivaient dans la région de Libenge. En longeant les hautes terres de l'Ubangi, ils pouvaient atteindre Dongo et Imese. Ils sont totalement absents du bassin marécageux de la Ngiri.

Quant aux Balumbe du territoire de Bolomba, ils sont certainement apparentés aux Baka, Pygmées de la Province-Orientale, qui occupaient une partie de la forêt au sud du fleuve, au moment où les Mobango, apparentés aux Budja, essayaient de s'y installer. Selon les traditions, ces Pygmées vinrent du nord et traversèrent les rivières et le fleuve grâce à l'aide des populations riveraines de l'Itimbiri, puis en utilisant le fleuve Congo. Ils occupèrent les meilleurs sites de la région méridionale du fleuve. Ils servirent de guides aux nouveaux migrants, entre les sources de

la Lolonga et la Lomami²¹. Il y a lieu de croire qu'ils arrivèrent dans cette région au milieu du second millénaire de notre ère. En effet, les traditions des Budja et des Mobango rapportent que les chasseurs-cueilleurs qui avaient occupé le territoire au nord du fleuve furent obligés de traverser le fleuve pour se réfugier sur la rive gauche, alors très peu peuplée. V. Rouvroy écrit à ce sujet :

« Les Batswa quittèrent le Bokombo dans la direction de la rivière Lolo, vers son embouchure dans l'Itimbiri qu'ils traversèrent grâce aux pagayeurs Yaliko. [...] et furent déposés sur la rive gauche de l'Itimbiri, à l'embouchure de la rivière Loloka. [...] Les Mombesa, avant de franchir le fleuve Congo, en auraient encore vu dans les environs de l'actuel Bolemo (à la rivière Motende), et auraient traversé le fleuve avec eux, mais ils auraient continué à s'enfoncer dans les forêts. Ces nains semblent bien être les aborigènes du pays » (Rouvroy 1930).

Ces Batswa vivent donc dans une liberté relative et ne dépendent d'aucun groupe mongo ou ngombe de la région. Le territoire qu'ils occupèrent est donc le dernier refuge qui leur permet de vivre après de nombreux déplacements imposés par les Bantous (dit Baoto), Mongo et Ngombe.

La situation des Batswa, qui vivent aux côtés des Nkundo dans le territoire d'Ingende, et des Ekonda, dans le territoire de Bikoro, reste vague. Les Mongo affirment qu'il s'agit des « esclaves » qui les ont accompagnés dans leurs migrations. Ils traduisent ainsi l'état de dépendance qui est le leur vis-à-vis des Nkundo et des Ekonda (Elshout 1963 ; Van Everbroeck 1961). Voici quelques remarques qui illustrent l'origine de certains comportements :

« Bien que les Batswa, c'est-à-dire pygmées, sont citoyens libres de la République démocratique du Congo à l'instar des Bantous (Baoto), les Baoto s'imposent politiquement et socialement aux Batwa comme *Nkolo*, terme qui signifie à la fois supérieur et maître dans le sens latin de "*dominus*" et qui relègue les Batwa en situation inférieure de serviteur et de client. Ils sont régis par un statut personnel coutumier qui diffère totalement de celui des Bantous.

À l'origine de la vassalisation des Batwa, la légende "de la malédiction du fils aîné semble tout expliquer. Un

ancêtre indéterminé avait deux fils. Après une journée de chasse, l'aîné omit de remettre au père les parties de viande qui lui revenaient en vertu de la coutume. Le père critiquait cette manière d'agir et le fils aîné s'excusait, mais continuait à contrevenir aux devoirs de la hiérarchie familiale coutumière. Le père maudit alors le fils aîné et donna tous les droits qui revenaient à l'aîné au frère cadet" (Elshout 1963 : 50). D'après cette légende, le fils aîné maudit c'est un "pygmée" et le cadet à qui on a donné tous les droits, c'est un "Bantou". Cette légende est répandue dans la mentalité populaire. Toutefois, cette légende n'est-elle pas une idéologie bantoue surtout quand on sait que l'idéologie qui domine une société des classes (et écrase éventuellement d'autres idéologies dès lors dominées) s'exerce au bénéfice ou au profit de la classe dominante, servant les intérêts de cette dernière, contribuant à la production de la domination : et cela tout simplement en justifiant les hommes d'occuper la position qu'ils occupent dans la structure de classes ; position de dominant ou d'exploiteur... de dominés ou d'exploités.

[...]

Dans cette contrée on naît bantou ou " twa", on ne le devient pas. Ceci montre combien le passage d'une caste à une autre n'est pas possible, les "Twa" sont considérés comme "des enfants mineurs, irresponsables et capricieux". Ainsi, ils n'ont pas droit au "*losako*", c'est-à-dire à la salutation solennelle qu'on donne aux aînés, quel que soit leur âge. Au contraire, ils sont obligés de donner "*losako*" à tous les Bantous : femmes ou enfants, même ceux qui sont moins âgés qu'eux alors que dans la tradition de ces peuples, on ne donne généralement pas le "*losako*" à une femme. Ceci montre combien les pygmées sont considérés comme des éternels enfants. La mentalité "twa" est jugée primitive et son âme, celle d'esclave. Le manque quasi total de l'esprit préventif qui les conduit à vivre selon le principe "à chaque jour suffit sa peine", leur dépendance aux Bantous, constituent aux yeux de ces derniers un élément important pour justifier la malédiction dont ils seraient victimes » (Iyeli 2009).

Cependant, l'hypothèse selon laquelle les Batswa du sud de l'Équateur ne seraient pas venus du nord en même temps que les Mongo reste crédible. Dans la région du sud, en effet, il y a des traces de chasseurs-cueilleurs exploitant la vaste contrée depuis le Lupembien. Certains Batswa actuels seraient donc à rattacher aux anciens chasseurs-cueilleurs du sud. Les envahisseurs bolia reconnaissent la présence antérieure des Pygmées au lac Mai-Ndombe ; ils

21 Dossier Pygmées de la Province-Orientale. 1930. Archives de Tervuren/MRAC.



Fillette batswa.

Village Bombembe, ancienne chefferie Bombwanza, dans le territoire d'Ingende, janvier 1947. Elle est occupée à préparer de la poudre de bois « *ngola* », une teinture rouge obtenue en frottant l'un contre l'autre deux morceaux de *ngola* mouillés et saupoudrés de sable.

(HP.1956.15.8957, collection MRAC Tervuren; photo Ch. Dandoy (Inforcongo), 1947, © MRAC Tervuren.)

étaient propriétaires des terres avant leur arrivée. Ils interviennent d'ailleurs jusqu'à nos jours dans l'intronisation des rois. La fondation du royaume des Bolia remonterait au XVI^e siècle (Engowanga 1983). Depuis longtemps, d'ailleurs, les Batswa de la région des lacs ne vivaient plus isolés. Ils occupaient les confins des villages des Ekonda et ils servaient pour ainsi dire de remparts en cas d'attaques des villages par les voisins. Ils continuaient à vivre de la chasse tout en travaillant dans les champs des Ekonda (Nkanda 1977).

3. ÉVOLUTION DES RELATIONS ENTRE LES POPULATIONS

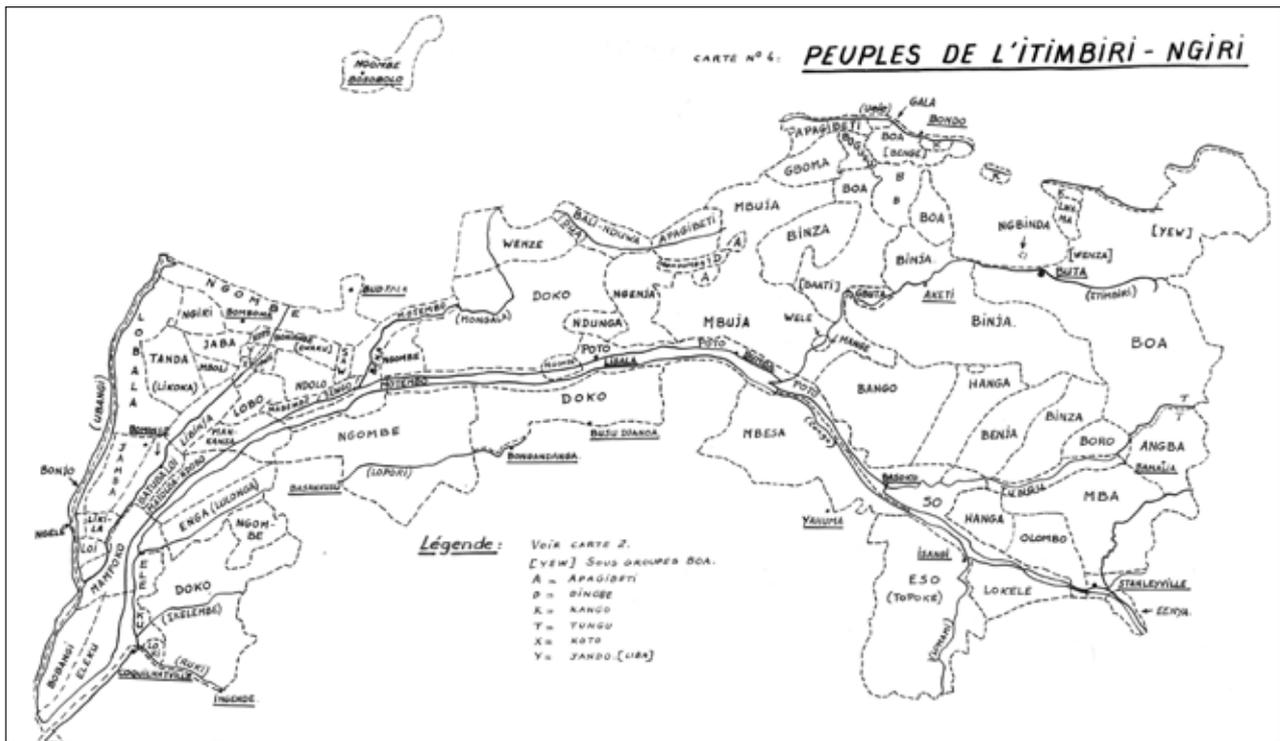
Ce paragraphe décrit brièvement les relations qui ont existé entre les peuples de l'Équateur, pour dégager certains préjugés et certaines animosités qui persistent jusqu'à nos jours, mais aussi pour montrer la facilité d'intégration entre les différents groupes. Il sera question d'abord des relations internes entre les peuples des bassins de l'Ubangi, de la Ngiri et du fleuve Congo. Seront abordées ensuite les relations internes entre les Mongo, puis entre les Ngombe. Les derniers points porteront sur les relations entre les Riverains et les Terriens, renforcées à partir du grand commerce du fleuve.

3.1. RELATIONS ENTRE LES RIVERAINS DE L'UBANGI, DE LA NGIRI ET DU FLEUVE CONGO

Au moment de la mise en place, comme après la formation des sous-groupes ethniques, les Riverains gardent une large unité, malgré la diversité relative imposée par les différents milieux écologiques. Sur le plan linguistique, on constate que les Baloi de la basse Ngiri et du bas Ubangi sont plus attachés aux Bobangi, aux Banunu, aux Mpama et aux Losakani. Les Limbinza de la moyenne Ngiri se rapprochent des Balobo, des Mabale et des Boloki du fleuve. Les Iboko du fleuve sont à rattacher aux Mbonzi, aux Ndobo, aux Lobala et Likoka-Ntanda (Mumbanza 1974). Les Dzamba semblent constituer un bloc à part, malgré leur rapprochement avec les voisins Baloi et Lobala, Likoka-Ntanda, et sans doute aussi les Mbonzo dont ils seraient issus. Il faut aussi noter que chaque groupe approche facilement les groupes voisins.

Les relations les plus intenses sont d'ordre économique et social. Les Baloi et les Limbinza de la Ngiri vivent essentiellement de la pêche et de l'artisanat (poterie, forge, fabrication du sel végétal, etc.). Ils sont obligés de se procurer les produits des champs, la viande de chasse, l'huile de palme, le vin de palme et de raphia, les lianes, les fibres, etc., chez les Dzamba et les Likoka-Ntanda de la rive droite de la Ngiri. Chez les Mbonzi et les Balobo, ils acquièrent, en outre, de la viande de chasse, des pirogues *epepe* et *minsale*. Les marchés sont donc nombreux et réguliers sur les deux rives (Mumbanza 1980: 341-342). Deux villages spécialisés dans le métier de forgeron chez les Limbinza (Bongenyé et Bobaka) fournissent à toutes les populations de la Ngiri les instruments destinés à l'agriculture, les engins de pêche, les armes de guerre et de chasse, les outils pour la fabrication des pirogues, les couteaux, les monnaies (*mangeme* et *bikebe*), les instruments de musique: le gong en fer (*mokombe*) et le grelot (*wango*) (Mumbanza 1980).

Les relations commerciales s'accompagnent de relations sociales. Hommes et femmes se lient d'amitié et fraternisent par échange de sang. Les Baloi et les Limbinza prennent femme chez les Dzamba et les Likoka-Ntanda, ils prennent aussi femme chez les Balobo et les Mbonzi; mais les mariages en sens inverse sont rares. Il semble que les femmes limbinza et baloi trouvaient accablants les travaux des champs et la fabrication de l'huile de palme dans les régions forestières. La même situation se présentait chez les Likoka-Ntanda qui prenaient les femmes chez les



Source : archives Benoît Verhaegen, service Histoire et Politique, MRAC.

Lobala (Ngolo), et rarement le contraire. Les Ntanda disaient : « *Mwana wa Ntanda takeke o Ngolo* », ce qui veut dire « L'enfant (entendez la fille) des Ntanda ne va pas chez les Ngolo », car, au lieu de transporter sa charge dans la pirogue, elle sera obligée de la porter sur le dos. Les Dzamba des marais en disent autant des Mangba ou Dzamba de la chefferie Buburu, qui ne savent pas naviguer (Mumbanza 1980 : 376-378).

Ces différentes situations économiques donnèrent lieu à des préjugés qui persistent encore de nos jours. Les Limbinza, en particulier, avaient l'habitude de désigner les autres de façon péjorative comme « *Bingonyonganyi bya Likoka, Biutunganyi bya Balobo, Bimwatanganyi bya Zamba* ». Ces expressions, souvent délicates à traduire, veulent tout simplement dire que les Likoka, les Balobo et les Dzamba n'ont pas la même valeur que les Baloi et les Limbinza ; ils sont à considérer comme des êtres inférieurs, à cause de leur habitat et des tâches détestables qu'ils exécutent. Les Boloki et les Iboko-Mabale du fleuve se considéraient aussi comme supérieurs aux Balobo, Mwe et Ndolo de l'entre Ngiri-Congo²². Les Dzamba

et les Likoka, eux, étaient fiers d'être plus forts au combat (*mabita*), comme à la lutte traditionnelle (*mpongo*) (Mumbanza 2008).

Les conflits armés ont toujours existé au sein des groupes ethniques et dans l'ensemble de la région. Les peuples de la rive droite de la Ngiri, les Ngili et les Likoka-Ntanda, attaquaient régulièrement les Limbinza de la moyenne Ngiri, les Balobo et les Mbonzi, ainsi que les Boloki et les Iboko du fleuve. Les Dzamba attaquaient aussi les Baloi de la basse Ngiri et les Mbonzi de l'entre Ngiri-Congo. Les peuples du fleuve, les Iboko et les Mabale, se battaient contre les Boloki (Mumbanza 1980 : 152).

3.2. RELATIONS INTERNES AU SEIN DES GROUPES MONGO ET/OU ENTRE LES GROUPES NGOMBE

Peu de commentaires sont nécessaires pour expliquer les relations internes entre les Mongo ou entre les Ngombe. Ces relations sont liées, d'une part, à l'unité linguistique qui facilite les contacts, d'autre part aux rapports sociaux entre les clans qui descendent des mêmes ancêtres. Les échanges commerciaux sont peu nombreux entre les groupes qui produisent presque les mêmes choses. Les relations sociales entre les communautés se renforcent grâce aux mariages, qui sont exogamiques. Les conflits

²² Ces attitudes et préjugés montrent à quel point les groupes de la Ngiri se sont particularisés après leur mise en place, malgré les liens qui les rapprochaient.



Pêcheur baenga de Djomoto (territoire de Basankusu).

Installé près de sa case, il se construit une nasse.

(HP.1956.32.1060, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)

armés opposent aussi bien les groupes mongo entre eux que les groupes ngombe entre eux. En témoigne le fait qu'ils se sont repoussés mutuellement avant d'occuper les terres qui sont les leurs aujourd'hui. Il existe aussi des alliances durables ou momentanées pour résister à un ennemi jugé plus fort.

3.3. RELATIONS ENTRE LES RIVERAINS ET LEURS VOISINS TERRIENS

Les Riverains et les autres populations de l'Équateur entretiennent depuis longtemps des relations suivies pour des raisons économiques. Les Riverains et les Terriens ngombe du Nord-Est organisaient des marchés pour échanger les produits vivriers et artisanaux, voire même les matières premières, comme le minerai de fer. Dans le territoire de Mankanza, à Bobeka, à Lusengo et dans l'agglomération des Iboko-Mabale, les Riverains et les Ngombe partageaient les mêmes sites, avec tout ce que cela impliquait dans la vie politique et sociale (Coquilhat 1888). Les mêmes relations avaient lieu depuis le XVII^e siècle entre les Riverains et les Mongo terriens



La pêche à la ligne n'exige qu'un attirail simplifié

(HP.1956.15.16558, collection MRAC Tervuren; photo E. Lebled (Inforcongo), 1947, © MRAC Tervuren.)

au sud. Collés sur les rives du fleuve, les Boloki, les Losakani, les Mpama, les Banunu et les Bobangi entretenaient des relations économiques avec leurs voisins nkundo, ntomba et ekonda. Sur la Lulonga, l'Ikelemba et la Ruki, les Riverains eleku et baenga organisaient également des marchés périodiques avec leurs voisins terriens, mongo et ngombe. Les relations économiques facilitaient les relations sociales, notamment les mariages et la fraternité par échange de sang (Mascart 1925; Lemaire 1926; voir aussi Harms 1987).

Les populations riveraines frontalières, notamment celles du fleuve, spécialisées dans le commerce, parlaient facilement les langues des voisins. Ces réalités se renforcèrent à partir de 1870, à l'époque du grand commerce du fleuve. Les Riverains d'aval retrouvèrent leurs frères restés en amont, tout en nouant de nouveaux contacts avec les Mongo et les Ngombe. Tous participèrent à ce commerce, qui toucha les populations du fleuve jusqu'à Bumba, au-delà de Lisala, les populations de l'Ubangi jusqu'au-delà du confluent de la Ngiri, les populations de la Ruki jusque vers Boende, les populations de la Lulonga jusqu'au-delà de Basankusu. Ce fut de cette manière que les peuples de l'Équateur prirent part au commerce à longue distance. Les Riverains étaient de grands voyageurs, alors que les Terriens fournissaient les principaux produits (esclaves et ivoire), ainsi que les produits secondaires facilitant le commerce (les pirogues et les vivres). C'est pourquoi tous ces peuples ont contribué, à des niveaux différents, à la naissance et au développement du lingala, la langue commerciale du fleuve, devenue aujourd'hui l'une des quatre langues nationales du Congo (Mumbanza 1980 : 477-482).

Les relations restèrent toujours plus ou moins tendues entre les Ngombe et les Mongo, en raison de la violence des combats qui les avaient opposés pendant plus d'un demi-siècle. Mais cela ne les empêcha pas de vivre en paix dans les territoires qu'ils partageaient depuis l'époque coloniale, à Bolomba comme à Basankusu. Ils seront ensuite largement représentés dans les milieux de travail : soldats de la Force publique, matelots dans la flotte fluviale congolaise, travailleurs dans les chantiers navals de Kinshasa. Ils y étaient tous étiquetés sous une même identité, *l'identité bangala*. Les Mongo et les Ngombe devinrent aussi, par la suite, majoritaires à Mbandaka, le chef-lieu de la province et du district de l'Équateur (Mumbanza 2008 : 87-104).

La longue communauté d'intérêts établie et garantie par le pouvoir colonial allait cependant subir un coup fatal pendant la Première République, lorsque les Mongo luttèrent pour établir leur propre province, celle de la Cuvette centrale. Les Ngombe, chassés de Coquilhatville, et les Riverains, plus ou moins tolérés, lutteront pour leur rattachement à la province du Moyen-Congo, dépendant de Lisala.

RÉFÉRENCES

- Bokongo Libakea, J.-M. 2011. « Les Ngombe de l'Équateur. Une nouvelle histoire d'un peuple en quête de son identité. Stratégies politiques coloniales et mutations sociales (1800-2005) », vol. 1. Thèse de doctorat en histoire. Kinshasa : UPN.
- Coquilhat, C. 1888. *Sur le Haut-Congo*. Paris : Lebègue & Co.
- De Boeck, L.B. 1953. *Contribution à l'atlas linguistique du Congo. 60 mots dans les parlers du bassin du Haut-Congo*. Bruxelles : Institut royal colonial belge (« Mémoires de la classe des sciences morales et politiques », XXIX [1 à 5]).
- Delcommune, A. 1922. *Vingt années de vie africaine. Récit de voyages, d'aventures et d'exploration au Congo belge, 1874-1893*, vol. 1. Bruxelles : Larcier.
- Delobbe, J.B. 1926. Rapport d'enquête sur la chefferie Bobangi, territoire de Coquilhatville.
- Deschamps, H. (éd.). 1970. *Histoire générale de l'Afrique noire*, vol. I. Paris : PUF.
- Elshout, P. 1963. *Les Batwa des Ekonda*. Tervuren : MRAC.
- Engowanga Nsongo. 1983. « Histoire socio-économique des Bolia, du XVI^e au XIX^e siècle ». Mémoire de licence en histoire. Lubumbashi. Université de Lubumbashi.
- Harms, R. 1987. *Games against the Nature, An Eco-Cultural History of the Nunu of Equatorial Africa*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Hulstaert, G. 1972. « Une lecture critique de l'Ethnie Mongo de G. Van Der Kerken ». *Études d'histoire africaine* III : 27-60.
- Hulstaert, G. 1984. *Éléments pour une histoire mongo ancienne*. Bruxelles : ARSOM.
- Hulstaert, G. 1986. « Aux origines de Mbandaka ». *Annales Æquatoria* 7 : 75-147.
- Iyeli Katamu, D. 2009 (15 février). « La cohabitation Bantous-pygmées dans le territoire de Bikoro ». Texte inédit.
- Jewsiewicki, B. & Mumbanza mwa Bawele, J.E. 1981. « The social context of slavery in Equatorial Africa during the 19th and the 20th centuries ». In Lovejoy, P. E., *The Ideology of Slavery in Africa*. Beverly Hills : Sage.
- Ki-Zerbo, J. (éd.) 1980. *Histoire générale de l'Afrique*, vol. 1. *Méthodologie et préhistoire*. Paris : Hatier.

23 On reviendra plus loin sur les troubles politiques des années 1960 à Mbandaka.

- Lemaire, Ch., 1926. Rapport d'enquête sur la chefferie Bobangi, territoire de Coquilhatville.
- Mascart, M. 1925. *La chefferie des Losakani, territoire de Coquilhatville.*
- Mumbanza mwa Bawele, J.E. 1974. « Les Mangala et les Bangala. Notes supplémentaires ». *Likundoli. Enquêtes d'histoire zaïroise* 2.
- Mumbanza mwa Bawele, J.E. 1980. « Histoire des peuples riverains de l'entre Zaïre-Ubangi. Évolution sociale et économique (ca 1700-1930) ». Thèse de doctorat en histoire, vol. I. Lubumbashi: UNAZA.
- Mumbanza mwa Bawele, J.E. 1995. « Évolution technologique des Bantu. Cas des riverains de la région équatoriale du Zaïre ». *Annales Æquatoria* 16: 259-305.
- Mumbanza mwa Bawele, J.E. 2003. « Les villages entourés des fosses abandonnées dans le Sud-Ubangi au milieu du XIX^e siècle. À quels peuples appartenaient-ils ? » *Annales Æquatoria* 24: 53-76.
- Mumbanza mwa Bawele, J.E. 2008. « Colonialisme et identité "Bangala" en Afrique centrale ». In Bahru Zewde (éd.), *Society, State and Identity in African History*. Addis Abeba: Forum for Social Studies, pp. 87-104.
- Nkanda Ntekani. 1977. « Évolution des relations socio-économiques entre les Pygmées et les autres populations de la région du lac Mai-Ndombe ». Travail de fin de cycle en histoire. Lubumbashi: UNAZA.
- Rouvroy, V. 1930. « Historique des Mobango et quelques tribus voisines, territoire de Yahila, district de l'Aruwimi ». Archives du MRAC.
- Stanley, H. M. 1885. *Cinq années au Congo*. Bruxelles: Institut national de géographie.
- Vansina, J. 1987. « Vers une histoire des sources mongo ». *Annales Æquatoria* 8: 9-57.
- Vansina, J. 1991. *Sur les sentiers du passé en forêt. Les cheminements de la tradition politique ancienne de l'Afrique équatoriale*. Louvain-la-Neuve: UCL et Centre Æquatoria.
- Van Everbroeck, N. 1961. *Mbom'Ipoku. Le Seigneur de l'abîme*. Tervuren: MRAC.

CHAPITRE 2

PARLERS

Les peuples de l'Équateur se classent, selon Jan Vansina, dans deux ensembles ou aires culturelles : les peuples de l'Itimbiri-Ngiri et les peuples de la Cuvette (Vansina 1966). Mais, dans la réalité, la ligne de démarcation est difficile à tracer. Les langues de ces peuples ont été étudiées, en ce qui concerne la Cuvette, par le R.P. Gustave Hulstaert et, en ce qui concerne la Ngiri, par le R.P. Louis de Boeck et par Motingea Mangulu (De Boeck 1953 ; Motingea 1990).

Selon le classement général de ces langues, elles se situent dans le Groupe Bantu, zone C (Atlas linguistique de l'Afrique centrale 1983).

Dans ce chapitre, il ne s'agit pas de montrer les affinités, mais de faire un inventaire le plus exact possible des parlers de l'Équateur, afin d'en montrer à la fois la diversité et les regroupements que l'on peut opérer.

À part le lingala, dont l'origine se situe à Mankanza et Lisala, qui fut conçu par les missionnaires de Scheut et appelé, au départ, « langue commerciale », la situation du district de l'Équateur se présente schématiquement comme suit, du point de vue linguistique : les parlers mongo, les parlers ngombe et les parlers des Riverains.

1. PARLERS MONGO

Ils couvrent la plus grande partie du district de l'Équateur : la ville de Mbandaka, une grande partie du territoire de Basankusu, une grande partie du territoire de Bolomba, tout le territoire d'Ingende et tout le territoire de Bikoro. En réalité, le groupe mongo présente plusieurs sous-groupes, ce qui se répercute sur les types de parlers. Ci-après, la représentation générale des sous-groupes mongo :

- Les Mongo du territoire d'Ingende sont appelés « Nkundo ». Ils comprennent les sous-groupes suivants :
 - dans le secteur Bokatola : les Bakaala, les Beloko, les Bongale, les Lifumba et les Bombwanja ;
 - dans le secteur Duali : les Bongili, les Bonkoso (Monkoso), les Wangata, les Iyonda et les Bombomba ;
 - dans le secteur Eungu : les Besombo, les Boangi, les Boya et les Injolo.

Tous les Nkundo parlent le lonkundo, même s'il existe des différences dialectales minimales.

En dehors de ces groupes de « Terriens », il faut signaler la présence des « Riverains » Elinga, qui font partie de l'ethnie mongo.

- Les Mongo du territoire de Bolomba, connus sous le nom de « Mongo ea lolo » (Mongo d'amont), sont aussi appelés « Elinga » ou « Nkundo ». Ils comprennent les sous-groupes suivants :
 - dans le secteur Losangania : les Bokala, les Bonyanga, les Lingoy et les Mpombo ;
 - dans le secteur Busira : les Waola, les Bolenge, les Bongandanga, les Ikengo et les Mongo.

Le lomongo, ou lonkundo-mongo, comme langue unique à tous les Mongo, est une création des missionnaires, principalement ceux de la congrégation du Sacré-Cœur, qui l'ont forgée à partir des années 1930. Au départ de Bamaniana, ils l'imposèrent à tous, surtout grâce à la scolarisation et à l'évangélisation. Les agents de l'Administration et les missionnaires protestants installés à Bolenge, en aval de Mbandaka, firent la même chose. Mais loin des centres religieux et administratifs, une multitude de dialectes et parlers mongo se sont maintenus, en fonction de distinctions claniques,



1905 : chef Bokungu et ses femmes.

(AP0.0.21053, collection MRAC Tervuren ; photo E. Verdick, 1909.)

qui se caractérisent par de nombreux accents particuliers dans les parlers mongo, dont certains ont fini par être très éloignés de cette souche devenue centrale.

- Les Mongo du territoire de Basankusu
Dans l'espace de l'actuelle cité de Basankusu, n'étaient, à l'origine, considérés comme autochtones au sens strict que les Lisafa et les Baenga, les premiers à avoir été en contact avec les Européens dans la région.
Basankusu est le nom donné au groupement Bolongo-Boyela-Bompoma des Baenga. Les autres groupes (Nsongo, Lilangi, Waka, Bokeka et Bokakata) sont des autochtones mongo au sens de l'espace actuel du territoire de Basankusu (Lonkama 1990 : 365).
Les Mongo du territoire de Basankusu sont appelés « Mongo » par les Riverains baenga. Ce sont eux qui ont donné leur nom à l'ensemble de l'ethnie. D'une manière générale, ils sont considérés comme les *Baseka Bongwalanga* (« descendants de Bongwalanga »). Ceux qui font partie de ce groupe sont : les Ekombe, les Lilangi, les Lifumba,

les Bongilima, les Nsongo, les Ekoto, les Lisafa du secteur Basankusu, les Monjonjo, les Boeke, les Ntomba, les Buya, les Lifumba du secteur Waka-Bokeka.

Les Boendu, les Bolima, les Wala, les Boyela, les Lolungu, les Bokenda du secteur Waka-Bokeka et les Bomate du secteur Basankusu sont considérés comme les *Baseka Mpetsi* (« descendants de Mpetsi »), apparentés aux Ntomba de Bongandanga.

Les Mongo des territoires d'Ingende, de Bolomba et de Basankusu forment une unité remarquable en matière de traditions migratoires, de culture et de langue. Ils se disent originaires de la région de la Luwo (Maringa) et de la Lopori.

- Plusieurs autres groupes mongo vivent dans le district de la Tshuapa et dans le territoire de Bongandanga du district de la Mongala. Ils ont des parlers de portée locale, qui peuvent être présentés comme suit :
 - dans le territoire d'Ikela : il existe deux grands foyers linguistiques (Bosenga Botong'a Engondoka 2002) :



Tatouages chez les Mongo de Monkoto.

(AP.0.0.22718, collection MRAC Tervuren ; photo S. Molin, 1923, © MRAC Tervuren.)



Femme bakutu de la région de Likete.

(EP.0.0.13671, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)

- le *longando* : qui est parlé par les Yasanyama, les Lalia-Ngolu, les Bombole (Ngombe) et les Topoke ;
- le *loyela* : qui est parlé essentiellement par les Boyela et certaines populations habitant le chef-lieu du territoire.
- dans le territoire de Bokungu :
 - le *bosaka* (subdivisé à son tour en *lomondje*, *lonkole*, *lofoma*, *biambe*, *lolanda*, *lolinga* et *longelewa*) ;
 - l'*iyanda* : une variante du *longando* parlé par les Ngombe dans le secteur Lolaka.

Type ekota portant les insignes de la classe d'âge Befumo.

Chez certains peuples de l'Équateur, tous les hommes nés la même année forment une de ces classes, groupement qui joue un rôle essentiel dans la vie sociale et politique du groupe. Chez les Ekota, les classes Befumo (1910) et Songo Lianza (1912) devinrent un moment les plus importantes.

(HP.1957.1.594, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)



- dans le territoire de Djolu :
 - le *longando* : parlé par les Yolota, Yaloola, Yailala et les habitants de Lingomo ;
 - le *lomongo* et le *yasola*.
- dans le territoire de Befale :
 - le *lomongo* : parlé dans les secteurs Befumbo, Lomako et une partie du secteur Duale par les Mondje, Elinga (Baenga), Ntomba, Songok'Else ;
 - le *longando* : parlé par les Likongo, mais linguistiquement différent des autres mingando des territoires de Djolu et d'Ikela.
- dans le territoire de Boende :
 - le *lokutu*, parlé par les Bakutu. C'est un dialecte lomongo qui a tendance à employer la consonne «R» à la place du «L». Or d'une manière générale, la lettre «R» n'existe pas en lomongo. Le lokutu est parlé dans le secteur Bolua, une partie du secteur Wini, dans les groupements Nkwe, Ngomb'Amuna et Ntombankole ;
 - le *lomilenge* : c'est une variante du lomongo, parlée par les Mbole du secteur Wini, plus précisément par les autres groupements qui forment le groupe Milenge, à savoir Nongelema, Itsike, Nongokwa et Nongongomo. Ce dialecte lomongo est un peu nasalisé ;
 - le *lokota* : les Ekota (d'amont ou d'aval) (*ngele* ou *likolo*) dans le secteur Lofoy parlent à peu près de la même manière que les Elinga, les Lembeolo, les Ntomba et les Nsongeese du territoire de Befale.
- dans la partie est du secteur Wini, les groupements Boondo-Boene, Yongo-Yala et Yongo-Booli²⁴ parlent un dialecte différent de celui des autres habitants du secteur, tandis que le groupement Boliangama parle le *lomilenge*.
- dans le territoire de Monkoto :
 - le *lomoma mpako* est le dialecte parlé par les Imoma ;
 - le *lompenge* est parlé par les Mpenge Ilonga et les Mpenge Kaaboko ;
 - le *lompongo* est parlé par les Mpongo.

2. PARLERS NGOMBE

Dans le district de l'Équateur, les parlers ngombe sont pratiqués dans les territoires de Basankusu, de Bolomba et de Mankanza. Dans le présent ouvrage, consacré au district de l'Équateur, nous ne nous y attarderons cependant pas, le groupe ngombe ayant été largement étudié dans le volume précédent consacré à la Mongala, auquel nous invitons le lecteur à se référer.

3. PARLERS DES RIVERAINS

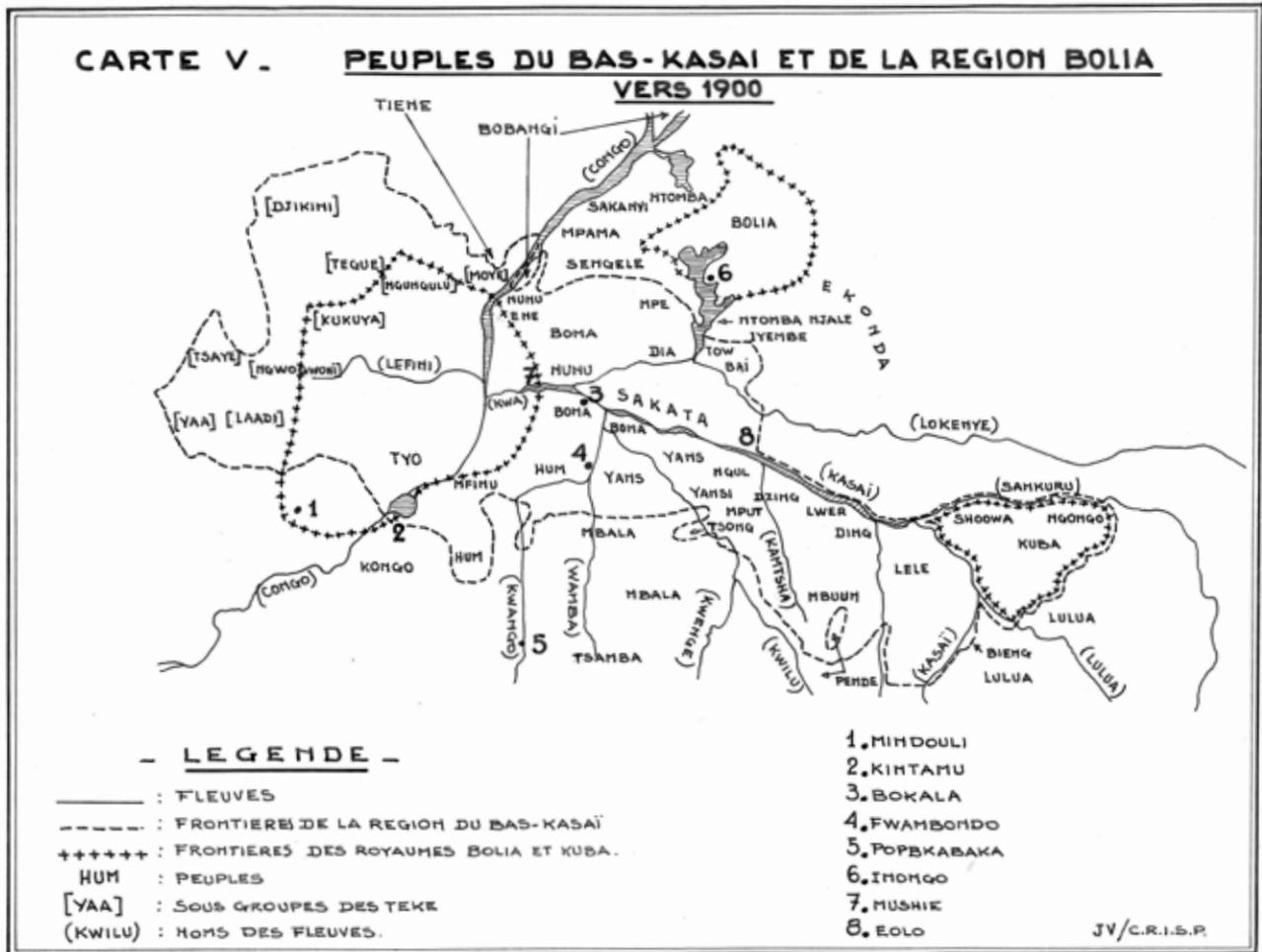
Ceux-ci sont répandus dans les territoires de Bomongo, Mankanza et Lukolela. Ils sont aussi pratiqués par des groupes peu nombreux dans les territoires de Bolomba et d'Ingende.

La situation détaillée dans les différents territoires est la suivante.

Dans la ville de Mbandaka, une multitude de langues sont parlées. À l'époque de la fondation de la ville étaient pratiqués les parlers des Nkundo (lonkundo), des Boloki et des Eleku (Riverains). En face, sur la rive droite du fleuve, le parler des Iboko était utilisé, à Bakanga et Bongata. Le commerce du fleuve avait introduit l'usage du bobangi (Riverain) à Makoli et Boloko wa Nsamba. Du fait de l'évolution de la ville, les groupes mongo se sont multipliés. Aux Nkundo se sont joints les Mbole, les Ekota, les Bakutu, les Mongando, les Ekonda, etc. Les missionnaires du Sacré-Cœur ont introduit une nouvelle langue, le lomongo commun ou lonkundo-mongo, utilisé à l'école et à l'église. Il est devenu la deuxième langue parlée par la population de Mbandaka. Le parler ngombe, ou lingombe, a fait son apparition dans la ville et se pratique surtout dans les quartiers Basoko, Ikongowasa, Mbandaka II et Bongondjo.

Depuis 1910, d'autres parlers riverains se sont implantés en grand nombre dans les périphéries de la ville. Il y a, d'un côté, les parlers des peuples de l'entre Congo-Ubangi (Bobangi, Baloi, Limbinza, Balobo, Dzamba, Likoka, Mwe, Mbonzi, Ndobu, Mampoko, Boloki, etc.). Ensuite, il y a celui des pêcheurs venus du haut fleuve (Lokele, Basoko et Topoke). L'ancienne langue commerciale, le bobangi, est devenue le lingala, qui s'est imposé comme première langue parlée par les populations de la ville de Mbandaka. Cependant, la présence du lomongo réduit l'espace linguistique du lingala dans le chef-lieu de la province de l'Équateur.

²⁴ Ces trois groupements ont été délogés de leur milieu d'origine situé entre les rivières Salonga et Yenge par la création du parc de la Salonga, en 1970.



Source: archives Benoît Verhaegen, service Histoire et Politique, MRAC.

Dans le territoire de Bikoro, on distingue trois principaux parlars mongo qui coexistent: le lomongo du groupe dit « Ngele ea Ntando », dans le secteur Elanga, le lonkonda dans le secteur Ekonda et le lomtomba, dans le secteur Lac chez les Ntomba. Pour rappel, les Ekonda et les Ntomba n'ont pas adopté le lomongo commun. Chez les Ekonda, les missionnaires, qui évangélisèrent en même temps les Riverains de Lukolela, avaient choisi le lingala comme langue commune d'évangélisation et de scolarisation.

Dans le territoire d'Ingende, les parlars mongo sont les seuls utilisés. Dans le secteur Bokatola, c'est le parler bokatola elinga; dans le secteur Duali, c'est le parler bombwanza igonda et, enfin, dans le secteur Eungu, c'est le parler eungu imbonga. Les populations du territoire d'Ingende utilisent soit les parlars cités ci-dessus, soit le lomongo commun pour communiquer avec les voisins et les étrangers. Les Baenga de la Ruki en général et les Boloki en particulier qui, au début de la colonisation, parlaient un idiome

spécifique l'ont totalement abandonné au profit du lomongo. Le lingala y a également pénétré depuis l'époque coloniale.

Dans le territoire de Basankusu, deux principales langues se partagent l'espace du territoire: le lingombe et le lomongo. Les parlars mongo occupent deux secteurs: le secteur Basankusu, à l'ouest, et le secteur Waka-Bokeka, au sud-est. Les parlars ngombe se rencontrent dans le secteur Gombalo, au nord-est du territoire. Les deux langues sont utilisées dans le territoire où beaucoup de personnes sont bilingues. Langue commerciale du fleuve, avant la colonisation, le lingala y a fait également son introduction, depuis l'époque coloniale, et, surtout, depuis que Basankusu est devenu le chef-lieu du district de l'Équateur.

Dans le territoire de Bolomba, deux langues principales se partagent ce territoire, le lomongo et le lingombe, auxquels s'ajoutent les parlars riverains minoritaires. Les parlars ngombe qui englobent les



Chasseur de buffles du village Bokwokoto dans la chefferie Mampoko. Son harpon, qu'il lance à des distances variant de dix à trente mètres, pèse une dizaine de kilos. La tête de l'arme reste plantée dans le corps du buffle; le manche se détache et traîne sur le sol au bout d'une corde, entravant la fuite de l'animal. (HP.1956.15.10015, collection MRAC Tervuren; photo Ch. Dandoy (Inforcongo), 1947, © MRAC Tervuren.)

Doko sont implantés dans les secteurs Mampoko, Bolomba et dans la chefferie Dianga. Les parlers mongo couvrent les secteurs Losangania et Busira. Le parler mongo de Losangania s'appelle « mongo ea lolo » et celui de Busira s'appelle « bosela ». À noter que le territoire de Bolomba renferme quelques minorités de Riverains de la basse Lulonga et du bas Ikelemba qui ne font pas partie des parlers mongo et ngombe; il s'agit du parler eleku et boloki du groupe Bolombo. En 1927, ils constituaient une chefferie à part et ne dépendaient pas de grands voisins. En plus des deux grandes langues mentionnées plus haut, les peuples de Bolomba font usage du lingala, depuis la colonisation, comme ils utilisaient partiellement le kibangi, langue commerciale du fleuve, avant la colonisation.

Le territoire de Bomongo est l'entité qui connaît le plus grand nombre de parlers, malgré sa faible densité démographique. Dans la forêt, entre la rivière Ubangi et la rivière Ngiri, l'actuel secteur Dzamba regroupe deux grands ensembles. Il y a d'abord, au Nord, les Lobala et les Likoka, connus également sous les noms de Ngolo et Ntanda. Au Sud, se pratiquent les parlers dzamba (qui comprennent les Makutu, Mangba et Bamampanga). Entre les deux, à savoir ceux que l'on appelle Lobala III, forment une zone de transition entre les Lobala-Likoka et les Dzamba.

Certains parlers comme ceux des Nkoko et des Bokwe, encore importants au début de la pénétration européenne, ont disparu pratiquement, aux environs de 1970. Seul le parler du village Mbonzi représente la longue chaîne qui rattachait tous ces groupes aux Mbonzi de l'entre Ngiri-Congo. Sur l'Ubangi, en aval des Mangba, existe le parler de Mobodja.

Le long de la Ngiri, dans le secteur Ngiri, les parlers limbinza sont utilisés en amont, et les parlers baloi en aval. Les parlers limbinza ont absorbé quelques groupements Balobo et Mbonzi qui ont quitté la forêt de l'entre Ngiri-Congo. Les parlers baloi regroupent les Vengele et les Likila. Ils ont, eux aussi, absorbé les parlers des Mbonzi, Mampoko et Bokongo, qui ont quitté la forêt entre le fleuve Congo et la Ngiri. Le long du bas Ubangi, en aval de la Ngiri, sont pratiqués les parlers baloi et bobangi.

Dans le territoire de Bomongo, malgré leur diversité apparente, ces parlers ne représentent, en fait, que quatre grands ensembles d'idiomes: lobalalikoka, dzamba-makutu, limbinza, baloi-bobangi. Chacun peut utiliser son parler et se faire comprendre par les autres²⁵.

Depuis la période coloniale, le lingala, l'ancienne langue commerciale du fleuve, à la formation de laquelle les peuples de cette région avaient contribué, devint la principale langue de liaison entre ces groupes et avec les étrangers. Le lingala connut partout une large diffusion, pour des raisons à la fois religieuses, scolaires, commerciales et administratives.

Dans le territoire de Mankanza, existe également un grand nombre de parlers. La situation linguistique dans ce territoire reste complémentaire à celle du territoire de Bomongo. Les parlers les plus importants sont à rattacher à ceux des Limbinza et des Mbonzi de la Ngiri. Dans la forêt de l'entre Ngiri-Congo, se pratiquent les parlers mbonzi, ndobo, mabale, mbenga et balobo. Le long du fleuve, sont utilisés les parlers boloki, mabale, iboko, lusengo et ngombe. Les rapprochements linguistiques réduisent le nombre des parlers à trois principaux groupes: mbonzi-ndobo-iboko, mabale-balobo-boloki, et ngombe. Le parler ngombe (ou lingombe) de Mankanza est à rattacher aux autres parlers ngombe de Budjala, Lisala, Bongandanga, Bolomba et Basankusu.

À la suite d'une confusion due à Henry Morton Stanley en 1877, les Européens considèrent les parlers iboko, mabale et boloki comme des parlers bangala (au sens restreint du mot), bien qu'ils

25 À ce sujet, lire Donzo Bunza Yugia (2015: 7).



1905 : la garde à Irebu.

(AP.0.0.1098, collection MRAC Tervuren ; photo R. Dubreucq, 1905.)

reconnussent leur spécificité. Les Iboko avaient d'ailleurs adopté une formule mixte Mangala ma Liboko. Le nouveau nom finit par être attribué à l'ancienne langue commerciale du fleuve, qui porta alors le nom de lingala, au lieu de kibangi. C'est aux parlers de Mankanza que l'on attribua la paternité du lingala littéraire ou classique, parce que les missionnaires de Scheut l'avaient fixée sur base de leurs formes grammaticales. On parla alors de lingala lya Man-kanza («lingala grammatical»). C'est le père Égide De Boeck, futur évêque de Nouvelle-Anvers/Lisala qui fut le principal artisan du lingala grammatical. Il y travailla de 1902 jusqu'à sa mort, en 1942 (Mumbanza 1980 : 477-491). Utilisé pour l'enseignement à la colonie scolaire puis à l'école primaire, dans l'ancien vicariat de Nouvelle-Anvers/Lisala, pour l'évangélisation (cf. *infra*), l'Administration et le commerce, le lingala devint la principale langue de communication dans le district des Bangala et à Léopoldville. Il fut aussi adopté comme langue de la Force publique, étant donné que les premiers soldats congolais étaient originaires de Mankanza et des environs ; ils furent recrutés le 14 juillet 1885 par Camille Coquilhat. Leur nombre, qui augmenta rapidement, fut renforcé avec les jeunes esclaves libérés, formés à la colonie scolaire pendant plus de dix ans (Coquilhat 1888 : 352-353 ; Mumbanza 1976). Dans les camps militaires d'Irebu, Yumbi,

Umangi et Lisala, les soldats ne parlèrent plus que le lingala. Le nombre élevé des travailleurs venant du haut fleuve (dans les navires et dans le chantier naval de Kinshasa) fut à l'origine de l'implantation et de la domination du lingala dans la capitale congolaise. Le même phénomène se développa du côté de Brazzaville, sur la rive droite du fleuve Congo.

Par la suite, le lingala devint non seulement une des quatre langues nationales, mais aussi une langue internationale africaine. Il est parlé en République du Congo (Brazzaville), en République centrafricaine et même en Angola.

Dans le territoire de Lukolela, existent trois parlers principaux : le losakani, le banunu et le kimpama. Ceux-ci correspondent aux trois secteurs administratifs, à savoir : Losakani au nord, Mpama au centre et Banunu au sud. Ces parlers se rattachent à ceux des Riverains de Bomongo et de Mankanza, leur berceau d'origine. La proximité avec les Ntomba et les Ekonda n'a pas fait disparaître diverses affinités avec les Bobangi et les Baloi de la Ngiri (Harms 1987).

À l'époque du grand commerce, ces Riverains du moyen fleuve utilisaient largement la langue commune du fleuve à côté de leurs propres parlers. Depuis la période coloniale, et jusqu'à nos jours, ils ont adopté le lingala pour les contacts avec les Européens et les autres étrangers.

RÉFÉRENCES

- Atlas linguistique de l'Afrique centrale*. 1983. Paris-Yaounde: ACCT-CERDOTOLA & DGRST.
- Bosenga Botong'a Engondoka, J.D. 2002. « Histoire du territoire d'Ikela ». Mémoire, inédit. Mbandaka : ISP.
- Coquilhat, C. 1888. *Sur le Haut-Congo*. Paris : Lebègue & Co.
- De Boeck, L.B. 1953. *Contribution à l'atlas linguistique du Congo. 60 mots dans les parlers du bassin du Haut-Congo*. Bruxelles: Institut royal colonial belge (« Mémoires de la classe des sciences morales et politiques », XXIX [1 à 5]).
- Donzo Bunza Yugia. 2015. « Langues bantoues de l'entre Congo-Ubangi (RDC). Documentation, reconstruction, classification et contacts avec les langues oubanguiennes ». Thèse de doctorat, Bruxelles et Gand: ULB et Unigand.
- Harms, R. 1987. *Games against the Nature: An Eco-Cultural History of the Nunu of Equatorial Africa*. Cambridge: University Press.
- Lonkama Ekonyo, B. 1990. Éléments pour une ethnohistoire de Basankusu (Équateur, Zaïre). En marge d'un centenaire (1890-1990) ». *Annales Æquatoria* 11 : 365-408.
- Motingea Mangulu. 1990. *Parlers des Riverains de l'entre Ubangi-Zaïre: éléments de structure grammaticale*. Collection « Études Æquatoria », n° 8. Bamaïnia : Centre Æquatoria.
- Mumbanza mwa Bawele, J.E. 1976. « Les établissements d'enseignement public à l'époque de l'EIC. La colonie scolaire de Nouvelle-Anvers (1892-1913) ». *Études d'histoire africaine* VIII : 87-121.
- Mumbanza mwa Bawele, J.E. 1980. « Histoire des peuples riverains de l'entre Zaïre-Ubangi. Évolution sociale et économique (ca 1700-1930) ». Thèse de doctorat en histoire, vol. I. Lubumbashi: UNAZA.
- Vansina, J. 1966. *Introduction à l'ethnographie du Congo*. Kinshasa : Éditions universitaires du Congo.

CHAPITRE 3

ART ET ARTISANAT

Les peuples de l'Équateur, comme les autres peuples de la forêt, disposaient de nombreux matériaux pour pratiquer l'artisanat et produire des objets usuels : le bois, l'argile, les fibres, les lianes, les minerais, etc. Les produits ainsi obtenus semblaient couvrir tous les besoins et étaient d'une grande qualité. En matière d'artisanat, nous passerons en revue les activités de la forge, de la poterie, de la vannerie, de la tannerie et de la boissellerie. En ce qui concerne l'art, il y a lieu de constater que les œuvres plastiques sont rares dans le district de l'Équateur, où des groupes entiers ignoraient les statues en bois et en terre, les masques, etc. L'art s'exprimait davantage dans la décoration des objets usuels, les arts corporels, les chansons et les danses.

1. ARTISANAT

L'exploitation rationnelle de la forêt équatoriale a commencé avec la production des outils en fer. Cette production date, estime Jérôme Mumbanza s'appuyant sur les enquêtes et différentes études menées sur la région, de deux mille ans avant Jésus-Christ. Depuis cette époque, chaque groupe essaie de localiser les gisements de fer, d'extraire et de fondre le minerai, puis de forger un ensemble d'objets utiles à la production dans divers secteurs : agriculture, chasse, pêche, travail du bois, etc.

À la fin du XIX^e siècle, les Ngombe du nord comme ceux du sud du fleuve comptaient parmi les grands producteurs de fer et d'outils en fer. La région de Bokombe et de Likungu était reconnue pour le travail de la forge parmi les Ngombe du Sud (Coquilhat 1888 : 248-249). Les Ngombe de la Lulonga (région de Basankusu) produisaient et vendaient le minerai de



Anneau de cuivre.
(Photo équipe locale, 2015.)

fer aux riverains du fleuve et ceux-ci le transmettaient jusque chez les forgerons limbinza de la Ngiri (Mumbanza 1980b). Les Mongo produisaient aussi des anneaux de cuivre, appelés « *nkonga* », qui servaient de monnaie de dot lors de mariages.

Chez les Kutu et les Ekota du territoire de Boende, les *ikiyaka* (jambières de cuivre) devinrent la monnaie la plus couramment employée pour le paiement de la dot (une douzaine de jambières en moyenne). Seules les femmes mariées avaient le droit de les porter. Elles se garnissaient les chevilles d'un bourrelet pour éviter les blessures. Ces parures, dont le poids dépassait souvent 6 kilos, ne les empêchaient pas de se livrer à leurs danses traditionnelles ni d'effectuer quotidiennement des marches. Mais lorsqu'elles les enlevaient, après quelques mois, elles devaient se réadapter à la marche normale, le port des *ikiyaka* ayant déplacé le centre de gravité du corps.



Ikiyaka (jambières de cuivre).
(EP.0.0.9104, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)



Un notable bakutu de la région de Likete.
(EP.0.0.13674, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)



Une femme bakutu de la région de Likete en parure de fête.
(HP.1957.1.32, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)



Parure Bakutu, vue rapprochée.
(HP.1957.1.880, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)



Femmes Bakutu de la région de Boende, portant des *konga* (jambières en cuivre).

Les *konga* constituent une des principales valeurs coutumières formant la dot chez les peuplades bakutu et ekota du territoire de Boende. C'est une parure réservée aux femmes mariées, qui la portent surtout aux fêtes. Pour éviter d'être blessées aux pieds par ces « bijoux » pesant 6 kilos ou plus, les femmes se mettent un bourrelet, nommé « *litelele* », autour des chevilles. (HP.1957.1.38, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)

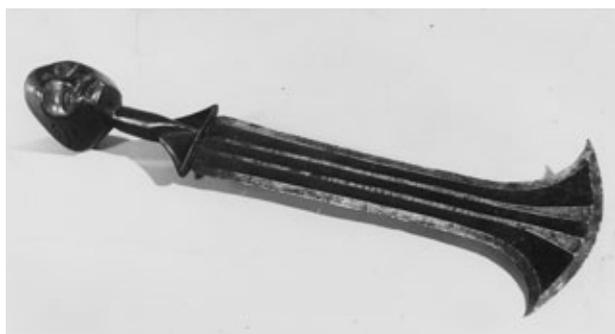
Les Limbinza de la Ngiri comptaient également parmi les peuples forgerons. Les villages Bongenye et Bobaka produisaient des outils en fer pour les peuples de la vallée. Sur l'Ubangi, les forgerons connus étaient les Bondongo, dans l'actuelle localité de Dongo. Ils servaient toute la contrée des Lobala de Kungu et de Bomongo.

Si on ignore tout des techniques de prospection pour la découverte du fer, on sait que l'extraction se faisait à ciel ouvert et que la fonte ne nécessitait pas de haut fourneau. En effet, le bois dur de la forêt dense permettait d'entretenir un feu intense grâce à des soufflets (Mumbanza 1995).

Les forgerons fabriquaient les outils destinés aux travaux des champs (couteaux, haches, houes), les engins de pêche (fourches, foënes, harpons), les armes pour la chasse et pour la guerre (lances, couteaux), les outils pour travailler le bois (couteaux, haches, ciseaux et herminettes), les instruments de musique (gongs métalliques simples ou doubles,

grelots), les couteaux pour la cuisine, les instruments de toilette (les lames pour se raser ou pour faire les scarifications, les bijoux, les colliers, les bracelets, les jambières), les aiguilles pour coudre les peaux lors de la fabrication des chapeaux, les tambours, etc. Ils fabriquaient aussi les outils pour la forge (marteau et enclume) et les monnaies en fer et en cuivre. Les forgerons limbinza, par exemple, produisaient, comme monnaie, les couteaux appelés « *mangeme* » et « *makona* » ainsi que les « *nkwa* » (Mumbanza 1980b ; Mumbanza 1995). Les monnaies du fleuve comprenaient, au XIX^e siècle, surtout des barres (lingots) de cuivre (*minzanga*) provenant de Manyanga, dans le Bas-Congo, que l'on transformait en petites bagues (*minkata*) (Coquilhat 1888 : 324-325).

En raison de cette production qu'ils fournissaient à la communauté, les forgerons occupaient une place importante dans l'échelle sociale. Leur métier était d'ailleurs lié à une puissance spirituelle, aux esprits puissants.



Un couteau en bois, fer (et alliages) lié aux Mpama, recueilli en 1911.

(EO.0.0.2889-26, collection MRAC Tervuren; © MRAC Tervuren.)

Le bois permettait aux peuples de l'Équateur de fabriquer les sièges, les boucliers et les manches des lances destinés à la guerre, les mortiers et les pilons, sans oublier les cuillers, les gobelets et les plats pour la cuisine, les tam-tams, les tambours et les gongs en bois pour la musique et pour la transmission des messages, les cercueils, les manches des couteaux, des houes et des haches, les pipes, les xylophones, et, surtout, les pirogues et les pagaies, chez les Riverains.

La navigation dans la cuvette congolaise, comme ailleurs en Afrique, est ancienne; elle remonte à la dernière période pluviale (-10 000 ans). Les pirogues monoxyles qui constituent encore de nos jours les instruments essentiels de déplacement, de pêche et de commerce ne sont cependant apparues qu'avec l'usage du fer.

Si, en principe, depuis deux mille ans avant Jésus-Christ, chaque groupe riverain s'essaya à produire ses embarcations, certains peuples de la forêt se spécialisèrent néanmoins dans la fabrication de pirogues, qu'ils vendaient aux autres riverains. Dans le bassin de la Ngiri, les Mbonzi, les Bokongo et les Balobo fabriquaient de petites pirogues (*minsale* et *epepe*) et les vendaient aux Baloi-Limbinza. Le long du fleuve, dans la contrée des Bobangi, les pirogues étaient surtout fabriquées par les Banunu.

Les Ngombe, qui venaient d'occuper la région forestière au sud du fleuve et qui ne savaient pas naviguer, devinrent, à partir des années 1850, les principaux fabricants de pirogues. C'étaient eux qui fabriquaient les grandes pirogues pouvant transporter jusqu'à quatre tonnes d'ivoire ou d'autres marchandises. Celles-ci constituèrent la plus grande flotte commerciale du bassin du Congo, au milieu du XIX^e siècle (Mumbanza 1997).

Les grandes pirogues furent abandonnées dès la fin du commerce à longue distance (1890).

Actuellement, les Ngombe de Bolomba et de Basankusu produisent encore la plupart des pirogues qui circulent sur le moyen fleuve. Les riverains de la Ruki et du lac Ntomba fabriquent eux-mêmes les pirogues dont ils ont besoin.

En ce qui concerne la forme des pirogues, celles qui circulent depuis Lisala jusqu'au Pool Malebo sont assez semblables. À ce propos, on peut lire chez Coquilhat: « Les embarcations des *Ba-Ngala* n'ont pas de plate-forme à l'avant ni à l'arrière comme celles des Stanley-Falls; elles sont terminées en pointes effilées, sont très gracieuses et peu différentes de celles des Bayanzi [entendez Bobangi] » (Coquilhat 1888: 368).

La fabrication de pirogues incluait celle des pagaies, qui se présentaient sous différents modèles. Chez les Iboko de Mankanza, Camille Coquilhat les décrit de la manière suivante: « La pagaie est une palette étroite de dix à douze centimètres et longue de quarante centimètres. Le manche, très long, est souvent orné de lames de laiton enroulées » (Coquilhat 1888: 368).

Le métier de fabricant de pirogues et de pagaies demandait un long apprentissage, qui se faisait dans des campements ou des lieux de construction; les jeunes étaient encadrés par des adultes qui les guidaient à chaque étape, depuis le choix du bois jusqu'aux travaux de finissage, en passant par l'ébauche de la pirogue. C'est ainsi que l'art se transmettait de génération en génération.

Les gongs en bois, les tambours, les tam-tams, etc., n'étaient pas fabriqués en grandes quantités et ne faisaient pas, à proprement parler, l'objet d'un commerce. Les spécialistes de chaque village en fabriquaient pour les notables, qui les utilisaient lors d'événements exceptionnels. Les *nganga* (devins-guérisseurs) en possédaient aussi pour assurer la pratique de leur métier. Comme ils duraient longtemps, leur production n'était pas régulière. À l'époque coloniale, les chefs-lieux de chefferies et les postes missionnaires possédaient également des gongs pour la communication de messages et l'indication des heures pour diverses activités.

La fabrication des boucliers était très répandue à l'époque précoloniale, compte tenu des nombreuses guerres qui opposaient les différents peuples. Chaque homme adulte valide et même chaque adolescent devaient en posséder un, comme arme défensive. Afin d'assurer la solidité du bouclier, le bois utilisé pour leur fabrication, souvent léger, était entouré d'une couche de lianes posées avec art pour décorer et pour faciliter son maniement. La pacification du



Bouclier en vannerie chez les Mpama de Lukolela.

(EO.0.0.1670, collection MRAC Tervuren; photo J. Van de Vyver, © MRAC Tervuren.)

pays mit définitivement fin à cette activité de constructeurs de boucliers.

La poterie, qui remplissait plusieurs rôles, était une activité féminine. Elle se pratiquait essentiellement dans les régions riveraines. Ainsi les femmes du fleuve, celles de l'Ubangi et de la Ngiri, celles de Lulonga, de l'Ikelemba et de la Ruki, sans oublier celles du lac Ntomba, savaient fabriquer les pots. Les plus vieilles poteries datant de trois mille ans avant Jésus-Christ ont été trouvées sur la Momboyo, un affluent de la Ruki (Mumbanza 1995 : 259-305). Les potières fabriquaient les grandes et les petites marmites servant à la cuisson des aliments, les pots spéciaux pour servir les repas, les jarres destinées à conserver et transporter l'huile, les boissons, l'eau, les vases trilobés (genres de braseros) qui transportaient du feu dans les pirogues, très utiles pour les

voyages, les gobelets, les *bilubu* ou petits pots affectés à la garde des fétiches. D'autres pots servaient à la fabrication du sel végétal; ils étaient utilisés pour chauffer le liquide salé et obtenir le dépôt du sel.

Ces objets fragiles étaient continuellement demandés et échangés dans les marchés. Leur production répondait aux besoins locaux, mais, aussi, à ceux des voisins. La saison sèche facilitait la recherche du limon ou de l'argile et favorisait l'augmentation de la production. Les stocks non vendus pouvaient ensuite être écoulés progressivement. Divers produits manufacturés d'origine européenne et asiatique furent à l'origine du déclin de cette activité. Dans les années 1950, certains centres réputés pour la production de la poterie étaient encore très actifs (Mumbanza 1995). Comparée à la poterie du Nil ou à celle du Bas-Congo, celle de l'Équateur était pauvrement décorée: elle n'était pas peinte, mais ornée de dessins faits au moyen de poinçons spéciaux.

La tannerie était pratiquée à l'époque précoloniale. Les peaux des animaux entraient dans l'habillement (la peau de léopard pour couvrir la poitrine et la tête du chef, la peau des singes et des chèvres pour les bonnets, la peau d'éléphant pour les cuirasses, surtout chez certains peuples de la Ngiri, la peau d'antilope rayée et la peau de buffle pour les ceintures ou les baudriers). D'autres peaux entraient dans la fabrication des sacs des chasseurs, des tam-tams, des fourreaux de couteaux. La peau de l'éléphant ou de l'hippopotame servait aussi à couvrir les boucliers afin qu'il soit plus difficile de les percer avec une lance.

En 1931, dans une étude réalisée chez les Mpama de Lukolela, Reynaert décrit ainsi les techniques utilisées :

«L'indigène ne prépare pas ses peaux de chasse. Celles-ci, après avoir été débarrassées des graisses et des chairs qui y adhèrent, sont exposées au soleil pendant plusieurs jours. Il n'existe aucun procédé de tannage; les peaux, à l'exception de celles des gongs, ne sont même pas débarrassées des poils. Les peaux souples, telles que celles des léopards, des loutres, etc. sont employées dans le vêtement. Pour cet usage, elles ne sont même pas découpées. L'indigène emploie également les peaux dans la confection de gaines de couteaux et principalement dans l'emballage des *nkisi* qu'il se procure chez le sorcier. Les peaux plus dures servent de siège dans les chaises longues pliantes. Coupées en lanières, elles font office de ceinture, sont coupées et cousues en forme de sacoché [...] » (Reynaert 1931 : 28).

La vannerie représente un autre secteur important de l'artisanat. Les femmes utilisaient les lianes pour la fabrication de gros et de petits paniers destinés à conserver ou à transporter les produits. D'autres paniers étaient utilisés pour servir les plats à table ou comme berceaux des enfants. D'autres encore servaient à la pêche, dans les eaux peu profondes. Les plus fins qui ne laissaient pas passer d'eau convenaient pour l'écopage des étangs.

Les nattes, qui constituaient un élément important de la literie, étaient fabriquées avec les lames de *ngongo* (*matoko*) ou avec les bandes ou lattes tirées des palmiers bambous (*nkala*). Chez les Riverains de la Ngiri et chez les Mpama du fleuve, les nattes étaient faites par les femmes; chez les Ngombe par contre, elles étaient faites par les hommes (Reynaert 1931 : 49). Les matières premières pour fabriquer les *matoko* étant rares dans certaines régions, celles-ci faisaient l'objet d'échanges dans les marchés. Les *nkala* étaient surtout pratiques pour voyager en pirogue; elles servaient également à couvrir les marchandises et à construire des tentes provisoires.

La production de nasses rigides et souples pour la pêche se faisait en famille; les hommes comme les femmes y participaient, depuis la recherche des matières premières jusqu'au finissage des ouvrages. Les hommes étaient spécialisés dans la confection de grandes nasses souples (*poso* ou *biketo*) et rigides (*mileke*). Les femmes construisaient les nasses à clapet (*bisoko*) et les petites nasses souples (*mingondo*), ainsi que les paniers-cloches (*yika*).

Les filets pour la pêche et la chasse étaient fabriqués par tous les groupes, y compris les Batswa. Les fibres de lianes (surtout le *nkosa*) et de certains arbustes étaient utilisées pour leur confection et pour étendre les filets. Pour la chasse comme pour la pêche, il existait plusieurs sortes de filets. C'était un métier essentiellement masculin, les femmes intervenant au niveau de la recherche des fibres et de la production des fils. Généralement, chaque famille produisait les filets nécessaires à ses activités. Certains peuples, comme les Baloi et les Limbinza, n'ayant pas directement accès aux fibres, ils les achetaient chez les peuples de la forêt. En raison de la forte demande, les fibres de *nkosa* comptaient parmi les produits les plus échangés dans les marchés chez les Dzamba, les Likoka et les Balobo.

Le tissage, très répandu dans la savane au sud de la forêt, était ignoré chez beaucoup de peuples de l'Équateur. Les peuples riverains de l'entre Congo-Ubangi et les Mongo de la cuvette utilisaient les

fibres de raphia et de quelques arbustes pour réaliser des jupes en franges pour l'habillement des femmes, mais ils ne confectionnaient pas de tissus. Reynaert signale cependant la pratique du tissage des fibres de raphia chez les Mpama (appelés aussi « Bakutu », cf. *supra*) de Lukolela (Reynaert 1931). Cette pratique aurait été empruntée aux Bateke du Sud avec lesquels les Mpama et les Bobangi avaient été en contact pendant près de deux siècles. La présence du palmier raphia dans cette région peut être une autre explication, car il fait généralement défaut dans la cuvette.

Avec l'introduction des produits manufacturés, à partir de la fin du XIX^e siècle, l'artisanat périclita de façon de plus en plus importante. Il se pratiquait encore à petite échelle et se maintint uniquement pour les produits que l'Europe ne pouvait fournir. Ainsi, la fabrication des pirogues ne connut-elle aucune diminution et se poursuivit-elle encore longtemps. Il en est de même pour la fabrication des nasses et des paniers de pêche. Les filets de pêche ne se font, cependant, plus avec les fils traditionnels. Au début des années 1960, ils se faisaient encore avec du fil nylon, mais de nos jours, on utilise les filets importés d'Europe et d'Asie. La forge, qui se maintient à certains endroits pour produire les objets ignorés par l'industrie (lances et foënes par exemple), n'utilise plus le fer local, mais des barres de fer importées. La vannerie continue partout, avec la fabrication de nattes et de paniers. La poterie, qui était encore largement produite à la fin des années 1950, a fortement diminué et a même disparu dans certains endroits.

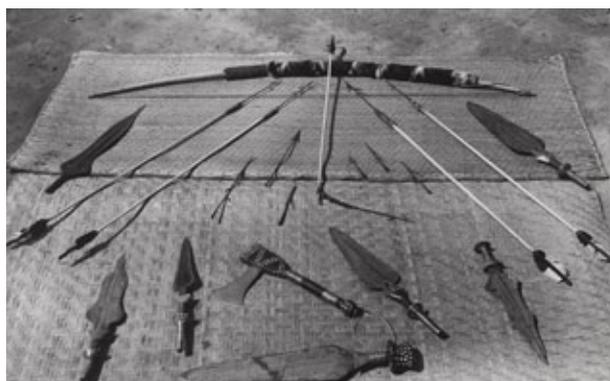
2. ART

Ainsi qu'évoqué plus haut, le district de l'Équateur, comme celui de la Mongala, compte parmi les régions congolaises ayant produit le moins d'œuvres d'art aujourd'hui étudiées. Il existe, certes, des statues en bois, en argile ou en fer, mais pas de masques mortuaires ou autres pour la danse. L'ivoire n'a guère servi à la fabrication d'œuvres d'art; il a plutôt servi à fabriquer des trompes et des objets de parure : bracelets, jambières et épingles à cheveux.

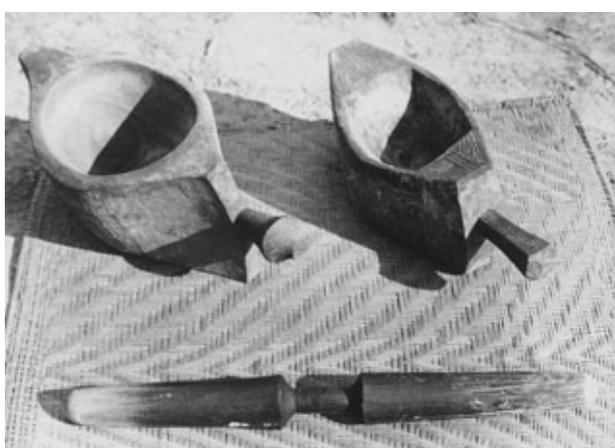
L'art était pourtant présent dans une grande partie de la production artisanale. La plupart des objets forgés, comme les lances, les couteaux, étaient, en effet, décorés. Les instruments en bois, comme les pirogues, les gongs, les sièges, étaient magnifiquement parés de divers motifs géométriques (losanges), voire d'animaux, comme des reptiles. Les boucliers,



Armes de chasse et couteaux de parade des Ekonda.
(HP.1957.1.608, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)



Armes de chasse et de parade des Bakutu.
(HP.1957.1.607, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)



Pilon et mortiers des Baenga de la région de Basankusu.
(HP.1957.1.602, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)



Ustensiles de ménage des Baenga dans la région de Basankusu.
(HP.1957.1.603, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)

les nattes et certains paniers présentaient également des dessins décoratifs. Les pagaies et les manches des lances et des couteaux étaient ornés de fils de cuivre (Coquilhat 1888).

L'art du corps comportait les tatouages corporels (sur le front et le nez, les tempes, la poitrine, le ventre et les bras) et le limage ou l'arrachement des dents, sans oublier les tresses des cheveux pour les hommes et pour les femmes.

S'agissant des tatouages, considérés comme des marques tribales, malgré des influences réciproques, nous n'en présenterons que quelques éléments, observés au milieu du XIX^e siècle.

Reynart (1931) donne la description suivante des tatouages chez les Mpama de Lukolela :

« Par cicatrisation de coupures le Pama se fait sur la face des motifs ornementaux. La cicatrisation ou *mbali* comprend les *undende*, les [*ikolela*], les *montungu*, les

asombola, les [*nsungulu minga*], les *akomba* et les *atanunsoso*. L'*undende* est le tatouage fait au milieu du front; depuis les cheveux jusqu'à la naissance du nez entre les deux sourcils. Il est composé de quantités de petits traits horizontaux larges d'un centimètre, parallèles et superposés en une colonne très régulière. La cicatrisation de ces plaies forme de petits renflements qui atteignent quelques fois la forme ronde. Les *ikolela* sont taillés entre l'œil et l'oreille, sous les favoris. Les *ikolela* sont souvent formés de quantités de sillons faits dans tout sens lors d'une saignée pour guérir les maux de tête. Certains *ikolela* se composent de quatre rangées parallèles de traits horizontaux longs d'un centimètre. Chez les femmes principalement, les *ikolela* ont une forme régulière. Les plaies sont faites en deux arêtes de poisson parallèles et leur cicatrisation fait un beau motif de palme stylisé.

Le [*untungu*] est une cicatrisation faite sur la poitrine et le ventre; partant de la naissance des clavicules

jusqu'au nombril. Ce montungu est constitué d'une série de traits obliques disposés en forme d'arêtes de poisson parallèles et verticales. Le montungu est exclusivement réservé aux femmes, de même que les *asombola*, les [*nsungulu minga*], les *akomba* et les *atanunsoso*. *L'asombola* a le même motif que le montungu, mais il est coupé horizontalement sur le ventre, de part et d'autre du nombril. Le [*nsungulu minga*] est composé de quatre rangs verticaux et parallèles de petites coupures verticales longues d'un centimètre faites sur l'épaule, à la naissance du bras.

L'akombu est une cicatrisation semblable au [*nsungulu minga*] faite sur chaque fesse. *Atanunsoso* est le terme générique désignant toutes les cicatrisations de fantaisie. Les femmes portent sur la poitrine et le ventre quantité de petits traits verticaux qui ont nom d'*atanunsoso*. Une des formes les plus jolies de rayons, est située symétriquement quatre par quatre au-dessus et dessous de ce point » (Reynaert 1931 : 31-32²⁶).

Chez les Ntomba de Bikoro, Albert Delvenne résume la situation comme suit :

« [...] Emplacement de tatouages. Les *bikili* ou *mpakatoie* sur les joues, depuis la tempe jusqu'à la mâchoire inférieure et vers l'oreille. Les *mempake* sur la ligne médiane reliant le nombril à la base du cou. Quand il y a trois *mempake*, l'emplacement des deux autres s'obtient en traçant de chaque côté du *mempake* central une parallèle. Les *basendjili*, *bayolo* ou *lonongo*, *myendji* sur l'abdomen. Il y a également les *basendjili* sur les seins. Avant l'arrivée des Blancs, il y en avait sur les épaules.

[...] Tatouages classés par catégories : le tatouage principal est le *bikili* ou *mpakatoie*, il se rencontre sur chaque individu. En second lieu arrive le *mempake* qui se rencontre chez presque tous les êtres. Il y a cependant des exceptions et même chez les notables. Les *basendjili* se rencontrent chez toutes les femmes, ainsi que le *bayolo* ou *lonongo*. Le *myendjili* est aussi assez ordinaire chez les femmes.

- a) Nous avons également deux espèces de *bayolo* ou *lonongo* dont voici le schéma [...]
- b) Les tatouages n'ont été copiés que sur les *nkumu* ou *nsomi* et les plus hauts dignitaires de la société indigène du territoire de Bikoro.
- c) Comme déjà signalé précédemment, les tatouages se réduisent de plus en plus chez l'homme.

Avant l'arrivée du Blanc nous avions le *bikili* ou *mpakatoie* qui était encerclé. Aux épaules l'homme portait trois *basendjili*. Actuellement, plus un seul individu ne porte ces tatouages. De plus, le *mempake* qui était général avant l'arrivée du Blanc s'élimine et j'ai remarqué des *nsomi* et des *nkumu* qui ne portaient pas de *mempake*. Les éléments purs ne se rencontrent plus que chez les vieux. La génération actuelle est affublée d'un tas de tatouages d'importation (militaires et effet de la pénétration des races par la protection de l'Européen). Nous rencontrons actuellement les tatouages *kundu*, même de l'*Uele* et des *Bangala* » (Delvenne 1931 : 2).

En 1883, Camille Coquilhat décrivait sommairement les tatouages des Nkundo de Wangata (actuel Mbandaka) en ces termes :

« Des spécialistes se chargent de produire des tatouages sur le corps des jeunes filles et des jeunes gens. Ces ampoules non colorées imitent généralement le dessin adopté par les Bayanzi : double rangée de feuilles allant des oreilles aux yeux, chapelet vertical au milieu du front. Les femmes sont couvertes en outre d'arabesques très variées auxquelles on prête une signification particulière. Tel signe indique la nubilité, tel autre le premier enfantement, et ainsi de suite. Wangata possède quelques étrangers originaires de l'Ikelemba ; leurs tatouages sont franchement hideux et consistent en loupes et en crêtes sur le front, le nez et le menton. Une fois par mois, les femmes se teignent entièrement en rouge et durant quelques jours elles s'abstiennent de tout contact avec les hommes » (Coquilhat 1888 : 153).

En 1884, le même auteur décrivait les tatouages des Iboko et Mabale de Mankanza (qu'il appelle *Bangala*) de la manière suivante, en les opposant à ceux des Ngombe :

« Il est formé par les N'Gombe, autrement dit gens de l'intérieur, hommes des bois ou de la brousse. Leurs tatouages et leurs coiffures sont différents de ceux des Ba-Ngala ordinaires. Tandis que les derniers portent de l'oreille à l'œil trois lignes d'ampoules en dessins de feuilles, puis au milieu du front une ligne verticale de trois ampoules horizontales et une longue barre allant d'une tempe à l'autre, et enfin sur la poitrine une ligne médiane d'incisions, les N'Gombe n'ont pas la forme feuillue, mais celle du pois » (*ibid.* : 207).

Les tatouages des peuples de la Ngiri, les Ndolo, les Mwe et les Limbinza, n'étaient pas très différents

26 Par rapport à la version de l'auteur, les mots entre crochets ont été corrigés à partir des enquêtes de terrain.



Nkumu se rendant à une fête avec sa suite.

Son autorité est tantôt politique, tantôt spirituelle : un *nkumu* peut être chef de village, juge, magicien ou guérisseur. (HP.1957.1.617, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.

de ceux des peuples du fleuve, les Boloki et Iboko-Mabale, entre Mankanza et Mobeka. Chez les Baloi, par contre, les tatouages ressemblaient à ceux des Bobangi.

À noter les particularités des tatouages des Ngombe du sud du fleuve, les Likungu et les autres, qui avaient émigré au même moment que les Ngombe de Mankanza.

« Les Ngombe n'ont pas la forme feuillue, mais celle du pois. En outre, ils se répartissent en deux catégories. Les uns ont de très gros pois en lignes espacées contournant les yeux, le front, les pommettes, les lèvres et le menton. Les autres ont toute la face ciblée de tout petits pois très serrés, suivant les lignes du visage » (*ibid.* : 207).

Il convient de préciser que les tatouages se pratiquaient de préférence sur le visage, la poitrine, le ventre et les bras. Le tatouage d'un individu prenait beaucoup de temps et il semblait se perfectionner avec l'âge ; les jeunes ne portaient pas toutes les marques.

Cet art qui s'est imposé partout, et qui variait d'une société à l'autre, remplissait plusieurs fonctions. Les hommes et surtout les femmes cherchaient à la fois à plaire et à être marqués de signes distinctifs, très salutaires (et parfois dangereux) en cas de conflits. Le désir de plaire fut à la base de l'adoption de tatouages étrangers. Il y a donc lieu de donner partiellement raison à Albert Delvenne, qui avait conclu de son étude sur les tatouages chez les Ntomba que :

« Malgré mes nombreux interrogatoires les notables et les *nkumu* des différentes régions me signalent que les tatouages *bikili* ou *mpakatoie* et le *mempake* furent établis par leurs pères afin de reconnaître les enfants qui leur étaient enlevés durant les guerres intertribales. Ils nient toute origine mythique des signes. D'ailleurs, je ferai remarquer que les séances de tatouages ne sont accompagnées d'aucun rite et n'occasionnent à l'opérateur et aux patients aucune restriction. Ils ne reconnaissent que l'effet d'éviter les imposteurs et de se reconnaître entre eux même en terre étrangère. À mon humble avis, je pense que la cessation des guerres



Nkumu, souvent chef de terre dont la vie est soumise à un rituel rigoureux.
(HP.1957.1.583, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)



Nkumu, en position de lancer sa flèche.
(HP.1957.1.581, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)



Nkumu exhibant le couteau de sacrifice.
(HP.1957.1.585, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)



Nkumu assis sur son epomba (tabouret de chef).
(HP.1957.1.584, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)



Deux spécimens d'*epomba*.

(HP.1957.1.600, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)



***Epomba* taillé dans une seule pièce de bois et sommairement décoré au fer chaud.**

(HP.1957.1.601, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)

intertribales a amené la diffusion parmi les tatouages d'une tribu. Avant l'arrivée du Blanc, le tatouage des Ntomba, bien qu'ayant un caractère de principe unique, devait posséder une légère variante pour distinguer les différents chefferies et clans. Des vestiges se retrouvent dans les bikili ou mpakatoie mêmes accouplés et qui se trouvent parfois au sommet, à la base, vers le milieu de l'ensemble ou qui encadrent un accouplement» (Delvenne 1931 : 3).

Toutefois, il faut souligner que l'importante circulation des hommes due au commerce du fleuve avait déjà favorisé l'adoption de quelques tatouages par les voisins, au milieu du XIX^e siècle.

Les photos de la page de gauche montrent des *nkumu* (« notables ») du peuple Ekonda dans la localité Isangi du territoire de Bikoro, en tenue d'apparat. Ceux-ci sont d'importants notables, souvent chefs de terre, et leur vie est soumise à un rituel.

Un *nkumu* porte, attaché à son chapeau, un disque de cuivre appelé « *lofanza* ».

La photo ci-contre illustre deux types de sièges : l'un est une simple branche à plusieurs fourches ; l'autre, appelé « *yuka* » chez les Bakutu, est un appuie-dos taillé d'une pièce dans un bloc de bois. Posé en équilibre sur son pied, il sert également de tabouret.

Un autre art très raffiné, celui de la coiffure, était pratiqué par les peuples de l'Équateur. Les premiers témoins européens, dont Henri Morton Stanley et

Camille Coquilhat, décrivent la coiffure des riverains à chaque étape du voyage dans le Haut-Congo.

Chez les Bobangi, qu'il appelait « By-Yanzi » [Bayanzi], Stanley nota :

« Comme tous les Ouy-Yanzis qu'on rencontre à partir du Koua, les indigènes de l'endroit avaient le teint bronzé, la peau forte et saine ; mais ils différaient de leurs congénères en ce sens qu'ils portaient tous des casquettes de peau de singe, de léopard, de loutre, de chèvre ou d'antilope, tandis que leurs sabres étaient suspendus à de larges ceintures en cuir de buffle rouge » (Stanley 1885 : 380-381).



HP.1957.1.598, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.



Ekonda du village Wenga (Isangi) dans le territoire de Bikoro coiffé d'une peau de singe colobe, connu aussi sous le nom de « magistrat ».

(HP.1957.1.582, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)



Jeune femme lalia montrant ses dents limées.

(HP.1957.1.440, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)

À Wangata, en 1883, Camille Coquilhat décrivait comment se faisait la toilette chez les Nkundo :

« De temps à autre, peut-être une fois par mois, l'indigène procède à sa toilette. Pour cette opération, les femmes s'assistent mutuellement. Quant aux hommes, ils prennent une attitude renversée et se livrent aux mains de leurs épouses. La personne à parer est d'abord soigneusement raclée à l'aide d'une petite lame de fer. Les sourcils et la barbe sont rasés, les cils et les autres poils sont épilés. Puis les cheveux sont défaits, démantelés, oints et recoiffés en nombreuses nattes très minces, terminées parfois par deux à quatre tresses, à la mode des Bayanzi. Enfin tout le corps est enduit d'huile et de poudre rouge de nkoula » (Coquilhat 1888 : 153).

Une année plus tard, le même Camille Coquilhat notait, à propos de la coiffure chez les Iboko et Mabale de Mankanza, que : « Hommes et femmes disposent leur chevelure crépue en coiffures savantes à dessins compliqués et variés, dans lesquelles

entrent surtout des tresses en forme de cornes. L'huile de palme leur sert de pommade » (*ibid.* : 210).

Un dernier aspect de l'art du corps à signaler est celui concernant la denture. Presque tous les peuples de l'Équateur se faisaient limer ou même arracher les dents, comme c'était le cas du côté des Lobala-Likoka dans la Ngiri. À propos des Riverains du fleuve, Camille Coquilhat notait : « Les dents sont limées en pointe et complètement séparées » (*ibid.* : 210).

Les hommes, comme les femmes, s'étaient spécialisés dans un art du corps, qui évolua aussi bien pendant qu'après la colonisation. Si plusieurs traits de cet art ont disparu, certains, comme les tresses, se sont cependant maintenus chez les femmes jusqu'à nos jours.

Les chansons et les danses constituent d'autres expressions artistiques très remarquables chez les peuples de l'Équateur. Comme souligné ci-après, les danses constituent de véritables moments de

divertissement, qui font appel à un art très poussé. Les parures, comme les peintures sur le corps, les chapeaux décorés de plumes d'oiseaux ou de peaux d'animaux, les couteaux ou les lances, les chasse-mouches ou les queues d'animaux (buffles et éléphants), donnent aux chorégraphies particulières toute leur signification.

Chaque grand ensemble (mongo, ngombe et riverain) et chaque groupe au sein d'un grand ensemble avaient un sens musical très poussé, qui s'exprimait à toutes les occasions, comme en témoigne cette observation de Van Overbergh concernant les Riverains : « C'est par les chants qu'ils combattent, qu'ils travaillent, c'est en chantant qu'ils dansent et ils dansent souvent ; c'est encore en chantant qu'ils paient. [...] (Les chants) sont empreints d'une certaine mélancolie et sont très doux à entendre, dans le lointain surtout » (Van Overbergh 1907 : 305).

Ces chansons, qui étaient souvent des improvisations, comme l'avait observé Camille Coquilhat,



Chien de chasse « indigène ».

Cette race de chiens n'est pas utilisée pour poursuivre le gibier, mais pour l'effrayer et le rabattre vers les chasseurs. Comme ils n'aboient pas, on leur attache au cou un gros grelot de bois que les Lalia appellent « *elofo* ».

(HP.1957.1.702, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)

suivaient des rythmes élaborés au départ par certains hommes et à un moment donné, puis se répandaient dans un ensemble régional plus ou moins vaste. Chez les Limbinza de la Ngiri, deux personnages bien connus furent à l'origine de deux rythmes dominants pendant l'époque coloniale : Mazwa et Binengi. Mazwa inventa le *lilenge*, qui privilégiait la beauté de la voix (*lilenge lilo na bolamu wa mungongo*), dans les années 1940, alors que Binengi innova avec une danse propre à lui, et qui porte son nom, à partir de 1953. Pendant ce temps, chez les Baloi, circula un rythme appelé « *longomo* », qui couvrit presque toute la région riveraine de l'entre Congo-Ubangi.

3. HABITAT

L'habitat des peuples de l'Équateur comprend les campements provisoires des chasseurs-cueilleurs, les villages des peuples terriens et les villages des Riverains. Ces deux derniers groupes, surtout les Riverains, possèdent, en réalité, un double habitat : d'un côté, des villages permanents et, de l'autre, des campements de pêche.

Certains chasseurs-cueilleurs baenga vivent encore en pleine liberté, dans des huttes rondes, sans confort matériel. Mais ceux qui côtoient depuis longtemps les Nkundo et les Ekonda ont adopté le même type d'habitation, même si les leurs ne sont pas aussi soignées.

Les sédentaires habitent dans des villages plus ou moins grands, selon l'importance des sites et la densité de la population.

Les villages des Riverains étaient construits le long des cours d'eau, d'abord sur les meilleurs sites, puis sur les moins bons. Dans la vallée de la Ngiri, des villages furent même établis sur des îlots artificiels, surtout chez les Limbinza, les Balobo et les Dzamba des marais. Dans de grandes agglomérations du fleuve comme Lukolela, Irebu, Mbandaka, Lolanga et Mankanza, les familles occupaient des quartiers séparés les uns des autres par des terrains vides ou par des plantations.

Camille Coquilhat décrivait ainsi la situation dans l'agglomération de Mbandaka-Ikengo :

« Les villages, entourés de magnifiques et innombrables bananiers, que dominent les palmiers élisés et quelques grands arbres d'autres familles, consistent



Intérieur d'une hutte baenga.

(HP.1956.32.1062, collection MRAC Tervuren;
photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)



Intérieur d'une hutte lalia au village Yalisenga (territoire d'Ikela).

À droite, le lit en terre battue recouvert de nattes. Dans le coin droit se trouve suspendue une hotte que l'on porte au moyen de lanières passant sur le front. Au-dessus de la tête du vieillard sont suspendus un couteau, un cor de chasse en ivoire (*mopate*) et un lourd grelot que l'on pend au cou des chiens.
(HP.1956.32.1052, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)

généralement en une rue à peu près droite et parallèle au fleuve, nette, bien battue et large de six mètres, là où sont les habitations. Des deux côtés de la rue, les cases se suivent, groupées par propriétaires, avec des intervalles de dix à cinquante mètres entre les groupes. Ces espaces intermédiaires sont occupés par les hautes herbes, qui n'y laissent place qu'à un étroit sentier» (Coquilhat 1888: 148-149).

Ces quartiers portaient parfois des noms différents, en rapport avec la lignée ou le clan prédominant. Les polygames avaient besoin de grands espaces pour loger toutes leurs femmes. Chaque femme avait



Intérieur de hutte bakutu.

(HP.1956.32.1059, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)

sa case près de celle du mari. Les esclaves aussi avaient leurs habitations, près de celle du maître. Chaque quartier avait un accès au fleuve ou à la rivière, donc son propre port, où les membres attachaient leurs pirogues et déposaient divers autres instruments de pêche (nasses, filets, paniers, etc.) (Coquilhat 1888: 209-210).

Les mauvais sites étaient renforcés chaque année par l'apport de détritiques ou de terre pour lutter contre les inondations; dans ce cas, les quartiers épousaient la forme des îlots, et les familles étaient souvent dispersées. Là où il n'était pas possible de lutter contre les inondations pendant les hautes eaux, comme au confluent de l'Ubangi avec le fleuve Congo, les maisons étaient construites sur pilotis.

Les villages des Terriens étaient établis sur les sites choisis à cet effet et alignés de part et d'autre d'une rue centrale. Les familles occupaient aussi des quartiers séparés les uns des autres par des plantations ou par la forêt. Les maisons des coépouses étaient serrées les unes contre les autres, près de celle du mari.

De manière générale, trois types de maisons existaient : *ondongo* (avec quatre pentes), *tambatamba* (avec deux pentes) et *umpuka* (avec une seule pente, sans mur).

Dans le village, les maisons de forme rectangulaire avec un toit à double pente dominaient. Elles seraient un héritage des Arabo-Swahili, comme en témoigne leur appellation locale « *tambatamba* ». Les matériaux de construction chez les Mpama de Lukolela sont décrits par Reynaert :

« L'habitation du Pama est, en règle générale, une hutte rectangulaire allongée, assez basse, couverte d'un toit à deux versants. Communément, les matériaux employés ne sont autres que les troncs d'arbres plus ou moins rectilignes, des tiges de bambous, des lianes *ngoli*, du *mawala*, larges et longues feuilles d'une plante aquatique et des *nsele*, plante dont les feuilles longues et minces, semblables à des feuilles du palmier élaeis, sont réparties le long d'une tige flexible et mince. À défaut de *mawala* ou de *nsele*, le Pama, et c'est le cas à Bosango, Dongo Yoka, Ilebu, Kalanga et même Mpoka, construit sa case en feuilles de *gongo* ou de *kombe*, feuilles assez larges et résistant le plus aux intempéries » (Reynaert 1931 : 1).



Eoka : ustensile de ménage des Baenga, à la fois mortier à piler les noix de palme et tablette sur laquelle les bananes et d'autres aliments sont broyés au moyen du battoir cannelé. Il sert aussi de tabouret à l'occasion.

(HP.1957.1.604, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)



Chef Wangi, en 1913

(AP.0.12305, collection MRAC Tervuren; photo mission A. Hutereau, 1913.)



1911 : village Bungo, chez les Ekonda du poste de Bokatola.

(AP.0.21018, collection MRAC Tervuren; 1911, © MRAC Tervuren.)



Type de case à toit dit « en carapace de tortue » : construction trouvée chez les Ekonda.

Ici au village Mpaka, dans le territoire de Bikoro.
(HP.1956.15.9043, collection MRAC Tervuren ; photo A. Scohy (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)

Les murs étaient recouverts de matériaux divers : nattes de *nsese*, *ndeke*, écorces de certains arbres, etc., soutenus de deux côtés par des lattes de palmiers bambous et solidement attachées par des lianes. Lucien Reynaert les décrit en ces termes :

« Toutes les cloisons de façade et d'intérieur sont faites en *malwa* fixé sur une charpente de bambous, charpente qui tient même aux plantes en terre. Cette charpente, chez certains indigènes, est faite de bambous fixés les uns à côté des autres au point de former une cloison opaque ; tandis que chez certains autres, les bambous de charpente sont écartés de dix à trente centimètres permettant ainsi de voir les feuilles de *malwa* qui forment alors la cloison » (Reynaert 1931).

Les maisons en pisé datent de l'époque coloniale, comme l'évoque Lucien Reynaert dans la même étude : « Il est à remarquer que l'indigène tente, petit à petit, d'abandonner ce système de construction et à la remplacer par des maisons en pisé couvertes de chaume » (*ibid.* : 1 ; Akwety 1983).

Lucien Reynaert décrit ainsi la fabrication des portes des maisons chez de nombreux Riverains :



Dans l'architecture particulière de la case : il n'y a pas de porte extérieure, et l'on entre ou sort en enjambant les cloisons arrêtées à mi-hauteur.

(HP.1957.1.29, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)

« La porte proprement dite est faite de *mabungu*, cœur de bambou qui se travaille aisément. Ce *mabungu* est coupé en fines planchettes d'égales longueur et largeur. Ces planchettes sont attachées, les unes contre les autres, par des lianes *ngoli*, à des tiges de bambous, posés dans un sens perpendiculaire au sens des planchettes. Ces bambous réunissant les lames de *mabungu* sont écartés de vingt à trente centimètres. Les extrémités de la porte sont garnies de trois tiges de bambou attachées l'une contre l'autre de manière à arrondir ces extrémités et renforcer celle-ci » (Reynaert 1931 : 3).

Certains types de portes et de fenêtres n'étaient que de simples nattes en lattes de bambou (*nkala*) attachées et que l'on roulait ou déroulait pour ouvrir ou fermer.

Les maisons des femmes étaient plus petites que celles des hommes. Il n'y avait souvent qu'une seule chambre comprenant un lit, une étagère sur laquelle étaient déposés les vivres fumés et sous laquelle on entretenait un feu. Une autre partie de l'étagère servait à garder les ustensiles de cuisine (poteries, plats et cuillers en bois, paniers, mortiers ou *etanda* pour moudre le manioc et les feuilles de manioc, etc.). La cuisine se faisait généralement en plein air ; il n'y avait donc pas de pièce spéciale pour préparer les aliments. Les lits étaient généralement fixes, faits avec quatre ou six pieux solidement implantés. Y étaient placées soit des nattes en lattes de palmier bambou ou palmier raphia (*nkala*), soit des nattes souples faites avec les tiges de *ngongo* (*matoko*). Les tabourets des femmes étaient fabriqués en bois, ou faits

avec des morceaux de bois légers (*lingunge*) ou encore avec la partie ligneuse des feuilles du palmier bambou (Coquilhat 1888).

À titre d'illustration, voici ce que Camille Coquilhat observait en 1883 à la station de l'Équateur :

« Une case a une longueur de huit mètres, une largeur de deux mètres cinquante centimètres, la hauteur d'un homme au sommet et d'un mètre aux murs de longs côtés. Le toit est couvert de feuilles de palmier. Une charpente simple maintient les six pans qui forment la maisonnette et qui sont reliés par des liens en jonc. Une ouverture unique et étroite placée sur la façade donne accès dans la case. Celle-ci n'a ni fenêtre ni regard quelconque. L'intérieur, entièrement luisant et noirci par la fumée du foyer nocturne, n'est meublé que de quelques tabourets taillés d'une pièce dans un tronc d'arbre, de nattes, de paniers, de poteries, d'armes, enfin d'un châssis bas servant de lit. Les cases se démontent, s'emportent et se remontent très facilement. Un homme riche en possède de cinq à vingt ; il y loge ses femmes et ses esclaves mâles » (*ibid.* : 148-149).

Les maisons des hommes comprenaient des chambres à coucher et une sorte de salon pour le repos et les repas. Les biens les plus précieux (armes à feu ou en fer, pièces de monnaie, etc.) étaient gardés dans la chambre à coucher tandis que les filets, les nasses et les autres instruments de travail restaient dehors, derrière ou à côté du salon. Devant la maison du chef, au milieu du village, se trouvait un grand hangar pour les réunions et les palabres.

Avant la colonisation, le choix de l'emplacement tenait toujours compte de la sécurité, car il fallait se protéger contre les agresseurs probables. Chez les Lobala-Likoka, comme chez les Bomboma, les meilleurs sites étaient entourés de fossés (*bibonga*) profonds de trois à quatre mètres et larges de quatre à cinq mètres. Non loin du fossé, une forte palissade était dressée pour contenir l'ennemi au cas où il serait parvenu à franchir le principal obstacle constitué par le fossé (Mumbanza 2003 : 53-76). Les Limbinza et les Baloi de la Ngiri, comme les Iboko-Mabale et les Boloki du fleuve, ne construisaient pas de fortifications ; ils étaient protégés par les étendues d'eau (rivière et fleuve) et ils étaient maîtres des combats sur l'eau. À Mobeka cependant, les attaques répétées des Iboko et des Ngombe avaient forcé les Boloki à construire des palissades dans leur nouvel emplacement. Camille Coquilhat notait, le 27 novembre 1884 :

« Nous sommes à Mobeka à huit heures du matin. Cette agglomération située sur la rive gauche de l'affluent est à six milles de l'embouchure. Le Mongala y a sept mètres vingt centimètres de profondeur et quatre cents mètres de largeur. Je remarque ici, sur un îlot, un défi planté par Iboko. Mobeka est une assez grande ville de peut-être dix mille habitants, composés de Ba-Ngala avec un grand faubourg de N'Gombe. Des palissades énormes l'entourent de tous côtés, même au bord de l'eau, et la subdivisent en enceintes successives et en quartiers séparés » (Coquilhat 1888 : 300).

Pour les autres villages du fleuve en général, Camille Coquilhat écrit que : « Les fortifications des Ba-Ngala ne comprennent pas de fossé ; elles consistent en palissades en bois. Les clôtures vives ne s'emploient pas. Parfois, des abris sont construits pour les tireurs avec des troncs de bananier ou des débris de pirogue. Une défense accessoire rappelant nos chausse-trappes, consistait en de petites pointes de bois aiguës plantées presque à ras du sol de manière à blesser les pieds de l'adversaire » (*ibid.* : 366).

Chez les Balobo de la forêt, rive gauche de la Ngiri, qui, comme les Mbonzi, étaient attaqués régulièrement par les Likoka et les Ngili de la rive droite, les principaux villages se protégeaient en construisant les *mibanda* et les *miteba*. Il s'agit de constructions rectangulaires ou circulaires comprenant un fossé profond (1,5 m) rempli d'eau, large de 8 à 10 mètres, une terre rapportée de 5 à 8 mètres de large, sur laquelle étaient élevées les cases, puis des plantations à l'intérieur. Le fossé rempli d'eau comprenait plusieurs obstacles pour empêcher les assaillants d'atteindre facilement les hommes retranchés dans les villages fortifiés. Ces constructions pouvaient avoir de 1 à 5 kilomètres de circonférence (Mumbanza 1980 : 33-34).

En général, les Ngombe ignoraient les fortifications particulières (palissades et tranchées) dont il est question ci-dessus. Mais chez les Ngombe de la Lulonga, territoires de Basankusu et de Bolomba, quelques villages étaient protégés par des palissades et des fossés, comme chez les Lobala et les Bomboma du Sud-Ubangi. Nous ignorons si ce système avait été hérité des anciens Riverains, les Eleku et les Boloki, qui occupaient les rives de la basse Lulonga avant l'arrivée des Ngombe (Van Der Kerken 1944).

Encore chez les Ngombe, une protection spéciale était assurée par les gros arbres entourant les villages. Les guerriers y aménageaient des refuges et attaquaient les ennemis avant qu'ils n'atteignent le village.



Au jardin botanique d'Eala, à Coquilhatville, un coupeur de régimes de noix de palme avec son équipement: le couteau de brousse (« machette ») et l'échelle de bambou.

(HP.1956.15.5918, collection MRAC Tervuren; photo A. Heyman (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)

Cette tactique de combat chez les Ngombe-Likungu constituait en même temps une technique de protection. « Les Likungu semblent avoir formé l'élite des guerriers. Ils s'embusquaient sur les arbres élevés et là, abondamment pourvus de vivres et de munitions, ils faisaient pleuvoir une grêle de lances sur les ennemis qui passaient ignorant leur présence, ou qui entendaient s'approcher de leur perchoir pour les combattre » (Archives MRAC Lettre de l'administrateur du territoire de Bongandanga, le 29 septembre 1922).

Avec l'occupation coloniale, les guerres tribales prirent fin et l'ensemble des mesures de sécurité devint inutile. Les fortifications furent alors abandonnées, et ce, bien avant les années 1930. Depuis lors, divers changements, bien que souvent lents, sont intervenus. Mais, avant cela, l'occupation coloniale et les épidémies eurent des conséquences néfastes sur de nombreux villages, qui perdirent totalement leur éclat. Certains villages furent déplacés de gré ou de force tout au long de la domination coloniale.

S'ils conservèrent les matériaux de base pour la construction des maisons, plusieurs groupes firent



« Indigène avec le rotin pour grimper sur les arbres ».
(AP.0.0.14338, collection MRAC Tervuren; photo Broun.)

évoluer la présentation et l'aménagement de leurs maisons. Les maisons en pisé furent généralisées. Les hommes commencèrent à construire de grandes maisons avec des toits à quatre pentes, et comprenant plusieurs chambres. Le mobilier moderne et les moustiquaires et des lits avec matelas furent progressivement adoptés, dans les centres urbains d'abord, puis dans les villages. Les constructions en matériaux durables firent aussi leur apparition dans certains villages, avec la création du Fonds du bien-être indigène (FOBEI).

4. HABILLEMENT

Comme signalé précédemment, les peuples de l'Équateur ne connaissaient pas le tissage. Ils s'habillaient généralement avec des tissus faits d'écorce d'arbre, des jupes en fibres ou en peaux de bêtes. Le commerce de l'ivoire et des esclaves, au milieu du XIX^e siècle, était insuffisant en matière vestimentaire pour qu'il ait pu atteindre ces populations. Même les tissus en raphia fabriqués par les Teke et les autres peuples de la savane du Sud n'atteignirent pas l'Équateur.

Dans cette région, le mode d'habillement courant, très sommaire, se présentait comme suit : l'homme passait son pagne de raphia *obamba* entre les jambes, attaché à une corde-ceinture ; et la femme enroulait son pagne de raphia autour des reins. Avec la présence européenne, l'étoffe va progressivement prendre de la place, mais le raphia ne disparaîtra pas. On va continuer à l'utiliser pour une jeune femme mère de jumeaux, pour la femme malade d'esprits (*zebola, mpombo...*).

Camille Coquilhat décrit, comme suit, l'habillement des habitants de Mbandaka :

«Le costume ordinaire consiste pour les hommes en une pièce de tissu indigène large de cinquante à soixante centimètres, passant entre les jambes et retenue devant et derrière à une étroite ceinture. Les jours de gala, le pagne est recouvert d'un jupon touchant les mollets. En visite, en route et les jours de fête, le couvre-chef est de rigueur. Sa forme est toute spéciale et particulière à l'Équateur. Il consiste en une peau de singe au poil généralement d'un brun verdâtre, dont la tête s'avance sur le front, tandis que la queue pend sur le dos. À défaut de poches, une besace en filet serré, retenue à une ganse passée sur l'épaule gauche, reçoit les divers objets à emporter avec soi. Les femmes pauvres s'habillent d'une quintuple frange ni peignée, ni rognée, descendant des hanches jusqu'aux genoux. Les dames aisées ont les reins entourés d'une bande d'étoffe un peu plus large que la main ; sous ce minuscule vêtement pend une sonnette retenue à un cordon qui ceint la taille. Est-ce un avertisseur d'infidélité ? Chacune de leurs chevilles est ornée d'un anneau en laiton de l'épaisseur d'un pouce. Les adeptes de la haute fashion y ajoutent un manchon en fils de laiton tourné en hélice, atteignant le mollet. Le cou est enfoui dans un monstrueux collier du poids de quinze à vingt-cinq kilogrammes. Bref, une mondaine parfaite porte jour et nuit un poids équivalant à la charge d'un fantassin belge

en campagne. La coquetterie féminine a encore une autre conséquence assez sérieuse : quand le seigneur meurt, on choisit de préférence, pour être décapitée, celle de ses femmes ornée du plus gros collier. C'est le moyen pour les héritiers de rentrer en possession de ces bijoux de haut prix. La femme ne porte pas de bonnet ou de chapeau ; elle se borne à piquer une épingle en cuivre dans les tresses de ses cheveux. Les tissus et les franges des vêtements sont confectionnés en fibres de certaines plantes » (Coquilhat 1888 : 153-154).

Chez les habitants de Mankanza, Camille Coquilhat note les éléments ci-après comme faisant partie de leur habillement :

«Le costume est primitif. Les hommes se couvrent d'une simple bande d'étoffe comme ceux de l'Équateur. Les femmes ont un costume plus gracieux. C'est un triple ou quadruple frange, longue ou plutôt courte d'un pied, qui leur entoure les hanches. Cet élégant jupon dessine tous les mouvements et fait vaguement penser à nos danseuses du corps de ballet. L'habillement se complète par les bracelets plats en fer, en laiton ou en cuivre rouge, qui n'ont rien du poids exagéré des ornements des dames de l'Équateur. Les N'Gombe s'ornent aussi le cou de colliers de dents d'homme ou de sanglier, ou encore de petits morceaux de bois et de boules de caoutchouc ; aux bras, ils portent des bracelets à pendeloques ; celles-ci sont les baies séchées de certains fruits. J'en ai même vu ayant pour breloques les cinq doigts desséchés d'une main humaine. Enfin, n'oublions pas l'inévitable poudre de *nkoula* qui est frottée sur tout le corps lors de grands jours » (Coquilhat 1888 : 211).

Il convient de préciser que les femmes de l'Équateur s'habillaient avec des jupes de fibres, dont les meilleures étaient fabriquées en raphia par les Lobala, les Likoka et les Dzamba. Ces jupes peintes en noir et en rouge firent même l'objet de relations commerciales avec les Limbinza et les Baloi. Les femmes de la Ngiri continuèrent à porter ces jupes au-dessus d'un petit pagne jusqu'au début des années 1970, date à partir de laquelle l'administration locale décida de les interdire.

Les tissus européens furent introduits progressivement à partir de 1883, après la création des postes de l'État à Wangata et à Mankanza. Les missionnaires protestants et catholiques, de leur côté, répandirent les mêmes tissus à partir de Bolenge, de Lulonga, de Bonsembe et de Mankanza. Les commerçants



Enterrement d'un notable.

(AP.0.0.3674, collection MRAC Tervuren; photo R. Dubreucq, 1902.)

[...] Par le passé, avant que les cercueils et les rites funéraires européens ne s'implantent, les Nkundu (un groupe mongo) enterraient leurs morts de diverses manières¹. Si une personne du commun mourait, on l'entourait simplement de nattes ou de feuilles de bananier (Hulstaert 1972 : 494). Il en allait différemment des notables qui, peu de temps avant de décéder, pouvaient émettre le souhait d'être enterrés dans des cercueils particuliers dont la confection revenait à certaines guildes (*bon-ganga*), comme celle des *bonsango* ou celle des *bokongo*, qui avaient chacune leur savoir-faire particulier. Quatre types de cercueils peuvent ici être évoqués.

Le premier était le *bombai*, qui était confectionné au moyen de pétioles de jeunes palmiers. Sa réalisation, qui revenait aux *bonsango*, prenait approximativement un jour ou deux.

Le second était le *boyalo*. Il s'agissait aussi d'un cercueil tressé, peut-être fabriqué par les *bonsango*, qui prenait la forme d'un grand panier dans lequel le mort était placé en position assise. L'ouverture du *boyalo* était parfois surmontée du couvre-chef à plumes qu'avait porté le défunt de son vivant.

Le troisième était l'*efomba*. C'était un cercueil sculpté dans du *Ricinodendron*, qui prenait la forme de deux « pirogues », dont l'une servait de coffre et l'autre de couvercle. Ce cercueil était souvent peint et orné de divers éléments (clous de tapissier, peaux...). Il fallait entre six et quinze jours aux *bokongo* pour le réaliser.

1 La position assise du défunt n'est pas la plus courante chez les Nkundu. Elle semblait être adoptée lors de l'enterrement de certains personnages importants socialement tels que les tradi-praticiens *nkanga* (Hulstaert 1937 : 735).

facilitèrent l'adoption massive des tissus européens et asiatiques. Mais au milieu du XX^e siècle, beaucoup d'habitants portaient encore leur tenue traditionnelle.

5. RITES FUNÉRAIRES DES NKUNDO

Julien Volper a, dans un article paru en 2011, analysé les rites funéraires nkundo. Nous en reproduisons quelques extraits :

C'est certainement à l'un de ces *efomba* qu'A.L. Engels fit référence lorsqu'il décrit un enterrement chez les Wangata/Ntomba² dans la région de Coquilhatville (Engels 1912 : 54).

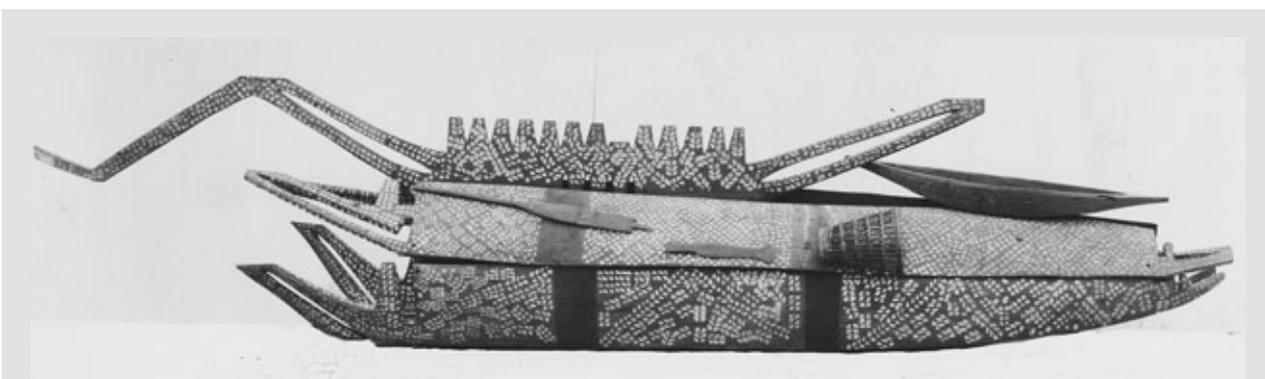
Le quatrième type peut être appelé « grand *efomba* ». Très souvent réalisé en *Ricinodendron*, il affectait la forme d'un corps humain. Ces bières anthropomorphes, dont le couvercle quadripode s'insère dans le dos du personnage sculpté, étaient sculptées par les *bokongo*. Nous allons maintenant nous pencher un peu plus en détail sur sa fabrication.

Lorsqu'un notable avait émis le souhait d'être enseveli dans un « grand *efomba* », on l'enterrait provisoirement dans sa demeure, le temps que le cercueil soit réalisé.

Des tractations avaient lieu auprès d'un sculpteur *bokongo*. Après acceptation du « contrat de fabrication », et après avance sur les honoraires, le sculpteur partait en forêt choisir l'arbre qui serait abattu par quelques hommes rétribués pour cette besogne. L'écorce de l'arbre coupé était aspergée du sang d'un chien tué pour l'occasion (Hulstaert 1960 : 122). Le but de ce sacrifice était d'enlever un éventuel pouvoir maléfique de l'arbre³. La partie nécessaire à la réalisation de la bière était débitée

2 Les Ntomba occupent la région de Mbandaka et d'Ingenge (anciennement Coquilhatville) depuis au moins le XVIII^e siècle (Engels 1912 : 5). La littérature nous les a fait initialement connaître sous le nom de Wangata, qui est, en fait, un nom de village ntomba devenu, malencontreusement, un ethnonyme. Ce terme ethnique n'est plus guère employé, mais subsiste encore dans des ouvrages anciens et des archives.

3 L'un des derniers sculpteurs d'*efomba*, B. Ngombo, évoque le cas d'un sculpteur qui mourut après avoir choisi un arbre *bokolola* (*Coelocaryon staneri*) pour faire un cercueil.



Sarcophage eleku.

Bois, clous, pigments. L. : 380 cm. Collecté par le R.P. Hulstaert à Bakanga. Collection MRAC, inv. EO.1956.27.1.
Il fut sculpté par P. Bosenja avec l'aide de T. Bokoboso.

et le tronçon était dégrossi sur place avant d'être amené au lieu-dit *esata*, où se déroulerait la réalisation proprement dite. Le travail pouvant prendre trois ou quatre mois, on installait aussi un campement provisoire en ce lieu. Les guildes *bonganga* avaient un certain sens du secret, et les profanes ignoraient bon nombre de choses à leur sujet (tractations, réunions...). Ainsi, l'*esata* était interdit d'accès aux non-initiés. Les abords du camp étaient gardés par les *bandondo*, des policiers chargés d'intercepter les curieux. Les personnes arrêtées par les *bandondo* devaient payer de fortes amendes et pouvaient même être vendues comme esclaves.

Une fois le cercueil achevé, il était amené au village du défunt et montré au grand jour afin que tout le monde puisse admirer la réalisation. Cette présentation publique relevait pleinement d'une volonté ostentatoire tant de la part de la famille du défunt, qui montrait ainsi la richesse et le rang social du mort, que de celle des représentants de la guilde, qui faisaient une démonstration de leurs capacités créatrices visant à surclasser celles des autres confréries⁴.

Ensuite, il était amené dans la mortuaire. Les deuilleurs présents étaient priés de partir, et les membres du *bokongo* participaient à la mise en bière dans la plus stricte intimité.

Le transport vers le lieu de sépulture définitive se faisait alors. Avant de descendre le cercueil

dans la fosse, on coupait la tête et les jambes du géant de bois. Autrefois, deux esclaves, souvent des femmes, étaient étourdis à coups de gourdin avant d'être jetés vivants dans la tombe. C'est sur leurs genoux que l'on plaçait le cercueil avant de procéder au comblement du trou (Hulstaert 1937 : 739).

AIRE DE DIFFUSION ET CHRONOLOGIE DES GRANDS EFOMBA

Les cercueils anthropomorphes dont nous avons décrit la fabrication et l'usage n'ont jamais connu une grande diffusion. D'après G. Hulstaert (1960 : 127), ces cercueils et l'association *bokongo* étaient surtout implantés chez les Nkundu-Ntomba de la région de Coquilhatville (Mbandaka), mais il y eut aussi quelques cas isolés de production de cercueils anthropomorphes chez d'autres sous-groupes Nkundu tels que les Lifumba, les Bombwanja, les Bonkoso, les Ntomba de la région d'Ingende et, très vraisemblablement aussi, les Bofidji. Dans un autre de ses écrits, Hulstaert (1937 : 734) mentionne aussi un autre sous-groupe Nkundu qui connut les «grands *efomba*» : les Bongili. Chez ces derniers, les femmes semblent avoir eu plus souvent l'honneur d'être enterrées dans des «grands *efomba*»⁵.

D'après l'un des informateurs de G. Hulstaert, Bokoko, les cercueils sculptés seraient venus de chez les Ntomba de la région de Bikoro possiblement vers les années 1880. Avant cela, c'était le *bombai* qui était le cercueil habituel des puissants.

⁴ Cette présentation publique n'était d'ailleurs pas propre aux «grands *efomba*», elle fut aussi notifiée pour les *efomba* (Engels 1912 : 54), les *boyalo* (Hulstaert 1972 : 495), et elle existait certainement pour les *bombai*.

⁵ Le sexe du cercueil anthropomorphe correspondait à celui du défunt.

Bien que la mode des grands *efomba* se soit bien implantée, elle n'a pas eu une grande longévité. Dans les années 1940-1960, il n'existait déjà quasiment plus de grands sculpteurs d'*efomba*. À cette époque, des maîtres de l'*efomba*, comme B. Ngombo, ne sculptaient d'ailleurs que pour la clientèle européenne des musées et des expositions. [...]

Ce grand art funéraire disparut petit à petit, avec la disparition de certaines coutumes et l'arrivée des cercueils européens. Il en allait de même chez les Eleku [...], qui connaissaient aussi de grands cercueils (appelés *efomba*, *wato*, ou *boyalo*). Ces bières avaient la forme d'un esquif (le terme *wato* signifie d'ailleurs pirogue) et étaient ornées de divers éléments à la symbolique bien établie les faisant vaguement ressembler à de « grosses crevettes ». On sait de source sûre qu'elles servaient de dernière demeure à des hommes riches⁶ vers 1902, mais, dans les années 1950, il ne restait plus qu'un seul sculpteur eleku, répondant au nom de Bosenja, capable d'en réaliser (Hulstaert 1959 : 11). Bosenja ne travaillait lui aussi que pour répondre aux demandes européennes. [...]

[...]

Autrefois, certains groupes Nkundu disposaient des sculptures anthropomorphes ou zoomorphes en terre crue sur les tombes des défunts. Par ailleurs, il existait des sculptures en bois qui remplissaient une fonction similaire. Elles sont de deux types : les statues et les têtes isolées [...]. Certaines statues, d'une hauteur avoisinant le mètre, sont des copies fidèles et miniaturisées des

« grands *efomba* ». Ces œuvres vont même jusqu'à présenter un torse profond en bois plein reprenant l'aspect des « bustes caissons » des *efomba* (voir Maes 1939 : 154). G. Hulstaert évoque des statues en bois, qu'il distingue nettement des cercueils commémoratifs, lorsqu'il précise que le père de B. Ngombo réalisait aussi des œuvres de ce type munies d'un bloc servant de piédestal et qui tenaient lieu de monument sur les tombes (Hulstaert 1985 : 208).

[...]

Il s'écoulait plusieurs mois avant que le « grand *efomba* » soit réalisé. Pendant ce temps, le cadavre, enterré dans sa tombe provisoire, se desséchait ou bien se putréfiait. Ces deux évolutions possibles du corps en réduisaient déjà grandement le volume. Ensuite, il faut savoir que lorsque le défunt ne rentrait pas dans le cercueil, malgré sa « perte de poids », il était traité d'une singulière manière, que révéla B. Ngombo à G. Hulstaert : « [...] Si quelqu'un est une longue perche et qu'on le met dans le cercueil, s'il ne lui va pas [...] si le cercueil est trop court, alors du côté des jambes, là où nous avons plié les nattes [...] vous les écrasez fortement, vous les pliez. Car cet homme est comme du poisson pourri, il se brise et vous l'écrasez sans plus. Puis vous fermez le couvercle » (Hulstaert 1972 : 501).

B. Ngombo insista sur cette pratique : « On cassait les articulations, par exemple aux chevilles, aux genoux, pour diminuer la longueur. Ou bien aux épaules/aisselles pour plier les bras sur la poitrine. On n'avait plus aucune pitié. Souvent, les profanes s'étonnaient qu'un cadavre puisse tenir dans le cercueil bien petit. Ils ignoraient ce qu'on (les *bokongo*) faisait en forêt, c'était bien secret » (Hulstaert 1985 : 209).

Extrait de Volper, J. 2011. « Exquise vanité. Les sarcophages des Nkundu ». *Tribal Art Magazine* XV (4) : 108-117.

6 Aux dires de G. Hulstaert (1959), plusieurs différences rituelles existaient pourtant entre les cercueils Nkundu et ceux des Eleku. Premièrement, les *efomba* eleku étaient commandés et fabriqués du vivant de leurs futurs utilisateurs, qui conservaient ces *memento mori* chez eux. Deuxièmement, ces *efomba* eleku n'étaient pas sculptés par une guilde spécialisée, et aucune cérémonie spéciale, ni aucun « rite secret » n'accompagnaient leur réalisation. La première différence est pourtant sujette à caution. En 1892, T. Masui et C. Lemaire observèrent une cérémonie funéraire dans laquelle intervenait un cercueil de type « crevette » (Masui 1894 : 84-85). T. Masui précisa que le cercueil était fabriqué un peu en marge du village et que le défunt « attendait » depuis deux mois que ses anciens amis aient fini de le sculpter. Durant cet intervalle de temps, la dépouille mortuaire était soumise au boucanage dans la mortuaire. L'enterrement proprement dit, auquel assistèrent C. Lemaire et T. Masui, se fit derrière de grandes nattes tressées pour empêcher les regards indiscrets.



Cercueil chez les Mongo.

(EP.0.0.14394, collection MRAC Tervuren.)

RÉFÉRENCES

- Akwety Kale. 1983. « Architecture dans le bassin du Congo selon les sources narratives du XVI^e au XIX^e siècle ». Mémoire de licence en histoire. Lubumbashi.
- Augouard (Mgr). 1905. *Vingt-huit années au Congo*. Poitiers : Société française d'imprimerie et de librairie.
- Bokongo Libakea, J.M. 2011. « Les Ngombe de l'Équateur. Une nouvelle histoire d'un peuple en quête de son identité. Stratégies politiques coloniales et mutations sociales (1800-2005) », vol. 1. Thèse de doctorat en histoire. Kinshasa : UPN.
- Coquilhat, C. 1888. *Sur le Haut-Congo*. Paris : Lebègue & Co.
- De Boeck, L.B. 1953. *Contribution à l'atlas linguistique du Congo. 60 mots dans les parlers du bassin du Haut-Congo*. Bruxelles : Institut royal colonial belge (« Mémoires de la classe des sciences morales et politiques », XXIX [1 à 5]).
- Delvenne, A. 1931. *Les Tatouages dans le territoire des Ntomba*.
- Engels, A.L.R. 1912. *Les Wangata (tribu du Congo belge) : étude ethnographique*. Bruxelles : Vromant.
- Harms, R. 1987. *Games Against the Nature: An Eco-Cultural History of the Nunu of Equatorial Africa*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Hulstaert, G. 1937. « Coutumes funéraires des Nkundo ». *Anthropos* XXXII (3-4) : 502-527 & (5-6) : 729-742.
- Hulstaert, G. 1959. « Les cercueils des Eleku ». *Æquatoria* XXII (1) : 11-15.
- Hulstaert, G. 1960. « Les cercueils anthropomorphes ». *Æquatoria* XXIII (4) : 121-129.
- Hulstaert, G. 1972. « La fabrication des cercueils anthropomorphes ». *Bulletin des séances de l'Académie royale des sciences d'outre-mer* 4 : 492-505.
- Hulstaert, G. 1985. « Encore les cercueils anthropomorphes des Nkundo ». *Annales Æquatoria* 6 : 206-209.
- « Lettre de l'administrateur du territoire de Bongandanga, le 29 septembre 1922, concernant les limites Bangala-Lulonga ». Archives MRAC/Tervuren.
- Maes, J. 1939. « Moederbeelden uit Kongo ». *Annalen van het Museum van Belgische Kongo*, Volkenk. II (3) : 169.
- Masui, T. 1897. *L'État indépendant du Congo à l'exposition Bruxelles-Tervuren*. Bruxelles : Imprimerie Veuve Monnom.
- Motingea Mangulu. 1990. « Parlers des Riverains de l'entre Ubangi-Zaire : éléments de structure grammaticale ». *Études Æquatoria* 8.

- Mumbanza mwa Bawele, J.E. 1974. « Les Mangala et les Bangala. Notes supplémentaires ». *Likundoli. Enquêtes d'histoire zaïroise* 2.
- Mumbanza mwa Bawele, J.E. 1976. « Les établissements d'enseignement public à l'époque de l'EIC. La colonie scolaire de Nouvelle-Anvers (1892-1913) ». *Études d'histoire africaine* VIII : 87-121.
- Mumbanza mwa Bawele, J.E. 1980a. « Histoire des peuples riverains de l'entre Zaïre-Ubangi. Évolution sociale et économique (ca 1700-1930) ». Thèse de doctorat en histoire, vol. I. Lubumbashi : UNAZA.
- Mumbanza mwa Bawele, J.E. 1980b. « Les forgerons de la Ngiri. Une élite artisanale parmi les pêcheurs ». *Enquêtes et études d'histoire africaine* IV : 114-132.
- Mumbanza mwa Bawele, J.E. 1995. « L'évolution technologique des Bantu. Cas des riverains de la région équatoriale du Zaïre ». *Annales Æquatoria* 16 : 299-305.
- Mumbanza mwa Bawele, J.E. 1997. « La pirogue dans l'ouest du bassin du Congo au milieu du XIX^e siècle. Contribution à l'histoire de la navigation en Afrique précoloniale ». *Annales Æquatoria* 18 : 239-298.
- Mumbanza mwa Bawele, J.E. 2008. « Les sports et les loisirs à l'époque coloniale au Congo. Tradition et modernisme ». In Quaghebeur, M. & Tshibola Kalengayi, B. (dir.), *Aspects de la culture à l'époque coloniale en Afrique centrale. Le Corps - L'Image - L'Espace*. Bruxelles-Paris : Archives et musée de la littérature-L'Harmattan (« Congo Meuse », n° 9), pp. 227-251.
- Reynaert, L. 1931. « Arts plastiques et décoratifs chez les Pama-Bakutu. Territoire de Lukolela ».
- Stanley, H. M. 1885. *Cinq années au Congo*. Bruxelles : Institut national de géographie.
- Van Der Kerken, G. 1944. *L'Ethnie Mongo*. Bruxelles : IRCB.
- Van Overbergh, C. 1907. *Les Bangala. État indépendant du Congo*. Bruxelles : Éd. De Wit.
- Volper, J. 2011. « Exquise vanité. Les sarcophages des Nkundu ». *Tribal Art Magazine* XV (4) : 108-117.

CHAPITRE 4

MUSIQUES ET DANSES

INTRODUCTION

Malgré le caractère composite des peuples du district de l'Équateur, les contacts entre eux ont permis un certain rapprochement des structures. Même si les appellations restent variées, il y a des ressemblances entre les fables, les folklores et les danses, voire entre les légendes qui parfois accompagnent ceux-ci. Chez les Mpama de Lukolela, par exemple, le folklore repose sur les quelques danses suivantes :

- *ukuka* : danse populaire à la fois pour les circonstances de joie ou de deuil ;
- *olima* : danse à la naissance ou à la mort de jumeaux ;
- *zebola* (cf. *infra*) : danse occasionnelle lors d'une maladie provoquée par les esprits ; elle serait d'origine mongo ;
- *mpombo* : danse pour chasser les mauvais esprits ; elle serait d'origine mbelo ou sengele ;
- *okondi-okondi* : danse des chefs et notables exhibée lors des manifestations chez le chef ou un dignitaire (riche) ;
- *ibenga* : annonce du deuil ou de la mort par le tambour ;
- etc.

Seuls l'*ukuka* et l'*olima* s'exercent encore de nos jours. Les autres danses deviennent de plus en plus rares.

Les danses des peuples de l'Équateur appartiennent aux « systèmes musicaux d'Afrique subsaharienne », et se présentent également, selon Sinha Arom (1988), comme suit : a) n'ayant pas recours à l'écriture, leur transmission s'effectue par voie orale ; b) populaires, elles sont dépourvues de

canons explicites ; c) collectives, elles appartiennent à la communauté tout entière qui est la garante de leur pérennité ; d) anonymes et sans date, on ignore souvent qui les a créées et quand elles ont été reçues ; e) fonctionnelles – ou plus précisément circonstanciées –, elles ne sont pas destinées à une quelconque utilisation en dehors de leur contexte socioculturel.

Les principaux instruments musicaux en usage sont d'abord le tam-tam, puis les harpes (*boyeke*), *esanjo*, *ntombe lokombi*, les xylophones, les gongs (*lokole*, *elonja*), les sonnettes en fer ou en bois, les tambours, le *likembe*, le *longombe*, les flûtes en bois, etc. Ils accompagnent les chanteurs et les danseurs en toutes circonstances socioculturelles (malheur, joie, guerre...).



Danse de femmes lalia.

Leur territoire s'étend entre la Maringa et la Tshuapa, au nord de Moundombe.

(HP.1957.1.879, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)



Orchestre accompagnant une danse.

On y voit notamment des harpes (*boyeke*), des bâtons striés (*iteke*) qui, frottés au moyen d'une baguette, produisent un raclement rythmique, d'une sorte de guitare (*lokombi*) et d'une cruche (*menda*) qui amplifie la voix du musicien. (EP.0.0.14524, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)



Joueur de longombe.

Cet instrument de musique se rencontre chez les Ekonda et les peuples voisins. On donne indifféremment le nom de « *longombe* » à l'instrument lui-même, au musicien qui en joue et au chant qu'il exécute. (HP.1956.32.1268, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)



Un inenge, sorte de hochet formé d'unealebasse contenant des pierres ou des graines séchées pour la production du son, une fois agité.

(HP.1956.32.1249, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)



Le ntombe lokombi.

Sorte de grande cithare, employée lors des grandes fêtes ou des funérailles de personnages importants.

(HP.1957.1.605, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)

Nous présentons ci-dessous, à titre illustratif, quelques danses et musiques de l'Équateur, étudiées ou non.

1. MUSIQUES ET DANSES DES NKUNDO-MONGO

Gustave Hulstaert (1984 : 31), pionnier des études sur les peuples mongo, s'est penché sur les performances de ces peuples en ce qui concerne l'art musical. Il estime que l'art des Nkundo-Mongo « a atteint un épanouissement extraordinaire, jusqu'à l'éclosion d'une véritable polyphonie jointe à une polyrythmie compliquée ». Les constats sur le terrain en attestent, comme l'illustrent les données suivantes.

1.1. LE *JEBOLA* : UNE MALADIE, UN RITE, UNE DANSE (MUSIQUE) ENDIABLÉE

Globalement, le *jebola* (dit aussi *zebola*) est un rite de guérison qui a son origine chez les Eleku et qui s'est répandu chez les Mongo. Les personnes concernées en parlent souvent en termes, à la fois, de maladie provoquée par les esprits maléfiques et de danse s'exécutant publiquement au son de musiques spécifiques, à la fin du traitement imposé aux sujets



Les pieds surchargés d'amulettes d'une femme *zebola* au cours de l'exorcisme.

(EP.0.0.14511, collection MRAC Tervuren; photo Ch. Dandoy (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)

malades. Ellen Corin (1976 : 42) en donne l'éclairage suivant : « le cœur du traitement *jebola* est l'apprentissage de la danse des esprits dont l'exécution en public constituera le couronnement de la thérapie *jebola* ».



Une femme *zebola* portant les objets qu'elle utilisera au cours de sa danse.

(HP.1957.1.186, collection MRAC Tervuren; photo A. Scohy (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)



Elle tient à la main un grelot dont le bruit écarte le mauvais esprit.

(EP.0.0.14513, collection MRAC Tervuren; photo Ch. Dandoy (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)



Une danseuse.

(HP.1957.1.580, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)



Une *kanga zebola* (sorcière-guérisseuse).

(EP.0.0.14525, collection MRAC Tervuren ; photo A. Scohy (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)



1.1.1. UNE DANSE POUR FEMMES

L'étude de référence consacrée à cette danse-thérapie, menée par les chercheurs du Centre Æquatoria de Bamanian (situé à 10 km de Mbandaka), fournit des détails qui y sont relatifs : « la maladie *jebola* s'attaque presque exclusivement aux femmes [...] les cas de possédés *jebola* de sexe masculin sont exceptionnels » (Korse *et al.* 1990 : 7). Ce détail fait du *jebola* une danse pour femmes. Une danse qui, à l'origine (il y a environ un siècle aujourd'hui), avait comme acteur principal une femme dénommée Bolumbu. Il est rapporté à ce sujet que tout a commencé avec celle-ci à Boyeka, un village situé sur la rive droite de la rivière Lulonga, entre Losombo et

Les insignes d'une femme « *ngaabajolo* ».

Celle-ci remplit le rôle d'initiatrice pour les danseuses *zebola*. De bas en haut l'*elepo*, petite sonnette portée par toutes les danseuses *zebola* ; l'*isua*, sorte de petite hache ; l'*empunza* (chasse-mouches). (HP.1956.32.1253, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)

Mampoko. Atteinte d'une maladie que les guérisseurs locaux ne parvenaient pas à guérir, Bolumbu s'enfuit en catastrophe dans la forêt. Plusieurs jours ayant passé, les villageois la donnèrent pour morte, mais un *nkanga* (« un devin »), du nom de Longenga, leur redonna espoir, jusqu'à convaincre ceux qui croyaient en lui de battre les tam-tams et les tambours sans se fatiguer pour voir Bolumbu leur revenir. Les villageois finirent par donner raison au *nkanga*, car Bolumbu réapparut après les efforts prolongés de ceux qui s'étaient engagés à offrir le spectacle musical demandé.

La réapparition de Bolumbu, qui présentait les signes d'une personne possédée par les esprits, sera suivie de l'élaboration, par le *nkanga* (« sur instruction des esprits »), d'un cadre référentiel de traitement de la « maladie » en question, qui imposa l'internement du sujet malade.

Ce contexte ne reflète pas moins une logique de spectacle, qui caractérisa définitivement la thérapie *jebola*, reconnaissable par : a) quelques signes distinctifs que doit présenter la malade tout au long du traitement ; b) les chants et danses appropriés que le *nkanga* doit lui apprendre, et qui lui seront utiles à l'étape décisive du « *jojà* » (la sortie solennelle, lors de laquelle le public sera gratifié de quelques séquences de danse offertes par l'ex-malade guérie).

1.1.2. UNE DANSE PORTÉE PAR LES SONS DU TAM-TAM ET DES CHANTS

Le spectacle de danse (d'une durée de plus ou moins deux heures) que présente l'acteur principal (la malade) le jour de sa sortie solennelle, après plusieurs mois d'internement chez le *nkanga*, est attrayant, même s'il effraie parfois les enfants. Cela au vu de la « transfiguration » de la malade, qui se constate à travers des signes, déjà relevés, qu'elle arbore désormais : l'*esumbu*, un chapeau fabriqué avec de longues plumes d'oiseaux différents ; un *ngonga*, une sonnette qui fait des bruits à chaque mouvement de la danseuse et, surtout, le *ngola*, ou fard rouge, avec lequel est fabriquée une patte servant à colorer le corps et l'*eengo*, ou le kaolin blanc, pour colorer le visage afin de « se protéger contre les mauvais esprits ». En dehors de cet aspect insolite, Ellen Corin (Corin 1976 : 46) ajoute un autre détail significatif, qui colore encore le spectacle *jebola* : « les mouvements de la danse *jebola* doivent ressembler aux ondulations qui parcourent les anneaux du vers palmiste ».



Les danseuses *jebola* chez les Nkundo.

(EP.0.0.14520, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)

1.1.3. DEUX SOUS-COMPOSANTES DU JEBOLA

a) La danse *esombi*

Malgré l'accent mis sur le *jebola* comme étant une danse réservée aux femmes, Korse *et al.* (1990) estiment qu'il est important de citer aussi le cas de l'*esombi* et de l'*enyeme*. Au sujet de la première, ils rapportent que :

« [...] il ne s'agit pas de la possession d'une femme, mais d'un homme [...] Le patient d'*esombi* ne danse pas à n'importe quelle occasion. Il lui faut une raison propre pour danser. Cette raison la voici : si la nuit, dans un rêve, les mânes lui révèlent qu'un sorcier vient d'entrer dans leur village pour "manger" ; il monte alors son jeu d'*esombi* : on porte à la connaissance de tous les habitants du village qu'un tel va exhiber la danse *esombi*. Ainsi, tout le monde, tant possédés que des gens normaux, viendra ce jour-là pour admirer la danse. Le danseur fait des exhibitions, plaît au public, mais finit par attraper le sorcier. »

b) La danse *enyeme*

« La danse *enyeme* est une danse joyeuse exécutée par toutes les guérisseuses et leurs anciennes malades en mémoire de leurs regrettées compagnes. On danse aussi l'*enyeme* en souvenir d'un homme qui, de son vivant, accompagnait les femmes *jebola* [...] »

1.1.4. OBSERVATION IMPORTANTE

Le *jebola*, en tant qu'important et complexe rite de guérison, a le mérite de fournir aux observateurs les éléments de compréhension de l'importance ou

de la signification sociale des musiques et des danses chez les peuples mongo. Pour le cas du rite *jebola* ou d'autres (à l'instar du *wale*, chez les Ekonda et les Ntomba, accompagnant le sevrage des femmes primipares), les musiques et les danses ont une fonction non négligeable : accompagner leurs processus et/ou leur aboutissement. À l'opposé de ces musiques et de ces danses, il en existe d'autres, dont la fonction essentielle est simplement de meubler fortuitement des cérémonies à certains moments précis.

1.2. LES CHANTS ET DANSE DE LA SORTIE DE WALE

Le rite de sevrage des femmes primipares évoqué ci-dessus, appelé « *wale* », chez les Ekonda et les Ntomba de Bikoro, partage une certaine ressemblance avec le *jebola* :

- a) l'internement ou la « réclusion » (de 2 ans ou plus, dans sa famille) de la personne concernée qui, à l'occasion, se fait identifier par le même nom que ce rite (*wale*) ;
- b) le principe que le sujet concerné adopte un accoutrement singulier ;
- c) et, surtout, le recours à la combinaison chants spécifiques et danse spectaculaire pour meubler l'ultime et solennelle cérémonie de la fin du sevrage, c'est-à-dire la « sortie » de *wale* pour regagner son toit conjugal.

Ce qui est particulièrement intéressant ici c'est le spectacle dansant offert par la *wale*.

« La fin de son isolement est marquée par des danses et des chants rituels extrêmement codifiés qui sont, à chaque fois, une création unique propre à chaque *wale* », raconte Patrick Willocq, qui y a consacré un film à succès intitulé *Je suis wale, respectez-moi*. Cet auteur, fasciné par ce qu'il a vu à plusieurs reprises, a trouvé des mots justes, considérant ledit rituel « comme un magnifique hommage à la maternité, à la fertilité et à la féminité ».

1.3. LES CHANTS ET DANSES DES JUMENTS

La naissance de jumeaux est un fait exceptionnel qui exige un rite spécial destiné à « sécuriser » les enfants concernés. À l'Équateur, les peuples s'adonnent à un semi-rituel variant légèrement au regard des particularités de chaque groupe. Chez les Mongo, par exemple, on fête la naissance des jumeaux en carnaval dansant, lors de leur « sortie solennelle ». L'heureuse mère, parée des symboles des jumeaux tels que les

rameaux (au cou) et les décorations du visage avec du kaolin, accompagnée parfois du père, se fait entourer des femmes portant les bébés honorés et des membres de la famille, sans oublier les badauds intéressés, pour descendre dans la rue au son d'un chant cadencé reprenant l'onomatopée « iye-li yé yé ». Une personne l'entonne, égrenant les appellations consacrées des enfants en question (« Mboyo » et « Boketshu ») suscitant l'empressement, chez les autres membres de ce groupe joyeux, de reprendre en chœur le refrain.

Dans les milieux ruraux, le spectacle se fait au domicile des parents avant de gagner la rue, tandis qu'aujourd'hui, en ville, il commence à la sortie de la maternité pour se répandre ensuite dans la rue menant vers le domicile des parents. Ces deux environnements se partagent néanmoins une tradition singulière liée à la naissance des jumeaux chez les Mongo. Elle consiste à faire ponctuer cette occasion de joie immense par quelques termes ou mots obscènes, en guise de catharsis.

1.4. LE BOBONGO-ITYAYA²⁷

L'Équateur se distingue aussi par ses « ballets ancestraux », le *bobongo*, un genre de musique et de danse pratiqué surtout chez les peuples ekonda. *Iyaya* représente une variante plus ancienne de celui-ci. En effet, comme on le verra ci-après, les superstructures présentes dans le *bobongo*, soutenant parfois des nacelles amenées à glisser sur des « rails » en lianes, relevaient initialement d'une danse plus ancienne, connue sous le nom d'*iyaya*. Cette chorégraphie existait notamment chez les Ekonda et les Iyembe. À la différence du *bobongo*, *Iyaya* accordait une place importante aux danses et aux acrobaties. Bien que *Iyaya* ait été en quelque sorte incorporé au *bobongo*, que tout danseur de *bobongo* connaissait normalement *Iyaya*, et que le *nyangé nkoso* du *bobongo* fût normalement responsable de *Iyaya*, il faut toutefois noter qu'il n'y avait pas de véritable amalgame. Chaque danse demeurerait bien identifiable. Ainsi, dans la chorégraphie *bobongo*, la séquence connue sous le nom d'*ibuleyo* (dans laquelle interviennent les superstructures) est celle qui illustre le plus clairement les danses de *Iyaya* avec une autre séquence à prédominance acrobatique, connue sous le terme éponyme d'*iyaya*.

²⁷ Ce texte reprend plusieurs données de Julien Volper (2011a) : « Les statues dansent aussi. Les grandes sculptures en bois du *bobongo* ». *Anthroposys*. <http://www.anthroposys.be/Bobongo.pdf>

Les statues dansent aussi. Les grandes sculptures en bois du *bobongo*¹

par Julien Volper

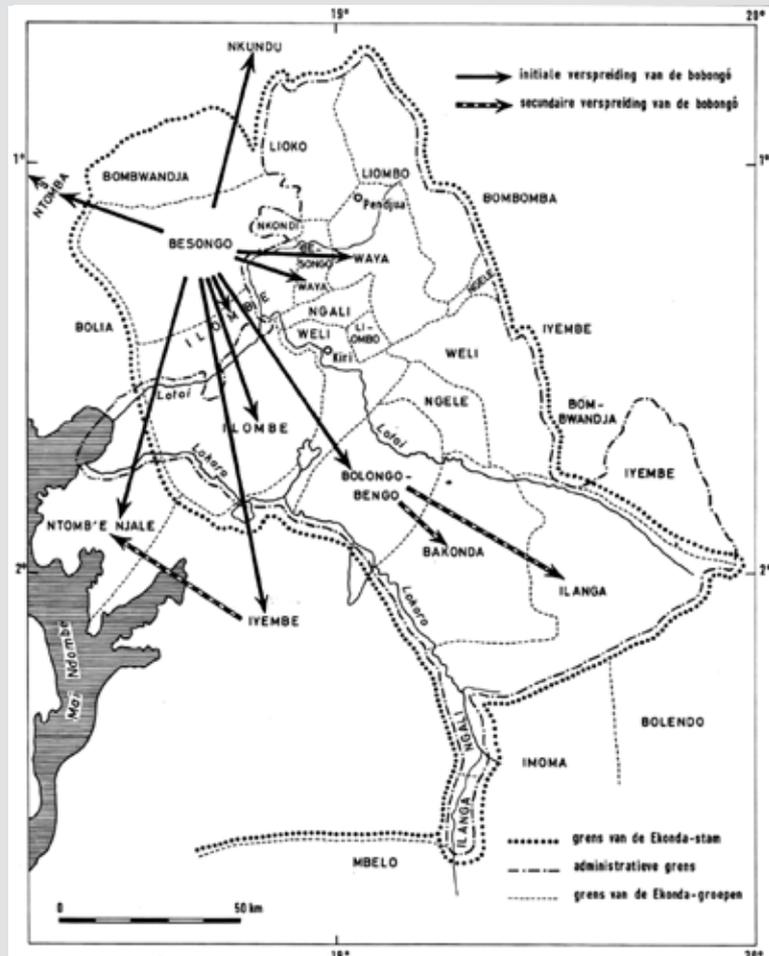
[...]

• Les origines du *bobongo*

Pour comprendre le *bobongo*, il faut remonter plus de cent ans en arrière. Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, un homme d'origine ekonda-besongo répondant au nom d'Itetele renouvela le genre chorégraphique ekonda. La biographie d'Itetele nous est bien connue par l'intermédiaire des travaux de trois africanistes : R. Tonnoir (1953 : 90-91), J. Iyandza-Lopoloko (1961 : 20-22) et surtout D. Vangroenweghe (1976 : 130-133).

Itetele est né à Elingola d'une mère habitant ce village et d'un père originaire d'Ikenge. Cet homme créatif s'inspira de diverses danses ekonda qui existaient à son époque tout en y incorporant de nouvelles de son invention. Il créa ainsi patiemment ce qui allait devenir le *bobongo*. Cette nouvelle danse connut un succès grandissant et Itetele effectua de nombreuses tournées dans divers villages ekonda, mais aussi chez les Nkundo. Probablement gravement atteint d'une pneumonie, Itetele mourut en 1910 dans le village d'Ibenga. Cependant, son décès ne sonna pas le glas du *bobongo*. Certains de ses disciples continuèrent à perpétuer et à propager l'œuvre du Maître. L'histoire régionale a retenu les noms de trois de ces suivants prestigieux : Botei, Bokambulu (mort en 1952) et Wangi Biteku.

Entre 1916 et 1926, Bokambulu aida à promouvoir le *bobongo* chez les Iyembe de la région de Ngong'Iyembe et c'est certainement par l'entremise de l'un ou l'autre desdits disciples que le



Voies de diffusion du *bobongo*.

Source : Vangroenweghe 1977 : 108 ; © D. Vangroenweghe.

bobongo arriva chez les Ntomb'e Njale vers 1938². La carte [ci-dessus] montre en détail cette diffusion du *bobongo*, qui ne se fit pourtant pas sans mal. Dès 1926, des missionnaires présents dans cette région du Congo, comme le père De Winter, s'inquiétaient de la propagation de cette danse, considérée comme « obscène ». Les autorités ecclésiastiques demandèrent alors aux autorités coloniales sa condamnation. Cette interdiction ne fut jamais véritablement appliquée, car les enquêtes menées par les administrateurs suite aux

1 Extrait de l'article de 2011 en ligne sur <http://www.anthroposys.be/Bobongo.pdf> (Volper, J. 2011a).

2 Il semble que chez ces derniers, le *bobongo* ne connut qu'un éphémère succès, puisqu'il disparut aux alentours de 1960 (Vangroenweghe 1976 : 135).

plaintes des missionnaires plaidèrent en faveur d'une réjouissance inoffensive³.

Par ailleurs, des hommes d'Église, comme le père Walschap, témoignèrent d'un intérêt certain pour le *bobongo*. D'autres, comme M^{gr} De Cleene, tempérèrent même l'ardeur de leurs si zélés confrères, qui vouaient à l'apostasie les chrétiens se livrant à de telles « danses païennes ».

• La formation d'un *bobongo*

Un groupe de danse *bobongo* rassemblait entre 20 à 60 danseurs dont la tranche d'âge allait de huit à quarante ans. Il existait des *bobongo* masculins et des *bobongo* féminins, mais il n'y avait pas de *bobongo* mixtes⁴.

Il existait une certaine hiérarchie au sein d'une équipe *bobongo* (Van Everbroeck 1974 : 259). Chaque camp de *bobongo* possédait un « chef de ballet » (le *nyangè nkoso*) qui élaborait la chorégraphie générale de son équipe. Ensuite venaient les quatre *benkomwa*, c'est-à-dire les assistants privilégiés du *nyangè nkoso*, les maîtres de danses et de chants. Les simples danseurs (les *ilongo*) étaient sous les ordres des *benkomwa* et du *nyangè nkoso*. Il y avait aussi un personnage un peu particulier, le *lobiabenga*. Ce dernier avait la charge du fétiche *bontala* présidant au succès de la danse et à la protection des danseurs. Ce charme informe composé de divers éléments, dont du sang de poule et de la pâte de *ngola* (pigment rouge très utilisé dans le *bobongo*), était planté au bout d'une lance sur la piste de danse avant chaque représentation.

Une équipe *bobongo* disposait pour s'entraîner de deux lieux bien distincts : l'*ekalela* et l'*ileke*. L'*ekalela* était une place dégagée située en forêt à proximité du village. C'est là que les danseurs se réunissaient pour parfaire leur chorégraphie ou pour s'essayer à de nouvelles sous la direction du *nyangè nkoso*. L'*ileke*, à la différence de l'*ekalela*, se

3 Il fut même prouvé que certains membres de l'Administration coloniale se plaisaient à voir jouer des *bobongo* lorsqu'ils se déplaçaient dans un village pour l'une ou l'autre visite officielle (Vangroenweghe 1976 : 148).

4 La tradition orale veut que la création du premier *bobongo* féminin revienne à la dénommée Lonkunu-Lo-Nsembe d'Iboko (village ekonda). Cette dernière aurait été impressionnée par une représentation *bobongo* dirigée par l'itele en personne. Elle se serait par la suite formée à cette danse (Tonnoir 1953 : 91).



« *ibuleyo* » (légende d'origine). Photo extraite de Vangroenweghe (1976 : 543, ill. 64).

Zone de Mpenjwa (région du lac Maï Ndombe) chez les Ekonda. (Photo © D. Vangroenweghe, 1973.)

situait en plein cœur du village devant accueillir un *bobongo* d'importance. Des habitations étaient mises à disposition de l'équipe, et une grande enceinte encadrant les maisons était construite par les danseurs eux-mêmes. Cet enclos avait pour principale fonction de protéger des regards indiscrets certains grands échafaudages servant pour des acrobaties spectaculaires lors de la représentation [voir photo ci-dessous]. La présence de l'enclos permettait aussi aux *ilongo* de fabriquer en toute quiétude les statues, les instruments de musique et les parures destinés à servir dans le *bobongo*.

Il est à noter que le rôle de cette enceinte fut parfois mal compris des administrateurs coloniaux (Vangroenweghe 1976 : 149). De fait, certains ordonnèrent la destruction de ce qui était pour eux une « palissade défensive » laissant présager une rébellion contre l'État !

• Pourquoi le danser ?

Tous les observateurs privilégiés qui assistèrent à un *bobongo* dans la région du lac Maï Ndombe le présentent comme un spectacle fabuleux dont les différentes scènes englobent : « [...] des rites religieux, de la littérature orale, de la musique instrumentale, du chant, des pantomimes, des légendes chantées et mimées, de l'acrobatie, de la peinture décorative, des arts plastiques » (Van Everbroeck 1974 : 258-259).

Mais en quelles occasions ce tour de force chorégraphique se tenait-il ?

Nous ne savons pratiquement rien du cadre précis dans lequel se déroulèrent les premiers *bobongo* réalisés par Itetele. Cependant, on sait qu'à sa mort, deux de ses plus fidèles disciples, Bokambulu et Wangi Bikeku, firent exécuter un *bobongo* à Ibenga pour clôturer la levée du deuil d'Itetele. Cette information est primordiale dans la mesure où les *bobongo* d'une réelle importance observés plus tardivement se rattachent à de semblables cérémonies, qui occupent une grande place dans la vie spirituelle des populations mongo de cette région.

Par exemple, la famille d'un notable qui venait de décéder pouvait décider de payer une ou plusieurs troupes renommées de *bobongo* afin de clôturer dignement la levée du deuil. Le fait que de telles festivités contrastaient avec l'idée européenne du deuil fit que des observateurs peu avertis comme R. Tonnoir ne virent dans le *bobongo* qu'une forme élaborée de divertissement. Néanmoins, il faut admettre que certains *bobongo* furent dansés dans un but profane. Certains *bobongo* pouvaient marquer l'arrivée d'un administrateur colonial ou célébrer un événement marquant du calendrier (fête nationale).

Pour autant, il apparaît clairement que les *bobongo* joués à l'occasion de funérailles se caractérisaient par certains aspects. Ainsi, il existait une séquence, connue sous le nom d'*ikwei*, qui clôturait exclusivement les *bobongo* funéraires (Vangroenweghe 1976 : 106). Lors de l'*ikwei*, la viande d'une ou de plusieurs chèvres tuées pour l'occasion était distribuée aux spectateurs.

Cette phase du *bobongo* n'était rien de moins que la version adoucie du rituel *ikwei* tel qu'il fut pratiqué au XIX^e siècle. À cette époque, des esclaves ou des pygmées étaient décapités à la mort d'un notable. La chair de ces sacrifiés était mangée, comme celle des chèvres au XX^e siècle dans le *bobongo*. Il est parfois dit que c'est Itetele lui-même qui contribua à transformer l'*ikwei* (Iyandza-Lopoloko 1961 : 96).

• Fonction des statues dans le *bobongo*

R. Tonnoir (1953 : 94-95) fut à l'origine d'une mécompréhension du rôle joué par les grandes et petites sculptures du *bobongo* confectionnées au moyen de terre, de bois ou de tissu. Pour l'auteur, les grandes sculptures ne sont rien moins que des



« Danse *bobongo* des hommes d'Ilonga (ethnie lyembe) » (légende d'origine).

Ngongo-lyembe (région du lac Maï Ndombe).

Cet *emumu* crocodile est actuellement dans les collections du MRAC (EO.1951.74.227).

(Photo mission Olga Boone, 1951, EP.0.0.2282, collection MRAC, © MRAC Tervuren.)

effigies symbolisant le « génie » Bontala présidant aux « arts et métiers ». Connues sous le nom générale d'*emumu*, elles étaient créées dans l'*ikele* et conservées dans « le temple de Bontala » situé dans l'enceinte. Cachées pour un moment, elles n'en étaient pas moins exhibées à l'occasion de la tenue d'un grand *bobongo* et suscitaient alors l'émerveillement des spectateurs.

R. Tonnoir ajoute que ces sculptures étaient détruites à la fin des exhibitions pour être mieux réinventées lors d'un *bobongo* ultérieur.

Ces interprétations de R. Tonnoir furent réfutées par J. Iyandza-Lopoloko. Cet étudiant congolais s'appliqua notamment à mieux définir la nature même de ce fameux Bontala (Iyandza-Lopoloko 1961 : 126-129). Sa démonstration s'effectuait en plusieurs points :

- premièrement, le fait que Bontala soit matérialisé par un charme (celui qui est gardé par le *Lobiabenga*) constitue une preuve qu'il ne relève pas de la catégorie des *bilima*⁵. En effet,

⁵ Les *bilima* (sing. *elima*) sont des êtres surnaturels, des « génies » dont certains furent autrefois des hommes. Attachés à un lieu, ils sont les protecteurs des individus et des villages. Ils peuvent prévenir les maladies, favoriser la chasse et la pêche ou veiller à la fécondité des femmes. Avant que



Danse bobongo des femmes de Bopale à Ngongo-Iyembe» (légende d'origine).

Ngongo-Iyembe (région du lac Maï Ndombe). Bien qu'intervenant à l'occasion d'un bobongo féminin, cet *emumu* bongo fut sculpté par un homme. (Photo mission Olga Boone, 1951, EP.0.0.2262, collection MRAC, © MRAC Tervuren.)



Figurine ornementale du bobongo représentant un hippopotame. Iyembe.

Collectée par O. Boone en 1951 au village de Ngongo-Iyembe (région du lac Maï Ndombe). Terre crue. L.: 27 cm, h.: 13 cm. (EO.1951.74.173, collection MRAC, inscrite le 4/12/1951; photo J. Volper, © MRAC Tervuren.)

selon les croyances ekonda, les *bilima* ne peuvent être représentés;

- deuxièmement, Bontala n'est lié qu'aux danseurs de bobongo, alors que les *bilima* sont honorés par la communauté villageoise tout entière;
- troisièmement, Bontala protège les danseurs où qu'ils se trouvent, même s'ils sont en re-

ne commence un bobongo, les danseurs priaient ensemble les *bilima* locaux et les ancêtres pour qu'ils assurent le succès de la représentation.

présentation dans un autre village. Or, les *bilima* sont des êtres casaniers qui n'apportent leur protection que sur leur territoire plus ou moins restreint. On notera donc ici encore une nette distinction entre Bontala et les «génies mongo» ;

- quatrièmement enfin, il est important de relever que Bontala n'était pas invoqué par les danseurs avant le commencement d'un bobongo. Cela n'était pas le cas pour les *bilima* et les ancêtres.

Sur la base des éléments précédemment avancés, J. Iyandza-Lopoloko réfute donc l'assimilation de Bontala à un quelconque génie ou ancêtre. Pour lui, Bontala est un *botè* (charme) détenteur d'une force magique. Il n'est en aucun cas pourvu d'une individualité propre comparable à celle affichée par les ancêtres et les *bilima*.

Quant aux statues présentes dans le bobongo, Iyandza-Lopoloko affirme qu'elles ne sont ni une représentation de Bontala (qui est matérialisé exclusivement par un amas informe fiché sur une lance), ni bien sûr une représentation des ancêtres ou des *bilima*.

À l'instar des superstructures de l'*iyaya*, les *emumu* étaient des éléments participant pleinement à la chorégraphie que l'on dévoilait pour le plus grand plaisir des spectateurs lors de certains tableaux⁶. Confectionnés dans le but de réjouir les yeux et de susciter l'étonnement, ces objets ne survivaient pas à la fin d'un bobongo, comme le soulignait ici à juste titre R. Tonnoir. Leur destruction programmée explique en partie leur rareté dans les collections muséales.

Toutefois, il faut aussi remarquer que ces objets connurent un succès local très éphémère. D. Vangroenweghe confirme que, dans les années 1970, les *emumu* sculptés n'existaient plus dans les bobongo des Iyembe et des Ekonda (Vangroenweghe 1976 : 150). En revanche, les *emumu* étaient encore bien présents en 1950 [...].

Certes, d'après les informations recueillies par D. Vangroenweghe, il y avait encore une femme nkundo de la région d'Ingende qui modelait dans

⁶ Il existait aussi de petites figurines en terre crue que Tonnoir appelait erronément des «petites idoles» (Tonnoir 1953 : 95). Ces pièces remplissaient vraisemblablement un rôle ornemental.

les années 1970 des figures anthropomorphes destinées à être exposées dans le *bobongo*⁷. Toutefois, ce cas apparaît comme isolé.

Cette disparition progressive des sculptures alla de pair avec la simplification des peintures corporelles et la raréfaction des grandes structures de l'*iyaya*.

Lorsqu'en 2003, une représentation de *bobongo/iyaya* fut donnée à Paris, la performance des danseurs n'avait que peu de choses en commun avec les grands *bobongo* du passé.

7 À la fin des années 1930, Hulstaert attestait déjà de l'existence dans cette même région de grandes sculptures en terre représentant des hommes ou des animaux (Hulstaert 1938 : 94). Toujours d'après l'auteur, elles étaient utilisées lors de danses telles que l'*iyaya* ou l'*esoja*.

Pourtant, la persistance de cette danse au XXI^e [siècle] montre bien à quel point l'œuvre d'Itetele a vocation de survivre aux années, d'évoluer. Ici l'histoire rejoint la légende, une légende. Lorsqu'Itetele mourut, on dit que les gens passant près de sa tombe entendaient parfois des bruits de tambour et des mélodies du *bobongo* qui s'en échappaient. Botei, l'un des successeurs d'Itetele, calma les angoisses légitimes des villageois en disant sereinement : « Vos craintes sont vaines ! N'est-il pas normal qu'au séjour des morts, Itetele répète son *bobongo* immortel ? » (Tonnoir 1953 : 91).

Si Itetele continue à faire danser les morts, il peut aussi être rassuré de savoir que les vivants perpétuent son œuvre et qu'ils participent ainsi à l'élaboration de « l'immortel *bobongo* ».

1.5. LES TRAITES DE LA MUSIQUE BOBONGO

Dans un ouvrage sur la *Musique des Nkundo*, J. Gansemans souligne :

« [...] la musique et les danses liées au *bobongo-iyaya* font partie des expressions artistiques les plus importantes au Congo. Le *bobongo* est à la fois rituel, spectacle et fête. Il se compose de chants polyphoniques et de danses d'une variété exceptionnelle. Plusieurs séquences se suivent dans un ordre bien défini : *baasa*, *wamba*, *iyaya*, *ibuleyo*.

Les groupes, une vingtaine de danseurs et de chanteurs, sont soit masculins, soit féminins, mais il n'y a jamais d'ensembles mixtes. Le chef, le *nyangiobongo*, est choisi par les membres et la notabilité du village. En plus de sa fonction de soliste principal, il a pour responsabilité de construire l'enchaînement des textes, proverbes, chants, danses, etc., de mener le déroulement des parties les plus importantes et, d'une façon générale, de diriger l'ensemble. Plusieurs solistes adjoints, les instrumentistes et le chœur de chanteurs-danseurs complètent le groupe.

La musique du *bobongo* est essentiellement vocale, les instruments qui accompagnent sont peu nombreux, mais néanmoins indispensables : Bokwasa, Isanga, Elepo, Ikokole » (Gansemans 2007).

Le *bobongo-iyaya* a connu ses lettres de noblesse en ayant été parmi les premières musiques traditionnelles africaines à être utilisées dans le culte religieux

(Hulstaert 1984 : 30). En effet, d'après cette même source, « la première messe bantoue, voire africaine [...] a été inspirée par la variété *iyaya* du ballet *bobongo*. Le mouvement lancé à partir de Bamanian, Boteka et Bolima a déclenché une floraison d'œuvres semblables tant au Zaïre qu'ailleurs en Afrique ». (Hulstaert 1984 : 30).

Il y a le caractère attrayant des spectacles offerts au public et produits à deux types d'occasions au moins :

– lors des levées des deuils. Julien Volper écrit :

« Lors d'un *bobongo* des grandes figures sculptées connues sous le nom d'*emumu* intervenaient [...]. Initialement, cette chorégraphie complexe intervenait au moment de fêtes de deuil, et les figures sculptées en cette occasion, dont certaines ont le ventre creusé comme un caisson de cercueil, étaient réalisées dans le plus grand secret avant d'être montrées aux spectateurs. Cette confection discrète qui contraste avec une exhibition publique se retrouve aussi pour les "grands *efomba*". Il est fort possible que les pseudo-cercueils aient été initialement utilisés dans des fêtes de clôture de deuil et que l'exhibition de grandes sculptures ait été ensuite incorporée dans le *bobongo* lorsque celui-ci vint jusqu'en territoire Nkundu. On peut aussi imaginer qu'inversement, c'est l'influence du *bobongo* qui incita à la fabrication de faux cercueils chez les Nkundu. Toutefois, il est intéressant de remarquer que la disparition des grandes sculptures *emumu* en bois

dans le *bobongo* correspond plus ou moins avec la disparition du métier de sculpteur de “grands *efomba*” chez les Nkundu» (Volper 2011b : 112-113).

- à des occasions festives comme, par exemple, lors de l'accueil des grands notables (gouverneur, chef d'État, etc.).

L'association française Maison des cultures du monde décrit comme suit divers éléments du spectacle :

«Description du spectacle

Le spectacle se compose de deux parties : le *bobongo* proprement dit, qui met l'accent sur la déclamation et le chant, la danse étant présente, mais moins importante, et l'*iyaya* qui est une succession de chorégraphies d'ensemble très précises dans lesquelles se détachent ici et là des danseurs solistes d'une grande virtuosité et, dans le cas des Batswa, d'une extraordinaire truculence. L'imagination et l'originalité de chaque participant se manifeste aussi dans la parure et le costume, le corps pratiquement nu est constellé de marques blanches (protections contre les esprits néfastes et évocation du léopard, animal totémique des Ekonda), la taille ceinte de pagnes en raphia et de peaux de bêtes tachetées (animaux prédateurs symbolisant la force), la tête couverte de coiffures en raphia, cauris, plumes et fourrure. Le clou du spectacle est l'acrobatie finale *ibuleyo* qui peut prendre la forme d'une pyramide humaine qui se déplace sur l'aire de danse, ou bien carrément un échafaudage de 10 mètres de hauteur au sommet duquel quelques danseurs s'installent dans une nacelle qui est précipitée en bas et brusquement retenue dans sa chute, à un mètre du sol.

Le chant, d'une grande variété, offre un très bel exemple de l'art plurivocal d'Afrique centrale, avec ses échanges entre couples de solistes soutenus par un chœur bien fourni. L'accompagnement du racleur, du tambour à fente et des hochets, à la fois dynamique et relativement discret, permet d'apprécier la beauté des voix.

Déroulement type d'un *bobongo*

1. Appel tambouriné sur le tambour à fente *lokole*.
2. Le groupe profère ses devises dans lesquelles il se compare au fleuve en furie.
Chaque groupe de *bobongo* possède ses propres devises basées sur des comparaisons avec des éléments de la nature ;
3. *Bolondo* : entrée en scène.



Statue *iyembe*.

Collectée par O. Boone en 1951 au village Ngongo-Iyembe (région du lac Mai Ndombe). Bois, tissu, fibres végétales, verre (yeux), plumes. H. : 198 cm.

Les sachets en tissu pourraient être des *ikutu Y'ote* (ou *ikutua*), c'est-à-dire des sachets contenant du *ngola* (pigment rouge d'origine végétale) et des herbes aromatiques *nzeti*. Le but de ces charmes était de protéger le danseur du *bobongo*. La parure de plumes de cet *emumu* renvoie très clairement à des coiffes du *bobongo*. (EO.1951.74.224, collection MRAC, inscrite le 4/12/1951 ; photo J.-M. Vandyck © MRAC Tervuren, extraite de Volper 2011a.)

4. *Biamba* : invocation propitiatoire aux esprits des ancêtres et aux génies *bilima* pour qu'ils « ouvrent la voie du *bobongo* ».
5. *Bobekia* : la puissance des esprits a été transférée aux anciens du groupe qui préparent l'espace de danse en le balayant avec leurs chasse-mouches.
6. *Itangi* : éloges du défunt, comparaisons avec la nature, moqueries lancées aux autres groupes, chantés en polyphonie par couples de solistes.

7. Invitation du *nyangi bobongo*, le maître du *bobongo*.
8. Entrée en scène du *nyangi bobongo* qui incarne les esprits *bilima*.
9. *Lobala*: dialogue entre le *nyangi bobongo* et son second (*bonkomwa*). Ils formulent leur propre éloge et celui de leur groupe, se comparant aux oiseaux et aux fauves de la forêt.
10. *Ipoto*: traditionnellement, cette partie est un dialogue entre les solistes et les villageois. Ceux-ci suggèrent des thèmes d'éloge au *nyangi bobongo* qui les développe poétiquement et musicalement. C'est aussi l'occasion de prononcer un éloge du défunt.
11. *Itangi* du *nyangi bobongo*: éloges du défunt, comparaisons avec la nature, moqueries lancées aux autres groupes, chantés en polyphonie. Le *nyangi bobongo* se compare à un animal (par exemple la tortue ou l'éléphant) et imite sa démarche.
12. *Iyaya*: suite de séquences purement chorégraphiques (*esoya, isanga...*).
13. *Ibuleyo* (litt. « final ») : le final prend la forme d'une chute du haut d'un échafaudage ou, comme ici, d'une pyramide humaine. Cette dernière séquence conclut définitivement le *bobongo*.» (Bois, P. « Bobongo. La grande fête des Ekonda dans le style des Batwa ». *Maison des cultures du monde*. www.maisondesculturesdumonde.org/actualite/bobongo).

Ce tableau fait voir la richesse culturelle de ces ballets, justifiée par l'attrait qu'ils suscitent auprès des chercheurs. Le centre Æquatoria le souligne, entre autres, par le fait qu'ils aient été l'objet des premiers enregistrements professionnels de musique dite traditionnelle du Congo, effectués dans plusieurs localités du territoire de Bikoro par les ethnomusicologues A. et B. Merriam, en collaboration avec l'IRSAC, en 1952, et aussi d'une thèse de doctorat que leur a consacrée D. Vangroenweghe (1972).

2. MUSIQUES ET DANSES DES NGOMBE

Il existe peu d'études élaborées par des pionniers (ethnographes) sur les Ngombe. Toutefois Herman Burssens, dans son livre intitulé *Les peuplades de l'entre Congo-Ubangi (Ngbandi, Ngbaka, Mbandja, Ngombe et Gens d'eau)*, met en évidence une danse largement partagée par plusieurs groupements ngombe éparpillés dans l'Équateur, la Mongala, le Sud-Ubangi et le Nord-Ubangi. C'est l'*ikpeti* ou

likpeti (Burssens 1958 : 167). Cet auteur, citant Van Thiel, décrit ladite danse en ces termes : « une des rares danses pendant lesquelles les chefs et les notables font usage de leurs couteaux de parade (*mipamba* et *ngbangba*), [...] dure deux jours et le point culminant consiste dans la décapitation d'un seul coup d'une chèvre (jadis d'un esclave) ».

Des investigations auprès de certains membres de ce grand groupe à Kinshasa ont permis de renseigner sur quelques danses et musiques prisées par les leurs : le *mosingo*, l'*esembe*, le *bwae* et l'*isango*.

2.1. LE MOSINGO

C'est une musique d'invocation des esprits des anciens, supposée aider à résoudre certains problèmes cruciaux de la société. La voix prépondérante ici est celle des *nganga*, à qui est reconnu un pouvoir de médiation entre les vivants et les morts.

2.2. L'ESEMBE

C'est une danse pour femmes : elle les aide à conjurer les maux liés à l'interdit d'entrer pour travailler dans la forêt un certain jour de la semaine (mercredi).

2.3. LE BWAE

C'est une musique spéciale exploitée à l'occasion de la célébration de la fin du sevrage des jeunes femmes primipares, un peu du genre de celle exploitée à la sortie du *wale* chez les Ekonda et les Ntomba.

2.4. L'ISANGO

C'est un chant spécial, servant à agrémenter la fin de la cérémonie d'initiation des jeunes filles honorées dans certaines circonstances par la société.

3. MUSIQUES ET DANSES DES GENS D'EAU

L'histoire écrite des danses et musiques pose problème chez les Gens d'eau (Likoka, Bamwe, Limbinza, Baloi, Bankutu...) Plusieurs informations recoupées nous permettent d'aller au-delà de l'éclairage sommaire fourni, sur ce sujet, par Herman Burssens (1958 : 167) : « les Gens d'eau auraient des danseurs professionnels qui tiennent lieu entre autres de maîtres de cérémonie lors des danses funéraires : l'*ebala*, une danse mixte dansée après l'enterrement d'un homme

et la *muntembe*, une danse de femmes exécutée lors du décès d'une femme». Cette particularité démontre la richesse musicale des Gens d'eau, laquelle se manifeste encore davantage à travers les chants et danses suivants: le *lingando*, le *limongi* et le *ngope*.

3.1. LE LINGANDO

Cette danse trouverait son origine chez les Bamwe, avant d'avoir gagné presque tous les Gens d'eau. On recourt à elle à des occasions importantes de divertissement (fêtes de mariage, de retrait de deuil, du Nouvel An...). Il s'agit d'une danse de remuement des hanches et de hochement des épaules, réunissant les hommes et les femmes dans un grand cercle, où se succèdent un à un des danseurs à tour de rôle pour animation. Le *lingando* est associé à deux autres danses: le *moseki* et le *binengi*.

3.2. LE LIMONGI

Danse des Limbinza, elle se manifeste par les coups de hanches des acteurs. On s'en sert habituellement dans certaines cérémonies d'initiation.

3.3. LE NGOPE

La danse *ngope* aurait son origine chez les Mangala-ma-Liboko. On s'en sert dans la lutte traditionnelle *pongo*. Les exécutants se mettent en cercle pour danser en chantant pendant que les lutteurs programmés se livrent au *mokato* (c'est-à-dire qu'ils s'affrontent) à l'intérieur du cercle formé par les danseurs du jour. Le chant et la danse sont aussi de mise avant l'entrée en scène des lutteurs, à l'étape préparatoire du spectacle.

4. QUELQUES AUTRES DANSES

L'Équateur regorge également de danses et de musiques de loisirs habituels: une rencontre quelconque de jeunes filles qui se transforme en une scène de danse par le vouloir d'un aîné, l'occasion d'une rentrée au village d'un leader des jeunes, qui conduit à l'organisation rapide d'un spectacle dansant le soir, etc. Sont à citer à titre illustratif au moins deux danses ayant ces caractéristiques, chez certains Mongo et dans la ville de Mbandaka: le *bayonga* et le *bofenya*.

4.1. LE BAYONGA

C'est une danse de très jeunes filles servant aux divertissements des adultes, à Basankusu et dans plusieurs autres localités mongo. Les choses sont organisées ici un peu à l'image des loisirs pour fillettes et filles dans les écoles maternelles et primaires d'aujourd'hui. Sont réunies une dizaine ou une vingtaine de jeunes filles légèrement habillées, parées de jupettes en raphia ou en rameaux de palmiers et alignées au son des chants entonnés par une «responsable» et repris par les badauds les entourant.

4.2. LE BOFENYA

Il s'agit d'une danse de grands jeunes garçons et de filles, chez les Mongo. Elle s'exécute exclusivement la nuit, surtout au clair de lune, au rythme du tam-tam et de chants appropriés connus des intéressés. Ces danseurs de circonstance se meuvent avec enthousiasme, dans un exercice d'entrée et de sortie dans un grand cercle qui se forme à cette occasion festive. On chante et danse parfois jusqu'au petit matin. Le *bofenya* avait pris beaucoup d'ampleur dans la ville de Mbandaka dans les années 1960 et 1970, avec la montée du mouvement des Bill (jeunes au comportement influencé par le cinéma occidental, dont les films westerns); la «liberté», copiée par la plupart auprès des acteurs pris pour modèles, leur permettait des escapades nocturnes qui passaient pour des sorties justifiées en famille par la participation au *bofenya*. Ce nouvel esprit ira jusqu'à influencer la tradition des chants consacrés, en ajoutant des mélodies faites en argot local en plus de celles (traditionnelles) en langue lomongo.

4.3. LE LINGANDO

Danse des Limbinza dont l'origine se situe chez les Bomwe.

CONCLUSION

Ce qui précède démontre la richesse musicale de l'Équateur. Il convient cependant de noter que certains rites cités ont relativement perdu de leur importance, en raison notamment des influences d'ordre religieux (notamment avec la montée des églises dites de réveil), mais ils ne méritent pas moins

d'être cités parmi les facteurs sociaux (actifs ou passifs) « créateurs d'avenir » pour leur région et pour leur pays. Pour Manda Tchebwa (199 : 39) ce sont « ces musiques et danses de la forêt naturelle [de l'Équateur] qu'exploiteront plus tard certains musiciens de Kinshasa pour les insérer dans un art musical appelé à s'urbaniser (Lita Bembo dans la série Ekonda Saccadé, Boketshu 1^{er}, Baoto Don Camilo et le Swede Swede) [...] ».

Ces musiques et danses ont donc enrichi ce qui est appelé désormais la « rumba congolaise », en tant

qu'« art musical », mais également en tant que « symbole du pays ». L'illustration de ce symbole s'aperçoit notamment à travers les hommes incarnant le succès de cet art, comme on le constate avec la percée sur les scènes musicales congolaises des musiciens originaires de l'Équateur : Jeannot Bombenga (territoire de Basankusu), Bombolo wa Lokole « Bolhen » (territoire de Basankusu), Empompo Loway (territoire de Basankusu), Evoloko *alias* Jocker (territoire de Bolomba), Boketshu 1^{er}, Alain Mpela (territoire de Bikoro), Thomas Lokofe...

RÉFÉRENCES

- Arom, S. 1988. « Systèmes musicaux en Afrique subsaharienne ». *Revue de musique des universités canadiennes* 9 (1) : 1-18.
- Babette. S. d. « La danse africaine phénomène de mode ». En ligne sur <http://www.danse-africaine.net/documents/memoire-sur-la-danse-africaine> (consulté le 25 mai 2015).
- Bois, P. « Bobongo. La grande fête des Ekonda dans le style des Batwa ». Maison des cultures du monde. <http://www.maisondesculturesdumonde.org/actualite/bobongo>
- Bokonga, E.B. (sous la direction de). 1975. *La Politique culturelle en République du Zaïre*. Paris : Les Presses de l'UNESCO.
- Burssens, H. 1958, *Les Peuplades de l'entre Congo-Ubangi (Ngbandi, Ngbaka, Mbandja, Ngombe et Gens d'eau)*. Tervuren.
- Corin, E. 1976. « Zebola, possession et thérapie au Zaïre ». *Bulletin de médecine traditionnelle au Zaïre et en Afrique* 1 : 22-39.
- De Cleene, N. 1957. *Introduction à l'ethnographie du Congo belge et du Rwanda-Urundi*. Anvers : Éditions De Sikkel S.A.
- Gansemans, J. 2007. *Musique des Nkundo*. Tervuren-Bruxelles : MRAC-Fonti Musicali (« Anthologie de la musique congolaise – RDC », vol. 11).
- Hulstaert, G. 1938. « Grafbeelden en Standbeelden ». *Congo* XIX (2) : 94-100.
- Hulstaert, G. 1984. « Éléments pour l'histoire mongo ancienne ». Bruxelles : Académie royale des sciences d'outre-mer (« Mémoires des sciences morales et politiques », XLVIII).
- Iyandza-Lopoloko, J. 1961. *Bobongo : danse renommée des Ekonda*. Tervuren : MRAC (« Série archives d'ethnographie », n° 4).
- Korse, P., Mondjulu, L. & Bongondo, B. 1990. *Jebola : texte, rite et signification. Thérapie traditionnelle mongo*. Bamaïnia : Centre Æquatoria (« Études Æquatoria », n° 6).
- Manda Tchebwa. 1996. *Terre de la chanson. La musique zaïroise hier et aujourd'hui*. Paris : Duculot et Afrique-Éditions.
- Tonnoir, R. 1953. « Bobongo ou l'art chorégraphique chez les Ekonda, Iyembe et Ntomba du lac Léopold II ». *Problèmes d'Afrique centrale* 20 : 87-109.
- Van Everbroeck, N. 1974. *Ekondè mputela : histoire, croyances, organisation clanique, politique, sociale et familiale des Ekonda et de leurs Batoa*. Tervuren : MRAC (« Série archives d'anthropologie », n° 21).
- Vangroenweghe, D. 1976. « La mort, le deuil et les festivités bobongo et iyaya à l'occasion de la clôture du deuil chez les Baoto et Batwa des Ekonda (Zaïre) ». Thèse de doctorat. Leuven : Katholieke Universiteit Leuven.
- Vangroenweghe, D. 1977. « Oorsprong en verspreiding van Bobongo en Iyaya bij de Ekonda ». *Africa-Tervuren* XXIII (3-4) : 106-128.
- Vangroenweghe, D. 1988. *Bobongo. La grande fête des Ekonda (Zaïre)*. Berlin : Dietrich Reimer Verlag (« Mainzer Afrika-Studien », Band 9).
- Volper, J. 2011a (28 mai). « Les statues dansent aussi. Les grandes sculptures en bois du bobongo ». *Anthroposys*. En ligne sur <http://www.anthroposys.be/Bobongo.pdf>
- Volper, J. 2011b. « Exquise vanité. Les sarcophages des Nkundo ». *Tribal Art Magazine* XV (4).

CHAPITRE 5

PRÉSENCE MISSIONNAIRE

Gâce au fleuve Congo et à ses affluents, la quête de richesses, dont le caoutchouc et l'ivoire, attira de nombreux Européens dans la région marécageuse et forestière de l'Équateur. La pénétration des agents de l'État et l'installation, dans cette région, des missionnaires, tant catholiques que protestants, furent relativement faciles.

1. LES MISSIONS CATHOLIQUES

Les missions catholiques qui ont occupé la plus grande partie du territoire se répartissent en quatre congrégations: les pères de la Congrégation du Cœur immaculé de Marie (CCIM), connus sous le nom de pères de Scheut, les pères de Mill Hill, les trappistes, qui ont cédé leurs missions aux pères du Sacré-Cœur et les lazaristes.

1.1. LA CONGRÉGATION DU CŒUR IMMACULÉ DE MARIE À MANKANZA

Le champ d'action de cette congrégation se situe au nord-ouest du district et s'étend dans les districts de la Mongala et du Sud-Ubangi, actuels diocèses de Lisala et de Budjala.

Arrivés au Congo en 1888, à la demande expresse du roi Léopold II, qui voulait évangéliser son empire avec le concours de missionnaires belges, les pères de Scheut s'établissent à Mankanza, où ils fondent la mission Saint-Pierre-Claver des Bangala, près du poste de Bangala, dès décembre 1889. Les fondateurs de cette mission sont les pères Camille Van Ronslé et Émeri Cambier. Pendant dix ans, cette mission qui, comme le poste de l'État, s'appellera par la suite

Nouvelle-Anvers, sera la seule à évangéliser tout le tronçon du fleuve entre Mbandaka et Lisala (Mumbanza 1980).

Le travail commença par la formation des collaborateurs congolais. Ils étaient tous d'anciens esclaves et étaient faciles à éduquer, car ils étaient éloignés des coutumes locales. Malgré les souffrances qu'ils avaient endurées chez leurs anciens maîtres africains puis chez leurs nouveaux maîtres européens, ces jeunes esclaves libérés – parfois même arrachés de force – constituèrent la base de la nouvelle société. Les noms de Semopa Bavon à Libanda et de Mwenzabato Hilaire à Mankanza sont cités à ce sujet (Mumbanza 1981 : 111-130).

Dès le 23 avril 1892, les missionnaires s'occupèrent de la formation religieuse et intellectuelle des jeunes esclaves libérés par l'État ou qu'ils rachetaient eux-mêmes. Ces derniers étaient mariés religieusement et formaient un village chrétien autour de la mission.

Les jeunes libérés par l'État entraient dans une école spéciale créée par le roi en 1890. Ce premier établissement d'enseignement public, qui s'appelait la colonie scolaire de Nouvelle-Anvers, formait, en trois ans, les futurs soldats et les artisans dont l'État indépendant du Congo avait besoin et qui étaient totalement acquis à sa cause. Les missionnaires, pour leur part, conservaient un cinquième des enfants de chaque promotion pour en faire des catéchistes et des moniteurs, leurs premiers auxiliaires (Mumbanza 1976 : 87-129).

Le père Égide De Boeck, futur évêque du vicariat apostolique de Nouvelle-Anvers, fut affecté comme sous-directeur à cette école en 1901. C'est lui qui élabora le programme qui sera suivi de 1901 à la fin de la colonie. Il fut aussi le grand artisan du lingala



Mission catholique de Nouvelle-Anvers (Mankanza) : nouvelle église, 1920.

(AP.0.2.6756. Collection MRAC Tervuren; photo Scheut, 1927.)



Mission catholique de Libanda, des chrétiens devant l'église en 1947.

(AP.0.2.10702, collection MRAC Tervuren; photo Ch. Dandoy (Inforcongo), 1947, © MRAC Tervuren.)



Les servants de la messe.

(AP.0.2.13159, collection MRAC Tervuren; photo Ordre des missionnaires du Sacré-Cœur, 1926.)



Le catéchiste Albert (devenu sergent) avec sa femme et son enfant.

(AP.0.2.13153, collection MRAC Tervuren; photo Ordre des missionnaires du Sacré-Cœur, 1927.)

grammatical, la langue d'enseignement à la colonie, comme dans toutes les écoles du vicariat²⁸.

Toujours à Nouvelle-Anvers, l'État organisa, dès 1901, une colonie scolaire officielle pour filles libérées de l'esclavage. Celles-ci étaient destinées à devenir les épouses des soldats, des employés et des artisans formés dans la colonie pour garçons.

À partir de 1900 commença l'essaimage des missions le long du fleuve, notamment à Umangi (1901), sur la rive gauche du fleuve Congo en face de Mankanza, à Boso-Modanda (1906), sur la Mongala, à Mbaya (1907). Les missions se multiplièrent aux environs de Lisala, avec la fondation de Boyange (1910), de Bumba (1912), de Lisala (1914) et d'Ebona (1916). L'évangélisation de la Ngiri à partir de Nouvelle-Anvers commença dans les années 1910 et se poursuivit jusqu'à la fondation des missions de

²⁸ C'est le père Égide De Boeck qui a élaboré les grammaires et les manuels pour l'enseignement du lingala en Belgique et au Congo. Ces apports ainsi que ceux des missionnaires protestants à Bolobo ont donné au Congo l'une des quatre langues nationales, parlée à l'Ouest du pays et dans la capitale (Mumbanza 1980 : 487-489).



1920 : le « village chrétien » de Nouvelle-Anvers.

(Photo © Repro KADOC – KU Leuven.)

Bangabola (1926), Libanda (1933) et Bokonzi (1939) (Mumbanza 1980).

Nouvelle-Anvers, première mission des pères de Scheut dans le Haut-Congo devint, en 1919, après la division du vicariat apostolique du Congo belge, le chef-lieu du nouveau vicariat apostolique de Nouvelle-Anvers. Ce vicariat ouvrit, successivement, une école pour la formation des catéchistes, une école pour la formation des moniteurs, appelée « Section supérieure de Nouvelle-Anvers pour la formation du personnel enseignant », en 1920, et une « section normale », en 1923, ainsi qu'un petit séminaire pour la formation des futurs prêtres (1919) (Bontinck 1968 : 261-281).

Toutes ces écoles furent transférées aux environs de Lisala à la suite de l'installation du siège apostolique. L'école de moniteurs fut transférée à Boyange en 1929, et le petit séminaire s'installa à Bolongo en 1934 (Kabosani 1985 : 67). C'est à Lisala que furent ordonnés les anciens petits séminaristes de Nouvelle-Anvers et les grands séminaristes de Kabwe, au Kasai : Casimir Bakaki, Médard Bokula, Pascal Ebamba, Paul Ebamba et Honoré Nzenze, le 12 février 1938. Ils appartenaient aux trois vieilles missions : Casimir Bakaki et les deux frères Ebamba à Nouvelle-Anvers, Honoré Nzenze à Umangi et Médard Bokula à Mbaya²⁹.

Dès la fin du XIX^e siècle, les filles encadrées par les sœurs franciscaines missionnaires de Marie eurent aussi, après la colonie scolaire, une école destinée à la formation des oblates, une école d'apprentissage pédagogique et une école normale

²⁹ Ces premiers prêtres de l'Équateur ont ouvert la voie à une série d'autres prêtres qui ont occupé des fonctions importantes dans les églises locales et nationales comme évêques et cardinaux.



1920 : petits séminaristes, les élèves et leurs encadreurs à Nouvelle-Anvers.

(Photo © Repro KADOC – KU Leuven.)



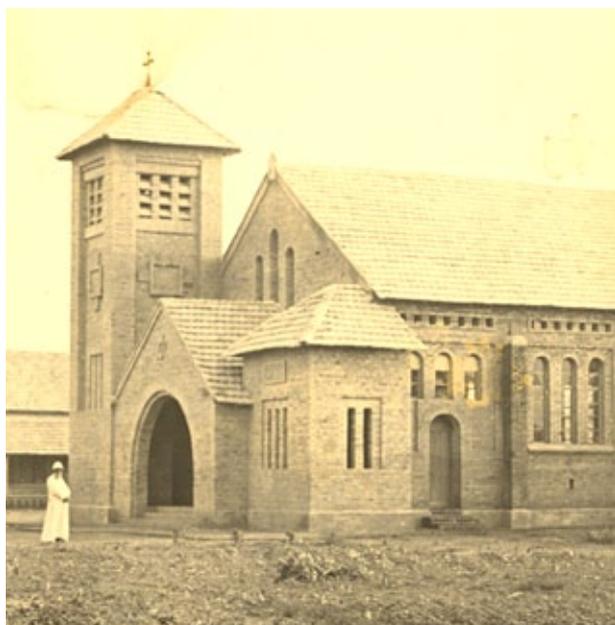
1920 : M^{gr} Égide De Boeck et les petits séminaristes à Nouvelle-Anvers.

(Photo © Repro KADOC – KU Leuven.)

pour la formation des monitrices. Nouvelle-Anvers resta ainsi, jusqu'à la fin des années 1960, un centre important pour la formation des jeunes filles du vicariat et même pour les filles envoyées par les missions de Bolobo et de Lukolela (Nzamba 1996).

C'est ainsi que tous les garçons de la Ngiri évangélisés par les missions catholiques et qui voulaient faire des études moyennes ou secondaires étaient obligés de se rendre d'abord à Nouvelle-Anvers et ce, jusqu'en 1934. Par la suite, ils se dirigèrent vers Lisala et les environs : Umangi, Boyange, Bolongo et Mondongo. C'est ce qui explique pourquoi le territoire de Bomongo opta pour son rattachement à la province du Moyen-Congo en 1963. À l'indépendance, les principaux leaders politiques de la première génération se connaissaient, pour avoir étudié dans les mêmes écoles.

Après une longue appartenance au vicariat apostolique de Nouvelle-Anvers et de Lisala (1919-1959)



Mission catholique de Libanda, en 1936.

(Photo © Repro KADOC – K.U.Leuven.)

et au diocèse de Lisala (1959-1964), les paroisses de Mankanza Sacré-Cœur et de Libanda Saint-Michel furent rattachées au diocèse de Budjala en 1964.

Voici la liste des évêques qui furent à la tête des vicariats et des diocèses couvrant la région :

- 1) Les vicaires apostoliques :
 - M^{gr} Égide De Boeck, (1919-1936) : vicariat apostolique de Nouvelle-Anvers ;
 - M^{gr} Égide De Boeck, (1936-1944) : vicariat apostolique de Lisala ;
 - M^{gr} François Van Den Bergh (1944-1959) : vicariat apostolique de Lisala.
- 2) Les évêques :
 - M^{gr} François Van Den Bergh (1959-1964) : diocèse de Lisala ;
 - M^{gr} François Van Den Bergh (1964-1974) : diocèse de Budjala ;
 - M^{gr} Joseph Bolangi Egwanga Ediba Tasame (1974-2010) : diocèse Budjala ;
 - M^{gr} Ngoma (2010-) : diocèse de Budjala.

1.2. LA CONGRÉGATION DE MILL HILL SUR LA LULONGA

Cette congrégation, la troisième par ordre d'arrivée en Équateur, s'est investie dans la vallée de la Lulonga, qui constitue, depuis la division du vicariat apostolique de Nouvelle-Anvers en 1926, la préfecture de Basankusu. C'est une congrégation catholique « non nationale » ; il s'agit, en effet, d'une congrégation

anglo-hollandaise, qui fut invitée à travailler dans cette région traumatisée par les actions brutales des agents de la compagnie concessionnaire, l'ABIR (Bokongo 2011).

Arrivés en 1905, les missionnaires fondèrent plusieurs postes le long de la Lulonga, chez les Ngombe comme chez les Mongo, puis, à partir de 1918, sur l'Ikelemba. En se limitant à l'espace du district de l'Équateur, donc aux seuls territoires de Basankusu et de Bolomba³⁰ les principaux postes de missions sont les suivants : Bokakata Saint-Joseph (1905), Basankusu Saints-Pierre-et-Paul (1908), Mampoko Saint-Pierre-Claver (1917), Waka Christ-Roi (1929), Kodoro Christ-Roi (1930), Boyenge Saints-Martyrs de l'Uganda (1935), Abunakombo Notre-Dame d'Assomption (1937), Djombo Notre-Dame de Fatima (1943), Bolomba Saint-Joseph (1956) et Bonkita Notre-Dame d'Assomption (1956) et Lolanga l'Immaculée Conception (Épiscopat du Zaïre 1974-1975 : 214-215).

En 1926, cette région, qui dépendait encore du vicariat apostolique de Nouvelle-Anvers, fut érigée en préfecture apostolique. Le premier préfet et vicaire apostolique fut M^{gr} Gérard Wantenaar, qui demeura à la tête du vicariat jusqu'au début des années 1950.

En ce qui concerne l'enseignement, les pères de Mill Hill éprouvèrent des difficultés. Ils étaient assimilés aux missions étrangères et, de ce fait, ne bénéficiaient pas des mêmes avantages que les « missions nationales ». C'est à Basankusu, siège apostolique, que furent formés les enseignants, à l'école d'apprentissage pédagogique (EAP) et à l'école des moniteurs. Quant aux futurs prêtres, ils devaient se rendre, pour leur formation, au petit séminaire de Bolongo (Lisala). À Basankusu, le petit séminaire ne fut ouvert qu'en 1955, avant d'être transféré à Bonkita. Le premier prêtre sorti de cette école fut ordonné en 1978. Il s'agit de l'évêque de Basankusu, M^{gr} Mokobe Ndjoku (Bokongo 2011 : 454). Mais le premier prêtre originaire du territoire fut l'abbé Pierre Bombolo (1922-2013), ordonné le 17 juillet 1955.

En ce qui a trait à la formation de l'élite locale, il y a lieu de noter qu'elle provenait davantage des territoires de Lisala et de Bongandanga que de ceux de Basankusu et de Bolomba.

³⁰ À noter que le diocèse de Basankusu s'étale aussi dans les territoires de Befale et de Djolu du district de la Tshuapa, de Bongandanga du district de la Mongala et même dans le territoire de Yahuma du district de la Tshopo, en Province-Orientale.



Cathédrale de Basankusu en 2010.

Les deux anciennes tours, ici non visibles, ont été enlevées à la suite des fissures apparues présentant un danger. Les croix indiquent les noms des prêtres décédés, des anciens curés de la paroisse.

(Photo © Francis Hannaway, 2008.)

Les pères de Mill Hill eurent à affronter un autre problème, celui de la langue d'enseignement. Ils contribuèrent à la promotion de plusieurs langues locales, le lomongo, le lingombe, après avoir utilisé les manuels en lingala ou en bobangi pour l'évangélisation et l'instruction (Bokongo 2011 : 450-454).

Les évêques ci-dessous dirigèrent l'entité ecclésiastique de Basankusu du temps de la préfecture jusqu'à l'édification du diocèse.

- 1) Préfet apostolique :
M^{gr} Gérard Wantenaar (1927-1948)
- 2) Vicaires apostoliques :
M^{gr} Gérard Wantenaar (1949-1951)
M^{gr} Willem Van Kester (1952-1959)
- 3) Évêques :
M^{gr} Willem Van Kester (1959-1973)
M^{gr} Ignace Matondo Kwa Nzambi (1974-1994)
M^{gr} Joseph Mokobe Ndjoku (1994 à nos jours)



Coquilhatville : cathédrale des trappistes à Mbandaka.

(HP.2011.62.1-70, collection MRAC Tervuren ; photo G.F. de Witte, 1925, © MRAC Tervuren.)

1.3. LES TRAPPISTES ET LES PÈRES DU SACRÉ-CŒUR À MBANDAKA SUR LA RUKI

La partie de la nouvelle province de l'Équateur prévue par la Constitution du 18 février 2006, qui compte aujourd'hui la ville de Mbandaka et le territoire d'Ingende, relève de l'archidiocèse de Mbandaka-Bikoro. Celui-ci résulte de la fusion, en 1975, de l'archidiocèse de Mbandaka et du diocèse de Bikoro.

L'archidiocèse de Mbandaka connut plusieurs étapes, tant sur le plan de son occupation que sur celui de son organisation. Dépendant dans sa totalité du vicariat apostolique du Congo depuis 1888, il fut occupé, à partir de 1895, par les pères trappistes de l'abbaye de Westmalle (Belgique). Ceux-ci, après avoir fondé les missions de Bamanian Saint-Joseph (1895) près de Mbandaka, Bokuma Saint-Bernard (1910), Mbandaka Saint-Eugène (1913), Bokote Immaculée-Conception (1913) le long de la Ruki, passèrent la main aux pères du Sacré-Cœur en 1923 (Ibola 2008).

1.3.1. LES TRAPPISTES

Léopold II avait demandé, sans succès, à l'abbaye de Westmalle de s'engager dans l'évangélisation des populations de l'EIC. C'est finalement le pape Léon XIII qui intervint pour que les cisterciens réformés acceptent de s'établir au Congo. Il fut convenu qu'ils s'installeraient à Ndembo, à 30 kilomètres au sud-est de Kisantu, près du poste d'État de Ntampa. Le 3 avril 1894, le cardinal Goossens de Malines ordonna le père Joseph Peeters abbé du futur monastère de Notre-Dame de Saint-Joseph du Congo. Le nouvel abbé, accompagné de quatre religieux, arriva à Ndembo le 25 juin 1894. La première communauté trappiste fit ses expériences missionnaires sous la juridiction ecclésiastique des jésuites dans la préfecture apostolique du Kwango. Jugeant la terre trop peu fertile, elle n'y demeura pas longtemps.

Les trappistes se rendirent en Équateur, où ils trouvèrent un meilleur emplacement. Ils s'installèrent à Bamanian, sur la Ruki. Par décret du 16 avril 1899, l'EIC leur donna en concession une propriété de 400 hectares, qui furent par la suite répartis comme suit : 250 ha à Bamanian, 125 ha à Paku et 25 ha à choisir dans le district de l'Équateur pour la création de fermes-chapelles. En 1911, par un décret du 7 janvier, les trappistes reçurent une cession gratuite de 125 ha à Bokuma, et cela, en



1926 : les cinq premières religieuses européennes à Bokote.

(AP.0.2.13080, collection MRAC Tervuren ; photo Ordre des missionnaires du Sacré-Cœur, 1926.)



Trappistes inspectant une chrétienté à Bamania.

(AP.0.0.4487, collection MRAC Tervuren.)

remplacement des 125 ha situés à Paku. Finalement, un arrêté royal du 15 avril 1913 leur donna une cession gratuite de 2 ha 90 à situer dans la circonscription urbaine de Coquilhatville (Heyse 1948 : 52).

D'après un rapport du 1^{er} décembre 1908, que le père Grégoire Kaptein (1877-1947) fit parvenir au ministre des Colonies Jules Renkin, les trappistes possédaient, à quelques mois de la mort d'Isidore Bakanja, quatre postes résidents de missionnaires : Bamania Saint-Joseph, le poste principal situé sur la rive de la rivière Ruki à deux lieues et demie de Coquilhatville ; Boloko wa Nsimba, situé sur le bord du grand fleuve Congo à une demi-lieue environ de Coquilhatville ; Mpaku, situé au lac Lombe en montant de la Ruki, environ à une demi-journée en bateau de Coquilhatville ; Bombimba, situé dans l'Ikelemba à deux journées et demie en bateau de Coquilhatville. Le personnel de la mission comptait treize prêtres et six frères. Il y avait, en outre, douze religieuses, arrivées au Congo en 1898 ; elles furent installées à Bamania et à Mpaku. Le nombre des chrétiens dans leur mission était estimé à approximativement 4000. Quant aux catéchumènes, ils étaient environ 5000 à 5500. La plupart de ces derniers étaient des enfants (AAMAE « Lettre de Grégoire Kaptein à Jules Renkin » 1908).

En dehors des quatre postes principaux, les trappistes possédèrent plusieurs postes secondaires ou



Intérieur de l'église de Bombina.
(AP.0.0.7352, collection MRAC Tervuren ; photo Reynaert.)

des fermes-chapelles. Celles-ci s'établirent aux alentours des postes principaux, dans les villages les plus peuplés : Bokatola, Ingende, Bala-Lundzi et dans la Momboyo. Il y avait deux projets de fondation, à Bokote et à Irebu (AAMAE « Lettre de Grégoire Kaptein à Jules Renkin » 1908).

Durant les premières années de leur installation, les moines s'occupèrent principalement de la construction du monastère, de la mise en valeur des terres et de l'élevage. Ils prirent aussi en charge quelques « enfants abandonnés » et, graduellement, ils adoptèrent le système des fermes-chapelles. Mais la communauté des trappistes éprouva des difficultés

majeures. La première fut l'instabilité dans la direction : le premier abbé, Joseph Peeters, mourut en 1899, mais un successeur ne fut pas ordonné. Les moines s'aventurèrent toujours plus loin à l'intérieur et, dès la reprise de l'EIC, par la Belgique, en 1908, la région reprit vie et l'action des missionnaires s'y déploya plus intensément.

Les trappistes se montrèrent fiers des résultats obtenus dans leurs missions. Les indigènes convertis se distinguaient nettement des autres parce qu'ils aimaient porter les chapelets, les rosaires et les scapulaires. Le signe de la croix et les oraisons jaculatoires jouaient un rôle dans leur vie quotidienne. Ils fréquentaient régulièrement l'église ou la chapelle pour faire le chemin de croix. Ils suivaient avec zèle les sermons, les leçons de catéchisme. (AAMAE « Lettre de Grégoire Kaptein à Jules Renkin » 1908 : 114-115).

À la fin de l'année 1910, la mission de l'Équateur comptait 21 trappistes ; 11 religieuses, à peu près 200 enfants, 200 ouvriers, 75 catéchistes. Ils étaient répartis dans cinq postes missionnaires. Les trappistes avaient surtout développé la formation de catéchistes. Le plus populaire, déjà avant la Première Guerre mondiale, fut Antoine Loleka Bondendembe, originaire de Wangata. Il avait d'abord été baptisé par les missionnaires protestants, avant l'arrivée des



Fidèles devant l'église au poste de Bokatola.
(AP.0.0.21033, collection MRAC Tervuren ; photo E. Verdick, 1911.)

trappistes, en 1895. En tant que petit boy des Blancs, il vécut à Bongota, à Irebu, à Bikoro, etc. Lors d'un séjour chez une de ses sœurs à Léopoldville, il intégra l'Église catholique, où il suivit des instructions religieuses et le catéchisme chez les pères de Scheut.

Antoine Loleka travailla comme catéchiste à plusieurs endroits : à Boloko wa Nsimba, à Bamanian et à Mpaku. Les pères de cette dernière mission l'envoyèrent à Ingende pour lutter contre l'extension des œuvres protestantes poussées par la présence de la station protestante toute proche à Longa. Loleka devint la cible de beaucoup de moqueries. Des clichés que les missionnaires protestants firent circuler. Dans une note biographique écrite en 1912 sur Antoine Loleka, un missionnaire trappiste en résume quelques-uns comme suit :

« Les protestants attaquent généralement la Sainte Vierge, le culte des statuetstes, les sept sacrements. C'est le Pape qui a envoyé Bula Matari (l'État) dans leur région [...] Nous, les prêtres, sommes les porteurs de la maladie du sommeil et d'autres maux ; nos chapelets sont égaux aux fusils de l'État. Il suffit que nous mettions une médaille dans le sol pour infecter toute la contrée [...] Le scapulaire et le rosaire sont vivement critiqués ; ce sont des choses inutiles, des perles et des parures de la vanité, des inventions du Pape [...] Celui qui meurt comme catholique ressuscitera à Rome [...] tandis que, au contraire, les protestants vont tout droit au ciel [...] » (« Loleka's leven (La vie de Loleka) » 1912 : 192-193).

Les trappistes se présentaient comme les victimes des agissements des protestants. Ils parlaient plus de leurs différends avec les missionnaires protestants que de ceux avec les agents de l'État. De rares fois, ils avouèrent que peu de Blancs avaient une conduite chrétienne. Ainsi, beaucoup perdaient leur foi en arrivant au Congo, et ne vivaient pas du tout chrétiennement, écrit le père Grégoire en octobre 1911. De jeunes hommes éduqués de façon digne et catholique reniaient là-bas tout ce qui leur avait été sacré et cher jadis. Il nota qu'il venait d'apprendre qu'« un jeune homme qui, certainement, avait joui des bienfaits de la foi, se moque de la Sainte Religion, vit uniquement encore pour satisfaire à ses pulsions sexuelles et trouve un plaisir à ridiculiser et tourner en dérision les indigènes chrétiens » (« Lettre du père Grégoire » 1912 : 209).

La rivalité avec les missionnaires protestants fut rude. Les litiges et les conflits avec la SAB leur donnèrent de sérieux soucis. Mais les tensions entre les trappistes et les agents de l'État ne furent pas tendres non plus (cf. *infra*).

1.3.2. LES PÈRES DU SACRÉ-CŒUR

Le 11 février 1924 fut créée la préfecture apostolique de la Tshuapa, résultant de la division du vicariat apostolique de Nouvelle-Anvers. En 1926, cette préfecture fut appelée « préfecture de Coquilhatville ». À partir de 1932, elle prit le nom de vicariat apostolique de Coquilhatville, et ce jusqu'en 1959, année de son élévation au rang d'archidiocèse.

L'archidiocèse de Coquilhatville fut divisé en deux entités, en 1961, dans le but de permettre la naissance du diocèse d'Ikela. À partir de 1966, l'archidiocèse prit de nouveau le nom de la ville, Mbandaka. Comme noté ci-dessus, sa fusion avec le diocèse de Bikoro intervint en 1975, année à partir de laquelle il porta le double nom d'archidiocèse de Mbandaka-Bikoro (Épiscopat du Zaïre 1974-1975 : 202-203).

Les pères du Sacré-Cœur se firent remarquer par leurs actions en faveur de la langue et de la culture mongo. À partir du lonkundo, ils développèrent le lomongo commun, qu'ils imposèrent comme langue d'enseignement dans l'ensemble du vicariat. Ils se montrèrent agressivement opposés à l'emploi d'autres langues de la cuvette, notamment le lingombe, le lonkonda et, surtout, à l'emploi de l'ancienne langue commerciale du fleuve, désormais appelée lingala³¹. Les nombreuses études exaltant la culture mongo, l'édition de journaux en lomongo et les prises de position ouvertes contre le lingala et l'identité bangala eurent des répercussions fâcheuses sur l'évolution politique des peuples de l'Équateur (Ibola 2008).

Les débats engagés par une certaine élite avant la fin de la colonisation se poursuivirent après l'indépendance, au point d'altérer l'atmosphère politique à Kinshasa et à Mbandaka, comme il sera souligné dans la partie concernant l'évolution politique.

C'est à Bamanian que les pères du Sacré-Cœur fondèrent la principale école, celle des moniteurs, pendant qu'un petit séminaire fut ouvert à Bokuma³².

31 Le plus grand défenseur du lomongo fut le père Gustaaf Hulstaert. Ce thème de la supériorité du lomongo sur les autres parlers de la cuvette revient dans la plupart de ses publications, depuis les années 1930 jusqu'aux années 1970. Ses correspondances avec les évêques de Lisala et de Basankusu sont encore plus éclairantes à ce sujet.

32 C'est de la mission de Bokuma qu'est sorti l'abbé Nicolas Bowanga (né en 1910, ordonné prêtre le 15 juin 1947), « informateur du célèbre père Hulstaert (années 1930) pour l'élaboration de la terminologie scolaire et religieuse (catéchisme) en lomongo » (Vinck 1996 : 461-462).

Le collège de Mbandaka ne fut fondé qu'après l'indépendance, en 1963. Ainsi, entre 1957 et 1965, beaucoup d'élèves de cette région furent dirigés vers le collège Saint-Thomas-More à Lisala. Toujours après l'indépendance, le grand séminaire (Philosophicum) fut installé à Bamania (Ikodjwa 1991).

Une équipe de prêtres attirés par l'histoire, la linguistique et l'ethnographie fonda, à Bamania, un centre de recherche, éditant la revue *Æquatoria*, dès 1929. Il s'agit des pères De Rop, Édouard Boulaert et Gustaaf Hulstaert. Ce centre, très actif jusqu'en 1961, connut un grand rayonnement, comme en témoignent les correspondances entre Gustaaf Hulstaert et M^{gr} Égide De Boeck de Lisala, M^{gr} Gérard Wantenaar de Basankusu, le père Placide Tempels d'Élisabethville et l'abbé Alexis Kagame du Rwanda³³. Après deux décennies de léthargie, le centre *Æquatoria*, tenu par le père Honoré Vinck, reprit ses activités, en 1980, et la diffusion des *Annales Æquatoria*, jusqu'en 2009.

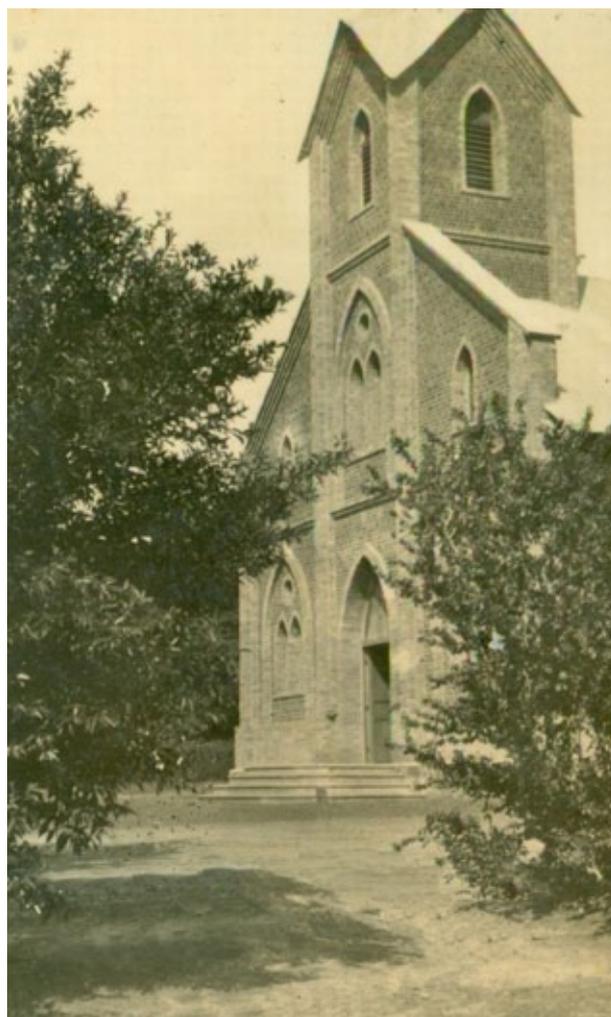
Ci-après, la liste des évêques qui dirigèrent successivement la préfecture, le vicariat et l'archidiocèse de Mbandaka.

- Préfet apostolique
Édouard Van Goethem (1924-1932)
- Vicaires apostoliques
Édouard Van Goethem (1932-1946)
Hilaire Vermeiren (1947-1959)
- Archevêques
Hilaire Vermeiren (1959-1963)
Pierre Wijnants (1964- 1976)
Frédéric Etsou Nzabi (1985-1991)
Joseph Kumuondala Mbimba (1992 à ce jour)

1.4. LES LAZARISTES À BIKORO

La quatrième, et dernière congrégation catholique qui évangélisa l'Équateur, fut celle des lazaristes. Elle occupa l'espace du diocèse de Bikoro, où elle s'implanta au début des années 1930. Bikoro, alors mission *sui juris* dès le 23 décembre 1930, rattachait deux entités issues des vicariats de Léopoldville et de Coquilhatville. Le 25 juin 1940, Bikoro devint une préfecture apostolique et, le 4 juin 1957, un vicariat apostolique. Le 10 novembre 1959, il fut reconnu comme diocèse de Bikoro, sous M^{gr} Camille. Mais en

³³ Cette correspondance a été publiée dans les *Annales Æquatoria*, par le père Honoré Vinck, et sous forme d'ouvrage, par le père François Bontinck (Vinck 1994 : 505-575).



Église de Lukolela.

(Photo archives privées de Pierre Mobembo, 2015.)

1975, ce diocèse fut rattaché à l'archidiocèse de Mbandaka, pour former l'archidiocèse de Mbandaka-Bikoro (Épiscopat du Zaïre 1974-1975 : 222-223).

L'évangélisation des Gens d'eau avait déjà commencé depuis 1885, c'est-à-dire bien avant l'installation de la congrégation des lazaristes dans la province de l'Équateur. Les missionnaires Augouard et Paris, par exemple, avaient remonté le fleuve Congo. En 1905, les pères de Mill Hill s'étaient établis à Yumbi; en 1907, quelques baptêmes étaient signalés dans la région de Lukolela. En 1924, le gouvernement belge avait sollicité l'envoi de religieuses de la Compagnie des filles de la Charité pour travailler dans les hôpitaux de Coquilhatville. Celles-ci étaient accompagnées de pères lazaristes. Les trois premières missions créées furent: Bikoro Saint-Vincent (1926), Irebu Notre-Dame-du-Chenal (1928) et Lukolela Sacré-Cœur (1931). Le travail d'implantation se poursuivit tout au long de la

colonisation, et même bien après l'indépendance. Ainsi, dans les deux territoires et dans la région proche, Bikoro et Lukolela, furent fondées les missions de Bokongo Sainte-Famille (1936), de Bolobo (1942), de Itipo Saint-Joseph (1948), de Iboko Médaille-miraculeuse (1956), de Mooto Saint-Émile (1962) et de Momboyo Martyrs-d'Uganda (1963).

Contrairement à ce qui se passa dans le vicariat apostolique de Coquilhatville avec les pères du Sacré-Cœur, les pères lazaristes éprouvèrent peu de difficultés en ce qui concerne la langue d'enseignement et d'évangélisation. Les Ekonda ont leur parler, le lonkonda, proche du lomongo. Les Mpama, les Losakani et les Banunu, comme les Bobangi du Bolobo optèrent pour le lingala, la langue commerciale du fleuve. Chez ceux-ci, le lingala prit donc le dessus sur le lomongo³⁴.

Dans le domaine de l'enseignement, le diocèse de Bikoro bénéficia de l'apport des frères des écoles chrétiennes. Le principal centre de formation pour les enseignants fut la mission d'Itipo. Dès 1957, et jusque dans la première moitié des années 1960, les élèves de Bikoro se rendirent au collège Saint-Thomas-More de Lisala. Il fallut attendre la réforme de l'enseignement intervenue dans les années 1970 pour que soient créées des écoles dans la région.

2. LES MISSIONS PROTESTANTES

Les principales missions protestantes installées dans la région sont au nombre de trois : la Baptist Missionary Society (BMS), la Congo Balolo Mission et la Disciples of Christ Congo Mission (DCCM).

Les premiers arrivés furent les baptistes anglais de la Baptist Missionary Society, puis ce fut le tour de la Congo Balolo Mission, toutes deux des églises britanniques. S'installèrent ensuite les Disciples du Christ de la Disciples of Christ Congo Mission, une église américaine.

2.1. LA BAPTIST MISSIONARY SOCIETY À LUKOLELA ET À BONSEMBE

Les missionnaires baptistes comptent parmi les pionniers dans l'évangélisation du bas et du haut Congo. Ils sont à l'œuvre dans le haut Congo depuis 1883. Après l'exploration de toute la cuvette

par George Grenfell, les baptistes occupèrent les principaux sites en bordure du fleuve, jusqu'à Kisanгани. Les postes de missions furent Bolobo (1888), Upoto (1890) et Yakusu (1895) (Mumbanza 1980 : 604 ; Bentley 1900 : 228-240).

Dans l'espace du district de l'Équateur, la BMS ne fonda que des postes secondaires, à savoir Lukolela (1886) en amont de Bolobo (où Grenfell fut de passage la première fois le 12 février 1884) et Monsembe (lisez Bonsembe) (1890) entre Lulonga et Mankanza. Mais la mission de Lukolela fut abandonnée et cédée à la Congo Balolo Mission en 1905, suite aux ravages causés par la maladie du sommeil dans la région. Les chrétiens protestants installés entre Mbandaka et Mankanza dépendirent désormais de la mission de Lulonga et de la Congo Balolo Mission. C'est en 1925 qu'elle fut rouverte, sous l'autorité d'Alfred Robert Stonelaka et West, surnommé Ebaka, son adjoint. Ce dernier devint titulaire, en 1933, et y resta jusqu'en 1960, pour céder alors ses fonctions au pasteur Kesse.

Les missionnaires de Bonsembe utilisèrent la langue locale, le boloki, pour évangéliser les populations, alors que ceux de Lukolela, comme ceux de Bolobo, optèrent pour le kibangi, ou pour la langue commerciale, connue de nos jours sous l'appellation de lingala. Le révérend John Weeks, qui séjourna plus d'une décennie à Bonsembe, publia plusieurs études anthropologiques relatives aux Riverains du fleuve (Weeks 1909 : 97-136 et 416-459 ; Weeks 1910 : 360-427).

Après l'abandon de Bonsembe, les missionnaires baptistes anglais concentrèrent leurs actions dans la région d'Upoto, en aval de Lisala, et surtout sur la rive gauche, à Pimu, en plein territoire ngombe.

2.2. LA CONGO BALOLO MISSION SUR LA LULONGA

La Congo Balolo Mission (CBM) fut fondée à Londres en 1888, dans le but d'évangéliser les populations de la rivière Lulonga que l'on dénommait « Balolo » (gens d'amont), et qui comprenaient, en réalité, les Riverains eleku, les Mongo et les Ngombe. Cette société fut fondée à la demande de John Mc Kittrick, qui travailla pour la Livingston Inland Mission (LIM) et pour l'American Baptist Foreign Missionary Society (ABFMS) à Bolenge. La personnalité civile lui fut accordée le 16 septembre 1889 (Bokongo 2011 : 336).

Le travail qui commença dès cette année permit à Kittrick et à ses collaborateurs de construire

³⁴ Cette situation linguistique nouvelle s'étend jusque dans la région du lac Mai-Ndombe, au nord du district du même nom.



Assistants médicaux de l'hôpital protestant de Bolenge.
(AP.0.2.4098, collection MRAC Tervuren; photo DCCM, 1930.)

successivement les postes de Bonginda (1889), Ikau (1889), Lulonga (1890), Bongandanga (1891). Les autres postes attendirent le début du XX^e siècle : Baringa (1900), Mompono (1909), Euli (1911), Yoseki (1917), Tamudjumbe (1929), Munda (1937), Boso-Ndjafo (1937), Gwendje (1940), Mpenzele (1959), Lingomo (1971), Boso-Maleba (1979), Boso Isongo (1985) (Bokongo 2011 : 341).

Les missionnaires de la CBM eurent beaucoup de difficultés au début de leur entreprise. Outre le décès des pionniers, le fait que le bassin de la Lulonga était troublé par les malversations commises par les agents de l'ABIR entre 1892 et 1905 posa problème ; ils en furent donc les témoins privilégiés et contribuèrent à la dénonciation publique de ces atrocités. Leur travail ne put prendre de l'ampleur qu'après l'État indépendant du Congo.

Dans le domaine de l'enseignement, les progrès furent lents, par manque de subsides. Même après 1948, la CBM fut obligée d'envoyer ses élèves à Bolenge, à Pimu, à Yakusu et même à Kimpese, dans le Bas-Congo (Bokongo 2011 : 443). Localement, il y avait des écoles pour la formation des moniteurs à Bongandanga et une école pour la formation des prédicateurs à Ikau.

Confrontés aux problèmes linguistiques comme les autres missions qui travaillaient dans le bassin de la Lulonga, les missionnaires protestants valorisèrent les deux langues principales, le lomongo et le lingombe.

Après l'indépendance, l'Église changea de nom et s'appela Église évangélique de la Lulonga (EEL) jusqu'en 1967. Depuis lors, elle se dénomme Communauté association des Églises évangéliques de la Lulonga (CADELU). Parmi ses représentants, citons Kole Ngboko Alimea, Bokonga Lokuli Pierre et Totuku Bolombo.

2.3. DISCIPLES OF CHRIST CONGO MISSION À BOLENGE

La Communauté des disciples du Christ au Congo (CDCC) est une église d'origine américaine, issue de la Disciples of Christ Congo Mission (DCCM).

C'est en 1884 que les Disciples du Christ décidèrent de partir évangéliser le Congo, mais les fonds nécessaires ne furent réunis qu'en 1895, et le départ pour le Congo ne se fit qu'en 1897. Il s'agissait de la branche appelée Foreign Christian Missionary Society (FCMS), fondée en 1876, et qui prit le nom de Disciples of Christ Congo Mission (DCCM) en 1919 (Serufuri 1984 : 147-148).

L'un des deux premiers missionnaires, le révérend Ellsworth E. Faris s'établit à Bolenge, en 1899, où il fut rejoint par le Dr Royal Dye. Situé sur la rive gauche du fleuve Congo, à environ 10 kilomètres en aval de la ville de Mbandaka, le poste de Bolenge fut fondé par la Livingston Inland Mission (LIM) et cédé à l'American Baptist Foreign Mission Society (ABFMS), qui le céda à son tour aux Disciples du



M^{gr} Jean Bokeleale et Desmond Tutu.

(Photo reçue en novembre 2014 par l'équipe de la Direction de la communication de l'Église du Christ au Congo à Kinshasa.)

Christ. Ce fut la racine de toute l'œuvre qui allait s'étendre sur la Ruki et sur la Ngiri.

À Bolenge, outre les soins médicaux offerts par le Dr Royal Dye, une école fut ouverte, qui allait de pair avec les prédications. La langue choisie, dès le départ, par E. Faris fut le lonkundo. Eva Dye, elle, s'occupa de l'étude de la langue et de l'instruction des femmes.

Après plusieurs années d'études bibliques, les premiers baptêmes eurent lieu en 1902. En 1903, l'église s'organisa avec une équipe de vingt-quatre membres, dont trois avaient été élus diacres (Braekman 1961 : 164).

À partir de 1908, les Disciples étendirent leurs activités dans le sud de la province de l'Équateur, plus précisément sur la Ruki, la Busira-Tshuapa, la Momboyo, et la Ngiri. Ils créèrent les postes suivants : Longa (1908), Lotumbe (1910), Monieka (1912), Mondombe (1920), Coquilhatville (1926), Wema (1926), Bosobebe (1945), Efumo (1947 et Boende) (1957). En dehors de Bosobebe sur la Ngiri, où tout se faisait en lingala, tous les autres postes se trouvaient en pays mongo et les missionnaires adoptèrent le lomongo ou le lonkundo comme langue de travail principale.

Après l'indépendance, les Disciples du Christ au Congo créèrent des postes à l'Équateur même, notamment à Ingende, Basankusu et Boyeka, et en dehors de l'Équateur, dans les grandes villes comme Kisangani, Kinshasa et Brazzaville.

En ce qui concerne l'instruction de la jeunesse, les Disciples avaient implanté des écoles primaires dans tous les postes. L'école des moniteurs reçut ensuite les finalistes des écoles primaires qui avaient réussi à l'examen d'entrée. C'est en 1921 que fut envisagée la

possibilité de créer une école secondaire. Dénommée Institut chrétien (ICC), elle fut implantée à Bolenge. Elle débuta avec 18 candidats provenant des différents postes. Six élèves terminèrent, en 1931, et cinq, en 1932 (Efoloko 1988 : 11-12).

À partir de 1948, l'ICC s'ouvrit à d'autres communautés, notamment à la Mission évangélique de l'Ubangi (MEU), qui envoya ses élèves à Bolenge. En 1950, ce fut au tour de la Swedish Baptist Mission (SBM) de rejoindre l'école. En 1954, la Congo Balolo Mission entra aussi dans ce groupe de missions coopérant entre elles. Cette coopération prit progressivement fin avec le retrait de trois autres missions entre 1963 et 1968 (Gourdet 1988 : 13-14). Ainsi s'explique le fait que la grande école de la mission de Bolenge fut fréquentée par des centaines d'enfants venant de la Lulonga, de la Ruki, de la Ngiri et de l'Ubangi.

En dehors de l'ICC, qui conserve encore sa renommée, la Communauté des disciples du Christ au Congo (CDCC) créa des écoles secondaires dans les différents postes et même une université à Bolenge, depuis 2001.

L'œuvre médicale démarrée en même temps que l'évangélisation se développa avec la construction des hôpitaux à Bolenge (1909), Lotumbe (1914), Monieka (1917), Wema (1928) et Mondombe (1933).

La communauté des disciples du Christ au Congo succéda à la Disciples of Christ Congo Mission et fut dirigée successivement par les pasteurs : Louis Ilela, Jean Bokeleale, Paul Elonda Ifefe, Pierre Boyaka Inkono, Paul Elonda, Benjamin Mpombo, Ngili Bofeko, Jean-Robert Iwewe Nkoy et Bonanga Eliko. À noter que Jean Bokeleale, Paul Elonda ou encore Pierre Boyaka viennent de la mission de Lontumbe. M^{gr} Jean Bokeleale Itofo Bokambanza reste, à ce jour, une des figures marquantes de l'Église du Christ au Congo, qu'il dirigea comme président et représentant légal pendant plusieurs années.

3. LES RÉACTIONS DES POPULATIONS FACE AUX ACTIVITÉS DES MISSIONS CHRÉTIENNES ET À L'ARRIVÉE DES NOUVELLES ÉGLISES

Les réactions des populations de l'Équateur à l'action missionnaire furent généralement favorables. Si les chefs traditionnels, détenteurs des pouvoirs magiques, et les guérisseurs (les *nganga*) lui furent réfractaires, les jeunes furent plutôt attirés, pour diverses raisons. Outre les soins médicaux prodigués

dans des dispensaires par les pasteurs, prêtres et religieuses, l'école fut le principal moyen pour atteindre cette strate sociale. Après les jeunes esclaves libérés, à qui la formation offrait la possibilité de collaborer avec les Blancs, les autres jeunes prirent le chemin de l'école (Mumbanza 1980 : 829).

Malheureusement, le manque de débouchés obligea ceux à la recherche de travail à prendre le chemin de Léopoldville. Ainsi donc, beaucoup de natifs de l'Équateur habitèrent Kinshasa, dès le début du XX^e siècle. Sur place, seuls ceux qui collaborèrent avec les missionnaires, en qualité de catéchistes et de moniteurs, connurent une certaine ascension sociale (Mumbanza 1974).

Les anciens élèves rentrés au village renouaient avec les traditions. Chez les Riverains par exemple, ils retournaient à la pêche et, pour mieux gagner leur vie, pratiquaient la polygamie dans les îles des périphéries des villes (Lisala, Mbandaka, Irebu, Lukolela, Bolobo, Kinshasa, etc.)

Sur le plan strictement religieux, les croyances évoluèrent lentement. Celles-ci persistèrent, de même que les pratiques anciennes, et la sorcellerie resta la principale cause de conflits dans les familles et dans les villages. Il est connu de tous que les missions religieuses servirent de refuge à beaucoup de ces malfaiteurs détestés dans les villages (Mumbanza 1980 : 824-825).

La contestation des idées missionnaires fut pourtant très faible. Dans les années 1920, suite aux conséquences de l'effort de guerre (1914-1918), certaines idées opposées au christianisme commencèrent à circuler le long du fleuve, d'amont en aval et d'aval en amont. Dans le territoire de Nouvelle-Anvers apparut un mouvement anti-sorcier de type traditionnel en provenance de Kisangani, connu sous le nom de « Mani », ainsi que les premières manifestations du kimbanguisme, venant du Bas-Congo. Sur place, chez les Ngombe de la rive gauche, naquit, autour des années 1927, une secte contre les malheurs appelée « Bondo ». En 1930, elle s'était répandue principalement vers le nord, dans les territoires de Budjala et de Lisala. Tous ces mouvements furent vite étouffés, grâce à la collaboration des agents administratifs avec les missionnaires (Mumbanza 1980 : 864-876).

Toujours dans les années 1930, cette fois dans le territoire de Bolomba, entre le Lulonga et l'Ikelemba, les Ngombe adhérèrent à une autre secte, la secte Inongo, qui s'opposait aux Blancs, tout en s'attaquant aux chefs coutumiers qui faisaient exécuter les

travaux et dont les adeptes recouraient aux fétiches (Bokongo 2011 : 324).

Un mouvement contestataire d'une certaine importance fut celui de Maria Swa ou Maria Nkoy (Marie Léopard), également implanté dans le territoire de Bolomba. Une femme originaire de Mampoko déclara avoir vécu, dans les années 1930, une expérience mystique lui permettant de guérir les malades grâce à des charmes. Elle attira des foules auprès d'elle, prédisant aussi la libération des Ngombe du joug de la colonisation. Ses adeptes s'opposèrent ouvertement à l'Administration et à ses agents coutumiers. Arrêtée, elle fut reléguée à Lodja au Kasai (Bokongo 2011 : 324).

Après la période troublée par la Première Guerre mondiale et la crise des années 1930, on ignore l'existence d'autres mouvements. En considérant le nombre des missions fondées durant la période qui suivit, il semble que les missionnaires aient réussi à renforcer leur influence jusqu'à l'indépendance, en 1960.

C'est après l'indépendance que l'extension du kimbanguisme s'affirma, lentement favorisée par les relégations que ses adeptes avaient subies depuis les années 1920. Dans le district de l'Équateur, les relégués kimbanguistes furent concentrés dans la région d'Ekafela.

La nouvelle implantation commença par Mbandaka et les centres le long du fleuve Congo, avant de toucher les populations de l'intérieur. Quelques années plus tard, les kimbanguistes furent suivis par les adeptes de l'Église d'Esprit de Vérité (BIMA), née à Kinshasa en 1964.

La dernière vague d'évangélisation des masses fut celle des Églises indépendantes dites « de réveil », qui débuta dans les années 1980. De nombreux pasteurs appartenant à ces Églises commencèrent à opérer dans l'Équateur à partir de Mbandaka. Ils gagnèrent du terrain à l'intérieur en organisant, eux aussi, des réseaux scolaires. Implantées à une époque fortement marquée par la crise économique et sociale, les Églises de réveil vont exploiter des thèmes mieux adaptés aux réalités locales que ceux en usage dans les anciennes Églises de tendance occidentale implantées durant la colonisation. Ces Églises insistent sur la prospérité et la victoire certaine contre les forces du mal, la sorcellerie. Le terreau est fertile tant survivent des croyances locales qui recommandent l'utilité de se protéger contre les méfaits du mauvais sorcier et des autres jeteurs de sorts.

L'islam est également présent, mais son influence demeure très faible.

RÉFÉRENCES

- Bentley, H. 1900. *Pioneering on the Congo*. Vol. II. Londres : The Religious Tract Society.
- Bokongo Libakea, M. 2011. *Les Ngombe de l'Équateur. Une nouvelle histoire d'un peuple en quête de son identité. Stratégies politiques coloniales et mutations sociales. 1800-2005*. Thèse de doctorat en histoire. Kinshasa : UPN.
- Bontinck, F. S. d. *Les Missionnaires de Scheut au Zaïre : 1888-1988*. Kinshasa : Diffusion l'Épiphanie.
- Bontinck, F. 1968. « Tentatives de formation d'un clergé local dans l'ancien vicariat apostolique du Congo ». In *Message et Mission. Recueil commémoratif du X^e anniversaire de la Faculté de théologie*. Louvain-Paris : Éditions Nauwelaerts-Béatrice Nauwelaerts.
- Bontinck, F. 1985. *Aux origines de la philosophie bantoue. La correspondance Tempels-Hulstaert (1944-1948)*. Traduite du néerlandais et annoté. Kinshasa : Faculté de théologie catholique (« Bibliothèque du Centre d'étude des religions africaines », 10).
- Braekman, E.M. 1961. *Histoire du protestantisme au Congo*. Bruxelles : Librairie des éclaireurs unionistes.
- D'Hooghe. 1896. « Lettre adresse à M^{sr} Stillemans, Matadi, 29 novembre 1896 ». Archives Évêché Gand, 9.1.5 E. Behiels à A. Stillemans 1895-1898.
- Efoloko Bompela. 1988. *Enseignement protestant d'avant l'indépendance de la République du Zaïre*. Mémoire de licence en pédagogie. Bruxelles : ULB.
- Épiscopat du Zaïre. 1975. *Annuaire de l'Église catholique au Zaïre. 1974-1975*. Kinshasa : Édition du Secrétariat général.
- Gourdet, D. & Gourdet, S. 1988. *60 ans d'éducation au Zaïre. Église du Christ au Zaïre, Communauté des disciples du Christ au Zaïre*. Kinshasa : CEDI.
- Heyse, Th. 1948. *Associations religieuses au Congo belge et au Ruanda-Urundi : législation générale – cessions et concessions – bibliographie (1939-1947)*. Bruxelles : Institut royal colonial belge (« Mémoires »).
- Ibola Yende, J. 2008. « Le rôle des missionnaires du Sacré-Cœur dans l'éveil de la conscience ethnique mongo (1923-1960) ». Mémoire de DES en histoire. Kinshasa : Université de Kinshasa.
- Ikodjwa Is'a Lombot. 1991. « Le rôle de Bamanya dans le vicariat apostolique de Coquilhatville et l'archidiocèse de Mbandaka-Bikoro (1891-1980) ». Mémoire de licence en histoire. Kinshasa : IPN.
- Kabosani-Likinga. 1985. « Le rôle de la mission catholique de Boyange dans le vicariat apostolique de Nouvelle-Anvers/Lisala (1910-1960) ». Mémoire de licence en histoire. Lubumbashi : Université de Lubumbashi.
- « Lettre du père Grégoire, Bokuma, 10 octobre 1911 ». 1912 (avril). *Het Missiewerk in Belgisch Congoland* 11 : 209.
- « Loleka's leven (La vie de Loleka) ». 1912 (mars). *Het Missiewerk in Belgisch Congoland* 10 : 192-193.
- Mumbanza mwa Bawele. 1974. « La contribution des Zairois à l'œuvre d'évangélisation et la prospérité des établissements missionnaires. La mission catholique de Libanda (1933-1960) ». *Études d'histoire africaine* VI : 225-274.
- Mumbanza mwa Bawele. 1976. « Les établissements d'enseignement public à l'époque de l'EIC. La colonie scolaire de Nouvelle-Anvers (1892-1913) ». *Études d'histoire africaine* VIII.
- Mumbanza mwa Bawele. 1980. *Histoire des peuples riverains de l'entre Zaïre-Ubangi : évolution sociale et économique (1700-1930)*. Thèse de doctorat en histoire. Lubumbashi : UNAZA.
- Mumbanza mwa Bawele. 1981. « La première communauté catholique de l'Équateur. Le village chrétien de Nouvelle-Anvers (1894-1930) ». In *Église catholique au Zaïre. Un siècle de croissance (1880-1980)*. Kinshasa : Édition du Secrétariat général de l'Épiscopat.
- Nzamba Mokobe. 1996. *Les Établissements d'enseignement catholique à Nouvelle-Anvers/Mankanza (1914-1976)*. Travail de fin de cycle en histoire. Kinshasa : Université de Kinshasa.
- Serufuri Hakiza. 1984. « Les auxiliaires autochtones des missions protestantes au Congo 1878-1960. Étude de cinq sociétés missionnaires ». Thèse de doctorat en sciences historiques. Louvain-la-Neuve : Université catholique de Louvain.
- Vinck, H. 1994. « Correspondance scientifique Hulstaert-De Boeck ». *Annales Æquatoria* 15.
- Vinck, H. 1996. « In memoriam M^{sr} Nicolas Bowanga ». *Annales Æquatoria* 17 : 461-462.
- Weeks, J. 1909. « Anthropological Notes on the Bangala of the Upper-Congo River ». *The Journal of the Royal Anthropological Institute of Great Britain and Ireland* XXXIX : 97-136 et 416-459.
- Weeks, J. 1910. « Anthropological Notes on the Bangala of the Upper-Congo River ». *The Journal of the Royal Anthropological Institute of Great Britain and Ireland* XV : 360-427.

Archives africaines du ministère des Affaires étrangères

- « Lettre de Grégoire Kaptein à Jules Renkin, Westmalle, 1^{er} décembre 1908 ». AAMAE, M(604).

TROISIÈME PARTIE

DOMINATION EUROPÉENNE, ORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE

« Lorsqu'en 1877, je descendis le grand fleuve, je ne pus me faire qu'une très vague idée de la configuration de la terre ferme. Pour échapper à la férocité des indigènes qui nous menaçaient constamment, sans raison plausible, nous étions obligés de nous réfugier dans les méandres du fleuve au milieu des îlots, dès que nous apercevions à l'horizon un groupe de naturels. Aujourd'hui, notre mission consiste à bâtir au milieu de ces sauvages. Mais avant de commencer, nous devons nous mettre en contact avec eux, faire taire leurs clameurs, apaiser leurs esprits inquiets, leur inculquer des sentiments plus doux, leur enseigner les arts de la paix ».

H. M. Stanley 1885 : 354.

CHAPITRE 1

LA VIOLENCE DANS LA CONQUÊTE EUROPÉENNE

par Mathieu Zana Etambala

Le 21 février 1960, recevant tous les délégués de la Table ronde politique, le roi Baudouin leur dit :

« Plus que jamais, nos pensées se reportent vers le roi Léopold II qui fonda l'État du Congo, il y a quatre-vingts ans.

Dans une contrée totalement inexplorée, quasi inconnue du restant du monde, les ethnies et les tribus, souvent hostiles les unes aux autres, en proie à l'esclavage et à la maladie, ont été réunies en un magnifique empire.

Fait exceptionnel et admirable, mon arrière-grand-oncle a réalisé cette union, non par la conquête, mais essentiellement par une série de traités signés pacifiquement entre le roi et les chefs coutumiers, traités grâce auxquels la sécurité, la paix et tous les éléments de la prospérité ont été introduits par les Belges au cœur de l'Afrique » (Gérard-Libois & Verhaegen 1961 : 57).

Ces propos nécessitent d'être révisés. Il s'agit ici d'approcher la réalité dont furent faites, au terme du XIX^e siècle et au début du XX^e, l'occupation et la soumission de cette contrée par les agents de l'EIC et aux réactions de la population locale. À l'occupation de l'Équateur précéda une phase au cours de laquelle quelques Européens avaient sillonné la région. Le but de certaines explorations était, entre autres, la récolte de signatures par lesquelles des chefs autochtones « cédaient » leur souveraineté politique à l'Association internationale africaine (AIA). Léopold II s'intéressait aussi aux richesses naturelles, parmi lesquelles l'ivoire et le caoutchouc, présents en quantité dans les forêts équatoriales.

Le début de l'occupation effective de la région de l'Équateur démarra à Équateurville

(Wangata)-Coquilhatville (Mbandaka). La littérature coloniale présenta Camille Coquilhat (1853-1891), Charles Liebrechts (1858-1938) et Charles Lemaire (1863-1925) comme des héros (Engels 1948a; Moulaert 1952a; Laude 1951). Mais l'occupation et la soumission de « l'intérieur » de la région furent l'œuvre de Victor Fievez (1855-1939), Gustave Sarrazyn (1864-1915), René Dubreucq (1869-1914) et Guillaume De Bauw (1865-1914) (Lacroix 1952a; Engels 1951a, 1951b et 1948b).

Pour occuper la région et soumettre les populations, Léopold II et son Administration congolaise imposèrent des décrets et des ordonnances les uns plus importuns que les autres. La confiscation de leurs terres et l'imposition de lourdes taxes en travail furent à l'origine de lourdes souffrances pour la population. Des méthodes oppressives, voire atroces, furent utilisées. Les agents de l'État, à quelques exceptions près, furent tous des militaires. La résistance indigène à l'occupation et à la politique de soumission prit diverses formes : refus de livraison de nourriture pour les postes ; asile offert aux déserteurs ; fuite à l'approche d'une intervention de la Force publique ; attaques armées avec des flèches contre les postes...

La collaboration fut cependant également pratiquée par certains indigènes. Certains chefs collaborèrent, en échange d'avantages matériels, de paiements en nature, par exemple. D'autres voulurent utiliser la puissance du nouvel État afin de régler leurs comptes avec des villages ennemis. Au consul britannique Roger Casement (1864-1916), en voyage d'enquête dans l'Équateur en 1903, un natif avoua préférer appartenir au groupe de chasseurs qu'à celui des chassés (Malengrau 1948).



Aspect de village Boyela : un notable bat du gong pour annoncer le Blanc.
(AP.0.0.26328, collection MRAC Tervuren ; photo S. Molin, 1927, © MRAC Tervuren.)

1. LES PREMIERS TRAITÉS ET LES PREMIÈRES EXPLORATIONS

Henry Morton Stanley (1840-1904) fut le premier Européen à passer sur le fleuve Congo à hauteur de la localité qui deviendrait, un peu plus tard, le chef-lieu de l'Équateur (Cambier 1948a) : le 19 février 1877, il accosta à une petite île située en face du village devenu l'actuelle ville de Mbandaka (Vangroenweghe 1981 : 109).

Pour rappel, le 10 décembre 1878, après la signature du contrat avec le Comité d'étude, Stanley fut chargé à la fois de fonder trois stations entre le Bas-Congo et le Stanley-Pool et d'étudier la potentialité commerciale du Haut-Congo. Il atteignit le Stanley-Pool à la fin de 1881 et fonda Léopoldville. Il partit alors organiser la station des Stanley Falls. Au cours de ce voyage, il navigua sur la rivière Mfimi jusqu'au lac Léopold II, atteint le 26 février 1882. Le 31 mai, il était de retour à Léopoldville puis rentra, épuisé et malade en Europe (Vangroenweghe 1988 : 424-428).

De retour à Léopoldville au début de 1883, il partit, le 9 mai, en direction des Stanley Falls. Arrivé à Ikengo, un village situé tout près de l'équateur, le 8 juin 1883, il se trouvait à Inganda le 9. Il fonda « Equateur station » d'abord à Bojia, qu'il déplaça finalement à Wangata, le 17 juin 1883.

Le but de ce voyage était de conclure avec les chefs indigènes le long du Congo des traités établissant des droits territoriaux souverains sur les rives du fleuve. C'est au courant de ce voyage qu'il laissa Alphonse Vangele (1948-1939) (Engels 1951c) et Camille Coquilhat dans les régions de l'Équateur et des « Bangala » où ils signèrent nombre de traités avec des chefs locaux. Alphonse Vangele résida à Équateur-Station entre juin 1883 et juillet 1884.

Vangele soumit aux chefs riverains un modèle de traité, dans lequel les chefs locaux cédaient au Comité d'études et à l'Expédition internationale du Haut-Congo (également mentionnée sur la feuille) la souveraineté sur les territoires, la propriété de ceux-ci ainsi que les droits d'exploitation du pays, à

l'exclusion de toute autre personne ou institution. Le texte que Vangele utilisa en 1884 différait légèrement, car l'expression « céder la souveraineté » était modifiée en « abandonner l'exercice des droits souverains ». Guillaume Casman (1854-1885), à ce moment, chef de la station de l'Équateur (Coosemans 1951a) conclura encore, en décembre 1884, trois traités dans cette région. Le bénéficiaire en fut alors l'Association internationale du Congo (AIC) (Denuit-Sommerhausen 1988 : 93).

Les circonstances dans lesquelles se produisirent ces cessions de souveraineté sont connues. Le 20 juin 1883, Vangele signa un traité avec « Ikenge, chef principal dans le district d'Ibonga-Wangata », « Ipambi, chef principal dans le même district », « tous deux exerçant dans ledit district les pouvoirs souverains en lieu et place de Soka Tounghi, chef indépendant du district d'Ibonga-Wangata, frappé d'incapacité intellectuelle ». Ces chefs cédèrent, en outre, « toute propriété à perpétuité et à l'exclusion de tout autre personne ou institution, les terrains et les droits nécessaires pour exploiter toujours les ressources du pays et pour créer les routes et établissements nécessaires pour exploiter toutes les ressources du pays et pour créer les routes et établissements quelconques propres à développer les relations commerciales et autres dudit Comité et de ladite Expédition ». Impambi donna, le 9 juillet 1883, deux chèvres et des bananes à Alphonse Vangele. À cette occasion, Vangele lui offrit : « 6 brasses de *red savelist*, 4 brasses de *blue savelist*, un veston rouge, deux plis de *santiaga*, deux plis de sujets imprimés, une pièce d'étoffe [...], une grande sonnette, un miroir, 6 colliers de perles verre opale, 6 colliers de perles roses, deux plats, un grand et un petit anneau » (Vangroenweghe 1980 : 189-190).

La valeur de ces cadeaux était d'à peu près 400 mitakous (baguette de laiton). Daniel Vangroenweghe calcula que cela valait, en 1980, environ 400 francs belges (ca 10 €). Afin de convaincre les chefs locaux d'apposer une signature, les Européens se servirent de l'appât des articles et marchandises d'origine européenne, en assurant aux contractants une rente mensuelle, ou plutôt lunaire, de quatre brasses d'étoffes représentant une valeur de 3 francs (*ibid.*).

Le lundi 30 juillet, Alphonse Vangele reçut le chef Molyra, et signa avec lui un traité. En échange d'une chèvre, de bananes et de vin de palme, Molyra reçut huit brasses de *red savelist*, deux de *blue savelist*, deux plis de *santiaga*, deux plis d'une autre étoffe, trois plis de sujets imprimés, une petite sonnette, un

petit bracelet et un grand, une glace, des perles, une tine plate et une pièce de mouchoir. Le texte du traité fut identique, quant au contenu, à celui conclu avec Ipambi et Ikenge (*ibid.*).

Le 12 septembre, le chef Minkutu de Mbandaka offrit une chèvre à Alphonse Vangele, qui lui remit, en échange, dix brasses de *red savelist*, deux de *blue savelist*, une pièce de mouchoir, deux brasses de *santiaga*, quatre brasses de sujets imprimés, six colliers, une grande sonnette, un grand et deux petits bracelets, deux assiettes, un gobelet, un couteau, une fourchette, un miroir, etc. Le traité ne différait pas de ceux conclus avec des chefs précédents (*ibid.*).

Alphonse Vangele réussit à conclure neuf traités, entre le 26 avril et le 16 juillet 1884, dont plusieurs furent signés dans la région de la rivière Ruki : le 26 avril, avec Indundu de Wetanyenyi, village qui côtoyait, au nord, la station de l'Équateur ; le 28 avril, avec Enonu, chef de Boukwasamba, un village entre Mbandaka et la station de l'Équateur ; le 1^{er} mai, avec Ikomo, à Moleke ; le 5 mai, avec Siampembe, à Montui (Ruki) ; le 16 mai, avec Ukanakome, à Katankoi (Ruki). Et ça continua : le 4 juin, avec Lukalangu, à Molingue (Inganda) ; le 11 juin, avec Golu d'Ipeko (village à l'intérieur, une grande localité se trouvant sur la voie de terre qui conduit à Loliva) ; finalement, le 16 juin, avec le chef Epello de Woubangi (Ruki) (*ibid.*).

Camille Coquilhat résida à Wangata du 17 juin 1883 au 30 avril 1884. Alphonse Vangele y resta du 17 juin 1883 au 20 décembre 1884. S'étant montré stratège, en étant « neutre » dans les querelles intestines de la région, il put acquérir quelque vingt kilomètres de rives donnant incontestablement le commandement de la Ruki et de l'Ikelemba.

Nommé chef de la division des Stanley Falls par Edmond Hanssens (1843-1884) (Coosemans 1948a), Vangele fit, en janvier 1885, le voyage du haut fleuve vers cette station. Le 31 janvier, il redescendit le fleuve vers Léopoldville, concluant au passage d'autres traités à Umangi, à Upoto et à d'autres endroits non précisément situés. Au cours de la seconde moitié du mois de février, il se trouva aux environs d'Équateurville. Il conclut des traités, notamment à Mokomela, à Bongata et à Ikengo [Ikenge], respectivement le 20, le 21 et le 25 février 1885 (Denuit-Sommerhausen 1988 : 94 et 123). À ce moment, la conférence de Berlin, qui avait débuté en novembre 1884, prenait fin. Quelques mois plus tard naquit l'EIC. De larges régions du nouvel État congolais demeuraient encore inexplorées, notamment dans l'Équateur.

Après Alphonse Vangele, c'est Guillaume Casman qui conclut des traités avec des chefs indigènes : le 20 décembre 1884, avec Mokabu de Wangata ; toujours le 20 décembre 1884, avec Kambo de Bukutu (Ruki) ; le 22 décembre 1884, avec Ibaka de Bundu (Ruki). Il décéda après un séjour de cinq mois. Son successeur, Georges Pagels (1855-1897), arriva sur place le 13 mai 1885 (Jadot 1956). Les chefs de station se succédèrent à un rythme rapide. Pagels fut très brièvement remplacé par Charles Liebrechts. Puis Camille Van den Plas (1850-1902), désigné le 1^{er} juillet 1885, quitta ce poste le 28 décembre 1885, pour devenir agent commercial chez les Bangala (Pardoen 1948). Ensuite, l'Anglais Edward Glave (1863-1895) passa, le 1^{er} décembre 1885, à la direction de Wangata, où il resta jusqu'au 23 avril 1886 (Coosemans 1951b).

Le poste de l'État de Wangata fut supprimé avec le départ de Glave. Quelques missionnaires protestants et agents commerciaux de la SAB continuèrent à y résider. Mais Équateurville demeura une grande base pour les expéditions vers l'Ubangi et l'Uele.

Le missionnaire George Grenfell (1849-1906) pénétra plus loin à l'intérieur de la région de l'Équateur (Cambier 1948b). Durant une première excursion, en juin 1884, il avait fait la reconnaissance de la rivière Kwa et remonté le fleuve Congo jusqu'à Lukolela. Son second voyage fut plus long : il dura du 13 octobre 1884 à mars 1885. Il explora non seulement l'Ubangi, mais aussi la Ruki et l'Ikelemba, où il visita le village Danda (Vangroenweghe 1988 : 429). Accompagné par Curt von François, au service de l'EIC, il se trouva à l'embouchure de la rivière Kwa le 16 juillet 1885 et remonta le fleuve Congo, faisant escale notamment à Bolobo, Lukolela et Irebu, pour arriver à Équateurville le 18 août. Il quitta cette localité le 22 août, naviguant vers les rivières Lulonga et Maringa. D'après les notices de Curt von François (1852-1932) (Cambier 1951), il disposait d'un compas, d'un sextant et de nombreux instruments de dessin et établit que la Lulonga avait une navigabilité de 420 km, et ses affluents de 400. La région avait une superficie de 12 000 km² et il estima sa population à environ 24 000. Grenfell jugea la basse Lulonga inapte pour l'établissement de Blancs, mais la région excellente pour le commerce. Les deux explorateurs poursuivirent ensuite leur voyage sur la Lopori. Ils s'arrêtèrent dans le village Nsambala, où ils rencontrèrent des trafiquants indigènes originaires des rives du fleuve Congo. Ensuite, Grenfell et von François allèrent vers la rivière Tshuapa

(l'actuel Busira-Tshuapa), qu'ils parcoururent jusqu'à Bokuku. Au retour, ils naviguèrent sur la Busira (l'actuelle Momboyo) sur une longueur de 300 km. En octobre 1885, ils furent de retour à Équateurstation, qu'ils quittèrent le 14, pour atteindre Léopoldville le 20 octobre 1885 (Vangroenweghe 1988 : 429-430).

C'est Alexandre Delcommune qui découvrit la rivière Salonga, lors d'une expédition de la SAB, dont Demeuse et Romberg faisaient partie. Le 18 février 1889, ils constatèrent que la rivière Ruki s'épanouissait de nouveau en un large pool divisé en quatre bras séparés par trois grandes îles boisées. Ils prirent le bras méridional, le plus large et le plus profond, pour accoster, quatre heures plus loin, à Nkuse. Le lendemain, ils virent le chef Evora, qui leur expliqua que la rivière s'appelait « Zalonga ». Ils continuèrent leur route jusqu'au 22 février. Delcommune rapporta alors :

« Plus nous avançons dans le bras [de la] Ruki que nous avons choisi, plus la terre devient rare, la solitude plus complète. Depuis 225 kilomètres, nous naviguons dans ce bras et notre conviction est maintenant que nous sommes dans un affluent [de la] Ruki, affluent inconnu jusqu'ici, dont la direction est sensiblement la même que celle de la Bussera, indiquée sur les cartes, bien que sa jonction avec [la] Ruki soit plus à l'est. En effet, du Congo au confluent de cette rivière, nous avons remonté [la] Ruki sur une distance de 256 kilomètres. Je décide de rebrousser chemin ; à notre descente, nous remonterons les autres branches à gauche » (Hulstaert 1982 : 181-185 ; Boelaert 1958 : 129-130).

Delcommune écrivit ensuite que cette rivière était un tributaire de la Ruki et qu'elle devait être la « Bussera ». Il faut dire que, sans le savoir, Delcommune avait remonté la Salonga. Contrairement à ce que l'on peut lire dans certains ouvrages coloniaux, Delcommune n'explora pas la Salonga jusqu'à ses sources. Il faut tenir compte du fait que des précisions et des détails hydrographiques se réaliseront au fur et à mesure de l'occupation de la région par les agents de la SAB.

Trois observations s'imposent pour mieux connaître les noms des rivières que les Européens ont explorées. Premièrement, les explorateurs européens ont enregistré de nombreuses rivières qu'ils ont parcourues avec des orthographes différentes : Lolongo = Lulanga = Lulungu = Loulongo = Lulonga... ; Ourouki = Bourouki = Boloki = Ruki ; Boussera = Bonsela = Busira ; Luapa = Djuapa = Tshuapa...

Deuxièmement, la plupart des noms ne sont même pas des hydronymes : les rivières Maringa, Ruki et Busira réfèrent à des noms ethniques ou des ethnonymes, respectivement des groupes balinga, boloki et bonsela. Troisièmement, les peuples autochtones prononcent parfois différemment les noms de ces rivières : les Mongo parlent de la « Jwafa » ou de la « Lwafa » et de la « Luwo », au lieu de la Tshuapa ou de la Maringa. Le nom « Momboyo » a été introduit par les Blancs ; les indigènes l'appellent la « Luilaka » (De Rop 1957).

À noter que le district de l'Équateur fut créé le 1^{er} août 1888 (cf. *infra*). Mais il resta sans titulaire jusqu'à l'arrivée, en décembre 1890, de Charles Lemaire. C'est lui qui reconstruisit le poste, en avril 1891, et prospecta le nouvel emplacement de Coquilhatville. Un détachement de la Force publique vint s'installer et, en 1892, un camp d'instruction militaire fut établi (Vinck 1992 : 485).

2. RÉCITS SUR LES CONTACTS ENTRE LES PREMIERS EUROPÉENS ET LES AUTOCHTONES

Au vu des nombreux faits rapportés sur les violences commises dans la région de l'Équateur, l'Administration coloniale recueillit des témoignages sur les premiers contacts entre l'Européen et l'autochtone. Ci-après, nous reproduisons deux récits.

2.1. « RENSEIGNEMENTS SUR LES CONTACTS ENTRE LES PREMIERS EUROPÉENS ET LES BAENGA »,

Le 2 juin 1930, L. Charlier, agent territorial de Basankusu, envoie au commissaire de district Jorissen (Lufungula 1986) une lettre dans laquelle il résume les renseignements qu'il a récoltés auprès de vieillards baenga sur les premiers contacts de leur peuple avec les Européens :

« Le 1^{er} Blanc qui arriva dans la région fut un missionnaire protestant qui s'installa à Ikau. Après lui vint un Blanc de Coquilhatville dénommé *Madefu* pour acheter de l'ivoire, sans résidence à Basankusu. Alors seulement arriva un représentant de *Bulamatar* appelé Lofembe (Lothaire, je crois) qui s'installa à Bolongo (emplacement actuel SAB à peu près), puis près de la rive gauche de la rivière Lokongo entre les villages Bolongo et Mompona. Mr Lothaire fut rem-

placé par *Bombende* auquel fut adjoint *Mondjolongo*³⁵ (Peters et Termolle). Ils voulurent imposer la récolte du caoutchouc aux Baenga qui refusèrent. Ce fut alors une chasse à l'homme par les pistonniers qui en tuèrent beaucoup, entre autres le fils du chef d'Ikau. Tous les Baenga se cachèrent dans les îles et la Lopori. Puis vint un accord pour fourniture de poisson, mais au moindre manquement, les Baenga devaient payer de fortes amendes ou donner des esclaves.

Un Blanc de Cie commerciale dénommé *Isolona* avait envoyé dans la Lopori, avec des marchandises, le nommé Wane de Boyela (Baenga). Ce dernier arriva au *beach* où se trouvait Isongidji de Mompona (Baenga), Wane lui vola son poisson. Une bataille s'en suivit et la pirogue d'Isongidji fut coulée. Il vint se plaindre au Blanc *Bombende* qui ordonna à Wane de remettre une pirogue à Isongidji. Wane refusa et menaça le Blanc. À cette époque, les Blancs construisaient une maison à l'emplacement du *beach* actuel de Basankusu.

Comme ils retournaient à midi chez eux, ils rencontrèrent Engwandjala frère de Wane. Engwandjala leur montra un oiseau et leur demanda de le tuer. Sur la réponse des Blancs qu'ils n'avaient pas d'arme, Engwandjala frappa mortellement *Bombende* de sa lance. *Mondjolongo* se défendit à coups de chicotte, mais Wane accourut et le blessa d'un coup de lance. Un Mongo de Lisafa nommé Empempe l'acheva d'un coup de lance. Les missionnaires anglais prévinrent Coq d'où arrivèrent deux Blancs *Longombolo* et *Bongena* avec des soldats et ce fut une répression sans merci, quantité des Noirs furent tués. Engwandjala et Empempe furent pendus ainsi que le chef Lomama de Boyela ; Wane, arrêté dans la Lopori fut fusillé à son arrivée au *beach* de Basankusu. Alors ces deux Blancs partirent et furent remplacés par trois Blancs de l'ABIR : *Ilombo*, *Moto* et *Bolaluma*. »

2.2. « ARRIVÉE DES BLANCS À BASANKUSU³⁶ »

Le second récit a été rédigé en 1954 par Bernard Linunda, alors moniteur à la mission catholique de Bokakata. Cette narration concerne l'arrivée des Blancs à Basankusu et leurs relations avec les Lilangi qui étaient sous le patriarche Wese :

35 Orthographe plutôt *Bonjolongo*.

36 Récit sur l'arrivée des Blancs à Basankusu et leurs relations avec les Lilangi sous le patriarche Wese, manuscrit, en 1954, par Bernard Linunda, alors moniteur à la mission catholique Bokakata.

« Avant l'arrivée des Blancs, nous avions un grand patriarche nommé Wese. Il avait deux frères : Iseim'kea Linunda et Iseankoli ey'Efambe. Wese commença à interdire les guerres entre les Lilangi et leurs voisins, et devint le chef de tous les autres villages. Lorsque les Ngombe apprirent cette suprématie de Wese, ils vinrent provoquer une guerre contre lui afin de lui ravir tous les villages qui lui étaient soumis. Ayant appris les desseins des Ngombe, il ordonna aux autres villages de rester, et ne prit que les Lilangi pour contrecarrer l'incursion ngombe. Il en tua de nombreux, et parvint à repousser les survivants. C'est en ce moment qu'arriva le premier Blanc, un missionnaire protestant. On allait le contempler, car jamais vu pareil être humain. Wese qui était en guerre fut prévenu et alla lui aussi à sa rencontre. On appela ce Blanc *nténdélé* à cause de sa peau claire. Deux autres Blancs arrivèrent : *Bomende* et *Bonjolongo*. Ils ont maltraité beaucoup des nôtres. Lomama les tua. Après leur mort vinrent deux Blancs surnommés *Moto* et *Ilombo*. Ils vengèrent impitoyablement *Bomende* et *Bonjolongo*. À cause de cette terreur, Wese et les siens se réfugièrent à Lofale où ils ont vaincu les Ngombe. Nos gens finirent par demander la paix. Moto et Ilombo leur demandèrent de fournir assez de caoutchouc, sinon la guerre continuerait. Les gens acceptèrent malgré eux. Mais Wese n'en était pas d'accord. Il en interdit énergiquement la récolte, et vociféra : "Pourquoi le caoutchouc pour ces idiots venus chez nous ?" Il en confisqua de nombreux paniers et les brûla. Apprenant cela, les Blancs ordonnèrent à leurs soldats de combattre Wese et ses hommes : la guerre se généralisa.

Wese tua plus de soldats qu'eux ne tuèrent ses hommes. Il parvint à récupérer 10 fusils comme butin. La guerre n'avait pas encore pris fin qu'un autre Blanc, *Iseongembe*, arriva. Il surchauffa les esprits et la guerre devint plus atroce. Les gens inventèrent un fétiche appelé *ikakota* qui les rendrait invulnérables aux balles. Un Blanc Mpaka vint de Kinshasa, et signa l'armistice avec Wese. On tomba d'accord sur la fourniture de caoutchouc contre paiement, et la guerre prit fin à cause du Blanc Mpaka.

Malgré cela, si on ne fournit pas la quantité maximale, les Blancs vont tuer le chef du village. Voyant que son frère Bonengo est tué, Wese prend fuite dans la forêt, et interdit la fourniture du caoutchouc. Un Blanc, *Lofembe*, résidant à Mbandaka envoya un émissaire auprès de Wese pour l'apaiser. Car faire la guerre avec lui, c'est décimer sa population. Les émissaires lui proposèrent de la réhabiliter dans ses fonctions antérieures. Ces émissaires étaient Nina, et un autre de la compagnie Bile. Non convaincu, Wese s'enfuit vers

Ikelemba. Les Blancs supplièrent sa mère et ses frères Iseimeka et Iseankoli de la faire revenir pour son investiture. Wese revint et redevint le grand patriarche des Basankusu. Malgré cela, Liyoko dut faire face à beaucoup d'ennuis de la part des Blancs. »

Précisons encore que le mot « *nténdélé* » peut référer à « *mondele* » ce qui signifie « le Blanc » ; il est possible qu'il s'agit d'une déformation du nom de Henri Morton « Stanley ».

3. LES RÉGIMES FONCIER ET COMMERCIAL

Le 1^{er} juillet 1885, l'Administrateur général Francis de Winton (1835-1901) (Coosemans 1951c; Luwel 1964) proclama, à Vivi, la constitution de l'EIC. Il tint, entre autres, des propos dont les effets sur la population de l'équatoriale ne tardèrent pas :

« Un décret du Souverain invitera incessamment tous les non-indigènes qui possèdent actuellement ou occupent actuellement, à un titre quelconque, des terres situées sur le territoire de l'État indépendant du Congo, à faire une déclaration officielle indiquant ces terres et à soumettre à l'examen et à l'approbation du Gouvernement les contrats et les titres en vertu desquels ils les occupent.

Le décret a pour but d'assurer, dans les formes qui seront prescrites, la reconnaissance des droits acquis, et de permettre l'organisation régulière, dans un avenir prochain, de la propriété foncière dans ledit État.

En attendant, pour éviter des contestations et des abus, l'administrateur général, autorisé à cet effet par le Souverain, arrête :

1. À partir de la présente proclamation, aucun contrat ni convention passé avec les indigènes pour l'occupation, à un titre quelconque, de parties du sol, ne sera reconnu par le Gouvernement et ne sera protégé par lui, à moins que le contrat ou la convention ne soit fait à l'intervention de l'officier public soumis par l'administrateur général et d'après les règles que ce dernier tracera dans chaque cas particulier.
2. Nul n'a le droit d'occuper sans titre des terres vacantes ni de déposséder les indigènes des terres qu'ils occupent; les terres vacantes doivent être considérées comme appartenant à l'État » (Boelaert 1956 : 3).

L'État du Congo s'appropriait des forêts dites « vierges », où les indigènes n'auraient jamais pénétré. Du point de vue juridique, l'interprétation était sans équivoque. L'article premier ne reconnaissait

plus légalement aux indigènes le droit de concéder ou de céder l'occupation de quelque partie que ce soit du sol congolais, soit à titre de propriétaire, soit à titre d'usage, sans l'intervention de l'EIC. Le deuxième article déclarait les terres vacantes terres domaniales, défendait de les occuper sans titre légal et interdisait de déposséder les indigènes des terres qu'ils occupaient (Boelaert 1956a : 4).

À ce propos, toute une série de décrets et d'ordonnances suivit. Ils prescrivirent comment les non-indigènes devaient faire la demande ou procéder pour l'enregistrement de leurs parcelles et de leurs terrains. Puis, le rôle du conservateur des titres fonciers fut expliqué jusqu'au moindre détail. Il fut également question de la taxe d'enregistrement, des tarifs des frais de mesurage, de la délivrance du certificat d'enregistrement, des frais d'entretien des topographes et de leurs aides, de la commission de vérification des demandes d'enregistrement des terres, etc. (*Bulletin officiel de l'EIC* 1885; 1886a; 1886b; 1886c; 1886d; 1886e).

Mais en même temps, Léopold II et son administration congolaise se montrèrent habiles, certaines dispositions paraissant protéger les indigènes. Ainsi le second article d'un décret du 14 septembre 1886 stipulait :

« Les terres occupées par des populations indigènes, sous l'autorité de leurs chefs, continueront d'être régies par les coutumes et les usages locaux.

Les contrats faits avec les indigènes pour l'acquisition ou la location de parties du sol, ne seront reconnus par l'État et ne donneront lieu à enregistrement qu'après avoir été approuvés par l'administrateur général du Congo. Celui-ci pourra déterminer les formes et les conditions à suivre pour la conclusion desdits contrats. Sont interdits tous actes ou conventions qui tendraient à expulser les indigènes des territoires qu'ils occupent ou à les priver directement ou indirectement de leur liberté ou de leurs moyens d'existence » (*Bulletin officiel de l'EIC* 1886d).

Le décret du 27 février 1887 régla la situation des sociétés commerciales, tant celles constituées dans le territoire congolais que celles créées à l'étranger avec des succursales au Congo. L'article premier stipulait que ces entreprises constituaient des individualités juridiques distinctes de celles des associés. À son article deuxième, les actes d'entreprise devaient être, à peine de nullité dans les six mois de leur date, déposés en copie et par extrait au greffe du tribunal de 1^{re} instance. Ils devaient être publiés au *Bulletin*

officiel et toute modification aux actes de société devait, à peine de nullité, être déposée, comme les actes eux-mêmes, et publiée dans le même *Bulletin officiel de l'EIC* (1887a).

Pour rappel, toutes les sociétés commerciales constituées légalement et ayant leur siège en pays étranger pouvaient faire leurs opérations et ester en justice au Congo. Des sociétés étrangères, qui voulaient fonder au Congo une succursale, un comptoir ou un siège quelconque d'opérations, étaient tenues, dans les six mois de la fondation de cet établissement, de déposer un extrait de leurs actes constitutifs contentant, outre toutes les indications précitées, la désignation des personnes préposées à l'établissement au Congo, et de faire élection de domicile dans l'EIC. Celles qui avaient une succursale, un comptoir ou un siège d'opérations au Congo, devaient faire ce dépôt dans les six mois de la promulgation de ce décret.

Très important, ce décret précise que « [...] aucune société ne pourra posséder ou acquérir plus de 10 000 hectares de terres sans une autorisation expresse » (*Bulletin officiel de l'EIC* 1887a).

En ce qui concerne les maisons commerciales, une ordonnance du 30 juin 1887 déterminait les conditions auxquelles elles pouvaient occuper des terres situées dans le Haut-Congo, en amont du Stanley Pool :

« Les non-indigènes qui veulent fonder des établissements commerciaux ou agricoles dans le Haut-Congo en amont du Stanley Pool pourront, sans autorisation préalable, prendre une superficie de terre non encore occupée, n'excédant pas 10 hectares et n'ayant pas plus de 200 mètres de rive le long du Congo, ou d'un autre cours d'eau navigable. Jusqu'à une distance de 500 mètres, à partir de la rive, le terrain ne pourra pas avoir plus de 200 mètres de largeur. Ils devront éventuellement faire avec les indigènes les arrangements nécessaires pour s'assurer une paisible occupation du sol et pour prévenir des conflits ou des hostilités. Ils sont tenus d'indiquer soit par des poteaux, des bornes, des fossés ou des clôtures, soit de toute autre manière apparente, les limites des terres occupées par eux » (*Bulletin officiel de l'EIC* 1887b).

Émile Banning (1836-1898) fut un des rares Belges à élever la voix contre cette vision réductionniste de Léopold II au sujet du régime foncier (Walraet 1948). L'ancien directeur général au ministère des Affaires étrangères s'opposa à ce que l'on considère comme terres vacantes, toutes celles qui n'étaient pas occupées par les indigènes, c'est-à-dire bâties ou cultivées. Une telle théorie était, selon lui, une véritable

violation du droit naturel consacré par la législation même de l'État, car elle enlevait aux indigènes la libre exploitation des forêts et des savanes qui étaient le bien commun de leurs peuples, leur propriété ou, tout au moins, sur lesquelles ils avaient des droits d'usage. Elle était, en outre, poursuivait-il, manifestement contraire à l'esprit qui animait les signataires de l'acte de Berlin. Il précisa qu'en concédant le pouvoir politique à l'EIC dans le bassin du Congo, ils ne voulaient pas déposséder, au profit exclusif de celui-ci, les peuples indigènes de leurs droits sur leur sol naturel héréditaire (Gossart 1920: 70).

Le Gouvernement britannique considéra l'interprétation donnée par le Gouvernement congolais à sa politique d'occupation comme étant trop restrictive et ses applications trop rigoureuses. À son avis, l'Administration congolaise ne voulait pas fixer de manière sérieuse les caractères propres des droits originaires indigènes (Livre blanc 1908: 9-10).

À partir de la fin 1889, le Gouvernement congolais imposa des restrictions quant à l'exploitation des produits d'exportation les plus importants. Il instaura, dans le domaine économique, une politique de concession. Par le décret du 17 octobre, il régla les conditions auxquelles pouvait se faire l'exploitation du caoutchouc, de la gomme copal et des autres produits végétaux dans les terres où ces substances n'étaient pas encore exploitées par les indigènes et qui faisaient partie du domaine de l'État, notamment dans les îles situées dans la zone comprise entre Bolobo et l'embouchure de l'Aruwimi et dans les forêts s'étendant dans cette zone le long du fleuve et de ses affluents.

À noter que, pour la première fois, deux idées étaient retenues: celle relative au caoutchouc et aux autres produits végétaux et celle concernant une concession spéciale. Deux articles du décret du 17 octobre 1889, jetèrent la base d'un régime concessionnaire:

« Article premier: l'exploitation du caoutchouc, de la gomme copal et des autres produits végétaux dans les terres susvisées pourra avoir lieu en vertu de concessions spéciales données par l'administrateur général du département des finances, à qui les demandes et soumissions doivent être présentées, et qui est autorisé à régler les conditions des concessions ainsi que les redevances à payer à l'État.

Article 2: quiconque aura, sans concession valable ou sans observer les conditions stipulées dans la concession, exploité ou fait exploiter du caoutchouc, du copal ou d'autres produits végétaux dans les îles et forêts

susdites, sera puni d'une amende de 50 à 2000 francs sans préjudice de tous dommages-intérêts; les produits ainsi récoltés seront saisis et confisqués.

Les dispositions du premier alinéa de l'article 10 de notre décret du 30 avril 1887 sont rendues applicables à ces infractions [...] » (*Bulletin officiel de l'EIC* 1889: 218-219).

Ce décret suscita quelques réactions. Deux mois après sa publication, la Grande-Bretagne se montra soucieuse. Le 10 décembre 1889, Lord Vivian, chef de la délégation britannique à Bruxelles, écrivit à Edmond Van Eetvelde (1852-1925) (Stengers 1951) que le marquis de Salisbury³⁷ lui demandait d'attirer l'attention du Gouvernement de l'EIC sur le 5^e titre de l'acte général de la conférence de Berlin stipulant que chaque puissance qui exerce ou exercera des droits de souveraineté dans les territoires susvisés ne pourra y concéder ni monopole, ni privilège d'aucune espèce en matière commerciale et d'examiner comment dans son opinion les dispositions de ce décret pouvaient être réconciliées avec cette thèse de l'acte de Berlin (Archives KADOC Lettre de Vivian à Edmond Van Eetvelde, 10 décembre 1889).

Dans sa réponse du 14 décembre, Van Eetvelde expliqua qu'aucun point de l'acte de Berlin n'était enfreint. Il tenta de rassurer le Gouvernement britannique en ces termes:

« Je m'empresse de rassurer [...] sur la portée de cette mesure: il ne s'agit ni de monopole, ni de privilège en matière commerciale, ni de la culture de caoutchouc et d'autres produits végétaux. Le Gouvernement cherche uniquement, ainsi que cela se pratique partout, à tirer parti des forêts de l'État, et à empêcher que les produits qu'elles renferment soient exploités sans la permission du propriétaire et sans redevance, ou de manière à amener leur déboisement ou la destruction imprévoyante des lianes à caoutchouc.

Votre Excellence constatera qu'il n'y a là rien de contraire à l'article V de l'Acte général de la Conférence de Berlin, article dont le rapport présenté à la Conférence précise ainsi la signification, conforme aux observations de sir Edward Malet, le Plénipotentiaire britannique.

Il ne subsiste aucun doute sur le sens strict et littéral qu'il convient d'assigner aux termes "en manière commerciale". Il s'agit exclusivement du trafic, de la faculté

³⁷ Il s'agit de Robert Arthur Talbot Gascoyne-Cecil (1830-1903) qui fut Premier ministre de Grande-Bretagne, pour la deuxième fois, de 1886 à 1892.

illimitée pour chacun de vendre et d'acheter, d'importer et d'exporter des produits et des objets manufacturés. Aucune situation privilégiée ne peut être créée sous ce rapport; la carrière reste ouverte sans restriction à la libre concurrence sur le terrain du commerce, mais les obligations des gouvernements locaux ne vont pas au-delà.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que le commerce du caoutchouc et de tous autres produits reste libre comme par le passé [...] » (Archives KADOC Lettre d'Edmond Van Eetvelde à Vivian, 14 décembre 1889).

Edward Baldwin Malet (1837-1908), dont il est question dans le document, était le ministre plénipotentiaire britannique à Bruxelles jusqu'en 1885 avant d'être mis en poste à Berlin jusqu'en 1895.

En juillet 1890, des mesures furent prises à propos de la récolte de l'ivoire. Dans l'introduction d'une ordonnance du 9 juillet 1890, le Gouvernement congolais voulut la régler de manière à favoriser la libre concurrence. Dans un article premier, il fut stipulé que le Gouvernement abandonnait exclusivement aux particuliers l'ivoire des domaines de l'État dans tous les territoires situés au-delà du Stanley Pool, directement accessibles aux steamers en aval des chutes du Congo et en aval de celles de ses affluents, sur une profondeur de rive de 50 kilomètres. Celui qui récoltait ou se procurait, à n'importe quel titre, de l'ivoire dans ces territoires doit payer à l'État, outre les droits de sortie, des droits de patente équivalant à deux francs par kilogramme. L'article deuxième précisa que les droits de patente équivalaient à 4 francs par kilogramme dans les parties du Haut-Congo qui ne sont pas visées au premier article (*Bulletin officiel de l'EIC* 1890 : 80-81).

Les entrepreneurs coloniaux de la première heure s'inquiétèrent aussi de l'évolution que commençait à prendre la politique économique de l'EIC. Citons :

- a. le baron Georges Brugmann (1829-1900), dont le nom figurait parmi les souscripteurs de l'Association internationale africaine (1876) et à l'origine de la naissance de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie (CCCI) ;
- b. Albert Thys (1849-1915), qui avait fondé, en 1887, avec son ami Henry Sanford (1823-1891) la Sanford Exploring Expedition, la première des entreprises belges ayant le Haut-Congo comme champ d'action. Il participa au fur et à mesure à la constitution des sociétés commerciales et industrielles de la rue Bréderode et occupa la présidence de plusieurs d'entre elles: la Compagnie des Magasins généraux, la Société anonyme belge pour le commerce du Haut-Congo (SAB) et la

Compagnie des produits du Congo (Van der Straeten 1948; Anciaux 1956; Moulaert 1952b).

Le 23 septembre 1890, Van Eetvelde eut un entretien avec le baron Brugmann. Le secrétaire d'État résuma leur conversation dans une missive envoyée le même jour à Léopold II :

«Selon le désir exprimé ce matin par le Roi, j'ai vu Brugmann et lui ai lu la note du Roi et le projet de modification. Inutile de dire que Brugmann n'a pas été convaincu de l'ingratitude des sociétés envers l'État, il a dit qu'il était d'autant moins ingrat que le Roi lui avait à lui-même dit à plusieurs reprises que jamais l'État ne ferait le commerce et que cette assurance avait été donnée à Sanford dans une lettre signée par Strauch à la création de l'Exploring qu'il en soit Brugmann est disposé à modifier la rédaction et à en soumettre une nouvelle au conseil.

En substance, il dira que l'État a renoncé à recueillir de l'ivoire dans certaines zones de ses territoires qu'il a en compensation et à cause de la non-adoption des droits d'entrée frappés des droits directs et il exprimera le vœu que prochainement les droits seront transformés en droits d'entrée moins lourds à supporter par le commerce et dira que la prospérité de l'État est liée à celle du commerce et il ajoutera une phrase finale concernant le chemin de fer dont l'ouverture facilitera les transactions commerciales.

Brugmann ne veut pas admettre que les droits d'entrée sont supportés par les consommateurs seuls, les indigènes, il dit les droits d'entrée augmentent la valeur de mes marchandises d'échange or les indigènes ne me donneront pas plus de leurs produits pour une pièce d'étoffe [...] l'établissement des droits donc je paierai leurs produits plus cher, etc.

Mais il espère que l'État ayant moins de dépenses à faire pour réaliser les droits d'entrée que pour réaliser les droits directs, pourra, pour obtenir la même somme, frapper les droits d'entrée inférieurs à ceux frappés par les derniers décrets. Il a continué ses plaintes sur Coquilhat disant que si cela devait continuer, la société ne pourrait plus faire de commerce et devrait renoncer à le tenter, c'est surtout au point de vue des transports. Je joins le rapport complet donnant tous les chiffres [...] » (Archives du Palais royal Note d'Edmond Van Eetvelde à Léopold II, 23 septembre 1890).

Le baron Brugmann était soucieux, d'autant plus que le roi lui reprochait son ingratitude. Il comprit que Léopold II cherchait à assurer à son État du Congo le monopole du commerce sur d'immenses

parties de son territoire. En d'autres termes: le monarque voulait affaiblir sérieusement les sociétés commerciales. À noter qu'il réussissait déjà, sans que trop de monde rouspète, à dépouiller les indigènes de leur droit de faire du commerce. Il était déjà clair que Léopold II envisagea d'interdire les relations commerciales directes entre les sociétés commerciales et les autochtones.

Mais la note précitée mit au jour une autre arme dont Léopold II abusait. Il surchargeait les indigènes d'impositions en travail, en produits naturels et en fourniture de viande, de poisson ou de *chikwangue*. Il n'hésitait pas à menacer les sociétés commerciales de divers droits d'entrée à payer. Une raison du mécontentement du baron Brugmann était justement le zèle de Camille Coquilhat dans ce domaine. Mais il se déclara finalement prêt à négocier.

Trois mois plus tard, des réactions d'inquiétude provinrent du Congo. Léopold II en fut informé par une lettre de Camille Janssen (1837-1926) (Louwers 1956), administrateur général au département des Finances de l'EIC, en date du 31 décembre 1890. En voici le contenu :

«[...] J'ai l'honneur de placer sous les yeux de Votre Majesté une lettre du gouverneur général en date du 19 novembre, accompagnée de quatre annexes, et de lui demander l'interprétation que nous devons donner au décret du 17 octobre 1889.

Ce décret interdit l'exploitation du caoutchouc, de la gomme copal et des autres produits végétaux dans certaines zones, sans concession spéciale, et punit ceux qui auront exploité ou fait exploiter ces produits sans concession valable.

Le seul fait d'acheter du caoutchouc aux indigènes constitue-t-il une contravention et est-il punissable des

peines prévues par l'article II du décret? M. Coquilhat se prononce par l'affirmative, mais M. Van Eetvelde et moi, nous ne partageons pas cette manière de voir, et nous doutons qu'un tribunal condamne une maison de commerce à l'amende, alors qu'elle se serait bornée à acheter du caoutchouc aux indigènes dans la région située au-delà de Bolobo.

Comme il appartient au législateur seul d'interpréter la loi, notre devoir est d'exposer la question à Votre Majesté afin qu'elle se prononce définitivement. Le seul fait d'achat n'est pas prévu par le décret et pour qu'un commerçant soit condamné, le procureur d'État devrait fournir la preuve que l'acheteur a incité les indigènes ou les vendeurs à exploiter le produit végétal sur le domaine de l'État, preuve qu'il nous paraît impossible de fournir; il ne faut pas perdre de vue que cette exploitation n'est interdite que dans les terres faisant partie du domaine de l'État; les indigènes ont, par conséquent, le droit de recueillir le caoutchouc dans les bois qui bornent leurs villages et qui sont censés faire partie intégrante de ceux-ci tout comme ils ont le droit d'y couper le bois nécessaire à leurs besoins. C'est à cet État qu'incombe l'obligation d'empêcher les indigènes d'exploiter le caoutchouc sur ses domaines, mais une maison de commerce ne peut être punissable pour s'être bornée à acheter le caoutchouc présenté en vente. La liberté du commerce proclamée par l'acte général de Berlin nous semble s'opposer à une interprétation contraire.

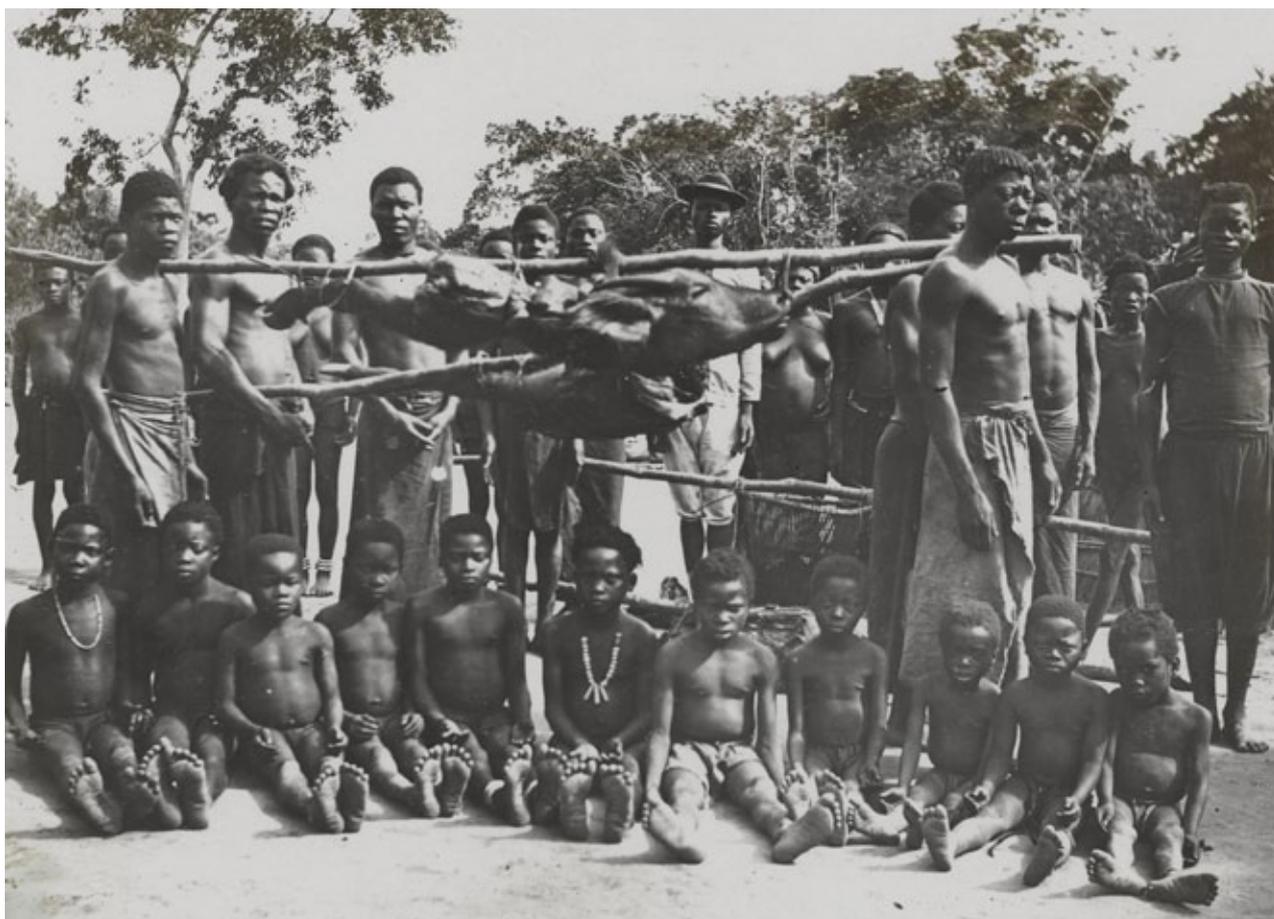
Nous pensons que l'intérêt bien compris de l'État commande de favoriser le commerce le plus possible et non de lui créer des entraves: plus on achètera de caoutchouc dans le Haut-Congo, plus on introduira de marchandises sur lesquelles nous percevrons des droits d'entrée, plus aussi on exportera le produit frappé de droits de sortie assez élevés; en dehors de l'intérêt qu'il y a à voir les indigènes s'adonner à une nouvelle industrie, l'intérêt même de nos finances nous commande de ne pas nous opposer à l'achat du caoutchouc dans ces contrées.

Les domaines de l'État sont assez vastes pour que pendant longtemps d'immenses réserves en caoutchouc nous demeurent acquises: l'initiative du commerce aura probablement pour résultat des demandes ultérieures de concessions lorsqu'on saura que les indigènes connaissent la manière de recueillir le caoutchouc et peuvent fournir une aide utile à ceux qui voudraient exploiter.

Je crois devoir ajouter que l'État doit redouter des actions en dommages et intérêts de la part des commerçants auxquels nous aurions fait défense d'acheter du caoutchouc aux indigènes.



1905: femmes apportant des *chikwangues* à Irebu.
(AP.0.0.1096, collection MRAC Tervuren; photo R. Dubreucq, 1905.)



Les Basakata du lac Léopold II apportant la viande de buffle.

(AP.0.0.26319, collection MRAC Tervuren ; photo S. Molin, 1927, © MRAC Tervuren.)

Nous estimons, en conséquence, que le décret du 17 octobre 1889 doit être interprété en ce sens qu'il est défendu d'exploiter ou de faire exploiter, sans concessions régulières, les produits qui y sont visés, dans les terres qui font partie du domaine de l'État, mais que le fait d'acheter ces produits des indigènes ne tombe pas dans l'application de cette loi.

En décembre 1889, le Gouvernement anglais a demandé quelques explications au sujet de la portée du décret du 17 octobre et de sa concordance avec l'article V de l'acte général de Berlin. Le département des Affaires étrangères a répondu à lord Vivian que le décret a uniquement pour but de faire respecter le domaine de l'État, mais "que le commerce du caoutchouc et de tous autres produits reste libre comme par le passé" [...] » (Archives KADOC, Lettre de Camille Janssen à Léopold II, 31 décembre 1890).

La lettre susmentionnée montra que l'interprétation du décret du 17 octobre 1889 divisait les collaborateurs de Léopold II. Edmond Van Eetvelde

et Camille Janssen étaient favorables à une politique qui pouvait promouvoir le libre commerce du caoutchouc dans l'État indépendant du Congo. En cela, ils étaient inspirés par un article de l'acte général de la conférence de Berlin. Et ils essayèrent aussi de convaincre d'autres signataires de cet acte général, notamment les Britanniques, du respect par l'EIC pour ce document.

D'autres collaborateurs, dont Camille Coquilhat, firent entendre au roi un autre son de cloche. Il est très probable que Léopold II se soit laissé inspirer par le capitaine Léon Roget (1858-1909), commissaire de district en 1889 et 1890 (Hennequin 1948). Rentré à Bruxelles le 12 décembre 1890, il fournit, le 24 décembre, une très longue note confidentielle au roi. Roget proposait des moyens empêchant tout individu ou société d'explorer ou de traverser dans un but commercial certains territoires de l'État congolais. C'est toute une panoplie de mesures :

«[...] Des raisons d'État, de politique intérieure ou philanthropique, peuvent nécessiter (moyens propres à assurer) à un moment donné l'interdiction de l'accès d'une partie de territoire à des négociants ou à des explorateurs étrangers. Mais la situation politique générale peut aussi être telle que l'interdiction ne doive pas emprunter les voies purement licites de façon à ce que, en apparence, l'accès des territoires semble absolument libre.

J'examinerai d'abord les voies légales. L'expulsion du chef de mission ou du commerçant lorsqu'il y a lieu. Je signale encore : le "régime militaire spécial" prévu par le règlement. En l'étendant et en se basant sur cette loi, on interdira purement et simplement l'accès de certaines parties du territoire où se déroulent des événements militaires et des opérations d'occupation. Ces opérations ne permettent pas à l'État de laisser s'aggraver une situation ou de retarder le but à atteindre, par l'immixtion d'expéditions non opportunes venant troubler les événements en cours. Ceux-ci ayant précisément pour but d'ouvrir lesdites régions au commerce et à la civilisation. Cette interdiction aurait un caractère purement temporaire, que l'on renouvellerait bien entendu.

Étendre aux Blancs et aux Noirs étrangers à l'État qui quittent le rayon d'un poste de l'État, les lois militaires, sans appel, prévues par le régime spécial.

Autre moyen légal, c'est de forcer les explorateurs et les négociants à renoncer à leurs espérances en les accablant de formalités ou d'impôts. Dans les régions à interdire toute colonne de commerce ou d'exploration pourrait être appelée à payer :

- 1° une forte taxe de licence pour le nombre de porteurs qu'elle compte employer, si ces porteurs ne sont pas de la région.
- 2° une taxe de licence pour recruter les porteurs appartenant à la région.
- 3° on pourrait déterminer le nombre maximum de fusils (ne permettant pas de pourvoir à la sécurité par eux-mêmes). Le poinçonnage par l'État des armes non destinées au commerce. Un droit de poinçonnage.

Une peine sévère pour toute arme non poinçonnée dans un délai à fixer.

Obligation de payer à l'État une redevance pour entretenir à leur établissement de base (je dis ici partout : établissement de base de colonne parce que je n'envisage pas les maisons de commerce riveraines et récoltant leurs produits en rivière, mais uniquement les maisons et établissements d'où partent des colonnes vers l'intérieur) un agent de l'État chargé de leur

sécurité (cette sécurité n'ayant jamais d'action extérieure. Uniquement défensive ; limitée à l'emplacement de l'établissement, aux bâtiments et au personnel dans l'intérieur du terrain alloué) chaque fois que l'établissement est hors du rayon d'un poste de l'État.

Ce que j'entends par rayon : dans les districts, il y a le chef-lieu du district et un ou plusieurs postes secondaires (N'entendre ici par postes que ceux commandés par un Blanc).

L'action du commissaire de district ou d'un chef de poste n'est effective et continue que sur les indigènes établis dans un certain rayon ayant pour facteurs principaux : l'effectif blanc et noir, la facilité et les moyens de communication, le temps depuis lequel l'occupation est acquise et enfin l'absence d'établissements arabes, d'établissements religieux ou commerciaux à hostilité sourde.

Dans ce que j'appelle rayon d'un poste, le commissaire de district et le chef de poste disposent d'une partie de la population pour tout ce qui concerne la guerre, le portage, le ravitaillement et les moyens de communication. En dehors de ces rayons il y a :

- a : des zones inexplorées où on est complètement inconnu ;
- b : des zones où il faut palabrer longuement ou guerroyer à chaque passage ;
- c : des zones peu connues et méfiantes où on est toléré, mais où on est sans action ;
- d : des zones amies, mais plus ou moins éloignées où on n'a d'action que pour autant que l'on y séjourne, soit en marche soit en vapeur.

Il est difficile sinon impossible d'empêcher l'action lente et progressive d'un étranger s'établissant dans les zones rangées sous les lettres a, b, c.

Dans les zones d, on peut surveiller l'étranger, mais il faut pouvoir s'y transporter ce qui est parfois difficile faute de personnel ou de moyens de transport. On voit ainsi pourquoi sous la rubrique 4 je préconise de placer un agent de l'État auprès des établissements-bases fixes qui sont en dehors du rayon d'un poste de l'État.

Je ferai toutefois remarquer tout de suite que je ne veux pas d'agent auprès des colonnes, on verra plus loin pourquoi.

L'étranger se plaçant en dehors du rayon d'un poste doit être chargé. Je voudrais voir l'établissement en quelque sorte indirectement forcé de venir s'établir dans le rayon d'un poste.

En adoptant ce que j'ai dit plus haut la plupart des établissements chercheront vraisemblablement à occuper

un terrain dans le rayon d'un poste. Dès lors, on pourra en limiter le personnel, dans certaines mesures, en posant comme condition que jamais, même dans le cas de disette, le poste de l'État ne diminuerait ses effectifs, mais que l'établissement commercial serait tenu de le faire si la nécessité s'en faisait sentir.

L'établissement-base de colonne étant établi dans le rayon d'un poste les occasions ne manqueront pas pour un chef de district bien versé dans les lois et règlements pour chercher misère la loi en main.

Disposant d'une partie de la population des environs le chef de district pourra dans la majeure partie des cas enrayer les tendances de l'explorateur ou des commerçants étrangers. Peut-être l'empêchera-t-il entièrement d'accomplir son programme. Lorsque le commerçant ou l'explorateur marchera en colonne l'État ne peut à aucun titre garantir la protection des colonnes. Il ne faut pas à quelque titre que ce soit qu'on offre jamais de protéger, de les accompagner ou de les faire accompagner; il faut soigneusement éviter toute aide qui pourrait faire partager par un agent de l'État la responsabilité d'un insuccès. L'étranger doit agir à ses risques et périls. De la sorte, on a les mains libres pour le faire échouer avec les moyens dont on dispose (il y a 3 mois environ M. Mison, chef de l'expédition française qui devait remonter le Niger en partant de la côte et donner la main à l'expédition Crampel, a été blessé grièvement par les indigènes à quelques kilomètres d'établissements anglais. Les Anglais avaient aidé Mr Mison lors de son passage. Toute réflexion me paraît superflue) » (Archives du Palais royal Note confidentielle au sujet des questions posées par Sa Majesté, de Léon Roget, 24 décembre 1890).

Léon Roget était un homme du terrain connaissant les circonstances dans lesquelles les Européens et les Africains vivaient au quotidien. Il n'ignorait pas les difficultés qu'ils rencontraient. Il savait ce que l'État congolais avait à faire pour faire échouer les sociétés commerciales, notamment refuser de les protéger ou ne pas leur permettre de se protéger, les surtaxer, les punir sévèrement quand elles ne respectaient pas les lois de l'État, etc.

Léopold II fut sensible aux arguments et aux propositions de Léon Roget (cf. *infra*). Mais l'État du Congo visa une mise en valeur par deux options: premièrement, en taxant les indigènes en travail, après avoir confisqué leurs terres: ils devaient récolter les produits des régions domaniales; deuxièmement, en concédant les droits de l'État à des sociétés placées sous son contrôle.

4. LE TEMPS DES MAINS COUPÉES

En mars 1890, le lieutenant Hubert Lothaire (1865-1929) arriva aux « Bangalas » dirigés alors par le commandant Ernest Baert (1860-1896) (Engels 1948c; Coosemans 1948b). Il accompagna celui-ci pendant une reconnaissance de la Lulonga. Au cours de ce voyage fut fondée, en octobre 1891, la station de Basankusu. Lothaire en prit le commandement, le 26 mai 1890, et commença à explorer, en les remontant jusqu'à leurs sources, les rivières Maringa et Lopori. Selon la *Biographie coloniale belge*, l'occupation de la région par Lothaire se fit non sans difficulté. Pendant dix-huit mois, il parcourut le pays, nouant des relations avec les populations et s'efforçant de mettre un terme à leurs guerres intestines. Il rentra à Nouvelle-Anvers le 17 novembre 1891 (Engels 1948c).

À noter que dans l'Équateur, l'exercice de la violence fut intense, à l'époque de Lothaire. Celui-ci fit l'exploration des rivières de cette région afin de trouver, ou plutôt de capturer, des « libérés ». Il initia dans l'Équateur la politique de la chasse à l'homme et à l'ivoire: « En octobre 1891, Lothaire remet le poste à Peters qui continue la politique de son prédécesseur: la chasse aux hommes et à l'ivoire. Il envoie des chefs indigènes ou des soldats dans Maringa et Lopori pour lui acheter esclaves et marchandises. Et bientôt s'y ajoute le caoutchouc. Seulement, ici les riverains ne sont plus contents et ce fut une chasse à l'homme par les pistonniers qui en tuèrent beaucoup » (Boelaert 1956b: 202-203).

C'est le 18 octobre qu'Hubert Lothaire remit le commandement de la station de Basankusu à Oscar Peters (1867-1893), sous-lieutenant de la Force publique (Lacroix 1952b).

Pour rappel, les Européens du district de l'Équateur s'adonnaient à l'achat d'esclaves. Ils disaient avoir reçu des instructions dans ce sens. « Recruter » des jeunes gens avait la même signification que les « acheter » et ces recrutements ou achats se transformaient parfois en des prises d'otages pures et simples à la suite d'expéditions punitives. Edmond Boelaert écrit à ce propos:

« Il (Fiévez) commence immédiatement par l'imposition du caoutchouc. Et pour augmenter la production, il faut occuper le pays [...] Mais il faut aussi des soldats, des travailleurs, des enfants. Et pour en obtenir, il y avait plusieurs procédés. On envoyait des expéditions commerciales par les rivières pour acheter des

esclaves ou capturer des gens. On s'en faisait remettre à titre de rançon ou d'otages. Ou l'on envoyait des expéditions punitives vers l'intérieur. Tout le butin obtenu par ces procédés divers : hommes, femmes et enfants, c'était des "libérés" qui servaient à remplir les camps d'instruction, les camps des travailleurs et les colonies d'enfants, et tous ces libérés rapportaient des primes. Mais rien d'étonnant à ce que les envoyés du Blanc, soldats et autres, voulurent profiter eux aussi du système, capturant enfants, femmes et filles pour eux-mêmes ou pour leur famille. Cet odieux trafic humain continua encore du temps du successeur de Fiévez, Sarrazyn [...] » (Boelaert 1956b).

En décembre 1890, le lieutenant Charles Lemaire (1863-1925) (Laude 1951) fut désigné pour assurer la direction du nouveau district de l'Équateur. Il transféra la station d'Équateurville (Wangata), fondée au confluent de la Ruki et du Congo, sur la rive gauche de la Ruki, dans le village du chef Boyera. En souvenir du vice-gouverneur général Camille Coquilhat, décédé à Boma le 24 mars de cette année, Lemaire proposa de donner au chef-lieu du district le nom de « Coquilhatville ».

Charles Lemaire fit de nombreuses reconnaissances des cours de rivières comme la Ruki, la Momboyo, la Busira, la Lulonga, la Lopori, l'Ikelemba, etc. De multiples notes rédigées avaient souvent une importance géographique, botanique et ethnographique. On lui doit également des informations hydrographiques sur le lac Ntomba. Ses carnets de route conservés au MRAC ont déjà fait l'objet d'analyse de la part de Daniel Vangroenweghe. Ses activités se regroupèrent en quatre catégories : la pacification, les reconnaissances, le transfert du poste de Wangata (Équateurville) à Coquilhatville ; le caoutchouc (Vangroenweghe 1986).

Charles Lemaire organisa au total treize expéditions punitives, afin de soumettre les villages avoisinants de Coquilhatville. L'utilisation de la force brutale était, pour lui, chose banale. Quand, le 18 mars 1891, il convoqua les chefs de Wangata, il leur fit comprendre que « Bula Matari, le chef de tout le pays », c'est-à-dire Léopold II, l'avait envoyé pour faire un grand village (Coquilhatville). Il prévint que ceux qui ne voulaient pas être ses amis « auraient la guerre ». Tous les quatre jours, expliqua-t-il, les villages d'amont et ceux d'aval, à tour de rôle, devraient venir à la station pour tenir marché. Ils avaient la charge de nourrir ses hommes. Il précisa qu'il payerait un mitako pour trois œufs et que chaque village

fournirait à son tour une dame-jeanne de *masanga* (vin de palme) gratuitement (Vangroenweghe 1986 : 14-16).

Le titre du récit manuscrit de Charles Lemaire est significatif : *Palabres diverses dans le district de l'Équateur. Carnet de notes prises du 18 mars 1891 au 27 mai 1893*. À dire vrai, le mot « palabre » est un euphémisme pour le terme « guerre ». Et certains chefs vinrent faire acte de soumission. Le 16 mai 1891, ce fut le tour du chef Ikengo, pour qui Charles Lemaire fixa « le paiement de l'indemnité de guerre » comme suit : quatre hommes et une femme à libérer ; 5000 mitakos ; 500 bambous (dont 200 à fournir dans un délai de 5 jours) ; quatre chèvres ; deux moutons ; huit canards (Vangroenweghe 1986 : 26-27).

D'après une étude du père Honoré Vinck, missionnaire qui vécut à Bamanian, Charles Lemaire enregistra (durant une période de deux ans) neuf localités se situant sur le terrain de l'actuel Mbandaka, qui furent « visitées » par une expédition punitive. Le résultat en fut au moins 24 morts pour les villageois et deux pour la station, de nombreux blessés et des villages brûlés. Après chaque expédition, un « tribut de guerre » était exigé. Pour les cas mentionnés dans le journal de Charles Lemaire, on arriva au résultat suivant : 36 hommes « libérés », au moins 6500 mitakos, 22 chèvres, 118 poules et dix paniers de caoutchouc. Des bambous et des quantités de *chikwangués* furent aussi souvent imposés. Les villages de la rive droite souffrirent davantage : Bonkombo fut attaqué trois fois, Mpombo et Nkoto deux fois, Bakanga et Lukumbi une fois. Généralement, ces incursions se terminaient avec une demande de paix et, peu après, par l'échange de sang et le paiement d'un tribut (Vinck 1992).

Charles Lemaire était convaincu que pour assujettir les autochtones, la violence se justifiait. Lors de la rébellion d'Ipeko, il nota dans son carnet, le 19 août 1891 : « Ce n'est que lorsqu'Ipeko aura été brûlé que le calme se rétablira [...] Les vivres pour Noirs ont diminué. Il est temps que la correction nécessaire soit infligée aux rebelles » (Vangroenweghe 1986 : 36).

Mais Charles Lemaire entra également dans l'histoire congolaise comme chasseur et trafiquant d'hommes. À cette époque, l'Administration congolaise ne cessait de se vanter de mener une campagne antiesclavagiste afin de « libérer » les indigènes des mains des esclavagistes arabes et autres. À dire vrai,

ces « libérés » ne changeaient que de maîtres et gardaient, auprès des Blancs, le statut d'« esclaves ». Ces « libérés » payaient leur liberté par un service de sept ans renouvelables. Divers documents contemporains s'accordent à dire que la vie de ces soi-disant libérés n'était pas enviable du tout.

Ultérieurement, en 1907, Charles Lemaire expliqua comment l'achat de ces « libérés » se faisait et les abus qui se produisirent :

« Lorsque j'étais commissaire de district de l'Équateur (1890-1893), on avait tout loisir de se faire la forte sorte (solde?), rien qu'en achetant des libérés. Un libéré était un homme destiné à servir l'État pendant 7 ans; il devait être bien constitué, en état de porter les armes, etc.

Pour l'acheter – car avant d'être libéré, c'était un esclave que son maître mettait en vente – pour l'acheter, donc, on pouvait dépenser cent francs (valeur d'Afrique) d'articles d'échange. Il y avait alors trente francs de gratification, pour le « libérateur », lequel était un agent de l'État, souvent commissaire de district, voire inspecteur d'État.

Même l'autorisation d'acheter des libérés pour le compte de l'État fut accordée à des commerçants, et certains commissaires de district furent officiellement à fournir à ces commerçants des armes et de la poudre d'après les ordres qui leur seraient transmis de Boma [*sic*]. J'en ai la preuve en main.

Donc on pouvait aller jusqu'à cent francs pour « libérer » un esclave. Si on n'atteignait pas ce prix limite, on bénéficiait de la moitié de l'économie faite. Ainsi lorsqu'un commissaire de district libérait un homme pour 60 francs, ce commissaire touchait d'abord la prime fixe de 30 francs; puis la moitié des 40 francs économisés, soit 20 francs; en tout 50 francs. Quand on libérait un esclave sans dépenser pour cela un « fifrelin », on touchait 30 francs de prime fixe, plus 50 francs de part sur le bénéfice fait, soit au total 80 francs. En libérant 100 esclaves dans ces conditions, on s'assurait un « petit bénéf » de 8000 francs.

Et ce n'était pas seulement pour les libérés que l'on touchait des primes. Il y en avait pour le caoutchouc, pour les plants de caféiers arrivés à 75 centimètres de hauteur, etc.

En ce qui me concerne – et je ne fus pas le seul à protester énergiquement –, je demandai au Gouvernement de passer à mes sous-ordres les primes qui pourraient m'être dues. Mais ce système de primes ne put être maintenu; l'Allemagne intervint pour les faire supprimer. On les remplaça par des « allocations

trimestrielles », allouées aux agents dont on était satisfait » (Lemaire 1907 : 1).

Ces horreurs et ces barbaries se produisirent dans une large partie du Congo. Les autorités politiques n'ignoraient pas ces faits. Théophile Wahis (1844-1921) (Dellicour 1948), vice-gouverneur général faisant fonction, jugea opportun d'envoyer, le 12 décembre 1891, aux chefs d'expédition, aux commissaires de district et aux commandants de la Force publique la circulaire suivante :

« Les rapports tant écrits que verbaux que j'ai reçus, surtout dans le Haut-Congo, établissent que les chefs d'expédition emploient comme moyen de répression l'incendie des villages hostiles. L'effet ainsi produit est en réalité peu considérable, les abris brûlés sont vite rétablis et nous sommes loin d'avoir donné aux populations une haute idée de notre force et de notre valeur. Ce n'est pas par des vexations de ce genre qu'on obtient les soumissions, on ne fait, au contraire, qu'entretenir les inimitiés. Il faut que nos troupes prennent l'habitude de respecter, même en temps d'hostilités, l'habitation de l'indigène et tout ce qui lui appartient. Les chefs des petites expéditions, sachant qu'ils n'auront plus à enregistrer comme un succès l'incendie de quelques cases, s'attacheront d'avantage à obtenir de vrais résultats, en combinant habilement leurs marches de manière à atteindre et à punir les coupables.

Chaque fois qu'une répression est nécessaire, elle doit être très énergique et de nature à produire une impression durable, mais sans vexations inutiles. En agissant ainsi, notre considération vis-à-vis des indigènes augmentera et ils se soumettront facilement à des hommes plus forts, plus habiles et plus généreux qu'eux » (Wahis 1891).

Le document susmentionné confirma l'habitude qu'avaient prise de nombreux agents et militaires européens d'incendier les villages indigènes. Ils ne se gênaient pas non plus de fouetter et de pendre ou de fusiller des villageois pour le moindre motif. Promu entre-temps gouverneur général, Théophile Wahis estima nécessaire, le 28 juin 1893, de consacrer une circulaire à ce problème :

« À différentes reprises, j'ai eu le regret de constater que les tribunaux territoriaux ou les tribunaux militaires prononçaient des peines non prévues par nos lois. Sous prétexte qu'il fallait un exemple, des condamnations à mort ont même été prononcées, alors que la loi



La peine du fouet.

(HP.1953.49.393, collection MRAC Tervuren; © MRAC Tervuren.)

ne comminait pas cette peine. J'attire toute votre attention sur l'illégalité grave d'actes semblables, et vous prie à vous rappeler que vous ne pouvez en aucun cas vous ériger en législateurs. Juges, vous devez expliquer la loi et ne pas donner l'exemple de la (mot illisible) de nos dispositions pénales. Au cas où celles-ci vous sembleraient insuffisantes, vous auriez à me soumettre vos vues à ce sujet, et non pas à appliquer des peines arbitraires, qu'elles soient légères ou sévères. Les instructions aux commissaires de district contenues dans le recueil administratif [...] vous indiquent d'ailleurs clairement vos devoirs à ce sujet [...] » (Wahis 1893).

De nombreux fonctionnaires et militaires vivaient dans un sentiment d'impunité complète ; ils croyaient pouvoir punir à leur guise les indigènes. Ainsi en fut-il de Victor Fiévez, qui se rendit tristement célèbre. Dans une lettre du 8 janvier 1896 adressée depuis Matadi par l'abbé Émile Behiels (1868-1935) (Coosemans 1952a), prêtre-aumônier au Chemin de fer Matadi-Kinshasa, à son évêque M^{gr} Antoine Stillemans (1832-1916) (De Meulemeester 1956) du diocèse de Gand, celui-ci déclarait : « On dit que

dans le Haut-Congo il y a une prime pour les pieds et les mains coupés à des Noirs, si je ne me trompe, qui ne livraient pas le caoutchouc. On raconte aussi couramment que Mr Fiévé [*sic*: Fiévez] à l'Équateur a tué 1300 Noirs pour obtenir du caoutchouc. En un mot, Monseigneur, l'opinion générale est qu'il se passe des choses affreuses dans le Haut-Congo » (Archives Évêché de Gand Lettre de E. Behiels à M^{gr} Stillemans, 8 janvier 1896).

Dans la mémoire collective, Victor Fiévez devint le « diable de l'Équateur ». Après le meurtre du lieutenant César Peters (1867-1893) et du commis Lucien Termolle (1860-1893) à Basankusu, le 16 janvier 1893, il avait dirigé une « grande guerre », au cours de laquelle il avait tué plusieurs indigènes et capturé cent hommes, qu'il incorpora dans la Force publique (Lacroix 1952c et 1952d). Il fut décrit comme le plus monstrueux de tous les Blancs de l'époque des pionniers de l'œuvre léopoldienne au Congo. Ci-après quelques-unes de ses interventions :

« Il créa à Bokena des maisons pour ses soldats, des plantations de café, de cacao, de riz, de patates douces,

d'arachides (*njoko*). Il créa un marché pour le ravaillage en *chikwanges*, poisson et huile par les indigènes bakongo, bobau et bokongo. Finalement, il livra des guerres partout, de sales batailles. À tous les cadavres tués au champ on devait couper les mains. Il voulait voir le nombre de mains coupées par chaque soldat qui devait les rapporter dans des paniers. Tous les soldats faisaient ainsi.

Après cela, il ordonna la récolte du caoutchouc à tous les indigènes. Le village qui refusait de fabriquer le caoutchouc sera complètement balayé. J'ai vu, étant jeune, le soldat Molili, gardant alors le village Boyeka, prendre une grande nasse, y mettre dix indigènes arrêtés, attacher de grosses pierres à la nasse et la faire basculer au milieu du fleuve. Molili faisait comme cela, Losanja aussi. Waka et Ngondo, eux coupaient la tête à leurs condamnés. La création du caoutchouc a causé assez de malheurs, c'est pourquoi nous ne voulons plus entendre parler de ce nom. Les soldats obligeaient les enfants mâles adultes de tuer ou de violer leurs propres mères et sœurs » (Boelaert 1952: 58-59).

Dans une lettre envoyée à son ami Steyaert, président du tribunal de première instance de Gand, le 16 février 1895, le magistrat Marcellin De Saegher (1858-1896) reproduit quelques lignes d'un rapport officiel dans lequel Fiévez racontait qu'il était parti le 18 novembre 1894 faire le nécessaire pour l'installation du domaine privé de la Busira. De Saegher écrivait ensuite :

« Fiévez a tué une première fois 959 (neuf cent cinquante-neuf) indigènes et fait 200 prisonniers dont la moitié des enfants de 4 à 10 ans (ceux envoyés aux PP jésuites peut-être, du moins ils les recevront). Pour vous imaginer quelle boucherie, songez que nous n'avons eu que 3 morts et 10 blessés. Peu de jours après 145 indigènes tués – 1 soldat tué, 2 blessés. Puis tués indigènes 59. Puis le commissaire de district conclut, et je résume: on a tiré 2838 cartouches (il veut montrer qu'il a été économe parce qu'une circulaire se plaint qu'on tire trop de cartouches pour rien) et 1346 tués indigènes. On a ravagé 162 villages, brûlé les habitations et coupé les plantations pour réduire les populations par la faim. Pratiquement, les chefs ont promis de fournir par mois 1562 charges de 15 kilos de caoutchouc. Mais ajoute-t-il, il n'y faut pas trop compter parce que les résultats de la guerre ont été insuffisants pour arriver à une paix durable c'est-à-dire la fourniture régulière du caoutchouc promis.

Bien se mettre dans la tête que ce n'est pas un fait isolé – mais le système appliqué dans tous les districts – seulement, je n'ai pu prendre de renseignements que dans un seul rapport. Voici comment ce rapport dit "Un homme a posé un acte d'indiscipline, c'était un caporal, je l'ai fusillé". On a envoyé le rapport à la direction de la justice pour avis si l'exécution est légale !!!

Ne pas oublier que tous ces rapports pareils vont chaque mois à Bruxelles et que ces messieurs sont non seulement maintenus, mais félicités et qu'à leur rentrée ils touchent des 50 000 à 100 000 francs de prime et davantage – et des décorations » (Maréchal 2005: 45-46).

Victor Fiévez fit l'objet d'accusations véhémentes concernant les atrocités commises vers les années 1895-1896. Rentré définitivement en Belgique, en novembre 1899, il reprit du service dans l'armée métropolitaine. En mai 1900, il réagit à ce qu'il appela les calomnies dont il était victime (Fiévez 1900).

Le sous-lieutenant Knud Jespersen (1873-1941), d'origine danoise, fut chargé, lors de son premier séjour au Congo, de janvier 1898 à avril 1901, de la gestion de la région de la Momboyo, un affluent de la Tshuapa. Il fonda des stations comme Mbala-Londji, Waka, etc. (Jorissen 1958). Il laissa un carnet de route dans lequel il avait enregistré ses voyages durant la période de 1898 à 1908. Ce journal constitue une réelle observation documentaire du système d'exploitation à l'époque de l'EIC. Il raconta, notamment, comment, au poste de Mbala-Londji, les populations environnantes désertaient leurs villages après avoir brûlé elles-mêmes leurs habitations. Cela avait entraîné une grave pénurie de vivres pour lui et ses 150 soldats. Il expliqua aussi comment l'occupation se fit effectivement. Un gradé noir, chargé du commandement, était installé avec deux ou trois soldats, tous armés de fusils Albini, dans le principal village; un soldat ou plusieurs, selon l'importance des agglomérations, était établi dans les autres villages. Seuls le caoutchouc et l'ivoire intéressaient les représentants de l'État, quasi libres d'agir à leur guise; il n'y avait pour ainsi dire aucun contrôle supérieur.

Les troupes de l'EIC se conduisaient avec cruauté et arbitraire (Hulstaert 1980: 1-2).

Dans le journal de Jespersen, on apprend que lorsque la première livraison de caoutchouc par les soldats venus des villages occupés se termina, les villageois furent payés par le chef de poste, qui donna l'ordre à Jespersen de contrôler quelques hottes



Prisonnier décédé porté par d'autres prisonniers.

(AP.0.2.10792, collection MRAC Tervuren ; photo S. Molin, 1930, © MRAC Tervuren.)

placées à l'écart et de distribuer à chaque soldat deux cartouches. Des hottes vidées sortirent une cinquantaine de mains humaines boucanées, de toutes grandeurs. D'après les règles de l'époque, chaque cartouche manquante devait être justifiée par une main humaine. Un grand nombre provenait de cadavres de guerriers tombés au combat, mais il y avait également beaucoup de mains d'enfants, de femmes et de vieillards (*Ibid.* : 3-4).

Les soldats, parfois aidés de jeunes autochtones avides d'aventures et de moyens faciles pour acquérir une dot en vue du mariage, partaient alors à la recherche des fugitifs. Ces auxiliaires furent appelés des « *etafenjolo-bitafenjolo* » (en lomongo : branches fortes) ou « *njakala* » (du kikongo : *nsakala*?). Les fugitifs se groupaient généralement à l'intérieur des forêts dans des *nganda*, ou campements temporaires, pour la pêche ou la chasse. Les soldats et leurs auxiliaires les rattrapaient. Ils expédiaient des pirogues chargées de butin et de prisonniers adolescents et de jeunes femmes, dans le but de les vendre ou de les faire travailler pour eux dans leur village d'origine. Jespersen surnomma ces soldats massacreurs et incendiaires des « Vikings noirs ». Dans les villages, on trouva des pieux ornés de crânes humains, souve-

nirs des ennemis ou esclaves tombés ou mangés (Hulstaert 1980 : 5-6).

Symptomatique fut le cas du lieutenant Alphonse Engels (1880-1962), entré au service de l'EIC en 1906. Il fit dix séjours au Congo. Il commença sa carrière coloniale dans le district de l'Équateur, où il participa à la « pacification » et à l'organisation des territoires riverains du lac Ntomba. Il fut chef de 1^{re} classe avec résidence principale à Bokatola. En 1911, après un congé en Belgique, il fut affecté de nouveau au district de l'Équateur, pour ériger celui-ci en zone dite de la Maringa-Lopori, devenue ultérieurement le district de la Lulonga (Jadot 1968).

En 1910 et 1911, Alphonse Engels publia, en quelques livraisons, dans *La Revue congolaise*, un document ethnographique sur les Wangata. Il s'étendit non seulement sur les habitants, mais aussi sur leur pays, leur vie matérielle, leur vie économique, leur vie familiale, leur vie politique, leur vie religieuse, leur vie esthétique, leur vie intellectuelle, « les phénomènes juridiques », etc. Le but de l'auteur était de présenter l'ancienne vie traditionnelle des Wangata. Quelques fois, il se référa à la réaction des Wangata vis-à-vis de la présence blanche dans leur milieu, essayant de démontrer que le Blanc était généralement bien aimé par les autochtones :

« Le Wangata ne salue pas le Blanc à la façon indigène : il imite gauchement le salut militaire en portant la main au front. Pour que l'Européen soit salué à la façon indigène, il faut qu'il soit connu et aimé des populations. Il n'est pas difficile d'acquérir l'affection de ces braves Wangata, car ils ne nourrissent aucun mauvais sentiment à notre égard et, s'ils détestent certains Blancs, ce n'est pas parce que blancs » (Engels 1910 : 450).

Le lieutenant Engels signalait, de temps à autre, la transformation de la vie des Wangata due à la pénétration européenne : depuis cette époque, ils ont commencé à porter des étoffes européennes ; ils vont au « marché du jeudi » organisé à Coquilhatville depuis la fondation de cette station ; il y a eu récemment l'introduction du numéraire... Il constatait, par ailleurs, que la pénétration des idées européennes avait modifié considérablement l'état social et politique du Wangata.

« [...] le Blanc a exigé des chefs, il en a créé. Soutenus par l'influence européenne, ceux-ci ont acquis une certaine autorité, mais c'est un pouvoir qui agit à côté du pouvoir indigène ; il ne s'est pas confondu avec lui, il ne lui est pas non plus absolument opposé.

La question de l'organisation politique chez les Wangata est des plus délicates. Nous sortirions de notre rôle en faisant la critique du système actuel issu des efforts de l'État pour organiser le pays, mais cette question est majeure ; elle intéresse non seulement les Wangata, mais une grande partie du district de l'Équateur, davantage même peut-être [...]

De tribu à tribu, de village à village, la guerre a cessé ; d'homme à homme, les différends sont portés devant l'ancienne autorité ; mais il existe aujourd'hui une juridiction d'appel : c'est le Blanc. Tous les jours, magistrats et fonctionnaires territoriaux ont à juger – à arbitrer – de nombreux différends [...] Dès qu'un Wangata a un différend, il va à Coquilhatville trouver un magistrat ou un fonctionnaire territorial. Au point de vue de la civilisation, c'est un pas immense fait en avant. Certain d'être entendu par un juge impartial, le Wangata, qui n'est pas batailleur, préfère user des moyens de conciliation [...] Pour arbitrer un différend, il n'est pas nécessaire de se baser sur la coutume indigène : il suffit de se baser sur les principes de justice et d'équité, connus des Wangata comme des Belges.

Quoi qu'il en soit, il faut constater les excellents résultats qu'a amenés indirectement l'immixtion de l'Européen dans les affaires privées du Wangata. Le Wangata est convaincu que, pour obtenir justice, il est



Guerriers wangata.

(AP.0.0.4824, collection MRAC Tervuren.)

plus sage et plus avantageux de recourir au Blanc que d'user de violence. Aussi en comparaison des régions plus éloignées, on peut affirmer que les crimes et les délits de toute nature ont considérablement diminué. L'Européen est bien accueilli par les Wangata et ses voisins les Indjolo et les Bofidji, qu'il soit fonctionnaire ou missionnaire, commerçant ou voyageur ; c'est le Blanc : il n'a pas de traitement différentiel, tout au plus apportera-t-il avec plus d'empressement des vivres au Blanc qui possède des galons et qui voyage sous belle escorte [...] » (Engels 1911 : 111-112).

C'est une image de l'homme blanc juste et équitable, en qui les indigènes wangata ont toute confiance, que le lieutenant Engels fournit ci-dessus. Il n'est donc pas du tout étonnant de le voir proposer, pour la *Biographie coloniale belge*, des notices quasi hagiographiques sur Hubert Lothaire, Gustave Sarrazyn, Paul Le Marinel et autres anciens « pacificateurs » de la région de l'Équateur. Pourtant la Belgique jugea nécessaire de fonder un Comité de protection des indigènes !



1902 : des enfants domestiques devant la maison du commissaire de district.

(AP.0.0.3664, collection MRAC Tervuren; photo R. Dubreucq, 1902.)

5. LE TEMPS DES RÉVOLTES « IKAKOTA » ET « INDONGO »

La période de l'occupation de l'Équateur et du caoutchouc fut caractérisée par une accumulation d'événements tragiques. Les missionnaires du Sacré-Cœur de Jésus, arrivés dans la région en 1925 et remplaçant les trappistes, firent, à ce sujet, des enquêtes dans la région, qui confirmèrent l'existence de conflits sanglants. Les villageois se souvenaient que le premier bateau passé à Ingende appartenait à « *Bokukulu* », le surnom attribué à la SAB. Deux indigènes, Bokongo et Mbeka, qui avaient voulu l'arrêter avaient été tués. Plus tard, quand des ouvriers de Bokukulu étaient descendus à Coquilhatville (Mbandaka), les indigènes de Mpama avaient assassiné trois de leurs hommes. Bokukulu en avait appelé à l'État, qui avait envoyé Victor Fiévez. Assisté du lieutenant Gustave Sarrazyn, celui-ci avait étendu rapidement l'autorité de l'État jusqu'aux limites de l'immense district, « châtiant les rebelles et les anthropophages extrêmement nombreux, pacifiant la région du Ruki et de ses affluents, ainsi que celles du lac Tumba, qu'il explora en poussant jusqu'au lac Léopold II » (Boelaert 1947 : 1947).

Dans l'édition de juin-août 1912 de la revue *Onze Kongo*, le père Aloysius De Witte (1884-1960) évoqua l'existence d'une secte dénommée « Indongo », qui proliféra dans les bassins de la Tshuapa et de la Busira, de la Lomela et de la Salonga. Elle avait déjà traversé la rivière Momboyo et existait également au nord des rives de la Maringa. Lors de son passage à Coquilhatville, le commissaire de district, entre autres, lui avait demandé des renseignements sur cette société secrète qui l'inquiétait. Et en octobre

1911, il rencontra le chef de secteur de la Tshuapa à Ikaka-Mpesu qui lui fit part également de sa crainte que l'Indongo ne puisse perturber un jour l'ordre public. L'État voulut tout savoir sur cette secte afin de mieux connaître l'ennemi, en cas d'insurrection (De Witte 1912).

Le but de cette association secrète était belliqueux, selon le père De Witte. Leur devise était : « Le Congo aux Congolais ». Une fois qu'elle se serait estimée suffisamment implantée partout et assez puissante, elle aurait chassé tous les Blancs et mis un terme à l'imposition de taxes. Elle devait donc être considérée comme un mouvement anti-blanc.

Pour le père De Witte, Indongo n'était pas dangereuse, mais elle aurait pu dégénérer. Il faisait allusion au phénomène de l'Ikakota, qui était apparu au début de la présence européenne dans la région. « *Ikakota* » était le nom tant du *bonganga*, ou fétiche, ou médicament de guerre censé rendre les membres de l'association secrète invulnérables aux cartouches des fusils. La préparation de ce charme était la suivante : il fallait tout d'abord tuer un homme dont le sang et les intestins étaient jetés dans un pot. Chaque guerrier s'enduisait avec ce mélange et devenait alors invulnérable aux balles qui le touchaient pendant le combat. Le père De Witte ajouta qu'il connaissait deux chrétiens affirmant qu'à l'époque où ils étaient encore des païens, ils avaient été touchés par des balles, l'une au front et l'autre à la poitrine, sans aucune blessure. D'ailleurs, les balles étaient tombées à leurs pieds. De plus, en regardant dans le pot, les membres voyaient si le Blanc et ses soldats approchaient et connaissaient leur nombre (De Witte 1912 : 70-71).

Le père Gustave Boelaert écrivit, en 1947, un article montrant que le martyr des villageois de l'Équateur avait duré plusieurs années, jusqu'en 1902 environ. En voici un extrait :

« L'occupation des Bongili a dû se faire par deux voies différentes : l'une par les "sentinelles" de Molo, à Bolondo, l'autre par des sentinelles de "Bokatola", Mbawanga de Bongale wotolo, Mbunyekambi et peut-être Ilanga de Longa, et Enyala. Cette occupation de l'intérieur par les sentinelles se fit à la manière arabe : des soldats armés de fusils occupent un village, prennent les hommes du village à leur service comme "*sinjili yakula* = sentinelles à flèches" et comme "*basali* = travailleurs", et rayonnent du nouveau village, portant la soumission et le caoutchouc plus loin. Mais



Guerrier nkundo de Mondombe.

(AP.0.0.22698, collection MRAC Tervuren ; photo S. Molin, 1923, © MRAC Tervuren.)

nous n'avons aucune date sur la fondation de Bolondo ou de Bokatola [...]

Il y eut des essais de révolte, résumés par les indigènes sous le nom de "ikakota", espèce de médicament de guerre qui rendait les balles de fusil inoffensives. Il y eut des expéditions punitives: une de celles-ci, venue de Bolondo, mit les indigènes de Bonkoso et de Bongili en fuite et en rencontra une autre venue de Bokatola, près de Bongili. C'est ici que Bakutu Boniface fut fait prisonnier en 1895, Mbwananga, chef de cette deuxième expédition, poursuit les fuyards jusqu'à Boamba, y est blessé au poignet par une lance et rentre à Bokatola avec ses prisonniers. Is'ey'Iwanga y a déjà construit une maison alors et récolté son premier riz. À Boamba les fuyards sont encore pourchassés et passent la Jwale, Ekuma, nom indigène de Loewenthal, est envoyé à leur poursuite et se fait blesser à Bokala d'Ionda. Il doit

battre en retraite. Les indigènes se croient les maîtres de la situation et vont attaquer Molo à Bolondo. Malgré trois attaques furieuses, ils sont repoussés, s'enfuient de nouveau à Ionda.

Les fuyards Bongili racontent qu'ils sont restés plus d'un an dans les Ionda. Mais Bajuno est envoyé de Bokatola pour pacifier définitivement le pays. Il traverse les Bongili, soumet les Ionda en poussant les résistants devant lui. Ceux-ci passent la Momboyo et sont poursuivis jusqu'à Belondo des Boangi. Bajuno les bat là aussi et rentre à Mbala Loonje vers la fin de 1898, pour "organiser" Ionda, Boangi, Waka. Les derniers fuyards rentrent dans les Bongili, définitivement matés, et se remettent au caoutchouc.

La confusion de ces années a été extrême. Les groupes de sentinelles, laissés à eux-mêmes, massacraient trop souvent par peur, par bravade, par colère. Ils enlèvent les femmes et les enfants pour leur propre harem ou pour ceux de leur famille, se livrent à toutes espèces de cruautés et d'immoralités. De nombreux indigènes, vieillards, femmes, enfants meurent en forêt. Batswa et Nkundo se tuent entre eux, par excitement [*sic*: excitation] ou par faim. Des gens de la rive, qui viennent chercher le caoutchouc ici, tuent ou sont tués. Bolekela w'is'ey'Ikoko, cadet de Bosaka, quoique très vieux, à ce moment, ne voulut entendre parler des Blancs. Quand les Baseka Bolekela se soumirent, il se retira avec ses Batswa dans la forêt de Loala, entre Bongili et Ifuto et envoya ses Batswa tuer "tous les amis de Blancs". Ils ne pouvaient épargner que les jeunes femmes, qu'ils devaient lui amener. Ainsi furent tués Bolekela w'ikuswambula et sa femme Nsongo, tandis que leur fille Bongunda fut faite prisonnière. Mbwananga encercle le vieux Blekela et ses Batswa, les tue et emmène Bongunda, dont le fils, Bolekela Dominique, reviendra plus tard à Bongili.

La nouvelle période de caoutchouc est encore très meurtrière. Et l'on cite plusieurs cas de vieux qui se pendent par dépit et tristesse, parce que toute leur famille a péri dans cette période. Il faut avoir visité ces anciens emplacements de grands villages qui se sont rétrécis et mis ensemble, il faut avoir recherché surtout patiemment des dizaines de généalogies, pour pouvoir admettre comment ces quelques années ont pu réduire un peuple entier et lui enlever toute joie de vivre, créer ce "traumatisme psychique" dont parle le Dr Schweser comme la cause primaire de la dépopulation. "L'arrivée des soldats nègres a donné à l'organisation familiale le premier coup, qui fut un coup presque mortel", dit le P. Hulstaert. Il faut avoir vu pleurer les survivants de ces temps sur leur famille disparue, tel ce bon vieux

Indombe, de Bolingola, dont le père fut tué en forêt et la mère sur la cour des soldats à Inkanja. Son frère aîné fut tué en forêt, le suivant tué pendant la fuite et sa femme à la cour des soldats, le suivant tué en forêt. Une sœur et son mari tués en forêt, une autre sœur emmenée prisonnière, ainsi qu'un dernier frère. De huit enfants, lui seul a survécu. On comprend alors la même tristesse d'un Bombongo, patriarche des Boamba, qui survit seul aussi de ses trente femmes et de ses dix-sept enfants et qui n'a plus qu'un seul losako : « = la vie apporte du bonheur et du malheur, mais plus de malheur ».

(Encore des guerres) : Pourtant il vint un temps où les sentinelles furent retirées. (Peut-être vers la fin de 1901 [...]) et que la corvée du caoutchouc fut levée. Les Bongili se regroupèrent et furent encore décimés, cette fois par la maladie du sommeil [...] » (Boelaert 1947 : 30-31).

Les nouveaux maîtres introduisirent le chaos dans l'Équateur : les gens s'enfuyaient dans la forêt où ils vivaient comme des bêtes sauvages sans abri et se nourrissaient de toutes sortes de plantes, de racines et de fruits sauvages. Il fallait parfois marcher pendant plusieurs jours à travers des clairières immenses pour arriver dans de petits villages misérables. Quand on posait aux rares villageois la question de savoir où étaient les autres, la réponse, terrifiante, était : « *Bakufi na masasi* » (morts par des cartouches) ! Les gens de l'Équateur vécurent l'enfer. Elikia M'Bokolo parle du « temps des massacres » (M'Bokolo 2003).

6. LES MISSIONNAIRES PROTESTANTS LÈVENT LA VOIX

Les missionnaires protestants publièrent, en novembre 1895, un premier rapport sur les excès du régime léopoldien. L'Équateur était une région où les protestants s'étaient implantés avant l'arrivée des missionnaires catholiques. La Baptist Missionary Society (BMS) y avait ouvert des stations à Lukolela (1885), à Monsembe (1890), à Upoto (1890), à Pimu (1890) et à Tondo (1894). La Congo Balolo Mission (CBM) s'était établie à Bonginda (1889), à Ika (1889), à Lulonga (1890) et à Bongandanga (1891) (Braekman 1961 : 349-351).

La BMS songea à abandonner la station de Lukolela quelques années après son installation. La plupart des habitants des environs traversèrent le fleuve Congo vers les territoires français. Aux alentours de Monsembe (Mongala), les missionnaires

protestants se montrèrent très mécontents des actes des agents de l'État qui incendiaient des villages. Mais la société ayant obtenu des faveurs spéciales du Gouvernement congolais, elle ne voulut plus mettre en cause ses relations avec l'Administration. Elle n'exprima pas immédiatement de critique dans la presse, mais s'adressa directement au roi. À l'occasion de la visite d'un membre de la BMS à Bruxelles, Van Eetvelde écrivit au souverain, le 3 octobre 1895 : « M. Baynes des missions anglaises, est venu m'entretenir d'un nouvel acte de brutalité commis dans le district des Bangalas [...] J'ai promis une enquête et la révocation du Blanc si les faits sont établis. Beaucoup de nos agents sont des hommes brutaux et je crois que des exemples sont nécessaires [...] » (Slade 1959 : 243).

Les autorités congolaises étaient conscientes de la faible qualité morale de nombreux agents. Même Léopold II en fut informé.

Vers la fin de l'année 1895, le missionnaire Murphy de la CBM livra à Reuter (agence de presse) un entretien dans lequel il donnait une description graphique des méthodes de la récolte du caoutchouc. Il expliquait comment les soldats africains forçaient les villageois à récolter le caoutchouc, et tuaient les gens ou leur coupaient les mains. La presse belge et étrangère ne s'intéressa pas à ces affaires d'atrocités dans l'Équateur. Mais les accusations portées laissèrent des traces. À la fin du mois de février 1896, le magistrat Marcelin De Saegher présenta, dans un rapport, Victor Fiévez comme le symbole de l'oppression européenne au Congo. Il raconta qu'après la pacification de l'Aruwimi, le commandant Achille De Bock (1869-1895) avait pris la direction de cette région comme commissaire de district (Coosemans 1952b), mais qu'il avait été tué, le 8 décembre 1895, lors d'un combat livré aux environs de Basoko. La nouvelle parut si inquiétante que Victor Fiévez avait été envoyé sur place, parce que :

« [...] il a tant fait celui-là de massacres de nègres, qu'il était tout indiqué pour aller "pacifier" cette région aussi. Or le courrier qui vient d'arriver annonce que Fiévez aussi a attrapé une formidable pile, qu'on lui a pris les fusils et qu'un de ses sous-officiers blancs – j'oublie le nom – a été tué [...] »

À propos de Fiévez une lettre qu'on rappelait : « Il y a, écrivait-il de l'Équateur, le domaine privé de l'État, le domaine privé du roi, le domaine privé du comte de Bergheyck, le domaine privé de Brown de Tiège [...] C'est tout mon district : il ne se compose que de

domaines privés. Dans lequel faut-il faire des “récoltes” ? “N’importe, pourvu que vous récoltiez”. Aussi Fiévez est-il un homme qu’on ménage : il a le sarcasme cruel » (Archives MRAC Courrier de fin février 1896).

Certaines lettres que le magistrat Joseph De Lancker (1866-1896) avait envoyées, en 1896, à son collègue Marcelin De Saegher contenaient des renseignements précis sur les atrocités dans l’Équateur. En février 1896, il fut désigné par le gouverneur général Wahis pour enquêter sur les accusations portées dans le *Times* de Londres par le révérend Murphy contre le personnel de l’Administration congolaise. Selon son biographe Jean-Marie Jadot, l’enquête réduisit à moins que rien ces accusations, « à en croire le gouverneur général Wahis ». Mais il est intéressant de lire, dans une lettre expédiée à De Saegher, le 21 mars 1896, ce qu’il raconta de son enquête :

« [...] J’envoie au gouverneur général mon rapport sur les faits signalés par Murphy. Ci-joint vous en trouverez une copie. Faites-moi le plaisir de me la conserver puisque vous avez bien voulu vous charger de garder mes paperasses. J’adresse en même temps à Bula (surnom : Wahis) une attestation signée de quatre missionnaires et qui assure que la petite fille mutilée dont il a été tant question n’est pas le seul exemplaire. Il existe dans un village voisin de la mission d’Ikoko un petit garçon de trois ou quatre ans, également amputé de la main droite. Le charcutier qui s’est amusé à cela avait commencé, paraît-il, à entamer la main gauche. Il s’est aperçu de l’erreur et a alors coupé la droite. Ce bout de papier est très édifiant.

Une autre déclaration n’est pas moins intéressante. Elle émane également d’un missionnaire, mais reproduit une partie d’une lettre d’un agent de l’État. Comment eut-il connaissance de cette lettre, je l’ignore ? J’avais espéré le revoir, car j’ai eu un entretien déjà avec lui et c’est quinze jours après qu’il m’a envoyé l’extrait. Mais je n’ai plus réussi à le rencontrer. Voilà donc deux instructions intéressantes à faire. Avis au collègue qui aurait l’envie de faire un voyage. La déclaration cite trois cas dans lesquels l’agent a palabré et ses hommes lui ont rapporté : la 1^{re} fois, 78 mains droites ; la 2^e fois, 49 mains droites ; la 3^e fois, 56 mains droites. Le missionnaire est John Logie de Lulanga ; l’agent Pourceau (Gourceau : en voilà un nom bien donné) de Bombinda.

J’oubliais de dire que j’envoie une photographie du gosse manchot au gouverneur. Elle est faite par le missionnaire Whitehead de Lukolela et représente l’enfant sur le pas de la porte d’une maison en bois, avec le bras

droit à l’avant-plan donc à peu près le buste de profil. Le moignon repose sur un linge blanc étendu sur les genoux. C’est une photographie pour stéréoscope, c’est-à-dire que l’appareil reproduit l’image en double, donc elle est destinée à la publicité. J’ai vu Whitehead ici et il m’enverra un exemplaire double dans quelques semaines. J’expédie aujourd’hui au gouverneur un exemplaire simple.

Ces missionnaires m’ont bien amusé. Mon passage avait été annoncé par les collègues de Matadi. Jusqu’à l’Équateur, ils m’ont uniquement embêté avec des questions de police générale, mais une fois sur le territoire Fiévez en ai-je reçu ! Je n’avais pas ni assez d’yeux ni assez d’oreilles et il m’eût fallu une bonne douzaine de mains pour prendre les notes. Il y a de la besogne pour des mois et des mois.

Pour vous montrer jusqu’à quel point on en était arrivé : j’ai de sérieuses raisons de croire que le dossier “empoisonnement Corino (?)” qui se trouve à la direction de la Justice n’est qu’une vaste blague. Le thé malsain ne représenterait qu’une quantité de caoutchouc insuffisante fournie par les deux pendus. Dès que j’en aurai la certitude, je vous écrirai. De même, il y a beaucoup à parier que Mr Batsusu qui en habile praticien a amputé la main droite de la petite fille d’Ikoko n’a jamais pris le chemin de Basoko. J’ai écrit au gouverneur général de ne plus tenir compte de ma palabre avec Fiévez, de ne considérer la lettre écrite le 19-2-96 que comme une excuse de mon absence de rapport sur les faits qui m’avaient été signalés à l’Équateur [...] » (Archives MRAC Lettre de Joseph De Lancker à Marcelin De Saegher, 21 mars 1896).

En ce début de 1896, Joseph De Lancker se rendit vers le district de l’Équateur en compagnie de l’inspecteur d’État Francis Dhanis, qui fut chargé d’aller faire un petit tour dans la Lulanga. Ils allèrent à Coquilhatville et à Basankusu, où ils visitèrent l’ABIR. Dans une lettre du 8 avril, il donna au magistrat De Saegher le compte rendu suivant :

« [...] Vous vous souvenez que ma visite aux missions se bornait à une enquête qui pouvait soulever les missionnaires en exposant des griefs contre les agissements des fonctionnaires de l’État. Dans la Lulanga il n’y en a pas (du moins, ils ont l’air de ne pas l’être), mais il y a quatre ou cinq stations de la Congo Balolo Mission et comme les messieurs et les dames (j’ai rencontré une très jolie Norah) qui les occupent, n’ont pas toujours habité là et qu’ils auraient pu avoir des réclamations à formuler pour d’anciennes histoires, je me suis décidé



1913 : le vieux chef de Lulanga qui connut Stanley.
(AP.0.0.11171, collection MRAC Tervuren ; photo Ferraris, 1913.)

à accompagner Dhanis, bien qu'aucune mission de cette rivière ne fut renseignée sur la liste remise par le secrétariat.

Dhanis ne m'avait pas dit ce qu'il allait faire. Ma curiosité était d'autant plus éveillée. Je fus vite au courant. À peine avons-nous quitté Lulanga que nous apercevons un Blanc descendant la rivière. Il y avait deux pirogues. À l'avant de la première un caporal de l'État donnait des ordres. L'inspecteur fait arrêter. Le Blanc monte à bord du *Ville d'Anvers* et présente ses salutations. L'inspecteur lui demande à brûle-pourpoint comment il se fait qu'il soit accompagné par un soldat. Embarras du monsieur (Poncelet, je pense) qui doit avouer que c'est simplement un travailleur de l'ABIR qui, par erreur, a cousu trois galons sur la manche de sa veste. On appelle l'homme et on lui supprime ces ornements (pas de fausse interprétation, s.v.p.) en un tour de main.

Le lendemain, 5-2-96, nous arrivons à Bokakata factorerie SAB. On faisait palabre, c'est-à-dire qu'à la suite

de manifestations hostiles de la part des indigènes, on avait envoyé de l'Équateur du *Ville de Charleroi* avec une trentaine de soldats et comme il n'y avait pas de personnel blanc disponible, on avait chargé le mécanicien du steamer de diriger les opérations stratégiques. Il y avait en cet homme l'étoffe d'un grand général. Le matin, il lâchait ses hommes dans l'intérieur puis il fumait tranquillement sa pipe jusqu'à ce que ses hardis guerriers songeassent à revenir chargés de tout ce qu'ils avaient pu prendre. Naturellement pour prouver qu'ils n'avaient pas inutilement jeté leur poudre aux moineaux, ils avaient soin de rapporter quelques dextres fraîchement découpées. Ce petit jeu de salon n'a pas plu à Dhanis.

À Basankusu, à peine le steamer était-il en vue, que le pavillon a commencé un va-et-vient intense le long du mât, quelle politesse ! Et quand nous sommes arrivés ! Motif : 24 indigènes illégalement détenus par ces messieurs, parmi eux 17 chefs. Le tout dans un trou infect crevant de faim. On continuait l'application des théories Engherinx [Engeringckx] qui fut, paraît-il, le plus grand manchotiste de son temps [...] » (Archives MRAC Lettre de Joseph De Lancker à Marcelin De Saegher, 8 avril 1896).

En septembre 1896, Léopold II créa une Commission pour la protection des indigènes, en réponse aux critiques anglaises et suédoises. Il ne nomma aucun membre de la CBM. Le 5 novembre 1896, Van Eetvelde écrivait à Wahis que la campagne contre le Congo et ses horreurs prenait fin, mais qu'« elle renaîtra[it] si nous ne sévissions pas désormais contre ceux qui transgressent les lois de l'humanité à l'égard des Noirs [...] Notre magistrature n'a plus de fautes à commettre, si nous voulons éviter l'établissement de la justice consulaire [...] » (Slade 1959 : 249).

7. LES SURNOMS « INDIGÈNES » DES AGENTS EUROPÉENS

« *Longomba loya* (« Quand le Blanc vint ») *Lola lokwa* (« Le ciel tomba ») » (Rorive 1948 : 20).

C'est une chanson de pagayeurs de la rivière Momboyo. Dans le parler lomongo, « *longomba* » pouvait signifier « l'homme blanc ». Il est probable que les natifs de l'Équateur attribuaient à ce terme le sens de « variole ». La corrélation d'idées suivante s'établit : *longomba* = variole ; variole = calamité ;

calamité = homme blanc; homme blanc = *longomba* ! En substance, ces vers veulent dire : quand la variole ou une calamité, c'est-à-dire le Blanc, arrive, la tranquillité s'en va (Rorive 1948 : 20).

Les Européens furent souvent baptisés de surnoms par les Africains. Durant des années, le père Edmond Boelaert étudia l'arrivée des premiers Européens dans l'Équateur et il enregistra nombre de sobriquets. Il y consacra, avec la collaboration de son confrère Honoré Vinck et Charles Lonkama, une publication (Boelaert *et al.* 1996).

Certains surnoms étaient donnés en rapport avec les traits physiques de l'agent : *Bafutamingi* (*mafuta* = la graisse; *mingi* = beaucoup) = personnage gros; *Batalatala* (*kotala* = regarder) = porteur de lunettes; *Bombende* = antilope (personnage ayant un gros ventre); *Bosongo* = canne à sucre ou personne élancée; *Ekutu* = calebasse ou quelqu'un ayant une tête ronde et grande comme une calebasse; *Itoko* (*kitoko* = beau, élégant) = beau jeune homme; *Nina* = poison électrique ou gros personnage, etc.

Mais beaucoup de sobriquets se référaient également au comportement ou à la conduite du Blanc. *Bambenga* = poivres rouges ou piment = quelqu'un dont la présence est aussi insupportable que du poivre rouge excessivement consommé; *Basikotsi* (déformation de chicottes) = quelqu'un qui inflige beaucoup de chicotte; *Bolabola* (*ko-bola* = briser, casser) = casseur; *Etumbalombe* (*etumba* = guerre) = quelqu'un qui brûle ou fait brûler des maisons; *Loboma* (*ko-boma* = tuer) = personnage ayant massacré beaucoup de gens, assassin; *Mbwamanga* (*mbwa* = chien) = chien galeux ou vilain personnage; *Pimbomingi* (*Fimbo* = fouet; *mingi* = beaucoup) = quelqu'un qui use ou menace de beaucoup de coups de chicotte les contrevenants; *Atoso* = quelqu'un qui menace ou met toujours les gens en garde en disant « attention ». Ces sobriquets portaient une charge négative.

Sur base des investigations du père Boelaert, on a pu établir le tableau 1.1. :

Les indigènes ignoraient généralement les noms des Européens. Illustratif à ce propos est le

Tableau 1.1. Surnoms indigènes des agents et significations

Nom	Fonction	Source	Surnom	Signification	Application
De Permentier René	Capitaine Force publique	BCB I, 752	Ajuni	Déformation de « à genoux »	Avait l'habitude de faire mettre les gens à genoux
Nepper Albert	Agent ABIR	BCB VI, 773	Bolengu	Bolengu	
Liwenthal Charles	Lieutenant Force publique	BCB V, 561	Ekuma/ Ekumankunja Ekumampulu	Arracheur; celui qui arrache les plumes d'oiseau; celui qui arrache ou fait arracher des poils	Homme méchant, destructeur; tortionnaire
Lemaire Charles	Commissaire de district	BCB II, 603	Ikoka	Tireur	
Bertrix			Itumbambilo	Incendiaire	Homme irascible, colérique, criant et frappant sur les hommes
Hougardi			Itumbambilo	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>
De Witte Maurice	Agent SAB		Itumbambilo	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>
Benedetti E.			Itumbambilo	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>
Kallenberg			Lokonga	Serpent venimeux vert	Homme agressif
Vidal V.A.			Lokonga	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>

Nom	Fonction	Source	Surnom	Signification	Application
Colle			Lokonga	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>
Tegner H.			Mpetsi	Elephantiasis scroti de grande dimension	
De Bauw G.	Commissaire		Mpulo	Bulles d'écumes	Quelqu'un qui écume lorsqu'il se met en colère
Aerts			Nkake	Foudre	Quelqu'un qui aime vociférer
Fiévez Léon	Commissaire de district	BCB III, 304	Ntange	Lit	Quelqu'un qui dort beaucoup
Sarrazyn Gustave	Commissaire de district	BCB II, 834	Wilima/Wijima	Obscurité, noir	Quelqu'un qui aime faire la guerre la nuit
Van Loo			Wilima/Wijima	Obscurité, noir	Un homme qui aime travailler ou voyager de préférence la nuit
Brumagne			Bakenge	Pierres	Quelqu'un qui imposait la fourniture de pierres pour la construction des bâtiments du poste
Coquilhat Camille	Cofondateur d'Équateurville	BCB I, 250	Wefa (Mouefa) ; corruption de Mouewe	Épervier	Quelqu'un qui agit par surprise
Lothaire Hubert	Commissaire de district	BCB I, 615	Lopembe	Ivoire	Il abordait toujours les villages par le mot « pembe » (ivoire)

témoignage du missionnaire Charles Padfield de la CBM. Dans son rapport aux membres de la commission d'enquête, il reprenait les déclarations des indigènes sur de nombreux cas d'atrocités commis par du personnel européen dans la concession de la Société de la Lulonga. Ceux-ci accusaient les « Lingonju », « Etokolongo », « Nkoi », « Lokoka », « Bomba » de les traiter de manière inhumaine. Seuls les noms du commissaire de district De Bauw et du directeur de cette société, Spélier, figuraient dans le témoignage.

À noter que les critiques exprimées par la Commission d'enquête dans son rapport sur les œuvres des missions catholiques mécontentèrent fortement celles-ci. Toutes les congrégations et sociétés missionnaires catholiques réagirent furieusement, en écrivant notamment dans leurs revues. Pour certaines, c'était l'occasion de régler leurs comptes, parfois de manière subtile, avec l'État congolais et ses agents

administratifs. Les jésuites s'arrêtèrent un instant à l'estime que professait l'opinion publique « indigène » à l'égard des agents de l'État, de laquelle estime les surnoms qui leur étaient donnés pouvaient être déduits. Ainsi reproduisirent-ils la « petite » liste suivante : *mundele* = le Blanc ; *ngandu* = le crocodile ; *mundele nioka* = le serpent ; *mundele niuki* = l'abeille ; *mundele sikoti* = la chicotte ; *mundele tiya* = la cartouche, la poudre ; *mundele ngo* = le léopard ; *mundele kimpumbulu* = la canaille ; *mundele manimba* = le dormeur ; *mundele lunga tiya* = qui se chauffe ; *mundele kasa kasa* ou *ngansi* = le colérique (*Missions belges de la Compagnie de Jésus* 1906 : 134).

RÉFÉRENCES

- Anciaux, L. 1955. «Thys Albert». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. IV. Bruxelles: Institut royal colonial belge, col. 875-881.
- Boelaert, E. 1947. «Les Bongili». *Æquatoria* X.: 17-134.
- Boelaert, E. 1952. «Ntange». *Æquatoria* XV.: 58-96.
- Boelaert, E. 1956a. *L'État indépendant et les terres indigènes*. Bruxelles: Académie royale des sciences coloniales («Mémoires, classe des sciences morales et politiques», V, fasc. 4).
- Boelaert, E. 1956b. «Les expéditions commerciales à l'Équateur». *Bulletin des séances de l'ARSC* II: 191-211.
- Boelaert, E. 1958. «Les premières explorations du Ruki et de ses affluents». *Æquatoria* XXI: 121-134.
- Boelaert, E. 1988. «Les débuts de la S.A.B. à l'Équateur (Zaire)». *Annales Æquatoria* 9: 51-69.
- Boelaert, E., Vinck, H. & Lonkama, Ch. 1996. «Arrivée des Blancs sur les bords des rivières équatoriales (partie II et fin)». *Annales Æquatoria* 17: 362-387.
- Braekman, E. M. 1961. *Histoire du protestantisme au Congo*. Bruxelles: Librairie des éclaireurs unionistes.
- Bulletin officiel de l'EIC:*
- 1885. «Décret du Roi-Souverain, Ostende, 22 août 1885». *Bulletin officiel de l'EIC* 2: 31-35.
 - 1986a. «Ordonnance de l'administrateur général Camille Janssen, Vivi, 15 mars 1886». *Bulletin officiel de l'EIC* 5: 78-82.
 - 1886b. «Décret du Roi-Souverain, Bruxelles, 24 avril 1886». *Bulletin officiel de l'EIC* 4: 53-55.
 - 1886c. «Ordonnance de l'administrateur général Camille Janssen, Boma, 8 juillet 1886». *Bulletin officiel de l'EIC* 8: 137-138.
 - 1886d. «Décret du Souverain de l'EIC Léopold II, Bruxelles, 14 septembre 1886». *Bulletin officiel de l'EIC* 8: 138-140.
 - 1886e. «Ordonnance de l'administrateur général Camille Janssen, Boma, 8 novembre 1886». *Bulletin officiel de l'EIC* 12: 204-208.
 - 1887a (février). «Décret sur les sociétés commerciales, Léopold II, Bruxelles, 27 février 1887». *Bulletin officiel de l'EIC* 2: 23-27.
 - 1887b (septembre). «Ordonnance sur le régime foncier, Camille Janssen, Boma, 30 juin 1887». *Bulletin officiel de l'EIC* 9: septembre 1887: 133-136.
 - 1889 (novembre). «Ordonnance sur l'exploitation du caoutchouc et autres produits végétaux, Léopold II, Bruxelles, 17 octobre 1889». *Bulletin officiel de l'EIC* 11: 218-219.
 - 1890 (juillet). «Ordonnance sur la récolte de l'ivoire dans le Haut-Congo, Léopold II, Ostende, 9 juillet 1890». *Bulletin officiel de l'EIC* 7: 80-81.
- Cambier, R. 1948a. «Stanley Henry-Morton». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. I. Bruxelles: Institut royal colonial belge, col. 864-893.
- Cambier, R. 1948b. «Grenfell George». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. I. Bruxelles: Institut royal colonial belge, col. 442-458.
- Cambier, R. 1951. «von François Curt». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. II. Bruxelles: Institut royal colonial belge, col. 381-383.
- Coosemans, M. 1948a. «Hanssens Edmond». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. I. Bruxelles: Institut royal colonial belge, col. 479-496.
- Coosemans, M. 1948b. «Baert Ernest». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. I. Bruxelles: Institut royal colonial belge, col. 54-57.
- Coosemans, M. 1951a. «Casman Guillaume». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. II. Bruxelles: Institut royal colonial belge, col. 143-147.
- Coosemans, M. 1951b. «Glave Edward». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. II. Bruxelles: Institut royal colonial belge, col. 415-417.
- Coosemans, M. 1951c. «de Winton Francis». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. II. Bruxelles: Institut royal colonial belge, col. 981-984.
- Coosemans, M. 1952a. «Behiels Émile». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. III. Bruxelles: Institut royal colonial belge, col. 40-41.
- Coosemans, M. 1952b. «De Bock Achille». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. II. Bruxelles: Institut royal colonial belge, col. 64-67.
- Coosemans, M. 1953. «De Saegher Marcelin». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. III. Bruxelles: Institut royal colonial belge, col. 761-763.
- De Meulemeester, M. 1956. «Stillemans Antoine». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. IV. Bruxelles: Institut royal colonial belge, col. 852-854.

- De Witte, A. 1912 (juin-août). « Indongo ». *Onze Kongo* : 56-74.
- Dellicour, F. 1948. « Wahis Théophile ». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. I. Bruxelles: Institut royal colonial belge, col. 939-946.
- Denuit-Sommerhausen, Ch. 1988. « Les traités de Stanley et de ses collaborateurs avec les chefs africains, 1880-1885 ». In *Le Centenaire de l'État indépendant du Congo*. Bruxelles: ARSOM, pp. 77-146.
- De Rop, A. 1957. « Over riviernamen in het Mongo-gebied ». *Æquatoria* I: 4-9.
- Engels, A. 1910 et 1911. « Les Wangata ». *La Revue congolaise* 2^e année: 438-486; 26-54; 107-124; 203-214.
- Engels, A. 1948a. « Coquilhat Camille ». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. I. Bruxelles: Institut royal colonial belge, col. 250-260.
- Engels, A. 1948b. « Dubreucq René ». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. I. Bruxelles: Institut royal colonial belge, col. 346-349.
- Engels, A. 1948c. « Lothaire Hubert ». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. I. Bruxelles: Institut royal colonial belge, col. 615-623.
- Engels, A. 1951a. « Sarrazyn Gustave ». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. II. Bruxelles: Institut royal colonial belge, col. 834-835.
- Engels, A. 1951b. « De Bauw Guillaume ». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. II. Bruxelles: Institut royal colonial belge, col. 46-47.
- Engels, A. 1951c. « Vangele Alphonse ». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. II. Bruxelles: Institut royal colonial belge, col. 928-937.
- Fiévez, V. 1900. *À mes calomnieux* (extrait de la *Belgique militaire* du 13 mai 1900, n° 1510). Bruxelles: Imprimerie Gustave Deprez éditeur.
- Gérard-Libois, J. & Verhaegen, B. 1961. *Congo 1960*. Bruxelles: CRISP (« Les dossiers du CRISP »).
- Gossart, E. 1920. *Émile Banning et Léopold II, 1867-1892*. Bruxelles: Lamartin.
- Hennequin, E. 1948. « Roget Léon ». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. I. Bruxelles: Institut royal colonial belge, col. 788-792.
- Hulstaert, G. 1980. « Le voyage au Congo d'un officier danois. Notes et commentaires sur les séjours à l'Équateur de Knud Jespersen (1898-1908) ». *Enquêtes et Documents d'Histoire africaine* IV (Les sociétés de la forêt équatoriale). Louvain-la-Neuve.
- Hulstaert, G. 1982. « La découverte de la Salonga ». *Annales Æquatoria* 3: 181-185.
- Jadot, J.-M. 1956. « Pagels Georges ». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. IV. Bruxelles: Institut royal colonial belge, col. 671-673.
- Jadot, J.-M. 1968. « Engels Alphonse ». In *Biographie belge d'outre-mer*. VI. Bruxelles: Académie royale des sciences d'outre-mer, col. 361-364.
- Jorissen, J. 1958. « Jespersen Knud ». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. V. Bruxelles: Institut royal colonial belge, col. 486-488.
- Lacroix, A. 1952a. « Fiévez Victor ». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. III. Bruxelles: Institut royal colonial belge, col. 304-307.
- Lacroix, A. 1952b. « Peters Oscar ». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. III. Bruxelles: Institut royal colonial belge, col. 677-679.
- Lacroix, A. 1952c. « Termolle Lucien ». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. III. Bruxelles: Institut royal colonial belge, col. 840-841.
- Lacroix, A. 1952d. « Peters César ». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. III. Bruxelles: Institut royal colonial belge, col. 677-679.
- Laude, N. 1951. « Lemaire Charles ». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. II. Bruxelles: Institut royal colonial belge, col. 603-608.
- Lemaire, Ch. 1907 (mercredi 21 août). « Marché de chair humaine : les hommes achetés au rabais ». *La Dernière Heure*, 232. « Livre blanc du gouvernement anglais sur le Congo dont le gouvernement belge s'est refusé à distribuer la traduction au Parlement ». *La Dernière Heure*, 1908.
- Louwens, O. 1956. « Janssen Camille ». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. IV. Bruxelles: Institut royal colonial belge, col. 437-440.
- Lufungula Lewono. 1986. « Les gouverneurs de l'Équateur 1885-1960 ». *Annales Æquatoria* 7 :149-166.
- Luwel, M. 1964. *Sir Francis de Winton administrateur général du Congo 1884-1886*. Tervuren: Musée royal de l'Afrique centrale (« Annales, sciences historiques », n° 1).
- Malengrau, G. 1948. « Casement Roger ». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. I. Bruxelles: Institut royal colonial belge, col. 220-221.

- Maréchal, Ph. 2005. « La controverse sur Léopold II et le Congo dans la littérature et les médias. Réflexions critiques ». In Vellut *et al.*, *La Mémoire du Congo : le temps colonial*. Gand-Tervuren : Éditions Snoeck-Musée royal de l'Afrique centrale.
- M'Bokolo Elikia. 2003. « Afrique centrale : le temps des massacres ». In M. Ferro (dir.), *Le Livre noir du colonialisme – 16^e -21^e siècle : de l'extermination à la repentance*. Paris : Éd. Robert Lafont, pp. 433-451.
- Missions belges de la Compagnie de Jésus*. 1906. « La Commission d'enquête (suite) ». Bruxelles : C. Buelens.
- Moulaert, G. 1952a. « Liebrechts Charles ». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. III. Bruxelles : Institut royal colonial belge, col. 556-560.
- Moulaert, G. 1952b. « Sanford Henry ». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. III. Bruxelles : Institut royal colonial belge, col. 778-783.
- Pardoën, A. 1948. « Van den Plas Camille ». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. I. Bruxelles : Institut royal colonial belge, col. 758-760.
- Rorive, M. 1948 (décembre). « Humour noir ». *Revue congolaise illustrée* 12.
- Slade, R. 1959. *English-speaking missionaries in the Congo Independent State 1885-1908*. Bruxelles : Académie royale des sciences coloniales.
- Stanley, H. M. 1885. *Cinq années au Congo*. Bruxelles : Institut national de géographie.
- Stengers, J. 1951. « Van Eetvelde ». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. II. Bruxelles : Institut royal colonial belge, col. 327-353.
- Van der Straeten, E. 1948. « Brugmann Georges ». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. I. Bruxelles : Institut royal colonial belge, col. 177-178.
- Vangroenweghe, D. 1980. « Les premiers traités conclus avec des chefs indigènes par Vangele à Équateur-Station en 1883-1884 (d'après des documents inédits) ». *Annales Æquatoria* 1 : 185-211.
- Vangroenweghe, D. 1981. « Les premiers Européens à Équateurville ». *Annales Æquatoria* 2 : 109-119.
- Vangroenweghe, D. 1986. « Charles Lemaire à l'Équateur : son journal inédit, 1891-1895 ». *Annales Æquatoria* 7 : 7-73.
- Vangroenweghe, D. 1988. « De eerste ontdekkingsreizigers in het Evenaarsgebied, 1882-1889 ». In *Le Centenaire de l'État indépendant du Congo*. Bruxelles : Académie royale des sciences d'outre-mer, pp. 424-428.
- Vinck, H. 1992. « Résistance et collaboration au début de la colonisation à Mbandaka (1883-1893) ». In E.M. Müller & A.M. Brandstetter, *Forschungen in Zaïre*. Münster-Hambourg : LIT Verlag, pp. 481-508.
- Walraet, M. 1948. « Émile Banning ». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. I. Bruxelles : Institut royal colonial belge, col. 68-86.

Archives

• Archives Æquatoria

Linunda, B. 1954. « Arrivée des Blancs à Basankusu et leurs relations avec les Lilangi sous le patriarche Wese ». Manuscrit, 7 pages, in 8°, Aeq, FBH 6, D.471. Traduction du lomongo : Lonkama E.B., le 10/5/1989. Publié en 1990 dans *Annales Æquatoria* 11 : 368-370.

[http://www.aequatoria.be/04frans/030themes/0331temoignages.htm#Villages autour de Mbandaka](http://www.aequatoria.be/04frans/030themes/0331temoignages.htm#Villages%20autour%20de%20Mbandaka)

• Archives de l'évêché de Gand

« Lettre de E. Behiels à M^{gr} Stillemans, Matadi, 8 janvier 1896 ». Original. Archives Évêché de Gand, 9.1.5 Correspondance E. Behiels à A. Stillemans, 1895-1898.

• Archives du KADOC

« Lettre d'Edmond Van Eetvelde à Vivian, Bruxelles, 14 décembre 1889 ». KADOC, Papiers De Cleene-De Jonghe.

« Lettre (copie) de Camille Janssen à Léopold II, Bruxelles, 31 décembre 1890 ». KADOC, Papiers De Cleene-De Jonghe.

« Lettre de Vivian à Edmond Van Eetvelde, Bruxelles, 10 décembre 1889 ». KADOC, Papiers De Cleene-De Jonghe.

• Archives du MRAC

Papiers De Saegher

« Courrier de fin février 1896 ». MRAC, Papiers De Saegher, farde fin 1895-1896.

« Lettre de Joseph De Lancker à Marcelin De Saegher, Nouvelle-Anvers, 21 mars 1896 ». MRAC, Papiers De Saegher.

« Lettre de Joseph De Lancker à Marcelin De Saegher, Nouvelle-Anvers, 8 avril 1896 ». MRAC, Papiers De Saegher.

Papiers Wahis

Wahis, Th. 1891. « Circulaire, Boma, 12 décembre 1891 ». MRAC, Papiers Wahis, HA.01.0202.159.

Wahis, Th. 1893. « Circulaire, Boma, 28 juin 1893 ». MRAC, Papiers Wahis, HA.01.0202.

• Archives du Palais royal

« Note confidentielle au sujet des questions posées par Sa Majesté, de Léon Roget, Bruxelles, 24 décembre 1890 ».

« Note d'Edmond Van Eetvelde à Léopold II, Bruxelles, 23 septembre 1890 ». Archives Palais royal, Fonds Léopold II, 209/2.

CHAPITRE 2

L'EXPLOITATION DE L'ÉQUATEUR

PAR LES SOCIÉTÉS CONCESSIONNAIRES

ET L'AFFAIRE ISIDORE BAKANJA : CA. 1885-1914³⁸

par Mathieu Zana Etambala

L'exploitation du caoutchouc sauvage durant l'EIC et encore quelques années après fut une tragédie qui coûta la vie à de nombreux Congolais. Désignée sous la dénomination de « caoutchouc rouge », elle est de mieux en mieux connue aujourd'hui (Vangroenweghe 1986; Verhaegen 1987: 3 et suivantes). Elle est d'abord la conséquence du régime économique instauré au cœur du Congo. Les violences furent « structurelles » dans les territoires tant concédés à des sociétés commerciales que dans ceux gérés directement par l'« État congolais ». Les massacres, les

exécutions et les tortures ne visaient pas d'abord des délinquants de droit commun ou des insurgés, mais « les auteurs de délits économiques », c'est-à-dire les villageois ne récoltant pas suffisamment de caoutchouc ou ne livrant pas assez de vivres. La responsabilité était jugée comme étant collective : le chef et tout le village. Les femmes, les enfants et les vieillards étaient pris en otage (Verhaegen 1987: 4-6).

Ce chapitre porte sur la méthode brutale dont les agents de la Société anonyme belge pour le Haut-Congo (SAB) et de la Société de la Lulonga exploitèrent les concessions que l'EIC leur avait octroyées. C'est sous ce jour que se révèle l'affaire Bakanja, béatifié le 24 avril 1994 à Rome, dans le contexte historique de la colonisation. Cet originaire d'Ingende, devenu un évangéliste catholique, mourut dans des conditions affreuses, malgré une présence missionnaire – des trappistes et des prêtres de Mill Hill – dans cette partie de l'Équateur. Bakanja fut victime, d'une part, d'un agent européen et, d'autre part, d'un système oppressif de domination. Il y a donc, ici, lieu de sortir du cadre généralement limité et trop enclin à faire croire qu'il n'aurait été que la victime d'une foi catholique intrépide.

38 La présente contribution s'appuie, en premier lieu, sur une série d'ouvrages et d'articles. Il y a, tout d'abord, les recherches d'Edmond Boelaert sur les Blancs qui soumièrent les populations de l'Équateur et sur les résistances de celles-ci, sur la confiscation des terres des autochtones par la politique foncière de l'EIC, etc. Il y a, ensuite, les investigations de Daniel Vangroenweghe sur les premiers explorateurs et les premiers Blancs arrivés en Équateur et qui s'y installèrent, sur l'exploitation du caoutchouc par les sociétés concessionnaires, l'Abir et l'Anversoise, et sur Isidore Bakanja. Finalement, les travaux de Delathuy A.M. apportent de précieuses informations sur les missions des trappistes et de Mill Hill. Cet auteur a également consacré un paragraphe intéressant à l'affaire Isidore Bakanja. En second lieu, des informations supplémentaires ont été exhumées dans de nombreux fonds d'archives. Quelques documents intéressants ont été trouvés dans les Archives africaines du ministère des Affaires étrangères (AAMAE). Des recherches dans de multiples fonds d'archives du Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC) éclairent le comportement de nombreux agents commerciaux de la SAB et des agents de l'État congolais. Les fonds d'archives des jésuites et des scheidistes, conservés au KADOC, ont été très importants pour une meilleure connaissance de l'affaire Bakanja. Signalons encore l'importance de quelques rares documents retrouvés dans les Archives du Palais royal (APR) et dans les Archives de l'évêché de Gand (AEG).

1. LA SOCIÉTÉ ANONYME BELGE : LES DIFFICULTÉS AVEC L'EIC (1888-1892)

Le 10 octobre 1888, la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie (CCCI), surnommée la Douairière de la rue Bréderode, créa une filiale : la Société anonyme belge pour le commerce

du Haut-Congo, la SAB en sigle. Son siège social fut installé à Léopoldville. Son capital de départ était de 1 200 000 FB, soit 162 millions, en valeur des années 1990. L'assemblée générale porta le capital à 3 000 000 FB, le 31 janvier 1890 et à 5 050 000 FB, le 16 avril 1892.

L'objectif de la société était d'établir le long du fleuve Congo des comptoirs pour la récolte et le transit de l'ivoire et du caoutchouc à lianes. Dans ce but, elle reprit l'organisation commerciale de la Sanford Exploring Expedition, la SEE, fondée en 1886 par Henry Sanford, ministre plénipotentiaire (ambassadeur) des États-Unis à Bruxelles et ami personnel de Léopold II.

Le capitaine Albert Thys fut nommé président administrateur délégué de la SAB. Celle-ci faisait partie des sociétés de « la rue Bréderode ». Albert Thys était la force motrice de ces entreprises coloniales, qui avaient toutes leur siège social dans cette rue située derrière le Palais royal à Bruxelles. Il s'agit de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, de la Compagnie des Magasins généraux du Congo, de la Compagnie du chemin de fer du Congo, de la Compagnie des Produits du Congo, de la Compagnie du Katanga.

Le nombre des factoreries de la SAB dans le Haut-Congo se développa rapidement: 9 en 1889; 15 en 1890; 17 en 1891; 34 en 1892; 83 en 1893. En 1890, la SAB possédait cinq vapeurs: le *Florida*, 15 tonnes; le *Roi des Belges*, 15 tonnes; le *Général Sanford*, 6 tonnes; le *Baron Weber*, 6 tonnes; le *New York*, 4 tonnes. Elle parvint à exporter 26 tonnes de caoutchouc, en 1891 et 70 tonnes, en 1894. Quant à l'ivoire, sa production fut de 47 tonnes, en 1891, de 113,5 tonnes, en 1893 et de 86,26 tonnes en 1894.

En 1889, la CCCI demanda à Alexandre Delcommune (1855-1922) de commander une expédition pour le Katanga. Celui-ci arriva à Matadi en août 1890 (Van der Straeten 1951). La CCCI lui délégua les pouvoirs de retenir en son nom 150 000 hectares de terre, en vertu d'une convention avec l'État du Congo, signée le 26 mars 1887. Depuis Kinshasa, Delcommune demanda au docteur Fernand Demeuse (1863-1915) (Coosemans 1958a), se trouvant à Berghe-Sainte-Marie, de chercher et de désigner la partie de terrain favorable à l'établissement des postes. Sa préférence porta sur des parties de terrains comprenant des points de débarquement avantageux et des parties très fertiles et bien situées ou riches en bois divers, ou même en caoutchouc, et relativement faciles à exploiter, c'est-à-dire à

proximité de bons points de débarquement. Delcommune précisa que cette convention stipulait que le Gouvernement pourrait exiger que le long du fleuve Congo et de ses affluents navigables, chaque bloc de terrain choisi par la Compagnie n'ait pas plus de 2000 mètres de rive et reste séparé d'un autre bloc concédé à la Compagnie par une longueur de rive de 2000 mètres (Archives MRAC Lettre d'Alexandre Delcommune à Fernand Demeuse, 13 mars 1892).

Début 1890, la SAB possédait au Congo dix établissements, à Matadi, Manyanga, Kinshasa, Équateur, Bangala, Mobeka, Mbukie, Upoto, Stanley Falls et Luebo (Les entreprises belges au Congo 1890: 25). Au cours de cette année, elle envoya une expédition, sous la direction de Hodister, escorté de vingt soldats bangala, qui explora, au cours des mois de juillet et septembre 1890, la région s'étendant entre la rivière Lomami et le fleuve Lualaba. Elle fut de retour à Boma le 2 décembre 1890. Alors qu'au 31 décembre 1890 elle ne disposait que de 49 agents européens, une année après, leur nombre était passé à 72 (Wauters 1891: 6).

À Bruxelles, les rapports successifs de Delcommune et d'Hodister engendrèrent un corps juridique. Au mois d'octobre 1891, les dirigeants de la Compagnie du Katanga et de la SAB constituèrent un compte spécial dénommé: Syndicat commercial du Katanga. La SAB y apporta les études accomplies à ses frais par Arthur Hodister (1847-1892) (Coosemans 1948) en 1890 et deux de ses six vapeurs: le *Roi des Belges* et l'*Auguste Beernaert*. L'apport de la Compagnie du Katanga consista en ses droits sur les territoires à mettre en valeur et en une somme de 600 000 francs. Le but de l'organisme commun était de créer des factoreries le long de la rivière Lomami et du Lualaba et dans la région intermédiaire, de lancer une baleinière à vapeur sur le haut Lualaba et d'acquérir les produits naturels du pays: ivoire, caoutchouc, riz, etc. En réalité, le Syndicat commercial du Katanga voulait détourner vers la côte occidentale l'ivoire du Maniema, de l'Urua et du Katanga, que les Arabo-Swahili monopolisaient et dirigeaient vers la côte orientale (Cornet 1950: 58-60).

Le 19 mars 1892, la SAB signa une convention avec la société Daumas et cie. La société française cédait, premièrement, à la SAB tous ses établissements situés dans le Haut-Congo ainsi que ceux situés dans la région des Cataractes servant aux transports, notamment ceux de Loango et de Manyanga, à l'exception de ceux de Matadi. La valeur

des terrains et bâtiments, du matériel des stations, du mobilier, etc. était estimée à 200 000 francs. Restaient propriété de Daumas, le caoutchouc, l'ivoire, les vivres, les provisions et marchandises d'échange de provenance européenne. Daumas et cie cédaient aussi, pour une valeur de 600 000 francs, son matériel naval du Haut-Congo : un dock flottant, les steamers *Ville de Paris* et *France*, trois embarcations à vapeur, des allèges, des pirogues, des embarcations de toute nature, les outils, les objets de rechange, etc. Troisièmement, les vivres, les provisions et les marchandises d'échange propres aux achats qui se trouvaient dans les établissements cédés ou en cours de transport pour y parvenir passaient aussi à la SAB. Celle-ci remettait à titre d'indemnités 800 000 francs en espèces, 500 actions privilégiées de la SAB, participa aux bénéfices de l'exercice de 1892. Il s'agit d'un total de 1 050 000 francs pour cette acquisition. Daumas fut nommé administrateur dans la SAB (Union commerciale des intérêts belges... 1892 : 31-32).

Les premiers postes furent établis dans la région du lac Léopold II (Mai Ndombe). L'accueil ne fut pas chaleureux. Dans une lettre du 18 mai 1892 adressée à Alexandre Delcommune, Fernand Demeuse raconta que, le 6 mai, après avoir effectué la circumnavigation du lac Léopold II, il retrouva Léon Cloetens (1857-1899) (Lacroix 1951), chef du district commercial du district Kasai-Sankuru pour la SAB à Inongo. Le 8 mai, Demeuse et Cloetens explorèrent la rivière Ikatta. Le 12 mai, ils arrivèrent au village Bakolai. L'attitude de la population ne permettait nullement de prévoir ce qui allait se passer le soir même. À 7 h, quand ils étaient à table pour le dîner, une flèche tirée du haut de la rive atteignit Cloetens dans le dos ; une autre flèche frôla le mécanicien et une troisième fonça dans la porte de la cabine. Alors, écrit Demeuse : « [...] je sautais sur mes armes et tirais quelques coups de feu dans le feuillage de la rive d'où étaient partis les traits, ce qui obligea les assaillants à battre en retraite. Puis armant mes hommes je fis occuper les hauteurs de la rive [...] » (Archives MRAC Lettre de Fernand Demeuse à Alexandre Delcommune, 18 mai 1892).

Outre le problème de la sécurité des agents, il y avait celui, plus important, de la qualité du caoutchouc. Dans une missive du 18 octobre 1892, Delcommune écrivait que l'on devait attirer l'attention de Vanden Borre sur la qualité du caoutchouc acheté à Inongo et envoyé à Kinshasa durant le mois

d'août. Ce produit était sans valeur commerciale en Europe. Il demandait à Demeuse de soumettre à Vanden Borre les types de caoutchouc de bonne qualité tels que ceux récoltés dans le Kasai et dans l'Ubangi (Archives MRAC Lettre d'Alexandre Delcommune à Fernand Demeuse, 18 octobre 1892)

En 1892, l'EIC commença à mettre en œuvre sa politique domaniale. La nouvelle politique économique instaurée se caractérisa par la mise en pratique du droit de l'État de monopoliser à son profit les produits des terres vacantes du territoire et par l'apparition de sociétés commerciales nouvelles, à concession et à privilège, constituées en vue de l'exploitation du « domaine privé », avec l'appui moral et effectif de l'État. Les premières sociétés de ce type nouveau furent l'Abir et l'Anversoise (Wauters 1899 : 394-395).

Mais cette politique risquait de porter préjudice aux sociétés du groupe Thys. Aussitôt, un *modus vivendi* fut établi : la SAB conserva son monopole sur le caoutchouc dans un territoire d'au moins 850 000 hectares et concentra davantage ses efforts sur le bassin Busira-Momboyo.

Le 21 février 1895, la SAB et l'EIC signèrent une convention approuvée par l'assemblée générale des actionnaires de la SAB, le 26 mars, et mise en pratique le 1^{er} juillet. Aux termes de cette convention, la SAB donnait en location à l'État six de ses vapeurs, moyennant un loyer annuel de 350 000 francs, avec cette réserve qu'aucun loyer ne serait dû si les bénéfices nets annuels de la Société atteignaient cette somme. De son côté, l'État congolais se chargeait du transport des agents et des marchandises de la société, au prix du tarif en vigueur, et en garantissant un minimum de transport de 12 000 charges par an, à la montée, et de 400 tonnes de produits par an, à la descente. En outre, en vue d'assurer l'extension des affaires de la SAB, l'État s'engageait à faciliter l'exploitation de l'ivoire et du caoutchouc par les particuliers dans la plus grande partie du bassin de Kasai, sur la rive de l'Ubangi en aval de Yakoma, et de la presque totalité des rives du fleuve Congo moyen en aval des Stanley Falls, dans les bassins de la Lulonga, de la Busira, de la Momboyo et du bas Lomami. Il prêtait, à cet effet, toute aide et assistance, ne faisait, dans ces districts, sous quelque prétexte que ce soit, aucune récolte d'ivoire ni de caoutchouc, et prenait l'engagement de n'accorder, dans ces régions, aucune concession d'exploitation de ces produits. Ainsi, l'État s'engageait éventuellement à parfaire un bénéfice net de 350 000 francs ; il assurait à la Compagnie

son service de transport et lui garantissait définitivement, sous la protection efficace du gouvernement local, l'exploitation libre dans de vastes territoires nettement définis³⁹.

Pour rappel, le domaine de la Couronne, créé par le décret du 8 mars 1896, n'a été révélé dans le *Bulletin officiel* qu'en 1902. Il s'agissait d'une possession du souverain du Congo qui n'était pas comprise dans le patrimoine privé de Léopold II et de sa famille. Elle devait passer de droit à tout héritier de la Couronne du Congo. Les revenus devaient créer ou subsidier des œuvres, des travaux et des institutions d'intérêt général, tant en Belgique qu'au Congo. L'excédent seul devait être mis à la disposition du souverain. Léopold II semblait avoir renoncé, pour la durée de son règne, au bénéfice de celle-ci (Vermeersch 1906a: 142-146).

À partir de 1900-1901, les activités de la SAB se limitèrent au seul bloc de la Busira (Bus-Bloc), une concession accordée par l'État en échange des terres du Bas-Congo, et qui s'étendait entre les rivières Lomela et Salongo, en face de la Busira. Elle possédait une superficie de 1 041 000 hectares. L'exploitation du Bus-Bloc débuta en juillet 1902. La SAB en était pratiquement le maître absolu.

1.1. LES PRIVILÈGES : LE DROIT DE POLICE ET LE DROIT DE PERCEPTION D'IMPÔTS

Engerinckx, le directeur en Afrique de l'Abir, envoya, le 19 mars 1894, au gouverneur général, une lettre confirmant (cela avait déjà été raconté dans sa lettre du 20 février) la nouvelle du « petit accident » arrivé à Baringa, où il s'était rendu au début du mois de février. Il allait y construire une nouvelle factorerie. Le terrain nécessaire à l'installation était défriché. De retour à Waka, où la factorerie était restée sans gérant, le poste fut laissé dans les mains d'un capitaine avec douze fusils.

« [...] le soir même du jour de mon départ, ce poste fut attaqué; trois hommes furent tués et malheureusement, 5 fusils restèrent entre les mains des indigènes. Comme l'installation de la police armée sous ma direction n'est pas encore résolue, je n'ai pu agir moi-même. J'en ai informé le chef de poste de Basankussu [sic] qui s'est rendu immédiatement sur les lieux et a infligé une punition sévère aux indigènes, sans, toutefois, parvenir

à se faire restituer les 5 fusils. Étant en relation avec un chef, ami des Baringa, j'ai envoyé celui-ci à la recherche des armes et j'apprends par les indigènes qu'à l'heure actuelle on les lui a rendues.

Je profite de cette occasion pour vous faire remarquer, Monsieur le Gouverneur, la nécessité de pouvoir agir moi-même directement dans des circonstances analogues, ce que je ne saurais faire sans autorisation pour ne pas courir le risque de me voir dresser procès-verbal "pour avoir empiété sur les droits du chef de poste de Basankussu", ce dont on m'a déjà menacé lors d'un petit accident sans aucune importance» (Archives MRAC Lettre de Engerinckx à Théophile Wahis, 19 mars 1894).

Ce fut donc le directeur de l'Abir en Afrique qui demanda au gouvernement local un certain droit de police, que Théophile Wahis lui accorda. Celui-ci envoya, à ce propos, la lettre ci-après au commissaire de district de l'Équateur :

« [...] La première de ces questions, qui concerne Basankussu, sera résolue en confiant la mission politique dans ce poste à un agent de la société et ainsi, l'agent de l'État actuellement chef de poste pourra plus utilement vous seconder dans une autre région du district. Veuillez donc, à titre provisoire, supprimer le poste de l'État à Basankussu.

Le directeur de l'ABIR sera également chargé, à titre d'essai, de la police de toute la région concédée, mais sous votre direction. Les mesures proposées par M. Engerinckx concernant les délits ou crimes commis dans les factoreries seront également adoptées à titre d'essai. Veuillez donner connaissance de ce qui précède au directeur de l'ABIR en même temps que des instructions lui permettant de remplir convenablement sa mission politique.

Si des abus se produisaient, vous m'en rendriez immédiatement compte, je modifierais le système qui sera mis à l'essai ou même je le supprimerais complètement pour en revenir à ce qui existait antérieurement.

Je vous prie toutefois de remarquer tous les avantages qu'il y aurait à donner aux agents de l'ABIR des fonctions qui nous permettent de supprimer un certain nombre d'agents de l'État. On peut espérer de plus que les conflits seront moins nombreux quand les agents commerciaux relèveront directement de votre autorité et n'auront plus à recevoir des ordres d'un chef de poste qui peut être inexpérimenté, mal comprendre lui-même les instructions et provoquer des réclamations très fondées.

39 « Société anonyme belge pour le commerce du Haut-Congo ». In *Le Recueil financier annuel 1898-1899*. 1901, Bruxelles, p. 49.

Un inconvénient que je vois au système qui va être mis à l'essai, c'est que vous aurez à vous déplacer assez fréquemment pour inspecter la région et veiller à ce qu'aucun abus ne s'y produise et je sais que le temps dont vous disposez est déjà fort restreint [...] » (Archives MRAC Lettre de Théophile Wahis au commissaire de district, 5 juin 1894).

Théophile Wahis était favorable à l'attribution d'un droit de police et d'un pouvoir politique à l'agent principal de l'Abir à Basankusu. Il voulait que les interventions policières de celui-ci se fassent sous le contrôle du commissaire de district. Il ne semblait pas faire confiance aux chefs de poste. Il soulignait que ce droit de police et ce pouvoir politique lui étaient donnés à titre d'essai. Si le commissaire de district faisait le constat d'abus, le gouverneur général déciderait soit de supprimer complètement le nouveau système soit de revenir au système précédent.

Théophile Wahis s'enthousiasma pour le nouveau système, à cause du manque de personnel. Ainsi les chefs de poste pouvaient être engagés dans d'autres activités permettant de renforcer l'occupation de la région. Mais il dut reconnaître l'insuccès de la méthode. Dans le rapport du 29 mai 1899 portant sur le voyage d'inspection qu'il fit dans le Haut-Congo, il attira l'attention du Gouvernement central à Bruxelles sur la nécessité de mieux réglementer les rapports entre les autorités de l'État et les particuliers établis sur son territoire, surtout les sociétés ayant obtenu le droit de police dans certaines régions. Ce droit avait été concédé à certaines sociétés opérant dans des régions où l'autorité de l'État n'était pas encore établie. Une situation transitoire qu'il fallait progressivement modifier et qui devait cesser dès que l'État serait en mesure, par lui-même, de faire sentir directement son action sur l'entièreté de ses territoires (AAMAE Lettre de Liebrechts à Wahis, 13 juillet 1899).

Le Gouvernement retira le droit de police aux sociétés commerciales établies dans les bassins des rivières Djuma, Ikelemba et Lulonga. Il étendit progressivement cette mesure aux autres sociétés ayant des activités commerciales dans la région. Celles qui bénéficièrent encore de ce droit de police furent : la Société anversoise du Commerce au Congo, la Compagnie du Lomami et le Comptoir commercial congolais établi dans la Wamba, qui, au surplus, avaient obtenu, par contrat, la disposition de soldats de la Force publique. Par contrat, l'Anversoise obtint les forces nécessaires à la protection de sept postes.

Ce nombre fut progressivement augmenté et porté à 250 hommes. 175 soldats furent mis à la disposition respectivement de la Compagnie du Lomami et du Comptoir commercial congolais.

L'Abir et la SAB exercèrent le droit de police : la première dans le bassin de la Maringa et du Lopori ; la deuxième dans le bassin de la Busira. Mais ces sociétés n'avaient pas obtenu de détachements de la Force publique. Elles organisèrent, sans l'intervention de l'État, les forces préposées à la défense de leurs factoreries. Elles disposaient de personnel de défense de leurs établissements par leurs propres soins, en dehors de l'action de l'État (AAMAE Lettre de Liebrechts à Wahis, 13 juillet 1899).

Il y eut des cas d'abus et le Gouvernement voulut prendre des mesures. Il était nécessaire que le rôle de surveillance des commissaires de district s'étendît aussi sur les contrées où les sociétés commerciales avaient obtenu le droit de police. Charles Liebrechts écrivit à Théophile Wahis de Bruxelles, le 13 juillet 1899 : « Non seulement nos commissaires de district ont qualité pour exercer leur autorité sur toutes les entreprises particulières de leur district, mais ils ont le devoir d'intervenir directement pour mettre fin aux abus » (*ibid.*).

Les chefs de sociétés furent obligés de fournir mensuellement un rapport au commissaire de district sur tous les événements particuliers s'étant déroulés durant le mois. Le but de ce rapport était de mettre un fonctionnaire de l'État au courant de la situation et de lui permettre d'apprécier, quand et où son intervention s'avérait nécessaire.

Un second point d'accrochage : la délégation que fit l'État congolais à certaines sociétés aux fins de recouvrer certains impôts, sous la direction de ses agents. Une note du vice-gouverneur général Paul Costermans (1860-1905) (Engels 1948) en date du 16 octobre 1904 expliqua le danger que contenait ce droit de perception :

« Toutefois, usant du droit que lui confère l'article 35 du décret du 18 novembre 1903, le gouverneur général a commissionné les agents de l'Abir, du Comptoir commercial congolais, du Lomami (ainsi que de la SAB dans les terres qu'elle a en propriété) pour percevoir le produit des prestations indigènes telles qu'elles sont rendues obligatoires par le décret précité et dans les conditions déterminées par ce décret.

Une limitation a cependant été apportée à ces droits par le gouverneur général en ce que, s'écartant du principe formulé dans l'article 54 de ce règlement, il

n'autorise les agents des sociétés chargés de percevoir les prestations à contraindre les indigènes à acquitter celles-ci que si ces agents ont été commissionnés spécialement et expressément à cet effet.

Cette commission ne leur est accordée qu'après enquête préalable sur leur caractère, leur ancienneté, leur moralité et leurs antécédents. Les moyens de coercition mis à la disposition des sociétés sont ceux déterminés par le décret du 18 novembre 1903, spécifiés par les instructions générales données sur la matière » (Archives AAMEA Note de Costermans, 16 octobre 1904).

Mais l'État congolais n'avait pas investi dans la Justice. Il commença par organiser la justice répressive dès janvier 1886, publia un code pénal, un code de procédure pénale et, dans le courant de la même année, un code de procédure civile et des lois régissant les matières civiles usuelles. En 1889, une Cour suprême, sous le nom de Conseil supérieur, fut instituée à Bruxelles. Jusqu'en 1906, il n'existait qu'un tribunal de première instance pour tout le Congo et un tribunal d'appel; l'un et l'autre étaient itinérants. Divers tribunaux territoriaux à compétence exclusivement répressive existaient également. Au courant de la même année 1906, le nombre des tribunaux de première instance fut porté à quatre, celui des tribunaux territoriaux à douze (Leynen 1944).

Après la reprise de l'EIC par la Belgique, un second tribunal d'appel fut créé à Élisabethville en 1910, ayant le Katanga comme ressort. Ce ne fut qu'en 1913 que des tribunaux de police furent institués et l'administrateur territorial devint le juge. Les tribunaux du parquet, dont le juge était le magistrat du parquet près le tribunal de première instance, furent créés la même année (Leynen 1944).

1.2. LA VIE DES AGENTS COMMERCIAUX : VIOLENCES, ALCOOL, MÉNAGÈRES...

Le père Edmond Boelaert a fait des recherches sur les débuts de la SAB à l'Équateur et a pu identifier quelques-uns des premiers agents. Dans un article très intéressant, il dit d'un certain Arthur Boulanger, qui n'a pas conquis une place dans la *Biographie coloniale belge*, que des missionnaires protestants ont adressé une lettre au Commissaire du district à Bangala, pour protester contre les cruautés de ce Boulanger envers les indigènes (Boelaert 1988 : 53).

En réalité, peu décrits portent sur la vie quotidienne des agents commerciaux. Quelques récits,

cependant, apportent un éclairage, comme celui d'Eugène Verbèque (1867-1903), embarqué pour le Congo comme agent commercial de la SAB, le 6 mai 1893. Verbèque travailla d'abord à Nzonkadi, au Kasai. Dans son journal, il raconta comment, en septembre 1894, il punit, dans cette station, deux instigateurs d'un cambriolage dans ses magasins :

« Il y a un mois environ, j'ai dû punir 2 hommes de mon personnel. Comme la chose était grave, je me suis vu forcé de frapper un exemple, afin que de pareils faits ne se produisent plus, ce qui pourrait devenir un danger pour ma sécurité. Ces 2 hommes étant en expédition pour achat de caoutchouc, ils avaient leurs fusils et une trentaine de francs de marchandises que je leur avais confiés. L'un des deux, se jugeant assez riche, est revenu à la factorerie une nuit, et a entraîné 5 hommes avec lui pour fuir.

Connaissant parfaitement la contrée dans ses moindres replis, je les ai fait traquer par les indigènes en promettant une forte récompense. Mon cuisinier, qui m'est très dévoué, s'est également mis à leur poursuite, et deux jours après tous étaient repris et ramenés à la factorerie. Je suis rentré en possession de mes fusils, mais les marchandises étaient perdues. Je me suis contenté d'infliger une forte amende aux 5 qui se sont laissés entraîner.

Quant aux deux instigateurs du complot, malgré ma répugnance pour la bastonnade, il fallait, comme je l'ai dit, faire un exemple. Je leur ai fait distribuer à chacun neuf cents coups de chicotte (lanière d'hippopotame). Le sang coulait. Malgré leurs cris et leurs supplications, je n'ai fait cesser que lorsqu'ils étaient sur le point de perdre connaissance [...] » (Archives MRAC Verbèque 1894).

La bastonnade ne s'arrêta pas là. Deux lignes de son récit furent couvertes avec du papier blanc collé sur la note. En tenant la page à la lumière, on lit : « Ils sont morts le lendemain. Tant pis. Chacun 900 !!! [...] je recommencerai. » Ce passage gêna Eugène Verbèque. Le 20 février 1895, il écrivait : « Je viens de réfléchir que mon dernier journal parle de certaines punitions que j'ai dû infliger ici, et dont la lecture pourrait faire jeter de hauts cris à des gens encore assez arriérés que pour prendre cette race de nègres en pitié. Inutile de le recommander, n'est-ce pas, que si tu communique copie de mon journal à autrui, de déguiser amoindrir la chose à sa façon, ou de ne pas copier le fait du tout. Je t'écris réellement ce qui se passe ici, en bien comme en mal. À toi à juger si

d'autres doivent le savoir» (Archives MRAC Lettre d'Eugène Verbèque, 20 février 1895).

Toujours concernant la punition infligée aux voleurs, Eugène Verbèque écrit ce qui suit : « [...] Je me suis contenté d'infliger une forte amende aux 5 qui se sont laissés entraîner. Quant aux deux instigateurs, malgré ma répugnance pour la bastonnade, je leur ai fait distribuer un certain nombre de coups de chicotte. Je suis seul ici, et ne dois pas me laisser aller à un moment de faiblesse. Il faut montrer de l'énergie avec ces lâches moricauds. Aussi, ils se tiennent bien maintenant, mon service marche, et ils redoutent mes colères. Et je te prie de croire qu'elles sont terribles, quand je m'y mets [...] » (Archives MRAC Verbèque s.d.).

Eugène Verbèque se voulait pourtant un homme raisonnable. Il ne manqua pas d'être critique à l'égard des Européens qui y allaient trop fort. Dans une lettre du 20 mai 1896, il raconta à sa famille la situation dans laquelle il se trouvait dans cette station. Il exprima son mépris pour son prédécesseur : « Je possède pour la défense de la factorerie 22 bons fusils Albini avec baïonnettes et 500 cartouches. De ce côté, je suis donc tranquille [...] Les postes qui existaient dans la contrée ont dû être levés, à cause de palabres avec les indigènes. Des hommes du personnel ont été tués à différentes reprises (28 en tout je crois). Ce monsieur Roux est tout le temps en désaccord avec les Noirs. C'est un grincheux. J'ai moi-même de la peine à m'entendre avec lui. J'attends qu'il soit parti. Je suis persuadé qu'après quelques voyages, toutes ces palabres seront aplanies, et que la tranquillité régnera de part et d'autre [...] » (Archives MRAC Lettre d'Eugène Verbèque, 20 mai 1896).

Eugène Verbèque n'éprouvait pas de sympathie pour M. Roux, son prédécesseur, qui était français. Dans d'autres lettres, il le traitait d'imbécile, car ce monsieur se querellait continuellement avec des villageois. Le terme de « palabres » utilisé dans son récit est un euphémisme, parce qu'il s'agissait, en fait, de « guerres ».

Quelques mois plus tard, Eugène Verbèque proposait à nouveau un récit invraisemblable : deux indigènes d'un village voisin avaient tiré sur un de ses hommes pour voler une chèvre. Voici son récit :

« Immédiatement, je monte dans ma pirogue et je me rends à ce village où j'arrive en 10 minutes. Je laisse mes hommes dans la forêt, et j'entre dans le village accompagné seulement de mon contremaitre. À mon approche, tout le monde s'est enfui. Il ne restait que

2 femmes. Je leur dis que si le chef ne vient pas me parler immédiatement, je mets le feu à toutes les cases. L'une va porter mon message ; je retiens l'autre comme otage. Au bout d'un quart d'heure, il apparaît avec deux indigènes, armés de tout un paquet de flèches empoisonnées. J'invite le chef à s'asseoir et à détendre les arcs. Puis je commence la palabre pour ma chèvre. Ce serait trop long à décrire. Cela a duré une heure. J'ai usé de beaucoup de patience. Mes conditions étaient de me livrer le voleur ou de me donner une pirogue en paiement du larcin. Finalement, je me suis impatienté, et c'est sur un ton de colère que je lui ai dit qu'à défaut de me satisfaire endéans les 5 minutes, je m'emparais de sa personne pour le livrer à l'État. L'affaire a été terminée de suite, et je suis parti en emportant une grande pirogue. Le soir même, ils ont tenté de me la reprendre. Mais mon factionnaire était sur ses gardes. Il a tiré dans le tas ; et ils ont disparu. Je n'ai plus rien entendu depuis lors [...] » (*ibid.*)

Eugène Verbèque ne pensait pas du tout faire appel à l'un ou l'autre juge de tribunal.

Fernand Harroy⁴⁰ (1870-1958) (Harroy 1968 ; Salmon 1978) se comporta de la même façon qu'Eugène Verbèque. Lorsqu'il arriva à Inkongo, la SAB lui avait réservé une petite maisonnette en torchis : quatre murs de terre, un toit de chaume, un sol en terre battue où traînaient quelques nattes indigènes. Elle mesurait trois mètres sur trois, n'avait pas de fenêtre, mais seulement une porte branlante. Le lit était fait de quatre sticks figés en terre, réunis par des planches latérales sous lesquelles s'entrelaçaient, en guise de sommier, des lianes indigènes. Un semblant de matelas bourré de feuilles de bananier le recouvrait (Salmon 1978 : 455).

Fernand Harroy fut pourtant bien accueilli par Jules Ganty, le gérant du poste. Celui-ci venait de perdre ses deux adjoints. Un certain Lemmens avait été tué par des indigènes dans la région des Lulua et la Force publique y était allée mener une « promenade militaire ».

Après avoir constitué une caravane, Fernand Harroy arriva à Chibango, où il trouva du *ndundu*, ou caoutchouc, en abondance. Logé dans une petite

40 Fernand Harroy (1870-1958) fit une assez longue carrière comme agent commercial au Congo. Il travailla, d'abord en 1900-1901, pour la SAB à Kinshasa, à Inkongo et à Chibango (sur le Sankuru) ; puis il devint employé pour la Compagnie du Kasai, de 1902 jusqu'en 1905 ; enfin, il intégra la Société commerciale et financière africaine (Comfina), de 1907 jusqu'en 1910.

hutte, il fit construire à côté un petit hangar pour abriter ses marchandises et son caoutchouc. Il fit aussi creuser, tout près, un très grand trou, pour y jeter des marchandises et le caoutchouc, en cas d'incendie. Il se plaignait pendant plusieurs mois de son *chop-box* trimestriel: il manquait de beurre, de farine, de vin, du sucre, etc.

Il y a le récit du jeune Carl van Overstraeten (1883-1943), arrivé au Congo en août 1905 pour le compte de la Compagnie du Lomami. On n'ignore pas qu'il avait quitté sa famille parce qu'il voulait « se racheter d'une conduite peu louable ». Bien qu'il fût déjà de retour en Belgique en mai 1907, le carnet qu'il rapporta contient des informations intéressantes sur son voyage de Léopoldville jusqu'à Ibambi et Yanga, où il s'était établi⁴¹.

La Compagnie du Lomami avait été fondée le 5 juillet 1898. Ses exploitations se situaient dans le bassin du Lomami en aval de Beena Kamba, à l'exclusion de celles qui s'étendaient sur la rive droite, à une distance de plus de 15 kilomètres de la rive et sur la rive gauche, à l'exclusion du bloc dont l'exploitation avait été réservée, dans le rayon d'Isangi, à la Société d'Agriculture et des Plantations du Congo. Son objet visait des opérations commerciales, industrielles, agricoles ou autres (Plas & Pourbaix 1901: 66-68). Son président, Charles Balser, était administrateur à la SAB, tandis qu'Albert Thys, président de la SAB, était administrateur à la Compagnie du Lomami. Alexandre Delcommune était à la fois administrateur de la SAB et administrateur directeur à la Compagnie du Lomami.

Carl van Overstraeten évoqua, dans son journal, les rencontres avec plusieurs responsables de la SAB. Il cita le docteur Paul Briart (1860-1920) (Gerard 1948) qui suivit comme médecin, à partir de 1890, l'expédition d'Alexandre Delcommune au Katanga et devint directeur de la SAB au Congo de 1898 à 1908. Il mentionna aussi Henri Grisar (1881-1923) (Coosemans 1958b), engagé par la SAB comme adjoint commercial, en 1903. Dès son arrivée au Congo, van Overstraeten avait rempli les fonctions de secrétaire de direction.

À peine monté à bord du bateau, le steamer *Hainaut*, qui le conduisait de Léopoldville vers le Haut-Congo, Carl van Overstraeten se plaignait déjà de la conduite des Blancs. Ceux qui faisaient quelques séjours au Congo croyaient que tout leur

était permis, ils se moquaient de tout le monde, développaient un grand « ego » et se vantaient de leurs actes d'héroïsme. En Afrique, nota-t-il à plusieurs reprises, les Blancs ne sont pas vraiment sympathiques. C'est un milieu de jalousie, de comérages et d'intrigues.

La vie à bord lui parut monotone. L'unique distraction était le spectacle de passagers ivres aux endroits où le steamer faisait escale. Et ces passagers européens, avec un caractère de cochon, considéraient les « nègres » comme des animaux. Un grand nombre n'avait pas eu de formation. van Overstraeten les présente comme des gens « sans cerveau » et « sans culture ». C'était de la racaille, qui venait de partout au monde.

Mais au fur et à mesure que le bateau progressait, reconnu-il, il devint lui-même de plus en plus dur. Il s'exprima également avec beaucoup de mépris au sujet des Noirs. Il reprit le langage des vieux colons et parla aussi de « primitifs », de « barbares » et d'anthropophages (dans le cas des Topoke).

Les causes de la grande mortalité des Blancs étaient: les maladies tropicales, le climat et les « sales nègres ». Dans un autre fragment de son carnet, van Overstraeten affirmait que l'idée qu'il s'était faite des Blancs se résumait à ceci: ils sont rudes, vulgaires, égoïstes et ne connaissent qu'une seule doctrine: « après nous le déluge ».

Le jeune agent commercial observa des danses indigènes dont il jugea la plupart « obscènes ». En beaucoup d'occasions, elles excitaient des Blancs et se terminaient par des orgies. Cela se produisait surtout quand ces Européens étaient sous l'influence de l'alcool.

Les derniers mots qu'il enregistra dans son journal furent que lui aussi allait prendre « une ménagère noire ». Rien d'étonnant à cela, car « la petite négresse » ou « la poule bronzée » faisait normalement partie, avec les poules, les canards, les chèvres et le chien sans race, de l'inventaire de la remise-reprise informelle, se souvient Léon Van de Velde, un colonial belge qui fit une carrière d'un demi-siècle au Congo. Sa raison d'être? C'était elle, « la petite négresse », qui extirpait les « djiques » sans douleur, qui versait le whisky quand on était malade, qui rendait moins pénibles les longues soirées de solitude ou les moments de cafard [...] (Van de Velde s.d.: 39-41).

Le 4 octobre, le bateau approcha la localité de Bumba. van Overstraeten apprit de mauvaises nouvelles en provenance du Lomami: deux Blancs avaient été tués dans les environs d'Ibambi par la population

41 Ce journal a été édité par Nicole Ceulemans (2010).

locale, les Topoke, et vingt-cinq Noirs avaient péri. Les insurgés, qui avaient volé une trentaine de fusils et possédaient environ 15 000 balles, occupaient la station. Désormais, Carl van Overstraeten, lui aussi, se promena avec un revolver.

1.3. L'ENFER DU BUS-BLOC : LES OPÉRATIONS DE GUERRE

Les sociétés concessionnaires possédaient de grandes réserves d'armes et des munitions. Pour deux sociétés commerciales qui opéraient dans l'Équateur, les armes importées pendant les années 1899-1903 répertoriées dans la note rédigée pour la Commission d'enquête de 1905 donnaient les chiffres du Tableau 2.1.

Les populations vivaient en permanence dans une situation de guerre. Il existe plusieurs rapports d'opérations de guerre effectuées dans la région de l'Équateur. Par exemple, celui établi par le sous-lieutenant Amédée de Rossi (1870-1941) (Coosemans 1958c), qui séjourna dans le district de l'Équateur du début de 1902 jusqu'à la fin du mois de mai 1903. Il quitta le poste de Bala, avec un détachement de 50 soldats et le commis Duchêne, pour aller « châtier » le village Boyera, rendu coupable du meurtre du soldat de 1^{re} classe Iangoï. Des informations reçues avant de se mettre en route renseignèrent sur le fait que les habitants de Boyera se réfugiaient en partie chez les Besombo (Boangi), et plus précisément au village Ifoku; en partie (les guerriers), à Ngundu avec les indigènes de ce village et des deux villages Mompona I et Mompona II. Tous étaient sous les ordres du chef de Mompona I, qui excitait les autres villages à la révolte, en leur disant qu'il ne fallait pas avoir peur des soldats. L'opération de guerre se déroula comme suit :

« Arrivé à Ivulu, j'ai dirigé sur Boroka un détachement de 15 soldats commandés par le Blanc avec l'ordre de venir me rejoindre par voie de terre à Ngundu, lieu de

concentration des Boyera, afin de pouvoir empêcher les indigènes de gagner le fleuve.

À 5 h du matin j'ai débarqué à Boyera. De la rive au village, il y a une heure de marche sur une route assez facile, ce qui m'a permis de prendre le dispositif de marche suivant: une avant-garde composée de huit soldats et un gradé, qui devait détacher deux éclaireurs à droite, deux à gauche et deux en avant; 50 mètres environ après l'avant-garde le carré au milieu duquel les bagages; enfin l'arrière-garde composée de six soldats et un gradé qui suivaient à la distance de 100 mètres.

À 6 h je suis arrivé au village qui était abandonné. J'ai laissé alors ici dix soldats avec l'ordre d'arrêter les indigènes si ceux-ci allaient rentrer dans leurs villages et je me suis dirigé sur Mompona I et Mompona II où je me suis arrêté pendant une heure. Les deux villages étaient abandonnés. Depuis Boyera, j'ai dû changer le dispositif de la marche à cause de la route difficile à travers la forêt inondée. L'avant-garde avec ses éclaireurs me précédait de 25 mètres. Le peloton qui devait marcher sur un rang avait été divisé en deux sections entre lesquelles se trouvaient les bagages, à 50 m de l'arrière-garde.

À midi, j'ai repris la marche vers Ngundu. À 2 h (de l'après-midi), les éclaireurs m'ont signalé la présence de fléchiers dans la forêt. J'ai doublé alors mes précautions en envoyant une patrouille sur la droite et une patrouille sur la gauche. À 3 h, on est arrivé à l'entrée du village. Pendant que je faisais serrer la troupe pour former le carré, sur les éclaireurs qui s'étaient réunis à 10 mètres avant moi pour me prévenir d'une surprise, on a lancé des flèches. Les éclaireurs ont alors tiré quelques coups de fusil qui ont causé la mort de deux indigènes. Rentré de suite dans le village, on a vu des indigènes qui se sauvaient dans la forêt. La première escouade qui était en tête du carré a fait une salve, mais sans effet.

Après avoir exploré la forêt environnante, on a trouvé des arcs, des flèches, et j'ai pu constater beaucoup de traces d'indigènes, ce qui me fait supposer que le village était environné de fléchiers, j'ai fait le campement en disposant la troupe en carré et en plaçant des

Tableau 2.1. Armes et munitions importées entre 1899 et 1903

Société	Albini	Piston	Mauser	Pistolet américain	Albini	Piston	Capsules pour piston	Mauser	Pistolet américain	Charges fusils à piston
Abir	782	1080	2	5	157 500	75 000	212 000	1000	1000	20 000
Anversoise	550				33 600		31 000			

Source : « Armes et munitions importées pendant les années 1899-1900-1901-1902-1903 ». AAMAE, A.E.527 (347)1.



Au poste de Bala-Lendzi.

(AP.0.0.4383, collection MRAC Tervuren.)

sentinelles doubles en dehors des palissades construites avec des troncs de bananiers.

Le lendemain, j'ai fait des reconnaissances vers Djomba et vers Betimbola, mais sans rencontrer d'indigènes. Je me suis engagé alors dans la route, vers Boroka, mais après une heure de marche la route devenait impraticable, ce qui a empêché le détachement de Boroka de venir me rejoindre. Le même jour, en passant par le village Ifito (Badjuas de Mompona I et Mompona II) je me suis retiré à Boyera où le détachement que j'y avais laissé n'avait pas vu un seul indigène.

Le matin suivant, j'ai envoyé le 1^{er} sergent Mombanu avec 5 soldats amener les Boyera réfugiés chez lui. Cela pour avoir des prisonniers afin de forcer le chef Boyera à se rendre. Le 1^{er} sergent en débarquant à la rive d'Ifoku, a été attaqué par des fléchiers, pour se défendre il a dû faire exécuter une salve qui a causé la mort d'un indigène. Il est rentré à Boyera le surlendemain en me disant que le chef d'Ifoku s'était enfui et que dans le village il avait constaté la présence de plusieurs indigènes de Boyera, il ne les avait pas faits prisonniers parce que je lui avais donné l'ordre de ne pas amener les indigènes qui se trouvaient à Ifoku – fussent-ils de Boyera – si le chef n'était pas là. Pendant la nuit du 30 juin au 1^{er} juillet, les sentinelles ont tué deux indigènes qui tâchaient de s'approcher du campement.

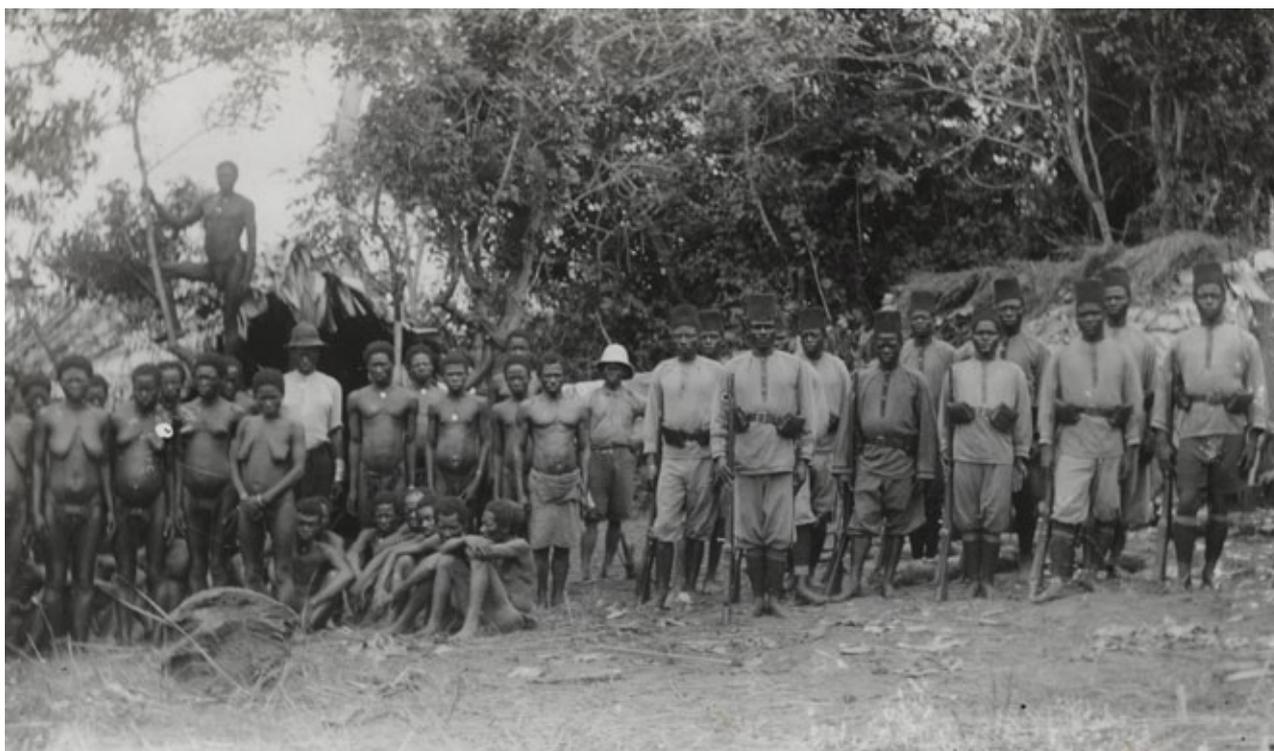
Le 1^{er} juillet à 5 h de relevée [...] Ici, j'ai trouvé un courrier urgent, qui me rappelait à Bala, le poste étant sur le point d'être attaqué par un grand nombre d'indigènes. Le 2 juillet, dans l'après-midi, je suis rentré à Bala avec toute ma troupe [...] » (AAMAE de Rossi n.d.).

Il s'agit ici de la tactique militaire et de la méthode de guerre de la Force publique. Les villageois n'étaient armés que d'arcs et de flèches, résistant courageusement. Ils connaissaient mieux la forêt équatoriale que leurs adversaires.

Amédée de Rossi ne resta pas longtemps à Bala. Le 15 juillet, il partit avec un détachement de 50 soldats et le sous-officier Dewaet. L'objectif était double : d'une part, une reconnaissance chez les Yonda et les Bombomba; de l'autre, continuer après l'opération interrompue chez les Boyera. À cet effet, il donna l'ordre au commis Duchêne d'envoyer durant la nuit du 27 au 28, cinq soldats à la rive de Boyera avec mission « d'arrêter tous les indigènes qui auraient voulu gagner le fleuve ».

Ci-après, la suite du récit :

« Le 17 (juillet), à Bolena, le sous-officier [Dewaet] est tombé malade, et a dû rentrer au poste. Le 24, de Ganda [Yondo] je me suis rendu à Betimbola



Campement en forêt sur la Tshuapa.

(AP.0.0.22685, collection MRAC Tervuren ; photo S. Molin, 1923, © MRAC Tervuren.)

[Bombomba]. Ici, le chef de Ngundu est venu se présenter pour demander la paix et la protection, car le chef de Mompona I avec ses indigènes et les Boyera voulaient le tuer s'il venait faire acte de soumission.

Après avoir terminé ma reconnaissance au sud de Betimbola, le 27 à 4 h du matin, je me suis dirigé sur Mompona et Boyera. La marche étant difficile à cause de la pluie et de la route dans la forêt inondée, j'ai laissé en arrière les bagages avec une escorte de 10 soldats et j'ai pris le dispositif suivant : une avant-garde composée de 12 hommes et un gradé, à la distance de 15 mètres, le peloton divisé en deux sections, une arrière-garde de six hommes.

À 8 h, avant d'arriver à Mompona II, un groupe de fléchiers cachés dans la brousse a tiré des flèches sur les éclaireurs. Je me suis arrêté alors en plaçant le peloton par le flanc sur deux rangs, le premier rang face à droite et le second face à gauche, et j'ai envoyé une patrouille en avant vers la gauche afin de m'assurer si les indigènes étaient dans le village. Celui-ci était abandonné et j'ai pu le traverser facilement en disposant ma troupe en carré. À la sortie du village, j'ai dû reprendre le premier dispositif de marche.

Avant d'arriver à Mompona I les éclaireurs m'ont signalé la présence des indigènes. Pour éviter de tomber dans une embuscade, j'ai remis ma troupe et, le

peloton déployé sur deux rangs, j'ai commandé une salve dans la direction du village. Cinq indigènes qui faisaient partie d'un groupe de fléchiers situé à une dizaine de mètres de l'entrée du village ont été tués. Avancé au pas gymnastique, le peloton toujours sur deux rangs, j'ai fait exécuter une deuxième salve, sur les indigènes qui se sauvaient vers Boyera. Il y a eu trois morts, dont le chef du village.

Parti sans perdre du temps à la poursuite, j'ai rencontré dans la plaine entre Ilinga et Boyera une bande de fléchiers qui, repoussés par le détachement venu de Bala, repliaient sur Boyera. Surpris par moi, ils se sont enfuis dans la forêt entre Ilinga et Boroka. J'ai lancé alors une section à la poursuite et six indigènes ont été tués et trois faits prisonniers.

À 3 h de l'après-midi, je me suis retiré à Boyera où j'ai fait le campement en disposant la troupe en carré et en plaçant des sentinelles doubles. Le surlendemain, par voie de terre, j'ai regagné le poste de Bala, avec toute ma troupe [...] Je crois, or, que le chef de Mompona I n'existe plus et que les Boyera viendront faire acte de soumission comme l'a fait le village Ngundu [...] » (AAMAE de Rossi n.d.).

Au moment où il signa les deux rapports susmentionnés, le 5 octobre 1902, le commissaire de district De Bauw notait que les indigènes des environs de



1911 : un prisonnier à Bokatola.

(AP0.0.21025, collection MRAC Tervuren ; photo E. Verdick, 1911.)

Boyera avaient tous repris le travail et que la région était calme. Mais les opérations de guerre se poursuivirent en 1903. Au début du mois de janvier, le sous-lieutenant Verdozzi partit en guerre en direction de la localité de Bokatola. Ci-après, son rapport :

« Opération de guerre effectuée pendant la reconnaissance vers Bokatola. Ayant reçu l'ordre de me rendre dans cette région sans retard (lettre 41, du 6 janvier...), le 17 (janvier) à 10 h du matin, j'ai quitté le poste de Bala avec un détachement de 12 soldats pour me diriger en pirogue sur Ingende, où je suis arrivé à 11 h 1/2. À midi, je suis parti vers Bokatola en prenant le dispositif de marche suivant : deux éclaireurs, l'escouade en rang par le flanc. À 4 h de l'après-midi, à 1 kilomètre du village Mosenga, les éclaireurs m'ont signalé la présence de fléchières sur la route. J'ai retiré alors les éclaireurs et j'ai disposé l'escouade sur deux rangs par le flanc.

Arrivé au milieu du village, j'ai été attaqué de tous les côtés par un fort nombre d'indigènes. Après avoir mis l'escouade à genou, j'ai commandé le feu rapide. Les indigènes alors se sont retirés dans la brousse, d'où ils ont continué à tirer des flèches. Le 1^{er} sergent Mambanu a été blessé à la cuisse droite et le 1^{er} soldat Ikoï au bras gauche. Tous les deux pas gravement, mais dans l'impossibilité de pouvoir se servir de leur fusil.



1911 : buveurs de vin au poste de Bokatola.

(AP0.0.21029, collection MRAC Tervuren ; photo E. Verdick, 1911.)

Le soir étant tombé, j'ai cru bien faire de ne pas continuer la marche et je me suis arrêté dans une petite plaine qu'il y a à la sortie du village en disposant les 10 hommes qui me restaient en carré. Pendant toute la nuit, les indigènes m'ont attaqué ; j'ai su les tenir à distance en exécutant de temps en temps des salves. Un seul indigène a été blessé légèrement.

Le matin à 3 h, ils se sont retirés dans la forêt et j'ai pu continuer la marche vers Bokatola, où je suis arrivé à 4 h, de relevée. Cartouches brûlées 91 [...]

Opération de guerre effectuée chez les Bolongo par le chef du poste auxiliaire de Sengo. Le 15 janvier, arrivé à Esama, j'ai envoyé deux patrouilles fortes de 10 hommes chaque. La patrouille droite a rencontré un campement de fuyards et en a amené quatre, la patrouille de gauche a rencontré des indigènes qui ont opposé résistance. Sept ont été amarrés, 2 tués et 3 blessés. Les patrouilles sont rentrées à midi, suivant l'ordre reçu. Le surlendemain 17, deux nouvelles patrouilles ont effectué deux nouvelles reconnaissances, elles étaient fortes de 10 hommes chacune ; une patrouille est rentrée au campement à 3 h de l'après-midi sans avoir rencontré un seul indigène ; l'autre est rentrée le jour suivant 18 à 8 h du matin. Cette patrouille a surpris un campement indigène qui a tenté d'attaquer les soldats. Le milicien Kendolo a été gravement blessé à la gorge, et il est mort quelques minutes après. Des indigènes, il y en a eu 37 de tués et huit ont été faits prisonniers.

Bala Lundzi, le 31 janvier 1903

Le sous-lieutenant chef de poste, Verdozzi » (AAMAE Verdozzi 1903).

L'une des raisons principales de l'intervention de la Force publique était la fuite ou la migration des

villages pour échapper aux agents de la SAB. Cette société bénéficiait d'un « droit de police » auquel le commissaire général De Bauw ajouta, dans une lettre du 27 juillet 1903, le droit d'opérer même en dehors de sa concession pour aller chercher et ramener les fuyards : « Les déplacements de la force de police en dehors du bloc concédé, pour y ramener des fuyards, pourront se faire sur simple réquisition de monsieur l'agent principal de votre société qui ne devra user de ce droit qu'à bon escient sinon il s'exposerait à se le voir retirer. »

Le 31 juillet, Maximilien Grillet (1867-1911) (Coosemans 1958d), agent principal de la SAB à Ngombe, s'adressa au chef de poste Favini pour se rendre chez les populations en face de Ngombe, sur la rive droite de la rivière Lomela, afin de faire rentrer les fuyards du Bus-Bloc. Le même jour, ce dernier informait le commissaire de district Guillaume De Bauw de cette demande de Grillet.

Parti en mission, Favini fit parvenir, le 19 août 1903, à Guillaume De Bauw le rapport ci-après :

« De Besongote, j'ai pris la route de Limpokio, Makangia et Bukunguairoku avec l'intention de rechercher chez les Kole les fuyards de la société anonyme belge. Les Limpuku sont des indigènes soumis, ils travaillent le caoutchouc. Prenant la route de droite, qui est très bonne, je me suis rendu à Makangia, village de quarante maisons qui était soumis lors de mon séjour à Besongote et qui maintenant ne voulant plus récolter le caoutchouc, pendant le jour se réfugient dans la forêt et n'étant pas inquiétés, reviennent pendant la nuit dans leur village.

De Makangia je me suis porté chez les Bukunguairoku qui ont la réputation d'être aussi mauvais indigènes que bons guerriers. Une heure avant mon arrivée à ce village, nous avons commencé à recevoir des flèches des indigènes et devant le village même le soldat de 1^{re} classe Findo a reçu une flèche dans la région pulmonaire droite. Je l'ai de suite envoyé à Besongote. J'ai pris possession du village et envoyé de suite un prisonnier au chef du village pour voir s'il était possible de faire la paix. Le chef m'a répondu que les indigènes préféraient la guerre à faire du caoutchouc [...]

Pendant la nuit, je fus attaqué ! Il y eut six indigènes tués et heureusement aucun soldat blessé. Les indigènes s'étant retirés le lendemain, je continuai ma marche vers le village Iete où je suis arrivé le soir à cause de la fréquence des flèches envoyées par les indigènes. N'ayant pas trouvé les fuyards de la SAB et la route se dirigeant vers Wema, j'ai fait demi-tour et suis

retourné à Bokunguairoku toujours harcelé en route par les indigènes.

De Bukunguairoku je pris un sentier se dirigeant vers la route Besongote Bofuno, mais au lieu de trouver les anciens villages de Bopembo-Puanai-N'Gomela-Lakariba et Lokari Monenne je n'ai plus [...]

Ayant pris la route de Bofemo, je suis de suite entré dans le marais qui étant grossi par les pluies l'eau nous arrivait en certain point jusqu'à la poitrine, le manque de guide et de sentier ont rendu la marche tellement difficile que parfois nous ne pouvions pas faire un kilomètre à l'heure. Après beaucoup de détours, nous sommes arrivés, après deux jours de marche dans le marais, à Bofemo, village d'environ deux cents maisons inhabitables, le marais avait tout détruit.

Le jour suivant, je fus à la recherche des indigènes de Bofemo, que j'ai retrouvés dans un espace de terre d'environ 2 km². Ces indigènes ne devaient pas connaître bien l'Albini, car ne voyant pas beaucoup de soldats ils nous attaquèrent; trois morts suffirent à les mettre tous en fuite dans la forêt. En marchant vers le nord, j'ai pu retrouver le village N'Gomela abandonné depuis longtemps, les indigènes se sont portés du côté des Kole.

Le jour suivant, j'ai encore pris le marais croyant de trouver la fin, mais perdu, j'ai encore dû marcher deux jours avant d'arriver à la Lomela. De là, je suis retourné à Gombe.

Pendant la route, j'ai trouvé une plantation de manioc non à maturité au Besongote, et très peu dans les villages vers le nord. Entré dans le marais il n'y eut plus de possibilité de trouver de la nourriture pour mes soldats.

Le jour après je partis de Ngombe en pirogue me dirigeant vers le Libongo de Bosengeba où j'arrivai une heure après, où j'ai pris de suite la route pour Bosengera, la route au commencement est très bonne, après rendue très difficile et par les marais et par le grand nombre d'éléphants.

Arrivé au village je n'ai pas trouvé un seul indigène ni les fuyards que j'étais certain de trouver. M'étant plus fort avancé dans la forêt même j'ai trouvé les fuyards en grand nombre, je les ai surpris croyant pouvoir faire beaucoup de prisonniers, ou espérant trouver des indigènes à qui je pourrais persuader de rentrer dans leur ancien village. Malheureusement, les indigènes étant divisés en deux parties j'étais arrivé au milieu, le résultat fut une vive attaque des deux côtés, mais malgré cela les indigènes furent repoussés et s'enfuirent dans la forêt [...]

[...] le lendemain, je me suis porté plus au nord en passant par le village Boama, grand d'environ quatre-vingts maisons. Les indigènes sans doute prévenus de



1905 : hommes armés à Kole.
(AP.0.0.21056, collection MRAC Tervuren ; photo E. Verdick, 1909.)

l'arrivée des soldats s'étaient réfugiés dans la brousse. J'ai continué ma marche tranquillement sans tirer un seul coup de fusil et le soir j'arrivai à Mokongo village d'environ 150 maisons. Les indigènes étaient au village et au lieu, surpris, de s'enfuir, ont commencé de tirer des flèches de façon que pour nous défendre j'ai dû ordonner de tirer dessus. Le résultat fut la mort de quatre indigènes et la fuite des autres; de mon côté, le soldat Kamionge fut blessé au bras droit.

Le jour suivant, je me suis porté plus en avant chez les Kole encore. J'ai touché le village Etata très peu important où j'ai trouvé qu'une vieille femme de laquelle nous ne pûmes tirer aucun renseignement utile. Plus loin nous sommes arrivés au village de Bautu dans lequel nous avons trouvé une forte résistance, à cause du grand nombre d'indigènes. Le résultat fut que le soldat Kamiongo déjà blessé au bras droit reçut de nouveau une flèche au pied droit et le soldat Ebangui eut le cou traversé, blessure sans gravité. Plusieurs indigènes ont été tués et beaucoup blessés, les autres se sont enfuis. Les fuyards n'étant plus dans l'intérieur et ayant deux blessés je suis revenu à Ngombe harcelé toujours par les indigènes, je suis arrivé trois jours après.

Le résultat a été que les fuyards m'ont fait savoir qu'ils ne voulaient pas travailler au caoutchouc pour la société anonyme belge sans de bonnes conditions [...] » (Archives AMAE Lettre de Favini à Debauw, 19 août 1903).

Le rapport mensuel sur la situation générale de l'Équateur du mois de janvier 1904 indiquait que la situation générale était excellente. Dans le secteur de Coquilhatville, les relations avec les indigènes continuaient à être très bonnes parce qu'ils fournissaient régulièrement leurs impositions à l'État. Toutefois, les

« Bofidji », qui continuaient à apporter la fourniture de leurs impositions avec retard, avaient été « visités », dans le courant du mois de février, par un détachement de la Force publique (AAMAE Rapport annuel sur la situation générale du district de l'Équateur 1904).

Le même rapport soulignait que la situation était toujours très bonne dans les postes de Bikoro et de Bombimba. À Ikenge, en revanche, quelques villages continuaient à ne pas vouloir fournir leurs impositions. Le chef de poste avait reçu l'autorisation de « visiter » ces populations le mois suivant. Celui-ci, qui avait dû se rendre à la mission de Paku pour procéder à une enquête, signalait qu'une « grande mortalité » régnait dans les villages situés à côté des missions de Paku et d'Ebila. Il attribuait cette soumission de la population à la maladie du sommeil. Ces villages étaient fort sales, notait-il encore.

1.4. LES ATROCITÉS DANS LA CONCESSION DE LA SOCIÉTÉ LA LULONGA

La Commission d'enquête s'était arrêtée aussi à Bonginda, village situé sur la rive de la rivière Lulonga. Elle se trouvait alors sur le territoire de la société La Lulonga. Cette société anonyme, constituée le 22 octobre 1898 à Bruxelles, avait alors obtenu une concession de 2000 hectares. Son objet était l'exploitation de produits végétaux quelconques, dont les plus importants étaient le caoutchouc et le copal (Plas & Pourbaix 1901 : 73-74).

Des abus sanglants furent commis dans la région où La Lulonga effectuait des opérations commerciales. Charles Padfield fut l'un des missionnaires protestants qui témoignèrent devant la Commission d'enquête. Il avait accumulé des *nuda facta* ou seuls faits. Il était membre de la Congo Balolo Mission. Les activités de cette société missionnaire protestante installée depuis 1889 couvraient le bassin des rivières Lulonga, Lopori, Maringa, Tshuapa et Busira.

Les renseignements rassemblés par le missionnaire Padfield concernaient les années 1903 et 1904. Selon lui, les agents de La Lulonga n'épargnaient personne et terrorisaient tant les chefs que les vieillards, les femmes et les enfants. Il rapporte qu'à l'annonce de la venue de la commission d'enquête, les agents commerciaux avaient tenté de corrompre les indigènes en leur distribuant des cadeaux. Ci-après, les déclarations de Padfield :

« Vers le mois de juin 1904, l'agent européen (nom indigène Ekotolongo) contrôlant la station de Boyeka ordonna à sept hommes du village de Bokenyola de mener sa sentinelle (Bolinda), en canot, chercher le caoutchouc d'un autre village (Efomi). À leur retour, ils rencontrèrent le Blanc à Wambala, et celui-ci les envoya à un troisième village (Bosanfusu) avec deux sentinelles (Bolinda et Loleki). Quand ils arrivèrent à ce dernier village, il ne s'y trouvait pas assez de caoutchouc, et l'on y saisit deux otages. L'un de ces derniers possédait 200 mitakos (monnaie courante du pays) dont les sentinelles s'emparèrent, mais un des rameurs (Yambolenga) essaya de rendre les mitakos à leur propriétaire. Les sentinelles lui ordonnèrent de cesser et le battirent sévèrement avec la chicotte, lui donnant aussi des coups de crosse au dos et à la poitrine. Lorsqu'ils rentrèrent à Boyeka, les rameurs rapportèrent l'affaire à l'agent, qui les traita de menteurs.

Deux jours plus tard, le rameur en mourut. Ses parents portèrent le cadavre à l'agent qui les congédia, en déclarant que l'homme était mort de maladie ordinaire.

Dans les premiers mois de 1904, peut-être en mars ou avril, un autre agent européen (nom indigène Lingonju) de la société à Boyeka envoya sa sentinelle dire à tous les gens du village de Bokenyola d'apporter *kekele*, c'est-à-dire de la corde employée dans la construction des maisons, etc. Les hommes du village obéirent à cet ordre, à l'exception de trois, deux vieillards et le chef reconnu de la communauté. Plus tard, dans la même journée, la sentinelle Ebolo arriva au village et voyant un des vieillards (Mokuto), lui demanda pourquoi il n'était pas allé chercher *ekekele*. Il le battit ensuite avec la chicotte, et l'amena à l'agent européen à Boyeka. Celui-ci le fit mettre en prison, où il mourut deux jours plus tard.

Mdwabenga, chef du village, accompagné du fils du vieillard, Bofoke, vint trouver l'agent et essaya de lui parler, mais comme il ne voulait pas l'écouter, Bofoke, qui savait que le commissaire du district, M. de Bauw, était attendu, dit qu'il lui rapporterait l'outrage. Là-dessus, l'agent européen ordonna au chef de garder Bofoke au village, ajoutant que s'il lui était permis de faire son rapport au commissaire de district, lui (l'agent) tuerait le chef. L'agent donna aussi à Bofoke 800 mitakos pour qu'il ne dise rien de la mort de son père.

Le dimanche 4 décembre 1904, lorsque la Commission d'enquête était attendue, les agents européens à Boyeka essayèrent de corrompre les villages environnants pour les empêcher de révéler les atrocités commises. On envoya deux sentinelles (Ndongola et Loyeka) inviter

des indigènes (Botofe et Lofali) du village d'Ingando à la station pour y chercher 100 couvertures, mais les gens du village, sachant bien que la Commission d'enquête allait venir, refusèrent d'aller chercher les couvertures.

Le même jour, les agents européens envoyèrent des sentinelles au village de Nkoli, inviter les chefs (Bosolo et Mbolo) à la factorerie pour y chercher 100 couvertures, mais eux aussi refusèrent. On agit de même dans les villages de Boyeka et de Bokenyola, et comme les chefs ne voulaient rien écouter, on offrit de faire des largesses au peuple, qui les refusa. Les agents européens donnèrent alors des cadeaux aux capitans chefs des sentinelles.

[Note de M. Padfield: les indigènes expliquèrent à la Commission que la raison de leur refus de recevoir ce qu'on leur offrait était que les agents européens ne leur payaient pas le caoutchouc, etc., mais que les Blancs à l'approche de la Commission essayaient ainsi d'acheter leur silence. Les Blancs, eux, expliquèrent que c'était leur habitude de donner des primes aussi bien que des gages, et que ces marchandises ainsi offertes étaient les primes annuelles !]

En août ou septembre 1904, les agents européens de Boyeka (noms indigènes Ekotolongo et Nkoi) envoyèrent une sentinelle au village de Nkoli chercher le caoutchouc. Comme plusieurs des hommes robustes étaient morts, certaines gens du village allèrent trouver l'agent européen pour le prier de réduire le nombre de corbeilles de quarante à trente⁴². Il refusa, et envoya la sentinelle Ekolelo punir le peuple, si la quantité de caoutchouc récolté était insuffisante. Les indigènes ne purent apporter la quantité voulue, et là-dessus, la sentinelle tua le chef Bombambo, la balle pénétrant dans l'abdomen du côté droit et ressortant par le dos.

Le fils du chef assassiné, accompagné d'un autre homme nommé Bosolo, amena le corps à l'agent européen Ekotolongo et porta plainte. Mais l'agent leur dit que le chef avait été tué parce que le caoutchouc n'était pas au complet et leur ordonna de remporter le corps chez eux. Avant leur départ, il appela son chien et le lança contre eux; le chien mordit le fils à la jambe, pendant qu'il transportait le cadavre de son père.

Vers le commencement de 1904, l'agent blanc à Boyeka (nom indigène Lokoka) envoya la sentinelle Eyoka au village de Nkoli chercher la quantité voulue de caoutchouc, c'est-à-dire trente corbeilles. Cependant, un indigène s'étant échappé du village, il ne s'en trouvait

42 Chaque village est censé apporter toutes les quinzaines, tel nombre de corbeilles remplies de caoutchouc. C'est le système universellement suivi.

que vingt-neuf. Là-dessus, la sentinelle abattit un indigène nommé Lokambo d'un coup de feu. Il ne mourut pas tout de suite, et les hommes du village le portèrent à l'agent en protestant. Celui-ci répondit que la sentinelle avait fait son devoir, et ordonna aux indigènes de rentrer immédiatement chez eux. La victime de ce crime mourut en route.

Le 4 décembre 1904, cinq sentinelles (Ntsombo, Loyeko, Etoko, Yamb et Mpokojimbo) allèrent au village de Nkoli. Elles n'avaient pas de fusils, car l'agent les leur avait ôtées en vue de l'approche de la commission. Ces sentinelles infligèrent au peuple une amende de 500 mitakos et d'une quantité de vivres. La ville avait à fournir quarante corbeilles de caoutchouc et un sanglier tous les quinze jours.

Les gens de la ville d'Inganda avaient à fournir vingt corbeilles de caoutchouc par quinzaine. Une fois, vers le commencement de 1904, ils n'en avaient récolté que seize. On envoya la sentinelle Maboke chercher le caoutchouc et celui-ci, voyant qu'il en manquait, battit si rudement un indigène (Isatolinga) avec son fusil, qu'il en mourut. Lofali et d'autres hommes portèrent le cadavre à l'agent européen Ekotolongo, qui dit que l'homme avait été tué parce qu'il manquait du caoutchouc.

Un peu plus tard, il manquait cinq corbeilles dans le même village, et la sentinelle Mambuso s'empara d'un indigène (Ewaki) et l'amena à l'agent blanc à Boyeka. Celui-ci le fit chicoter en sa présence. La victime de cette brutalité fut ensuite conduite à Bassankusu (quartier général de la Société ABIR) où il fut détenu cinq jours, après quoi il fut ramené à Boyeka, de nouveau chicoté sur l'ordre de l'agent, et renvoyé chez lui. Il avait le corps si horriblement déchiré qu'il en mourut deux jours plus tard. Les gens du village, précédés de leur chef, Lofali, portèrent le cadavre à l'agent blanc, qui se contenta d'ordonner à une sentinelle (Yamba) de fustiger Lofali avec la chicotte; il en porte encore les cicatrices.

Au mois de novembre 1904, une sentinelle (Yamba) alla au village de Nganda chercher le caoutchouc, et s'empara de 500 mitakos appartenant aux indigènes, pour son propre compte. Les indigènes ne le rapportèrent pas à l'agent, car ils avaient déjà rapporté des faits semblables, et les sentinelles n'avaient pas été punies.

Vers la fin de novembre, une autre sentinelle (Mangula) alla au même village et, trouvant que la plupart des habitants étaient partis, il demanda à ceux qui restaient de lui donner 500 mitakos disant que si on ne les lui donnait pas, il irait à Boyeka chercher d'autres sentinelles pour leur livrer bataille.

Vers la même époque, une autre sentinelle fut envoyée dire au peuple d'amener le sanglier, qu'ils devaient fournir au Blanc, comme partie de "l'impôt", et que les gens du village, cette fois-ci, n'avaient pu réussir à attraper. Cela leur valut une amende de 4000 mitakos. Le lendemain, les indigènes attrapèrent un sanglier, mais ils ne reçurent aucune compensation.

Afin de démontrer l'énormité de l'amende (200 francs), il suffit d'ajouter que ce village ne comptait que quarante hommes et cinquante femmes, d'après le recensement officiel fait en automne 1904.

Le Blanc (nom indigène Lokoka) ordonna (date inconnue) aux hommes de Bokenyola de récolter de la gomme copal, d'apporter des arbres et des matériaux pour faire un toit, et de fournir des ouvriers pour construire une maison. Ils ne reçurent aucun dédommagement. Une autre fois, il les envoya couper des arbres, et comme ils ne revenaient pas aussi vite qu'ils auraient dû le faire selon son avis, il fit attacher tous les hommes et les femmes qu'il trouva dans la ville, et les garda ainsi jusqu'à ce qu'ils fussent rachetés au prix de 4000 mitakos.

Le dimanche, la ville de Bokenyola doit envoyer dix femmes, et la semaine quarante, pour travailler à la factorerie. Un soir, que les quarante femmes avaient travaillé toute la journée, l'agent européen Lokoka les fit mettre en rang et leur ordonna de se mettre nues, puis il choisit la plus jolie, coucha avec elle, et lui communiqua la maladie sexuelle dont il était atteint.

Au commencement du printemps de 1904, les sentinelles de la compagnie La Lulanga furent envoyées à Bolongo chercher le caoutchouc que ce village "devait" fournir. Les gens étaient allés à la forêt, mais n'avaient pas pu récolter la quantité voulue. Comme punition, trois indigènes (Moniongo, Ngombe et Eloko) furent assassinés par les sentinelles (Mbangu, Lolo et Ngala) et un autre fut blessé (Mabonga). Les indigènes apportèrent un des cadavres ainsi que le blessé à M. Spélier (récemment acquitté après enquête judiciaire à Boma; actuellement en Belgique), directeur de cette société. Il les traita de menteurs et leur dit de rentrer chez eux. Les gens de Bolongo furent forcés d'acheter du caoutchouc à une autre tribu, les Ngombe, au prix de 50 mitakos la corbeille, et durent porter à la factorerie quarante corbeilles qui ne leur furent pas payées.

En septembre 1904, les gens de Bojinga allèrent demander à Ekotolongo, l'agent blanc à Boyeka, pourquoi il ne leur payait pas le caoutchouc. Pour toute réponse, le Blanc fit attaquer la ville par ses sentinelles, la brûla et s'empara de tout le butin qu'il pouvait emporter.

Vers le milieu de 1903, les gens du village de Bomengi venaient de se mettre en route pour porter le caoutchouc à la factorerie, lorsqu'une sentinelle (Engonda) arriva en canot. Les gens lui dirent que le caoutchouc avait été envoyé, mais il ne voulut pas le croire et tua le chef (Etenda). Ceci fut rapporté à l'agent blanc Lokoka qui refusa de faire des démarches pour punir le coupable.

Une autre fois, l'agent blanc Lokoka fit savoir aux gens du village de Bosokoli qu'à l'avenir ils devraient fournir le double de caoutchouc, sous peine de punition. Comme les indigènes ne pouvaient ou ne voulaient pas le faire, l'agent blanc a envoyé ses sentinelles au village où elles tuèrent deux hommes. Le chef se plaignit à l'agent, qui répondit : "Pas de palabre" et dit aux sentinelles de jeter le corps dans le fleuve.

Quelque temps après, ayant appris que le chef s'était fâché, l'agent européen lui ordonna d'apporter le caoutchouc lui-même. À son arrivée, le chef fut chicoté par les ordres de l'agent et incarcéré pendant environ quatre mois ; pendant ce temps, il fut forcé de travailler chaque jour et fut fréquemment fustigé.

Au printemps de 1903, lorsque la sentinelle attachée au village de Lobola, sur la rivière Eloko, était allée à la factorerie de la société pour y porter l'impôt de caoutchouc, le village fut pillé par d'autres sentinelles (Bosokudemo, Ekua, Ecikala et Bomboju). Les indigènes ayant fait des remontrances, les sentinelles en tuèrent quatre (Malongo, chef; Mombo; Buke; Etambanjoko), y compris le chef; puis, s'étant mises à la poursuite d'un garçon nommé Mbuke, elles l'attrapèrent, lui tailladèrent le corps et lui coupèrent la main droite. Deux indigènes (Mambalanga et Efasu) allèrent porter plainte à l'agent blanc Bomba (nom indigène) à Mampoko, emportant avec eux le cadavre d'une des victimes. L'agent leur dit de s'en aller et de jeter le cadavre à l'eau.

Vers la même époque, lorsque les gens de ce village étaient en train de porter le caoutchouc à l'agent blanc Lokoka, celui-ci leur dit de lui apporter aussi dix poules et envoya une sentinelle (Nkileku) avec eux pour faire exécuter ses ordres. Comme le peuple faisait des objections, la sentinelle tua un indigène nommé Maloko. Un des parents (Manuka) de ce dernier porta le corps à l'agent qui se contenta de le congédier.

Au printemps de 1903, pendant que la sentinelle (Ngombele) attachée au village de Busanbongo était allée à Mampoko porter l'impôt de caoutchouc, deux autres sentinelles (Efanabomba et Ecikala) vinrent piller le village de presque tout ce qui avait de la valeur. Comme les gens du village s'y opposaient,

une sentinelle fit feu et blessa le nommé Mokembe au genou gauche, la balle pénétrant plus bas dans la jambe et lui cassa le genou droit avec une massue (à ce jour, l'homme est estropié) ; pendant ce temps, l'autre sentinelle blessa le nommé Biacia au bras droit, dont il ne peut plus se servir maintenant.

Les femmes à Mampoko devaient piétiner sur l'argile employée à la fabrication des briques et, un jour, les sentinelles mirent ces femmes à nu, en présence du Blanc qui surveillait les travaux, et leur enfoncèrent de l'argile dans les parties sexuelles. Ces femmes se rendirent chez M. Spélier, le directeur, qui leur dit de s'en aller.

Vers le mois d'octobre 1904, les agents du village de Bokutolo, près de Boyeka, se firent amener le chef de ce village, nommé Jongi, et lui ordonnèrent de travailler le caoutchouc. Il refusa, étant le chef, et aussi parce que sa ville fournissait déjà du poisson, du *minsumbu*, etc. Il fut alors saisi par les agents qui le battirent atrocement. Quand ils eurent fini et qu'il ne se relevait pas, ils lui donnèrent des coups de pied, puis s'aperçurent qu'il était mort. Un Blanc s'était chargé de le tenir pendant que l'autre le battait⁴³.

À une certaine occasion, en automne 1904, les gens du village de Bokutolo, près de Boyeka, reçurent trois grains de verre plat, comme prix de leurs corbeilles de caoutchouc. Ils en demandèrent davantage, n'ayant rien reçu les huit dernières fois qu'ils avaient apporté du caoutchouc⁴⁴. Pour toute réponse, l'agent blanc saisit l'homme Mboyo et, tenu par l'un et battu par l'autre, celui-ci mourut sur place.

La troisième fois qu'ils apportèrent le caoutchouc après le meurtre rapporté ci-dessus, les agents blancs donnèrent aux indigènes un petit miroir. Ceux-ci demandèrent des mitakos. La réponse des agents fut de saisir l'homme Boketu et de le battre si vigoureusement avec la chicotte qu'il en mourut⁴⁵... » (Congo Reform Association 1905 : 51-57, cité dans Mille 1905 : 116-124).

À ce moment arrivèrent dans l'Équateur les missionnaires de la société des prêtres séculiers de Saint-Joseph, dits de Mill Hill. La première caravane, embarquée en janvier 1905, s'installa d'abord à Yumbi. Puis, très vite, elle remonta la rivière Lulonga

43 Il est bon d'ajouter que la Commission examina dix témoins oculaires de cet acte. Remarque de M. Charles Padfield.

44 Impôt bimensuel. Imposé par une « société commerciale ».

45 Les témoins oculaires de ces morts, ainsi que les veuves des victimes, furent interrogés par la Commission d'enquête. Remarque de Charles Padfield.

pour s'établir à Bokakata. En 1907, les missionnaires ouvrirent une deuxième station à Baringa, sur la rivière Maringa. Une année plus tard, en 1908, ils fondèrent la mission de Basankusu. Les établissements Mill Hill de Mampoko, sur les bords de la Lulonga et de la Mompono, sur la haute Maringa, ne furent ouverts qu'en 1917 et 1922.

2. LA PRÉSENCE DES MISSIONNAIRES CATHOLIQUES

À plusieurs reprises, Léopold II avait demandé, mais sans succès, à l'abbaye de Westmalle de s'engager dans l'évangélisation des populations de l'EIC. Il fallut que le pape Léon XIII intervienne pour que les cisterciens réformés s'établissent au Congo en 1894.

2.1. LE REGARD TRAPPISTE SUR LES « INDIGÈNES »

Les trappistes se rendirent à l'Équateur, où ils trouvèrent un meilleur emplacement. Le regard qu'ils portèrent sur les indigènes ne différait pas de celui des autres Blancs, si ce n'est qu'ils différenciaient les indigènes païens des chrétiens. Ainsi, dans une lettre qu'il envoya de Bamanian en Belgique, le 3 octobre 1903, le frère Valentinus Van Bogaert (1866-1950) considérait que « les nègres qui restent dans leurs villages et que l'on appelle des Wazenzi [sic] ne sont que des bêtes par rapport à ceux qui travaillent tout près de l'État » (Lettre du frère Valentinus 1904 : 54). Selon lui, ils étaient très difficiles à convertir. En revanche, les travailleurs de l'État devenaient de plus en plus civilisés, parce qu'ils imitaient les Blancs en construisant des maisons d'une meilleure qualité, en s'habillant plus proprement et dignement, en aménageant des jardins et en plantant des arbres fruitiers. Les missionnaires reproduisirent dans leur revue *Het Missiewerk* les mêmes blagues insipides sur les villageois qui furent d'une peau et d'une âme noires et dont ils blanchirent un grand nombre sans savon (Lettre de Grégoire Kaptein 1911 : 5-6).

Les trappistes étaient également convaincus que les Noirs ne pouvaient pas gérer un budget ménager. Le frère Grégoire Kaptein fournit une démonstration de cette « incapacité » dans une lettre du 12 janvier 1911. Il commence par préciser qu'un ouvrier de l'État reçoit deux florins et demi par mois, à côté de la nourriture. À la fin du mois, quand les travailleurs reçoivent leur salaire, ils se rendent aux



Un couple chrétien en 1923.

(AP0.2.13344, collection MRAC Tervuren; photo R.P. Dewulf, 1923.)

magasins des Blancs pour acheter trois bouteilles de bière, chacune au prix de 75 centimes, et les vident tout de suite. Un autre achète un pagne à deux florins, part chez le tailleur qui lui coud un pantalon pour dix florins. Il s'endette donc immédiatement. Et quand l'État vient percevoir l'impôt, les villageois viennent vendre à la mission leurs poules ou leurs canards, parce qu'ils ne sont pas capables d'épargner leur argent.

En outre, ces religieux approuvaient que les autochtones payent l'impôt jugé être l'unique moyen d'obliger les « paresseux » à travailler (Lettre de Grégoire Kaptein 1911 : 5).

Dans les lettres envoyées à leurs confrères ou à leurs familles en Europe, les trappistes se plaignaient de l'indolence des indigènes et de leur lenteur dans l'exécution d'un travail : après une heure, ils montraient déjà le soleil pour dire qu'il faisait trop chaud et qu'ils transpiraient déjà trop, même si l'on ne voyait aucune goutte de sueur sur leurs visages. Un trappiste était même persuadé que les nègres blanchiraient plus vite lorsqu'ils auraient acquis de l'ardeur au travail (Lettre du frère Adrianus 1911 : 116).

2.2. LES RAPPORTS DIFFICILES DES TRAPPISTES ET DE L'ADMINISTRATION CONGOLAISE

Les relations entre les trappistes et l'Administration congolaise se dégradèrent sérieusement pour la première fois à la fin de l'année 1896. Quatre religieux de retour en Belgique faisaient l'objet de rumeurs répandues à Léopoldville et dans le Bas-Congo. Ci-après, quelques renseignements sur cette affaire recueillis par Delathuy (Delathuy 1994 : 107).

Trois pères et un frère trappistes de résidence à Bamania furent embarqués à bord d'un vapeur de l'État à Équateurville en septembre, pour rentrer à l'abbaye de Westmalle. Ils arrivèrent à Matadi, le 20 octobre. Mais l'abbé D'Hooghe reçut, le 22 octobre, une lettre confidentielle du père De Hert, directeur de la mission des jésuites à Kisantu, adressée au père Bert avec prière de la communiquer au père Janssens et à lui. Ainsi l'abbé D'Hooghe apprit des extraits de lettres du commissaire de district Costermans. Dans le premier, celui-ci écrivait :

« Je dois porter à votre connaissance la façon scandaleuse et peu édifiante dont se sont conduits hier (7 octobre) trois pères trappistes et un frère. Ces religieux accompagnés d'un monsieur Hargot logeaient hier à Maybo Yubo entre Léo et Kimuenza. À Yuba, les pères de compagnie avec Mr Hargot se sont enivrés au point que l'un d'entre eux a rendu tout ce qu'il a pris devant les indigènes. Excité par la boisson, l'un d'entre eux (le petit trapu) a réclamé avec insistance une femme pour passer la nuit, et il aurait même agacé une femme qui pétrissait de la chikwangué. Puis sous prétexte que le chef avait dérobé la lance de l'un d'entre eux, ces forcenés puisqu'il faut les appeler par leur nom, ont amarré le chef et l'ont frappé jusqu'à ce qu'il eût perdu connaissance. Les indigènes sont venus nous informer de ces faits et j'ai fait revenir ces pères à Léo où une enquête judiciaire est ouverte. La nuit lorsque ces religieux sont rentrés à Léo, ils titubaient encore fortement et ne pouvaient marcher qu'avec peine [...] Afin de ne pas prolonger le scandale, je ne les poursuivrai pas, mais je transmettrai à Boma le résultat de mon enquête [...] » (Archives AEG Extrait cité dans la lettre originale de D'Hooghe à M^{sr} Stillemans, 29 novembre 1896).

Le commissaire de district donna quelques précisions dans une seconde missive :

« Les indigènes de Benza sont accourus en foule à Léo et ont naturellement répandu le bruit parmi le

personnel que des Ngangi Nzambi (prêtres) s'étaient enivrés et avaient voulu avoir des relations avec les femmes du village. Deux pères ont avoué avoir dansé avec des indigènes et l'un a reconnu avoir offert à une femme cinq mitakos de Bangalas pour qu'elle vienne se baigner avec lui au ruisseau ! [...] Ces gens me paraissent inconscients et ne semblent nullement se rendre compte des suites déplorables de leur conduite [...] » (*ibid.*).

Le dossier fut envoyé au directeur de la justice à Boma. Les missionnaires du Bas-Congo – les jésuites, les scheutistes et les prêtres du diocèse de Gand – craignaient que ces nouvelles soient envoyées à Bruxelles, où certains journaux les ébruiteraient. À Boma, tous remirent une lettre de protestation et une demande de réparation. Les quatre trappistes niaient tout, mais reconnaissaient avoir signé à l'aveugle les pièces, qui étaient rédigées en français.

L'élément significatif dans ce dossier était, probablement, le fait qu'ils se trouvaient en compagnie d'un ivrogne et criminel blanc : « Mr Hargot a dit que tous ont bu de manière à avoir une émotion. Ce Mr Hargot est mort à Matadi pendant que j'étais à Kisantu. Ce Mr venait purger à Boma une peine de 3 mois d'emprisonnement et de 5000 francs, peines auxquelles il avait été condamné dans le Haut-Congo pour avoir tué cinq Noirs. Ce Mr, au dire de tous les trappistes, était ivre le 7 octobre [...] » (*ibid.*).

L'affaire des trappistes montre que le milieu colonial blanc était petit. Les Blancs se connaissaient, se fréquentaient assez souvent et se critiquaient très rarement. Que ce monsieur Hargot ait été un assassin, cela ne gênait pas les missionnaires trappistes de se promener avec lui dans les villages indigènes.

Les trappistes n'exprimèrent de critiques ni sur les agents de l'EIC ni sur les agents des sociétés commerciales. Le frère Valentin Van Bogaert raconta dans une lettre écrite à Bamania, en octobre 1903, qu'il avait parcouru les environs de Bokatola pendant une dizaine de jours pour arriver finalement à Ikenge, où étaient établis quelques agents de l'État. Parmi eux se trouvait un certain Pascal (prénom) originaire du même village que lui, Zwijndrecht. Il avait passé une agréable soirée en sa compagnie. Il mentionna aussi que « ce brave homme [...] si bon à notre égard (les missionnaires), dont il avait fait la connaissance déjà à Coquilhatville » serait bientôt promu chef de poste à Ikenge (Lettre du frère Valentin 1904 : 12).



1898 : une vue du poste d'Ikenge.

(AP.0.0.706, collection MRAC Tervuren; photo E. Thevoz, 1898.)

Quant à l'abbé Joseph Smets, il était l'un des meilleurs amis de Victor Fiévez. Le successeur de ce dernier, Gustave Sarrazyn, conquiert également la sympathie des trappistes, car il ne refusait pas de leur offrir de nombreux enfants pour leur station de Bamanian. Ceux des officiers belges qui autorisaient leurs soldats noirs à assister à la messe dominicale étaient encensés dans la revue missionnaire des trappistes. À la fin de 1894, alors que la campagne anti-congolaise battait déjà son plein, le père Antoine faisait encore l'éloge des agents de l'État en ces termes :

« Évidemment, je ne parle ici que du district de l'Équateur qui nous a été confié, où je me sens maintenant chez moi et où j'espère mettre mes forces au service de l'œuvre civilisatrice initiée par notre glorieux roi Léopold II et poursuivie par les forces unies de l'Église et de l'État sous la devise de : Travail et Progrès et l'Union fait la force. Car avant que nos confrères aient mis les pieds sur ce pays noir, les nègres avaient déjà appris à connaître les bonnes intentions des respectables officiers Sarrazyn, Dubreucq, Fiévez, De Bauw, Stevens, e.a. qui ont fait beaucoup de bien dans le domaine matériel. Et pour employer le dicton de Notre Seigneur : Donnez à César ce qui est à César et à Dieu

ce qui est à Dieu. Il faut reconnaître la plus grande gratitude aux seigneurs de l'État dont les missionnaires apprécient maintenant déjà l'utilité. Oui, ils n'ont pas connu moins de problèmes dans le domaine temporel que maintenant les missionnaires dans le domaine spirituel. Et parce qu'aujourd'hui on ose pousser des hauts cris à propos des interventions fortes de l'État à l'égard du Congolais, j'ose, quoique je me déclare moi-même ici un grand adversaire de l'emploi de la violence, qu'il est parfois nécessaire de les traiter avec de la hardiesse et de la sévérité, si on ne veut pas être submergé par tous ces nègres qui ne comprennent pas encore que l'on abolit parfois quelque chose pour leur propre bonheur et civilisation » (Extrait traduit du néerlandais de la « Lettre du père Antoine » 1905 : 186).

Le père Kaptein décrivait, en 1908, la contrée de l'Équateur comme malsaine à cause de ses nombreux marécages. Les Blancs devaient y lutter contre la malaria, la fièvre et la bile, l'hématurie et la dysenterie. Beaucoup de villages étaient dépeuplés par la maladie du sommeil. À ce propos, il écrivait que les mouches tsé-tsé constituaient la grande cause de cette maladie, mais qu'il existait une seconde cause importante : le manque de bonne nourriture, qui « contribue néanmoins beaucoup à la propagation de cette maladie ». Il poursuivait avec une légère

critique sur les Blancs: «L'imposition trop grande a affaibli ces gens de la rivière; ils doivent apporter la plupart de leurs meilleurs poissons aux agents et aux travailleurs de l'État. On répond: le Noir est assez malin pour prendre le meilleur pour lui, il est vrai; mais il est aussi vrai qu'il a peur de l'agent de l'État comme un esclave a peur de son maître, et qu'il y a des villages où on ne trouve plus une poule parce qu'ils ont dû les apporter de fait [...]» (AAMAE Lettre de Grégoire Kaptein à Jules Renkin 1908).

Les relations avec les Blancs de l'État furent généralement bonnes. Les trappistes exerçaient l'hospitalité pour eux et, soulignait le père Kaptein, «leur conduite privée ne nous (leur) regarde pas». S'ils ne faisaient pas de difficultés, ils les laissaient tranquilles.

«Par difficultés j'entends la conduite qu'ils prennent envers des missionnaires ou envers nos chrétiens. Pour exemples: un petit officier, chef de poste quelque part, dit en présence de beaucoup de Noirs, chrétiens et païens, "le Père est un homme de rien, c'est un mauvais homme, je vous défends d'aller encore chez lui; il défend aux chrétiens d'assister à la Sainte Messe quand le père arrive, sous prétexte d'un travail nécessaire. Il vient dans un village lui-même, fait travailler le dimanche de sorte qu'ils ne peuvent pas aller à la Sainte Messe. Il défend au chef du village d'installer un catéchiste de la mission, etc."»

Heureusement, ces cas sont rares, mais il y en a, et pourquoi? Le plus souvent, c'est parce que la bonne conduite des chrétiens noirs est un reproche fait à la mauvaise conduite de ces agents. Si le missionnaire arrive au poste de l'État, tout le monde vient chez lui et presque tous veulent se faire chrétiens; aussi la femme (concubine) de l'agent vient chez le missionnaire. Mais il est évident qu'elle ne peut être baptisée dans les conditions où elle se trouve. Il arrive alors souvent que la pauvre concubine reproche au Blanc sa mauvaise conduite. Si les petites filles aux postes de l'État restent païennes, le Blanc abandonné à ses mauvaises passions peut se choisir celle qu'il veut, mais après qu'elles sont devenues chrétiennes il y a des difficultés, car ce Blanc a peur du scapulier [scapulaire] et du chapelet que tous nos chrétiens portent au cou.

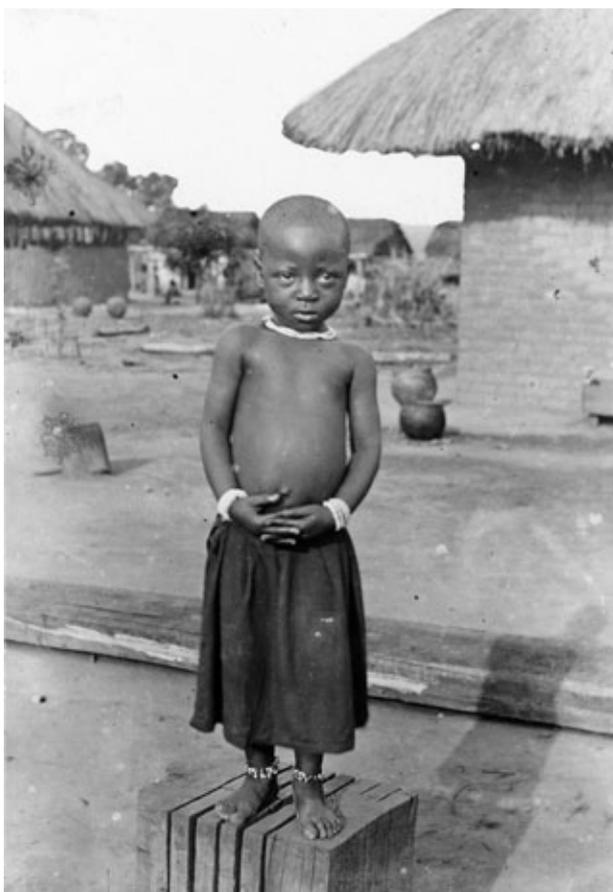
En général, les relations que nous avons avec les Blancs des sociétés ne sont pas agréables, du moins des sociétés que je connais qui sont installées dans nos environs. Leurs agents aussi sont bien aimables et nous y sommes bien accueillis, mais il y en a plusieurs qui ne veulent pas que nous instruisions leurs travailleurs, et

ils n'aiment pas que nous allions dans les villages d'où provient leur caoutchouc, etc. Il y en a plusieurs qui défendent à nos catéchistes de s'établir dans les villages leur appartenant. Quelques-uns de leurs agents m'ont dit: "Nous savons bien que l'État est avec vous, mais nous autres nous ne sommes pas venus pour civiliser, mais pour gagner de l'argent." Voilà leur principe.

On a dit que les élèves des missionnaires sont les plus portés à la révolte. Les agents des sociétés disent nous ne pouvons plus faire avec vos chrétiens ce que nous faisons avec l'indigène. Je le crois bien, le chrétien, plus civilisé, ne se livre plus à la merci des mauvaises passions d'un Blanc démoralisé. Le chrétien devenu plus intelligent comprend qu'il est une créature raisonnable, qu'il a des droits comme homme et qu'on ne peut pas le traiter comme un animal. Non, les chrétiens sont des plus obéissants sous la bienfaisante influence du missionnaire, ils sont même dévoués à leur maître. Mais ils veulent être bien traités. Je connais des agents qui font trois termes au Congo et qui prennent toujours leurs mêmes boys chrétiens, c'est parce que ceux-ci étant bien traités, leur sont aussi dévoués.

Ceux qui sont les plus portés à la révolte, ce sont les élèves des Anglais protestants. Les Anglais disent partout à l'indigène, il ne faut plus apporter des vivres à l'État. Nous autres nous sommes les maîtres et nous sommes plus forts que le Bula Matari [État]. Le chef de poste de Coquilhatville qui est chargé des vivres pour les travailleurs en a eu l'expérience. En général, les Blancs anglais sont bien polis à notre égard, mais envers nos chrétiens, ils sont très fanatiques, tous leurs gens sont fanatiques et aimeraient bien à nous faire la guerre. Souvent le Blanc anglais, aussi bien que ses catéchistes, arrache les médailles que nos catéchistes portent au cou» (AAMAE Lettre de Grégoire Kaptein à Jules Renkin 1908).

Le père Arthur Vermeersch, un jésuite, effectua, en 1913, un voyage à travers l'Afrique centrale. Il fut l'hôte des pères trappistes. Concernant l'attitude de ceux-ci à l'égard des atrocités, il écrivit ce qui suit: «Ils ne sont pas agressifs, sont très bien envers les indigènes, ont d'excellentes populations. Mais ils ont assisté, silencieux, à bien des abus, soit de fonctionnaires, soit d'agents du Bus-Blok. Le supérieur père Grégoire, homme très timide. Le père économiste de Westmalle mettait encore la sourdine, de peur de perdre des subsides! Enfin, voyant comment les chrétiens étaient victimes, passaient encore au rôle d'accusés, le père Louis s'est mis à mieux noter, à porter plainte, à faire condamner. Quelques trappistes



Un « petit Bangala chrétien » à Nouvelle-Anvers.
(AP.0.0.3383-1, collection MRAC Tervuren; 1902.)

manquent de forme, iront trop aisément à la factorerie accepter de boire [...] » (Archives KADOC ASBE Cahier varia I s.d.).

2.3. LES LITIGES AVEC LES AGENTS DE LA SAB

Des confrontations entre trappistes et agents commerciaux se produisirent pourtant régulièrement. Dans une lettre du 20 décembre 1908, Paul Le Marinel (1858-1912) (Cambier 1948), le directeur local de la SAB à Busira, se plaignait auprès du père Robert Brepoels de ce que la présence de ses catéchistes risquait de perturber le personnel de sa société. Dans une deuxième lettre, du 11 mars 1909, il fit savoir au père qu'il désirait que la ferme-chapelle soit déplacée et que les catéchistes « s'abstiennent de leurs bruyantes manifestations journalières ».

Le 4 avril 1909, le catéchiste Antoine Loleka écrivit au père que le chef comptable Poelmans incitait le chef indigène Elangi à chasser le père de Busira. Au terme de sa lettre, il faisait remarquer que les

« Anglais », c'est-à-dire les missionnaires protestants, n'étaient pas frappés de l'interdiction de battre le gong, bien qu'ils fussent aussi proches de la SAB que les catholiques.

Le même catéchiste Loleka envoya au père, le 9 avril 1909, une lettre dans laquelle il racontait comment, lors du rassemblement de midi pour la répartition du travail, le Blanc disait à ses travailleurs :

« Si vous n'allez plus à la prière, nous battons le ngonga comme il faut, et nous augmenterons vos salaires [...] mais si vous continuez à prier, nous le battons avant l'aube, et le travail ne se terminera qu'à la nuit; et le jour du paiement, je soustrairai une incina d'étoffe. Dès maintenant, nous ne voulons plus qu'un de nos hommes passe encore sur ce chemin pour aller à la *nsau* (prière) [...] Nous ne voulons pas qu'un de nos travailleurs porte une médaille ou un chapelet [...] ».

Ce contexte situe l'affaire Bakanja, qui commença en février 1909 (cf. *infra*). Les agents de la SAB détestaient la présence de catéchistes parmi leurs ouvriers. Mais la direction, qui ne souhaitait pas pousser à outrance les tensions, proclama un ordre de service, le 30 août 1909. Dans ses instructions aux agents de la SAB, s'y trouvait ce qui suit :

« [...] l'administrateur-directeur a permis que les RR.PP. de la mission des trappistes prennent, provisoirement, et dans certaines limites, gratuitement passage sur nos vapeurs entre Busira et Coquilhatville et vice-versa [...] Il doit être bien compris que nos agents n'ont pas à s'immiscer en Afrique dans des questions religieuses et que leur devoir est de se consacrer exclusivement aux intérêts de la société. Or, si, comme c'est à espérer, l'enseignement religieux comporte en même temps l'enseignement du travail à l'indigène, chacun peut bénéficier de la présence dans le pays des missionnaires et de leurs catéchistes. Si nos agents ne peuvent en aucun cas apporter des entraves aux pratiques religieuses de leurs travailleurs, il est entendu que les catéchistes ne doivent à leur tour troubler en rien le service régulier de notre personnel, et qu'ils ont pour devoir de respecter et de faire respecter l'autorité du Blanc [...] ».

Ce document eut, au moins pendant une année et demie, un effet positif sur les relations entre les agents commerciaux et les missionnaires. Aucun litige à signaler durant l'année 1910. Les rapports se

dégradèrent au début de 1911. Le 10 mars 1911, le catéchiste Bernard Lofambo écrivait aux trappistes qu'un certain Bonyoko se plaignait chez l'agent Van Loo parce que le chef Ifufa de Boangi avait pris Louise Bolumbu, la femme du catéchiste Pierre Entombo. L'agent lui répondit que ce n'était pas grave, car le père était encore un plus grand voleur.

Dans son édition du 16 décembre 1911, *La Tribune congolaise* reproduisit une « lettre de l'Équateur » dans laquelle était décrite l'attaque de la factorerie de la SAB à Busanga. Cette attaque avait été menée « par une bande de malandrins commandés par un catéchiste ayant une grande autorité morale dans la région ». Les assaillants, au nombre d'une cinquantaine, et recrutés parmi « les mécontents de la région » avaient profité d'un moment où les soldats du poste étaient éloignés des habitations pour s'introduire dans la factorerie. Ils étaient armés d'énormes gourdins (Lettre de l'Équateur 1911 : 1).

Mais Batjoens, le géomètre qui était sur place, aidé de ses deux boys, réussit à tenir les « mutins » en respect avec son Browning. Un caporal et cinq soldats accourus sur ces entrefaites furent molestés. Dhont étant intervenu à son tour, des coups furent

échangés et celui-ci atteint assez sérieusement. Le chef de secteur Milani, averti d'urgence de ce qui se passait à Busanga, envoya immédiatement sur les lieux le sous-officier Dujardin et un détachement important de la Force publique. Les assiégeants se dispersèrent tard dans la journée, après que leur chef et les principaux meneurs eurent été remis aux mains des soldats. Plusieurs arrestations furent encore opérées et les coupables traduits devant la justice à Coquilhatville (*ibid.*).

D'après les premières informations du gouverneur général, dans sa lettre du 24 novembre 1911, le catéchiste et ses hommes auraient pris un chemin traversant la propriété de la SAB, malgré la défense qui leur en avait été faite. Une mêlée s'ensuivit au cours de laquelle Batjoens tira deux coups de revolver en l'air. Le catéchiste déposa plainte au sujet de faits dont les Blancs se seraient rendu coupables : indigène mordu par un chien, le catéchiste brutalisé au moment de son arrestation, une femme indigène prise de force, coups à une ménagère qui voulut rester chez le catéchiste.

Il y eut une enquête judiciaire et d'après le parquet, les agissements des agents de la mission de



Pagayeuses busanga de la rivière Melo.
(AP.0.2.10905, collection MRAC Tervuren.)

délimitation n'étaient pas étrangers aux causes de la rébellion. Mais le gouverneur général rendit, le 14 décembre 1911, le jugement ci-après :

- « a. Bemome, catéchiste, avait par abus d'autorité provoqué ses fidèles de Busanga à se battre avec les Blancs de la factorerie et la mission de délimitation du Bloc de la Busira, provocation qui a été suivie d'effet, 2 Blancs ayant été frappés.
- b. Ndunube (indigène) avait frappé de coups de bâton et de poing le Blanc Lofembe Moke, factorier de la SAB et le caporal Djuma qui intervenait.
- c. Botoi (indigène) avoir volontairement donné des coups de bâton au Blanc Mobilu de Businga. La prévention à charge du catéchiste n'a pas été établie, le deuxième et le troisième ont été condamnés respectivement à 5 et 4 mois de prison et au tiers des frais du procès [...] » (AAMAE Document sur Incident Businga s.d.).

Les trappistes apprécièrent peu ce jugement. Aussi, début 1912, après que des agents de la SAB à Busira eurent pris deux femmes païennes de la mission pour en faire leurs concubines, le père Aloïs De Witte déclara-t-il, le même soir aux gens, durant le catéchisme, qu'ils feraient mieux d'aller chercher du travail ailleurs, plutôt que de rester encore plus longtemps au service de la SAB. Plusieurs ouvriers suivirent ce conseil et quittèrent le service, et cela, au grand mécontentement des Blancs.

Évoquons encore une autre affaire : sur la plainte du père Antoine Vermaesen, George Du Pourque, agent de la SAB à Wassi Kengo, avait été déféré au tribunal de première instance de Coquilhatville pour prévention d'avoir, au début de 1912, tenu, sur le compte du religieux, des propos calomnieux et diffamatoires. L'inculpé aurait prétendu devant de nombreux villageois, les catéchistes Bernard Lofambo, Ikomo Bofifa, Caputa Bokomo, Iloku, des travailleurs, etc., « que le père Antoine avait des relations avec des femmes noires ».

3. L'AFFAIRE ISIDORE BAKANJA

L'affaire Bakanja se produisit après que la Belgique eut repris l'EIC en novembre 1908. Les révélations de T. W. Dörpinghaus au sujet des agissements d'un grand nombre d'agents de la SAB dans la Busira datent de la seconde moitié de 1909. Elles brisaient les dernières illusions de ceux qui croyaient encore

à l'existence, au Congo, d'oasis où le travail du caoutchouc était libre. Car contrairement aux instructions qui leur venaient d'Europe, des agents de la SAB, dont les traitements étaient toujours complétés par des primes, continuaient à faire croire aux indigènes qu'ils étaient obligés de faire du caoutchouc ou du copal et se livraient à des violences si ceux-ci se refusaient au travail (Vandervelde 1911 : 92).

La mort brutale du catéchiste Isidore Bakanja n'émouva la presse coloniale ni en 1909 ni au cours des années qui suivirent. Mais les incriminations à l'adresse des tortionnaires de la SAB firent l'objet de discussions politiques en Belgique dès la fin de 1909, après que T. W. Dörpinghaus eut parlé au ministre des Colonies Jules Renkin et au député socialiste Émile Vandervelde. Le 21 octobre 1909, Dörpinghaus avait partagé le déjeuner à domicile de Vandervelde qui, pour l'occasion, avait invité Speyer, du Conseil colonial. Cette rencontre avait eu lieu sur proposition de Morel, qui avait fait envoyer les lettres de Dörpinghaus à Vandervelde pour consultation. Notons que l'Allemand avait écrit une lettre à Morel pendant son voyage de retour, du 5 au 25 septembre, date à laquelle il avait débarqué à Anvers (Claessens 1982 : 171-172).

Émile Vandervelde aurait même fait une interpellation à la Chambre des représentants, le 27 octobre 1909. Jules Renkin répondit que huit des dix personnes inculpées se trouvaient déjà en Europe lors de la déposition de la plainte. Le ministre mentionna même la plainte de Dörpinghaus lors de la discussion générale du budget du Congo belge pour l'exercice de l'année 1910. Et Vandervelde cita aussi le nom de Dörpinghaus dans son intervention du 3 février 1910 (Claessens 1982 : 172-174).

À ce moment, le parquet de Coquilhatville menait déjà une enquête. Le tribunal de première instance de cette ville se prononça sur l'affaire Bakanja le 31 janvier 1910. Ce procès en justice eut lieu une deuxième fois, en août 1912. En 1913, pour la première fois, l'Église catholique commença à s'impliquer dans cette affaire. Cet intérêt soudain était lié à la personne du jésuite Arthur Vermeersch (1858-1936) (Charles 1956), qui, en janvier 1913, avait effectué une tournée à travers l'Afrique allemande, britannique et belge, dont il était rentré à la fin de l'année. Pendant ce périple, il avait été accueilli par diverses congrégations et sociétés missionnaires catholiques du Congo belge, notamment par les trappistes.

3.1. LA MORT D'ISIDORE BAKANJA : AOÛT 1909

Isidore Bakanja naquit vers 1880 à Bokendela, village situé à environ 100 kilomètres de Mbandanka, chez les Boangi, aujourd'hui dans le secteur Eungu du territoire d'Ingende. Il fut engagé à Mbadaka comme boy-maçon et il suivit, à cette époque, le catéchuménat des pères trappistes à Boloko wa Nsimba. Le 6 mai 1906, il reçut le baptême. Son parrain était Bakutu Boniface, un des premiers catéchistes des trappistes. En signe de baptême, on lui imposa le scapulaire de la confrérie du Mont-Carmel. Le 8 août, il fit sa première communion et il reçut la confirmation le 25 novembre de la même année (De Meester 1998 : 107).

En 1908, Bakanja se rendit à Ikili, dans l'actuel secteur Djela en territoire de Boende, où il fut engagé comme domestique par Reynders, de la factorerie SAB. Vers la fin de janvier 1909, le chef du village d'Ikili, nommé Iyongo, vint se plaindre chez Van Cauter de ce que les villageois de Bonjoli (dans la tribu des Nkengo) avaient assassiné une de ses femmes, Loanga, alors qu'elle revenait de Bongili, où elle vivait avec la sentinelle Bompulu. Elle avait demandé à Giret, le chef de poste, une feuille de route afin de rentrer dans son village. Van Cauter, jouant au justicier, décida de venger ce meurtre. Il rassembla un grand nombre d'hommes : le chef Iyongo avec ses villageois, lui-même et son adjoint Reynders, leurs domestiques Iyongo et Bakanja, le reste du personnel en service (Vinck *et al.* 1983 : 12).

Ayant eu le pressentiment qu'on leur ferait la guerre, les hommes de Bonjoli prirent la fuite, sauf un, qui fut abattu par Ise Boya ou Bongele. Les femmes trouvées furent capturées. Le lendemain, la troupe repartit avec les prisonnières, mais en cours



Une prédication par un catéchiste à Bamania.
(AP.0.0.4493, collection MRAC Tervuren)

de route, elle fut attaquée par les hommes de Bonjoli regroupés en embuscade. Lors de cette confrontation, le fils du chef Iyongo d'Ikili s'écroula, le ventre transpercé par une flèche. De retour à Ikili, les prisonnières furent enfermées dans le bâtiment réservé au fumage du caoutchouc (Vinck 1983 : 12). Van Cauter garda les femmes prisonnières, exigeant que celles-ci soient rachetées avec des anneaux de cuivre. Les dernières prisonnières ne furent libérées que lors de la reprise de la factorerie par l'agent Stronck.

À noter qu'à Bonjoli, où ils passèrent la nuit, Iyongo et Bakanja furent occupés par leurs patrons. Van Cauter, qui avait aperçu un scapulaire au cou de Bakanja, lui ordonna de l'enlever ; celui-ci refusa. Ultérieurement, de retour à Ikili, il remarqua de nouveau le scapulaire, se fâcha et fit battre Bakanja de 25 coups de chicotte ordinaire.

Un jour, après le repas de midi, quand les boys avaient fini de servir leurs maîtres Van Cauter, Reynders et Giret, Isidore Bakanja s'en alla prier. Van Cauter le remarqua à nouveau. Il envoya une sentinelle nommée Ise Boya le chercher. Il reprocha vivement à Bakanja d'apprendre des prières et des « mensonges » aux travailleurs. Il craignait que si cela continuait, personne ne veuille plus travailler.

Van Cauter arracha le scapulaire de Bakanja et le jeta. Son chien s'en empara et le déchiqueta. Il donna à Bongele, le capita des travailleurs, une chicotte en peau d'éléphant avec deux clous aux extrémités. Durant la séance de flagellation de Bakanja, la sentinelle Ise Boya tint les bras et les épaules de la victime, tandis que Bolonge tenait les jambes. Bakanja refusa d'abord de se coucher. Van Cauter le prit par le cou et le renversa. Bongele devait frapper 200 à 250 coups. Bakanja se tordait de douleur, mais Van Cauter lui pressait le dos avec son pied pour l'empêcher de bouger, tout en ordonnant continuellement à Bongele de frapper plus fort. Les autres Blancs, qui se tenaient sur la véranda, n'intervinrent pas.

Grièvement blessé, Bakanja fut porté au cachot. Il ne reçut que secrètement de la nourriture. Quelques jours plus tard, Van Cauter envoya son adjoint à Isako et ordonna à Bakanja d'accompagner son maître. À cette occasion, Bakanja prit la fuite et se cacha en forêt, à l'entrée du marais proche du chemin menant au débarcadère de Yele.

Lors de l'arrivée du vapeur *Ingolonolo*⁴⁶ de la SAB ayant l'inspecteur Dörpinghaus à son bord, Bakanja se montra à son boy. Lors du retour de celui-ci au

46 Il s'agirait du *Sanford* selon la supposition de l'auteur.

bateau, après sa visite à la factorerie, Dörpinghaus trouva Bakanja sur son chemin. Il fit appeler Van Cauter et les deux hommes eurent une conversation. Van Cauter lança son poing dans la figure de Bakanja et se blessa aux dents de celui-ci. L'inspecteur Dörpinghaus le retint la seconde fois. Il amena Bakanja sur le bateau qui se rendait à Ngom'Isongu, où il accosta le 9 février. Grillet s'y trouvait également. Isidore Bakanja y resta quelque temps, dans la maison du chef du village Isangankoi. On allait chercher pour lui de la nourriture à la SAB. Peu de temps après, Grillet débarqua à Yele, accompagné de l'agent Stronck, qui resta à Ikili, tandis que Van Cauter montait sur le bateau avec ses bagages.

Vers le 4 juin 1909, Bakanja fut transporté à Busira-Monene (Bonsela) chez son cousin Boya, puis dans la maison de Bolangi, juste en face de celle du catéchiste Antoine Loleka. C'est là que, le 24-25 juillet 1909, le père supérieur des trappistes, Grégoire Kaptein, lui administra les derniers sacrements. Selon ce missionnaire, Bakanja aurait promis de prier au ciel pour son meurtrier. Finalement Antoine Loleka le prit chez lui. Il mourut sur la véranda de sa maison, un dimanche matin du mois d'août (Winck *et al.* 1983).

Une version légèrement différente de la mort de Bakanja existe. Il est rapporté qu'un dimanche entre le 8 et le 15 août 1909, les chrétiens et catéchumènes de Busira se réunissaient chez le catéchiste Antoine Loleka pour la prière dominicale. Bakanja y fut apporté, étendu sur son lit. Après la prière, il mangea encore un peu de surelle, que Maria Saola lui avait préparée. Il se leva et se rendit derrière la bananeraie. En rentrant, il se coucha de nouveau et peu de temps après il mourut (De Meester 1998 : 108-109).

3.2. LE RAPPORT DÖRPINGHAUS : 31 JUILLET 1909

L'ingénieur allemand Wilhelm Theodor Dörpinghaus (né en 1878), dont le sobriquet Lomame signifie « grand marin-pêcheur », fut agent principal du Bus-Bloc, de juillet 1907 jusqu'en juillet 1909. Durant son mandat, il constata de nombreuses irrégularités et adressa plusieurs plaintes au directeur commercial, Paul Le Marinel, ancien inspecteur d'État de l'EIC. Celui-ci ne réagit pas, jugeant que Dörpinghaus n'avait pas à se mêler de ces affaires-là.

« [...] Le 6 février 1909, j'avais visité la factorerie de Yele, à une heure de marche environ de la rive de la Lomela, à l'intérieur du pays. Je retournais au bateau

quand j'entendis dans la forêt une voix qui m'appela à l'aide et je vis sortir un homme, le dos labouré de plaies profondes, suppurantes et puantes, couvert de saletés, harcelé par les mouches, s'aidant de deux bâtons pour s'approcher de moi, rampant plutôt que marchant.

C'est un nouvel exploit d'un agent de la SAB ! J'interroge le malheureux : « Qu'as-tu fait pour mériter une telle punition ? » Il me répond qu'étant catéchiste de la mission catholique des trappistes de Bamanya, il avait voulu convertir les travailleurs de la factorerie et c'est pour cela que le Blanc de Yele l'avait fait fouetter avec une lourde cravache garnie de clous pointus.

Je fais appeler l'agent responsable. Celui-ci avoua cyniquement son crime, s'en vanta même et ajouta que cet homme lui avait volé deux bouteilles de vin, ce que le malheureux niait de toutes ses forces.

L'agent se félicitait de son crime ! En réalité, il n'avait fait qu'imiter, en exagérant toutefois, l'exemple que lui donnait la direction elle-même, à Busira. Là, en effet, un véritable combat était mené depuis des mois contre la mission catholique : on troublait les offices religieux par un tapage grossier et trivial, par des coups de feu et des injures, on malmenait de différentes façons le personnel de la mission. Deux agents, amis du directeur, se distinguaient particulièrement par ces manœuvres afin de prouver leur "noble" haine contre les bienfaiteurs du pays, pour lesquels cependant ils auraient pris fait et cause avec le même enthousiasme et la même conviction si le directeur avait été un catholique bon teint. Puisqu'on se permettait de tels agissements à Busira même, il ne fallait plus s'étonner des excès auxquels se livraient les agents subalternes.

J'ai pris avec moi la victime de Yele et, après trois mois de soins, les plaies n'étaient toujours pas guéries. J'avais dénoncé le cas à la direction en exprimant ma conviction que l'employé de Yele n'était pas totalement responsable de ses excès ; sans être fou, il souffrait de troubles mentaux et de crises épileptiques le faisant parfois tomber sans connaissance. À ce propos, la réponse de l'inspecteur V. m'a stupéfié : il connaissait depuis longtemps cette particularité et c'est pour cette raison qu'il n'avait jamais visité la factorerie de Yele ! [...] » (Dörpinghaus 1909 : 83-84).

Las de cette attitude de complète indifférence, Dörpinghaus demanda, dans une lettre du 10 juin 1909, son affectation à la direction. Celle-ci l'accepta, d'après la réponse qui lui fut faite le 28 juillet 1909. La réaction de Le Marinel était bien ironique. Celui-ci connaissait la circulaire n° 40 du 6 juillet 1906 de la SAB interdisant à ses agents de porter

plainte auprès des autorités. Le 31 juillet 1909, Dörpinghaus écrivit une lettre au substitut Vogt et, le 7 août suivant, il fut interrogé par le parquet de Coquilhatville. Il eut une entrevue avec Jules Renkin, qui était de passage dans cette ville. Le ministre des Colonies lui confia que, selon les dires du procureur, les faits qu'il évoquait dans sa lettre n'étaient pas aussi graves.

Dörpinghaus ne se laissa pas décourager. Au début de septembre 1909, il remit sa plainte au consul britannique Armstrong, à Matadi. Le 5 septembre, c'est le consul allemand à Boma qui reçut une copie de sa plainte. Le 28 octobre, de retour en Europe, il porta les accusations contre les agents de la SAB à la connaissance du procureur du Congo à Boma. En même temps, il en fit parvenir une copie conforme au ministère des Affaires étrangères à Berlin et au consul impérial allemand à Matadi. Edmund Dene Morel, de la Congo Reform Association, en reçut également une copie.

La plainte de Dörpinghaus comprenait une vingtaine de crimes et délits commis de 1906 à 1909 et imputés à dix agents ou ex-agents de la SAB. Les accusations concernaient des assassinats, des meurtres et des contraintes corporelles touchant les hommes, les femmes et les enfants, des coups de chicotte, l'incendie volontaire de huttes et de villages indigènes, de la relégation... tout cela pour contraindre les indigènes au travail et augmenter la production de caoutchouc. Ci-après, un extrait de ce dossier :

« À Watse M'Bole se trouvaient pendant mon séjour du 27 novembre à décembre 1909 [*sic*: 1908], à la chaîne une centaine de femmes et d'hommes qui travaillaient à la construction d'une route. Une partie des captifs recevait jusqu'à 100 coups de fouet par jour. Le gérant Lebrun les faisait lier aux mains et aux pieds et les jetait du haut de la Libanda par un coup de pied [...]

L'avant-dernier gérant Tourron a commis des crimes terribles. Il a tué son boy, enterré vivante sa femme, brûlé des Noirs. À Momboyo on a pendu d'abord et brûlé, quand la corde se déchirait, un petit boy de 5 à 6 ans qui était accusé d'avoir volé la tête d'une chèvre. Le sieur Tourron liait des femmes et tirait sur elles avec un revolver. Témoin oculaire monsieur Piron à Bossanga [...]

À Mondombe fin 1908 l'agent Lechat a chassé les indigènes et brûlé leur village [...]

À Mondombe le 8 mai 1909 l'agent Huberty était parti pour rentrer par contrainte le caoutchouc. Il avait

amarré plusieurs femmes et à cette occasion les sentinelles ont tué une vieille femme Cekowa Ngole de Lundji, parce qu'elle ne marchait pas assez vite [...]

À Monkosso le 14 décembre 1908 au marché de copal, les indigènes arrivèrent sans armes. Trouvant que le village de Monkosso avait fourni 10 paniers (de) copal trop peu, le gérant Konings se mit en colère terrible et tirait avec une carabine Albini, qu'il avait reçue quelques jours auparavant de monsieur Grillet, deux fois sur les indigènes sans les blesser ; la troisième balle toucha mortellement le chef Ekowala en entrant dans l'arrière-tête et en sortant par la bouche. L'homme est enterré tout près de la Libanda. Témoin oculaire l'agent Bronier [...]

À Monpembe le 1^{er} décembre 1908 se trouvaient à la chaîne 18 femmes, qui travaillaient de 6 à 12 heures dans les plantations. Elles étaient très maigres, misérables et affamées. Je demandai à l'agent Polemente s'il ne donnait pas à manger à ces malheureuses. Il me répondit "leurs mâles n'ont qu'à en apporter", une de ces femmes du village Pamce est morte ensuite. Présent monsieur Grillet. Témoin monsieur Janssen [...]

Le 6 février 1909 se trouvaient à Yole 15 femmes à la chaîne. J'ai constaté à différentes reprises que Van Cauter avait toujours des captifs. L'agent Deflandre à Boneme et Bokoka a commis des crimes encore plus terribles que ceux commis par Tourron. Il tuait de préférence des femmes et des enfants. Il n'y a aucune bestialité qu'il n'aurait pas commise. Il a brûlé et enterré des personnes vivantes, mis des femmes dans le chemin des fourmis rouges. Les agents Van Cauter et Delpierre ont été témoins quand Deflandre a tué des hommes et donné les cadavres à manger aux indigènes. Témoin monsieur Vittorio Gelmetti, ingénieur Bardolino, Verona. Monsieur Matthias Stronck, Berdorf, Luxembourg [...] » (Extraits du rapport Dörpinghaus 1909, cité par Verhaegen : 12-14).

Sans pour autant excuser leurs agissements, notons que de nombreux agents étaient, en quelque sorte, les otages du système dans lequel la société les faisait fonctionner. Le candidat européen était engagé contre un salaire minimal : le salaire fixe s'élevait seulement à 1800 francs par an durant le premier terme. Les primes et les gratifications à la production formaient l'essentiel de la rémunération. Arrivé sur place, l'agent s'apercevait vite que la réalité était toute différente de ce qu'on lui avait fait miroiter en Europe. Subséquemment, il tombait dans les filets de la SAB, d'où il était difficile de sortir.

3.3. DEUX PROCÈS VAN CAUTER : JANVIER 1910 ET AOÛT 1912

L'organisation judiciaire au Congo ne fut mise en place que progressivement, plus lentement que l'extension du domaine du droit à l'ensemble de la population. Dans un premier temps, les tribunaux civils furent très rares et encore bien incapables d'assurer la justice sur l'immense territoire de l'État congolais. Pendant de longues années, ces tribunaux civils limitèrent leurs interventions aux infractions commises par des Européens. Les indigènes n'étaient passibles de poursuites que pour des infractions au préjudice d'Européens ou dans des établissements coloniaux. C'est après la Première Guerre mondiale (1914-1918) que l'intervention de la justice s'étendit de manière systématique aux « indigènes », avec la création de tribunaux de police et de district, confiés à l'Administration, mais dont la surveillance était assurée par les parquets (Vellut 1992 : 171-1972).

Si la justice coloniale ne fut peut-être pas une justice de « classe », elle fut, en tout cas, une justice de « race ». Le châtiment suprême, c'est-à-dire l'exécution capitale, était presque exclusivement réservé aux seuls Noirs. Lorsqu'un « indigène » blessait ou tuait un homme blanc, tout était directement mis en marche pour le traquer et le châtier. Quant aux Blancs accusés de crimes et d'exactions graves, leurs jugements se déroulaient toujours dans une atmosphère généralement favorable aux accusés. Cette justice avait toujours tendance à considérer les membres de la minorité dominante blanche comme des boucs émissaires, des victimes des circonstances et des ordres reçus.

Très illustratif à ce sujet est le procès de trois agents de la société L'Anversoise, dans la Mongala, qui avaient été poursuivis en 1900-1901 pour l'assassinat de 80 femmes et de 150 hommes, pour avoir exposé des têtes tranchées, pour avoir mutilé des cadavres, etc. Condamnés à des peines de 10 à 12 ans en appel, ils avaient tous trois été libérés après trois ans de travail de bureau à Boma (Vellut 1992 : 1979).

Le procès Van Cauter eut lieu à Coquilhatville, en audience publique, le 31 janvier 1910. L'homme inculpé ne daigna pas se présenter et il fut condamné par défaut. Ci-après le jugement du tribunal de première instance :

« Attendu qu'il a été établi à l'instruction préparatoire et à l'audience que le prévenu a fait infliger au mois de février 1909 à la factorerie de Yele dont il était gérant et

à deux reprises différentes, des coups de chicotte à l'un des travailleurs de son personnel, le nommé Bakanja ; Qu'il a été précisé par les témoins Yongo et Bongera que ce dernier auteur matériel du fait ci-dessus, avait en exécution des ordres reçus de son maître, administré d'abord à Bakanja 25 coups de fouet ordinaire, puis dans la suite 100 coups au moyen d'une chicotte munie à son extrémité de deux clous de caisse saillant d'environ un centimètre, lui remise par le prévenu ;

Que la punition avait été administrée à Bakanja parce qu'il portait un scapulaire et se refusait à enlever cet emblème ;

Qu'après la seconde séance la victime fut transportée, étant hors d'état de marcher, par les travailleurs qui l'avaient maintenu à terre, au corps de garde, où elle fut liée et demeura plusieurs jours sans être l'objet de soins pour être conduite plus tard par le sieur Dörpinghaus à Gombe-Songo ;

Qu'après cette seconde correction Bakanja qui avait conservé son pagne pour la subir avait l'étoffe de celui-ci toute lacérée et les fesses et les cuisses couvertes de blessures profondes, déterminées par les clous du fouet ;

Qu'il résulte de la constatation à laquelle procéda le seize avril 1909 monsieur l'officier de police judiciaire, en cette qualité, que Bakanja se trouvait encore à cette date dans l'impossibilité de marcher sans aide à cause des plaies qu'il portait ensuite de ce traitement ;

Que ces conséquences graves des coups infligés à Bakanja ont été également affirmées à l'instruction préparatoire et à l'audience et qu'elles peuvent d'ailleurs légitimement se déduire de la nature de l'instrument employé pour les administrer ainsi que de leur nombre ; Que l'impossibilité de se mouvoir constitue évidemment l'incapacité de travail visée par la loi ;

Qu'au surplus monsieur Reynders a déclaré dans ce sens au magistrat instructeur que l'état de la victime l'avait empêché de l'emmener en voyage pour son service ;

Que la prévention est dès lors dans son total établie ;

Quant à l'appréciation de la peine :

Attendu que les circonstances matérielles du fait dénoncent un véritable raffinement de cruauté à savoir : le nombre des coups ordonnés, l'instrument fourni à cette fin par le prévenu, l'abandon et la détention consécutifs de la victime dans la prison ;

Attendu que le mobile auquel obéissait le prévenu constituait un attentat à la personnalité morale de Bakanja et à la liberté des cultes, ajoute encore à l'odieux de son acte ;

Qu'il y a lieu de se montrer sévère [...] »

Nos recherches n'ont pas abouti à retrouver ce document dans son entièreté; l'introduction et la condamnation manquent. Quant à la condamnation, elle fut recopiée dans un jugement ultérieur, parce que Van Cauter avait fait opposition au premier.

Les mots «cruauté» et «odieux» sautent aux yeux dans ce document qui ne mentionne pas la date exacte à laquelle les faits se sont produits. Van Cauter, en enfermant un homme mortellement blessé pendant quelques jours dans une baraque, posa un acte monstrueux.

Il n'est question dans le jugement que de l'impossibilité de marcher et de l'incapacité de travail de Bakanja. Tout porte à croire que les juges ignoraient sa mort.

Apparemment, la condamnation de Van Cauter ne suscita pas trop d'émotions au moment même. Au cours de ses visites aux missions trappistes, en février 1910, M^{gr} Van Ronslé s'arrêta à Busira. Il entendit parler de l'affaire Bakanja, mais les détails lui échappaient à ce sujet. Dans son journal personnel, le vicaire apostolique nota que Bakanja n'était pas catéchiste, mais le boy d'un Blanc. Il croyait, de manière erronée, qu'il était le serviteur de Van Cauter. Le prélat s'étendit très brièvement sur les faits: «Le Blanc l'appelle, il est absent de la cuisine, et à la prière. Il le punit de chicotte, 2 fois: une fois avec pointes en fer. Le père Grégoire l'a vu, le derrière tout en plaie. Il meurt peu après.»

L'affaire n'invita pas M^{gr} Van Ronslé à des réflexions sur l'emploi de méthodes violentes par les agents commerciaux et administratifs du Congo belge. Il poursuivit tout simplement sa route et ne fut confronté à cette tragédie que trois ans et demi plus tard.

Van Cauter avait jugé la peine exagérée et injuste. Il fit appel, le 3 janvier 1912, du susdit jugement par défaut, rendu le 30 janvier 1910. Entre-temps, il commit d'autres délits, pour lesquels il fut traîné devant le tribunal de première instance de Coquilhatville. En effet, en août, septembre et octobre 1910, au cours de son voyage de Banzyville à Bwado, lors de son séjour dans cette dernière localité et immédiatement après, il avait détourné frauduleusement des sommes d'argent au préjudice d'un certain Sjögreen dont il était l'agent commercial. Il avait aussi vendu – ou échangé – au chef Borona à Bwado, en s'appropriant le produit de cette opération, un fusil Wetterly, que Sjögreen lui avait prêté pour sa défense. Il était rentré en Europe, emportant – avec l'intention de se l'approprier –, un revolver

Browning dont le même Sjögreen lui avait confié la garde. Un autre fait: il détenait deux fusils Wetterly non portés régulièrement sur son permis de port d'armes et sans être muni d'un permis d'escorte. Il était accusé d'avoir introduit sur le territoire de la colonie un fusil à piston, un fusil de chasse et un fusil de guerre, qu'il avait fait remettre au chef Bwado en paiement de pointes d'ivoire reçues de lui. Il avait vendu à un certain Delplanque, sans autorisation préalable, un fusil de chasse porté sur son permis de port d'armes. Il avait exporté, à la même époque, un grand nombre de pointes d'ivoire qui n'avaient pas été, au préalable, soumises à la formalité de l'enregistrement.

Le 22 août 1912, le tribunal de première instance de Coquilhatville, toujours en audience publique, se saisit de tous les dossiers susmentionnés et y ajouta celui de Bakanja. Ci-après la partie relative à cette dernière affaire:

«[...] Attendu d'autre part que ces allégations du prévenu sont formellement contredites d'abord à l'enquête préparatoire par le sieur Reynders qui fut témoin oculaire des faits incriminés, se trouvant à cette époque à la factorerie de Yele;

Que les témoins déclarent, en effet, que le fouet qui a servi, en l'occurrence, était muni de deux clous rivés tout près du cuir, à un centimètre et demi l'un de l'autre et assez près du bout, dépassant d'un millimètre environ;

Qu'il ajoute de plus que le boy Bakanda [*sic*] était fort blessé par les clous, au bas des reins et que trois jours après la punition infligée, devant se rendre avec lui en voyage à l'intérieur, il dut renvoyer au poste Bakanda, ce dernier ne sachant pas suivre la colonne;

Que de même ce témoin ne fait aucune allusion à un vol qui aurait été commis à son préjudice par le boy Bakanda [*sic*];

Que, d'autre part, le 6 avril 1909, donc environ deux mois après les faits incriminés, l'officier de police judiciaire Relecom, de Besengote, déclare avoir examiné la victime et avoir constaté que cet homme était blessé notamment aux cuisses;

Que ces blessures, qui sont très profondes, mettent ce Noir dans l'impossibilité de marcher sans aide et que, malgré les soins qui lui sont donnés, il restera encore plusieurs semaines fort souffrant;

Que de même, le sieur Grillet, inspecteur commercial de la SAB déclare au magistrat instructeur que le 9 février 1909, donc six jours environ après que Bakanda [*sic*] eut reçu les coups de fouet en question,

étant arrivé à N'Gombe avec le steamer *Président Brugmann* et y ayant vu la victime, il n'osa pas prendre la grave responsabilité de prendre à bord le malheureux boy, lui dit-il, vu "l'état du blessé à qui le voyage eut été fatal" ;

Qu'en suite de ces faits, il releva Van Cauter de ses fonctions et l'envoya à la disposition de la direction de la société ;

Qu'ensuite à l'audience, le témoin Bongere, entendu sous la foi du serment et l'auteur matériel de la punition infligée, déclare qu'un jour il a été appelé par Van Cauter pour donner deux cents coups de fouet au boy Bakanda [*sic*], en une seule séance ;

Qu'il ignorait le vrai motif de la punition, mais que le prévenu avait dit "qu'il n'aimait pas les catholiques" ;

Qu'ayant remarqué que cette fois-là seulement, la chicotte était garnie de deux clous, dépassant d'environ un demi-centimètre, il voulut tenir en main le bout ainsi arrangé, mais le prévenu lui donna l'ordre de tourner la chicotte et de frapper avec force, du côté où se trouvaient les clous ;

Qu'il remarqua que le boy saignait et qu'il était fortement blessé, mais comme le Blanc était à côté de lui et qu'il est mauvais, dit-il, il continua à frapper tandis que le malheureux boy pleurait et criait, disant qu'il allait mourir ;

Que le témoin ajoute de même avoir vu que le prévenu arrachait le scapulaire au boy et le jetait à son chien, disant "qu'il n'aimait pas les gens du père" [...] ⁴⁷ ».

Le second jugement contenait plus de détails et de précisions sur l'affaire Bakanja que le premier. Il signalait, en premier lieu, que Bakanja avait été « enchaîné pendant trois jours – au bout de ce temps il ne savait pas encore marcher », et que « le 9 février 1909, six jours après, le sieur Grillet, inspecteur de la SAB » n'avait pas pensé « prendre le blessé à bord de son bateau, de crainte de le voir mourir en route [...] » (Archives KADOC De Witte).

L'enquête eut lieu le 16 avril 1909, deux mois après les faits. C'est l'officier de police judiciaire Relecom, de Besongote, qui constata les blessures aux cuisses de Bakanja.

Van Cauter fut condamné à deux ans et demi de service pénal et à payer 500 francs et les frais. Une condamnation très légère pour un crime pareil, compte tenu du fait qu'il encourait cette peine non

seulement pour l'affaire Bakanja, mais aussi pour ses pratiques mafieuses et malhonnêtes dans ses affaires commerciales. D'ailleurs, les trafics d'armes et d'ivoire dans la région de l'Ubangi auraient pesé plus lourd dans le jugement que ses actes de violence mortelle à l'égard de Bakanja dans l'Équateur.

4. LE PÈRE ARTHUR VERMEERSCH ET L'AFFAIRE BAKANJA : 1906-1913

Pourquoi l'Église catholique a-t-elle fait grand cas de l'affaire Bakanja ?

Il y eut de nombreuses atrocités sous le régime léopoldien et belge d'avant la Première Guerre mondiale, contre lesquelles seules les missions protestantes avaient levé une voix de protestation. Contre celles-ci, le vice-gouverneur général Fuchs rédigea, le 14 mars 1903, une circulaire confidentielle dans laquelle le troisième alinéa insistait « pour que l'autorité administrative évite plus encore dans le voisinage des missions, notamment des missions protestantes, que partout ailleurs, tout ce qui pourrait être taxé de procédés violents à l'égard des indigènes » (Archives AMAE Circulaire confidentielle du vice-gouverneur général Fuchs, 14 mars 1903). Ce texte fut sévèrement critiqué dans les milieux coloniaux lorsqu'il fut ébruité. Fuchs fut obligé de le rectifier, en le reformulant comme suit : « Si les procédés irréguliers qui doivent être poursuivis n'importe où ils se produisent, sont fâcheux partout, ils le sont spécialement dans les environs des missions, les missionnaires protestants particulièrement étant toujours à l'affût de ce qui pourrait nuire à l'État et à la recherche de griefs contre lui » (Archives AMAE Circulaire confidentielle de Fuchs, 23 octobre 1903).

La circulaire de Fuchs visant les protestants avait été rédigée avec raison. Lors d'un débat à la Chambre des communes à Londres, le 20 mai, les membres du Parlement dénoncèrent, en effet, des actes graves à charge de l'EIC. Le consul britannique à Boma, Roger Casement, reçut, le 4 juin 1903, une dépêche du Foreign Office de Londres lui demandant de partir le plus vite possible à l'intérieur et de lui faire parvenir des rapports sur la situation. Il se rendit à Léopoldville, le 5 juin, où il monta sur le steamer *Président Brugmann*, propriété de la SAB, le 23 juin.

⁴⁷ Jugement du tribunal de première instance de Coquilhatville, 22 août 1912, Isidori Bakanja viri laici 1885c – 1909, positio super Martyrio, Rome, 1991, p. 205.

4.1. LE RAPPORT CASEMENT ET LES VOYAGES D'ENQUÊTE AU CONGO DE LORD MOUNTMORRES ET DE MARCUS DORMAN : 1904-1905

En août 1903, Roger Casement poursuivit son enquête à Coquilhatville, où il passa cinq jours, puis à Wangata. Il y rencontra une sentinelle qui lui confia que sa région d'origine, la Haute-Busira, était l'objet de troubles, à cause de la perception de la taxe du caoutchouc et qu'il préférerait « être avec les chasseurs plutôt qu'avec les chassés ». Le langage des Blancs à l'égard de la population locale se limitait à quelques expressions bien précises : « taxes », « prestations annuelles », « corvées en hommes ou en soldats », « impositions hebdomadaires », « amendes », « fournitures de vivres », « arrestations sommaires », etc. Les villageois étaient obligés de faire des travaux d'utilité publique : certains devaient défricher des terrains ; d'autres les cultiver sous la direction des chefs (Vellut & Vangroenweghe 1985).

Le consul britannique apprit que l'État payait une baguette pour le *kwanga* (Chikwangue) – celui-ci valait cinq baguettes au marché ; qu'il mettait certaines personnes en prison à cause des insuffisances dans la quantité fixée officiellement et d'autres étaient lourdement frappés d'amendes pour des manquements dans les fournitures de vivres. Il fut informé de cas où des gens vendaient comme esclave l'un ou l'autre neveu afin de pouvoir payer l'amende.

Roger Casement fit remarquer dans son rapport que ces amendes étaient imposées illégalement, car il ne s'agissait pas d'amendes « judiciaires » : elles n'étaient jamais prononcées après enquête judiciaire ou pour quelque infraction prouvée à la loi. Elles étaient imposées d'une façon arbitraire, « selon le bon plaisir ou la malveillance » des fonctionnaires exécutifs du district. Leur perception autant que leur imposition étaient des infractions aux lois congolaises. Elles ne figuraient pas au tableau des recettes des budgets du Congo, car elles n'étaient pas versées au trésor public du pays, mais dépensées pour subvenir aux besoins de la station ou du camp militaire de l'officier qui les avait imposées « selon son bon plaisir » (AAMAE Circulaire confidentielle de Fuchs, 23 octobre 1903).

Immédiatement après la diffusion du rapport Casement, Lord Mountmorres fut envoyé au Congo par le journal anglais *Le Globe* afin de procéder à une enquête impartiale. Celui-ci quitta l'Angleterre le 24 juin 1904. Ses premières impressions et son livre

furent reproduits dans *La Vérité sur le Congo*, journal de propagande congolaise que Léopold II avait créé (*La Vérité sur le Congo* 1907 : 21-23).

Lord Mountmorres visita les régions du Bas-Congo, de l'Ubangi, de l'Uele, de l'Ituri, des Stanley Falls et se rendit également dans le pays de l'Abir (*Abir Country*). Dans son carnet de route furent mentionnées les localités de Bosow, Iteko, Lukolenge, Ekutchi, Boselikelo, Bongandanga, Boiela (Boyela), Waka, Baringa et Basankusu, qu'il quitta le 9 janvier 1905. Il visita les postes de la « Lulonga Company » : Boyeka, Bongindo et Lulonga. Arrivé à Coquilhatville, il descendit alors la rivière vers les missions de Lukolela, Bolobo et le poste de Yumbo (Mountmorres 1906 : 11-12).

Lord Mountmorres nota que les territoires de l'Abir étaient habités par deux peuples, les Ngombe et les Mongo. Il qualifia les Ngombe de turbulents, particulièrement sauvages et cruels, belliqueux, et tricheurs. En conséquence, ils vivaient presque continuellement en état de guerre avec les Européens. Leurs villages étaient entourés de palissades avec de lourdes portes construites de façon à tomber et écraser tout intrus. Puis il décrit aussi les Mongo, constatant la multitude de sous-groupes claniques, comme un peuple dégénéré, arriéré, sale, indolent, timide, ne voulant pas être dérangé (Mountmorres 1906 : 43-47).

À propos des impôts et des taxations en caoutchouc ou en chikwanges, il se montra très prudent et dit n'y trouver aucune raison pour critiquer le système en vigueur. Il ajoutait qu'il ne connaissait pas les méthodes appliquées antérieurement, qui avaient, d'après lui, été abandonnées depuis lors, et qui étaient peut-être critiquables (Mountmorres 1906 : 57-59).

Mountmorres avoua, toutefois, mais dans une simple note en bas de page, quelques cas d'agitation et de troubles dans la région de l'Équateur. Mais il fit tout pour mettre les Blancs à l'abri de toute accusation de comportement atroce et cruel. À la station de Boyela, c'est le premier cas qu'il avança, tous les natifs, c'est-à-dire les travailleurs de la Compagnie et les habitants des villages environnants, étaient dans un état d'insubordination totale et quelques jours avant son arrivée deux factions se trouvaient en guerre ayant résulté en un mort et plusieurs blessés. Il y régnait encore un climat d'insurrection générale (Mountmorres 1906 : 151).

L'autre cas se produisit à Baringa, où les tensions, prétendait le vicomte, étaient fortes entre les villages situés autour de ce poste, qui devaient fournir de la

nourriture, et ceux, plus éloignés, devant livrer du caoutchouc. Les «*rubber villages*» attaquaient les «*food villages*». Les premiers avaient lancé un ultimatum aux seconds; leur enjoignant de ne plus approvisionner les Européens de la station de Baringa sous peine que leur village soit rasé. Les villageois s'enfuirent se cacher dans la forêt après avoir réclamé sans succès la protection du poste, lequel n'était pas en mesure de la leur fournir dans un délai raisonnable. En apprenant l'abandon du «*food village*» par les villageois, les habitants des «*rubber village*» envoyèrent un message pour dire qu'ils en finiraient une bonne fois pour toute avec les Européens du poste (Mountmorres 1906: 151).

Signalons que Mountmorres était accompagné de Marcus Dorman, qui publia son carnet de route en 1905, et dont le chapitre IV est entièrement consacré au district de l'Équateur. Dorman eut des entretiens avec le capitaine Stevens, le commissaire de district, le lieutenant Malfayt, le commissaire du roi et le missionnaire Grenfell. Ce dernier lui confia que le système congolais était en soi excellent, mais qu'il s'appliquait mieux dans le Bas-Congo que dans l'Équateur, parce qu'il y avait plus d'agents officiels et à cause d'une démographie faible, surtout dans le district des Bangala, due à la maladie du sommeil. Il ne put confirmer si l'exode vers le Congo français avait fortement contribué à cette crise démographique. Il prétendit que depuis trois ans il n'y avait plus eu de cas de mauvais traitement des natifs, mais ajouta préférer que les sociétés soient reprises par l'État (Dorman 1905).

Marcus Dorman revint sur le cas d'Epondo, que Roger Casement avait rencontré à Bongandanga, en septembre 1903. Celui-ci avait perdu une main et avait déclaré au consul britannique que c'était un certain Kelenge, de la société La Lulonga, qui la lui avait coupée pour défaut de livraison de caoutchouc. Casement l'amena devant le commissaire de district Stevens, le 10 septembre, qui l'arrêta et puis le libéra, après une enquête judiciaire ayant révélé son innocence: Epondo avait perdu la main à la suite d'une gangrène consécutive à la morsure d'un cochon sauvage (Vangroenweghe 2010: 218).

Les défenseurs de la politique coloniale léopoldienne profitèrent de cette erreur de Casement pour dénoncer son rapport comme suspect. Dorman souligna que le boy Epondo était désormais bien traité par le commissaire de district, en tant que gardien. En général, il apporta des témoignages positifs sur le traitement des indigènes dans le jardin botanique

d'Eala, dans la plantation de l'État à Bikoro. Mais les insurrections furent durement matées. Ainsi, il arriva dans le village de Ngero, dont le chef Lokolo Longania s'était révolté, quelques années auparavant. Celui-ci fut capturé et pendu (Dorman 1905).

4.2. LA QUESTION CONGOLAISE : 1906

Le père Vermeersch entra en jeu au moment où les missions catholiques du Congo défendaient la cause de l'EIC. Dans une lettre adressée au *Journal de Bruxelles*, le 28 juillet 1903, le père Van Hecke, le supérieur général des missions de Scheut, dont la juridiction ecclésiastique s'étendait aussi sur la région de l'Équateur, expliqua l'impression pénible que produisaient sur les missionnaires catholiques toutes les tentatives qui se faisaient pour détruire ou entraver une œuvre qui était l'une des gloires du roi et de la patrie belge. On avait tort, enchaîna-t-il, de s'alarmer en Belgique du projet d'enquête sur les atrocités congolaises, car au Congo, la justice était bien organisée, s'étendait comme un réseau sur tout le territoire de l'État, fonctionnait en quelque sorte d'une façon indépendante de l'Administration et l'État condamnait les abus qui arrivaient à sa connaissance. Et il prétendit connaître beaucoup de magistrats qui en faisaient partie, très honorables, et qui avaient leur charge très à cœur, exécutant leur devoir d'une façon indépendante et consciencieuse. Selon lui, il était totalement incompréhensible que l'on affirmât que les atrocités étaient érigées en système patronné par l'État (Quelques témoignages non suspects 1903: 26-27).

En juillet 1906, les représentants des diverses communautés catholiques qui envoyaient des missionnaires au Congo adressèrent à Léopold II une lettre dans laquelle ils exprimaient le sentiment de leur vive et profonde gratitude à son égard et le souhait d'unir volontiers leurs efforts à ceux de tous les «*dévoués agents de la civilisation chrétienne pour la régénération de la race noire au Congo*» (L'État du Congo et les missionnaires 1906: 21). Ils formulaient ce sentiment et ce souhait au moment où le père Vermeersch publiait son ouvrage très critique à l'égard du régime léopoldien au Congo.

Le rapport de la commission d'enquête laissa une impression fâcheuse à l'Église catholique. Celle-ci n'était pas d'accord avec ses conclusions. Les missionnaires catholiques étaient mécontents, parce qu'ils se sentaient comme des «*accusés*» qui, pour la plupart, n'avaient pas été entendus. Ils se sentaient

visés par le blâme et n'appréciaient guère que nulle critique, si légère fût-elle, n'eût été adressée aux missions protestantes. Ils avaient le profond sentiment que leur œuvre d'évangélisation était visée, ainsi que leur honneur de « Belges » et de « catholiques ».

Les supérieurs des missions catholiques du Congo déclarèrent, dans une note du 20 décembre 1905, en réaction au rapport de la commission d'enquête, qu'il fallait se méfier des témoignages sur lesquels reposaient les jugements qui les frappaient : les témoignages des Noirs, des pasteurs protestants et des agents de l'État.

« Toute une catégorie de témoins, les Noirs, quoi que la commission ait pu dire pour les dissuader, étaient convaincus que le maintien ou la suppression de certaines prestations, et notamment du travail du caoutchouc, était subordonné aux résultats de l'enquête, et par conséquent dépendait de leur témoignage. Ajoutons que le Noir au Congo est, nous ne disons pas menteur, ce qui impliquerait un blâme peut-être immérité, mais qu'il n'a pas la même notion que nous de la vérité. La vérité, pour l'indigène, ce n'est pas ce qui est ou ce qui a été, mais ce qui doit être, ce qu'il désire, ce qu'il croit qu'on désire ou qu'on attend de lui.

Le témoignage des ministres protestants ? Ils sont nos ennemis déclarés, qui voient en nous des rivaux importuns, à notre double titre de Belges et de catholiques. Nous ne voudrions pas généraliser notre jugement ; mais nous avons pu citer sans être contredits, des faits calomnieux mis à notre charge par des missionnaires protestants.

Le témoignage d'agents de l'État ? Ce n'est un mystère pour personne que plusieurs d'entre eux sont hostiles systématiquement aux missionnaires catholiques. Tous, nous en avons fait l'expérience. Hélas, l'État indépendant est parfois bien mal servi : à longue distance, les assurances de sympathie et de justice que nous donne le Gouvernement central subissent d'étranges déformations. Que de fois, ces mêmes mesures qui nous paraissent, dans la pensée de l'État, un instrument de protection, deviennent entre les mains des agents, le moyen d'entraver et de persécuter [...] » (AMAE Lettre ouverte à Messieurs les membres de la Commission chargée d'examiner le Rapport sur l'enquête au Congo 1905).

L'Église catholique ne prit pas la haine : en revanche, elle remua ciel et terre pour contracter le rôle de victime. Elle se donna des airs de martyr. Elle

sensibilisa et mobilisa l'opinion publique en ce sens. Du coup, dans les débats qui se développèrent entre l'État congolais et les missions catholiques durant les années qui précédèrent la Première Guerre mondiale, les souffrances des « indigènes congolais » ne furent plus centrales.

Sans atermoiements, l'État congolais et l'Église catholique commencèrent des négociations. Celles-ci aboutirent, moins de six mois plus tard, à une convention de rêve pour les missions catholiques. Le 26 mai 1906, l'EIC et le Saint-Siège signaient une sorte de concordat limité par lequel l'État congolais s'engageait à concéder aux établissements des missions catholiques au Congo « les terres nécessaires » à leurs œuvres religieuses ; en retour, celles-ci créeraient, dans la mesure de leurs ressources, des écoles où les indigènes recevraient l'instruction. Ces clauses furent précisées et complétées dans neuf articles qui déterminèrent, entre autres, l'étendue des concessions et le programme de l'enseignement à organiser (Bontinck 1981 : 261-303).

L'Église catholique était fière de ce *deal*, car celui-ci lui permettait de passer pour un grand propriétaire terrien. En effet, la superficie des terres à allouer à chaque mission était de 100 hectares cultivables et elle pouvait être portée à 200 hectares en raison des nécessités et de l'importance de la mission. Mais par sa signature, elle reconnaissait le régime foncier de l'État congolais ; en d'autres termes, pour elle, cet État était le maître absolu des terres congolaises. L'État congolais acheta ainsi le silence des missions catholiques.

C'est en ce même début de 1906 que paraîtra, de la plume du père Arthur Vermeersch, un livre-choc intitulé *La Question congolaise*. L'auteur s'intéressait aussi à la conclusion de la commission d'enquête selon laquelle les concessions se croyaient des maîtresses absolues chez elles ; on ne pouvait s'étonner que les lois générales de l'État y fussent ouvertement méconnues. Les officiers de police croyaient n'avoir d'autre mission que de réprimer les révoltes des indigènes contre les agents de la société et de ramener au travail les villages réfractaires. Les postes militaires placés sur les territoires des concessions se trouvaient, toujours selon cette commission, à l'entière dévotion des sociétés commerciales qui les réquisitionnaient chaque fois que leurs intérêts pécuniaires étaient en jeu (Vermeersch 1906a : 138).

Le père Vermeersch rappelle que les fonctionnaires de l'EIC se voyaient uniquement chargés de l'ordre public et des recettes du Trésor ; ils devaient

surtout assurer de belles ressources pécuniaires. Car l'État n'envisageait pas une simple mise en valeur directe du territoire congolais, mais une exploitation intensive, propre, peut-être, à accroître les bénéfiques; il était pressé pour assurer d'abondants revenus. Depuis lors, écrit-il, « le mal est organique. Il tient au système. Et, puisqu'il a pris corps surtout dans la révolte du caoutchouc, nous avons voulu marquer l'irréconciliable opposition entre la volonté de civiliser et celle de percevoir immédiatement de grands bénéfiques, en intitulant ce chapitre: Civilisation ou Caoutchouc » (Vermeersch 1906a: 199-200).

Pour ce théologien de morale, le roi et l'État du Congo ne s'intéressaient nullement au bien-être des populations congolaises. Les actes de cruauté n'étaient pas inventés, pour preuve: les nombreuses accusations contre des agents de l'Administration. L'impunité d'une grosse partie des méfaits aggravait davantage la situation. En outre, les Congolais ne profitaient aucunement de leurs corvées et des bénéfiques que rapportait le caoutchouc. Leur travail et leurs richesses naturelles servaient uniquement à développer des projets de prestige en Belgique. Pour le père Vermeersch, cela était inadmissible.

« Depuis deux ans environ, des attaques très vives contre l'Administration de l'État indépendant s'étaient produites dans la presse anglaise. On accusait les Blancs au service du Roi-Souverain de se livrer continuellement à des actes de cruauté contre les Noirs d'Afrique. Récemment, un consul anglais, le sieur Casement, chargé d'une mission officielle d'enquête, avait conclu à la véracité d'un grand nombre de faits reprochés aux agents de l'État et avait protesté contre leur impunité [...]

Or, il paraîtrait que les actes de cruauté, réels ou exagérés, ne seraient qu'un prétexte. Qu'il s'en soit commis, il n'y a pas à en douter. Les condamnations multiples et sévères qui ont frappé récemment des Blancs pour sévices graves commis sur des indigènes le prouvent surabondamment. Et vraiment, on doit reconnaître en toute sincérité qu'à ce propos l'État n'a pas absolument les mains nettes. On sait que, pour l'exploitation des richesses en caoutchouc et autres, disséminées sur cet immense territoire, les agents, non seulement ont eu à leur disposition la force armée chargée d'organiser les corvées imposées aux Noirs, mais que, par un système de primes, ils ont été encouragés à rendre leur exploitation la plus étendue et la plus productive possible. De là, d'inévitables excès [...]

Les profits que procure l'exploitation du domaine sont considérables; mais ils échappent à tout contrôle. Le budget de l'État néanmoins solde chaque année par un léger déficit, de façon à donner une apparence de légitimité à une constante majoration des droits et taxes perçus à l'entrée et à la sortie. L'excédent réel des recettes permet d'effectuer d'immenses travaux de défrichement, création de routes, etc., etc. à entretenir une force armée que l'on chiffre dans le public par 16 à 20 mille hommes.

L'État, sans doute, a recours à l'emprunt et déjà la dette publique se chiffre par près de 200 000 000 frs, mais on affirme [...] que cet argent est surtout dépensé en Belgique où le souverain fait faire, de ses deniers, des travaux d'embellissement gigantesques tels la construction d'un grand musée colonial à Tervueren, l'agrandissement du château de Laeken, la réfection du Palais de Bruxelles, etc. [...] » (Vermeersch 1906b).

L'ouvrage du père Arthur Vermeersch suscita un débat national. Il divisa l'opinion publique belge. Les discussions furent vives et intenses, mais elles se déroulèrent plutôt dans des espaces privés; mieux, elles ne furent pas ouvertes.

Le 30 avril 1906, Norbert Diderrich informa le père Vermeersch que les journaux catholiques avaient donné les résumés « que vous connaissez », et que les journaux libéraux s'étaient abstenus de commentaire. Il ajouta que *Le Soir* avait donné un extrait, mais puisque le rédacteur en chef était parti pour Naples et ne rentrait que la veille, ce journal allait publier sous peu un compte rendu. Dans *Le Mouvement géographique*, c'est Félicien Cattier qui fit un commentaire dans lequel il nota un « détail piquant », notamment que celui-ci était venu lui demander de le faire déjeuner avec le père, « pour mettre sur pied votre idée de protection des Nègres. L'idée du R.P. Vermersch [...] doit être évidemment de mettre dans son Comité de protection des représentants de toutes les opinions; je pourrais le renseigner sur les personnalités de mon bord » (Archives KADOC Lettre de Norbert Diderrich à Arthur Vermeersch, 30 avril 1906).

Un mois plus tard, le 31 mai, Diderrich envoya au père Vermeersch de nouvelles appréciations. Le livre fut apprécié de manières opposées au Gouvernement congolais: le chef du cabinet, Baerts, fit l'éloge de l'ouvrage, sans faire aucune restriction. Un autre haut fonctionnaire trouva, au contraire, que le livre n'était que le « dénigrement systématique de l'œuvre congolaise ». Et le livre eut une estime des plus

sympathiques dans le monde professoral de Louvain. Mais il apprit que son confrère, le père Casteleyn, ne partageait pas du tout la manière de voir du père Vermeersch (Archives KADOC Lettre de Norbert Diderrich à Arthur Vermeersch, 31 mai 1906).

L'historien Godfroid Kurth félicita le père « de ce magistral coup de sonde dans le gouffre infernal ». Depuis la lecture de ce livre, il avouait que l'entreprise du Congo était en principe un grand et noble choix, mais, « livrer aux spéculateurs et aux francs-maçons par un (mot illisible) que les intérêts supérieurs de la civilisation semblent laisser indifférent, elle finira par être pour le + [plus] patriote belge un objet d'épouvante et d'horreur [...] » (Archives KADOC Lettres de Godfroid Kurth à Arthur Vermeersch, 13 mai 1906).

Mais confronté à l'ouvrage de Morel intitulé *King Leopold's Rule in Africa*, Kurth préféra se montrer « Belge, patriote et royaliste », en le critiquant avec toute son énergie dans *Archives belges*. Il commença par dire que tous les griefs réels et imaginaires articulés contre l'État indépendant du Congo avaient été recueillis et développés avec une passion et une amertume bien faites pour inspirer de la défiance à tout lecteur de bonne foi. Il reprocha à Morel de passer sous silence toutes les bonnes choses accomplies au Congo, par exemple, la suppression de la chasse aux esclaves, la prohibition du commerce de l'alcool et tous les témoignages favorables à l'EIC, tandis qu'il accueillait presque à chaque page des accusations anonymes, justifiant ce procédé commode par la crainte de nuire aux accusateurs. Et ce qui caractérisait l'homme, écrivait Kurth, c'est qu'il avait eu le courage de s'attaquer à la grande et sainte mémoire du cardinal Lavigerie en l'accusant, sur la foi de Pierre Mille, d'avoir proposé au roi Léopold II d'assassiner Tippu-Tip. Dans ce factum de 466 pages, une multitude d'utiles renseignements et de documents de valeur diverse étaient noyés dans un flux d'injures et d'invectives à jet continu (M. Morel jugé par M. Godefroid Kurth 1906 : 82-83).

La réponse du directeur Demoor du journal *Le Bien public* fut significative : « Il y a, en effet, comme une conspiration du silence autour des abus congolais. Pour l'honneur des catholiques belges, il est heureux que les jésuites défendent le droit des opprimés. Plus tard, les officieux qui chantent aujourd'hui, malgré tout, les louanges de l'État, ne seront pas les derniers à proclamer que le parti catholique belge fut toujours l'avocat vaillant des nègres, et ils allégueront sans doute alors votre livre, qu'ils tiennent aujourd'hui

sous le boisseau [...] » (Archives KADOC Lettre de Demoor à Arthur Vermeersch 1906).

Dans l'ensemble, on peut dire que l'Église catholique ne s'est pas interposée entre « l'oppressé » et « l'opprimé », dans les jours les plus sombres de l'histoire de cette région de l'Équateur. L'Église ne s'est pas mêlée au combat entre « l'humanité et la civilisation », d'un côté, et « la cupidité cruelle », de l'autre. Le père Vermeersch fut un des rares hommes de l'Église à dénoncer les atrocités du Congo (Conan Doyle 1909 : 169-175).

« Le R.P. supérieur a été fort affecté de ces deux morts survenues dans ces circonstances, si pénibles, déjà, où les niais et les sectaires unis aux hypocrites haut placés s'efforcent de noircir les missionnaires pour rendre moins manifestes leurs propres ordures. Ces sales chasseurs à caoutchouc, va ! Ils ont les mains rouges du sang des indigènes et ils voudraient nous en éclabousser. Et donc, sapristi, qu'il s'est trouvé un prêtre, un religieux (mais Français ce qui explique bien des choses) pour se prêter aux machinations de ces salauds. Et maintenant l'évêque de Gand [M^{sr} Antoine Stillemans], qui voudrait mettre la muselière aux journaux catholiques, cette vilaine muselière que nous avons portée si longtemps et que l'État lui-même nous a enlevée. Il a eu du bon le Rapport de la commission d'enquête. Faudrait voir le R.P. supérieur depuis qu'il est soulagé, qu'il ait dit et écrit tout ce qu'il avait sur le cœur il est rajeuni de 10 ans, au moins [...] » (Archives KADOC ASBE Extrait de lettre Papiers Arthur Vermeersch, Eb 17).

Après la publication de *La Question congolaise*, le père Vermeersch fut, en quelque sorte, entraîné dans un débat public sur le Congo. Il écrivit, quelques mois plus tard, un supplément, publié sous le titre de : *Les Destinées du Congo belge*. Dans l'introduction, il expliquait les raisons pour lesquelles il avait écrit *La Question congolaise*. Il rappelait que, tout en rendant un hommage mérité à une bienfaitrice et glorieuse création, son ouvrage voulait s'exprimer avec franchise « sur des abus trop réels » et cherchait à découvrir « les sources d'un mal qui nuisait à l'une des plus belles entreprises de l'époque ». Et il parvint à découvrir « la part trop mince faite à la force civilisatrice par excellence, l'influence chrétienne ». Dans l'ordre économique, il énumérait « les effets regrettables d'une erreur sur l'appropriation du sol », l'empressement excusable, mais excessif, pour donner à un État qui débutait les lois et la vie d'une société parvenue à

l'âge mûr. « Le système politique se montrait à son regard vicié par une centralisation excessive et une confusion de pouvoirs tendant à établir un conflit perpétuel entre l'intérêt et le devoir. » Il plaidait « la cause d'une race déshéritée » et on dut persévérer jusqu'au bout « dans la défense d'une race malheureuse » (Vermeersch 1906b : 1-3).

Durant les quelques années qui suivirent, Arthur Vermeersch fut invité à donner des conférences. Lors d'une causerie au Cercle d'études de Gand, au début de février 1908, il défendit, selon *Le Mouvement géographique*, les théories les plus progressistes et les plus libérales en matière de politique coloniale et, cela, avec une compétence et une autorité qui firent sensation (La propriété foncière et la main-d'œuvre au Congo 1908 : col. 100). Il n'eut pas peur de dire que le principe qui avait présidé à la fondation du domaine de la Couronne lui paraissait erroné et il salua, dans l'abandon de ce domaine, un acte de patriotisme éclairé et généreux. Car un voile impénétrable en couvrait les origines, le développement et l'exploitation. On n'avait appris sa création qu'en 1896, et on n'ignorait pas que cela était la meilleure partie du Congo, grand comme huit fois la Belgique, et qu'aucun magistrat ni aucun missionnaire n'en avait foulé le sol. Tenant compte du fait qu'il produisait un revenu de 5 millions de francs, ou le dixième du revenu du Congo, qui était de 55 millions, le père Vermeersch trouvait que c'était excessif comme liste civile et que si on observait la même proportion en Belgique, la liste civile atteindrait 50 millions par an.

Puis le père Vermeersch s'éleva contre l'abus de la science du droit, qui justifiait le régime foncier instauré au Congo. Le principe qui dominait ce régime est que l'État était propriétaire de toutes les terres qui n'appartiendraient pas à des indigènes ou à des tiers, en vertu de titres ou de faits de possession antérieurs à 1885. Donc on avait inventé une présomption en vertu de laquelle « le pauvre nègre » était obligé de prouver que lui ou ses auteurs avaient une possession réelle, antérieure à une époque où l'État n'exerçait au Congo aucune souveraineté effective. Pour lui, l'État n'avait pas le droit d'établir une présomption rétroagissant à une époque où il était à peine né et ne jouissant pas de la souveraineté réelle. En plus, les terres n'étaient pas vacantes. Des témoins autorisés prouvèrent qu'il existait au Congo deux formes de propriété : la propriété individuelle d'une partie du sol et de ses produits, et la propriété collective du peuple sur le sol qui n'était pas possédé par les individus. La suppression de ce

fait fut une « mainmise déconcertante ». Alors, il précisa que « cette législation est condamnée par le droit naturel et la théorie catholique de la propriété ».

Le père Arthur Vermeersch réfuta la thèse de ceux qui avaient proclamé : « l'impôt du travail modéré et civilisateur ». « Modéré [...] quand on s'est adjugé les quatre sixièmes du territoire, qu'on assujettit les nègres appartenant aux malheureuses tribus caoutchoutières à faire parfois vingt jours, à l'aller et au retour, pour prester leurs quarante heures de travail ! Civilisateur, cet impôt ? Quand les missionnaires constatent qu'il rend le Noir inaccessible, puisqu'en réalité on lui prend son temps ; qu'il devient réfractaire à l'évangile et à l'influence du Blanc pour lequel il conçoit une haine violente ; qu'il tue son industrie, et qu'il amène ce résultat fatal, de diminuer la natalité dans des proportions effrayantes dans les villages qui y sont soumis [...] » (La propriété foncière et la main-d'œuvre au Congo 1908 : col. 101).

Le père Vermeersch condamna fermement, au nom des principes de la charité chrétienne, les régimes domaniaux et fonciers de l'EIC. Et vers la mi-mars 1908, il revint de nouveau sur le droit de propriété des indigènes, lors d'une conférence qu'il donna à La Société d'économie sociale, à Bruxelles. Il rappela la reconnaissance d'un certain droit de propriété du peuple sur les biens de son territoire. Alors suivant l'expression courante, le peuple occupa son territoire ; il y eut donc une certaine prise de possession. Et lorsqu'un peuple établit sa résidence sur un territoire inoccupé et sans maître, il se l'approprie. La thèse du père Vermeersch était, à ce propos, la suivante : « Au Congo existent une propriété individuelle ou familiale des meubles, arbres fruitiers, cultures et une propriété collective des forêts où la tribu tout entière peut chercher ce dont elle a besoin. La propriété individuelle est l'un des plus grands facteurs du progrès. Il est fâcheux que cette importance ait échappé à des hommes éminents qui se sont occupés du problème congolais. On a oublié que le premier acte d'un civilisateur doit être de respecter tous les droits [...] » (Le droit de propriété des indigènes : conférence du R.P. Vermeersch 1908 : col. 186).

Pour justifier la mainmise de l'État sur des terres soi-disant vacantes, les défenseurs de la politique léopoldienne invoquèrent, par exemple, le cas de l'Allemagne et de ses colonies. Le père Vermeersch contesta cet argument, car ce n'était pas dans l'histoire des colonies étrangères qu'il fallait chercher

ce que le droit naturel et la religion chrétienne exigeaient en matière de colonisation. Pour lui, l'exemple de l'Allemagne, qui venait d'exproprier les Polonais, était bien mal choisi.

« Sans doute, l'on a dit que l'utilisation des terres par les indigènes au Congo a été insuffisante. Et l'État en a pris prétexte pour s'emparer d'immenses étendues et s'en proclamer en quelque sorte le propriétaire privé. Ce n'est pas parce que les nègres sont des ignorants que l'on a le droit de s'emparer de leurs propriétés. Sinon, pourquoi respecte-t-on par exemple, le droit des propriétaires de chutes d'eau qui n'utilisent pas cette "houille blanche", qui ne mettent pas ces chutes en valeur ? En Suisse existent de vastes propriétés communales, dans les Alpes, où les habitants n'envoient le bétail qu'une fois par an. Pourquoi les nègres ne pourraient-ils pas revendiquer la propriété de forêts de chasse ? Le R.P. Lehmkuhl considère ce droit de propriété comme incontestable.

L'État du Congo est un État indépendant ; il avait donc, et il a, pour devoir d'administrer pour le bien commun du peuple congolais et non pour le bien commun d'un autre peuple. Je ne puis admettre l'appropriation des terres par l'État du Congo que si cette appropriation se fait pour augmenter le bien-être des indigènes, par conséquent donc, une appropriation tutélaire des Noirs.

Si ce n'est pas pour civiliser, de quel droit allons-nous troubler l'existence de ces indigènes ? On invoque des traités conclus avec des chefs nègres. Est-ce sérieux ? Ces chefs savaient-ils ce qu'ils faisaient ? Avaient-ils le droit de conclure ? Stanley leur avait-il donné en passant, un petit cours d'économie politique ? C'est lui supposer des scrupules qu'il n'eût jamais et une connaissance des dialectes qu'il n'eût pas davantage. D'ailleurs, on sait comment se font ces traités. L'Allemagne en a conclu ainsi une douzaine en peu de temps : on donnait aux chefs nègres une bouteille de rhum et une pièce de flanelle, puis le canon tonnait, on hissait le drapeau allemand au bout d'un mât : cela signifiait que le traité était conclu et que l'Allemagne prenait possession du territoire ! En vérité, notre mission civilisatrice est notre seul titre à intervenir dans les affaires africaines [...]

Au point de vue du droit naturel, une colonie d'exploitation, telle que sera la colonie congolaise, rencontre ce principe qu'elle est avant tout pour le peuple qui l'a occupée. Est-ce dire que le pays colonisateur n'a aucun intérêt à retirer de la colonie ? Non, car l'intérêt étant la

mesure des actions, la mission colonisatrice risquerait fort, en pareil cas, de ne jamais s'exercer.

À mon avis, l'on ne peut pas dans une colonie, donner des concessions si immenses qu'elles empêchent l'indigène de se développer sur son sol, sans espoir pour lui d'acquérir la propriété individuelle. Cela va à l'encontre de la loi primordiale de la civilisation [...] » (Le droit de propriété des indigènes 1908 : col. 187).

Au courant des années 1909-1910, le sénateur socialiste Émile Vandervelde exprime des critiques qui font mal aux missions catholiques. Il venait de rentrer d'un voyage à travers le Congo, de juillet en octobre 1908, dont le récit est publié en 1909 (Vandervelde 1909). D'ailleurs, dans sa polémique avec le père Vermeersch, il reprochera ce dernier de ne pas connaître le terrain. Durant sa visite, il fut confronté aux séquelles de l'atroce régime léopoldien. Il rencontra à Madimba, dans le Bas-Congo, des hommes, des femmes et même des enfants qui portaient aux stations du chemin de fer les impositions en chikwangués destinées aux travailleurs de Léopoldville (p. 81). Lors de la montée du fleuve, un de ses *charmants* compagnons de voyage lui expliqua que « pousser un Noir à l'eau, quand il vous gêne, c'est tout à fait la même chose que d'y pousser un chien ! » (p. 91) À Coquilhatville, il trouva, à Wangata, des misérables créatures, gens sales, faméliques, craintifs, farouches et dégradés à tous les points de vue (p. 103). À Lulonga, on lui parla de la décroissance de la population à cause de la maladie du sommeil, et de l'émigration « pour échapper aux impositions dont l'État les accablait » (p. 110).

Lors de son séjour à Coquilhatville, Vandervelde fit remarquer que tant qu'il avait été dans le Bas-Congo et même dans les premiers postes du Haut-Congo, le Noir lui était apparu sous les espèces du soldat au pimpant uniforme, du travailleur vêtu à l'europpéenne, de la femme des stations, plus coquette et mieux habillée, avec son simple pagne, que la plupart des femmes en Belgique. Mais il n'y avait rien de pareil dans l'Équateur et il se demanda vraiment « ce que la conquête blanche a [vait] donné à ces populations, en échange de ce qu'elle leur a [vait] pris » (Vandervelde 1909 : 103).

Vandervelde constata que partout la grande préoccupation des autochtones était d'avoir de l'argent, afin de se débarrasser de la corvée des vivres, en payant leurs douze ou leurs vingt-quatre francs par an. Il eut l'impression que l'État ne se pressait guère pour leur donner satisfaction, mais les indigènes

parvenaient à se débrouiller ; ils s'en procuraient soit en vendant des vivres aux missions protestantes, qui payaient en espèces, soit en trafiquant avec les passagers des bateaux, soit en allant « acheter » des francs, contre des marchandises ou des mitakos, dans la partie française de l'Ubangi. Il en résulta, d'une part, que les vivres arrivaient plus difficilement à la station, parce que beaucoup de prestataires s'acquittaient en argent et que, d'autre part, quand les Blancs voulaient acheter quelque chose sur le marché libre, avec des mitakos ou des étoffes, on leur faisait payer des prix exorbitants. Alors, dans certaines stations du fleuve, pour empêcher que les prestataires paient leur impôt en argent, on refusa les francs français ou belges, sous prétexte qu'ils n'avaient pas cours au Congo. Dans ce contexte, il ne fut pas étonnant que tant les travailleurs noirs et les agents blancs de l'État que les indigènes désirassent l'introduction de la monnaie (Vandervelde 1909 : 104-105).

Émile Vandervelde évoqua quelques discussions qu'il avait eues avec des coloniaux des environs de Lisala et de Nouvelle-Anvers, notamment sur la peine de mort pour les indigènes. Tous soulignaient avec insistance qu'ils n'en voulaient pas en Europe, mais la jugeaient indispensable en Afrique. Leur raisonnement était le suivant : « On peut admettre ou ne pas admettre la colonisation [...] mais du moment où on l'admet, il faut l'admettre avec toutes ses conséquences. Or, nous sommes au Congo un peu plus de deux mille Blancs, au milieu de plusieurs millions d'indigènes, qui nous haïssent et n'ont qu'une pensée : nous chasser ou nous massacrer, tous tant que nous sommes. Dans ces conditions, si vous supprimez la peine de mort, il ne nous reste plus qu'à faire nos malles. Nous sommes ici en conquérants. Nous ne régnons que par la terreur. Je veux bien que pendre un homme soit un vilain geste, mais c'est parfois un geste indispensable. Au surplus, tout le monde trouve ici qu'il est moins cruel – j'allais écrire plus humain – de tordre le cou à un indigène que de l'envoyer mourir en prison à Boma [...] » (Vandervelde 1909 : 117-118).

En août 1909, Vandervelde retourna au Congo, en avocat cette fois, pour y défendre deux missionnaires protestants : Morrison et Sheppard. Il confia au journal *Le Peuple* que les conditions de vie des Congolais commençaient à s'améliorer, mais sa vigilance ne se relâcha pas. En octobre de cette année, il posa encore au ministre Jules Renkin une question sur les abus commis aux environs de 1907 par les agents d'une société commerciale installée de longue

date à l'Équateur et dénoncés au parquet de Coquilhatville par un ancien agent de cette société. Il publia encore en 1911 son livre *La Belgique et le Congo* (Jadot 1958).

4.3. SON VOYAGE EN AFRIQUE : 1913

Le père Arthur Vermeersch s'embarqua, le 11 janvier 1913, à Marseille, à destination de la côte orientale de l'Afrique. Il entreprit un long voyage d'études en Afrique et au Congo. Il ne suivit pas l'itinéraire habituel, mais pénétra par la côte orientale : Aden, Tanga, Dar es Salam et Zanzibar. Puis il se rendit en Ouganda, pour se diriger vers la région des Grands Lacs ensuite. Il se proposa de descendre alors le fleuve Congo, mais avant d'achever la descente, il visita le lac Léopold II, les régions du Kasai et du Sankuru. De Boma il fit un tour dans le Mayombe. Quittant ensuite la colonie belge, après une escale à Saint-Paul de Loanda, il visita l'Afrique du Sud et de là il remonta vers le Haut-Katanga. Il s'arrêta dans chacun des centres les plus importants des diverses missions catholiques établies au Congo belge. Son attention, au cours de son long périple, fut principalement sollicitée par les nombreux problèmes d'ordre canonique et social que soulevait l'organisation de la colonie belge naissante (Missions belges... 1913 ; Vermeersch 1919 : 27-28).

Le père Arthur Vermeersch regagna la Belgique avec plus de vingt carnets de route et autres notebooks. Beaucoup de gens se confièrent à lui, et il rentra, ainsi, avec de nombreux récits sur les excès d'agents européens. Ci-après, un échantillon :

« Carnet VI : Stanleyville-Basoko. [...] Delhaise se plut à mesurer au porte-plume la vulve des femmes noires, à Banalya : témoins les indigènes, dont le chef protesta, mais on lui dit ce n'est rien [...] »

À Barumu : un sale Lupin avait cousu les parties sexuelles d'une femme [...]

À Basoko, le commissaire général Van Vert avait six concubines et les agents savaient que s'il s'embarquait, le bateau ne partirait pas avant l'arrivée de la sixième. Mayer le lui dit en pleine salle. L'autre avoua, en ajoutant : tu es un grossier quand même de me dire cela ici. Il y a sept ans le même Van Vert avait pendu une foule de Noirs. On l'appelait « Singa » (corde de potence). Et dans une expédition, il fit avec un autre ranger les prisonniers de guerre en file indienne, puis on tira une balle Albini et une balle Mauser pour voir laquelle percerait plus dans le corps [...]

Carnet VII : Banalya-Basoko. [...] Il y eut à Basoko un commissaire général Lundt, Norvégien, qui dans la Lomami tuait les gens pour s'amuser [...]

Carnet VIII : Basoko-Nouvelle-Anvers : [...] Dans la Mongala, dit Vergeynst, les Noirs se racontent les abus passés. Notamment un matin, comme les hommes n'étaient pas là pour faire du caoutchouc à 4 h, on tua 700 hommes et on envoya 500 femmes dans le nord. Douze Noirs se présentèrent devant Lothaire, avec le panier pas rempli. Il les fit lier et un à un les tua. Il arriva, ajoute un père, qu'on tirait sur des porteurs qui ne marchaient pas assez vite. À Ngala, les Noirs vous montrent l'endroit où une dizaine de victimes d'Arnold sont enterrées. Et l'on dit que le magistrat instructeur, Gréban de Saint Germain, n'est pas allé voir [...]

Carnet IX : Nouvelle-Anvers-Kasaï. [...] Samedi 21 juin 1913 [...] L'adjoint [...] de Basankusu Engels est bon [...] Il me raconte les traits cruels d'un Vanneste de l'Abir, qui fut condamné à vingt ans, après trois ans eut l'hématurie, fut reçu par la Croix-Rouge, y fut trouvé non baptisé, et mourut très bon chrétien [...]

Carnet XIII : Kisantu-Kimpese : [...] Samedi 20 septembre 1913 [...] Jadis il y avait ici un beau village kongo si je ne me trompe. Des soldats étaient venus en 1899 quérir des porteurs. Le chef fut trouvé seul. On l'escorta. Les gens, voyant leur chef entouré de soldats, se mirent à suivre la troupe pour le protéger éventuellement. À un moment donné, le chef demanda de se retourner pour dire à ses gens de se rassurer, qu'il allait chercher des porteurs. Pour toute réponse, on le fusilla contre un arbre. Alors les indigènes, pour se venger, tuaient Blancs ou boys qui passaient.

Knitelius revint avec des soldats, cerna le village. On fusilla tout ce qu'on put. Une autre fois, il dit à ses hommes de montrer leur force. Et ils firent une nouvelle tuerie. La contrée est devenue déserte (Knitelius est dans le haut) ! [...] » (Archives KADOC Carnets de route VI [Stanleyville-Banalya], VII [Banalya-Basoko], VIII [Basoko-Nouvelle-Anvers], XIII [(Kisantu-Kimpese)]).

Il y a lieu de présenter ici le Norvégien Olaf Lund (1874-1933), qui s'engagea au service de l'EIC en 1896 (Coosemans 1952). Il fit ses deux premiers termes dans le district de l'Aruwimi, jusqu'en mai 1903. Pendant son congé, il défendit la cause de l'EIC dans le journal *Verdensgang*, de Christiana, le 2 août 1903. *La Vérité sur le Congo* reproduisit cette interview dans son édition d'août de la même année. Il déclarait que celui qui oserait maltraiter un indigène au Congo risquerait d'être puni de trois ans de servitude pénale, la justice étant plus sévère dans ce

pays contre les Blancs que contre les Noirs (Six années au Congo 1903 : 8-10). Il ajoutait que l'on n'employait la peine de la fustigation qu'en vertu d'un jugement légal, car de sa propre autorité on ne pouvait même pas donner une gifle à un de ses serviteurs. Pourtant il reconnut qu'il considérait lui-même le châtiment de la fustigation comme nécessaire, parce qu'il ne fallait pas perdre de vue « à quel peuple enfant » les Blancs avaient affaire et dans quelle situation ceux-ci étaient là-bas au milieu de « sauvages » :

« Vingt-cinq coups est le maximum de la peine permise et une prescription formelle de l'autorité ordonne de cesser la fustigation aussitôt que, par malheur, la peau est blessée. Les Noirs acceptent cette punition avec une grande docilité.

Mais ne pourrait-on les condamner plutôt à la prison ? Cela serait pour la plupart des Noirs le plus grand bonheur qu'ils puissent rêver. Il faut se mettre dans l'esprit qu'ils n'ont pas le même concept de l'honneur que nous. Je ne veux pas dire, évidemment, qu'on n'a jamais commis d'excès là-bas. Il y a des commerçants arabes et parfois même des Européens qui agissent en vrais brigands envers des tribus éloignées de l'œil de l'autorité. Mais si l'on parvient à les prendre, ils sont punis sévèrement. Que l'un ou l'autre des agents engagés au service de l'État ait pu oublier ses devoirs, je n'entends pas le nier [...] » (Six années au Congo 1903 : 9).

Le lieutenant Lund trouva aussi que ce serait vraiment pénible pour les officiers norvégiens si les gens devaient les croire capables de commettre des actes de cruauté. Si l'État congolais devait agir ainsi qu'on le disait, les officiers de Norvège refuseraient de le servir. Et il rappela aussi que de grands progrès avaient été faits au Congo, parce que les indigènes venaient voir les Blancs lorsqu'ils avaient à se plaindre de leurs chefs, étant déjà conscients que la justice européenne était plus sincère que celle des chefs coutumiers.

Après son congé, Lund retourna au Congo pour devenir successivement chef de zone et adjoint supérieur de 1^{re} classe de l'Aruwimi, juge suppléant à Basoko, juge au conseil de guerre de l'Ituri et commissaire de district de 1^{re} classe. Il quitta définitivement le Congo en mars 1911.

Le père Vermeersch visita aussi la mission des trappistes, et ce, en juillet 1913. En même temps, il récolta des informations sur la SAB et les relations entre les trappistes et cette société commerciale. Il découvrit que celles-ci s'étaient dégradées et, dans ses notes, il y consacra le fragment suivant :

«La SAB fait beaucoup parler d'elle, à cause de ses agents. En face de Bumba, l'agent percepteur des impôts a, cette même année, reçu beaucoup de plaintes des indigènes contre les agents de SAB. Mais le comble est le Bush Block [sic]. Le Chemin de fer a dans la Busira, un domaine de 1 million d'hectares, qu'il a cédé à la SAB. Les agents se distinguent à la fois par cruautés et par anticléricalisme. Les visites du P. Aloys, des trappistes, qui ont fini par dénoncer, ont amené des condamnations, et un certain assagissement.

Pour sévices en 1909, un agent (Reynders) sur 4 agents condamnés. En 1910, 7 agents sur 9: Konings, Bourdette, Christiaens, Leffert, Bertrix, Béquart, Van Cauter. En 1911, 4 agents (sur 16 condamnés): Lasalle, Jacobs, Delleur, Sleurs. En 1912, 14 (sur 31): Huberty, Lechat, Van Cauter, Van Mol, Delacroix, Van Cauter, Huberty, Delpierre, Van Nayen, De Haer, Lefrot, Van Cauter, Callaert, Sleurs, De Ridder, Janssens, Plasman, géomètre De Ridder. En 1913, 8 (sur 18), Callart, Carlson, Deflandre, De Bischopp, De Pourque, Verdozzi, Fontaina. De plus, Giret va passer en justice. Plus un géomètre: Vander Taelen.

Pour anticléricalisme. Van Cauter, le 31 janvier 1910, confirmé sur opposition le 22 août 1912. Il appelle son boy après souper. Le boy disait sa prière. N'entendit-il pas? Son service était fini. Van Cauter va voir. Il le saisit, le fait battre de chicotte et l'enferme. Le lendemain matin, il fait ajouter 2 clous à la chicotte et fait frapper. Le boy criait: je vais mourir. On frappait. Tout le derrière n'était qu'une plaie. Alors il le fit transporter dans la brousse, incapable de marcher. Après 2 jours, il fut trouvé là, reporté mourant. Le P. Aloys lui dit: Tu vas mourir. N'as-tu pas de haine? Non, je prierai pour lui. Les actes du tribunal prouvent dessein anticlérical [...] » (Archives KADOC Extrait Cahier II Varia).

Le jésuite-voyageur cite les condamnations de Van Cauter, mais le nom de Bakanja n'est mentionné nulle part dans ce document.

Ensuite, le père Vermeersch rappelait qu'en 1910, *La Tribune congolaise* reproduisait le récit de l'attaque d'une factorerie par des chrétiens. Deux assaillants avaient été condamnés. Or cette histoire avait été inventée de toutes pièces par les agents. Ils l'ont eux-mêmes avoué par la suite, continuait-il. Des agents, d'accord avec les géomètres venus pour délimiter les terres des indigènes, avaient, lors de cette délimitation même, tracassé les chrétiens, en procédant arbitrairement et en faisant fonder dans le domaine du Bus-Bloc, partie du village où des chrétiens se sont installés.

Sur une autre feuille, Arthur Vermeersch enregistra certains de ces actes bestiaux d'agents de la SAB dans le Bus-Bloc:

«**Cruautés.** En 1910 agent Van Loo à Bomputu dans la Salonga, donnait chicotte pour caoutchouc, enfermait dans lieu d'aisance, faisait frapper par sentinelle. Les indigènes s'enfuyaient. Il avait le copal pour rien. Encore en 1912 Gir donnait chicotte, défendait de prier à ses gens.

Plus ancien. Un agent livrait l'indigène à une secte secrète anthropophage. Ekovo.

Villages brûlés. On tirait sur les gens. On envoyait des Noirs avec fusils et cartouches pour tuer les indigènes. Presque toutes les jeunes femmes qu'on trouve dans la Busira et Bus Block furent violées par sentinelles soit pour eux, soit pour compte des Blancs. D'autres étaient prises pour travailler.

Plusieurs agents furent condamnés; d'autres [...] à temps le retour en Europe.

Un Noir pendu la tête en bas avec des poids fut trouvé mort.

Un agent de la SAB Dörpingos [sic: Dörpinghaus] dénonça les faits, il y a 4 ans, publia 2 livres en allemand dont un traduit en français.

Dans la Busira et le Bus Block on peut interroger les indigènes anciens acteurs ou témoins; ils racontent tout avec simplicité.

Pour les cruautés ont été condamnés après la dénonciation) Dörpinghaus: Calaert (Gantois), Van Cauter [...] » (Archives KADOC Note d'Arthur Vermeersch Ec 18).

Le père Vermeersch avait également réuni des informations sur les Blancs qui tuaient ou faisaient tuer des indigènes par leurs hommes, notamment des sentinelles. Certaines notices furent faites en néerlandais. Dans celle qui nous intéresse, les Blancs sont présentés sous leurs surnoms; mais les noms des villages où les faits se sont déroulés sont aussi donnés. Ce qui frappe, c'est que de nombreuses personnes – cuisiniers, boys, chefs... tous confondus – furent assassinées pour des futilités et des bagatelles. Plusieurs furent même battus à mort ou pendus pour des raisons ridicules et parfois imaginaires:

«[...] Lokoka (c'est La Croix) [...] plus tard à [...] Iyele et Bosanga: ce Blanc tuait également ses deux boys Iyele et Bosanga; l'un est originaire de Mbilakemba; l'autre Ngoi de Ngombealala, et cela parce que le chat avait bu du lait [...]

Botonga à Bompeme: celui-ci surpasse les autres [...] il avait son corps couvert de pustules et faisait appeler

les indigènes pour venir gratter; s'ils ne venaient pas assez vite, il se rendait, accompagné de ses sentinelles, au village avec son revolver et son fusil.

Wizima à Wazi Mbole: il tenait un Noir, Ekof'Ampete de son nom et habitant à Ilumbe, comme prisonnier et le pendait, les jambes en l'air, et après ce Noir devait porter une caisse lourde [...] il tombait [...] chicotte [...] il mourait par la suite.

Longwango à Momboyo; Talatala à Bongila: ces deux arrivaient ensemble à Momboyo. Le cuisinier Eko'Emboyo n'avait pas bouilli la tête de la chèvre qu'ils avaient abattue [...] Ils appelaient les sentinelles et faisaient pendre le cuisinier [...]

Bombende (Huysmans fils de Camille Huysmans, député socialiste), quand il était à Baringa (pour le caoutchouc) et quand il était à Besoi (combattu contre les Batetela). Les Noirs venaient très fréquemment chez moi à Busira se plaindre que Huysmans donnait beaucoup de chicotte.

Esende à Bokoka: il tuait les Noirs quand ils n'apportaient pas suffisamment de gibier (antilopes) ou de caoutchouc.

Boyolongo à Bompueme (?): il tenait un chef de Bompamposo comme prisonnier à la factorerie, le faisait travailler sous surveillance, etc., etc. Enfin, Ekov'Ontoke devenait malade [...] alors il appelait les indigènes du village pour le transporter dans son village où il mourait. (On a payé une caisse de couteaux et d'étoffes aux Noirs pour qu'il n'y ait pas de palabre.) Itoko (il est en Europe maintenant) à Bompueme. Ce Blanc travaillait à la plantation de Bompuene et il avait appris qu'un homme, Iyanza de son nom, avait eu des relations avec sa ménagère [...] Iyanza a été si battu qu'il ne pouvait pratiquement plus marcher; alors il a été conduit pour être tué [...] mais quand on apprenait qu'il était originaire de Busira (Besongo), on n'osait plus le tuer [...] Il a été lié à un poteau, le soir, et la femme Ndomba à un autre poteau, et tous les deux nus, étaient exhibés à la population [...] Le Blanc faisait alors battre le tam-tam pour rassembler les gens.

Njoli Remi racontait que quand il était cuisinier de ce Blanc (Nkoi de son nom) qu'il l'a mis à côté de sa ménagère Ilamba (elle est maintenant à Boanga) [...] puis il disait: vous deux avez la même taille, vous vivez ensemble! [...] Ensuite il les battait rudement [...] puis il appelait sa sentinelle, Isamba est son nom et il est originaire d'Inzolo, qu'il devait venir avec son fusil; mais la sentinelle avait caché les cartouches [...] parce qu'il ne pouvait pas tirer sur eux, Njoli a été lié par les bras et les jambes à une poutre transversale du véranda (plus tard un bâton a été mis sous ses jambes et à travers ses bras...). J'ai vu cette victime à Bokuma

[...] » (Archives KADOC Note d'Arthur Vermeersch. Eb 17).

Arthur Vermeersch nota que le père devait lui donner les noms européens et il sut qu'il y avait un Callart à Ikili, un Rademakers, un Van Loo à Bomputu.

Le 11 août 1913, le père Aloysius de Bokuma envoya au père Vermeersch un dossier qui devait lui faire comprendre comment la SAB faisait obstacle à leurs œuvres. Il avoua que ce ne fut pas toujours facile de prouver cette opposition, car elle se passait dans la plupart des cas secrètement. Et il copia un grand nombre de lettres reçues de leurs collaborateurs à ce sujet.

4.4. LA CONFÉRENCE DES SUPÉRIEURS DES MISSIONS CATHOLIQUES : 26 AOÛT-SEPTEMBRE 1913

Le père Vermeersch quitta Léopoldville, en train, le lundi 25 août 1913 pour descendre au milieu de l'après-midi du même jour à Kisantu. Les séances de la réunion des supérieurs des missions catholiques du Congo débutèrent le mardi 26 août. Elle siégea régulièrement, c'est-à-dire presque chaque jour, le matin de 8 h 30 à 11 h et l'après-midi de 15 h à 17 h. (Archives KADOC Carnet de route XII [Lusambo-Kisantu]).

Arthur Vermeersch fut nommé secrétaire. Il rédigea des procès-verbaux et les rapports. Par la suite, il se plaignit de ne voir rien de la mission de Kisantu pendant quelques jours. Il reprit le train en direction de Matadi, et fit arrêt à Kimpese, le vendredi 19 septembre.

En exhumant du fonds d'archives Vermeersch le brouillon ou la minute du procès-verbal de la réunion des supérieurs ecclésiastiques, un « supplément au procès-verbal des séances de mardi 2 ou mercredi 3 septembre » fut trouvé. On y apprend :

« Des cas de morts héroïques saintement acceptées par des victimes frappées en haine de la foi ou des vertus chrétiennes sont signalés de divers côtés. Notamment, dans la mission des RR. PP. trappistes, deux femmes chrétiennes furent tuées en haine de la chasteté, et un boy en haine de la religion. Ce dernier cas mérite d'autant plus l'attention qu'il est constaté authentiquement par un jugement du tribunal de Coquilhatville, du 22 août 1912 (sauf que le tribunal ignorait la mort de la victime), et qu'un père trappiste a recueilli le dernier soupir de la victime mourant dans un acte de sublime pardon. De plus, de magnifiques conversions ont suivi cette mort: signe

principal que désire le Saint-Siège pour reconnaître le martyr: *sanguis martyrum, semen christianorum*.

Ces considérations donnent lieu à la résolution qui va suivre. L'assemblée des supérieurs souhaite qu'une information diligente fasse connaître très exactement les traits héroïques et surtout les morts héroïques de chrétiens indigènes, en ajoutant les témoins et moyens de preuve. La connaissance de ces faits fournira aux prédicateurs des exemples dont la citation sera très fructueuse.

Et si la relation amenait l'ordinaire à reconnaître un vrai martyr, notamment dans Bukando [*sic*], tué sur l'ordre Van Cauter, en février 1909, les supérieurs ecclésiastiques s'entendront pour solliciter au S. Siège l'introduction de la cause. Ce vœu et cette résolution sont adoptés à l'unanimité» (Archives KADOC Supplément au procès-verbal des séances de mardi 2 ou mercredi 3 septembre 1913).

Le 5 septembre 1913, le père Vermeersch s'adressa de nouveau aux missionnaires trappistes. Cette lettre ne fut pas retrouvée, mais la réponse du père Aloysius, en date du 16 octobre, permet de deviner la demande du voyageur-jésuite: «J'ai pensé à vous pendant le voyage et j'ai cherché dans la Bush-Block [*sic*] des témoins de la mort d'Isidore Bakanja. J'ai déjà beaucoup entendu et il serait bien possible que cet Isidore était mort en martyr, mais je ne sais pas encore suffisamment pour le confirmer [...] Ergo [...] je préfère me taire encore un peu. Si notre révérend père supérieur m'autorise de me rendre une nouvelle fois au Bush-Block, alors je pourrai vous raconter tout dans les moindres détails. Le second cas: la mort de "Maria Tokako". Je ne vois pas très clair s'il s'agit d'un martyr. Je ferai de mon mieux pour retrouver les témoins (s'ils veulent dire quelque chose ! ce que je crains). Dès que je sais quelque chose avec certitude, je vous l'écrirai [...]» (Archives KADOC Lettre du père Aloysius à Arthur Vermeersch, 16 octobre 1913).

Dans la même lettre, le supérieur des trappistes ajoutait, le 25 octobre, quelques mots pour le père Vermeersch. Il annonçait, tout d'abord, que le père Aloysius retournerait sous peu vers le Bus-Bloc pour récolter d'autres informations sur ce «garçon», c'est-à-dire Bakanja. Puis il lui demandait s'il avait déjà renvoyé les documents pris à Bamanja qui lui avaient été confiés.

L'on peut se demander d'où venait, chez le père Vermeersch, l'idée d'entamer des démarches canoniques pour un possible martyr d'une des nombreuses

victimes des brutalités de l'occupation européenne? La découverte, dans les Papiers Vermeersch, d'un document reproduisant le décret du 14 août 1912 par lequel la Sainte Congrégation des rites autorisait les pères Blancs à introduire la cause de la béatification des Ougandais Joseph Mukasa, Charles Luanga, Mathias Mulumba et autres, oriente vers cette piste (Archives KADOC S. Rituum Congr., Decretum 14 Aug. 1912).

Mais il y eut plus que cette trouvaille. Le père Vermeersch consacra, au retour de son voyage en Afrique, dans les *Missions belges de la Compagnie de Jésus* de 1913-1914, un article sur les Baganda de l'Uganda, intitulé «Une Nation chrétienne en pays noir» (Vermeersch 1913-1914: 415-419). Dans ce texte, il avouait qu'un vif désir l'avait poussé vers «la terre que le sang de martyrs nègres a consacrée [...]». Et, poursuivait-il, en vingt-cinq ans, la grâce de Dieu, «le sang des martyrs», le zèle des apôtres de l'Évangile avaient produit des résultats significatifs. À la fin de ce document, il recherchait de généreux bienfaiteurs pour la construction d'une nouvelle église en pays Ganda, assurant que «les martyrs de l'Uganda prieraient pour les donateurs» (Vermeersch 1913-1914: 418, 419).

Le 29 décembre 1913, Monseigneur écrivit, depuis Léopoldville, au père supérieur Robert qu'à la suite d'un vœu formulé par les supérieurs ecclésiastiques dans leur réunion récemment tenue à Kisantu, concernant Bakanja, mort par suite de coups de chicotte, on le pria de faire, par lui-même et par ses missionnaires, une enquête approfondie et détaillée au sujet de cette mort. Il lui fallait consigner les résultats de cette enquête dans un rapport très circonstancié établissant exactement les faits, avec dates et noms de témoins qui avaient attesté et qui pourraient être appelés à attester dans une procédure canonique, si le rapport demandé semblait prouver qu'il y avait lieu de donner suite à cette cause. Il devait s'attacher tout spécialement à vérifier si l'accusation de vol formulé par Van Cauter avait quelque cause (Archives KADOC CICM Lettre au père supérieur, 29 décembre 1913).

C'est à la demande de la Conférence des ordinaires du Congo belge que le trappiste Aloysius De Witte fut chargé de faire une enquête canonique pour pouvoir introduire la cause à Rome en 1914 (De Meester 1998: 109). Les trappistes craignaient de ne pas trouver suffisamment de témoins dans cette affaire. Dans une lettre du 11 janvier 1914, depuis Bamanja, le père Aloysius exprima cette crainte. Des gens ne voulaient pas venir témoigner

pour une double raison : «[...] ils ont une trop grande frousse de devoir se présenter à la Justice. Nous avons beau leur dire que la Justice ne se mêle plus de cette affaire, que c'est simplement pour pouvoir prouver que Bokanda [*sic*] fut tué en haine de la religion oui ou non [...] enfin plusieurs indigènes se méfient de parler, de peur qu'ils ne doivent descendre à Coquilhatville où ils meurent de faim, prétendent-ils [...] » (Archives KADOC CICM Lettre du père Aloysius à M^{sr} Camille Van Ronslé, 11 janvier 1914).

L'extrait susmentionné prouve que la SAB et l'État congolais faisaient régner la terreur dans la région de l'Équateur.

Après la réunion des ordinaires du Congo belge, le père Vermeersch poursuivit son voyage et arriva à Boma, le dimanche 5 octobre 1913. Il passa ses journées à visiter le camp militaire de Shinkakasa, les villages des travailleurs, la colonie scolaire, le palais de Justice et la prison, située dans un endroit sain, où l'on avait bon air, dit-il, et où il alla voir le fameux Van Cauter. Un même enclos contenait, plus haut, la prison des Blancs, et, plus bas, celle des Noirs. Il nota dans son carnet de route ce qui suit :

«[...] trente-deux cellules pour Blancs, le long desquelles court une véranda, sous laquelle ils peuvent s'asseoir. Il y a de chaque côté une salle commune où, à certaines heures, ils peuvent se réunir, causer, manger. Leur installation est très confortable. Et leur repos excellent. Outre le déjeuner : café, pain et beurre, ils ont deux repas ou soupe, viande, légumes, pain, fruits. On leur donne un demi-litre de vin par jour. Et toute la journée, du café est à leur disposition. Leur servitude pénale est nulle, quelques-uns écrivent. La plupart fainéantisent, lisent. Et s'ils se conduisent bien – qui se révolterait à ce régime ? – on les libère quand ils ont fait le quart de la peine. Voilà des meurtriers condamnés à cinq ans, libérés au bout d'un an ou trois mois ! On va, paraît-il, ramener en Europe tous les condamnés à plus de deux ans. Le directeur et moi aussi voudrions la suppression du vin. Je vois le fameux Vercauter [*sic*] ainsi qu'un greffier impliqué dans l'affaire Celletti. Ils m'ont salué. La plupart y sont pour détournements. Le maximum a dix ans.

La prison des Noirs, grand bâtiment en fer, divisé en salles, offre aux Noirs un logement qui vaut celui de leurs chimbecks, s'ils ne l'emportent sur eux. Ils travaillent hors de la prison. Il y a un condamné à mort. Il sera pendu probablement devant la prison.

Nous descendons à la chapelle ou plutôt à la hutte misérable où l'autel est installé. Un lundi, chaque mois,

le curé vient confesser, célébrer, communier, exhorter. Les assistants sont en plein air. Aucun Blanc, on le comprend, n'y assiste. Il y avait, je crois, vingt-sept prisonniers blancs et une bonne centaine de Noirs.

Plus bas, les habitations des gardiens. C'est une sorte de hangar, séparé en demeures diverses par des cloisons. Pas d'intimité. On entend tout, d'un bout à l'autre. Guère d'enfants. Devrait absolument être amélioré. Les gradés sont un peu mieux dans des chimbecks plus séparés » (Archives KADOC Carnet XIV Kimpese-Matadi-Boma).

Il faut reconnaître que le confort des prisonniers blancs à Boma était étonnant. Leurs conditions de logement et leur régime alimentaire étaient même plus confortables que ceux des ouvriers et agriculteurs en Belgique, qui n'étaient pas du tout en mesure de boire du vin journalièrement. Les meurtriers et autres malfaiteurs blancs du Congo, comme Van Cauter, étaient mieux traités que les citoyens ordinaires dans la métropole. Le père Vermeersch fut quelque peu scandalisé.



Isidore Bakanja a été béatifié par le pape Jean-Paul II en 1991.

(Carte de prière ; <http://forums.catholic.com/attachment.php?attachmentid=13447&d=1332723592>)

À son retour en Belgique, le père Vermeersch devint un conférencier recherché. Dans un exposé sur les missions catholiques et les Noirs chrétiens au Congo belge, dont on retrouva le texte de préparation, en version néerlandaise, il évoquait le cas du « martyr qui l'a ému le plus ». Dans son exposé, il ne mentionna pas le nom du martyr ni celui du bourreau. Le calvaire de Bakanja était curieusement court dans le récit qu'il proposa.

Le père Vermeersch reconnut qu'il s'intéressait à ce martyr parce qu'il avait obtenu une copie du verdict avec la condamnation du bourreau et parce qu'il avait entendu le récit de la personne qui avait recueilli les derniers mots prononcés par la victime, notamment qu'il ne ressentait pas de haine à l'égard de son bourreau. En plus, son intérêt fut inspiré par le fait qu'il rencontra le maître sans cœur dans la prison de Boma: « Sans y faire trop d'attention, je passais à Boma devant les prisonniers blancs qui me saluaient: mais dans le magasin je lisais sur une valise un nom qui me frappait. "Bien, vous êtes ici? [...] Oui, il

vient de vous saluer. Voilà, il est sur le seuil de la porte. Je le regardais; dans mon âme je sentais du respect et de l'admiration pour le martyr, tandis que mes yeux tombaient, tristes et compatissants, sur le bourreau [...] » (Archives KADOC Vermeersch « Voordracht Katholieke Missiën en de Christene Negers in Belgisch Congo »).

Arthur Vermeersch avait également été invité par la Société royale de géographie d'Anvers à donner une conférence sur son voyage au Congo belge. Dans cet exposé, pour lequel il choisit le titre « Colonie et Patrie », il présenta plusieurs conclusions de son périple. D'une part, il mena une lutte contre la polygamie. De l'autre, il plaida pour une sévérité absolue envers certains « petits Belges » qui prenaient des concubines ou ménagères ou qui s'endettaient pour s'enivrer. Il proposa alors que les sociétés coloniales mettent un soin extrême à recruter de bons agents, mais il ne référé plus aux atrocités commises par certains agents commerciaux, et il ne parla pas du cas Bakanja (Vermeersch 1919: 26-48).

RÉFÉRENCES

- Bontinck, F. 1981. « La genèse de la convention entre le Saint-Siège et l'État indépendant du Congo ». *L'Église catholique au Zaïre. Un siècle de croissance (1880-1980)*. Kinshasa: Édition du Secrétariat général de l'Épiscopat.
- Cambier, R. 1948. « Le Marinel Paul ». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. I. Bruxelles: Institut royal colonial belge, col. 664-670.
- Ceulemans, N. 2010. *Per steamer over de Congo. Carl van Overstraeten: logboek uit 1905*. Gand-Courtrai: Snoeck.
- Charles, V. 1956. « Vermeersch Arthur ». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. IV. Bruxelles: Institut royal colonial belge, col. 913-917.
- Claessens, A. 1982. « La correspondance du Dr T.W. Dörpinghaus dans les Papiers Morel ». *Annales Æquatoria* 3: 169-175.
- Conan Doyle, A. 1909. *Le Crime du Congo belge*. Londres.
- Congo Reform Association. 1905. *Témoignages devant la Commission d'enquête au Congo. Événements qui se sont déroulés au Congo depuis le retour de la Commission*. Liverpool: J. Richardson.
- Cornet, R. J. 1950. *Terre katangaise*. Bruxelles: Édition du Comité spécial du Katanga.
- Coosemans, M. 1948. « Hodister Arthur ». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. I. Bruxelles: Institut royal colonial belge, col. 514-518.
- Coosemans, M. 1952. « Lund Olaf ». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. III. Bruxelles: Institut royal colonial belge, col. 573.
- Coosemans, M. 1958a. « Demeuse Fernand ». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. V. Bruxelles: Institut royal colonial belge, col. 230-232.
- Coosemans, M. 1958b. « Grisar Henri ». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. V. Bruxelles: Institut royal colonial belge, col. 361-362.
- Coosemans, M. 1958c. « de Rossi Amédée ». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. V. Bruxelles: Institut royal colonial belge, col. 710-711.
- Coosemans, M. 1958d. « Grillet Maximilien ». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. V. Bruxelles: Institut royal colonial belge, col. 360.
- De Meester, P. 1998. *L'Église de Jésus Christ au Congo-Kinshasa*. Lubumbashi: Centre interdiocésain de Lubumbashi.
- Delathuy, A.M. 1994. *Missie en Staat: Redemptoristen, trappisten, norbertijnen, priesters van het H. Hart, paters van Mill Hill (1880-1914)*. Berchem (Anvers): EPO.
- Dorman, M. 1905. *A Journal of a Tour in the Congo Free State*. Bruxelles: Lebègue.

- Dörpinghaus, W. 1909. *Deutschlands Rechten und Pflichten gegenüber dem Belgischen Kongo*. Berlin: De Gryter. Traduction du Centre pastoral de Boende, 1976.
- « Le droit de propriété des indigènes : conférence du R.P. Vermeersch ». 1908 (22 mars). *Le Mouvement géographique* 12 : col. 186.
- Engels, A. 1948. « Costermans Paul ». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. I. Bruxelles: Institut royal colonial belge, col. 268-271.
- « Les entreprises belges au Congo (deuxième article) ». 1890 (6 avril). *Le Mouvement géographique* 7 : 25.
- « L'État du Congo et les missionnaires ». 1906 (20 juillet). *La Vérité sur le Congo* 7.
- Gerard, A.S. 1948. « Briart Paul ». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. I. Bruxelles: Institut royal colonial belge, col. 171-173.
- Harroy, J.-P. 1968. « Harroy Fernand ». In *Biographie belge d'outre-mer*. VI. Bruxelles: Académie royale des sciences d'outre-mer, col. 458-460.
- Heyse, Th. 1948. *Associations religieuses au Congo belge et au Ruanda-Urundi : législation générale – cessions et concessions – bibliographie (1939-1947)*. Bruxelles: Institut royal colonial belge (« Mémoires »).
- Jadot, J.M. 1958. « Vandervelde Émile ». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. V. Bruxelles: Institut royal colonial belge, col. 839-854.
- Lacroix, A. 1951. « Cloetens Léon ». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. II. Bruxelles: Institut royal colonial belge, col. 168-170.
- « Lettre de Grégoire Kaptein, Bamanian 12 janvier 1911 ». 1911 (juin). *Het Missiewerk in Belgisch Congoland* 1 : 5-6.
- « Lettre de l'Équateur ». 1911 (16 décembre). *La Tribune congolaise* 43 : 1.
- « Lettre du frère Adrianus, Bokuma, 27 juin 1911 ». 1911 (novembre). *Het Missiewerk in Belgisch Congoland* 6 : 116.
- « Lettre du frère Valentin, Bamanian, octobre 1903 ». 1904a (juin). *Het Missiewerk* 1 : 12.
- « Lettre du frère Valentinus, Bamanian 3 octobre 1904 ». 1904b (4 septembre). *Het Missiewerk* 4 : 54.
- « Lettre du père Antoine, Bamanian, 28 octobre 1904 ». 1905 (mai). *Het Missiewerk* 12 : 186.
- Leynen, Ch. 1944. *Congo belge – 1944*. Léopoldville: Service de l'Information et de la Propagande du Congo belge.
- « M. Morel jugé par M. Godefroid Kurth ». 1906 (15 novembre). *La Vérité sur le Congo* 11 : 82-83.
- Mille, P. 1905. *Le Congo léopoldien*. Paris: Cahiers de la quinzaine.
- Missions belges de la Compagnie de Jésus : Congo – Bengale – Ceylan*. 1913. Bruxelles.
- Mountmorres (Viscount). 1906. *The Congo Independent State*. Londres: Williams & Norgate.
- Plas & Pourbaix (sous la dir. de). 1901. *Recueil des sociétés coloniales et maritimes*. Bruxelles-Paris.
- « La propriété foncière et la main-d'œuvre au Congo ». 1908 (16 février). *Le Mouvement géographique* 7 : col. 100.
- « Quelques témoignages non suspects ». 1903 (septembre). *La Vérité sur le Congo* 3 : 26-27.
- Salmon, P. 1978. « La carrière africaine de Fernand Harroy (1900-1910) ». *Bulletin des séances de l'Académie royale des sciences d'outre-mer* XXIV (4) : 465-466.
- « Six années au Congo ». 1903 (août). *La Vérité sur le Congo* 2 : 8-10.
- « Société anonyme belge pour le commerce du Haut-Congo ». In *Le Recueil financier annuel 1898-1899*. Bruxelles.
- « Union commerciale des intérêts belges et français dans le bassin du Haut-Congo ». 1892 (17 avril). *Le Mouvement géographique* 8 : 31-32.
- Van de Velde, L. S.d. *Cinquante ans de brousse congolaise 1896-1956: Recueil de souvenirs d'un Belge dans sa nouvelle patrie*. Léopoldville: Pourquoi Pas.
- Van der Straeten, E. 1951. « Delcommune Alexandre ». In *Biographie coloniale belge (BCB)*. II. Bruxelles: Institut royal colonial belge, col. 257-262.
- Vandervelde, E. 1909. *Les derniers jours de l'État du Congo. Journal de voyage (juillet-octobre 1908)*. Paris-Mons: Éd. de la Société nouvelle.
- Vandervelde, E. 1911. *La Belgique et le Congo*. Paris: Alcan.
- Vangroenweghe, D. 1986. *Du sang sur les lianes: Léopold II et son Congo*. Bruxelles: Éditions Didier Hatier.
- Vellut, J.-L. 1992. « Une exécution publique à Élisabethville (20 septembre 1922). Notes sur la pratique de la peine capitale dans l'histoire coloniale du Congo ». In B. Jewsiewicki (dir.), *Art pictural zaïrois*. Québec: Éditions du Septentrion.
- Vellut, J.-L. & Vangroenweghe, D. (éd.). 1985. « Le Rapport Casement ». *Enquêtes et Documents d'Histoire africaine* 6. Louvain: Université catholique de Louvain-Centre d'Histoire de l'Afrique.
- Verhaegen, B. 1987 (mars). « Les violences coloniales au Congo belge ». *Cahiers d'actualité sociale* 4. Kisangani.
- La Vérité sur le Congo*, bulletin mensuel de colonisation comparée. 1907 (15 janvier). 1. Bruxelles.
- Vermeersch, A. 1906a. *La Question congolaise*. Bruxelles: Buelens.
- Vermeersch, A. 1906b. *Les Destinées du Congo belge*. Bruxelles: A. Dewit.
- Vermeersch, A. 1913 (novembre). « Une Nation chrétienne en pays noir ». *Missions belges de la Compagnie de Jésus*. Bruxelles.

- Vermeersch, A. 1919. « Colonie et Patrie. Conclusions d'un voyage au Congo belge » (Conférence faite à la Société royale de géographie d'Anvers, le 18 mars 1914). *Bulletin de la Société royale de Géographie d'Anvers*, Bulletin de 1914, XXXVIII: 26-48.
- Vinck, H., Claessens, A. & Carbonnelle, S. 1983. *Bakanja Isidore: dossier pastoral*. Kinshasa: Secrétariat de l'archevêché de Kinshasa.
- Wauters, A.J. 1891 (21 décembre). « Le commerce belge au Congo ». Supplément du *Mouvement géographique*.
- Wauters, A.J. 1899. *L'État indépendant du Congo*. Bruxelles: Librairie Falk Fils.

Archives

• Archives africaines du ministère des Affaires étrangères (AAMAE)

- « Armes et munitions importées pendant les années 1899-1900-1901-1902-1903 ». AAMAE, A.E.527 (347)1.
- « Circulaire confidentielle de Fuchs, Boma, 14 mars 1903 ». AAMAE, A.E.527 (347).
- « Circulaire confidentielle de Fuchs, Boma, 23 octobre 1903 ». AAMAE, A.E.527 (347).
- de Rossi, A. n.d. « Rapport sur l'opération de guerre effectuée chez les Boyera ». AAMAE, A.E.527, (347)2.
- « Document sur Incident Businga ». S.d. AAMAE, M(604).
- « Lettre de Favini à Debauw, Gombe, 19 août 1903 ». AAMAE, A.E.527, (347)2.
- « Lettre de Grégoire Kaptein à Jules Renkin, Westmalle, 1^{er} décembre 1908 ». AAMAE, M(604).
- « Lettre de Liebrechts à Wahis, Bruxelles, 13 juillet 1899 ». Copie. AAMAE, A.E.527, (347)1.
- « Lettre ouverte à Messieurs les membres de la Commission chargée d'examiner le Rapport sur l'enquête au Congo. Protestation des supérieurs des missions catholiques du Congo, 20 décembre 1905 ». AAMAE, D(1367).
- « Note de Costermans, Boma, 16 octobre 1904 ». AAMAE, A.E.527(347)1.
- « Rapport annuel sur la situation générale du district de l'Équateur ». 1904 (janvier). Copie. AAMAE, A.E.527, (347) 2.
- Verdozzi. 1903. « Rapport des opérations de guerre exécutées au mois de janvier 1903, Secteur de Bala-Lundzi, Bala Lundzi ». AAMAE, A.E.527, (347)2.

• Archives de l'Évêché de Gand

- « Lettre originale de D'Hooghe à M^{gr} Stillemans, Matadi 29 novembre 1896 ». Archives Évêché Gand, 9.1.5 E. Behiels à A. Stillemans 1895-1898.

• Archives du KADOC

De Witte, A. « Affaire Bokanda ». KADOC.

KADOC, archives CICM

- « Lettre (copie) au père supérieur, Léopoldville, 29 décembre 1913 ».
- « Lettre du frère Aloysius à M^{gr} Camille Van Ronslé, Bama, 11 janvier 1914 ».

KADOC, ASBE, Papiers Arthur Vermeersch

- « Cahier varia I ». Ea. 4.
- « Cahier Varia II ». Ea. 5.
- « Carnets de route VI (Stanleyville-Banalya), VII (Banalya-Basoko), VIII (Basoko-Nouvelle-Anvers), XIII (Kisantu-Kimpese) ». Ea. Congo.
- « Carnet de route XII (Lusambo-Kisantu) ». Ea. Congo.
- « Carnet XIV Kimpese-Matadi-Boma ».
- « Lettre de Demoor à Arthur Vermeersch, Gand, 1906 ».
- « Lettre de Godfroid Kurth à Arthur Vermeersch, Liège, 13 mai 1906 ».
- « Lettre de Norbert Diderrich à Arthur Vermeersch, Bruxelles, 30 avril 1906 ».
- « Lettre de Norbert Diderrich à Arthur Vermeersch, Bruxelles, 31 mai 1906 ».
- « Lettre du père Aloysius à Arthur Vermeersch, Bokuma, 16 octobre 1913 », éd. 2.
- « Note d'Arthur Vermeersch », Ec. 18.
- « Note d'Arthur Vermeersch », Eb. 17.

S. Rituum Congr., Decretum 14 Aug. 1912 (*quo signatur introductio causae beatificationis seu declarationis martyrii XXII venerabilium servorum Dei Caroli Luanga, Mathiae Murumba et sociorum vulgo « de Uganga » in odium fidei, uti fertur, interfactorum*), Ee. 13 varia.

« Supplément au procès-verbal des séances de mardi 2 ou mercredi 3 septembre 1913. *Les Problèmes congolais* 17.

Vermeersch, A. « Voordracht Katholieke Missiën en de Christene Negers in Belgisch Congo ». Ed. 8 articles et conférences au sujet du Congo.

• Archives du MRAC

Fonds Demeuse

« Lettre d'Alexandre Delcommune à Fernand Demeuse, Kinshasa, 13 mars 1892 », 97.28.

« Lettre d'Alexandre Delcommune à Fernand Demeuse, Kinshasa, 18 octobre 1892 », 97.28.

« Lettre de Fernand Demeuse à Alexandre Delcommune, Kinshasa, 18 mai 1892 », 97.28.

Papiers Fuchs

« Lettre de Engerinckx à Théophile Wahis, Basankusu, 19 mars 1894 », 95-112 (Abir, 1892-1895).

« Lettre de Théophile Wahis au commissaire de district, Boma, 5 juin 1894 », 95-112 (Abir, 1892-1895).

Papiers Verbèque

« Lettre d'Eugène Verbèque, N'Zonzadi, 20 février 1895 », 97.27.

« Lettre d'Eugène Verbèque, Mukikamu (Sankuru), 20 mai 1896 », 97.27.

Verbèque, E. « Journal ». 1894 (septembre). MRAC, 97.27.

Verbèque, E. « Carnet mon voyage en Afrique » (2^e partie), 97.27.

Jugement du tribunal de première instance de Coquilhatville, 22 août 1912, *Isidori Bakanja viri laici 1885c-1909, positio super Martyrio*, Rome, 1991, p. 205.

CHAPITRE 3

MISE EN PLACE ET ÉVOLUTION

DE L'ORGANISATION POLITICO-ADMINISTRATIVE⁴⁸

Le district de l'Équateur tire son nom de sa position géographique. En effet, il est situé à cheval sur l'équateur, qui passe par Mbandaka.

Cette appellation d'«Équateur» date du début de la colonisation. C'est en 1883 qu'Henry Morton Stanley, chef de l'Association internationale du Congo, et ses deux compagnons, Camille Coquilhat et Alphonse Vangele, fondèrent, à Wangata, en aval du confluent du fleuve Congo et de la rivière Ruki, une station de l'État. Cette station fut appelée «Equator Station» ou «Station de l'Équateur» (Stanley 1885; Coquilhat 1888). Elle devint, plus tard, Équateurville, puis Coquilhatville, à partir de 1891 (Histoire ancienne de Mbandaka 1985). Le noyau de la ville fut ensuite déplacé vers le confluent de la Ruki, mais l'extension ultérieure intégra de nouveau le site de Wangata.

1. MISE EN PLACE ET ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION TERRITORIALE DE L'ÉQUATEUR, DE L'EIC À 1933

1.1. L'ORGANISATION DES ESPACES

Le nom «Équateur» fut attribué à l'un des onze premiers districts créés en 1888, son chef-lieu étant la station de l'Équateur. Ce vaste district couvrait les

48 Les développements de ce chapitre empruntent à la synthèse de Thomas Munayi (2010) ainsi qu'au travail de Lokamba Lohaka (2012), lequel travail rassemble les références des décisions officielles relatives à la province de l'Équateur. Pour ne pas surcharger le texte, nous vous renvoyons une fois pour toutes à ces ouvrages. Lorsque nécessaire, ceux-ci sont complétés ou corrigés par plusieurs mémoires de licence en histoire, cités en fin de chapitre.



Station terrienne par satellite à Bolenge.

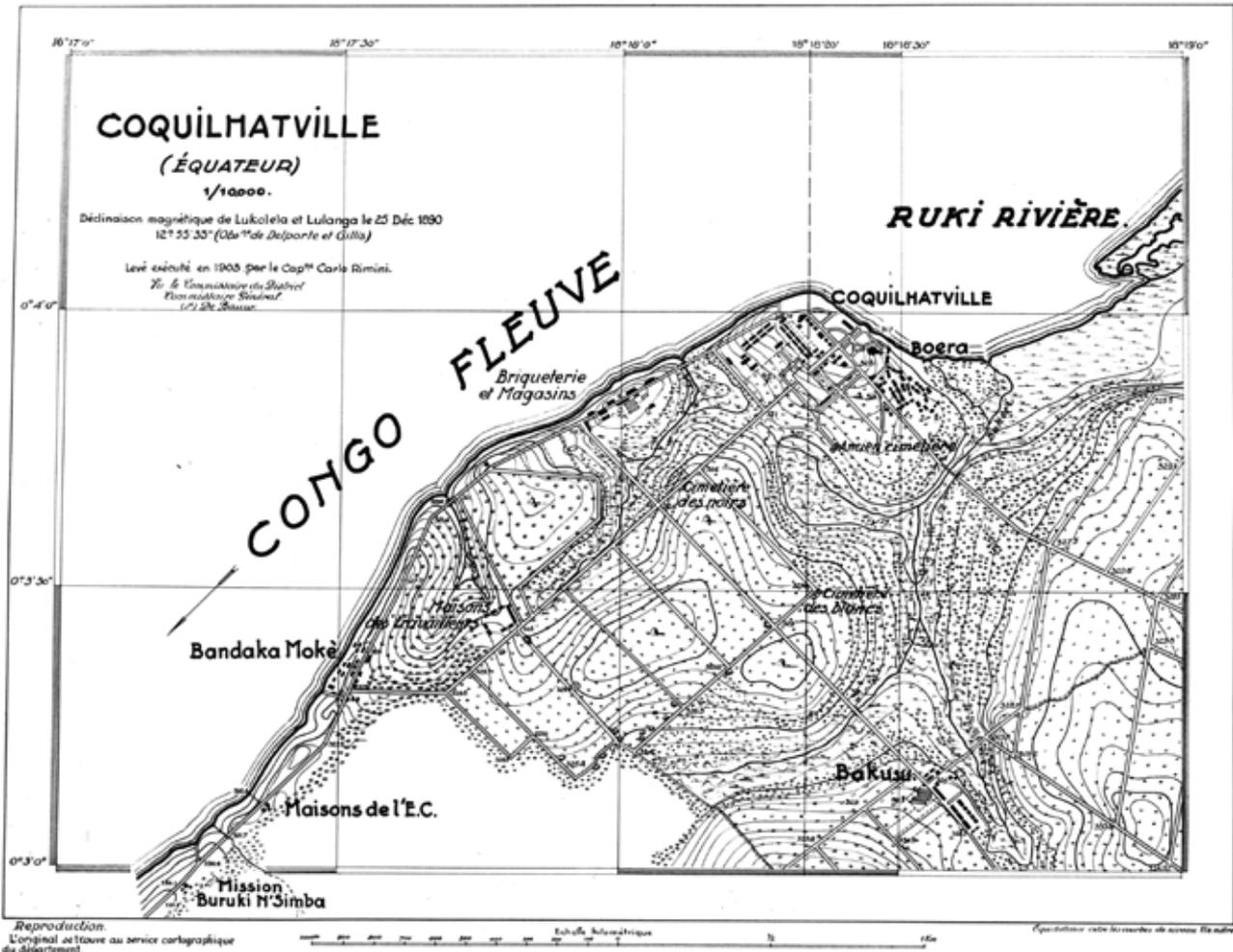
Ici passe la ligne de l'équateur et non à Wangata Bongondjo où une pierre avait été déposée auparavant, à la suite des premières indications.

(Photo équipe locale, 2009.)

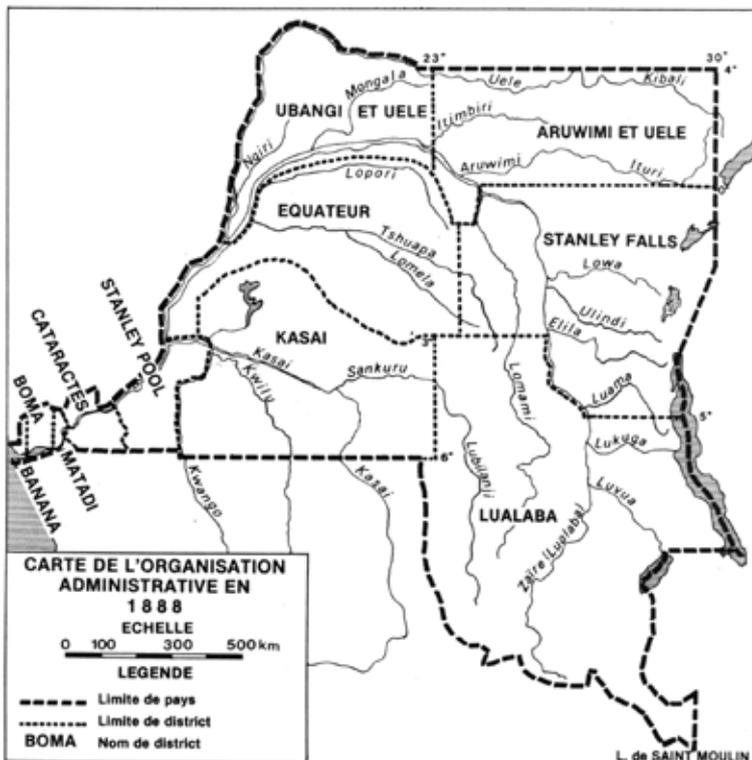


1954 : limonite érigée à Mbandaka pour les 50 ans de la mort de Stanley.

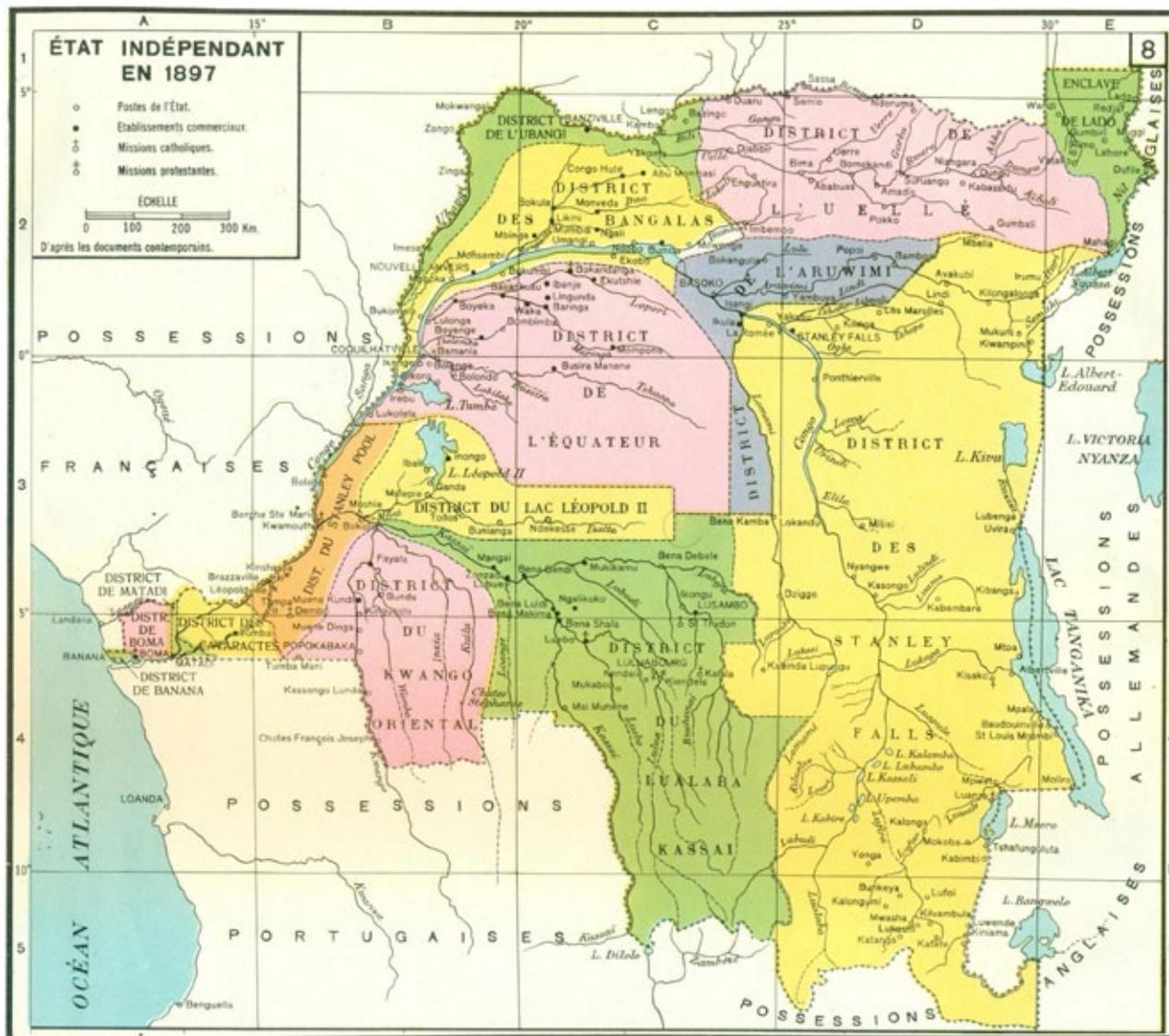
(Photo équipe locale, 2009.)



Plan de la station de Coquilhatville, 1903. (AP.0.0.28348-4, collection MRAC Tervuren; photo Habran, 1929.)



Carte de l'organisation administrative de l'EIC en 1888. Source: de Saint Moulin, L. 1988. « Histoire de l'organisation administrative du Zaïre ». Zaïre-Afrique 224.



Carte de l'organisation administrative de l'EIC en 1897*.

Source : De Rouck, R. 1947. *Atlas géographique et historique du Congo belge et des territoires sous mandat du Ruanda-Urundi*. Bruxelles : Éditions R. De Rouck, extrait planche 3.

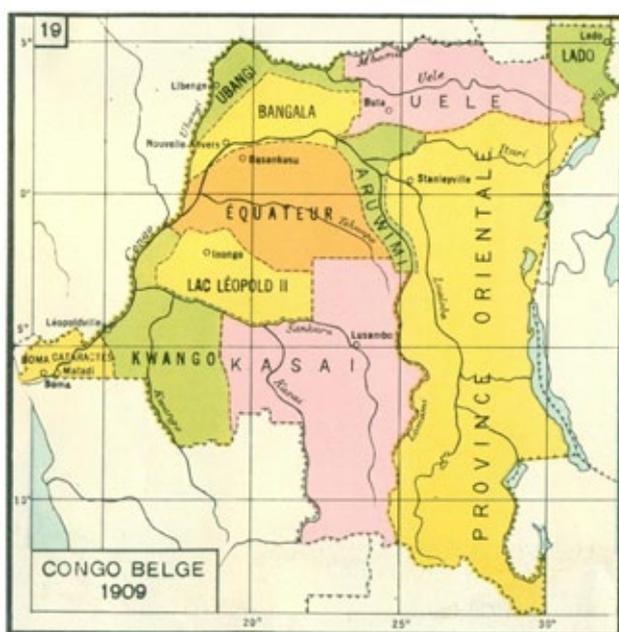
* La lecture des cartes tirées de l'Atlas de De Rouck appelle quelques observations préalables. D'une part, la carte de 1897 traduit le décalage existant entre le découpage légal et la situation de fait. Ce décalage entraîne des confusions quant à la dénomination de certaines entités et à leur existence effective (voir les cas du district dit des « Stanley Falls » et du district du Luabala). D'autre part, la carte de 1913 reproduite plus loin pourrait contenir des approximations, comme l'atteste la délimitation inexacte des entités du Tanganyika-Moero et du Haut-Luapula.

bassins de la Lulonga et de la Ruki. Il était limité au nord par le district de l'Ubangi-Uele, à l'est par le district des Stanley Falls, au sud par le district du Kasai et à l'ouest par le fleuve Congo (BO septembre 1888 : 244-247).

La nouvelle division du pays en 15 districts intervint en 1895. Le district de l'Équateur conservait pratiquement les mêmes limites. Il était désormais borné au nord par le district des Bangala, à l'est par le district de l'Aruwimi, au sud par les districts du Kasai, du lac Léopold II et du Stanley Pool,

à l'ouest par le fleuve Congo (BO 17 juillet 1895 : 233-239).

En 1910, deux ans après la reprise du Congo par la Belgique, le Congo fut divisé en 12 districts, dont celui de l'Équateur. Il fut alors entouré, au nord, par le district des Bangala, à l'est, par le district de l'Aruwimi, au sud, par les districts du Kasai, du Lac Léopold II et du Moyen-Congo, à l'ouest, par le fleuve Congo et l'Ubangi jusqu'au confluent de la Ngiri (BO 23 mars 1910 : 249-257).



Carte de l'organisation administrative de l'EIC en 1909.

Source : De Rouck 1947 : extrait planche 7.



Carte de l'organisation administrative de l'EIC en 1910.

Source : de Saint Moulin, L. 1988. « Histoire de l'organisation administrative du Zaïre ». *Zaire-Afrique* 224.

Le district de l'Équateur fut subdivisé en trois zones et neuf secteurs par l'arrêté ministériel du 29 juillet 1911⁴⁹, lequel dispose que :

1. La zone de Maringa-Lopori, chef-lieu Basankusu, compte quatre secteurs :
 - secteur Ouest : chef-lieu Basankusu ;
 - secteur Nord : chef-lieu Yala ;
 - secteur Est : chef-lieu Simba ;
 - secteur Sud : chef-lieu Mompono.
2. La zone Ruki-Ikelemba, chef-lieu Coquilhatville, compte trois secteurs :
 - secteur de Coquilhatville ;
 - secteur du Ruki : chef-lieu Bokatola ;
 - secteur de la Luilaka : chef-lieu Monkoto.
3. La zone Tshuapa, chef-lieu Boende, compte deux secteurs :
 - secteur de la Tshuapa-Lomela : chef-lieu Boende ;
 - secteur de la Haute-Tshuapa : chef-lieu Ikela.

L'arrêté royal du 28 mars 1912 organise la colonie en districts et prévoit leur découpage ultérieur en territoires. En exécution de cet arrêté, le nombre de districts fut porté à 22 et celui de l'Équateur fut réduit au seul bassin de la Ruki, le bassin de la Lulonga constituant désormais un district à part. Ses

limites étaient définies au nord par les districts des Bangala et de la Lulonga, à l'est par le district de l'Aruwimi, au sud par les districts du Sankuru, du Lac Léopold II et du Moyen-Congo, à l'ouest par le fleuve Congo et la rivière Ubangi, jusqu'à son confluent avec la rivière Ngiri (BO 30 mars 1912 : 356-369).

Dans le district de l'Équateur, c'est par l'ordonnance n° 53/2 du 1^{er} mars 1913 que l'arrêté royal du 28 mars 1912 fut exécuté. Chaque territoire fut baptisé du nom de son chef-lieu. Coquilhatville resta le chef-lieu du district, qui comptait 18 territoires (BO 1913) : Coquilhatville, Bikoro, Bokatola, Mompona, Lusangania, Boyenge, Bianga, Monkoto, Waka, Bokote, Boliko, Boende, Itoko, Inkaka, Yolombo, Yokolo, Moma, Mondombe.

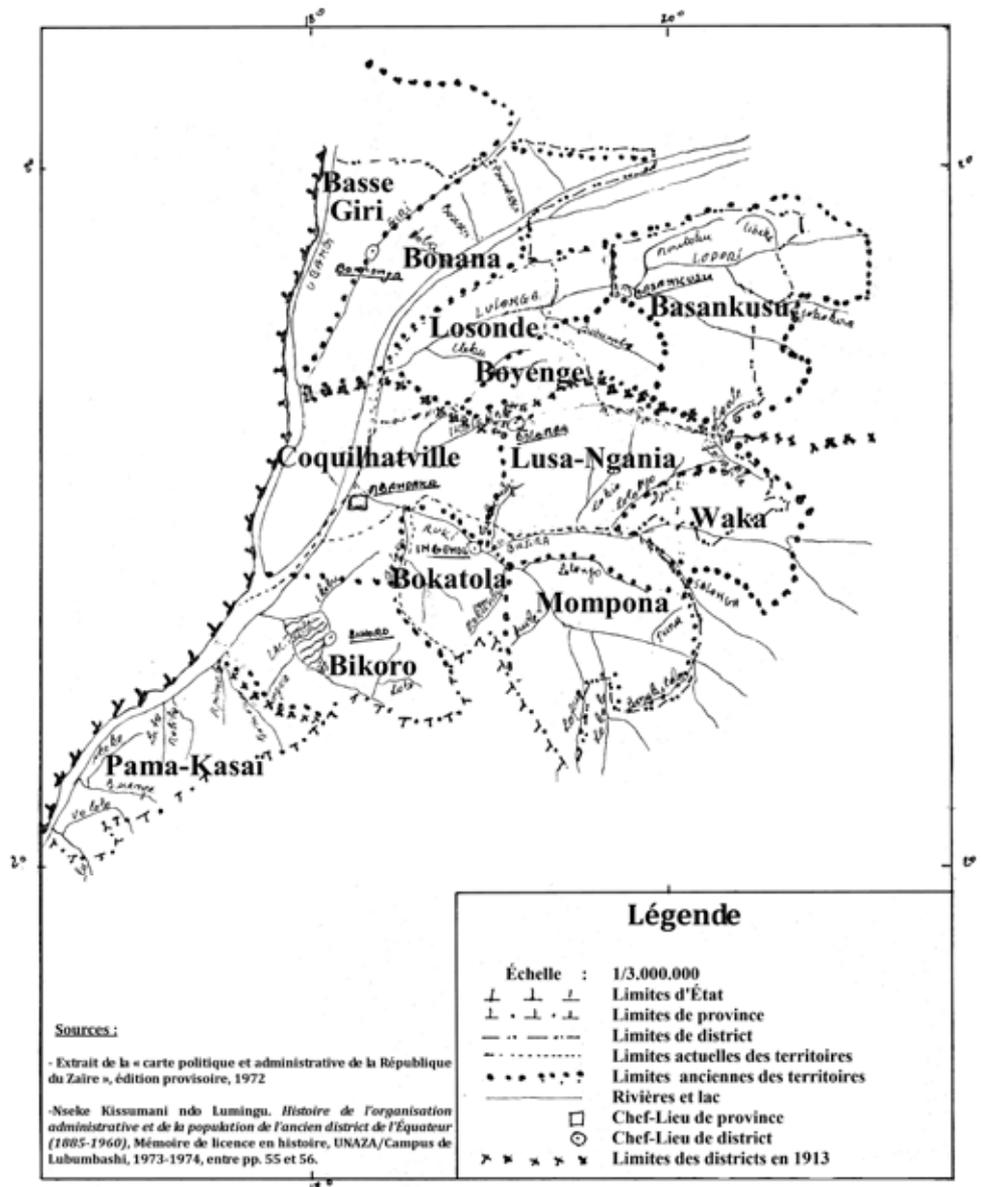
À noter que le territoire de Basankusu fut intégré dans le district de la Lulonga, composé de dix territoires, et dont Basankusu était le chef-lieu. Les territoires constitutifs étaient (BO 1913 : 378-385) : Losombo, Basankusu, Bongandanga, Lingunda, Befale, Yala, Lingomo, Mompono, Befori, Simba.

Par l'ordonnance n° 161/4 du 25 novembre 1913, le chef-lieu du territoire de Bikoro fut transféré de Bikoro à Irebu. Mais par une nouvelle ordonnance n° 20/SG du 10 février 1916, le chef-lieu fut ramené d'Irebu à Bikoro. Ce fut par l'ordonnance n° 6/SG du

⁴⁹ Recueil usuel (R.U.) du 29/7/1911, T7, pp. 872-873. Lire aussi à ce sujet Munayi (2010 : 155-157).



1907 : des femmes se rendant au marché au poste de Bokatola.
(AP.O.21046, collection MRAC Tervuren; photo E. Verdick, 1907.)



Carte de l'organisation administrative du district de l'Équateur en 1913.
(Carte MRAC, service Histoire et Politique.)

- territoire des Ekota-Bosaka : chef-lieu Bulukutu ;
- territoire des Lolia-N'golu : chef-lieu Mondombe ;
- territoire des Boyela : chef-lieu Moma ;
- territoire des Yasanyama : chef-lieu Yolombo ;
- territoire des Bakutshu : chef-lieu Boende ;
- territoire de la Luilaka : chef-lieu Monkoto ;
- territoire des Mbole de la Salonga : chef-lieu Watsi-Kengo ;
- territoire des Boangi : chef-lieu Mompono.

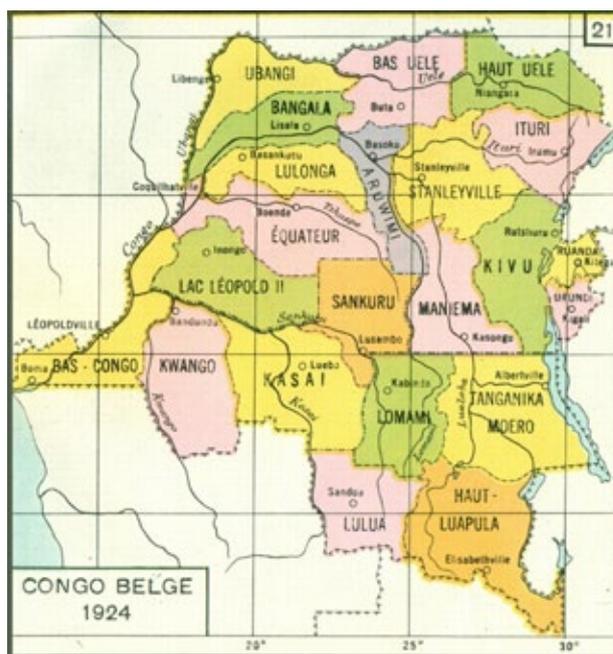
L'ordonnance n° 32/AIMO du 23 mars 1927 modifia l'ordonnance précédente pour ce qui concerne certains territoires des districts de la Lulonga et de l'Équateur :

- dans le district de la Lulonga : le territoire de Simba, chef-lieu Simba, devint territoire des Buma, chef-lieu Yapese.
- dans le district de l'Équateur : le chef-lieu du territoire des Wangata devint Bokatola ; le chef-lieu du territoire des Boangi fut déplacé à Waka ; le chef-lieu du territoire des Bakutshu fut déplacé à Itoko. La même année (ordonnance du 7 novembre 1927), le territoire des Bakutshu fut renommé « Bakutu » (BA 1928 : 369-370).

Jusque 1933, l'espace actuel du district de l'Équateur fut encore retouché à deux reprises. En 1930, d'abord, lorsque furent révisées les limites des territoires suivants (ordonnance n° 98/AIMO du 30 décembre 1930) : Wangata, Bokala, Ekota-Bosaka, Lolia-Ngolu, Bakutu, Mbole de la Salonga et Boangi.

En 1932, ensuite, par la fusion le 1^{er} juin des districts de la Lulonga et de l'Équateur, conformément à l'option adoptée de réduire le nombre de circonscriptions administratives. L'opération donna naissance au district de la Tshuapa, avec Boende pour chef-lieu, lequel district comptait les dix territoires ci-après (BA 1932 : 205-212) :

- territoire de Coquilhatville : chef-lieu Coquilhatville ;
- territoire de Lulonga-Ikelemba : chef-lieu Basankusu ;
- territoire du Bas-Lopori : chef-lieu Bongandanga ;
- territoire des Lalia-Buma : chef-lieu Yapere ;
- territoire des Munji : chef-lieu Befale ;
- territoire des Nkundo : chef-lieu Ingende ;
- territoire des Mbole : chef-lieu Monkoto ;
- territoire des Bakutu-Bosaka : chef-lieu Boende ;
- territoire des Dzalia-Boyela : chef-lieu Ikela ;
- territoire de la Haute-Lomela : chef-lieu Lomela.



Carte de l'organisation administrative du Congo belge en 1924.
 Source : de Rouck, R. 1947. *Atlas géographique et historique du Congo belge*. Bruxelles : Éditions R. de Rouck, planche 21 b.

Jusque 1933, le nouveau district s'étendait au territoire de Lomela, récupéré du district du Sankuru qui fut supprimé en 1932 (voir carte page suivante).

1.2. L'ORGANISATION DES CENTRES

En ce qui concerne les centres, il y a lieu de noter que les ordonnances du 24 mars et du 14 mai 1918 supprimant respectivement la circonscription urbaine de Mushie et celles d'Irebu, Nouvelle-Anvers, Zongo, Banzyville et Yakoma furent confirmées par l'ordonnance n° 31 du 8 juillet 1920.

L'ordonnance du 12 novembre 1921 fit transférer le chef-lieu du district de l'Équateur de Coquilhatville à Boende. Et l'« avis public » du 10 juin 1922 donna la liste des centres commerciaux de la province de l'Équateur. Pour le district de l'Équateur, ceux-ci étaient :

- dans le territoire de Coquilhatville : Coquilhatville, Wangata, Inganda, Wendji, Bikoro, Irebu, Gombe, Boyeka et Ikengo ;
- dans le territoire de Bokataka : Bokatala, Kombo et Kata ;
- dans le territoire de Boende : Boende, Vieux-Wema et Kengo ;
- dans le territoire d'Itoko : Itoko ;



Septembre 1930 : deux Bulukutu (chefs) de la région entre Bokatola et Bikoro.

(AP.0.0.29753, collection MRAC Tervuren ; photo P. Staner, 1930, © MRAC Tervuren.)

- dans le territoire de Mondombe: Mondombe, Okoka, Yangole et Bokungu ;
- dans le territoire de Lusangania: Lusangania, Boyenge, Monzambi, Bombamba, Balangala, Bolomba, Lingunda, Lisala et Ikali ;
- dans le territoire de Yokolo: Yokolo ;
- dans le territoire de Moma: Moma, Boyongo et Yonga ;
- dans le territoire de Waka: Waka, Lusako, Wafemia, Tumba, Boleko, Boeya, Kungu, Bomate et Djombo ;
- dans le territoire de Yolombo: Yolombo, Yalola et Ikela.

L'arrêté du ministre des Colonies du 3 décembre 1921 créa la sous-perception des postes à Boende dans le district de l'Équateur. En outre, l'ordonnance du 12 janvier 1923 portant création des districts urbains stipulait que: «Dans le cas où il le juge nécessaire, le gouverneur général peut, par

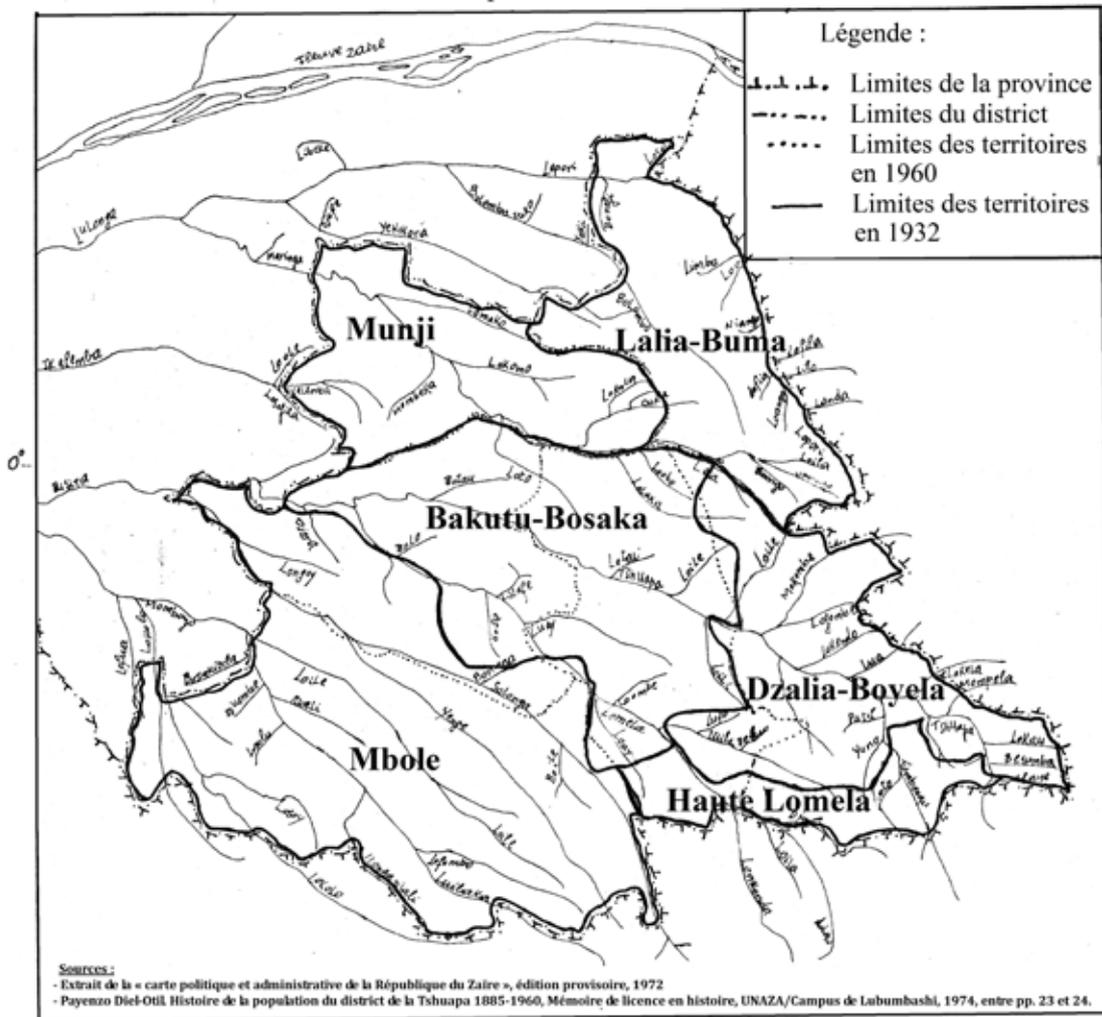
voie d'ordonnance, détacher de l'administration du district, le territoire d'une agglomération urbaine et en former une circonscription administrative spéciale, sous la dénomination de district urbain qui a une personnalité civile» (BO 1923: 118-122). L'ordonnance n° 23 du 28 avril 1924 détermina les limites de la circonscription urbaine de Coquilhatville (BA 1924: 318-319). L'ordonnance n° 127 du 13 décembre 1927 détermina les nouvelles limites de la circonscription urbaine de Coquilhatville.

2. DE LA GRANDE RÉFORME DE 1933 À L'INDÉPENDANCE

À l'issue des réorganisations territoriales de 1932 et de 1933, le Congo belge se présentait avec 16 districts regroupés dans 6 provinces, chacune baptisée du nom de son chef-lieu. La nouvelle province de Coquilhatville, qui se substituait donc à l'ancienne Équateur, ne comportait plus que 2 districts, après le détachement du district du Lac Léopold II : Congo-Ubangi et Tshuapa. Ce dernier englobait les anciens districts de l'Équateur et de la Lulonga (BO 25 octobre 1933).

La nouvelle organisation administrative transféra le territoire de Lomela au district du Sankuru reconstitué. Le territoire des Tumba [Ntomba] fut détaché du district du Lac Léopold II pour être attaché au district de la Tshuapa ; son chef-lieu fut déplacé de Bikoro à Lukolela. En outre, un nouveau territoire fut délimité: celui des Bosaka, par division du territoire des Bakutu-Bosaka. La composition administrative du district, à l'issue de ces modifications, est officialisée par l'ordonnance n° 85/AIMO du 29 septembre 1933, laquelle reconnaît les onze territoires suivants (BA 1933):

- territoire de la Lulonga-Ikelemba, chef-lieu Basankusu ;
- territoire des Tumba [Ntomba], chef-lieu Lukolela ;
- territoire du Bas-Lopori, chef-lieu Bongandanga ;
- territoire des Lalia-Buma, chef-lieu Djolu ;
- territoire des Munji, chef-lieu Befale ;
- territoire de Coquilhatville, chef-lieu Coquilhatville ;
- territoire des Nkundo, chef-lieu Ingende ;
- territoire des Mbole, chef-lieu Monkoto ;
- territoire des Bosaka, chef-lieu Bokungu ;
- territoire des Ekota-Bakutu, chef-lieu Boende ;
- territoire des Dzalia-Boyela, chef-lieu Ikela.



Carte de la partie Est du district de la Tshuapa de 1932 à 1933.
(Carte MRAC, service Histoire et Politique.)

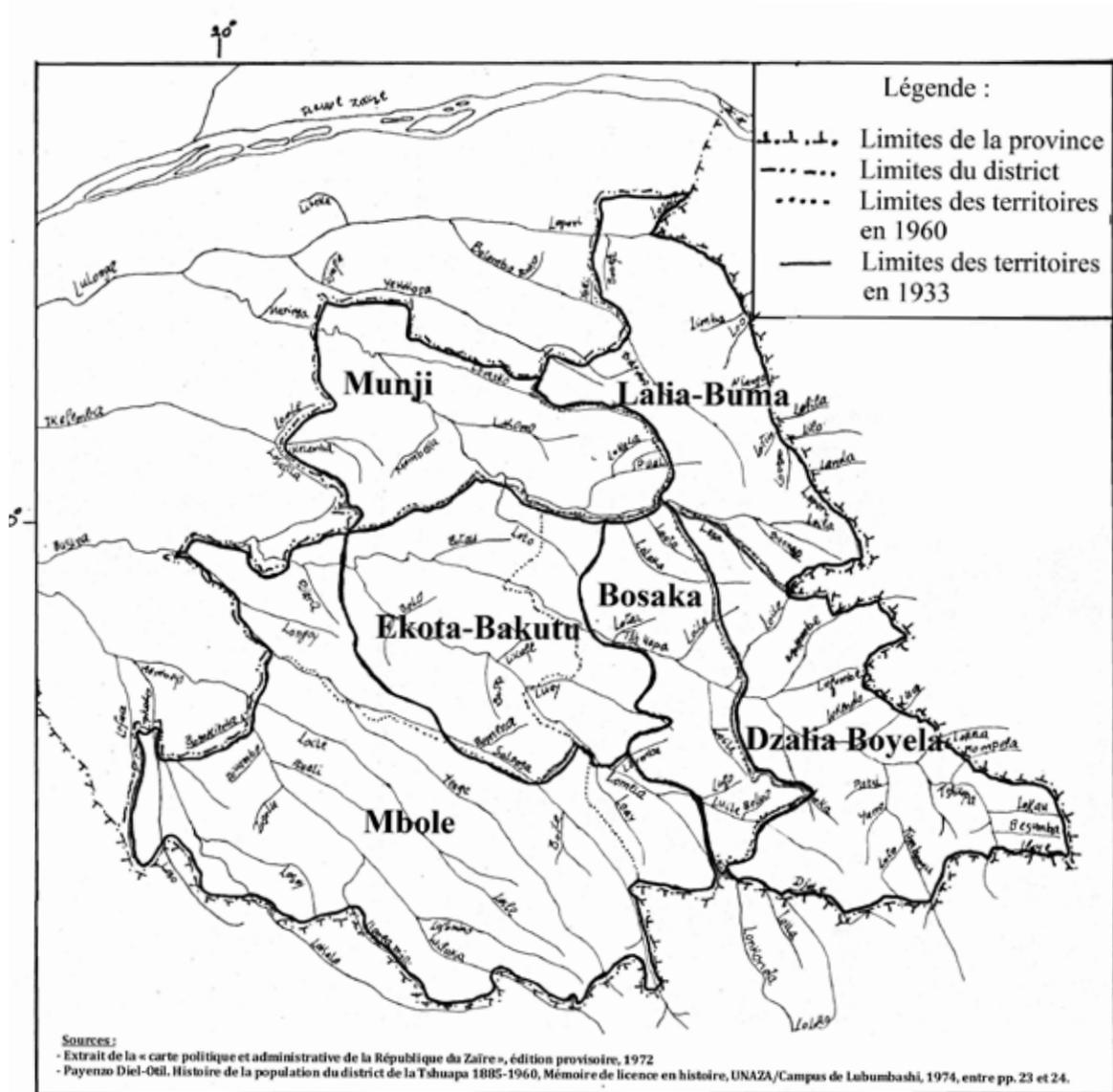
Le 1^{er} mai 1935, chacun de ces 11 territoires prit le nom de son chef-lieu respectif (BA 1935 : 208-215).

De même, le 5 décembre 1939, la localité de Boende, sur la rivière Maringa, dans le territoire de Befale, fut rebaptisée Boende-Ekafela (BA 1939 : 961). Cette dernière modification marque pour près de dix ans la suspension du processus d'organisation territoriale hors les centres.

Dans ce domaine, l'ordonnance n° 97/AIMO du 16 juin 1933 et deux arrêtés du 25 mai 1936 ont créé à Coquilhatville les deux centres extra-coutumiers (CEC) suivants : « Centre indigène des pêcheurs » (BA 1933 : 403-404, confirmé par l'arrêté n° 80, BA 1936 : 295) et le « Centre de la Cité indigène » (arrêté n° 81, BA 1936 : 295-296). Les mesures se poursuivirent au cours des années 1940, caractérisées



1927 : traversée d'une caravane au village Boyela de Moma.
(AP.0.0.26324, collection MRAC Tervuren; photo S. Molin, 1927, © MRAC Tervuren.)



Carte du district de la Tshuapa, partie Est, entre 1933 et 1935.
(Carte MRAC, service Histoire et Politique.)

revenant d'autres centres faute de travail et s'installant à Basankusu, car ils n'ont plus vécu depuis de longues années en dehors d'un centre européen, indigènes du territoire et autres, venus s'installer dans le centre de Basankusu pour échapper aux obligations imposées aux indigènes en chefferie, que ces individus soient ou non d'anciens travailleurs.

À part cette dernière catégorie, les natifs sont calmes, soumis, sérieux, disposés à travailler. À peu près tous les étrangers au territoire, une partie des indigènes originaires de celui-ci font partie de ces catégories.

Les individus appartenant à la dernière catégorie et originaires presque tous du territoire sont fainéants, indisciplinés, c'est un élément à surveiller et celui qui cherchera à vivre de moyens plus ou moins mal-

honnêtes plutôt que les natifs appartenant aux autres catégories.

D'une manière générale toutefois les habitants du centre de Basankusu sont soumis, disciplinés, d'assez bonne volonté. Toutefois, une surveillance sévère doit être exercée pour éviter que ce centre ne devienne un lieu de refuge, pour faire respecter les règlements de police, faire exécuter les obligations fiscales au natif surtout. C'est notamment le cas en ce qui concerne les indigènes de la dernière catégorie citée et dont l'exemple, s'ils jouissent de l'impunité, serait pernicieux. [...]

Ériger le village extracoutumier de Basankusu en centre de cet espace est une mesure qui complète celle de la reconnaissance du tribunal de centre. En donnant un statut légal, en organisant cette cité indigène

on pourra plus facilement faire prédominer l'influence de la partie la plus disciplinée, la plus laborieuse et sérieuse de la population. On pourra, ayant des chefs responsables, obtenir de meilleurs résultats au point de vue administratif que par la surveillance directe d'un Européen, aidé de policiers, auxquels échappent nombre d'infractions, nombre d'individus séjournant illégalement dans le centre. Des capitas sans autorité légale ne sont pas des auxiliaires suffisants.

Le fait d'ériger la cité indigène en centre extracoutumier reconnu, aura pour avantage de donner plus de cohésion à cette collectivité d'individus de villages et chefferies différents, de leur créer des obligations spéciales administratives, sociales, qui petit à petit se transformeront en règles sociales et morales remplaçant les disciplines de leur coutume, en partie abandonnées; ce qui permettra de faire le tri entre les habitants qui se sont fixés à Basankusu pour y travailler ou déshabitués depuis de longues années à la vie traditionnelle dans leurs villages d'origine, et les individus qui viennent simplement fuir des corvées, et que les autres élimineront ou assimileront. [...]

Conformément aux dispositions du décret du 23 novembre 1931, j'ai l'honneur de proposer que la cité indigène de Basankusu soit érigée en centre extracoutumier. [...] Il portera le nom de Basankusu.

Le centre sera dirigé par un conseil de sept membres pris parmi les divers groupes ethniques formant la population de cette circonscription. Soit un pour les Mongo d'origine Lisafa, Lilangi I et Bongilima – Un pour les Mongo d'origine songo – Un pour les Mongo originaires de la région de Waka et de la Maringa – Un pour les Mongo originaires du reste du territoire de la Lulonga Ikelemba – Un pour les Mongo du Lopori – Un pour les Mongandu – Un pour les Gombe. Ce dernier groupe est petit, mais se différencie trop nettement des autres pour qu'il ne soit pas spécialement représenté. Chaque groupe sauf ce dernier et celui des Mongo du Lopori comporte environ 70 à 75 hommes. Celui du Lopori est spécialement représenté, car il vit de préférence avec les Mongandu, le groupe le plus important après les Mongo qui a ainsi en quelque sorte deux représentants. [...]

Les fonctions de chef de centre seront dévolues au nommé Lomboto Édouard, de Bokala, chefferie Lingoy, territoire des Kundu. Tout jeune il a été amené comme esclave dans la chefferie Bongilima et y a vécu, libre, bientôt après. Il est ensuite devenu soldat. Depuis 1924 il vit à Basankusu, il a exercé avec dévouement les fonctions de capita et avait aidé en cette capacité Lokole, capita défunt de la cité indigène. Il est bien vu des

anciens soldats et de la plupart des habitants, quoique les indigènes originaires de Lilangi I, Bongilima, Lisafa lui préfèrent Mombela. Il a néanmoins pour lui la moitié de la population et étant plus dévoué que Mombela, rendra de meilleurs services. Mombela Thomas est proposé comme chef adjoint du centre de Basankusu. Il est originaire de Boondji [Boonje], chefferie Bongilima et habite Basankusu depuis 1913. De 1918 à 1922, il a vécu à Coquilhatville et Léopoldville. Il est maçon de profession et a exercé ce métier au service de la colonie puis de divers particuliers. Il a de l'influence sur les Mongo des alentours de Basankusu surtout. Il travaille avec moins de zèle que Lomboto et l'opinion des habitants étant partagée à leur égard, il est préférable qu'il exerce simplement les fonctions de chef adjoint du centre. Ils sont tous deux juges et le troisième juge Ngolo fait également partie du conseil du centre comme représentant des Mongandu. Il a été proposé de créer une caisse qui sera alimentée par les ressources du budget, après son approbation par monsieur le gouverneur de la province. Un projet indiquant les postes devant figurer en recettes et en dépenses est annexé à la proposition de création de la caisse. Il a été proposé une indemnité de 5 frs à chaque conseiller par mois. Leur rôle n'étant pas particulièrement actif, 60 frs par an semblent une rémunération suffisante.

Il est proposé que le chef touche 240 frs par an, soit 20 par mois et le chef adjoint, 120 frs par an, soit 10 par mois. Leur rôle est en effet plus actif. Le greffier du tribunal de centre, en même temps comptable de la caisse de celui-ci, touche 10 frs par mois pour chacune de ses fonctions, soit 20 en tout comme tous les autres greffiers-comptables du territoire. Il est proposé une police composée de 3 policiers touchant 10 frs par mois et recevant annuellement 2 tenues en indigo-drill et 1 fez, conditions auxquelles sont engagés tous les policiers de chefferie du territoire. Le nombre paraît suffisant, car le centre a un territoire peu étendu et, car les soldats du détachement de Basankusu sont à proximité. Il n'y a pas lieu d'obérer le budget par les salaires trop élevés» (Lonkama 1990: 381-383).

Interrompu depuis 1939, le processus d'organisation territoriale reprit en 1947. Tant au niveau des territoires que des centres, les mesures se succédèrent dès lors dans un rythme soutenu jusque 1958.

L'année 1947 est marquée à la fois par le retour de la province à sa dénomination d'origine (Équateur) et par la création dans le district de la Tshupa du ter-



Locaux de l'administration du territoire à Basankusu, devenus, après l'indépendance, le bureau du district de l'Équateur.

(HP.1957.01.502, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)

ritoire de Bikoro (arrêté du 1^{er} juillet 1947 du Régent portant sur l'organisation de la colonie).

Le 1^{er} janvier 1949, le chef-lieu du territoire de Lukolela retourna à Bikoro.

L'ordonnance n° 21/228 du 14 juillet 1949 divisa la province de l'Équateur en trois districts, celui de la Tshuapa étant divisé en deux : le district de l'Équateur, chef-lieu Coquilhatville, et le district de la Tshuapa, chef-lieu Boende (BA 1949 : 1284-1288). L'ordonnance n° 21/230 du même 14 juillet 1949 fixa le nombre de territoires pour les deux nouveaux districts. Celui de la Tshuapa comptait 9 territoires et celui de l'Équateur 5 (BA 1949 : 1295-1297), chacun portant le nom de son chef-lieu : Nouvelle-Anvers, Bolomba, Bikoro, Coquilhatville, Ingende.

Des 11 territoires dont était composé l'ancien district de la Tshuapa, 3 faisaient retour au nouveau district de l'Équateur : Coquilhatville, Ingende et Bikoro. À ces 3 territoires, 2 autres s'ajoutaient : le territoire de Nouvelle-Anvers, détaché du district du Congo-Ubangi, et le territoire de Bolomba, délimité à cette même occasion.

Par l'arrêté n° 21/94 du 19 mai 1950, le CEC de Bomenga, dans le territoire de Bikoro, devint une cité (BA 1950 : 1786). L'ordonnance n° 21/291 du 10 août 1950 modifia la dénomination du territoire de Nouvelle-Anvers en territoire de Bomongo, dont le chef-lieu devint Bomongo. Par l'arrêté n° 13/255 du 3 novembre 1952, un camp de détention fut créé à Bokala dans le territoire de Coquilhatville (BA 1952 : 2569). Par l'arrêté n° 13/191 du 3 juillet 1953 du gouverneur de la province de l'Équateur, le camp de détention créé à Bumba par l'arrêté n° 11/66 du 3 avril 1951 fut transféré à Yele sur Lukwedji, en territoire de Bolomba (BA 1953 : 1367). Par l'arrêté n° 21/71 du 22 mars 1955 du gouverneur de la province de l'Équateur, le CEC de Lukolela, en territoire de Bikoro, devint une cité indigène.

Par l'ordonnance n° 21/180 du 13 avril 1955, la province de l'Équateur fut divisée en 4 districts, par scission en 2 nouvelles entités de l'ancien district du Congo-Ubangi : le district de l'Ubangi, chef-lieu Gemena, et le district de la Mongala, chef-lieu Lisala. À cette occasion, le district de la Tshuapa dut céder à

la Mongala ainsi qu'à l'Équateur les territoires de Bongandanga et de Basankusu.

Le district de l'Équateur comptait, dès lors, 6 territoires suivants, toujours baptisés du nom de leur chef-lieu (BA 1955 : 713-716) : Bomongo, Bolomba, Basankusu, Ingende, Bikoro, Coquilhatville.

L'ordonnance n° 21/398 du 23 septembre 1958 apporta une ultime modification au district de l'Équateur avant l'indépendance. En créant la ville de Coquilhatville, la mesure supprimait en effet le territoire du même nom (BA 1958 : 1767-1768).

Le district de l'Équateur ne comptait plus que 5 territoires : Bomongo, Bolomba, Basankusu, Ingende et Bikoro.

3. LES ÉVOLUTIONS APRÈS L'INDÉPENDANCE

Ces appellations héritées de la période coloniale demeurèrent jusqu'en 1962, année où la République du Congo Léopoldville fut divisée en 21 provinces, auxquelles s'ajoutait la ville de Léopoldville. Le 14 août 1962, deux nouvelles provinces furent créées dans l'ancienne province de l'Équateur : les provinces de la Cuvette centrale et de l'Ubangi. L'ordonnance n° 183 du 5 novembre 1962 déclara l'état d'exception dans les régions de l'ancienne province de l'Équateur ne faisant pas partie des provinces de la Cuvette centrale et de l'Ubangi. Il s'agit des régions suivantes (MC 1962a : 278-279) :

- les territoires de Lisala, Bumba et Bomongo ;
- les territoires de Budjala, Kungu et Businga, sauf les régions mbanza et ngbaka ;
- le territoire de Bongandanga, sauf le secteur Bongandanga.

La création d'une troisième province, celle du Moyen-Congo, avec Lisala comme chef-lieu, intervint le 5 février 1963.

La nouvelle province de la Cuvette centrale regroupait, en fait, les anciens districts de l'Équateur et de la Tshuapa. Elle comptait les territoires de Basankusu, Bolomba, Coq-Kalamba, Ingende et Bikoro dans l'espace de l'ancien district de l'Équateur ; Boende, Befale, Bokungu, Djolu, Ikela et Monkoto dans l'espace de l'ancien district de la Tshuapa et le secteur Bongandanga en territoire de

Bongandanga resté attaché à la province du Moyen-Congo (MC 1962b : 228).

L'ordonnance n° 41 du 20 février 1964 déclara l'état d'exception dans les régions de Bolobo, Yumbi et Lukolela. Elle porta nomination du commissaire général extraordinaire et de ses adjoints ci-après (MC 1964 : 200) :

- François Diatako, désigné commissaire général extraordinaire pour les régions de Bolobo, Yumbi et Lukolela ;
- Frédéric Waleku et Jean Bompese, désignés commissaires extraordinaires adjoints.

Le décret n° 85 du 13 mars 1965 proclama l'état d'urgence dans la province de la Cuvette centrale. Le ministre de l'Intérieur, Godefroid Munongo, devint le haut-commissaire de la République, Pierre Boyele fut nommé commissaire de la République ; les autres membres du comité étaient Sébastien Bosange, Joseph Bosekota et Jean Bompese. Par décret-loi du 5 août 1965 modifiant la loi du 5 février 1963 portant création de la province du Moyen-Congo, la région de Lukolela, placée dans le même cas que les régions de Bolobo et Yumbi, fut détachée de la province du Moyen-Congo (MC 1965 : 718).

La question des frontières entre les trois nouvelles provinces de l'ex-province de l'Équateur devint particulièrement aiguë (cf. *infra*). L'ordonnance-loi n° 66-36 du 26 janvier 1966 modifia la loi du 14 août 1962 portant création de la province de l'Ubangi. Dans l'article 1^{er} modifié de cette dernière loi, la formulation « régions mbanza et ngbaka des territoires de Budjala, Kungu et Businga » fut modifiée comme suit (MC 1966a : 81) :

- « les territoires de Kungu et de Budjala ;
- la partie du territoire de Businga située à droite d'une ligne qui traverse ledit territoire en suivant le cours de la rivière Ebola puis le cours de la rivière Mongala ».

Par l'ordonnance-loi n° 66-205 du 6 avril 1966, les trois nouvelles provinces, le Moyen-Congo, l'Ubangi et la Cuvette centrale, furent supprimées. Ainsi, la RDC comptait 12 provinces, en plus de la ville de Léopoldville. Six provinces furent maintenues telles quelles : le Kongo-Central, le Nord-Kivu, le Nord-Katanga, le Kibali-Ituri, le Haut-Kongo, l'Uele. Six provinces résultèrent du processus de réunification :

- le Bandundu regroupait : le Kwango, le Kwilu et le Lac Léopold II ;

- l'Équateur regroupait: la Cuvette-Centrale, le Moyen-Congo et l'Ubangi;
- le Sud-Kivu regroupait: le Kivu-Central et le Maniema;
- le Sud-Katanga regroupait: le Katanga-Oriental;
- le Kasai-Oriental regroupait: le Lomami et le Sud-Kasai;
- le Kasai-Occidental regroupait: le Sankuru, Luluabourg et l'Unité-Kasaïenne.

Il est à souligner que la province de l'Équateur fut la toute première à reconstituer son unité de 1960. Le nouveau chef de l'État, Joseph Mobutu, était personnellement préoccupé de la situation de sa province d'origine et plusieurs représentants de celle-ci exigeaient cette réunification depuis 1964 déjà.

L'ordonnance-loi n° 66-287 du 7 mai 1966 portant subrogation des provinces issues de la réunion de plusieurs provinces, en son article 1^{er} alinéa 2, stipule: « La province de l'Équateur est subrogée à tous les droits et obligations des provinces de la Cuvette centrale, du Moyen-Congo et de l'Ubangi » (MC 1966b: 425-426). L'ordonnance du 18 mai 1966 délimitait la nouvelle province de l'Équateur ramenée à ses limites du 30 juin 1960, avec Coquilhatville pour chef-lieu. Il faudra attendre l'ordonnance n° 67-215 du 27 avril 1967 pour qu'une nouvelle restructuration ramène la Province-Orientale, la province du Katanga et celle du Kivu dans les dimensions de 1960. Les autres provinces ne retrouvèrent plus leurs anciennes frontières.

En ce qui concerne la situation de Coquilhatville, chef-lieu de la province de l'Équateur réunifiée, cette ville fut déclarée « propriété commune » à tous les habitants de la province. Cette disposition, qui fut généralisée à l'ensemble du pays⁵⁰, visa d'abord à régler les conflits qui s'étaient produits à Coquilhatville en 1962 et 1963, les Ngombe ayant été chassés par les Mongo (cf. *infra*).

Par l'ordonnance-loi n° 66-564 du 13 octobre 1966, Coquilhatville fut renommée Mbandaka. Le chef-

lieu du district de l'Équateur fut déplacé de Mbandaka à Basankusu.

L'arrêté ministériel du 28 juillet 1967 maintint les deux communes délimitées de la ville de Mbandaka et dénommées le 10 octobre 1958, à savoir: Mbandaka et Wangata. Il maintint également la « zone annexe » englobant le secteur de l'Équateur dont le chef-lieu était fixé à Inganda (MC 1967: 766).

L'arrêté ministériel n° 081 du 4 mai 1968 supprima la « zone annexe » et créa une circonscription dénommée secteur de l'Équateur dont le chef-lieu resta Inganda. Mais le chef de l'État se souciait de plus en plus de la situation administrative de sa région d'origine, située dans la partie Nord, chez les Ngbandi. Progressivement, de nouvelles organisations administratives furent adoptées et cette province, plus que toutes les autres du pays, connut plusieurs subdivisions, voire de nouveaux statuts, élevant plusieurs de ses entités au rang supérieur de villes et territoires. Mbandaka, chef-lieu de la province de l'Équateur, mais aussi d'autres centres importants, comme Gemena ou Lisala, furent minimisés par la position politique de la nouvelle ville de Gbadolite (au départ avec statut de territoire dépendant directement du chef de l'État), deuxième résidence de Mobutu, qui s'y rendait fréquemment. L'ordonnance n° 77/209 du 30 juillet 1977 créa le district (appelé sous-région) du Nord-Ubangi, chef-lieu Gbadolite, par division des districts de l'Ubangi et de la Mongala réduits.

Le 6 octobre 1976 furent recréés les territoires de Mankanza et de Lukolela respectivement par la division des territoires de Bomongo et de Bikoro. Depuis, le district de l'Équateur compte sept territoires: Bomongo, Basankusu, Bolomba, Ingende, Bikoro, Mankanza et Lukolela.

En 2006, la nouvelle Constitution divisa le pays en 26 provinces. L'ancienne province de l'Équateur est démembrée en cinq nouvelles provinces correspondant à ces cinq districts administratifs mis en place sous le régime Mobutu: Nord-Ubangi, Sud-Ubangi, Mongala, Tshuapa et Équateur. Le nouvel ordre politique, synonyme de la refondation de l'État, axé sur un nouveau découpage territorial ainsi que sur le transfert effectif d'importantes responsabilités et recettes du niveau central aux provinces, vise un changement des statuts de celles-ci. En effet, jadis considérée comme une entité décentralisée, la province est appelée à devenir une entité politique autonome.

50 La qualification de « propriété commune » s'applique en fait à la ville de Léopoldville ainsi qu'aux chefs-lieux de chacune des provinces selon l'ordonnance-loi n° 66-205 du 6 avril 1966 précitée qui dispose en effet que ceux-ci sont des territoires neutres. Plus précisément, la ville de Léopoldville est la propriété collective de tous les habitants du Congo, et le chef-lieu d'une province est la propriété collective de tous les habitants de la province.

RÉFÉRENCES

Bulletin administratif (BA)

BA. 1933. « Ordonnance n° 85/AIMO du 29 septembre 1933 » : 543-551.

BA. 1936a. « Arrêté n° 80 » : 295.

BA. 1936b. « Arrêté n° 81 » : 295-296.

BA. 1913: 129-134; 134-137; BA 1920: 719; BA 1924: 318-319; BA 1928: 369-370; BA 1932: 205-212; BA 1933: 403-404; BA 1935: 208-215; BA 1939: 961; BA 1942: 2099; BA 1949: 1284-1288; 1295-1297; BA 1950: 1786; BA 1952: 2569; BA 1953: 1367; BA 1955: 713-716; BA 1958: 1767-1768.

Bulletin officiel (BO)

BO. 1888 (septembre). « Décret du 1^{er} août 1888. Circonscriptions administratives » : 244-247.

BO. 1895. « Décret du 17 juillet 1895. Délimitation des districts de l'État résultant des décrets du 1^{er} août 1888, 16 octobre 1891 et 17 juillet 1895 » numéro supplément : 233-239.

BO. 1910 (23 mars). « Arrêté royal du 7 mars 1910 portant limites des circonscriptions administratives » : 249-257.

BO. 1912 (30 mars). « Arrêté royal du 28 mars 1912 portant organisation territoriale de la colonie » : 356-369.

BO. 1913. « Ordonnance n° 54/2 du 1^{er} mars 1913 mettant en vigueur l'arrêté royal du 28 mars 1912 » : 378-385.

BO. 1914 (22 septembre). « Arrêté royal du 28 juillet 1914. Gouvernement général de la colonie. Règlement organique » : 898-918.

BO. 1919 (27 décembre). « Organisation territoriale, fixation du nombre des territoires, des districts » : 1056.

BO. 1923: 118-122.

BO. 1933: 368-378.

BO. 1933. « Ordonnance n° 83/AIMO du 29 septembre 1933 » : 535-536.

BO. 1933 (25 octobre). « Arrêté royal du 25 septembre 1933 portant organisation territoriale de la colonie – Constitution des chefs-lieux et limites des provinces » : 738-757.

Moniteur congolais (MC)

MC. 1962a (4 décembre). N° 27: 278-279.

MC. 1962b (24 septembre). N° 23: 228.

MC. 1964 (15 mars). N° 6: 200.

MC. 1965 (1^{er} septembre). N° 16: 718.

MC. 1966a (1^{er} mars). N° 4: 81.

MC. 1966b (1^{er} juillet). N° 12: 425-426.

MC. 1967 (15 septembre). N° 18: 766.

Coquilhat, C. 1888. *Sur le Haut-Congo*. Paris: Lebègue & Co.

de Saint Moulin, L. 1988. « Histoire de l'organisation administrative du Zaïre ». *Zaïre-Afrique* 224.

Lokamba Lohaka, G. 2012. « Organisation territoriale de l'Équateur: 1888-2010 ». Kinshasa: Archives nationales du Congo, Direction Études et Inspection. 52 p. Travail inédit.

Lonkama Ekonyo, B. 1990. « Éléments pour une ethnohistoire de Basankusu (Équateur, Zaïre). En marge d'un centenaire (1890-1990) ». *Annales Æquatoria* 11: 381-383).

« Mbandaka ». 1985. *Annales Æquatoria* numéro spécial.

Mopondi-Zubela Mokutu. 1974. « Inventaire des archives administratives du district de la Mongala ». Mémoire de licence. Lubumbashi: UNAZA.

Munayi, Th. 2010. *Genèse et évolution des circonscriptions administratives et des entités politico-administratives congolaises*. Kinshasa: Éditions de l'UPC.

Nseke Kissumani ndo Lumingu, 1973-1974. « Histoire de l'organisation administrative et de la population de l'ancien district de l'Équateur (1885-1960) ». Mémoire de licence en histoire. UNAZA/campus de Lubumbashi.

Payenzo Diel-Otil. 1974. « Histoire de la population du district de la Tshuapa 1885-1960 ». Mémoire de licence en histoire. Lubumbashi: UNAZA.

Stanley, H. M. 1885. *Cinq années au Congo*. Bruxelles: Institut national de géographie.

Cartes

Carte politique et administrative de la République du Zaïre, édition provisoire, 1972.

De Rouck, R. 1947. *Atlas géographique et historique du Congo belge et des territoires sous mandat du Ruanda-Urundi*: Bruxelles: Éditions R. De Rouck.

CHAPITRE 4

COMPOSITION ADMINISTRATIVE

Le district de l'Équateur compte une ville et sept territoires. Dans ses limites actuelles, l'organisation de l'Équateur remonte à 1949. Mais le nombre de territoires a évolué depuis cette époque, de six à cinq, puis de cinq à sept. À cela s'ajoute la ville de Mbandaka.

Avant 1949, le district connut une longue restructuration administrative. La partie comprenant les territoires de Bomongo et de Mankanza, entre le fleuve Congo et la rivière Ubangi, releva successivement du district de l'Ubangi-Uele (1888-1895), du district des Bangala (1895-1932) et du district du Congo-Ubangi (1932-1949). Le reste du territoire dépendait soit du district de l'Équateur (1888-1912), du district de Lulonga (1912-1932) et du district de la Tshuapa (1932-1949). Pendant ce temps, les territoires furent soit regroupés, soit scindés selon les besoins. Dans les lignes qui suivent, l'évolution administrative de chaque territoire sera présentée, en commençant par les territoires du nord-ouest : Bomongo et Mankanza. Seront abordés ensuite ceux du nord-est et du centre : Basankusu et Bolomba, puis celui du sud-est : Ingende. Pour terminer seront évoqués ceux du sud-ouest : Bikoro et Lukolela.

1. TERRITOIRES DE BOMONGO ET DE MANKANZA

L'organisation du territoire allant du confluent du Congo-Ubangi jusqu'à Mokolo, sur l'Ubangi, jusqu'à Bonyanga, sur la Ngiri, et Mobeka, sur le fleuve, fut une entreprise difficile pour le pouvoir colonial. Alors que le poste de Bangala (Nouvelle-Anvers) à Mankanza date de mai 1884, la vallée de la Ngiri, toute proche, ne fut occupée qu'à partir de 1897. En 1904, cet espace fut divisé en deux secteurs : le secteur de

Nouvelle-Anvers et le secteur de la Ngiri. En 1912, le secteur de la Ngiri fut divisé en trois secteurs : secteur de la Basse-Ngiri, secteur de la Moyenne-Ngiri et secteur de la Haute-Ngiri. Le secteur de la Basse-Ngiri, relevant de Bomana, correspondait à l'actuel territoire de Bomongo. Le secteur de la Moyenne-Ngiri relevait de Bomboma, aux sources de la Moanda. Le secteur de la Haute-Ngiri relevait de Musa, aux sources de la Ngiri (Munayi 2010 : 302).

En 1913, le secteur de la Basse-Ngiri devint le territoire de la Basse-Ngiri, qui deviendra, en 1915, le territoire de Bomana. Le secteur de Nouvelle-Anvers devint le territoire de Nouvelle-Anvers. Les deux territoires fusionnèrent, en 1932, avec le territoire de Bomboma, pour former le nouveau territoire de la Ngiri. En 1939, les anciens territoires de Bomana et de Nouvelle-Anvers se détachèrent de Bomboma et formèrent le nouveau territoire de Nouvelle-Anvers. C'est en 1950 que le territoire de Nouvelle-Anvers devint le territoire de Bomongo, avec le déplacement du chef-lieu de Mankanza à Bomongo, sur la rive droite de la Ngiri, un peu en aval de l'ancien poste de Bomana, situé sur la rive gauche (Munayi 2010 : 158-159). Mais dès 1949, le territoire de Nouvelle-Anvers fut détaché du district de Congo-Ubangi pour être rattaché au district de l'Équateur ; il était difficile à administrer à cause de son isolement, mieux relié à Coquilhatville qu'à Lisala. En 1950, le chef-lieu du territoire de Nouvelle-Anvers fut installé à Bomongo, ce qui impliqua aussi le changement du nom du territoire.

L'arrêté du gouverneur de la province de l'Équateur n° 21/378 du 31 décembre 1953 modifia l'arrêté n° 21/314 du 31 décembre 1952 fixant le nombre et la dénomination des circonscriptions indigènes du territoire de Bomongo comme suit :

- secteur Balobo, chef-lieu Bokene;
- secteur Baloi, chef-lieu Gundu;
- secteur Zamba (écrit Djamba, par erreur), chef-lieu Bonsombi;
- secteur Limbinza, chef-lieu Mobusi;
- secteur Lobala-Likoka, chef-lieu Bokondo;
- secteur Nouvelle-Anvers, chef-lieu Nouvelle-Anvers.

Cette composition ne changea pas lors de la nouvelle organisation administrative du 1^{er} janvier 1956. Les six secteurs furent maintenus lors de la réorganisation administrative de 1957. Ils étaient constitués comme suit :

Tableau 4.1. Composition administrative des secteurs du territoire de Bomongo au 31 décembre 1957

Secteur	Groupement
Balobo	Balombo (Bodzinga) Bikunda Bokene Bonkembe Bonkula Libiri
Baloi	Bomana Mampoko Mobena
Zamba (Dzamba ou Djamba)	Bonsambi Bosira Buburu Makutu Sikoro
Limbinza	Bombenga Bosesera Limbinza Limania
Lobala-Likoka	Likoka Lobala I Lobala II Lobala III
Nouvelle-Anvers	BolomboDobo Emate-Loa Lusengo Mabembe Mankandja Mobeka Moboka

Source : Carte administrative de la province de l'Équateur (au 31 décembre 1957), dressée par M^{me} J. Annaert, sous la direction de P. Gourou, Institut géographique de l'Université libre de Bruxelles.

Après l'accession du Congo à l'indépendance, le territoire de Bomongo fut détaché du district de l'Équateur, alors dépendant de la province de la Cuvette centrale, et rattaché à la province du Moyen-Congo, chef-lieu Lisala (1963-1966). La réunification de la province de l'Équateur en 1966 rattacha à nouveau le territoire de Bomongo au district de l'Équateur.

En 1976, le territoire de Bomongo fut divisé en deux territoires pour constituer désormais le territoire de Bomongo, couvrant le bassin de la Ngiri et le territoire de Mankanza chargé de la rive droite du fleuve Congo (JO, 22 novembre 1976, ordonnance n° 76/295 du 6 octobre 1976).

L'organisation de l'ancien territoire de Nouvelle-Anvers, entre les années 1913 et 1932, avait instauré les chefferies suivantes : Ematelo, Boboka, Bolombo, Mabale, Mankanza, Lusengo, Limpanza et Mobeka (le long du fleuve), Bokeme, Malanga, Bondoko, Libiri, Bonkembe (chez les Balobo) (Archives du territoire de Bomongo Registre des renseignements politiques du territoire de Bomana 1917-1932).

L'ancien territoire de Bomana comprenait, quant à lui, les chefferies suivantes : Bosesera, Mobusi, Bongenye, Bokambo, Limanya et Bombenga (chez les Limbinza), Bomana, Mobena, Mampoko et Nzondo (chez les Baloi), Sikoro, Bosila, Bonsambi, Buburu et Makutu (chez les Dzamba), Lobala I, Lobala II, Lobala III et Likoka (chez les Lobala-Likoka). Les sous-chefferies reconnues jusque dans les années 1920 furent supprimées assez rapidement. Les chefferies des Limbinza, dans la vallée de la Ngiri, furent regroupées en secteur expérimental, dès 1925, sous la direction du chef Mohila de Mobusi, un ancien militaire (Archives du territoire de Bomongo Registre des renseignements politiques du territoire de Bomana 1916-1932).

Les autres chefferies furent regroupées en secteurs en 1940; au départ, le territoire de Nouvelle-Anvers comptait six secteurs : secteur Nouvelle-Anvers (chef-lieu Nouvelle-Anvers), secteur Balobo (chef-lieu Malanga), secteur Limbinza (chef-lieu Bongenye), secteur Baloi (chef-lieu Ngondo), secteur Dzamba (chef-lieu Bonsambi) et secteur Lobala-Likoka (chef-lieu Bokondo) (Archives du territoire de Bomongo Rapports d'enquêtes respectifs pour la création des secteurs Limbinza, Lobala-Likoka, Djamba, Balolo, Baloi et Nouvelle-Anvers). Les anciennes chefferies devinrent alors des simples groupements, dont les chefs constituaient le conseil de secteur, après avoir élu l'un d'entre eux comme chef de secteur.

En 1958, les six secteurs furent regroupés deux à deux pour constituer trois nouvelles circonscriptions indigènes (CI) : la CI Zamba (Dzamba) regroupa les secteurs Zamba (Dzamba) et Lobala-Likoka (chef-lieu Buburu) ; la CI Ngiri engloba les secteurs Baloi et Limbinza, ainsi que les Balobo occidentaux, proches de la Ngiri (chef-lieu Bomongo) ; la CI Nouvelle-Anvers engloba le secteur Nouvelle-Anvers et la partie orientale du secteur des Balobo (chef-lieu Nouvelle-Anvers) (Archives du territoire de Bomongo Registre des renseignements politiques, territoire de Bomongo).

Après la division du territoire de Bomongo en deux parties, le territoire de Bomongo conserva deux secteurs : secteurs Ngiri et Zamba (Dzamba), pendant que le territoire de Mankanza n'en gardait qu'un seul : le secteur de Mankanza. Il fallut donc procéder à un nouveau découpage, en séparant le Sud, le Centre et le Nord, à savoir les secteurs Ndobu, Bangala et Moeko (de Saint Moulin 2011 : 68). La superficie respective des deux territoires était de 10736 km² pour le territoire de Bomongo, et de 7091 km² pour le territoire de Mankanza.

Ce partage fut le fruit des revendications des ressortissants de Mankanza œuvrant dans l'entourage du président Mobutu. Ils déploraient le déclin de leur ville et sa dépréciation au rang d'un simple poste régional. Pour appuyer leurs revendications en faveur de cette division, les populations de Mankanza évoquèrent, sans doute, la situation historique qui avait prévalu de 1912 à 1932, avant le regroupement des territoires de Nouvelle-Anvers et de Bomana. Il faut aussi reconnaître que les difficultés rencontrées pour administrer efficacement les populations de la Ngiri et du fleuve, à partir de Mankanza ou à partir de Bomongo, étaient réelles. En effet, les communications passant par les chenaux de l'entre Congo-Ngiri étaient coupées chaque année pendant près de cinq mois (de décembre à mai). C'est ce qu'on appela des « impératifs d'ordre administratif et économique ». En ce qui concerne le nombre d'habitants, évoqué à chaque fois pour réunir les deux territoires, le problème fut plus ou moins résolu par l'arrivée massive, le long du fleuve, des populations de la Haute-Ngiri et de la Moeko, venant de Kungu et de Budjala. Ainsi, Mankanza prit un nouvel essor comme centre urbain du fleuve. Les mêmes populations migrèrent également dans le territoire de Bomongo et contribuèrent à l'augmentation rapide de la population, sans négliger les facteurs naturels de croissance.

2. TERRITOIRES DE BASANKUSU ET DE BOLOMBA

Comme cela avait été le cas pour les territoires de Bomongo et de Mankanza, les territoires de Bolomba et de Basankusu évoluèrent longtemps ensemble. Ils relevèrent d'abord du district de l'Équateur (1888-1912), puis du district de la Lulonga (1912-1932), ensuite du district de la Tshuapa (1932-1949), et enfin du district de l'Équateur (1949 à ce jour).

Après la création du district de la Lulonga, chef-lieu Basankusu, en 1912, celui-ci fut divisé en dix territoires : le territoire de Losombo, chef-lieu Losombo, correspondant *grosso modo* à l'actuel territoire de Bolomba, le territoire de Basankusu, le territoire de Bongandanga, le territoire de Lingunda, le territoire de Befale, le territoire de Yala, le territoire de Boangi (Mompono), le territoire de Befori, le territoire de Simba et le territoire de Lingomo. Réduits au nombre de six en 1929, ces territoires portèrent les noms respectifs de territoire des Ngombe de l'Ikelemba, chef-lieu Ikoli ; territoire des Baseka-Bongwalanga, chef-lieu Basankusu ; territoire des Ngombe du Lopori, chef-lieu Bongandanga ; territoire des Ntomba, chef-lieu Djombo ; territoire des Lalia-Buma, chef-lieu Djolu et territoire de Mompono, chef-lieu Mompono (Munayi 2010 : 159).

L'organisation administrative du territoire de Basankusu fut difficile, notamment en raison du caractère plurisegmentaire de sa population. Le 1^{er} octobre 1922, l'administrateur du territoire de Basankusu écrivait, dans un procès verbal d'enquête sur la chefferie Songo (ou Basela-Liongo), des Mongo du groupe Baseka Bongwalanga :

« le chef au sens réel du mot n'existait pas avant notre arrivée. C'était le Conseil des Anciens Bokotju (*Bokutsu*) ou *Bokulaka* qui décidait souverainement de tout ce qui concernait le clan. Aujourd'hui, les chefs ont substitué à cette autorité collective leur autorité personnelle, à noter cependant qu'ils font parfois encore appel aux anciens lorsqu'il s'agit de palabres concernant la vie du clan » (reproduit par Lonkama 1990 : 372).

Et il décrit ainsi les insignes que portaient ces « anciens » :

« Une canne en bois de Bofumba entourée de cuivre, une large lanière de peau de léopard servant de bretelle au porte-couteau faite en peau de parasolier ; ce porte-couteau entouré d'une étroite lanière de peau de léopard ; une coiffure en peau de singe, nommée

montole, et dont le haut garni de *bele* (dés du lobece) ; une ceinture en peau d'antilope-cheval, à laquelle pendaient parfois des peaux de loutre» (reproduit par Lonkama 1990 : 372-373).

Lonkama reproduit divers rapports fournissant des indications sur l'organisation et l'évolution des quelques entités locales dans le territoire de Basankusu après la conquête coloniale :

1. Rapport d'enquête sur la chefferie Ekoto [territoire des Baseka Bongwalanga, district de la Lulonga]

Les Ekoto sont à mi-chemin entre Basankusu et Bokakata. Le texte cité ci-après daterait des années 1930, à l'époque des enquêtes de l'administrateur de territoire G. Sand, qui en serait l'auteur.

«La chefferie Ekoto se compose de quatre groupements : Bonko et Ngonda qui sont de tribu pombo, Bokombe qui appartient aux Basekeale, Buya qui est Baseka Bongwalanga (Basekekulu), et qui sont clients, les premiers de Bonko-Ngonga, les seconds de Bondo. [...] Ekoto est un sobriquet donné aux 4 groupes : Bonko-Ngonda, Bokombe-Buya, car ils habitaient un îlot de terre ferme sur la rive gauche de la Bosumba.

[...]

Lors de la constitution des groupements indigènes en chefferies, les quatre groupes : Bonko, Ngonda, Bokombe-Botoma et Buya furent réunis en une sous-chefferie appelée Ekoto, nom donné, car ces populations vivaient sur des terres toutes entourées de marais. Par arrêté n° 81 du 5 juillet 1911 la sous-chefferie Ekoto, sous-chef Likungula de Buya, fut constituée, elle comprenait Buya et ensuite, arrêté du 1^{er} janvier 1912, Buya et les sous-chefferies Bonko, sous-chef Isofei, arrêté n° 109 du 5 juillet 1911 Ngonda, sous-chef Is'Elumbu, arrêté n° 113 du 5 juillet 1911, Bokombe, sous-chef Ise Ekila, arrêté n° 113 du 5 juillet 1911. La sous-chefferie Ekoto dépendit de la chefferie Ifomi, chef Lokona, arrêté du 3 juillet 1911. Ce groupe dépendait du poste Losombo, secteur de Coquilhatville, district de l'Équateur. En 1914 Likungula qui faisait de l'opposition au chef Lokona et cherchait à usurper son autorité sur les Ekoto, fut révoqué, décision du 21 mars 1914, les sous-chefferies Ekoto furent réorganisées et devinrent indépendantes l'une de l'autre tout en faisant partie de la chefferie Ifomi-Bofalanga, chef Lokona, toutes. Ce furent les sous-chefferies : Bonko, n° 109, sous-chef Isofei ; Buya, n° 81, sous-chef Lombe ; Ngonda, n° 113,

sous-chef Ise Elumbu ; Bokombe, n° 111, sous-chef Ise Ekila.

Par arrêté n° 82 du 26 mai 1914, ces quatre sous-chefferies firent partie de la chefferie Ifomi-Bofalanga, chef Lokona. Lokona, chef dévoué et actif, voyait son pouvoir s'étendre sur davantage de populations afin qu'il puisse exercer son influence sur le plus d'indigènes possible. D'autre part l'administration croyait que les Ekoto et les Ekombe étaient frères. Aussi en janvier 1919, à la mort de Lokona, les Ekoto revendiquèrent l'autonomie et refusèrent d'être soumis aux Ekombe, leurs cadets, qui ne sont probablement pas Pombo comme eux le sont.

Par arrêté n° 109 du 10 juillet 1919, les sous-chefferies suivantes furent créées : Buya, sous-chef Yondoko, remplaçant Lombe révoqué pour incapacité, arrêté d'investiture n° 81 ; Ngonda, n° 113, sous-chef Ise Elumbu ; Bokombe, n° 11, sous-chef Boketshu, remplaçant Ise Ekila décédé ; chef d'Ekoto, Intamba fut condamné à un an de servitude pénale le 28 septembre 1928 pour concussion et révoqué le 28 janvier 1929. Ise Elumbu étant mort, la sous-chefferie Ngonda fut supprimée par arrêté du 31 décembre 1929. Boketshu fut démis de ses fonctions pour incapacité, et la sous-chefferie Bokombe fut supprimée par arrêté du 16 octobre 1930. Yondoko fut révoqué pour inexécution de ses obligations, refus de fournir des renseignements demandés pour le service, la sous-chefferie Uya fut supprimée par même arrêté, du 16 octobre 1930» (Sand 1930, cité dans Lonkama 1990 : 394-395).

2. Rapport d'enquête sur la chefferie Lilangi II (Bokakata) [territoire des Baseka Bongwalanga, district de la Lulonga] par l'administrateur du territoire G. Sand, élaboré à Basankusu, le 17 novembre 1931.

«Lilangi, Buya, Euli, Malanga forment le groupe Basekekulu, branche de la tribu Baseka Bongwalanga. Nioy, fondateur de Lilangi et Efoloko, fondateur de Buya, furent jumeaux. Parmi les Baseka Bongwalanga, tous parents de Lilangi, ce groupe a des rapports particulièrement étroits et cordiaux avec les Songo, avec qui ils furent toujours voisins. Les autres tribus mondji sont apparentées à celle des Baseka Bongwalanga et par conséquent aux Lilangi, mais l'éloignement géographique et la parenté lointaine sont cause que ces liens sont très lâches.

Une fille de Noiy, fondateur de Lilangi, appelée Bokolo, épousa Yambiaka Isoombela de Bobangi (Baenga de Bokakata). Cette parenté par alliance fut cause de

relations suivies entre les groupes et que les Bobangi transportèrent une partie de Lilangi près de chez eux, à Bokakata.

[...]

Au temps de l'Abir, Lilangi dépendit de Bokakata et de Losombo. Ce groupe fit ensuite partie du territoire de Losombo, district de la Lulonga et passa en 1922 au territoire de Basankusu.

Par procès-verbal n° 73 du 5 juillet 1911, la sous-chefferie Lilangi fut créée et Bokombe en fut chef. Elle dépendait de la chefferie Bokakata, chef Efefe.

Lilangi passa, par arrêté du 15 mai 1914, à la chefferie Bomate (PV n° 79), confirmé le 20 mai 1914. La sous-chefferie Lilangi fut scindée en deux : sous-chefferie Lilangi et sous-chefferie Bolifo, arrêtés n° 73 et n° 218 du 20 mai 1914. Bielo, fils de Bokombe décédé, et Ifunda (Itaola, Bolifo) furent choisis comme sous-chefs par mêmes arrêtés.

La chefferie Bomate était placée sous l'autorité d'Isalifoko de Bomate. Elle comprenait : Bomate, Lufumba, Bolembé-Kaki, Lilangi, Bolifo, Bafoto. Ce groupe faisait également partie de la chefferie Bokakata avant et était constitué en sous-chefferie dirigée par Efefe, arrêté n° 71 du 5 juillet 1911. Efefe fut révoqué et remplacé par Bongo, la sous-chefferie passa à la chefferie Bomate, arrêté n°71 du 20 mai 1914.

Par arrêté n° 73 du 3 juin 1919, la chefferie Lilangi fut créée. Elle comprit les sous-chefferies Lilangi, Bolifo, Bafoto. Bielo fut investi chef. En 1920, les Bafoto furent déplacés et réunis aux autres Bafoto installés sur la Monoko. Les Bafoto de chefferie Lilangi étaient des Mongo venus de l'Ikelemba. Une partie d'entre eux était restée à Wenga.

Par arrêté du 31 décembre, Ifunda, qui avait été condamné pour détournement de fruits palmistes, fut révoqué et la sous-chefferie Bolifo fut supprimée.

La sous-chefferie Bafoto a été antérieurement supprimée. Il n'y a donc plus que des Lilangi dans la chefferie de ce nom et il ne reste que le chef investi Bielo pour l'administrer.

[...]

La chefferie Lilangi est homogène. Elle doit être administrée par le patriarche du groupement. Comme elle est composée de fractions de divers groupes Lilangi, on ne saurait prendre le patriarche de toute cette collectivité, il faut choisir celui d'une des fractions de groupe constituant cette chefferie. Normalement, il faudrait le choisir à Inganda, mais ce groupe est scindé en deux et se retrouve dans chacune des chefferies Lilangi. Il est numériquement faible. Ikanga est représenté à Lilangi de Bokakata par Boemba, Bolifo, Ekombe. À

Boemba, il n'y a que 5 hommes, la grande majorité de ce groupe se trouvant à Lilangi de Basankusu. Le pouvoir d'Ikanga revient donc à Bolifo. Ce groupe est en entier dans la région de Bokakata, constitue une des branches d'Ikanga second groupe de Lilangi, alors qu'Inganda n'est qu'un sous-groupe d'Ifokoambele, aîné d'Ikanga. Bolifo est donc plus important qu'Inganda et est d'ailleurs plus peuplé et constitue à lui seul la moitié de la chefferie Lilangi de Bokakata. Il est l'aîné de Bolongo et de Mengi.

Les groupes Inganda, Bolongo et Mengi sont numériquement faibles et peuvent être directement administrés par le chef de la chefferie, il n'y a donc pas lieu de reconnaître spécialement l'autorité de leurs patriarches respectifs.

Comme il y a deux chefferies Lilangi on pourrait les appeler Lilangi I (Basankusu) et Lilangi II (Bokakata) pour les distinguer.

En conclusion, j'ai l'honneur de proposer la création de la chefferie Lilangi II (Bokakata), composée de Indanda, Ikanga, Bolongo, Mengi; l'investiture du nommé Nsele Isoyoko de Bolifo, en qualité de chef de la chefferie » (Sand 1931, cité dans Lonkama 1990 : 395-399).

3. Rapport d'enquête, relatif à la chefferie Bokakata [territoire des Baseka Bongwalanga, district de la Lulonga] par l'administrateur du territoire G. Sand, élaboré à Bokakata le 27 août 1929.

«La chefferie Bokakata telle qu'elle est proposée se compose de deux éléments ethniques distincts : les riverains du fleuve Congo, venus dans la Lulonga (Bolombo dit Baenga et Bobangi) et les Buya (Mongo de tribu Basekekuku). [...]

Le groupement principal est le groupement Bolombo, descendant de Bondjeka. Il fait partie du groupe bolombo qui s'est installé à divers endroits dans la Lulonga.

Les Bobangi et les Yake, voisins et alliés des Bolombo sur la rive gauche du fleuve, ont fui en même temps qu'eux et pour le même motif (guerre avec les Ngiri). Ils sont restés unis aux Bolombo de Bondjeka et se sont installés au même endroit. Les liens qui les rattachent sont des liens de bon voisinage, transformés par les circonstances en alliance. Alliance qui n'est pas celle de deux entités égales en puissance, mais qui comporte la reconnaissance de la suprématie des Bolombo sur les Bobangi-Yake, sans que ceux-ci leur doivent un tribut ou leur soient inféodés. Ils considèrent les descendants de Bondjeka comme un groupement hiérarchiquement

supérieur au leur et qui, s'ils sont unis, a droit à être considéré comme le premier des deux.

Les Buya étaient alliés aux Bobangi (la mère des ancêtres des familles bobangi étant issue du groupe Ilongo des Buya). Les Bobangi et les Bolombo les aidèrent à traverser la Maringa et à venir à Bokakata. C'est Ilongo qui, rejoignant son parent bobangi, les y entraîna. Aussi reconnaissent-ils que ces terres de Bokakata étaient originellement celles de Bolombo, que ceux-ci sont le groupement le plus ancien des trois qui se sont installés à Bokakata. Ces Buya ont abandonné le reste de leur entité ethnique, avant la guerre du *lokele* et lorsqu'ils fuirent les Pombo, sur la Lomako. Ils n'ont donc aucun lien de parenté et ne se sont jamais unis aux Ekombe, aussi devant leur refus de rejoindre leurs frères sur l'Ikemaba, la solution la plus logique est de les réunir aux Bobangi et aux Bolombo dont ils sont les alliés et qui les ont attirés à Bokakata. Du reste Buya et Bolombo ne forment qu'un village, situé entre

le terrain de la mission de Mill-Hill et le centre commercial à Bokakata, aussi est-ce une raison de plus de les réunir en chefferie» (Sand 1929, cité dans Lonkama 1990: 400-401).

En 1933, alors que la région dépendait du district de la Tshuapa, les territoires d'Ikoli et de Basankusu fusionnèrent pour former le nouveau territoire de Lulonga-Ikelemba, chef-lieu Basankusu. Ce territoire, qui gardait les mêmes limites, changea de nom pour devenir le territoire de Basankusu, en 1935. Mais, aussitôt, se posa le problème des Baenga (Riverains) qui refusèrent de se soumettre à l'autorité du secteur Basankusu composé de Mongo (Terriens). Ils réclamèrent un secteur autonome les rattachant aux autres Riverains. Ci-dessous, la lettre de l'administrateur de territoire G. Sand, réceptionnée le 29 mars 1938.

« Monsieur le Commissaire de district,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les indigènes de la chefferie Basankusu dite Baenga, refusent de se soumettre au chef de secteur Basankusu, d'être englobés dans cette circonscription.

Ils déclarent qu'étant riverains, ils ne veulent pas être incorporés à une circonscription peuplée en majorité de Mongo et ayant pour chef un Mongo, qu'ils appartiennent à une autre race. Ils disent, ce qui est exact, qu'ils se sont installés dans la région avant la plupart des Mongo du secteur, qu'ils furent au début les intermédiaires entre les Blancs et les Mongo, permirent la pénétration européenne à l'intérieur du pays, fournirent les premiers chefs et auxiliaires. D'autre part, étant riverains, ils ne sont pas habitués à marcher et il leur sera pénible et difficile de se rendre au chef-lieu du secteur (11 km à l'intérieur). Les Basankusu déclarent craindre les exactions, les abus d'autorité et la partialité du chef, des juges et des policiers mongo.

Les Basankusu n'ont pas voulu entendre raison, malgré mes explications, – l'exposé du mécanisme du secteur, laissant une grande autonomie à chaque groupement, le fait que les Baenga ont un juge au tribunal de secteur, 2 autres membres au conseil de secteur (chef investi et un autre) et

3 policiers, la promesse que le tribunal de secteur siégerait périodiquement dans le groupe Basankusu, que le chef de secteur n'interviendrait jamais directement dans l'administration de cette ancienne chefferie. Il a été rappelé à ces riverains que, même avant l'arrivée de l'Européen, ils avaient des alliances matrimoniales avec les Mongo, qu'elles se sont multipliées depuis, que les Baenga ont abandonné leur langue et presque toutes leurs coutumes, pour adopter le dialecte et les mœurs mongo. Il leur a été dit que la création du secteur était due à un arrêté de monsieur le chef de la province pris en exécution du programme gouvernemental, qu'un groupement indigène ne pouvait donc s'y opposer et devait s'y soumettre comme les autorités européennes elles-mêmes. J'ai ajouté que leur groupement était trop faible pour subsister seul et trop éloigné des autres riverains pour former un secteur avec ceux-ci. Rien n'a pu ébranler l'opposition entêtée et farouche de ces indigènes.

Ils ont déclaré vouloir se plaindre à monsieur le substitut du procureur du roi de passage à Basankusu. Quoique je leur aie dit que l'affaire ne concernait pas les autorités judiciaires, les Baenga se sont présentés à ce magistrat, qui n'a pu que confirmer mes dires.

Les Baenga veulent se rendre à Coquilhatville et se plaindre à monsieur le chef de la province. Je leur ai répondu que j'accorderais l'autorisation de

s'y rendre à deux notables et quatre payeurs. Les indigènes ont refusé, exigeant l'envoi de dix notables et de leurs payeurs. Devant l'attitude arrogante et intransigeante des Baenga, leur refus absolu de se soumettre à mes décisions, leur prétention à m'imposer leurs exigences, j'ai refusé d'autoriser le départ pour Coquilhatville de plus de deux notables. Ces indigènes basankusu ont alors déclaré qu'ils s'y rendraient tous, dès l'impôt payé, avec ou sans autorisation. Ils ont ajouté que si satisfaction ne leur était pas donnée à Coquilhatville, ils quitteraient leurs emplacements actuels, brûleraient leurs cases et iraient s'installer à Lulonga ou dans le fleuve.

J'ai alors envoyé à tout le personnel du territoire des instructions formelles, lui prescrivant de se montrer sévère à l'égard des indigènes baenga basankusu ayant quitté leur groupe sans papiers en règle, d'exercer une surveillance active à cet égard, me réservant à moi seul le droit d'accorder des passeports de mutation aux Baenga. J'ai transmis copie de ces instructions à mes collègues de Coquilhatville, de la Giri, de Bongandanga et Befale.

La situation actuelle est la suivante : les Baenga exécutent leurs obligations, mais refusent de participer à l'administration du secteur : le juge et les membres du conseil ne siègent pas, les indigènes ne saisissent pas le tribunal de secteur de leurs plaintes, refusent de reconnaître l'autorité de celui-ci ou celle du chef de secteur, seuls les policiers exercent leurs fonctions avec leurs collègues des autres groupes.

Solutions possibles pour mettre fin à cette situation :

1. Céder, enlever l'ex-chefferie Basankusu du secteur de ce nom pour la rattacher au secteur de la Lulonga. Ces deux circonscriptions comprendraient alors, respectivement, 1792 et 1105 hommes.

Cela présenterait les inconvénients suivants :

- a) Forcer d'adopter la même mesure à l'égard des Baenga de Bokakata, 87 hommes, qui n'ont pas protesté contre leur incorporation dans cette circonscription ;
- b) Secteur très étendu en longueur, 180 km (actuellement 115), Bokakata étant à 35 km en amont de Wenga, limite orientale actuelle

du secteur de la Lulonga, Basankusu étant à 30 km en amont de Bokakata, soit deux longues étapes, sans villages intermédiaires ;

- c) Secteur comprenant deux groupes, Bokakata et Basankusu, séparés des autres et l'un de l'autre par d'autres circonscriptions ;
 - d) Grandes difficultés d'administration par conséquent et autorité quasi nulle du chef de secteur sur Basankusu – secteur dépendant forcément de plusieurs agents européens différents ce qui en compliquera l'administration ;
 - e) Encourager l'opposition de certains groupes dans d'autres secteurs.
2. Laisser subsister la chefferie Basankusu en circonscription indépendante, distincte du secteur de Basankusu.
Inconvénients :
 - a) La chefferie a peu de ressources et n'est guère viable ;
 - b) La mesure n'est pas conforme au programme gouvernemental ;
 - c) Ce serait encourager le particularisme et l'insoumission des groupes englobés contre leur gré dans de nouvelles circonscriptions ou s'y opposant parce que le chef n'est pas choisi dans leur sein, parce qu'ils estiment n'avoir pas une meilleure influence suffisante dans l'administration du secteur ou de la chefferie, pour tout autre motif, souvent d'importance secondaire ou purement temporaire.

3. Autoriser les Basankusu (Baenga) à émigrer dans un autre territoire ou en secteur de la Lulonga.

Inconvénients :

- a) Encourager l'insoumission envers les autorités établies, le refus de se conformer à la nouvelle organisation politique indigène, voir plus haut ;
- b) Créer un grand désordre parmi ce groupe et ceux parmi lesquels ces indigènes voudront vivre, car tous n'émigreront pas, car ils s'installeront en tous cas à divers endroits et n'obéiront qu'à contrecœur à des chefs qui leur sont étrangers ;
- c) Il est difficile d'admettre, tant politiquement qu'économiquement, cet exode de

toute une collectivité indigène, cette désorganisation d'une entité ethnique, se désagrégant en petits groupes éparpillés dans de nombreux villages différents.

4. Imposer aux Basankusu de se soumettre à la nouvelle organisation, aux autorités administratives et judiciaires récemment nommées.

Cette solution paraît la meilleure, elle évitera de créer un précédent fâcheux, un exemple pernicieux. Elle permettra d'englober les Basankusu dans une circonscription viable et pouvant être facilement administrée. Ces indigènes n'ont pas à craindre les abus d'autorité et les exactions des chefs, juges et policiers mongo, le groupe Basankusu se trouve d'un à six kilomètres du chef-lieu du territoire, aussi les natifs de ce village ont toute facilité de se plaindre, d'obtenir une intervention rapide et efficace de l'Administration.

Pour assurer cette soumission des Baenga, il faudra prendre éventuellement des mesures sévères: relégation de meneurs, répression impitoyable de tout acte de mépris ou d'insoumission envers les nouvelles autorités indigènes, le tribunal de secteur – maintien et application stricte des

instructions données au sujet de l'émigration des Baenga – refus de juger au tribunal de territoire si le tribunal de secteur n'a pas été saisi de l'affaire – appui sans réserve donné à l'administrateur territorial par les autorités administratives et judiciaires de la province et du district, notamment en confirmant aux indigènes mon exposé, mes explications, en leur faisant connaître que les mesures coercitives éventuelles dont je propose l'application, sont approuvées par mes chefs, en refusant d'écouter toute délégation des indigènes basankusu ayant quitté le territoire sans autorisation.

Je dois mentionner le fait que les Baenga ont déclaré qu'ils se soumettraient si les autres riverains, notamment Ntomba Boyeka de Coquilhatville, étaient incorporés dans une circonscription peuplée de gens de l'intérieur, dirigée par un Mongo ou Kundu. Je serais heureux de connaître les noms de telles circonscriptions, de leurs chefs, des populations qui les composent. Cela m'aiderait à prouver aux Basankusu qu'il s'agit bien d'une mesure d'ordre général.

À toutes fins utiles, je vous envoie directement deux exemplaires de cette lettre et j'en expédie deux à Boende.»

Par l'ordonnance n° 21/228 du 14 juillet 1949, le district de la Tshuapa fut scindé en deux districts: le district de l'Équateur, avec Coquilhatville comme chef-lieu, et le district de la Tshuapa, avec Boende comme chef-lieu. À partir de cette année, le territoire de Bolomba se sépara de Basankusu et engloba une partie de l'ancien territoire de Bokote. Mais le territoire de Basankusu resta attaché au district de la Tshuapa, tandis que celui de Bolomba appartient désormais au district de l'Équateur.

L'arrêté du gouverneur de la province de l'Équateur n° 21/378 du 31 décembre 1953 modifia l'arrêté n° 21/314 du 31 décembre 1952 fixant le nombre et la dénomination des circonscriptions indigènes du territoire de Basankusu. La nouvelle composition devint: secteur Basankusu; secteur Baseka Bongwalanga; secteur Bokalaka; chefferie Buya; chefferie Lifumba; secteur Losombo; chefferie Songo et secteur Waka.

Quant au territoire de Bolomba, dans le district de l'Équateur, le même arrêté du gouverneur de la

province de l'Équateur n° 21/378 du 31 décembre 1953 établit sa composition administrative comme suit: chefferie Bodjenga; chefferie Bokala; secteur Bolomba; chefferie Bunianga; chefferie Dianga; chefferie Lingoy; secteur Lulonga et chefferie Pombo.

En 1955, le territoire de Basankusu ayant réintégré le district de l'Équateur, il compta dorénavant les six territoires ci-après: Basankusu, Bolomba, Nouvelle-Anvers (Bomongo), Ingende, Coquilhatville et Bikoro.

Le territoire de Coquilhatville comptait, en janvier 1956, deux secteurs et un CEC. Il s'agit du CEC de Coq-Ville; du secteur Elanga et du secteur de l'Équateur.

Au 1^{er} janvier 1956, le territoire de Bolomba était constitué des circonscriptions ci-après: chefferie Bodjenga, chef-lieu Ikanga; chefferie Bokala, chef-lieu Embondo; secteur Bolomba, chef-lieu Boso-Semodja; chefferie Bunianga, chef-lieu Bangu; chefferie Dianga, chef-lieu Motwa; secteur Lusan-gania, chef-lieu Bokolongo; secteur Lulonga, chef-lieu Lulonga; secteur Losombo, chef-lieu

Losombo ; secteur Busira, chef-lieu Isangi et secteur Ikelemba, chef-lieu Bolanda.

En 1957, une légère modification intervint dans la composition administrative du territoire de Bolomba.

Tableau 4.2. Composition du territoire de Bolomba au 31 décembre 1957

Secteur/chefferie	Groupement
Chefferie Bokala	
Secteur Bolomba	Bomenge-Monianga Bondjale-Elombe Kombo
Chefferie Bunianga	
Secteur de la Busira	Bongandanga Eleku Ilongo Mongo
Chefferie Dianga	Boso-Guma Boso-Gwambili Boso-Mbemba Isai
Secteur Ikelemba	Bolenge Ikengo Waola
Secteur Losombo	Modjale-Mondjoi-Baenga Muera Kutu Muera Sabando
Secteur Lusangania	Lingoy
Pombo	
Secteur Mampoko	Bolombo-Mongo Eleku Mompanga (Bodjenga)

Mais il fut bientôt question de réduire le nombre des entités administratives, en fusionnant celles qui existaient, pour les rendre plus viables. Le territoire de Coquilhatville fut supprimé en 1958 (Nseke 1974 : 55-56). Le territoire de Bolomba, nouvellement créé, annexa une partie du territoire de Bokote, dont les secteurs Busira et Lusanganya, et prit, au détriment du territoire de Basankusu, les secteurs Losombo et Lolanga. Le territoire de Bolomba comptait, dès lors, quatre secteurs et une chefferie : secteurs Bolomba, Busira, Lusanganya, Mampoko et chefferie Dianga. Les secteurs Busira et Lusanganya étaient habités par les Mongo, tandis que les secteurs Mampoko et Bolomba ainsi que la chefferie Dianga étaient habités par les Ngombe. Le secteur Bolomba (chef-lieu Bogbonga) comptait six groupements : Bolomba, Bomenge, Kombo, Mondjale-Monzoi, Mondjale-



Un nkumu d'Ilongo dans l'ancienne chefferie Pombo.

(HP.1956.15.5446, collection MRAC Tervuren ; photo Ch. Dandoy (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)

Elombe, Miwea-Kutu et Miwea-Sabando. Le secteur Busira (chef-lieu Bokote) englobait les six groupements suivants : Waola, Bolenge, Bongandanga, Eleku, Ikengo et Mongo. Le secteur Lusanganya (chef-lieu Djoa) regroupait quatre groupements : Bokala, Bonyanga, Lingoy et Mpombo. Le secteur Mampoko (chef-lieu Mampoko) ne comptait que trois groupements : Bolombo/Mongo, Eleku et Bonzenga. La chefferie Dianga englobait, elle aussi, plusieurs groupements : Isay, Mbemba, Ngbambili I, Ngbambili II et Nguma.

Peu avant l'indépendance et après l'accession du pays à celle-ci, le territoire de Bolomba, peuplé des Ngombe et des Mongo, fut secoué par des divisions ethniques. Les Mongo s'en prirent aux Ngombe pour les empêcher de gagner les élections, grâce au Parti pour l'unité nationale (PUNA) de Jean Bolikango. Ils fondèrent leur propre parti, l'UNIMO (Union des Mongo) tout en s'alliant au Mouvement national congolais (MNC) de Patrice Lumumba. En 1963, la partie du territoire de Bolomba, peuplée des Ngombe, se sépara des Mongo regroupés dans la province de la Cuvette centrale, pour dépendre de Lisala, dans la province du Moyen-Congo. Cette partie ne reviendra au district de l'Équateur qu'après le rétablissement de la province de l'Équateur en 1966 (Munayi 2010 : 303).

Quant au territoire de Basankusu, qui englobait, jusqu'en 1949, une partie du territoire de Bolomba, il céda les secteurs Losombo et Lolanga, les chefferies



1957 : le bureau du centre extracoutumier de Basankusu.

(HP.1957.1.503, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)

Kombo, Dianga, Bonjenga et Bondjale au nouveau territoire. Il annexa à son tour les secteurs des Ngombe du nord de la Lopori, des Ngombe du sud de la Lopori et de Mpoma-Bula, ayant appartenu au territoire de Bongandanga (Nseke 1974 : 50).

Au 1^{er} janvier 1956, le territoire de Basankusu comptait les entités administratives ci-après : CEC de Basankusu : chef-lieu Basankusu ; secteur Basankusu : chef-lieu Bolanda ; secteur Baseka Bongwalanga : chef-lieu Bokeka ; secteur Bokakata : chef-lieu Bokakata ; chefferie Buya : chef-lieu Monieka ; chefferie Lifumba : chef-lieu Bolumboko ; chefferie Songo : chef-lieu Ilinga ; secteur Waka : chef-lieu Waka ; secteur Ngombe du nord de la Lopori : chef-lieu Boso-Eboma et secteur Poma-Bulu : chef-lieu Boso-Maswa.

Mais dès 1957, il fut question de réduire le nombre des entités administratives, en les fusionnant, si possible, afin de les rendre plus viables. Ainsi, en 1959, le territoire de Basankusu ne fut plus constitué que de trois secteurs : Waka Bokeka et Basankusu, habités par des Mongo, et Gombalo, habité par les Ngombe.

Le secteur Waka-Bokeka comprit les groupements Boeke, Boende, Bokenda, Bolima 1, Bolima 2, Boyela, Buya, Elinga-Malanga, Lifumba, Lolungu, Losandja, Lotoko/Boendo, Mondondjo 1, Mondondjo 2, Ntomba et Waka. Le secteur Basankusu compta dorénavant un grand nombre de groupements : Baenga, Bomate, Bongilima, Buya, Ekombe, Ekoto, Isenge, Osokota, Iyokokala, Lifumba, Lifumba-Bonamba, Lilangi 1, Lilangi 2, Lisafa, Nsongo, Nzia et Sukananganda. Le secteur Gombalo compta, lui, les groupements suivants : Bongombo, Bombambo, Bobende-Moera, Boso-Djamongo, Boso-Gba, Bosongo, Boso-Ngombo, Boso-Ngumbu, Botamba, cité Basa, Djombo, Ebongolibia, Kodoro, Ngumbu, Ngumu, Poma, Poma-Mbulu et Boso-Ngubu (de Saint Moulin 2011 : 64).

Par ordonnance n° 87-233 du 29 juin 1987, le chef-lieu du territoire de Basankusu du même nom fut érigé en cité. Il était constitué des quartiers ci-après : Baenga, Basengela, centre urbain, Ebate, Is'Ampoka et Longenge (*Journal officiel* n° 4, 15 juillet 1987 : 11).

Pour rappel, le poste administratif de Basankusu avait été créé en mai 1890 par le lieutenant E. Baert au confluent de la Maringa et de la Lopori, dans le but d'arrêter les razzias arabo-swahili, le cannibalisme et le commerce d'esclaves dans l'Ubangi contre de l'ivoire. Baert laissa rapidement le poste à Lothaire, jusqu'à l'arrivée de C. Peters (*alias* Bombende) et de L. Termolle (*alias* Bondjolongu).

Actuellement, Basankusu est à la fois le chef-lieu du district de l'Équateur, le chef-lieu du territoire et, aussi, le chef-lieu du diocèse.

3. TERRITOIRE D'INGENDE

Le territoire d'Ingende, dont la superficie est de 17 328 km², fut créé en 1949. Ses limites actuelles datent de 1958. L'espace couvert par ce territoire comprenait, en 1913, quatre territoires : Bokatola, Mompona, Lusangania et Coquilhatville (Nseke 1974 : 38). En 1926, le district de l'Équateur fut divisé en 11 territoires et l'espace actuel d'Ingende comprit trois territoires : Wangata, Ngombe-Ikelemba et Boangi.

En 1932, les deux districts de l'Équateur et de la Lulonga fusionnèrent pour former le district de la Tshuapa. L'espace actuel du territoire d'Ingende s'appelait alors le territoire des Nkundo, qui était de loin le plus vaste. Le territoire des Nkundo garda ses limites jusqu'en 1935, lorsqu'il changea de nom et devint territoire d'Ingende (Nseke 1974 : 40). Après la séparation des districts de l'Équateur et de la Tshuapa en 1949, le territoire d'Ingende devint l'un des six territoires du district de l'Équateur. Ses limites restèrent presque identiques à celles des années 1935.

L'arrêté du gouverneur de la province de l'Équateur n° 21/378 du 31 décembre 1953 modifia l'arrêté n° 21/314 du 31 décembre 1952 fixant le nombre et la dénomination des circonscriptions indigènes du territoire d'Ingende comme suit : secteur de la Basse Salonga ; chefferie Bombwandza ; secteur Bongale-Bakala ; secteur Ingende ; secteur Lifumba-Beloko ; secteur Lolongo ; secteur Loso et secteur Momboyo.

En 1955, le territoire d'Ingende perdit le secteur Loso au profit du territoire de Monkoto dans le district de la Tshuapa. Au 1^{er} janvier 1956, il était constitué des secteurs et chefferie suivants : secteur Ingende : chef-lieu Makako ; secteur de la Basse Salonga : chef-lieu Waka ; secteur Bonagale-Bakala : chef-lieu Bolima ; chefferie Bombwandza : chef-lieu



Chef indigène d'Ingende.

(AP.0.0.2054, collection MRAC Tervuren ; photo Verdick.)

Boulama ; secteur Lifumba-Beloko : chef-lieu Botoma ; secteur Lolongo : chef-lieu Bokale ; et secteur Momboyo : chef-lieu Boende.

Mais dès 1957, la nouvelle politique consista à fusionner plusieurs secteurs et chefferies. En 1958, la suppression du territoire de Coquilhatville permit au territoire d'Ingende d'englober une large bande de terre consistant en une partie du territoire supprimé (Nseke 1974 : 41). Il compta, dès lors, les trois secteurs ci-après : Bokatola, composé de six groupements (Bakala, Beloko, Bombandja, Bongale, Elinga et Lifumba) ; Duali, avec cinq groupements (Bomboma, Bongili, Iyonda, Monkoso [Bonkoso] et Wangata) ; Eungu, comptant quatre groupements (Bosombo, Boangi, Boya et Indjolo).

Tous les secteurs du territoire d'Ingende étaient habités à la fois par les peuples mongo et les Batswa. On n'enregistra pas de gros conflits entre les communautés. Le secteur Bokatola, plus accessible par route à partir de Mbandaka (situé à 145 km), apparaissait comme le plus important, et ses originaires passaient pour être les plus impliqués dans la vie politique à l'échelle nationale. Pourtant, ce fut dans le secteur

Duali que les huileries Flandria à Boteka, filiale de la multinationale UNILEVER, furent installées.

Après l'indépendance, et la mise en place des nouvelles provinces en 1962, consacrant l'éclatement du district de l'Équateur, le territoire d'Ingende fit partie de la province de la Cuvette centrale, de 1962 à 1966. Il revint ensuite au district de l'Équateur, après la réunification de la province.

4. TERRITOIRES DE BIKORO ET DE LUKOLELA : SITUATION D'UNE RECOMPOSITION RÉCURRENTÉ

Les actuels territoires de Bikoro et de Lukolela résultèrent de la division de l'ancien territoire de Bikoro, fonctionnel de 1949 à 1976. Dans le premier, c'étaient les populations de souche mongo, dont les Ntomba et les Ekonda, qui dominaient en nombre et, dans le second c'étaient les Mpama, Losakany et Banunu; un seul village ayant adopté le parler kinunu, celui des Bobangi, y était intégré. De ce fait, la partie Lukolela ne se sentit presque jamais appartenir à l'espace socioculturel mongo, ce qui posa des problèmes récurrents, qui amenèrent le régime Mobutu à en faire un territoire administratif séparé.

4.1. ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le poste de Lukolela fut fondé par Henry Morton Stanley le 12 mars 1883. Il laissa ce poste à l'agent Glave Édouard James, de nationalité anglaise, et son adjoint Keys. Mais ce dernier décéda assez vite, tué par un buffle, le 23 octobre 1894. La chasse de cet animal passionnait les premiers Européens. Glave quitta Lukolela en juillet 1895 pour sa nouvelle affectation au poste de Bolobo d'abord, à la station de l'Équateur ensuite, en novembre de la même année. Mais les postes de Lukolela et de Bolobo furent fermés dès 1895, et ce fut aussi le cas de la station d'Équateurville, le 20 mars 1896. Ces dispositions furent adoptées, semble-t-il, pour des raisons principalement économiques. L'agent Glave demeura pourtant dans la région, travaillant cette fois pour le compte de la Sanford Exploring Expedition (SEESAB). Si, en 1898, le lieutenant Saroléa fut envoyé à Lukolela pour opérer la liaison avec le lac Léopold II, d'une part, et Lukolela avec Bikoro, d'autre part, le poste de Lukolela ne rouvrit qu'en 1890, à la suite de la tournée du CDD et de son adjoint. Deux à quatre

soldats furent stationnés à Kimpoko, Swaba, Berghe Sainte-Marie, Bolobo et Lukolela. À la fin de cette année 1890, la présence des deux Anglais fut signalée à Irebu et, en 1896, Lukolela devint un chantier de sciage.

Mais à l'endroit même où fut fondé Lukolela, il n'existait pas de village auparavant. À quelque distance du lieu se trouvait une petite agglomération de pêcheurs bobangi que Stanley appela Bayanzi.

Une question se pose: d'où vient le nom «Lukolela»? Les Mpama eux-mêmes l'appelaient Okole. Les trafiquants d'esclaves et les pêcheurs descendant le fleuve nommaient cet endroit «Lokole» ou «gens de la tribu lokole», par dérision par rapport aux peuples pêcheurs lokele de la région de Stanleyville en amont du fleuve. Mais le choix du nom «Lukolela» aurait été influencé aussi par le type de tatouages, courants dans la région, appelés «*ikolela*». L'endroit serait donc le pays des gens à *ikolela*. Bref, Lukolela ne fut jamais le nom d'un village. Il désigna, plutôt, une forêt déterminée, un *nkonda*, qui constitue un ensemble de terre ferme et unie comprise entre deux cours d'eau. Des exemples de ce type de lieu existaient: *nkonda* Angongo, *nkonda* Oleli, etc. C'est donc à cette terre-forêt habitée par les Mpama (par extension comprenant plusieurs villages disséminés dans la forêt) que renverrait l'appellation «Lukolela». Actuellement encore, pour les originaires, c'est à l'ensemble de ces villages et camps de travailleurs situés le long du fleuve Congo que renvoie d'abord ce nom. Chaque originaire de Lukolela doit donc toujours préciser à quel village il appartient. L'organisation administrative coloniale ajouta à l'espace territorial de Lukolela, à ses villages Mpama, ceux des Banunu et des Losakani. Avec l'arrivée des Européens, fut désigné sous le nom de «Lukolela» l'endroit où les bateaux accostaient: Mompoto puis Wenji, Synkin, la Cité, etc.

Lukolela était l'un des établissements européens devant rendre effective l'occupation du territoire par l'Association internationale du Congo, futur État indépendant du Congo. Ensuite, il servit aussi pour la soumission de la région environnante. Une mission semblable fut confiée au poste d'Irebu, fondé en 1889, et qui devint le centre d'entraînement pour les recrues, dès 1893.

La première organisation administrative rattacha Lukolela au district du Moyen-Congo, dont le chef-lieu était Léopoldville. En 1895, Lukolela fut choisi comme «centre de culture» avec les essais de caféiers et de cacaoyers. L'arrêté royal du 28 mars 1912 fit de



1904 : un chef indigène devant la cour de la maison du chef de poste à Lukolela.
(AP.0.0.25481, collection MRAC Tervuren; photo A. Mahieu, 1904.)

Lukolela un poste détaché de la Pama-Kasaï; son chef-lieu était Bolobo.

Le 1^{er} mars 1913, Lukolela fut englobé dans le territoire de Bikoro, chef-lieu Bikoro. Le chef-lieu du territoire fut transféré à Irebu par l'ordonnance n° 161/4 du 25 novembre 1913. Le territoire prit même le nouveau nom de ce chef-lieu. Par l'ordonnance n° 20/SG du 10 février 1916, le chef-lieu du territoire d'Irebu fut à nouveau transféré à Bikoro et le territoire reporta à nouveau le nom de Bikoro.

En 1922, Lukolela devint le poste dépendant du territoire de Pama-Kasaï, dans le district du Lac Léopold II. Par l'arrêté royal du 11 avril 1924, le territoire de Pama-Kasaï fut rattaché à la province de l'Équateur. En fixant les nouvelles limites du territoire des Tumba [Ntomba], les chefferies Lusakani et Ngele passèrent, en application de l'ordonnance du 1^{er} novembre 1926, du territoire de Wangata et de la chefferie Mpama au territoire des Mpama-Bakutu.

L'ordonnance n° A42/PT du 30 avril 1927 rattacha le territoire de Pama-Kasaï, ayant Bolobo comme chef-lieu, au district du Lac Léopold II. L'ordonnance n° 24/Aimo du 11 février 1928 fit de Bikoro le

chef-lieu du territoire des Tumba [Ntomba] et de Bolobo celui de Pama-Kasaï.

Dès ce moment là des agents européens permanents furent affectés à Lukolela, ce qui atteste de l'ouverture réelle d'un poste d'État. C'est probablement là qu'intervint le déplacement de l'emplacement pour Wandji. En 1929, le docteur Courry fut affecté à Lukolela; il y fut remplacé par le docteur Hermann en 1936.

Le 21 mars 1932, le territoire des Tumba [Ntomba] changea de chef-lieu, fixé à Inongo. En mai 1932, le poste de Lukolela fut détaché de Bolobo (chez les Mpama et Banunu) pour le territoire d'Inongo, dans le district d'Inongo en province de Coquilhatville.

Par l'ordonnance n° 129/Aimo du 29 septembre 1932, le territoire des Tumba [Ntomba] devint territoire de Lukolela, chef-lieu Lukolela. Il regroupait les Mpama, Banunu, Basengele, Mbelo, y compris le bloc de Bikoro, Irebu et Ngombe du district du Lac Léopold II. M. Parmentier en fut l'administrateur territorial.

L'ordonnance n° 86 du 31 mai 1933 créa un bureau d'immatriculation à Lukolela. L'AT qui y fut désigné



Ebondola est un notable du village de Bobanda (ancienne chefferie Ntomba-Nkole).
(HP.1956.15.4150, collection MRAC Tervuren; photo Ch. Dandoy (Inforcongo), 1946, © MRAC Tervuren.)



Un bulukutu du village Momboyo (ancienne chefferie Ntomba-Yeli).
Sa coiffure est un filet *eteko* en fibres tressées. Il porte sous le bras droit le chasse-mouches.
(HP.1956.15.4152, collection MRAC Tervuren; photo Ch. Dandoy (Inforcongo), 1947, © MRAC Tervuren.)



Mars 1927: le chef et les habitants de Ndongo-Okoko, village sur la route Lukolela-Selenge.
(AP.0.0.29707, collection MRAC Tervuren; photo P. Staner, 1927, © MRAC Tervuren.)



Nkumu Yeli Lungumba du village Moneli.

portant sa tiara *montolo* en raphia tressé et d'autres insignes de son rang.

(HP.1956.15.10284, collection MRAC Tervuren; photo Ch. Dandoy (Inforcongo), 1947, © MRAC Tervuren.)

était M. Van Kerkove. Par l'ordonnance n° 83 du 29 septembre 1933, la province de l'Équateur s'appela province de Coquilhatville et fut divisée en deux districts : Congo-Ubangi et Tshuapa. Le territoire de Lukolela reprit le nom de territoire de Tumba [Ntomba], chef-lieu Lukolela, rattaché au district de la Tshuapa, pendant que les Basengele et les Mbelo étaient rattachés à Inongo dans la province de Léopoldville.

Par l'ordonnance n° 103/Fin-D du 9 novembre 1936, un bureau douanier fut créé à Lukolela-État et un poste de surveillance installé à Luko-Mompoto.

En 1943, Lukolela redevint le nom d'un territoire rattaché au district de la Tshuapa. Mais à partir du 14 juillet 1949, Lukolela fut un secteur dans le territoire de Bikoro, chef-lieu Bikoro, dans le district de l'Équateur.

L'arrêté du gouverneur de la province de l'Équateur n° 21/378 du 31 décembre 1953 modifia l'arrêté n° 21/314 du 31 décembre 1952 et fixa le nombre et la dénomination des circonscriptions indigènes du territoire de Bikoro comme suit: chefferie Banunu; secteur Ekonda; secteur Lac Tumba [Ntomba]; secteur Lusangani-Ngele; chefferie Pama-Bakutu;

chefferie Ntomba-Nkole et secteur Tumba [Ntomba]-Yeli.

Au 1^{er} janvier 1956, le territoire de Bikoro était constitué comme suit: chefferie Banunu: chef-lieu Bompeta; secteur Ekonda: chef-lieu Itipo; secteur Lac Ntomba: chef-lieu Bikoro; secteur Lusangani-Ngele: chef-lieu Mbeye; chefferie Mpama-Bakutu: chef-lieu Mibenga; chefferie Ntomba-Nkole: chef-lieu Botende; secteur Ntomba-Yeli: chef-lieu Luma; cité indigène Lukolela: chef-lieu Lukolela et cité indigène Bomenga: chef-lieu Bomenga.

À noter que la cité indigène de Bomenga fut créée par l'arrêté n° 21/94 du 19 mai 1950 et celle de Lukolela par l'arrêté n° 21/71 du 22 mars 1955.

À la suite de la réforme administrative de 1957, le territoire de Bikoro compta les quatre secteurs ci-après: du Lac, des Ekonda, des Tumba [Ntomba], auxquels s'ajouta la partie Besongo et de Lukolela. Quelques mois plus tard, en 1958, les secteurs du Lac et Tumba (devenu Tumba-Besongo) fusionnèrent pour constituer un seul secteur dénommé secteur Lac. En effet, avec la création de la ville de Coquilhatville, le secteur de l'Équateur devint une zone annexe de cette ville, tandis que le secteur des Elanga fut rattaché au territoire de Bikoro par l'arrêté n° 221/004 du 13 août 1958. À noter que les changements les plus significatifs qu'apporta cette organisation portaient sur:

- la suppression des chefferies Ntomba-Nkole, Mpama-Bakutu et Banunu;
- l'élévation des trois villages irrédentistes de Samba, Lokole et Botale au rang de groupement;
- la fusion des trois villages irrédentistes de Menkole, Kabinda et Bomenga au secteur Elanga.

La nouvelle composition administrative du territoire de Bikoro en 1958 est reproduite dans tableau 4.3.

Tableau 4.3. Nouvelle composition administrative du territoire de Bikoro en 1958

Ancienne dénomination des circonscriptions d'après l'arrêté n° 21/353 du 17 décembre 1955	Nouvelle dénomination des circonscriptions d'après l'arrêté n° 221/004 du 13 août 1958
Chefferie Banunu	Secteur Lukolela, chef-lieu Bikoro
Chefferie Lusangani-Ngele	
Chefferie Mpama-Bakutu	
Chefferie Mpama-Bakutu	

Villages Samba, Lokole et Botale du groupement Bosanga du secteur Ekonda Secteur lac Ntomba Chefferie Ntomba-Nkole Secteur Ntomba-Yeli Cité indigène de Bomenga	Secteur Lac, chef-lieu Bikoro. Après, le chef-lieu du secteur fut transféré à Moheli-Luma
Secteur Ekonda auquel on enleva les villages Samba, Lokole et Botale du groupement Bosanga	Secteur Ekonda, chef-lieu Itipo
Secteur des Elanga du territoire de Coquilhatville Les villages Bomenga, Kabinda et Menkole du groupement Ikengo du secteur de l'Équateur dans le territoire de Coquilhatville	Secteur Elanga, chef-lieu Mpenzele

Mais le secteur Elanga fut rattaché, en 1960, au nouveau territoire de Coquilhatville-Nkalamba et celui de Bikoro ne compte plus que trois secteurs.

Il fallut attendre l'indépendance pour que le secteur Lukolela soit détaché de Bikoro pour la première fois. Lukolela fut, en effet, rattaché à la province du Moyen-Congo le 5 février 1963. Mais cette séparation fut de courte durée, car, à la suite de l'état d'urgence décrété à Lukolela le 30 janvier 1965, la cour d'appel de Kinshasa rendit un arrêté de rattachement de la région de Lukolela au territoire de Bikoro, dans la province de la Cuvette centrale.

La réunification de la province de l'Équateur, en 1966, permit au territoire de Bikoro de réintégrer Lukolela, mais seulement jusqu'en 1976. À cette date, les deux anciens chefs-lieux se séparèrent définitivement, consacrant deux territoires (Munayi 2010: 305).

Cette séparation intervint au même moment que la division en deux parties du nord du territoire de Bomongo, donnant lieu à celui de Bomongo (réduit) et celui de Mankanza (cf. *infra*). Il est presque certain que les politiciens originaires de Lukolela, se référant aux conflits datant de l'indépendance jouèrent un rôle important dans l'entreprise destinée à redonner au poste de Lukolela une certaine importance, compte tenu de son passé où il rivalisait avec Bikoro. En outre, les problèmes spécifiques posés

par l'organisation administrative de la partie riveraine pouvaient être évoqués pour convaincre les décideurs. C'est ainsi que, pour Bomongo et Mankanza, furent évoqués les « impératifs d'ordre administratif et économique ».

Le territoire de Bikoro, de 13 842 km², comptait alors trois secteurs: secteur Lac Ntomba, secteur Elanga et secteur Ekonda. Le territoire de Lukolela, de 8 608 km² comptait également trois secteurs: Banunu, Lusakani et Mpama.

4.2. ÉLÉMENTS À LA BASE DE LA SÉPARATION DES TERRITOIRES DE BIKORO ET DE LUKOLELA

Trois grandes zones culturelles se trouvent dans les régions du Lac Ntomba et du Lac Léopold II, qui intègrent les territoires de Bikoro et de Lukolela. Il s'agit de:

- la zone culturelle mongo groupant les Mongo-Nkundo, les Ntomba et les Ekonda, dont les Losakani;
- la zone culturelle des Batswa (négrilles);
- la zone culturelle des « Gens d'eau », dans laquelle sont à signaler les Banunu-Bobangi, les Mpama et autres.

Ce sont les mouvements migratoires par vagues successives, les invasions et les bouleversements dus aux guerres et dislocations dans les grands ensembles ethniques qui amenèrent les Mongo-Nkundo, Banunu-Bobangi, Ekonda, Batswa, Mpama... à vivre ensemble dans les espaces des actuels territoires de Bikoro et de Lukolela.

Les Mongo-Nkundo du territoire de Bikoro sont appelés également Elanga et sont divisés en deux groupes: les Inzolo, pêcheurs, et les Bafidji, agriculteurs. Démographiquement, ils sont moins nombreux que les Ekonda et les Ntomba.

Les Ekonda du territoire de Bikoro sont du même groupe que les Waya, Biolé, Lioko, Iyembe... du district du Lac Léopold II. Les Mongo-Nkundo, dits aussi Ngele ea Ntando, constituent le secteur (des) Elanga.

Les Banunu-Bobangi sont, eux, dans le territoire de Lukolela ayant appartenu, au départ, au groupe des Baboma qui, après leur fuite liée à une guerre, s'étaient réfugiés en partie chez les Banunu. La pression des Nkundo-Mongo étant devenue trop forte dans le nouvel espace habité, les Banunu étaient partis sur la rive gauche de la rivière Kasai, tandis qu'une partie avait franchi le fleuve Congo. Mais se retrouvent encore dans le territoire de Lukolela ceux des

Tableau 4.4. Listes des candidats à la députation originaires du territoire de Bikoro, en mai 1960

Partis politiques	Échelon (niveau)	Noms des candidats	Secteurs d'origine	Appartenance ethnique
MNC/L	Provincial	Nkana Georges	Lac	Ntomba
MNC/L	Provincial	Boholo Gérard	Lac	Ntomba
MNC/L	Provincial	Mongu Henri	Lac	Ntomba
PUNA	Provincial	Mopiti Barthélémy	Lukolela	Mpama
PNP-UNILAC	Provincial	Bolankendu Jacques	Ekonda	Ekonda
PNP-UNILAC	Provincial	Boulu Jean-Marc	Ekonda	Ekonda
PNP-UNILAC	Provincial	Ibula Martin	Ekonda	Ekonda
PNP	National	Dyeli Félix	Lac	Ntomba
PNP	National	Bakuba Pierre	Lac	Ntomba
PNP	National	Boulu Jean-Marc	Ekonda	Ekonda

Bobangi-Banunu qui résistèrent aux conquêtes des Nkundo-Mongo.

Les Mpama habitent aussi dans le territoire de Lukolela. Ils sont situés le long du fleuve Congo en aval de Gombe et d'Irebu. Ils sont originaires de la République du Congo (Brazzaville). Ils se divisent en plusieurs unités: Dongo-Yoka, sous l'autorité de Tayoka; Mpoka, sous l'autorité d'Ekitama; Kondi, sous l'autorité de Tafutuma; Mibenga et Dongo-Bokokpo sous l'autorité de Tabale; Bosango, sous l'autorité de Mwele; et Ngelo, sous l'autorité de Takili.

L'intégration de ces différents peuples dans le même espace administratif fut une source de conflictualité récurrente. En 1959, la création de l'UNILAC (Association des ressortissants ekonda du lac Ntomba et du lac Léopold II) fut significative, les relations entre Mongo et Ekonda restant teintées de méfiance, voire de mépris et de préjugés réciproques⁵¹. Parmi ces acteurs, citons Sébastien Ikolo (président), Georges Nkana (vice-président), Félix Iyeli, Mwangi, etc.

Les espaces d'implantation des partis politiques MNC, Union mongo et PUNA furent révélateurs des grandes divisions entre ces populations. L'UNIMO se cantonna dans les circonscriptions des Elanga, où vivent les Mongo-Nkundo; le MNC local, porté par Georges Nkana, fut populaire dans les secteurs du lac Ntomba et des Ekonda; quant au PUNA, son président Jean Bolikango, qui n'était pas accepté chez les Ekonda et les Mongo-Nkundo, se rendit à Lukolela,

où se trouvaient établis des « Bangala ». En effet, les Mpama pensaient trouver le moment propice pour se soustraire à la domination des Mongo, qu'ils taxaient de pillards et d'inhumains.

Cette situation traduit la fragilité du territoire de Bikoro qui, assez rapidement, se désagrègea. En effet, le secteur Elanga avait tendance à s'intégrer chez les Mongo-Nkundo et celui de Lukolela à chercher un rattachement aux « Bangala ». Seuls les secteurs Lac et Ekonda restaient attachés plus solidement à l'identité du territoire de Bikoro, mais il s'agissait d'entités souvent politiquement et économiquement peu viables. Il suffisait d'un facteur catalyseur pour transformer le mécontentement général des populations rurales en une insurrection active.

Des dix candidats de Bikoro aux élections de mai 1960 (voir tableau 4.4), deux furent élus: Georges Nkana, sur la liste MNC/L, et Barthélémy Mopiti, sur la liste PUNA. Il n'y eut pas d'élus nationaux pour le territoire de Bikoro, le district de l'Équateur ayant été la circonscription électorale. Déjà en avril 1960, le collège exécutif de la province de l'Équateur avait été composé de Laurent Eketebi, de Sébastien Ikolo et de Léon Engulu. Lorsque fut constitué, en juin, le gouvernement provincial, Ikolo devint vice-président. Nkana fut nommé directeur de cabinet d'Ikolo et, à l'assemblée provinciale, Boholo reprit sa place. Mais lorsqu'une crise de leadership opposa Nkana à Ikolo, Boholo – qui était l'un des acteurs principaux – apporta son appui à Ikolo, d'autant plus qu'il était à la fois conseiller provincial et chef du secteur Lac.

Le 15 janvier 1961, se tint, à Boende, le congrès de l'ethnie mongo et, du 21 au 24 janvier 1961, le

51 Pour les Mongo-Nkundo, les Ekonda étaient assimilables aux Batswa. Ainsi, les Ekonda évitèrent de collaborer en politique avec les Mongo: ils boudèrent successivement l'UNIMO (Union mongo), en 1960, et l'Unicentrale (Union de la Cuvette centrale), peu après (cf. *infra*).

congrès de Gemena, réunissant les représentants des deux districts de la Mongala et de l'Ubangi. Mais avaient également été invités les représentants de Bolobo, de Lukolela, de Bikoro, de Basoko..., bref les «Bangala», partisans de l'unité de la province de l'Équateur. À noter que les dispositions de certaines résolutions du congrès de Boende avaient prévu la représentation du territoire de Bikoro au niveau du gouvernement provincial de la Cuvette centrale, ce qui fut l'une des principales causes du conflit Ikolo-Nkana. Pour Nkana, Ikolo était originaire du territoire de Kiri, dans le district du Lac Léopold II, un argument utilisé par Nkana pour l'évincer en tant que représentant du territoire de Bikoro. Ikolo rejeta cet argument, se disant natif du village Buteli, dans le groupement Yolo-Yeleko du secteur Ekonda (territoire de Bikoro).

Mais Lukolela passait déjà pour être une région contestée. Le territoire de Bikoro ne se priva pas de vouloir l'attirer dans son espace. Le chef de secteur Lukolela, Jean Ankoni, étiqueté partisan du PUNA, se trouvait en opposition avec le conseiller élu Philistin Mabuba. Le CDD de l'Équateur suspendit le chef de secteur Lukolela et le fit remplacer par Mabuba, Monunu par son père et Mpama par sa mère.

Au mois d'octobre 1962, Jean Bononge (né de père monunu et de mère mpama), membre du cabinet de Léon Engulu, envoyé comme chef de secteur Lukolela, fut tué près du village Bobanga. La réaction des policiers envoyés de Coquilhatville fut brutale: les villages Bobanga et Ndongo-Okoko furent incendiés. Ndongo-Okoko était le territoire d'origine du député provincial Barthélemy Mopiti, que le pouvoir provincial taxait d'être d'obédience PUNA.

Éclatèrent à Lukolela des bagarres entre les gendarmes et les policiers de la Cuvette centrale placés par Coquilhatville et ceux envoyés de Lisala pour le compte de la province du Moyen-Congo. À chaque fois, la chasse à l'homme déclenchée par les uns ou par les autres s'organisait, durant ce temps de flottement qui prévalait avant que la loi du 5 février 1963 portant création de la province du Moyen-Congo n'eût été promulguée. Divers témoignages affirment même que «la chicotte a parlé plus qu'à l'époque coloniale. Les familles se disloquèrent, la trahison entre les membres de famille devint monnaie courante» (Belengeli 1971). En effet, les nouvelles provinces s'étaient dotées d'une force de police autonome, relevant exclusivement de la loi provinciale,



Barthélemy Mopiti.
(Photo 2013, archives familiales.)

tant pour sa discipline et son contrôle que pour le recrutement et les conditions de service de ses membres. Devenue l'organe provincial par excellence et revêtant de ce fait une coloration régionaliste nocive, la police se trouva être le refuge des hommes de main des autorités provinciales au pouvoir, et l'exécuteur de leurs basses œuvres. La mosaïque des forces de police ne fut qu'une masse anarchique à la dérive, que le gouvernement ne put ni maîtriser ni utiliser efficacement.

Barthélemy Mopiti est originaire de Ndongo-Okoko. Élu conseiller provincial de l'Équateur pour le secteur Lukolela, il passa, en 1963, à Lisala, où il devint 1^{er} vice-président de l'assemblée provinciale du Moyen-Congo. À Lukolela, Lucien Nanango, originaire de Nkondi, jusque-là échevin de la commune de Matete à Léopoldville, démissionna pour devenir le premier Mpama administrateur-chef de territoire; il eut pour adjoint un Lusakani nommé Ituna.

La question de la représentation du territoire de Bikoro au niveau de la future province mongo de la Cuvette centrale nourrit l'idée d'organiser un congrès du territoire de Bikoro à Coquilhatville. Le but était de réunir les chefs et notables des secteurs Ekonda et Lac, afin de désigner un candidat ministre⁵². Malgré le fait que les délégués fussent déjà arrivés à Coquilhatville, ce congrès ne se tint pas, car, pour les partisans de Nkana, il ne pouvait être question d'ac-

⁵² Rappelons que le secteur Elanga avait intégré le territoire de Coq-Nkalamba.

cepter Ikolo, soutenu par Ibula et Boholo, auxquels s'ajoutaient quelques notables et chefs coutumiers.

Lordonnance présidentielle du 14 août 1962 créa la province de la Cuvette centrale, qui comprenait : dans le district de l'Équateur, les territoires de Bikoro, Bolomba, Coquilhatville-Nkalamba, Ingende et Basankusu ; dans le district de la Tshuapa, les territoires de Boende, Befale, Bokungu, Djolu, Ikela et Monkoto. Il était sous-entendu donc que seul un Ekonda du territoire administratif de Bikoro devait faire partie de l'équipe gouvernementale provinciale. Dès lors, l'UNILAC fut dissoute.

Mais Sébastien Ikolo fut élu par les notables et les chefs des groupements coutumiers dans le gouvernement formé par Léon Engulu, en septembre 1962 (cf. *infra*). Les groupements coutumiers partisans d'Ikolo étaient : Yolo-Yeloko et une partie de Maringo ; Ikolo restait populaire chez les « Gens d'eau ». Parmi les notables et chefs coutumiers du territoire de Bikoro opposés à Ikolo figuraient : Wetietumba de Maringo (Ekonda), Nkumu-Boilo de Bosanga (Ekonda), Bekengo de Bokengi-Baina, Iluku de Tumba-Nkole (Lac) et Ikota de Bosanga Ntomba (Lac). Les groupements Loondo, Ilokwampela et Bokengiabaina restèrent plus ou moins en dehors de cette rivalité Ikolo-Nkana. Si ces deux derniers groupements tenaient Nkana pour un Ntomba⁵³, tous n'appuyaient pas Ikolo, en raison de la rivalité entre Ibula et Bampaka⁵⁴.

Le secteur Besongo naquit de la scission, en 1962-1963, du secteur Ekonda (Bampaka 1962 ; Longomba 1962). Les deux nouveaux secteurs se partagèrent les groupements coutumiers constitutifs comme suit :

- secteur Besongo : groupements Ilokwampela et Bokengiabaina, frontaliers des territoires de Kiri et Inongo ;
- secteur Ekonda : groupements Loondo, Maringo, Bosenga et Yoloyeloko.

Dans le secteur Lac, Ikolo fut contesté dans le groupement Tumba-Nkole, à cause de la rivalité entre le chef de secteur Boholo (un partisan d'Ikolo)

53 À noter que Georges Nkana était originaire du groupement Bosanga-Ntomba (par sa mère), dont les villages Botale, Lokole et Samba quittèrent le groupement Bosanga pour s'établir dans le groupement Ntomba-Nkole (Lac). Les gens du secteur Lac sont des Ntomba.

54 Bampaka (représentant de Bokengiabaina et Ilokwampela) et Ibula (chef de secteur Ekonda) furent deux adversaires politiques. Leur rivalité pour occuper le poste de chef de secteur Ekonda conduisit à la scission de ce secteur (création du secteur Besongo).

et le chef Bakemba, du groupement cité. Par stratégie, le ministre Ikolo parvint à faire nommer Mboyo, qui était originaire de Ntomba-Nkole, au poste de juge du tribunal du centre de Bikoro. Dès lors, la partie nord resta partisane de Nkana, avec son chef Bakemba, tandis que le Sud devint partisan d'Ikolo, avec Mboyo comme leader local.

L'attachement administratif du secteur Lukolela au territoire de Bikoro se posa plus durement dès 1962. Avec la création des nouvelles provinces, les acteurs bangala réclamaient Lukolela. Le Gouvernement central nomma Jean-Philémon Bompese Bokolemba au titre de commissaire d'urgence pour les régions de Bolobo, Yumbi et Lukolela. Les parlementaires mongo soulevèrent le problème des enclaves, la province du Moyen-Congo à partir de Lisala ne pouvant intégrer Lukolela qu'en traversant la province de la Cuvette centrale. D'après un témoignage de Bompese⁵⁵, les Banunu-Bobangi furent entraînés vers le Moyen-Congo par Mopiti, Nanango et Ituma, tous trois proches de Jean Bolikango. Selon Nkake, Mopiti se tourna vers le Moyen-Congo, parce qu'il n'obtenait pas le poste de ministre qu'il convoitait dans la Cuvette centrale ; il devint vice-président de l'assemblée du Moyen-Congo⁵⁶. Dans le secteur Lukolela, les Banunu-Bobangi étaient les plus déterminés à aller vers le Moyen-Congo ; les Mpama et les Lusakani étaient moins enthousiastes, parce qu'ils se sentaient malgré tout un peu plus proches des Mongo.

Lorsque l'idée de la création de la province du Moyen-Congo commença à se concrétiser afin d'intégrer les Ngombe de la province de la Cuvette centrale (ceux des secteurs Bolomba et Mampko), il fut admis en même temps, et de plus en plus fermement, que les régions de Lukolela et de Bolobo-Yumbi lui seraient rattachées. Dans un rapport⁵⁷ reprenant les éléments de discussions qui venaient d'avoir lieu, les 5 et 6 décembre 1962, il est signalé que :

« Étant donné qu'aucune contestation ni écrite, ni orale, ne se fit jour pour le rattachement de ces régions typiquement bangala à la province du Moyen-Congo étant donné que le seul élu de ces régions avait signé la

55 Témoignage recueilli par Damien Belengeli Bongo (1971 : 84).

56 Nkake, un Mpama du secteur Lukolela, resta attaché à la Cuvette centrale. Mais il reprochait le manque de collaboration des Mongo négligeant Lukolela, comme le reste du territoire de Bikoro.

57 Archives Benoit Verhaegen, service Histoire et Politique, MRAC.

pétition du Moyen-Congo tenant compte du rapport du ministre des Affaires intérieures et des incidents sanglants dans ces régions, votre commission a admis dans son ensemble le rattachement des régions Lukolela et Bolobo-Yumbi à la province du Moyen-Congo et la modification de la Loi créant la province de Maindombe.»

De manière générale, les originaires de Bikoro s'opposèrent au rattachement de leur territoire à la Cuvette centrale. Il fut même évoqué que les territoires de Bikoro, dans le district de l'Équateur, et de Kiri, dans le district du Lac Léopold II, deviendraient une province purement ekonda: «les populations de Kiri et de Bikoro sont des enfants d'une même famille que le colonisateur avait séparés. Le grand partisan de ce mouvement fut T. Koumoriko» (Belengeli 1971 : 90).

Le mouvement d'autonomie du territoire de Bikoro n'aboutit, cependant, pas, pour les trois raisons principales ci-après: 1° l'absence d'un leader à l'échelon national; 2° la crise, qui fit surgir deux tendances opposées à l'intérieur du territoire; 3° la divergence de vue entre les Ekonda habitant Léopoldville et ceux de l'intérieur (Belengeli 1971 : 85-91). À ces raisons s'ajoutèrent, d'une part, la proximité de la ville de Coquilhatville et, d'autre part, la distance et le mauvais état des routes dans les territoires de Kiri et de Bikoro. À noter que les centres de Bikoro et d'Inongo, chef-lieu du district du Lac Léopold II, se situent aux extrémités des territoires de Bikoro et de Kiri. Les leaders locaux ekonda de Kiri et d'Inongo trouvèrent l'appui de parlementaires à Léopoldville, ce que Bikoro ne trouva pas.

La création, par l'édit n° 6 du 22 février 1963, des communes rurales par le gouvernement de Léon Engulu dans la province de la Cuvette centrale (cf. *infra*) accentua le chaos dans le territoire de Bikoro. L'opinion interpréta la démarche comme un besoin d'assouplir les structures des anciennes circonscriptions indigènes, afin de donner aux fractions locales insatisfaites l'occasion d'accéder à des postes⁵⁸. D'ailleurs, la commune rurale était définie comme étant une entité administrative composée des personnes physiques unies par des relations coutumières ou locales ou par des intérêts communs⁵⁹.

58 Les organes des nouvelles communes rurales étaient: le bourgmestre, le conseil communal et le conseil échevinal. Toutes les circonscriptions coutumières de la Cuvette centrale se constituèrent en communes rurales.

59 *Bulletin officiel de la Cuvette*, dans son numéro unique, 1963.

En conséquence de cette organisation, l'échelon territorial qu'était Bikoro devint un arrondissement chargé de la simple supervision. En effet, en 1962, le territoire de Bikoro ne comptait que deux secteurs, celui du Lac et celui des Ekonda. Suite à la partition opérée dans le secteur des Ekonda, il y eut finalement trois communes rurales dans l'arrondissement de Bikoro: la commune de Besongo, la commune des Ekonda et la commune du Lac. Mais cela ne mit pas fin aux contestations. Au sujet des limites entre les nouvelles communes des Ekonda et de Besongo, le directeur provincial des Affaires intérieures demandait, dans sa lettre de Coquilhatville du 18 juillet 1963, à l'inspecteur communal, J. Euka, à Coquilhatville, ce qui suit:

«[...] À l'occasion de votre prochaine tournée d'inspection en territoire de Bikoro, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir déterminer avec exactitude la limite mitoyenne des deux communes de Besongo et des Ekonda. Un problème relativement ardu se pose en raison d'une enclave ekonda (fraction du groupement Maringo) se trouvant dans la commune de Besongo.

Il y aurait lieu de vous renseigner si l'enclave Maringo (Mbang'a Nkotese, Mbang'Ilongo et Mbang'a Ibongo) fait effectivement partie du domaine foncier du groupement Maringo, et si, d'autre part, les habitants de ces 3 villages occupent toujours cette enclave.

Vous vous procurerez au bureau de chef-lieu du territoire de Bikoro, le dossier de l'ancien secteur des Ekonda et notamment le PV d'enquête en date du 30 juin 1958 relatif à la création de cet ex-secteur.

La *détermination précise* de limite mitoyenne des deux communes Besongo et Ekonda devra, naturellement, recevoir l'approbation des deux conseils intéressés.»

Damien Belengeli décrit longuement le vécu de la mise en place des équipes dirigeantes des communes rurales dans les quatre secteurs qui composaient, en 1960, le territoire de Bikoro. Ce fut l'occasion, pour le groupe Nkana, de reconquérir, coûte que coûte, l'espace perdu au profit du groupe d'Iloko. De nombreux incidents furent répertoriés. Des scissions se produisirent, alimentées par des ambitions individuelles entraînant la mise en œuvre de stratégies de conquête du pouvoir. Certaines, comme dans le secteur Ekonda à Mpombo-Butela d'Itipo, se passèrent de manière violente (Belengeli 1971 : 95-107). Quelques faits traduisant cette réalité sont à relever.

Tableau 4.5. Mouvement des administrateurs du territoire de Bikoro : 30 juin 1960-1970*

Noms	Fonctions
Bolankendu Jacques Mongu Henri	ATP ATAP (Administrateur de territoire assistant principal) (décision du collège exécutif local, 1960)
Mongu Henri Bolankendu Jacques	AT. Décision de Coquilhatville Assistant Mongu Henri
Bolankendu Jacques	AT. Encore une décision de Coquilhatville Assistant
Yele Octave Mongu Henri	- ATAP
Bobena Pascal Bitalo Michel	AT ATAP
Beande Pius Bandengo Eugène	AT ATAP
Bekonda Jean Bandengo	AT ATAP
Bandengo Etsima Louis	AT ATAP
Yele Octave Bandembe Robert	AT ATAP
Ndjoku Grégoire Bikila Joseph (Sic)	AT ATAP
Booto Joseph Bekila Joseph (Sic)	AT ATAP
Bakwala Joseph Bekela Camille	AT ATAP
Mwakolila Thomas Bokungu Nicolas	AT ATAP
Kandu Léon Bokungu Nicolas	AT ATAP
Mbila Jacques Kandu Léon	AT ATAP
Mukaza David Kandu Léon	AT ATAP
Kandu Léon Mbila Jacques	AT ATAP
Mbali Eugène Mbila Jacques	AT ATAP

* On observe qu'à part Jacques Bolankendu (originaire du secteur Ekonda) et Henri Mongu (originaire du secteur Lac), la majorité des administrateurs territoriaux (AT) de Bikoro sont des Mongo-Nkundo. Et en janvier 1971, le territoire était dirigé par Pascal Bobena (AT) et Jacques Mbila (assistant).

Source : Organigramme du territoire de Bikoro. Archives du territoire à Bikoro.

1. Lettre du chef de secteur Ibula à l'AT de Bikoro, datée de Bokond'Obuna, le 27 janvier 1962

« Monsieur l'Administrateur,
[...] lorsque je suis arrivé à Bokond'Obuna (groupement Maringo), j'ai trouvé le chef J. Wetietumba et Gabriel Bilali actuellement greffier de secteur, tous deux du même groupement, qu'ils ont convoqué une réunion politique pour influencer la masse lui disant que si le chef de secteur venait pour la perception de la CPM personne ne pouvait payer.

J'ai fait deux jours dans ce village. Personne ne s'est présenté. Je vous prie de m'envoyer trois ou quatre policiers pour activer la perception de la CPM dans ce groupement.

Je voudrais qu'on arrête Bilali qui s'est absenté de son service pour faire monter les habitants du village contre moi.

Tout le monde voudrait imiter J. Bampaka, collègue permanent, et P. Itale, receveur de la CI, qui ont semé de terribles troubles dans le Besongo et qui ne sont pas punis. Tout le monde veut faire la même chose.

Je compte environ 250 personnes qui ne veulent pas payer les impôts. [...] ».

2. Lettre de l'AT J. Bekonda du territoire de Bikoro à l'AT du territoire de Coq-Nkalamba, datée de Bikoro, le 23 mai 1962

« Monsieur l'Administrateur,
J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le chef de secteur de Lifumba, monsieur Boldjwa avait fait de la propagande afin de faire déplacer sur son secteur les habitants des villages Nkombe, Mbongo, Bokanza et Ngeng'Obala groupant une population totale de 480 âmes.

[...] Le promoteur est le nommé Nloi Henri du village Mbongo, lequel je compte sanctionner administrativement au cas où ces manèges perdureraient. »

3. Lettre de A.R. Mengato, AT de Nkalamba, adressée au chef de secteur de Lifumba-Beloko à Batsina, datée de Nkalamba, le 27 mai 1962

« Monsieur le Chef de secteur,
Me référant à la lettre n° 5072/0938 du 23 mai 1962 m'adressée par mon collègue de Bikoro dont vous avez reçu copie, j'ai l'honneur de vous inviter de bien vouloir cesser immédiatement ces manœuvres d'intimidation qui ne feraient que causer des troubles sans cesse parmi la population de la CI Ekonda juridiquement bien organisée. »

Après M. Weyne, dernier administrateur belge, parti début juillet 1960, et jusqu'à 1970, l'instabilité fut telle que le territoire de Bikoro connut 18 administrateurs de territoire, repris dans le tableau 4.5, présentés dans l'ordre chronologique de leur prise de fonction.

En 1964, l'Union du peuple Ekonda (UPEKO) adressa le mémorandum ci-après au président provincial de la Cuvette centrale, Léon Engulu.

« Mémorandum de l'UPEKO au gouverneur L. Engulu. Audience du 31 août 1964, hôtel Memling/Léopoldville. Le comité directeur de l'UPEKO a l'honneur de vous remettre le présent MÉMORANDUM, œuvre des ressortissants EKONDA habitant la capitale. C'est un document succinct qui fait état de la situation qui a prévalu dans les secteurs des Ekonda et de Besongo. [...] Nous regrettons l'attitude négative de nos frères MONGO-NKUNDO qui ne prennent en considération que Sébastien Ikolo et Nkana qui étudièrent avec leurs fils, à Coquilhatville et à Bamanya.

Quatre années de règne

1. Pendant le gouvernement Eketebi (Équateur 1960-1962)

- a. Nkana et Boholo ont toujours considéré les ressortissants du secteur des Ekonda comme n'ayant pas atteint la maturité politique.
- b. Nkana, représentant de Bikoro n'eut en vue que les intérêts du secteur du Lac. Il oublia même le groupement Bosanga qui l'avait élu à 100 %. Chef de cabinet au ministère des Finances, Nkana n'engagea que ses frères du Lac et ses beaux-frères mongo-nkundo.
- c. C'est de la faute de Nkana qu'Ikolo passe aujourd'hui pour "suzerain" en territoire de Bikoro. Totalement inconnu des Ekonda, Ikolo fut présenté par Nkana aux Ekonda rassemblés et lui attribua le titre "Authentique fils des Ekonda".

2. Pendant le gouvernement Engulu

(Cuvette centrale 1962-1964)

- a. Nkana, évincé par Baholo son suppléant, désavoua même le groupement Bosanga et prétendit n'avoir été élu que par les habitants du Lac (son secteur) qui, selon Nkana, est le seul à avoir atteint la maturité politique.
- b. Lors du démembrement, Ikolo dit "Suzerain" et Nkana surnommé "Vassal" mirent le secteur des Ekonda en feu et en sang [*sic*]. Ils y ont introduit la politique de "diviser pour régner".

- c. Ce fut trop tard quand Nkana se rendit compte qu'Ikolo s'était servi de lui comme d'un tremplin pour se hisser au pouvoir. Nkana fut désavoué par Ikolo qui compte aujourd'hui d'autres vassaux en territoire de Bikoro: Boholo, Ibula, Bampaka...
- d. Sans titre aucun, Nkana se permit de convoquer, à Coq, notables et chefs coutumiers du secteur Ekonda. Ce congrès échoua et fut l'origine des conflits Ibula-Wetietumba, Ibula-Nkumu Boilo, Ibula-Bampaka, Ibula-Boulu, etc.; ces conflits qui provoquèrent de graves incidents faillirent conduire, à deux reprises, à des guerres entre Maringo et Yoloyeloko.
- e. Ikolo et Nkana reçurent, en outre, respectivement les sobriquets pompeux de *Soleil* et de *Sorcier*. Tous les deux appliquèrent la politique hitlérienne en territoire de Bikoro. Ils furent à l'origine de la scission dans le secteur des Ekonda et provoquèrent l'exil de Boulu, Bolankendu, Lombo... à Inongo.
- f. Comme l'on pouvait s'y attendre, le suzerain et son vassal sont devenus ennemis politiques et ont choisi le secteur des Ekonda comme champ de bataille: chacun se targue d'avoir derrière lui autant de groupements coutumiers pour les prochaines élections législatives.

3. La deuxième législature (solutions proposées)

- a. Nous avons en vue les prochaines élections législatives. Un congrès régional a été projeté. Seules pourront participer à ce congrès les personnes reconnues "authentiques" ressortissants de secteur de Besongo ou des Ekonda.
- b. Les "Naturalisés" ressortissants du secteur des Ekonda sont exclus des assises de ce congrès.
- c. Le congrès aura pour objectif l'adoption d'une ligne de conduite et la fixation des critères à réunir pour les candidats aux futures élections législatives.

Nous vous prions, Monsieur le Gouverneur, de nous accorder une aide matérielle et financière pour l'aboutissement de ce projet. [...]

Signés: Joseph Longomba (président général) et Pierre V. M'Poundou (secrétaire général).»

Du côté Lukolela, qui avait intégré la province du Moyen-Congo, la déception se manifesta rapidement. Les originaires de Lukolela espéraient s'être débarrassés des Mongo. Or, dans le Moyen-Congo,

sous le gouverneur Denis Sakombi, les contraintes de production imposées aux contribuables de toute la province s'alourdissaient continuellement, alors que le programme de reconstruction de la province ne faisait aucune allusion à la région de Lukolela. Ci-après, un extrait du programme dans le discours d'investiture du gouvernement provincial du 24 juin 1965.

« [...] »

Finances : tous les citoyens adultes du Moyen-Congo, hommes et femmes devront s'acquitter annuellement de l'impôt. Cette mesure ne souffrira d'aucune exception.

Économie : il faudrait dorénavant que les citoyens du Moyen-Congo puissent trouver sur place, que ce soit à Bomongo, Djombo ou Bumba en passant par Budjala, Bamboma, Bolamba, Boso-Djanao et Lisala, tous les biens de consommation courante [...]

Travaux publics : prévoir l'asphaltage de la Provinciale "N° 1 Akula-Lisala-Bumba" doublé d'un réseau de téléphone et d'une chaîne de stations-service et des motels. Amélioration des axes Akula-Budjala-Bamboma; Lisala-Businga, Bumba-Yalingimba-Bun-duki; Djombo-Bongandanga-Gundji. »

En observant la façon dont les autorités du Moyen-Congo géraient la province, depuis sa création, les originaires de Lukolela se rendirent compte que leur région, éloignée de Lisala de plus de 600 km, n'était pas vraiment intégrée à cet espace administratif. Mieux valait, dès lors, retourner dans la Cuvette centrale, plus proche, quitte à se battre pour gagner quelques droits. De plus, le Moyen-Congo était confronté à de nombreux problèmes d'intégration des peuples et régions disparates qui le composaient, considérés comme des immigrés ne trouvant pas de place autour des foyers ethniques plus homogènes constitués par les Mongo et les Ngbaka dans l'ancienne province de l'Équateur.

En 1962 et début 1963, Lukokela avait accepté l'offre d'adhésion à la province du Moyen-Congo, à la suite des vexations subies antérieurement comme entité intégrée au territoire de Bikoro ou, encore, en raison du voisinage avec divers regroupements mongo l'entourant. Mais dès qu'il fut intégré au Moyen-Congo, il découvrit que ce n'était pas la solution. En 1964, l'état d'exception était à nouveau instauré dans les régions de Yumbi-Bolobo et de Lukolela. Lorsque le gouverneur Sakombi, lors de la formation du gouvernement provincial, en juin 1965,

se choisit huit conseillers, il ne fit appel à aucun originaire de Lukolela.

Les démarches se succédèrent pour trouver une meilleure issue. Les tensions à Lukolela s'avéraient être davantage d'ordre socioethnique que géopolitique. Au moment où le Moyen-Congo se trouvait dans l'impasse, un rapport confidentiel établi par l'ONUC, en 1963, décrivait la situation comme étant relativement stable à l'intérieur de la province de la Cuvette centrale, excepté dans les territoires contestés de Bolomba, Basankusu et Lukolela, habités par des « gens d'appartenances tribales différentes ».

Après avoir échoué, au départ, à se faire entendre dans la province de la Cuvette centrale, les gens de Lukolela, qui venaient d'échouer leur intégration dans le Moyen-Congo se décidèrent à « changer leur fusil d'épaule ». L'issue fut trouvée avec le décret n° 26 du 30 janvier 1965 abrogeant la déclaration d'état d'exception dans les régions de Bolobo-Yumbi et de Lukolela et y substituant la déclaration d'état d'urgence. Il commence ainsi : « Attendu que les institutions provinciales du Moyen-Congo sont dans l'impossibilité de diriger les régions susmentionnées ».

L'évaluation de la situation politique et les possibilités réelles de la province du Moyen-Congo étaient pour le moins catastrophiques. En voici quelques exemples :

- 143 policiers en tenue civile au 30 janvier 1965 ;
- un médecin d'État pour 700 000 habitants ;
- mouvements rebelles à Lisala ;
- etc.

D'où l'arrêté ministériel n° 82/65 du 11 février 1965 rattachant, pour les besoins des élections législatives, certaines circonscriptions électorales de parties des territoires découpés à la suite de la création des nouvelles provinces. Mais Lukolela resta attaché au territoire de Bomongo, dans la province du Moyen-Congo. Il fallut attendre le travail de la « Commission neutre » mise en place. La cour d'appel de Léopoldville, siégeant comme Cour constitutionnelle, rendit, le 23 mars 1965, l'arrêt ci-après : « Attendu que le recours est fondé et qu'il y a lieu à appliquer l'article 69 de la Constitution. La région de Lukolela du territoire de Bomongo est rattachée au territoire de Bikoro dans la province de la Cuvette centrale. La région de Bolobo-Yumbi est rattachée au territoire de Mushie dans la province du Lac Léopold II. »

Entre-temps, la situation n'avait fait que se détériorer, et la gestion des entités sous l'autorité de Lisala

Tableau 4.6. La situation dans les circonscriptions coutumières après la réhabilitation

Noms du secteur	Nom du chef-lieu du secteur	Nom du chef et observation
Lukolela	Lukolela	Raphaël Ingole : repris en 1967 (N.B. : pas de contestation de la population)
Lac	Moheli	Valentin Iluku : repris en 1967 (N.B. : dossier en suspens)
Elanga	Nkalamba	Pierre Nsimba : repris en 1967 (N.B. : dossier en suspens)
Ekonda	Itipo	Gérard Bekolo : repris en 1967 (N.B. : dossier en suspens)

Source : Dossiers politiques des circonscriptions indigènes. Archives du territoire de Bikoro.

devenait de plus en plus précaire. Le 15 mai 1965, le commissaire général extraordinaire en faisait état dans son rapport sur la province du Moyen-Congo.

- « – Sur le plan financier : les agents sont impayés pendant des mois (détournements).
 – Sur le plan administratif, depuis son installation officielle en juin 1964, le gouverneur provincial du Moyen-Congo n'a jamais eu des rapports avec les différents départements administratifs provinciaux. Tous les efforts dans ce sens sont restés vains. Certains chefs de service se sont sentis vexés, brimés et les uns contraints de quitter la province, d'où la carence du personnel administratif. »

Un premier pas avait été accompli. Mais l'imbroglio qui s'installa dans la gestion administrative des nouvelles provinces de l'ex-Équateur perpétua la complexité de la situation. En effet, le décret-loi n° 221 du 28 juin 1965 abrogeait le décret du 30 janvier 1965 relatif à l'état d'urgence dans les régions de Bolobo-Yumbi et Lukolela. Mais le décret n° 85 du 13 mars 1965 ayant proclamé l'état d'urgence dans la province de la Cuvette centrale était applicable à la région de Lukolela. Le décret n° 406 du 8 novembre 1965 prorogea, pour une période de trois mois, l'état d'urgence dans la province de la Cuvette centrale, soit du 13 septembre au 12 décembre 1965. (cf. art. 1). Enfin, c'est le président Mobutu, par l'ordonnance n° 66-198 du 5 avril 1966, qui décida de la levée de l'état d'urgence dans cette province. Ce qui ouvrit la voie, d'abord à la suppression des trois provinces de l'ex-Équateur créées en 1962 et 1963, ensuite à l'application de l'ordonnance-loi n° 67-221 du 3 mai 1967 déterminant la dénomination, les limites, le chef-lieu, les districts et les territoires de chaque province. Dès lors, les secteurs Elanga (territoire de Coquilhatville-Nkalamba) et Lukolela furent à nouveau rendus au territoire de Bikoro. En même temps, les secteurs Ekonda et Besongo furent fusionnés pour constituer de nouveau le secteur



Arrivée furtive du président Mobutu au village Nkondi du secteur Lukolela. Ici, au milieu de la population où il improvisa un meeting.

Vers la fin des années 1970, survolant, à bord de son hélicoptère, l'Équateur, le chef de l'État du Zaïre aperçut un gros village qui lui était inconnu et décida de le visiter.

(Photo d'archives familiale, reçue d'O. Mobembo, en juin 2015.)

Ekonda, dans le même territoire de Bikoro. Dans la gestion administrative quotidienne, le retour à la situation de 1960 exigeait la réhabilitation dans leurs fonctions des anciens chefs de secteur qui avaient été révoqués en 1960. Bekolo et Iluku, nommés par le décret du 10 mai 1957 furent rétablis respectivement chef du secteur Ekonda et chef du secteur Lac (voir tableau 4.6).

Mais lors de la publication de l'ordonnance-loi n° 69-012 du 12 mars 1969 portant organisation des collectivités locales, les chefs réhabilités furent à nouveau déposés. La nouvelle situation était la suivante : secteur Ekonda : Mathieu Ntola ; secteur Lac : Gérard Boholo ; secteur Elanga : Georges Etsike ; et secteur Lukolela : Philistin Mabuba.

En 1971, des élections des conseils de secteur (appelé désormais collectivité) furent organisées. On entra dans la phase de radicalisation du régime Mobutu, ce qui enleva à l'échelon local l'autonomie politique. Par l'ordonnance n° 76/297 du 6 octobre 1976, qui prit en compte les rivalités entre les Mpama, Losakani et Banunu-Bobangi, d'une part, et les

Nkundo, Ekonda et Ntomba, d'autre part, le secteur Lukolela devint un territoire à part entière.

« Art. 1 : il est créé, dans la sous-région de l'Équateur, une zone portant la dénomination de Lukolela.

Art. 2 : le chef-lieu de la zone de Lukolela est Lukolela.

Art. 3 : la zone de Lukolela se compose de la collectivité de Lukolela. Les limites de la zone de Lukolela sont celles de la collectivité de Lukolela. »

Les limites du nouveau territoire créé correspondaient donc à celles du secteur Lukolela. Mais par après, il fut divisé en trois secteurs. Il s'agissait des anciennes entités administratives n'ayant été jusqu'à que des groupements, qui étaient élevées au rang de secteurs (collectivités).

On dénombrait :

- le secteur Lusakani au nord, habité par les Lusakani, ayant une superficie de +/- 2927 km² et s'étirant sur un parcours de 62 km le long du fleuve Congo, comptant deux groupements, Lusakani et Ngele ;
- le secteur Mpama au centre, habité par les Mpama, ayant une superficie de +/- 9865 km² et s'étirant sur un parcours de 70 km le long du fleuve Congo, comptant un seul groupement : Mpama ;
- le secteur Banunu au sud, habité par les Banunu et intégrant un village Bobangi, d'une superficie de +/- 4790 km², s'étirant sur un parcours de près de 85 km le long du fleuve Congo et comptant un seul groupement : Banunu.

Le nouveau statut de territoire accordé à Lukolela eut pour effet de lui donner, désormais, droit à un siège de députation nationale.

5. VILLE DE MBANDAKA

5.1. ORIGINE ET SENS DU NOM « MBANDAKA »

Gustaaf Hulstaert et Francis Bontinck ont recherché la signification du nom « Mbandaka ». Pour le premier, il s'agit d'un nom historique, qui renvoie à celui des autochtones. Il écrit :

« Le cas de Mbandaka n'est pas obvie. Toutefois, on pourrait proposer la dérivation du radical verbal *band* ("empêcher, garrotter"). Ce pourrait être en rapport avec l'état de Bonkita [...]. Cette hypothèse est donc valable. Cependant, on aimerait avoir une confirmation dans le chef des trois homonymes [...]. (Hulstaert 1990 : 78-82).



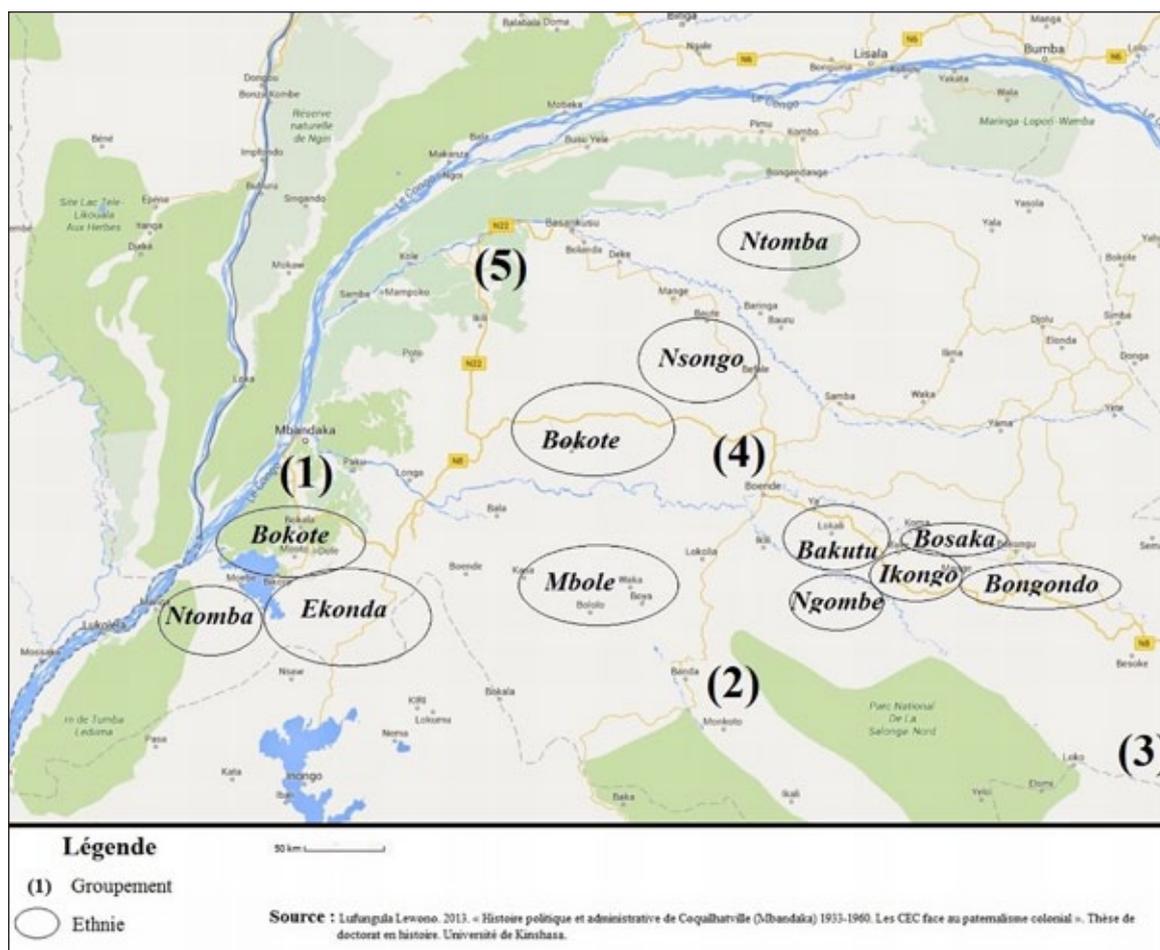
Type de femme Bokote.

(AP.0.0.11322, collection MRAC Tervuren ; photo Ferraris.)

Quant à Francis Bontinck, il opte pour la graphie « Bandaka », gardant ainsi l'orthographe de Camille Coquilhat, qui fonda la station de l'Équateur. Il écrit :

« Comme l'ancienne bandaka se trouvait au confluent de la Ruki avec le fleuve, le premier élément du nom, *banda* (*Mbanda*) se réfère à cette fourche ; quant au deuxième élément, *ka*, on peut y avoir le titre *nka* que l'on rencontre aussi sur le chenal, à la localité Mambukutunka, à décomposer en Ma-Mbutu-Nka, dans lequel *nka* a le sens honorifique d'aïeul, ancêtre (cf. *kaka* : aïeux en kikongo). Bandaka signifierait donc : (le village au) confluent du notable, l'aïeul (*ka*, *nka* pour le distinguer d'autres villages situés aussi dans le voisinage du confluent Ruki-fleuve) » (Bontinck 1995 : 30).

Stanislas Lufungula juge l'explication de F. Bontinck et, surtout, l'étymologie qu'il propose, trop forcées. Il affirme que dans le pays mongo, le nom « Mbandaka » se retrouve en maints endroits. Gustaaf Hulstaert en dénombre trois, en plus de celui de la ville.



Les cinq groupements Mbandaka.

(Carte MRAC, service Histoire et Politique, 2016.)

« Un petit groupe en face de Bokote, chez les Mbole, porte aussi le nom de Mbandaka. Il en est de même d'un village des Ekota, non loin d'une plantation d'hévéa dans les parages de Boende. Enfin, une des sous-tribus de Boyela de la haute Jwapa (Tshuapa) s'appelle aussi Mbandaka » (Lufungula 2013 : 40).

D'autres auteurs, Lonkama Ekonyo et Honoré Vinck, identifièrent un autre groupe appelé Mbandaka vivant à proximité de Bokakata, dans un petit village de Bobangi avoisinant Bolongo w'Enkoto. (Boelaert, Lonkama, Vinck 1996 : 20). Pour ces cinq sites qui portent le même nom « Mbandaka », il s'agit de communautés différentes n'ayant aucun lien direct de parenté : 1° au confluent Congo-Ruki ; 2° chez les Ekota ea Ngele ; 3° au sud de la Tshuapa (*Jwafa*) ; 4° Au nord-ouest de Boende ; 5° dans les environs de Bokakata, non loin de Basankusu. Gustaaf Hulstaert conclut même que les Mbandaka de la boucle fleuve Congo-Ruki « ignoraient

totallement leurs homonymes. Ce qui est sûr, d'autre part, c'est que chacun des [...] groupes était et est parfaitement inculturé dans le milieu environnant » (Hulstaert 1990 : 36).

5.2. À L'ORIGINE DES HABITANTS DU SITE MBANDAKA

Mbandaka, un tout petit espace géographique, était habité par les autochtones, dont le nom fut transféré à l'entité administrative créée. Mais ceux-ci comptaient de nombreux voisins qui, eux aussi, finirent par intégrer l'agglomération.

Stanislas Lufungula répartit les peuples à l'origine de Mbandaka en deux groupes : les *Riverains* et les *Terriens*. Il précise assez vite que les Riverains rassemblent divers groupuscules portant différents noms (cf. ci-dessous). Les Terriens, eux, sont les *Ngel'ea tando* (*ngele* : en aval ; *tando* : rivière). Il s'agit des Mongo établis en aval de la rivière *Jwafa* (Tshuapa), qui ne sont donc pas, au sens premier, un



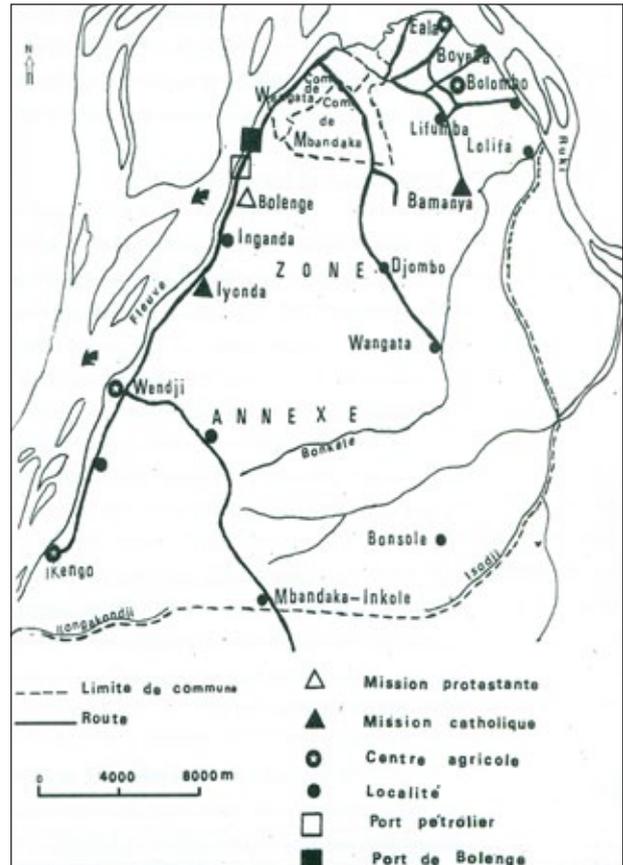
1912 : à la rive, les indigènes mongo à Coquilhatville (AP.0.0.31813, collection MRAC Tervuren ; photo Wibier, 1912, © MRAC Tervuren.)

sous-groupe mongo, par comparaison à d'autres, les *Mongo ea lolo*, situés en amont. Une autre classification, de moins en moins de mise, consiste à appeler « Mongo » le groupe septentrional et « Nkundo » la section méridionale. Ce sont ces derniers, auxquels s'ajoutent les Riverains, qui passent pour être les autochtones du site de la ville de Mbandaka ; pourtant, les Terriens avaient investi le plus grand espace de cette même contrée (Lufungula 2013 : 33).

5.2.1. LESTERRIENS⁶⁰

- Les Ntomb'Eanga : ils seraient issus de l'ancêtre mythique Eanga : ils se divisent en une branche masculine *ilome* (« droite, père, mari ») comprenant les Bonsole, les Ifeko et les Bokala ; et une branche féminine *iaje* (« gauche, mère, épouse ») regroupant les Ikengo, les Wangata et les Inganda.
- Les Bolenge wa Simba : ils sont les frères des Ntomb'Eanga, tous venus de Lolo, de l'amont, fuyant la guerre des Ngombe. Sur le site, ils trouvèrent les Boloki et les Losakani, qu'ils parvinrent à chasser. Les Bolenge wa Simba comprennent les Bofiji, les Ikengo, les Bokanja (Bonginji et Isaka) et les Injolo.
- Les Mbandaka : ils sont les descendants d'une femme « esclave de guerre » amenée par les Bonsole. Mais les Ntomb'Eanga leur accordèrent une place spéciale, parce qu'ils les traitèrent

60 Les données qui suivent proviennent de S. Lufungula (2013 : 34-37).



Les quartiers de Mbandaka.

Source : Lufungula (2013 : 24).

comme *bonkita*⁶¹ des Bonsole⁶². Sur le statut de ces Mbandaka, Gustaaf Hulstaert écrit :

« Les Mbandaka ne sont pas considérés comme esclaves ou inférieurs ; leurs relations avec leurs voisins ne sont nullement influencées par leur ascendance. Ils sont entièrement autochtones, possédant leurs propres domaines et biens. L'égalité est observée par exemple aussi par les mariages. Ce qui est en cause, c'est uniquement le souvenir de leur origine étrangère d'où dépend leur rang dans la hiérarchie de la tribu (ordre dans les assemblées, dans la marche des migrations et dans une guerre rarissime) concernant la tribu prise globalement » (Hulstaert 1990 : 36).

61 *Bonkita* : selon F.M. De Thier, il s'agit d'« une institution sociale en application chez les Nkundo Mongo en vertu de laquelle un lien de sujétion s'établit entre la femme dont on a réemployé le titre matrimonial et celle qui est acquise au moyen de ce titre » (De Thier 1956 : 14).

62 En rapport à la parenté ethnique des Mbandaka du confluent fleuve Congo-Ruki, leur apparentement aux Ntomba d'Eanga (Ntomb'Eanga) ressemble à un arbre à six branches (Ikengo, Wangata, Inganda, Bokala, Ifeko et Bonsole) dont la dernière s'est enrichie d'un énorme greffon, les Mbandaka (Lufungula 2013 : 36).



Un village sur pilotis autour de Mbandaka.
(Photo © Isaac Bakuku, 2007.)



Le chef Lutania des Eleku et ses notables, assemblés pour une cérémonie coutumière.
Certains notables portent leurs parures à la main, n'ayant pas fait leur *Ekopu*; ils ne peuvent revêtir les insignes.
(AP0.0.22701, collection MRAC Tervuren; photo S. Molin, 1923, © MRAC Tervuren.)

Les Mbandaka se divisent en Mbandaka ea Mbata et Mbandaka ea Mbula, vraisemblablement en référence aux noms des ancêtres éponymes. Le premier groupe se compose des Ekombe et des Inkole; leurs domaines fonciers se confondent avec l'étendue actuelle de la ville de Mbandaka. Le second groupe réunit les Bafeka la Simba, les Jingunda, les Lotakemela et les Inkole. Ils se sont établis entre Sekli Wendji et Ikengo. Ils se trouvent vers Bongonde, sur la route qui mène à Bikoro, la limite administrative de la ville de Mbandaka.

Deux groupements sont litigieux; on ne connaît pas réellement leurs liens de parenté:

- les Boloko wa Nsamba (« cœur de strychnos », qui est une plante vénéneuse) : ils occupaient les lieux où se trouve bâti l'Office des Routes. Leur origine viendrait des Bongonde apparentés aux Bolenge; ils ne sont pas considérés comme des Mbandaka;
- les Ekele: ils habitent vers le ruisseau Feela. Aucune unanimité ne s'établit sur leur liaison avec les Ntonb'Eanga ou les Bolenge la Simba.

5.2.2. LES RIVERAINS⁶³

- Les Nkole: ils habitent dans les environs du marché Basoko, aux côtés des Mbandaka-Inkole- Etoo, qui sont des parents par alliance. Mais à la suite de l'établissement d'autres groupes de Riverains ayant descendu le fleuve Congo (les Lokele et Basoko) et la Ngiri (Limbinza, Monya, Balobo, Boloki...), les Inkole se déplacèrent dans la direction du sud-est, suivis des Nkole, devenus leurs frères.

D'autres Nkole habitent plus loin sur la rivière Momboyo. G. Hulstaert ignore leurs relations avec ceux de Mbandaka. Il apparaît toutefois qu'il y eut mélange de ces Nkole originaires de Bokong'Eyengo avec les Elinga vivant autrefois comme les Mongo-Nkundo.

Les Nkole sont à l'origine des villages Botendo, Mpombi, Isenga Monene, Isenga Moke, Bokuma, Nkile, Ikuwa, Nkombo, Mpaku et Ebila, situés dans l'hinterland de Mbandaka (Eggert 1980: 154).

- Les Eleku: ils étaient désignés à Mbandaka sous le nom de « Basengo » et faussement assimilés aux Boloko wa Nsamba (Hulstaert 1990: 38-40). Leur site de référence se situe sur les rives du

fleuve Congo, entre l'embouchure de la Lolongo (Lolonga), en amont, et celle de l'Ubangi, en aval de Mbandaka. Plusieurs se sont déplacés à Bolenge et Inganda, disséminés parmi d'autres groupes de pêcheurs.

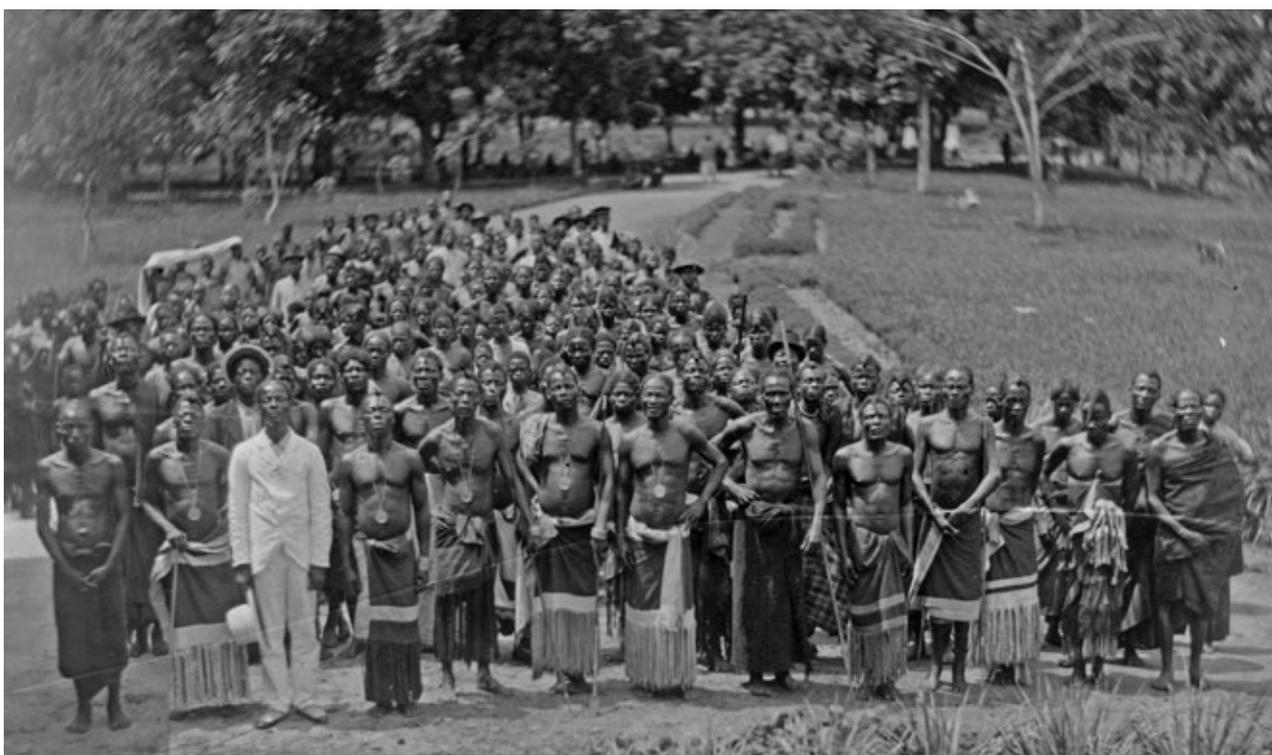
Les Eleku se retrouvent sur les rives de la Lulonga et de l'Ikelemba (les Bondo) et disent être issus de l'ancêtre Lombala. Ils parlent comme les Bobangi et les Irebu. Ils s'enfoncèrent sur les rives des rivières Tshuapa, Salonga, Momboyo, Lomela et Ruki.

- Les Boloki: ils se trouvent le long de la Ruki, en amont de la ville de Mbandaka, à Bamania, et constituent une suite de petits villages: Bantoi, Bongoi, Botoko, Bokoto, Ikaka, Boleke, Bosoto, Boyeka, Boangi, Bolombo, Lolifa, Bilongo, Mpombo, Bamania (Ntomb'ey'aongo) ou Ey'aong'a ndomba, Ntomb'èala (Ntomb'èa Maala), Mboko, etc. (Hulstaert 1990: 46-47).
- Les Batswa: ce sont les Pygmées. Ils portent plusieurs noms locaux: « Balumbe » chez les Elinga, « Bafoto » le long des rivières Lopori et Lulonga, « Bilangi » dans le secteur Eungu, « Iyeki » à la mission catholique de Wanfanya, etc. Ils seraient les premiers autochtones et Jan Vansina remarque: « Dans les histoires d'installations, les Pygmées sont les guides qui enseignèrent aux immigrants comment se débrouiller dans les divers habitats des forêts tropicales, y compris le grand marécage » (Vansina 1991: 67). Malgré une longue cohabitation avec d'autres peuples, ceux-ci, tout comme l'Administration coloniale, considéraient les Batswa comme inférieurs. Gustaaf Hulstaert écrit, à leur sujet:

« En faveur de (leur) incorporation: 1° l'environnement identique, jusque dans les détails locaux; 2° une grande quantité des caractères culturels semblables; 3° la langue appartenant indiscutablement au groupe des parlers mongo, nonobstant un certain nombre de particularités qui sont clairement étrangères; 4° le climat social, physique, moral, commun entre Batswa et Baoto, nonobstant une séparation sévère entre les deux sections dans plusieurs domaines importants de la vie sociale, spécialement le mariage.

Les arguments contraires sont: 1° les différences mentionnées dans la langue et la culture, surtout matérielle; 2° l'économie très dissemblable, limitée à la cueillette et la chasse; 3° un certain degré de nomadisme; 4° la discrimination sociale de fait et de principe, des deux côtés; 5° l'absence d'unité géographique, chaque groupe

63 Les données qui suivent proviennent de S. Lufungula (2013: 44-48).



Réunion des chefs reconnus du secteur de Coquilhatville en 1904.
(AP.0.0.3623, collection MRAC Tervuren; 1904.)

pygmoïde vivant en symbiose avec un groupe déterminé de Baoto-Baankolo; 6° l'incorporation politique de chacun des groupes ou villages au groupe maître, au point de faire partie de l'armée de ce dernier pour s'opposer dans une guerre à leurs congénères se battant de leur côté avec leurs maîtres à eux» (Hulstaert 1984: 18-19).

5.3. ÉVOLUTION DE LA VILLE DE MBANDAKA

En 1892, Mbandaka-Bonkena reçut le nom de Coquilhatville. Avant les conquêtes européennes, les principaux villages qui portaient le nom de Mbandaka étaient Mbandaka-Bonkena (ou Boyela), Mbandaka-Inkole ou encore Mbandaka-Ikombe. Plusieurs autres villages de Riverains entouraient cette « plaque tournante de toute activité économique », dans le triangle formé par le fleuve Congo et la rivière Ruki. (Vinck 1992a: 502). Les noms de patriarches (les *Bokulaka*) d'antan y sont connus, parmi lesquels Injolo et Bonsole (Vinck 1992b: 517-528).

Les autorités coloniales firent de Mbandaka un poste administratif et un centre régional de distribution (Denis 1956: 137). Elles bâtirent la station d'Équateurville à côté du village Wangata w'Ibonga (« Wangata-nouvel emplacement ») ayant pour chef Nsoso-Atungi, assisté de ses auxiliaires Ipambi et

Ikenge ya Mbela. Ce dernier reçut de son esclave Eluwa, le 17 juin 1883, un bref message des *Bidumbu* (« Blancs ») provenant d'Inganda, disant qu'ils voulaient débarquer dans leur village. Henry Morton Stanley (*alias* Tendele), Alphonse Vangele (*alias* Batsetse), Camille Coquilhat (Wefa), suivis de cinq autres Blancs (Oscar Roger, Anderson, Drees, Bennie et Broun) et 73 Zanzibarites arrivèrent à Wangata le jour même. Il leur fut accordé une concession, qui devint, peu après, Équateurville ou Equatorstation (Coquilhat 1888: 137).

Le 30 octobre 1883, Nsoso-Atungi mourut. Le 20 décembre 1883, Ikenge ya Mbela fut abattu par un Européen (Lufungula 1988: 201-217).

Équateurville eut successivement comme chefs: Alphonse Vangele (1883-1884), Guillaume Casman (*alias* Katamandala, 1885)⁶⁴, Camille Van den Plas (1885), Glave (décembre 1885) et Pagels (mars 1886). À la fin 1885, Charles Librecht fut désigné responsable de la région de l'Équateur. En 1888, Guillaume François Van Kerkoven commandait les deux districts de l'Ubangi-Uele et de l'Équateur.

Même si Équateurville demeura la base des expéditions d'Alphonse Vangele et de Guillaume François Van Kerkhoven, la station perdit son

⁶⁴ Il mourut le 14 mai de cette même année.



Encore sous l'EIC, l'habitation du chef de district à Coquilhatville.

(AP.0.0.5054, collection MRAC Tervuren ; photo A. Mahieu, 1905.)

statut officiel le 23 avril 1886, pour des raisons financières et urbanistiques. À noter que la richesse à cette époque était constituée principalement de l'ivoire et du caoutchouc.

En 1890, Charles Lemaire (*alias* Likoka) fut désigné commissaire de district de l'Équateur. Il transféra le poste d'État à Mbandaka-Bonkena. En 1892, le nouveau site reçut le nom de Coquilhatville. En 1893, Victor-Léon Fiévez (*alias* Ntange ou encore Tembeleke), surnommé le Diable (ou le Satan) de l'Équateur (cf. *supra*), succéda à Charles Lemaire. Il transféra définitivement Équateurville, le chef-lieu du district de l'Équateur, à Coquilhatville. En 1895, Gustave Sarrazyn (*alias* Wilima) prit sa relève et, le 23 février, Coquilhatville devint une ville.

La décision administrative du 28 mai 1918 établit le quartier indigène de Coquilhatville en cité. En 1922, les statuts des villes au Congo belge furent publiés. Les quartiers des Blancs et ceux des Noirs furent désormais séparés. À chaque fois, les Européens refoulèrent les autochtones vers l'intérieur, afin d'agrandir Coquilhatville. Cela se réalisa grâce à des expropriations foncières en faveur de l'Administration coloniale. Ainsi, après avoir occupé le plateau de Bonkena, les Européens s'installèrent le long du fleuve, vers le sud. Après 1944, ils progressèrent vers l'intérieur, pour investir le site d'Ikete. En 1954, ils lotirent le plateau Bokotola, qui devint le troisième quartier résidentiel pour les Européens (Bikoko 1979 : 151-152).

En application du décret du 23 novembre 1931 sur les centres extracoutumiers (CEC) et l'ordonnance générale n° 2/AIMO du gouverneur général du 29 janvier 1932, le gouverneur *a.i.* J. Jorrissen prit, le 16 juin 1933, l'ordonnance n° 97/AI/MOI créant le CEC des pêcheurs, dénommé « centre



À Mbandaka, le centre paroissial Bakusu.

(Photo Isaac Bakuku, février 2012.)

indigène des pêcheurs ». Son espace correspondait à ce qui est appelé, à Mbandaka, le quartier Basoko. Avant cette création, le CEC des pêcheurs était d'abord un groupement de pêcheurs constitué principalement de Limbinza⁶⁵, placé dans le ressort de la sous-chefferie Limbinza, à partir du 9 février 1920, par la décision du CDD De Batty. Mais les Limbinza partageaient l'espace avec les Monia, les Basoko et d'autres. Son chef connu fut Bokwala, qui décéda le 28 avril 1932.

Sur proposition du CDDA C. Marée, appuyé par son remplaçant E. Verhegge, Mangala Mingi (Mungala de Bobala dans le territoire de Lisala), ancien capitaine en chef, devint, le 31 décembre 1932, le chef du CEC des pêcheurs. Les autres membres de l'équipe à la tête du CEC étaient les suivants (De Thier 1956 : 41) :

- adjoint au chef de centre : Léopold Mokumba, un Monia ;
- membres :
 1. François Lilembo, un Limbinza ;
 2. Pierre Mabanza, un Limbinza ;
 3. Patrice Elima, un Musoko ;
 4. Paul Molango, un Musoko ;
 5. Léon Malongo, un Monia.

Mangala Mingi fut congédié, en février 1937, pour avoir commis une infraction en détournant de l'argent de l'État. À sa place fut désigné Léon Malongo, jusqu'en 1952, date de l'annexion du centre indigène des pêcheurs au CEC de Coquilhatville.

Le but du CEC était de maintenir la population de Coquilhatville groupée par activité professionnelle. Le gouverneur *a.i.* J. Jorrissen avait créé, par

⁶⁵ C'est souvent l'appellation générique de tout immigrant en provenance de l'Ubangi ou de la Ngiri.

Tableau 4.7. L'équipe dirigeante du CEC de Coquilhatville en 1954

Noms	Fonctions et numéro d'ordre de préséance pour les juges-conseillers	Date de nomination
Arthur Rooman	Représentant de l'autorité tutélaire	<i>Annuaire officiel</i> , p. 587.
Ernest Itela	Chef du CEC	Décision n° 24 du 3 mai 1935 du CDD.
Maurice Lenga	Chef du CEC adjoint	Nommé le 23 octobre 1935, chargé du contrôle de la MOI.
Bernard Mboyo	Juge-conseiller (1)	Nommé le 27 octobre 1945.
Jean Botuli	Juge-conseiller (2)	Nommé le 3 novembre 1934.
Albert Yoto	Juge-conseiller (3)	Nommé le 1 ^{er} novembre 1935.
Joseph Losangania	Juge-conseiller (4)	Nommé le 3 novembre 1933.
Pierre Onema	Juge-conseiller (5)	Nommé le 1 ^{er} novembre 1936.
Alphonse Lofutu	Juge-conseiller (6)	Nommé le 2 mars 1934.
Joseph Djoli	Juge-conseiller (7)	Nommé le 2 septembre 1947.
Antoine Sambwa	Juge-conseiller (8)	Nommé le 20 décembre 1943.
Laurent Eketebi	Juge-conseiller (9)	Nommé le 20 mai 1946.
Joseph Mampolo	Juge-conseiller (10)	Nommé à Basoko le 5 octobre 1938.
Honoré Mbilako	Juge-conseiller (11)	Nommé le 20 mars 1935.
Léon Mokekola	Juge-conseiller (12)	Nommé à Basoko le 20 mars 1935.

Source : Rapport annuel du CEC de Coquilhatville, 1954.

Tableau 4.8. L'équipe dirigeante du CEC de Coquilhatville en 1956

Noms	Fonctions	Éléments d'identité
Joseph Bofonge	Chef du CEC	Issu du groupe mongo-mbole-nkundo
Maurice Lenga	Chef du CEC adjoint	Issu du groupe ngbandi
Joseph Losangania	Juge-conseiller	Issu du groupe mongo-mbole-nkundo
Honoré Mbilako	Juge-conseiller	Issu du groupe ngombe-monia-bangala-limbinza
Pierre Onema	Juge-conseiller	Issu du groupe otetela
Antoine Sambwa	Juge-conseiller	Issu du groupe ngbandi
Laurent Eketebi	Juge-conseiller	Issu du groupe ngombe-monia-bangala-limbinza
Samuel Djoli	Juge-conseiller	Issu du groupe groupe mongo-mbole-nkundo
Joseph Bonyanga	Conseiller-chef de quartier	Ex-sergent major ; issu du groupe mongo-mbole-nkundo
Jean Mboyo	Conseiller-chef de quartier	Ex-sergent major, comptable, ex-commis de 2 ^e classe ; issu du groupe mongo-mbole-nkundo
Sébastien Longomo	Conseiller-chef de quartier	Issu du groupe ngombe-monia-bangala-limbinza
Camille Mandjumba	Conseiller-chef de quartier	Ex-1 ^{er} sergent major de la FP ; issu du groupe ngombe-monia-bangala-limbinza
Daniel Loleke	Conseiller-chef de quartier	Ex-1 ^{er} sergent major de la FP ; issu du groupe mongo-mbole-nkundo
Timothée Djongoma	Conseiller-chef de quartier	Ex-sergent major de la FP et ex-brigadier de police ; issu du groupe ngombe-monia-bangala-limbinza

Source : Rapport sur l'administration du CEC de Coquilhatville, 1956.



Hôtel de ville de Mbandaka.

(Photo © Isaac Bakuku, février 2012.)



Coquilhatville mai 1955 : le roi Baudouin s'entretient avec le chef du CEC Joseph Bofonge, après avoir écouté son discours d'accueil.

Source : Lufungula (2013 : 176). Archives Bofonge.

l'ordonnance n° 98/AIMO du 16 juin 1933, le CEC de Coquilhatville, dénommé centre de la Cité indigène, composé des quartiers suivants :

«Le quartier Bakusu réservé aux salariés indigènes de la colonie et des entreprises privées ainsi qu'aux Noirs exerçant des métiers, le quartier Bandaka [*sic*] qui constitue l'extension du quartier Bakusu, le quartier administratif où seraient groupés les bâtiments de l'administration du Centre et du tribunal et enfin le quartier commercial réservé exclusivement aux commerçants noirs» (De Thier 1956: 33-34).

Ernest Itela, le candidat préféré de l'Administration et Mongo originaire de Bokatola dans le territoire d'Ingende, devint le premier chef du CEC.

Il fut nommé par décision n° 24 du 3 mai 1935 du commissaire de district (voir tableau 4.7).

Frappé de cécité, Ernest Itela se trouva dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions. Dès lors, il fut remplacé à la tête du CEC de Coquilhatville, sur décision n° 60/53 du 18 mai 1953 du CDD Joseph Schöllaert, par Joseph Bofonge (Mongo de Yuli, groupement Lingoy, secteur Lusanganya dans le territoire de Bolomba). Maurice Lenga resta chef de centre adjoint.

De 1952 à 1955, les juges-conseillers du centre furent les suivants: Bernard Mboyo, Pierre Onema, Laurent Eketebi, Jean Botuli, Alphonse Lotutu, Joseph Mampolo, Albert Yoto, Joseph Djoli, Honoré Mbilako, Joseph Losangania, Antoine Sambwa et Léon Mokekola. À la suite de la décision n° 51/AI/56 du 11 avril 1956, des changements furent opérés dans la composition des juges-conseillers (voir tableau 4.8).

Cette situation resta inchangée jusqu'à la création de la ville de Coquilhatville par arrêté n° 111/161 du 10 janvier 1958. Mais c'est en décembre 1959 que Joseph Bofonge, qui entre-temps avait été nommé bourgmestre de la commune de Mbandaka, par arrêté n° 111/371 du 16 décembre 1958, fut remplacé à la tête de la nouvelle commune de Mbandaka par Thadée Ndombo (cf. *infra*).

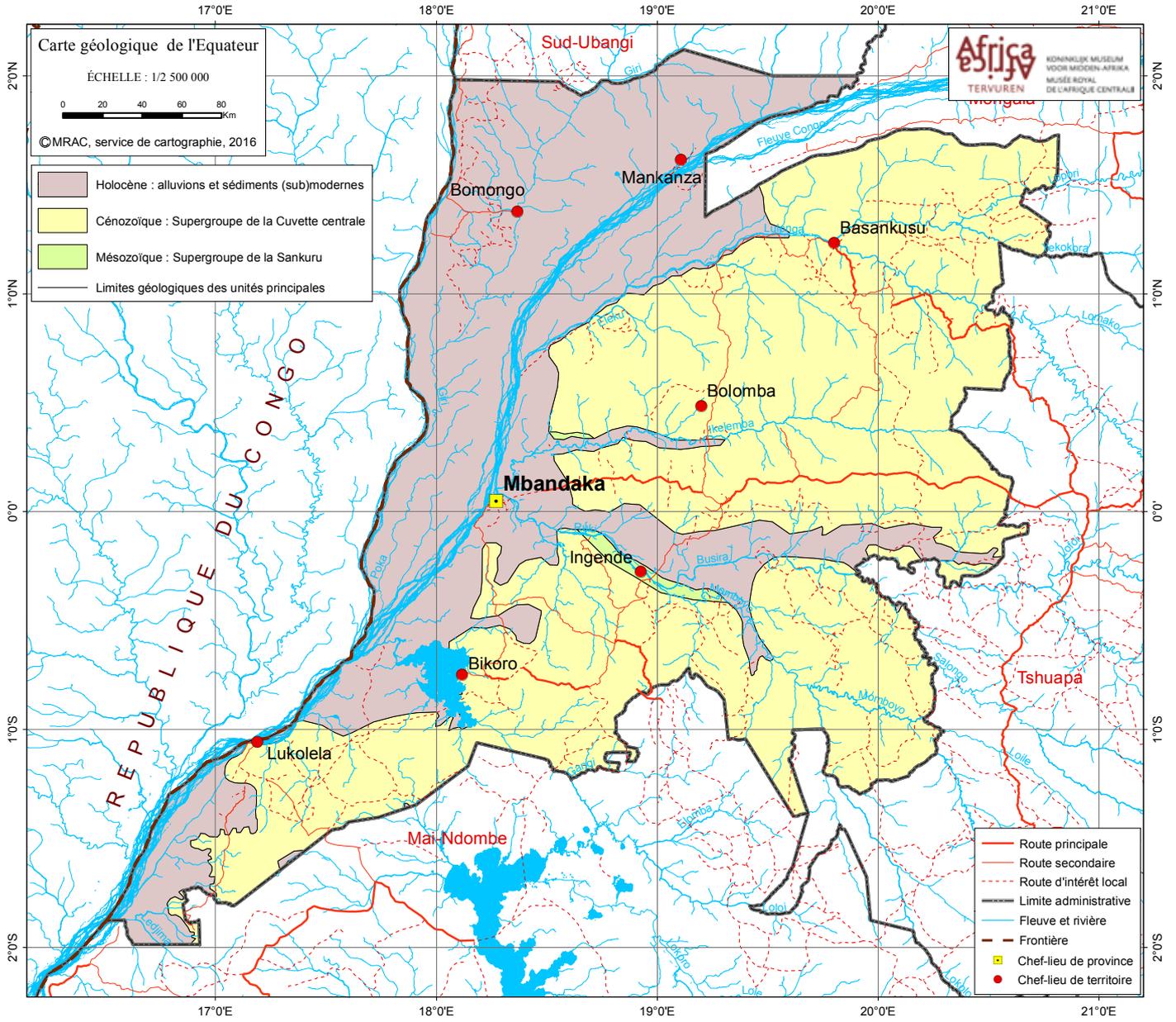
RÉFÉRENCES

- Annaert, J. & Gourou, P. (sous la dir. de). *Carte administrative de la province de l'Équateur (au 31 décembre 1957)*. Bruxelles: Institut géographique de l'Université libre de Bruxelles.
- Belengeli, D. 1971. «Évolution des institutions politiques et administratives du territoire de Bikoro – 1957-1967 – Aperçu historique». Thèse de doctorat. Faculté des sciences économiques et sociales. Kinshasa: Lovanium.
- Bikoko Eseka. 1979. «Les quartiers de Mbandaka, expansion spéciale et morphologie urbaine». Thèse de 3^e cycle. Bordeaux: Université de Bordeaux III.
- Boelaert, E., Vinck, H. & Lonkama, Ch. 1996. «Arrivée des Blancs sur les bords des rivières équatoriales (partie II et fin)». *Annales Æquatoria* 17: 362-387.
- Bontinck, F. 1995. «Confluents et missions». *Echos n°41*: 30
- Coquilhat, C. 1888. *Sur le Haut-Congo*. Paris: Lebègue & Co.
- de Saint Moulin, L. 2011. *Atlas de l'organisation administrative de la République démocratique du Congo*. Kinshasa: CEPAS.
- De Thier, M. 1956. *Le Centre extracoutumier de Coquilhatville*. Bruxelles: ULB.
- Denis, J. 1956. «Coquilhatville, éléments pour une étude de géographie sociale». *Æquatoria* 19.
- Eggert, M.K.H. 1980. «Aspects de l'ethnohistoire mongo: une vue d'ensemble sur les populations de la rivière Ruki (région de l'Équateur)». *Annales Æquatoria* 1.
- Hulstaert, G. 1984. *Éléments pour une histoire mongo ancienne*. Bruxelles: ARSOM.
- Hulstaert, G. 1990. «Mbandaka traditionnel». In *Mbandaka d'hier et d'aujourd'hui. Éléments d'historiographie locale*. Centre Æquatoria (coll. «Études Æquatoria», vol. 10: 21-82).
- Journal officiel*. 1987 (15 juillet). N° 4 : 11.
- Journal officiel de la République du Zaïre*. 1976 (22 novembre). «Ordonnance n° 76/295 du 6 octobre»: 1093-1094.
- Lonkama Ekonyo, B. 1990. «Éléments pour une ethnohistoire de Basankusu (Équateur, Zaïre). En marge d'un centenaire (1890-1990)». *Annales Æquatoria* 11: 365-408.
- Lufungula Lewono. 1988. «La mort d'Ikenge de Wangata et ses conséquences». *Annales Æquatoria* 9: 201-217.
- Lufungula Lewono. 2013. «Histoire politique et administrative de Coquilhatville (Mbandaka) 1933-1960. Les CEC face au paternalisme colonial». Thèse de doctorat en histoire. Université de Kinshasa.
- «Mbandaka 1985». *Annales Æquatoria* numéro spécial.
- Munayi Muntu Monji, Th. 2010. *Genèse et évolution des circonscriptions administratives et des identités politico-administratives congolaises (1888-2009). Quelques références pour une administration et un découpage territorial efficient*. Kinshasa: Éd. de l'UPCo.
- Nseke Kissumani. 1974. «Histoire de l'organisation administrative et de la population de l'ancien district de l'Équateur (1885-1960)». Mémoire de licence en histoire. UNAZA/campus de Lubumbashi.
- Stanley, H.M. 1885. *Cinq années au Congo*. Bruxelles: Institut national de géographie.
- Vansina, J. 1991. «Sur les sentiers du passé en forêt. Les cheminements de la tradition politique ancienne en Afrique équatoriale». *Enquêtes et Documents d'Histoire africaine* 9. Louvain-la-Neuve: Centre d'Histoire de l'Afrique.
- Vinck, H. 1992a. «Résistance et collaboration au début de la colonisation à Mbandaka (1883-1893)». In Müller, E. & Brandstetter, A.-M. (éd.), *Forschungen in Zaïre. In memoriam Erika Sulzmann (7.1.1911-17.6.1989)*. Münster-Hamburg: Lit, pp. 481-508.
- Vinck, H. 1992b. «Chefs et patriarches de Mbandaka (1883-1893)». *Annales Æquatoria* 13.

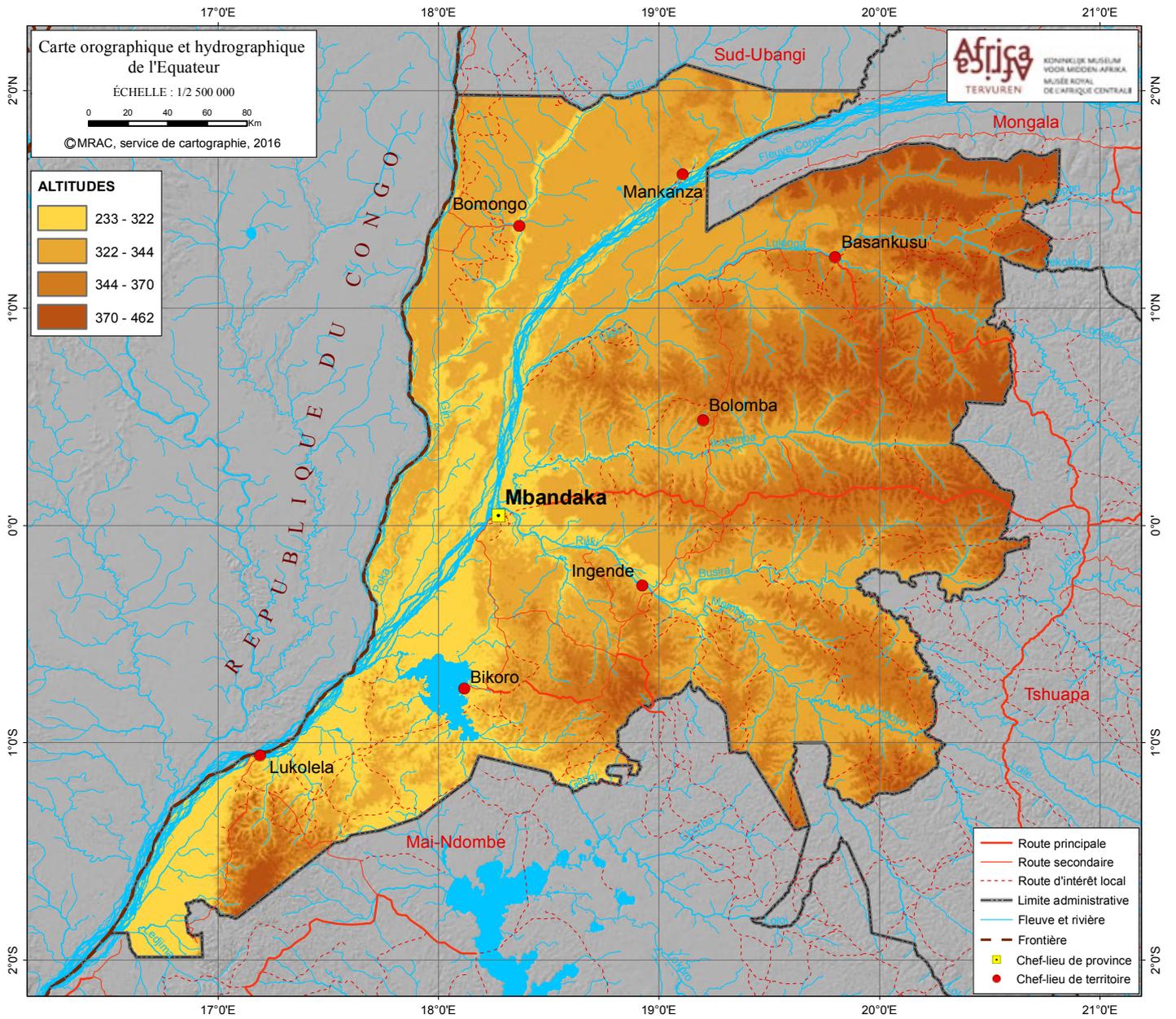
Archives

Archives du territoire de Bomongo

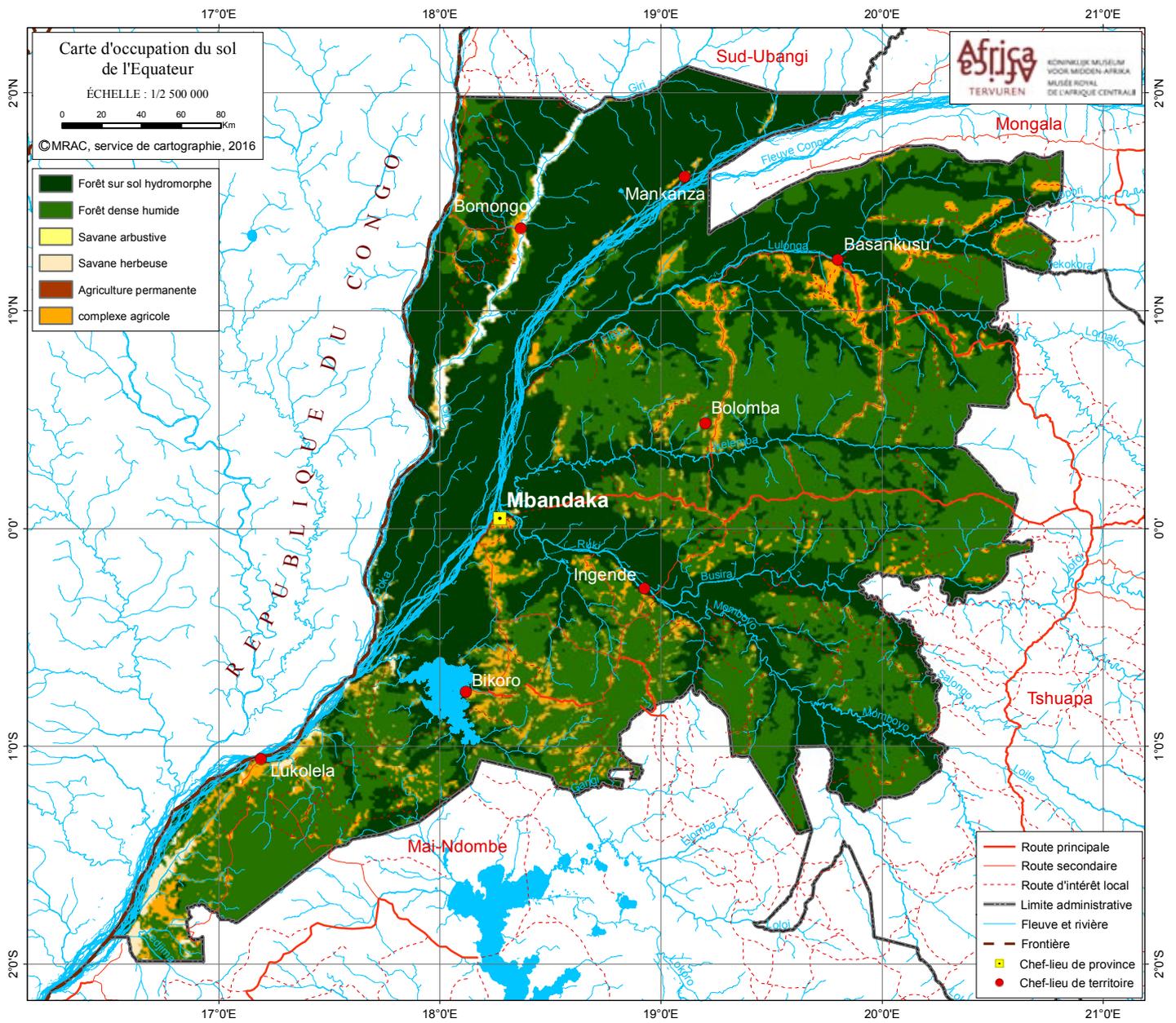
- Rapports d'enquêtes respectifs pour la création des secteurs Limbinza, Lobala-Likoka, Djamba, Balolo, Baloi et Nouvelle-Anvers. Archives du territoire de Bomongo.
- Registre des renseignements politiques, territoire de Bomongo. Archives du territoire de Bomongo.
- Registre des renseignements politiques du territoire de Bomana (1916-1932). Archives du territoire de Bomongo.
- Registre des renseignements politiques du territoire de Bomana (1917-1932). Archives du territoire de Bomongo.
- Bampaka, J. 1962 (31 avril). «Lettre au ministre provincial des Affaires intérieures et du Travail, à Coquille, Iboko, le 31/4/1962. Objet: Scission du secteur Ekonda et création du secteur de Besongo».
- Bekonda, J. (AT). 1962 (23 mai). «Lettre de l'AT J. Bekonda du territoire de Bikoro à l'AT du territoire de Coq-Nkalamba, Bikoro, le 23 mai 1962».
- Ibula. 1962 (27 janvier). «Lettre du chef de secteur Ibula à l'AT de Bikoro, Bokond'Obuna, le 27 janvier 1962».
- «Lettre du directeur provincial des Affaires intérieures, à l'inspecteur communal, J. Euka, à Coquilhatville, Coquilhatville, 18 juillet 1963.»
- Longomba, J. (président du comité UPEKO, Léo). 1962 (2 juillet). «Lettre à Mr M. Ibula, chef de secteur des Ekonda, à Itipo, Léopoldville, le 2/7/1962. Objet: Scission et troubles dans le secteur».
- Mengato, A.R. (AT de Nkalamba). 1962 (27 mai). «Lettre de A.R. Mengato, AT de Nkalamba, adressée au chef de secteur de Lifumba-Beloko à Batsina, Nkalamba, le 27 mai 1962.»



Carte géologique de l'Équateur.



Carte orographique et hydrographique de l'Équateur.



Carte d'occupation du sol de l'Équateur.



Sur le fleuve Congo au large de Mbandaka.
(Photo © Isaac Bakuku, 2012.)



Maison sur pilotis, près de Mbandaka.
(Photo © Isaac Bakuku, 2012.)



Batswa à Mbandaka.
(Photo équipe locale, 2009.)



Danse chez le peuple nkundo.
(Photo équipe locale, 2009.)



La procure, résidence de l'archevêque à Mbandaka.
(Photo © Isaac Bakuku, 2012.)



Église protestante de Mbandaka.
(Photo équipe locale, 2009.)



Monument des martyrs de l'indépendance, commune de Wangata, Mbandaka.
(Photo équipe locale, 2009.)



Bâtiment administratif, Mbandaka.
(Photo équipe locale, 2009.)



Maison du gouverneur.
(Photo © Isaac Bakuku, 2012.)



Danse populaire à Mbandaka.
(Photo équipe locale, 2009.)



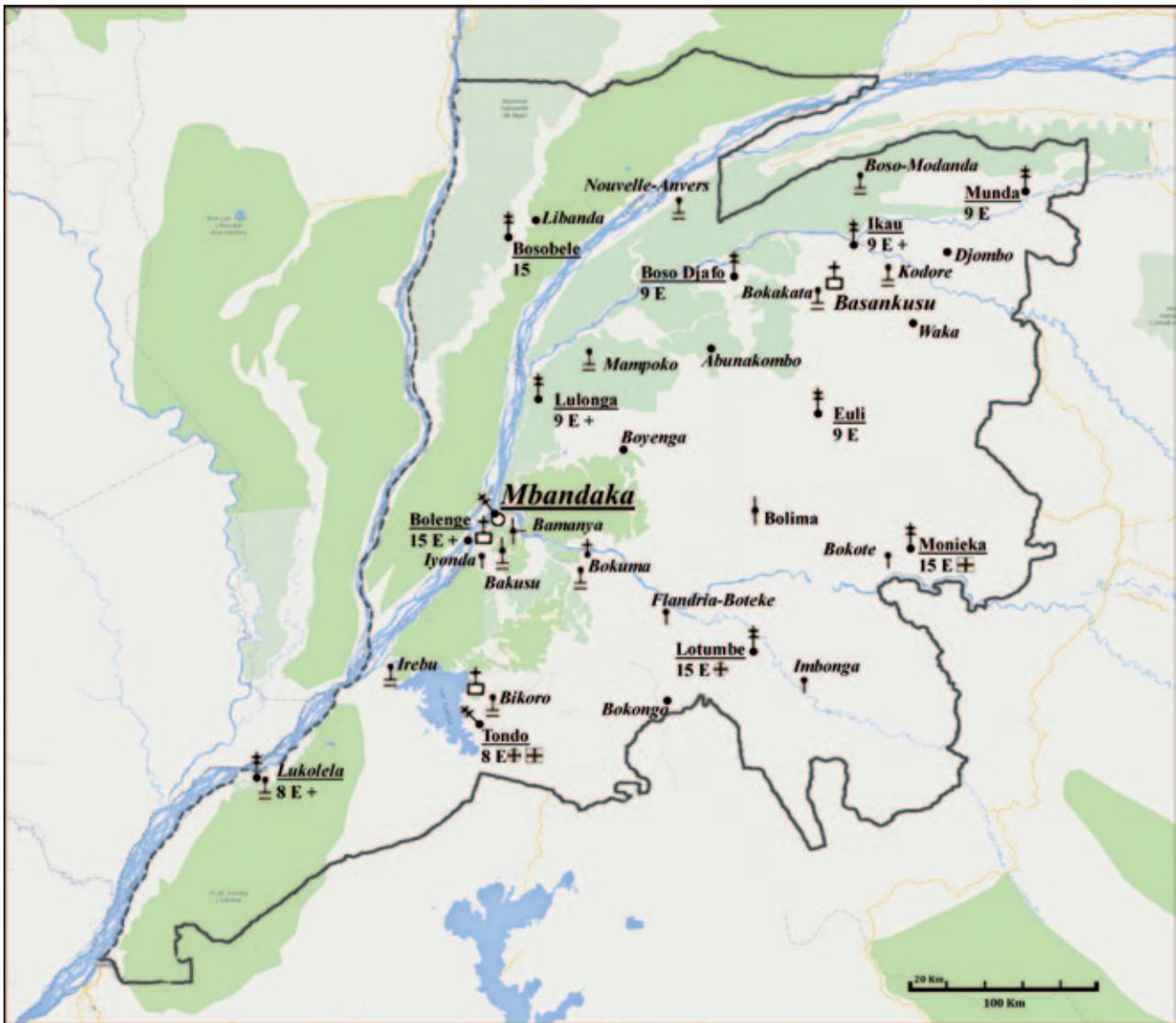
Vue du port de Basankusu.

(Photo abbé Félicien Bompongo, reproduite avec son aimable autorisation accordée à l'équipe locale, 2008.)



Pirogues au port «Ekunde».

(Photo équipe locale, 2009.)



Légende

Mission catholique (italique)

- ☪ Résidence du supérieur Ecclésiastique
- Poste de mission avec résidence de prêtres
- ⋈ Poste de mission avec résidence de frères enseignants (européens)
- ⚭ Poste de mission avec résidence de religieuses desservant une maternité et un hôpital
- ⊖ Poste de mission avec résidence de frères indigènes
- † Petit séminaire
- † Poste de mission avec résidence de religieuses (européennes)

- Chef-lieu de district
- Mission protestante (souligné)
- † Mission
- ⊖ École
- + Dispensaire
- ⚭ Hôpital
- ⊕ Lépreux

Sources : - Carte des missions catholiques, dressée par le R.P. J.Van Wing, Insitut royal colonial belge, Commission centrale de l'Atlas général du Congo belge et du Rwanda-Urundi. Index n° 651. 1950.
 - Carte des missions protestantes, dressée par Wakelin Coxill, Insitut royal colonial belge, Commission centrale de l'Atlas général du Congo belge et du Rwanda-Urundi. Index n° 652. 1953.

Carte des missions dans l'Équateur.

(Carte réalisée par J. Krawczyk (coordination du projet « Provinces », MRAC) à partir de la consultation des sources mentionnées.)



Carte des transports de l'Équateur.

(Carte réalisée par J. Krawczyk (coordination du projet « Provinces », MRAC) à partir de la consultation des sources mentionnées.)



Marché de Mbandaka II.
(Photo équipe locale, 2010.)



Grande avenue, ville de Mbandaka.
(Photo équipe locale, 2009.)



Centre-ville de Mbandaka.
(Photo équipe locale, 2009.)



Centre médico-chirurgical de la Police nationale congolaise de Mbandaka.
(Photo © Isaac Bakuku, 2012.)



École primaire Liziba.
(Photo © Isaac Bakuku, 2012.)



École primaire Djombo, Mbandaka II.
(Photo © Isaac Bakuku, 2012.)



Institut supérieur pédagogique (ISP) de Mbandaka.
(Photo équipe locale, 2009.)



Étudiants à l'Institut facultaire des Sciences de l'information et de la communication (IFASIC), section journalisme.
(Photo équipe locale, 2009.)



Musée de Mbandaka. Institut des Musées nationaux du Congo.
(Photo © Isaac Bakuku, 2012.)



Hôtel Nina River.
(Photo © Isaac Bakuku, 2012.)

QUATRIÈME PARTIE

L'ÉQUATEUR POST-INDÉPENDANCE

CHAPITRE 1

L'OPPOSITION MONGO-NGOMBE CONDUIT À L'ÉCLATEMENT DE LA PROVINCE DE L'ÉQUATEUR

À l'indépendance du Congo, le 30 juin 1960, le district de l'Équateur faisait partie de la province de l'Équateur. Mais une tendance au changement des frontières des provinces héritées de la colonisation s'était fait jour après les élections de mai 1960 puis après la proclamation de l'indépendance. Celle-ci se répandit au Nord-Katanga, au Maniema et dans le Sud-Équateur (partie habitée par les Mongo).



En juillet 1959, Jean Bolikango, de retour à Léopoldville, salue le groupe folklorique des « danseurs et guerriers » bangala. (HP.1959.28.761, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), 1959, © MRAC Tervuren.)

1. LE MALAISE

Le 1^{er} juin 1960, Jean Bolikango, un Akula de Lisala, président du Parti de l'unité nationale (PUNA), se constitua une majorité à l'assemblée provinciale, sans le secours de l'Union mongo (UNIMO). Malgré le succès électoral du MNC/L (qui avait remporté 10 sièges sur 60), le PUNA fut, en effet, le véritable vainqueur des élections provinciales, grâce aux

alliances postélectorales qu'il parvint à conclure avec nombre de listes d'intérêt local et de listes individuelles (en raison de la dispersion des votes sur

Tableau 1.1. Élections provinciales (mai 1960) : répartition des sièges par district et par parti

District \ Parti	MNC/L	PUNA	UNIMO	MEDERCO/ PNP	Association ngbaka	Assorbanzy (PUNA)	Intérêts locaux	Listes individuelles	Total
Coquilhatville	-	-	2	-	-	-	-	-	2
Équateur	2	-	2	-	-	-	4	1	9
Ubangi	-	-	-	2	5	-	3	8	18
Mongala	3	9	1	3	-	2	-	-	18
Tshuapa	5	-	3	-	-	-	1	4	13
Total	10	9	8	5	5	2	8	13	60

Source : Gérard-Libois et Verhaegen (1960 : 166).

plusieurs listes, la moitié des sièges était allée à des isolés).

La compétition pour le pouvoir dans la province de l'Équateur s'était cristallisée autour de deux partis: le PUNA et l'UNIMO. Mais grâce à son leader Bolikango, qui jouissait d'une grande audience auprès des populations de l'Équateur, le PUNA réussit à s'allier 42 conseillers élus sur une liste individuelle ou appartenant à des petites listes. L'UNIMO, quant à elle, ne parvint à conclure d'alliance ni avec le PNP-Mederco ni avec le PUNA.

L'élection du bureau de l'assemblée provinciale fut également dominée par le PUNA.

Tableau 1.2. Composition du bureau de l'assemblée de la province de l'Équateur (juin 1960)

Nom et prénom	Fonction	Parti
Ekoko Louis	Président	PUNA
Bofio Jacob	1 ^{er} vice-président	Association ngbaka
Andende Oscar	2 ^e vice-président	PUNA
Mombanga Tharcisse	Secrétaire	PUNA
Pelengamo Jules	Secrétaire	Association ngbaka
Lokuli Albert	Secrétaire	MNC/L
Lopusu	Secrétaire	UNIMO

Source: Ganshof van Der Meersch (1963: 632).

À la suite de l'insuccès de ses tractations avec le PUNA, l'UNIMO envoya un message au Collège exécutif, le 9 juin, dans lequel il brandissait la menace de la séparation des districts mongo et ngombe:

«Si nous n'obtenons pas satisfaction (au gouvernement provincial) [...] nous exigeons avant le 30 juin la séparation des districts mongo et des districts ngombe pour former deux provinces distinctes. La province de l'Équateur constitue une entité fabriquée par la colonisation au mépris des coutumes et des traditions. Aucune base juridique n'impose le maintien des Ngombe et des Mongo dans une même province après le départ des Belges. Les Mongo, rendus largement minoritaires dans la province de l'Équateur par les délimitations administratives sous le régime colonial, sont décidés à verser le sang pour obtenir gain de cause» (*Courrier d'Afrique*, 16 juin 1960).

Cette prise de position constitue un tournant brutal, une acceptation de la voie qui leur avait

longtemps été proposée par les missionnaires du Sacré-Cœur Gustaaf Hulstaert, Edmond Boelaert et Albert De Rop (Ibola 2008: 93-101). L'idée de la création d'une province mongo commença à gagner du terrain chez les dirigeants de l'UNIMO, après les élections provinciales de 1960. Le 22 juin, Bomboko et Ileo exprimèrent leur volonté de réunir tous les Mongo sous un seul gouvernement autonome (*Le Courrier d'Afrique*). Le 30 juin, la composition d'un gouvernement mongo dirigé provisoirement par Eugène Ndjoku fut même publiée (in *Le Phare*). Mais les nominations de Joseph Ileo à la présidence du Sénat et de Justin Bomboko comme ministre des Affaires étrangères, auxquelles s'ajoutèrent la proclamation de l'indépendance et le chaos qui suivit, vont refouler le problème mongo à l'arrière-plan.

1.1. LA CONCURRENCE DES IDENTITÉS MONGO ET BANGALA À COQUILHATVILLE: AUX ORIGINES DE L'UNIMO

Face à la menace que constituait le parler lingala pour l'édification de l'identité mongo, de nombreux écrits et journaux paraissant à Coquilhatville depuis les années 1930 soutenaient la cause mongo. On peut citer *Le Coq chante*, créé en 1936, *Lokole Lokiso* (1955-1959), etc. «Nous sommes des Mongo ou Nkundo et non pas des Bangala comme nous entendons dire chaque soir à la Radio Congo belge», écrivait Paul Ngoi en 1956. Il précisait sa pensée:

«Si nous défendons notre nom, ce n'est pas par égoïsme ou méfiance, mais c'est parce qu'il nous convient. Car le groupement mongo ou nkundo occupe une vaste étendue dans le bassin central du Congo. Nous nous trouvons au lac Tumba, sur la Ruki et ses affluents, l'Ikelemba, la Lulonga et ses affluents, à l'amont de la rivière Lukenie et la rivière Lomami. C'est une population composée à peu près de quarante tribus. Notre langue principale est le lomongo ou lonkundo.»

Et il concluait:

«Nous pouvons dire que les Bangala sont les riverains du fleuve Congo comme le dit le père Hulstaert. Quant à nous, nous ne savons pas la raison pour laquelle on nous a affiliés [*sic*] aux Bangala. Nous sommes étonnés de porter le nom qui n'est le nôtre et qui n'a pas de signification. Nous sommes Mongo ou Nkundo. Chaque nom a sa signification. Le Mongo veut dire excellence et le Nkundo signifie explorateur. Nous

sommes fiers de ces noms. Nous avons notre langue lomongo ou lonkundo.»

Paul Ngoi revendiquait déjà l'appartenance de Mbandaka à l'identité mongo :

«Plusieurs Mongo, évolués surtout, se demandent quand ils entendront le nom Mongo dans la Radio du Congo belge ? Ils sont chaque soir à l'écoute et ils espèrent que les autorités leur donneront satisfaction. Il me semble qu'on nous oublie et cela n'est pas possible, car le chef-lieu de notre province est situé sur le sol des Nkundo et pas sur celui des soi-disant Bangala.»

Précisons que le journal *Mbandaka*, paraissant à Coquilhatville à partir de 1947 et dont Justin Bomboko était le rédacteur en chef jusqu'en 1955 (date de son départ pour la Belgique)⁶⁶, ne partageait pas le point de vue de *Lokole Lokiso*. C'était une gazette gouvernementale de la province de l'Équateur. À ce sujet, en 1957, les articles de *Lokole Lokiso*, étaient surtout des droits de réponse aux écrits de ceux qui ne partageaient pas la thèse ci-dessus (Ibola 2008 : 123-128). L'article de Paul Ngoi intitulé «*Iso tofa Bangala lolo tofala joi la lingala nkina Bangala*» («Nous ne sommes pas des Bangala, mais nous n'avons rien contre le lingala ou Bangala») était un droit de réponse à celui de Jean Motingea, intitulé «*Nkwala te*» paru dans *Kongo ya sika* du 1^{er} janvier 1957. Parce que ce dernier était un journal édité à Léopoldville, Paul Ngoi, dans sa réponse (*Lokole Lokiso* du 15 janvier 1957), attribuait la réaction de Motingea au fait que les Mongo avaient refusé d'adhérer au Liboke Iya Bangala (créé en janvier 1955), dont il (Motingea) était vice-président général. Les Mongo de Léopoldville avaient créé, en juillet 1956, leur association, dénommée Fédération de l'Équateur et du lac Léopold II, en abrégé FEDEQUALAC.

Nyalosaso explicite les origines du Liboke Iya Bangala :

«[...] Mongay Honoré qui avait passé trente ans en Belgique regagna définitivement le pays en mai 1951. À son arrivée à Kinshasa, il fut surpris de constater que les Bangala manquaient une certaine cohésion et n'avaient plus la réputation qu'on leur connaissait naguère. [...] Il eut donc l'idée de regrouper tous les

Bangala au sein d'une association appelée Liboke Iya Bangala c'est-à-dire groupe des Bangala, pour constituer une force en vue de défendre leurs intérêts et surtout pour opposer une résistance à la vague des Bakongo» (Nyalosaso 1975 : 44-45).

Dans «*Iso tofa Bangala*» («Nous ne sommes pas des Bangala»), Augustin Elega apporta son appui à Paul Ngoi. Il affirmait que bien que les Mongo utilisent le lingala pour se faire comprendre, ils aimaient le lomongo, qui est une langue plus riche que le lingala (Elega 1957a). Dans «*Nkundo-Mongo bamenya*» («Les Nkundo-Mongo se plaignent»), Elega plaidait pour l'enseignement en lomongo dans la région mongo. Il présentait l'enseignement en lingala dans la mission de Mbandaka comme contraire aux aspirations des Mongo, plus nombreux que les Bangala dans cette entité ecclésiale, et qui souhaitaient que leur langue maternelle soit enseignée à l'école. Il notait que l'enseignement en lingala à l'intérieur du pays mongo posait énormément de problèmes pour les apprenants (Elega 1957b). À Motingea, qui passait pour un défenseur du lingala, Paul Ngoi conseilla de militer en faveur du lingombe, sa langue maternelle.

Parmi les non-partisans de la thèse de Ngoi et Elega chez l'élite mongo, il y avait Albert Oscar Bolela (originaire de Boende), Jean François Iyeki (originaire de Monkoto) ou encore Louis Ilufa qui, dans l'éditorial du journal *Mbandaka* publia : «Pas de discrimination ethnique». Bolela défendait le lingala.

«N'oublions pas que le bien général prime sur le bien particulier. Dans le cas qui nous préoccupe ici, ce bien général est de trouver une langue intertribale, n'appartenant à aucune peuplade. Le lingala étant un idiome inventé n'appartient à aucune tribu et c'est la seule langue indiquée pour le moment [...]. Actuellement, comme tous les habitants de la Cuvette centrale ne connaissent pas le français, le lingala est nécessaire. Le détruire, c'est fausser toutes nos relations dès la base» (Bolela 1957).

La *Cuvette centrale*, créée en 1957, eut tendance à supplanter les premiers journaux locaux, dont *Lokole Lokiso* et *Mbandaka*. Son objectif était l'unité de la province de l'Équateur et de la nation congolaise. Ibula écrit :

«Bolela considère *Lokole* comme un organe tribal et non entièrement autochtone, un journal qui cherche à

66 Après Justin Bomboko, Albert Oscar Bolela et Louis Ilufa, tous deux Mongo, assumèrent les fonctions de rédacteur en chef du journal.

les diviser et qui veut semer à l'Équateur des défauts rencontrés dans d'autres pays : esprit de parti et d'intolérance, querelle linguistique, etc. Un journal d'opinion dont le comité de rédaction est assuré par un Noir ou un Blanc qui a un esprit sectaire ou tribal ne lui inspire pas confiance. Il s'oppose donc à la théorie de *Lokole* qui selon lui est une nouvelle arme de division et de sous-développement. Il ne veut pas des gens qui les obligent à préférer leurs langues à celles qui pourraient les élever dans l'échelle sociale. Il comprend la nécessité de la langue indigène, mais il rejette ce qu'il appelle le dirigisme exagéré» (Ibola 2008 : 142).

L'éditeur de la *Cuvette centrale*, Léopold Likinda Lofembe, était secrétaire du syndicat socialiste lors de la sortie du premier numéro du journal, le 1^{er} mars 1957. Avec la création du MNC, il devint, le 31 mai 1959, le tout premier président de ce parti à l'Équateur.

Si les journaux locaux portèrent la question de l'identité mongo, les origines politiques de cette identité – une question qui se posa avec l'indépendance du Congo, dans le cadre de l'État moderne – sont à chercher aussi dans les associations. La Fédération de l'Équateur, dite Iso Mongo (« Nous les Mongo »), avait été constituée à Léopoldville avant la Seconde Guerre mondiale, à l'initiative de J. Pondje et du commissaire de district du Moyen-Congo, M. Brumagne (Verhaegen 1970 : 29). Ce qui aurait influencé la création de ce regroupement était, en partie, l'influence des missionnaires du Sacré-Cœur, dont l'article de E. Boelaert intitulé « Nkundo-Mongo : un peuple, une culture » (Boelaert 1938). Iso Mongo regroupait à Léopoldville les Mongo originaires de la province de l'Équateur ; sa création officielle remontait à 1945 et son président était Paul Bolya. Mais en 1952, Bolya voulut élargir l'association aux Bangala et aux autres ressortissants de la province de l'Équateur, ce qui fit que sa nouvelle dénomination, « Fédération de l'Équateur », finit par étouffer celle à l'origine d'Iso Mongo. Ainsi le sens même de « Fédération de l'Équateur » s'entendit comme un regroupement de toutes les associations ethniques de tous les originaires de l'Équateur. Ce fut un échec. Bolya se tourna alors vers ses frères ethniques du lac Léopold II et, en 1956, naquit la FEDEQUALAC. À ce sujet B. Verhaegen écrit :

« Remaniée en 1956, sous le nom de FEDEQUALAC (Fédération de l'Équateur et lac Léopold II), elle offrait une certaine ressemblance avec l'Abako, en ce sens

qu'elle regroupait également des populations appartenant à une seule ethnie, dont les intellectuels prenaient conscience de leur identité culturelle. Cependant, à l'encontre de l'Abako, son organisation était fédérative et non centralisée, c'est-à-dire, qu'elle était composée de diverses organisations mongo qui avaient conservé leur autonomie administrative » (Verhaegen 1970 : 9-10).

Sur son évolution, Jean Ibola présente le résumé ci-après :

« En 1958, la FEDEQUALAC groupait une trentaine d'associations régionales à but mutualiste ou des groupements d'anciens élèves. Elle était sans doute l'association la plus agissante parmi celles qui représentaient le Haut-Congo dans la capitale. Elle se rapprochait très fort de la Fédération des Bangala, le Liboke Iya Bangala, avec laquelle elle eut toujours des relations étroites jusqu'à envisager une union organique. Elle avait des dirigeants qui avaient une influence certaine sur l'opinion de la cité. Elle constituait le mouvement le plus progressiste des groupements du Haut-Congo et reflétait bien le caractère obstiné du Mongo. Ce groupe participa à l'élaboration de nombreux manifestes émanant des milieux ethniques ou plus directement politiques, soit en tant qu'association, soit par les prises de position individuelles de certains dirigeants. Elle était à la base de la création de l'Interfédérale ethnique » (Ibola 2008 : 145).

Mais en novembre 1959, Paul Bolya devint président du Parti national du Progrès (PNP) et cela eut une incidence directe sur la survie de la FEDEQUALAC. Celle-ci cessa d'exister en 1960, avec la création de l'Union mongo (UNIMO) et de l'Union du Lac (UNILAC).

Le passage de la FEDEQUALAC à l'UNIMO ne fut pas direct ; d'autres associations « intermédiaires » existèrent avant de se fondre dans ce parti politique, lorsque les nécessités de l'action politique s'imposèrent avec l'indépendance. Il y eut l'Union coutumière Mongo-Nkundo, association créée début 1959. Son but déclaré était la sauvegarde de la langue et de la culture des Nkundo-Mongo menacées d'extinction dans la ville de Léopoldville, parce que « les locuteurs du lonkundo-lomongo, surtout les jeunes, ne les pratiquaient pas. Ils avaient honte à s'exprimer en lomongo, ou lonkundo, considérée comme langue des villageois par rapport au français et au lingala, les langues des hommes civilisés ou des citadins » (Ibola 2008 : 146).



Paul Bolya entouré des membres du PNP.

Le Parti national du progrès (PNP) fut créé en novembre 1959, au cours d'un congrès organisé par l'Interfédérale à Coquilhatville, qui avait réuni 25 partis et associations. Lors de son premier congrès national, l'assemblée a élu le comité national du PNP et a choisi, le 29 novembre 1959, comme président Paul Bolya, que l'on voit ici tenant une lance symbolique. (HP.1959.28.1157, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), 1959, © MRAC Tervuren.)

Mais bien que créée autour de la décolonisation du pays, à la période où les partis politiques se formaient, l'Union coutumière Mongo-Nkundo n'aura aucune ambition politique ; ses membres pouvaient s'affilier librement dans les différents partis congolais de leur choix. Les fondateurs de l'association avaient écarté l'idée de mêler la politique à la coutume, affirmaient-ils, pour ne pas dévier de la « voie de l'action coutumière et de ne pas créer un terrain favorable à la division » (Union coutumière Mongo-Nkundo 1959). L'Union coutumière Mongo-Nkundo se démarquait de la FEDEQUALAC parce qu'elle ne devait s'occuper que « de la coutume, du folklore et de la langue ancestrale ». Les deux organisations ayant des objectifs différents, les membres de la FEDEQUALAC pouvaient y rester.

L'Union coutumière Mongo-Nkundo fut aussitôt suivie par une autre formation dénommée « Union Mongo-Nkundo », dite aussi « Union culturelle

Mongo-Nkundo » (UMONKU). Cette initiative se fit sous l'impulsion d'Antoine Roger Bolamba (un Mongo du territoire d'Ingende), qui devint son président d'honneur. L'éditeur de la *Voix du Congolais* s'explique :

« Il est dans l'intention de ceux qui en sont les promoteurs de mettre en valeur la langue lomongo ou nkundo [lonkundo], qui est parlée par une population de quatre millions d'âmes. [...] L'Union culturelle Mongo-Nkundo n'a rien de commun avec une quelconque association à tendance politique ou tribale ; c'est la culture qui forme le point central de ses préoccupations, c'est elle seule qui est sa raison d'être, son leitmotiv » (Bolamba 1959).

L'UMONKU comprenait cinq « comités » : le comité linguistique, le comité folklorique et artistique, le comité historique, le comité des coutumes et le comité de rédaction. Ce dernier comité de



La maison communale de Mbandaka.

(Photo © Isaac Bakuku, mars 2012.)

rédaction, par exemple, devait éditer un journal d'information et de vulgarisation dénommé *Lolaka la Mongo-Nkundo* («la langue des Mongo-Nkundo») rédigé en lunkundo (Bolamba 1959).

Mais aucune de ces associations mongo à Léopoldville ou à Coquilhatville ne parvint à se muer en parti politique, à l'exemple de l'Abako. Les Mongo s'affilièrent à divers partis, prioritairement le MNC, créé en octobre 1958, et le PNP, créé en novembre 1959.

Joseph Ileo (originaire du territoire de Monkoto) joua un rôle déterminant dans l'attirance pour le MNC, de même que son caractère national. Le MNC ouvrit une section provinciale à l'Équateur et Patrice Lumumba installa, le 31 mai 1959, le comité provincial, qui se présentait comme suit : Léopold Likinda Lofembe (président), Louis Ilonga (1^{er} vice-président), Victor Boanga (2^e vice-président), Sébastien Ikolo (secrétaire général), Léon Engulu (secrétaire général adjoint), Georges Nkana et Laurent Eketebi (secrétaires de presse), Henry Belika (trésorier), Antoine Lofete (trésorier adjoint), Jean Bompese (délégué à la jeunesse), etc. (Likinda Lofembe 1959).

Pour ce qui est du PNP, c'est la présence de son président Paul Bolya qui attira les affiliations de Mongo. Ainsi Léopold Likinda démissionna du MNC, déchiré par les conflits de leadership entre Lumumba et les autres cofondateurs, pour s'affilier au PNP, où il occupa le poste de vice-président provincial, la présidence locale revenant à François Ekembe et le secrétariat à Jean-Marie Ikenge.

En cette fin de l'année 1959 et au début de 1960, les enjeux politiques se multiplièrent. À Léopoldville, on assista à la création de la Fédération du Nord de l'Équateur (FEDUNEQ) (dirigée par Thadée Ndombo, président, et Gabriel Laurent Eketebi, secrétaire général), de l'Association des ressortissants du Haut-Congo (ASSORECO) (avec Jean Bolikango comme président). Localement, à Coquilhatville, les Mongo échouèrent aux élections communales. Ces éléments devinrent des détonateurs à l'origine du parti politique Union mongo.

1.2. THADÉE NDOMBO ÉLU BOURGMESTRE DE LA COMMUNE DE MBANDAKA : LE DÉTONATEUR

Hubert Thadée Ndombo (nom écrit aussi Dombo) est né à Mbaya, le 18 mars 1926. Bien qu'étant un Akula du territoire de Lisala, c'est lui qui devint le premier bourgmestre noir de la commune de Mbandaka, le 20 décembre 1959. Soulignons que, depuis 1933, le centre extracoutumier de Coquilhatville (devenu une commune en 1958) avait toujours évolué sous la férule de chefs mongo : d'abord Ernest Itela (1934-1953) puis Joseph Bofonge (1953-1959).

Vingt-trois conseillers communaux furent élus. Ce sont eux qui élirent le bourgmestre.

À propos de l'élection de Thadée Ndombo, Stanislas Lufungula a recueilli des informations auprès de trois témoins : Ambroise Mosoko (Ngombe), Sébastien Ikolo (Ekonda) et Laurent

Gabriel Eketebi (Ngombe-Mongo) (Lufungula 2013 : 414-418).

Voici la version d'Ambroise Mosoko :

«Je travaillais à la Radio-Coq. J'ai présenté ma candidature aux élections communales en 1959. Et j'étais élu. Mon nom figurait sur la liste n° 9 comme candidat indépendant. [...]

Le jour prévu pour élire le bourgmestre de notre commune, nous nous étions réunis à l'école AMI [...] Il était prévu un scrutin à deux tours. En cas d'échec, le bourgmestre serait désigné d'office par la hiérarchie. Et nous savions que cette dernière présentait le vieux Lomboto pour succéder à Joseph Bofonge.

À l'issue du premier tour, Bontongo et Bompese eurent chacun peu de voix pour passer. Avant le second tour, je pris le micro pour attirer l'attention de l'assemblée sur le danger qui nous guettait. Sur ces entrefaites, Thadée Ndombo et Georges Nkana, président de l'APIC, s'imposèrent chacun dans son camp, le premier pour le Nord et le second pour le Sud. Apparemment, Georges Nkana était également apprécié par la communauté des Européens de la ville.

Pendant la pause, je pris mon courage pour appeler Thadée Ndombo et essayer de le convaincre de retirer sa candidature ; néanmoins, je l'assurai de l'appui de tous les élus du Nord à une seule condition qu'il accepte Georges Nkana, un Ekonda, comme son secrétaire communal. Il n'y trouva aucune objection.

Ensuite, j'invitai Georges Nkana pour lui signifier que les Blancs ne le soutenaient plus et qu'ils préféraient Lomboto. Il avait tout intérêt à se mettre de notre côté en votant pour Thadée Ndombo et obtenir en récompense le poste de secrétaire communal. Il marqua son accord sans aucune hésitation.

Les tractations terminées, j'en fis part à mes coéquipiers. Nous remarquions qu'une seule question était celle de Bongombe. Aussitôt, je le tirai de côté pour le convaincre à nous rejoindre. Et j'y réussis sans problème. À ce moment-là, nous étions déjà sûrs et heureux d'avoir obtenu les trois voix qui nous manquaient.

Quant vint le deuxième tour, c'est-à-dire après la pause, nos voix des Bangala, neuf au total, plus trois voix acquises discrètement, nous donnèrent au total douze voix. Ainsi nous avons gagné la bataille. Thadée Ndombo devint bourgmestre de la commune de Mbandaka au grand dam des élus mongo. Le 1^{er} échec fut un Ngombe de Bolomba (sud de l'Équateur), mais il demeurait un Mongala. Le 2^e échec, encore un Ngombe dont j'ignore le nom. Le 3^e fut enfin un Mongo de Basankusu ! Nous les Bangala, avons écrasé

les Mongo aux élections des membres du bureau communal de Mbandaka. »

La version de Sébastien Ikolo :

« À la veille de l'élection du bourgmestre de la commune de Mbandaka, nous avons pris soin de nous réunir avec nos amis, les élus du Nord de l'Équateur, en vue de désigner déjà par consensus le futur bourgmestre.

Après débat, une très large majorité accepta le candidat mongo Georges Nkana. Mais quelle n'avait pas été notre surprise le jour de vote ? Les élus du Nord donnèrent leurs voix à Thadée Ndombo, leur candidat choisi bien avant notre rencontre ! Ce fut, à mon avis, le début du virus de la division de la province de l'Équateur en deux parties au seuil de l'indépendance de notre pays. Par la suite, nous nous sommes retrouvés ensemble pour déterminer les causes de notre échec. Nous en avons épinglé deux, à savoir :

1° La candidature de Jean Bompese au deuxième tour. Il fut un véritable trouble-fête. Étant du Sud, il ne pouvait pas le faire parce que Georges Nkana l'était également, bien qu'il fût considéré par quelques-uns d'entre nous, notamment Jean Bompese, comme un Botswa (un Pygmée). Bien sûr, je ne partageais pas ce point de vue de discrimination raciale.

2° Georges Nkana lui-même, car il nous avait joué un sale coup en allant voter pour Thadée Ndombo, le candidat du Nord, son adversaire ! Était-ce une façon de nous sanctionner ? Je ne sais pas.

Voilà comment je peux rendre brièvement l'histoire de notre désastre à l'élection du bourgmestre de la commune de Mbandaka au mois de décembre 1959. Faut-il ajouter encore que nous les Mongo avons aussi perdu deux postes d'échevin sur trois ! Non, nous ne pouvions plus supporter de telles défaites dans l'avenir. Nous avons beaucoup apprécié Engels, directeur des AIMO, pour avoir bien assuré la police des débats. »

La version de Laurent Gabriel Eketebi :

« [...] j'avais décidé de rencontrer certaines personnalités du Nord de l'Équateur, en vue de discuter avec elles la stratégie à mettre en action pour faire élire ceux de nos candidats que nous aurons choisis. C'était la naissance du mouvement politico-tribal sous la dénomination de FE.DU.NEQ (Fédération du Nord de l'Équateur). Elle regroupait toutes les mutuelles des originaires des territoires du Nord de la province de l'Équateur. Monsieur Thadée Ndombo en fut élu président général, et moi, secrétaire général.



Justin Bomboko part étudier en Belgique.

Il était rédacteur en chef de la revue congolaise *Mbandaka* éditée à Coquilhatville, le voilà se rendant en Belgique pour s'inscrire à l'Université libre de Bruxelles où il étudiera pendant 4 ans les sciences politiques et administratives et le journalisme, grâce à une bourse accordée par le ministère des Colonies. Le voici au moment où il s'embarque à l'aérodrome de Léopoldville, entouré à gauche, de MM. E. Ugeux, chef des émissions africaines de Radio Congo, A.R. Bolamba, rédacteur en chef de la revue *La Voix du Congolais* et, à droite, de MM. P. Bolya, vice-président du Groupement culturel belgo-congolais et André Scohy, chef de la section Presse-Ciné-Photo du service de l'Information du Gouvernement général et président européen du même Groupement.

(HP.1956.96.1510, collection MRAC Tervuren; photo H. Goldstein, 1956, © Sofam.)

Nous nous sommes employés à regrouper et à motiver tous les ressortissants des deux districts du Nord de l'Équateur, à savoir la Mongala et l'Ubangi en vue d'assurer à nos candidats toutes les chances de succès. Notre mouvement connut dès lors un véritable succès aux élections communales, grâce au concours de certains élus du Sud de l'Équateur, particulièrement les Ekonda de Bikoro. Ce qui expliqua la facilité avec laquelle Thadée Ndombo, candidat de la FEDUNEQ devint le bourgmestre de la commune de Mbandaka.»

Le scrutin avait donné à Thadée Ndombo 12 voix, soit 9 obtenues des élus originaires des districts de la Mongala et de l'Ubangi, auxquelles s'étaient ajoutées 3 autres voix provenant des élus originaires de la Tshuapa et du district de l'Équateur. Les 11 voix restantes avaient été partagées entre Jean Bompese et Georges Nkana qui, lui-même, avait voté pour Ndombo.

Face à cet échec, les Mongo eurent le sentiment d'avoir été humiliés par les Bangala. Ils jugèrent que le moment était venu de dépasser les échanges passionnés d'idées sur leur identité et leur origine. Il fallait désormais passer à l'étape de la conquête du

pouvoir politique pour récupérer la direction de la province de l'Équateur, avec l'octroi de l'indépendance. Édouard Bustin écrit :

« Créé à la veille des élections communales de décembre 1959, mais ne s'organise réellement (sous la direction de E. Ndjoku) qu'à l'époque de la Table ronde. Parti régional à base ethnique s'adressant à l'important groupe des Mongo. Réussit à attirer dans son orbite diverses personnalités politiques d'origine mongo, tels J. Ileo qui avait été l'un des fondateurs du MNC, et P. Bolya, président national du PNP, tous deux étant élus sénateurs sous l'étiquette UNIMO » (Bustin 1962: 67).

Selon Jules Gérard-Libois et Benoît Verhaegen: « Les Mongo formèrent après les élections l'UNIMO, présidée par M. Bomboko [...] » (Gérard-Libois & Verhaegen 1959: 67). Édouard Mokolo reprit cette affirmation selon laquelle Justin Bomboko était le président de l'UNIMO, une information erronée, même si l'opinion continue à lui attribuer ce poste. Interrogé à ce sujet, Bomboko lui-même dit avoir été un *Somi ya Mongo* (« Premier des fils des Mongo ») au sein de l'UNIMO. Son autorité sur le parti était réelle, ce qui le plaçait au-dessus du président, Eugène Ndjoku, qui passait pour être un chef de l'exécutif (Lufungula 2013: 423).

Selon Ambroise Mosoko, voilà quelle fut la réaction des Mongo après l'élection du bourgmestre de la commune de Mbandaka.

« Ce jour-là, tous les Mongo s'élevèrent comme un seul homme pour crier à Eugène Ndjoku: *Telema, mpo nini ofandi nye. Longua na pongi. Topesi yo association oyo. Secrétaire Léon Engulu. Lobi bopesa rapport* » (traduction du lingala: « Mets-toi debout, pourquoi tu ne dis



Justin Bomboko.

(CP.2007.1.87, collection MRAC Tervuren; photo Star-Kinshasa. Fond Jules Gérard-Libois.)



Justin Bomboko en séance de travail.

À la suite des conclusions de la Table ronde politique, la « Commission politique » siégeant à Bruxelles auprès du ministre du Congo a été mise en place le 8 mars 1960. Elle est composée de Justin Bomboko (Équateur), Sylvain Kama (Léopoldville), Ignace Kanga (Province-Orientale), Sébastien Kapongo (Kasai), Jean Kibwe (Katanga) et Jean-Marie Kitiwa (Kivu). (CP.2007.1.62, collection MRAC Tervuren ; photo R. Stalin (Inforcongo), 1960, © MRAC Tervuren.)

rien. Réveille-toi. Nous te confions cette association. Secrétaire Léon Engulu. Demain, faites-nous rapport ») (Lufungula 2013 : 421).

La réunion constitutive de l'UNIMO se tint chez Joseph Bosekota, à Coquilhatville. Les fondateurs de ce parti furent : Eugène Ndjoku (président), Léon Engulu (secrétaire général), Antoine Lofete, Paul Boko, Louis Ilufa, Jean Bompese, etc. Justin Bomboko, qui se trouvait à Bruxelles ne fut donc pas cofondateur de l'UNIMO. Il y joua cependant rapidement un rôle déterminant pour sa reconnaissance officielle, dès janvier 1960. Il devint un de ses principaux soutiens financiers aux côtés de Victor Bolodjwa, Paul Boko, Joseph Bosekota, Eugène Makako, etc. (Lufungula 2013 : 422).

L'UNIMO se constitua donc en décembre 1959 et fut reconnue en janvier 1960. Le gouverneur ff de l'Équateur, M. Brebant, auquel s'adjoignit J. Bomboko, poussèrent pour que l'UNIMO soit représentée à la Table ronde politique de Bruxelles (20 janvier-20 février 1960). Ainsi son président,

Eugène Ndjoku, et son suppléant, Joseph Bosekota, s'y retrouvèrent-ils. Le secrétaire général Léon Engulu s'y présenta comme membre de la délégation des chefs coutumiers de l'Équateur. Justin Bomboko dit y avoir participé en qualité de conseiller, mais officiellement, c'est Paule Bouvier qui occupait ce poste. Par sa présence en Belgique, Justin Bomboko entretint de nombreux contacts et participa à des rencontres politiques qui se déroulèrent pendant cette période.

1.3. LA CONSTITUTION DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL DE L'ÉQUATEUR : NOUVEAU DÉFI POUR LES MONGO

Avec les élections de mai 1960, le PUNA prit, non seulement, la direction de l'assemblée provinciale, dans laquelle plusieurs postes importants lui revenaient, mais il se trouva aussi en bonne position pour gagner la direction du gouvernement provincial. On vit se reproduire, presque à l'identique, la situation de décembre 1959, à la suite des élections

Tableau 1.3. Composition du gouvernement provincial de l'Équateur (juin 1960)

Nom et prénom	Fonction	Parti	District d'origine
Eketebi Laurent	Président	PUNA	Mongala
Ikolo Sébastien	Vice-président et Finances	MNC/L	Équateur
Engulu Léon	Intérieur et Information	UNIMO	Tshuapa
Kumungo Rombout	Santé publique	Apparenté PUNA	-
Kangayani Samuel	Travaux publics et Plan décennal	Apparenté PUNA	Ubangi
Moussa Botuli	Terres, Mines et Énergies	MNC/L	-
Mokemo Simon	Postes et Télécommunications	PUNA	Mongala
Akundji Denis	Agriculture	PUNA	Mongala
Yangard Robert	Justice et Personnel	MNC/L	Équateur
Nzenze Denis	Affaires économiques et Classes moyennes	PUNA	Mongala
Libengelo François	Enseignement	PUNA	Ubangi

Source : Ganshof van Der Meersch (1963 : 631-632).

de la commune de Mbandaka. Les Mongo se retrouvèrent de nouveau battus, leur parti UNIMO, bien que placé en ordre favorable, étant devancé par le PUNA, présidé par Jean Bolikango.

Assez vite, Jean Bolikango et Justin Bomboko s'efforcèrent d'arriver à un accord, afin de faciliter la mise en place des institutions nouvelles de la province de l'Équateur. L'éclatement du PNP, dont certains membres avaient commencé à appuyer les partis représentatifs de leurs ethnies d'origine, apparut comme un facteur momentané d'équilibre.

Les négociations aboutirent et les deux partis (PUNA et UNIMO) se mirent d'accord : «le président du gouvernement provincial et 5 ministres appartiendraient au PUNA et les 5 autres ministres, à l'UNIMO» (Ganshof van Der Meersch 1963 : 389). Mais lors de la formation du gouvernement, cet accord ne put être suivi (voir tableau 1.3).

Le gouvernement provincial de l'Équateur se composait, en majorité, de membres du PUNA. Mais si, apparemment, l'UNIMO n'occupait qu'un poste, les Mongo étaient, en réalité, assez bien représentés, car ils occupaient les postes attribués au MNC/L. Au total donc, les Mongo détenaient des postes importants : la vice-présidence, l'Intérieur, la Justice et Personnel. En outre, le président provincial était le représentant de deux ethnies, son père étant ngombe et sa mère mongo. Il faut néanmoins garder à l'esprit qu'il s'était présenté aux élections comme candidat PUNA, donc principalement de tendance ngombe.

2. CONTEXTE ET ÉVOLUTION DE LA CONFLICTUALITÉ DANS LA PROVINCE DE L'ÉQUATEUR

Depuis la proclamation de l'indépendance, la tension entre Ngombe et Mongo à Coquilhatville avait sous-tendu tout le fonctionnement des institutions de la province de l'Équateur, jusqu'à son éclatement en 1962-1963.

Le terme «Ngombe» au sens large désignait tous les non-Mongo de Coquilhatville. Au sens restreint, il ne couvrait que les seuls ressortissants du territoire de Lisala et d'autres enclaves. On retrouvait ce phénomène à Léopoldville, où le terme «Bangala», par opposition à celui de «Bakongo», englobait tous ceux qui n'étaient pas Bakongo («Gens du haut») et habitaient Léopoldville.

Ce sont les élections communales de 1958 qui avaient consacré la prééminence des Ngombe et provoqué la frustration des Mongo. Les Ngombe avaient exhibé leur victoire à Coquilhatville par des chants et des danses guerrières. À Coquilhatville, malgré leurs affinités différentes, les Ngombe formaient un «bloc homogène», comme les Bakongo, en 1957, à Léopoldville; l'élite mongo se disputait les candidatures face aux Ngombe, tout comme les «Gens du haut» face aux Bakongo.

La tension s'était consolidée lors de la désignation des délégués de l'Équateur à la Table ronde politique

de Bruxelles, en janvier 1960. Le noyau intellectuel « mongala » s'était organisé dans une association, la FEDUNEQ, dont le président était Dombo Thadée (un Akula de Lisala), bourgmestre de la commune de Mbandaka, tandis que Laurent Eketebi occupait le secrétariat provincial.

Les Mongo, mis en minorité dans le gouvernement et dans l'assemblée provinciale, constataient qu'ils étaient aussi étouffés dans tous les postes administratifs par les Ngombe. Car, si le jeu électoral avait brouillé les cartes et engendré une tension ethnique entre Ngombe et Mongo, l'africanisation des cadres administratifs postcoloniaux avait contribué à ce que beaucoup des hauts postes soient concentrés entre les mains de l'élite ngombe. Cela s'explique par le fait que, d'une part, les Ngombe avaient formé la majorité parmi les « évolués » des grades subalternes immédiatement inférieurs à ceux occupés par les Européens pendant la colonisation (le foyer intellectuel se concentrait dans le district de la Mongala) et, d'autre part, le mouvement de « ngombésiation » de l'Administration avait été accéléré par la faction du PUNA majoritaire au pouvoir. Ainsi dans la hiérarchie administrative de la province de l'Équateur, on pouvait relever que le secrétaire provincial (le plus haut poste) était ngombe; le bourgmestre de Coquilhatville et l'inspecteur principal de la police provinciale étaient aussi ngombe.

Les Mongo, vaincus lors des élections de mai 1960, mis en minorités à l'assemblée par le jeu des alliances postélectorales, étouffés, en outre, par les Ngombe dans l'Administration, réagirent contre ce qu'ils appelaient eux-mêmes « la nouvelle colonisation ngombe ». L'élite mongo revendiqua son droit à « l'héritage colonial ». Les Ngombe furent perçus comme un obstacle à l'atteinte des bienfaits de l'indépendance. Ainsi, la multiplication d'entités politiques et administratives présentant une suffisante homogénéité ethnique se présenta comme une solution, afin de répondre aux « aspirations essentielles » des groupes ethniques.

Ce déséquilibre dans la représentation des peuples majoritaires de la province virtualisa l'éclatement du microcosme urbain des originaires de l'Équateur tant à Léopoldville qu'à Coquilhatville et poussa à la recherche d'un nouvel équilibre. Ainsi, écrit Édouard Mokolo, l'issue indiquée devint la multiplication d'entités politiques et administratives présentant une suffisante homogénéité ethnique. Les tendances autonomistes se développèrent, divers

congrès furent tenus et les élites tribales modelèrent une nouvelle structure provinciale axée sur les affinités ethniques (Mokolo 1968 : 71).

Les Mongo, partisans du fédéralisme, étaient dressés contre les Ngombe, unitaristes. De manière générale, les partisans d'un Congo unitaire et centralisé s'opposaient à la multiplication d'entités provinciales; ceux qui défendaient les thèses fédérales ou confédérales appuyaient la création d'unités ethniquement plus homogènes, afin de faire contrepoids aux tendances centralisatrices du pouvoir central. Dans la situation de crise et de carence du pouvoir central où se trouvait le pays après l'indépendance, Jules Gérard-Libois et Benoît Verhaegen soulignent que la « multiplication des provinces apparaissait comme un éclatement de l'État et une reconnaissance des pouvoirs dissidents » (Gérard-Libois & Verhaegen 1963 : 194).

Les tendances autonomistes se développèrent. De congrès en congrès, les élites tribales modelèrent une nouvelle structure provinciale axée sur les configurations ethniques. Dans la province de l'Équateur, les Mongo passèrent pour des partisans du fédéralisme et les Ngombe pour des unitaristes. On peut constater que les partisans d'un Congo unitaire et centralisé s'opposaient à la multiplication d'entités provinciales, qui leur semblait ouvrir la voie à des conflits tribaux violents. En fait, « dans la situation de crise et de carence du pouvoir central, la multiplication des provinces apparaiss[ai]t comme un éclatement de l'État et une reconnaissance des pouvoirs dissidents » (CRISP 1962). En face d'eux, les défenseurs des thèses confédérales appuyaient le morcellement en des entités ethniquement plus homogènes, afin de faire le contrepoids aux tendances centralisatrices du pouvoir central.

À Coquilhatville, l'élite mongo frustrée revendiqua la création d'un « État mongo ». À Léopoldville, Bolikango, leader bangala important écarté du pouvoir, voulut compenser cette situation par la séparation de l'Équateur dont il deviendrait chef de l'État. Mais cette province se révéla vite trop petite pour le nombre d'acteurs, qui réclamaient, chacun, sa direction politique. La stabilité reposait sur une entente entre Bolikango, Bomboko et Bolya. À défaut, la scission était inévitable entre le Sud (Bomboko et Bolya) et le Nord (Bolikango).

Ne parvenant pas à un accord avec le PUNA, l'UNIMO prôna un gouvernement mongo, en vue de défendre les intérêts et le patrimoine de sa population. Elle adressa, le 4 juin 1960, un télégramme

au Collège exécutif général, dans lequel plusieurs exigences étaient formulées : répartition par district du nombre des sénateurs ; non-prise en compte du chiffre de la population ; répartition proportionnelle des chefs coutumiers à coopter ; représentation proportionnelle au sein du gouvernement en raison de deux membres par district. L'UNIMO accusait les Ngombe de vouloir détenir tous les postes clés pour ne réserver aux Mongo que les postes secondaires. Si ses revendications n'étaient pas satisfaites avant le 30 juin, elle exigerait la séparation pure et simple des districts ngombe (Nord) et mongo (Sud) en deux entités provinciales distinctes. La formation du gouvernement provincial ne se fit pas selon les vœux de l'UNIMO. Et pourtant, les Mongo détenaient en fait des portefeuilles importants.

À noter que les revendications faites au nom de l'ethnie mongo se situaient à deux niveaux : celui du peuple mongo, mais aussi celui de l'UNIMO, comme parti politique ayant besoin d'une représentativité en tant qu'unité politique face au PUNA.

Le 10 juin 1960, Justin Bomboko faisait connaître sa décision de former «son propre gouvernement provincial». Le jour même, des manifestations furent organisées à Coquilhatville devant le bureau



Joseph Ileo.
(CP.2007.1.143, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)

du gouverneur, afin d'obtenir la création d'une province mongo. Ce qui dans les faits, ne recueillit pas l'assentiment de toutes les fractions mongo. Car, vers la fin juin 1960, les élus de la Tshuapa dénonçaient les manœuvres néfastes de l'UNIMO ; ils préconisaient la formation d'un gouvernement Tshuapa groupant les territoires de Boende, Befale, Bokungu, Djolu, Ikela et Monkoto.

3. BREF ÉPISODE DE LA POUSSÉE DE LA BELGIQUE À LA CRÉATION D'UNE RÉPUBLIQUE AUTONOME DE L'ÉQUATEUR

Le 22 juillet, Maurice Mpolo, ministre de la Jeunesse et des Sports et commandant en chef par intérim de l'armée congolaise, dénonça une tentative de sécession de la province de l'Équateur. Selon le ministre, un traité confidentiel avait été signé entre le royaume de Belgique et la République autonome de l'Équateur. Dans ce traité, la Belgique reconnaissait l'équilibre de son budget ; les deux pays s'octroyaient mutuellement la clause de la nation la plus favorisée et garantissaient réciproquement la sécurité et les biens de leurs ressortissants ; la Belgique s'engageait, en outre, à garantir la sécurité extérieure de la République autonome de l'Équateur.

Certes le gouvernement démentit l'existence d'un tel traité, mais diverses sources concordantes attestent que la tentative avait eu lieu. C'est le consul belge Adriaenssen qui avait voulu forcer le président provincial, Laurent Eketebi, à le signer, pour ainsi obtenir la séparation de l'Équateur d'avec le gouvernement de Léopoldville, qui venait de rompre les relations diplomatiques avec la Belgique ; c'était la seule condition pour maintenir sur place les fonctionnaires belges.

La Belgique obtint assez vite, au niveau central à Léopoldville, l'appui de presque toute l'élite de l'Équateur contre le gouvernement Lumumba. Dès lors, elle se retira des ingérences directes dans la gestion de la province. Début septembre 1960, elle gagna Bomboko, qui contresigna l'ordonnance du président Kasa-Vubu portant révocation de Lumumba ; puis Joseph Ileo qui, par deux fois, forma le gouvernement national ; enfin Bomboko qui prit la direction du Collège des commissaires généraux, avec l'aide de Joseph Mobutu, de plus en plus chef de l'armée et actif dans l'anti-lumumbisme. Et c'est Cyrille Adoula qui constitua, en août 1961, le gouvernement d'Union nationale issu du conclave de Lovanium.

4. LES REBONDISSEMENTS DU CONFLIT ENTRE NGOMBE ET MONGO JUSQU'À LA DIVISION DE LA PROVINCE

Le leader du PUNA, Jean Bolikango, un Akula de Lisala (mais passant pour être un Ngombe), chef des Bangala, avait échoué dans ses tentatives pour accéder à la présidence de la Chambre et à celle de la République, malgré l'appui des missionnaires. Le chef du PNP, Paul Bolya, Mongo originaire du même territoire de Bolomba et du même secteur Losangania⁶⁷ que Justin Bomboko, avait occupé un poste de ministre d'État sans réelle importance. En revanche, le leader de l'UNIMO, Justin Bomboko, occupait une position très confortable au sein du Gouvernement central. La différence de poids de ces trois acteurs à l'échelon national eut des répercussions sur leurs interventions dans la vie politique de la province de l'Équateur.

Ce sont surtout les «jeunesses des partis» qui se mirent en vedette et visèrent à orienter la politique provinciale. En août 1960, à Léopoldville, la jeunesse PUNA se prononçait pour une confédération des États-Unis du Congo; elle se reconnaissait, en outre, une mission à l'égard de la population de l'Équateur et critiquait l'action des gouvernants de la province qui étaient «jeunes, incompetents, inexpérimentés». Toujours à Léopoldville, la jeunesse UNIMO défendait les thèses fédéralistes et se proposait de combattre tout régime qui anéantirait la «population fort minime» de la province de l'Équateur. Au lendemain des élections, une rupture progressive se fit jour au sein du PUNA, qui se divisa en deux ailes: une aile provinciale (Eketebi) et une aile nationale (Bolikango) (Mokolo 1968: 68).

Face à l'intervention de plus en plus grande des acteurs nationaux, l'assemblée provinciale de l'Équateur décréta des mesures interdisant aux partis politiques de Léopoldville d'exercer une activité dans la province de l'Équateur. La JEPUNA réagit en accusant le gouvernement et l'assemblée d'imposer une forme de dictature à la population.

Au lendemain de la crise du pouvoir central à Léopoldville (septembre 1960), les présidents du gouvernement provincial et de l'assemblée soutiendront le président Kasa-Vubu et, surtout, la tendance unitariste modérée représentée par les ressortissants

67 À noter que Paul Bolya avait été chef de secteur Losangania pendant la colonisation avant de devenir attaché au cabinet du gouverneur de l'Équateur.

de l'Équateur: le colonel Mobutu (chef d'état-major de l'armée), Justin Bomboko (président du Collège des commissaires généraux) et Joseph Ileo (Premier ministre).

En octobre 1960, dans une lettre au colonel Mobutu, l'assemblée provinciale de l'Équateur rejeta les manœuvres des ressortissants de l'Équateur résidant à Léopoldville en vue de dresser les populations ngombe contre les Mongo. Cette méfiance des pouvoirs provinciaux de l'Équateur à l'égard des leaders nationaux – dont Jean Bolikango – va s'accroître et sous-tendre l'évolution politique de la province.

Au mois de décembre 1960, certains députés provinciaux lumumbistes d'origine mongo et ngombe, affiliés antérieurement au MNC/L, quittèrent ce parti pour rejoindre le PUNA ou l'UNIMO. À ce moment, la campagne anti-lumumbiste s'amplifiait et le président du gouvernement provincial prit ouvertement position contre Patrice Lumumba. Sous la pression de l'assemblée provinciale, deux ministres provinciaux membres du MNC/L furent révoqués pour «actions subversives».

5. TENDANCES SÉCESSIONNISTES DE LA PROVINCE DE L'ÉQUATEUR

Dès la proclamation de l'indépendance du Congo, l'idée de l'éclatement ou de la séparation de la province de l'Équateur se traduit par deux projets: celui de la création d'un «État mongo» d'abord, puis celui de la création d'une «République autonome de l'Équateur». Le premier projet était porté, à Coquilhatville, par les élites mongo frustrées qui revendiquaient la création d'un «État mongo»; le second l'était, à Léopoldville, par Jean Bolikango, qui n'ayant pas réussi à obtenir les postes qu'il convoitait au niveau central, revendiquait la séparation de la province de l'Équateur pour en devenir le chef de l'État⁶⁸.

Mais l'éclatement de la province de l'Équateur ne se produisit pas. D'après Mokolo, le poids politique des représentants de l'Équateur au niveau du pouvoir central à Léopoldville constitua longtemps un frein à la division de la province. La plupart des acteurs dominants de celle-ci étaient beaucoup plus intégrés à Léopoldville qu'à Coquilhatville. Paule Bouvier va dans le même sens lorsqu'elle écrit: «les principaux leaders des deux groupes mongo et ngombe,

68 Sur le contenu de ces deux projets, se référer à Édouard Mokolo wa Mpombo (1968: 72-75).

à savoir Bomboko et Bolikango, intégrés davantage aux structures centrales que provinciales, ont moins profondément qu'ailleurs constitué des points de fixation des sentiments populaires. Ceux-ci n'ayant pas, sur place, de personnalités suffisamment marquantes sur lesquelles se cristalliser sont restés plus diffus et plus latents au sein des sociétés en présence» (Bouvier 1965 : 339).

Mokolo observe une contradiction dans la démarche de la province de l'Équateur. «D'une part, écrit-il, l'Équateur était idéologiquement l'adversaire de Lumumba; celui-ci avait déjà perdu les gens du Haut lors de la scission du MNC en juillet 1959; en plus, l'Équateur brandissait l'étendard de l'anticommunisme, qui était à la mode à ce moment à Kinshasa. D'autre part, l'Équateur avait une tendance unitariste» (Mokolo 1968 : 76).

La tentative de sécession de la province de l'Équateur était, ainsi, vouée à l'échec, en raison du rôle particulier des acteurs originaires de l'Équateur dans les instances politiques à Léopoldville: ils y étaient confortablement installés dans les institutions centrales et n'entendaient pas perdre leurs assises électorales par un éventuel fractionnement de leur province d'origine. Mais l'entente entre eux sera rompue et les germes de la désintégration vont apparaître.

La stabilité de la province de l'Équateur fut, dès lors, conditionnée à la représentation équilibrée des délégués provinciaux au sein du microcosme urbain (Mokolo 1968). Pour y parvenir, on se pencha sur la modification des structures politiques du Congo. Diverses réunions eurent lieu :

1) Le congrès de l'ethnie mongo à Boende (du 13 au 15 janvier 1961), présidé par Paul Bolya, qui se clôtura par une « motion du peuple mongo sur la scission de la province de l'Équateur » et la création d'un « État fédéré mongo ».

2) Le congrès de Gemena (du 21 au 24 janvier 1961). Sous la direction du PUNA, ce congrès réunit les représentants des territoires des deux districts de la Mongala et de l'Ubangi, de Bolobo, Lukolela, Bikoro, Basoko et Yahuma. Son but était l'adoption d'un point de vue commun par le peuple mongala lors de la prochaine Table ronde et la nécessité du maintien de l'unité de la province de l'Équateur. Le congrès recommanda la forme fédérale pour la structure du Congo. L'État fédéral devait être dirigé par le Conseil des chefs d'État.

Le congrès de Gemena ne semble pas s'être prononcé contre la scission de la province de l'Équateur. Il voulut même la voir s'agrandir en y

intégrant les régions des provinces de Léopoldville et de la Province-Orientale habitées par les Bangala. Toutefois, il ne se montra pas opposé à la division de la province exigée par l'UNIMO, si cela pouvait éviter les conflits, exigeant cependant comme préalables la neutralité de la ville de Coquilhatville et la résolution des problèmes des nouvelles frontières et de dénomination et de structure politico-administrative dans la partie sud de l'Équateur. Dans cette optique, le congrès mit au point le projet de constitution de l'« État fédéral du Congo-Ubangi ».

Le principe de la scission de la province de l'Équateur étant admis, le congrès de Gemena détermina la structure politique et administrative de l'État du Congo-Ubangi. Cet État devait regrouper les districts de la Mongala et de l'Ubangi, ainsi que certains territoires bangala faisant partie des districts du Haut-Congo, de l'Équateur et du Lac Léopold II. Le chef-lieu serait fixé à Gemena. L'État serait divisé en deux départements (Lisala et Gemena) dirigés, chacun, par un chef de département fonctionnaire. Les départements seraient divisés en arrondissements (au total 15) remplaçant les anciens territoires; chaque arrondissement serait dirigé par un chef d'arrondissement et un conseil d'arrondissement; finalement, on aurait des communes et des groupements.

Le 19 mars 1961, au cours de la réunion des parlementaires nationaux à Léopoldville, un projet de gouvernement fut élaboré: Jean Bolikango (Ngombe) était désigné chef de l'État et Michel Denge (Ngbaka) vice-président; Laurent Eketebi (Ngombe) était choisi comme Premier ministre et Dombo Thadée (Ngbandi) vice-Premier ministre. Il fut tenu compte autant que possible de la représentation des ethnies au sein du gouvernement.

3) La préconférence de Léopoldville (du 25 janvier au 16 février 1961). Présidée par Joseph Ileo, son objectif était la réforme des structures politiques du Congo. L'invitation fut adressée aux leaders, non pas à travers les partis politiques, mais directement par le biais des groupes ethniques. L'Équateur était représenté par quatre partis politiques (Nord-PUNA, Association Ngbaka Minangende/Ubangi, PNP/MEDERCO, Sud/UNIMO) et par cinq représentants du gouvernement, soit au total 50 délégués. Dans son discours d'ouverture, Joseph Kasa-Vubu déclara que les limites artificielles des provinces ne tenaient pas suffisamment compte des réalités congolaises et qu'il y avait nécessité de voir créées de nouvelles entités provinciales.

Fait significatif, c'est durant cette conférence qu'apparut et que se développa une friction dans le bloc Nord-Équateur. Les délégués du nord de l'Équateur optèrent pour l'unité des districts de la Mongala et de l'Ubangi, mais Anekonzapa et Lumanza (tous deux représentants de l'Ubangi) tentèrent de soutenir la séparation de ces deux districts. Cette friction affaiblit le projet d'un État confédéral du Congo-Ubangi et le mit en échec.

À la conférence de Tananarive (mars 1961), la tentative de promouvoir l'établissement de 16 républiques souveraines et indépendantes représentait, écrit François Perrin, une forme de « katanguisme généralisé » (Perrin 1962).

À la conférence de Coquilhatville (avril-mai 1961), dix-huit délégations représentaient les lignes générales de la division en futures provinces. Le projet d'un État confédéral du Congo-Ubangi éclata, suite à l'invitation de deux acteurs des districts de la Mongala et de l'Ubangi. Les principaux représentants de la province de l'Équateur à cette conférence étaient : Bolikango, Eketebi, Monote et Dondo partisans de l'« État du Congo-Ubangi » ; Ndjoku, Fumu, Engulu, Bokanga partisans de l'« État mongo » ; Denge, Anekonzapa, Litho et Lumanza partisans de l'« État de l'Ubangi ». On le voit, si avant la conférence, la tendance était de diviser la province de l'Équateur en deux entités : le Nord (Ngombe) et le Sud (Mongo), au cours de celle-ci, des divergences dans le bloc Nord entraînèrent l'idée de l'instauration de trois États souverains : l'État mongo, l'État de l'Ubangi (défendu par Anekonzapa en vue de mettre en échec « les tentatives des leaders bangala de vouloir dominer les populations soudanaises de l'Ubangi ») et l'État du Congo-Ubangi.

Se sentant affaiblis par la division de leur camp, les partisans de la fusion des districts de l'Ubangi et de la Mongala en un seul État poussèrent à l'offensive contre les tenants de l'État de l'Ubangi. Ils rédigèrent la « motion des élus et notables de l'Oubangui » du 23 mai 1961 déposée au bureau de la conférence de Coquilhatville.

Le Gouvernement central décida de créer vingt et une provinces à partir d'août 1962. Dans sa déclaration inaugurale du 2 août 1961, le Premier ministre Cyrille Adoula avait promis que le Gouvernement prendrait les mesures nécessaires pour permettre à chaque région d'être administrée selon ses aspirations profondes, et envisagerait immédiatement les révisions constitutionnelles pour la réalisation de cet objectif.

Devant la multitude des prétentions exprimées par les divers politiciens qui ambitionnaient d'être les porte-parole légitimes des divers groupes, il était difficile d'arriver à définir les critères et les procédures. Il est à noter que trois critères furent retenus pour la création d'une nouvelle province : a) une population de 700 000 habitants ; b) sa viabilité économique ; c) une pétition introduite par les deux tiers des députés provinciaux et nationaux appartenant à la région dont on envisageait de faire une province (Young 1968 : 331).

Ce furent généralement les considérations ethnopolitiques que l'on mit en avant pour la création des provinces en Équateur, mais on ne tarda pas, alors, à se rendre compte de l'ambiguïté de la notion d'ethnie, notamment en ce qui concerne la province de l'Ubangi, qui comptait plusieurs peuples.

RÉFÉRENCES

Courrier d'Afrique, 16 juin 1960.

Boelaert, E. 1937-1938. « Nkundo-Mongo. Un peuple, une langue ». *Æquatoria* 1 (8) : 3-24.

Bolamba, A.R. 1959 (15 octobre). « Plan d'action de l'Union culturelle Mongo-Nkundo ». *Lokole Lokiso*.

Bolela, A.O. 1957 (23 février). « En marge d'une polémique. Entendons-nous mes frères ». *Mbandaka*.

Bouvier, P. 1965. *L'accession du Congo belge à l'indépendance. Essai d'analyse sociologique*. Bruxelles : Institut de Sociologie-Université libre de Bruxelles.

Bustin, E. 1962. *Guide des Partis politiques africains. Inventaires de 300 partis recensés dans 49 pays africains*. Bruxelles : CRISP-IPC.

Elenga, A. 1957a (15 janvier). « Iso tofa Bangala ». *Lokole Lokiso*.

Elenga, A. 1957b (15 mars). « Nkundo-Mongo bamanya ». *Lokole Lokiso*.

Ganshof van Der Meersch. 1963. *Fin de la souveraineté belge au Congo. Documents et réflexions*. Bruxelles : Institut royal de relations internationales (IRRI).

- Gérard-Libois, J. & Verhaegen, B. (éd.). 1960. *Congo 1959. Documents belges et africains*. Bruxelles : CRISP.
- Gérard-Libois, J. & Verhaegen, B. (éd.). 1963. *Congo 1962*. Bruxelles : CRISP-INEP (« Les dossiers du CRISP »).
- Ibola Yende, J. 2008. « Le rôle des missionnaires du Sacré-Cœur dans l'éveil de la conscience ethnique mongo : 1925-1960 ». Mémoire de DES en histoire. Université de Kinshasa.
- Likinda Lofembe, L. 1959 (15 juin). « Le MNC a aussi sa section à Coquilhatville ». *Cuvette centrale*.
- Lufungula Lewono. 2013. « Histoire politique et administrative de Coquilhatville (Mbandaka) 1933-1960. Les CEC face au paternalisme colonial ». Thèse de doctorat en histoire. Université de Kinshasa.
- Mokolo wa Mpombo, E. 1968. « Structure et évolutions des institutions politiques et administratives de la province de l'Équateur. De la désintégration à la réunification ». Mémoire de licence en sciences politiques et administratives. Université Lovanium de Kinshasa.
- Ngoi, P. 1956 (1^{er} août). « Nous ne sommes pas des Bangala ». *Lokole Lokiso*.
- Nyalosaso Lokoko. 1975. « La dynamique de l'identité bangala et le comportement politique ». Mémoire de licence en SPA. UNAZA/campus de Lubumbashi.
- « Union coutumière Mongo-Nkundo ». 1959 (1^{er} juillet). *Lokole lokiso*.
- Verhaegen, B. 1970. « Les associations congolaises à Léopoldville et dans le Bas-Congo de 1944 à 1958 ». *Études africaines du CRISP* 112-113 : 2-35.
- Young, C. 1968. *Introduction à la politique congolaise*. Bruxelles-Kinshasa : CRISP-Éditions universitaires du Congo.

CHAPITRE 2

LA CUVETTE CENTRALE : UNE PROVINCE ETHNIQUE MONGO

Répondant aux exigences de la loi du 27 avril 1962 relative aux critères de création de nouvelles entités administratives, la province de l'Équateur fut divisée en trois nouvelles provinces : la province de la Cuvette centrale et la province de l'Ubangi d'abord, ensuite la province du Moyen-Congo.

La province de la Cuvette centrale, avec Coquilhatville pour chef-lieu, et la province de l'Ubangi, avec pour chef-lieu Gemena, furent créées le 14 août 1962. La province du Moyen-Congo, avec Lisala pour chef-lieu, le fut le 5 février 1963.



Carte des provinces en 1963.

Source : Coordination projet MRAC.

1. LES TROIS NOUVELLES PROVINCES ISSUES DE L'EX-PROVINCE DE L'ÉQUATEUR

1.1. LA CUVETTE CENTRALE

Cette province comprenait les territoires suivants : Basankusu, Bolomba, Coq-Nkalamba, Ingende et Bikoro, dans le district de l'Équateur ; Boende, Befale, Bokungu, Djolu, Ikela et Monkoto, dans le district de la Tshuapa, plus le secteur Bongandanga en territoire de Bongandanga. Son chef-lieu était Coquilhatville.

Le projet de loi portant création de la province de la Cuvette centrale fut adopté par le Sénat, le 12 juillet 1962. Le 29 septembre, le gouvernement



Léon Engulu.

(HP.2009.3.943, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1960, © Sofam.)

Tableau 2.1. Composition du bureau de l'assemblée de la Cuvette centrale (septembre 1962)

Nom	Fonction	Territoire
Bokanga Raphaël	Président	Bolomba
Bossisse Sylvain	1 ^{er} vice-président	Ikela
Limpole Ambroise	2 ^e vice-président	Bolomba
Lompusu Antoine	Secrétaire	Djolu
Bolamona Georges	Secrétaire	Boende
Bambokela Pierre Philippe	Secrétaire	Befale
Djema Camille	Secrétaire	Boende

Source : *Courrier d'Afrique*, 20 avril 1963.

Tableau 2.3. Composition du gouvernement provincial de la Cuvette centrale (mai 1963)

Nom	Fonction	Territoire
Engulu Léon	Président	Monkoto
Ndjoku Eugène	Vice-président et ministre de l'Éducation	Coq-Nkalamba
Lebaud Gaston	Ministre de l'Intérieur	Bongandanga
Efambe Paul	Ministre des Finances	Ingende
Isekemanga Lucien	Ministre de la Justice	Befale
Yula Jacques	Ministre de l'Économie	Ikela
Lokolongo Joseph	Ministre de la Fonction publique	Bokungu
Yangard Robert	Ministre de la Santé publique	Basankusu
Yassa Pierre	Ministre des Affaires sociales	Boende
Bofola Marc	Ministre des Affaires foncières	Djolu
Isso Pierre	Ministre du Travail	Bolomba
Ikolo Sébastien	Ministre des Travaux publics, Plan et Coordination	Bikoro

Source : *Courraf*, 7 mai 1963.

Tableau 2.2. Composition du gouvernement provincial de la Cuvette centrale (septembre 1962)

Nom	Fonction	Territoire
Engulu Léon	Président	Monkoto
Ndjoku Eugène	Vice-président et ministre de l'Intérieur	Coq-Nkalamba
Yula Jacques	Ministre des Affaires économiques	Ikela
Isekemanga Lucien	Ministre de la Santé	Befale
Lokolongo Joseph	Ministre de la Justice	Bokungu
Isso Pierre	Ministre des Travaux publics	Bolomba ^a
Efambe Paul	Ministre des Finances	Ingende
Yassa Pierre	Ministre de l'Agriculture	Boende
Yangard Robert	Ministre de l'Information, Travail et Fonction publique	Basankusu
Ikolo Sébastien	Ministre du Plan et Développement communautaire	Bikoro
Lomate Albert	Ministre des Terres, Mines et PTT	Djolu
Lebaud Gaston	Ministre de l'Enseignement	Bongandanga

^a En 1964, sa chefferie d'origine, Dianga li Mbangama, fut rattachée au Moyen-Congo, ce qui lui fit perdre son poste dans le gouvernement Engulu.

Source : *Courrier d'Afrique*, 24 septembre 1962 et *Études congolaises* janvier 1963.

était installé solennellement. Léon Engulu devint son président et Raphaël Bokanga, le président de son assemblée (voir tableaux 2.1 et 2.2).

La province de la Cuvette centrale rassemble deux anciens districts: celui de l'Équateur et celui de la Tshuapa. Pour réaliser leur unité dans la nouvelle entité politique, des concessions mutuelles furent faites, à l'occasion de la formation du bureau de l'assemblée et du gouvernement. La présidence du gouvernement fut confiée à la Tshuapa et celle de l'assemblée à l'Équateur; la vice-présidence du gouvernement et l'Intérieur à l'Équateur et les 1^{re} et



Carte de l'organisation administrative de la République du Congo en janvier 1964.
 Source : Léon de Saint Moulin (1992 : 45).

2^e vice-présidences de l'assemblée respectivement à la Tshuapa et à l'Équateur. Si la présidence du gouvernement fut attribuée à la Tshuapa, la raison en est que Bomboko (UNIMO) et Bolya (PNP) étaient tous deux originaires du territoire de Bolomba, secteur Losangania, dans l'Équateur. Du gouvernement de la province de l'Équateur, on reprit Sébastien Ikolo et Robert Yangard.

Le 24 septembre 1962, les notables de la Tshuapa protestèrent contre la formation du gouvernement. Le 17 octobre, les ressortissants de Bokungu contestèrent la nomination de Joseph Lokolongo au poste de ministre de la Justice. D'où le changement de portefeuilles et le gros remaniement qui intervinrent en mai 1963 (voir tableau 2.3). Albert Lomate fut remplacé par Marc Bofola pour « attentat à l'ordre et à la tranquillité publics et pour trahison vis-à-vis du peuple mongo ».

1.2. L'UBANGI

La pétition pour la création de la province de l'Ubangi portait les signatures de 26 des 37 élus nationaux et provinciaux. Elle évaluait la population de la nouvelle province à 748 340 habitants (suivant les statistiques de 1958) et affirmait que l'Ubangi serait en mesure de couvrir, par ses propres recettes provinciales, 20 % de ses dépenses ordinaires.

Les peuples que l'on rassemblait l'étaient autour d'un noyau de Ngbaka. Lors de sa création en 1962, la province de l'Ubangi comprenait les territoires ci-après : Gemena, Bosobolo, Libenge et Banzyville (qui devait être soumis à référendum). S'y ajoutaient les régions mbanza et ngbaka des territoires de Budjala, Kungu et Businga qui étaient, quant à eux, intégrés à la province du Moyen-Congo.



Evoloko, chef de secteur Lusanganya du territoire Bolomba et Ilumbe, chef de secteur Bokatola du territoire Ingende.

Au cours de ses entretiens à Léopoldville, M. De Schrijver, ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi reçut une délégation venue de la province de l'Équateur. De gauche à droite, entourant le ministre, MM. Alembé, représentant du mouvement progressiste de l'Ubangi, Denge, chef de secteur de Libenge Evoloko, chef de secteur Lusanganya (territoire Bolomba) et Ilumbe, chef de secteur Bokatola (territoire Ingende).

(HP.1959.28.1144, collection MRAC Tervuren; photo H. Goldstein, 1959, © Sofam.)

Un problème de partage des territoires entre les provinces de l'Ubangi, du Moyen-Congo et de la Cuvette centrale se posa. La province du Moyen-Congo était composée des territoires de Lisala, Bumba et Bomongo. À ceux-ci s'ajoutaient les territoires de Businga, Budjala et Kungu amputés des régions ngbaka-mbanza; le territoire de Banzyville (qui était soumis à référendum); les secteurs Bolomba, Mompoko et Diyenga, dans le territoire de Bolomba; le secteur Gombalo dans le territoire de Basankusu; les régions de Bolobo-Yumbi dans le territoire de Mushie et Lukolela dans le territoire de Bikoro; les régions ngombe du territoire de Bongandanga. La loi créant la province du Moyen-Congo modifiait celle du 14 août 1962 portant création des provinces de l'Ubangi, de la Cuvette centrale et du Mai-Ndombe et abrogeait l'arrêté du 5 février 1935 portant création de la province de l'Équateur.

Le résultat du référendum organisé dans la zone contestée de Banzyville fut de 19 883 voix en faveur de l'Ubangi contre 98 voix en faveur du Moyen-Congo.

Le premier président de la province de l'Ubangi fut Alfred Nzondomyo (ou Nzondomio), un Ngbaka ma'bo de Libenge. Augustin Bozongo, un Ngbandi de Banzyville, devint président de l'assemblée. Gemena fut désigné chef-lieu de la nouvelle province.

De nombreux problèmes se posèrent: le partage du patrimoine provincial avec la province de la Cuvette centrale, l'installation des bureaux administratifs et les capacités financières de la province. Mais comparée aux deux autres provinces issues de l'ancienne province de l'Équateur, l'Ubangi connut moins de problèmes politiques. Les deux partis politiques les plus connus de l'opposition furent le MEDA (Mouvement pour l'évolution démocratique de l'Afrique) et le PARECO (Parti du regroupement congolais).

Les élections législatives nationales et les élections provinciales de mai 1960 s'étaient déroulées dans le calme, au regard de ce qui s'était passé dans la Cuvette centrale.

Le 20 juillet 1965, Alfred Nzondomyo, élu député national, céda sa place de président du gouvernement provincial à Michel Ndenge (nom parfois écrit Denge), qui y resta jusqu'au 25 avril 1966. Il eut à résoudre des litiges frontaliers entre sa province et le Moyen-Congo. Deux ordonnances-lois du 26 janvier 1966 sanctionnèrent la fin du conflit (Gérard-Libois & Van Lierde 1966: 228).

1.3. LE MOYEN-CONGO

Cette province fut créée par la loi du 5 février 1963 regroupant les Bangala. Sa création tardive résultait de la volonté des leaders bangala de maintenir l'unité de la province de l'Équateur, mais, aussi, du fait qu'elle n'avait pas été facile à constituer. Dans la commission chargée d'étudier sa constitution, d'après discussions avaient porté sur 5 points, qui furent tranchés comme suit (Willame 1965: 11-77):

1. La présence des Ngombe dans la province de la Cuvette centrale. La commission ayant admis le rattachement des régions ngombe de la Cuvette centrale à la province du Moyen-Congo, cela entraînait la modification de la loi créant la province de la Cuvette centrale.
2. Les régions de Bolobo-Yumbi dans le territoire de Mushie (province du Lac Léopold II). Ces régions étant rattachées à la province du Moyen-Congo, la loi créant la province de Mai-Ndombe devait être modifiée.
3. Le territoire de Bumba fut reconnu comme faisant partie de la province du Moyen-Congo.
4. L'intégration du territoire de Banzyville dans la province du Moyen-Congo ou dans la province de l'Ubangi devait être soumise à référendum.

5. Les territoires de Businga, Budjala et Kungu, amputés des régions ngbaka-mbanza, furent incorporés dans la province du Moyen-Congo.

La province du Moyen-Congo réunissait ainsi les territoires de Bomongo, Bumba et Lisala ; les territoires de Budjala, Businga et Kungu, amputés des régions ngbaka-mbanza ; le territoire de Banzyville (qui devait être soumis à référendum) ; le secteur Gombalo dans le territoire de Basankusu ; les secteurs Bolomba, Diyenga et Mampoko dans le territoire de Bolomba ; les régions ngombe du territoire de Bongandanga ; les régions de Bolobo-Yumbi dans le territoire de Mushie, province du Lac Léopold II, Lukolela dans le territoire de Bikoro. La province du Moyen-Congo était une mosaïque territoriale, que des rivalités politiques entre peuples transformèrent en une entité politico-administrative en ébullition.

Son premier président fut Laurent Eketebi, et le président de son assemblée, Raphaël Nasena. Son chef-lieu était Lisala.

Avant même la promulgation de la loi portant sa création, la province du Moyen-Congo fut frappée d'exception par l'ordonnance n° 183 du 5 novembre 1962. Un commissaire général extraordinaire et un adjoint, Albert Kankolongo et Louis Mikaba, furent respectivement nommés. Aussi la province du Moyen-Congo fut-elle absente de la conférence des présidents provinciaux tenue à Léopoldville du 16 au 23 octobre 1962.

Au cours de son existence, entre 1963 et 1966, la province du Moyen-Congo connut trois présidents : Laurent Eketebi (février 1963-juillet 1964), Auguste Engwanda (juillet 1964-juillet 1965) et Denis Sakombi (10 août 1965-25 avril 1966). Sous le mandat de ce dernier, Dominique Woy fut élu président de l'assemblée provinciale.

Lors des élections législatives nationales de 1965, la province du Moyen-Congo remporta 5 sièges, contre 7 pour la Cuvette centrale et 6 pour l'Ubangi.

2. LE VÉCU DE LA PROVINCE DE LA CUVETTE CENTRALE ET SON ÉVOLUTION JUSQU'À SA SUPPRESSION EN 1966

Au début de l'année 1963, l'UNIMO était le parti majoritaire de la province et deux autres partis étaient éjectés des institutions : le MNC/L, minoritaire, et le PDC, parti de regroupement (fondé par Ndombo Thadée en signe de protestation contre la politique

de Jean Bolikango, qui voulait faire entrer le PUNA dans le bloc d'opposition contre le gouvernement de Cyrille Adoula). La création de la province de la Cuvette centrale permit à l'UNIMO de s'enraciner davantage dans la province. Mais sur le plan national, le parti n'eut pas de grande influence, si ce n'est le « poids » personnel de son président, Bomboko.

L'UNIMO sera secouée en 1963, à la suite de l'action de Paul Bolya (cf. *infra*) pour écarter Léon Engulu et Justin Bomboko de la scène politique de la province. Des dissensions internes vont secouer le parti qui réussira grâce à la persévérance de Bomboko.

Le MNC/L perdit de son influence dans la Cuvette. Ce parti, qui était un parti d'opposition au pouvoir central, suscita, en août 1963, un mouvement d'opposition à l'action du gouvernement dans la province, ce qui valut aux dirigeants locaux du parti de fréquentes arrestations. Par arrêté n° 82/63, le gouvernement provincial suspendit les activités politiques du MNC/L.

Quant au PDC, qui avait ouvert, en décembre 1963, un bureau politique dans la province, et dont la section était dirigée par Albert Ilese, il ne joua qu'un rôle secondaire.

Des trois nouvelles provinces de l'ancienne province de l'Équateur, c'est la Cuvette centrale qui intégra la ville de Coquilhatville, siège des institutions provinciales. Mais l'exode massif des fonctionnaires provinciaux vers leur province d'origine eut un effet négatif sur l'appareil administratif. L'élite ngombe s'en alla : sur les 2000 fonctionnaires qui œuvraient dans l'ancienne province, 40 % seulement restèrent dans la Cuvette, selon les dires de Léon Engulu⁶⁹. Il précise toutefois que le démembrement avait entraîné pour la Cuvette centrale dans le domaine de la fonction publique une « infiltration involontaire de personnel », car des raisons politiques s'opposaient à la répartition indistincte des agents. Soutenus par le gouvernement provincial, quelques fonctionnaires ngombe étaient restés à Coquilhatville, dont ceux qui dépendaient du Gouvernement central (par exemple PTT). Mais ils étaient rejetés par leurs collègues mongo, qui les désignaient par l'appellation dédaigneuse de « *ingongombe* » (« insignifiants Ngombe »).

Dans la répartition du patrimoine de l'ex-province de l'Équateur, la Cuvette centrale bénéficia des bâtiments administratifs. Pour compenser cet avantage, on lui retira l'entièreté des équipements de

69 Discours de Léon Engulu, *Couraf*, 14 janvier 1963.

bureau au profit du Moyen-Congo et de l'Ubangi. Le vide laissé par les fonctionnaires ngombe fut comblé par des nominations qui ne tenaient pas compte des cadres organique et budgétaire.

Les Mongo de la Cuvette se divisaient en deux groupes importants: les Ngele ea Ntando, originaires du territoire de Coq-Nkalamba dans le district de l'Équateur; les Mbole du district de la Tshuapa, plus instruits que les premiers cités. De nombreux Mbole avaient immigré pour s'installer aux alentours de Coquilhatville, vers les années 1929, à l'INEAC-Eala. Ils occupaient des postes de commande, ce qui avait entraîné un sentiment de frustration chez les Ngele ea Ntando. Ainsi, les Mbole, ces Mongo du clan de Léon Engulu, seront accusés d'avoir obtenu la majorité des postes dans l'Administration de la nouvelle province.

Au début d'avril 1963, le Sénat vota à l'unanimité une résolution décrétant l'état d'exception dans la Cuvette centrale; la motion fut présentée par M. Bomandeke, appuyé par Paul Bolya. Ils accusaient les dirigeants de la province de mener une politique dictatoriale à l'égard de l'opposition et de « pratiquer des incompatibilités qui plongeaient leur province dans une anarchie manifeste: M. Engulu cumulerait ses fonctions de chef du gouvernement provincial avec celles de commissaire en chef, tandis que Bokanga exercerait, outre ses attributions de président de l'assemblée, celles de magistrat » (*Couraf*, 5 avril 1963).

Selon Bolya (*Couraf*, 23 avril 1963), le fondement des frictions qui opposaient les originaires de la Cuvette centrale était la rivalité qui existait entre Bomboko et lui-même. C'est la fraction de Bomboko qui avait gagné le pouvoir, lors de la création de la province. Suite à une politique d'oppression, le groupe Bolya était entré dans l'opposition et avait demandé au président de l'UNIMO de trouver une réconciliation à Léopoldville. Mais Bomboko avait refusé, ce qui ne laissait à l'opposition pas d'autre choix que d'exiger un état d'exception.

Le président Engulu demanda d'urgence une commission d'enquête, composée de membres du Gouvernement central, pour constater l'inutilité de l'état d'exception. Le groupe majoritaire de l'assemblée envoya une motion au chef de l'État, au Premier ministre et au Parlement, motion dans laquelle il accusait Bolya de faire des manœuvres pour arriver à la présidence de l'Équateur. Il demandait l'envoi d'une commission d'enquête et annonçait l'opposition de la population à l'envoi d'un commissaire extraordinaire; il désavouait les sénateurs Bolya, Bomandeke,

Ilonga et le député Fumu; il renouvelait la confiance à Bomboko, Yambe, Botsifo, Ileo et Boketshu. À noter que depuis la proclamation de l'état d'exception, le président Engulu et quelques membres de l'assemblée provinciale avaient élu domicile à Léopoldville. Une tension vive était signalée dans l'ex-district de la Tshuapa, qui s'opposait à l'envoi du commissaire extraordinaire; la province du Kongo-Central condamna cette mesure à l'endroit de la Cuvette centrale.

L'application de la mesure rencontra des difficultés, les autorités de la Cuvette s'opposant à la nomination de Joseph Ekombe et Ambroise Mosoko, tous deux originaires de la province, aux postes de commissaire extraordinaire et de commissaire extraordinaire adjoint. Pour rappel, J. Ekombe était un Mongo de Boende, élu député national PNP du district de la Tshuapa, tandis que Mosoko lui, aussi un Mongo, avait été élu député PUNA à Coquilhatville.

Coquilhatville affichant son hostilité à l'égard de Mosoko, le Gouvernement central fut amené à revoir les nominations en faveur d'originaires d'autres provinces. Dès lors, Léon Engulu retourna dans sa province et le nouveau commissaire désigné fut accueilli le 8 mai.

Le 5 juin 1963, Isidore Botsifo, chef coutumier depuis 1946 et sénateur UNIMO, déposa une motion en faveur de la suppression de l'état d'exception; ce que fera, le 8 juillet 1963, le chef de l'État Kasa-Vubu. Mais cette situation va laisser des traces. Si la masse était attachée à la personne du président Engulu, qui lui avait fourni du travail⁷⁰, et avait manifesté son hostilité à l'égard de l'état d'exception, la mesure rencontra des réactions favorables parmi l'élite et les fonctionnaires. Ainsi, le gouvernement provincial durcit sa position à l'égard des députés de l'opposition, qui furent écartés des institutions provinciales, et à l'égard des fonctionnaires hostiles au gouvernement, qui furent, eux, frappés de mesures de révocation, de mutation, voire d'arrestations et d'expulsions⁷¹. Pour

70 Notons que pour résorber le chômage, le gouvernement Engulu avait engagé, dès le début de 1963, quelque 3000 travailleurs dans la ville de Coquilhatville pour les travaux d'entretien des routes.

71 Il faut dire que le contexte pour procéder à pareille opération sera favorable au président provincial. À la suite de la diminution de 35 % portée à la subvention accordée à la province de la Cuvette centrale par le Gouvernement central (volonté d'austérité et recentralisation des dépenses d'enseignement), le gouvernement provincial procéda au licenciement des travailleurs sous contrat ayant été engagés à partir de 1961. Cette main-d'œuvre coûtait environ 17 millions de francs par mois et était estimée improductive pour la province. D'autres mesures frappèrent les hommes politiques: suspension de la liquidation des indemnités

cette dernière catégorie, citons les cas des « hauts fonctionnaires Carlos, Lifela et Bakutu » (*Couraf*, 15 août 1964).

L'opposition des fonctionnaires au gouvernement Engulu trouvait son origine essentiellement dans l'affaire du « fonds Mayamba ». Il s'agissait d'avances d'argent consenties sans réelle évaluation de la situation par Arthur Mayamba, un Yansi du Kwilu, nommé commissaire spécial pour la répartition du patrimoine de l'ex-province de l'Équateur en juin 1962. Des sommes allant de 100 000 frs à 200 000 frs avaient été données aux fonctionnaires. Le gouvernement Engulu tenta de récupérer cet argent, mais les fonctionnaires refusèrent de les rembourser, alléguant que ces avances émanaient du représentant du Gouvernement central.

Les fonctionnaires reprochaient au gouvernement Engulu l'entretien d'une milice qui instaurait un système de terreur dirigé contre l'élite. S'y ajoutait aussi le dossier portant sur la création d'une société, la Sococentrale, dont ne seraient actionnaires que les ministres, et dont le président Engulu était administrateur-directeur général. Le capital de cette société aurait été puisé dans la subvention que le Gouvernement central envoyait pour le paiement de la main-d'œuvre. Ainsi, les enseignants, par exemple, en étaient victimes : ils connaissaient des retards de paiement de six mois, parce qu'une partie des subsides attribués à la province pour l'enseignement était détournée, disait-on, pour servir à financer d'autres dépenses⁷². Il est même fait état de ce que cette source de subvention était importante pour la province, d'autant plus que le Gouvernement central versait la subvention sans tenir compte du nombre réel d'enseignants. Après les prises de position de l'APIC puis de la CSLC, l'Union des travailleurs du Congo (UTC) mit en garde le Gouvernement central dans un mémorandum contre un éventuel éclatement de l'appareil administratif de la Cuvette centrale.

L'élite mongo de Léopoldville créa, au mois de septembre 1963, le Groupe révolutionnaire, ayant pour but la destitution du gouvernement Engulu (*Présence congolaise*, 1^{er} août 1963). Le 5 juillet 1964, elle dénonçait « l'oppression politique savamment entretenue par une certaine classe fasciste », et décida de créer un Front commun populaire de la Cuvette centrale, ayant pour objectif de « combattre

des membres du gouvernement et de l'assemblée, réduction de 60 % de salaires des membres des cabinets.

72 Cf. Leclercq, H. S.d. « Notes sur l'expansion monétaire. Notes Lovanium ». Document ronéotypé.

Tableau 2.4. Circonscriptions administratives et politiques de la Cuvette centrale

Territoire	Nombre de communes rurales
Basankusu	3
Bokote	2
Bongandanga	1
Ingende	4
Bikoro	3
Nkalamba	3
Boende	6
Befale	4
Bokungu	3
Djolu	4
Ikela	4
Monkoto	3

Source : *Bulletin officiel de la Cuvette*, 22 octobre 1963.

l'exploitation de tous les habitants par cette caste d'individus néfastes » (*Le Progrès*, 9 juillet 1964).

À l'actif du gouvernement Engulu, il y eut la réforme de la structure administrative dans la province, avec la création des communes rurales. En effet, le 20 février 1963, un édit relatif aux structures administratives institua les communes rurales. Ces communes provenaient des anciennes institutions administratives de base, les secteurs et les chefferies ou groupements importants. Il fallait entendre par commune rurale « l'entité administrative composée de personnes physiques unies par des relations coutumières ou locales ou des intérêts communs » (*Bulletin officiel de la Cuvette*, numéro unique de 1963). Les organes des communes rurales étaient le bourgmestre, le conseil communal et le collège échevinal. Toutes les circonscriptions indigènes de la province étaient constituées en communes rurales. Le statut communal accordait l'autonomie à ces institutions qui pouvaient, alors, s'administrer elles-mêmes sous la tutelle du gouvernement. Les territoires devenaient des arrondissements, qui étaient un échelon administratif de supervision.

La province de la Cuvette centrale fut divisée en une ville, Coquilhatville, comportant deux communes urbaines (Wangata et Mbandaka), et en douze territoires, comportant 40 communes rurales (voir tableau 2.4).

Afin d'harmoniser la réforme administrative à l'intérieur de la province et de l'appliquer dans

les formes légales, les administrateurs de territoire furent convoqués à une conférence à Coquilhatville. Le but de la réunion était de donner à la territoriale une nouvelle orientation, basée essentiellement sur les secteurs et les circonscriptions assimilées aux secteurs. Cette réforme signifiait « que le gouvernement enlevait à la territoriale, donc aux fonctionnaires, les tâches de commandement qu'elle avait exercées jusqu'ici, pour les transférer à la population elle-même⁷³ ». Selon le président Engulu, l'échelon du district, avéré encombrant et inutile, fut supprimé et les territoires virent leurs attributions modifiées. La suppression des districts se justifiait par l'effort du gouvernement provincial de réduire les échelons administratifs intermédiaires s'interposant entre le gouvernement et les institutions politico-administratives de base qui acquéraient, dans la nouvelle organisation politique, la compétence de traiter directement avec le gouvernement provincial.

Malgré cette détermination affichée par le président Engulu, il faut reconnaître que l'expérience des communes rurales fut un échec. Les bourgmestres, désignés suivant les critères politiques, se comportaient souvent de façon arbitraire. Pour s'en convaincre, il suffit de lire les bulletins officiels de la Cuvette pour se rendre compte des révocations et des plaintes de la population. La création des communes rurales n'était, en réalité, qu'un changement de dénomination, les structures étant restées les mêmes. Le pouvoir provincial se trouvait comprimé dans des structures qu'il ne contrôlait pas; et le seul moyen de justifier le pouvoir résidait dans des décisions bureaucratiques. Un facteur qui contribua à la stérilisation des activités gouvernementales fut l'hostilité des fonctionnaires et des organisations syndicales à l'égard de la politique gouvernementale. À ces fonctionnaires provinciaux qui dénonçaient l'allure dictatoriale du gouvernement vinrent s'ajouter d'autres catégories d'opposants: les anciens membres du gouvernement provincial et des cabinets qui avaient été éjectés soit par l'assemblée provinciale soit par les chefs de département, les anciens parlementaires nationaux qui avaient d'abord essayé, sans succès, de constituer à Coquilhatville un gouvernement conçu de Léopoldville et, ensuite, de pousser à la mise en place d'un état d'exception dans la Cuvette centrale.

73 Discours du président Léon Engulu à la conférence des administrateurs de territoire du 25 mars 1963.

Un autre trait à signaler fut, pour la Cuvette centrale, le surcroît de dépenses matérielles entraîné par le démembrement de la province de l'Équateur en 1962. Car il fallait installer un gouvernement et des services provinciaux venant coiffer l'organisation de deux districts et, par ailleurs, supporter les charges de premier établissement dans son budget pour l'année 1963. La province de la Cuvette centrale pouvait compter sur un chiffre de recettes possible de 100 millions de francs, majorés des 480 millions de francs de la subvention du Gouvernement central, soit environ 400 millions de francs de ressources par an. Mais le budget accusait un total de dépenses de 1 115 000 000 frs (Mokolo 1968: 134).

Au début du mois de janvier 1964, le gouvernement Engulu décida l'installation des ministères dans les différents territoires, afin que les ministres s'occupent de manière active des travaux d'ordre économique et que leur présence dans les milieux coutumiers stimule les bourgmestres au travail.

Réunie le 11 avril 1964, sous la présidence de Sylvain Bosise, son premier vice-président, l'assemblée de la Cuvette centrale renouvela son bureau et examina des motions de censure contre 8 ministres.

Après avoir été reconduit quatre fois de suite, le bureau de l'assemblée, présidé par Raphaël Bokanga, fut rejeté. Le tableau 2.5 présente la composition du nouveau bureau.

Les motions de censure étaient à charge des ministres Lebaud (Intérieur), Yangard (Santé, Jeunesse et Sports), Yula (Économie), Isso (Travail), Ikolo (Travaux publics, Plan et Coordination), Lokolongo

Tableau 2.5. Composition du bureau de l'assemblée provinciale de la Cuvette centrale (avril 1964)

Nom	Fonction	Territoire d'origine
Lonkena Jean	Président	Basankusu
Bosise Sylvain	1 ^{er} vice-président	Ikela
Longomo Jacques	2 ^e vice-président	(?)
Bolamona Georges	Secrétaire	Boende
Bambokela Pierre Philippe	Secrétaire	Befale
Lompusu Antoine	Secrétaire	Djolu
Imono Pierre	Secrétaire	Ingende

Source: *Cuvette centrale*, 30 avril 1964.

(Fonction publique), Isekemanga (Justice) et Efambe (Finances). Seuls deux ministres avaient échappé à la motion: Ndjoku (vice-président et Éducation) et Bofola (Affaires foncières).

À la première lecture, deux ministres furent déposés, par 16 voix sur 17. Lebaud fut destitué: il lui était reproché plusieurs détournements de fonds publics et des arrestations arbitraires; de même du ministre Isso, à cause de son incapacité à diriger son département et à résoudre le problème mongo-ngombe du territoire de Bolomba. Les autres ministres y échappèrent, à la suite des interventions de Léon Engulu, qui avait su approcher les membres de l'assemblée.

Le nouveau gouvernement remanié se présentait comme suit:

Tableau 2.6. Composition du gouvernement de la Cuvette centrale (avril 1964)

Nom	Fonction	Territoire
Engulu Léon	Président, ministre de l'Intérieur et Information	Monkoto
Ndjoku Eugène	Vice-président et ministre des Affaires économiques	Coq-Nkalamba
Bofola Marc	Ministre de l'Agriculture, Terres et Mines	Djolu
Yassa Pierre	Ministre de l'Enseignement	Boende
Yangard Robert	Ministre des Travaux publics	Basankusu
Lokolongo Joseph	Ministre de la Fonction publique	Bokungu
Yula Jacques	Ministre de la Santé publique, de la Jeunesse et du Sport	Ikela
Efambe Paul	Ministre des Finances	Ingende
Isekemanga Lucien	Ministre de la Justice et du Travail	Befale
Ikolo Sébastien	Ministre du Plan et Coordination	Bikoro

Source: *Cuvette centrale*, 30 avril 1964.

Le portefeuille de l'Intérieur détenu par le président Léon Engulu lui-même sera confié, au mois d'août, à Robert Yangard.

Mais l'accalmie pour le gouvernement fut de courte durée. Eugène Ndjoku, vice-président du gouvernement passa à l'opposition contre le président Engulu. En juin 1964, il publia un « communiqué collectif », à Coquilhatville, annonçant la constitution d'un « gouvernement provisoire de salut public » (*Cuvette centrale*, 30 juin 1964; 15 juillet 1964), composé de Ndjoku, Ikolo, Lokolongo, Yassa, Yula et Isekemanga. Les six ministres étaient en relation avec le député Bokonga, ancien président de l'assemblée provinciale, et Lebaud, ministre révoqué. Parmi les raisons du désaccord entre le président Engulu et les frondeurs, il y avait: i) l'hostilité du président Engulu au référendum constitutionnel dont Ndjoku était le président régional du comité; ii) la question des indemnités de sortie de charge pour les membres du gouvernement, les ministres exigeant de les recevoir en une tranche, contre l'avis du président Engulu.

L'opposition conduite par Ndjoku avait l'appui des fonctionnaires et des syndicats. Le 10 juillet 1964, elle envoya au Premier ministre une lettre dans laquelle étaient soulignés: l'attitude dictatoriale de Léon Engulu, les détournements fréquents des deniers publics au profit de la Sococentrale, l'utilisation des fonds publics pour la propagande personnelle d'Engulu, sous la couverture de subventions aux institutions rurales, le détournement des 26 000 000 frs versés par l'ONU pour la réfection des routes, l'instauration d'une milice personnelle, la suppression de conseils ministériels et le sabotage du référendum constitutionnel. En se désolidarisant du président Engulu, les frondeurs espéraient rendre la province de la Cuvette centrale ingouvernable, ce qui devait amener à l'instauration d'un état d'exception.

Le président Engulu obtint assez vite l'appui du nouveau président de l'assemblée provinciale. Ainsi, il destitua les membres frondeurs de leurs postes en qualifiant l'acte posé de rébellion et d'atteinte à la sûreté de l'État et prit la mesure de leur internement, les assignant à résidence surveillée.

Le salut vint de Léopoldville, avec l'arrivée, à Coquilhatville, de Justin Bomboko et de Joseph Ileo, lui aussi originaire du territoire de Bolomba, pour réconcilier Engulu et les six ministres. Chose faite, le gouvernement provincial reprit ses activités avec tout le monde.

Deux autres éléments importants furent, d'une part, la tentative de l'UNIMO, qui s'était régionalisée

de plus en plus, de se constituer en parti unique dans la Cuvette centrale, et, d'autre part, l'intervention des leaders nationaux dans la vie locale.

3. AUTRES FACTEURS ET PROCESSUS QUI ABOUTIRENT À LA RÉUNIFICATION DE LA PROVINCE DE L'ÉQUATEUR

Durant la courte expérience de la Cuvette centrale (1962-1966), le parti UNIMO tenta, dans cet espace mongo, de tout monopoliser, la question des frontières entre les trois provinces issues de l'ex-province de l'Équateur ne trouva pas de solution durable, la province fut infiltrée par la rébellion Simba et elle connut de nouvelles élections, en 1965.

3.1. LE CONGRÈS DE RÉCONCILIATION DU PEUPLE MONGO

Il a été affirmé ci-dessus que, début 1963, l'UNIMO était le parti majoritaire de la province de la Cuvette centrale et que deux autres partis avaient été éjectés des institutions : le MNC/L minoritaire et le PDC, parti de regroupement.

Si sur le plan national, l'UNIMO n'avait pas de grande influence, si ce n'est le « poids » personnel de son président Justin Bomboko, avec la création de la Cuvette centrale, ce parti s'enracina davantage dans la province. L'UNIMO était un parti tribal que les dissensions internes entre Mongo ne pouvaient que desservir.

À l'initiative de Justin Bomboko et de Léon Engulu, s'ouvrit, le 31 août 1963, à Coquilhatville, le deuxième congrès du peuple mongo, le premier s'étant tenu à Boende, en janvier 1961. Ce deuxième congrès s'adressait principalement aux conseillers communaux, aux chefs de groupements, aux bourgmestres et à leurs échevins, aux parlementaires nationaux et provinciaux et aux membres du gouvernement provincial. Son but était l'unité du peuple mongo et la réconciliation des parlementaires. Il devait examiner, en outre, les problèmes politiques, économiques et sociaux ainsi que les dispositions de l'avant-projet de Constitution, en élaboration à Léopoldville.

Le groupe d'opposition au gouvernement Engulu refusa de participer à cette rencontre, qui passait à ses yeux pour une tentative de renforcement du leadership de Bomboko-Engulu, ou encore de conquête/domination de l'espace mongo par l'UNIMO. Apparemment, il avait vu clair. Car le déroulement du congrès fut

dominé par les revendications des communes rurales fustigeant la diversité des partis politiques, « source de division du peuple mongo ». Ils demandèrent l'unification de tous les Mongo en un seul groupement politique pour la défense des intérêts de la Cuvette centrale. D'autres revendications portèrent sur la réforme administrative : la suppression des communes rurales et le retour à l'ancien système laissé par l'administration belge furent demandés.

Une motion fut votée pour l'instauration d'un parti unique dans la Cuvette centrale. Il fut proposé « le regroupement de tous les Mongo en un mouvement qui aurait pour but de défendre leurs intérêts tant sur le plan national que provincial » (*Couraf*, 18 septembre 1963). Aurait-on trouvé autre parti que l'UNIMO déjà existante ? Justin Bomboko fut désigné leader du nouveau mouvement.

Mais ce mouvement fut très rapidement désapprouvé. L'opposition parlementaire au gouvernement provincial trouva qu'il s'agissait d'une tentative destinée « à canaliser toutes les tendances mongo vers la création d'un parti unique à la merci de certains milieux bien connus décidés de se constituer en caste éternellement au pouvoir » (*Couraf*, 8 septembre 1963). Les originaires du territoire de Coq-Nkalamba (Ngele ea Ntando) rejetèrent les résolutions du congrès. Ceux du territoire de Befale s'opposèrent à la création d'un tel parti « susceptible de favoriser un régime dictatorial et d'imposer au peuple mongo une politique tribale » (*Couraf*, 9 septembre 1963).

3.2. LA CONTESTATION DES FRONTIÈRES ENTRE LES PROVINCES DE L'ÉQUATEUR

Le mouvement qui avait conduit à la création de trois provinces dans l'ex-province de l'Équateur avait été amorcé à partir du microcosme urbain : la compétition et les luttes pour le pouvoir politique parmi les élites urbaines avaient abouti à un état de déséquilibre provincial. Trois nouvelles entités provinciales répondant aux aspirations essentielles des acteurs des différentes ethnies avaient surgi de la recherche d'un équilibre nouveau. Mais l'équilibre ethnique qu'on espérait instaurer dans les nouvelles provinces se révéla précaire, même dans la Cuvette centrale, pourtant réputée bien homogène.

Après la constitution des nouvelles entités provinciales, des contestations s'élevèrent en provenance tant des élus nationaux et provinciaux que des populations des régions intéressées, annexées sans leur



Carte des régions rebelles au Congo (août 1961).

Source : Gérard-Libois & Van Lierde (1965 : 542).

assentiment. Ces contestations opposèrent, d'une part, le Moyen-Congo et la Cuvette centrale à propos de Lukolela, Bumba, Basankusu et Bongandanga ; et, d'autre part, le Moyen-Congo et l'Ubangi concernant les territoires de Banzyville, Businga, Kungu et Budjala.

Le territoire de Banzyville contesté fut soumis à référendum ; mais certains conseillers provinciaux siégeaient déjà dans le gouvernement provincial de l'Ubangi. Les ressortissants de ce territoire contestèrent à tous les élus nationaux le droit de parler en leur nom. Les mêmes contestations surgirent à propos du territoire de Budjala.

Les conflits de frontières dans les trois provinces de l'ex-Équateur furent aggravés par le manque criant de ressources matérielles et, dans certains cas, le manque de personnel administratif (cas de l'Ubangi). Ce fut un vrai désastre, au point qu'en 1964 déjà, l'opinion majoritaire était celle du retour à l'ancienne province de l'Équateur. Mais une telle idée resta lettre morte tant que le chef de l'État était

Joseph Kasa-Vubu et que Moïse Tshombe remplaçait Cyrille Adoula au poste de Premier ministre. La prise de pouvoir au niveau de l'État central par Mobutu changea la donne. Le 5 avril 1966, lors d'une réunion de prise de contact au cabinet de Joseph Molebe, un Limbinza du territoire de Mankanza, qui était vice-président du Sénat, les élus nationaux de l'Équateur réaffirmaient leur accord pour le retour à la réunification de l'Équateur. Quelques jours plus tard, Mobutu signait l'ordonnance.

3.3. L'INFILTRATION DE LA RÉBELLION DES SIMBA

Dans la Cuvette centrale, les territoires d'Ikela, Boende, Djolu, Bokungu, Befale et Basankusu situés à proximité de la sphère rebelle Simba du Haut-Congo et du Sankuru furent atteints. Mais les effets de cette occupation partielle furent très limités. Il y eut une atmosphère de panique à Coquilhatville, dont quelques fonctionnaires et ministres avaient fui à Léopoldville ; les activités politiques et

administratives furent réduites. Léon Engulu resta, quant à lui, à Coquilhatville. Vers la fin septembre, l'exode vers Léopoldville fut interdit et le gouverneur enjoignit à tous les ministres et fonctionnaires de retourner à leurs postes dans un délai de 8 jours.

Plus que les rebelles Simba rattachés à l'insurrection de l'Est du pays, dans le sud de la province de la Cuvette centrale, ce furent les mulelistes liés à l'insurrection du Kwilu qui s'infiltrèrent dans le territoire de Bikoro, limitrophe de la province du Lac Léopold II. Rappelons que ce territoire était à majorité lumumbiste, hormis les secteurs des Elanga pro-UNIMO et de Lukolela pro-PUNA. Le 30 octobre 1963, le ministre provincial de l'Intérieur de la Cuvette centrale rendit public l'arrêté n° 082/63 du 20 octobre 1963 suspendant toutes les activités du MNC sur toute l'étendue de la province. Il s'agissait d'une interdiction de port de carte de membre, de tenue de réunions, etc. C'est le territoire de Bikoro qui était spécialement visé. À Coquilhatville, certains originaires de Bikoro accusés d'être partisans du lumumbisme furent arrêtés. Il s'agissait de Fabien Ngala (directeur provincial de l'INSS), de Joseph Bongangi *alias* « de Gaulle » (magistrat près le parquet de 1^{re} instance), de Michel Bongangi (chef de bureau et journaliste au service provincial de l'Information) et d'Isidore Ikoli (directeur provincial de l'agence Shell à Coquilhatville). D'autres arrestations furent opérées dans la suite par le service provincial de la sûreté à Coquilhatville.

Dès la promulgation de l'arrêté provincial suspendant les activités politiques du MNC/L, des postes de police furent installés à la SAB⁷⁴ à Wendji-Secli et à Nkalamba, sur la route Coquilhatville-Bikoro. Des listes reprenant les noms des prétendus lumumbistes ekonda et ngele ea Ntando furent remises aux militaires et policiers. Damien Belengeli recueillit des témoignages selon lesquels quatre Ekonda furent tués à Wendji-Secli, 8 à Nkalamba et plus d'une dizaine à la SAB (Belengeli 1971 : 112). On cite en exemple l'exécution d'un élève de Bikoro nommé Boika, âgé de 15 ans, parce que son nom était semblable à celui d'un lumumbiste recherché.

Le territoire de Bikoro fut touché par le mouvement rebelle, introduit ici par Augustin Iyambe⁷⁵. À noter que de tous les originaires de Bikoro, Camille Nkumu et Augustin Iyambe furent les seuls à obtenir un poste de commandement au sein du CNL. Le premier fut colonel et le second, commandant de libération de l'Équateur.

Iyambe était employé sous statut à Coquilhatville. En 1962, il s'était rendu à Léopoldville pour y réclamer les allocations familiales qui ne lui avaient pas été payées. Sans jamais les avoir perçues, il passa à Brazzaville avec un groupe d'amis pour rejoindre le CNL. En janvier 1964, Nkumu et Iyambe effectuèrent une mission de reconnaissance dans la province de la Cuvette centrale.

Iyambe recruta des partisans pour en faire des guérilleros, dont plusieurs Batswa. Ses principaux points d'attache du mouvement furent : Mpaha, Nzalekenga et Bekoko dans le secteur Lac ; Biteke et Mpangi dans le secteur Ekonda. Localisé entre, d'une part, les forces rebelles stationnées dans le district de la Tshuapa et, d'autre part, les partisans rebelles infiltrés à Coquilhatville, il devint un mouvement en tenailles Sud-Est.

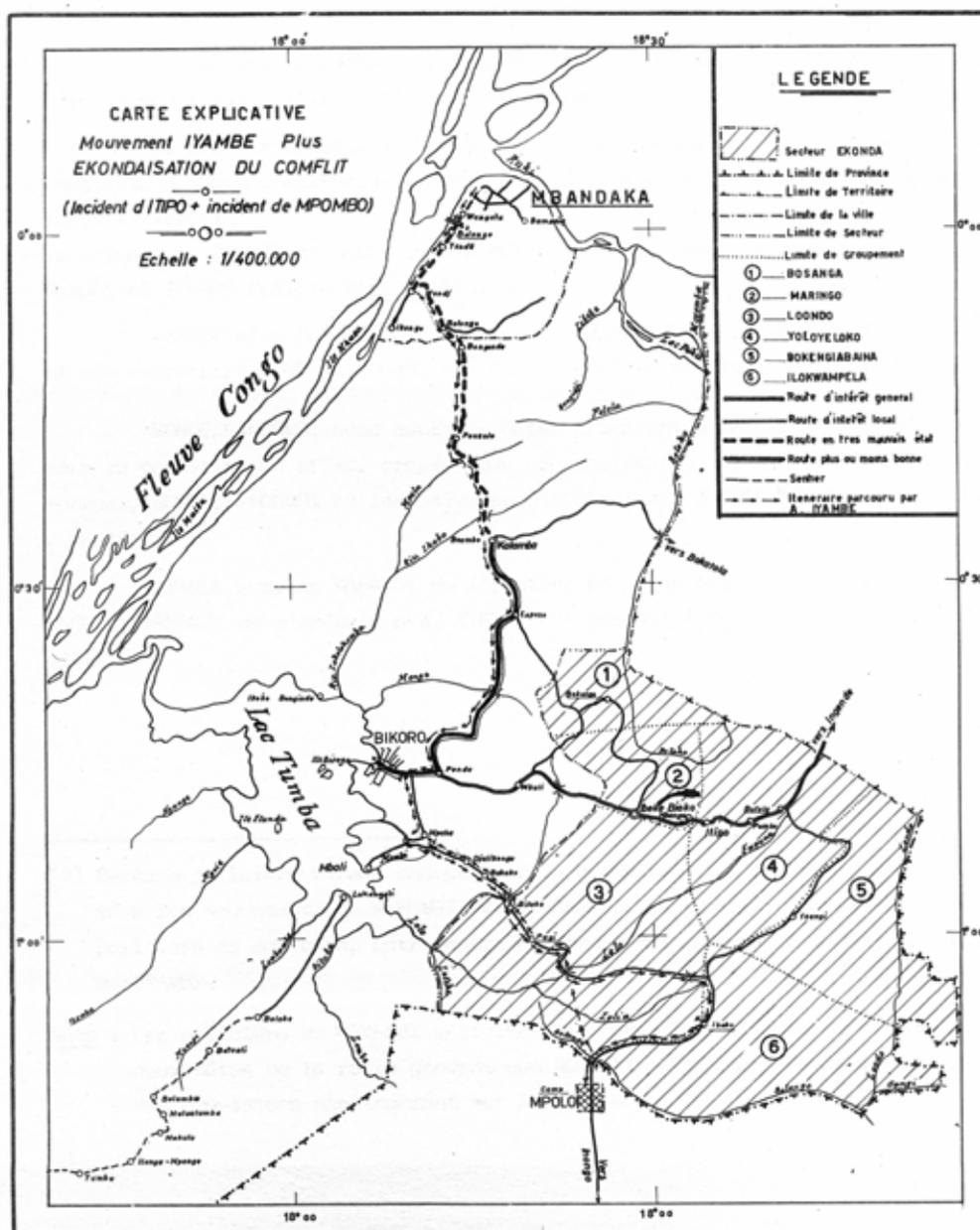
Pressé par l'armée, Iyambe s'installa à la frontière des territoires de Bikoro et d'Inongo où il constitua le camp rebelle « Maurice Mpolo » dans la plaine Bohobe-Boiyongo.

Les soldats envoyés d'Inongo traquèrent les rebelles d'Iyambe, et celui-ci revint à Nzalekenga. L'AT de Bikoro, Pascal Bobena, le bourgmestre Martin Ibula et le conseiller provincial Boholo demandèrent au gouverneur Léon Engulu l'envoi de militaires pour l'arrêter. Mais cet Albert Mahambi, commissaire de police chargé de la PSR à Coquilhatville et apparenté à Iyambe, qui fut chargé de cette mission⁷⁶. Iyambe s'enfuit de Mahambi où il se trouvait, laissant à Mpangi ses rebelles batswa et son secrétaire Mondele Ndombi, qui furent arrêtés par les soldats. Ceux-ci guidèrent l'équipe de Mahangi jusqu'à la cachette d'Iyambe à Nzalekenga. Arrêté et conduit à Coquilhatville, Iyambe fut amené à Léopoldville où il fut tué, en 1964. Quant à Nkumu, il fut tué à

74 Ancien emplacement de la Société anonyme belge. Ce lieu est un passage étroit à la sortie de Coquilhatville sur la route Coquilhatville-Bikoro. D'un côté, on a le fleuve Congo et, de l'autre, de profonds marais. L'ancien camp des travailleurs SAB fut transformé en camp militaire en 1963.

75 Il était le fils de Jean Lobota et de Bongongo, né à Mekakala dans le groupement Maringo en secteur Ekonda. Il fit ses études primaires et normales à Itipo. À noter qu'en 6^e primaire, son enseignant avait été Martin Ibula.

76 Mahambi intégra à son équipe, partie arrêter Iyambe, quelques policiers de son clan, dont Fernand N'Sa, un autre parent d'Iyambe.



Mouvement Iyambe et ekondisation du conflit.

Source : Archives Benoit Verhaegen, service Histoire et Politique, MRAC.

Kampala (Ouganda), en 1967, par un autre rebelle, à la suite d'une dispute (Belengeli 1971 : 113-115).

3.4. LES ÉLECTIONS DE 1965

Si le congrès de réconciliation du peuple mongo, en 1963, n'avait pas atteint ses objectifs, les mois d'après virent s'installer dans la Cuvette centrale un « seul parti », dénommé l'UNICENTRALE ou Union de la Cuvette centrale. S'agissait-il d'une autre forme prise par l'UNIMO ? La « réconciliation » n'avait pas été réalisée, pour diverses causes relevées plus haut.

Revenons à celle qui fit que les anciens opposants de l'UNIMO adhèrent à la CONACO⁷⁷ en 1965.

La compétition dans la Cuvette centrale avait gravité autour de deux partis ou, plus précisément, de trois groupes :

- le groupe Bomboko, qui détenait le pouvoir provincial. Parmi ses acteurs dominants, il comptait principalement Léon Engulu (gouverneur),

⁷⁷ CONACO : Convention nationale congolaise, remplaçant l'ancienne CONAKAT de Tshombe lors de la sécession du Katanga (1960-1963).

Joseph Ileo (président de la Commission constitutionnelle de Luluabourg), Yangard (ministre de l'Intérieur) et Efambe (ministre des Finances);

- le groupe Bolya, qui avait son siège à Léopoldville, et était composé essentiellement des parlementaires mongo tels qu'Ekombe, Ilonga et Bomandeke;
- le groupe des « neutres », rassemblant l'élite mongo et autres appartenant à différents partis politiques (CONACO, UDA, PDC, PPL, MNC/L). Il disait lutter pour renverser le « régime de terreur » existant dans la Cuvette centrale, afin de remplacer les gouvernants « corrompus » par des éléments nouveaux. Pour ce groupe, la solution était que Bomboko et Bolya quittent la scène politique de la Cuvette centrale.

Rappelons que le gouvernement provincial était divisé en deux tendances: celle des dissidents: Ndjoku, Yassa, Yula, Ikolo, Lokolongo et Lebaud; celle des progouvernementaux: Bofola, Yangard, Efambe et Isekemanga.

À la veille des élections politiques de 1965, un effort de regroupement fut amorcé sous l'égide du Premier ministre Moïse Tshombe: la CONACO fut créée, le 3 février 1965. C'est à partir du congrès tenu à Luluabourg, du 7 au 20 février 1965, que 49 partis politiques avaient adhéré à cette ligne de conduite pour affronter les élections de la fin de la première législature. Deux facteurs favorisaient la CONACO: i) les rébellions des Simba et de Mulele avaient suscité un climat peu favorable au maintien d'une opposition légale dans le pays; ii) M. Tshombe, qui faisait une campagne habile et disposait de moyens financiers importants, s'était créé une certaine popularité autour de sa personne et de son action, popularité jusque-là inégalée depuis la mort de Lumumba.

À noter que par l'arrêté ministériel n° 82/65 du 11 février, le ministre de l'Intérieur Godefroid Munongo rattachait, pour les besoins des élections législatives, les parties des territoires de Bolobo-Yumbi à la province du Lac Léopold II et celle de Lukolela, précédemment réunie au territoire de Bomongo (province du Moyen-Congo), à celui de Bikoro, dans la Cuvette centrale. Cet arrêté ministériel se verra renforcé par l'arrêt du 23 mars 1965 de la cour d'appel de Léopoldville qui décida du rattachement de la région de Lukolela au territoire de Bikoro, dans la province de la Cuvette centrale. Ainsi, la décision du ministre Munongo ajoutait

au territoire de Bikoro un siège, retirant ce même siège au territoire de Bomongo. Ci-après l'exposé des motifs signé par le ministre de l'Intérieur Godefroid Munongo :

« La Commission administrative neutre, ayant enquêté sur les lieux à Bolobo-Yumbi et à Lukolela, vient de déposer son rapport dont il ressort qu'effectivement Bolobo-Yumbi et Lukolela constituent des enclaves par rapport à la province du Moyen-Congo. Il y a donc lieu de faire droit aux revendications des ressortissants de ces localités réclamant le retour de Bolobo-Yumbi et de Lukolela respectivement à la juridiction des provinces du Lac Léopold II et de la Cuvette centrale, conformément à l'article 201 de la Constitution.

L'application de cette mesure entraîne une légère modification dans la fixation du nombre des sièges à pourvoir dans les assemblées provinciales du Moyen-Congo et de la Cuvette centrale. Elle est sans effet sur le nombre de sièges de députés à pourvoir dans les provinces du Lac Léopold II, de la Cuvette centrale et du Moyen-Congo. Elle est également sans effet sur le nombre de conseillers provinciaux de la province du Lac Léopold II.

Voici les rectifications à apporter aux statistiques de la population :

1. Province du Lac Léopold II:	
a) rectification territoire de Mushie chiffre retenu antérieurement: supplément pour Bolobo-Yumbi:	60 762 9003
Nouveau total:	69 765
Soit 3 conseillers, inchangé	
b) rectification toute la province chiffre retenu antérieurement: supplément pour Bolobo-Yumbi:	315 421 9003
Nouveau total:	324 424
Soit 3 députés, inchangé	
2. Province de la Cuvette centrale	
a) rectification territoire de Bikoro chiffre retenu antérieurement: supplément pour Lukolela	57 787 19 905
Nouveau total:	77 692
Soit 3 conseillers, donc plus 1	
b) rectification toute la province chiffre retenu antérieurement: chiffre supplément Lukolela:	701 891 19 905
Nouveau total:	721 796
Soit 7 députés, inchangé	

3. Province du Moyen-Congo	
a) rectification territoire de Bomongo chiffre retenu antérieurement :	78 403
déduction Bolobo-Yumbi :	9003
déduction Lukolela :	19 905
Nouveau total :	49 495
Soit 2 conseillers, donc moins un	
b) rectification toute la province : chiffre retenu antérieurement :	536 490
déduction Bolobo-Yumbi :	9003
déduction Lukolela :	19 905
Nouveau total :	507 582
Soit 5 députés, inchangé»	

Il y eut aussitôt contestation. Le ministre de l'Intérieur Munongo revint sur cette décision par l'arrêté n° 160/65 du 31 mars 1965 justifiant le retour à la situation précédente, suite au rapport et conclusions de la commission neutre ayant enquêté sur les lieux à Bolobo-Yumbi et à Lukolela.

Par le décret signé en mars 1965, le chef de l'État, Joseph Kasa-Vubu, et le ministre de l'Intérieur, Godefroid Munongo, modifièrent le nombre de sièges des députés et des conseillers des assemblées provinciales à pourvoir dans les provinces du Kongo-Central, du Kwilu, du Lac Léopold II, de la Cuvette centrale, du Moyen-Congo et de l'Ubangi.

Sur proposition du ministre de l'Intérieur et après avoir entendu le Conseil des ministres, la nouvelle situation dans les provinces de la Cuvette centrale et du Moyen-Congo se présenta de la manière suivante :

« **Article premier :** Le sixième article du décret n° 63 du 16 février 1965 est abrogé et remplacé par un *article six nouveau*, rédigé comme suit : « [...] Le nombre de sièges de conseillers élus de l'assemblée provinciale de la Cuvette centrale à pourvoir, dans chacune des circonscriptions électorales ci-après, est fixé comme suit [...] : »

Tableau 2.7. Nombre de sièges de conseillers élus de l'assemblée provinciale de la Cuvette centrale

Territoires	Nombre de sièges
Basankusu	2 sièges
Bolomba	1 siège
Ville de Coquilhatville	2 sièges
Ingende	2 sièges
Bikoro	3 sièges
Boende	4 sièges

Befale	2 sièges
Bokungu	3 sièges
Djolu	3 sièges
Ikela	4 sièges
Monkoto	1 siège
Bongandanga	2 sièges
Total des sièges à pourvoir pour la Cuvette centrale	20 sièges

« **Article deux :** Le septième article du décret n° 63 du 16 février 1965 est abrogé et remplacé par un *article sept nouveau*, rédigé comme suit : « Le nombre de sièges de conseillers élus de l'Assemblée provinciale du Moyen-Congo à pourvoir, dans chacune des circonscriptions électorales ci-après, est fixé comme suit [...] : »

Tableau 2.8. Nombre de sièges de conseillers élus de l'assemblée provinciale du Moyen-Congo

Territoires	Nombre de sièges
Bomongo	2 sièges
Bumba	7 sièges
Lisala	5 sièges
Budjala	3 sièges
Businga	1 siège
Kungu	2 sièges
Total des sièges à pourvoir pour le Moyen-Congo	20 sièges

On observe qu'avec moins de territoires administratifs, le Moyen-Congo a le même nombre de sièges que la Cuvette centrale. Le nombre élevé de sièges dans les territoires de Bumba et Lisala est dû à la démographie de la population. Cet élément va beaucoup jouer, sous le régime Mobutu, lors de la création du nouveau district du Nord-Ubangi, réduisant le district de la Mongala à seulement trois territoires administratifs, ou plutôt, aux deux territoires de Bumba et Lisala, auxquels s'ajoutait celui de Bongandanga.

Rappelons qu'à la suite de l'état d'urgence proclamé dans la Cuvette centrale par le décret n° 85 du 13 mars 1965, le décret n° 43 du 26 avril 1965 du président Joseph Kasa-Vubu et du Premier ministre Tshombe, élaboré sur proposition de ce dernier et soumis au Conseil des ministres, qui l'approuva, avait composé le comité d'urgence comme suit :

- haut-commissaire de la République et président du comité : Godefroid Munongo ;
- commissaire de la République : Pierre Boyele ;

- membres: Martin Ipoto, Sébastien-Bernard Bonsange, Théophile Yangard, Jean Bompese et Léon Ndjoli.

Tableau 2.9. Chambre des députés : élus du 1^{er} tour du scrutin (avril 1965)

Partis politiques	Sièges obtenus
CONACO	4
ASSORETSHU	2
INTERCO	1
Total	7

Sources: Gérard-Libois & Van Lierde (1966: 222) et *Couraf*, 19 mai 1965.

Comment lire ces premiers résultats ? La période du déroulement des scrutins dans la Cuvette centrale avait été marquée par une certaine confusion. Une certaine effervescence avait gagné la population, à la suite de l'annonce de l'état d'urgence dans la province, le 13 mars 1965, soit 18 jours avant les élections. Le commissaire de la République pour la Cuvette centrale, Jean-Philémon Bompese, affirme que l'instauration de l'état d'urgence était due au régime d'oppression et d'asservissement du gouvernement Engulu. L'état d'urgence entraîna la neutralisation des institutions provinciales, la mise en résidence surveillée de Léon Engulu et de ses deux ministres Yangard et Efambe et une politique de dépolitisation de l'Administration.

L'UNICENTRALE justifia l'inutilité de l'état d'urgence. Pour elle, le gouvernement de la Cuvette centrale était virtuellement démissionnaire, du fait de la convocation des électeurs aux urnes. Elle accusa les dirigeants de la CONACO de vouloir prendre le contrôle de la province et d'imposer ainsi aux populations leur parti politique. À noter que la mesure de l'état d'urgence, prise à quelques jours des élections, provoqua une tension forte à Coquilhatville. Notons aussi que le comité d'urgence n'était composé que de membres de la CONACO: Pierre Boyele, Joseph Bosekota, Sébastien Bosange et Jean-Philémon Bompese. C'est sous ce comité d'urgence que la CONACO remporta les élections, ce que l'UNICENTRALE contesta fortement⁷⁸.

78 À noter que certains territoires de la Cuvette centrale furent fortement opposés à l'UNICENTRALE. Dans le territoire de Bikoro par exemple, tous les postes électifs furent enlevés par la CONACO.

Par décret-loi du 5 août 1965 modifiant la loi du 5 février 1963 portant création de la province du Moyen-Congo, le président Kasa-Vubu, le Premier ministre Moïse Tshombe et leur nouveau ministre de l'Intérieur Victor Nendaka⁷⁹ abrogeaient les « mots [...] régions de Bolobo-Yumbi dans le territoire de Mushie province de Maindombe, Lukolela dans le territoire de Bikoro ».

À ce moment survint, au sein du Gouvernement central, une modification importante: le ministre de l'Intérieur Munongo quitta le gouvernement, en juillet 1965, et fut remplacé par Victor Nendaka, ce vieil allié de Justin Bomboko et, surtout, un adversaire de Moïse Tshombe, une situation qui affaiblit ce dernier. Munongo fut arrêté et incarcéré à Bula-Mbemba, dans le Kongo-Central.

La cour d'appel, saisie des recours des partisans de l'UNICENTRALE, annula ces consultations du premier tour. Un deuxième tour de scrutin fut organisé, le 12 août 1965. Celui-ci, placé sous le contrôle du nouveau ministre de l'Intérieur Victor Nendaka, avec un président Joseph Kasa-Vubu, qui redoutait de plus en plus son Premier ministre Moïse Tshombe (de plus en plus ambitieux et qui convoitait le poste de chef de l'État lors des élections programmées à brève échéance), se solda, pour les acteurs originaires de la Cuvette centrale par des résultats très différents.

Un nouveau comité d'urgence avait été instauré, dirigé par le colonel Itambo, cette fois-ci favorable à l'UNICENTRALE. La nouvelle consultation accorda la majorité à l'UNICENTRALE. Dans le tableau 2.10, on trouvera les résultats du nouveau scrutin.

Tableau 2.10. Chambre des députés : 2^e tour du scrutin (août 1965)

Partis politiques	Sièges obtenus
UNICENTRALE	4
ASSORETSHU	2
CONACO	1
Total	7

Source: Gérard-Libois & Van Lierde (1966: 222).

Édouard Mokolo (Mokolo 1968: 162) qui a enquêté dans la région affirme que les tricheries furent manifestes, lors du premier et, surtout, lors du second scrutin (voir tableau 2.11).

79 Le ministre de l'Intérieur, G. Munongo quitta le gouvernement en juillet 1965, une situation qui affaiblit le Premier ministre Tshombe.

Tableau 2.11. Répartition des sièges par partis à l'échelon provincial (2^e tour du scrutin : août 1965)

Partis politiques	Sièges obtenus
UNICENTRALE et ses alliés	18
ASSORETSHU ^a	6
CONACO	5
Total	29

^aASSORETSHU : association des ressortissants de la Tshuapa.
Source : Gérard-Libois & Van Lierde (1966) et *Le Progrès*, 10 septembre 1965.

La CONACO dénonça le président de vote pour falsification des résultats au profit de l'UNICENTRALE. Il introduisit un recours auprès de la cour d'appel, qui n'aboutit qu'à l'annulation partielle des élections dans le territoire de Befale. Mais, dans une certaine mesure, la CONACO avait peu de chance de l'emporter, les membres de son comité ne s'étant pas montrés très habiles. Les principaux partisans de la CONACO se recrutaient parmi les Ngele ea Ntando du district de l'Équateur, les originaires des territoires de Boende et de Basankusu, qui voulaient tous renverser le régime Engulu. Contre la CONACO, l'UNICENTRALE avait utilisé un argument tribal : la CONACO était synonyme de « Katanga » ; la Cuvette centrale étant « mongonaise », il lui fallait un parti mongo et des chefs mongo (Mokolo 1968 : 162-163). Pourtant, les candidats de la CONACO ne s'étaient pas affiliés à ce parti par sympathie pour Tshombe, mais d'abord par opposition à l'UNICENTRALE.

Dans le territoire de Bikoro, il n'y eut aucun élu CONACO au niveau national, une situation totalement renversée. Diverses raisons peuvent expliquer cela : plusieurs candidats aux premières élections annulées avaient renoncé à la compétition ; plusieurs d'entre eux s'étaient appauvris. Pour la CONACO/Bikoro, le problème de candidatures fut réexaminé. Sur ces entrefaites, un malentendu opposa Boulu à Bolankendo. Ce dernier fut remplacé par Antoine Ntende.

3.5. LES INSTITUTIONS POLITIQUES DE LA CUVETTE CENTRALE À LA VEILLE DE LA RÉUNIFICATION

Après le premier tour du scrutin, qui avait assuré la majorité à la CONACO, l'assemblée provinciale avait installé, le 8 juin 1965, son bureau, présidé par Gaston Lebaud (ancien ministre de l'Intérieur révoqué par l'assemblée provinciale et membre du comité provincial de la CONACO). Elle avait élu

Paul Bolya, adversaire personnel de Justin Bomboko, et vice-président national de la CONACO, au poste de gouverneur.

L'annulation du premier tour du scrutin puis la nouvelle consultation, qui donnera la majorité à l'UNICENTRALE, provoquèrent la confusion dans la mise en place des institutions provinciales. Le 8 septembre, le comité d'urgence convoqua l'assemblée provinciale en session extraordinaire, mais les conseillers de la CONACO et ceux de l'ASSORETSHU refusèrent d'y participer ; l'assemblée dut suspendre ses travaux, faute de quorum. Les conseillers partisans de la CONACO avaient décidé de boycotter la session tant que la cour d'appel n'avait pas statué sur les recours introduits contre les résultats du second scrutin. Les chefs coutumiers, pour la plupart de tendance CONACO, refusaient de siéger en congrès pour la désignation des candidats à coopter, parce qu'ils ne voulaient pas siéger aux côtés de conseillers qui ne représentaient pas la population.

Mais le 22 septembre, l'ASSORETSHU rejoignit l'UNICENTRALE. L'assemblée provinciale, avec à présent 20 conseillers sur 29, procéda à la cooptation de 6 conseillers provinciaux, parmi lesquels des chefs coutumiers et des notables, tous de l'UNICENTRALE. Le 27 septembre, l'assemblée coopta 6 sénateurs, également de l'UNICENTRALE (Mokolo 1968 : 167).

Tableau 2.12. Répartition des sièges des sénateurs par parti

Partis politiques	Nombre de sièges
UNICENTRALE	5
Chef coutumier	1
Total	6

Source : Gérard-Libois & Van Lierde (1966).

En vue de former un « gouvernement d'union provinciale composé de véritables élites mongo-naises », le gouverneur Engulu installa, à l'assemblée provinciale, une commission chargée de la sélection des candidatures. Il convoqua une réunion des chefs des services administratifs de la ville de Coquilhatville. Parmi les mesures arrêtées, surtout à cause du déficit financier auquel était confrontée la province, Léon Engulu décida que chaque cabinet ministériel ne devait compter que trois personnes. Le 27 octobre 1965, le gouvernement provincial obtint le vote de confiance de l'assemblée.

Tableau 2.13. Composition du gouvernement provincial de la Cuvette centrale (octobre 1965)

Noms	Fonctions
Engulu Léon	Gouverneur, ayant aussi en charge l'Information, les PTT et la Santé publique
Ikolo Sébastien	Finances, Fonction publique, Plan et Coordination
Efambe Paul	Intérieur
Bofola Marc	Travaux publics
Mbenga Paul	Enseignement
Engenzwa Jean	Justice et Affaires foncières
Bolamona Georges	Agriculture et Affaires sociales

Source : Document de l'assemblée provinciale.

4. LA RÉUNIFICATION OU LE RETOUR À LA PROVINCE DE L'ÉQUATEUR

Le coup d'État de Mobutu intervint en novembre 1965. Par une déclaration, il le justifia comme un acte salutaire : « [...] si la situation militaire était satisfaisante, la faillite était complète dans le domaine politique [...], les dirigeants politiques se sont cantonnés dans une lutte stérile pour accéder au pouvoir sans aucune considération pour le bien-être des citoyens de ce pays⁸⁰ ».

Le nouveau pouvoir mit rapidement en place des institutions et organes nouveaux, qui modifièrent la conjoncture sociopolitique du pays. Parmi les mesures prises, il y eut la suppression des activités des partis politiques, mesure qui favorisa la tendance Bomboko-Engulu, pour qui la Cuvette centrale s'identifiait à la famille mongo. D'ailleurs, dans le gouvernement Mulamba, les ministres ne représentaient pas un parti politique, mais « leur province et rien que la province ». Pour la Cuvette centrale, c'est bien Bomboko qui fut choisi pour être son représentant.

La Constitution de 1964 avait reconnu les provinces créées en 1962 et 1963, mais les limites entre certaines de celles-ci restaient imprécises. C'était le cas entre les trois nouvelles provinces de l'ancienne province de l'Équateur. En effet, ici, les limites des nouvelles provinces coïncidaient plus ou moins

avec les subdivisions administratives coloniales des districts, mais la Cuvette centrale comprenait deux anciens districts, l'Équateur et la Tshuapa. Il s'agissait ainsi d'une province « ethniquement homogène où l'on peut supposer que des facteurs actifs d'ordre ethnique tendant au regroupement ont triomphé de l'inertie des structures administratives » (Verhaegen 1963 : 17). Quant aux provinces de l'Ubangi et du Moyen-Congo, elles comprenaient chacune un seul district (respectivement l'Ubangi et la Mongala) et « il est probable que l'existence de l'infrastructure administrative du district a été un facteur positif soit dans la décision de créer la province, soit dans le tracé de ses limites ». Au plan économique, aucune des trois provinces de l'Équateur ne possédait de structure industrielle suffisamment développée et concentrée pour constituer un facteur potentiel favorable à une autonomie provinciale. L'Équateur avait toujours été considéré comme une province pauvre.

En 1966, le nouveau chef de l'État, Joseph Mobutu, réduisit le nombre des provinces de 21 à 12, le 6 avril, et de 12 à 8, à la fin de cette même année (cf. *supra*). Dans ce processus de réunification des provinces amorcé par le président Mobutu, une solution aux problèmes des trois provinces de l'ancienne province de l'Équateur fut jugée urgente, d'autant plus qu'il s'agissait de sa région d'origine. Il convenait d'abolir au plus vite les nombreuses querelles qui perturbaient les trois provinces de l'Équateur et qui relevaient essentiellement d'un problème institutionnel : plus on fragmente, plus on multiplie les tensions ; l'essence même du système (de décentralisation), écrit Mokolo (1968 : 173) suscite les oppositions. Dans cette mesure, la centralisation dilue les oppositions.

Mais on notera que c'est Jean Bolikango, le leader du PUNA, qui fut à la base des mouvements en faveur de la réunification des trois provinces de l'Équateur. Le PUNA avait toujours eu une vocation nationale ; à partir d'août 1961, ce parti avait manifesté son opposition à la division de la province de l'Équateur. Le fait était compréhensible, car le PUNA, groupe politique majoritaire à l'assemblée et au Gouvernement au niveau national, était, en revanche, minoritaire à Coquilhatville ; son audience ne s'y limitait qu'à une fraction seulement de la population urbaine.

Pour Bolikango et le PUNA, l'éclatement de la province de l'Équateur était un facteur défavorable, qui restreignait profondément leur domination politique. Ils étaient les principaux utilisateurs de l'infrastructure administrative et économique de

80 « Proclamation du Haut Commandement de l'ANC, le 24 novembre 1965 ». In Gérard-Libois & Van Lierde (1966 : 411).



Une vue du bâtiment administratif du gouvernorat de la province de l'Équateur.

(Photo © Isaac Bakuku, 2012.)

Coquilhatville. Cela explique d'ailleurs le retard de la création de la province du Moyen-Congo.

En 1965, Bolikango fit deux offensives en faveur de la réunification de la province de l'Équateur. Sa première offensive coïncida avec les élections législatives : le thème de la réunification devint un slogan de propagande électorale, mais celui-ci fut fortement combattu, surtout par les élus nationaux de l'Ubangi. La seconde offensive fut motivée par la décision de Mobutu, qui conférait tous les territoires contestés opposant l'Ubangi au Moyen-Congo à la première province citée. Il ne restait que trois territoires à la seconde province. Ainsi Bolikango convoqua, au mois de février 1966, tous les parlementaires de l'Ubangi et du Moyen-Congo, en vue de trouver un compromis de réunification des deux provinces en une seule province. La proposition trouva des adeptes : i) en Ubangi, quelques conseillers provinciaux se trouvaient déjà à Léopoldville pour tenter un procès au gouverneur Joseph Ndenge ; ii) au Moyen-Congo, le gouverneur Denis Sakombi était touché par l'ordonnance du chef de l'État annexant sa région d'origine à l'Ubangi ; iii) dans la Cuvette centrale, le gouverneur Engulu subissait une forte opposition de la CONACO. Les fonctionnaires mécontents et les politiciens de la CONACO ont, ainsi, constitué le noyau favorable à la réunification. Ce sont surtout les fonctionnaires exilés ou expulsés de la Cuvette qui menèrent un vaste mouvement

anti-Cuvette à Léopoldville et prônèrent la réunification de l'Équateur pour « instaurer une plus grande justice sociale » (Mokolo 1968 : 181).

Dans les trois provinces, les forces favorables à la réunification étaient constituées par les fonctionnaires, les chefs de secteur et la grosse majorité de la population. Par ailleurs, les difficultés financières constituaient un autre facteur favorable. Les fonctionnaires avaient été les grandes victimes du démembrement de la province : politisation de l'Administration, irrégularité dans le paiement des salaires, expulsions... Au Moyen-Congo par exemple, les fonctionnaires bangala fortement intégrés à Coquilhatville y avaient laissé leurs familles lors du démembrement ; en outre, à Lisala, leur situation matérielle et financière était précaire. Les chefs de secteur nommés en 1960 avaient vu leur pouvoir modifié ou retiré par des réformes de structure opérées par les nouveaux pouvoirs provinciaux. Ainsi dans la Cuvette centrale, le pouvoir des chefs de secteur avait été mis en cause par la création des communes rurales. Quant à la population, elle était déçue dans ses illusions. Elle avait cru trouver dans la création des nouvelles provinces une sorte de « deuxième indépendance », mais après la séparation, elle avait vu ses ressources diminuées, sa liberté réduite (l'appartenance au parti gouvernemental étant la règle) et sa sécurité menacée par des tensions ethniques.

Parce que plusieurs élus de l'Équateur étaient préoccupés par le problème de la réunification de leur province, Joseph Molebe, un Limbinza de Bomana, vice-président du Sénat, devint le grand défenseur de la réunification des trois provinces. Le 12 décembre 1965, il convoqua « tous les élus et sages de chacune des trois provinces, afin de trouver une solution à la réunification ». À l'issue de la rencontre, un bureau de coordination fut créé, comprenant deux parlementaires pour chaque province, deux extraparlementaires et trois notables (sages) par province. Le même thème de la réunification domina la réception que Molebe organisa, le 19 janvier 1966, à l'intention des gouverneurs de la Cuvette centrale, de l'Ubangi et du Moyen-Congo: « [...] la prolifération des provinces dans l'ex-Équateur ne constituait pas de barrière entre ses ressortissants qui convergent leurs efforts vers le bien-être général de ceux qu'unissent l'histoire, les mœurs et coutumes [...] nous lancerons des ponts au-dessus du gouffre qui nous a séparés ».

Le 15 mars 1966, le député national Daniel Mbonzi présenta à la Chambre des représentants une pétition pour la réunification de l'ex-Équateur. Le 22 mars, c'est le chef de l'État, Mobutu, qui adressa un mémorandum aux présidents des Chambres concernant la réunification des provinces. S'appuyant sur ce document, les élus de l'Équateur adressèrent, à leur tour, un mémorandum aux Chambres législatives, disant qu'ils acceptaient la formule de la réunification de l'Équateur telle que contenue dans le mémorandum du chef de l'État. Le 5 avril, lors d'une réunion de prise de contact au cabinet de Joseph Molebe, les élus nationaux de l'Équateur réaffirmèrent leur accord pour la réunification. Le 12 avril 1966, au lendemain de l'ordonnance du président Mobutu sur la réunification, le vice-président Molebe, de retour du voyage à Coquilhatville, où il avait accompagné le Premier ministre Mulamba, annonça que « les populations étaient enthousiastes face au projet de réunification qui dev(r)ait résoudre automatiquement et définitivement les problèmes frontaliers des trois provincettes ».

5. LES MONGO À NOUVEAU DIVISÉS DANS DEUX DISTRICTS : TSHUAPA ET ÉQUATEUR

Après sa prise de pouvoir par un coup d'État, en novembre 1965, le président Joseph Mobutu déclara, le 3 mars 1966, dans le discours qu'il tint devant les deux Chambres réunies à l'occasion de l'ouverture de la session parlementaire: « Sur le plan des

affaires intérieures de la République [...] j'ai mis fin au grave litige frontalier qui opposait l'Ubangi et le Moyen-Congo. » Le 22 mars 1966, le chef de l'État transmettait aux présidents des Chambres un mémorandum qui fut ensuite approuvé en Conseil des ministres et qui réduisait le nombre des provinces à quatorze, à savoir: le Kongo-Central, le Bandundu, l'Équateur (réunifié), l'Uele, le Kibali-Ituri, le Haut-Congo, le Kivu, le Maniema, le Nord-Katanga, le Katanga-Oriental, le Lualaba, le Sud-Kasaï, le Kasai-Central, le Sankuru-Lomami. Ce projet fut toutefois modifié par l'ordonnance-loi n° 205 du 7 avril 1966 portant modification des divisions du territoire congolais. Six provinces étaient maintenues telles quelles: le Kongo-Central, le Nord-Kivu, le Nord-Katanga, le Kibali-Ituri, le Haut-Congo, l'Uele. Six provinces résultaient du processus de réunification:

- le Bandundu, regroupant le Kwango, le Kwilu et le Lac Léopold II;
- l'Équateur, regroupant la Cuvette centrale, le Moyen-Congo et l'Ubangi;
- le Sud-Kivu, regroupant le Kivu central, le Maniema;
- le Sud-Katanga, regroupant le Katanga-Oriental;
- le Kasai-Oriental, regroupant le Lomami et le Sud-Kasaï;
- le Kasai-Occidental, regroupant le Sankuru, Luluabourg et l'Unité kasaïenne.

Avec la réunification, les ressortissants de la Cuvette centrale furent intégrés dans le gouvernement provincial de l'Équateur. L'arrêté ministériel n° 22 du 11 avril 1966 convoquait les assemblées réunifiées pour le 25 avril, afin qu'elles procèdent à la constitution de leur bureau et à l'élection du gouverneur et des vice-gouverneurs. Pour le bureau, 67 voix allèrent à Kengelenya (Ubangi); 14 voix à Nyamakole (Moyen-Congo); et 5 voix à Bosise (Cuvette centrale).

Tableau 2.14. Nombre des membres des assemblées des provinces unifiées dans l'Équateur

Provinces composantes	Conseillers élus	Conseillers cooptés	Totaux partiels
Cuvette centrale	29	6	35
Moyen-Congo	20	4	24
Ubangi	24	5	29
Total	73	15	88



À Coquilhatville, les hauts fonctionnaires de l'État et les hommes d'affaires de la place [accueillent] le chef de l'État et le Premier ministre. Derrière, on aperçoit Léon Engulu.

(CP.2007.1.147, collection MRAC Tervuren; photo Information G.C., 1966.)

À Coquilhatville, le président J.D. Mobutu salué par M^{gr} Winajt.

Après l'ordonnance unifiant les provincettes, le président J.D. Mobutu partit de Léopoldville le mercredi 6 avril 1966 à bord d'un bateau de l'Otraco à destination de Coquilhatville. Avant d'assister à la messe, il fut salué par M^{gr} Winajt. Derrière lui, le général Léonard Mulamba, Premier ministre.

(CP.2007.1.145, collection MRAC Tervuren; photo Information G.C., 1966.)



Le gouverneur Léon Engulu prononce son allocution.

Après l'annonce de l'ordonnance unifiant les « provincettes », une allocution du gouverneur Léon Engulu à Coquilhatville devant le Premier ministre et le président de la République. Sur la photo, au stade Baudouin avant le meeting populaire du Premier ministre Léonard Mulamba, on reconnaît (assis) au premier plan de gauche à droite : Michel Denge (gouverneur de l'Ubangi), Denis Sakombi (gouverneur du Moyen-Congo), Étienne Tshisekedi (ministre de l'Intérieur du Gouvernement central), Justin Bomboko (ministre des Affaires étrangères), Léonard Mulamba (Premier ministre) et le lieutenant-général Joseph Désiré Mobutu (chef de l'État).

(CP.2007.1.399, collection MRAC Tervuren; photo Information G.C., 1966.)

Avant le 25 avril, la compétition politique régnait à Coquilhatville où l'on soupesait les chances des trois gouverneurs. Engulu était favori, car il était rompu aux manœuvres politiques et électorales. En outre, il bénéficiait de l'appui de Bomboko, qui pesait au niveau du pouvoir central. Sakombi jouissait de

la sympathie des gens, car il était « un intellectuel, un pondéré » et, surtout, il n'était pas politiquement compromis. Denge était celui dont on parlait le moins (Mokolo 1968: 185).

Léon Engulu, malgré une forte opposition de l'élite intellectuelle de la province, fut élu gouverneur de la province de l'Équateur: 45 voix pour Engulu, 33 voix pour Sakombi et 8 voix pour Denge. Sakombi et Denge furent désignés respectivement 1^{er} vice-gouverneur chargé des affaires politiques et administratives et 2^e vice-gouverneur chargé des affaires économiques et sociales. Étant donné que tous les membres des gouvernements provinciaux réunis devenaient de plein droit membres du gouvernement provincial de l'Équateur, le nouveau gouverneur Engulu répartit son gouvernement comme le montre le tableau 2.15.

Tableau 2.15. Gouvernement de la province de l'Équateur (avril 1966).

Nom et prénom	Fonction	Ancienne province d'appartenance
Engulu Léon	Gouverneur	Cuvette centrale
Sakombi Denis	1 ^{er} vice-gouverneur	Moyen-Congo
Denge Michel	2 ^e vice-gouverneur	Ubangi
Genge André	Intérieur	(1)*
Ayurambi Jean	Finances	Ubangi
Bofola Marc	Travaux publics	Cuvette centrale
Sido Jean	Économie	Ubangi
Akpongakponga Boniface	Classes moyennes	Moyen-Congo
Efambe Paul	Développement communautaire	Cuvette centrale
Nyoka Maurice	Affaires sociales	Ubangi
Mbenga Paul	Éducation	Cuvette centrale
Mampela Albert	Fonction publique	(2) cf. (1)
Yogo Ghislain	Agriculture	Ubangi
Ikolo Sébastien	Santé	Cuvette centrale
Dedo Samuel	Transports et Communications	Ubangi
Engendjwa Jean	Titres fonciers et Cadastre	Cuvette centrale
Gungu Jean	Travail	Moyen-Congo
Bolamona Georges	Information	Cuvette centrale
Dufanda Louis	Affaires administratives et juridiques	Ubangi
Gboloko L.	Jeunesse et Sports	Moyen-Congo

* Suite à l'ordonnance du 26 janvier 1966 du chef de l'État attribuant à l'Ubangi la plus grande partie de la zone contestée entre l'Ubangi et le Moyen-Congo, deux membres du gouvernement Sakombi (Mwanio et Atembina) furent remplacés par deux représentants du Moyen-Congo. Source: *Mbandaka* (hebdomadaire officiel) n° 1, mai 1966.

La Cuvette centrale gagnait dans la hiérarchie de la nouvelle organisation provinciale, puisqu'elle occupait le poste de gouverneur. Les originaires de l'Ubangi, quant à eux, obtenaient les postes ministériels les plus viables. Mais, on le sait, le poids du premier était toujours le plus déterminant. D'ailleurs, c'était un bon calcul politique d'Engulu qui, progressivement, recomposa la structure du gouvernement.

Six mois plus tard, le gouverneur Léon Engulu remaniait son équipe. Deux nouveaux ministères furent créés: les Affaires culturelles et la Reconstruction nationale, tandis que le ministère des Transports et Communications était annexé à celui des Travaux publics (voir tableau 2.16).

Ce deuxième gouvernement de l'ère de la réunification de la province de l'Équateur était nettement favorable à la Cuvette centrale, qui renforçait ses positions. Celle-ci récupéra le ministère des Finances et obtint celui de la Reconstruction. Notons que le nouveau ministre de l'Intérieur affiché «Moyen-Congo», qui occupait dans le gouvernement précédent le ministère stratégique de la Fonction publique (convoité pour le positionnement des fonctionnaires des trois provinces à la réunification), était un ami de classe de Léon Engulu et le frère de Joseph Molebe, d'Édouard Mokolo et de Loteteka.

La mise en place des fonctionnaires après la réunification s'opéra sous la direction de Michel Colin, ministre de la Fonction publique du Gouvernement central, en collaboration avec M. Mampela, son homologue provincial. Pour les hauts fonctionnaires de même grade dans les trois provinces, le critère était le grade statutaire, étant donné que beaucoup

Tableau 2.16. Composition du gouvernement provincial de l'Équateur (novembre 1966)

Nom et prénom	Fonction	Ancienne province
Engulu Léon	Gouverneur	Cuvette centrale
Sakombi Denis	1 ^{er} vice-gouverneur	Moyen-Congo
Denge Michel	2 ^e vice-gouverneur	Ubangi
Mampela Albert	Intérieur	Moyen-Congo
Ikolo Sébastien	Finances	Cuvette centrale
Bofola Marc	Travaux publics, Transport et Communications	Cuvette centrale
Sido Jean	Économie	Ubangi
Akpongakponga Boniface	Classes moyennes	Moyen-Congo
Efambe Paul	Développement communautaire	Cuvette centrale
Genge André	Affaires sociales	Moyen-Congo
Mbenga Paul	Éducation	Cuvette centrale
Nyoka Maurice	Fonction publique	Ubangi
Yogo Ghislain	Agriculture	Ubangi
Ayurambi Jean	Santé publique	Ubangi
Dedo Samuel	Affaires culturelles	Ubangi
Engendjwa Jean	Titres fonciers et Cadastre	Cuvette centrale
Gangu Jean	Travail	Moyen-Congo
Bolamona Georges	Information	Cuvette centrale
Bakokini Albert	Reconstruction	Cuvette centrale
Dufanda Louis	Affaires administratives et judiciaires	Ubangi
Gboloko L.	Jeunesse et Sports	Moyen-Congo

Source : *Mbandaka* (hebdomadaire officiel) n° 9, 12 novembre 1966.

de provinces n'ayant pas suffisamment de cadres avaient opéré des « commissionnements » des agents inférieurs pour les postes supérieurs. On consultait donc le dossier de chacun et l'on tenait compte du grade, de l'ancienneté et de la compétence : c'était le plus ancien en grade, c'est-à-dire le titulaire d'un grade réellement nommé à Léopoldville, qui était désigné. C'est dans la mise en place des agents

Tableau 2.17. Liste des hauts fonctionnaires de la province unifiée

Services provinciaux	Titulaires (directeur)	Ancienne province
Secrétariat provincial	Mbokanga G.	Kasaï
Fonction publique	Mokwala F.	Moyen-Congo
Justice et contentieux	Lokonga F.	Ubangi
Comptabilité	Lokota Edmond	Moyen-Congo
Budget et contrôle	Djoli Louis	Cuvette centrale
Impôts et taxes	Ifufa P.	Cuvette centrale
Affaires intérieures	Likobe E.	Moyen-Congo
Information	Itombo J.	Cuvette centrale
Affaires économiques	Yomi F.	Cuvette centrale
Santé publique	Lokula Amédée	Cuvette centrale
Enseignement	Iloo Dominique	Cuvette centrale (originaire du territoire de Monkoto)
Plan et coordination	Mosikwa C.	Moyen-Congo
Titres fonciers	Kalala G.	Kasaï
Agriculture	Bombito	Cuvette centrale
Service vétérinaire	Nkoy Pie	Cuvette centrale
Jeunesse et Sports	Boliko J.	Cuvette centrale
Affaires sociales	Grégoire Albert	Cuvette centrale
Rémunérations	Mandende J.	Moyen-Congo

Sources : documents Fonction publique, Mbandaka.

subalternes que l'élément politique joua, manifestement (voir tableau 2.17).

Au sein des trois provinces réunifiées, l'Ubangi ne disposait pas d'un nombre suffisant de fonctionnaires supérieurs. Édouard Mokolo écrit :

« Pour l'Ubangi, la majorité des fonctionnaires était des sous-contrats non régis par les statuts ; comme cette province ne disposait pas suffisamment du personnel sous statut revêtu d'un grade supérieur, on avait simplement, lors de la mise en place, commissionné à des grades supérieurs des agents sous contrat ; d'ailleurs,

les nominations étaient surtout guidées par des considérations politiques et partisans. Aussi lors de la réunification, l'Ubangi se trouva défavorisée, car dans tous les services on trouvait uniquement les hauts fonctionnaires et même des simples fonctionnaires issus de la Cuvette ou du Moyen-Congo; ceux de l'Ubangi se trouvaient cantonnés dans la catégorie inférieure. À l'échelon provincial [...], seul M. Lukonga Michel a bénéficié d'un poste de directeur, car il avait statutairement le grade de sous-directeur. Lorsque le gouvernement réunifié va essayer quelques mois plus tard d'assainir la situation administrative en réduisant les effectifs administratifs, ce sont ces agents sous contrat, ressortissants de l'Ubangi, qui vont en souffrir» (Mokolo 1968 : 190).

Pour la désignation des agents territoriaux, la répartition entre les 4 districts se fit comme suit :

Tableau 2.18. Répartition des commissaires de district

District	Nom	Ancienne province
Équateur	Boin Jérôme	Ubangi
Tshuapa	Nguba Camille	Moyen-Congo
Mongala	Kakala François	Cuvette centrale
Ubangi	Chuatumungu Pierre	Moyen-Congo

Sources: Affaires intérieures Mbandaka.

La désignation des bourgmestres obéit à la nécessité d'un certain dosage entre les trois provinces (voir tableau 2.19).

Sous Mobutu, les provinces cessaient d'être des entités politiques plus ou moins autonomes pour devenir de simples subdivisions administratives. Le 24 décembre 1966, le président annonça que les gouverneurs de province devenaient des fonctionnaires de carrière et qu'aucun ne pourrait plus travailler dans sa province d'origine; ils devaient donc tous être permutés. À l'issue de la permutation opérée au début de janvier 1967, le gouverneur Engulu fut désigné pour le Kivu et Jonas Mukamba du Kasai pour l'Équateur. François Kupa, de la Province-Orientale, fut nommé commissaire provincial.

La même mesure toucha peu après les commissaires de district, les administrateurs territoriaux et les hauts fonctionnaires. L'arrêté ministériel n° 68-086 du 4 mai 1968 nomma Valérien Salumu Amisi (originaire du Maniema) et Oscar Mukende respectivement 1^{er} bourgmestre et 1^{er} bourgmestre adjoint. Un autre arrêté ministériel n° 68-087 du

Tableau 2.19. Désignation des bourgmestres de la ville de Coquilhatville

Premier bourgmestre	Itoko Antoine	Cuvette centrale
Adjoint	Ngandoelone Cyprien	Moyen-Congo
Adjoint	Mobesu Octave	Ubangi
Commune de Mbandaka	Likobe Jules	Moyen-Congo
Commune de Wangata	Bekonda Jean	Cuvette centrale

4 mai 1968 nomma les bourgmestres et leurs adjoints pour les deux communes de la ville de Mbandaka (*Moniteur congolais* 1968 : 875) :

- commune de Mbandaka : madame Ida Kapinga est bourgmestre et Alphonse Yange bourgmestre adjoint;
- commune de Wangata : Évariste Empoke est bourgmestre et Donat Ramazani bourgmestre adjoint.

Toutes les provinces du pays devaient dorénavant compter des districts et des territoires; on reprenait même la terminologie coloniale. J.-C. Willame dira que la réunification des provinces s'inscrivait avant tout dans un climat de renforcement de l'exécutif central sur les rouages politiques et administratifs de l'État (Willame 1966). En application de l'ordonnance n° 67-221 du 3 mai 1967, le gouverneur de l'Équateur revit la répartition territoriale des circonscriptions des territoires de l'Équateur en les ramenant à la situation d'avant le 30 juin 1960. Car à la suite de la création des trois provinces en 1962-1963, chacune d'entre elles avait organisé sa structure territoriale. Ainsi, à la réunification, se retrouvait-on avec trois structures différentes :

- dans l'Ubangi, l'échelon du district avait été maintenu et la réorganisation porta principalement sur la création de trois communes urbaines : Businga, Gemena et Libenge;
- au Moyen-Congo, l'échelon du district avait été supprimé, et la province fut divisée en 31 secteurs et quatre villes : Bumba, Lisala, Lukolela et Kuma. La création de ces villes trouvait son fondement dans des considérations politiques: Lukolela et Kuma étaient des villes litigieuses respectivement avec la Cuvette centrale et l'Ubangi, tandis que la ville de Bumba réclamait son autonomie. En leur accordant le statut de ville, les autorités



Avril 1966 : le président J.D. Mobutu avec, à ses côtés, le Premier ministre Léonard Mulamba se fait présenter les bourgmestres de Coquilhatville. Derrière, on aperçoit Étienne Tshisekedi, le ministre de l'Intérieur.

(CP.2007.1.334, collection MRAC Tervuren; photo Information G.C., 1966.)

provinciales espéraient atténuer les remous dans ces régions. En réalité, deux villes seulement réalisèrent pleinement leur statut: Bumba et Lisala, tandis que l'érection de Kuma et Lukolela en villes ne resta qu'à l'état de projet;

- dans la Cuvette centrale, la réforme porta sur la création des communes rurales (cf. *supra*): elle fut divisée en une ville de Coquilhatville, comptant deux communes urbaines, et en 12 territoires, avec 40 communes rurales.

L'harmonisation fut décidée par la lettre du ministre de l'Intérieur du 24 mai 1967 qui décidait que toutes les villes créées dans le pays après le 30 juin 1960 étaient supprimées. À l'Équateur, la mesure frappait les villes de Bumba, Lisala, Businga, Gemena et Libenge. Le gouverneur Mukamba porta suppression de tous les édits qui régissaient les entités administratives locales dans les provinces du Moyen-Congo, de l'Ubangi et de la Cuvette centrale (voir tableau 2.20).

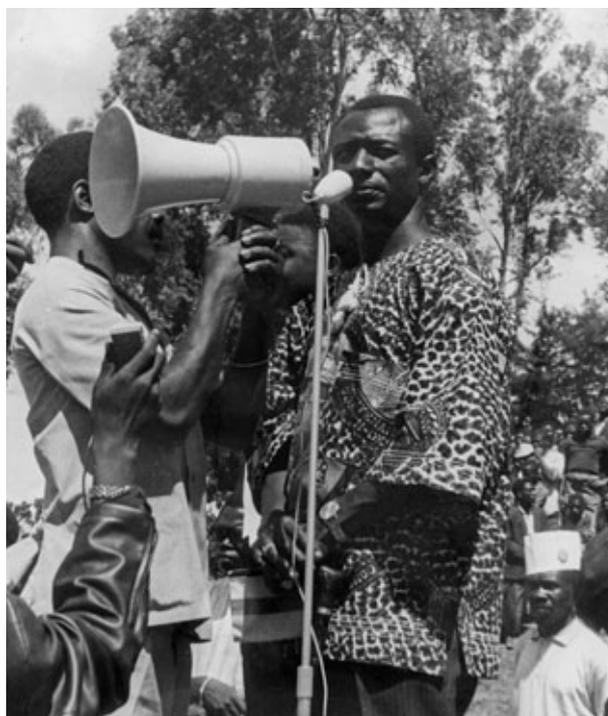
Par rapport à la situation d'avant le 30 juin 1960, la seule différence portait sur le déplacement du chef-lieu du district de l'Équateur de Coquilhatville à Basankusu.

Pour le cas de la Cuvette centrale, la question se posait dans les secteurs, le gouverneur Engulu ayant nommé des bourgmestres de communes rurales dans des fonctions de chef de secteur, alors même que la structure avait disparu. La solution trouvée consista à réhabiliter les seuls chefs de secteur nommés suivant le décret du 10 mai 1957 et qui n'avaient subi ni révocation ni démission.

Tableau 2.20. Répartition des circonscriptions des territoires de la province de l'Équateur (mai 1967)

District	Territoire	Nombre de circonscriptions
Équateur, chef-lieu Basankusu	Bomongo	3
	Basankusu	4
	Bolomba	5
	Ingende	3
	Bikoro	4
Tshuapa, chef-lieu Boende	Boende	5
	Befale	3
	Bokungu	5
	Djolu	4
	Ikela	5
	Monkoto	3
Mongala, chef-lieu Lisala	Lisala	4
	Banzyville	4
	Bongandanga	4
	Businga	4
	Bumba	7
Ubangi, chef-lieu Gemena	Gemena	5
	Budjala	5
	Kungu	5
	Libenge	3
	Bosobolo	3

Source : arrêté n° 2072/56/67 du 3 mai 1967.



Sous la tenue du MPR, Léon Engulu, devenu gouverneur du Kivu.

(CP. 2007.1.351, collection MRAC Tervuren; photo Information Province du Kivu.)

RÉFÉRENCES

- Belengeli, D. 1971. « Évolution des institutions politiques et administratives du territoire de Bikoro – 1957-1967 – Aperçu historique ». Thèse de doctorat. Kinshasa : Faculté des sciences économiques et sociales, Lovanium.
- Bulletin officiel de la Cuvette*, 22 octobre 1963.
- Courrier d'Afrique (Couraf)* 1962, 1963.
- Cuvette centrale*, 30 avril 1964.
- de Saint Moulin, L. 1992. « Histoire de l'organisation administrative du Zaïre ». *Zaïre-Afrique* 261 : 29-54.
- Gérard-Libois, J. & Van Lierde, J. 1965. *Congo 1964*. Bruxelles : CRISP (« Les dossiers du CRISP »).
- Gérard-Libois, J. & Van Lierde, J. 1966. *Congo 1965*. Bruxelles : CRISP (« Les dossiers du CRISP »).
- Mbandaka, hebdomadaire officiel* 1, mai 1966.
- Mokolo wa Mpombo, E. 1968. « Structure et évolutions des institutions politiques et administratives de la province de l'Équateur. De la désintégration à la réunification ». Mémoire de licence en sciences politiques et administratives. Université Lovanium de Kinshasa.
- Moniteur congolais*. 1968 (15 mai). « Arrêté ministériel n° 68-087 du 4 mai 1968 portant nomination des bourgmestres et de leurs adjoints pour les deux communes de la ville de Mbandaka ».
- Présence congolaise*.
- Verhaegen, B. *et al.* 1963. *Congo 1962*. Bruxelles : CRISP (« Les dossiers du CRISP »).
- Willame, J.-C. 1965. « Les provinces du Congo. Structure et fonctionnement. Moyen Congo – Sankuru ». *Cahiers économiques et sociaux*. Léopoldville : Université Lovanium-IRES (coll. « Études politiques », n° 5).
- Willame, J.-C. 1966. « La réunification des provinces ». *Études congolaises* IX (4).

CHAPITRE 3

L'ÉQUATEUR SOUS LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE :

1966-1997

Le président Mobutu, originaire de l'extrême nord de la province de l'Équateur (frontalier de la RCA), naquit à Lisala et fut scolarisé à Mbandaka. Plusieurs membres de sa famille (frères et sœurs et, aussi, sa mère) vécurent dans le Sud-Ubangi où ils formèrent, avec quelques Ngbandi qui y étaient établis, le « clan de Mbia⁸¹ ». Son ethnie, les Ngbandi, en majorité localisée dans les territoires de Yakoma, Mobayi-Mbongo, Businga et Bosobolo (district du Nord-Ubangi), se rattachait à la souche des peuples que les ethnologues classent parmi les Soudanais. Sa démographie et sa position sociopolitique étaient faibles.

Avant l'avènement de Mobutu au pouvoir, les Ngbandi n'avaient guère eu de poids dans la compétition politique parmi les acteurs originaires de l'Équateur. Dans la province, les peuples dominants étaient les Ngombe, avec comme centre Lisala, les Ngbaka, avec comme centre Gemena ou encore les Mongo, avec comme centre Mbandaka. Les Ngbandi étaient englobés dans l'identité bangala, qu'ils endossaient, fragiles comme ces « Gens d'eau » marqués par leur éparpillement géographique.

Le géographe Jean-Claude Bruneau présente ainsi cette province de l'Équateur :

« Le grand Équateur, région de vastes forêts et de cours d'eau puissants, concerne la partie centrale de la cuvette et son rebord septentrional, de part et d'autre du fleuve Congo. Ce dernier et ses affluents mis à part, les voies de communication (transversales) sont quasi inexistantes en cet espace immense voué à l'agriculture villageoise et à la pêche, mais aussi au forestage et aux

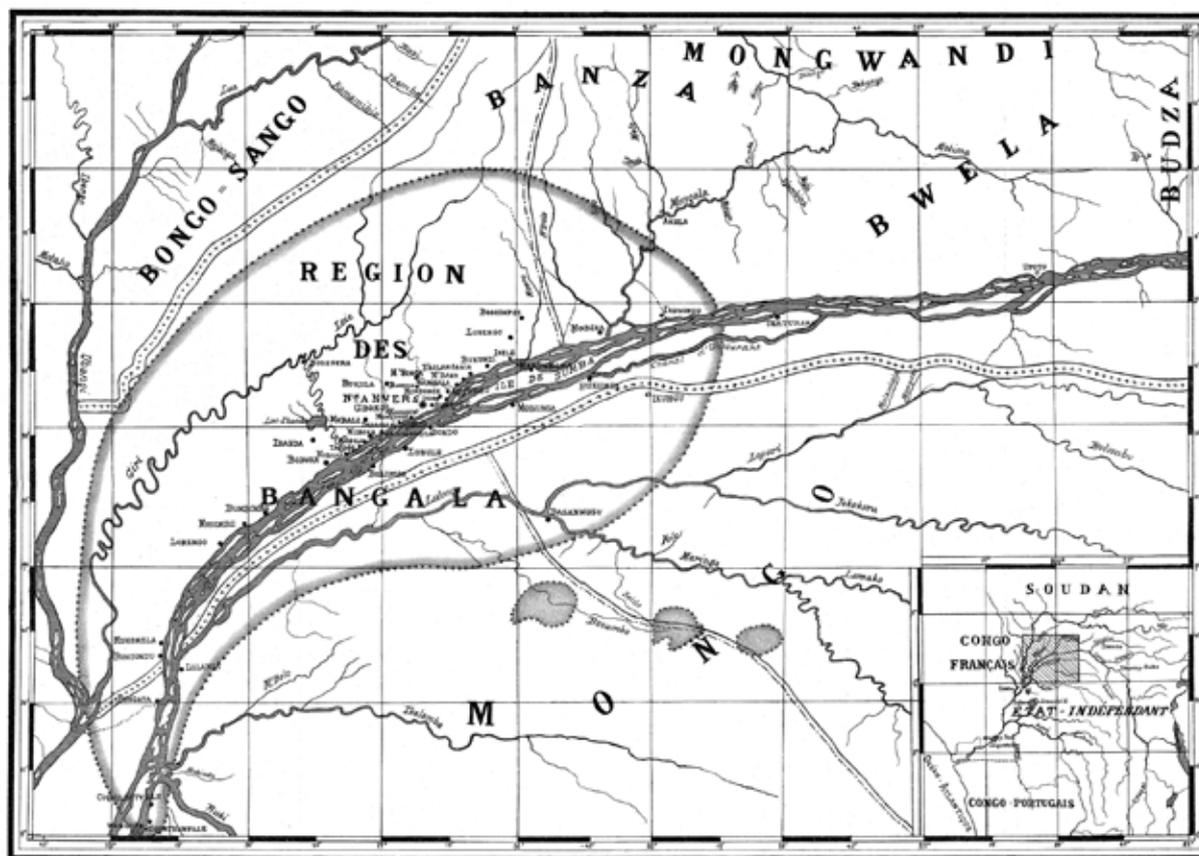
plantations depuis le temps colonial. Dans les forêts denses et souvent inondées du centre-sud régnaient autrefois les *cultures forestières*: d'une part celle du grand peuple *mongo* [*région cuvette centrale**] en réalité fort segmenté, mais "unifié" par l'anthropologie coloniale; d'autre part celle des pêcheurs et commerçants du fleuve [*peuples de la région Itimbiri-Ngiri**]. Dans les forêts plus clairsemées des plateaux septentrionaux prévalait en revanche la *culture des savanes du Nord* [*peuples de l'Ubangi**], issue d'une expansion non bantoue vers le sud.

L'Équateur maintenu dans le sud-ouest de la cuvette (au voisinage du Congo-Brazzaville) apparaît bien réduit. La grande forêt y est faiblement peuplée, dépourvue de vraies routes, mais la nouvelle entité conserve la ville majeure de Mbandaka sur le fleuve Congo. Très morcelés, les *Gens d'eau* (dont les *Bobangi*), ainsi que des *Ngombe*, tiennent les zones riveraines ou marécageuses du fleuve, jusqu'à l'Oubangui; les forêts denses de l'intérieur, entre les vallées inondées des grands affluents, sont aux *Mongo*, et à de rares *Pygmées Twa*.

La **Tshuapa** fait figure d'arrière-pays enclavé du nouvel Équateur, dont elle ne se distingue guère: perdue au cœur de la cuvette, elle semble n'être queaux et forêts, que les seuls *Mongo* (et des *Pygmées Twa*) occupent de façon clairsemée. Mini-province la plus isolée du Congo, dont le minuscule chef-lieu, Boende, n'est joignable (de Mbandaka) que par avions petits porteurs.

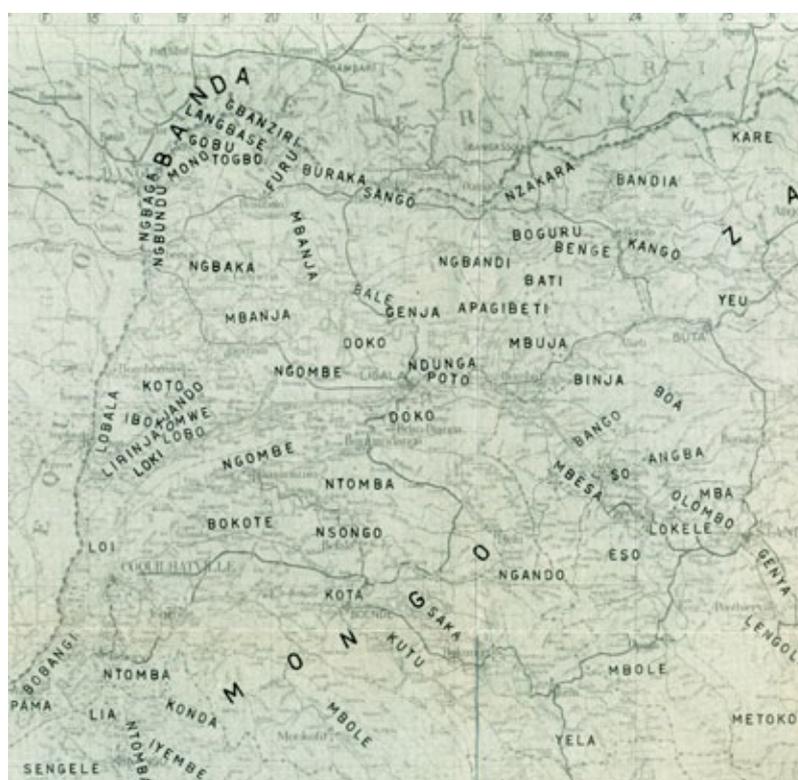
La **Mongala**, vers le nord, est à cheval sur le fleuve Congo. Elle se trouve encore dans la cuvette, mais elle est bien mieux peuplée, et plus variée que les deux entités précédentes. Les *Pêcheurs* (dont les *Lokele*) occupent le fleuve lui-même et ses abords; si l'on s'en écarte, on trouve en aval les *Ngombe*, et en amont les *Mongo* (au sud) comme les *Mbudja* (au nord). Les villes de Lisala

81 Dénomination signifiant « enclave Ngbandi en pays Ngbaka » (Vunduwawe 2000: 33).



Carte de la région des Bangala.

Source : Van Overbergh (1907 : annexe).



Extrait de la carte ethnique du Congo belge et du Ruanda-Urundi.

Source : O. Boone. 1939. *Les Peuplades du Congo belge*. Tervuren : MRAC.



Le gouvernement Lumumba constitué le 24 juin 1960.

Côte à côte, Justin Bomboko et Paul Bolya, adversaires politiques, certes, mais tous deux Mongo originaires du même secteur Losangania et du même territoire de Bolomba. Ajoutons aussi la présence, dans ce gouvernement, d'Antoine Roger Bolamba, lui aussi Mongo, du territoire d'Ingende. Le seul district de l'Équateur prenait tous les postes. Joseph Mobutu, loin derrière sur la photo, occupait un poste subalterne. (HP.1960.4.541, collection MRAC Tervuren; photo E. Zute (Inforcongo), 1960, © MRAC Tervuren.)

et de Bumba sont des escales importantes sur le puissant axe fluvial.

Le **Sud-Ubangi**, au nord-ouest, est bien différent. On est ici dans la boucle de l'Oubangui, qui fait frontière avec la RCA. Les plateaux portent une forêt savanisée, au peuplement rural localement très fort autour du chef-lieu Gemena, centre urbain actif au cœur de ses terroirs. Sur la rivière, Zongo est plus modeste, face à Bangui. C'est ici le pays des *Ngbaka* et des *Mbanza* de langues *oubanguiennes*, qui voisinent avec quelques *Pygmées Bomassa*.

Le **Nord-Ubangi** est en fait situé plus à l'est, et la grande forêt y subsiste largement. Le peuplement, moins dense, est le fait d'autres groupes *oubanguiens* : les *Mono*, les *Mbanza*, et surtout les *Ngbandi* (et *Yakoma*)» (Bruneau 2014 : 140-141).

Préoccupé par la délicate question des frontières qui s'était posée lors de la création des trois nouvelles provinces en 1962-1963, Joseph Mobutu s'empressa, dès sa prise de pouvoir, d'y apporter

une solution, fût-elle provisoire. Il éleva et stabilisa administrativement son ethnie, en créant, en 1978, le district du Nord-Ubangi, et la ville de Ngbado-Lite. Quant à son autorité, c'est avant tout lui-même qui la construisit⁸².

À la veille de l'indépendance, l'élite bangala avait gagné en visibilité à Léopoldville. Elle semblait plus proche de l'Administration coloniale, qui la préférait aux Kongo de tendance séparatiste, réunis au sein de l'Abako. Jean Bolikango, chef de l'association des Bangala, dite « Liboke ya Bangala », s'affichait comme le principal leader de la province de l'Équateur. Il avait obtenu 53 121 voix de préférence lors du scrutin de mai 1960, le plus gros score de tous les candidats originaires de l'Équateur. Dans l'ensemble

⁸² Mobutu, qui était l'un des premiers Ngbandi à avoir connu une ascension sociale grâce à ses études et sa promotion professionnelle, passa, à l'indépendance, dans son ethnie, pour un « Ngbandi modèle », faisant la fierté de ses parents (Vunduwawe 2000 : 33).

Tableau 3.1. Les originaires du district de l'Équateur dans les exécutifs nationaux de la Première République (1960-1965)

Noms	Territoires	Fonctions
Bomboko Justin-Marie	Bolomba	Ministre des Affaires étrangères du Gvt du 23 juin 1960, du Gvt du 12 septembre 1960 et du Gvt du 13 au 20 septembre 1960 ; président du Collège des commissaires généraux et chargé des Affaires étrangères et du Commerce extérieur (du 29 septembre 1960 au 8 février 1961) ; ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur du Gvt provisoire du 6 février au 1 ^{er} août 1961 ; ministre des Affaires étrangères du Gvt du 2 août 1961 au 10 juillet 1962, du Gvt du 11 juillet 1962 ; ministre de la Justice du Gvt du 14 avril 1963 et du Gvt du 1 ^{er} août 1963.
Bolamba Antoine Roger	Ingende	Secrétaire d'État à l'Information et aux Affaires culturelles du Gvt du 23 juin 1960 ; ministre de l'Information et du Tourisme du Gvt du 14 avril 1963 et du Gvt du 1 ^{er} août 1963.
Bolya Paul	Bolomba	Ministre d'État du Gvt du 23 juin 1960 et Gvt du 12 septembre 1960 ; ministre de la Santé publique du Gvt du 13 au 20 septembre 1960 ; ministre de la Fonction publique du Gvt provisoire du 6 février au 1 ^{er} août 1961 ; secrétaire d'État à la Justice ; ministre de la Santé publique du Gvt du 11 juillet 1962.
Charles Bokonga	Bikoro	Commissaire général au Travail et à la Prévoyance sociale.

Source : tableau constitué à partir des données recueillies par Banyaku Luapa Epotu (2000 : 574-585).

du pays, il n'était dépassé que par Charles Kisolokele, le fils aîné de Simon Kimbangu (94 300 voix), Patrice Lumumba (84 602 voix), Albert Kalonji (78 076 voix) et Cléophas Kamitatu (60 511 voix). Il devançait Antoine Gizenga (52 445 voix) et Joseph Kasa-Vubu, classé très loin derrière (39 492 voix). Parmi les originaires de l'Équateur, Justin Bomboko le suivait, avec seulement 10 101 voix. En outre, des personnalités telles que Cyrille Adoula, Joseph Ileo, Paul Bolya, Joseph Mobutu... n'obtenaient pas de légitimité populaire.



Bomboko assis en observateur au deuxième rang, derrière la rangée de Lumumba en conversation avec Cléophas Kamitatu, lui parlant à l'oreille. Entourant le Premier ministre, Anicet Kashamura à gauche et Antoine Gizenga à droite.

(Photo fonds Gérard-Libois. Service Histoire et Politique/MRAC, 1960.)

Malgré ses résultats électoraux, Bolikango échoua cependant chaque fois qu'il brigua un poste de pouvoir. Il n'obtint ni celui de premier président du Congo indépendant, confié à Joseph Kasa-Vubu, ni celui de président du Parlement congolais, décerné à Joseph Kasongo, le candidat de Patrice Lumumba. Ce furent les originaires des districts mongo à la fois de la Tshuapa et de l'Équateur qui dominèrent la représentation de la province de l'Équateur au niveau du pouvoir national. Joseph Ileo devint président du Sénat ; Justin Bomboko, Paul Bolya, Antoine Bolamba et Maximilien Liongo furent intégrés au gouvernement Lumumba. Joseph Mobutu, dont le territoire d'origine faisait jadis partie du district de la Mongala, intégra l'équipe, avec le poste de secrétaire d'État à la présidence du conseil du gouvernement.

Au plan idéologique, l'Équateur s'opposa à Patrice Lumumba. Déjà lors de la scission du MNC, en juillet 1959, celui-ci avait eu contre lui « les gens du Haut », un groupe plus large, mais qui intégrait aussi les originaires de l'Équateur. Cette province brandit l'étendard de l'anticommunisme à la mode à Léopoldville, s'attirant ainsi l'appui des pouvoirs occidentaux. Mais contrairement à la province du Katanga, celle de l'Équateur défendait la thèse d'un Congo unitaire. Même lorsque Jean Bolikango, perdant à Léopoldville, voulut créer l'« État de



Joseph Kasa-Vubu chef de l'État et Justin Bomboko président du Collège des commissaires généraux.

(Photo fonds Gérard-Libois. Service Histoire et Politique/MRAC, 1960.)

l'Équateur» dans un Congo confédéral, sa tentative échoua. À la surprise générale, c'est une province mongo dénommée «Cuvette centrale» qui fut créée, poussant, dès lors, les autres peuples de la province de l'Équateur à se répartir en deux autres nouvelles provinces dont les limites furent difficiles à tracer.

Chez les Mongo, Justin Bomboko joua un rôle important et occupa une position qui fit de lui l'acteur décisif tant au niveau national qu'au niveau local. Ainsi le traité général d'amitié, d'assistance et de coopération en matière militaire, entre la Belgique et le Congo fut signé par Gaston Eyskens, Pierre Wigny et Auguste De Schryver d'une part, par Patrice Lumumba et Justin Bomboko, d'autre part. Au niveau provincial, sans être le chef administratif de l'UNIMO, il devint son mentor et l'incarna réellement.

1. LE DÉPART DE L'ÉQUATEUR LORS DE L'INDÉPENDANCE

L'événementiel, à partir de 1960, fut favorable aux acteurs originaires de la province de l'Équateur. Pour écarter Patrice Lumumba, la Belgique actionna, dès le 13 juillet 1960, la démarche – qui ne se concrétisa pas – d'organiser un coup d'État par Justin Bomboko (Gerard et Kuklick 2015 : 37). Puis, ce fut au tour du président Joseph Kasa-Vubu de nommer Joseph Ileo Premier ministre, en septembre 1960. Sans succès. Justin Bomboko devint président du Collège des commissaires généraux (septembre 1960-fin janvier/début février 1961). Ensuite, Joseph Ileo redevint Premier ministre (février-fin juillet 1961). Et Justin



Le président Joseph Kasa-Vubu et son Premier ministre Joseph Ileo

(Photo fonds Jules Gérard-Libois. Service Histoire et Politique/MRAC, 1960.)

Bomboko fit arrêter Moïse Tshombe et son ministre Évariste Kimba, à la conférence de Coquilhatville qui s'était tenue du 23 avril au 26 mai 1961. D'après une dépêche de l'AFP, le 7 mai, Bomboko annonçait que «Monsieur Tshombe sera [it] poursuivi par le Gouvernement central du Congo pour crimes de haute trahison». Une lettre manuscrite du 5 mai 1961 de Jacques Brassinne à René Clémens signale : «Les circonstances dans lesquelles le président Tshombe est tombé dans le guet-apens de MM. Bomboko et Adoula, conseillé par M. Doucy» (cf. farde n° 19, fonds Clemens, MRAC). Dans une interview accordée à l'occasion de l'anniversaire du cinquantenaire de l'indépendance de la RDC en 2010, Bomboko répondit : «Tshombe voulait continuer avec sa sécession et on lui a demandé : qu'avez-vous fait de Lumumba ?»

Enfin, à la suite des résolutions du conclave de Lovanium à Léopoldville, Cyrille Adoula devint Premier ministre (août 1961-juillet 1964).

Joseph Mobutu prit le pouvoir, le 24 novembre 1965, écartant Kasa-Vubu de la tête de l'État congolais. La situation qui lui permit d'accéder au pouvoir fut favorisée par le président Joseph Kasa-Vubu.

Celui-ci voulut, en engageant une opération opportuniste, garder son poste de chef de l'État aux élections présidentielles annoncées en février 1966. Le 13 octobre 1965, dans son message à la séance inaugurale de la première session ordinaire de la 2^e législature, Kasa-Vubu affirma avoir ramené au pouvoir un Moïse Tshombe que beaucoup ne voulaient plus revoir. Il expliqua que ce dernier venait de terminer la tâche pour laquelle il fut approché et, donc, devait partir⁸³.

La « Déclaration de prise de pouvoir par le Haut-Commandement de l'armée congolaise au Parlement » ne citait Moïse Tshombe ni comme Premier ministre ni comme partie prenante à la confrontation politique en cours. Il y était signalé que :

« La course au pouvoir des politiciens risque de nouveau de faire couler le sang congolais, tous les chefs militaires de l'Armée nationale congolaise réunis ce mercredi 24 novembre 1965 autour de leur Commandant en Chef, ont pris en considération les graves décisions suivantes :

1. M. Joseph Kasa-Vubu est destitué de ses fonctions de président de la République.
2. M. Évariste Kimba, député national, est déchargé de ses fonctions de formateur du gouvernement. [...]
3. Le lieutenant-général Joseph-Désiré Mobutu assumera les prérogatives constitutionnelles du chef de l'État.

[...]

En prenant ces graves décisions, le Haut-Commandement de l'Armée nationale congolaise espère que le peuple congolais lui en sera reconnaissant, car son seul but est de lui assurer la paix, le calme, la tranquillité et la prospérité qui lui ont fait si cruellement défaut depuis l'accession du pays à l'indépendance.

Le Haut-Commandement de l'Armée nationale congolaise souligne avec force que les décisions qu'il a prises n'auront pas pour conséquence « une dictature militaire ».

Seuls l'amour de la patrie et le sens de responsabilité vis-à-vis de la Nation congolaise ont guidé le Haut-Commandement à prendre ces mesures. Il en témoigne devant l'histoire, l'Afrique et le Monde.

Le Haut-Commandement de l'Armée nationale congolaise demande à tous les Congolais de lui faire

confiance. Il demande également que le fonctionnement régulier des institutions, de l'administration et de l'économie du pays soit assuré par la présence de tous sur le lieu de leur travail.

Le lieutenant-général Joseph-Désiré Mobutu assumant les prérogatives constitutionnelles de président de la République, prend les décisions suivantes :

1. Le colonel Léonard Mulamba assumera les fonctions de Premier ministre.
2. Le colonel Mulamba est chargé de former un gouvernement représentatif d'union nationale dont fera partie au moins un membre de chacune des 21 provinces de la République démocratique du Congo et de la ville de Léopoldville.
3. Pendant toute la durée durant laquelle le lieutenant-général Joseph-Désiré Mobutu exercera les prérogatives du président de la République, le général-major Louis Bobozo remplira les fonctions de commandant en chef de l'Armée nationale congolaise. »

L'arrivée au pouvoir de Mobutu modifia la configuration interne de l'appareil d'État. Le colonel Léonard Mulamba, Premier ministre, était un Lulua de Luluabourg (Kananga), dans la province du Kasai. Philémon Madudu, représentant de la province du Bas-Congo, se situait en septième ordre de préséance, avec le portefeuille de ministre de la Justice. L'aire du pouvoir se déplaça de la province de Léopoldville, avec le président Kasa-Vubu, et de celle du Katanga, avec Moïse Tshombe et Évariste Kimba, vers le nord du pays (Équateur et Province-Orientale). Outre Mobutu, qui s'assura de la direction de l'armée à



1965 : la dernière cérémonie présidée par le président Joseph Kasa-Vubu élevant Joseph Mobutu au rang de lieutenant-colonel.

(CP.2007.1.338, collection MRAC Tervuren ; photo information G.C., 1965.)

83 « Message du président Kasa-Vubu à la séance inaugurale de la première session ordinaire de la 2^e législature du 13 octobre 1965 » Banyaku Luape Epotu (2000 : 331-332).



Le premier gouvernement Mobutu après sa prise de pouvoir.

Sur la photo (sans suivre l'ordre) le 30-11-1965 : Justin Bomboko, Léonard Mulamba, Joseph Mobutu, Michel Colin, Grégoire Kashale, Jules-Léon Kidicho, Jean-Jacques Litho, Jean Bolikango, Bertin Mwamba, Victor Kande, Philémon Madudu, Alphonse Zamundu, Jean-Marie Kititwa, Oscar Mulelewu, Alexis Kishiba, Athanase Ndjadi, Étienne Tshisekedi, Joseph Kulumba, Éloi Mayala, Bernadin Mungul Diaka et Jean-Jacques Kande.

(CP.2007.1.601 collection MRAC Tervuren, fonds J. Gérard-Libois ; Studio Diogo (Kinshasa), s.d., archives du service Histoire et Politique.)

travers son oncle Louis Bobozo, on assista au retour, dans l'exécutif, de Justin Bomboko, aux Affaires étrangères, de Jean Litho (un cousin) aux Finances, de Victor Nendaka (un allié, Province-Orientale) aux Transports, de Jean Bolikango aux Travaux publics, d'Alphonse Zamundu (un allié, originaire de l'Ituri) à l'Agriculture.

2. ORIGINE DU POUVOIR DE LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE : LE TRIO BOMBOKO-MOBUTU-NENDAKA

Outre le groupe de Binza ou le Collège des commissaires généraux, se constitua autour du pouvoir, à Léopoldville, un triumvirat Bomboko-Mobutu-Nendaka.

Dans ses mémoires, parus en 2009, l'ancien patron de la CIA à Léopoldville en 1960, Larry Devlin,

écrit : « Mobutu, Bomboko et Victor Nendaka, le nouveau directeur de la Sûreté nationale, formaient une troïka informelle qui resta au centre du pouvoir au Congo durant les six années suivantes [...] Le nouveau gouvernement congolais était dirigé par ce qui fut connu plus tard comme le Groupe de Binza [...] La troïka de Mobutu, Bomboko et Nendaka en constituait le noyau, mais il comprenait d'autres éléments influents. Parmi eux, Cyrille Adoula, Damien Kandolo, Mario Cardoso et Albert Ndele [...] Le Groupe de Binza conseillait Kasa-Vubu, mais officieusement, il était le pouvoir derrière la présidence » (Devlin 2009 : 135, 137).

Bomboko et Mobutu étaient originaires de la province de l'Équateur, Nendaka de la Province-Orientale, dans sa partie intégrée à la région dominée par l'identité bangala. Les deux derniers avaient côtoyé Lumumba au sein du parti MNC ; le premier ne l'avait approché qu'en entrant dans le

gouvernement, au lendemain de l'indépendance du pays. Cependant, tous trois devinrent des adversaires de Lumumba, son élimination signifiant la disparition d'un concurrent redoutable.

Victor Nendaka fut le premier à s'opposer à Lumumba, après une courte intégration au MNC, entre juillet 1959 et février-mars 1960. Toute promotion politique lui devenait inaccessible, sa région d'origine étant fortement accaparée par les partisans du MNC. Justin Bomboko avait, certes, obtenu une fonction importante dans le gouvernement Lumumba. Mais son parti, l'UNIMO, dont l'ambition était de dominer seul les districts mongo de l'Équateur et de la Tshuapa, se trouvait en difficulté face au MNC/L comptant des alliés locaux actifs. Quant à Joseph Mobutu, c'est l'inquiétude habitant Lumumba à propos de la Force publique qui l'amena à être lui-même ministre de la Défense nationale. Dans la réalité, Patrice Lumumba ne commandait pas l'armée ou pas encore. En effet, avant même que Lumumba n'eût pris ses fonctions de ministre de la Défense, écrivent Jacques Marrès et Ivan Vermast, «le miracle de la Force publique n'en [était] pas un et sa solidité [était] celle d'un jeu de cartes. Le Premier ministre n'aura d'ailleurs pas le temps matériel de faire face. Le 4 juillet, la mutinerie de Thysville éclate; le 5 juillet, le commandant en chef adresse au Premier ministre une lettre insultante; le six, les soldats du camp Léopold se débandent et la panique gagne la population européenne» (Marrès & Vermast 1974: 209). Lumumba s'abstint de faire appel aux troupes belges. Celles-ci semèrent le chaos, surtout le 10 juillet, en raison de l'attaque dirigée contre Matadi. Aidés par les pouvoirs occidentaux, qui commençaient à s'intéresser à la situation congolaise, Joseph Mobutu et Justin Bomboko s'affirmèrent en faisant face aux mutins. Progressivement, l'ordre se rétablit.

Le trio Bomboko-Mobutu-Nendaka était à la fois complémentaire et concurrentiel. La conjoncture, dominée par l'incertitude du lendemain, favorisa leur rapprochement, fondé sur l'influence de chacun d'entre eux (*Bulletin de la Sûreté* 1961). Le premier était uniquement un politique; le deuxième, au départ seulement un soldat; et le troisième, d'abord un technocrate, qui s'affirma, ensuite, dans le secteur de la sûreté. Justin Bomboko apparaissait comme le mieux structuré: il avait un parcours scolaire élaboré, une base populaire et quelques relations extérieures lui servant d'appui.

Lors de la signature du traité d'amitié, d'assistance et de coopération signé entre la Belgique et le

gouvernement Lumumba, le 29 juin 1960, en tête à tête, M. Wigny, ministre belge des Affaires étrangères, dira à Patrice Lumumba et Justin Bomboko: «Vous allez très vite avoir besoin de nous et pour une tâche précise: le maintien du Katanga dans la République. Élaborons un plan commun à cet effet» (Marrès & Vermast 1974: 209). Par cette démarche, le ministre belge espérait s'approcher Lumumba; ce qu'il ne réussit pas. L'option de miser sur Bomboko se trouva alors renforcée.

Ci-dessous, quelques actions et appuis en faveur de Justin Bomboko:

«Le Gouvernement Lumumba avait rompu les relations diplomatiques avec la Belgique. Les commissaires généraux ont rétabli les contacts avec les responsables belges par Brazzaville qui est devenu leur lieu de rencontre. [...] La Belgique était présente aussi au Congo surtout avec ses fonds secrets. Ils s'élevaient à 70 millions de francs belges⁸⁴. Le rapport de l'enquête parlementaire établit que "ces fonds secrets servaient un objectif politique: la lutte contre Lumumba, tant avant qu'après sa destitution, et le soutien aux hommes politiques modérés"⁸⁵. Ils ont servi aussi à subventionner la presse d'opposition, à financer Radio Makala installée à Brazzaville, à encourager la Jeunesse de la Province-Orientale, à soutenir l'armée de Mobutu.

Fin septembre 1960, la Belgique – par le biais de la Banque centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi – a accordé au Gouvernement congolais l'ouverture d'un crédit de 500 millions afin de payer les fonctionnaires et les soldats. Fin septembre-début octobre 1960, le major Loos, conseiller militaire du département des Affaires africaines à Bruxelles, a envoyé au lieutenant-colonel Louis Marlière, conseiller "officieux" de Mobutu, 20 millions à mettre à la disposition du Collège des commissaires généraux. En échange, ceux-ci devaient neutraliser effectivement Lumumba.

Peu après, le président du Collège des commissaires généraux a obtenu de la Belgique 2 millions de francs pour le paiement des uniformes militaires et le transfert des billets de banque congolais démoné-

84 Chambre des Représentants de Belgique, *Enquête parlementaire visant à déterminer les circonstances exactes de l'assassinat de Patrice Lumumba et l'implication éventuelle des responsables politiques belges dans celui-ci. Rapport fait au nom de la Commission d'enquête par MM. Daniel Bacquelaine et Ferdy Willems et Mme Marie-Thérèse Coenen*, vol. 1, Doc 50 0312/006, 16 novembre 2001, p. 444.

85 *Ibid.*: 445.



Justin Bomboko aux côtés de Dag Hammarskjöld.

Justin Bomboko, président du Collège des commissaires généraux (au centre) aux côtés de Dag Hammarskjöld, le secrétaire général des Nations unies. On reconnaît à ses côtés, Ralph Bunche, commandant en chef des forces de l'ONU au Congo et sous-secrétaire général des Nations unies. Les autres sont aussi des représentants de l'ONU au Congo. Léopoldville janvier 1961.

(Photo fonds Jules Gérard-Libois. Service Histoire et Politique/MRAC.)



Dag Hammarskjöld arrivé à Brazzaville serre la main à Justin Bomboko.

En présence du président de la République du Congo (Brazza) l'abbé Fulbert Youlou et de son vice-Premier ministre Stéphane Tchitchele. Après, il prit place à bord d'une vedette à destination de Léopoldville.

(CP.2007.1.49, collection MRAC Tervuren; photo R. Stalin (Congopresse), 1960.)

tisés au Katanga qui avait créé sa propre monnaie⁸⁶. Dans les fonds secrets, il a reçu 6,3 millions de francs belges, dont 5 millions de francs qui lui étaient destinés personnellement, et 900 000 francs pour la tenue d'un congrès de son parti UNIMO. Les 10 et 11 janvier 1961, Justin-Marie Bomboko s'est entretenu à Paris avec Robert Rothschild, chef de cabinet du ministre Paul-Henri Spaak. Ils se sont mis d'accord sur un rétablissement progressif des relations diplomatiques entre le Congo et la Belgique. En contrepartie, la Belgique a fait une promesse d'aide financière. Bomboko comptait recevoir 250 millions de francs belges par mois pendant quatre mois » (Mutamba 2015 : 47-49).

Justin Bomboko sut saisir les opportunités, mais comme il nourrissait des ambitions de pouvoir, il se fit nombre d'adversaires. Dans le Collège des commissaires généraux, par exemple, il était considéré comme un « *primus inter pares* ». Il se faisait attendre et était souvent absent des réunions. Il ne présida que sept séances sur un total de 45 ! Ci-après le relevé de ses prestations : *en retard* en cours de réunion (5 octobre, 13 octobre, 15 octobre, 4 novembre, 7 décembre, 27 décembre, 21 janvier); *en fin* de réunion (26 octobre, 9 décembre) ou *sortait pendant* la réunion (21 octobre). En son absence, le vice-président Albert Ndele présida onze séances. Et en leur absence à tous deux, les commissaires généraux élirent sur place le président de

la séance du jour : Joseph Mbeka (7 fois), Martin Ngwete (6 fois), Cléophas Bizala (4 fois), Charles Bokonga et Ferdinand Kazadi (2 fois), Cardoso Mario, Évariste Loliki, Marcel Lihau, Paul Mushiete, Auguste Mabika Kalanda, Nestor Watum et Aubert Mukendi (1 fois).

L'indisponibilité de Justin Bomboko agaça plusieurs commissaires généraux. Ainsi, le 4 novembre 1960, fut-il pris à partie vertement par Joseph Mbeka, Auguste Kalanda et Nestor Watum. Ceux-ci lui reprochaient aussi de traiter avec l'ONU sans prévenir le Conseil, de « ridiculiser le Collège en faisant des ultimatums qui échouaient, d'agir en prenant le peuple comme un enfant » (4/11/1960). Bomboko se défendit en affirmant qu'il travaillait « sans faire de tapage » (Mutamba 2005 : 34).

Il exigeait que l'ordre du jour de chaque réunion soit porté préalablement à sa connaissance, afin de pouvoir livrer son point de vue, au cas où il serait absent. Le 29 novembre, Nestor Watum, excédé, récidiva ses attaques, accusant Bomboko et les commissaires Albert Ndele et José Nussbaumer (chargé de l'Intérieur) d'être habitués « à engager le Collège (sans le consulter) dans des décisions très graves. Ce sont là, dit-il, des procédés dictatoriaux que nous ne pouvons tolérer » (29/11/1960).

Le Collège fut dissous le 8 février 1961. Joseph Ileo redevint Premier ministre, mais Justin Bomboko demeura actif (voire dominant), lui qui restait ministre des Affaires étrangères. À son sujet, le *Bulletin de la Sûreté* n° 22 du 12 mars 1961 renseignait :

86 (*Ibid.* : 451).



Léopoldville 1960 : Justin Bomboko ministre des Affaires étrangères salue le Premier ministre belge Gaston Eyskens.
(Photo fonds Jules Gérard-Libois. Service Histoire et Politique/MRAC.)

« [...] ses opposants les plus notoires à Léopoldville sont MM. Ileo, Bolikango et Kalonji. L'intéressé se rend impopulaire parce que trop autoritaire. Il semble rallié actuellement à la formule de la fédération. On peut se demander comment il pourra encore être ministre dans un Congo fédéral, car il a peu de chances d'être élu dans l'Équateur. Bomboko est très ambitieux, mais d'autre part extrêmement discret; c'est ainsi qu'il ne parle jamais de ses relations belges. Bomboko a mis une sourdine à ses attaques contre le président Tshombe. »

L'ombre du colonel Mobutu planait sur les réunions du Collège dès les débuts. Les commissaires généraux étaient perplexes. L'initiative d'un gouvernement des techniciens est venue de Mobutu. Le Collège dépendait-il de Mobutu, leur parrain, ou bien celui-ci était-il « un subalterne spécial » qu'il fallait ménager et sur les pieds duquel il ne fallait pas marcher ? (24/9/1960). Six semaines plus tard, les commissaires généraux continuaient à se poser les mêmes interrogations. Oui ou non le colonel avait-il donné le pouvoir au Collège ? Oui ou non le Collège était-il la seule autorité ? D'aucuns estimaient que Mobutu devait demeurer « l'instrument de l'autorité » qu'étaient les commissaires. Mobutu en sa qualité de militaire ne devait plus se mêler de politique. Il devait « demander l'autorisation au Collège pour faire des déclarations publiques » (4/11/1960). N'avait-il pas dit « qu'il donnait son appui total aux commissaires

De son côté, Joseph Mobutu apparaissait comme un acteur de faible importance, bien qu'il fût rapidement devenu un personnage utile, que divers camps tentaient de s'attirer à leur cause. Ainsi, le 9 septembre 1960, fut-il sollicité tour à tour par le président Kasa-Vubu et par le Premier ministre Lumumba (qui s'étaient révoqués mutuellement) (Mobutu 1989: 54). Cinq jours plus tard, le 14 septembre, il déclarait à la radio la décision de neutraliser le chef de l'État, le gouvernement Lumumba et celui d'Ileo ainsi que les deux Chambres jusqu'au 31 décembre 1960. C'est aussi lui qui annonça la création du gouvernement des technocrates (devenu Collège des commissaires généraux) dont, pourtant, le dossier avait été préparé avec Justin Bomboko (Mutamba 2015: 11).

Mobutu craignait beaucoup Patrice Lumumba et il ne s'afficha clairement dans le camp de ses adversaires que bien après Justin Bomboko et Victor Nendaka. L'arrestation du Premier ministre, ramené à Léopoldville le 2 décembre 1960, fut l'occasion choisie pour montrer publiquement son autorité. Il défia Lumumba en le faisant présenter devant lui à sa résidence comme un prisonnier et même en le faisant maltraiter en public par ses soldats.

Les rapports de Mobutu avec l'équipe du Collège furent complexes. Dans les comptes rendus de ses réunions, Jean-Marie Mutamba a consigné les renseignements suivants (Mutamba 2015: 37-39) :

généraux » (17/10/1960), « qu'il se mettait à la disposition du Collège » (29/11/1960) ?

Pourtant, il n'en était pas ainsi en réalité. Mobutu n'a pas voulu exécuter les mandats d'arrêt déposés par les commissaires généraux, ce qui a fait dire à Nussbaumer : « Il a peur d'arrêter les gens. » Mobutu a manifesté des réticences et traîné les pieds pour mettre des soldats ou un peloton de la gendarmerie à la disposition du Collège. Il n'a pas réalisé rapidement la double ceinture autour de la résidence de Lumumba qui lui a été demandée fin septembre. Il s'est irrité de l'adoucissement des commissaires généraux par le chef de l'État; en réaction, les commissaires généraux ont constitué une délégation pour voir Mobutu et lui expliquer les enjeux. Ils ont menacé de démissionner en bloc s'il maintenait de faire un démenti.

Face à la menace de démission des commissaires généraux, Mobutu a marqué son accord

pour octroyer les pleins pouvoirs au Collège jusqu'à la fin de leur mission.

Les commissaires généraux ont convenu d'établir des contacts réguliers avec Mobutu pour éviter toute confusion (27/9/1960). Mais lorsque Kazadi, le commissaire général à la Défense a voulu voir le chef d'état-major Mobutu, il a dû attendre une semaine avant d'être reçu; et quand il a été reçu, cela s'est très mal passé, contrairement à Lumbala, collègue révoqué de Mobutu dans le gouvernement Lumumba (2/11/1960). Trois semaines plus tard, Kazadi a confié au Collège que Mobutu « est introuvable » (29/11/1960).

Le commissaire adjoint à la Défense a voulu à son tour voir Mobutu. Mais il a été éconduit. Dépit, il a proposé à ses collègues que ce soit désormais le colonel qui se déplace pour voir les commissaires, et non le contraire. L'attitude de Mobutu s'explique du fait que Nestor Watum l'a défié. Il a effectué un voyage en Belgique pour la formation des soldats sans informer Mobutu: « Il faut agir en se passant du colonel », « Il doit venir nous consulter dans certains cas » (4/11/1960).

Les commissaires généraux ont posé le problème de leur sécurité personnelle. Mais le colonel n'y a pas donné une suite satisfaisante. Kazadi s'est déclaré découragé, car de nombreuses demandes au colonel ne trouvaient pas de solution.

Le communiqué du Collège relatif à la résorption du chômage par l'ONU, remis par Mario Cardoso à Pascal Kapela, n'a pas pu être radiodiffusé faute d'un accord de Mobutu (5/10/1960). Le commissaire général à la Justice Marcel Lihau

a été délégué par le Conseil pour lui expliquer le bien-fondé du décret-loi constitutionnel relatif à l'exercice des pouvoirs à l'échelon central. Mobutu a laissé au Conseil la responsabilité du décret-loi constitutionnel (7/10/1960).

Ferdinand Kazadi signale qu'il a attiré l'attention de Mobutu sur la réorganisation de l'armée. Malgré ses nombreux et incessants rappels, Mobutu n'y a pas donné suite.

Le Collège s'est décidé pour mener des opérations dans la Province-Orientale afin d'éviter la détérioration de la situation. Ils ont fait signer un décret le 30 novembre. Mais le doute subsistait: le colonel Mobutu allait-il s'exécuter pour superviser les opérations mentionnées dans le décret et faire rapport ?

Les commissaires généraux chargés de l'Intérieur avaient formulé des demandes pour se rendre à l'intérieur du pays et voir la situation sur place. Le colonel Mobutu ne l'a pas accepté: ils devaient se fier à lui, et se contenter de ses renseignements (21/11/1960).

Lorsque Gilbert Pongo a réussi l'arrestation de Lumumba, et que les commissaires généraux ont voulu le récompenser, pour éviter les susceptibilités, ils ont estimé sage de recueillir d'abord l'opinion des militaires avant de prendre une décision.

Les commissaires généraux soupçonnaient Mobutu d'être manipulé par les Marocains (le général franco-marocain Kettani) et de flirter avec Rajeshwar Dayal, le représentant personnel du secrétaire général de l'ONU (2/11/1960).

Il ne peut être affirmé que l'attitude de Joseph Mobutu envers le Collège traduisait son opposition à Justin Bomboko. Tous deux se rendaient, en effet, dans certains cercles où ils se côtoyaient, principalement le Groupe de Binza (Rapport de la Commission Lumumba 2001). Bomboko, le président du Collège, et le colonel Mobutu, chef d'état-major de l'ANC, entretenaient des rapports bien particuliers, comme l'indique le texte dans l'encadré page suivante.

À noter que Justin Bomboko manquait, lui aussi, d'autorité sur les commissaires. Ceux-ci sortaient du pays sans son accord préalable (Compte rendu du 9/11/1960), ce qui l'amena (avec son adjoint Albert Ndele) à supprimer toutes les missions à l'étranger

sans l'accord préalable du Conseil, y compris ses propres missions.

Victor Nendaka, également membre du Groupe de Binza, se plaignit, lui aussi, des lenteurs de la Défense nationale à préparer l'arrêté nécessaire à la mise en application de l'opération militaire sur Stanleyville. Ni Bomboko ni Mobutu, qui étaient les chefs formels en la matière, ne l'aiderent dans ce dossier. Ce qui posa la question de la détention du pouvoir réel durant cette conjoncture politique de crise. En fait, chaque acteur se construisait son profil, son parcours et divers autres pouvoirs agissants les entouraient.

Les rapports avec le Groupe de Binza

Justin-Marie Bomboko était le président du Collège des commissaires généraux. À ce titre, il prenait les devants pour jouer le rôle de facilitateur et corriger les aspérités des relations du colonel Mobutu avec les commissaires généraux.

Le 4 octobre, il a demandé au Collège qu'on lui remette les mandats d'amener. Il irait voir lui-même le colonel Mobutu à ce sujet. Le lendemain, il s'est proposé de voir encore Mobutu pour que les TPM mettent des voitures à la disposition des commissaires pendant les heures de service, et qu'il accepte de faire passer à la radio des communiqués informant la population des travaux réalisés par les commissaires généraux.

Au fil des jours, il s'avère que le président du Collège et le colonel entretenaient des rapports bien particuliers. Le 11 octobre, Bomboko déclara aux commissaires qu'il allait voir Mobutu qui l'attendait pour prendre ensemble des mesures à exécuter. Il dit: «Je vous demande de demeurer solidaires avec *nous*». Deux jours plus tard, il confia aux commissaires: «Il (Mobutu) devient l'ennemi n° 1 et moi n° 2» (13/10/1960). Le 21 octobre, les commissaires apprenaient que

Bomboko et Mobutu faisaient des démarches à deux auprès de l'ONU pour prévenir certains incidents fâcheux. Le 2 novembre, Kandolo a été mis en rapports suivis avec Mobutu.

Bomboko couvrit le colonel Mobutu qui avait déclaré que le Collège se transformait en gouvernement provisoire; il dit aux commissaires étonnés que c'était «un moyen de persuasion» pour obliger les politiciens à s'entendre. Les commissaires furent aussi surpris d'entendre de Bomboko que le président Fulbert Youlou voulait inviter les leaders congolais à Brazzaville pour leur demander de s'entendre.

Bomboko accompagna seul Mobutu à Coquilhatville. Sans doute pour voir sur le terrain l'avancée des troupes de Stanleyville dans la province de l'Équateur.

Le 21 décembre, Jonas Mukamba rapporta au Collège une réflexion sèche faite par Justin Bomboko: «Les questions du Katanga, Stan et Sud-Kasaï [sont] des questions politiques, et le Collège n'avait rien à voir avec elles.» C'est dire qu'il y avait un autre pouvoir au-dessus des commissaires généraux (Mutamba 2015: 43-45).

Joseph Mobutu n'appréciait pas le rapprochement entre le Collège et le chef de l'État. Auguste Mabika Kalanda, par exemple, présentait Joseph Kasa-Vubu «comme la source d'autorité», «comme une force ou une idole» (4/11/1960). Ainsi le Collège et les commissaires généraux entourèrent-ils le président de toute leur sollicitude pour préparer son voyage aux États-Unis et sa défense aux Nations unies à New York.

Joseph Mobutu ne s'afficha pas, comme ce fut le cas de Justin Bomboko et de Cyrille Adoula, en tant qu'adversaire des États sécessionnistes du Katanga et du Sud-Kasaï. Cette attitude réservée lui permit de devenir le recours, du côté de Léopoldville, lorsqu'il fallut approcher Moïse Tshombe, en 1964, afin de contrer la rébellion des Simba à l'Est et celle de Pierre Mulele au Kwilu. Le bulletin de la Sûreté n° 38 du 19 mars 1961 fournit, sur ces différentes questions, les informations suivantes:

«[...] l'action du Gouvernement central [...] compte dans une certaine mesure sur le général Mobutu et ses

troupes [...]. Le général Mobutu est un *faible*, mais il aime qu'on tienne compte de lui et peut être méchant ou commettre de lourdes erreurs si on montre qu'on le sous-estime. Il est actuellement très mécontent contre *tout* le monde par suite des décisions prises à *Tananarive sans le consulter* et depuis qu'il a débarqué à Léopoldville, il rappelle aigrement qu'il représente quelque chose qui pourrait être sérieux et aussi que c'est *grâce à lui seul* que le Congo a été débarrassé de *Lumumba*.

[...] Il ne faut perdre de vue que le général Mobutu est très ami avec Mr Bomboko et que ce dernier médite lui aussi une parade à une situation qui l'a pris de cours sur son lit d'hôpital.

Le général Mobutu a peur de son armée: il souhaite qu'on l'aide à trouver une solution pour la réorganiser sans qu'il ne perde la face. Il convient de ne pas perdre un instant de vue que l'ANC fait ce qui lui plaît. Dans la mesure où Mobutu lui demandera une action négative aux solutions envisagées par les hommes politiques congolais, il y a beaucoup de chances qu'elle marchera,



Lors d'une conférence de presse à Léopoldville tenue le 29 mars 1961 : de gauche à droite J. Bomboko (ministre des Affaires étrangères), J. Ile (Premier ministre), Julien Kasongo (secrétaire d'État aux Affaires étrangères), le général Mobutu. (CP.2007.1.77, collection MRAC Tervuren; photo Belga, 1961.)

car l'ANC est dangereusement contre *tous* les hommes politiques actuels. [...]

Les entretiens de Tananarive ont irrité le colonel Mobutu pour les raisons de prestige personnel dites plus haut, mais aussi parce qu'il se méfie de Mr le président Tshombe. Il estime ce dernier effectuer une manœuvre en deux temps: a) Mr Tshombe se serait joint à une confédération pour obtenir la reconnaissance du Katanga; b) Mr Tshombe se désolidariserait ensuite de la Confédération en vertu même des nouvelles dispositions prises à Tananarive et se trouverait légalement indépendant. »

Joseph Mobutu ne supportait pas d'être défié. Mais il pouvait se montrer patient, lorsqu'il estimait ne pas disposer de beaucoup d'atouts pour gagner une cause. Il avait coutume de dire: «la patience est amère, mais son fruit est doux» (Nimy 2006: 468). Il se révéla être un fin stratège, encore mieux, un « animal » politique aguerri. José Nimy, son directeur de cabinet de 1977 à 1986 écrit: «[...] je considérais même comme un revers personnel le fait de n'avoir **pas réussi que** le président Mobutu intériorise les discours et messages qu'il prononçait et qu'il y croie lui-même de manière à en assurer l'application». D'après lui, le problème essentiel de Mobutu était son incapacité à évoluer: «souvent pour Mobutu, une fois une manche gagnée, il n'attendra pas longtemps pour renouer avec ses habitudes. Quitte à

trouver quoi négocier un prochain sursis. Tout le problème du "changement", à son niveau, était là» (Nimy 2006: 319).

Mobutu maintint durant tout son règne les traits personnels de cette construction apparue dès les premières années de l'indépendance. Baudouin Banza Mukalayi, proche collaborateur du président Mobutu dans la phase finale de son pouvoir (de 1990 à 1996), écrit, sous le titre «Le félin et les cercles du pouvoir»:

«Pour peu que j'aie connu Mobutu, rarement je l'ai vu attaquer quelqu'un de face. C'était un véritable félin. De même qu'il tranchait difficilement des différends entre ses partisans ou ses collaborateurs. Il avait l'art de donner raison à l'un et à l'autre et de s'aligner finalement sur la position du plus fort. Autour de lui se constituaient plusieurs cercles: celui de sa famille biologique, de ses amis congolais et étrangers, de ses collaborateurs. Ceux-ci pouvaient être divisés en deux catégories: ceux en qui il avait pleinement confiance et ceux qu'il utilisait comme faire-valoir, soit pour des raisons de *géopolitique*, soit pour leur technicité.

Dans tous les cas de figure, sa famille biologique jouait un rôle très important auprès de lui, dans ses prises de décisions. Comme Mobutu était naturellement méfiant, il croyait que seuls les membres de sa famille ne pouvaient pas le trahir. Il faudrait reconnaître, toutefois, que Mobutu savait jouer les apparences. [...]

J'ai, néanmoins, assisté à deux cas où le maréchal Mobutu a tranché devant les concernés [...]. Nous sommes, ne l'oublions pas, dans un gouvernement de cohabitation. [...] Mobutu voulait avoir quelqu'un qui ne facilite pas la tâche à Kengo. [...] Le Premier ministre Kengo était alors obligé de recourir au président Mobutu pour son salut. Ainsi, celui-ci était content de retrouver son rôle d'arbitre et de dernier recours» (Banza 2005: 47, 50 et 52).

José Nimy présente la révocation de Jean Nguz, en 1977, comme l'un des rares « incidents d'effroi » durant son passage aux côtés du chef de l'État zaïrois.

« Dans ma vie, je n'avais jamais eu aussi froid dans le dos que les jours où j'ai eu à vivre les durs moments de disgrâce de Nguz et de Sambwa. Nguz en séjour à l'étranger (aux Pays-Bas) pour raison de soins de santé est d'urgence rappelé à Kinshasa par Mobutu. Je ne le savais pas, moi qui le croyais toujours à l'extérieur du pays. Et quelle ne fut pas ma surprise de l'apercevoir au Mont-Ngaliema présent, en cette matinée du 30 juillet, à la cérémonie de prestation de serment d'un nouveau commissaire d'État !

Le président Mobutu paraît manifestement très détendu. Y compris Nguz lui-même. Personne, jusque-là, ne pouvait se douter de rien. Le climat durant le cocktail de circonstance offert aux invités, selon les usages, ne laissera rien apparaître de particulier. À l'issue de la cérémonie, le président fait signe à Nguz de le suivre. En même temps que lui, les chefs de corps constitués : le premier commissaire d'État Mpinga, le doyen du Bureau politique Ilelo, le président du Conseil législatif (Parlement) Bo-Boliko. N'y ayant pas été associé, je regagne mon bureau de travail. Mais voilà que quelque temps plus tard, je suis convoqué de toute urgence par le président Mobutu.

Lorsque je me présente devant le président de la République, je tombe sur une scène effroyable : Nguz est à genoux, saignant du nez, les deux bras levés vers le ciel et suppliant le président, tout en protestant de son innocence. Mobutu est hors de lui, écumant de rage et dans tous ses états. J'en suis littéralement prostré.

Nimy ! s'écriera le président, tu me prépares immédiatement une ordonnance de révocation de Nguz de toutes ses fonctions. Et je le traduirai en justice pour haute trahison ! Tout de suite !

L'élaboration d'une ordonnance de cette nature était une affaire de quelques minutes [...]» (Nimy 2006: 201-202).

José Nimy, dans une note en bas de page de son ouvrage, précise, à ce sujet : « Je me pose aujourd'hui cette question en découvrant la lettre écrite, de Bruxelles, le 20 novembre 1982 par Nguz à Mobutu, que Daniel Monguya a publiée en 1993, dans son ouvrage intitulé *De Léopold II à Mobutu : une conspiration internationale*, à la page 139. Nguz y reconnaît qu'il avait *trahi* en 1977 dans l'affaire des gendarmes katangais. Bizarre ! » (Nimy 2006 : 203).

Le système Mobutu se construit simultanément sur des contradictions, des contrastes et des conflits permanents. Boudouin Banza cite des exemples dans les Forces armées zaïroises (FAZ).

« [...] l'armée était commandée par le général Eluki Monga Aundu qui avait, après les deuxièmes pillages, remplacé le général Mahele, nommé conseiller militaire du chef de l'État, poste sans contenu. Mahele avait, lors des déclarations de politique générale à la CNS, prononcé un discours haut en couleur. Il avait mis à nu les faiblesses des Forces armées zaïroises [...] Il avait, par ailleurs, insisté sur le fait que l'armée était au service du peuple et non à celui d'un individu ou d'un groupe d'individus.

Avant comme après son discours, Mahele avait rendu des honneurs et au président de la CNS, M^{gr} Monsengwo, et à la plénière elle-même. Ce qui, aux yeux des observateurs, constituait une reconnaissance de la souveraineté de la conférence que Mobutu n'avait jamais acceptée. C'est ainsi que le général Eluki, en sa qualité d'invité de la conférence, prend la parole pour contredire les propos de Mahele, insistant, lui, sur le fait que l'armée n'obéit qu'aux institutions légalement établies dont elle a la charge de protéger. Dans son énumération, il insiste sur l'institution Président de la République et Commandant suprême des forces armées [...].

Mobutu, qui avait lu et autorisé le discours de Mahele, demande à Ngbanda, alors ministre de la Défense, de désavouer Eluki, c'est-à-dire de demander à la conférence de ne tenir compte que de la communication faite par le général Mahele, la seule représentant le point de vue de l'armée.

Je suis loin de croire que l'intervention du général Eluki ait été une initiative personnelle. Elle a, certainement, été commanditée par les faucons qui étaient les généraux Baramoto et Nzimbi avec, bien entendu, la bénédiction du maréchal Mobutu lui-même. C'est ce qui, entre autres, justifiera sa nomination en remplacement du général Mahele, comme chef d'état-major général.

[...] [Le] gouvernement Birindwa, disons que lui-même était pratiquement sous les bottes des généraux Eluki, Mavua et Baramoto. Ceux-ci l'accompagnaient régulièrement auprès du maréchal Mobutu à Gbadolite. Ce qui incitera celui-ci à s'exclamer un jour: "Mes généraux sont devenus pratiquement des gardes du corps du Premier ministre Birindwa !".

Dans la cour du maréchal Mobutu, les conflits d'intérêts étaient légion. Alors qu'au départ, monsieur Birindwa est littéralement soutenu par Vunduawe et Ngbanda, à la réforme monétaire, il s'appuiera plutôt sur les chefs militaires ci-haut cités» (Banza 2005: 77-79).

Et même de très proches collaborateurs, poursuit Banza, étaient concernés directement par ce jeu :

« Mobutu aimait entretenir le flou. Alors qu'il continuait à soutenir devant Jeannot Bemba, Antoine Fangbi, son beau-frère, et d'autres que jamais il n'appuierait la nomination de Kengo à la primature, il m'instruit à Yakoma, chef-lieu de la zone [territoire] qui porte son nom, à 300 km de Gbadolite, de mobiliser nos parlementaires en faveur de Kengo. De leur côté, Nguz et Lengema avaient, avant de soutenir Kengo, déjà signé, au nom du Président, des accords avec le professeur Mulumba Lukoji pour sa reconduction à la primature. Beyeye Djema, président délégué général de l'Ofida (Office des douanes et accises), cet autre candidat représentant le courant de la nouvelle génération, était encouragé par Mobutu à poursuivre sa campagne pour le même poste. En sa présence, il lui manifeste son appui. Ancien précepteur de ses enfants, Beyeye passait pour un enfant de la maison. D'autres l'appelaient même *fils adoptif de Mobutu* . En son absence, cependant, Mobutu ne s'empêchait pas de le dire trop ambitieux, mais sans punch pour la primature. Par son cousin, chef de la DSP, et par le biais du parlementaire Dionge, le maréchal Mobutu maintient des contacts avec le candidat Malumba Mbangula, membre de la direction politique du PDSC, qui recevait également les encouragements. Après Yakoma, il me reçoit encore à Gbadolite et me confirme ses instructions relatives à l'élection de Kengo. En même temps, il me demande de ne pas souffler mot à mes convoyeurs, Vunduawe et Ngbanda, à l'aller comme au retour. Ainsi donc, il créait toujours des situations floues pour en tirer seul profit. Il tenait à chacun de ses interlocuteurs un discours différent de celui tenu à l'autre » (Banza 2005: 82-83).

En résumé, il apparaît que sous la Première République, Joseph Mobutu sut alterner blocages et



Mobutu et l'un de ses mentors militaires, le colonel Louis Marlière.

Ils restèrent encore longtemps proches après l'indépendance. (CP.2007.1.5, collection MRAC Tervuren.)

ouvertures face aux initiatives de l'équipe de Justin Bomboko. Il prit le temps d'acquérir de l'expérience, tardant souvent à prendre position. Il fut soldat certes, mais sans grande connaissance de l'armée. Il put compter sur son sens pratique, son adresse à ruser. Par exemple, il s'appuya dans un premier temps sur des Congolais, « soldats brutes », dont son oncle Louis Bobozo, qui devinrent « Compagnons de la révolution », en 1965, des recrues de la Force publique. En même temps, il s'entoura de conseillers militaires étrangers instruits (Marlière, Kettani...). Il garda, par exemple, à ses côtés, le colonel belge Powis De Ten Bosche qui avait déjà été à l'œuvre avec Kasa-Vubu. Ce militaire belge géra l'intendance de Mobutu des années durant (Nimy 2006: 212).

Joseph Mobutu se créa un impressionnant tissu de relations qu'il entretint, d'une part avec ses « amis étrangers », qu'il sut « soigner », sur lesquels il veilla et auxquels il resta fidèle; d'autre part avec ses amis et autres acteurs locaux qu'il sut persuader, intégrer et dominer. Il eut l'habileté de contrôler tout l'espace de pouvoir supprimant toute possibilité de concurrence.

Pendant les quatre premières décennies post indépendance, Joseph Mobutu fut le seul acteur congolais dont la carrière ne connut pas de rupture. Secrétaire d'État dans le gouvernement de Patrice Lumumba, il devint commandant de l'Armée nationale congolaise, sous la présidence de Joseph Kasa-Vubu puis chef de l'État, jusqu'à trois mois précédant sa mort en exil, au Maroc, en septembre 1997.

José Nimy décrit Mobutu à la fois comme un léopard et même un renard, un homme aux facettes multiples : « complexe, imprévisible et insaisissable. En même temps, généreux, prévenant, sensible ; friand de plaisanteries, intelligent, observateur, avec un sens particulier du détail, une mémoire d'éléphant, malicieux, très patient et impulsif par moments ; fin gourmet, un brin de timidité, sûr de lui, audacieux... bref, Mobutu quoi ! » (Nimy 2006 : 163).

3. LE COUP D'ÉTAT DE MOBUTU : RETOUR AU POUVOIR DES ORIGINAIRES DE L'ÉQUATEUR ÉCARTÉS PAR MOÏSE TSHOMBE

Durant le régime de Mobutu, les acteurs originaires de l'Équateur furent largement représentés au sommet de l'État, particulièrement dans les fonctions intéressantes de nature politique et sécuritaire. Une situation contrastant avec celle de la période précédente, pendant la colonisation et la Première République, durant laquelle le poids économique et l'évolution socioculturelle de cette province étaient demeurés faibles, malgré la percée, à Léopoldville, de quelques élites originaires. À diverses occasions, cela leur fut d'ailleurs répété. Ainsi, Vunduawe écrit que Jean Litho (un cousin de Mobutu) avait, « au cours d'un Conseil des ministres [en 1966] [...] reproché vertement à Étienne Tshisekedi, alors ministre de l'Intérieur, son penchant quasi systématique pour les candidats baluba à tous les postes importants des services publics de l'État. Tshisekedi [lui] a simplement répondu : Mon cher collègue Litho, à qui la faute ? Si vos frères préfèrent aller à la chasse à l'antilope dans la forêt et à la pêche au capitaine dans la rivière, devons-nous laisser des postes vacants pour eux ? » Litho poursuivait : « J'ai réagi, mais du bout des lèvres. Sans conviction. Tellement ses propos m'avaient profondément choqué. Je ne les ai jamais oubliés » (Vunduawe 2000 : 41)⁸⁷.

Il fallait propulser la province de l'Équateur, la faire gagner au plus vite des postes de pouvoir. Aussitôt établi, le régime Mobutu décréta qu'aucune autorité politico-administrative de rang supérieur au chef de territoire ne pouvait diriger sa région d'origine. Dans ce jeu, le régime se permit, non seulement, d'injecter en nombre les originaires de l'Équateur dans divers postes subalternes, leur permettant ainsi

d'inféoder l'ensemble de l'espace national, mais, en outre, là où il voulait détruire l'ordre ancien, il se choisit des lieutenants venus d'ailleurs pour effectuer la besogne. Ce fut le cas, par exemple, au Katanga où, à partir de janvier 1967, un nouveau gouverneur, Jean-Foster Manzikala⁸⁸, prit la direction de la province. Cet ancien gouverneur de la Province-Orientale sous le contre-gouvernement d'Antoine Gizenga, en 1960-1961, fut une « brute féroce ». José Nimy dit de lui :

« Qui fut Manzikala ? Un personnage atypique. Violent et cynique. Très riche et arrogant. Diabolique, il travaillait la nuit, il dormait la journée. De formation scolaire moyenne. Politiquement puissant et "branché" directement sur Mobutu en personne. [...]

Gouverneur du Katanga, en 1966, il sera chargé de "rééduquer", à sa manière, les Katangais sortis, il y a quelques années, de la sécession de triste mémoire. Un peu comme pour les "corriger" et bien les tenir à l'œil, les pauvres Katangais ! Ce fut une période infernale pour nos compatriotes de la province du cuivre » (Nimy 2006 : 108).

Jean-Foster Manzikala demeura un collaborateur « apprécié » de Mobutu, jusqu'au jour où il toucha à un originaire de l'Équateur. C'est encore José Nimy qui raconte :

« Appelé à d'autres fonctions, il sera nommé, en 1971, inspecteur d'État. À ce titre, il aura la haute main sur la territoriale et la sécurité intérieure, spécialement celle de la ville de Kinshasa. Ce sera dans l'exercice de ces fonctions que l'intéressé se livrera sur des citoyens à

88 Jean-Foster Manzikala est né à Léopoldville le 27 février 1937, de père militaire ; originaire de la tribu Longo, clan des Ogambi, dans le Kibali-Ituri en Province-Orientale. Élu président sectionnaire du MNC/L à Faradje, en 1959 ; participe au congrès d'octobre du MNC/L à Stanleyville ; il écrivit à plusieurs reprises à Lumumba, qu'il avait connu à la prison de Stanleyville, mais celui-ci ne lui répondit pas. Il écrivit des articles dans la presse dans lesquels il s'opposait à l'indépendance et rendait hommage à l'œuvre civilisatrice de la Belgique. Il se présenta sur la liste individuelle aux élections de 1960 ; administrateur du territoire de Faradje, puis vice-président du gouvernement provincial avant de succéder à Jean-Pierre Finant ; mis en résidence surveillée en octobre 1961, après avoir été destitué par l'assemblée provinciale ; élu, en août 1962, président de la province du Kibali-Ituri ; devint membre du Radeco, en 1964, puis président provincial de la CONACO, en mars 1965 ; député national en 1965 ; élu gouverneur du Kibali-Ituri ; élu gouverneur de la Province-Orientale, en décembre 1966, mais nommé par Mobutu gouverneur du Katanga.

87 D'après les propos recueillis auprès d'Étienne Tshisekedi.

des atrocités innommables, des vexations et des humiliations inimaginables, des arrestations arbitraires, des séquestrations sauvages, des tortures et des mises à mort massives dans des conditions de cruauté et de férocité indescriptibles. Et même avec ce "palmarès" macabre, je n'aurai pas encore fini de décrire le personnage Manzikala [...]

Mais comme rien ici-bas n'est éternel et que tout se paie, voilà notre "homme fort" lâché, en 1972, par Mobutu et déferé (enfin) devant la Cour suprême de justice (en raison du privilège de juridiction) pour répondre de multiples infractions retenues à sa charge par le parquet général de la République.

La goutte d'eau qui aura fait déborder le vase sera l'enlèvement et l'assassinat d'un jeune et haut responsable de la JMPR, Thomas Eale, originaire de l'Équateur, exécuté dans des conditions atroces [...]» (Nimy 2006: 108-109).

Mais José Nimy poursuit son questionnement comme suit :

«[...] Manzikala. Voilà un homme tout puissant, très proche du pouvoir et qui n'était pas à ses premières frasques politiques. Il opérait au vu et au su de tous, sans avoir jamais été inquiété. Durant son mandat de gouverneur du Katanga, il n'avait pas hésité à ordonner l'enfermement, pour 24 heures, dans un congélateur en marche, de son commissaire de sous-région, l'infortuné Pascal Mazamba. Au motif que celui-ci n'était pas présent à la gare de Likasi pour l'accueillir [...]

Si les poursuites ultérieures décidées contre Manzikala n'avaient été fondées que sur des préoccupations éthiques et le seul souci de justice, ce condamné à la peine capitale aurait dû, pour l'exemple, être exécuté. Lui au moins. L'opinion publique ne s'en serait certainement pas émue ni choquée; alors qu'elle l'était en juin 1966, quand il s'était agi de la pendaison des "quatre conjurés de la Pentecôte", froidement exécutés pour des griefs beaucoup moins évidents» (Nimy 2006: 113).

Le procès Manzikala se passa sous la présidence de Marcel Lihau, Budja du district de la Mongala⁸⁹.

Les exemples d'accaparement du pouvoir sur l'ensemble du pays par les seuls originaires de la province de l'Équateur devinrent de plus en plus flagrants au

milieu des années 1970. Telle fut cette décision, prise en 1978 par le Conseil supérieur de la défense, créé en juillet 1977. Le rôle de cet organe était d'arrêter les décisions relatives à la direction militaire et de donner des avis au président Mobutu. Il était dominé par les originaires de la province de l'Équateur et intégrait quelques originaires perçus comme étant des alliés issus de la province du Haut-Zaïre. Félix Vunduawe, ce Ngbandi, dernier directeur de cabinet de Mobutu (1992-1997), commenta l'une de ses décisions en ces termes :

« À la suite du coup d'État manqué opéré par un groupe de jeunes officiers, Kalume, Mpika et consorts, en 1978, il avait été décidé, au niveau du Conseil supérieur de la défense de procéder à l'épuration ethnorégionale de certains cadres spécialisés d'état-major, ressortissants notamment des régions du Bas-Zaïre, de Bandundu, du Kasai-Occidental, du Kasai-Oriental et du Shaba. Comme par un fait exprès, tous les jeunes officiers condamnés pour avoir conspiré contre la République étaient non seulement des ressortissants des régions ci-dessus, mais aussi des diplômés des grandes écoles militaires belges, françaises, britanniques et américaines. [...]

Cette décision fut plus politique que militaire; elle était dictée par la peur du pouvoir en place d'être débordé et aussi par le désir de quelques officiers généraux de régler des comptes personnels. [...] la décision [...] fit prendre conscience à toutes les victimes de leur identité commune, de leurs intérêts et sort communs face au pouvoir en place dont ils devenaient dorénavant les mal-aimés en raison de leurs origines ethnorégionales ! Désormais, ils avaient des raisons plausibles de se sentir exclus du régime Mobutu qui les considérait comme des corps étrangers ! » (Vunduawe 2000: 150-151).

La promotion de ceux perçus comme étant des «frères de Mobutu» devenant trop visible, les originaires des autres provinces du pays finirent par parler, en termes allégoriques, du «passage sans transition de la pirogue à la Mercedes».

Si Mobutu incarne encore aujourd'hui la gabe-gie qui détruisait profondément l'État congolais, la province de l'Équateur est, elle aussi, restée collectivement liée à cette responsabilité.

Ainsi, en 2001, lorsqu'il s'est agi de juger les personnes accusées de l'assassinat du président Laurent Désiré Kabila, c'est l'ambassadeur Emmanuel Dungia, auteur de l'ouvrage *Mobutu et l'argent du Zaïre* (L'Harmattan 1992), qui fut désigné. Ce Ngbaka

89 Manzikala sera condamné à la peine de mort. Qui sera ultérieurement commuée par le président Mobutu en peine de prison à perpétuité. Le condamné sera, plus tard, remis en liberté, près de cinq ans après l'exécution partielle de sa peine.

originaire du Sud-Ubangi avait été agent des services secrets sous Mobutu, avant de connaître l'exil puis d'être approché par Laurent Désiré Kabila. Le ministère public retint contre lui, comme pièce à conviction, cette dénonciation du mobutisme par quelqu'un qui l'avait servi, estimant que: « Qui a trahi trahira » (Compte rendu d'audience du CDH, 31/8/2001).

« Sur convocation du chancelier, les Compagnons de la révolution se sont réunis le mardi 14 février 1989 pour un travail de réflexion sur la situation générale du pays, plus précisément sur les manifestations des étudiants de l'université nationale et des instituts supérieurs à Kinshasa [...].

Les Compagnons de la révolution ont pris connaissance d'un tract rédigé par les manifestants et qui dénonce à tort ou à raison la mauvaise gestion et le manque de moralité de certains dirigeants de l'Unaza dont principalement le recteur Bingoto.

Des débats qui s'en sont suivis, il a été relevé entre autres que:

1) Le recteur de l'Unaza vit dans un milieu qui peut être qualifié d'hostile et qui ne lui reconnaît aucune autorité. En effet, le citoyen Bingoto est tout seul au milieu de collaborateurs du Kasai, de Bandundu et autres Bas-Zaïre, qui, depuis toujours, ont une mainmise totale sur la formation proprement dite de nos futurs cadres universitaires. La preuve en est que les étudiants originaires des régions précitées terminent leur formation universitaire en grand nombre plus que ceux des autres régions.

Le recteur Bingoto, très conscient de la situation a toujours usé, de son côté, de ses prérogatives pour faire le contrepoids en injectant, bon an mal an, des étudiants d'autres régions, parfois selon certains procédés frisant l'anarchie. Et nous ne pouvons que l'en féliciter !

2) Les étudiants reprochent aussi au recteur Bingoto son manque de moralité par l'étalage de sa fortune (voitures, etc.) dont il s'enorgueillit publiquement alors qu'eux étudiants sont soumis à des conditions de subsistance très difficiles.

Les présentes manifestations des étudiants sont donc, selon certaines déclarations des manifes-

Ce jugement était tout autant un amalgame qu'une présentation exagérée, dictée par la volonté de revanche des kabilistes.

Le comportement de certains hauts cadres du régime Mobutu apporte d'autres preuves, comme le montre ce rapport des Compagnons de la révolution, daté du 16 février 1989, adressé au président Mobutu :

tants, la conséquence logique de l'insolence du recteur qui ne se soucie pas de leur sort. [...]

Vu ce qui précède, les Compagnons de la révolution proposent au Président-Fondateur les mesures suivantes :

Vu le désordre qui règne actuellement dans la capitale au moment où tout le pays est mobilisé pour faire front à la Belgique :

- 1) qu'il soit procédé à la fermeture pure et simple du campus de Kinshasa durant cette année académique ;
- 2) que soit définitivement fermé l'Institut pédagogique national (IPN) dont les étudiants devront être versés, à la prochaine année académique, dans des complexes ISP des régions (intérieur du pays).

Dans l'entre-temps, tous les étudiants meneurs des manifestations doivent être rassemblés et renvoyés dans leurs milieux d'origine où ils seront sous le contrôle administratif des autorités sous-régionales et de zone et où ils ne pourront se déplacer que sous la responsabilité de celles-ci.

CONCLUSIONS

La situation qui prévaut actuellement à l'Unaza est la conséquence logique d'une vieille politique de *passivité* et de *négligence* de certains de nos leaders de la région de l'Équateur qui, dès l'accession de notre pays à l'indépendance, avaient cru bon de favoriser les étudiants du Kasai et de Bandundu en leur facilitant l'obtention de bourses d'études à l'étranger.

Aujourd'hui, nous payons chèrement cette négligence coupable de ces leaders inconscients qui pour conserver jalousement leurs fonctions politiques redoutaient l'émergence de jeunes cadres. Aussi, les quelques cadres universitaires de l'Équateur et du Haut-Zaïre (pour ne citer que

ceux-là) qui ont émergé, se complaisaient-ils à des fonctions politiques et de sécurité qui sont bien sûr, très alléchantes, abandonnant ainsi toutes les fonctions administratives et judiciaires entre les mains des cadres ressortissants du Kasai et de Bandundu surtout. Heureusement que le commandant suprême des FAZ [Mobutu] qui avait perçu le même danger avait pris à temps les mesures qui s'imposaient.

Dès lors, il ne peut être surprenant de constater qu'au niveau de notre enseignement universitaire, cette mouvance des cadres du Kasai et de Bandundu ait toujours créé de sérieux problèmes à la régence à l'UNAZA, surtout et chaque fois que le titulaire en est un ressortissant de l'Équateur.

Le mal ainsi enraciné depuis de longues années et dont nous ressentons aujourd'hui les contrecoups ne pourra être combattu qu'en recourant à toute stratégie dont les effets ne pourraient apparaître qu'à long terme. Peut-être qu'avec la fermeture du campus de Kinshasa, l'autorité pourra, patiemment et en toute sérénité, examiner à fond le problème et trouver les voies et moyens pour éliminer, dans les années à venir, cette situation déplorable.

Il faudrait veiller à ce que les nouveaux responsables – recteurs et directeurs généraux – qui seront prochainement désignés, présentent un certain profil. Il faudrait qu'ils soient des

personnes mûres, d'un certain âge, des cadres sûrs et non pas des opportunistes.

D'autre part, il faut que les professeurs, à qui sera confiée demain la lourde responsabilité de former nos universitaires, soient des personnes acquises à la cause de la Révolution.

Nous déplorons actuellement que certains professeurs tels que les citoyens Djelo et Mboyo¹ et d'autres pour ne pas les citer se livrent à une campagne anti-régime dans nos universités et instituts d'enseignement supérieurs au vu et au su de tout le monde; sans que ces canards boiteux soient inquiétés. Ce laxisme des autorités académiques doit cesser. [...]»

Kinshasa, le 16 février 1989,

Pour les Compagnons de la révolution,

Le membre du Comité central du MPR

Chancelier de l'Ordre des compagnons de la révolution et des

ordres nationaux Sgé/ Nkulufa Lombindo Londjali

Général de brigade

¹ Victor Djelo et Mboyo Empenge étaient tous deux professeurs à la faculté de droit à l'Université de Kinshasa. Le premier était Otetela du district du Sankuru, le deuxième Mongo, originaire de la province de l'Équateur, dans sa partie sud: district de la Tshuapa, territoire de Befale. N'ayant pas réussi à l'élection législative de 1987, il devint un électron libre et critiqua ouvertement la gestion du régime Mobutu.

Ces partisans de Mobutu n'étaient pas encore conscients que le régime avait atteint sa phase d'érosion finale. Ils se positionnaient en exigeant des faveurs à n'importe quelle condition. Ainsi le recteur Bingoto (après avoir quitté le poste de recteur d'abord à l'université de Lubumbashi, puis à l'université de Kinshasa), accusé d'une mégestion manifeste à l'origine des contestations estudiantines, fut-il récompensé en accédant à la fonction, très rémunératrice, de directeur général de la Société générale d'électricité (SNEL). Il y demeura jusqu'à sa mort, en 1995, survenue dans un accident d'avion à Kinshasa. À noter qu'il revenait de Gbadolite, où il était membre d'une délégation partie rencontrer le président Mobutu.

Des secteurs entiers de l'espace public – dont la direction de l'armée et la sûreté nationale – furent pratiquement confisqués par les seuls originaires de l'Équateur. Ainsi les chefs d'état-major furent-ils presque tous de la même province, de 1965 jusqu'à

la fin du régime, excepté Babia Zongi et Alexandre Singa Boyenge, qui étaient Azande et Mbenza, originaires du Bas-Uele (voir tableau 3.2).

Vers la fin des années 1960 et au début des années 1970, les soldats Antoine Molongia Mayikusa (Limbinza de Mankanza) et Antoine Bumba Moaso (Budja de Bumba) avaient été chargés de recruter massivement pour l'armée dans la province de l'Équateur. La meilleure occasion qui s'était présentée, pour Molongia, avait été la création de la nouvelle « Division Kamanyola ». Les recrues provenaient de plusieurs territoires ou appartenaient à plusieurs peuples de la province de l'Équateur. Mais cette pratique n'eut qu'un temps. Le général Bumba, qui reprit cette mission, porta son choix principalement sur ses frères ethniques, les Budja. Ceux-ci furent affectés, dans leur majorité, à la Division des troupes aéroportées de choc (DITRAC), assurant la sécurité du président Mobutu, une position qui leur

Tableau 3.2. Commandants en chef de l'armée sous le régime Mobutu

Noms	Fonction, statuts et date de nomination	Peuples et provinces d'origine
Bobozo Louis de Gonzague	Commandant en chef, 24 novembre 1965	Ngbandi ; Nord-Ubangi
Masiala Kinkela Léopold	Commandant en chef <i>ad interim</i> du 5 avril à début juin 1967	Yombe ; Bas-Congo
Bosango Mboliasa Séraphin	Commandant en chef <i>ad interim</i> du 27 janvier 1971 au 25 juillet 1972 ; mise à la retraite le 27 juillet 1972	Bolia du territoire de Kiri dans le Mai-Ndombe
Bumba Moaso Djogi Antoine	Capitaine général, 27 juillet 1972	Budja ; Mongala
Babia Zongbi Malgbia Jérôme	Capitaine général, 1 ^{er} juillet 1977	Azande ; Bas-Uele
Singa Boyenge Alexandre	Chef d'état-major général, 6 mars 1979	Benza ; Bas-Uele
Eluki Monga Aundu Sébastien	Chef d'état-major général, 8 janvier 1985	Budja ; Mongala
Lomponda wa Botende	Chef d'état-major général, 1987-1989	Limbinza ; Équateur
Mazembe ma Ebanga	Chef d'état-major général, 11 janvier 1990	Ngombe ; Mongala
Mahele Lieko Bokungu	Chef d'état-major général, 3 octobre 1991	Budja ; Mongala
Eluki Monga Aundu Sébastien	Chef d'état-major général, 10 février 1993	Budja ; Mongala
Kpama Baramoto Kata	Chef d'état-major général <i>ad interim</i> , 20 novembre 1996	Ngbandi ; Nord-Ubangi
Mahele Lieko Bokungu	Chef d'état-major général, 18 décembre 1996-17 mai 1997	Budja ; Mongala

Source : les données du tableau ont été rassemblées à partir de Banyaku Luapa Epotu (2000).

permet de bénéficier d'un bon encadrement matériel et, surtout, d'une formation de qualité à l'école de formation des officiers de Kananga. Cela ne tarda pas à être perçu par l'ethnie et par la famille du chef de l'État comme une menace pour sa sécurité. Dès lors, les Ngbandi se chargèrent d'entourer seuls Mobutu, grâce à la création de la Brigade spéciale présidentielle (BSP), héritière des missions dévolues jusque-là à la DITRAC. Nzimbi Ngbale, le neveu de Mobutu, devint son commandant et le resta jusqu'à la fin du régime, en 1997. La BSP devint, en 1986, une division appelée « DSP ». Ses soldats étaient majoritairement des Ngbandi, formés de manière rapide à la nouvelle école militaire, créée dans la banlieue de Kinshasa, dénommée Centre de Kibomango. Dans la DSP, les autres originaires de la province de l'Équateur passèrent dès lors pour n'être que des étrangers. Cette division échappa au contrôle de l'état-major général de l'armée zaïroise, les ordres et les instructions n'étant donnés que par le président Mobutu.

Ces recrues, arrivées par vagues, et selon les opportunités qui se présentaient, reprirent les postes des soldats épurés originaires des autres provinces, surtout en 1975 et 1978. L'armée zaïroise continua dans son ensemble à être dominée par les originaires de la province de l'Équateur, jusqu'à la fin du régime de Mobutu, en mai 1997. Il y eut des têtes couronnées selon leurs ethnies : Nzimbi, Boloji et Philémon Kpama Baramoto, du côté des Ngbandi⁹⁰ ; Eluki et Mahele, dans le quota des Budja. Mis à part les officiers appartenant à ces deux ethnies, devenues les plus représentatives au niveau du commandement général, citons aussi les officiers Lomponda wa Botende, pour les Limbinza, Manzembe ma Ebanga, pour les Ngombe ou encore Soma, pour les Ngbaka (Kisukula 2001).

90 Et l'apparition du capitaine Nkongolu, le fils du président, qui n'appartenait à aucune unité militaire officielle, durant les derniers moments du régime Mobutu.

4. GBADOLITE SURCLASSE MBANDAKA ET CONCURRENCE KINSHASA

C'est à Coquilhatville, le 22 mars 1966, que le président Mobutu annonça son intention de créer « un mouvement politique ». Mais « Le chef-lieu de notre province est situé sur le sol des Nkundo et pas sur celui des soi-disant Bangala », clamaient les Mongo dans le journal *Lokole Lokiso*, en 1956 (cf. *supra*). Mbandaka consolida au fil des années son rôle de chef-lieu administratif et, aussi, de centre régional de distribution de la province de l'Équateur. Mais, sans que ce statut lui ait été officiellement ôté, le siège réel du pouvoir se déplaça dans l'espace ngbandi, où le président Mobutu s'était construit une ville qui, dorénavant, et jusqu'à la fin de son règne, disputa la préséance politique à Kinshasa. Félix Vunduawe se posa la question : « Combien Gbadolite a-t-il coûté à l'État, au trésor public, au peuple zaïrois ? Dieu seul le sait. En tout cas, très cher, tant en termes de finances publiques qu'en termes de sacrifices de toutes sortes qu'il est impossible d'évaluer avec exactitude » (Vunduawe 2000 : 330).

Gbadolite – réunification de deux villages, Gbado et Lite – était la terre natale de Gbemani, le père de Mobutu ; sa mère, Henriette Yemo, était originaire du village Kawele. Mais la motivation qui avait poussé Mobutu à construire Gbadolite était aussi déterminée par les velléités identitaires encore ancrées dans la province de l'Équateur. Lors des élections législatives de 1977 dans l'Ubangi, les Ngbandi – dont Jean Litho (cousin de Mobutu) – avaient été traités de « *gelewi* », signifiant « étrangers ou envahisseurs », en parler ngbaka. En conséquence, Mobutu accéléra la réforme de l'organisation administrative, qui donna naissance au district du Nord-Ubangi, dont Gbadolite devint le chef-lieu.

Le territoire de Gbadolite fut créé par l'ordonnance n° 72/462 du 8 décembre 1972. Son administrateur fut placé « sous l'autorité directe » du président de la République. Il ne dépendait donc pas de l'administration provinciale de l'Équateur. « Dès la seconde moitié des années 1970, Mobutu avait entamé des constructions gigantesques et luxueuses à Gbadolite. Il encouragea les dignitaires du régime à y construire également. Gbadolite prit progressivement tant d'importance, faisant ombrage à Gemena (ancien chef-lieu de l'ancien district de l'Ubangi d'abord, puis de la partie du Sud-Ubangi détaché de la partie Nord) et, surtout, à Mbandaka, chef-lieu de la province de l'Équateur » (Omasombo 2011 : 5).

Gbadolite devint officiellement une ville, le 10 janvier 1987 ; elle comptait 55 000 habitants estimés, en 1995. Avec l'ouverture démocratique décrétée en avril 1990, Mobutu s'installa pratiquement à Gbadolite, jusqu'à sa chute et sa fuite en mai 1997.

Dans le district de l'Équateur, Mobutu fit aussi créer de nouveaux territoires, donnant ainsi aux « Gens d'eau » des circonscriptions politico-administratives (avec siège électif) séparées des espaces mongo. En plus de Bomongo, jusque-là seul territoire de ce district qui échappait à la domination numérique des peuples mongo, il ajouta Mankanza et Lukolela.

Pour rappel, la Cuvette centrale avait été celle des trois provinces de l'ex-province de l'Équateur à s'être le mieux organisée pendant la Première République. Elle n'avait eu qu'un seul gouverneur pendant toute sa durée : Léon Engulu. Celui-ci prit même la tête de la province de l'Équateur réunifiée en 1966. Cette réussite tenait à la fois à la position de Coquilhatville, au rôle joué par l'UNIMO grâce à son habileté et au réseau des soutiens installés à Léopoldville autour, principalement, de Justin Bomboko.

Mais cette identité mongo s'inscrivait en contrepoids du succès d'une identité bangala supra-ethnique de la province de l'Équateur, en s'appuyant sur la promotion de la langue lomongo, appelée à prendre le contrepied du lingala.

5. PANORAMA DES ACTEURS ORIGINAIRES DU DISTRICT DE L'ÉQUATEUR DE 1965 À 1997

Jusqu'à fin 1968, plusieurs agents des services de la Sûreté de Mobutu furent des originaires du Sud-Équateur, auxquels s'ajoutaient ceux du Sankuru et du Maniema faisant partie des espaces anamongo (Banyaku 2006 : 161-162)⁹¹. Mais en juin 1970, Justin

91 On citera le capitaine Denis Ilosono (un Mongo de Mbandaka), secrétaire particulier de Mobutu ; les colonels Basuki (originaire de Bandundu) et Joseph Tshatshi (un Otetela), chargés de la destitution de Kasa-Vubu ; le colonel Honoré Nkulufa (un Mongo de Bolomba [?]) et le lieutenant-colonel Efomi (un Mongo de Bolomba), chargés des renseignements militaires ; le capitaine Michel Lonho (un Babai), chargé de la presse militaire et chargé d'annoncer le coup d'État à la radio ; le colonel Omba (un Otetela), sécurité rapprochée de Mobutu ; les généraux Nyamaseko, Jacques Boteti (originaire du territoire d'Ingende), Ipoma Bansheli, le capitaine Esale, administration militaire... On peut y ajouter Évariste Loliki, un originaire de Mai-Ndombe, que Mobutu avait remplacé comme conseiller du MNC/L à la Table ronde, dès l'arrivée de Patrice Lumumba ; celui-ci devint, après le coup d'État de 1965, le premier directeur de cabinet de Mobutu (Banyaku 2006 : 161).



Justin Bomboko à Tshumbe en 1993, lors du jubilé de M^{gr} Abert Yungu.

En pleine réjouissance, il est ici dans la terre natale de Patrice Lumumba, chez les Atetela. Il n'était plus l'acteur politique déterminant ni au niveau national, ni dans la province de l'Équateur, mais plutôt une image de référence qu'il a tenu à se construire toute sa vie en portant l'identité mongo.

(Archives de la famille Dieudonné Lukinu Welo.)

Bomboko fut accusé d'avoir participé, avec le chef de la Sûreté Pierre Efomi (originaire du même territoire et du même secteur que lui), à une réunion contre les Bangala, considérés comme trop envahissants dans la province de l'Équateur et autour du nouveau pouvoir. Arrêté le 5 octobre 1971, il fut interné à Ekafela (le lieu de relégation des kimbanguistes, durant la colonisation) dans le territoire de Befale, en terre mongo (district de la Tshuapa), jusqu'au 1^{er} septembre 1972. Victor Nendaka le rejoignit, accusé, lui aussi, de constituer une association de malfaiteurs en vue d'attenter à la vie du président Mobutu.

Dans l'armée, l'officier mongo Honoré Nkulufa, devenu ambassadeur en 1972, fut suspendu de ses fonctions en 1975. C'est Lomponda wa Botende (un Limbinza de Mankanza) qui gravit les échelons et obtint des responsabilités le rapprochant davantage du chef de l'État. Avant de devenir, quelques années plus tard, chef d'état-major de l'armée zaïroise, c'est lui qui rendit, en 1977, le jugement condamnant à mort le groupe d'officiers accusés d'être impliqués dans le procès dit des terroristes.

Malgré les difficultés rencontrées dans la gestion de l'État, Mobutu maintint son autorité dans le pays et même sur ses « anciens amis politiques » du début de l'indépendance. Ainsi Mobutu, qui avait envisagé,

un moment, de diviser la province de l'Équateur, se résigna. Pour rappel, dans la foulée des élections de 1977 et de la libéralisation économique, il avait décidé, en 1982, de tenter une nouvelle expérience de décentralisation. La gestion en avait été confiée à Félix Vunduawe, ministre de l'Administration du territoire. Mais cette énième offensive du président inquiéta divers originaires de la province de l'Équateur, qui estimaient avoir déjà été abusivement lésés. Mobutu aurait voulu faire de Gbadolite le chef-lieu d'une province du Nord-Ubangi. Cette province devait être proclamée au congrès du MPR de juin 1988. Or parmi les Mongo, Ngombe, Budja, Ngbaka... régnait un malaise perceptible. Ils craignaient de voir l'ethnie du président les lâcher en se séparant d'eux. Devant la menace d'une conflictualité ouverte dans l'Équateur, Mobutu et le staff du MPR se résolurent à reporter cette décision et à commencer le test de découpage par la province du Kivu, celle d'Alphonse Kithima bin Ramazani (cf. chapitre suivant), originaire du Maniema.

Ainsi la province de l'Équateur arriva-t-elle à se maintenir, dans son ensemble, jusqu'à la chute de Mobutu. Mais elle fut incapable d'empêcher sa fin peu honorable. Malgré la présence, en nombre, de ses originaires aux postes de commandement, l'armée, complètement affaiblie, perdit des combats et du terrain, parce que minée par des dissensions internes. Son dernier chef d'état-major, Donat Mahele, « était un chef militaire sans troupes. La DSP, la partie de l'armée la mieux organisée et la mieux structurée et aussi la mieux équipée, ne lui obéissait pratiquement plus. La garde civile non plus. Malgré les ordonnances du chef de l'État plaçant tous ces services sous le commandement [...] [de] Mahele, rien n'y fit ». Les officiers ngbandi Nzimbi et Kpama Baramoto, chefs respectifs de ces divisions, restèrent de marbre, affichant un comportement autonomiste, si pas indépendantiste (Banza 2005 : 129).

L'Équateur perdit la haute main sur la direction du pays. Un autre mouvement, dirigé par Jean-Pierre Bemba, et voulant concurrencer le nouveau pouvoir katangais des Kabila père et fils, s'organisa assez vite, reprenant à son compte une partie de l'héritage mobutiste.

Tableau 3.3. Sénateurs et députés des Première et Deuxième Républiques

Noms	Peuples et/ou territoires	Fonctions
Bolya Ifekwa Paul	Bolomba	Député et sénateur de 1960 à 1963 ; député de 1970 à 1975 ; député de 1975 à 1977
Bomboko Justin-Marie	Bolomba	Député de 1960 à 1963 ; député (membre du HCR) du 5 décembre 1992 ; député (membre du HCR-PT) du 19 janvier 1994
Mokoso Ambroise		Député de 1960 à 1963
Iloko Victor	Mbandaka	Sénateur de 1960 à 1963
Ilonga Louis	Bolomba	Sénateur de 1960 à 1963
Belika Henry	Limbinza ; Bomongo	Sénateur de 1965 à 1967
Bokuma Théodore	Ekonda ; Bikoro	Sénateur de 1965 à 1967
Boliko Joseph	Bikoro	Sénateur de 1965 à 1967
Embe Isea Bernard	Bolomba	Sénateur de 1965 à 1967
Ilonga Bondoki Albert	Bikoro	Sénateur de 1965 à 1967
Likolongo Joseph	?	Sénateur de 1965 à 1967
Molebe wa Ngele Bondo Joseph	Mankanza	Sénateur de 1960 à 1963 ; sénateur de 1965 à 1967 ; député de 1975 à 1977 ; député de 1982 à 1987 ; député de 1987 à 1992 ; député (membre du HCR-PT) du 19 janvier 1994
Bamala Nkolobise Ekanga Michel	Mbandaka	Député de 1970 à 1975 ; député de 1975 à 1977
Bofala Jean-Marie		Député de 1970 à 1975
Bofala Marc		Député de 1970 à 1975
Bompese Bokolombe Jean	Ekonda ; Bikoro	Député de 1970 à 1975 ; député de 1975 à 1977
Bondengela Michel	Ingende	Député de 1970 à 1975
Booka Thomas	Basankusu	Député de 1970 à 1975
Boulu Jean-Marc	Ekonda ; Bikoro	Député de 1970 à 1975
Ikotela Paul Honoré	Mbandaka	Député de 1970 à 1975
Likata Emmanuel	Bolomba	Député de 1970 à 1975
Ilito Boozi	Basankusu	Député de 1975 à 1977
Lomponda wa Botende	Mankanza	Député de 1975 à 1977
Lomata Etitingi	Lukolela	Député de 1977 à 1982 ; député de 1982 à 1987 ; député de 1987 à 1992 ; député (membre du HCR-PT) du 19 janvier 1994
Bossekota Likala Ntange	Bolomba	Député de 1982 à 1985 (décès)
Yelemenga Nkumu Nzu	Ntomba ; Bikoro	Député de 1977 à 1983 (décès)
Bofuki Lilango	Mbandaka	Député de 1982 à 1987
Bossekota wa Lokilo	Bolomba	Député de 1982 à 1987 ; député (membre du HCR) du 5 décembre 1992 ; député (membre du HCR-PT) du 19 janvier 1994
Botedjwa Elongama	Ingende	Député de 1982 à 1987
Lomama J'Ekolonga	Basankusu	Député de 1982 à 1987

Noms	Peuples et/ou territoires	Fonctions
Efole Bolema	Bolomba	Député de 1987 à 1992 ; député (membre du HCR-PT) du 19 janvier 1994
Lokula ja Lokula	Ingende	Député de 1987 à 1992 ; député (membre du HCR-PT) du 19 janvier 1994
Ngomo Is'Entole	Basankusu	Député de 1987 à 1992
Bokungulu Bosowa	Basankusu	Député (membre du HCR) du 5 décembre 1992
Ikina Ngil'Eyome	Ingende	Député (membre du HCR) du 5 décembre 1992
Lokomba Lokula	Basankusu ou Ingende (?)	Député (membre du HCR) du 5 décembre 1992 ; député (membre du HCR-PT) du 19 janvier 1994
Ndjemoti Mutongi	Bolomba	Député (membre du HCR) du 5 décembre 1992
Pondja Bayeli	Mbandaka (Inzolo)	Député (membre du HCR) du 5 décembre 1992
Bofaka Bok'Ouya	Basankusu	Député (membre du HCR-PT) du 19 janvier 1994
Bofunda Jean-Paul	Bolomba	Député (membre du HCR-PT) du 19 janvier 1994
Bokungulu Bosowa	Basankusu	Député (membre du HCR-PT) du 19 janvier 1994
Bongombe Bohulu	Bolomba	Député (membre du HCR-PT) du 19 janvier 1994
Booto w'Itambala	Bikoro	Député (membre du HCR-PT) du 19 janvier 1994
Likata Bendi	Bolombo	Député (membre du HCR-PT) du 19 janvier 1994
Lisanga Bonganga	Basankusu	Député (membre du HCR-PT) du 19 janvier 1994
Mputu Bosekota	Bolomba	Député (membre du HCR-PT) du 19 janvier 1994
Ngomo Is'Entole	Basankusu	Député (membre du HCR-PT) du 19 janvier 1994
Nsay Gabriel	Bolomba	Député (membre du HCR-PT) du 23 avril 1995

Source : les données du tableau ont été rassemblées à partir de Banyaku Luapa Epotu (2000).

RÉFÉRENCES

- Banyaku Luapa Epotu, E. 2000. *Chronologie, monographie et documentation sur l'histoire politique du Congo des années 60 aux années 90*. Kinshasa : Ciedos, éd. Compodor.
- Banyaku Luape Epotu, E. 2006. *La Pléiade des Anamongo : mythe et réalité. Essai d'une approche socioethnique*. Kinshasa : PUK.
- Banza Mukalay Nsungu. 2005. *Ma vérité sur le maréchal Mobutu Sese Seko et la transition*. Kinshasa : Éd. Africa Text.
- Bruneau, J.-C. 2014. « Le mythe de Sisyphe : construction et déconstruction du territoire congolais ». In Omasombo, J. et Bouvier, P. (sous la dir. de), *Décentralisation et espaces de pouvoir*. Tervuren : MRAC, pp. 117-147.
- Bulletin de la sûreté*. 1961 (19 mars). 28.
- Gerard, E. et Kuklick, B. 2015. *Death in the Congo. Murdering Patrice Lumumba*. Londres : Harvard University Press.
- Kisukula Abeli Meitho. 2001. *La Désintégration de l'armée congolaise de Mobutu à Kabila*. Paris : L'Harmattan.
- Marrès, J. & Vermast, I. 1974. *Le Congo assassiné*. Bruxelles : Max Arnold.
- « Message du président Kasa-Vubu à la séance inaugurale de la première session ordinaire de la 2^e législature du 13 octobre 1965 ». 2000. In E. Banyaku Luape Epotu, *Chronologie, monographie et documentation sur l'histoire politique du Congo des années 1960 aux années 1990*. Kinshasa : Ciedos et éd. Compodor.
- Mobutu, S.S. 1989. *Dignité pour l'Afrique. Entretiens avec Jean-Louis Remilleux*. Paris : Albin Michel.
- Nimy Mayidika Ngimbi, J.-P. 2006. *Je ne renie rien. Je raconte... L'histoire d'un parcours sur un parcours d'histoires*. Paris : L'Harmattan.
- Vanduawe te Pemako, F. 2000. *À l'ombre du léopard. Vérités sur le régime de Mobutu Sese Seko*. Kinshasa : Éd. Zaïre Libre.
- Van Overbergh, C. (avec la collaboration de De Jonghe, E.). 1907. *Les Bangala (État indépendant du Congo)*. Bruxelles : Albert De Wit, libraire-éditeur/Institut international de bibliographie (coll. « Monographies ethnographiques », I), annexe.

CHAPITRE 4

MOBUTU FACE AUX ORIGINAIRES DE L'ÉQUATEUR

Pour plus d'un Congolais, tout originaire de la province de l'Équateur a un lien de parenté avec Mobutu. Or l'Équateur compte divers peuples, qui ne sont pas toujours bien connus, l'identité bangala renvoyant à une représentation générale. Mobutu tira profit de cette situation en affichant sa détermination de créer un citoyen congolais non ethnique, héritage du Congo unitaire de Lumumba. Il dérouta, autant qu'il rassura, ses partenaires. Il intimida les originaires des autres provinces, s'affichant sous les traits d'un chef léopard originaire de la forêt, qu'il fallait à la fois respecter et, surtout, craindre. Tout un symbole de fierté rassemblant autour de lui tous ceux qui appartenaient à sa province d'origine. Son ethnie d'origine, autant que sa famille biologique issue de Mobayi, doivent, dorénavant, être réévaluées. Mais lui, Mobutu, était bien le seul chef.

Divers originaires de la province de l'Équateur furent écartés du pouvoir et éloignés de l'entourage de Mobutu. Mais en dépit de leur nombre, qui crût continuellement, l'opinion ne retint guère cette dimension. Combien se souviennent-ils que parmi les « quatre pendus de la Pentecôte », à Léopoldville, en 1966, figurait Jérôme Anany (un Ngombe de Lisala dans le district de la Mongala), qui avait été ministre de la Défense du Gouvernement central et président du PDC durant la Première République ? Accusé de comploter contre le nouveau pouvoir de Mobutu, il fut condamné à mort par une cour militaire, présidée par Pierre Ingila (un Limbinza), au sein de laquelle siégeaient le nouveau chef de la Sûreté, Alexandre Singa Boyenge, et Honoré Nkulufa⁹².

92 Nkulufa avait été directeur de cabinet de Jérôme Anany comme ministre de la Défense en 1962-1963, avant d'occuper le même poste, du 1^{er} août 1969 jusqu'au 25 juillet 1972.

Parler uniquement des « frères » du président et du pouvoir des originaires de la province de l'Équateur pour caractériser le régime Mobutu nous paraît, cependant, un peu réducteur, de même que le décrire comme un système patrimonialiste, sans préciser ses particularités. Nous faisons nôtre cette considération, qui pourrait apparaître comme une évidence, de Félix Vunduawe : « On ne peut prétendre parler de Mobutu quand on ne le connaît pas. » Il « était très connu physiquement avec sa légendaire toque de léopard et sa canne noire sculptée en bois d'ébène. Mais il était mal connu. [...] l'information [...] est surabondante. [...] le vrai problème est de savoir [...] [la] sérier et [...] [l'] évaluer [...] » (Vunduawe 2000 : 20, 23).

1. LES FIGURES DE MOBUTU

Mobutu, rapporte Félix Vunduawe, se fit à la fois chef coutumier, mari polygame, qui divise pour régner, charmeur de serpent, parfois imprévisible et déroutant, et même pêcheur en eau trouble. Il adoraient créer des rivalités, des discordes, des conflits, sinon la méfiance réciproque entre ses collaborateurs (Vunduawe 2000 : 220-232). José Nimy affirme que Mobutu lui avait confié un jour : « [...] personne ne pourra gouverner ce pays s'il ne maîtrise pas la "matière humaine" » (Nimy 2006 : 409).

Mobutu s'employa à la fois à personnifier et à personnaliser son pouvoir. Le premier trait renvoie à la structure d'un pouvoir représenté par un individu comme pivot de son organisation ; le second se rapporte à la prépondérance de l'image de l'individu acteur pour et sur le pouvoir construit.

«[...] le président Mobutu n'avait jamais voulu rien changer de fondamental, ni en lui ni sur le fonctionnement de l'État. À la limite, juste un 'lifting' des institutions pour épouser l'air du temps. C'était un aveuglement ridicule sur fond d'un cynisme inacceptable [...] à la faveur de la longueur de la Transition, deux opposants sur trois, hier "opposés à Mobutu", étaient "récupérés" et devenaient des "opposants de Mobutu". Bref, tout était rondement bouclé pour préserver le "changement dans la continuité", c'est-à-dire perpétuer l'esprit de l'ordre ancien dans un nouvel habillage institutionnel. Jusqu'au 17 mai 1997, lorsque L.-D. Kabila et ses "kados" actionnés par le Rwanda et l'Ouganda viendront tranquillement, comme sur des roulettes, siffler la fin de la fancy-fair. Une "réaction" était terminée et une autre commençait aussitôt avec le régime AFDL sous les oripeaux du système précédent» (Nimy 2006: 483, 484 et 485).

D'après Félix Vunduawe, «la stabilité des institutions résidait en la personne du président. Tous les acteurs politiques devaient défilier et bouger constamment afin que personne ne puisse se croire indispensable et inamovible [...]. La stabilité du régime Mobutu [...] était assurée par l'instabilité chronique des acteurs politiques» (Vunduawe 2000: 223).

Évariste Mabi témoigne: «Je me souviens que chaque fois qu'il y avait des nouveaux venus dans un organe du parti, après un remaniement, la réunion commençait toujours par une citation de saint Augustin: Dieu qui vous a créé sans vous, ne vous sauvera pas sans vous. Mobutu était clair. On devait se le tenir pour dit: C'est à ma seule discrétion que chacun de vous est membre du Comité central, du Bureau politique ou du Gouvernement» (Mabi 2011: 33).

Mobutu avait reconstruit la province de l'Équateur et il en domina la géopolitique. Pour y parvenir, il recourut à deux stratégies concomitantes: élargir le cercle des collaborateurs et désorienter tous ceux susceptibles d'émerger.

1.1. ÉLARGIR LE CERCLE DES COLLABORATEURS

Pour rappel, le groupe de Binza, organisé dès juillet-août 1960, comptait comme membres Justin Bomboko, Joseph Mobutu, Cyrille Adoula, Victor Nendaka, Damien Kandolo et Albert Ndele. Trois de ces six membres étaient originaires de l'Équateur: l'un du sud de la province, les deux autres du

nord de celle-ci. Victor Nendaka passait pour être un proche. Il était originaire de Buta, dans le district du Bas-Uele, où le lingala était la langue usitée, plutôt que le swahili, parlé dans les autres districts de la Province-Orientale. La conjoncture politique était très incertaine pour tous. Lorsqu'il fallut vaincre Lumumba et que Joseph Ileo, désigné par Kasavubu, n'y parvenait pas se concrétisa l'idée d'un Collège des commissaires généraux. Cette formule s'inspirait de celle des «étudiants experts» à la Table ronde économique de Bruxelles (avril-mai 1960), dont avaient fait partie Albert Ndele, Marcel Lihau, Joseph Mbeka, Évariste Loliki, André Mandi et Paul Mushiete. Joseph Mobutu travailla avec eux dans le cadre du groupe de travail de quinze Congolais chargé d'approfondir les problèmes laissés en suspens par cette conférence. La dénomination de «commissaire d'État» avait été retenue dans les articles 180-184 de la Loi fondamentale du 19 mai 1960. Il «est, dans chaque province le représentant du pouvoir central». Il «dirige les services de l'État existant dans la province; assure les relations qu'appelle la coordination entre les institutions provinciales et centrales».

L'idée du Collège des commissaires généraux ou du «gouvernement des techniciens» fut élaborée par le colonel Mobutu et Justin Bomboko (Mutamba 2015: 11). Elle aurait germé une semaine avant le coup d'État du 14 septembre 1960. Mobutu s'était assuré préalablement la reconnaissance de ce gouvernement par le Département d'État américain (Devlin 2009: 109-112-114). Albert Mpase relate dans ses mémoires avoir reçu, dès le 14 septembre, à la fin de la conférence du colonel Mobutu, «la lourde mission d'inviter le président de l'Association des étudiants noirs de Belgique, M. Lihau, à revenir au pays avec certains membres de notre association pour former un gouvernement» (Mpase Nselenge Mpeti 2008: 116-119). Plus de la moitié des membres de l'Association des étudiants congolais de Belgique furent cooptés dans le Collège des commissaires généraux: Albert Atundu, André Bo-Boliko, Albert Bolela, Justin Bomboko, Marcel Lihau, Évariste Loliki, Félicien Lukusa, Albert Mpase, Jonas Mukamba, Aubert Mukendi, Paul Mushiete, Albert Ndele, Jean-Marie Ngyese, José Nussbaumer et Joseph Mobutu (Mukamba 2010).

Du fait de sa composition, les ressortissants de la province de l'Équateur prirent la tête de la direction du Collège. Ils étaient au nombre de six: trois Mongo, dont Bomboko, et trois originaires du district de la Mongala.

De manière progressive, divers ministres et personnalités ayant une certaine influence politique sur l'opinion locale furent recrutés dans le Groupe de Binza, dont plusieurs anciens commissaires généraux et certains acteurs alors encore très méfiants (C. Kamitatu, Leta, Kimvay, Galassy...). Mobutu puisa dans la nouvelle élite universitaire pour construire autour de lui, telle une pieuvre, sa clientèle.

En effet, le président Joseph Kasa-Vubu et le chef d'état-major Joseph Désiré Mobutu se félicitaient de la collaboration du Collège des commissaires généraux qui les avait aidés à résoudre l'affaire Lumumba. Le chef de l'État était particulièrement reconnaissant envers ces « jeunes commissaires généraux » qui avaient interrompu leurs études universitaires pour se mettre au service de leur pays afin de remettre en marche les services publics. En revanche, pour une frange importante d'étudiants qui avaient créé l'Union générale des étudiants congolais (UGEC), à l'issue d'un congrès tenu à Léopoldville du 4 au 11 mai 1961, les commissaires généraux étaient devenus un repoussoir. L'UGEC critiquait la dépendance des commissaires généraux à l'égard de leurs tuteurs, des techniciens et experts étrangers. Ils étaient téléguidentés et manipulés; ils étaient devenus les instruments de l'exploitation du peuple congolais. L'UGEC en appelait à la formation politique et au patriotisme. Il fallait développer un sens élevé des responsabilités et devenir un éveillé de conscience de la société congolaise. Il ne fallait pas placer ses intérêts personnels avant ceux de la Nation. Cinq ans plus tard, des meneurs de l'UGEC, tels Henri Takizala (qui n'avait pas voulu entrer au Collège des commissaires généraux), Joseph Nsinga, Hubert Makanda ou Gérard Kamanda faisaient partie du sérail mobutiste.

En sa qualité de fondateur officiel du Collège des commissaires généraux et par le contrôle qu'il acquit sur cette institution, Mobutu finit par faire concurrence au chef de l'État Kasa-Vubu. N'avait-il pas déclaré, le 14 septembre: « L'Armée nationale congolaise a décidé de neutraliser le chef de l'État, les deux gouvernements rivaux en présence, ainsi que les deux chambres législatives »? Le gouvernement de Patrice Lumumba et les deux Chambres, qui lui étaient favorables, étaient visés par cette annonce. Joseph Ileo et son gouvernement virent leurs activités suspendues, jusqu'à l'assassinat de Lumumba, en janvier 1961. Le président Kasa-Vubu échappa, quant à lui, à la mesure, mais son autorité s'en trouva écornée. S'il fut

maintenu, c'est parce qu'il était, malgré tout, un allié stratégique de l'Occident, au vu de la conjoncture. L'autorité de Mobutu commença à être reconnue. La déclaration du Collège du 19 octobre 1960 en atteste:

« [...] le colonel Mobutu, conscient des véritables problèmes, conscient aussi du fait que seuls les hommes intègres et compétents sont capables de sortir le pays de la ruine actuelle, a fait appel aux techniciens. [...] En accord avec le seul chef de l'État, son Excellence Joseph Kasa-Vubu, et le colonel Mobutu, chef d'état-major et commandant en chef de l'armée nationale, les techniciens acceptent de servir la patrie menacée en tant que commissaires, à tous les postes de la gestion de l'État. Citoyens et citoyennes, où que vous soyez, criez d'une seule voix: vive le Congo, vive le chef de l'État, vive le colonel Mobutu. »

La présidence du Collège revint à Justin Bomboko. Cette position l'éleva encore sur la scène politique congolaise. Il se présenta pour la première fois aux membres du Collège le 4 octobre 1960, soit deux semaines après la première séance. Recherché par les partisans de Lumumba, il trouva refuge à l'ambassade américaine, sur les instructions de Joseph Mobutu. De là, le chef d'antenne de la CIA le conduisit rapidement à la résidence du président Joseph Kasa-Vubu où il fut hébergé pendant un certain temps sans sortir (Devlin 2007: 101-102-105). Comme lui, d'autres personnalités politiques particulièrement menacées trouvèrent le gîte et le couvert dans la résidence présidentielle, durant cette période mouvementée. Ce fut aussi le cas de Joseph Ileo, pendant trois mois, d'après un témoignage de Martin Ngwete (Mutamba 2015: 13).

Justin Bomboko se trouvait à New York, le 23 septembre. Il ne revint à Léopoldville que le 2 octobre, après être passé par la Belgique.

Durant les premiers mois de l'indépendance et, encore assez longtemps après, Joseph Mobutu ne sembla pas être un acteur politique. Il ne parlait qu'au nom de l'armée. Il avait, certes, été membre du gouvernement Lumumba, puis il avait intégré les espaces de pouvoir, réussissant à approcher Justin Bomboko et le président Joseph Kasa-Vubu. Mais il se gardait de les supplanter, à ce stade. Il se contentait d'évoluer à leurs côtés, comme partenaire utile, observant leur mode de gestion. En revanche, il occupait de plus en plus fermement l'espace de l'armée, au sein de laquelle il trouvait un rôle qui allait



Une vue des invités au parachutage des 40 paracommandos congolais à la plaine de N'Djili le 17 novembre 1960.

Parmi les invités, au premier plan, à l'extrême gauche, madame Mobutu. Au deuxième rang, de gauche à droite : Paul Mushiete (commissaire aux Finances) ; derrière lui, Albert Ndele (vice-président du Collège), le colonel Mobutu, le lieutenant-colonel J. Bertaume (assistant militaire à l'état-major de l'ONU à Léopoldville), F. Lukusa (commissaire à la Fonction publique) et Nussbaumer (commissaire général aux Affaires intérieures).

(CP2007.1.6, collection MRAC Tervuren ; photo J. Makula (Congopresse), 1960.)

le servir, lors de sa prise de pouvoir, quelques années plus tard.

Mobutu fit organiser, le 17 novembre 1960, un défilé de plus de 5000 soldats et une exhibition de 40 parachutistes lancés à 400 m d'altitude. Le but était de montrer la « force et la discipline » de son armée.

Anicet Kashamura raconta que, sous les commissaires généraux, le colonel Mobutu et Victor Nendaka s'étaient rendus à Bukavu, accompagnés de Barthélémy Bisengimana, étudiant finaliste à la faculté polytechnique (ingénieur civil électricien) de l'Université Lovanium de Léopoldville. Le but de ce voyage était de couper le courant, le 1^{er} janvier 1961, à Bukavu, afin de le capturer et le ramener à Léopoldville (Mutamba 2015 : 17). Le 24 novembre 1965, Mobutu sollicita à nouveau Bisengimana pour couper les télécommunications, afin d'opérer son coup d'État. Fin novembre 1965, il le nomma conseiller à la présidence de la République chargé du domaine technique, de l'aéronautique et de la radio. Deux ans plus tard, et malgré sa nationalité rwandaise (Tutsi,

né à Cyibumba, dans le territoire de Shangungu, province Impara), Barthélémy Bisengimana devenait directeur de cabinet du bureau du président. Il le resta jusqu'en février 1977 (Mutamba 2015 : 17).

Après sa prise de pouvoir, Mobutu porta durant quelques années la même toque de léopard. Il arbora le même type de canne sculptée, et s'habilla du même type de costume que ses anciens amis devenus collaborateurs, ministres, gouverneurs de province et autres membres du parti MPR. Mais ce temps ne dura pas. Il finit par décider qu'il serait le seul titulaire de ce mode d'habillement officiel. Tous, même ses anciens partenaires du Groupe de Binza, furent désormais traités de la même manière que les nouvelles recrues. La disgrâce toucha dorénavant tout un chacun, selon les humeurs et les appréciations du chef de l'État.

Ainsi, la mort par pendaison, en 1966, de Jérôme Anany (il avait intégré le Groupe de Binza), aurait dû être interprétée comme un signal fort dans la



Sur la photo (sans suivre l'ordre), entourant le président Mobutu, on reconnaît : Kabayidi, Désiré Konde, Gaston Nsengi Biembe, Jean Litho, Joseph Nsinga, Alphonse Roger Kithima, Étienne Tshisekedi, etc.

(CP.2007.1.161, collection MRAC Tervuren, fonds J. Gérard-Libois ; Studio Diogo (Kinshasa), s.d.)

construction de l'autorité personnelle du président Mobutu. Or ce geste passa presque « inaperçu », les membres « pionniers » ne se sentant pas directement concernés. Mais le chef de l'État multiplia les gestes qui finirent par les désorienter. À la recherche d'une assise populaire, mais aussi d'une identité politique individuelle, le chef de l'État annonça en grande pompe, le 30 juin 1966, la réhabilitation de Patrice Lumumba et l'érection d'un monument à sa mémoire, à Kinshasa. En novembre, il effectua un pas de plus dans cette consécration, en demandant à l'équipe belge du Centre de recherche et d'information sociopolitique (CRISP), qui préparait un ouvrage sur les derniers jours de Lumumba, « d'aller prospecter à Lubumbashi (Élisabethville) la maison où l'ancien Premier ministre "était mort" ». Le 24 novembre de la même année, jour anniversaire de sa prise de pouvoir, il décida d'annoncer que « la maison où était mort Patrice Lumumba avait été découverte et que celle-ci deviendrait un musée national consacré à l'ancien Premier ministre » (Willame 1990 : 477-479).

Ces différents gestes ne rencontraient pas particulièrement l'adhésion de Justin Bomboko et de Victor Nendaka. Ainsi, en 1967, dès que Jean Van Lierde fut arrivé à Kinshasa, avec l'accord du président Mobutu, pour la promotion de deux ouvrages parus sur Lumumba⁹³, Victor Nendaka fit saisir et détruire ceux-ci. Le chef de l'État ne dit mot.

93 Il s'agit des ouvrages de Heinz, G. & Donnay, H., *Lumumba Patrice. Les cinquante derniers jours de sa vie*, édité par le

Le président Mobutu se sentait encore lié à son groupe d'amis. Jusqu'à la fin de 1968, Étienne Tshisekedi (un Luba du Kasai), resta un membre influent du Gouvernement, mais il n'était, cependant, plus secrétaire du MPR. Ses deux confrères ethniques, Jonas Mukamba et Auguste Mabika Kalanda (anciens membres du Collège des commissaires généraux), en revanche, furent accusés de « tribalisme » et perdirent leurs fonctions de gouverneur de province et de directeur de l'École nationale d'administration (ENA).

L'ordonnance n° 69-148 du 1^{er} août 1969 permit, toutefois, à Mobutu de poser un acte significatif touchant directement le noyau du pouvoir issu du coup d'État de novembre 1965. Par cette ordonnance, Justin Bomboko, Victor Nendaka et Étienne Tshisekedi quittaient en même temps le Gouvernement, ayant été nommés ambassadeurs, et devenaient donc les représentants du chef de l'État à l'extérieur. Les raisons invoquées pour justifier cette mesure furent les suivantes :

D'une part, Washington se serait plaint des activités « contestataires » du ministre des Affaires étrangères Justin Bomboko. Quant à Victor Nendaka, il s'était attiré de solides rancunes durant son passage à la tête de la Sûreté⁹⁴, où il s'était montré impitoyable, fourbe et spécialiste des coups fourrés⁹⁵.

Albert Ndele devint (en 1970) ministre des Finances, et fut remplacé à la tête de la Banque par Jules Sambwa, appartenant à l'ethnie de Mobutu. Damien Kandolo (membre du Groupe de Binza) fut placé à la tête de l'ex-UMHK et Cyrille Adoula, jusque-là ambassadeur à Washington, prit la place de Justin Bomboko à la tête de la diplomatie. Ces changements étaient très significatifs : les personnages éloignés avaient fini par être considérés comme dangereux pour le pouvoir personnifié et personnalisé qui se mettait en place. Ceux qui restaient encore à ses côtés passaient pour être des personnages faibles, sans risque pour le pouvoir présidentiel⁹⁶.

CRISP-Le Seuil et de Van Lierde, J., *La Pensée politique de Patrice Lumumba* (1963), édité par Présence africaine.

94 Il fut l'objet d'une tentative d'assassinat à Léopoldville en novembre 1963, puis d'une tentative d'enlèvement à Genève en avril 1966.

95 On surnomma Victor Nendaka « *Magbeta* », ce qui signifie, en lebuale (langue des Ababua, son ethnie d'origine), « sournois, fourbe » ou encore « puissance invisible dans l'eau », nom que lui aurait donné ses oncles maternels, à cause de son comportement.

96 Kandolo et Ndele n'étaient pas, à vrai dire, des politiques. La perte de pouvoir par Kasa-Vubu et sa mort, en 1969, les fragi-

D'autre part, une rivalité s'était développée entre les acteurs entourant le président Mobutu. Interrogé en 2000, Victor Nendaka rappela une dispute qui avait surgi, au cours d'un Conseil des ministres, entre Étienne Tshisekedi et Justin Bomboko. Celui-ci reprochait au premier de recruter en nombre des originaires luba dans l'administration du territoire, son ministère. Tshisekedi avait répondu : « Ce sont des hommes instruits qui sont embauchés, pas des ignares comme tes Mongo ramenés en pirogue pour occuper des postes dans la diplomatie (le ministère de Bomboko) ». L'échange de propos avait été vif et la dispute avait duré quelques dizaines de minutes, empêchant la poursuite du Conseil. Mobutu, qui présidait la réunion, n'était pas intervenu, laissant les protagonistes se tirer dessus à boulets rouges. Quant à Victor Nendaka, il s'était porté aux côtés de Justin Bomboko. La réaction de Mobutu n'avait cependant pas tardé. Lors d'un nouveau Conseil de gouvernement, le chef de l'État affichait un air grave. D'entrée, il déclara être décidé à mettre fin aux copinages. Il jugea l'affaire comme ayant été une humiliation. Désormais, ajouta-t-il, il y a un chef parmi nous. Cette réunion fut très courte, une espèce d'annonce, qui se termina sur l'attente de la nouvelle ligne de conduite. « Nous avons espéré, Justin Bomboko et moi, que Mobutu allait écarter Étienne Tshisekedi », déclara Victor Nendaka. Mais Tshisekedi n'ayant ciblé que les seuls Mongo dans sa critique, n'avait-il pas, à l'occasion, aidé le président Mobutu à fragiliser Justin Bomboko, dont les prises de position pendant la Première République avaient conduit à l'éclatement de la province de l'Équateur ? Mais la sanction du chef de l'État frappa tous les protagonistes : Victor Nendaka devint ambassadeur à Bonn ; Justin Bomboko fut envoyé à Washington ; Étienne Tshisekedi à Rabat. Apparemment, les deux premiers héritaient des postes diplomatiques les plus prestigieux. En réalité, Justin Bomboko et Victor Nendaka furent les principales victimes de la sanction présidentielle. Personne dorénavant ne put se targuer de tenir tête à Mobutu, de narguer son autorité.

lisaient davantage. Quant à Adoula, s'il était toujours un pro-occidental, il était réservé, sans grandes ambitions politiques, même lorsqu'il était devenu Premier ministre. Il passait pour être un dirigeant hésitant qui n'influencerait certainement pas la ligne politique de Mobutu et, donc, ne présentait qu'une façade de politique étrangère parfaitement acceptable. Quelques mois après son entrée en fonction, Adoula tomba malade et fut hospitalisé en Suisse.

La photo reproduite à gauche (p. 337) indique le dernier moment du « pouvoir collectif », celui où Mobutu et ses partenaires paradaient côte à côte, portant encore des costumes et des toques de léopard ou tenant des cannes sculptées à l'identique. Nous sommes ici le 24 juin 1968, à Kinkole, banlieue de Kinshasa. Mobutu, avec à ses côtés Étienne Tshisekedi et Justin Bomboko, était en train d'asseoir son régime. Il était ici président de la République, chef du gouvernement et ministre de la Défense nationale et des Anciens Combattants. Tshisekedi et Bomboko étaient les deuxième et troisième personnalités du pouvoir, en qualité respective de ministre de l'Intérieur et de ministre des Affaires étrangères. Plus pour longtemps.

Mobutu adopta dès lors une attitude différente. Désormais, c'était sa personne qui incarnait l'État et disposait de l'autorité suprême. Son mode de communication politique changea profondément, comme en atteste son apparence en public. Dans ses apparats et même la position de son siège, tout devait être spécifique, différent de tout autre collaborateur. La toque de léopard et la canne qui avaient été, au départ, les symboles du nouveau régime devinrent des signes que lui seul était autorisé à posséder. L'adoption de la philosophie politique appelée « authenticité » va l'aider à clamer haut et fort son statut de chef africain sans égal dans le village et, donc, sans partage de pouvoir avec quiconque. Il s'agit du type de pouvoir coutumier décrit par Georges Balandier comme conçu sous le triple fondement de la puissance, de l'arbitrage et du sacré. Le chef doit manifester sa puissance en exerçant le pouvoir avec force [dans l'intérêt de la collectivité]. Il doit être le justicier respecté [au nom de la sagesse], capable d'être le recours suprême pouvant imposer le respect du droit et faire prévaloir la conciliation. Le chef doit être charismatique, disposant d'une relation privilégiée avec le peuple et le système de forces qui régissent la fécondité et la prospérité (Balandier 1969 : 208).

1.2. DÉSORIENTER TOUS CEUX SUSCEPTIBLES D'ÉMERGER

Au cours de l'année 1969, le président Mobutu craignit de perdre le pouvoir. Celui-ci était l'objet d'une critique de plus en plus véhémente de la part des milieux universitaires⁹⁷. Certes, le président ne

⁹⁷ Les Kongo, surtout depuis la mort de Kasa-Vubu – Vital Moanda, l'adjoint de Kasa-Vubu dans l'Abako, a été arrêté –,



24 juin 1968, Mobutu parade avec ses partenaires à Kingole.

(CP.2007.1.301, collection MRAC Tervuren, fonds J. Gérard-Libois; photo Information, 1968.)

paraissait guère menacé à court terme. Il bénéficiait de l'appui belge en matière d'assistance technique et de développement économique, ainsi que de l'appui politique américain. Mais le FMI et Washington le persuadèrent de veiller aux fissures qui apparaissaient du côté de l'armée et de la Sûreté. Aussitôt, Mobutu réorganisa la structure en créant, en juillet 1969, le Conseil national de sécurité. Son oncle, le commandant Louis Bobozo, fut écarté. Mobutu s'adonna à maintenir une « armée heureuse », dépensant des sommes d'argent, la plupart du temps pour les officiers et l'équipement des troupes qui lui étaient

continuent de considérer Mobutu comme un usurpateur du pouvoir, mais cela n'allait pas plus loin qu'une certaine résistance passive. Les anciens Katangais disposaient de quelques milliers de « gendarmes » armés en Angola, mais le risque d'intervention de ces hommes était très limité, car les Américains, au courant du jeu portugais, conseillaient à Mobutu d'être « compréhensif » vis-à-vis des exigences portugaises. La tentation existait de faire un mariage avec le diable chez les nationalistes congolais anti-Mobutu, c'est-à-dire de s'allier les ex-Katangais, mais le problème du leadership n'était pas facile à régler, ni celui de l'organisation. Moïse Tshombe était mort, Godefroid Munongo, rongé par l'alcool, en résidence surveillée : on voyait mal qui apparaîtrait comme tête de file ; les Katangais continuaient à croire que Jean Kibwe pourrait se révéler l'homme nouveau.

proches. Le budget personnel du président de cette année 1969 dépassa le montant officiel qui lui était consacré. Il puisa aussi dans le budget de la Défense nationale, dont il était lui-même ministre.

Les purges politiques incessantes permirent à Mobutu, toujours craintif, de protéger son pouvoir. L'État fut profondément restructuré. Outre les étudiants, la contestation vint de Justin Bomboko et de Victor Nendaka. La *Libre Belgique* du 6 octobre 1971 soulignait :

« En 1970, ils étaient rentrés au Congo pour participer au congrès du Mouvement populaire de la révolution, le parti unique fondé par le général Mobutu après le coup d'État de 1965. Il s'agissait notamment de choisir un candidat à l'élection présidentielle. Le général Mobutu et les instances supérieures du parti avaient décidé qu'il n'y aurait qu'un seul candidat : le général Mobutu lui-même. MM. Nendaka et Bomboko voulurent s'opposer à ce projet. Ils espéraient être suivis par certains membres du parti, mais ils se retrouvèrent seuls à formuler leur protestation. À peine celle-ci était-elle faite que les deux anciens ministres étaient entourés de soldats qui les emmenèrent vers un camp militaire. »

Le président Mobutu se montra capable de gouverner, non seulement sans ses « copains », mais, aussi, contre eux. On peut citer quelques exemples :

Mario Cardoso Losembe, ancien commissaire général et porte-parole du Collège, devenu ministre de l'Éducation nationale, s'exila en Suisse pour une affaire de détournement de fonds (*Salongo*, 1^{er} août 1973) (Nimy 2006).

Cléophas Kamitatu, qui publia un livre sur la mort de Lumumba, fut poursuivi pour offense à Mobutu (*Le Soir*, 24 mars 1973).

Aubert Mukendi, ancien commissaire général au Transport, qui s'était montré actif dans l'organisation des actions de rue contre Lumumba à Léopoldville, écrivit, en 1969, *Enterrons les Zombies*. Ce livre fut interdit de circulation, de distribution et de mise en vente en France par arrêté du ministère de l'Intérieur de ce pays. À l'origine, une plainte avait été déposée par Mobutu, Nendaka et Bomboko (avant leur limogeage) contre cet ouvrage, estimé avoir contribué à entretenir l'agitation estudiantine à l'Université Lovanium de Kinshasa.

Marcel Lihau, président de la Cour de justice, fut révoqué en tant que magistrat, en 1975. Puis, en 1983, il fut l'objet d'une mesure de relégation administrative dans son village d'origine Yameke, dans le territoire de Bumba, dans la foulée des sanctions politiques contre les « opposants » au régime MPR, surtout après la création de l'UDPS, en 1982.

Les partisans de Kasa-Vubu furent touchés également. Un article du journal *La Cité* du 21 août 1973 signale que :

« Le président Mobutu a annoncé dimanche qu'avait été démantelé un groupe de quatorze Zaïrois accusés d'avoir rédigé et distribué des tracts proclamant l'indépendance de la région du Bas-Zaïre. Les services de sécurité, a annoncé le général Mobutu, n'ont pas encore arrêté le leader de ce groupe, M. Bikebi, ancien directeur politique du parti dissous "Abako" (Alliance des Bakongo, du nom des tribus habitant le Bas-Zaïre) dont l'ancien chef de l'État, Joseph Kasa-Vubu, avait été président. Les treize autres membres du groupe ont été arrêtés, a indiqué encore le chef de l'État zaïrois, qui a annoncé que les malfaiteurs subiraient un châtiment sévère. [Le groupe Bikebi avait créé un journal *Kongo-Dieto*. Bikebi sera découvert dans sa cachette. Victor Nendaka dira qu'il fut tué par les services de Mobutu, et que son corps fut jeté dans le fleuve.]

Évoquant les activités du groupe, le président Mobutu a déclaré que les membres se réunissaient la nuit dans

les cimetières de Kinshasa et distribuaient leurs tracts dans la capitale et notamment dans les ambassades. »

Le président Mobutu ne toléra même plus ces « Compagnons de la révolution », dont presque tous étaient plus âgés que lui. Ceux-ci paraissaient bien connaître son évolution. Pour rappel, son oncle, le général Louis Bobozo, avait facilité son enrôlement dans la Force publique. Depuis, il avait gardé l'habitude de l'appeler « Joseph *muke* » (« enfant ou petit Joseph »). Mais la situation devait changer. Aussi, presque tous ses compagnons connurent-ils la retraite.

Le président Mobutu éloigna ceux qu'il jugeait dangereux pour son pouvoir. En même temps, il en récupéra d'autres, qui ne s'étaient pas maintenus à la suite de la crise de la Première République. Ce fut le cas d'Eugène Ndjoku, par exemple, le chef du parti Union mongo, à sa création en décembre 1959, devenu vice-président à l'indépendance, et ministre de l'Intérieur de la Cuvette centrale, en septembre 1962. Il utilisa sa figure pour effacer l'influence de Justin Bomboko comme leader représentatif du peuple mongo. Ndjoku devint gouverneur de la ville-province de Kinshasa, du 15 janvier 1970 au 27 mai 1976. Appelé Ndjoku Eyo Baba depuis 1971, il se montra un « brillant » chanteur-griot, louant et dansant pour émouvoir Mobutu, promu « guide suprême de la nation ».

2. MOBUTU FACE À LA PROVINCE DE L'ÉQUATEUR

Le président Mobutu réussit donc à éclipser Justin Bomboko. Il amena au pouvoir les originaires des autres territoires du district de l'Équateur, jusque-là non – ou peu – représentés durant la première décennie post-indépendance. Peu de Mongo progressèrent. Ce furent plutôt les Gens d'eau, les originaires de Basankusu et, surtout, de Mankanza, qui bénéficièrent de larges rétributions.

2.1. BOMBOKO REVIENT À LA POLITIQUE EN 1977

Justin Bomboko fut libéré en 1972, grâce à quelques interventions auprès de Mobutu, dont celles d'Arthur Doucy. Mais son retour en politique ne se réalisa qu'en 1977, grâce aux premières mesures d'ouverture démocratique. Il fut candidat aux élections de commissaire politique dans la province de l'Équateur disposant de deux sièges. Félix Vunduawe signale que : « Bomboko Lokumba, un diplomate



Édouard Mokolo (en tenue noire et en ligne derrière le président qui accueille un hôte), ce Limbinza originaire de Mankanza, pénétra la cour du président Mobutu, où il joua différents rôles déterminants ayant marqué le régime. Début 1990, il coordonna le bureau des *consultations populaires* qui conduisit à l'ouverture démocratique en avril 1990.

(Photo collection privée M. Zana Etambala.)

Tableau 4.1. Les originaires du district de l'Équateur dans les exécutifs nationaux de la Deuxième République (1965-1997)

Noms	Peuples et territoires	Fonctions
Bomboko Justin-Marie	Bolomba	Ministre des Affaires étrangères du Gvt du 28 novembre 1965, du Gvt du 22 décembre 1965, du Gvt du 18 mars 1966, du Gvt du 14 septembre 1966, du Gvt du 17 décembre 1966, du Gvt du 5 octobre 1967; ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur du Gvt du 17 août 1968; ministre d'État chargé des Affaires étrangères, de la Coopération internationale, du Commerce extérieur et de la Coordination des affaires économiques et financières du Gvt du 5 mars 1969; vice-premier commissaire d'État et commissaire d'État aux Affaires étrangères du Gvt du 18 février 1981.
Bongoy M'Pekesa Yvon	Basankusu	Vice-ministre chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire du Gvt du 5 mars 1969, du Gvt du 1 ^{er} août 1969, du Gvt du 15 septembre 1970, du Gvt du 16 octobre 1970.
Bokonga Ekanga Botombele Charles	Bikoro	Vice-ministre chargé de la Promotion sociale du Gvt du 5 mars 1969, du Gvt du 1 ^{er} août 1969, du Gvt du 15 septembre 1970, du Gvt du 16 octobre 1970; commissaire d'État à l'Orientation nationale du Gvt du 18 octobre 1975; commissaire d'État au Travail et Prévoyance sociale du Gvt du 4 février 1976.
Bofosa w'Ambèa Nkoso	Bolomba	Commissaires d'État aux Finances du Gvt du 18 octobre 1975, du Gvt du 4 février 1976, du Gvt du 23 février 1977, du Gvt du 8 juillet 1977 et du Gvt du 6 mars 1979; commissaire d'État au Plan du Gvt du 11 janvier 1990.

Noms	Peuples et territoires	Fonctions
Mataa Nkumu wa Bowango	Mankanza	Commissaire d'État à la Culture et aux Arts du Gvt du 18 octobre 1975; commissaire d'État aux Postes, Téléphones et Télécommunications du Gvt du 9 octobre 1981 (PTT), du Gvt du 7 mai 1982 et du Gvt du 5 novembre 1982; commissaire d'État aux Affaires sociales du Gvt du 18 mars 1983.
Mokolo wa Mpombo	Mankanza	Commissaire d'État à l'Orientation nationale du Gvt du 8 juillet 1977, du Gvt du 18 août 1977, du Gvt du 13 décembre 1977; commissaire d'État à l'Orientation nationale, Culture et Arts du Gvt du 13 décembre 1977 et du Gvt du 5 janvier 1978; commissaire d'État aux Affaires étrangères et Coopération internationale du Gvt du 1 ^{er} février 1985, du Gvt du 5 juillet 1985; commissaire d'État à l'Enseignement supérieur, universitaire et Recherche scientifique du Gvt du 18 avril 1986; commissaire d'État aux Travaux publics et Aménagement du territoire du Gvt du 31 octobre 1986, du Gvt du 22 janvier 1987, du Gvt du 10 février 1987, du Gvt du 29 juillet 1987, du Gvt du 7 mars 1988, du Gvt du 28 juillet 1988, du Gvt du 26 novembre 1988, du Gvt du 21 janvier 1989; commissaire d'État aux Transports et Communications du Gvt du 12 mai 1989.
Bokana w'Ondangela	Ingende	Commissaire d'État au Plan du Gvt du 18 janvier 1980, du Gvt du 28 août 1980, du Gvt du 18 février 1981, du Gvt du 9 octobre 1981, du Gvt du 7 mai 1982 et du Gvt du 5 novembre 1982; commissaire d'État aux Travaux publics et Aménagement du territoire du Gvt du 18 mars 1983; commissaire d'État à l'Agriculture du Gvt du 1 ^{er} février 1985, du Gvt du 5 juillet 1985.
Lomponda wa Botende	Mankanza	Secrétaire d'État à la Défense nationale, Sécurité du territoire du Gvt du 18 février 1981, du Gvt du 9 octobre 1981, du Gvt du 7 mai 1982, du Gvt du 5 novembre 1982, du Gvt du 18 mars 1983, du Gvt du 1 ^{er} février 1985, du Gvt du 5 juillet 1985; commissaire d'État à l'Environnement et à la Conservation de la nature du 11 janvier 1990.
Bosekota w'Atsha	Bolomba	Secrétaire d'État au Plan du Gvt du 1 ^{er} février 1985, du Gvt du 5 juillet 1985; secrétaire d'État aux Transports et Communications du Gvt du 18 avril 1986 Aménagement du territoire, du Gvt du 31 octobre 1986, du Gvt du 22 janvier 1987; secrétaire d'État au Plan du Gvt du 10 février 1987, du Gvt du 29 juillet 1987, du Gvt du 7 mars 1988, du Gvt du 28 juillet 1988, du Gvt du 12 octobre 1988, du Gvt du 12 octobre 1988; commissaire d'État au Commerce extérieur du Gvt du 21 janvier 1989.
Ekila Liyonda	Basankusu	Commissaire d'État aux Affaires étrangères et à la Coopération internationale du Gvt du 22 janvier 1987, du Gvt du 10 février 1987, du Gvt du 29 juillet 1987.
Bombito Botomba	Bolomba	Secrétaire d'État au Budget du Gvt du 26 novembre 1988, du Gvt du 21 janvier 1989, du Gvt du 12 mai 1989, du Gvt du 11 janvier 1990; ministre des Finances du Gvt du 4 mai 1990, Gvt du 7 juin 1990, Gvt du 29 novembre 1990; ministre du Plan et Aménagement du territoire du Gvt du 31 mars 1991, du Gvt du 17 juillet 1991.
Ikolo Bolelema Sébastien	Bikoro	Secrétaire d'État à l'Administration du territoire du Gvt du 11 janvier 1990.

Noms	Peuples et territoires	Fonctions
Bingoto Mandoko Mampeya	Bomongo	Secrétaire d'État aux Travaux publics et Aménagement du territoire du Gvt du 11 janvier 1990.
Nkanga Bongo Jean-Paul	Ekonda ; Bikoro	Ministre de l'Agriculture et Développement rural du Gvt du 29 août 1992.
Lokondo Yoka Henri	Ingende	Vice-ministre des Travaux publics du Gvt du 4 avril 1993 ; vice-ministre aux Affaires étrangères du Gvt du 24 décembre 1996, du Gvt du 11 avril 1997.
Bongombe Bohulu	Ville de Mbandaka	Vice-ministre des Travaux publics du Gvt du 24 décembre 1996.
Nkoy-Nzale Ey'Ofundja	Mbandaka	Secrétaire d'État à la Culture et aux Arts...
Efambe Eyolanga Paul	Ingende	Secrétaire d'État aux Affaires sociales...

retors [...], dans le sud de l'Équateur, louvoyait en exploitant les sentiments *anamongo* contre l'hégémonie des Bangala et Kangayani Gbasomo [Ngbaka], un politicard populiste et intrigant [...], dans le nord de l'Équateur, tirait à boulets rouges sur les *Ngbandi de l'Ubangi*, les traitant de seuls *profiteurs du régime Mobutu* » (Vunduawe 2000 : 54).

Les originaires représentatifs de tous les districts et les peuples de la province de l'Équateur se jaugèrent dans cette bataille électorale. Mais tous ne purent y participer, parce qu'il fallait disposer de moyens financiers conséquents et d'assises sociales larges. Ce qui frappa, c'est que Jean Litho, cousin du président Mobutu, l'emporta sur tous les autres. Selon Félix Vunduawe :

« Papa Litho fut élu commissaire politique, membre du Bureau politique du MPR, Parti-État, par des populations bangala, toutes tendances ethniques confondues. Au plan régional de l'Équateur, Papa Litho Moboti avait recueilli 54 % des suffrages, laissant derrière lui le second élu, Bomboko Lokumba, avec 36 % des voix. Quant aux trois autres candidats, Kangayani Gbasoma, Bilo Mangbau et Lomata Etitingi, ils se partageaient les 10 % restant. [...] Avec Papa Litho nous sommes allés, dans un premier temps, dans le sud de l'Équateur, à Mbandaka, chef-lieu de la région, à Boende et à Basankusu, respectivement chefs-lieux des sous-régions de la Tshuapa et de l'Équateur. Ensuite, dans un deuxième temps, nous avons visité toutes les villes ainsi que toutes les zones rurales, les cités et les principaux centres commerciaux et industriels du nord de la région [...] » (Vunduawe 2000 : 54-55).

Justin Bomboko, dans l'Équateur, et Victor Nendaka, dans la Province-Orientale, se portèrent

donc candidats à ces élections, pour pouvoir siéger au Bureau politique, aux côtés de Mobutu, son chef. Mais Mobutu fit perdre à cette institution son importance dans la hiérarchie du système du parti-État MPR. D'abord, il s'arrogea le pouvoir de nommer une partie des membres du Bureau politique, en plus des élus. Puis, en 1980, il créa le Comité central, reprenant au Bureau politique ses attributions. José Nimy en invoque la raison :

« Et Dieu [Mobutu] créa le Comité central

De retour à Kinshasa après environ un bon mois de tournée à l'intérieur du pays, Mobutu convoquera le Bureau politique du Parti-État en conclave. Une session extraordinaire. Et une semaine plus tard, il en sortira une importante décision : la création d'un "Comité central" comme organe d'inspiration, de conception, de décision du parti. Le Comité central est placé au plus haut niveau de la hiérarchie des organes constitutionnels juste après le congrès. En réalité, il occupe désormais le rang et le rôle autrefois dévolus au Bureau politique qui, lui, sera redéfini comme le nouvel organe de contrôle et d'évaluation des actions du Parti-État. Près de 120 personnalités recrutées dans tous les secteurs publics et privés du pays feront leur entrée dans ce Comité central qui entend "remettre de l'ordre" dans la gestion de la République et singulièrement au regard de la "discipline du Parti" ; allusion à peine voilée à l'effervescence politique suscitée par l'avènement de la lettre des 13 parlementaires.

Institué avant tout pour "casser" l'élan et l'activisme d'un Parlement devenu incontrôlable, le Comité central va pratiquement se substituer à tous les organes et services publics ainsi qu'aux entreprises privées de la République pour tout régenter.

Sa «commission de discipline» se transformera en une véritable juridiction qui pourra être saisie ou se saisir d'office de toutes infractions aux lois de la République, à l'éthique politique, à la morale individuelle et collective. Elle prononcera des sanctions conséquentes et, à la limite, elle dira le droit !» (Nimy 2006 : 286-287).

Dans ces nouvelles institutions, la position des membres du Groupe de Binza, qui marqua les premières années de la décolonisation du pays, était fortement érodée. Cyrille Adoula mourut, en 1978, suite à une maladie qui l'avait rendu invalide (inconscient) dès 1975. Damien Kandolo décéda lui

aussi cette même année. Justin Bomboko fut nommé ministre des Affaires étrangères, puis ambassadeur en Belgique. Victor Nendaka, lui, entra au bureau du Comité central comme vice-président. Albert Ndele ne revint pas de son exil en Belgique.

Justin Bomboko et Victor Nendaka n'eurent plus la même influence politique que celle qu'ils avaient avant leur disgrâce. Ils furent, dorénavant, des acteurs *intuitu personae*, intégrant le système MPR, certes, mais c'était Mobutu qui leur attribuait dorénavant des rôles spécifiques. Les biens qu'ils acquirent lors de la zaïrianisation furent mal gérés. Mobutu, quant à lui, fut de plus en plus confronté à

Tableau 4.2. Le Bureau politique du MPR : évolution quantitative de sa composition de 1967 à 1986*

Date de la composition	Nombre des membres	Observations
17 avril 1967	5 membres	-
5 mai 1967	9 membres + le président lui-même se trouvant au-dessus de tous	On ne retrouve que deux anciens membres du premier bureau
5 octobre 1967	16 membres + le président lui-même se trouvant au-dessus de tous	Un membre de l'équipe précédente a quitté
4 juillet 1968	21 membres + le président lui-même se trouvant au-dessus de tous	8 membres de l'équipe précédente ont quitté
8 mars 1969	34 membres + le président lui-même se trouvant au-dessus de tous	3 membres de l'équipe précédente ont quitté
17 décembre 1970	27 membres + le président lui-même se trouvant au-dessus de tous	26 membres de l'équipe précédente ont quitté
21 février 1972	14 membres + le président lui-même se trouvant au-dessus de tous	21 membres de l'équipe précédente ont quitté
8 mars 1974	19 membres + le président lui-même se trouvant au-dessus de tous	3 membres de l'équipe précédente ont quitté
12 août 1974	32 membres + le président lui-même se trouvant au-dessus de tous	4 membres de l'équipe précédente ont quitté
4 février 1976	20 membres + le président lui-même se trouvant au-dessus de tous	20 membres de l'équipe précédente ont quitté
22 novembre 1977	30 membres + le président lui-même se trouvant au-dessus de tous	13 membres de l'équipe précédente ont quitté
22 février 1978	36 membres + le président lui-même se trouvant au-dessus de tous	Tous les membres de l'équipe précédente ont été gardés
28 août 1980	45 membres + le président lui-même se trouvant au-dessus de tous	Tous les membres de l'équipe précédente ont été gardés
3 janvier 1983	20 membres + le président lui-même se trouvant au-dessus de tous	36 membres de l'équipe précédente ont quitté
29 janvier 1985	14 membres + le président lui-même se trouvant au-dessus de tous	17 membres de l'équipe précédente ont quitté
31 octobre 1986	16 membres + le président lui-même se trouvant au-dessus de tous	13 membres de l'équipe précédente ont quitté

* Les données du tableau ont été rassemblées à partir de Banyaku Luape (2000).

des difficultés, et les critiques ouvertes de son régime devinrent de plus en plus nombreuses et véhémentes. Il avait à faire face à une crise économique couplée à une perte réelle de légitimité populaire. Dès 1978, au Parlement, certains députés mirent en cause la crédibilité du président Mobutu. Ils posèrent même la question de son maintien ou non à la tête du pays (Nimy 2006 : 219).

Étienne Tshisekedi et Joseph Ileo, élus députés nationaux en 1977, devinrent président et vice-président du Parlement, position à partir de laquelle ils cherchèrent à atteindre Mobutu via une critique institutionnelle du régime. Mobutu, fragilisé en raison de la crise qui frappait le pays, venait de réinstaurer la fonction de premier commissaire d'État et d'accepter une certaine réorganisation de l'administration territoriale.

Après quelques interpellations de certains gestionnaires publics au Parlement, Mobutu, se sentant visé personnellement, bloqua les débats. Dès lors, Ileo et Tshisekedi s'engagèrent avec quelques députés dans une opposition ouverte contre Mobutu. Leur parcours alternera, désormais, entre emprisonnement et cadeau. En revanche, Nendaka et Bomboko se rapprochèrent de Mobutu, qu'ils appuyèrent à diverses occasions. Mais cette fois en collaborateurs soumis.

Sur Victor Nendaka, José Nimy rapporte :

« Mai 83. L'amiral Lomponda wa Botende est secrétaire d'État à la Défense nationale. Les plus hautes instances militaires réunies viennent d'élever Mobutu au titre et à la dignité de "Maréchal du Zaïre". Il ne s'agit pas, expliqueront-ils, d'un grade dans la hiérarchie militaire, mais d'une reconnaissance spéciale de mérite à celui qui avait conduit des guerres et remporté trois victoires sur l'ennemi extérieur.

Le général Likulia Bolongo, l'auteur de l'ordonnance sur le "maréchalat" l'avait relevé dans les "considérations" du texte qu'il avait pris soin de faire signer directement par le chef de l'État. Tous les préparatifs pour l'organisation de la cérémonie avaient été assurés par les services de la Défense nationale.

Le 19 mai, Mobutu apparaîtra dans ses nouveaux "accoutrements" de maréchal au cours d'une grandiose cérémonie sur le boulevard du 30 Juin. Devant un impressionnant parterre d'invités et des délégués des pays amis à travers le monde. Victor Nendaka Bika, vice-président du bureau du Comité central, deuxième personnalité de la République ès qualité, prononcera

un discours dithyrambique d'une rare flagornerie » (Nimy 2006 : 324-325).

Le cas Justin Bomboko est décrit comme suit :

« La perspective de voir Nguz réussir à la primature inquiétera néanmoins certains "milieux" de l'entourage présidentiel. Bizarre ! Le succès du nouveau Premier commissaire d'État pouvait, selon eux, faire ombre à Mobutu et conforter chez les Occidentaux l'idée selon laquelle Nguz était un successeur possible du "Guide" et présidiable à coup sûr, le cas échéant. Le délit était consommé.

Et voilà que Nguz sera "flanqué" d'un vice-premier commissaire d'État en la personne de Justin-Marie Bomboko Lokumba, un héros déjà fatigué à l'époque et que l'on avait tiré du Bureau politique où il profitait tranquillement du repos du guerrier, que dis-je, du sommeil du "juste". Nguz qui se confiait volontiers à moi s'interrogera sur le sens du choix porté sur Bomboko, un "politique", alors qu'il aurait pu comprendre qu'on lui adjoignit un vice-premier commissaire d'État "économiste", lui-même étant déjà un politique.

N'ayant pas été moi-même associé à ce coup de la "5^e roue", je lui répondrai que je m'en inquiétais sérieusement aussi d'autant que Bomboko était "branché" spécialement sur Seti. Je connaissais les sentiments de Seti envers Nguz. Tout au moins sous l'angle de leurs rapports politiques et professionnels » (Nimy 2006 : 289-290).

Jean Nguz démissionna au mois d'avril 1981, à partir de la Belgique. Mais en bon opportuniste, le même Nguz reviendra œuvrer aux côtés de Mobutu (Nimy 2006 : 325-326).

Les va-et-vient des acteurs durant le régime Mobutu attirèrent l'attention de José Nimy sur un trait de caractère de la classe politique congolaise :

« Je serai frappé de constater que personne, même parmi les plus virulents contre le "système", ne boudera, chacun le concernant, les différentes nominations décidées ainsi par le chef de l'État. Au contraire, beaucoup d'entre eux deviendront les défenseurs les plus farouches du régime [...]. Je me dirai personnellement qu'il y avait un problème plus fondamental de l'éthique et de l'état d'esprit dans le chef des responsables politiques [...] Et même les 13 [parlementaires, ou groupe Tshisekedi, qui adressèrent la lettre de critiques à Mobutu] n'avaient pas demandé de quitter le MPR, mais d'y constituer un courant de pensée » (Nimy 2006 : 220).

Poser le problème du «courage» en démissionnant aurait pu paraître pertinent. Il faut noter cependant, écrit-il, que dans le contexte politique de l'époque, il n'était pas facile de trouver un point de chute en dehors du régime MPR.

2.2. MOBUTU SE CONSTRUIT UN ÉTAT À SA TAILLE

Le président Mobutu fit un usage important des manœuvres de corruption politique. Il démultiplia continuellement l'armature institutionnelle du pouvoir. Usant de remaniements ministériels fréquents ou de la création et/ou l'agrandissement des structures politico-administratives, comme le Bureau politique (cf. *supra*) et le Comité central, il s'assura un potentiel important de protégés dans le cadre de rapports de clientèle. Il acquit le statut de «bienfaiteur» de tous ces «mendiants politiques», trouvant là ce qui lui permit de jouer à volonté de sa clientèle politique.

Tableau 4.3. Les effectifs du Comité central du MPR de 1980 à 1988

Date de la composition	Nombre des membres
2 septembre 1980	114 membres
16 avril 1982	Ajouts de 12 nouveaux membres et 12 membres suppléants
13 février 1983	8 nouveaux membres ajoutés
29 janvier 1985	80 membres et 5 membres du bureau
26 septembre 1986	19 nouveaux membres ajoutés
12 décembre 1988	146 membres

Source : les données du tableau ont été rassemblées à partir de Banyaku Luape (2000).

En plus des fonctions politiques, Mobutu distribua aussi des cadeaux en nature. «Tous les cadres du MPR, écrit José Nimy, rêvaient de rencontrer un jour ou l'autre Mobutu et de lui parler directement aussi bien des questions d'État que des problèmes purement privés (soins médicaux à l'étranger, achat d'un véhicule, d'une maison, d'un tracteur; moyens financiers pour l'entretien d'une plantation, d'une

ferme, etc.). Très attentif à ce genre de sollicitations, Mobutu s'était souvent montré très généreux envers ses interlocuteurs. Les *enveloppes* circulaient à gogo» (Nimy 2006 : 217-218).

Entre le 24 novembre 1965 et le 24 avril 1990, il y eut un total de 55 équipes gouvernementales constituées. Une nette augmentation des effectifs devint systématique à partir de 1980. Pour les chefs de gouvernement, à partir du moment où ce poste fut recréé, en 1977, il y eut : Honoré Mpinga : 20 mois (juillet 1977 – mars 1979); André Bo-Boliko : 16 mois (mars 1979 – août 1980); Jean Nguz Karl-I-Bond : 8 mois (août 1980 – avril 1981); Joseph Singa Udjuu : 16 mois (avril 1981 – novembre 1982); Léon Kengo : 47 mois (novembre 1982 – octobre 1986); Évariste Mabi : 13 mois (janvier 1987 – mars 1988); Jules Sambwa : 8 mois (mars 1988 – novembre 1988); Léon Kengo : 15 mois (novembre 1988 – avril 1990).

Léon Kengo fut le Premier ministre qui se maintint le plus longtemps en fonction. Selon José Patrick Nimy, «Kengo avait été, après Mobutu, le centre de gravité de l'État. Avant lui, seul Barthélémy Bisengimana disposait d'atouts similaires, à quelques infimes nuances près. À partir de 1983, s'ouvrira réellement "l'ère Kengo" aux côtés de Mobutu» (Nimy 2006 : 320).

Dans cette rotation frénétique, il n'y eut presque pas d'acteurs qui ne furent inquiétés. La certitude de garder un poste de pouvoir disparut, et la crainte d'être écarté des rangs du pouvoir devint une préoccupation quotidienne.

Le système Mobutu infantilisa tous les acteurs. Même les plus proches du président passaient leur temps à s'inventer des anecdotes. On se rapportait au «Président fondateur» pour tout geste, même le plus banal. La stratégie de survie politique de chacun fut, dès lors, de détourner le choix de la victime expiatoire sur quelqu'un d'autre. Dans les archives du Comité central du MPR, de nombreux renseignements peuvent être relevés à ce sujet. Diverses correspondances d'Alphonse Kithima bin Ramazani (il fut ministre, commissaire politique, secrétaire exécutif du MPR... ou secrétaire général du MPR de 1987 à 1990) qui assura la coordination du contrôle de tous les secteurs de la vie nationale sont édifiantes concernant cette pratique (voir encadré p. 347).

Tableau 4.4. Composition et effectifs des membres de gouvernements de novembre 1965 à janvier 1990

Date de la composition	Nombre de membres	Observations
28 novembre 1965	23 membres	Premier ministre Léonard Mulamba
1 ^{er} décembre 1965	26 membres	Premier ministre Léonard Mulamba
7 décembre 1965	26 membres	Premier ministre Léonard Mulamba
10 décembre 1965	26 membres	Premier ministre Léonard Mulamba
20 décembre 1965	27 membres	Premier ministre Léonard Mulamba
22 décembre 1965	29 membres	Premier ministre Léonard Mulamba
18 mars 1966	33 membres	Le chef de l'État Mobutu devient aussi chef du gouvernement
14 septembre 1966	29 membres	Premier ministre Léonard Mulamba
17 décembre 1966	24 membres	Le chef de l'État Mobutu devient aussi chef du gouvernement
5 octobre 1967	22 membres	Le chef de l'État Mobutu devient aussi chef du gouvernement
17 août 1968	26 membres	Le chef de l'État Mobutu devient aussi chef de l'exécutif et du gouvernement
5 mars 1969	43 membres	Le chef de l'État Mobutu devient aussi chef du gouvernement
1 ^{er} août 1969	31 membres	Le chef de l'État Mobutu devient aussi chef de l'exécutif et du gouvernement
17 avril 1970	30 membres	Le chef de l'État Mobutu devient aussi chef de l'exécutif et du gouvernement
15 septembre 1970	31 membres	Le chef de l'État Mobutu devient aussi chef de l'exécutif et du gouvernement
16 octobre 1970	31 membres	Le chef de l'État Mobutu devient aussi chef de l'exécutif et du gouvernement
12 novembre 1970	30 membres	Le chef de l'État Mobutu devient aussi chef de l'exécutif et du gouvernement
7 décembre 1970	30 membres	Le chef de l'État Mobutu devient aussi chef de l'exécutif et du gouvernement
2 juillet 1971	29 membres	Le chef de l'État Mobutu devient aussi chef de l'exécutif et du gouvernement
21 février 1972	26 membres	Le chef de l'État Mobutu devient aussi chef de l'exécutif et du gouvernement
17 juillet 1972	26 membres	Le chef de l'État Mobutu devient aussi chef de l'exécutif et du gouvernement
18 octobre 1972	24 membres	Le chef de l'État Mobutu devient aussi chef de l'exécutif et du gouvernement
8 mars 1974	21 membres	Le chef de l'État Mobutu devient aussi chef de l'exécutif et du gouvernement
7 janvier 1975	20 membres	Le chef de l'État Mobutu devient aussi chef de l'exécutif et du gouvernement
18 octobre 1975	21 membres	
4 février 1976	22 membres	
23 février 1977	22 membres	
8 juillet 1977	25 membres	Le chef de l'État Mobutu devient aussi ministre de la Défense et de la Sécurité du territoire

Date de la composition	Nombre de membres	Observations
18 août 1977	25 membres	Le chef de l'État Mobutu devient aussi ministre de la Défense et de la Sécurité du territoire
13 décembre 1977	27 membres	Le chef de l'État Mobutu devient aussi ministre de la Défense et de la Sécurité du territoire Mpinga Kasenda est Premier commissaire d'État
5 janvier 1978	22 membres	Le chef de l'État Mobutu devient aussi ministre de la Défense et de la Sécurité du territoire Mpinga Kasenda est Premier commissaire d'État
6 mars 1979	22 membres	Le chef de l'État Mobutu devient aussi ministre de la Défense et de la Sécurité du territoire Bo-Boliko Lokonga est Premier commissaire d'État
18 janvier 1980	25 membres	Le chef de l'État Mobutu devient aussi ministre de la Défense et de la Sécurité du territoire Bo-Boliko Lokonga est Premier commissaire d'État
28 août 1980	26 membres	Le chef de l'État Mobutu devient aussi ministre de la Défense et de la Sécurité du territoire Nguz a Karl-i-Bond est Premier commissaire d'État
18 février 1981	57 membres	Le chef de l'État Mobutu devient aussi ministre de la Défense et de la Sécurité du territoire Nguz a Karl-i-Bond est Premier commissaire d'État
9 octobre 1981	58 membres	Le chef de l'État Mobutu devient aussi ministre de la Défense et de la Sécurité du territoire N'Singa Udjuu Ungwankebi est Premier commissaire d'État
7 mai 1982	40 membres	Le chef de l'État Mobutu devient aussi ministre de la Défense et de la Sécurité du territoire N'Singa Udjuu Ungwankebi est Premier commissaire d'État
5 novembre 1982	43 membres	Le chef de l'État Mobutu devient aussi ministre de la Défense et de la Sécurité du territoire Kengo wa Dondo est Premier commissaire d'État
18 mars 1983	49 membres	Le chef de l'État Mobutu devient aussi ministre de la Défense et de la Sécurité du territoire Kengo wa Dondo est Premier commissaire d'État
1 ^{er} février 1985	50 membres	Le chef de l'État Mobutu devient aussi ministre de la Défense et de la Sécurité du territoire Kengo wa Dondo est Premier commissaire d'État
5 juillet 1985	51 membres	Le chef de l'État Mobutu devient aussi ministre de la Défense et de la Sécurité du territoire Kengo wa Dondo est Premier commissaire d'État
18 avril 1986	38 membres	Le chef de l'État Mobutu devient aussi ministre de la Défense et de la Sécurité du territoire Kengo wa Dondo est Premier commissaire d'État
31 octobre 1986	41 membres	Le chef de l'État Mobutu devient aussi ministre de la Défense et de la Sécurité du territoire N.B. : Pas de Premier commissaire d'État. Mobutu décide de « geler » pour un temps le poste de Premier commissaire d'État : « il y a trop d'agitations, trop de convoitises autour de ce poste. Tout le monde veut remplacer Kengo », dira Mobutu à Nimy (Nimy 2006 : 405-406)

Date de la composition	Nombre de membres	Observations
22 janvier 1987	39 membres	Le chef de l'État Mobutu devient aussi ministre de la Défense et de la Sécurité du territoire Mabi Mulumba est Premier commissaire d'État
10 février 1987	27 membres	Le chef de l'État Mobutu devient aussi ministre de la Défense et de la Sécurité du territoire Mabi Mulumba est Premier commissaire d'État
29 juillet 1987	45 membres	Le chef de l'État Mobutu devient aussi ministre de la Défense et de la Sécurité du territoire Mabi Mulumba est Premier commissaire d'État
7 mars 1988	46 membres	Le chef de l'État Mobutu devient aussi ministre de la Défense et de la Sécurité du territoire Sambwa Pida Nbangui est Premier commissaire d'État
28 juillet 1988	46 membres	Le chef de l'État Mobutu devient aussi ministre de la Défense et de la Sécurité du territoire Sambwa Pida Nbangui est Premier commissaire d'État
12 octobre 1988	46 membres	Le chef de l'État Mobutu devient aussi ministre de la Défense et de la Sécurité du territoire Sambwa Pida Nbangui est Premier commissaire d'État
26 novembre 1988	48 membres	Le chef de l'État Mobutu devient aussi ministre de la Défense et de la Sécurité du territoire Kengo wa Dondo est Premier commissaire d'État
21 janvier 1989	(?)	Le chef de l'État Mobutu devient aussi ministre de la Défense et de la Sécurité du territoire Kengo wa Dondo est Premier commissaire d'État
12 mai 1989	48 membres	Le chef de l'État Mobutu devient aussi ministre de la Défense et de la Sécurité du territoire Kengo wa Dondo est Premier commissaire d'État
11 janvier 1990	53 membres	Le chef de l'État Mobutu devient aussi ministre de la Défense et de la Sécurité du territoire Kengo wa Dondo est Premier commissaire d'État

Source : les données du tableau ont été rassemblées à partir de Banyaku Luape (2000).

2 février 1979 : Note au Citoyen Président-Fondateur du MPR

La simplicité est une qualité morale essentielle. Néanmoins, en ce qui me concerne, elle ne doit pas être confondue avec la faiblesse ou l'incompétence par ceux qui détiennent un parchemin universitaire.

En effet, avec Votre autorisation, j'aimerais porter à Votre connaissance des faits qui risquent de révolter ma conscience.

Depuis l'ouverture de la sixième session spéciale, je remarque une attitude de mépris et de non-respect à mon endroit de la part du citoyen

Gambembo. Cette attitude est inadmissible de la part d'un cadre comme le commissaire politique Gambembo qui, bien que collègue au Bureau politique, me doit quand même le respect dû à un aîné et à un supérieur dans le cadre de la hiérarchie que vous avez établie vous-même.

Cette attitude peut être illustrée par ces deux faits :

- Voici bientôt un mois que nous sommes internés à N'Sele, mais le directeur de l'IMK [Institut Makanda Kabobi] ne m'a jamais rendu

une visite de courtoisie bien que passant avant lui en préséance et en ancienneté au MPR.

- La susceptibilité avec laquelle il se comporte dénote un esprit de haine et de jalousie absolument aberrant. À titre d'exemple, un article a été publié à l'AZAP du 31 janvier. Cet article l'énerve uniquement parce que des journalistes ont remarqué qu'il y avait des éléments valables parmi les cadres du MPR.
- Or, à cause de cet article dont je ne connais ni l'origine ni le but, il ne m'épargne plus ni provocations ni insinuations malveillantes.
- À vrai dire, je me propose de soumettre à Votre Auguste Personne les réflexions ci-après :
 1. Je suis votre collaborateur au MPR dès les premières heures et j'ai pris l'engagement solennel de ne jamais vous trahir et je dois vous avouer que je ne vous trahirai jamais.
 2. Mon souci permanent est de stabiliser le MPR dont vous êtes l'incarnation et mon seul souhait est de rester à vos côtés, sans *ambition* pour que je puisse servir dans la sphère d'action dont vous avez bien voulu me confier la responsabilité.
 3. Il est de notoriété publique que le commissaire politique Gambembo et ses amis avant d'entrer au Bureau politique ont été des éléments qui critiquaient sévèrement le MPR, son Chef et ses collaborateurs des premières heures. Je ne peux donc, d'aucune manière, être convaincu de leur fanatisme aux idéaux du MPR. Il s'agit d'un problème d'intérêts.

Je prends la respectueuse liberté de porter à votre connaissance que toutes les difficultés que j'ai encourues durant les mandats que vous avez bien voulu me confier ne proviennent que des fausses accusations de ceux qui ont voulu ou de ceux qui

sont déterminés à liquider le Grand Parti, le MPR et par ricochet sont contre Votre propre personne.

Citoyen Président-Fondateur, croyez-moi, sans la moindre démagogie ni flatterie, je dois vous avouer que parmi vos adeptes je suis celui qui a accepté de mourir à vos côtés, car vous le savez bien, toutes les mesures que vous avez prises à mon endroit depuis 1969 à ce jour ont toujours été reçues avec politesse et abnégation et en aucune façon, hors de pouvoir, je ne vous ai critiqué ou critiqué le régime, car après tout je suis un homme d'obéissance; j'ai opté pour défendre le mobutisme, fondement de notre révolution et je préfère mourir dans le mobutisme, cela est un serment que vous n'aurez jamais de la part des collaborateurs qui ont toujours travaillé avec vous dans le scepticisme.

Mais cette fois, il me paraît impérieux que vous puissiez prendre certaines dispositions pouvant me permettre d'accomplir ma mission à l'aise. Il serait notamment souhaitable que vous puissiez déterminer les fonctions d'un Secrétariat exécutif qui, selon moi, doit avoir en son sein toutes les branches spéciales du MPR pour qu'il réponde à votre désir d'éviter les incohérences en introduisant le management dans l'appareil de l'État.

C'est la raison pour laquelle je me permets de vous adresser la présente note, car mon cœur est tout à fait débordé par l'attitude négative du directeur de l'Institut Makanda Kabobi qui, sur le plan même des relations humaines, n'a aucun sentiment de courtoisie même à l'égard de ceux qui l'entourent. Une enquête de votre part vous édifierait davantage, mais vous comprenez que des gens de cet acabit ont toujours été les premiers à accuser les autres. Mais un jour, l'histoire démasquera le vilain jeu qu'ils sont en train de mener.»

Lettre du 14 janvier 1980 au Citoyen Président-Fondateur du MPR

« [...]

Plaise à votre autorité d'entendre paternellement la voix des peines qui tourmentent votre collaborateur fidèle inconditionnel.

Qu'importe les circonstances: pendant la traversée du désert aux premiers moments du

déclenchement de la révolution comme tout au long de votre marche héroïque, cette fidélité vous a toujours été assurée.

Les peines qui me secouent et que, confiant, je prends la liberté de vous livrer sont de deux ordres.

Primo : J'avoue que depuis le mois d'août 1979, je traîne un moral très affecté, et il s'en fallait de peu que je tombe dans la démotivation. [...]

Le faux problème de l'ivoire, je Vous ai déposé toutes les justifications à ce sujet. Il est manifestement le fait de la mauvaise foi d'aucuns qui ont voulu Vous amener à Vous écarter de ceux qui luttent pour votre cause avec le plus pur désintéressement.

Vous avez vu, en outre, l'imaginaire dossier du café. Ici, les justifications ont établi clairement mon innocence, celle de ma société ensuite. [...]

Secundo : En 1976, quand le citoyen Namwisi, alors délégué général eût quitté la direction de la *Société générale d'Alimentation (SGA)*. Cette Institution devait en notre faveur une somme de cinq cent mille zaires (500 000 Z). Cette somme est restée impayée ; cette situation a dû provoquer une perturbation complète dans l'état de nos affaires. Le non-paiement de ce montant fut à la base de notre indexation auprès de la Banque du Zaïre.

Par ailleurs, cette même année, une simple lettre du commissaire d'État à l'Agriculture de l'époque nous a dépossédé de l'usine dont nous étions propriétaire (tous les documents en notre possession l'attestent) au profit de la *Société Culture et Élevage au Zaïre (CELZA)*. Nous y avons perdu 150 tonnes de café et tous les travaux de génie civil initiés pour la réactivation de ladite usine.

Nous introduisons une requête de récupération d'une somme de quatre cent cinquante mille zaires (450 000, 00 Z) chiffrant le coût des travaux du génie civil et des 150 tonnes de café séquestrées, mais nous avons la tristesse de vous signaler qu'aucune suite n'a été réservée à cette requête.

Citoyen Président-Fondateur,

Laisseriez-Vous se perpétuer un tel traitement à l'endroit de ma modeste contribution à Votre action politique ? Laisseriez-Vous, encore longtemps, l'un de vos collaborateurs intimement engagé dans le MPR être si impunément nargué ? Jose espérer que Vous-même nous reconnaîtrez ce mérite. Tant nous sommes sûr de Votre magnanimité, de Votre Générosité et de Votre sagacité.

Aussi, ma foi en l'avenir et à la lutte que je mène pour le triomphe du mobutisme au Zaïre, me convainc que justice sera faite. Et le moment n'est plus loin où Votre magnificence nous fera récupérer *nos cent quarante-neuf défenses d'éléphant et les soixante-douze (72) tonnes de café confisqués et revendus par l'OZACAF*, lors même que nous n'étions pas l'auteur de cette fraude. Ce geste pourra assainir ma situation bancaire. »

Lettres d'Alphonse Kithima bin Ramazani.

Alphonse Kithima n'obtint pas la restitution de « ses » biens ! D'autres réseaux autour de Mobutu surveillaient son action. Pourtant Kithima resta un « proche fidèle » du président, qui lui octroya diverses faveurs, dont des postes de pouvoir conservés jusqu'à la fin de son régime. Par exemple :

« N°CAB/SG/MPR/MT/489/88

Socimat à Kinshasa/Gombe

À la bonne attention de Mr Brass

D'ordre du Président-Fondateur du MPR, Président de la République, veuillez délivrer :

- 1 voiture Mercedes type 200 à immatriculer au nom de Kasongo Mukundji, couleur au choix.
- 1 voiture Mercedes type 280 à immatriculer au nom de Kithima bin Ramazani, couleur au choix.

La facture est à adresser au service de la Présidence. »

Dans ce qu'il demanda et proposa au président Mobutu, Kithima guettait le signe de ce que son chef voulait qu'il fasse pour le satisfaire davantage. Il fut chargé d'apprécier Denis Sakombi, cet ancien gouverneur de la province du Moyen-Congo, tombé en disgrâce en 1973 et, depuis, appauvri.

« **Lettre avec mention « Confidentiel » du 17 janvier 1980**

« Citoyen Président-Fondateur du MPR,

Avec votre autorisation,

Nous transmettons à Votre Auguste personne les renseignements relatifs au citoyen Sakombi Ekope que vous avez voulu nous adjoindre comme collaborateur, quand il vous avait plu de nous honorer de la nomination en tant que secrétaire exécutif. »

Les renseignements que nous vous donnons font partie d'une analyse approfondie, exempte de tout esprit sentimentaliste. Depuis deux ans que nous travaillons ensemble, la collaboration est parfaite et l'harmonie totale.

La première année, nous avons confié au citoyen Sakombi Ekope les responsabilités de l'administration des finances. Et il nous a donné entière satisfaction. Le personnel du secrétariat n'a pas souffert de retards de paiement, malgré les lenteurs bancaires.

Le citoyen Sakombi a également pris part à plusieurs congrès et conférences internationaux. Les rapports qu'il en tirait sont satisfaisants. L'année dernière, nous avons initié notre adjoiné à tous les travaux idéologiques. Il a présenté plus de deux conférences dans les campus universitaires (IPN, ISTA) et aux sessions de formation de l'IMK. Dernièrement, sa conférence devant les professeurs de la 7^e session spéciale de l'IMK a été la meilleure de toutes les conférences. Les applaudissements des professeurs qui ont accueilli cette conférence en font foi.

Depuis, donc, que le citoyen Sakombi Ekope est à nos côtés, sa conduite est irréprochable : honnêteté, crédibilité, intelligence. Il y a, chez lui, exécution rapide dans les travaux ; quand il se penche sur les dossiers, ces derniers nous arrivent avec des propositions correctes.

Ancien commissaire de région assistant aux premières heures de la révolution, ancien vice-ministre et ministre de l'Intérieur, son niveau de formation le destine à des plus hautes responsabilités dans n'importe quel secteur de la vie nationale. Grâce à lui, nous avons traversé le cap le plus difficile de la lutte pour la redynamisation des activités du MPR. Ses conseils judicieux ont installé une harmonie sociale qui a permis aux services du secrétariat de fonctionner parfaitement.

Nous avons pensé, Citoyen Président-Fondateur du MPR, signaler à Votre Auguste personne la qualité de collaboration dont nous avons joui de la part du citoyen Sakombi Ekope.

Très haute considération.

Le secrétaire exécutif du MPR,
Kithima Bin Ramazani, commissaire politique.»

Même la Justice fut soumise au bon vouloir du chef de l'État. Joseph N'Singa Udjuu, membre du Comité central et président du Conseil judiciaire s'adressa, le 13 novembre 1987 au secrétaire général de la Commission de gestion des biens saisis et confisqués :

«Je vous informe qu'il a plu au Citoyen Président-Fondateur du Mouvement populaire de la Révolution,

Président de la République, de restituer au citoyen Eketebi Moyidiba sa propriété de Mbandaka et quatre autres propriétés situées à Kinshasa.

Je vous demande en conséquence de prendre toutes les dispositions en vue d'exécuter la volonté du chef de l'État» (Nimy Mayidika 2006: 111-112).

Pour rappel, Laurent Eketebi avait été le tout premier président de la province de l'Équateur à l'indépendance, de 1960 à août 1962, puis était passé, en 1963, à la tête de la nouvelle province du Moyen-Congo (cf. *supra*). Mais pourquoi lui avait-on pris ses biens ? José Nimy, qui suivit le dossier, explique :

«Voici une affaire qui m'a toujours laissé perplexe jusqu'à ce jour. J'y avais siégé. Les faits délictueux, en eux-mêmes, avaient été dans la droite ligne de ce genre d'infractions de détournement de deniers publics. En l'espèce, il s'agissait de mouvements massifs de fonds, effectués par la Banque centrale à destination du ministère des Transports et Communications, en transitant par de multiples intermédiaires et dépositaires privés : amis, parents, maîtresses, collaborateurs de service. [...] Et, pourtant, le chef de l'État, au cours d'un meeting populaire, il y avait seulement peu de temps avant l'accusation, venait de vanter le sens du devoir très élevé de son ministre des Transports Eketebi, présenté comme un exemple rarissime d'honnêteté, pour avoir décliné, sans ambages, une vilaine offre de corruption dans une importante et fabuleuse transaction commerciale. C'est le même ministre qui sera, quelques mois plus tard, traîné devant la cour comme un ripou et un pourri, un malfrat hors pair. [...]

Sur le plan de l'investigation judiciaire, il est vrai qu'à nos yeux, de multiples interrogations sur les incessants et acrobatiques mouvements de fonds étaient fondées, d'autant que, comme magistrats de la cour, nous étions dans l'ignorance totale des dessous des cartes et des non-dits politiques de l'ensemble de l'affaire, nous contentant de son aspect judiciaire apparent. D'une seule face de l'iceberg, dirait-on. Et qui, pour nous, était la face judiciaire, bien sûr.

À quoi auraient pu servir des sommes d'argent aussi astronomiques dépassant les appétits financiers d'un homme, serait-il le plus boulimique en la matière ? Enrichissement personnel ? Je n'y ai jamais cru à ce point. Préparation d'un coup d'État ? L'enquête n'avait révélé aucune implication d'un général, colonel, major, capitaine, ni d'un petit soldat quelconque dans l'affaire. Alors c'était quoi ? Mystère» (Nimy 2006: 111-112).

Durant le régime du MPR, chacun devint un « cadet social ». Mobutu était l'aîné, dit « *yaya mokolo* »⁹⁸. L'ex-général Antoine Bumba Moaso (Budja du territoire de Bumba, commandant en chef des Forces armées zaïroises au milieu des années 1970) se servit des chefs coutumiers Esseko Mene Mongba et Dikpo Magbelele de son territoire d'origine (Bumba) pour informer Mobutu sur la « cécité morale et [la] tiédeur politique du citoyen Apindia Monga Mapinda, membre du Comité central du MPR ». L'ex-général, écarté du pouvoir vers la fin des années 1970⁹⁹, accusa Antoine Apindia (lui aussi Budja du territoire de Bumba et plusieurs fois ministre) « d'avoir incité le Président-Fondateur à lui retirer la gestion de l'hôpital de Bumba » ! Il cherchait à « se voir nommé au Comité central en lieu et place d'Apindia¹⁰⁰ ».

Plus longtemps le président Mobutu demeurait au pouvoir, plus les sanctions pleuvaient autour de lui. Les membres de son ethnie ngbandi ne furent pas épargnés. Ainsi Jules Sambwa, au départ directeur de cabinet adjoint du président, puis gouverneur de la Banque centrale, de février 1970 au mois d'août 1977, fut brusquement licencié. José Nimy raconte :

« [...] je serai appelé en catastrophe, vers 18 h, à me rendre chez les présidents la République au mont Ngaliema. [...] Nimy, me lance le Président dès mon arrivée, je ne peux plus garder Sambwa à la gouvernance de la Banque centrale. Tu me prépares une ordonnance de révocation qui doit être rendue publique dès ce soir aux éditions de la radio et de la télévision de 19 h et 20 h. [...]

98 On verra le système se perpétuer avec Laurent Désiré Kabila, qui se faisait appeler « *Mzee* ». Ainsi, en janvier 2000, Anicet Kashamura, ancien ministre de l'Information du gouvernement Lumumba, en 1960, que le nouveau président Kabila avait fait nommer président de la Commission constitutionnelle, tomba en disgrâce pour avoir déclaré qu'il ne pouvait, lui, user de cette appellation. En tant que l'un des pionniers de l'indépendance, il jugeait L.-D. Kabila comme un cadet politique.

99 Selon la version officielle, le général Bumba Moaso fut rappelé à Kinshasa lors de la première guerre du Shaba, en 1977, pour « contre-performance » et mauvaise gestion des hommes de troupe sur le terrain. Mais il confia à José Nimy, directeur de cabinet de Mobutu, qu'on le soupçonnait en permanence de tentatives de coup d'État (Nimy 2006 : 189).

100 Cf. « Lettre ouverte des populations militantes de la zone de Bumba au maréchal Mobutu Sese Seko Président Fondateur du MPR Parti-État Président de la République », datée de Bumba, le 3 juin 1988, 10 p, signée par Esseko Mene Mongba (chef coutumier) et Dikpo Mangbele-ma-Maleso (chef coutumier). + note manuscrite « Audience du 25/08/88 Cit. Apindia », 1 p. Archives Kithima, service Histoire et Politique/MRAC.

S'agissant de Sambwa, Mobutu me précisera aussitôt que sa révocation n'était pas liée à un manquement quelconque dans l'exercice de ses fonctions de gouverneur de la banque. J'en serai d'autant plus troublé, me demandant finalement ce qui se passait dans cet entourage du chef de l'État et, surtout, à qui sera le prochain tour. [...]

Supputations et conjectures avaient circulé abondamment dans tous les sens au sujet de cette révocation. Sambwa, qui fut un ami, ne m'en aura jamais dit davantage lui-même. J'apprendrai par d'autres sources qu'il se serait agi d'une histoire de ... femme » (Nimy 2006 : 203-204).

Diverses considérations travestissent la gestion du régime Mobutu¹⁰¹. La parenté, l'ethnie et l'appartenance à la province de l'Équateur furent des facteurs importants pour gagner ses faveurs. Mais des réseaux multiples s'étaient formés à cette fin. Le but des actions publiques menées par les acteurs visait à arranger le politique. Comme les animaux malades de la peste de Jean de La Fontaine, certains protégés du pouvoir restèrent préservés du feu de l'enfer. On ne peut que rappeler encore ce trait de la psychologie du président : « Le général Mobutu aime qu'on tienne compte de lui. »

Le maréchal Mobutu, écrit Félix Vunduawe, « a été trahi par les siens : par son armée, ses forces de l'ordre, ses services de sécurité et son administration territoriale » (Vunduawe 2000 : 378). Mais fut-il trahi ou, plutôt, lâché ? Parmi ceux qui avaient approché le président Mobutu, plusieurs se sentaient, en effet, épuisés, le mode de fonctionnement du régime, devenu obsolète, ayant fini par les humilier. Aussi la leur apparue, susceptible de leur offrir un autre cadre, ne pouvait-elle que les attirer.

Le système MPR, fortement affaibli, obligea le président à accepter l'ouverture du pays au multipartisme. L'heure de la revanche avait sonné pour divers acteurs. Mobutu fut lâché de partout et, aussitôt, humilié à son tour. Justin Bomboko et Victor Nendaka le rencontrèrent, en pleine panique, à sa demande :

101 Le volume à paraître dans cette collection des « Monographies des Provinces de la RD Congo » sur le Nord-Ubangi examinera en profondeur la question clanique chez les Ngbandi par rapport à la position de Mobutu et de sa famille.

Lettre de Victor Nendaka du 13 avril 1991 à Mobutu

« Au Citoyen Président de la République,

Le Maréchal Mobutu Sese Seko Kuku
Ngbendu Wa Za Banga

À Gbadolite.

Citoyen Président,

Je me permets de m'adresser à vous ce jour pour faire le point de la situation qui est la mienne depuis le 27 avril 1990.

Il vous souviendra, Citoyen Président, qu'à la date précitée, Vous nous avez appelés, Bomboko et moi, pour nous supplier de ne pas abandonner le MPR pour créer un autre parti. Vous avez alors fait état de nos vieilles relations et nous avez priés de ne pas abjurer un culte d'amitiés de plus de trente ans. Confiants, nous nous sommes rendus à vos abjurations non sans avoir au préalable formulé un certain nombre de griefs à votre charge, lesquels se trouvaient être à la base de la détérioration du climat d'amitié qui nous lie. Vous avez sans détour, reconnu le bien-fondé de ces griefs et avez souligné que les linges se lavent en famille.

Citoyen Président, souffrez que je relève à Votre intention certaines données qui démontrent que je Vous appuie depuis toujours, non pas pour des intérêts égocentriques ou des fins matérielles, mais uniquement par idéal et souci de cultiver nos vieilles amitiés.

Avant l'indépendance de notre pays je me suis retrouvé avec Vous dans le MNC/L où, ensemble, nous avons mené la lutte pour l'indépendance, lutte émaillée de plusieurs épisodes heureux et malheureux, ce qui a contribué à resserrer davantage nos amitiés et à sceller notre destin commun.

Il est même exact de dire que nos relations datent d'avant la création du MNC/L à l'époque où vous étiez encore jeune militaire vers les années 1953.

L'avènement de l'indépendance n'a fait que renforcer ce destin commun auquel s'est joint un groupe d'amis, connu sous le nom de Groupe de Binza, et qui devait finalement préparer Votre accession à la Magistrature suprême.

La création du MPR a été le couronnement des efforts longtemps déployés ensemble pour la

consolidation de l'Unité nationale, à laquelle nous n'avons jamais cessé d'œuvrer. Mais contre toute attente, je me suis vu écarté des organes dirigeants du Parti jusqu'aux élections des commissaires politiques en 1977 qui ont permis mon entrée en force dans le cercle dirigeant du Parti.

Cet épisode malheureux devait être suivi de mon limogeage du Gouvernement en 1969 et de mon éloignement à Bonn en qualité d'ambassadeur pour 10 mois. Vous m'avez rappelé dans des conditions humiliantes pour être assigné à résidence surveillée et relégué finalement dans la région de l'Équateur.

Pendant ma détention, j'ai vécu une situation pour le moins insolite, à savoir que l'on a prélevé mon sang, mes ongles et mes cheveux et Dieu seul sait quel usage on en a fait. Il va sans dire que cela se situe dans la droite ligne d'une légende forgée de toutes pièces et qui veut que Nendaka devra, ne fût-ce que pendant 24 heures, exercer les fonctions de chef de l'État.

En dépit de cette mascarade montée contre moi, ma fidélité à Votre personne n'a jamais été ébranlée à ce jour. Et je n'en ai jamais profité pour Vous demander de l'argent ou des faveurs particulières et personne ne peut soutenir, avec preuves à l'appui, que j'en ai reçu de Vous.

Tout cela est dû au fait que j'ai une autre conception du pouvoir, fondée sur un idéal à atteindre et non sur la poursuite des objectifs purement matériels.

Les choses en étaient là, lorsque survient le 24 avril 1990 avec comme corollaire ma position de cofondateur d'un parti politique d'opposition et que j'ai dû abandonner à l'issue de l'audience que Vous m'avez accordée le 27 avril 1990. À partir de cette date, je me suis mis au travail pour gagner tous les ressortissants du Haut-Zaïre à la cause du MPR : tous les 37 députés du Haut-Zaïre sont demeurés dans le MPR ainsi que la plupart des cadres. Beaucoup sont allés dans le Haut-Zaïre, à mes frais, pour consolider la position du MPR. Parallèlement à cette action conjoncturelle, je ne me suis jamais départi de mon rôle traditionnel d'encadreur des ressortissants du Haut-Zaïre, rôle qui s'est toujours manifesté à l'occasion des

événements tels que les fêtes de Nouvel An où je rassemble tout le monde à mes frais, ou encore à l'occasion de deuils, mariages, etc.

Grande fut ma déception de constater qu'en dépit de ces sacrifices que je m'impose pour faire triompher la cause du MPR et sans contrepartie de Votre part, Vous ne cessez de multiplier des actions de dénigrement et de déstabilisation à mon endroit, en dépêchant, par exemple, dans le Haut-Zaïre certains de mes compatriotes avec des sommes importantes d'argent pour réorganiser le MPR sous prétexte que je n'ai rien fait, moi en dépit des moyens mis à ma disposition.

C'est dans ce cadre-là que Vous avez fait répandre le bruit selon lequel j'ai reçu de Vous la somme de Z 250 000 000 (zaïres deux cent cinquante millions) pour réorganiser le MPR dans le Haut-Zaïre.

Il y a lieu de retenir aussi que lors de la célébration à Kisangani du 30^e anniversaire de la création de nos Forces armées en novembre de l'année dernière, j'ai été déçu par le manque d'égards que Vous avez affiché à mon endroit alors que j'avais fait le déplacement de Kisangani à mes frais dans le seul but de Vous assister, car je crois avoir contribué aussi à la réunification de notre armée pendant cette période agitée de notre Histoire. J'étais alors considéré comme un vulgaire mendiant sans considération ni de mon âge ni de ma position de doyen dans la région du Haut-Zaïre.

Il me faut encore ajouter que depuis juin 1990, j'ai tenté, mais en vain, d'entrer en contact avec Vous et ce contrairement à votre promesse faite le 27 avril 1990. Mon désir était uniquement de Vous apporter certaines informations et certains avis dans Votre propre intérêt.

Compte tenu de tout ce qui précède, j'ai jugé bon et prudent de ne plus bouger de Kinshasa et de continuer d'observer et de méditer. Entre-temps, le MPR ne se retrouvait plus ni dans sa haute hiérarchie ni dans ses prolongements logiques à travers le pays.

Le désordre et la confusion s'y sont installés avec comme conséquence les « coups d'État » des jeunes et les démissions en cascade qui s'en sont suivis.

À cela, il convient d'ajouter le mécontentement général né de la publication du Gouvernement de transition élargi où le principe de l'équilibre régional se trouve gravement compromis.

Par ailleurs, il est surprenant de constater que depuis le 24 avril 1990 Vous ne faites que subir les événements au lieu de les devancer. La preuve en est que tous les textes organisant le processus de démocratisation sont sujets à révision.

Enfin, de manière générale, on observe un recul dans tous les secteurs de la vie nationale, recul qui conduit inexorablement le pays à la faillite.

Cette situation déplorable est due, en règle générale, au manque de sincérité, de cohérence, de coordination et de rationalité de la part de la Haute hiérarchie.

C'est pourquoi j'ai décidé, après une longue période d'observation et de méditation, de quitter ce jour le Mouvement populaire de la Révolution. Ma décision ne fait pas suite aux nombreuses défections qui venaient d'être enregistrées ces derniers jours; elle est uniquement commandée par le souci de ne pas partager la lourde responsabilité du suicide collectif auquel nous conduit inexorablement le MPR et que j'ai essayé, pour ma part, mais en vain, de contrer. »

Justin Bomboko et Victor Nendaka ne pouvaient plus gagner grand-chose auprès de Mobutu. Ils craignaient même que leur chef ne leur joue de mauvais tours, les entraînant dans sa chute de plus en plus inéluctable. En lui annonçant leur démission du MPR, ils lui signifiaient ouvertement leur opposition. Mais ils s'exprimaient encore dans le registre de leur ancienne amitié. Face à un Mobutu qui n'acceptait toujours pas la défaite, Félix Vunduawe rapporte :

« Nous avons [...] largement contribué à la préparation du discours présidentiel du 24 avril 1990. Vu sous l'angle de son contenu, ce discours fut salué comme une belle anticipation politique. Malheureusement, le Maréchal lui-même a gâché son chef-d'œuvre [...]. [Il] a persisté dans son entêtement à vouloir octroyer unilatéralement la démocratie à son peuple [...]. Fidèle à son style de pêcheur en eau trouble, il avait une singulière conception du peuple et de son pouvoir qui lui faisait déclarer superbement: depuis le temps que je m'esquinte à son service, je ne dois rien au peuple, c'est lui qui me doit tout » (Vunduawe 2000 : 289-290).

C'est dans le lumumbisme que Mobutu tenta de trouver une solution, comme cela avait été le cas après sa prise de pouvoir en 1965. Vunduawe poursuit :

« Mais surprenante fut la nouvelle annonçant la création du FCN [Front commun des nationalistes] de Mandungu Bula Nyati et Kamanda wa Kamanda. Dans la classe politique, on se demandait quand ces deux ex-lumumbistes avaient trouvé le temps pour mettre au point les documents nécessaires à la fondation de leur parti. Fait plus curieux et plus troublant, ce fut le Maréchal qui, le premier, donna cette information aux chefs des corps constitués quand nous nous retrouvâmes autour de lui sur le bateau présidentiel, à la cité du Parti à N'Sele, aussitôt après le discours historique et le cocktail qui s'ensuivit » (Vunduawe 2000 : 292).

Dès le 26 avril 1990, Joseph Ileo, André Bo-Boliko, Jean Kititwa, Justin Bomboko, Victor Nendaka...

annoncèrent, contre la décision de Mobutu de voir instaurer un multipartisme à trois, la fondation de leur Parti démocratique et social-chrétien (PDSC). De plus en plus, ce furent des acteurs jeunes qui l'entourèrent encore. Parfois il renouait avec l'un ou l'autre ancien collaborateur, dans le but de régler un litige. Ainsi fit-il appel à Bomboko chaque fois que Tshisekedi, qui le défait, pouvait être bloqué, grâce à une négociation politique.

Mobutu survécut encore quelques années, avant sa chute et sa fuite, en mai 1997. C'était un vieux léopard fatigué courant derrière le pouvoir, occupé surtout à bloquer/retarder les actions menées contre lui. Plutôt que de rester dans la capitale Kinshasa, il se réfugia à Gbadolite, entouré de sa famille proche et loin du chahut du pouvoir. Mais Kinshasa se faisait gagner par une nouvelle conquête, portée par tous ceux que Mobutu avait exclus. Ainsi Mobutu mourut en exil au Maroc, le 7 septembre 1997.

RÉFÉRENCES

- Balandier, G. 1969. *Anthropologie politique*. Paris : PUF.
- Banyaku Luape, E. 2000. *Chronologie, monographie et documentation sur l'histoire politique du Congo des années 1960 aux années 1990*. Kinshasa : CIEDOS, Éd. Compodor.
- Devlin, L. 2007. *Chief of Station, Congo. A Memoir of 1960-67*. New York : Publiaffaires.
- Devlin, L. 2009. *CIA Mémoires d'un agent. Ma vie de chef de poste pendant la guerre froide*. Paris-Bruxelles : Éditions Jourdan.
- Mabi Mulumba, E. 2011. *Congo-Zaïre : les coulisses du pouvoir sous Mobutu. Témoignage d'un ancien Premier ministre*. Liège : Éditions de l'ULg.
- Mpase Nselenge Mpeti. 2008. *Au service d'un Congo aux mille visages*. Kinshasa : Academic Express Press.
- Mukamba Kadiata Nzemba, J. 2010 (juin-juillet-août). « L'Association des étudiants noirs en Belgique ». *Congo-Afrique* XLIX^e année (446) : 493-496.
- Mutamba Makombo, J.-M. 2015. *Autopsie du gouvernement au Congo-Kinshasa. Le Collège des commissaires généraux (1960-1961) contre Patrice Lumumba*. Paris : L'Harmattan.
- Nimy Mayidika Ngimbi, J.-P. 2006. *Je ne renie rien. Je raconte... L'histoire d'un parcours sur un parcours d'histoires*. Paris : L'Harmattan.
- Vunduawe te Pemako, F. 2000. *À l'ombre du léopard. Vérités sur le régime de Mobutu Sese Seko*. Kinshasa : Éd. Zaïre libre.
- Willame, J.-C. 1990. *Patrice Lumumba. La crise congolaise revisitée*. Paris : Karthala.

CHAPITRE 5

LE DISTRICT DE L'ÉQUATEUR SOUS LE RÉGIME

DES KABILA, PÈRE ET FILS

La fin du régime Mobutu sonna la fin des privilèges pour la province de l'Équateur et ses originaires. Kabila organisa le pouvoir autour de sa personne, avec une position représentative de plus en plus forte des originaires de la province du Katanga. Son discours s'affichait formellement comme de l'anti-mobutisme. Il s'agissait de remplacer les anciens collaborateurs du régime déchu par de nouveaux membres, dont plusieurs venaient de chez lui, comme l'avait fait Mobutu.

Le tableau 5.1 offre la représentation de la province de l'Équateur dans les gouvernements formés jusqu'au 20 novembre 1999, moment où la rébellion de Jean-Pierre Bemba s'installait plus solidement et où L.-D. Kabila comprit que la gestion d'une grande partie de l'espace congolais lui échappait. Jusqu'à son assassinat en janvier 2001.

La réponse invariable du nouveau pouvoir aux critiques stigmatisant la sous-représentation de certaines provinces, particulièrement celle de l'Équateur, fut: «Le pays a été délabré, divisé, régionalisé et tribalisé. Nous n'allons pas considérer ces critères-là» (de Villers & Willame 1999: 162).

1. L'ADMINISTRATION LOCALE DU DISTRICT DE L'ÉQUATEUR SOUS L.D. KABILA

Gabriel Mola Motya, Ntomba du territoire de Bikoro dans le district de l'Équateur, fut nommé gouverneur de la province de l'Équateur en juin 1997. Il y demeura formellement jusqu'à décembre 1999. En décembre 1998, il avait été brièvement interpellé par la Sûreté à Kinshasa. Relâché, il avait, cependant, été retenu pendant de longs mois dans la capitale, et donc empêché de rejoindre Mbandaka.

Son adjoint était Edmond Mondombo. Gabriel Mola finit par être remplacé par Christian Eleko Botuna, le 2 décembre 1999.

En avril 1998, le ministre d'État chargé de l'Intérieur, Gaétan Kakudji, organisa, à Kinshasa et dans chaque chef-lieu de province de la RDC, un concours pour le recrutement des administrateurs de territoire. 15 762 candidats se seraient présentés; 2278 d'entre eux furent retenus: 145 furent affectés, le 11 juin, à l'administration d'un territoire, après avoir suivi un séminaire de formation s'adressant aussi aux gouverneurs et vice-gouverneurs de province. Les séminaristes arboraient une tenue évoquant celle des administrateurs coloniaux: pantalon, veste et casquette de couleur blanche. Les autres candidats sélectionnés restèrent en tant que recrues à nommer ultérieurement dans les fonctions d'adjoints territoriaux, de chefs de poste et de cité, à partir du mois d'août. La sélection fut telle qu'au moins un originaire par territoire fut nommé pour devenir administrateur de territoire, mais dans un autre territoire que celui dont il était originaire, à l'intérieur de sa province. Pour les originaires du district de l'Équateur, la situation se présenta comme indiqué dans le tableau 5.2.

Il y a lieu de remarquer que les territoires de Bikoro, de Basankusu et de Mankanza n'eurent pas de représentants originaires retenus. Par contre, ceux d'Ingende et de Bolomba comptaient, chacun, deux représentants.

Ainsi s'installa provisoirement le pouvoir de Kabila. La Mongala connut une accalmie éphémère. Mais le bruit des armes continua à résonner. Par ailleurs, ce nouveau pouvoir fut confronté à une nouvelle rébellion, qualifiée, elle aussi, de Mouvement de libération du Congo (MLC).

Tableau 5.1. Récapitulatif de la représentation de la province de l'Équateur dans les exécutifs sous L.-D. Kabila

Dates de la constitution du Gouvernement	Nombre de membres	Originaires de la province et du district de l'Équateur
22 mai 1997	22 membres	Un seul originaire de la province de l'Équateur, Paul Bandoma, Ngbaka originaire du Sud-Ubangi, a la charge de l'Agriculture, Pêche et Élevage
6 juin 1997	23 membres	Un seul originaire de la province de l'Équateur, Paul Bandoma, Ngbaka originaire du Sud-Ubangi, a la charge de l'Agriculture, Pêche et Élevage
8 août 1997	24 membres	Un seul originaire de la province de l'Équateur, Paul Bandoma, Ngbaka originaire du Sud-Ubangi, a la charge de l'Agriculture, Pêche et Élevage
25 novembre 1997	26 membres	Un seul originaire de la province de l'Équateur, Paul Bandoma, Ngbaka originaire du Sud-Ubangi, a la charge de l'Agriculture, Pêche et Élevage
3 janvier 1998	27 membres	Un seul originaire de la province de l'Équateur, Paul Bandoma, Ngbaka originaire du Sud-Ubangi, a la charge du Commerce
1 ^{er} juin 1998	38 membres	Trois originaires de la province de l'Équateur : Christian Eleko Botuna, Mongo du territoire d'Ingende dans le district de l'Équateur, a la charge de l'Énergie ; Paul Bandoma, Ngbaka originaire du Sud-Ubangi, a la charge du Commerce ; et Jeanne Ebamba Boboto, Limbinza du territoire de Bomongo, dans le district de l'Équateur, vice-ministre à l'Enseignement primaire et secondaire
22 mars 1999	37 membres	Trois originaires de la province de l'Équateur : Christian Eleko Botuna, a la charge de l'Énergie ; Paul Bandoma, Ngbaka originaire du Sud-Ubangi, a la charge du Commerce ; et Jeanne Ebamba Boboto, Limbinza du territoire de Bomongo, dans le district de l'Équateur, est vice-ministre à l'Enseignement primaire et secondaire
15 mars 1999	33 membres	Un originaire de la province de l'Équateur, Jeannot Bemba Saolona, Ngbaka originaire du Sud-Ubangi, a la charge de l'Économie et de l'Industrie
22 mars 1999	35 membres	Un originaire de la province de l'Équateur, Jeannot Bemba Saolona, Ngbaka originaire du Sud-Ubangi, a la charge de l'Économie et de l'Industrie
20 novembre 1999	–	Une originaire de la province de l'Équateur, Jeanne Ebamba Boboto, Limbinza du territoire de Bomongo dans le district de l'Équateur, est ministre des Affaires sociales
1 ^{er} septembre 2000	38 membres	Une originaire de la province de l'Équateur, Jeanne Ebamba Boboto, Limbinza du territoire de Bomongo dans le district de l'Équateur, est ministre des Affaires sociales

Tableau 5.2. Origine et affectation des administrateurs de territoire

Noms	Territoire d'origine	Territoire d'affectation
Andia Nzumea Innocent	Lisala	Lukolela
Minayida Kpasua II Jean-Pierre	Dungu	Bikoro
Bongo Membe Jean-Guy	Inongo	Ingende
Mboka Ekotolaka	Befale	Bolomba
Zonga Naia Bulunu Godefroid	Kungu	Basankusu
Moy Wina Enoch	Businga	Mankanza
Yenga Ndula Roger	Bumba	Bomongo
Manya Minyonya Jean-Claude	Lukolela [?]	Lisala
Boladja Bangondo Jean-René	Ingende	Bumba
Elanga Yongomo wa Bokima Jean	Bomongo	Bongandanga
Etenda Makombe Jean	Bomongo	Bosobolo
Mongala Swaobobila	Bolomba	Dungu
Bongwalanga Efoloko Alfred	Ingende	Aketi

2. LE DISTRICT DE L'ÉQUATEUR SOUS LA RÉBELLION DU MLC : RÉCIT DE LA PRISE DE LA CITÉ DE BASANKUSU¹⁰²

Au mois de novembre 1999 à 7 h 15 du matin, les recrues armées du Mouvement de libération du Congo s'emparèrent de la cité de Basankusu. Ce chef-lieu de territoire portant le même nom que celui du district de l'Équateur se situe au confluent des rivières Lopori et Maringa (cf. *infra*). Position difficile d'accès suite aux eaux et, surtout, pendant cette période marquée par une forte inondation. Bravant cet obstacle, les forces du MLC (des militaires congolais de Jean-Pierre Bemba en compagnie de militaires ougandais) encerclèrent Basankusu, alors qu'elle avait été déclarée sécurisée et verrouillée par l'armée gouvernementale. La stratégie d'encercllement bouclée, à

7 h 15 du 2 novembre 1999, une détonation retentit. Même les habitants des édifices de Mpoma (centre où sont installées la procure du diocèse catholique et une grande école primaire du même nom) sentirent la secousse.

La bataille de la prise de Basankusu était engagée, dirigée par ceux devenus aujourd'hui des généraux : Mustafa, Alongaboni et Widi *alias* « Roi des imbéciles ». C'est par l'est que les forces du MLC investirent le site, après la traversée par pirogue de la Maringa, atteint après des jours passés dans les marécages entre la mission catholique de Kodoro et le village Nsongo via Nsongo Bofongi.

Le matin de ce jour-là, la bataille commencée par l'est s'étendit dans toute la ville. Les forces du MLC, à court de munitions, utilisèrent les couvercles des casseroles et d'autres objets sonores pour intimider l'ennemi.

À 18 h, la ville fut entièrement investie et la fin de la bataille sonna. Un pillage suivit. Rien ne fut épargné, surtout au couvent des religieuses et chez les abbés de Basankusu à la Frabas (Fraternité des abbés de Basankusu). Le lendemain apparut un avion envoyé par le gouvernement de Kinshasa pour ravitailler ses forces. L'abbé Nkombe et l'officier Mushimba qui se trouvaient à l'aérodrome de Basankusu assistèrent à la capture de cet engin. Les soldats du MLC récupérèrent armes, munitions, argent et tous les effets, y compris les soldats convoyeurs ainsi que l'équipage ukrainien. L'événement constitua la preuve de la perte de Basankusu pour le pouvoir de Kinshasa.

Lors de la prise de Basankusu, plusieurs soldats gouvernementaux furent capturés. Après une courte formation, ils furent versés dans l'armée du MLC. Mais Kinshasa maintint sa pression. Pendant quelques jours, à un rythme de 3 fois par jour, des bombes furent larguées, sans objectifs ciblés. Ce qui contraignit la population à fuir Basankusu pour les villages environnants. C'est seulement après la mort de Laurent Désiré Kabila que cette pression fut relâchée.

Les forces du MLC et les militaires ougandais furent logés à l'aéroport de Basankusu. Ils se ravitaillaient en pillant les champs de la population en fuite. Pour circuler et continuer la guerre, ils confisquèrent les véhicules du diocèse et des particuliers ainsi que les phonies.

À Basankusu et dans la région, les activités économiques furent paralysées, en l'absence d'avion ou de bateau en provenance de Kinshasa. Aussi se tournèrent-elles, dorénavant, vers l'Est du pays, à Beni

¹⁰² On doit le récit qui suit à l'abbé Nkombe Bofola Jean-Pierre, économiste (de 1998 à 2003) du diocèse de Basankusu durant la guerre.

dans le Nord-Kivu, en passant par Kisangani, en Province-Orientale, et Bumba dans la Mongala.

L'administration et la police locales furent maintenues, le changement n'intervenant que plus tard.

Mais le mouvement de Jean-Pierre Bemba ne réussit pas à occuper d'autres territoires du district de l'Équateur. Ainsi Kinshasa continua de considérer tout le territoire congolais comme relevant de sa gestion administrative. Parmi les membres de l'ACL-PT choisis au cours du deuxième semestre 2000, la répartition du quota du district de l'Équateur fut la suivante :

Tableau 5.3. Membres de l'ACL-PT

Territoires	Noms	Secteur d'origine
Ville de Mbandaka	Kos'Isaka Nkombe	Originaire du territoire de Boende, secteur Wini, groupement Nkwe et village Bikili
Basankusu	Lonkama Ekonyo Charles Ilofo Limpitsi Isenteke Alain	Basankusu Bokakata
Bikoro	Mola Motya Bikopo Gabriel	Lac Ntomba
Bolomba	Ekongo Bamoswangasa Ikete Bokamba Baudouin	Bogbonga Ngombe
Bomongo	Yeme Mokomba Modégard Ebamba Nyaliwanga Nyamunanga Gertude Joséphine	- Limbinza du secteur Ngiri
Ingende	Bomolo Mpulu Willy Ifosela ya Lomama Jean- Paul Ross	- (?) Nkundo
Mankanza	Boweya Ekutu Jean-Bernard	Bangala

3. DE LA « TRANSITION 1 + 4 » À NOS JOURS

Trois acteurs politiques originaires du district de l'Équateur approchèrent le pouvoir de Joseph Kabila: José Endundu Bononge, Ingele Ifoto et Henri-Thomas Lokondo Yoka (voir tableau 5.4).

José Endundu fut membre cofondateur du RCD, mouvement qu'il quitta pour rejoindre le MLC. Il participa au Dialogue intercongolais (DIC), comme chef de la délégation économique et financière. Il retourna à Kinshasa, où sa villa de la Gombe fut confisquée par le pouvoir de L.-D. Kabila et habitée par Abdoulaye Yerodia Ndombasi. Son ancien actionnaire grec à la CAL, M. Stavros, avait profité de son exil pour convertir la société en une nouvelle société, dénommée Hewa-Bora. José Endundu fut nommé ministre des Travaux publics et de l'Infrastructure, le 30 juin 2003 (quota MLC). Accusé de mauvaise gestion et de corruption par la Commission d'enquête parlementaire, il fut suspendu, le 25 novembre 2004, et quitta le Gouvernement. Il partit du MLC pour l'Union nationale des démocrates chrétiens (UNADEC), puis adhéra ensuite, au nom de son parti, à la Coalition des démocrates congolais (CODECO), dont il devint le secrétaire général, en décembre 2005.

Ingele Ifoto apparut dans la vie politique pendant la transition sous Mobutu. Il devint membre du HCR-PT. Il participa au DIC, approcha Arthur Z'Ahidi Ngoma, qui fit de lui le ministre des Affaires sociales d'abord, puis des Mines, pendant la transition « 1+4 ».

Henri-Thomas Lokondo Yoka fut actif dans les services de renseignements sous le régime Mobutu avant d'occuper des postes ministériels sous la transition (1990-1997) de Mobutu. Il créa le parti Union congolaise pour la liberté (UCL), qui devint très vite allié du PPRD. Désigné député en juillet 2003, il fut nommé conseiller privé de Joseph Kabila et, dès lors, remplacé à l'Assemblée par Ewanga Isewanga (PPRD, Ikela).

Justin Bomboko fut candidat sénateur non élu aux élections du premier semestre 2007. Il n'occupa plus de fonction officielle (voir tableau 5.7). Ce qui marqua la fin de sa carrière politique. Il est décédé en avril 2014.

Le bureau de l'assemblée provinciale de la province de l'Équateur connut un climat de tension entre l'Union pour la nation et l'Alliance pour la majorité présidentielle. Dans le choix des candidats, le MLC décida de ne plus associer les groupes alliés. Leurs candidats furent écartés, sous le prétexte que seul le président national, Jean-Pierre Bemba, décidait des places à attribuer au sein du bureau. Lors du vote, les groupes alliés se coalisèrent pour élire un député du PPRD au poste de questeur. La composition du bureau fut celle présentée dans le tableau 5.8.

Tableau 5.4. Ministres, députés et sénateurs de la Transition (juillet 2003-juin 2006)

Territoires d'origine	Noms	Qualité
Basankusu	Engese Bokolongo Djende Lokotomba Daniel	Député national ; quota Gouvernement
Bikoro	Isongu Momba Nkulu Jean-Pierre Ekombe Ekofo Gertrude	Sénateur ; quota Société civile Vice-ministre du Commerce extérieur du Gvt de novembre 2005
Bolomba	Bokanga Nzakomba Floribert Maloka Makonzi Pierre Bomboko Lokumba Is'Elenge Justin-Marie Bomwenga Mbangete Henri-Fidèle Mbula Ngeli José	Ministre de l'Économie ; RCD/Goma Ministre de l'Économie Sénateur ; Opposition politique non armée Sénateur ; RCD/Goma Député national ; quota Société civile
Bomongo	Kondo Bikoko wa Mbonzi	Sénateur ; quota Société civile
Ingende	Ondekane Jean-Pierre Bie Bongenge Mayisha Micheline Bongo Ekongo Thierry Endundo Bononge José Imama Lofulo Bofaya François Ingele Ifoto Lokondo Yoka Henri-Thomas	Ministre de la Défense Députée nationale, MLC Député ; Opposition politique non armée Ministre des TP du Gvt du 18 novembre 2005 Député national ; quota Opposition politique non armée Ministre des Affaires sociales ; ministre des Mines du Gvt du 18 novembre 2005 Député national ; quota Gouvernement
Lukolela	Lomata Etitingi Eugène	Sénateur ; quota MLC
Mankanza	Moleko Mobulu Marie-José Mokolo wa Mpombo Édouard	Députée sur la liste MLC Sénateur ; Opposition politique non armée
Ville de Mbandaka		

Tableau 5.5. Membres du Gouvernement, officiers supérieurs des FARDC et administrateurs d'entreprises originaires du district de l'Équateur

Noms	Fonctions	Territoires d'origine
Etumba Didier	Chef d'état-major des FARDC chargé du renseignement militaire ; général de brigade, le 19 août 2003	Basankusu
Ondekane Jean-Pierre	-	Ingende
Bolenge Dieudonné	Général de division	Lukolela

Le district de la Tshuapa était représenté par deux députés au bureau. Les districts de la Mongala, du Nord-Ubangi et du Sud-Ubangi par un poste chacun. Le district de l'Équateur n'était pas représenté.

Une profonde crise opposa le gouverneur José Makila du MLC aux députés provinciaux. Suite à la motion de Richard Mboyo Iluka (député provincial de Boende), déposée le 22 janvier 2009 et votée le 24 janvier, le gouverneur de l'Équateur fut contesté, puis suspendu par le Gouvernement de Kinshasa. Le responsable de cette motion était le questeur de l'assemblée provinciale. Le député Likinda Bolom'Elenge Fidèle avait rassemblé les preuves de détournements et rédigé le premier texte de la motion. Les sénateurs de l'Équateur, par l'entremise de Michel Bongongo Ikoli, s'emparèrent du dossier. Les députés provinciaux transformèrent l'accusation en motion de défiance, afin de ne pas lier les autres membres du gouvernement provincial (vice-gouverneur et les ministres), qui s'estimaient non concernés par le détournement.

Tableau 5.6. Acteurs originaires du district de l'Équateur élus députés nationaux et sénateurs en 2006 et 2007

Noms	Fonctions et tendance politique	Territoire d'origine
Akpanza Mobuli Nicolas	Député national, MLC	Basankusu
Balengola Banyele Henri	Député national, MLC	Bikoro
Bie Bongenge Mayisha Micheline	Députée nationale, MLC	Ingende
Bolenge Yoma Pitchou	Député national, MLC	Bikoro
Bombole Intole Adam	Député national, MLC	Bolomba
Bongongo Ikoli Dombo Michel	Sénateur, MLC	Bikoro (Ekonda)
Endundo Bononge José	Député national, PDC/AMP	Ingende
Ingele Ifoto	Député national, Camp de la Patrie	Ingende
Ipalaka Yobwa Joseph	Député national, DCF-COFEDEC	Bikoro
Lisanga Bonganga Jean-Pierre	Député national, CDD	Basankusu
Lokonda Yoka Henri Thomas	Sénateur	Ingende
Lomata Etitingi Eugène	Député national, MLC	Lukolela
Maloka Makonzi Pierre	Député national, PUNA	Bolomba
Mayombe Mumbioko Patrick	Député national, MLC	Bomongo
Mokolo wa Mpombo Édouard	Sénateur, AMP	Mankanza

Tableau 5.7. Acteurs originaires du district de l'Équateur élus députés provinciaux en 2006 et 2007

Noms	Tendance politique	Territoire d'origine
Badjoko Mboka Monene	Chef coutumier, coopté	Basankusu
Baende Atafe Eliko Jean-Claude	UDHC/opposition	Basankusu, élu dans la ville de Mbandaka
Baende Iyetsi Ronsard	Parti congolais pour le bien-être du peuple (PCB)	Basankusu
Bankita José	-	Ingende
Beyoko Bonkono Vonx	-	Ingende
Bofoto Lomboto Madeleine	-	Basankusu
Bokonga Ndele Mokombe Willy	MLC	Lukolela
Bolili Mola Célestin	DCF-COFEDEC	Bikoro
Bolombo Is'Alokembya Philippe	UMR	Basankusu
Ebengo Mokembela Célestin	Pasteur d'église de réveil	Bomongo
Engombe Bofatsi Marie-José	MLC	Basankusu
Ilonga Bokeli Félix	UDHC	Bomongo
Inenge Ofendji Guy	MLC	Bolomba
Issia Bolekela Dieudonné	MLC	Ingende
Itongi Mapala Libokiaka Jonas Benjamin	RCD/Goma	Bolomba
Likoku Bekodja Oluwa Léon	PDC	Basankusu
Mangbondo Bopeko Jean-Michel	PPRD	Bomongo
Ngwela Bokwele Alain	MLC	Mankanza
N'Kumu Beleli Germain	MLC	Bikoro
Nkumu (nom écrit aussi Inkumu) Isangola Alexis	MPR-Fait privé	Lukolela
Nsombola Lontulungu Amba Antoine	PPRD	Bolomba

Tableau 5.8. Composition du bureau de l'assemblée provinciale de l'Équateur en 2006-2007

Noms	Territoire d'origine	Parti	Fonction
Mondombo Kanzo Edmond	Lisala (élu à Mbandaka)	MLC	Président
Ngayo Likinda Ghislain	Ikela	MLC	Vice-président
Mbelewa Balifio Jacob	Businga	MLC	Rapporteur
Yambo N'Sana	Zongo Ville	MLC	Rapporteur adjoint
Likinda Bolom'Elenge Fidèle	Ikela	PPRD	Questeur

Le gouverneur Makila finit par être déposé. Malgré une majorité de l'assemblée provinciale favorable, au départ, au MLC et à sa coalition l'Union pour la Nation, le comportement jugé autoritaire – voire égoïste – du parti de Jean-Pierre Bemba finit par désespérer ses alliés et même certains de ses membres. Ceux-ci créèrent le groupe parlementaire dit « Centre des démocrates républicains » (CDR), dont le rôle fut déterminant, puisqu'il fit perdre au MLC la direction de la province de l'Équateur.

José Makila fut remplacé par Jean-Claude Baende Afafe Eliko (Mongo de Basankusu), son colistier (vice-gouverneur) lors du vote en 2007¹⁰³. Sur les dix portefeuilles ministériels du gouvernement, les alliés du MLC n'en obtinrent que deux. D'ailleurs, le député provincial indépendant Bruno Bindamba Senge, de Yakoma, ne devint ministre provincial que sur recommandation de son beau-père, Jean Seti Yale.

À partir du 24 janvier 2009, le vice-gouverneur Jean-Claude Baende et les ministres se chargèrent d'expédier les affaires courantes, jusqu'aux nouvelles élections du 13 novembre 2009. Jean-Claude Baende devint gouverneur et Vincent Mokako Nkumu Madzo vice-gouverneur. À noter que Baende et Mokako étaient d'anciens membres du MLC, que le directoire du parti avait chassés pour insubordination. Ils se présentèrent alors comme candidats indépendants. Mokako, originaire du territoire de Bumba, était membre cofondateur du parti de Jean-Pierre Bemba.

103 Avant de s'aligner sur la liste du MLC, Jean-Claude Baende avait son propre parti, qu'il quitta pour se faire membre du MLC et se présenter sur la liste de José Makila.

À l'élection du 13 novembre, le MLC choisit comme candidat contre Baende, Jean-Lucien Bussa Tongba, un Ngombe du territoire de Budjala. Celui-ci n'obtint que 28 voix contre 60 voix pour Baende. Le nouveau gouvernement provincial fut installé par l'assemblée provinciale, le 31 janvier 2010.

Après la chute du gouverneur Makila, le bureau de l'assemblée provinciale fut accusé, à son tour, de détournement, et destitué le 29 mars 2010. Les nouvelles élections eurent lieu le 1^{er} avril 2010, ce qui conduisit à la constitution suivante du bureau :

Tableau 5.9. Composition du bureau de l'assemblée provinciale de l'Équateur du 1^{er} avril 2010

Noms	Territoire	Parti	Fonction
Kilio Seto Gaston	Gemena	MLC	Président
Mboyo Iluka Richard-Louis	Boende	CDC	Vice-président
Bokungu Bubu Aimé	Bumba	MSR	Rapporteur
Nsombola Lontulungu Antoine	Bolomba	PPRD	Rapporteur adjoint
Deu Fananze Togile Roger	Mobayi-Mbongo	-	Questeur

Lors du vote de ce bureau, il n'y eut pas de concurrence en ce qui concerne l'élection du président et du vice-président, puisqu'il n'y avait qu'un seul candidat pour chaque poste, ce qui entraîna un vote par acclamation. Le nouveau bureau, installé le 4 avril 2010, intégra un membre de chacun des cinq districts. Le


Réjouissances populaires à Mbandaka le jour de l'élection de J.-C. Baende.

(Photo Équipe locale, 2009.)

Tableau 5.10. Originaires du district de l'Équateur élus députés nationaux en 2011

Territoires	Noms	Origines
Basankusu	Akwanza Nicolas	Ngombe
	Bokolombe Sam	Mongo
Bikoro	Bolili Célestin	Ekonda
	Nsa Elima Bavon	
Bolomba	Songola Lutu	Ngombe (?)
Bomongo	Mayombe Mumbioko Patrick	
Ingende	Endundu Evela	
	Divin	
	Nkiyo José	
Lukolela	Luwuya Jules	Monunu
Mankanza	Maata Nkumu	
Ville de Mbandaka	Baende Jean-Claude	Mongo
	Isofale Bonioko	Mongo
	Lokondo Yoka	Mongo
	Henri Thomas	

MLC, sans totalement disparaître du paysage politique à la tête de la province, ne conserva que le poste de président¹⁰⁴.

Un autre trait de la dynamique sociopolitique locale fut la présence de plus en plus grande des originaires de la Tshuapa dans la ville de Mbandaka. De 2004 à 2008, le vice-maire de la ville fut Monique

104 Ayant conduit la liste de l'ADH (Alliance des démocrates humanistes), le nouveau parti du gouverneur Jean-Claude Baende, dans la circonscription électorale de Gemena à l'élection législative nationale en novembre 2011, il ne fut pas élu.

Ngole. À partir d'octobre 2009, le maire de la ville fut Constant Besawu Bofola (originaire du territoire de Djolu).

José Endundo Bononge devint ministre de l'Environnement, de la Conservation de la nature et Tourisme dans les gouvernements Gizenga et Muzito. Il s'éloigna de Jean-Pierre Bemba pour approcher la mouvance présidentielle de Joseph Kabila.

Michel Bongongo Ikoli fut nommé dans le nouveau gouvernement Matata Ponyo, constitué en décembre 2014. Élu sénateur en 2007, cet Ekonda originaire du territoire de Bikoro et ancien chef de la Maison civile du président Mobutu obtint le portefeuille de ministre d'État chargé du Budget. C'est à la suite de sa participation aux Concertations nationales, organisées en 2013, où il représenta l'opposition pour le compte du parti FPC de Léon Kengo, président du Sénat, qu'il obtint cette nomination.

Le 29 octobre 2015, le président Kabila nomma le commissaire spécial et ses deux adjoints de la nouvelle province de l'Équateur (voir Tableau 5.11).

Le 26 mars 2016 eut lieu l'élection des gouverneurs et vice-gouverneurs des nouvelles provinces. Pour l'Équateur, les élus sont :

- gouverneur: Bolamba Tony Tony Cassius. Né à Liège (Belgique), il est mongo du territoire de Bolomba, vivant aux États-Unis. Candidat indépendant, il est accusé par la majorité présidentielle qui a perdu d'être américain pour contester son élection ;
- vice-gouverneur: Intombi Embele Jeannine. Elle est mongo du territoire de Basankusu.

Tableau 5.11. Commissaire spécial et ses deux adjoints de la nouvelle province de l'Équateur

Noms	Fonctions	Territoire d'origine	Peuple	Parti politique
Dr Mwamba Mangbenza Roger	Commissaire spécial	Bomongo	Bankutu	ADH
Bompaka Bonyemwa Dominique	Commissaire adjoint, chargé des questions politiques, juridiques et administratives	Bikoro	Ekonda	ADDI
Dr Lianza Ea Lianza	Commissaire adjoint, chargé des questions économiques, financières et du développement	Basankusu	Mongo	PPRD

RÉFÉRENCES

de Villers, G. & Willame, J.-C. 1999. *République démocratique du Congo. Chronique politique d'un entre-deux-guerres. Octobre 1966 – juillet 1998*. Tervuren-Paris: Institut africain-L'Harmattan (coll. « Cahiers africains », n° 35-36).

CINQUIÈME PARTIE

SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

CHAPITRE 1

STRUCTURATION DES VOIES DE COMMUNICATION ET DU COMMERCE AUTOUR DU RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

1. LE FLEUVE CONGO COMME ARTÈRE PRINCIPALE ET MBANDAKA COMME ÉTAPE INCONTOURNABLE

La province de l'Équateur est traversée de part en part (depuis le territoire de Lukolela au sud jusqu'à celui de Basankusu au nord) par le fleuve Congo auquel elle doit sa constitution. C'est par le biais du fleuve que s'effectua la pénétration européenne dans la région et la création, en 1883, d'une première station à l'Équateur par les agents de l'Association internationale africaine – AIA – (Stanley, Vangele, Coquilhat) devenue par la suite l'Association internationale du Congo – AIC. Elle était située à Wangata, légèrement au sud de l'emplacement actuel de la ville de Mbandaka. Pionnière des nombreuses stations jalonnant le fleuve¹⁰⁵, elle jouait un double rôle, celui, à la fois de poste administratif et de centre régional de distribution. Les bâtiments de la station de l'Équateur furent abandonnés en 1886 pour être réinvestis par la Sanford Exploring Expedition, qui fut reprise ensuite par la SAB. Une nouvelle station, « Coquilhatville », a alors été érigée par Charles Lemaire, en 1891-1892, à Bonkena, au confluent de la Ruki, où se tenait un marché. Le plateau de Bonkena était occupé par le village Boyela et les terres qui constituent la zone urbaine actuelle étaient habitées par différents peuples: les Inkole, les Ekombe, les Eleku, les Boloki, etc. (Hulstaert 1986: 77; Motingea Mangulu 2003: 184-185; Boelaert 1988: 52). Coquilhatville devint, en 1966, la ville de Mbandaka (ODIO Ons'Osang 1992: 125).

Située au Nord-Ouest de la RDC, sur la rive gauche du fleuve Congo, à l'embouchure de la rivière

Ruki et à 589 km de distance de Kinshasa, la ville de Mbandaka, capitale de la province de l'Équateur, accueille un quart de la population du district, soit 319 338 habitants (de Saint Moulin 2011: 674)¹⁰⁶. D'une superficie de 600 km², la ville s'étend sur environ 40 km, de Bamania au quartier Bongonde (FPM 2013: 15; Monusco). Elle concentre l'essentiel de l'administration publique¹⁰⁷ et des petites ou moyennes entreprises, dont la grande majorité se consacre au petit commerce. « La province de l'Équateur est celle où tout le monde est atteint par la fièvre du commerce », disait, en 1921, monsieur Engels, un ancien gouverneur de la province (Konga Egbabe Lithobo 1974: 239). Cette observation est toujours d'actualité. Une étude récente (FPM 2013) sur les possibilités d'implantation d'institutions de microfinance ou d'une banque à Mbandaka signalait que les activités commerciales y étaient intenses et que la majorité des entreprises de la ville étaient impliquées dans le secteur du commerce, plus spécifiquement dans l'alimentation et la boisson, l'agroalimentaire ainsi que dans l'habillement (FPM 2013: 25). Une autre étude socio-économique concluait, après une enquête effectuée dans l'ensemble du district, que le

106 Ce chiffre, qui est une estimation de Léon de Saint Moulin, diffère des chiffres que l'on retrouve dans l'étude du FPM (2013) qui fixe le nombre d'habitants de Mbandaka à 682 502 personnes. La source mentionnée par l'étude est le ministère du Plan de la province de l'Équateur (2010). Notons que Léon de Saint Moulin s'appuie sur les superficies administratives pour établir ses estimations (soit, pour Mbandaka, 460 km² selon le recensement de 1984), tandis que l'étude FPM englobe les quartiers périphériques (600 km²).

107 En plus de la BCC, présence de trois banques commerciales (BIAC, TMB, BIC) et de deux sociétés de transfert d'argent: Western Union et Soficom (FPM 2013: 16).

105 La station des Bangala (Nouvelle-Anvers) suivit, en 1884.

commerce constituait, à Mbandaka et dans le Nord, la troisième activité (pratiquée par la population) la plus importante après l'agriculture et la pêche (Colom *et al.* 2006 : 5). Cette situation découle de sa position géographique de part et d'autre du fleuve Congo (FPM 2013 : 7), lequel peut être considéré comme le vecteur commercial principal de la province qui relie Kinshasa et le Bas-Congo à l'Équateur et à la Province-Orientale. Et c'est principalement par son biais que peuvent s'effectuer les échanges entre Kisangani et Kinshasa, entre lesquels Mbandaka constitue historiquement une étape importante¹⁰⁸ (FPM 2013 : 25) : « Mbandaka est un carrefour commercial où convergent bateaux et pirogues qui font la navette entre l'ouest et l'est du pays » (Ekongo 2009 : 14). Les abords du fleuve sont donc des lieux de passage. Il y règne une ambiance très commerciale, surtout le long de l'avenue Bolenge qui longe le fleuve et où est étalée toute une série de produits.

À la descente vers Kinshasa, le trafic sur le fleuve concerne les productions d'huile de palme et de palmitiste, l'arachide, le haricot, le riz blanc ou paddy, le maïs et le bois, le manioc roui ainsi que le poisson (dont une grande partie vient de Bumba, Businga et Gemena).

À la montée, ce sont surtout des produits manufacturés dont une partie est débarquée à Mbandaka pour être redistribuée dans son hinterland, tandis que le reste remonte jusque Bumba et Gemena. Le trafic à la montée qui concerne les produits manufacturés à haute valeur ajoutée est nettement inférieur (en tonnage) au trafic à la descente, essentiellement constitué de produits bruts (Lederer 1973 : 59 ; Ministère de l'Agriculture 1998 : 300-304). Les importations de Mbandaka (céréales, blé, riz, sucre, etc.) sont très importantes pour compenser le déficit de production alimentaire du district. Pour des questions liées au goût ou à la mode, les Mbandakais s'approvisionnent de plus en plus en produits de provenance étrangère. Ce sont majoritairement des Indo-Pakistanaïses qui dominent ces filières commerciales (Nomerco, Uraco, New Sahara) ou des Libanais (Socimex, Congo-Futur) (Ekongo 2009 : 79). Enfin, d'autres produits sont évacués depuis Mbandaka vers Kinshasa via les voies aériennes, comme le *fumbwa* (*Gnetum africanum*) (Awono *et al.* 2009 : 39).

108 Les prix du ticket par bateau se négocient jusqu'à 15 000 FC par voyageur pour un trajet Mbandaka-Kinshasa (FPM 2013 : 17).

Aux côtés de Kinshasa, Kisangani s'impose petit à petit comme débouché régional pour les commerçants mbandakais. Ils y amènent du poisson, de l'huile de palme, des bidons en plastique d'occasion de 20 ou 25 litres, des pirogues, et en ramènent des motos (de Bunia), des appareils électroménagers, des ustensiles de cuisine et des haricots. Mais Kisangani demeure tout de même assez éloignée de la capitale provinciale de l'Équateur. Et bien que le coût du voyage soit abordable pour un commerçant, et nettement rentabilisé par les bénéfices engrangés une fois sur place, il s'agit tout de même d'un trajet en bateau de 1000 km de long, et d'une durée de 8 à 10 jours (aller-retour) dans des conditions difficiles.

À l'intérieur des terres, dans la cuvette, ce sont le plus souvent de grands convois à longue distance constitués de radeaux flottants, d'accouplement de plusieurs pirogues, de pirogues motorisées ou de baleinières qui sont organisés. Les productions de l'intérieur sont drainées par les différents affluents du fleuve vers Mbandaka, où elles sont soit vendues pour la consommation locale, soit envoyées à Kinshasa (selon les produits). Les quelques voies routières qui quadrillent l'intérieur des terres sont très peu – ou pas – employées, si ce n'est l'axe principal Bikoro-Mbandaka.

2. UN RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE QUI CONDITIONNE LE COMMERCE

Le réseau hydrographique conditionne le commerce non seulement à l'intérieur du district, mais aussi entre le district et son principal exutoire, Kinshasa. « Il est certain que le développement des transports de l'Équateur tient plus sur l'eau que sur les routes » écrivait Konga Egbabe Lithobo, en 1974, dans son mémoire sur l'occupation économique de l'Équateur entre les deux guerres.

2.1. UN RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE « HYPERTROPHIÉ »¹⁰⁹

Comme déjà mentionné, c'est le fleuve Congo qui constitue l'artère vitale du réseau, artère vers laquelle

109 La plupart des informations concernant la description du réseau hydrographique provient de l'ouvrage de Lederer (1973 : 9-16). Concernant le régime hydrologique, il faut croiser ces données (datées) avec celles de la monographie de l'Équateur (Ministère du Plan 2005 : 14). Elles diffèrent légèrement.



Transport de marchandises par pirogue sur la rivière Ruki.

(Photo © Isaac Bakuku, 2011.)

convergent quatre affluents: sur la rive droite, l'Ubangi (dans laquelle se jette la Ngiri); sur la rive gauche, la Lulonga (formée par la Lopori, la Maringa), la Ruki, l'Ikelemba, et le chenal d'Irebu qui le relie au lac Ntomba (Lederer 1973: 9-16).

L'**Ubangi** (navigable sur 602 km), prolongement de la rivière Mbomu, qui prend sa source dans les Uele et dont la partie navigable se trouve en majeure partie dans le Sud-Ubangi et dans l'Équateur, forme la frontière naturelle de la province de l'Équateur avec la République du Congo. Elle est assez large (environ 6 km) de l'embouchure jusqu'à 400 m en amont, où elle se rétrécit petit à petit. À la hauteur de Loka, elle reçoit dans son lit l'affluent de la Ngiri, navigable seulement les trois quarts de l'année, de juin à mi-décembre, en période de moyennes et hautes eaux (Ministère du Plan 2005: 14). Elle est peu profonde, sableuse et compte de nombreux méandres.

Sur la rivière **Maringa** (navigable sur 546 km), des remorqueurs de type «C» peuvent tirer des barges de 350 t jusqu'à Baringa; en période de hautes eaux, ils peuvent même être acheminés jusqu'à Samba. La **Lopori** (navigable sur 342 km), parallèle au fleuve, est accessible aux barges de 800 t (entre Basankusu et Mabunde), malgré les multiples bancs de sable entre Djombo et Basankusu. Les deux rivières ont leur crue principale en novembre, leur crue secondaire en juin et la décrue en mars et en

août. Elles sont donc navigables d'avril à décembre. La Maringa et la Lopori se réunissent à Basankusu pour former la **Lulonga** (navigable sur 180 km), qui coule encore sur 180 m de long avant de se jeter dans le fleuve. Elle est navigable et supporte des barges de 800 t. C'est sur cette rivière qu'est acheminée l'huile de palme produite par la plantation de Boteka.

La rivière **Ruki** (navigable sur 103 km), principalement formée par la Busira et dans laquelle se jette la Momboyo (2 km en amont d'Ingende, et navigable sur 426 km), se jette elle-même dans le fleuve Congo, à 3 km en amont de Mbandaka. C'est par cette rivière que Boende est reliée à Mbandaka, qui constitue l'exutoire de la Tshuapa, une province par ailleurs très enclavée. Elle est propice à la navigation presque toute l'année et accueille des barges de 800 t tirées par des remorqueurs de type «C». Le tirant d'eau est toujours supérieur à un mètre et peut atteindre deux mètres en période de crue (mars-avril). Les décrues arrivent en février et juin-juillet.

La rivière **Ikelemba** (navigable sur 316 km), qui dessine de nombreux méandres dans un paysage forestier et marécageux, rejoint le fleuve 4 km en amont de Mbandaka. Avec ses nombreux *snags* (branches d'arbre obstruant la voie d'eau) et une profondeur aléatoire (dépendant des pluies locales) sa navigation s'avère difficile. Elle est parcourue par des courriers de type «G» tirant des barges de 50 t. Les tonnages transportés dans cette rivière sont minimes.

Enfin, le lac Ntomba, relié au fleuve par le chenal d'Irebu (98 km en aval de Mbandaka), présente une profondeur variant de 1,50 m à 4 m. La navigation peut s'y avérer dangereuse, surtout en période d'intempéries. Y naviguent des barges à couple qui sont reliées à un bateau à moteur afin d'éviter les chavirements causés par une solide houle. La rivière Ikelemba et le lac Ntomba constituent deux des plus courtes lignes de navigation de l'Onatra. Une étude réalisée à partir des données météorologiques du centre de recherche de Mabali (IRS) a remarqué que la diminution des chutes de pluie liée à des changements climatiques aurait un lien direct avec la diminution de la profondeur du lac, tout comme l'érosion et l'envasement provoqués par une population de plus en plus dense le long des rives du lac (Inogwabini Bila-Isia & Zanga Lingopa 2006: 283).

2.2. LES NŒUDS COMMERCIAUX : PORTS, CHANTIER NAVAL ET MARCHÉS

2.2.1. LES PORTS : DES EXUTOIRES¹¹⁰

Le **port de Mbandaka** est situé 500 m en aval de l'embouchure de la Ruki sur le fleuve, « tête de ligne pour toutes les rivières de la cuvette équatoriale, de l'Ubangi et ses affluents et de la Mongala. S'y effectuent le transbordement et le transit de la marchandise pour des bateaux adaptés aux différents affluents ou au fleuve » (Konga Egbabe Lithobo 1974: 174-175). Après Akula et Businga (sur la Mongala), le port de Mbandaka occupe la troisième place au sein de dix ports provinciaux de l'Onatra.

Une partie du quai de 310 m de long, qui avait été abandonné dans les années 1970, a été réhabilitée en 2008 par l'entreprise Malta Forrest (environ 237 m de quai). Le quai permet donc d'accoster correctement à Mbandaka. À l'occasion du passage de l'*ITB Kokolo* réhabilité en 2015, d'autres transformations ont été effectuées dans le port: des installations hygiéniques par la Monusco¹¹¹ ainsi qu'un groupe électrogène de 80 kVA qui devait être mis en place pour l'éclairage du port¹¹². Malgré ces arrangements

substantiels, le site reste globalement dans un état de délabrement avancé: entrepôts dépourvus de toitures, vétusté des machines, des chariots et des grues. Au niveau des ressources humaines, le personnel n'est pas renouvelé (Beltrade 2015: 41)¹¹³.

Au port de Mbandaka s'ajoutent les ports privés de Menge, Basoko, Bongondjo où se sont développés des marchés de produits de la pêche, de l'agriculture et de la chasse (FPM 2013: 17). On compte aussi des ports privés rattachés à une société dont ils évacuent prioritairement la production, comme c'est le cas pour l'Équatorial (Wendji-Secli), la Siforco et la Bralima.

Le port **Équatorial** désigne le nom de la Société commerciale d'exploitation de la Lulonga-Ikelemba. Ce port se situe à Wendji-Secli, une localité située à 25 km de la ville de Mbandaka.

Le port **Siforco**, anciennement « Siforza », tire son nom de la Société industrielle et forestière Zaïre-Allemagne. Implanté à Iyonda, localité située à 15 km de Mbandaka, le port facilite l'accostage des bateaux de la société en provenance de Kinshasa pour se ravitailler en carburant et autres produits de première nécessité. À la descente, les bateaux repartent chargés de grumes vers Kinshasa.

Le port **Ekunde** était un lieu de dépôt de débris et de produits avariés pour les sociétés commerciales de Mbandaka. Actuellement, ce sont principalement les activités de pêche qui animent le port (avec un quai de 100 m).

Le port **Bralima**, dont le quai mesure 75 à 90 m de long, tire l'origine de son nom de la société commerciale affiliée. Le port sert à l'accostage des bateaux, au débarquement et à l'embarquement des biens de la société. Il se trouve sur l'avenue Bolenge, en amont du port de l'Office des Routes.

Le port **Lomata**¹¹⁴ sert à l'approvisionnement de la ville en produits de première nécessité.

En plus du port public de Mbandaka et de la dizaine de ports privés dans ses alentours dont certains ont été mentionnés ci-dessus, le district de l'Équateur possède d'autres ports secondaires répartis le long du fleuve ou de ses affluents: les ports

110 Les fonctions de port et de marché s'entremêlent. Il se peut, dès lors, que l'on retrouve des doublons (ainsi, un port peut se retrouver également dans la section consacrée aux marchés).

111 Les installations n'auraient pas été construites en matériaux durables.

112 Selon Dieudonné Bongwala W'Isola, actuellement directeur-chef de service, département des Services généraux à la

SCPT qui fut directeur-chef de service au département des Ports (2014 à 2015), le port possédait déjà un groupe électrogène autonome qu'il avait acquis sur fonds propre avant le passage de l'*ITB Kokolo*.

112 Beltrade se base sur les informations transmises par le directeur provincial de la SCTP (février 2015).

114 Le propriétaire est Lomata Etitingi, homme d'affaires et député national de la circonscription électorale de Lukolela.

de Lukolela, d'Ingende, de Bolomba, de Basankusu et de Mankanza.

Enfin, des ports naturels sont dispersés le long des cours d'eau dans tout le district : sur le **lac Ntomba**, Ikoko-Mutaka, Irebu ; sur la **Ruki** : Kombo ; sur la **Luilaka** : Bepumba, Lotumbe, Imbanga, Waka, Makoko ; sur la **Busira** : Bangu, Boleke, Lisafa, Busira, Bokote, Malela¹¹⁵ ; sur l'**Ikelemba** : Boyenge, Balangala ; sur la **Lulonga** : Lulonga, Mapoko, Losambo, Wenge, Bokakata ; sur la **Lopori** : Djombo ; sur la **Maringa** : Waka ; sur la **Ngiri** : Ngiri, Ibeka, Libanda, Malanga, Buburu (Logistics Cluster & WFP 2013a).

Dans le territoire de Mankanza, dans le secteur Moeko (à l'extrême nord du territoire), deux ports jouent un rôle important : le port de Lusengo et le port de Mobeka.

Le port de **Lusengo** reçoit tous les produits agricoles et de pêche qui proviennent de Budjala par le biais de la rivière Saw qui se jette dans la Moeko, laquelle rejoint le fleuve un peu en amont de Lusengo. Les produits agricoles vendus par les paysans dans les différents marchés de Limpoko, Bondangania, Monia, Bomenge, Kogba¹¹⁶, Loboko¹¹⁷ viennent du territoire de Kungu (Sud-Ubangi) qui est producteur de riz, d'arachide, de maïs et de haricots. Les commerçants ambulants venus de Kinshasa, de Mbandaka et d'ailleurs remontent la rivière Ngiri ainsi que d'autres chenaux qui la relient au fleuve Congo pour s'approvisionner dans la région.

Le port de **Mobeka** (situé à la frontière avec le district de la Mongala) est, quant à lui, considéré comme le lieu de stockage des produits agricoles en provenance de la rivière Mongala. Les produits agricoles qui passent par Mobeka font transit à Akula, pour ceux qui viennent du Sud-Ubangi, et à Businga, pour ceux en provenance du Nord-Ubangi.

2.2.2. LE CHANTIER NAVAL DE BOYERA

Étape incontournable sur le chemin fluvial entre Kinshasa et Kisangani, Mbandaka s'est avérée être l'emplacement stratégique pour la mise sur pied d'un chantier naval, qui devait assurer la maintenance des unités fluviales exploitant le fleuve Congo ainsi que

les différents affluents de la Cuvette centrale. D'une superficie de 30 000 m², il fut érigé à deux kilomètres en aval du port de Mbandaka et à six kilomètres des futures installations de Bolenge dont la construction devait être lancée dans les années 1970¹¹⁸. Créé à l'époque de la Sonatra (Société nationale des transports fluviaux), en 1935, Boyera devait permettre : « de caréner sur place les barges et les bateaux du secteur de l'Équateur. Ainsi la perte de temps du voyage aller-retour à vide de Coquilhatville à Léopoldville pour la réparation d'unités était évitée » (Lederer 1965 : 251).

Le chantier se compose d'installations de mise à sec, d'un dock flottant et de divers ateliers. Il s'étend sur 350 m et présente une superficie de 350 ares. Le chantier présentait déjà dans les années 1970 des problèmes d'approvisionnement (en tôle et en diesel) et certains bateaux étaient déjà à l'époque à l'ancrage des mois durant (Otraco 1970). Aujourd'hui, bien que le chantier naval Boyera soit le deuxième le plus important à l'échelle nationale après celui de Ndolo¹¹⁹ (Kinshasa), il ressemble à un « cimetière de mitrilles », selon les mots du responsable du chantier naval à Mbandaka. Mis à part une grue qui peut encore servir, le reste des équipements n'est plus opérationnel. Sur les quais de carénage, trois vieux bateaux à vapeur hors d'usage ont été rachetés par des particuliers qui comptent récupérer leurs coques pour les transformer en barges (bateaux privés). Les bateaux coulés dans le port empêchent d'autres bateaux d'accoster. La toiture du bâtiment est en très mauvais état (elle est percée par un arbre) et un incendie a ravagé ce qui restait de l'atelier du bureau de mécanique. Les dix dernières années, le personnel a d'abord été réduit de 500 à 116 effectifs, puis à 33 agents. En 2016, il n'y en aurait plus qu'une dizaine¹²⁰. La surveillance de l'entière du site est assurée par un seul agent ; des cas de vols sont régulièrement signalés¹²¹. Faute de car-

118 Le port de Bolenge avait la vocation de devenir l'un des plus grands ports d'Afrique. La réalisation effective de ce grand projet n'a jamais vu le jour (d'aucuns parlent d'un blocage pour des raisons politiques). Actuellement, on peut observer des vestiges de blocs de béton qui devaient servir de quai (selon les informations de Dieudonné Bongwala W'Isola, directeur-chef de service du département des Services généraux à la SCPT).

119 Mêmes problèmes identifiés pour ce site, comme c'est le cas aussi du chantier naval de Boma.

120 Selon les informations de Dieudonné Bongwala W'Isola (cf. note de bas de page 112).

121 Interview du responsable du chantier à Mbandaka et de

115 Sur la carte administrative du MRAC, écrit : « Malala ».

116 Orthographe selon la carte administrative du Sud-Ubangi (MRAC). L'équipe locale écrit « Bogba ».

117 Cet endroit n'a pas été identifié sur la carte administrative du MRAC.



Marché Mbandaka II.
(Photo équipe locale, 2010.)

burant, le vieux groupe électrogène n'est plus opérationnel. La réhabilitation du chantier semble assez hypothétique, mais si elle devait avoir lieu, elle passerait par un raccordement du chantier au réseau électrique de la SNEL.

2.2.3. LES MARCHÉS, POINTS DE POLARISATION

Dans leur ensemble, les échanges sont monétarisés. Mais le troc, bien qu'il soit de plus en plus rare, est encore pratiqué, surtout dans les régions isolées. Il concerne exclusivement les produits agricoles, qui sont plus difficiles à transporter que le gibier ou le poisson (Colom *et al.* 2006: 6). Il existe trois grands marchés à Mbandaka (Basoko, Mbandaka II et III) ainsi que des petits marchés appelés « *wenze* ». Les vendeuses tiennent leurs marchandises dans des récipients qui forment également l'unité de mesure¹²² communément reconnue. Ces subdivisions en termes de mesure et de poids sont apparues au début des années 1990, en même temps que la baisse du pouvoir d'achat de la population. Il fallait que le commerçant s'adapte au portefeuille de ses clients (Tshonga & Malumba 1996: 14).

Le marché **Mbandaka II**, le plus grand de la ville, est situé le long de l'avenue Itela, dans la commune de Wangata. Il avait été créé, en avril 1928, par l'Administration coloniale pour faciliter les échanges et

la vente de différents produits vivriers. Au début des années 2000, les bâtiments étaient tellement délabrés que les vendeurs préféraient exposer leurs produits en plein air. Un projet de développement a, dès lors, été mis en place, en 2008, pour sa réhabilitation (nouveaux étals, etc.) en même temps que son assainissement (latrines, etc.). Mais ce projet serait resté au stade de l'intention et n'aurait pas été réalisé¹²³.

Créé vers les années 1920, le marché **Basoko** est le plus ancien et le plus important après Mbandaka II. Il fut d'abord fréquenté par les riverains venus de la région de Kisangani et habitant le quartier Basoko. Du poisson et d'autres produits en provenance de Bobanga et Nkombo (à 60 km de Mbandaka) y sont quotidiennement vendus. Le commerce y revêt un caractère aléatoire, au point qu'il est fréquent de s'y retrouver en situation d'oligopole tout comme en concurrence parfaite. Une situation fomentée par une estimation assez difficile de la quantité de poisson attendue au marché. L'exode rural a multiplié le nombre de personnes présentes dans le marché, qui sont plus de 4000 à 5000.

Le marché **Mbandaka III** (situé au croisement des avenues Yasanyama et Ipeko) a été créé par les autorités publiques, en 1961, dans le contexte de l'élargissement de la ville pour permettre aux populations des quartiers éloignés de Mbandaka II et de Basoko de s'approvisionner.

Le marché **Lomata**, qui a hérité du nom du propriétaire du port situé à proximité (Lomata Etitingi), est le plus mouvementé de tous les marchés portuaires de Mbandaka. Sa fréquentation et le volume de marchandise (produite localement ou en provenance de Mpombi, à 100 km de Mbandaka) qui y circule lui confèrent un caractère permanent. Ce marché est fréquenté non seulement par les ménagères pour la consommation domestique, mais aussi, et surtout, par des commerçants intermédiaires qui se rendent ensuite à Kinshasa. Si pour la première catégorie (ménagères), les achats se font au quotidien, pour la seconde, en revanche, ils s'effectuent en fonction du programme des vols des différentes compagnies d'aviation qui desservent la ville.

Outre ces quatre marchés répertoriés, il en existe encore toute une série, plus récents.

Le marché de **Bolodjwa** a presque les mêmes caractéristiques que celui de **Lomata**, mis à part le fait qu'il ne s'y vend que les produits des pêcheurs

Pierre Madima, directeur du département Chantier naval de l'Onatra à Kinshasa (Radio Okapi 2008).

122 Par exemple, en ordre croissant de grandeur: le « verre *ya mombongo* », le « mesure *ya plastica* », le *kolokoti* et le *libanga* (Tshonga & Malumba 1996: 418).

123 Selon l'équipe locale.

locaux, c'est-à-dire de Mbandaka et de ses environs immédiats.

Le marché **Makila**, en fonctionnement depuis mai 2007, est situé le long de l'avenue Bolenge, plus précisément dans la commune de Wangata. Sa création a facilité l'achat et la vente des produits vivriers en provenance des villages riverains. Il a plus de 17 pavillons, répartis suivant l'organisation interne du marché, qui accueille plus de 4000 à 5000 personnes.

Le marché de la **Cathédrale** se tient chaque jeudi au retour des convois de Lolanga (\pm 75 km) et Lobengo (\pm 120 km) avec d'importantes cargaisons constituées principalement de poissons et secondairement de viande. Le marché n'est réellement opérationnel que pendant quelques heures (matinée du jeudi). Les invendus sont transférés vers d'autres marchés plus proches et plus fréquentés, tels que celui de Lomata, cité ci-dessus.

Enfin, les activités du marché **Ekunde**, situé le long de l'avenue Bonsomi, à Wangata, sont pratiquement les mêmes que celles des marchés de Bolodjwa et de Lomata. Le marché se distingue, cependant, par le nombre de convois par semaine, en provenance de Maïta, chaque mercredi, tandis que d'autres proviennent de Mobenzene, chaque jeudi, et de Mpombi, chaque samedi.

À 20 km de Mbandaka, on note le marché de **Wendji-Secli**, qui est surtout connu pour la vente de poissons (chaque dimanche) (Ekongo 2009 : 13). Il s'agit d'une bifurcation importante, où passent tant les véhicules qui viennent de – ou vont à – Bikoro que ceux qui assurent le trafic soit au marché soit au petit port de Secli (Banyanga s.d. : 2).

Dans le territoire d'Ingende, Bempumba et Mpombi abritent des marchés ancestraux dont l'existence remonte aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Le village **Mpombi**¹²⁴, lieu où prend place le marché homonyme, est situé dans le groupement Elinga dont il est le chef-lieu. Les villages terriens qui y participent font partie soit du groupement des Bakaala, soit du groupement Bombwandja. Actuellement, certains commerçants qui viennent

124 Mpombi, qui est limité au nord par la rivière Ruki, à l'ouest par le village Bonkenda, à l'est par le village Loonga et au sud par les villages Boyela et Boombe, est baigné par la rivière Ruki, qui est un affluent de la rive gauche du fleuve Congo. La rivière Ruki possède plusieurs affluents dont le plus important est le ruisseau Lombe, qui verse ses eaux en face de Mpombi et qui prend sa source dans le territoire de Bolomba. C'est sur ces deux cours d'eau que la population pratique la pêche, surtout pendant la saison sèche.

de Mbandaka ou de Kinshasa viennent y écouler leurs marchandises. Ce marché se tient toujours le vendredi. Certains produits manufacturés sont introduits dans ce marché tels que les perles, les cuillères, les couteaux, les miroirs, les tissus, etc. Actuellement, on y vend aussi des cigarettes, du pétrole à la mesurette, du pain et du sucre. Le marché de Mpombi revêt une grande importance tant sur le plan économique, que sur le plan social et le plan politique. Sur le plan économique, ce marché permet les échanges commerciaux entre les riverains nkole, elinga et ekonda et les terriens nkundo, bakaala, bombwandja et bongale. Il favorise aussi les flux commerciaux entre ces deux groupes et les gens de l'extérieur (grands centres urbains et autres contrées). Sur le plan social, ce marché multiplie les contacts entre personnes de niveaux d'éducation différents.

Bempumba, du nom du marché, est un village du groupement Monkoso, du secteur Duali dans le territoire d'Ingende¹²⁵. Le marché qui s'y tient chaque mercredi réunit riverains et terriens qui échangent poissons et produits manufacturés contre des produits de l'agriculture, de la chasse et de la cueillette.

Dans le territoire de Mankanza, les marchés riverains sont ceux de Lobengo et Konongo dans le secteur Ndobbo, et de Mankanza dans le secteur des Bangala.

Le marché de **Lobengo**, qui se tient tous les mercredis à la sortie du chenal de Lobengo sur le fleuve Congo, est un marché d'une importance stratégique, car il relie la population de la Ngiri (territoire de Bomongo) à celle du fleuve Congo. Sa période d'activité la plus florissante correspond à celle de la montée des eaux du fleuve Congo et de la rivière Ngiri. La population participante vient de Kinshasa, de Mbandaka, de Bomongo, et surtout des différents îlots du secteur Ndobbo.

Le marché de **Konongo** est un marché de poissons, car les différents îlots sont habités par des pêcheurs. Ils commercialisent les poissons avec les chikwangues, l'huile de palme, en provenance surtout des territoires de Bongandanga, de Budjala et de Kungu.

125 Il est situé au confluent de la rivière Momboyo et de la Duali, à 3 km en amont du village Bolondo et à 4 km en aval du village Loolo. Il est borné au nord par la rivière Momboyo et au sud par les villages Bongale, Iyambo, Nseke et Monkoso.

Au marché de **Mankanza**, mise à part l'huile de palme, les poissons et certains gibiers, ce sont les produits manufacturés qui prédominent. Les commerçants ambulants de Kinshasa inondent ce marché en produits de diverses qualités.

Dans le territoire de Bomongo, les marchés sont ceux de Mpee, Mpoka, Maïta, Ipombo, Bobanga.

Sur la rivière Ngiri, le marché le plus fréquenté est celui de **Mpee** (rive droite), qui dispose d'une situation géographique stratégique (presque à la sortie du chenal de Lobengo à Ekondo). La population participante vient de la haute et de la basse Ngiri (du secteur de la Ngiri), du secteur de Zamba et du fleuve Congo. Les produits échangés sont: poissons, chikwangue, canne à sucre, vin de palme, animaux sauvages (singes, gibiers, caïmans, tortues, etc.). Ce marché se tient le vendredi.

Au confluent Congo-Ubangi, le marché le plus connu est celui de **Mpoka «Mobenzene»**. C'est un grand marché qui se tient à la sortie de la rivière Mpoka. Il se tient chaque mercredi. Les produits concernés sont les habits, les produits pharmaceutiques, les pirogues, le poisson, l'huile de palme, le vin de palme et le vin de raphia, les arachides, le maïs, etc. La population participante vient du Congo-Brazzaville, de Bomongo, de Mbandaka, des différents campements sur l'Ubangi, des territoires de Lukolela et de Bikoro.

Sur le fleuve Congo (sur un îlot à 60 km en aval de Mbandaka) se tient le marché de **Maïta**¹²⁶ chaque mardi. Il est fréquenté par des commerçants et producteurs en provenance de Mbandaka, du Congo-Brazzaville et des différents campements du fleuve (Ouenza, Bokomo, Ilambasa, Mangasese, Notongo, etc.).

Sur le fleuve, le marché **Ipombo** est un marché de taille modeste, qui se tient chaque dimanche sur la rive droite du fleuve, en amont de Mbandaka d'où vient la population qui le fréquente, en plus des différents îlots et campements de Lulonga (territoire de Bolomba). Les produits échangés sont les poissons, le bois de chauffage, le gibier et les produits de première nécessité: savon, sel, crèmes de beauté, pétrole, etc.

Toujours sur le fleuve, le marché de **Bobanga** est l'un des grands marchés sur sa rive droite en amont de Mbandaka et du marché **Ipombo** (vendredi). La



Vente de cannes à sucre au marché Lomata à Mbandaka.
(Photo Jean Omasombo © MRAC, 2009.)

population participante vient de Mbandaka. C'est notamment cette population qui ravitaille chaque samedi la ville de Kinshasa en poissons provenant des différents îlots, des territoires de Mankanza, Bomongo et Bolomba.

Les marchés du territoire de Lukolela sont ceux de Molebu, Mambeka, Motuka Monene, Solola et Manga.

Molebu est situé au bord du fleuve Congo, en aval de Lukolela (\pm 60 km), à l'entrée de l'affluent Lobilo qui mène jusqu'à la rivière Ntsangasi. Ce lieu est visité par les Mpama, les Basengele d'Inongo, des commerçants de Yumbi (Bandundu), de la population de différents îlots et campements, des réfugiés rwandais installés au Congo-Brazzaville depuis 1997. Les produits échangés sont des étoffes, de l'huile d'olive, des machettes, des pièces d'étoffe, des poissons, des animaux domestiques (chèvres, moutons, etc.)

Mambeka se trouve au fond de la forêt équatoriale, en amont de Nkololingamba, sur le bord d'un ruisseau qui mène jusque chez les Mpama, les Banunu, les Basengele (Inongo) et les Congolais d'en face. On y pratique encore le troc entre paysans terriens et paysans riverains.

Motuka Monene est un marché qui se tient une fois par quinzaine (le jeudi) à Lukolela-cité, à proximité du commissariat de la police nationale et du bureau de territoire.

126 «Maïta» signifie «cimetièrre». C'est sur cet îlot qu'on avait enterré les morts de l'épidémie de Yambuku, en 1977, à bord du bateau de l'Onatra.

Solola Bien est un marché qui se tient tous les mercredis à Bonginda.

Manga (au bord de l'étang Etongo, à 40 km en amont de Lukolela-cité). Il a lieu tous les vendredis. Les participants viennent de RCA, du Congo-Brazzaville, de Kinshasa, de Mbandaka, etc.

3. DESCRIPTION DU FLUX COMMERCIAL (ACTEURS ET PRODUITS)¹²⁷

3.1. PROFIL DES COMMERÇANTS

C'est à Mbandaka que l'on retrouve le plus de ménages dont le commerce constitue la principale source de revenus. Mais ce sont les villages dans le nord du district qui semblent être les plus actifs au niveau des activités commerciales. La proximité des villages avec les cours d'eau et avec les marchés étrangers (République du Congo) compense les difficultés classiques auxquelles la population congolaise est généralement confrontée quand il s'agit d'activités commerciales. Alors que des villageois dans des zones enclavées du sud du district n'ont d'autre choix que de se rendre (en parcourant parfois de très longues distances) à Bikoro ou à Mbandaka, les villages enclavés du Nord, qui ne sont plus reliés à Kinshasa (ou difficilement), ont une alternative : leurs voisins du Congo-Brazzaville (Colom *et al.* 2006 : 92).

Parmi les commerçants, nous pouvons distinguer les producteurs ou ménages, qui s'adonnent au commerce de leur produit, et les marchands, qui se rendent de village en village.

Les producteurs vendent leurs produits (agricoles, de chasse, de pêche ou de cueillette) dans leurs villages ou les transportent à proximité dans des communautés plus accessibles, pour les vendre à des marchands qui leur apportent des biens manufacturés en échange. Parfois, des producteurs, qui combinent leurs propres produits avec ceux achetés aux voisins, parcourent de longues distances pour aller vendre leurs produits dans une agglomération un peu plus importante. Ils y achètent en contrepartie des biens manufacturés qu'ils ramènent au village.

Dans le Sud, les villageois transportent leurs produits à vélo ou à pied jusqu'à Bikoro, Mbandaka

ou d'autres marchés. Aux environs du lac Ntomba, la population peut déposer ses marchandises à Irebu sur la rivière Congo, bien que cet endroit soit réputé pour les nombreuses taxes illégales qui y sont perçues.

Les marchands non natifs arrivent au village avec des produits manufacturés qu'ils vendent en échange de produits agricoles ou forestiers. Les marchands locaux font la même chose, parfois en combinant leur propre production (agricole, de pêche, de cueillette et de chasse, dans une moindre mesure) avec d'autres produits qu'ils ont achetés ou échangés avec les voisins d'autres villages.

Les contraintes qui accompagnent les transactions commerciales et qui provoquent parfois des pertes sont les difficultés logistiques liées au voyage et les mauvais calculs des coûts et des prix au détail.

Les risques liés au voyage sont nombreux : l'incertitude du climat, le manque d'alternative de transport, les taxes légales et illégales et les communications difficiles avec les marchés plus grands¹²⁸ (Colom *et al.* 2006 : 95).

Dans le district, les marchands sont souvent des hommes et des femmes d'âge moyen qui achètent en vrac aux vendeurs depuis des camps et des villages et revendent les marchandises sur les aires de marché. La majorité (87 %) est originaire de la province, provenant, en nombre décroissant, de Bomongo, de Basankusu, de Boende et d'Isangi. On peut y distinguer deux groupes : ceux qui sont engagés dans le commerce comme activité principale et ceux qui le font depuis peu, comme stratégie de survie.

Les marchands de Mbandaka diffèrent de ceux des villages : ils ont un degré d'éducation plus élevé et sont impliqués depuis plus de dix ans en moyenne dans le négoce. Les marchands travaillent indépendamment ou en famille, mais sont très rarement associés.

Les vendeurs « en gros » vendent surtout les produits qui sont destinés à Kinshasa, tandis que la vente au détail est davantage destinée à la consommation locale.

127 Une grande partie des informations sur les produits commercialisés viennent d'une étude socio-économique WWF coordonnée par A. Colom en 2006. Pour plus d'informations sur cette étude, cf. « les sources », chapitre 2 : Activités paysannes.

128 L'enquête socio-économique de A. Colom en 2006 rapporte que le profit moyen d'un voyage jusque Mbandaka est de 885,20 \$. Le profit maximum étant de 6111,88 \$ (il s'agissait d'un marchand revendant son maïs acheté à Buburu), tandis que la plus grosse perte enregistrée était évaluée à 201,79 \$ (il s'agissait d'un marchand de Ngelo Bombwa qui avait acheté du *Tilapia tholloni congicus*, connu sous le nom de Mabundu, près du lac Ntomba) (Colom *et al.* 2006 : 95).

3.2. LES PRODUITS COMMERCIALISÉS

Près de la moitié des produits agricoles sont transformés avant d'être commercialisés. Les plus courants sont l'huile de palme, le *fufu*, la chikwangu et le maïs. La destination des produits est principalement Kinshasa, puis des petits villages et marchés régionaux comme Mobeka, Irebu et, enfin, Mbandaka. Les marchands qui effectuent la route jusque Kinshasa la font environ six fois par an. Quant à ceux qui font les marchés régionaux et villageois, leurs mouvements fluctuent (certains partent sur les marchés une ou deux fois par an, d'autres font les marchés journaliers locaux). 65 % des produits de l'agriculture, 47 % de la viande et 37 % du poisson vendus à Mbandaka sont achetés auprès de vendeurs dans les ports locaux (qui sont les intermédiaires entre les producteurs et les marchands locaux et les commerçants se rendant à Kinshasa) (Colom *et al.* 2006 : 5). Sans conteste, le produit le plus commercialisé à Mbandaka est le poisson (*ibid.* : 97-98). Parmi les produits agricoles, ceux qui circulent en plus grande quantité sur les marchés de la capitale provinciale sont l'huile de palme, la banane plantain et les arachides, mais aussi les haricots, le maïs, le riz, le poivre et la chikwangu, la ciboulette et les feuilles de manioc. Les deux tiers proviennent des marchés et des ports, un tiers des villages et des agglomérations en dehors de Mbandaka. Une infime partie vient des missions, des marchands ambulants ou de fermes. Les produits agricoles qui ne sont pas achetés à Mbandaka viennent de Bumba, d'Agene, d'Akula (*ibid.* : 101). Pour l'huile de palme, la plupart des marchands l'achètent en gros (25 l) et la revendent en bouteilles de 75 cl. La moitié des marchands de bananes plantain les achète au village, l'autre moitié à Mbandaka et dans les ports. Les bananes sont achetées en grappes et vendues en piles (entre 8 et 18 bananes par grappe). Les arachides sont achetées par sac, tasse ou pile. Les sacs sont achetés dans les villages (par la moitié des marchands tandis que de plus petites quantités sont achetées localement (les gains sont alors évalués entre 0,02 et 0,04 \$/tasse).

Pour la viande de brousse, la moitié des produits est achetée dans les villages et les camps ; le reste l'est à des vendeurs qui arrivent à Mbandaka (Lomata, Bolodjwa et Basoko). Les villages qui approvisionnent Mbandaka en viande de brousse sont Bobanga, Mpombi Ekunde, Maïta, Mampoko, Wendji, et Lolanga.

Enfin, les produits forestiers non ligneux (PFNL), qui sont plutôt rares chez les marchands à Mbandaka, concernent surtout des feuilles d'emballage et du *ngaingai* (*Hibiscus esculentus*). Tous les produits sont achetés par les marchands dans les environs de Mbandaka, à l'exception d'un marchand qui achète les siens à Maïta (40 km). Tous vendent au détail à l'exception d'un marchand qui vend de la paille en gros destinée à la confection de toits et de murs (*ibid.* 2006 : 103-107).

3.3. LE COMMERCE TRANSFRONTALIER

Alors que le commerce qui traverse l'Ubangi (République démocratique du Congo-République du Congo) a toujours été très important (Kambay 1995 & Mogba¹²⁹ 2003, cités par Colom *et al.* 2006 : 60), l'isolement des régions du Nord pendant la guerre et le délabrement des infrastructures de communication en RDC ont accentué ces échanges transfrontaliers. L'absence de l'État à la frontière rend l'accès à la RDC très facile pour les ressortissants de la République du Congo en quête de produits sur les marchés et de ressources naturelles (*ibid.* : 32).

Ce sont surtout les territoires enclavés du Nord-Ouest (Bomongo et Lukolela) qui sont concernés par l'évacuation « extranationale » ; ces territoires sont géographiquement orientés vers le voisin. Les paysans congolais y trouvent une alternative à l'acheminement vers Kinshasa devenu, au fil du temps, inenvisageable (tant du point de vue logistique que du point de vue financier). Pour exporter légalement en République du Congo, les commerçants assument les différents coûts liés au passage de la frontière, qui reviennent de toute façon moins cher que le transport jusqu'à Kinshasa (visa, taxe de l'environnement, transport par pirogue, etc.) (*ibid.* : 32).

4. UN RÉSEAU ROUTIER ET AÉRIEN EN COMPLÉMENT

4.1. LA STRUCTURE DU RÉSEAU ROUTIER

Le réseau routier en Équateur a été établi en complément du réseau hydrographique provincial naturellement bien ramifié. C'est dans les années 1920, en même temps que l'aménagement

129 Mogba était le coordinateur de l'IRM RDC.

des voies fluviales, que le réseau est créé, parallèlement à l'affirmation et à la consolidation du développement de l'agriculture et, plus particulièrement, à l'installation d'industries agricoles dans la région¹³⁰. La Compagnie de Commerce et de Plantations (CCP) à Lisafa développe, par exemple, son propre réseau de pistes carrossables et de camionnettes automobiles pour l'évacuation de sa production vers le fleuve (Konga Egbabe Lithobo 1974: 171). En 1928, les routes carrossables et en construction ne couvrent qu'une petite partie du district. Il s'agit de celles qui relient Coquilhatville à ses environs immédiats (Eala, Bamanian, Ipeko, Wendji), de celles qui s'étirent, à l'est, vers Boende (Wendji-Bokatola-Flandria), de celles de Basankusu à Bongilina (via Lisafa et Songo) et à Loange, de celle qui relie Bomongo à Buburu (*ibid.*: 195).

Actuellement, le réseau routier se déploie dans tout le district sur ces grands axes provinciaux :

- Mbandaka-Bikoro-Iboko ;
- Ingende-Bolomba-Basankusu-Boende.

Mais ce réseau, hérité en grande partie de l'époque coloniale, se retrouve globalement dans un état de délabrement que des années de guerre ont accentué.

Les cours d'eau qui drainent la zone forestière du sud du district, les sols marécageux ainsi que la végétation présentent de sérieux obstacles (financiers et matériels) à son maintien en bon état sur le long terme (FPM 2013: 25). Déjà dans le programme routier du Plan Mobutu (1982-1984), il était préconisé que les brigades de l'Équateur soient équipées en nombre suffisant de camions et chargeurs pour pouvoir opérer annuellement de gros travaux de rechargement des digues¹³¹.

Un rapport récent de la brigade du programme d'appui à la réhabilitation (PAR II) à Kalamba (sur l'axe Mbandaka-Bikoro) illustre assez bien la situation routière actuelle dans le district :

« Les bourbiers consécutifs aux marécages de Kalamba et ses environs ont disparu et c'est à peine que l'on se rend compte que la route est en quelque sorte "construite sur l'eau" avec les différentes digues. Celle de Kalamba aura été la plus difficile à maîtriser. Il a fallu des tonnes et des tonnes de latérite pour

130 En association avec la politique du ministre L. Franck. Pour plus d'informations à ce sujet, voir Huybrechts (1970).

131 Dignes de Yele (près d'Ingende-RN 8), digue de Bolomba (RN 22), digue de Bosumba (RN 22) (Département des Travaux publics... 1981: 131).

Tableau 1.1. État des lieux du réseau routier de l'Équateur par Logistics Cluster & WFP (31 août 2013)

Axe	Tronçon	État
Mbandaka-Bikoro (RN8-RN 21)	Mbandaka-Penzele	Bon
	Penzele-Kalamba	Moyen
	Kalamba-Bikoro	Bon
Ingende-Bokatola-Kalamba		Mauvais
Ingende (vers Boende) (RN 22-RN8)	Ingende Bangu-Besongo	Bon
	Besongo (vers Boende)	Très mauvais
Basankusu (vers Boende) (RP 307)		Mauvais

Source de données : RGC, Or, Cellule Infrastructure.

arriver à ce résultat. À part l'eau, la brigade fait face à la végétation qui ne facilite pas l'ensoleillement de la route. [...] Nous sommes en pleine forêt équatoriale et la végétation y est prolifique ».

À part la route Mbandaka-Bikoro, réhabilitée en 2007 par l'Union européenne¹³² et dont les travaux d'entretien et de réparation continuaient en 2009 (du Preez & Sturman 2009: 25), la plupart des autres routes de la province n'ont pas fait l'objet d'une réhabilitation¹³³ et se trouvent dans un état déplorable; elles sont parfois devenues de simples pistes ou sentiers qui relient vaguement deux villages. Plus les routes sont éloignées de Mbandaka et du fleuve, plus leur état laisse à désirer. Boende, le chef-lieu de la Tshuapa, est presque inaccessible par la route. Il s'agit d'un des districts les plus enclavés du pays. De Mbandaka pour atteindre Wechi¹³⁴, à la frontière des provinces de l'Équateur et du Bandundu, il faut compter, près de 12 heures, avec un véhicule tout terrain, pour parcourir une distance de 253 km (PAR II). La route reliant le territoire de Basankusu à

132 L'état actuel de cette route est discuté. Depuis sa réhabilitation, elle aurait déjà fait l'objet de nombreux colmatages par l'Office des Routes (Radio Okapi 2011). Après sa réhabilitation, cette route de 128 km, qui mettait 10 à 15 jours à être parcourue, ne prend plus que deux/trois heures aux véhicules.

133 L'axe Butela-Bokatola, qui a été totalement réhabilité, il y a une année, est en bon état et sous entretien courant par la société civile et une ONG.

134 Écrit « Weti » sur la carte administrative du MRAC (2013).



Aéroport de Mbandaka lors de la visite de Joseph Kabila, le 23 décembre 2011.

(Photo © Isaac Bakuku, 2011.)

Mbandaka en passant par le territoire de Bolomba n'existe presque plus (ce sont des pistes ou des sentiers).

Hélène Pagezy nous confirme ce constat dans un article récent (2013) sur le village Nzakelenga (Bikoro): « Excepté les villages situés le long de la route principale reliant les centres extracoutumiers à la capitale de la province Mbandaka [route Bikoro-Mbandaka], l'ensemble de la région est enclavé. Les routes sont peu à très peu fréquentées et inégalement entretenues » (Pagezy 2013: 1).

À l'instar du reste du district, Mbandaka présente un réseau routier urbain très dégradé qui date de l'époque coloniale. Même l'avenue Ipeko, goudronnée dans les années 1980 du rond-point de l'Afrique Hôtel jusqu'au croisement de l'avenue avec celle de la Révolution. D'autres avenues (Itela, Bonsomi, du Congo, Mundji, de la Libération) sont tout à fait délabrées. Cependant, certaines des artères principales ont été réhabilitées; asphaltées et élargies, notamment l'avenue Yasanyama (3,1 km) par le gouvernement central via le Projet de développement urbain, PDU en sigle, financé par la Banque mondiale.

On note, en outre, l'existence de deux bacs à moteur sur les routes nationales du district. L'un, à Ingende sur la Ruki, est en ordre de marche (CTB 2012), depuis qu'il a été relancé, le 6 novembre 2013 par l'Office des Routes. L'autre bac se trouve au sud de Bolomba sur l'Ikelemba; selon la CTB, il serait en panne, mais potentiellement réparable¹³⁵.

¹³⁵ Ces deux bacs étaient déjà existants dans le programme routier du Plan Mobutu (1982-1984: 63). À Bolomba: bac tradi-

4.2. LES USAGERS DE LA ROUTE

Actuellement, ce sont les *tolekistes* (transporteurs à vélo) ou les *wewa* (taxi-motos)¹³⁶ qui sont les moyens de transport les plus utilisés, quand les déplacements ne s'effectuent pas à pied. Les autres véhicules à moteur qu'on aperçoit en ville appartiennent aux ONG, aux organismes de l'État ou à quelques particuliers.

Mbandaka ne dispose plus de transport public. La dernière société de transport en commun fut City-Train disparue en 2012. Les quelques véhicules qui font le transport des personnes et de leurs biens vers l'intérieur appartiennent à des particuliers¹³⁷.

Il existe deux stations d'essence (ENGEN et SEP Congo), situées à Wangata (l'une près de l'agence bancaire TMB et l'autre à Bolenge). Le prix au litre varie entre 2500 et 3000 FR (FPM 2013: 17).

Ces lacunes au niveau du transport terrestre renforcent encore l'importance du réseau fluvial et le rôle prédominant du fleuve Congo comme « autoroute provinciale ». Ce ne sont pas les voitures, mais les pirogues non motorisées, qui sont le plus utilisées par la population locale.

tionnel 20 t; à Ingende: bac traditionnel 30 t (Département des Travaux publics... 1981: 131).

¹³⁶ Selon l'équipe locale, ils auraient été soumis à des taxes tellement élevées par la division provinciale des Transports et Communications qu'ils auraient disparu de la ville.

¹³⁷ Informations recueillies auprès de Boenga Efonge, coordonnateur provincial du Comité de Réforme en Finances publiques et Profit-Congo, à Mbandaka-Équateur.

4.3. UNE ALTERNATIVE À LA VOIE FLUVIALE : LE FRET AÉRIEN

Mbandaka est officiellement dotée d'un aéroport national. Le district compte également un aéroport à Basankusu qui est en mauvais état (Ministère du Plan 2005: 38; Logistics Cluster & WFP 2013b; Lomema 2016¹³⁸).

L'aéroport de Mbandaka est desservi par la compagnie d'aviation africaine, CAA en sigle (deux vols par semaine; mercredi et samedi). Les agences de fret et les maisons de courtage se sont multipliées à Mbandaka, essentiellement pour permettre l'acheminement par fret du poisson (et aussi du *fumbwa*¹³⁹) vers la capitale (Mokolo 2009). Outre la CAA, il y a Air-Service et Air-Tropiques qui sont souvent pris en location par le cartel des commerçants de

Mbandaka pour le transport des produits agricoles et des vivres (poissons et viandes) (Lomema 2016).

Basankusu est desservi par des avions qui ont une capacité limitée (pas plus de 25 personnes). En 2016, le coût du billet d'avion entre Kinshasa et Basankusu est très élevé (équivalent de 370 \$ US) par rapport au vol Kinshasa-Gemena (255 \$). L'explication réside dans le nombre peu élevé de passagers (1 à 5 au maximum) et le tonnage de marchandises à transporter (au fret) en aller comme au retour de/ depuis Basankusu. Souvent, ces avions sont affrétés par des particuliers (les missionnaires catholiques et différents organismes).

Enfin, certaines sociétés industrielles possèdent leur propre piste d'atterrissage; c'est le cas du site de Boteka (Feronia), dans le territoire d'Ingende (Ministère du Plan 2005: 38).

138 Informations transmises par Gérard Lomema en 2016.

139 «Le *Gnetum* spp. communément appelé "*fumbwa*" en RDC est l'un des légumes feuilles des forêts humides de l'Afrique centrale les plus consommés» (Awono *et al.* 2009: 5).

CHAPITRE 2

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES PAYSANNES

1. LES SOURCES

Les sources qui traitent des activités paysannes dans le district de l'Équateur sont peu nombreuses. Au plan historique, elles se résument à des articles épars, dont la plupart ont été écrits dans les années 1970, et traitent d'un secteur précis chez un peuple défini (Mumbanza, Van Leynseele). Certains mémoires, datant également des années 1970, nous ont été utiles, parmi lesquels nous noterons plus particulièrement celui de Konga Egboba Lithobo¹⁴⁰, qui nous éclaire sur les activités économiques de la population dans l'ancienne province de l'Équateur entre les deux guerres.

Pour la période post-indépendance, la situation socio-économique du district nous est en partie connue grâce aux travaux d'Hélène Pagezy, une anthropologue qui a étudié, à travers de nombreuses enquêtes de terrain, le régime alimentaire des Ntomba dans les années 1980 et 1990. Sur le secteur économique et en particulier agricole, nous disposons de documents d'études régionales qui concernent l'ensemble de la province de l'Équateur, mais dont certaines données détaillées par district sont utiles (SICAI, Division de stratégie et de planification agricole de la République du Zaïre) ou encore d'une étude sectorielle « Plan directeur de développement agricole et rural. Province de l'Équateur », qui fournit des informations d'ordre général sur l'ensemble de la province (Nord et Sud-Ubangi, Mongala, Tshuapa, Équateur). Enfin, la monographie du PNUD de 1998 (Ministère de l'Agriculture... 1998), élaborée dans le

cadre du Programme national de relance du secteur agricole et rural (PNSAR), présente une synthèse de la situation socio-économique de la province, dont les données seront reprises telles quelles, moins d'une dizaine d'années plus tard dans la monographie de l'Équateur de 2005 (Ministère du Plan 2005).

Le présent est plus fécond, bien que les sources qui en émanent soient extrêmement éclatées et de qualité variable. Une situation qui mène le chercheur à jongler entre une étude socio-environnementale, un rapport d'un forum communautaire et le rapport d'un projet de développement. Ces études ne sont pas scientifiques. Elles répondent à des objectifs précis qui peuvent influencer leur contenu. Elles nécessitent donc d'être traitées prudemment après avoir été passées au crible de la critique.

En plus des informations fournies par l'équipe locale sur le terrain, mise en place dans le cadre de l'élaboration de cette monographie, et des personnes ressources contactées individuellement, les enquêtes environnementales (par exemple du CARPE pour le secteur forestier), des articles scientifiques de chercheurs travaillant en collaboration avec l'IRS de Mabali, des études qui se concentrent sur certaines filières économiques (riziculture, PFNL, *fumbwa*), les rapports de projet de développement (PRAPE 2013), de multiples enquêtes socio-économiques de terrain dans les villages de l'intérieur (USDA Forêts service, CARPE, WWF, USAID) sont autant de sources dans lesquelles il nous a été possible de puiser des informations sociales et économiques très précises. Elles ont, cependant, le désavantage de reproduire la situation du terrain à un moment donné dans un lieu déterminé.

En fin de compte, c'est une étude du WWF de 2006, intitulée *The Socio-economic Dimensions of*

140 « L'occupation économique de l'Équateur entre les deux guerres (1920-1940) ».

Management of Biological Resources in the Lac Tele-Lac Tumba Landscape qui nous a apporté le plus d'informations sur la situation socio-économique actuelle de la région étudiée. Celle-ci a été conduite par une équipe composée d'une consultante, Alejandra Colom, et d'assistants en recherche congolais dans 35 villages¹⁴¹ à travers le paysage du lac Ntomba (correspondant *grosso modo* au district de l'Équateur). Les données sont le produit d'enquêtes et d'interviews qui ont été menées auprès des ménages¹⁴² et des marchands. L'étude se base aussi sur les informations fournies lors de réunions en groupes d'hommes ou de femmes qui étaient ouvertes aux volontaires. Les enquêtes ont ensuite été complétées par les observations des participants et des données géographiques.

L'enquête a été limitée par les conditions du terrain. Les villages ont été sélectionnés au hasard, mais certains n'existaient plus, tandis que d'autres étaient mal situés sur la carte. Dans ces cas-là, ce sont les villages directement situés après l'endroit supposé qui ont été enquêtés¹⁴³. Dans certains cas, des villages le long de la rivière Ubangi ont été trouvés vides, ce qui a diminué le nombre d'enquêtés. De même, le mouvement constant entre la République du Congo et la RDC, la présence de militaires, l'annulation d'une réunion pour un hommage funèbre ont également affecté l'échantillon d'enquêtés. Enfin, le recrutement des marchands pour l'enquête s'est avéré compliqué dans les villages où la date ne correspondait pas à celle d'un jour de marché.

La qualité des données de l'étude a augmenté au fur et à mesure de l'avancement des enquêtes. Les données pour le sud du district sont donc plus précises que celles pour le nord. Après les avoir encodées dans un fichier Excel, l'équipe en a réalisé une analyse quantitative enrichie par les commentaires qualitatifs

141 Bangokungu, Bikondo, Bobala, Bolebo, Bolenge, Bolombo, Bomogo, Bombanda, Bosira, Botola, Buburu, Engwalangu, Imesse, Inganda, Liombo, Lofosola, Lokili, Loponde, Losongo, Mbala, Mobeka, Mobena, Mokame, Momboyo, Mooto, Mbotto, Mpaha Bolia, Mpaha Pole, Mpangi, Mpenda, Mpenzele, Ndjalekanga, Ngelo Bombwa, Ngelo Monzoi, Ngongo e Mpangi, Nkoso Ikeka, Penzele, Inganda, Weli, Wendji-Secli (Colom *et al.* 2006: 114-124).

142 Un ménage est un groupe de personnes partageant un même lieu de résidence, les bénéficiaires et les produits de leur travail et d'autres ressources comme un four à bois.

143 C'est le cas pour Mokolo dont la population était toujours réfugiée en République du Congo lors de l'enquête et de Bolembé qui se situait en réalité en République du Congo, de l'autre côté de la rivière Ubangi.

recueillis lors des réunions. Bien qu'elle soit étoffée par de nombreuses informations extérieures, l'étude se concentre sur la vision de la population par rapport aux événements historiques ou actuels et sa perception de leurs impacts sur ses activités quotidiennes.

2. VENTILATION ET CUMUL DES ACTIVITÉS AU SEIN DES MÉNAGES

Comme activité économique, la population pratique essentiellement l'agriculture, l'élevage, la pêche et le commerce de détail. Mbandaka est avant tout connue pour être un haut lieu de pêche et de transformation artisanale du poisson. En effet, les abords du fleuve et des cours d'eau près de Mbandaka hébergent de nombreux campements de pêche et points de vente de poisson qui permettent d'alimenter les provinces voisines et Kinshasa (FPM 2013: 15; Ekongo 2009: 13).

Le cumul des différentes activités à caractère économique chez le paysan du district de l'Équateur est le fondement de son économie. Cette stratégie de diversification n'est pas propre au paysan congolais; elle est adoptée par la paysannerie en général. L'enquête nationale du PAM et de l'INS a montré que seulement un peu plus d'un habitant de l'Équateur sur dix se limitait à la pratique d'une seule activité génératrice de revenus (Ngalamulume *sd.*; Peemans 2008: 18). Il s'agit d'une stratégie qui assure au ménage un revenu tout au long de l'année. Selon le professeur Peemans, elle vise à: « minimiser leurs risques et à élargir leurs occasions favorables d'activité ». Seulement 11 % des activités économiques de la population du Sud et de Mbandaka qui ont été recensées se pratiquent sans interruption; la plupart sont saisonnières. Ces activités de subsistance mobilisent tous les membres du ménage ainsi que son réseau. En ce qui concerne leur répartition¹⁴⁴, l'agriculture est l'activité principale pour tous les ménages ruraux du district, suivie de près par la pêche. Enfin viennent le commerce, la collecte des produits forestiers non ligneux (PFNL) et la chasse. Les deux dernières citées sont des activités prioritaires dans le Sud. Le commerce est, quant à lui, placé en tête (toujours après l'agriculture et la pêche) dans le nord du district et dans la région de Mbandaka. On y ajoute les activités d'artisanat telles que la forge, le travail du

144 Leur ordre d'importance est fonction du temps alloué à l'activité et de la génération de revenus.

bois, la vannerie, la fabrication du sel végétal, etc. (Colom *et al.* 2006 : 5).

Les habitants de l'Équateur qui occupent une fonction dans l'enseignement, l'administration du territoire ou la police sont peu rémunérés. Des commerçants de charbon de bois et de vin de palme, par exemple, gagnent sur le marché de Wendji-Secli respectivement 105 000 et 80 000 FC/mois, une somme qui représente un salaire mensuel plus élevé que celui d'un professeur de secondaire, d'un agent civil ou d'un agronome. Et il en va de même pour les commerçants de PFNL (comme le *Gnetum*, par exemple) à Mbandaka (Ndoye & Awono 2005 : 33). La plupart des employés complètent donc leur salaire au travers d'activités rémunératrices parallèles dans le secteur agricole, dans celui de la pêche et/ou de la cueillette et de l'artisanat. En général, les ménages cumulent trois ou quatre activités, excepté à Mbandaka, où la population a plutôt tendance à se concentrer sur deux ou trois secteurs (Colom *et al.* 2006 : 4 ; 50). Ainsi, 80 % des activités économiques de la ville de Mbandaka sont celles générées par le secteur informel, qui fait vivre 90 % de la population. Certaines de ces filières informelles sont stimulantes pour le développement économique, d'autres sont, au contraire, un frein (comme les tracasseries financières, les « multiplicateurs de taxes » et les trop nombreux intermédiaires entre producteurs et consommateurs) (Ekongo 2009 : 13).

Tandis que l'agriculture, qui constitue l'activité principale, demeure un moyen sûr de se procurer un revenu tout au long de l'année (si, du moins, elle est suffisamment diversifiée), les activités commerciales et de chasse dépendent d'autres facteurs (les saisons, la disponibilité des transports et du matériel). Après les activités agricoles, c'est la pêche qui est pratiquée dans tout le district, bien qu'elle le soit encore plus intensément dans le Nord. Enfin, à titre complémentaire, le commerce (quand il ne s'agit pas de troc) assure un certain revenu aux familles qui le pratiquent. La cueillette des PFNL, quant à elle, est moins importante en matière de revenu, bien qu'elle soit aussi très répandue, surtout dans le sud du district et à Mbandaka et ses environs. Avec la chasse, elle y supplante les activités commerciales qui tiennent, par contre, une plus grande place au nord du district. La chasse est réservée à la saison des pluies, période où le gibier quitte les terres inondées en se concentrant dans les aires sèches, ce qui facilite le travail des chasseurs.

Pour terminer, précisons que les activités d'élevage dans le district sont peu développées. On y

pratique surtout l'élevage de la volaille, ou du petit bétail (le gros bétail est plus rare). Les espèces concernées sont les poules, le canard, la pintade pour la volaille, le porc, les ovins (mouton) et caprins (chèvre) pour le petit bétail et les bovins pour le gros bétail. En effet, une enquête socio-économique faisant suite à un projet de développement mené par l'USAID en 2006 remarquait que les ménages sur la route de Mbandaka-Bikoro et Bobangi-Ngombe élevaient en grande majorité des poules (environ 10 à 12 par ménage). Alors que sur le premier axe, ce sont plutôt des vaches que l'on retrouve, sur le deuxième, ce sont plutôt des canards et des porcs (USAID 2006 : 14). Généralement, les éleveurs laissent leurs animaux en divagation sans se préoccuper ni de leur alimentation ni de leurs soins. Les fermes qui firent à une époque la fierté de la ville ont disparu¹⁴⁵ (Mazoko Ngamokuba 2011). Les élevages sont actuellement peu nombreux¹⁴⁶.

3. L'AGRICULTURE PAYSANNE

3.1. TYPES DE CULTURES

Les cultures que l'on trouve dans le district de l'Équateur sont restées dans leur majorité les mêmes que celles qui étaient déjà pratiquées au XIX^e siècle : le manioc, la banane, la patate douce, le maïs, le riz, l'arachide et l'huile de palme (*La Belgique coloniale*, 25 avril 1897 ; Tshitebua Mukanya 2012 : 41). Ce sont des cultures de subsistance qui, dans certains cas, font l'objet d'un petit commerce.

Le manioc, introduit par les Portugais au XVII^e siècle, est la culture la plus pratiquée et l'aliment le plus consommé sous forme de chikwangué ; il est cultivé par presque l'entièreté de la population comme aliment de base. Pourtant, au milieu des années 1920, le manioc était parfois presque absent dans certaines régions de l'Équateur où les populations lui préféraient la banane. C'était par exemple le cas à Bolenge-Bofiji (Bikoro) ou dans les environs de l'entre Jwafa-Ikelemba (Hulstaert 1979 : 174). Après

145 Cf. Liste des fermes d'État abandonnées du bureau de production et santé animales de l'inspection provinciale de l'Équateur de 1995, reproduite dans la monographie du PNUD (Ministère de l'Agriculture... 1998 : 284).

146 Les seules données chiffrées sur les volumes d'élevage dont nous disposons pour l'ensemble du district sont celles du SNSA. Nous avons décidé de ne pas les reproduire dans ce chapitre étant donné leur manque de fiabilité.

le manioc vient le maïs, qui est cultivé par les deux tiers de la population. Il constitue d'abord une culture de rente. En troisième position viennent les bananes, dans le Nord, et les patates douces, dans le Sud, tandis que les bananes tiennent la quatrième position dans le Sud. Enfin, en plus petite quantité dans le Nord, le sucre de canne, l'huile de palme, les patates douces, le cacao et le haricot sont également cultivés. Dans le Sud, ce sont les arachides, le sucre de canne, le poivre, les haricots le niébé, l'igname, la patate douce et le riz. On retrouve plus de variétés de cultures dans le Sud que dans le Nord, telles que le tabac, le chanvre et le *ngaingai* (*Hibiscus esculentus*) et d'autres fruits et légumes (tomates, aubergines, bananes, soja, épinards, avocats, etc.) (Colom *et al.* 2006 : 57 ; Tshitebua Mukanya 2012 : 41).

Selon les données statistiques de l'INS de 2008, 310 ha autour de Mbandaka sont consacrés aux cultures de manioc, de maïs, de banane plantain, de légumes et légumineuses, de niébé, de riz, d'arachide et de soja. Le manioc représente 82 % de la production vivrière. Il est suivi par le riz et la banane plantain (Ekongo 2009 : 76). Les produits vivriers sont en partie fournis par les habitants des quartiers périphériques, dont Bongonde, Djombo (Mazoko Ngamokuba 2011¹⁴⁷). Cette tendance à pratiquer l'agriculture en périphérie urbaine s'inscrit plus largement dans une mouvance nationale : « [...] l'émergence et le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine dans toutes les villes, surtout pour les cultures maraîchères et le petit élevage [...]. L'agriculture est devenue un moyen principal de lutte et une principale stratégie de survie en ville » (Tollens 2003 : 9).

3.2. TRAVAUX DANS LES CHAMPS ET CALENDRIER CULTURAL

Il s'agit d'une agriculture traditionnelle, extensive, pratiquée par des paysans disposant d'un outillage rudimentaire. Elle est dépourvue d'intrants améliorés, si ce n'est les semences distribuées par les ONG (Tshitebua Mukanya 2012 : 41). Ce sont des cultures d'autosubsistance dont le surplus est destiné au commerce local ou à la réserve semencière. Certaines cultures pérennes qui occupent également

une partie de la population rurale viennent en complément des produits vivriers. Le café est exclusivement destiné au commerce. L'huile de palme, en plus d'être commercialisée localement, est en grande partie consommée (Omasombo 2013 : 371-372).

Les techniques agricoles sont assez basiques : association des cultures, système de rotation, jachère naturelle. Les opérations préculturelles se déploient en différentes activités : la délimitation du terrain, la coupe de sous-bois, l'abattage de la futaie, l'incinération et le déblaiement. Les paysans qui cultivent en moyenne 0,39 ha, sont équipés de machettes, de limes et de haches.

Pour le manioc (variété amère) qui est la plante la plus cultivée (Ekongo 2009 : 77) : « la technique de bouturage reste traditionnelle. Elle consiste à enfoncer partiellement ou complètement et obliquement dans une butte préalablement préparée, une ou deux boutures de 20 à 30 cm de long » (Bombembu & Imba 1991 : 27).

En ce qui concerne la technique de semis du maïs : « [...] [elle] consiste à enterrer à 3 cm, 2 à 3 grains par poquet écarté de 1 m x 1 m dans le cas de l'association des cultures avec le manioc, ou adopter un écartement semi-serré dans le cas d'une culture pure [...] » (Bombembu & Imba 1991 : 27). Le sarclage est l'unique opération d'entretien des cultures. Pour certains paysans, il s'effectue deux fois par an (la première après quatre mois, la seconde après neuf mois), pour d'autres (la majorité), il a lieu seulement une fois. Généralement, la récolte s'effectue culture par culture selon les cycles de végétation¹⁴⁸ (4 mois pour le maïs et 12 mois pour le manioc). Tandis que le rendement du manioc se situe autour de 7641,53 kg/ha¹⁴⁹, celui du maïs est nettement moins élevé : il se situe aux alentours de 443 kg/ha¹⁵⁰ (Bombembu & Imba 1991 : 27). Une enquête plus récente menée par l'USAID, en 2006, sur l'axe Bikoro-Mbandaka estimait un rendement nettement plus élevé pour le maïs (740 kg/ha). Les autres rendements recensés lors de l'enquête sont de l'ordre de 840 kg/ha pour le riz, 710 kg/ha pour l'arachide,

148 Visibles par des signes apparents, comme le dessèchement des barbes de maïs.

149 La moyenne sous climat équatorial se situe entre 3 000 et 25 000 kg/ha.

150 La moyenne de rendement se situe entre 500 et 886 kg/ha. Ces rendements ont été collectés lors d'une enquête menée, en 1988, dans la localité de Widjifake (près de Mbandaka).

147 L'auteur cite les archives de l'Inspection urbaine de l'agriculture, pêche et élevage (2010). Il cite également le quartier Bemponga, qui ne se trouve pas dans la liste des quartiers de Mbandaka.



Champ de maïs.

(Photo © Isaac Bakuku, 2011.)

780 kg/ha pour le sorgho et 500 kg/ha pour le niébé (USAID 2006: 37).

Le conditionnement¹⁵¹ du manioc, par exemple, comprend l'arrachage, le pelage, le rouissage, le lavage, le malaxage, la mise en panier, la cuisson et la mise sur le marché. Celui du maïs consiste en un séchage au soleil suivi de l'épluchage, de l'égrenage et enfin de la mise en sacs (Bombembu & Imba 1991: 26-29). La transformation des produits s'effectue au village, de manière artisanale, et donne lieu à des produits tels que le *fufu*, la *chikwangu*, l'huile de palme, le vin de palme et le *lotoko* (Colom *et al.* 2006: 54; 58).

Traditionnellement, ce sont les hommes et les adolescents qui assurent le travail de préparation des champs (défrichage). Ils participent aussi, après la récolte, au transport des produits vers le village. Les femmes s'occupent du reste des activités agricoles, à l'exception du travail lié à la récolte des fruits de palme et à leur transformation ainsi qu'à la récolte

des fèves de cacao, dont la plupart des étapes sont assumées par les hommes. Dans la caféiculture, les femmes n'interviennent que pour le sarclage et la récolte. La plupart des ménages dans le Nord cultivent dans le même champ en moyenne 2 à 3 types de cultures associées, excepté l'huile de palme, le café et le cacao, qui sont cultivés séparément. Du côté de Mbandaka, les produits cultivés par les ménages sont encore plus diversifiés, de l'ordre de 4 à 5 cultures différentes par ménage (Colom *et al.* 2006: 53-54).

Les champs des paysans au nord du district sont situés en deçà de 10 km de leur village (28 % à moins de 1 km, 63 % à moins de 5 km et 9 % à plus de 5 km). À Mbandaka, plus des deux tiers des champs sont accessibles à pied via des sentiers dans la forêt (à moins de 5 km). Les distances entre les champs et les agglomérations varient en fonction de la nature des sols. Les sols secs sont parfois dispersés entre des terres marécageuses ou des terrains inondés de manière saisonnière. Les terres sont de moins en moins fertiles près des agglomérations, à cause de la pression démographique, qui impose la diminution du temps de jachère. Souvent, les champs d'une

151 On entend par « conditionnement », les étapes de finition qui permettent la mise sur le marché du produit (arrachage, séchage, égrenage, emballage, transport).

Tableau 2.1. Calendrier agricole

Opérations culturales	Saison A						Saison B					
	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Choix du terrain, délimitations et coupe de bois	/////						/////					
Abattage des baliveaux et couchage	/////	/////					/////	/////				
Incinération et débordage		/////	/////					/////	/////			
Semis			/////	/////					/////	/////		
Sarclage (1-2-3)				/////	/////					/////	/////	
Récolte					/////	/////					/////	/////
Conditionnement						/////						/////

Source : division provinciale de l'Agriculture de Mbandaka (2014).

même famille sont dispersés, d'autant plus lorsqu'il s'agit de palmeraies, de plantations de cacaoyers ou de caféiers. La plupart des champs ne dépassent pas un hectare, et ceux de deux hectares, qui sont plus courants dans le nord du district, correspondent, en règle générale, aux plantations de palmiers, qui exigent une plus grande étendue (Colom *et al.* 2006 : 54-56).

3.3. APPROXIMATIONS CHIFFRÉES : DES STATISTIQUES AGRICOLES ERRONÉES ?

L'écart entre les chiffres issus du Service national des statistiques agricoles (SNSA) et ceux de la Division provinciale du district de l'Équateur nous confond une fois de plus. Alors qu'en 2011, le district de l'Équateur (en ce compris Mbandaka) produit 278 414 t de manioc¹⁵² selon le SNSA, la division provinciale fait état, en 2013, d'une production avoisinant les 427 813 t de manioc, soit presque deux fois le niveau estimé par le SNSA. Ces estimations ne sont, en fait, que des projections théoriques calculées par des fonctionnaires qui ne quittent pas leur bureau. Plus aucune enquête n'a été effectuée sur le terrain depuis 1996/1997, si ce n'est quelques enquêtes ponctuelles, connues sous le nom d'«enquêtes pilotes» réalisées en 2002, 2003 et 2004, notamment au Bandundu, par le SNSA, sous financement de la FAO (Omasombo 2012 : 330; Biloso & Tollens 2006 : 15; 38).

¹⁵² 271 741 t de manioc dans le district de l'Équateur et 6 673 t à Mbandaka.

Au niveau des producteurs, selon les chiffres officiels publiés par le SNSA, il y aurait, en 2011, 150 034 ménages ruraux dans le district de l'Équateur et 13 732 à Mbandaka¹⁵³. Cependant, ces chiffres, tout comme ceux des productions agricoles, sont à prendre avec des pincettes, puisque le dernier grand recensement agricole en RDC date de 1970 (*ibid.* : 38).

Une étude déployée à Mbandaka en 2009 affirmait qu'«il est très difficile d'estimer le nombre de producteurs à Mbandaka tant les services techniques de l'État habilités à réunir les statistiques sont peu opérationnels. L'incapacité du Gouvernement à payer les charges de fonctionnement des services depuis 1990 a entraîné l'abandon de l'encadrement technique des agriculteurs (Fonds africain de Développement)» (Ekongo 2009 : 77). Ces considérations renvoient à Éric Tollens : «les statistiques de la production agricole en RDC, sur lesquelles les bilans d'approvisionnement sont basés, sont peu fiables étant donné le peu de ressources dont disposent les services de statistiques agricoles dans ce pays [...]».

¹⁵³ Ce nombre de ménages ruraux pour Mbandaka semble sous-évalué. En nous basant sur une estimation de la population de Mbandaka à 600 000 personnes (selon FPM 2013) et sur l'hypothèse qu'environ deux ménages sur trois sont occupés par les activités agricoles (INS 2008), nous comptabilisons plus de 60 000 ménages agricoles (en comptant 5-6 personnes/ménage selon le PNUD). Ce chiffre contraste avec celui que nous procure le SNSA. Notons qu'une enquête USAID (2006) comptait, pour les ménages entre Mbandaka et Bikoro, 9 à 10 personnes en moyenne; ce qui doublerait presque les chiffres. Il s'agit d'une estimation issue d'un calcul hypothétique de l'auteur.

Tableau 2.2. Statistiques de production agricole par territoire. District de l'Équateur, 1981-2013 (en tonnes)

Cultures	Basankusu		Bolomba		Ingende		Bikoro		Lukolela		Bomongo		Mankanza		Mbandaka	
	1981	2013	1981	2013	1981	2013	1981	2013	1981	2013	1981	2013	1981	2013	1981	2013
Manioc	57 132	137 345	154 623	100 516	34 882	34 304	140 480	91 759	29 895	19 439	21 641	16 142	7 060	1 205	634	27 103
Mais	2 419	4 786	5 110	1 707	2 113	3,5	4 509	368,0	810	621,5	1 453	362,5	900	18,1	404	1 247
Riz paddy	4	97,8	7866	12,2		260	456	52,8	4 800	1,1	402				20	62,2
Arachide	45	556,1		11,1		1 118,2	623	188,9	176	517,9	2		50		3	44,9
Niébé		969		5,6		17,1		39,8		-						1 546,9
Soja		13,3		2,0		-		-		-						-
Patate douce		384,7		5,5	627	629,7		54,3		118,2		54,2		10,7		156,1
Banane plantain	12 276	4 752,2	13 347	65,8	454	4 110,4	10 481	3 498,1	345	2 787,0	3 584	221,7	876	61,6	1 018	2 716,3
Igname		6 541,1		82,7		8 144								-	20	-

Source: 1981: département de l'Agriculture, division de Stratégie et de Planification agricole (1985); 2013: division provinciale de l'Agriculture de Mbandaka (2014).

3.4. LA RIZICULTURE À MBANDAKA, UN SECTEUR D'AVENIR ENTRE POTENTIALITÉS ET DYSFONCTIONNEMENTS¹⁵⁴

3.4.1. HISTOIRE ET POTENTIEL DU SECTEUR RIZICOLE

Le riz, qui avait été introduit dans le district de l'Équateur depuis Madagascar, y était déjà cultivé au XIX^e siècle, mais en faible quantité (Colom *et al.* 2006: 61). Il se répandit dans l'après-guerre, aux alentours de Bomongo et de la Lulonga (carte des cultures indigènes au Congo belge, Ministère des Colonies [mai 1937]). En 1923, le district fut équipé de sa première rizerie mécanique, montée par la société Équatoriale à Wendji. Mais le développement de cette culture, à l'instar des autres produits vivriers, était en partie freiné par la récolte intensive du copal, qui monopolisait la main-d'œuvre (Konga Egbabe Lithobo 1974: 131). En fait, le véritable développement de la culture du riz à Mbandaka ne date pas de l'époque coloniale. Ce sont les Chinois qui, dans les années 1970, ont stimulé la culture du riz irrigué à Mbandaka en apportant leur savoir-faire dans le cadre d'un vaste programme de coopération (cf. la mission chinoise ou programme riz¹⁵⁵ dans le plan de relance économique, dit « Mobutu »). Actuellement, le riz arrive en troisième place dans les produits de consommation de masse (Tollens 2003 cité par Ekongo [2009: 59]).

Situées dans le réseau hydrographique du fleuve Congo et ses affluents et baignées par des précipitations régulières, les terres inondées de Mbandaka, qui présentent une forte capacité de rétention d'eau, rassemblent toutes les conditions favorables à la riziculture. Certains quartiers peuvent être recouverts jusqu'à 0,4 m et même, à certains endroits, jusqu'à 0,65 m (c'est notamment le cas du quartier Basoko) (Ekongo 2009: 9). Contrairement au riz de montagne, qui nécessite sans cesse le renouvellement du

154 La plupart des informations de ce point sont tirées d'un mémoire sur le secteur rizicole à Mbandaka: « Acteurs, enjeu et régulation dans la dynamique de la filière rizicole à Mbandaka en Rd-Congo » d'Ekongo Bosolo Esama J.A. Chilla présenté dans le cadre d'un master complémentaire en développement, environnement et sociétés (2008-2009).

155 Composé du PNR, Programme national riz (ce programme entendait promouvoir la culture du riz par la recherche et l'encadrement) et du projet « rizerie et pisciculture Préu-Mbandaka » qui était un projet expérimental de l'institut préuniversitaire de Mbandaka visant l'approvisionnement de la ville en riz et en poissons.

Tableau 2.3. Calendrier culturel du riz à Mbandaka

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Semis		Soudure			Récolte
Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Semis		Soudure			Récolte

Source : données collectées sur le terrain par Ekongo (2008-2009).

sol, le riz de marais se régénère par lui-même. Pourtant malgré le potentiel pédologique et climatique, le rendement reste faible¹⁵⁶. Les atouts que présente Mbandaka ne sont pas exploités de manière optimale. Alors que le développement d'un bon réseau d'irrigation est indispensable pour assurer l'avenir de la filière, aucune infrastructure d'irrigation (outre les naturelles) n'a été mise en place.

Nettement plus modeste que la filière rizicole à Bumba¹⁵⁷, à Kingabwa (Kinshasa) ou au Mayumbe, la culture du riz à Mbandaka revêt tout de même une certaine importance (Ekongo 2009 : 98), même si en termes de volume de production, elle campe loin derrière celle du manioc, du maïs, de l'arachide et des bananes plantain¹⁵⁸. Selon une étude sur les opportunités économiques de Mbandaka, le secteur rizier est pris d'assaut par les ONG : « Les nombreux marécages qui entourent Mbandaka encouragent d'autre part le développement d'ONG spécialisées dans la production du riz » (FPM 2013 : 15).

La filière rizicole se déploie en trois phases : la production/récolte (deux cycles par an), la transformation et la commercialisation. Les cultivateurs doivent récolter leurs grains de riz avant qu'ils ne se fassent manger par les oiseaux¹⁵⁹. Ils les font sécher et les acheminent à l'usine où des aires de séchage sont à leur disposition.

156 Le rendement : 660 kg pour petit riziculteur, 400kg/ha pour les exploitants de grande importance. Plus le champ est grand, plus le rendement est faible (Ekongo 2009 : 43).

157 En 1994, le SNSA relève la production du riz paddy : 119 t pour l'Équateur et 48 t pour Mbandaka, comparé à 34 697 t pour le district de la Mongala (Ministère de l'Agriculture... 1998 : 49).

158 Et ce constat est valable pour toutes les statistiques consultées dans le cadre de cette recherche.

159 Ce qui posait des problèmes à l'époque coloniale dans le cadre des cultures imposées, car les calendriers culturels n'étaient pas adaptés. Les cultures systématiquement ravagées par les oiseaux ou autres étaient réputées « antiéconomiques » (Hulstaert 1979).



Vendeuse de riz au marché de Mbandaka.

(Photo équipe locale, 2010.)

3.4.2. LA TRANSFORMATION ET LE COMMERCE

Mbandaka dispose de quatre grandes rizeries, gérées par des ONG : l'Équipe d'appui au développement endogène-EADE (usine de Basoko), le Groupe d'action pour le développement intégral-GADI, l'Union des riziculteurs de l'Équateur-UREC et le Comité de développement des riziculteurs de Bongondjo-CODERBO.

La transformation s'effectue par sac de 90 à 95 kg. Les sacs sont mis sous des bâches pour être protégés de la pluie puis leur contenu est étalé sur des aires de séchage au soleil. Une machine « cargo » enlève la pellicule puis des machines dites « polisseurs » usinent le paddy séché tandis que le résidu récupéré (le son) sert à nourrir le bétail. La paille retirée du cargo est brûlée et sert d'engrais pour les rizières. Souvent, le riz blanc n'est pas suffisamment traité au cours du processus ; il reste un taux élevé de brisures dans le riz (Ekongo 2009 : 36). La quantité usinée est privilégiée par rapport à la qualité du produit final.

Une fois le riz usiné, il est vendu (souvent à l'usine et le jour même) par sacs de 60 kg aux « mamans »

qui en font leur commerce ou aux personnes qui viennent s'en procurer pour leur propre consommation (EADE-website).

Le riz produit localement n'est pas ou peu exporté. Il ne fait pas non plus l'objet d'échange avec d'autres régions, car sa qualité laisse à désirer (contrairement au riz de Bumba qui est vendu jusqu'à Kinshasa). À Mbandaka, le riz est dirigé vers les rizeries pour sa transformation (65 % vendu directement au transformateur, 5 % aux consommateurs, 10 % aux détaillants), après laquelle il est vendu aux détaillants et commerçants, tandis que seulement 10 % sont consacrés à l'autoconsommation et aux semences¹⁶⁰ des producteurs (Ekongo 2009 : 28-29).

Si la vente du riz sur les marchés par *sakombi* (système de mesure au verre) ou « au verre » (1/3 kg) est plus rentable, elle prend plus de temps. En général, ce ne sont pas les producteurs ni les transformateurs qui se chargent de cette étape, ils se contentent de vendre leur marchandise en gros : « *kobindola* » (*ibid.* : 29).

3.4.3. LES DIFFÉRENTS ACTEURS D'UNE FILIÈRE

Chacune des phases compte une multitude d'acteurs. Parmi ceux-ci, on trouve les agriculteurs-producteurs, les collecteurs de paddy (commerçants ou ménages) qui portent le paddy aux usines détenues en général par des ONG et les fameuses « mamans » ou *bipopola*, sorte d'intermédiaires qui rachètent le riz une fois transformé pour le vendre sur le marché au *sakombi*. Les restaurants, les organisations de distribution de semences, des milliers de femmes, ainsi que le secteur des carburants et les organisations de base communautaires (OCB) sont aussi, de près ou de loin, liés à la filière rizicole. L'État n'intervient pas, ou très peu, dans la filière. Il ne mène aucune action pour augmenter la production locale (en assurant par exemple des subventions ou des garanties d'achat des récoltes). Les services publics n'effectuent aucune commande qui pourrait garantir l'écoulement régulier de la marchandise rizicole, que ce soit pour l'approvisionnement des militaires, des hôpitaux ou l'aide alimentaire (Ekongo 2009 : 26).

160 Il arrive que les agriculteurs revendent les semences distribuées gratuitement par les associations pour disposer instantanément de liquidités (Ekongo 2009).

3.4.4. DES VOLUMES DE PRODUCTION INCONNUS

Selon le SNSA, la production de paddy, en 2011, à Mbandaka s'élève à 18 t, tandis que les statistiques de la Division provinciale de Mbandaka indiquent, pour 2013, le triple de la production de 2011 selon le SNSA ; 62,2 t, un volume qui se rapproche déjà un peu plus des 48 t¹⁶¹ indiquées pour 1994 dans la *Monographie de la province de l'Équateur* (Ministère de l'Agriculture 1998 : 49). Cet écart entre les volumes de production souligne encore la faiblesse des statistiques agricoles congolaises et remet en question les bases théoriques sur lesquelles les projets de développement (en matière agricole) se fondent pour planifier leurs actions.

Si les informations qui nous sont fournies ne nous permettent pas de trancher sur les volumes de production, d'autres indications qui concernent la production, comme les rendements, peuvent apporter des éléments de compréhension. À Mbandaka, plus des trois quarts des exploitations ne dépassent pas deux hectares (dont la majeure partie se situe en dessous de 0,5 ha). Le quart restant concerne les superficies plus grandes que deux hectares (Ekongo 2009 : 43). Selon l'enquête USAID menée en 2006 sur l'axe Mbandaka-Bikoro, le rendement moyen du riz est d'environ 840 kg/ha (USAID 2006 : 37) alors qu'Ekongo a recensé un rendement moyen entre 440 et 660 kg selon la taille de l'exploitation (Ekongo 2009 : 43). Cette différence peut être fonction de la localisation des champs (en périphérie de Mbandaka ou dans la campagne). Mais ne connaissant pas les superficies actuelles consacrées dans le district à la culture du riz, il nous est impossible d'en estimer la production.

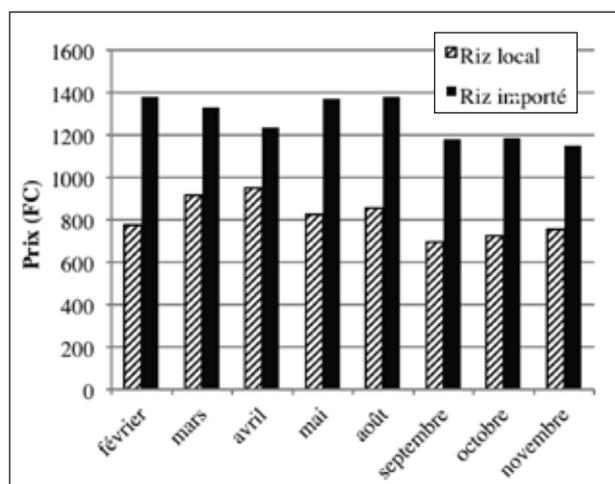
3.4.5. RIZ IMPORTÉ VS RIZ LOCAL

Le riz importé forme un circuit à part qui challenge la filière locale. Bien que le riz local ait bien meilleur goût que le riz importé, il est de moins bonne qualité, car il contient des brisures et des corps étrangers (cailloux). C'est le décorticage qui pose problème. Le riz importé est donc souvent préféré. Le fait qu'il soit de provenance étrangère lui confère, en plus, auprès de la population locale un gage de qualité. Les prix du riz local s'alignent sur ceux du riz importé qui dicte le marché. La demande

161 Un volume qui atteignait les 100 t en 1981, dont 87 t à Wangata et 13 t à Mbandaka (République du Zaïre 1981 : 176).

pour le riz local augmente seulement en cas de pénurie de riz importé, qui est 1,5 fois plus cher que le riz local (environ 1 sac de 50 kg de riz importé vaut un sac de 60 kg de riz local). Quand le riz est produit en trop grande quantité (saison favorable), il n'est souvent pas possible de le stocker. Les paysans doivent donc le liquider à bas prix, ce qu'on appelle dans le milieu l'« *izondo* ». Le phénomène est amplifié lorsque des bateaux, les cales remplies de riz importé, débarquent à Mbandaka. Au contraire, l'« *isaka* » est le moment favorable où la pénurie du riz importé sur le marché de Mbandaka entraîne la hausse du prix du riz local et procure de bonnes marges bénéficiaires aux transformateurs (Ekongo 2009: 29).

Graphique 2.1. Relevé des prix mensuels du riz (local et importé) à Mbandaka en 2013



Source: SECAL (2013).

3.4.6. UN DES GRANDS DÉBOUCHÉS HISTORIQUES POUR LE RIZ DANS L'ÉQUATEUR: LA BRALIMA

On ne peut étudier la filière rizicole à Mbandaka sans évoquer la Bralima, l'institution brassicole provinciale, située sur l'avenue Bonsomi, dans la commune de Wangata, à Mbandaka II. Elle y est implantée depuis le 23 octobre 1972. Il s'agit d'ailleurs d'une des seules industries de l'Équateur encore opérationnelles aujourd'hui¹⁶². Bralima fonctionne grâce à ses propres groupes électrogènes (365 kVA). Elle fait de plus en plus appel à la production locale de riz pour produire la bière, mais il s'agit surtout du riz qu'elle importe de Bumba dans le cadre du « Rice

project » (Ekongo 2009: 24¹⁶³). La brasserie de Mbandaka, qui alimentait toute la province et même les pays voisins (République du Congo et RCA), avait dû fermer ses portes avec les guerres, en 1998, alors qu'elle était coupée du nord de la province où elle réalisait au moins 70 % de ses ventes. La firme n'eut d'autre choix que de réduire sa production et son personnel pour s'adapter au nouvel équilibre de la demande. Le producteur Bralima/Mbandaka était devenu un dépôt depuis lequel la distribution des bières reçues de Kinshasa était organisée à l'Équateur. Elle a redémarré ses activités de production en 2004 en produisant, en plus des boissons sucrées, uniquement la Primus. Entre 2005 et 2011, sa production a pu être multipliée par six. La Turbo vient d'être ajoutée au panel. En 2012, la Bralima ambitionnait même de passer de 600 hl/mois à 10 000 hl/mois (Le Leader 2012).

3.4.7. L'ÉTAT DÉMISSIONNAIRE ET NAISSANCE D'UNE AUTRE FORME DE SOUTIEN AUX RIZICULTEURS DE MBANDAKA

Les obstacles rencontrés par les riziculteurs à Mbandaka sont souvent les mêmes que ceux que connaît l'agriculture en général: absence d'assistance technique et financière; manque de moyens financiers pour la main-d'œuvre, maladies, mauvais encadrements techniques, manque d'intrant, de crédit, faiblesse du pouvoir d'achat, perturbations saisonnières combinées aux inondations, insectes et poissons qui mangent les récoltes, outils de travail qui font défaut, insuffisance des moyens de transport. Mais c'est surtout l'étape de la transformation du riz qui freine le développement optimal du secteur; les machines sont trop usées et leur réhabilitation présente un coût beaucoup trop élevé. Ekongo observait, en 2008, lors d'une étude de terrain de la filière rizicole: « la logique d'attentisme, d'absence de synergie entre les services de l'État et les acteurs ruraux et de la société civile sur le terrain résume la démission de l'État [...] » (Ekongo 2009: 72). Le cas du Programme national riz (PNR) illustre la situation (cf. encadré).

À Mbandaka, une myriade d'ONG attirées par les conditions pédologiques favorables à la culture du riz s'est substituée à l'absence de l'État (FPM 2013: 16). Les différentes ONG locales qui travaillent dans

¹⁶² Avec les industries du téléphone portable qui sont aussi présentes à Mbandaka: Tigo, Vodacom, Zain, Tigo CCT, etc.

¹⁶³ L'auteur cite Lebailly (2009).

ONG EADE

Créée en 1981 sous l'impulsion de sœur Geneviève Foulon, l'ONG EADE gère une multitude d'activités à Mbandaka, dans les domaines agricoles (dont la riziculture) et artisanaux. Elle possède, entre autres, une rizière à Bamania (18 km de Mbandaka). Alors qu'en 1988, l'ONG EADE ne disposait que d'une décortiqueuse d'une capacité de 300 kg, en 1996, elle acquiert une décortiqueuse dont la capacité de production atteint 2 t/h. Depuis, les riziculteurs du Sud-Ubangi se déplacent sur 450 km jusqu'à Basoko pour transformer leur riz. La machine usine environ 3 à 4 t/jour de riz et quand la demande est très élevée, son activité augmente jusqu'à 10 t/jour (Ekongo 2009: 46-47).

Le PNR

Programme national riz, ne vulgarise que les techniques agricoles (en étroite collaboration avec le SNV). Il travaille avec certains groupements de paysans et associations de base à Bumba, mais aussi dans la ville de Mbandaka où il est implanté depuis 1973 (Ministère de l'Agriculture... 1998: 136; 174). Le PNR/Mbandaka étend ses activités à Bikoro (sur la route Mbandaka-Bikoro: Buya, Inzolo¹, Kalamba, Mooto², Botende, Botale et Elonga). Ne disposant que d'une moto, le PNR/Mbandaka n'arrive pas à récupérer les semences que les paysans revendent sur le marché (*ibid.*: 175). Selon Ekongo (2009: 22): «Le PNR a existé et continue d'exister, mais sur papier seulement, car, comme les autres services, il est non opérationnel.»

1 Localité non identifiée sur la carte administrative du MRAC (2013).

2 *Idem.*

le secteur riz sont EADE, UREQ (Union des riziculteurs), GADI (Groupes d'actions pour le développement intégral), etc. En plus de celles-ci, les organismes d'aide au développement internationaux (UE, PNUD, FAO, USAID, CTB, etc.) sont toujours présents dans la ville et agissent à différents niveaux: la FAO (semences améliorées), le PAM (nourriture pour les populations en besoin), le PNUD (projet d'accès au microcrédit), le HCR (pour les réfugiés).

4. LE SECTEUR DE LA PÊCHE: UN LEVIER DE (SOUS)-DÉVELOPPEMENT?

INTRODUCTION

Les peuples du district de l'Équateur sont dépendants de leurs cours d'eau, parce qu'ils constituent, non seulement, leur principal moyen de communication, mais également une source d'alimentation et de revenu. La pêche est classée comme la deuxième activité la plus importante au village pour 88 % des ménages dans le nord du district, 82 % dans le sud et 62 % à Mbandaka. Bien qu'elle se pratique partout dans le district, ce sont les territoires de Bomongo,

de Mankanza, de Bolomba, de Lukolela et la ville de Mbandaka (en particulier, Basoko, Bokala, Wendji¹⁶⁴) qui sont les plus concernés. L'art de la pêche est exercé traditionnellement par les peuples lokele, limbinza, ngombe et mongo (ntomba et ekonda) (vanden Bossche 1986: 24), bien qu'actuellement de plus en plus de personnes s'y adonnent pour des raisons de survie, quelle que soit leur origine ethnique.

En plus des tâches dédiées aux hommes, la pêche requiert également le travail des enfants et des femmes (surtout dans le Nord, où deux tiers pratiquent cette activité, tandis que dans le Sud et à Mbandaka, elles ne sont environ qu'un tiers à l'exercer). La pêche est une activité saisonnière qui peut se pratiquer deux à trois semaines, tout comme plusieurs mois par an. Les pêcheurs, parfois accompagnés de leur famille, se déplacent selon leurs activités qui sont déterminées par la période de l'année et/ou la méthode de pêche utilisée. Ils investissent pour la saison des camps de pêche, qu'ils atteignent à pied ou en pirogue, lorsqu'ils se trouvent

164 Les autres quartiers qui comptent des campements de pêche sont: à Wangata: Bolenge, Bongondjo, Ituri, Boyera, Inganda; à Mbandaka: Mbandaka Inkole, Mambenga (vanden Bossche 1986: 21).



Habitations de population de pêcheurs au marché Lomata.

(Photo Jean Omasombo © MRAC, 2009.)

dans les forêts inondées. Pour travailler, la plupart des pêcheurs ne se déplacent pas – ou très rarement – à plus de cinq kilomètres de leur village ou de leur campement (Colom *et al.* 2006: 67).

4.1. LOCALISATION ET POTENTIEL DES LIEUX PROPICES AUX ACTIVITÉS HALIEUTIQUES

Les activités halieutiques dans le district peuvent être classées selon deux catégories suivant le milieu dans lequel la pêche est pratiquée: la pêche des « eaux blanches » (fleuve Congo), par opposition à celle des « eaux noires » (rivières et forêts inondées). La première est généralement le fait de professionnels (Limbinza, Lokole) pour qui elle est l'unique activité économique. La deuxième est seulement pratiquée à la bonne saison, pour être ensuite remplacée par d'autres activités telles que la cueillette, la chasse et l'agriculture (vanden Bossche 1986: 21).

En ce qui concerne la pêche et la commercialisation du poisson dans les eaux blanches, le fleuve Congo peut être divisé en trois sections: Irebu-Mbandaka (600-700 km/417 km²); Mbandaka

embouchure Lulonga (700 à 770 km/232 km²); Lulonga-Mankanza (770 à 920 km/565 km²). Les périodes de pêche se calquent sur les étiages (*ibid.*: 2).

Les « eaux noires » se situent au confluent des fleuves Ubangi et Congo où se trouvent de vastes zones de forêts inondées couvrant presque 38 000 km²; une superficie qui fluctue, car elle est dépendante des précipitations et des changements saisonniers du niveau du fleuve Congo (Chausse, Kambola & Ngonde 2012: 14). Associé à la région de forêts inondées de Mbandaka, le lac Ntomba est un plan d'eau peu profond¹⁶⁵ d'une superficie de 765 km² (variable) qui est alimenté par plusieurs affluents (Mpwambe, Lolo, Membe, Bituka, Oiko, Lobambo, Mialo, Ngoyi – Lokele, Mpili, Bialele, Moninga) (Akwah & Yoko 2004) et communique avec le fleuve Congo par le canal d'Irebu. Une étude récente de chercheurs affiliés à l'IRS Mabali a recensé dernièrement dans le lac Ntomba 30 espèces

¹⁶⁵ Sa profondeur est en train de diminuer: elle est passée de 9 m de profondeur à 3-6 mètres.

de poissons¹⁶⁶ dont 25 sont de plus en plus rares (Inogwabini Bila-Isia & Zanga Lingopa 2006 : 4). Le lac Ntomba possède un potentiel annuel de pêche estimé entre 2000 et 3500 t (Chausse & Kambola 2012 : 14).

Notons que dans les années 1980, J.-P. vanden Bossche, en compilant les différentes données, concluait à une production potentielle de 100 000 à 120 000 t/an pour la partie du fleuve Congo la plus poissonneuse, en incluant la production des rivières, des forêts inondées et du lac (vanden Bossche 1986 : 11).

4.2. ÉVOLUTION DU SECTEUR DE LA PÊCHE AU COURS DU XX^e SIÈCLE

Un véritable changement de logique sous-tend la transformation du secteur de la pêche pendant la colonisation : l'économie de subsistance et les échanges qui avaient cours entre riverains et terriens se sont mutés en un système axé exclusivement sur l'approvisionnement des villes (van Leynseele 1979 : 128). Les anciens réseaux de commerce qui existaient bien avant la colonisation ont été complètement perturbés (Harms 1979 : 114). La demande en poisson va considérablement augmenter pendant cette période, en même temps que de nouveaux problèmes liés à l'intensification de la pêche vont apparaître. Ils sont actuellement exactement les mêmes : diminution du nombre de poissons, emploi consécutif de filets de plus en plus petits empêchant la régénération des espèces, etc.

Les populations riveraines qui achetaient leurs produits agricoles aux populations de l'intérieur vont les acheter avec de l'argent ou en échange de produits manufacturés, mais plus en poissons, qu'ils destinent désormais aux villes (Harms 1979 : 115) comme celles de Kinshasa, de Mbandaka qui se sont développées en même temps que d'anciens centres de commerce le long du fleuve (Bolobo, Lukolela, Irebu, Lulonga, Mankanza). Des communautés de pêcheurs sont venues gonfler ces centres, parmi lesquels les Limbinza étaient de plus en plus nombreux. Les échanges commerciaux traditionnels des Limbinza dans la Ngiri ne présentèrent plus d'intérêt et petit à petit se détériorèrent. Le passage de la pêche à la

nasse dans la Ngiri à la pêche fluviale a bouleversé l'équilibre que revêtaient les pêcheries de la Ngiri¹⁶⁷ : « ces systèmes anciens étaient caractérisés par une production intensive dans un environnement stabilisé et aménagé, donc par une connaissance développée de l'écologie et du seuil de surexploitation [...] Grâce à la mobilité des personnes, l'équilibre entre l'effectif d'un groupe local et les ressources de l'environnement était continuellement réajusté [...] la cohérence de la société était remarquable sur les plans écologique, économique, social et politique » (Van Leynseele 1979 : 128). La surexploitation des ressources du fleuve en même temps que l'abandon des possibilités offertes par la Ngiri ont non seulement fait régresser les activités de pêche sur le plan technique, mais aussi écologique (*ibid.* : 128).

Ainsi, à la fin de l'époque coloniale, ce sont non seulement les échanges entre Riverains et Terriens qui ont radicalement changé, mais aussi la nature même de leurs activités de pêche, qui témoigne du passage d'un système durable à celui d'un modèle d'accumulation toujours en vigueur aujourd'hui. Après l'indépendance, le mouvement déjà bien amorcé pendant la colonisation va s'amplifier avec la libéralisation des déplacements et l'augmentation des bateaux « navettes » effectuant la liaison Kisangani-Kinshasa. Alors que l'expansion démographique dans les grands centres fait exploser la demande en poisson, les campagnes de pêche annuelles (qui étaient saisonnières) tendent à devenir continues pour des familles de plus en plus nombreuses qui viennent s'installer aux abords du fleuve (*ibid.* : 126).

4.3. TECHNIQUES DE PÊCHE ARTISANALE

L'équipage pour la pêche de type artisanal, qui s'effectue plus souvent la nuit que le jour, est constitué des conjoints, d'amis et d'enfants. Les techniques de pêche sont très variées et employées de manière combinée (utilisation de filets, mise en place de pièges, de systèmes de barrage, etc.).

Les pêcheurs de l'Équateur utilisent principalement les filets maillants, les filets dormants, les éperviers, les hameçons, les nasses¹⁶⁸ et les claies¹⁶⁹.

166 Les poissons les plus fréquents dans le lac sont : *Auchenoglanis occidentalis*, *Clarotes laticeps*, *Gephyroglanis congicus*, *Claria buthopogon*, *Distichodus*, *Channa obscurus* (Inogwabini Bila-Isia & Zanga Lingopa 2006 : 4).

167 Les travaux dans les pêcheries (de la Ngiri) sont abandonnés. La pêche y est réduite au ramassage de poissons dans les étangs naturels. Les pêcheurs se sont spécialisés dans la pêche fluviale.

168 Les nasses sont fabriquées par les pêcheurs eux-mêmes (Pagezy 1986 : 97).

169 Pour plus d'informations concernant le matériel, voir van-

Dans les années 1970, P. van Leynseele décrivait ainsi la pêche fluviale chez les populations ripuaires (Limbinza), vivant le long du fleuve Congo en amont du confluent Ubangi-Congo :

«La pêche fluviale se pratique par les pêcheurs de la zone du confluent Congo-Ubangi à partir des campements dispersés d'Ukatara à Bolobo, le long d'un bief de 700 kilomètres. Les pêcheurs occupent leurs campements plusieurs mois par an durant la saison la plus favorable. Les Limbinza pratiquent de préférence la pêche aux nasses, de septembre à décembre, lorsque les eaux montent régulièrement. Les nasses sont immergées dans les chenaux naturels qui pénètrent la forêt inondée. Cette pêche offre le double avantage d'un rapport stable en relation avec le nombre de nasses utilisées et d'un revenu intéressant, car durant cette saison les autres méthodes de pêche sont moins rentables, le prix du

poisson est alors plus élevé. La méthode de pêche presque généralisée est la pêche au filet qui se pratique avec le plus de succès durant les premiers mois de l'année, lorsque les eaux baissent, mais beaucoup de pêcheurs continuent à tenter leur chance tout au long de l'année. Le pêcheur confectionne lui-même son filet au moyen d'un fil de nylon. Les dimensions n'ont fait que croître au cours de ces dernières années pour pallier une diminution des prises. Actuellement, ils atteignent une longueur de 200 mètres. Les filets lestés sont maintenus droits dans l'eau par les flotteurs et sont mouillés en travers du courant. Chaque pêcheur fume la plus grande partie de son poisson sur des claies aménagées souvent à l'intérieur des cases. Le fumage est une opération continue. Le poisson fumé ou vivant est vendu chaque semaine à bord du bateau courrier aux nombreux acheteuses et acheteurs spécialisés dans le commerce du poisson [...]».

Les pêcheurs de rivière renouvellent annuellement leur stock d'hameçons et de filets en nylon. Ils les achètent à crédit aux trafiquants, colporteurs ou revendeurs au début de la grande saison sèche (juin-juillet), à qui ils rendent leur dû à la fin de la saison. Les pratiques de la pêche qui sont liées aux spécificités de chaque rivière varient : les pêcheurs de Mokolo, par exemple, utilisent davantage les hameçons, ceux de Mabeke, davantage les filets (Pagezy 1986 : 97).

Le système du barrage est appliqué dans les rivières et les étangs artificiels ou naturels autant que dans les sols inondés de la forêt. Selon la méthode adoptée, les paniers revêtent différentes tailles : l'*eboko* (en lontomba), l'*esaka* (en lokonda), l'*ekete* (en lontomba) dont la taille devance l'*eboko*. L'étang est d'abord empoisonné ; on y verse un mélange de savon, de feuilles ou d'écorce d'arbre et, ou de fruits (*botoko*). Des produits chimiques occidentaux sont aussi parfois utilisés, généralement le fait d'étrangers arrivés récemment dans la région (en ce compris des militaires).

Parmi d'autres méthodes : la *bokalaki system*, qui consiste à collecter les poissons depuis leurs cachettes en coupant les racines des arbres dans lesquelles ils

se cachent, l'utilisation de poison naturel *booho* et *botoke* ; l'utilisation de certaines épines de palmier comme crochet (appelé *bolenge* et pratiquée seulement par les femmes) et enfin l'*emenu* (utilisant des nattes de palme comme pelle pour attraper les poissons) (Colom *et al.* 2006 : 65-67 ; Inogwabini Bila-Isia & Zanga Lingopa 2006 : 11).

4.4. CALENDRIER DE PÊCHE

La pêche dans cette partie du pays est fonction de la fluctuation du niveau des eaux. Celle-ci est saisonnière et peut varier d'une année à l'autre selon le plan d'eau. Les bonnes périodes de pêche sont celles des basses eaux du fleuve¹⁷⁰, qui correspondent aux périodes d'étiage. Bien que la pêche soit également pratiquée pendant la saison des pluies, c'est surtout lors de la saison sèche qu'elle est la plus rentable.

4.5. TYPES DE POISSON

Une enquête de terrain effectuée par Bila-Isia Inogwabini et Zanga Lingopa, en 2005 et 2006, dénombrait 42 espèces appartenant à 16

den Bossche (1986 : 25-27).

170 C'est à cette période que les poissons des régions inondées (marais et forêts) se redirigent vers le fleuve.

Tableau 2.4. Périodes de pêche

Lieu / Périodes de production	Production abondante	Production moyenne	Faible production
Fleuve Congo (Mbandaka)	Juillet-octobre	Janvier-mars	Avril-juin, octobre-décembre
Rivière Lulonga	Janvier-février	Mars, août-octobre	Avril-juillet

Source : équipe locale.

Tableau 2.5. Noms des saisons de pêche propres à chaque groupe

Langues / Périodes	Janvier à mars	Avril à juin	Juillet à septembre	Novembre à décembre
Français	« Petite » bonne saison	« Petite » mauvaise saison	Bonne saison	Mauvaise saison
Lingala	<i>Elanga ya moke</i>	<i>Mpela ya moke</i>	<i>Elanga</i>	<i>Mpela</i>
Limbinza	<i>Mokongo</i>	<i>Motinda</i>	<i>Elanga</i>	<i>Mpela</i>
Lokele	<i>Muanga y'Ekeke</i>	<i>Nfela y'Ekeke</i>	<i>Muanga y'Efti</i>	<i>Nfela y'Efi</i>
Lingombe	<i>Mobanda</i>	<i>Monenge</i>	<i>Yanga</i>	<i>Pela</i>
Lomongo	<i>Ngoanda</i>	<i>Itinda</i>	<i>Ntuli</i>	<i>Ikuulu</i>

Source : vanden Bossche (1986 : 33).

familles différentes pour le lac Ntomba, la jonction Congo-Lulonga et la rivière Ngiri¹⁷¹. Six espèces seulement étaient communes au lac Ntomba et au reste du réseau hydrographique du paysage : *Alestes* sp., *Auchenoglanis occidentalis*, *Chrysichthys punctatus*, *Tilapia tholloni congicus*, *Mormyrops delioulosus* et *Synodontis* sp. (Inogwabini Bila-Isia & Zanga Lingopa 2006 : 8).

Les poissons les plus recherchés et les plus consommés dans le district sont le *ngolo* (*Clarias buthopogon*), le *mongusu* (*Channa obscurus*) et le *nzombo* (*Protopterus dolloi*). Un autre poisson vendu aussi en RDC (de même qu'en République du Congo) est le *mboto* (*Distichodus fasciolatus*). Enfin, le *mayanga* (*Cythariniidum gibborus*) est surtout vendu sur les marchés locaux. Dans le Nord, les poissons les plus recherchés correspondent aux poissons les plus souvent pêchés ; dans le Sud et à Mbandaka, en revanche, il existe un décalage (Colom *et al.* 2006 : 68).

Une étude de Bila-Isia Inogwabini et Zanga Lingopa (2013) menée sur les îles du fleuve Congo

(entre Irebu et Mobeka) révèle que plus les champs au bord de l'eau sont cultivés, plus la diversité des poissons a tendance à diminuer. Il existerait donc une corrélation¹⁷² entre le nombre de variétés de poisson et le degré d'érosion, lequel a un impact sur la teneur de l'eau : plus l'érosion est prononcée (envasement du fleuve), plus restreint sera le nombre de variétés. Or les îles du fleuve, qui sont de véritables refuges pour poissons et amphibiens, sont de plus en plus habitées et cultivées.

4.6. CONSOMMATION DANS LES CAMPMENTS DE PÊCHE ET COMMERCIALISATION¹⁷³

Le poisson, généralement accompagné de tubercules de manioc, constitue 80 % (en termes de quantité) de l'alimentation dans les campements de pêche aux alentours du lac Ntomba. Selon Hélène Pagezy, « [l]e poisson est consommé frais, parfois fumé, cuit à l'eau ou emballé dans des feuilles odorantes (façon *iboke*), plus rarement préparé avec des

171 Les espèces sont inférieures en nombre à celles recensées dans les inventaires antérieurs. Cf. les listes systématiques des espèces connues du fleuve Congo, de Kisangani à Kinshasa, ainsi que ses affluents gauches de la cuvette et le lac Ntomba de Poll & Gosse (1963) et de Matthes (1964), ou celle plus récente d'Aveling *et al.* 2003, cités par Inogwabini Bila-Isia (2006).

172 Bien que la corrélation soit clairement établie, les explications sont encore loin d'être terminées.

173 Hélène Pagezy, qui a effectué de nombreuses enquêtes chez les Ekonda, a décrit l'alimentation de la population dans un campement de pêche : Nzakalenga. Nous n'excluons pas le fait que ces informations puissent avoir changé depuis 1986.



Vente de manioc séché au marché Lomata.

(Photo Jean Omasombo © MRAC, 2009.)

noix de palme. Il est accompagné de tubercules de manioc [qui] sont rous au moins cinq jours, cuits à la vapeur, pilés (préparations *enguele* et *monsombo*) ou non (préparations *ntuka* et *iobenge*). Les feuilles de manioc, préparées à l'huile ou à la sauce de noix de palme (*mosaka*) viennent du village» (Pagezy 1986: 97). Suivant la saison, crevettes, crocodiles et tortues peuvent également faire partie du menu. Les œufs, les patates douces, les bananes plantain, le pain, les beignets, le riz, le sucre, le maïs, les arachides et les feuillages viennent du village, tandis que les fruits sont ramassés dans la forêt. Ceux-ci sont consommés entre les repas, en complément (*ibid.*).

Certains «interdits alimentaires» (croyances) limitent la consommation de certains types de poissons comme le *nina*, qui dans certaines zones ne peut pas être consommé par les garçons et les hommes et à d'autres endroits, par les filles en âge de procréer. Le *lolondo* est exclusivement mangé par les femmes (dans le Sud) (à l'exception de la période de grossesse) et est interdit aux garçons, pour des raisons qui ont trait à la virilité. Quant au *mobili*, il est interdit à tous (Colom *et al.* 2006: 73).

En plus d'être consommé en grande quantité dans le district, le poisson est aussi (et de plus en plus) commercialisé. Après avoir été fumé, le poisson est vendu aux bateaux qui descendent sur Mbandaka, Kinshasa ou Brazzaville. Dans le Nord, les pêcheurs de la Ngiri et de l'Ubangi et des forêts inondées vendent plutôt leurs poissons à des acheteurs venus de République du Congo (d'Impfondo¹⁷⁴ et d'autres agglomérations). La multiplication des agences de fret aérien à Mbandaka favorise aussi le commerce du poisson avec Kinshasa: les meilleurs poissons sont envoyés à la capitale par avion, tandis que la population locale se contente des fretins (Mokolo 2009).

La majorité du poisson acheté sur les marchés de village et dans les camps de pêche¹⁷⁵ ou sur les marchés régionaux est revendue sur les grands marchés urbains de Mbandaka II, Mbandaka III et les petits marchés de la cité (vanden Bossche 1986: 54). Les marchands, qui parcourent environ 100 km pour

174 Au nord de Buburu sur la rive de l'Ubangi.

175 Les camps et les villages qui approvisionnent Mbandaka en poissons sont: Bobanga, Maita, Port Bolodjwa, Wendji-Secli, Port Ekunde, Port Lomata, Port Basoko, Mpombi, Lolanga, Lobengo (Ekongo 2009: 13).

acheter le poisson, transportent moins de cinq valises par transaction. Les coûts diffèrent selon la destination pour la vente. Certains paient environ 6-7 \$ par valise pour la revendre plus loin, tandis que d'autres revendent le poisson sur le même marché que celui où ils l'ont acheté (sans aucun frais de transport). Un seau de *mboto*, le poisson le plus commun au nord du district, y est vendu à environ 8895 FC (équivalant à 20 \$). Le même seau est vendu 19 562 FC (43 \$) à Mbandaka ou sur un marché régional (Maïta ou dans le port de Mbandaka). Ce même marchand pourra en tirer environ 22 656 FC (50 \$) en le vendant au détail (Colom *et al.* 2006: 100). La filière de vente à la capitale engendre aussi de gros bénéfices: un poisson acheté à 15 ou 20 000 FC (20 à 25 \$) à Mbandaka peut-être revendu à 35 ou 45 000 FC (45 à 55 \$) à Kinshasa (Mokolo 2009).

Les poissons sont vendus sous différents formats suivant les mesures: en tas, en paquet (4 à 5 pièces) ou en bassin (7-15 kg). Environ 15 kg de poisson frais équivalent à 7 à 8 kg de poisson séché. Les *mongusu*, *nzombo* et *ngolo* (vendus en panier ou valise¹⁷⁶) peuvent être transportés à l'étranger tandis que le *mosombo* et le *lokamba* (vendus en tas) sont réservés à la consommation locale.

Les prix dépendent de différents facteurs: la taille de la mesure, le type de poisson, la qualité, la saison, l'origine de l'acheteur («à la tête du client¹⁷⁷») et la distance parcourue par l'acheteur (frais de transport)¹⁷⁸. Les revenus de la pêche sont plus élevés au Nord (au-dessus de 11 \$/semaine et jusqu'à 44 \$, parfois même au-dessus pour certains) que dans le Sud (moins de 11 \$/semaine) (Colom *et al.* 2006: 69-70).

Dans le Sud et à Mbandaka, il arrive que certains ménages conservent leur poisson pêché à la haute saison pour le vendre plus cher à la basse saison. Durant cette période, qui correspond à la saison des pluies, les ménages consomment globalement moins de poisson. Dans le Nord, la plupart en consomment trois fois moins que pendant la saison sèche. Certains n'en consomment pas du tout. À Mbandaka et dans le Sud, un ménage sur trois n'en consomme pas du

tout pendant la saison des pluies. Et ce manque en protéine alvine est compensé par une hausse de la consommation de viande de brousse (Colom *et al.* 2006: 73).

En ce qui concerne le conditionnement du produit, s'il existe quelques chambres froides à Mbandaka qui tournent sans arrêt, malgré les carences énergétiques de la ville, c'est le fumage qui demeure tout de même le mode de conservation le plus courant. Il s'effectue le plus souvent à même les sites de production, tandis que certains commerçants procèdent à la salaison à bord des bateaux, au niveau du port ou des campements.

4.7. ÉVOLUTIONS ANARCHIQUES DANS LE SECTEUR OU COMMENT PÊCHER POUR SURVIVRE

Dans une enquête auprès des pêcheurs du district, les causes du déclin du secteur sont attribuées à l'emploi du filet à petite maille des produits chimiques, à la pénétration par certains pêcheurs de sites sacrés réservés à la reproduction des poissons (associée à la diminution du pouvoir du chef coutumier), ou encore à des causes surnaturelles (mort du chef, volonté de Dieu, colère des ancêtres) (surtout à Bikondo, Buburu, Bomongo et Wendji-Secli) (Colom *et al.* 2006: 73-76).

Les témoignages de la population à propos de la pêche recueillis dans le cadre de l'enquête WWF ont trait le plus souvent à l'augmentation des pêcheurs: «tout le monde pêche maintenant» ou «la rivière est pleine de filets». Ils sont révélateurs des changements occurrents dans le secteur mis sous pression. Les stocks de poissons ont baissé en même temps que les pêcheurs devenaient de plus en plus nombreux et le secteur de moins en moins contrôlé. Sans alternative économique, de plus en plus de jeunes se mettent à pêcher en utilisant des techniques de pêche le plus souvent non durables. Un chef coutumier de Bikoro, interrogé à ce sujet, nous fait part d'un exemple: «Le service de santé a remis les moustiquaires imprégnées pour protéger la population contre le paludisme. Ces moustiquaires sont transformées en filets de pêche à Bikoro. Nous sommes allés voir l'administrateur de territoire pour interdire cette pratique, qui va jusqu'à tuer les alevins et détruire le lac» (Radio Okapi 2014). Afin de fuir cette invasion massive, les pêcheurs professionnels sont obligés d'aller de plus en plus loin; ce qui leur demande non seulement plus de temps, mais aussi des moyens matériels et financiers plus élevés

176 Ce sont les mêmes mesures en vigueur à Kisangani, autour du lac Kivu et du lac Tanganyika.

177 Si le client est en *outboard*, il payera plus cher son poisson que s'il était en pirogue.

178 L'étude d'Alejandra Colom note qu'il est difficile pour Mbandaka de déterminer un prix moyen pour le poisson tant il existe de sortes de mesures et d'autres facteurs rentrant en compte dans la détermination du prix.

(pirogues motorisées, moyens de conservation, frais de transport, etc.). La commercialisation du poisson enfin est monopolisée par les mareyeuses de l'hinterland de Mbandaka, qui revoient les prix à la baisse (PRAPE 2012: 9).

Ce sont les grandes agglomérations qui rassemblent le nombre le plus important de pêcheurs, ceux-ci se préoccupant avant tout d'être situés en un lieu qui permette l'écoulement rapide des captures, leur approvisionnement et qui offre l'accès aux services sociaux (écoles, centre de santé ou hôpital). Cependant, cette distribution de la population de pêcheurs qui répond à leurs besoins vitaux ne correspond pas au potentiel halieutique de la région (Kalibu Mino Kahazi 2002: 24). Les pêcheurs ne sont plus concentrés dans les zones les plus poissonneuses de manière saisonnière.

Les campements de pêche sur le fleuve présentent d'ailleurs de plus en plus un caractère permanent, et arborent les caractéristiques d'un village (un plus grand nombre de maisons en dur): des églises, des écoles, des champs agricoles (10 à 20 maisons dans certains cas). (Colom *et al.* 2006: 74). Le même phénomène se déroule autour du lac Ntomba. Hélène Pagezy, qui a étudié longuement les populations peuplant le territoire de Bikoro, remarque que « pour pallier le risque de dégradation des conditions de vie, les habitants de Nzakelenga ont répondu par la migration. Entre 1970 et 1980, j'ai pu observer un mouvement irréversible de sédentarisation des pêcheurs saisonniers dans les principaux campements de pêche situés sur la rivière Lolo, tandis que certains Batswa eux-mêmes devenaient pêcheurs (Pagezy 2000). Poussés par la situation économique désastreuse, l'accroissement démographique du village lié à la disparition de la stérilité, les pêcheurs ont progressivement allongé leur durée de séjour dans les campements, empiétant de plus en plus sur la saison des pluies. Ils ont peu à peu défriché la forêt pour y planter du manioc et ont construit des habitations durables en remplacement des huttes temporaires pour finalement s'y installer avec leur famille [...] » (Pagezy 2013: 54).

4.8. LE SEMI-ÉCHEC DES OPÉRATIONS DU PRAPE

Les objectifs du programme qui concernait la relance de l'économie halieutique à Mbandaka¹⁷⁹ se

développaient autour de la structuration (et restructuration) des pêcheurs, de l'appui en intrants de pêche, en matière de commercialisation et de la lutte contre les tracasseries administratives. Cependant, en fin de compte, les bénéficiaires n'ont pas – ou peu – participé à l'élaboration du projet. Autrement dit, en amont, leurs véritables besoins et attentes n'ont pas été pris en compte lors de la conception de projet. Et en aval, les bénéficiaires n'ont pu capitaliser les effets positifs des différentes actions.

Malgré les interventions dans le cadre du PRAPE, la situation des pêcheurs à Mbandaka se serait détériorée: en 2007, 40,5% des pêcheurs avaient des revenus de 200 000 FC et plus, alors qu'en 2012, 46% des pêcheurs disposent de moins de 75 000 FC. Alors que le nombre de pêcheurs a gonflé, il n'y aurait eu aucun changement au niveau de la quantité des poissons pêchés; une situation qui révèle une véritable crise au sein du secteur (PRAPE 2013: 15). Cependant, il y a eu certaines améliorations au niveau des organisations paysannes (OPP), parmi lesquelles certains membres reconnaissent tout de même une augmentation de leur revenu avec l'appui du PRAPE, notamment grâce au microcrédit qui leur permet de diversifier leurs sources de revenus, et à l'accès au filet communautaire, qui permet aux pêcheurs n'ayant pas de filet d'y accéder à un coût avantageux (PRAPE 2012: 20-21).

5. RÔLE DE LA FORÊT POUR LES COMMUNAUTÉS LOCALES EN ÉQUATEUR

INTRODUCTION

Non seulement la forêt tropicale joue un rôle primordial dans la régulation du climat tout en étant l'habitat de milliers d'espèces animales et végétales, mais elle est également un espace vital pour des milliers de personnes (environ 40 millions en RDC) qui dépendent directement d'elle pour leur subsistance au quotidien (énergie, alimentation, médecine et source de revenus) (du Preez & Sturman 2009: 6; Monnerat & Tchachou 2014: 1-4). Presque la totalité des protéines (90%) présentes dans le régime alimentaire de la population des environs du lac Ntomba vient de la chasse, de la pêche ou d'autres

projet d'assistance technique aux pêcheurs et pisciculteurs de Mbandaka et environs a été rédigé (République du Zaïre, région de l'Équateur) (vanden Bossche 1986).

179 Ce n'est pas le premier projet de ce type à Mbandaka; en 1986, un rapport d'une étude de faisabilité concernant un

produits récoltés dans la forêt. C'est notamment le cas de la population ntomba à Bikoro dont le régime alimentaire a été fort bien documenté par une biologiste, spécialiste d'écologie nutritionnelle, Hélène Pagezy¹⁸⁰. Les communautés locales perçoivent la forêt comme une pharmacie, un supermarché, un régulateur socioculturel (Monnerat & Tchachou 2014: 3).

Selon l'enquête (WWF) menée par Alejandra Colom dans le district, la pêche est la deuxième activité économique la plus pratiquée après l'agriculture, autant dans le nord que dans le sud du district. Et enfin, un cinquième de la population de Mbandaka et plus d'un tiers de la population du nord et du sud du district rapportent la chasse dans leurs activités économiques (Colom *et al.* 2006: 79). L'importance des produits forestiers non ligneux (PFLN)¹⁸¹ pour les ménages du district est encore plus marquée au Sud qu'au Nord et autour de Mbandaka. Deux tiers de la population sont directement impliqués dans la cueillette des PFLN, qui présente, pour un tiers des ménages, la troisième source la plus importante de revenu¹⁸². La plupart des produits forestiers sont cueillis aux alentours des villages (à moins de 5 km) (*ibid.*: 88). En plus d'être utilisés pour la subsistance alimentaire, ces produits sont également commercialisés (surtout dans le Sud, environ 30% des ménages s'adonnent à leur commerce). Dans le Nord, ce sont les chenilles et le miel (sous forme de *duma*, une boisson fermentée) qui sont les plus commercialisés. Ils sont vendus au niveau local, à Mbandaka et en République du Congo. À côté, d'autres PFNL sont collectés, comme la paille et les palmistes, pour les toits¹⁸³, les paniers et les nattes,

180 Elle a dénombré 267 espèces sauvages (80 d'origine végétale, 187 d'origine animale) qui sont considérées comme consommables par les Ntomba (Pagezy 2013: 5).

181 Les PFNL sont définis comme des biens d'origine biologique (végétale: comprenant les plantes et les champignons, et animale: incluant le gibier, les insectes et les poissons de forêt), autres que le bois, dérivés des forêts, d'autres terres boisées et d'arbres hors forêts. Le caoutchouc et la quinine en sont exclus.

182 La collecte des PFNL n'est pas toujours reconnue pour son importance, elle passe toujours après l'agriculture, la chasse et la pêche.

183 Parmi les essences végétales recherchées (dans la zone du lac Ntomba), que ce soit pour l'artisanat, le commerce ou la consommation locale, le raphia *Raphia sese* et le rotin *Laccosperma secundiflorum* sont collectés pour l'artisanat. L'écorce de *Scorodophloeus zenkeri*, les racines d'*Aframomum*, le copal de *Guibourtia demusei*, les feuilles ou jeunes pousses de Marantaceae, les fruits de *Dacryodes edulis*, *Coula edulis*, *Canarium schweinfurtii* et

les vignes pour les constructions de maisons, de pièges et autres ustensiles pour pêcher. Dans le Sud, ce sont les chenilles, mais aussi les champignons, qui font le plus l'objet de commercialisation. Tous ces produits appartiennent à la communauté et sont collectés à l'intérieur de terroirs bien définis pour chaque village (*ibid.*: 89).

5.1. CHASSE

En quatrième position à Mbandaka, après l'agriculture, la pêche et le commerce, et en sixième position dans le Nord et le Sud, après le travail salarié et l'artisanat, viennent les activités liées à la chasse. Elle est essentiellement pratiquée par les hommes et les adolescents, tandis que les femmes y participent en prenant part aux phases de transformation et de conservation du gibier.

Certains pratiquent la chasse par tradition, d'autres comme alternative à des activités moins rémunératrices (chute du prix de certains produits de l'agriculture ou difficultés rencontrées dans le secteur de la pêche). Les zones de chasse sont accessibles à pied par les chasseurs depuis le village. Dans les marais, ils y accèdent par pirogue. Pour plus de la moitié, il s'agit d'une distance (entre maison et zone de chasse) de moins de 5 km; pour les autres, de 6 à 15 km (*ibid.*: 81).

Elle se pratique individuellement ou collectivement. La chasse individuelle est appelée «*boenga*». Le chasseur peut faire usage de flèches, de harpons, de lances, de pièges (*bolonga*) ou de clôtures de chasse (*lokombo*). La chasse collective, dénommée «*bokila*», se déroule en groupes, sous la direction d'un patriarche. La chasse collective au filet n'aurait plus cours depuis les années 1970, faute de filet et par manque de transmission des savoir-faire (Pagezy 2013)¹⁸⁴.

Dans le Nord, elle s'effectue d'abord au pistolet, ensuite par la mise en place de pièges (plus rarement avec les chiens). À Mbandaka et dans le Sud, c'est d'abord la chasse avec les pièges qui est pratiquée, et ensuite celle avec les chiens (en général, entre un et six)¹⁸⁵. Et de rares fois, le pistolet est utilisé¹⁸⁶. Les

Anonidium manni sont aussi recherchés.

184 Information qui concerne les Ntomba du territoire de Bikoro.

185 Utilisation complémentaire de flèches, harpons, épées, etc.

186 Pourtant le gibier chassé au fusil est celui qui est le plus souvent trouvé sur le marché de Mbandaka.

activités de chasse prennent une certaine ampleur pendant la saison des pluies (de septembre à décembre). Les terres inondées obligent le rassemblement (concentration) du gibier dans certaines zones au sec. La seule chasse qui se fait toute l'année est celle avec les chiens. Les revenus de la chasse en basse saison sont deux fois moins élevés que pendant la haute saison (saison des pluies). Dans le Nord, la chasse rapporte plus (entre 5 000 et 10 000 FC) par semaine pendant la haute saison. La viande est fumée avant d'être vendue.

C'est sur le marché que la plupart des études concernant la chasse se réalisent. En effet, cet endroit est un bon échantillon de ce que le grossiste a pu acheter au chasseur et de ce que lui-même a pu vendre parmi ses captures. Évaluer les prises au marché revient donc à étudier une partie infime de ce qui est réellement sorti de la forêt. Mais tout en tenant compte de ce biais, ce type d'enquête peut servir de base à des estimations sur la faune occupant les forêts aux alentours des places de marché (Dupain, Nackoney *et al.* 2012: 33). Les animaux qui sont commercialisés dans le Sud et à Mbandaka sont: le *Cephalus dorsalis* (*nkulupa*, poisson), le *Stragelaphus spekei* (*mbuli*, antilope), le *Potamocheirus porcus* (*nsombo*, porc), l'*Atherurus africanus* (*eiko*, rongeur) et le *Caphalophus nigrifrons* (*mbengele*, antilope). Et dans le Nord: le *Potamocheirus porcus* (*nsombo*, porc), les singes et le *Stragelaphus spekei* (*mbuli*, antilope) (Colom *et al.* 2006: 83).

La différence de prix entre les régions du Nord et du Sud peut varier du simple au double: dans le Nord, un porc (*nsombo*) entier est vendu à 19 \$, tandis que dans le Sud, il est vendu à environ 8 \$. Plus des trois quarts des ménages qui pratiquent la chasse à Mbandaka et dans le Sud gagnent moins de 2500 FC par semaine.

En ce qui concerne la consommation, la moitié de la population ne consomme aucune viande à la basse saison. Et même dans les cas où elle en consomme toute l'année, sa consommation décroît de moitié à la saison basse. Au même moment (saison basse) qui correspond à la saison sèche favorable à la pêche, la consommation de poisson augmente nettement. Ceux qui habitent Mbandaka et ne chassent pas achètent la viande directement auprès de chasseurs locaux (ou pour une minorité, à des détaillants dans des marchés ou directement dans les camps de chasse). Un tiers seulement dit ne pas consommer de viande toute l'année. Dans le Sud et à Mbandaka, on consomme la viande et le poisson

tout au long de l'année. La plus consommée est la viande de porc (sauvage), puis celles de singe et d'antilope. Les interdits culturels sur certaines espèces concernent seulement une minorité de personnes (20% dans le Nord et un quart dans le Sud et à Mbandaka). Ils sont liés aux liens mythiques, aux rapports aux ancêtres, etc. (pouvoir, comme le léopard) ou associés à la malchance, la maladie, la mort (Colom *et al.* 2006: 84-85).

5.2. CUEILLETTE (PFNL – PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX)

La cueillette est une activité très importante pour la population dans le sud du district, contrairement au nord du district et à Mbandaka, où sa place dans le revenu est moins significative. Dans le Sud, un ménage sur trois mentionne la collecte de PFNL, comme troisième source de revenus, après l'agriculture et le commerce (Colom *et al.* 2006: 88). Celle-ci permet aux ménages qui sont dans la précarité de diversifier leurs sources de rentrées financières (comme artisan, commerçant, tradipraticien, etc.) et contribue à leur sécurité alimentaire en y apportant un complément (souvent riche en protéines, comme les chenilles) (Lifendi Walo 2006: 12).

Au nord, comme au sud du district, la plupart des collecteurs ne s'éloignent jamais de plus de 5 km du village. Dans le Nord, les chenilles et le miel sont commercialisés avant tout localement, mais il arrive qu'ils soient aussi acheminés à Mbandaka et en République du Congo.

Dans le Sud, les produits les plus commercialisés sont les champignons et les chenilles (Colom *et al.* 2006: 89); ce sont aussi les plus consommés (Awono *et al.* 2009: 20). Un tiers environ de la collecte est commercialisée; le reste est destiné à la consommation des ménages. Pour ce qui a trait à la transformation des produits, il s'agit de la fumaison des chenilles et de la fabrication de la *duma* (boisson au miel fermentée). D'autres produits issus de la cueillette sont utilisés, comme la paille et les palmiers (pour les toits, les paniers et les nattes) ainsi que les vignes, pour la construction de maisons et des pièges et d'autres ustensiles de pêche (*ibid.*: 89). À cette liste, s'ajoutent le *fumbwa* et les feuilles d'emballage.

Le début des petites pluies et la grande saison sèche sont propices à la collecte du miel *mpako* (surtout en avril et en septembre). Après avoir enfumé les ruches, les Batswa en extraient le miel. Celui-ci accompagne le plus souvent les noix de palme. La

période des chenilles est celle des premières pluies qui précèdent les deux crues principales (ainsi qu'une petite saison en novembre). La cueillette mobilise tout le village (hommes, femmes et enfants). Les Batswa partent pendant des journées entières en quête de chenilles dont ils connaissent parfaitement les habitats (arbres nourriciers) (Pagezy 1992 : 136).

Comme c'est le cas pour la chasse et la pêche, la population du Nord a perçu un changement relativement récent quant à la disponibilité de ces produits en forêt : leur quantité aurait nettement diminué depuis quelques années. Ces changements récents, pour le reste moins remarquables dans le Sud, sont associés par la population aux attributions récentes de terrains (Colom *et al.* 2006 : 86). La cueillette des chenilles, par exemple, est menacée par l'exploitation forestière, puisque certaines des essences qui constituent leur habitat sont recherchées par les industriels du bois. Le secteur forestier n'est pas le seul visé, les populations accusent aussi les sociétés agro-industrielles de détruire la forêt pour établir leurs plantations.

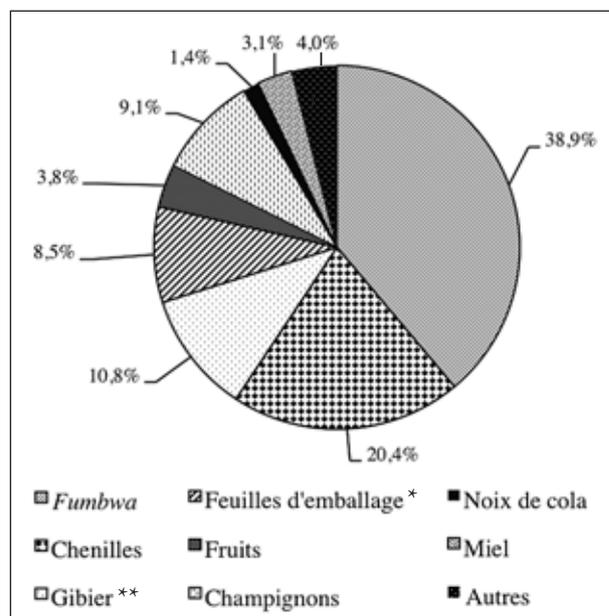
Les cinq principaux marchés pour les PFNL dans le district sont ceux de Wendji-Secli, de Mbandaka II, Mbandaka III, du port Lomata et Ekunde (Awono 2009 : 40). Les contraintes¹⁸⁷ qui affectent les commerçants dans le secteur des PFNL sont liées aux paiements de taxes informelles à la police ou aux militaires qui se regroupent sous le vocable de «tracasserie», à la conservation des produits, aux longues distances à parcourir pour la cueillette, enfin au coût du transport et aux débouchés limités. Les prix d'un PFNL peuvent présenter de grands écarts entre les lieux de production et de consommation. Pour les chenilles, par exemple, le sac est de 35 dollars à Monkoto (non loin de Mbandaka), de 50 dollars à Mbandaka, de 120 dollars à Kisangani et de 140 dollars à Kinshasa. En comptant le coût du transport par bateau (5 dollars) et les taxes estimées à environ 3,5 dollars, la marge bénéficiaire du produit à Kinshasa est de 276 %. Et pourtant la plus-value réalisée dans le secteur des PFNL n'est pas comparable à celle des secteurs de la pêche ou de l'agriculture. Un paysage forestier est théoriquement moins rentable pour le commerce qu'un paysage agricole (Colom *et al.* 2006 : 91).

Les PFNL les plus importants en termes de part dans le revenu sont le *fumbwa*, les chenilles, les champignons et les feuilles d'emballage. Cette situation n'a

187 Elles sont les mêmes que pour les commerçants de produits agricoles. Il arrive souvent que des produits agricoles et des PFNL soient vendus ensemble.

pas changé beaucoup depuis 2005 (Ndoye & Awono 2005 ; Awono 2009 : 19). Ce sont les chenilles¹⁸⁸ qui procurent le revenu le plus élevé, puis le vin de palme, le *Gnetum* spp. et le charbon de bois¹⁸⁹.

Graphique 2.2. Part, en pourcentage, des PFNL dans le revenu des ménages de la province de l'Équateur¹⁹⁰

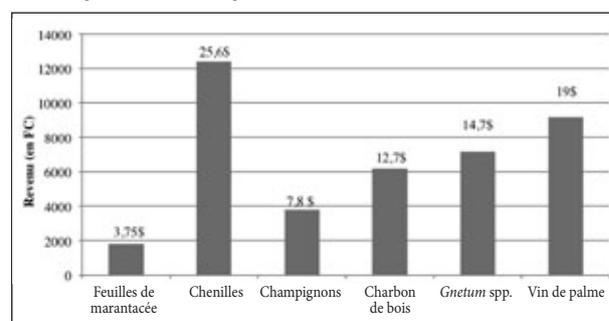


Source : Awono *et al.* (2009 : 20).

* Feuilles d'emballage = feuilles de marantacée.

** Le gibier est compté dans les PFNL.

Graphique 2.3. Revenu net par ménage de la vente des PFNL dans la province de l'Équateur¹⁹¹



Source : Ndoye & Awono 2005 cité par Awono *et al.* (2009 : 20).

188 Les chenilles sont vendues chez les grossistes par sac de 40 kg et chez les détaillants par des mesures communément appelées «sakombi» (100 sakombi = 1 sac) et «ekolo» (1 ekolo = 3 sakombi) (Tshonga Onyumba & Malumba Kabasele 1996 : 419).

189 Nous développons le cas du charbon de bois dans le point consacré à l'exploitation artisanale du bois.

190 Enquête basée sur des échantillons (dans les villages situés sur l'axe Mbandaka et Basankusu). Cf. étude sur la filière du *fumbwa* pour plus de précisions.

191 Selon les données d'une enquête, avec échantillon de ménages dans 4 villages (Yonda, Boddjia, Mpenzele et Nkoli-Nkoli).

Une filière en pleine expansion : le *Gnetum* spp.

La filière du *Gnetum*¹ est très importante sur l'axe Mbandaka-Basankusu (dans les territoires de Basankusu, Bikoro, Ingende). Les marchés de transit de la filière se déploient sur deux niveaux : à Basankusu (à Ekunde, agence et aéroport et à Lomata, qui compte en tout 40 commerçants dans la filière *fumbwa*) et à Mbandaka (Mbandaka II, Gade, Makila, qui comptent en tout 68 commerçants dans la filière *fumbwa*). Le marché de grande consommation se situe à Kinshasa² (Awono *et al.* 2009 : 11) vers laquelle les compagnies d'aviation Hewa Bora et Wimbi Dira assurent l'écoulement du flux depuis l'Équateur.

Ce sont les Ntomba-Iyeli, Ekonda, Mongo qui sont les plus impliqués dans la filière. Ils n'ont, en général, pas plus de 8 ans d'expérience dans le secteur, ce qui témoigne de la relative jeunesse de cette filière dans la province de l'Équateur. La moyenne d'âge des « producteurs » du *fumbwa* dans la province de l'Équateur est de 39 ans (minimum 18 ans et maximum 72 ans). Le *fumbwa* est presque entièrement commercialisé ; ce légume n'est pas du tout ancré dans les habitudes alimentaires des populations (80 % de la production sont vendus, seulement 6 % vont à l'autoconsommation ; les pertes couvrent le reste).

Les feuilles de *Gnetum* spp. qui sont exploitées quotidiennement par les populations riveraines sont récoltées dans les champs, dans les jachères et dans la forêt secondaire ou primaire. La cueillette est libre, ce qui signifie qu'elle peut se faire dans toutes les parcelles. Suivant la première technique de récolte, le cueilleur prélève uniquement les feuilles sur la liane. La deuxième façon de récolter les feuilles consiste à couper la partie supérieure de la plante de manière à ce que la croissance puisse reprendre. La troisième méthode, nettement moins durable, implique le déracinement de la plante entière avant le prélèvement des feuilles, compromettant la régénération. La dernière méthode, qui consiste à couper non seulement la

liane, mais aussi le bois sur lequel le *fumbwa* s'enroule, détruit non seulement le *fumbwa*, mais aussi les espèces qui l'environnent. Tandis que les deux premières techniques, plus durables, sont utilisées par environ un tiers des collecteurs, les autres se contentent de méthodes destructives (Awono *et al.* 2009 : 28-29). Souvent, la cueillette est effectuée par les Pygmées, qui maîtrisent davantage les techniques et les lieux de collecte.

Destinée à l'exportation, la cueillette est faite sur la base de commandes effectuées par les collecteurs. Une fois le produit cueilli, il est emballé dans des sacs ou mis en paniers pour le transport vers les villages. Une grande partie est achetée par des grossistes qui la transfèrent sur Kinshasa, puisque le *fumbwa* n'est pas consommé localement. La commercialisation s'effectue sur de longues distances : pour une vente à Mbandaka, par exemple, certains commerçants vont marcher pendant plus de 8 heures. Sur l'axe de Bikoro, le transport à vélo s'effectue le plus souvent la nuit, plus propice à la conservation du produit. À Mbandaka, un cargo est affrété par deux entreprises œuvrant dans le transport des aliments de l'Équateur vers Kinshasa : le Groupement d'action pour le développement intégral (GADI) et George Business Services (GBS). Selon les responsables de ces compagnies, le *fumbwa* n'est pas prioritaire dans leur chargement. Ils invoquent comme raisons : le rapport masse/poids/plus-value est peu intéressant, du chanvre est parfois caché dans les feuilles du *fumbwa* (Awono *et al.* 2009 : 39).

Les Bantous et les Pygmées ont le même salaire mensuel dans la filière du *Gnetum*, bien que les Pygmées vendent, en fait, de plus grandes quantités pour arriver au même montant. Ils reçoivent environ 6 % du salaire du commerçant qui, par ailleurs, doit prendre de grands risques pour acheminer sa marchandise vers Kinshasa. Ils paient la taxe environnementale, le coût du transport, et dépendent de la compagnie pour le vol. Si celle-ci annule pour une raison ou une autre, toute la marchandise est perdue (conservation de deux semaines maximum). La difficulté la plus importante à laquelle les commerçants sont confrontés réside dans le manque de capital (ils ne peuvent pas garantir un débouché aux paysans, ne peuvent

1 La filière du *Gnetum* (*fumbwa*) avait déjà fait l'objet d'un encadré dans l'ouvrage consacré à la Mongala.

2 L'enquête s'est basée sur l'étude de 17 personnes à Mbandaka : 7 détaillants et 10 grossistes à Mbandaka et 10 commerçants à Basankusu : 5 détaillants et 5 grossistes.

pas investir dans du matériel pour stocker les produits et ainsi pouvoir jouer des différentes saisons pour tirer avantage du prix.

Le revenu moyen annuel issu de la vente du *fumbwa* dans les villages d'enquête est relativement faible, environ 36 752 FC³.

Dans l'ensemble de la province de l'Équateur, le prix au détail est stable : il est de 100 FC par botte (500 FC/kg – 0,7 US \$), sauf dans le marché de Lomata, où il est de 98 FC (490 FC/kg – 0,6 US \$). Le prix moyen de vente en gros est de 77 FC (385

3 Ce revenu est cumulable aux revenus issus d'autres activités économiques.

FC/kg – 0,5 US \$). Grossistes ou détaillants, tout le monde vend son produit à l'expéditeur, qui l'envoie à Kinshasa. Pour ce qui est de marges annuelles à Kinshasa, il n'y a pas de grande différence entre le détaillant et les grossistes (comme c'est le cas en province), respectivement ; 1 889 501 FC et 1 072 238 FC. Enfin, des pistes existent pour étudier les possibilités et les opportunités que pourrait présenter la domestication de certains PFNL afin de combler la demande des grandes villes comme Kinshasa sans endommager l'environnement.

Source : la plupart des informations reprises dans cet encadré viennent de l'étude sur la filière du *fumbwa* (Awono *et al.* 2009).

Les revenus issus des PFNL équivalent pour les paysans à un salaire d'enseignant du niveau primaire, tandis que ceux des commerçants de PFNL, à un salaire d'enseignant de niveau secondaire, d'un agronome ou d'un docteur. Pour les feuilles de marantacée, les chenilles et le *Gnetum*, le paysan ne reçoit pas la moitié du prix de vente au détail. Or c'est le cas pour les champignons, les feuilles de tatching (paille), le charbon de bois, le vin de palme et les noix de kola, pour lesquels le producteur (en l'occurrence le cueilleur) perçoit 70 % du prix au détail (Ndoye & Awono 2005 : 32).

Le charbon de bois est le PFNL le plus commercialisé (au niveau du volume) ; il est suivi par les feuilles de marantacées, le vin de palme et le *Gnetum* spp. Les femmes dominent le commerce du charbon de bois et du vin de palme, les hommes dirigent celui du *Gnetum* spp. et le marché des feuilles de marantacées (pour l'emballage de la nourriture). Si les marantacées et les chenilles n'occasionnent pas de dégât à l'environnement, le charbon de bois et le vin de palme, en revanche, lui sont néfastes (*ibid.* : 30).

5.3. EXPLOITATION ARTISANALE DU BOIS (LE CAS DE BIKORO)

L'exploitation artisanale du bois participe activement à la vie économique des communautés, non seulement pour les exploitants, à travers les revenus qu'elle procure, mais aussi pour les populations environnantes. C'est le secteur artisanal qui leur fournit les planches pour les besoins domestiques (fabrication de cercueils, de portes et autres meubles).

Sur la route Mbandaka-Bikoro, la plus grande partie de l'activité forestière qui y est menée est illégale, non régulée et non taxée. L'autorité provinciale en matière environnementale n'a pas l'autorité pour arrêter les exploitants artisanaux illégaux, sauf s'ils sont en possession de grumes illégales (d'espèces d'arbres protégées) (Marcot & Alexander 2004 : 43). Les exploitants artisanaux alimentent le marché domestique en bois. Dans le domaine de la construction, c'est le « bois rouge » (*Entandrophragma* spp.) qui est utilisé pour construire les charpentes (*lifake*, *sapeli*, *tiama* et *kosipu*).

La demande locale vient des grandes agglomérations comme Bikoro ou Mbandaka. Quand les exploitants artisanaux sont dépourvus de matériel moderne, ils mettent 2 à 3 jours pour abattre un arbre à la hache. Sinon les scieurs armés de tronçonneuse prennent environ 30 à 60 min pour un arbre. Celui-ci, une fois au sol, est scié en planches à même couché, car il ne peut pas être transporté autrement sur les sentiers de forêt jusqu'à une route plus importante. Le bois est le plus souvent destiné à Mbandaka (transport par camion) ou à Kinshasa (transport par barges ou pirogues). Les exploitants paient à l'ayant droit une modeste compensation après négociation : quelques francs congolais, un peu de sucre, quelques bouteilles de vin, du savon ou une partie des planches (*ibid.* : 45)¹⁹².

D'autre part, l'exploitation du charbon de bois est considérée par l'administration territoriale de Bikoro,

192 Données provenant d'observations faites dans le village de Bogonde-Drapeau (Marcot & Alexander 2004 : 45-46).

Tableau 2.6. Liste non exhaustive des sociétés détentrices d'un PCA (Permis de coupe artisanale) dans le district

Exploitant	Type de permis	Lieu de coupe	Signature
Groupe Ondinka business trading	Ordinaire	Ingende (Benjola dans le secteur Salongo)	MECNT
	Spécial (wenge)	Ingende (Lingondju dans le secteur Salongo)	MECNT
	Spécial (wenge)	Ingende (Balankole dans le secteur Salongo)	MECNT
	Spécial (wenge)	Ingende (Lotoko dans le secteur Salongo)	MECNT
Compagnie artisanale du bois, CAB sprl au nom de Boononge Bessey	Spécial (wenge)	Bikoro (Ngelo dans le secteur du lac Ntomba)	MECNT
	Ordinaire (wenge) x 3	Bikoro (Ngelo dans le secteur du lac Ntomba)	PROGOU
Xu Bang	Spécial (wenge)	Lukolela (Boleli dans le secteur Mpoka)	MECNT
Medradra sprl	Ordinaire	Bikoro (dans le secteur Ekonda)	PROGOU

Source : document non daté.

responsable de la gestion forestière, comme le défi le plus important auquel le territoire doit faire face. Mais la régulation potentielle¹⁹³ de la filière est d'autant plus problématique que de nombreux membres du gouvernement local et provincial sont impliqués dans le circuit.

Le *Guibourtia demeusei*, qui est très apprécié comme bois de chauffe, a été épuisé autour de Mbandaka (où neuf personnes sur dix dépendent du bois comme source d'énergie domestique¹⁹⁴) et les collecteurs doivent aller de plus en plus loin pour en trouver.

La réhabilitation de la route Mbandaka-Bikoro en 2007, financée par l'Union européenne, a accéléré

la déforestation le long de cet axe, en facilitant l'accès pour la coupe et la commercialisation de charbon de bois plus en avant dans l'intérieur du pays. À Bikoro, pour de nombreux habitants, c'est le commerce du charbon de bois qui constitue la principale activité génératrice de revenus (du Preez & Sturman 2009: 37; Kiyulu 2009: 11). Il s'agit d'un commerce qui se déploie le long de l'axe Mbandaka-Kinshasa et qui est très rémunérateur. Un sac de charbon de bois vaut 5 dollars à Mbandaka, tandis qu'au port de Kinshasa, il en vaut 10 dollars et est revendu à 20 ou 25 dollars au port «Baramoto». Dans le centre, le prix peut atteindre 50 dollars (Ekongo 2009: 13, 38).

193 L'administrateur local de la forêt a le projet de réguler l'activité en introduisant un système de permis de production et de commercialisation du charbon et en sensibilisant la population au problème.

194 Même situation à Kinshasa, qui s'approvisionne aussi en bois de chauffe en provenance de Mbandaka.

CHAPITRE 3

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES INDUSTRIELLES

INTRODUCTION

Toutes les industries de pêche, de construction de bateau, de fabrication de caoutchouc qui étaient implantées dans le district ont été abandonnées, à l'exception près de la Bralima et des industries du téléphone portable (Vodacom, Zain, Tigo et CCT), qui sont actuellement les seules industries fonctionnelles de la province (Ekongo 2009 : 12). L'absence de distribution d'électricité¹⁹⁵ et d'eau dans le chef-lieu de la province y empêche tout essor industriel. Les entreprises qui sont présentes sont d'ailleurs énergétiquement indépendantes¹⁹⁶. Aussi lorsque nous évoquons les activités du secteur industriel dans l'Équateur, il s'agit des exploitations agricoles ou forestières gérées par de grands groupes industriels.

En étudiant le secteur industriel, le chercheur qui est le plus souvent limité à deux types de documents contradictoires par nature (société industrielle vs société civile), risque l'écueil d'une vision manichéenne. D'un côté, les sociétés industrielles qui opèrent au Congo communiquent, avec le souci évident de démontrer à la population le bien-fondé de leurs opérations et leur bonne gestion du volet responsabilité sociale et environnementale. De l'autre, les ONG congolaises et internationales sont prolixes quand il s'agit de dénoncer les différents types d'illégalités sur le terrain. Pendant que les sociétés industrielles se flattent de leurs initiatives en matière de développement socio-économique, les ONG

195 À cause de la vétusté des machines et des ruptures fréquentes du stock de carburant, la centrale de Bayera ne fonctionne pas à plein régime (horaire de fourniture très réduit; \pm 4 heures par jour, dont 5 en soirée, de 18h à 22h) (FPM 2013 : 17).

196 Le groupe électrogène est très couteux : consommation journalière de 60 à 90 USD pour une banque, par exemple.

tendent, sans nuance, vers la « diabolisation » généralisée des compagnies industrielles et la « victimisation » systématique des communautés locales.

1. AGRO-INDUSTRIE

1.1. L'EMPIRE HUILIER : LES DEUX GRANDS, GBE ET FERONIA

INTRODUCTION

L'Elaeis guineensis est largement répandu à l'état spontané ou subspontané dans les nombreuses régions du pays qui remplissent les conditions climatiques et pédologiques favorables¹⁹⁷, principalement dans le Bas-Congo, dans le Haut-Congo et à l'Équateur (Binga, Boteka, Bosondjo, Ebonda, Lisafa)¹⁹⁸. Le palmier à huile est la principale culture commerciale dans le district. Celle-ci est majoritairement destinée aux marchés locaux, voire régionaux. Une étude de l'USAID (2006 : 14) avait compté qu'un ménage habitant sur l'axe Mbandaka-Bikoro possédait en moyenne 45 palmiers et elle en comptait dix par ménage plus au sud (sur l'axe Bobangi-Ngomba). La filière huilière peut être scindée en deux secteurs, le secteur artisanal

197 C'est ainsi que le paysannat Ingende en 1957 a été mis en place, concentrant ses activités sur la production de l'huile de palme chez les populations Batswa (Veys 1956).

198 Il y avait à Basankusu : la CPP (Waka, Ndeke, Lisafa), la CKE Ngumu (Gombalo), Sicomac (Ndjebe); à Bolomba : la Sicomac (Milona); à Ingende : PLZ-Boteka; à Bikoro : CELZA-Lukolela et Entriac Tumba (Entreprise industrielle et agricole de la cuvette) à Bomongo (Ministère de l'Agriculture... 1998 : 78; SICAI 1977 : III).

caractérisé par un mode d'exploitation à petite échelle, suivi d'une transformation artisanale dans des huileries manuelles ou semi-mécaniques, et le secteur moderne, celui des grandes exploitations (de sociétés industrielles ou de gros exploitants), lesquelles font l'objet du chapitre ci-dessous. Dans la filière artisanale, les Batswa (Pygmées), la main-d'œuvre des Bantous, jouent un rôle fondamental dans le défrichage des parcelles, l'entretien des palmeraies et la coupe des régimes (Balde & Lutuya 2009: 3).

1.1.1. LES RACINES COLONIALES

Pour ce qui est du secteur moderne, certaines sociétés huilières (comme CCP, PLC), au nord comme au sud du district, trouvent leur enracinement à l'époque coloniale. La plupart des sociétés ont commencé à produire l'huile à partir des fruits que la population exploitait déjà avant l'arrivée des Européens. Par exemple, la société des Huileries du Congo belge (HCB), qui s'était installée à Ingende, constituait, pour certains groupes de la région (en particulier les Pygmées), leur principal débouché pour la cueillette (Veys 1956: 7). Certaines des sociétés huilières ont ensuite combiné la formule d'achat local avec la mise en place de plantations industrielles composées de variétés sélectionnées. C'est la fin de la cueillette du copal, une culture qui monopolisait alors la main-d'œuvre locale, qui a amorcé l'essor de l'industrie huilière dans cette région (fin des années 1920) (Konga Egbabe Lithobo 1974: 169). Henri Nicolaï a analysé la façon dont, pendant la colonisation, ces grandes sociétés agro-industrielles servaient de levier au gouvernement colonial pour la pénétration des campagnes d'abord, et leur développement ensuite (par l'implantation de toute une série d'infrastructures¹⁹⁹).

Les frères Lever, les « magnats » de l'huile de palme au début du XX^e siècle, à l'origine de la multinationale Unilever, se sont installés vers 1910 dans le district de l'Équateur, une région qui, avec la chaleur ambiante et les pluies abondantes, présentait les conditions climatiques idéales pour la culture du palmier. Dans le district, c'est donc à Boteka que Lever s'implanta, située à 110 km à l'est de la ville de



Presse à huile de palme chez les Batswa, Ingende.
(EP.0.0.14471, collection MRAC Tervuren; photo Deroisy, © Sofidoc.)

Mbandaka (territoire d'Ingende²⁰⁰, groupement Monkoso). Elle se trouvait à un endroit stratégique, au bord de la rivière Momboyo (affluent qui, avec la Busira, forme, à Ingende, la Ruki, qui se jette à son tour dans le fleuve au niveau de Mbandaka) via laquelle les amandes produites dans l'usine sont acheminées vers la capitale provinciale. Il s'agissait de la plus petite des plantations Lever du Congo (PLC) que la compagnie anglo-hollandaise possédait en RDC. Actuellement, ces plantations Lever, devenues entre-temps les Plantations et Huileries du Congo (PHC), ont été reprises par la firme anglo-canadienne Feronia, l'actionnaire majoritaire, qui dispose de deux autres sites d'exploitation: l'un à Yaligimba dans l'Équateur (Mongala) et l'autre à Lokutu en Province-Orientale (Tshopo).

1.1.2. ÉVOLUTIONS RÉCENTES

Après presque un siècle d'exploitation, Unilever, à la suite de la guerre, a décidé de revendre sa chaîne de produits alimentaires à Marsavco, une entreprise pakistanaise. En 2009, après avoir laissé ses plantations à l'abandon pendant plus d'une dizaine d'années, la société a également revendu ses parts²⁰¹ à Feronia Inc, une entreprise enregistrée aux îles Caïman.

Le rachat par Feronia des parts d'Unilever dans l'entreprise PHC-Plantations et Huileries du Congo

199 Ce contrat « de développement régional » en échange de l'exploitation des ressources locales est toujours présent dans les esprits, mais aussi sur papier, puisque chaque nouvelle société recevant une concession doit, à l'heure actuelle, remplir un cahier des charges en faveur des communautés locales.

200 C'est aussi dans ce territoire qu'une trentaine d'années plus tard sera établi le paysanat d'Ingende (Veys 1956).

201 En plus d'appartenir à 76 % à Unilever, les plantations PHC (Plantations et Huileries du Congo SARL) étaient aussi la propriété de l'État congolais, à hauteur de 24 %.

(pour l'équivalent de 4 millions de dollars) fut suivi directement par l'introduction de ladite société en Bourse²⁰². Bien que la société ait cumulé les pertes à ses débuts, les multiples investissements par les grandes banques multilatérales et les institutions financières de développement dont elle a bénéficié lui ont permis de continuer ses activités, qui se développent sur le long terme, comme c'est généralement le cas dans la filière huilière industrielle²⁰³. Feronia Inc. a d'abord été rachetée par l'AAF (Fonds pour l'agriculture africaine²⁰⁴) à 20 % puis, en 2012, à 32,5 %. Actuellement, AAF et CDC (agence de développement du gouvernement britannique) possèdent 70 % de la société (les 30 % restants sont détenus par d'autres institutions et investisseurs)²⁰⁵.

Les Plantations et Huileries du Congo sont composées de 31 concessions, obtenues du Gouvernement par Unilever au début du siècle. À la fin de l'année 2014, Boteka se déploie sur 4104 ha de surfaces plantées, parmi lesquelles 2382 ha sont « immatures » et 1722 ha dits « matures ». Cependant, un grand nombre d'hectares à Boteka ne seront jamais plantés, puisqu'ils correspondent à des zones de routes, de villages, d'aires de conservation, ou de terrains non adaptés pour les activités agricoles. Les plantations Boteka possèdent un moulin, qui produit 10 t/h d'huile de palme (CPO *crude oil palm*). En 2014, Boteka a produit 1309 tonnes d'huile de palme, vendues principalement à Kinshasa, une petite partie étant destinée à la population locale. Les noix de palme sont transportées depuis Boteka vers Yaligimba en bateau (barges) pour être traitées. Il semblerait que les plantations comptabilisent plus de 335 km de routes qui sont entretenues aux frais de la société et accessibles à la population des alentours.

Toujours dans le district de l'Équateur, mais cette fois-ci dans le territoire de Basankusu (groupement de Lisafa et groupement de Ndeke), se situe le Groupe agropastoral (GAP), ex-Compagnie de Commerce et de Plantations (CCP) du groupe GBE²⁰⁶. La société exploite les cultures âgées de moins de 25 ans.

202 Bourse de Toronto (TSX-V listed company).

203 Il existe un décalage systématique entre l'investissement et les bénéfices selon le cycle de maturation du palmier.

204 AAF est en partie financée par l'AFD (Agence française de développement).

205 Entretien par mail avec Paul Dulieu (*Investor Relations Manager*).

206 GBE serait, selon ses propos : « l'un des partenaires essentiels du développement en République démocratique du Congo ». Il dispose de trois outils essentiels, trois ONG, qui lui

À 14 km de Basankusu, la CCP-Lisafa « CPL » dispose d'une usine de production d'huile de palme d'une capacité d'usinage de 7 tonnes de fruits par heure et d'une ligne de production de savon. Avec l'implantation de cette savonnerie, toute la production d'huile de la CCP est stockée à Basankusu. Une partie est consommée par GAP sur place, une autre est vendue en République centrafricaine (RCA). Ses plantations recouvrent 2400 ha en rapport, 1013 ha non en rapport, 389 ha en métayage et 500 ha en voie d'établissement. Elle peut s'appuyer sur 650 travailleurs contractuels et emploie 1251 temporaires indépendants.

À 40 km, la division CCP de Ndeke « CPN » se situe à 60 km de Lisafa (CPL). Son usine de traitement de l'huile de palme a une capacité de 5 t/h. Elle s'étend sur 1344 ha d'exploitation de palmiers à huile en rapport, 163 ha de métayage en rapport, 146 ha d'extensions en voie d'établissement, 215 ha de palmeraie en voie d'établissement et 750 ha non en rapport. Ses effectifs sont au nombre de 398 travailleurs contractuels et de 610 temporaires indépendants.

1.1.3. L'IMPACT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE FERONIA REMIS EN CAUSE

L'impact socio-économique de Feronia est aujourd'hui difficilement évaluable. PHC-Feronia emploie 850 travailleurs à plein temps sur le site de Boteka pour effectuer des tâches manuelles, administratives, ou pour les soins de santé et la gestion.

La société met 640 maisons à la disposition de ses employés, ainsi que 10 écoles, un hôpital et quatre dispensaires, ainsi qu'un centre de santé. Elle a entamé tout un programme de rénovation pour les maisons ainsi que les infrastructures sociales. Un renouvellement du staff de santé, tout comme la mise en place d'un représentant pour les relations avec les communautés locales, a été lancé. Autrement dit, la société remplirait son « contrat social »²⁰⁷.

permettent d'être présent auprès des communautés rurales dans les domaines de la santé, de l'éducation et des infrastructures de base : Santé rurale congolaise (SRC), Développement rural congolais (DRC), Éducation rurale pour tous (ERT) (à Lisafa - École Bana CCP ; à Ndeke - École primaire Babambo).

207 Les objectifs sociaux remplis par Feronia sont exposés sur son site Internet. Ils concernent les contraintes et les risques liés aux impacts environnementaux et sociaux et le travail effectué en partenariat avec les communautés locales.

Ceci étant, du côté des ONG, les voix s'élèvent contre Feronia. Que ce soit au niveau de l'occupation, selon elles, « illégale » des terres, de l'impact de l'exploitation sur la biodiversité (disparition des chenilles) ou les bas salaires des travailleurs de la société, et même les financements de la société²⁰⁸; tout est sujet à critique. Dans son récent rapport s'intitulant « agro colonialisme au Congo »²⁰⁹ incriminant directement Feronia, l'ONG Grain, qui semble, par ailleurs, bien informée, ne se serait jamais enquis de la situation de l'exploitation auprès de la société elle-même. Elle se serait limitée aux témoignages de deux trois personnes en conflit de longue date avec la société. Dans ce type de rapport, dont le titre en dit long, le recours aux références historiques offre un support puissant aux campagnes d'information de groupes de la société civile sur les activités d'entreprises actives au Congo.

1.1.4. À PROPOS DES CONFLITS FONCIERS

a) Tentative d'un arrangement entre la CCP et les communautés locales

Actuellement, la CCP dont nous avons relaté l'enracinement dans l'histoire, serait en conflit foncier permanent avec les chefs coutumiers locaux. La population doit se contenter d'exploiter les palmeraies naturelles, caractérisées par un faible rendement. Mais dans le cadre d'un projet de la SNV (l'organisation néerlandaise de Développement), un partenariat aurait été établi entre la CCP et la population locale. En plus d'avoir généré de nouveaux emplois, elle fournirait à la population locale plus de 6 000 plants améliorés qui ont permis l'augmentation de la surface emblavée (de 42 ha) entre 2009 et 2010. En découle une augmentation de la production et du revenu par ménage producteur d'huile de palme et des hectares, améliorant le sort des paysans de Basankusu. Cependant, il faut noter que l'impact de cette opération reste tout à fait marginal, puisqu'il concerne seulement 329 personnes (sur les 150 000 que compte le territoire).

208 Les agences de développement qui ont injecté de l'argent dans la société sont également l'objet de vives critiques, voir Fanny Pigeau (2015).

209 Les idées principales du rapport ont été résumées par François Misser (2015) ainsi que la réponse de Feronia à ces accusations.

b) Feronia prise en défaut par la loi agricole

« Les grands domaines pris par les sociétés multinationales ne vont-ils pas conduire à des litiges fonciers²¹⁰? Va-t-on vers un nouveau *landgrabbing*, c'est-à-dire l'accaparement des terres par des sociétés étrangères associées à des capitalistes locaux? » Ce sont des questions que s'est posées le géographe Henri Nicolai à propos de la récente implantation en RDC de la société dans son article s'intitulant: « Le Congo et l'huile de palme. Un siècle, un cycle? ».

La société Feronia elle-même reconnaît dans ses rapports officiels ne pas être en accord avec l'article 16 de la loi n° 11/022 portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture (24 décembre 2011) (cf. encadré). La société PHC-Feronia, qui est détenue à seulement 23,83 % par l'État congolais, n'est donc pas conforme à la loi agricole. Celle-ci n'est pas sans soulever des inquiétudes du côté des titulaires agricoles, car elle pourrait entraver les investissements étrangers existants à venir dans le secteur agricole. D'aucuns utilisent l'expression « nouvelle zairianisation »²¹¹ pour caractériser cette loi.

Loi 11/022 portant les principes fondamentaux relatifs à l'agriculture. Article 16

Les terres agricoles sont concédées aux exploitants et mises en valeur dans les conditions définies par la loi. Toutefois, le requérant remplit en outre les conditions ci-après :

être une personne physique de nationalité congolaise ou une personne morale de droit congolais dont les parts sociales ou les actions, selon le cas, sont majoritairement détenues par l'État congolais et/ou par les nationaux.

[...]

210 Application de la loi 11/022 portant les principes fondamentaux relatifs à l'agriculture (entrée en vigueur le 24 juin 2012).

211 Des signes d'inquiétude se sont manifestés chez les opérateurs économiques membres de la Fédération des entreprises du Congo, FEC (cf. *Voix du paysan*).

Déclin d'une grande plantation huilière : le cas de CCP-Waka

Waka était un lieu stratégique de production : la rivière Maringa (navigable) permettait le passage de bateaux qui acheminaient les produits depuis Waka jusqu'à Basankusu sur la rive gauche de la rivière Lulonga, où s'étaient établis le siège de la CCP et le port qui rassemblait les produits venus de différents postes de production. Après l'indépendance, l'usine d'extraction de Waka fut détruite au profit de l'agrandissement de celle de Ndeke. Tous les produits étaient acheminés à Ndeke pour l'extraction. La CCP prenait en location les bateaux des particuliers dont *Transit Waka* appartenant à Jacques Mbio, un originaire du lieu pour faire la route jusqu'à Kinshasa. Arrivés, les produits étaient livrés en grande partie aux usines utilisant l'huile comme matière première, notamment Marsavco. La société s'approvisionnait ensuite en produits manufacturés pour inonder ses magasins, achetait des pièces de rechange pour les véhicules et les usines, et faisait aussi l'acquisition de nouveaux véhicules. La commercialisation des produits de CCP/Waka était assurée par une coopérative. Le stockage et le transport par chemin de fer de Léopoldville à Matadi s'effectuaient dans les installations et les wagons-citernes de l'Onatra. Une partie de la production allait à la Marsavco-Congo et 50 tonnes de la production étaient vendues aux commerçants et aux consommateurs locaux.

La politique de l'entreprise visait à attirer les ouvriers : ravitaillement de son personnel, avantages sociaux sur base de rémunération, primes

sur unité de production, etc. Mais les mesures de la zaïrianisation de 1973 ont entraîné de nombreux obstacles à la bonne gestion de la société¹ : le non-paiement des travailleurs, le manque de soins médicaux, le manque de moyens de transport et la chute de production qui s'en est suivi ont conduit définitivement l'entreprise à la faillite. Les travailleurs ont déserté (ou refusé de monter sur les palmiers qui avaient vieilli), car leurs salaires étaient insuffisants et qu'ils n'avaient plus accès aux produits pharmaceutiques et alimentaires (Bossekota W'atshia 1978 : 61-62). Lorsque le palmier à huile est devenu moins attractif sur le marché, la CCP a commencé à investir dans la culture du café : 27 hectares de la plantation ont été repiqués pour le caféier qui devint la deuxième culture exploitée par la CCP. L'espèce cultivée était le robusta² qui, par ailleurs, était déjà cultivé par la population locale.

Source : équipe locale (2011).

1 À la zaïrianisation, la CCP passa sous le contrôle de nouveaux acquéreurs puis de l'Office national des oléagineux. Enfin, avec la radicalisation, elle retrouva son autonomie (d'un point de vue administratif) avec un délégué (Bossekota W'atshia 1978 : 61-62).

2 D'une hauteur de 3 à 6 mètres à l'état sauvage, le robusta se rencontre fréquemment dans la forêt bordant les villages Lifumba et Waka. La hauteur moyenne de la plante mature est de 2 à 3 mètres. À Waka, la récolte se fait seulement une fois par an (de novembre à janvier).

Cacao-Lukolela plantation (à Kawa) : berceau abandonné de la culture du cacao au Congo

Le territoire de Lukolela reste à jamais associé à la culture cacaoyère, grâce à la célèbre « plantation de Lukolela », la première plantation cacaoyère au Congo, fondée en 1895 par l'EIC. Elle est située en bordure du fleuve Congo, entre Kinshasa et Mbandaka, dans le territoire de Lukolela.

La plantation fut cédée en 1918 à Victor de Bellefroid¹, qui marqua l'histoire de la région. En 1922, elle devint la société anonyme de Lukolela plantation (2174 ha). Celle-ci, en tant que société mère, confia en 1960 l'exploitation à sa filiale

1 Un ancien contrôleur forestier du Gouvernement belge et un ancien de Lever Brothers au Congo.

congolaise tout en se réservant la commercialisation, les finances et le recrutement du personnel. Située dans une région faiblement peuplée, la société de Lukolela a toujours éprouvé des difficultés pour le recrutement de la main-d'œuvre. Elle faisait appel aux travailleurs de Brazzaville et des régions voisines (lac Léopold II)². Après l'indépendance, des luttes ethniques latentes ont éclaté entre les originaires de Basengere (lac Léopold II) et les autochtones, lesquels voulaient chasser les non-originares et prendre les rênes du pouvoir. En 1964, la rupture diplomatique avec le Congo-Brazzaville et l'expulsion de Kinshasa de ses ressortissants ont causé, en province, le départ des travailleurs brazzavillois, effrayés, bien que les mesures prises à la capitale n'aient pas été étendues à l'Équateur. Enfin les pénuries dans les cantines qui marquèrent les premières années d'indépendance (surtout en 1963) et qui étaient d'autant plus lourdes que Lukolela était éloigné des centres commerciaux indigènes eurent aussi un impact (Kalonji 1969 : 5 ; 39 ; 57). Ces événements ont drastiquement réduit le personnel : en 1969, il ne restait même pas la moitié de son quota de 1957. La société acquit aussi en 1963 des hectares de café qu'une société dénommée Synkin avait laissés à

2 Un tiers du personnel était composé de Brazzavillois. Les deux autres tiers étaient constitués de Basengele (lac Léopold II) et de MPama (autochtones) (Kalonji 1969 : 57).

l'abandon depuis l'indépendance. Les plantations de Lukolela finirent par disparaître avec la zaïrianisation, laissant des parcelles en friche³.

Actuellement, la plupart des plantations de cacao datent de l'époque coloniale et sont abandonnées⁴. Certaines présentent pourtant un potentiel de réhabilitation, mais elles sont souvent dans des régions trop enclavées où la main-d'œuvre fait défaut (de Beule *et al.* 2014 : 30) comme c'est le cas pour celles de Lukolela. Les plantations sont parfois reprises par des particuliers qui les exploitent de manière artisanale ; à Botuali et Yembe Munene (Bikoro), par exemple, une étude socio-économique notait la présence d'un producteur de cacao (Marcot & Alexander 2004 : 51) mais ce type de cas reste relativement rare. Le prix du cacao est pourtant attractif dans les grands centres, car il y a une demande en provenance des pays voisins, comme le Cameroun et le Congo-Brazzaville. Ce sont d'ailleurs leurs marchands qui rendent le secteur du cacao compétitif en RDC. Le rendement moyen se situe entre 0,25 t et 0,5 t/ha (de Beule *et al.* 2014 : 30).

Source : Kalonji (1969).

3 À la zaïrianisation, les plantations de Lukolela furent assimilées au groupe CELZA : « CELZA-Lukolela ».

4 Bien qu'il soit majoritairement cultivé dans les plantations de Lukolela (plus de 90 % des hectares se trouvent à Lukolela (SICAI III-21)), le cacao est aussi cultivé au sud et à l'est de Mbandaka (à Basankusu, Bikoro et Bolomba).

2. INDUSTRIE FORESTIÈRE

2.1. LES SOURCES

Le secteur forestier est largement documenté : données officielles, études socio-économiques et environnementales, articles et rapports d'ONG, etc. Le ministère de l'Environnement et de la Conservation de la nature et du Tourisme (MECNT) publie une série d'informations officielles : titres de conversion, cartes des concessions, etc. Mais s'en tenir à ce type de document fournirait une étude très limitée : un grand écart existe entre le formel et son application sur le terrain. Dans le cadre de l'étude de la

gouvernance forestière en RDC, la connaissance de ce qui se passe au niveau local est incontournable. Mais l'accès à ce type d'information nécessite de se rendre sur le terrain, un travail qui est souvent effectué par les ONG.

Dans le cadre de cette étude, nous disposons donc de trois types de documents qui nous fournissent des informations pointues sur les illégalités commises par les différents exploitants, qu'ils soient industriels ou artisanaux : les missions menées par REM, les missions menées par OGF (successeur de REM) et enfin les rapports d'organisations émanant de la société civile (ONG congolaises [CRONGD, GASHE], internationales [Global Witness, Greenpeace]) dont deux

concernent précisément le district de l'Équateur. Enfin, une étude plus spécifique a été menée à Bikoro²¹² dans le cadre du *Governance of Africa's Resources Programme* (SAIIA) pour enquêter sur la façon dont la politique nationale forestière est appliquée en pratique dans les concessions industrielles et les villages reculés de communautés locales, dépendantes de la forêt (Global Witness 2015 : 11 ; du Preez & Sturman 2009).

2.2. UN CADRE INSTITUTIONNEL BOYCOTTÉ

Le niveau de corruption, généralisé en RDC, est particulièrement élevé dans le secteur forestier. L'organisation REM (Ressource Extraction Monitoring), mandatée comme observateur forestier indépendant, signalait, en 2013, que « l'absence généralisée de transparence forestière en RDC favorise et entretient les situations de corruption » (Global Witness 2015 : 4). D'aucuns évoquent un « chaos organisé ». La gouvernance dans le secteur de l'exploitation forestière en RDC est sérieusement mise en défaut par le boycott systématique des tentatives de mise en œuvre de la réglementation sur le terrain par ceux qui doivent l'appliquer : « les ouvertures de contentieux judiciaires sont très rares, ce qui tend à faire régresser le sentiment de légitimité du droit auprès des différents acteurs, de normaliser des pratiques frauduleuses et de favoriser l'exploitation illégale » (Global Witness 2015 : 4).

À Bikoro, la non-application de la décision de la CIM par l'entreprise Ledy (parfois écrit « Ledia »), qui profite d'un flou entre la décision prise au niveau central et les actions sur le terrain du Gouvernement central (bureau de récolte des taxes) en est un exemple. De même pour la société ITB dont les concessions ont été annulées par la CIM durant le processus de conversion, mais ont tout de même été converties sous la pression de la Fédération des industriels du bois-FIB²¹³ (cf. encadré). Ces différents cas révèlent la faiblesse (tant au niveau central que local) de la gouvernance dans le secteur (du Preez & Struman 2009 : 29-30).

212 Bikoro a été choisi, car il s'agit d'un « cas d'école », avec ses trois compagnies industrielles, l'importance (si pas la primeur) de la forêt dans l'ensemble de ses activités économiques, et la présence d'un projet financé par les grands bailleurs de fonds pour protéger la région (UICN).

213 Cf. carte des concessions en 2005 (publiée en 2009) et en 2013 (publiée en 2013) (MECNT/SPIAF).



Transport de grumes en forêt en 1929, Eala. *Polyalthia suaveolens* (ou *bolinda*), et *Pentaclethra macrophylla* (ou *brala*). (AP.0.0.27370, collection MRAC Tervuren ; photo Corbisier Baland.)

Suite à des scandales répétitifs dénoncés par la société civile et niés par les sociétés industrielles du secteur forestier, un opérateur forestier indépendant²¹⁴ a été mandaté par le Gouvernement congolais et financé par l'UE et le Department of International Development, agence de coopération britannique²¹⁵, pour faire un état des lieux. Les inspections de cet observateur indépendant (OI), réalisées successivement par REM, puis par OGF, ont effectivement révélé la généralisation de pratiques illégales dans toutes les concessions forestières de la RDC.

214 Depuis 2011, la RDC dispose d'un Observateur forestier indépendant (OIF) officiellement mandaté dont le rôle consiste à rendre compte de l'exploitation forestière illégale et de proposer des solutions. Reconnue par le MECNT, chaque mission de l'OI est accompagnée d'inspecteurs gouvernementaux.

215 De 2011 à 2013, le rôle de l'OI a été assuré par l'ONG britannique REM avant d'être confié à l'Observatoire de la gouvernance forestière (organisation congolaise).

Quand la souveraineté est faible dans un pays, comme en RDC, la plupart des décisions sont prises sur le terrain (au niveau local). Or, au Congo, l'administration forestière locale au niveau des territoires est déficiente (Yambayamba Shuku 2003: 29). Elle dépend souvent des sociétés qu'elle est censée contrôler. Si chaque territoire possède un staff d'agents responsables des contrôles, ils sont peu ou pas payés. Ils n'ont aucun équipement pour conduire leur mission d'inspection; pas même un véhicule à leur disposition. Pour effectuer un contrôle sur le lac Ntomba, par exemple, ils sont obligés de demander à emprunter les bateaux de la société forestière ITB. À Basanskusu, Kjell Khüne, qui y a effectué un voyage avec le soutien de la Rainforest foundation, remarque par ailleurs dans son rapport que 40 % de la taxe qui est payée par les exploitants forestiers (de 30 \$/m³), à la place de la taxe de superficie s'évapore dans les airs (alors que 10 % reviennent au district, 20 % à la province, 30 % au ministère) (Khüne 2005: 13). La plupart des exploitants font de fausses déclarations de production de bois d'œuvre (Yambayamba Shuku 2003: 29).

Au niveau provincial, le gouvernement à Mbandaka (ministre ou coordinateur de l'environnement) est logé à la même enseigne: pas de budget, ni d'équipement pour mener des travaux sur le terrain ou pour maintenir en état son bureau avec un système pour les dossiers et la comptabilité afin de pouvoir superviser la gestion et la protection forestière. Le bureau est dépourvu de téléphone, de fax, d'ordinateur, de calculette. Plus globalement, il n'y a ni plomberie ni électricité dans le bâtiment. Les responsables ne se montrent pas opposés à la mise en place d'une gouvernance participative, mais ils ne semblent pas détenir actuellement les moyens (ni humains ni logistiques) pour mener une véritable action sur le terrain (Marcot & Alexander 2004: 44).

Aussi la gouvernance dans le secteur forestier est-elle un semblant d'équilibre entre les grandes réglementations internationales, la politique nationale et les réalités locales qui priment les deux autres (du Preez & Sturman 2009: 6).

2.3. DESCRIPTION DES SOCIÉTÉS (INDUSTRIELLES ET « ARTISTIQUES »)

Le secteur de l'exploitation forestière est en effet partagé entre deux grandes sous-divisions d'exploitants: les industriels, et les artisanaux²¹⁶. Mais à

216 10 % du bois de coupe de RDC.

défaut d'un clivage catégorique, antinomique à la réalité du terrain, il y a les zones « grises » ou les « entre-deux ». Elles correspondent dans le secteur de l'exploitation forestière aux exploitants « artisaniens », comme les nomme Guillaume Lescuyer (2014: 2) qui, sous le couvert de permis artisanaux (PCA), exploitent la forêt avec un équipement industriel. C'est notamment le cas des sociétés CAB, MLB et Forest-Pro (REM 2012: 44; 55; 60; Greenpeace 2013: 6). En Équateur, tous les Congolais qui sont dans l'exploitation artisanale des grumes sont, en fait, les fournisseurs des grands preneurs (exploitants industriels à Kinshasa), tandis que les expatriés sont des industriels déguisés.

En RDC, les concessions forestières industrielles, qui couvrent environ 12 millions d'hectares, sont nettement moins productives que le secteur artisanal. Tandis que les premières produisent environ 300 000 m³ par an, le volume de sciage artisanal pour la RDC atteint plus de 3,4 millions de m³ (Lescuyer *et al.* 2014).

L'exploitation industrielle en RDC est un secteur d'activité très concentré (et encore plus depuis le moratoire et le processus de conversion qui s'en est suivi et qui a balayé de nombreuses petites et moyennes entreprises²¹⁷). Siforco, Sodefor (les deux plus grands), Trans M²¹⁸ et ITB produisent à quatre les deux tiers du volume de bois industriel par an de la RDC (Eba'a Atyi, Bayol *et al.* 2008: 118). La liste exhaustive des exploitants industriels du district de l'Équateur se présente ainsi: Bakri Bois Corporation (BBC); Soexforco; Scibois, ITB, Soforma (anciennement Socobelam et Sokinex) qui, selon le MECNT/SPIAF, sont en règle au niveau de leurs concessions, ainsi que Sodefor et CFT dont les contrats de concession étaient toujours en attente de signature en 2013.

Dans le secteur « artisanal » nous avons: la société Xun-Bang, la société CAB, la société Forest Pro et la société Maman Lengo Bamato (MLB) (REM 2012: 5).

Les plus grands exploitants du district sont Motema et Sefoco²¹⁹ qui, à deux, possèdent 40 % de

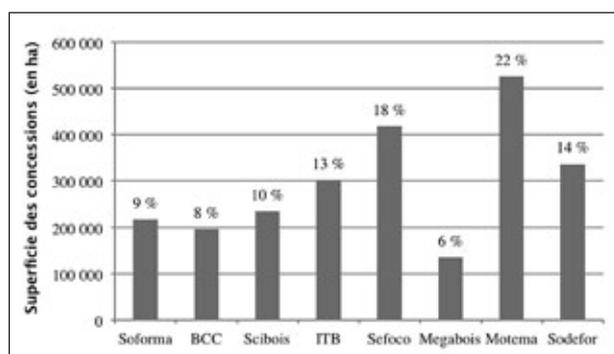
217 Les ONG telles que Greenpeace, Global Witness et Rainforest Foundation ont attiré l'attention sur les effets collatéraux de la reconversion des titres, qui a consolidé, voire élargi, la position des plus grandes compagnies internationales forestières présentes en RDC.

218 Du groupe libanais Congo-Futur.

219 Nous ne disposons pas de données complémentaires sur ces deux sociétés, si ce n'est que Sefoco est basée à Djoa et que

la superficie des concessions forestières signées du district²²⁰. À cela, s'ajoutent quelques sociétés plus modestes (au niveau de la superficie), classées par ordre d'importance: Sodefor, ITB, Scibois, Soforma, Megabois et BBC-Soexforco. La plupart des sociétés forestières sont concentrées dans le Sud où abondent les essences précieuses. Certains parmi ces titres ont été convertis illégalement en 2011 par le MECNT. Enfin, la concession de 186 602 ha (027/03) de Sodefor à Bikoro est en cours de rétrocession au domaine de l'État. Et son titre à Lukolela (232 601 ha) était encore en 2013 en attente de signature du contrat de concession forestière (CCF) (MECNT/SPIAF 2013).

Graphique 3.1. Superficie (en ha) des concessions forestières par entreprise dans le district de l'Équateur



Source: MECNT/SPIAF 2013 (Atlas interactif-WRI).

L'exploitation industrielle, du moins dans son mode de fonctionnement actuel, ne menace pas les forêts congolaises. La production industrielle est négligeable, comparée à celle d'autres pays comme le Cameroun, le Gabon et le Ghana, une situation qui s'explique par le manque d'infrastructure dans le pays, qui rend l'exploitation forestière extrêmement coûteuse et donc peu attractive (du Preez & Struman 2009: 9; Eba'a Atyi, Bayol *et al.* 2008: 121). Le réseau des routes dans le bassin forestier est tellement peu développé et mal entretenu que les rivières et fleuves sont l'unique voie d'évacuation possible pour les grumes. Après Kinshasa, le fleuve n'est plus navigable et il faut pouvoir transborder la marchandise dans un train jusqu'au port de Matadi, qui ne possède pas assez d'entrepôts et se retrouve donc souvent conges-

Motema se trouve dans la base de données « documentaire sur la filière bois en RDC » aux côtés de CFT, Sicobois et Siforco.

²²⁰ Prise en compte des superficies SIG de la liste du MECNT/SPIAF (2013) sans compter les sociétés en attente de signature de CCF ou celles qui sont en restitution au domaine de l'État.

tionné. Cette situation, qui présente un véritable défi logistique pour les entreprises qui s'y risquent, en décourage plus d'une. Cependant, certaines entreprises ont tout de même réussi à creuser leur trou, souvent en jonglant avec la réglementation pour rester viables (*ibid.*: 117).

Ci-dessous, un portrait de la majorité des entreprises présentes dans le district:

La BBC (ex-Soexforco²²¹) (004/11) opère sur une superficie de 229 476 ha (dont la superficie exploitable est de 89 068 ha) dans le secteur Bokatola (territoire d'Ingende). Le groupement concerné est celui des Bobwanata. Ce titre a directement été jugé convertible et le contrat de concession a directement été signé en 2011. Son président-directeur général est M. Jihad Abbas Bakri.

La Soforma, ou « société forestière du Mayumbe », fait partie du groupe Nord Sud Timber (NST²²²) qui détient également Sodefor, Farabola, CFT (4 662 902 ha, soit 57 % des concessions). Elle a été créée à l'origine à Boma en 1962 pour opérer dans le Bas-Congo et dans le Mayumbe. À partir des années 1990, elle s'est installée dans l'Équateur et dans la Province-Orientale (pour exploiter des concessions de plus de 1 166 793 ha). Actuellement, elle possède une concession à Bolomba (007/03) de 109 334 ha, encore en attente de signature en 2013 (selon la liste du MECNT/SPIAF). Elle en possède une autre à Lukolela (appartenant avant à Socobelam et Sokinex) qu'elle exploite depuis 2008 sous le label Soforma (le contrat porte sur une concession de 183 773 ha dont 96 000 ha exploitables située dans le secteur de Mpama). Cette société, qui s'est engagée dans l'exploitation durable en 2005, postule pour la certification FSC.

La société industrielle de transformation du bois (ITB) est une société spécialisée dans la transformation et la commercialisation de bois qui a son siège à Kinshasa. Ses titres obtenus pendant la période post-moratoire n'ont, dans un premier temps, pas été reconnus éligibles pour la reconversion par le comité

²²¹ Qui exploite des titres depuis les années 1990 en RDC. Soexforco viendrait de se convertir en exploitant artisanal nommé PROSFOT ou Forêts-Pro (Kokolo & Lubamba 2012) pour exploiter dans le secteur de Dwali (territoire d'Ingende). Elle utilise le matériel industriel de BBC.

²²² Cette société fait partie du groupe Nord Sud Timber (NST), contrôlé par des Portugais. Le siège social est installé au Liechtenstein. En RDC, la NST est titulaire de titres forestiers pour 4,7 millions ha (Greenpeace 2007).

interministériel (CIM). Cependant, en 2009, un décret présidentiel outrepassant la décision de la commission aurait annulé sa décision. En 2013, ITB possède des concessions forestières (CCF) en bonne et due forme (MECNT/SPIAF 2013). Bien installée dans le district, elle compte deux concessions toutes deux situées à Bikoro. L'une, d'environ 80 000 ha (dont 24 000 exploitables) est située dans le secteur des Elanga (à Bikoro) (REM 2012: 26). L'autre, plus vaste, évolue sur plus de 220 000 ha. Selon une enquête socio-économique menée en 2009 à Bikoro (du Preez & Sturman 2009: 31), ITB, en attente de nouveaux permis, n'aurait plus mené aucune activité d'exploitation entre 2008 et 2009. La société Scibois (entreprise française) à Bikoro/Lukolela s'étend sur une superficie de 284 852 ha dont 118 327 sont exploitables. Cette société, qui ne possède aucun permis de coupe, ou qui ne peut du moins pas en fournir les preuves en format papier, exploite pour tant le wenge.

La société Sodefor²²³, qui avait hérité de l'entreprise d'État Forescom en 1994, a obtenu deux concessions faisant 323 000 ha à Lukolela et 186 000 ha à Bikoro en 2003. Selon le MECNT/SPIAF (2013), cette dernière serait en cours de rétrocession au domaine de l'État.

La société CFT possède deux concessions dans le district: l'une à Bolomba (144 640 ha) et l'autre à Bomongo (442 219 ha). Son principal actionnaire est la société Nord Sud Timber (à l'instar de Soforma et Sodefor). La société avait été constituée en 1987 à Tshela dans le Bas-Congo, au cœur de la forêt du Mayumbe. Elle disposait d'une unité de transformation (scierie, déroulage, fabrique de contreplaqués). En septembre 2013, l'entreprise CFT aurait été cédée à M. Abdoul Karim Ammacha et à la Compagnie agroforestière de Bandundu (CAB sprl). Suite à ce changement d'actionnariat, la CFT a repris ses activités productives²²⁴.

Enfin, la société de Megaboïs à Bolomba s'étend sur 135 511 ha (017/11) (Global Witness 2015: 27). Et la Sefoco possède deux concessions à Bolomba/Ingende: les titres 016/11 (175 231 ha) et 023/11 (242 999 ha) (Global Witness 2015: 27). Les titres forestiers de la Sefoco et de Megaboïs ont tous les deux été jugés

non convertibles, mais ont fait l'objet d'observations particulières de la CIM et ont obtenu la signature de leur contrat de concession forestière (CCF) (MECNT/SPIAF 2009, 2013).

La compagnie agroforestière du Bandundu, CAB sprl, est une société qui opère avec un titre d'exploitant artisanal accordé par le gouverneur de province depuis 2011 pour une durée de 4 ans à M. Boononge Bessey, résidant à Kinshasa. Le directeur d'exploitation (M. Abass) affirme que le propriétaire de la société est français, mais qu'elle est gérée par un Libanais (M. Karim Ammasha). Cette concession se trouve à Ngelo dans le secteur du lac de Bikoro.

Xun-Bang, une sprl qui a son siège social à Kinshasa, est détentrice de permis de coupes délivrés par le MECNT (juin 2010). La superficie concédée à son exploitation (200 ha à raison de 50 ha/permis) fait partie de la réserve Ntomba Ledima (créée en 2006). Il s'agit plus précisément du secteur de Mpama.

La société Forest-Pro qui possède un PCA près de Ilambasa (pour 100 ha, soit 700 m³ de wenge) emploie le matériel de l'ex-Soexforco.

Enfin, la société MLB dispose de deux autorisations (achat et vente) par le MECNT. Depuis 2012, elle mène ses activités dans les blocs 15 et 37 de la concession de l'ITB (à Nkalamba dans le territoire de Bikoro) en utilisant le matériel d'exploitation de Ledy²²⁵.

2.4. COMMERCIALISATION DU BOIS

En 2013, la RDC exporte officiellement 144 801 t de bois rond (ou grumes) et 32 343 t de bois scié par an dont la valeur s'élève à 109 millions de dollars (selon la FAO). Les exportations concernent la Chine (65 %), l'UE (21 %²²⁶ – dont France 12,5 %, le Portugal 5,3 % puis la Belgique), le Vietnam (3 %) et enfin Taiwan et autres. La Sodefor, par exemple, exporte 60 % de son bois (parmi lesquels 60 % en Europe, 30 % en Asie et 10 % au Moyen-Orient et aux États-Unis). En Chine, ce sont majoritairement des grumes

223 La société Sodefor fait partie des 6 plus grandes sociétés forestières du pays qui gèrent plus de 70 % de toutes les exportations de bois depuis la RDC. Elle a débuté le processus pour obtenir la certification FSC (Forest Stewardship Council) en réponse à des pressions du côté des consommateurs, en premier l'Europe.

224 Selon la base de données documentaire officielle sur la filière bois en RDC. Lien Internet: <http://www.rbue-rdc.com/index.php/entreprise/cft> (consulté le 26 janvier 2016).

225 Ledy, une société congolaise, fait partie des sociétés qui n'ont pas été reconduites pour le processus de conversion des titres forestiers en 2008. Selon le rapport de la CIM (comité interministériel), le contrat de concession a été supprimé, car Ledy ne pouvait montrer la preuve qu'elle avait la propriété exclusive de Ledi-tac, sous le nom de laquelle la compagnie opérait antérieurement à Bikoro. Cependant, en 2009, contre l'avis de la CIM, la compagnie était toujours opérationnelle sur le terrain.

226 Cela représenterait environ 20 millions de dollars (Global Witness 2015: 23).



Exploitation industrielle du bois dans l'Équateur.

(Photo © Isaac Bakuku, 2012.)

non traitées qui sont envoyées, tandis que l'Europe importe plutôt des grumes sciées. Le bois importé de RDC sert principalement à faire des meubles, du contreplaqué et des produits semi-finis, mais aussi du placage, des articles de décoration (Global Witness 2015 : 3, 22).

Les espèces exploitées dans l'Équateur sont l'acajou (*Khaja ivorensis*), le tola (*Prioria balsamiferum*), l'afroformosa (*Periscopsis elata*) et le wenge (*Millettia laurentii*), bien que cette dernière espèce soit plus spécifique au Bandundu. Le wenge est la deuxième espèce la plus exploitée au niveau national, alors qu'elle était dévalorisée dans le passé (Eba'a Atyi, Bayol *et al.* 2008 : 118). Le wenge est surexploité dans l'Équateur : 75 % du bois exploité à Bikoro appartient à l'espèce wenge, qui fait pourtant l'objet de restrictions à l'exportation, mais qui sont régulièrement outrepassées (OI-FLEG-RDC 2012; du Preez & Sturman 2009 : 25).

En ce qui concerne l'exploitation artisanale, les ayants droit ou scieurs qui ont obtenu un permis d'exploitation dans les communautés rurales du sud de Mbandaka (le long de la route Bikoro-Mbandaka) vendent parfois leurs planches sur le côté de la route tandis que d'autres s'arrangent avec des camions

pour les transporter sur le marché de Mbandaka en échange de quelques planches ou d'une part du revenu retiré des ventes. Le bois vendu à Mbandaka vaut beaucoup plus cher que celui vendu localement et celui vendu à Kinshasa vaut au moins 1,5 fois le prix de celui vendu à Mbandaka²²⁷. Certains coupeurs transportent leur bois du lac à Mbandaka par baleinière, quand il y en a²²⁸.

Les bois sont souvent exportés bruts, car le matériel de transformation coûte extrêmement cher. Les marchés locaux sont assez limités, la demande n'est pas très importante; ils n'utilisent pas de bois dans leur construction, ce sont plutôt les villes ou les grandes agglomérations (Mbandaka, Bikoro, etc.) où se concentre l'essentiel de la demande (Marcot & Alexander 2004 : 42).

227 Il y a un décalage entre le prix résultant de la vente au m³ du bois exploité dans les forêts de l'Équateur (exemple : wenge : 295 \$/m³ et le prix par/m³ payé aux communautés locales (5 \$/m³) (Greenpeace 2014 : 3-4).

228 En 2004, il y en avait 3,2 à Irebu et une à Bikoro.

Un cas exemplaire : une saisie de bois, illégal malgré des documents officiels

En 2014, une saisie au port de la SCTP (ex-Onatra) de 270 grumes de bois wenge que la société ITB s'apprêtait à exporter frauduleusement a fait scandale. Toujours en 2014, un bateau¹ avec un chargement de wenge de la Bakri Bois Corporation (BBC) a été contrôlé dans un port d'Allemagne et considéré comme illégal dans le cadre de l'application de la nouvelle législation européenne pour la bonne gouvernance forestière «EU timber regulation²» (cf. rapport de Greenpeace 2014). Cette interception a fait l'objet de toute une enquête approfondie sur la société BBC qui s'est avérée ne pas être tout à fait en règle. Le ministère allemand de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Protection du consommateur s'est prononcé : « ce cas illustre le fait que la légalité concernant l'origine du bois provenant de

pays à haut risque de corruption ne peut être prouvée sur base de documents officiels du gouvernement ». Dans cette affaire, la société Bois d'Afrique mondiale – AM³ – est aussi impliquée. Elle a non seulement été accusée de vendre du bois illégal, mais aussi de fournir de faux papiers. En ce qui concerne l'accusation de fraude, elle a déclaré : « Nous travaillons avec des fournisseurs qui respectent la gestion durable de la forêt et qui suivent les critères de l'exploitation légale (FSC). En plus, nos fournisseurs agissent en étant responsables et éthiques. » Mais dans le cas de l'importation de bois de BBC, ce n'est clairement pas le cas. Cette confiscation par l'Allemagne du bois de wenge de BBC, obtenu via des sources illégales en RDC, a été un signal fort pour le secteur du bois dans l'UE et en RDC (Greenpeace, *Échos de la forêt*, mars 2014).

1 Par Holz-Schnettler Soest Import-export GmbH (HSS) et Holz-Dreier.

2 En mars 2013, le Règlement sur le bois de l'Union européenne (RBUE) est entré en vigueur, mais les États membres semblent éprouver encore quelques difficultés pour le mettre en application.

3 La BAM (Bois d'Afrique mondiale S.A.), une société suisse basée à Lucerne, est une des entreprises qui fournit le marché européen en bois du bassin du Congo, mais elle n'est pas la seule. Il y a aussi Interhoclo (aussi basée en Suisse) et le groupe NST (Nord Sud Timber Group).

3. LES GRIEFS CONTRE LES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET LEURS DÉFIS

3.1. LES INDUSTRIELS DANS LE COLLIMATEUR DES ONG

Si l'exploitation industrielle²²⁹, dont les produits bruts (grumes) sont directement exportés, ne profite en apparence pas à la population locale, elle procure tout de même certains avantages aux communautés locales. Bien que le nombre d'emplois qu'elle offre reste limité, elle apporte des infrastructures et du matériel que la population peut utiliser moyennant certains arrangements (routes, bateaux, concessions agricoles, approvisionnement en produits de première nécessité/évacuation des produits agricoles) (Yambayamba Shuku 2003 : 24). Par exemple, à Bikoro, le bateau ITB est utilisé pour transporter la

marchandise de la population locale à Kinshasa. Parfois, avant même d'avoir chargé les grumes, le bateau est déjà plein de marchandises « clandestines », destinées au marché de la capitale.

La présence de sociétés industrielles dans une région attire, en outre, les investissements et certains programmes financés par les grands bailleurs de fonds. Enfin, les compagnies industrielles forestières sont tenues d'assurer à travers le cahier des charges négocié entre exploitants et communautés locales le développement socio-économique des communautés locales.

Malgré les avantages manifestes que l'implantation d'une société représente pour un territoire, les sociétés d'exploitation forestière restent la cible de nombreuses critiques. En particulier celles qui ont trait aux écarts juridiques. Ce n'est pas uniquement le secteur artisanal qui présente un caractère illégal ; beaucoup d'irrégularités ont aussi cours dans les concessions forestières industrielles (Global Witness 2015). Les différents exploitants, qu'ils

229 Le secteur industriel produit en moyenne par an 113 000 m³ pour une valeur de 95 millions de dollars.

appartiennent à l'une ou l'autre des catégories confondues, font l'objet de critiques de la part des communautés locales, relayées par les ONG et des organismes de contrôle. Les nombreux griefs à leur rencontre, des atteintes généralisées et systématiques à la législation congolaise, peuvent être classés en six catégories²³⁰. Ces irrégularités et violations de la loi sont le produit d'une absence de contrôle sérieux de l'exploitation par les autorités, mal équipées. L'inexistence d'un véritable mécanisme de traçabilité empêche toute vérification efficace des allégations d'une société sur la provenance de ses bois. Enfin, les pénalités, insuffisantes, disparaissent avec la corruption.

Les réglementations opérationnelles à propos des règles forestières sont les plus faciles à outrepasser : le lieu et le calendrier de l'abattage du bois, la quantité – les quotas de coupe (en m³) (ITB, CAB) –, la traçabilité – avec les multiples manquements au niveau du marquage des grumes (BBC, Xun-Bang, etc.) –, l'exploitation d'essences rares et protégées (Soforma), et enfin, la coupe de bois en dessous du DME – diamètre minimum d'exploitation – (Xun-Bang).

Le non-respect par les sociétés industrielles des clauses sociales (cahier des charges) conclues avec les communautés locales (Soexforco, ITB) est aussi dénoncé de manière récurrente. Les abus en matière des droits des communautés locales sont largement dénoncés par les ONG locales et internationales. C'est ce type d'abus qui fait le plus de bruit au plan médiatique. À ce niveau, l'exploitation artisanale pose particulièrement problème. Il n'y a pas de modèle de clause sociale pour l'exploitation artisanale, si bien que l'exploitant négocie seulement avec les ayants droit; or la majorité de ces artisans ne sont autres que des industriels déguisés (Kokolo & Lubamba 2012 : 35).

Nombre d'exploitants en RDC opèrent dans les concessions forestières sans base légale. Autrement dit, il s'agit d'exploitation sans titre valide (BBC, Scibois, MLB), un phénomène assez banal en RDC, surtout dans les régions reculées et inaccessibles où les contrôles sont forcément limités. La plupart des autorisations et permis, s'ils sont délivrés, ne le sont souvent pas par la personne qui en a la compétence. Ainsi, nombre de permis artisanaux, par exemple, sont obtenus à Kinshasa auprès du pouvoir central, alors que leur délivrance appartient aux

compétences provinciales (cas de la CAB pour deux permis sur six). Les PCA, qui sont exclusivement accordés aux personnes physiques de nationalité congolaise, sont souvent octroyés à des entreprises (personnes morales) (à nouveau cas de CAB, de Xun-Bang) (REM 2012 : 44). Parmi les PCA attribués entre 2009 et 2011, 94% auraient fait l'objet d'une transaction non officielle (Global Witness 2015 : 8). Parfois, les surfaces concédées font partie de zones protégées, comme c'est le cas pour la société Xun-Bang sprl qui exploite une concession (200 ha) dans la réserve Ntomba-Ledima (domaine protégé par l'ICCN). La société MLB, enfin, exploite la forêt illégalement, puisqu'elle possède des permis permettant seulement l'achat et la vente (REM 2012 : 49-56).

Des arrangements existent entre exploitants forestiers industriels et artisanaux qui collaborent; les premiers en fournissant leur propre matériel à des exploitants dits « artisanaux », les seconds en l'utilisant sous le couvert du statut d'exploitant artisanal (CAB, MLB, Forest-Pro). Un cas typique est celui de MLB. Cette société exploite depuis 2012 les concessions de l'ITB à Nkalamba (territoire de Bikoro) (blocs 15 et 37) en se servant du matériel d'un exploitant industriel qui a été déchu depuis le processus de reconversion (Ledya).

Enfin, la question de l'évasion en matière de redevance forestière (taxe sur la superficie) est problématique. Souvent les taxes ne sont calculées que sur la superficie exploitable de la concession au lieu de son entièreté. Et pour terminer, il existe quantité de permis CITES faux ou falsifiés qui servent à « blanchir » des essences protégées.

L'exploitation sans permis obtient de loin la palme des irrégularités dans l'exploitation forestière. Elle concerne presque toutes les entreprises du secteur. Elle est suivie par le non-respect des obligations sociales, lui-même suivi par le non-paiement des redevances forestières. Les autres infractions qui ont été mentionnées ci-dessus sont tout de même fréquentes, même si elles ne sont pas systématiques.

3.2. LES DÉFIS DES EXPLOITANTS INDUSTRIELS²³¹

Le faible coût de la main-d'œuvre locale et les possibilités d'écoulement du bois d'œuvre sur le marché local sont les deux avantages les plus grands

230 Classification reprise dans le rapport de Global Witness (2015) « L'impunité exportée ».

231 Sauf mention contraire, les informations de ce point sont reprises du rapport de SAIIA (South african institute of international affairs) (du Preez & Sturman 2009).

pour les sociétés industrielles qui investissent dans l'exploitation forestière en RDC (Yambayamba 2003 : 24). Pour le reste, les sociétés forestières doivent faire face à une multitude d'obstacles (inculpations par les ONG, multiples taxes, inexistence des infrastructures de base) qui vont rendre leurs opérations d'autant plus compliquées qu'elles se trouvent en général dans des endroits déjà très enclavés. À ces contraintes, il faut ajouter celles liées à la conjoncture économique mondiale. Le secteur forestier à Bikoro a été ébranlé par la crise de 2008, particulièrement les entreprises spécialisées dans l'exportation des grumes. La situation financière d'entreprises comme Ledy a ou ITB à Bikoro est, pour le moins, précaire (du Preez & Sturman 2009 : 30).

Les sociétés industrielles forestières se font limiter au moindre glissement par les ONG militantes, nombreuses dans le secteur. Le manque d'infrastructures publiques (télécommunication, électricité, voies de communication) complique sérieusement leur logistique. Ces sociétés s'implantent généralement dans des endroits totalement isolés et doivent tout fournir : groupes électrogènes, routes, téléphone satellite (du Preez & Sturman 2009 : 31)²³².

La question des routes dans cette partie du Congo est très problématique, puisqu'elles sont construites à la base sur des sols marécageux et sont

sujettes très régulièrement à de fortes pluies. Les inondations les démolissent, quand ce n'est pas le poids des camions chargés de grumes (environ 24 tonnes) qui affaissent le terrain trop meuble à chaque passage. Les grumes sont donc exclusivement transportées pendant la petite saison sèche entre janvier et février.

À ces différents coûts logistiques, s'ajoute une montagne de taxes. Au niveau national, ITB, par exemple, paie une redevance proportionnelle à la quantité de bois coupé dans la concession ainsi qu'une taxe de superficie (25 \$/ha). Il paie en plus 8 taxes différentes à l'administration provinciale à Mbandaka et trois taxes locales (pétrole, véhicule, dépôt). D'autre part, ITB paie la location de son port naturel sur le lac Ntomba (300 \$/mois²³³) (du Preez & Sturman 2009 : 32). Enfin, le transport du bois engendre aussi des frais : ceux alloués à la compagnie d'État (Onatra) qui est en charge du nettoyage des abords de rivière.

Acculées par les frais, les compagnies sont tiraillées : payer des taxes élevées et remplir plus de paiements au niveau de leur responsabilité sociale. Les deux, ensemble, peuvent rapidement mener une entreprise à la faillite, surtout dans la situation actuelle.

232 La société de téléphonie TIGO a quitté le territoire de Bikoro, car son réseau n'était pas suffisamment rentable.

233 Montant qui a été utilisé pour créer une radio qui diffuse des messages de prévention pour la préservation de la forêt (Kiyulu 2009 : 11).

CHAPITRE 4

CONFLIT D'INTÉRÊTS ET IMPACT DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

1. CONFLIT D'INTÉRÊTS ENTRE LES PROTAGONISTES ISSUS DES DIFFÉRENTS SECTEURS

1.1. LES ACTEURS ET LES POINTS DE TENSION

Au niveau local, les différents protagonistes qui interviennent dans le cadre de l'exploitation forestière sont les exploitants industriels, l'administration et les communautés locales qui sont défendues par les ONG ou autres organisations de charité, affiliées ou non à une église, autrement dit, la société civile²³⁴. Chaque intervenant possède son point de vue qui correspond à ses objectifs propres et qui diffère forcément de celui de l'autre, d'où naît un sérieux conflit d'intérêts²³⁵ (du Preez & Sturman 2009). Avec de telles divergences de vues entre les parties prenantes, la mise en place d'une forme de partenariat qui assure la communication entre les communautés et les compagnies industrielles est impérative (cf. projet IUCN).

Les sociétés industrielles, qu'elles soient agroalimentaires ou forestières, inspirent aux communautés locales des sentiments contraires (balance entre gains et pertes). Les bénéfices en termes d'emploi, de revenu, d'infrastructures routières, d'écoles, d'hôpitaux ne sont pas négligeables. En même temps, l'impact sur leur héritage culturel et sur leurs réserves de PNFL (commercial ou de subsistance) est

également à prendre en compte (Ndoye & Tieguhong 2004 : 7 ; Yambayamba 2003 : 24).

La société civile se retrouve en conflit avec, à la fois, le chef coutumier qui a tendance à abuser de ses prérogatives territoriales, et les concessionnaires (agroalimentaires comme forestiers). Lorsqu'un exploitant s'installe, des conflits peuvent aussi émerger entre communautés locales pour déterminer laquelle aura droit aux indemnités (Yambayamba 2003 : 27).

Mais ce sont les conflits entre communautés locales et industriels dont les ONG militantes sont les plus friandes. Fortement médiatisés, les scandales du secteur industriel forestier dans la presse sont légion. À titre d'exemple, l'ONG Grain publiait, en 2015, un rapport pour dénoncer une entreprise agroalimentaire spécialisée dans la filière huilière dont le titre est suffisamment évocateur : « Agro-colonialisme au Congo ». Dans ce type de rapport, il est régulièrement question d'accaparement des terres, de limitation d'accès à la forêt, de destruction de la forêt et des PNFL et enfin du non-respect du cahier des charges de l'entreprise industrielle. Dans la plupart des cas, les entreprises incriminées répondent aux accusations en publiant une lettre de démenti ou un article sur Internet²³⁶.

Cependant, tous ne rejoignent pas la voix des ONG contre le secteur industriel. L'administrateur local du territoire de Bikoro, par exemple, trouve que les ONG sont trop dures dans leurs critiques et même injustes. Il met l'accent sur la priorité du développement de la région avant sa conservation, tout en mentionnant les avantages qu'apportent la

234 On entend par « société civile » aussi bien les villageois (autrement dit les communautés locales), que les ONG congolaises ou internationales, organisations paysannes (OP), organisations de l'Église, etc.

235 À ce sujet voir Yambayamba Shuku (2003).

236 Cf. les réponses de Feronia (2015) et d'Unilever (2015) ou encore la « Lettre Ets Motema » (2015).

présence ou l'installation d'une société industrielle dans la région. Celui-ci est même d'avis d'alléger ces sociétés industrielles du point de vue fiscal.

1.2. UNE TENTATIVE D'ENTENTE DANS LE SECTEUR FORESTIER : LE PROJET SVBC (UICN)

Agissant sur différents niveaux (local, territorial et provincial), le projet Strengthening Voice for Better Choices (SVBC)²³⁷ vise à favoriser le dialogue entre les différents acteurs du secteur forestier afin d'en améliorer la gouvernance :

« À Bikoro, des comités de village pour le dialogue et la vigilance (CDVs) ont pour mission de surveiller l'exploitation de la forêt, de créer des relations entre les compagnies forestières et les communautés locales et de dessiner des plans de développement local. Ils sont constitués des autorités locales (chef coutumier et anciens), des organisations locales (incluant les ONG), des groupes marginalisés (femmes, Pygmées) et des membres d'autres sphères d'influence de la société civile (église, école, santé, centre de santé, leader de l'opinion locale). Les conflits traditionnels sont résolus dans ce type de comité où le chef coutumier détient encore la responsabilité de l'arbitrage. Chaque comité identifie les problèmes liés à la gouvernance forestière auxquels les communautés font face.

Au niveau territorial, SVBC supporte les comités consultatifs sur la gouvernance forestière. Cette structure a été créée pour engager la société civile, les compagnies d'exploitation et le gouvernement local dans un dialogue constructif sur les problèmes de gouvernance et leurs solutions. Au centre du comité consultatif, il y a le collègue exécutif qui consiste en une représentation des groupes de bailleurs de fonds, l'administration, le secteur privé et la société civile (un prêtre de la région par exemple). Le secrétariat tourne. Parfois, une plus grande assemblée est réunie ou des problèmes spécifiques sont discutés.

Au niveau provincial, SVBC travaille avec le réseau pour la bonne gouvernance forestière de la province. Pour engager les différentes parties prenantes dans un dialogue constructif. Au niveau national, elle supporte un forum sur la bonne gouvernance forestière afin de combattre

²³⁷ Mis en place par l'UE pour assister son plan d'action FLEGT (Forest law enforcement governance and trade).

l'exploitation illégale des ressources et renforcer la communication entre les niveaux locaux, provinciaux et national²³⁸. »

Le projet SVBC renforce l'administration locale (au niveau de ses responsabilités et de ses capacités). Les réunions sont une opportunité pour l'administration de consulter les différents protagonistes et de leur démontrer qu'elle est présente autrement que pour payer des salaires et récolter des taxes.

Le projet présente aussi de sérieux avantages pour les industriels: il permet d'améliorer les relations avec les communautés locales en favorisant les contacts, en fournissant un meilleur accès à l'information. Par ce biais, la négociation autour du contenu d'un cahier des charges, par exemple, est sérieusement facilitée (du Preez & Sturman 2009: 35). Enfin, ce type de projet permet de rendre compte aux populations locales et aux exploitants du Code forestier, dont le contenu est encore largement inconnu (Yambayamba Shuku 2003: 1).

2. IMPACT DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

2.1. DÉFORESTATION, PERTE DE BIODIVERSITÉ ET CONSÉQUENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES À VENIR

La déforestation et la perte de biodiversité engendrées par la multiplication des activités économiques de survie non contrôlées présagent des conséquences socio-économiques à venir. Les PFNL, la viande de brousse et les poissons constituent l'essentiel des ressources en protéine pour des populations chez qui la viande d'élevage est non seulement rare, mais très chère²³⁹. En plus d'une source de protéines, il s'agit également d'une source de revenus non négligeable. Leur diminution est donc problématique, d'autant qu'il n'existe pas encore d'alternative²⁴⁰ (Fa, Currie & Meeuwig 2003: 76).

Certains espaces couverts par la forêt dense et humide sont très peuplés; c'est le cas de la zone du

²³⁸ Traduction de l'anglais (du Preez & Sturman 2009: 29). Sur le même sujet, voir aussi l'article de Kiyulu (2009) dans *Arborvitae*.

²³⁹ Un ménage à la campagne possède (en moyenne) 2 chèvres, 11 poulets, parfois un ou deux canards ou cochons (USAID 2006: 14).

²⁴⁰ Protéines en provenance de l'agriculture; par exemple, le soja.

lac Ntomba (territoires de Bikoro et d'Ingende). La pression démographique, couplée à l'appauvrissement de la population qui puise de manière irrationnelle dans les ressources de la forêt équatoriale (agriculture, charbon de bois, exploitation artisanale/industrielle, etc.) pour assurer sa survie, impacte directement la densité forestière (Ekongo 2009 : 37). Dans la zone située entre le lac Ntomba et le lac Mai-Ndombe, chevauchant les territoires de Bikoro et d'Inongo, des études socio-économiques ont évalué la densité de la population à plus de 30 habitants/km². Le taux de croissance démographique annuel de 2,4 %, sans l'équipement moderne qui pourrait assurer parallèlement une augmentation de la production alimentaire, promet dans un futur proche une augmentation en flèche de la déforestation (Eba'a Atyi 2008 : 113).

Cependant, d'autres scientifiques observent une diminution de la déforestation dans la partie du district de l'Équateur qui s'intègre dans le paysage du lac Ntomba. Alors que le niveau de perte de forêt y avait presque atteint 1 % entre 1990 et 2000, il se retrouve à 0,2 % entre 2000 et 2005²⁴¹ (0,7 % selon Fa, Currie & Meeuwig 2003); une diminution peut-être due aux effets du moratoire qui a été imposé aux nouvelles concessions, même si celui-ci n'a pas toujours été respecté. La plupart des changements du couvert forestier dans le paysage du lac Tele-lac Ntomba sont situés dans la partie sud du paysage (en RDC) où la plupart des concessions industrielles sont installées (cf. la carte des concessions forestières dans le cahier couleur). Ce sont les zones marécageuses qui sont les moins touchées par la déforestation, car ces zones, inhospitalières, sont enclavées et les activités industrielles y sont très difficilement menées (construction de pistes pour l'évacuation des bois, etc.) (Twagirashyaka & Inogwabini Bila-Isia 2009 : 311; Ekhasa & Oyo 2012 : 2). La déforestation peut causer d'autres désagréments. À Lukolela, où des projets de reboisement sont entrepris, la population observe : « [À propos d'un vent spécifique à Lukolela] [...] les cités et villages de la région sont d'autant plus exposés que le couvert forestier qui les protégeait du vent

241 Au niveau général, « Pour Tollens, le taux de déforestation actuel lié à l'agriculture paysanne devrait peu évoluer dans les prochaines années. Néanmoins, le dernier "État des Forêts" fait état d'un taux de déboisement qui aurait doublé sur les zones de forêts denses humides : de 0,15 % (0,11 % net) en 1990-2000, il serait passé à 0,32 % (0,22 % net) en 2000-2005 » (Karsenty 2012 : 6).

a aujourd'hui en grande partie disparu sous la pression démographique qui s'exerce de manière accrue sur les zones boisées » (Monnerat & Tchachou 2014 : 2).

Selon le programme de développement des Nations unies (UNDP 2009), 60 %, soit 3,5 millions de personnes en Équateur obtiennent 90 % de leur revenu de la pêche (Inogwabini 2013). Or certaines études constatent déjà la diminution de la population de poissons dans certaines zones. Celle du lac Ntomba, par exemple, a nettement diminué entre 1960 et 2006²⁴² (Mputu 2013 : 21). L'étude menée en 2005 et 2006 par Bila-Isia Inogwabini & Zanga Lingopa dans le lac Ntomba, la Ngiri et la jonction de la Lulonga avec le fleuve Congo avait conclu, en effet, à une diminution effective de la faune piscicole²⁴³, en tout cas dans le lac Ntomba. Les richesses du lac sont surexploitées et « mal-exploitées » ; l'utilisation de méthodes non durables affecte sérieusement sa faune (Inogwabini & Zanga Lingopa 2006 : 3-4). D'autres études ont été menées sur le fleuve Congo et sur ses îlots, qui sont des zones privilégiées pour la reproduction des poissons. Elles visaient à étudier les changements physiques et chimiques²⁴⁴ qui affectent le fleuve et qui sont causés par l'occupation de ces îlots (jadis forestiers et maintenant cultivés) (Monnerat & Tchachou 2014 : 3) et l'érosion consécutive. Bien qu'il reste encore de nombreuses zones d'ombre, l'étude indique clairement que l'érosion a un impact sur la composition des eaux du fleuve et donc sur sa faune.

De même que certaines zones de pêche ne sont plus si poissonneuses, certaines forêts sont de moins en moins giboyeuses. Des chercheurs mettent en garde contre le déclin du gibier, lequel diminuerait dans tout le bassin du Congo significativement d'ici 2050 si les pratiques actuelles sont maintenues (Fa & Meeuwig 2003 : 75). À Bikoro, près du lac Ntomba, on a déjà assisté par le passé à la disparition, dans les années 1970-1980, de certaines espèces comme le léopard et certains singes (ngila et kolongo). La

242 Constat pour lequel l'auteur fait référence à deux enquêtes, l'une de Matthes (1964) et l'autre d'Inogwabini Bila-Isia & Zanga Lingopa (2006), tout en tenant compte des différences de méthodes et d'équipements pour les réaliser.

243 Même si certaines espèces restent encore abondantes : le *Chrysichthys punctatus*, le *Tylochromis lateralis*, le *Tilapia tholoni congicus* (Inogwabini Bila-Isia & Zanga Lingopa 2006 : 10).

244 Sédimentation des rivières Ubangi et Ngiri, changement au niveau de la teneur en acidité du fleuve, etc.

diminution du gibier est corrélée à l'augmentation de la quantité d'animaux chassés. La pression démographique de plus en plus forte exige l'utilisation de techniques plus efficaces, bien que souvent moins durables²⁴⁵ (Colom *et al.* 2006 : 86). Les activités de chasse peuvent aussi être favorisées par la présence de concessions forestières qui facilitent le transport et ouvrent de nouveaux marchés de consommation (approvisionnement de leurs employés).

La diminution des PFNL, du gibier ou du poisson, déjà perceptible aujourd'hui, est généralement attribuée par la population²⁴⁶ à la pression démographique, à la paupérisation des revenus, à l'extension des terres cultivées et aux pratiques de récolte, de chasse ou de pêche non durables. Elle est aussi parfois attribuée à des facteurs saisonniers ou surnaturels (Mputu 2013 : 14)²⁴⁷.

« Le passage d'une production locale artisanale à un prélèvement plus intense, justifié par des contraintes économiques (passage d'une économie de subsistance basée sur l'échange différé à une économie de marché basée sur l'usage de la monnaie), sociales (nécessité de nourrir les villes) ou démographiques, s'accompagne souvent d'une ponction des ressources dépassant leurs capacités de renouvellement » (Pagezy 2006 : 2).

Les populations s'adaptent à la conjoncture et, s'il le faut, changent leur stratégie (en diversifiant leurs activités économiques). Les changements négatifs qui se sont produits ces dernières années dans les secteurs de la pêche, de la chasse et de la cueillette pour faire face à une crise économique/alimentaire l'attestent. Ce fut déjà le cas des Bobangi, qui laissèrent tomber le commerce de l'ivoire pour la pêche, au début du XX^e siècle. De même, au nord du district de l'Équateur, à Bangokungu²⁴⁸ (près de Basankusu), où la chasse devint une activité commerciale dans la région, en remplacement des revenus issus des cultures commerciales qui chutèrent dans les années 1970 (Colom *et al.* 2006 : 86).

245 Dans le Nord, on parle même d'animaux qui s'habituent aux pièges et les évitent, qui fuient le bruit, etc.

246 Selon les résultats d'une enquête menée en 2006 par WWF (Colom *et al.* 2006).

247 À ce sujet voir aussi : « Le contexte magico-religieux de la pêche au lac Tumba : entre le "normal" et l'insolite » d'Hélène Pagezy (2006).

248 Écrit « Bakungu » sur la carte administrative du MRAC.

Même s'ils ne sont pas systématiquement négatifs, des changements en termes d'activités économiques ne sont pas toujours bénéfiques. Dans le district de l'Équateur, l'exploitation intensive des ressources naturelles ne profite que dans une certaine mesure à la population locale ; les produits restent avant tout destinés aux marchés extérieurs de Kinshasa, Brazzaville, Mbandaka, Bikoro, Inongo et même plus loin (charbon de bois, *fumbwa*, bois, etc.) et ce sont les intermédiaires qui empochent la majorité des bénéfices.

2.2. LA RÉPONSE : PROJETS DE PRÉSERVATION, RÉSERVES NATURELLES ET CENTRES DE RECHERCHE

2.2.2. PAYSAGE DU LAC TELE-LAC NTOMBA

Le district de l'Équateur englobe deux paysages : une petite partie du paysage Maringa-Lopori²⁴⁹ au nord, et le paysage Tele-Ntomba dans sa majeure partie.

À cheval sur les deux Congo, le paysage lac Tele-lac Ntomba compte 126 440 km² (72 439 km² pour la section orientale en République démocratique du Congo et 54 001 km² pour la section occidentale en République du Congo). L'ensemble du paysage est situé dans la plaine alluviale de la cuvette centrale du Congo. L'altitude varie entre 300 et 330 m et le relief est très uniforme, avec des lignes de crête peu marquées qui séparent des bassins hydrographiques mal définis. Le paysage abrite la plus grande forêt humide et la deuxième plus grande zone humide du monde : presque les trois quarts de la zone sont constitués de forêts marécageuses inondées de manière saisonnière. La terre ferme et la savane couvrent le reste. Dans cet immense espace, la zone de réserve est divisée en aires protégées : la réserve de la communauté du lac Ntomba (Congo-Brazzaville) avec une aire de 4 400 km² et la réserve naturelle de Ntomba-Ledima (Congo-Kinshasa) comptant 7 500 km², ainsi que la réserve de Mabali (1 900 ha, soit 0,02 % de la partie orientale du paysage) et la réserve de la Ngiri. Cette dernière réserve de 1 000 km², à cheval sur les territoires de Bomongo, de Bikoro et de Mankanza, a pour objectif la conservation de la biodiversité de l'écosystème dans le triangle de la Ngiri.

249 Celui-ci fait l'objet d'une description dans la monographie de la Mongala (Omasombo 2015). Pour plus d'informations sur le parc, voir : Dupain, Degrande *et al.* 2012.

Le paysage du lac Tele-lac Ntomba est habité par environ deux millions d'habitants dont presque la moitié (800 000) est concentrée dans la capitale provinciale (Mbandaka). Ceux qui vivent à la campagne sont dispersés à travers les villages situés le long des rivières et des lacs de la région. Ils vivent aux côtés de nombreux animaux. En effet, le parc est réputé pour sa faune, qui compte les trois grands primates d'Afrique (gorilles, chimpanzés et bonobos) (Inogwabini Bila-Isia 2007; CARPE 2005: 28; Ekhasa & Oyo 2010: 1). « Les densités de gorilles de basses terres occidentales du côté du lac Tele sont parmi les plus élevées relevées partout ailleurs en Afrique centrale. De même, des études récentes montrent que les alentours du lac Ntomba pourraient abriter jusqu'à 25% de la population totale connue. Les populations de ces primates sont estimées à 13 000 gorilles, 3 000 chimpanzés et environ 7 500 bonobos » (Ekhasa & Oyo 2012: 2).

2.2.2. LES JARDINS D'EALA ET LE CENTRE DE RECHERCHE DE LA RÉSERVE DE MABALI

Le Jardin botanique d'Eala a été fondé en février 1900 à l'initiative du docteur Émile Laurent, un naturaliste et botaniste belge de la Faculté agronomique de Gembloux et supporté par Léopold II puis par la famille royale belge (Ministère de l'Agriculture... 1998: 126; Pynaert 1957: 211). Situé à sept kilomètres de Mbandaka et s'étendant sur 371 ha, Eala s'est avéré le troisième jardin tropical du monde par sa diversité biologique et sa localisation particulière à l'Équateur. Ses objectifs principaux consistaient à répertorier, à faire connaître, à conserver les richesses végétales de la région (et plus largement de l'Afrique centrale) et à étudier le potentiel agricole de la région et de certaines cultures. En fait, selon le père Gustave Hulstaert, il aurait surtout été établi pour favoriser les cultures d'exportation : caféiers, cacaoyers, palmiers à huile, hévéas. Les essais agronomiques ont vite été abandonnés et seules demeurèrent la recherche dans le domaine forestier et les activités liées à l'entretien des parcs, des jardins et des collections (Hulstaert 1979: 178). Le jardin a eu un impact certain sur le développement agricole en Équateur²⁵⁰, bien que l'influence du

250 Les collections les plus importantes sont représentées dans l'Arboretum, la Rocaille, le Palmetum, les parcelles des conifères, les parcelles des clones d'hévéa, de cacaoyer et de théier ainsi que des arbres fruitiers. Le Jardin botanique d'Eala représente, avec le parc de la Salonga et le lac Ntomba, un des sites touristiques

centre ne se fit vraiment sentir qu'après le déclin du copal, qui amorça le développement des cultures pérennes, notamment par la distribution des plants et des graines sélectionnées de certaines cultures économiques et par le développement des cultures maraîchères autour de Mbandaka²⁵¹. Il contribua à la formation de nombreux pépiniéristes et moniteurs agricoles congolais et agronomes belges via son école agricole annexée aux jardins (Konga Egbabe Lithobo 1974: 152; 168-169).

Le jardin fut géré par le ministère belge de l'Agriculture jusqu'à la création, en 1933, de l'Institut d'étude agronomique (INEAC) auquel il fut intégré en tant que jardin zoologique et botanique. À partir de 1977, le jardin, qui était dans le giron de l'INERA (anciennement INEAC), fut confié à l'Institut des jardins zoologiques et botaniques du Congo (IJZB) et amorça une perte de vitesse. Il fut définitivement privé de ses frais de fonctionnement en 1989. Le centre est livré à lui-même depuis lors et plus aucun chercheur n'y travaille depuis 1991. En 2007, un visiteur nous en fait un état des lieux :

« Sous les ramures d'arbres centenaires, les allées abandonnées sont retournées à l'état de brouillon. Lianes, buissons et herbes folles s'enchevêtrent dans un silence seulement rompu par les chants d'oiseaux et le bruit de la Ruki, affluent de l'impétueux fleuve Congo. Les jardiniers ne sont pas assez nombreux pour dompter la végétation. Il faut visiter l'herbier, riche de plus de 7760 échantillons parfois vieux de soixante-dix ans, représentant 4000 espèces, rongés par les rats, les insectes ou le temps, pour évaluer l'ampleur du désastre.

Le chef de la division botaniste nous conduit dans une salle d'un autre âge, aux murs couverts d'étagères et d'armoires vitrées. Deux étudiants chercheurs y travaillent dans un silence de mort. « Sans Internet ni électricité, nous sommes coupés du monde extérieur », regrettent-ils. [...] Tous deux [des ingénieurs agronomes] se désolent de leur peu de moyens. Sans produits phytosanitaires pour les conserver, les échantillons classés dans des armoires subissent les assauts des rats et du temps. Avec huit dollars chacun par mois, les deux hommes peinent à poursuivre le travail d'inventaire entamé il y a plus de cent ans. Plus loin, le musée décati regorge de vieux bocaux de formol éventé, où moisissent des fleurs et des fruits. Dans une vitrine, un singe empaillé gît, écartelé [...] » (Noualhat 2007).

majeurs du district de l'Équateur.

251 Quelques plantes maraîchères sont aussi cultivées; l'amarante, oseille, tomates, ciboule, aubergines.

Cependant en 2009, le Gouvernement, avec l'appui financier du programme ECOFAC (Conservation et utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers en Afrique centrale) de l'Union européenne, a entrepris la réhabilitation du jardin et de ses infrastructures. À moyen terme, le jardin d'Eala devrait réintégrer ses fonctions de centre de recherche et d'éducation environnementale.

2.2.3. L'INSTITUT DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE (IRS²⁵²) À MABALI (BIKORO)

Le centre de recherche de l'Institut de recherche scientifique (IRS) implanté sur la rive est du lac Ntomba, à une vingtaine de kilomètres au sud de Bikoro, est accessible par la route (prolongement de la route de Bikoro vers Lukolela; il s'agit d'une piste) ou par pirogue depuis Bikoro (Marcot & Alexander 2004: 49). Il comprend deux presqu'îles de forêt primaire: la presqu'île de Mabali et celle de Bwalanga²⁵³. D'une superficie de 1 400 hectares de forêt, il est limité au nord par la rivière Membe, au sud par la baie et la localité Mabinza, à l'est par la rivière Mokala et à l'ouest: par le lac Ntomba.

Sur son sol fertile, formé d'argile latéritique, on cultive le manioc, la patate douce, l'igname, le café, la banane, le palmier *elaeis* et le cacao. L'origine du projet remonte à 1928 et doit initialement sa paternité au roi Albert. Pourtant ce n'est qu'en 1948 que fut réellement créé l'Institut pour la recherche scientifique en Afrique centrale (IRSAC), qui fut remplacé une trentaine d'années plus tard par l'Institut de recherches scientifiques (IRS) tout court. Les objectifs de l'institution étaient d'effectuer, de promouvoir et de coordonner la recherche dans les domaines de la science, de la technique et de l'industrie au Congo. Il disposait de laboratoires, d'une bibliothèque, de collections zoologiques, un herbier, etc. (équipe locale; Marcot & Alexander 2004: 50).

Actuellement, les bâtiments de l'IRS sont toujours ceux de l'époque coloniale (dans un piteux état) et les outils de travail font défaut. Les administrateurs ne disposent pas des fonds pour le maintenir en état (RAMSAR 2015: 19; Marcot & Alexander 2004: 50) ni pour faire avancer la recherche, qui est presque tout à fait à l'arrêt²⁵⁴ (Tshitebua Mukanya 2012: 51).

252 Anciennement IRSAC.

253 *Revue scientifique de l'IRS 1977* (janvier-mars), vol. I: 3.

254 En tout cas pour le Centre de recherche en écologie et foresterie-CREF de Mabali (Tshitebua Mukanya 2012: 51).

RÉFÉRENCES

- Akwah, G. A. & Yoko, A. 2004. *Gestion locale des ressources forestières et halieutiques autour du lac Ntomba: une analyse de la situation actuelle et des perspectives pour la conservation et le développement*. Kinshasa: Innovative Resources Management.
- Alexander, R. & Lerum, J. 2006 (31 mars). *Development of a Community Use Zone Planning Framework, Lac Tumba Landscape, Democratic Republic of Congo USDA Forest Service Technical Assistance Mission. November 8-29, 2005*. Washington: International Programs USDA Forest Service.
- Aveling, C., Bofaya, B., Hall, J.S., Hart, J.A., Hart, T.B., Inogwabini B.I., Plumptre, A. & Wilkie, D. 2003. Democratic Republic of Congo – Environmental Analysis. Final Report – Prepared by the Wildlife Conservation Society. Submitted to USAID Washington DC (United States of America) and Kinshasa (DRC)
- Awono, A., Manirakiza, D. & Owona, H. 2009 (janvier). « Étude de base de la filière *fumbwa* (*Gnetum* spp.) dans les provinces de l'Équateur et de Kinshasa, RDC ». Rapport. Yaoundé. (Étude financée par la Commission européenne, avec la collaboration de SNV-Netherlands Development Organisation, Comifac, Cifor, FAO, World Agroforestry Centre.)
- Balde, A. & Lutuya, P. 2009. *Le Pygmée et la filière huile de palme, quel type de conseil pour une intégration socio-économique du peuple autochtone: le cas de la province de l'Équateur RDC*. Rapport de SNV.
- Banyanga, Cyprien (chargé de communication du PAR II). S.d. Correspondance particulière.
- Beltrade. 2015. (janvier-mai 2015). *Bulletin d'actualité économique du Congo* 36. En ligne sur: <http://www.congoforum.be/upldocs/Beltrade%2036.pdf> (consulté le 29 février 2016).
- Béné, C. 2008. « Contribution of Fishing to Households' Economy - Evidence From Fisher-Farmer Communities in Congo ». In Shriver, A., *Proceedings of the Fourteenth Biennial Conference of the International Institute of Fisheries Economics & Trade, July 22-25, 2008, Nha Trang, Vietnam: Achieving a Sustainable Future: Managing Aquaculture, Fishing, Trade and Development*. Corvallis, Oregon, USA: International Institute of Fisheries Economics & Trade (IIFET).

- Biloso, A. & Tollens, E. 2006. *République démocratique du Congo. Profil des marchés pour les évaluations d'urgence en sécurité alimentaire*. Rome: Programme alimentaire mondial, Service d'évaluation des besoins d'urgence (ODAN).
- Boelaert, E. 1988. « Les débuts de la SAB à l'Équateur (Zaïre) ». *Annales Æquatoria* 9: 51-69.
- Bombembu, I. & Imba, B. 1991. « Contribution à l'étude de commercialisation des produits agricoles (manioc et maïs) dans la localité Widjifake-Mbandaka (Équateur)-Zaïre ». *Tropicicultura* 9: 26-29.
- Bossekota W'atshia. 1978. « Essai d'analyse des effets sociaux des politiques de zaïrianisation, de radicalisation et de rétrocession dans une région du Zaïre: l'Équateur ». Mémoire. Bruxelles: Université libre de Bruxelles.
- Central African Program for the Environment (CARPE). 2005. *Les Forêts du bassin du Congo. Évaluation préliminaire*. En ligne sur: http://carpe.umd.edu/Documents/2005/focb_aprelimassess_fr.pdf (consulté le 15 mai 2014).
- Chausse, J.-P., Kembola, T. & Ngonde, R. 2012. « L'agriculture: pierre angulaire de l'économie de la RDC ». In Herderschee, J., Mukoko Samba, D. & Tshimenga Tshibangu, M., *Résilience d'un géant africain: accélérer la croissance et promouvoir l'emploi en République démocratique du Congo*, volume 2. Kinshasa: Mediaspaul.
- Colom, A., Bakanza, A., Mundeka, J., Hamz, T. & Ntumbandzondo, B. 2006. *The Socio-economic Dimensions of the Management of Biological Resources, in the Lac Tele-Lac Tumba Landscape, DRC-segment: a Segment-wide Baseline Socio-economic Study's Report*. Kinshasa: WWF & USAID.
- Coquilhat, C. 1888. *Sur le Haut-Congo*. Bruxelles: Éd. J. Lebescue.
- Coopération technique belge (CTB), Cellule SIG PREPICO-CTB. 2012 (février). *Carte générale avec les routes réhabilitées par la CTB et localisation des bacs*.
- de Beule, H., Jassogne, L. & van Asten, P. 2014. « Cocoa: driver of deforestation in the Democratic Republic of the Congo? ». *CCAFS Working Paper* 65. CGIAR Copenhagen: Research Program on Climate Change, Agriculture and Food Security (CCAFS). En ligne sur: <http://www.ccafs.cgiar.org> (consulté le 15 avril 2016).
- de Saint Moulin, L. 2010. *Villes et organisation de l'espace en République démocratique du Congo*. Tervuren-Paris: MRAC-L'Harmattan (coll. « Cahiers africains », n° 77).
- de Saint Moulin, L. 2011. « La répartition des enrôlés en 2011 et 2006 ». *Congo-Afrique* 459: 663-677. Kinshasa.
- Denis, J. 1957. « Coquilhatville: éléments pour une étude de géographie sociale ». *Annales Æquatoria* 20: 1-4. Mbandaka.
- Département de l'Agriculture et du Développement rural, République du Zaïre. 1985 (mai). *Région de l'Équateur. Étude régionale pour la planification agricole. Février 1983*. Division de stratégie et de planification agricole, Bureau de planification agricole.
- Département des Travaux publics et de l'Aménagement du territoire, République du Zaïre, Office des Routes. 1981 (mars). *Plan Mobutu. Programme routier 1982-1984. Fascicule 1: Routes nationales et régionales*.
- Dupain, J., Degrande, A., De Marcken, P., Elliott, J. & Nackoney, J. 2010. « Landscape Land Use Planning: Lessons Learned from the Maringa-Lopori-Wamba Landscape ». In Yanggen, D., Angu, K. & Tchamou, N. (éd.), *Landscape-Scale Conservation in the Congo Basin: Lessons Learned from the Central Africa Regional Program for the Environment (CARPE)*. IUCN - USAID/CARPE, pp. 46-60. En ligne sur: http://cmsdata.iucn.org/downloads/lessons_learned_chapter1_case_study3.pdf (consulté le 22 mars 2016).
- Dupain, J., Nackoney, J., Vargas Mario J., Johnson, Paul J., Bofaso Mange, F. & Fa, J. E. 2012. « Bushmeat characteristics vary with catchment conditions in a Congo market ». *Biological Conservation* 146: 32-40.
- du Preez, M.-L. & Sturman, K. 2009 (juin). *Seeing the Wood for the Trees: Forestry Governance in the DRC*. Johannesburg: South African Institute of International Affairs (« SAIIA Research Report », 4).
- Eba'a Atyi, Bayol, N. et al. 2008. *The Forests of the Democratic Republic of Congo in 2008 (chapitre 7)*. En ligne sur: http://carpe.umd.edu/Documents/2008/SOF_07_DR_Congo.pdf (consulté le 29 février 2016).
- Ekhassa Boyzibu & Oyo, P. 2012. *Le Paysage du lac Tele - lac Tumba*. Bogor, Indonésie: Center for International Forestry Research (CIFOR) (« COBAM Brief »).
- Ekongo Bosolo Esama, J.A. Chilla. 2008-2009. « Acteurs, enjeu et régulation dans la dynamique de la filière rizicole à Mbandaka en RD Congo. Essai d'analyse de l'impact des pratiques sur la sécurité alimentaire des ménages ». Mémoire de licence. Université de Liège.
- Fa, J., Currie, D. & Meeuwig, J. 2003. « Bushmeat and food security in the Congo basin: Linkages between wildlife and people's future ». *Environmental Conservation* 01: 71-78.
- Feronia. 2012 (dernière mise à jour). Site officiel. En ligne sur: <http://www.feronia.com/> (consulté le 23 mars 2015).
- Feronia. 30 mai 2014/28 novembre 2014/27 août 2014/29 mai 2015/28 août 2015. *Feronia INC. Management Discussions and Analysis*.
- Feronia. 2015 (10 août). *Feronia response to GRAIN report*. En ligne sur: <http://business-humanrights.org/en/dem-rep-of-congo-report-raises-concerns-about-land-grabs-inadequate-consultations-compensation-by-feronia-unilever> (consulté le 28 janvier 2016).
- FPM (Fonds pour l'inclusion financière en RD Congo). 2013 (décembre). *Planter une institution de microfinance ou une banque dans la province de l'Équateur (Mbandaka, Gemena, Bumba)*. Kinshasa. En ligne sur: <http://www.fpm>

- cd/fr/phocadownload/etude_sur_les_opportunités_d_investissement_dans_la_province_de_l_equate.pdf (consulté le 24 décembre 2015).
- Global Witness. 2015. *L'Impunité exportée. Comment les forêts du Congo sont exploitées illégalement pour le marché international*. Londres.
- GRAIN, RIAO-RDC. 2015 (juin). *Agrocolonialisme au Congo. Les institutions financières de développement européennes et américaines financent une nouvelle phase d'agrocolonialisme au Congo*. En ligne sur : <https://www.grain.org/fr/article/entries/5219-agro-colonialisme-au-congo-la-finance-de-developpement-europeenne-et-americaine-alimente-une-nouvelle-phase-de-colonialisme-en-rdc> (consulté le 28 janvier 2016).
- Greenpeace. 2007 (avril). *Pillage des forêts du Congo*. Pays-Bas. En ligne sur : <http://www.greenpeace.org/luxembourg/Global/luxembourg/report/2007/5/le-pillage-des-for-ts-du-congo.pdf> (consulté le 20 janvier 2016).
- Greenpeace. 2013 (mars). *Coupez! L'exploitation forestière illégale en République démocratique du Congo (RDC) – un mauvais scénario*. En ligne sur : <http://www.greenpeace.org/africa/Global/africa/publications/forests/Coupez.pdf> (consulté le 28 janvier 2016).
- Greenpeace. 2014 (4 février). «Importing timber from the Democratic Republic of Congo: a high-risk business for Europe. Case study II: the first confiscation of illegal timber under the EU timber regulation». En ligne sur : <http://www.greenpeace.org/eu-unit/Global/international/briefings/forests/2014/Importing-timber-from-DRC-2014.pdf> (consulté le 22 mars 2016).
- Greenpeace. 2014 (mars). *Échos de la forêt*. Bulletin 01.
- Harms, R. 1979. «Fish and cassava: the changing equation». *African Economic History* 7: 113-116.
- Hulstaert, G. 1979. «L'évolution de la production alimentaire des Nkundo (XIX-XX^{es} siècles). Un bilan partisan». *African Economic History* 7: 171-181.
- Hulstaert, G. 1986. «Aux origines de Mbandaka». *Annales Équatoria* 7: 75-147.
- Huybrechts, A. 1970. *Transports et structures de développement au Congo. Étude du progrès économique de 1900 à 1970*. Paris-La Haye: Mouton & IRES (collection «Recherches africaines», XII).
- Inogwabini Bila-Isia. 2013. «Fish species occurrence, estimates and human activities on the islands of the Congo river, Central Africa». *Environmental Biology of Fishes* 96 (10): 1289-1299. Dordrecht: Springer International Publishing AG.
- Inogwabini Bila-Isia. 2015. *Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar-Ngiri-Tumba-Maindombe*. En ligne sur : https://www.researchgate.net/publication/280037334_Fiche_descriptive_sur_les_zones_humides_Ramsar_-_Ngiri-Tumba-Maindombe (consulté le 15 avril 2016).
- Inogwabini Bila-Isia, Bewa Matungia, Longwango Mbende, Mbenzo Abokome & Tshimanga wa Tshimanga. 2007. «Great apes in the Lake Tumba landscape, Democratic Republic of Congo: newly described populations». *Oryx* 41 (4): 532-538.
- Inogwabini Bila-Isia, Mputu Dianda & Zanga Ligopa. 2007. *Using biological information on the Tilapia thollonii congicus breeding sites to delineate conservation sites in the Lake Tumba, Democratic Republic of Congo: a necessary step toward the conservation of the lake ecosystem*. WWF DRC. Université de Kinshasa. En ligne sur : [http://carpe.umd.edu/Documents/Partners/LacTumbaFishConservation_WWF2006\[1\].pdf](http://carpe.umd.edu/Documents/Partners/LacTumbaFishConservation_WWF2006[1].pdf) (consulté le 15 avril 2016).
- Inogwabini Bila-Isia & Zanga Ligopa. 2006. *Les Inventaires de poissons dans le lac Tumba, Congo Ngiri-paysage lac Tele - lac Tumba, segment RDC*. Rapport produit dans le cadre du CARPE (USAID & WWF). En ligne sur : http://carpe.umd.edu/Documents/Partners/InventairesPoissonsLacTumbaCongo_Ngiri_WWF2006%5B1%5D.pdf (consulté le 22 mars 2016).
- Kalibu Mino Kahozi. 2002 (septembre). *Informations générales sur les principales zones de pêche*. Ministère de l'Agriculture-Senadep.
- Kalonji, F. 1968-1969. «L'exploitation du cacao à Lukolela». Mémoire de licence. Université de Liège.
- Karsenty, A. 2012 (4 décembre). «Agriculture paysanne et déforestation en RDC: perspectives et apports des PSE». En ligne sur : http://www.wwf.be/_media/4_Alain%20Karsenty_CIRAD_226212.pdf (consulté le 23 février 2015).
- Khüne, K. 2005 (30 juillet). «Utilisation présente et future des forêts de l'Équateur dans la République démocratique du Congo. Rapport de voyage». The Rainforest Foundation. En ligne sur : http://www.kongo-kinshasa.de/dokumente/divers/kuehne_0507.pdf (consulté le 15 mai 2014).
- Kiyulu, J. 2009 (juillet). «La population peut faire changer la gouvernance forestière». *Arborvitae* numéro spécial «Renforcement des voix pour des choix meilleurs»: 10-11.
- Kokolo, E. & Lubamba, J.-B. 2012 (décembre). *État des lieux du processus de négociation des clauses sociales de cahier des charges et de l'exploitation artisanale de bois en RDC*. Kinshasa: Réseau Ressources naturelles (RRN/RDC).
- Konga Egbabe Lithobo. 1973-1974. «L'occupation économique de l'Équateur entre les deux guerres (1920-1940)». Mémoire de licence en histoire. Lubumbashi: UNAZA.
- La Voix du paysan*. 2012 (février), n° 17.

- Lederer, A. 1965. *Histoire de la navigation au Congo*. Tervuren : Musée royal de l'Afrique centrale (« Annales, série in-8°, sciences historiques », n° 2).
- Lederer, A. 1973. *L'Exploitation des affluents du Zaïre et des ports de l'intérieur de 1960 à 1971*. Bruxelles : Académie royale des sciences d'outre-mer.
- Lederer, A. 1978. *L'Évolution des transports à l'ONATRA durant les années 1960 à 1977*. Bruxelles : Académie royale des sciences d'outre-mer (collection « Mémoire de la classe des sciences techniques », NS, XVIII-4).
- Le Leader*. 2012 (juillet). « “Vous avez dit modernisation ? ”. Tour d'horizon des 7 sites de Bralima ».
- Lescuyer, G., Cerutti, P.O., Tshimpanga, P., Biloko, F., Adebu-Abdala, B., Tsanga, R., Yembe-yembe, R.I. & Essiane-Mendoula, E. 2014. *Le Marché domestique du sciage artisanal en République du Congo. État des lieux, opportunités, défis*. Bogor, Indonésie : CIFOR. En ligne sur : http://www.cifor.org/publications/pdf_files/OccPapers/OP-110.pdf (consulté le 28 janvier 2006).
- Lifendi Walo, S. 2006 (juillet). *Rapport des inventaires participatifs et multi-ressources de Bikoro de l'équipe de flore : volet produits forestiers non ligneux*. Innovative Resources Management/USAID.
- Logistics Cluster & WFP (PAM). 2013a (17 mai). *DRC Waterways and Main Ports Used for Humanitarian Transport*. Carte.
- Logistics Cluster & WFP (PAM). 2013b (30 août). *Aéroports et Aérodromes exploités par la Régie des Voies aériennes (RVA)*.
- Marcot, B.G. & Alexander, R. 2004 (15 décembre). *Exploratory Trip to Democratic Republic of the Congo. August 20-September 15, 2004*. Trip Report for International Programs Office. Washington, DC : USDA Forest Service.
- Matthes, H. 1964. *Les Poissons du lac Tumba et de la région d'Ikela. Étude systématique et écologique*. Tervuren : MRAC (« Annales du Musée royal de l'Afrique centrale, série 8, sciences zoologiques »).
- Mazoko Ngamokuba, J. 2011. « La population de Mbandaka face à la mondialisation. Cas de l'outil informatique ». Travail de fin de cycle. Mbandaka : Institut supérieur de développement rural (ISDR).
- Mbago-Bhunu, S. & Lotombe Bolema, G. S.d. « Improving cassava production and supply systems ». SNV.
- MECNT/SPIAF, Ministère de l'Environnement et de la Conservation de la nature et du Tourisme, Service permanent d'inventaire et d'aménagement des forêts (SPIAF). 2009 et 2013. *Cartes de concessions forestières*.
- Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, du Plan, de l'Éducation nationale et de l'Environnement, Conservation de la nature, Forêts et Pêche (RDC), PNUD/UNOPS, Programme national de relance du secteur agricole et rural (PNSAR). 1998 (octobre). *Monographie de la province de l'Équateur*. Kinshasa, 309 p.
- Ministère de l'Agriculture. 2010 (décembre). *Étude du secteur agricole-phase II. Plan directeur de développement agricole et rural. Province de l'Équateur*. Rapport final. TecSult International Limitée-GECT. En ligne sur : <https://lavoixdupaysancongolais.files.wordpress.com/2012/02/final-equateur-pdap-7-12-10-2.pdf> (consulté le 24 décembre 2015).
- Ministère du Plan (RDC), DSRP, UPPE-SRP, CP-SRP/Équateur. 2005 (avril). *Monographie de la province de l'Équateur*. Kinshasa, 110 p. Disponible en ligne : http://ruralcongo.cd/minider/images/pdf/monographie_equateur.pdf (consulté le 12 avril 2016).
- Minagrider. Secrétariat général de l'agriculture, pêche et élevage, Service national des Statistiques agricoles (SNSA). 2013 (avril). *Annuaire des statistiques agricoles (2006-2011)*.
- Misser, F. 2015 (septembre-octobre). « Le droit colonial prime sur celui des paysans ». *Défis Sud* 126 : 6-9.
- Mokolo, M. 2009 (18 juin). « Équateur : meilleurs poissons pour Kinshasa, fretins pour Mbandaka ». Syfia Grands Lacs/ RD Congo. En ligne sur : <http://www.syfia-grands-lacs.info/index.php?view=articles&action=voir&idArticle=1446> (consulté le 22 mars 2016).
- Monnerat, M. & Tchachou, B. 2014 (août). *Foresterie urbaine et agroforesterie pour l'adaptation et l'atténuation à Lukolela*. Bogor, Indonésie : Center for International Forestry Research (CIFOR) (« COBAM Brief »). En ligne sur : <http://www.cifor.org/library/5065/foresterie-urbaine-et-agroforesterie-pour-ladaptation-et-lattenuation-a-lukolela/> (consulté le 22 mars 2016).
- Motema. « Lettre des Ets Motema ». 2015 (10 mars). Kinshasa. En ligne sur : [http://www.bing.com/search?q=Motema.+Lettre+de+Ets+Motema+2015+\(10+mars\).&src=IE-SearchBox&FORM=IENTTR&conversationid=](http://www.bing.com/search?q=Motema.+Lettre+de+Ets+Motema+2015+(10+mars).&src=IE-SearchBox&FORM=IENTTR&conversationid=) (consulté le 28 janvier 2016).
- Motingea Mangulu. 2003. « Mbandaka-Coquilhatville (1883-2002) Échec d'un plan de développement exogène. Une lecture par la chanson populaire ». *Annales Equatoria* 24 : 179-204.
- Mputu, A. 2013. *Aquatic assessment in the lake Tumba Landscape, DR Congo*. Uppsala : Swedish University of Agricultural Sciences.
- Ndoye, O. & Awono, A. 2005 (décembre). *The Markets of Non-Timber Forest Products in the Provinces of Equateur and Bandundu Democratic Republic of Congo*. Technical Report. Congo Livelihood Improvement and Food Security Project (USAID). En ligne sur : https://www.researchgate.net/publication/268817019_THE_MARKETS_OF_NON_TIMBER_

- FOREST_PRODUCTS_IN_THE_PROVINCES_OF_EQUATEUR_AND_BANDUNDU_DEMOCRATIC_REPUBLIC_OF_CONGO (consulté le 14 mars 2016).
- Ndoye, O. & Tieguhong Chupezi, J. 2004 (août). « Forest resources and rural livelihoods : the conflict between timber and non-timber forest products in the Congo Basin ». *Scandinavian Journal of Forest Research* 19 (supplément 004) : 36-44.
- Noualhat, L. 2007 (28 mai). « L'Eden d'Eala ». *Libération*.
- Ngalamulume Tshiebue, G. S.d. « Stratégie et pratiques paysannes de lutte contre la pauvreté et les inégalités en RD Congo ». Centre de Recherche-action en population, environnement et développement (CRAPED)- ISDR/Tshibashi. En ligne sur : http://jourdev.gretha.u-bordeaux4.fr/sites/jourdev.gretha/IMG/pdf/2b_ngalamulume_tshiebue.pdf (consulté le 22 mars 2016).
- OI-FLEG (Observation indépendante de la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance), RDC. 2012 (8-29 août). *Rapport de mission de terrain n° 4. Resource Extraction Monitoring (REM)*.
- ODIO Ons'Osang. 1992. « Histoire de quelques avenues de Mbandaka ». *Annales Aequatoria* 13 : 125-136.
- Omasombo Tshonda, J. (dir.). 2012. *Kwango. Le pays des Bana Lunda*. Tervuren-Bruxelles-Kinshasa : Musée royal de l'Afrique centrale-Le Cri-Édition-Buku (coll. « Monographies des provinces de la RD Congo », vol. 3).
- Omasombo Tshonda, J. (dir.). 2013. *Sud-Ubangi, bassin d'eau et espace agricole*. Tervuren-Bruxelles : Musée royal de l'Afrique centrale-Samsa Éditions (coll. « Monographies des provinces de la RD Congo », vol. 4).
- Otraco. 1970 (juillet). *Étude des ports et des transports fluviaux*. Programme des Nations unies pour le développement. RDC. Rapport final. Tome IIa. Otraco.
- Peemans, J.-Ph. 2008. « Modernisation capitaliste et destruction de la paysannerie : quelle alternative pour le XXI^e siècle ? ». Communication à la Rencontre Réseau Defensa Humanidad et Forum mondial des Alternatives, Caracas, 13-19 octobre 2008.
- Pigeaud, F. 2015 (19 juillet). « L'Agence française de développement est accusée d'accaparement foncier en RDC ». *Mediapart*.
- Pagezy, H. 1992. « Le système agraire des Ntomba du lac Tumba : stratégies saisonnières et interactions bioculturelles ». In Blanc-Pamard Chantal (éd.), *Dynamique des systèmes agraires : la santé en société, regards et remèdes*. Paris : ORSTOM.
- Pagezy, H. 2006. « Le contexte magico-religieux de la pêche au lac Tumba : entre le "normal" et l'insolite ». *Journal des africanistes* 76 (2) : 44-62.
- Pagezy, H. 2013. « Biodiversité et équilibre du régime alimentaire. Le cas des Ntomba de la forêt inondée (Cuvette centrale, République du Congo) ». *Revue d'éthnoécologie* 3.
- PNUD. 2009 (mars). *Province de l'Équateur. Profil résumé. Pauvreté et conditions de vie des ménages*. En ligne sur : http://www.cd.undp.org/content/dam/dem_rep_congo/docs/povred/UNDP-CD-Profil-PROVINCE-Equateur.pdf (consulté le 4 décembre 2015).
- PRAPE (Programme de relance agricole dans la province de l'Équateur). 2012. *Rapport de supervision du 15 octobre au 5 novembre 2012*. Fida, division Afrique de l'Ouest et du Centre, département Gestion des programmes, RDC.
- PRAPE (Programme de relance agricole dans la province de l'Équateur). 2013 (22 avril-6 mai). *Rapport de supervision*. Secrétariat de l'agriculture pêche et élevage, site officiel. En ligne sur : <http://www.agriculture-rdc.net/agri/> (consulté le 4 décembre 2015).
- Punga Kumanenge. 2011 (12-14 mai). « Surveillance de la biodiversité. Cas de Bobangi ». *Congo network. Workshop. Kisangani, 12-14 mai 2011*. En ligne sur : http://www.congobiodiv.org/sites/default/files/surveillance_de_la_biodiversite.pdf (consulté le 28 janvier 2016).
- Pynaert, L. 1957. « Le jardin d'Eala ». *Zooleo* 37 : 3. En ligne sur : http://www.nzenzeflowerspauwels.be/Eala_Pynaert.pdf (consulté le 15 avril 2016).
- Radio Okapi. 2008 (29 avril). « Mbandaka : le chantier naval de l'ONATRA en difficulté ».
- Radio Okapi. 2011 (9 novembre). « Équateur : les usagers de la route Mbandaka-Bikoro réclament son entretien ».
- Radio Okapi. 2014 (24 juin). « RDC : la pêche demeure à 99 % artisanale ».
- SICAI (Società d'ingegneria e consulenza attività industriali). 1977 (juin). *Étude agro-socio-économique de l'Ouest du Zaïre. Le secteur primaire. Plantations et élevages*. Volume JSH-EO-4-3. Kinshasa : République du Zaïre-SICAI.
- Tollens, E. 2003 (février). « L'état actuel de la sécurité diagnostic et perspectives ». *Working Papers* 77. En ligne sur : <http://www.biw.kuleuven.be/ae/clo/wp/tollens2003a.pdf> (consulté le 24 décembre 2015).
- Tshitebua Mukanya, T.-H. 2012 (février). « Démarrage d'un processus Forêt Modèle en Équateur (RDC) ». Réseau des forêts modèles en Afrique (RFMA). Kinshasa : Université de Kinshasa.
- Tshonga Onyumba & Malumba Kabasele. 1996. « Mesures et poids aux marchés de Mbandaka ». *Annales Aequatoria* 17 : 417-422.
- Twagirashyaka, F. & Inogwabini, B.I. 2009. « Lake Télé-Lake Tumba Landscape ». In De Wasseige, C., Devers, D., De Marcken, P., Eba'a, R. A., Nasi, R. & Mayaux, P. (éd.). *The Forests of the Congo Basin - State of the Forest 2008*. Publications Office of the European Union, pp. 305-316.

- Unilever. 2015. «Unilever response to GRAIN report». En ligne sur: <http://business-humanrights.org/en/dem-rep-of-congo-report-raises-concerns-about-land-grabs-inadequate-consultations-compensation-by-feronia-unilever> (consulté le 28 janvier 2016).
- USAID/CLIFS. 2006 (juillet). *Congo Livelihood Improvement and Food Security Project. End of Project Survey*. Washington: USAID.
- Van Leynseele, P. 1979. « Les transformations des systèmes de production et d'échanges de populations ripuaires du Haut-Zaïre ». *African Economic History* 7: 117-129.
- vanden Bossche, J.-P. 1986 (octobre). *Rapport d'une étude de faisabilité concernant un projet d'assistance technique aux pêcheurs et pisciculteurs de Mbandaka et environs (République du Zaïre, région de l'Équateur)*. Mbandaka: Coopération agricole belgo-zaïroise.
- Veys, S. 1955-1956. « Quelques aspects de l'élaboration d'un paysannat indigène en territoire d'Ingende, province de l'Équateur, Congo belge ». Mémoire de licence. Université de Paris, Institut d'études politiques, Centre d'études africaines.
- Yambayamba Shuku, N. 2003 (novembre). *Quelques observations relatives aux interactions entre populations rurales et concessions forestières en RDC*. Rapport d'appui à la Revue économique du secteur forestier. Kinshasa. En ligne sur: <http://siteresources.worldbank.org/EXTINSPECTIONPANEL/Resources/Annex26.pdf> (consulté le 22 mars 2016).

**LA DÉMOGRAPHIE
ET LES INFRASTRUCTURES SOCIALES**

INTRODUCTION

La répartition de la population au sein du district de l'Équateur a déjà fait l'objet de nombreuses tentatives d'explications et pose toujours question. C'est le district de la province de l'Équateur le moins peuplé; une situation qu'il doit en partie à son positionnement géographique au cœur de la Cuvette centrale réputée pour ses faibles densités de population. Mais ses médiocres performances démographiques sont le plus souvent masquées par l'importance de la ville de Mbandaka au bord du fleuve. Du fait de sa situation géographique privilégiée au confluent du Congo et de la Ruki, cet ancien poste s'est petit à petit muté en ville. Ce modeste noyau de peuplement « artificiel », composé essentiellement de travailleurs et d'anciens soldats, est devenu un centre administratif et économique influent et compte, en 2010, plus de 600 000 habitants selon le ministère du Plan (en comptant les quartiers périphériques). Grand carrefour commercial en constante évolution, on y observe, actuellement, l'abandon progressif, par les commerçants, du centre (la cité) pour les quartiers périphériques de construction anarchique, où se tiennent désormais les marchés les plus dynamiques de la région.

La pauvreté est excessivement élevée dans l'Équateur; les conditions de vie y sont parmi les moins satisfaisantes de la RDC²⁵⁵. Les conséquences de la guerre (1998-2001) sont encore perceptibles aujourd'hui, surtout dans les territoires de Basankusu et une partie du territoire de Bolomba qui étaient situés en zone rebelle (MLC). La précarité de la situation socio-économique est tangible à travers les

innombrables cas de malnutrition, la résurgence de maladies épidémiques et d'origine hydrique et le déploiement d'activités économiques de survie au détriment de l'environnement. Les conflits récents des Enyele qui avaient démarré au Sud-Ubangi (Kungu) et s'étaient étendus au district via Bomongo, Mankanza, Lukolela et enfin, Mbandaka, n'ont fait qu'empirer la situation (déplacements de population, etc.). Les infrastructures de santé qui, théoriquement, sont en nombre suffisant ne sont en réalité pas bien réparties sur le territoire, laissant de vastes zones dépourvues de couverture médicale. De nombreux ménages n'ont ni les moyens matériels ni les moyens financiers pour envoyer leurs malades dans les infrastructures sanitaires adéquates. La qualité des soins qui y sont prodigués est souvent médiocre: les infrastructures sanitaires, quelles qu'elles soient (PS, CS, HGR), souffrent de déficiences non seulement matérielles, mais aussi humaines. Le nombre de médecins est très restreint; il est rare, par exemple, qu'un centre de santé (CS) en dispose d'un. Le budget attribué par ménage aux soins de santé est deux fois moins élevé qu'à Kinshasa, alors que la situation sanitaire du district n'est pas brillante. De nombreuses maladies, qui sont depuis longtemps éradiquées en Europe, favorisées par des conditions climatiques, physiques et hygiéniques adéquates (environnement équatorial et marécageux) y refont régulièrement surface (maladies diarrhéiques, choléra, *monkeypox*, etc.). Mais c'est le paludisme qui est en tête des maladies les plus fréquentes; il est la cause d'un tiers des hospitalisations. Alors que le district est localisé dans une région qui ne souffre pas de déficit pluviométrique (au contraire), la majorité de la population n'a pas accès à l'eau potable. La situation alimentaire précaire donne lieu à de nombreux

255 L'incidence de la pauvreté y était de 93,6 % en 2005 (PNUD 2009: 5).

cas de malnutrition. Lorsque ce n'est pas la quantité alimentaire qui est incriminée, ce sont les maladies ou encore le manque de connaissance nutritionnelle.

La situation en termes d'instruction est meilleure pour les hommes que pour les femmes, dont la moitié ont dû s'arrêter après les primaires. La plupart des hommes du district sont arrivés au niveau secondaire, sans toutefois tous l'achever. Cependant, il est assez rare, tant chez les hommes que chez les femmes, de ne pas bénéficier d'instruction (c'est le cas de bien moins d'une personne sur dix). Le district de l'Équateur est clairement privilégié par rapport à ses voisins (à l'exception de la Mongola qui a bénéficié le plus tôt des meilleures institutions pour l'enseignement), une situation qui est sans doute liée à l'histoire culturelle de la région, qui a été évangélisée très tôt. Un

grand réseau scolaire (protestant et catholique) s'y est établi, caractérisé par le rayonnement de deux foyers culturels dominants (les scheutistes de Mankanza et les pères du Sacré-Cœur de Bamanian), qui ont marqué de leur antagonisme l'ensemble de la province. De nombreuses élites du pays sont issues des filières éducatives de l'Équateur.

Loin d'être exhaustive, cette partie sera divisée en trois sections : la première sera consacrée à la démographie et étudiera la répartition de la population sur le territoire et le processus d'urbanisation, en se focalisant plus précisément sur la capitale provinciale de Mbandaka. Ensuite, nous tenterons de dresser le paysage de la situation sanitaire de la province. Enfin, nous apporterons quelques éléments sur les structures éducatives du district.

CHAPITRE 5

QUELQUES ÉLÉMENTS POUR UNE ÉTUDE DÉMOGRAPHIQUE

1. GÉOGRAPHIE HUMAINE : LA RÉPARTITION DE LA POPULATION

1.1. LE DISTRICT AU SEIN DE LA PROVINCE DE L'ÉQUATEUR

Bien moins peuplé que ses voisins (le Sud-Ubangi et la Mongala), qui concentrent de gros noyaux de peuplement (Gemena et Bumba), le district de l'Équateur présente la démographie la plus faible de la province de l'Équateur²⁵⁶, si l'on ne prend pas en compte Mbandaka. Sa superficie couvre environ 30 % de la province de l'Équateur, tandis que sa population ne représente que 18 % de la population provinciale²⁵⁷. La faible démographie du district de l'Équateur est souvent masquée par les performances de la ville de Mbandaka (graphique 1).

En excluant Mbandaka du district de l'Équateur, la courbe d'évolution de la population du district (graphique 2) est constamment la moins élevée de la province (avec le Nord-Ubangi) sur les cinquante dernières années. Et l'écart avec la Mongala, et surtout le Sud-Ubangi, ne fait que se creuser. En 2010, le district de l'Équateur, avec ses 10 hab./km² (Mbandaka non compris), accuse même une densité démographique inférieure à la moyenne nationale.

256 Selon le Service national des statistiques agricoles (SNSA), la population rurale de l'Équateur s'élève, en 2011, à 7 302 460 habitants. Si l'on prend en compte que la majorité des habitants de la province est une population rurale, ce chiffre concorde plus ou moins avec l'estimation faite par de Saint Moulin (2010) : 7 229 376 habitants au total (Minagrider 2013 : 5 ; de Saint Moulin 2011 : 675).

257 Le Sud-Ubangi et la Mongala, qui ne représentent qu'un quart de la superficie provinciale, concentrent la moitié de la population. Les pourcentages sont calculés selon les estimations chiffrées par de Saint Moulin (2011 : 674-675).

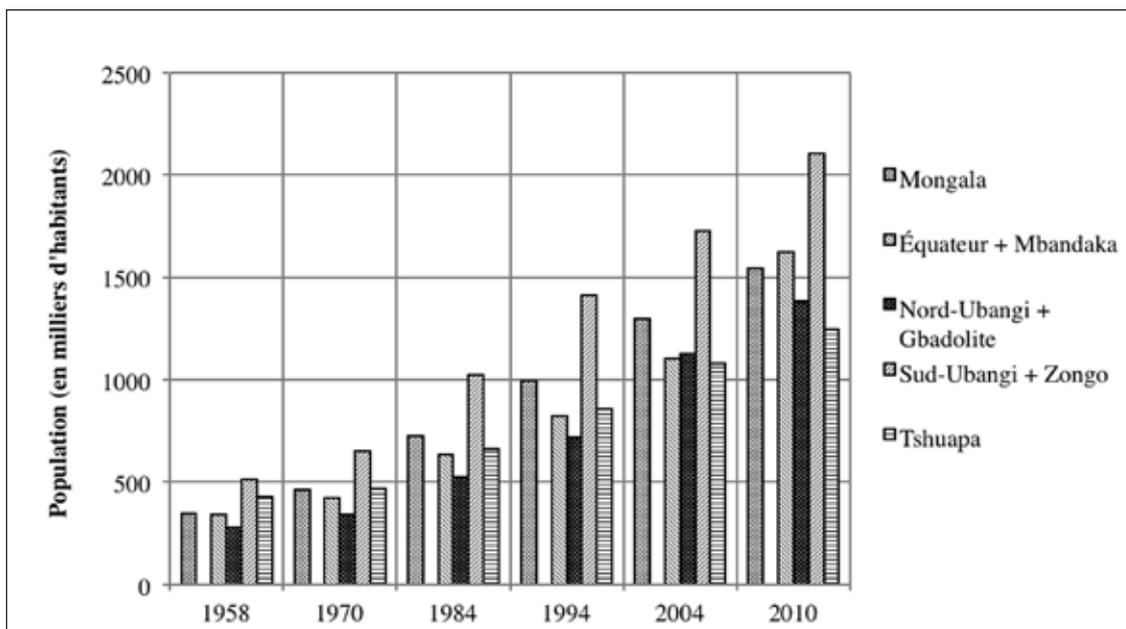
En effet, sur la carte de densité de population de 2010 réalisée par le père Léon de Saint Moulin, on observe, au Nord-Ouest du pays, un espace contrasté, partagé entre une zone foncée (forte densité) plus au nord du fleuve, qui s'étend de Kungu à Bumba en passant par Gemena, et une zone beaucoup plus claire, de faible densité, au sud (de Saint Moulin 2011 : 667). Cette dernière, la Cuvette centrale, couvre une région de végétation primaire et dense (forêt), caractérisée par de faibles densités démographiques. Elle est réputée pour être le berceau de populations au taux d'infécondité élevé. Bien que peu peuplée dans l'ensemble, cette région est parsemée de zones un peu plus habitées, notamment aux environs du fleuve (Mbandaka) et du lac Ntomba (Bikoro).

Le dynamisme démographique mitigé au sud de la province de l'Équateur, qui contraste fortement avec la situation démographique positive qui prévaut au nord du fleuve, avait déjà été remarqué au XIX^e siècle²⁵⁸. En parcourant la région en 1896, van Gele écrivait, dans ses carnets de voyage retranscrits dans le *Mouvement géographique*, à propos de « la différence de peuplement entre le nord et le sud du deuxième parallèle » (Kajyibwami 1974 : 50).

Des années plus tard, en 1968, Claudine Huysecom-Wolter relevait aussi, au sein de la population rurale, une « forte opposition entre la situation démographique des territoires au nord du deuxième parallèle (Banzyville, Bosobolo, Budjala, Bumba, Businga, Gemena, Kungu, Libenge, Lisala) et celle des territoires au sud de ce parallèle » (Huysecom-Wolter 1964 : 6).

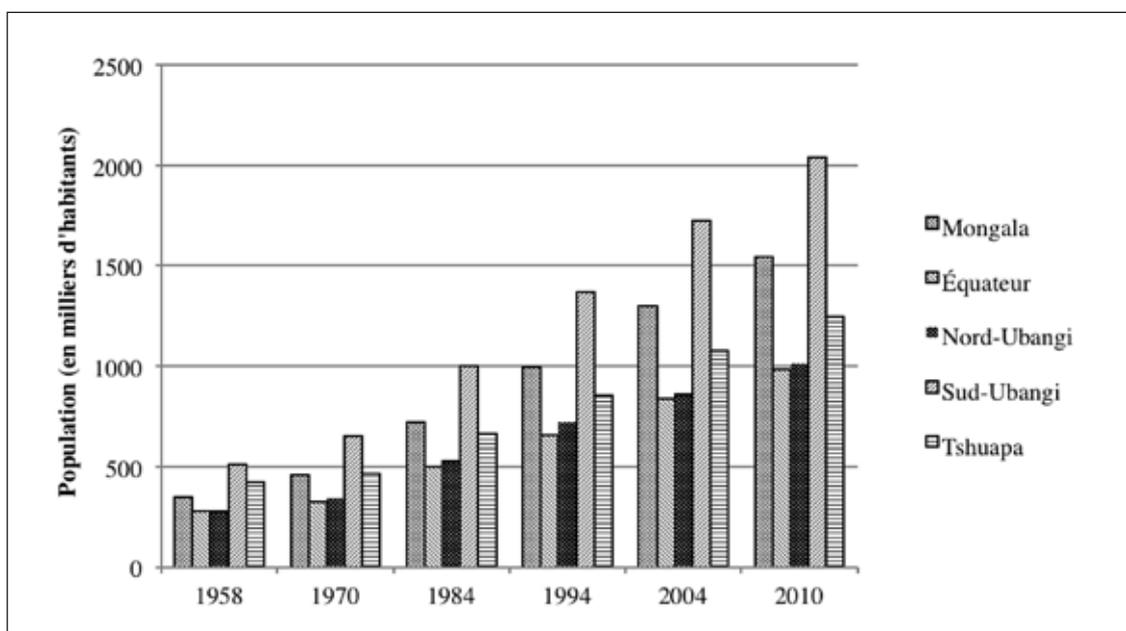
258 Il s'agit d'estimations approximatives issues d'observations hâtives des premiers explorateurs, mais il s'agit des seules sources sur la démographie de l'Équateur dont nous disposons pour cette période (Nseke Kissumani 1974 : 72).

Graphique 6.1. Répartition de la population par district de la province de l'Équateur



Sources : d'après : Ngondo a Pitshandenge, de Saint Moulin & Tambashe (1992 : 494-495) (années 1958 à 1994) ; de Saint Moulin (2006 : 104) (année 2004) ; de Saint Moulin (2011 : 674-675) (année 2010).

Graphique 6.2. Répartition de la population par district de la province de l'Équateur (Zongo et Mbandaka exclus)



Sources : d'après : Ngondo a Pitshandenge, de Saint Moulin & Tambashe (1992 : 494-495) (années 1958 à 1994) ; de Saint Moulin (2006 : 104) (année 2004) ; de Saint Moulin (2011 : 674-675) (année 2010).

1.2. RÉPARTITION DE LA POPULATION AU SEIN DU DISTRICT

L'espace du district de l'Équateur fait partie de la Cuvette centrale qui, selon Pierre Gourou, constitue « une marquerie d'espaces faiblement ou médiocrement peuplés [...] » (Gourou 1955 : 58; Nseke Kissumani 1974 : 61). La population riveraine, que Stanley décrivait comme abondante tout le long du fleuve, s'échelonne en petits ensembles sporadiques (Lukolela, Gombe, Ntomba, Irebu, Bangata, Bolombo, Ndobu). Pierre Gourou décrit les espaces inhabités de la Cuvette. Ils correspondent souvent à des milieux inhospitaliers comme les marécages de la Ngiri, entre le Congo et l'Ubangi, ou les marais sur la rive droite de la basse Ruki, entre Ingende et Eala : « ces surfaces désertes se trouvent, d'autre part, sur des faîtes d'interfluve. Le plus remarquable à cet égard est le faite d'interfluve entre le Lopori et le Congo : sur 500 km de long, depuis Yahuma jusqu'au confluent de la Lulonga (c'est-à-dire du Lopori) » (Gourou 1955 : 63). À côté de ces zones « de vide démographique », le district de l'Équateur compte tout de même des îlots de peuplement dont les principaux se situent à l'est du lac Ntomba (le pays des Ekonda), dans la région du lac et dans les environs du chef-lieu de Bomongo (Nseke Kissumani 1974 : 62-63; Gourou 1955 : 63).

Pour une description plus affinée de la répartition démographique, les cartes de densité dessinées par Pierre Gourou et reprises quelques années plus tard par Claudine Huysecom-Wolter (1964) sont utiles. La carte de la répartition de la population par point présente une certaine polarisation démographique autour des centres de Lukolela, Mbandaka, Ingende, Basankusu et autour de Bolomba, en émergence. On y distingue également le regroupement de la population autour des voies fluviales et principales routes²⁵⁹ ainsi qu'une concentration de la population dans l'ensemble du territoire de Bikoro qui est toujours d'actualité (cf. graphique densité par territoire). Ces poches démographiques sont situées dans des zones présentant une densité de 4 à 20 hab./km². On observe aussi certains vides démographiques dans le district, souvent situés en bordure du fleuve, au Nord et à l'intérieur des terres (dans le territoire d'Ingende, à l'exception de l'extrême Nord-Ouest), de Bolomba, de Mankanza

et surtout de Bomongo et Lukolela, qui sont quasi déserts (Nseke Kissumani 1974 : 61-64).

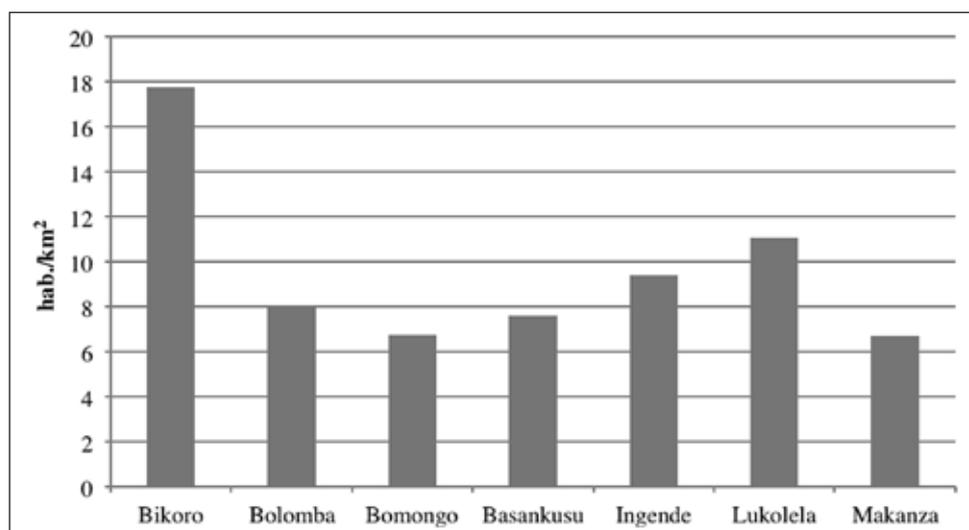
En étudiant la physionomie démographique du district territoire par territoire, toujours d'après les mêmes cartes, Bomongo apparaît très peu peuplé, à l'exception de son centre, qui regroupe une population plus importante (avec une densité oscillant entre 10 et 20 hab./km²). Basankusu est plus peuplé, dans l'ensemble, que Bomongo (entre 4 à 20 hab./km²), mais présente cependant un petit clivage démographique entre ses parties nord (4 à 10 hab./km²) et sud (20 hab./km²). Bolomba est un territoire avec une densité très faible. À part le nord-est du territoire, dont la densité varie entre 4 et 10 hab./km², le reste du territoire est presque vide de population, avec quelques zones de maximum 4 hab./km². Comme c'est le cas pour Basankusu, à Bolomba c'est le long des grands affluents que se regroupe la majorité de la population (Lopori, Lulonga, embouchure de la Ruki-Busira). Le territoire d'Ingende est, dans l'ensemble, peu peuplé. Sa partie sud-est est carrément vide d'habitant, à l'exception de deux bandes de peuplement : une partie limitée au nord par la Ruki, à l'ouest par la frontière du territoire, à l'est par Mokundo et au sud par la limite de la province (4 à 20 hab./km²) et la zone de l'embouchure de Lukundji dans la Ruki. Le territoire de Bikoro, quant à lui, possède un certain dynamisme démographique (4 à 20 hab./km²) qu'il doit à son centre, la région du lac Ntomba, qui est très peuplée. Le sud et le nord-ouest du territoire sont légèrement moins peuplés (Nseke Kissumani 1974 : 64; 65; Huysecom-Wolter 1964 : 9).

En 1994, sans compter Mbandaka, la densité démographique de la zone de Bikoro (considérée comme la plus peuplée) est estimée à 13 hab./km². La densité est de 6,2 hab./km² autour de Mankanza, 5 hab./km² autour de Lukolela et 4 hab./km² seulement autour de Bomongo (Ministère de l'Agriculture... 1998 : 17).

Entre 1994 et 2003, on peut remarquer que les données démographiques des territoires de Bomongo, Bolomba et Mankanza n'ont pas sensiblement augmenté, à cause, principalement, des effets de la guerre 1998-2002. Ces trois territoires ont été occupés (certains à moitié) soit par les armées gouvernementales soit par celles du Mouvement de libération du Congo-MLC. Pendant le conflit, une partie de la population avait émigré, principalement dans la ville de Mbandaka.

259 C'est la carte des points qui est la plus illustrative du phénomène de regroupement des villages le long des routes.

Graphique 6.3. Ventilation des densités de population par territoire du district de l'Équateur en 2010



Source: de Saint Moulin (2011 : 674).

Tableau 6.1. Évolution démographique du district de l'Équateur de 1994 à 2003

Entité	Population en 1994	Population en 2003
Ville Mbandaka	218 692	682 502
Territoire de Basankusu	153 810	339 424
Territoire de Bikoro	184 123	244 808
Territoire de Bolomba	136 970	130 896
Territoire de Bomongo	47 153	58 909
Territoire d'Ingende	120 129	188 533
Territoire de Lukolela	72 978	122 308
Territoire de Mankanza	37 048	41 447
Total	970 903	1 808 827

Sources: 1994: Ministère de l'Agriculture... 1998: 17; 2003: équipe locale.

Actuellement, c'est toujours le territoire de Bikoro le plus peuplé, et la répartition de sa population au sein du territoire ne semble pas avoir changé dans ses grandes lignes par rapport à celle qui prévalait à la fin de la colonisation: la population est toujours concentrée autour du lac Ntomba (tableau 2). Les chiffres démographiques plus récents, disponibles

pour le territoire qui occupe 13 % de la surface du district, mais concentre tout de même un quart de la population, sans compter la ville de Mbandaka, varient selon les sources. Alors que les estimations de Léon de Saint Moulin publiées en 2011 comptent 246 024 habitants, l'administration territoriale²⁶⁰ estimait la population à 318 576 personnes (déjà en 2006), soit une différence de presque 75 000 personnes entre les deux sources. Cet exemple, un parmi d'autres, illustre les nombreuses divergences en matière de statistique démographique et questionne leur fiabilité.

Bien que la Cuvette centrale ait toujours été caractérisée par une faible démographie, le territoire de Bikoro semble sortir du lot. Depuis l'époque coloniale, le lac Ntomba a été un endroit prisé pour l'installation de missions catholiques et protestantes (de Bikoro et Ntongo), d'écoles, de centres de recherche (IRS-Mabali), et de grandes plantations d'hévéa et de café (Équatoria, Cultures zaïroises) (Pagezy 1991 : 83), attirant ainsi une population plus importante que dans le reste du district²⁶¹. Dans les

260 Nous n'avons pas d'information quant à la source utilisée par WWF (Alejandra Colom), cependant tout porte à croire qu'il s'agit de chiffres en provenance de l'administration territoriale.

261 Le lac Ntomba est entouré de 31 villages (Bikoro, Nyange, Ibonzi, Mpotia, Ntongo, Mabali, Mabinza, Nkonga, Lohenge, Mbiemokeli, Nkoso 1, Nkoso 2, Mwebe, Zamba Lobela, Kotoli, Moboanga, Ituta, Nkake, Boongo, Mboboko, Ngelo Monzoi, Botwali) dont la population varierait entre 500 et 11 000 habitants (Akwah & Yoko 2004; Inogwabini Bila-Isia & Zanga Lingopa 2006 : 4).

Tableau 6.2. Population du territoire de Bikoro (par secteur) en 2010

	Superficies (km ²)	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total 2010	Total 1984*
Secteur Elanga							
Bofidji Est		5 343	5 484	5 638	5 831	22 296	2 442
Bofidji Ouest		1 008	589	1 233	1 178	4 008	6 966
Indjolo		1 985	1 981	2 345	2 320	8 631	2 795
Total	3 560	8 336	8 054	9 216	9 329	34 935	
Secteur Ekonda							
Bokengia baina		4 538	4 830	5 695	5 684	20 747	10 288
Bosanga		2 620	3 581	3 365	3 144	12 710	4 177
Ilokwapela		2 756	2 560	3 071	3 445	11 832	7 896
Loondo		5 468	5 926	5 518	5 782	22 694	9 236
Maringo		3 505	3 630	3 930	4 032	15 097	8 889
Yoloyeloko		4 002	4 323	4 711	5 282	18 318	11 400
Total	3 652	22 889	24 850	26 290	27 369	101 398	
Secteur du lac Ntomba							
Bonsende		6 729	6 184	10 795	10 810	34 518	2 022
Besongo I		4 443	5 863	5 356	7 530	23 192	3 470
Besongo II		5 386	6 154	5 387	6 604	23 531	7 864
Bonginda		6 311	6 614	6 053	6 152	25 130	3 061
Botwali		3 387	3 532	5 527	6 223	18 669	/
Bosanga Ntomba		1 611	1 535	1 616	1 802	6 564	1 571
Ntomba Nkole		9 747	9 534	10 092	11 543	40 916	10 544
Lokongo		2 091	2 601	2 475	2 556	9 723	1 738
Total	6 624	39 705	42 017	47 301	53 220	182 243	/
TOTAL		70 930	74 921	82 807	89 918	318 576	

* Certains groupements recensés en 1984 n'apparaissant plus dans les estimations de population de 2010, nous avons décidé de ne pas faire les totaux.

Source : Tshitebua Mukanya (2012 : 27-28) [qui cite comme référence WWF (2006)].

années 1970, Bikoro connaît un essor démographique sans précédent (chez les Ntomba), qui doit être attribué à l'amélioration de l'état sanitaire des populations via la distribution de plus en plus effective des antibiotiques. Selon Hélène Pagezy, les antibiotiques auraient eu un effet salvateur sur les maladies vénériennes dont souffrait la population : « En 1990, les femmes non ménopausées ne consultaient plus pour stérilité comme en 1970, mais pour... hyper fécondité, ayant mis au monde plus de cinq enfants avant 35 ans, soit bien avant la ménopause ! » (Pagezy 2013 : 59). Ce phénomène va mener à une poussée démographique dans les années 1990, notamment observée au sein du village Nzalekenga.

C'est dans ce contexte que les campements de pêche vont devenir de plus en plus nombreux et que certains sont devenus permanents au bord du lac Ntomba (Pagezy 2013 : 59). La population à certains endroits y a été multipliée par dix entre 1984 et 2010 (cf. Bonsende).

1.3. TENTATIVES D'EXPLICATION

Mais où peut-on chercher les origines de ces contrastes démographiques régionaux ? Quels ont été les grands facteurs qui ont déterminé la formation de cette « mosaïque de peuplement humain », comme la nomme Pierre Gourou, dans la Cuvette ?

Avant de tenter de répondre à ces questions, se prévenant des éventuelles critiques, il prévenait : « [...] les explications [en ce qui concerne la répartition des densités de population au Congo] ne sauraient être simples, elles sont alourdies de multiples interdépendances. Une explication n'est valable que dans le rapport avec d'autres explications, isolée, elle perd toute force convaincante » (Gourou 1955 : 1).

Nous n'avons pas l'ambition d'expliquer la répartition de la population dans le district de l'Équateur, là n'est pas l'objectif de ce chapitre. Nous allons, dans la mesure du possible, parcourir différentes tentatives d'explication de nombreux auteurs et démographes qui se sont penchés sur la question. Pierre Gourou avait déjà effectué l'exercice sommairement en reprenant certaines tentatives d'explication portant sur les caractéristiques physiques du milieu (insalubrité, reliefs et sols, forêt), qu'il avait rejetées d'emblée. Selon lui, si certaines zones marécageuses ne peuvent physiquement pas abriter une densité démographique importante, ce ne sont pas, de manière générale, les facteurs physiques qui peuvent expliquer la répartition de la population, du moins dans son entièreté. Sa propre opinion sur la question est par ailleurs complètement dépassée : « la cause principale de faibles densités de la population habituelles au Congo belge paraît en définitive être la médiocre aptitude à l'organisation de l'espace qu'ont montrée les populations indigènes [...] » (Gourou 1955 : 160 ; Nseke Kissumani 1974 : 68). En définitive, on navigue entre des causes relatives aux effets de la colonisation (exploitation humaine, déplacements de population, contaminations), des processus enclenchés au sein de certains groupes déjà bien avant la pénétration européenne, et enfin le phénomène de la dénatalité chez certains peuples²⁶². Celle-ci a été reconnue comme la principale cause de la régression démographique en Équateur. Ce sont d'ailleurs ces thèmes, la dénatalité et la dépopulation, qui ont dominé toute la littérature démographique coloniale avec un focus particulier sur l'Équateur (Sanderson 1999 : 13, 17).

262 Ces sujets ont été traités par des médecins, démographes, sociologues dans des contextes culturels et intellectuels spécifiques qui ont donné lieu à une littérature connotée. Pour décrypter le discours démographique colonial, voir l'article de Jean-Paul Sanderson (1999) « Le discours démographique colonial belge à l'épreuve de l'analyse du contenu ».

1.3.1. LE DÉPEUPLEMENT DES RIVES DU FLEUVE AU DÉBUT DU XIX^E SIÈCLE

Les premières observations à caractère démographique²⁶³ le long des rives du fleuve, bien que lacunaires et subjectives²⁶⁴, étaient assez optimistes. Stanley trouvait, en 1888, que la région était très peuplée; ce qu'il expliquait par l'agriculture, la pêche et l'existence d'échanges commerciaux importants. Les agglomérations, comme celles de Mbandaka, Lolanga, Mankanza et Bobeka comptaient des milliers d'hommes. Les Blancs qui avaient visité les populations de l'intérieur, dans les bassins de la Lulonga et de la Ngiri, firent le même constat. Des témoignages rapportés par Wauters dans le *Mouvement géographique* décrivaient ainsi les abords du fleuve : « la population est dense et nous réserve un accueil chaleureux; certains plateaux sont très peuplés notamment ceux de Bolongo, Bosombe et Basankusu. La population est également dense dans le bassin de la Lulonga-Lopori » (Wauters 1885 : 68, cité par Nseke Kissumani [1974 : 78]).

Mais quelques années plus tard, ce sont des observations bien plus pessimistes qui seront rapportées pour la même région : les rives du fleuve qui avaient été si peuplées ont rapidement été désertées. Alexandre Delcommune décrit la situation démographique d'alors en ces termes :

« En 1895-1896, nous constatâmes aussi que le nombre de villages indigènes des bords mêmes du Congo et de beaucoup de ses affluents avait déjà diminué sensiblement. Lors de notre dernier voyage en 1909, ce fut avec une réelle tristesse que nous retrouvâmes déserts, à peu d'exceptions près, les milliers des kilomètres des rives au pied desquelles s'allonge l'immense ruban du grand fleuve africain que nous avions admiré, vingt ans auparavant, si animé, si plein de vie. Des agglomérations nombreuses aux huttes grandes, bien faites souvent très propres; de puissantes tribus Bayanzis, Ngombes, Bangalas, etc., il ne restait que des petits villages, aux huttes éparses, occupées par quelques nègres misérables, apeurés par une domination peut-être

263 Cf. Henri Morton Stanley, Camille Coquilhat, Alexandre Delcommune et John Weeks.

264 Il s'agit d'estimations à vue. Les explorateurs avaient des raisons de gonfler les chiffres de population pour justifier leurs explorations dans ces territoires en insistant sur le potentiel humain et économique (Nseke Kissumani 1974 : 71-72; 89-90). Pour plus d'informations à ce sujet, voir Romaniuk (1967 : 130-131).

trop forte ou insensible à l'épouvante de la maladie du sommeil qui les avait décimés et contre laquelle ils se sentaient impuissants» (Delcommune 1919: 57, cité par Nseke Kissumani [1974: 81]).

Les facteurs de dépeuplement le long du fleuve au début du XX^e siècle ont été multiples. En plus des guerres intertribales, des famines, des razzias, de l'impact de l'exploitation du caoutchouc qui ont, entre autres, provoqué de nombreux déplacements de population, la situation sanitaire a également eu un impact: notamment les problèmes liés à l'alimentation, la maladie du sommeil et les maladies vénériennes pour lesquelles le fleuve a constitué un vecteur de propagation (Nseke Kissumani 1974: 79-86). À partir de 1900, la maladie du sommeil partie du Kwamouth frappa durablement les grandes agglomérations le long du fleuve et de ses affluents (la Lulonga, la Mongala, la Ngiri et la Ruki).

1.3.2. LE DÉCLIN DÉMOGRAPHIQUE CHEZ LES MONGO DE LA CUVETTE CENTRALE

Alors que la problématique de la dépopulation de l'Afrique centrale et de la dénatalité fixait l'attention de l'Administration, des géographes et des démographes, de nombreuses études pointues voient le jour dans les années 1930 sur les populations en déclin, dont certaines ne manquent pas de connotations culturelles eurocentristes propres à leur époque: on y évoque la dépravation des mœurs, le choc des civilisations, le climat, l'hygiène et la sous-alimentation. C'est l'hypothèse d'une stérilité pathologique (qui, dès 1911, avait été évoquée, mais pas suffisamment prise au sérieux) qui a finalement été retenue comme la cause la plus probable (et la principale) de la faible densité dans la Cuvette (Retel-Laurentin 1974: 113-120).

La carte des taux de natalité estimés sur la base des données de l'enquête 1955/1957 par territoire met en évidence une zone de fécondité médiocre localisée en grande partie dans la Cuvette centrale à climat équatorial accompagnée de régions du Nord-Est le long de la rivière Uele, en contraste avec les régions à forte fécondité recouvrant la partie sud du pays, région de savanes, et l'Est, le long de la chaîne des montagnes du Kivu ainsi que le Nord-Ouest (Gemena). Le district de l'Équateur, situé au cœur de ce marasme démographique, a bénéficié d'un éclairage particulier. Le phénomène de la dénatalité, en

particulier chez les Mongo de la Cuvette centrale, a fait couler beaucoup d'encre²⁶⁵. Les écrits sont devenus d'autant plus nombreux que la crise démographique chez les Mongo devenait intense (dans les années 1945-1955). Le rapport annuel sur la colonie mentionnait déjà le phénomène en 1936, presque en même temps qu'Hulstaert et Boelaert lançaient leur brochure populaire «Losilo» (ou «la fin d'un peuple»). Mais c'est en 1945, avec Lodewijckx, que l'action pronataliste prendra une tournure vraiment efficace. Après 1957, l'année du départ de Mr Lode-wyckx, on ne trouve plus aucun article sur la question (Vinck 1994: 461-477) et la situation semble s'améliorer pendant les dernières années de la colonisation. D'autres auteurs s'intéressant à la démographie congolaise ou à l'infécondité des peuples en Afrique noire ont remis le sujet sur la table, notamment Romaniuk (1967), Retel-Laurentin (1974) et, plus tard, Sala-Diakanda (1980).

Certains ont attribué le phénomène de dénatalité au « choc des civilisations ». En 1938, van der Kerken mettait exclusivement en cause la pénétration européenne et les conséquences (physiques et psychiques) de ces nouveaux contacts pour la population mongo. En 1946, Louis Balleyer rappelait, dans son introduction au livre d'E. Boelaert (1946) concernant la démographie chez les Nkundo-Mongo: « N'oublions pas que c'est dans la région mongo que le premier contact avec les colonisateurs belges a été le plus dur; le choc y a été violent. La Tshuapa, région à caoutchouc a été exploitée à fond » (Konga Egbabe Lithobo 1974: 43). La superficie de la Tshuapa où le groupe mongo est majoritaire correspond d'ailleurs à la zone dans laquelle opérait l'Abir à l'époque de l'EIC: sa situation démographique en porterait toujours les stigmates. Anatole Romaniuk estime que cette explication est « bancale » lorsqu'elle est considérée indépendamment. Pour lui, les mouvements provoqués par la colonisation belge ne sont que le continuum d'un processus de migrations et de conquêtes déjà largement entamé au XIX^e siècle (Romaniuk 1967: 133): « l'Empire colonial, sans endosser toute la responsabilité, aurait constitué une circonstance aggravante » (Romaniuk 1967: 136; Konga Egbabe Lithobo 1974: 27). La thèse de la dégénérescence ethnique des populations mongo « causée par un choc "psychique" qui aboutit à un

265 La dénatalité chez les Mongo a fait couler beaucoup d'encre: Lodewijckx (1950: 66-81); Ledent (1944); Ghilain (1953: 863-871); Baker (1950: 34-65).

Indices démographiques actuels

Pour ce qui a trait à la procréation, l'âge moyen du premier enfant se situe aux alentours de 19 ans, soit trois ans après les premières relations sexuelles; environ 16 ans pour les femmes, environ 18 ans pour les hommes. En effet, 38,5 % des adolescentes entre 15 et 19 ans ont déjà commencé leur vie procréative. Les femmes qui ne veulent plus d'enfant en ont le plus souvent déjà 4, 5 ou 6. La majorité des femmes du district de l'Équateur désire idéalement 5 enfants. Ces données sont à mettre en perspective avec celles sur la contraception: peu de femmes y ont recours (58,5 % n'en utilisent aucune). Parmi les

techniques auxquelles les femmes qui désirent tout de même se protéger ont recours, les techniques « modernes » (pilule, condom) ne sont presque pas utilisées¹. Ce sont les méthodes traditionnelles (surtout le rythme de la femme et, pour une minorité, le retrait) qui sont utilisées. La stérilisation, que ce soit celle de l'homme ou celle de la femme, ne se pratique pas (EDS 2014: 362-364).

1 0,4% des femmes prennent la pilule et 6,9% utilisent le préservatif (EDS 2014: 364).

relâchement des mœurs ataviques», un temps évoquée par le D^r Schwerts (1944) (Huysecom-Wolter 1964: 31), et dont la revue *Æquatoria* s'est fait le relais, a donc rapidement été contredite par un examen physique des populations concernées.

Cependant, le lien entre les mœurs et les indices démographiques fut vite établi. Selon Romaniuk, il y a une corrélation significative entre la fréquence des maladies vénériennes et la natalité par région²⁶⁶, d'autant que l'on sait que la syphilis et la blennorragie sont abortives et stérilisantes (Romaniuk 1967: 297). Ainsi, contrairement à ce que put dire le D^r Schwerts sur le sujet, pour Hulstaert (1956), il ne s'agit en tout cas pas d'une dégénérescence de la race. Pour lui, le mal est « curable » et le remède de la dénatalité, c'est « la répression du libertinage ». Il cite d'ailleurs le cas de sa mission de Bamanian où la natalité aurait augmenté à la faveur de la mise en place de ce qu'il considère comme « une meilleure moralité » via l'évangélisation. Ces interprétations « qui entretiennent l'idée qu'il suffit de s'occuper de moralité pour relever la fécondité » sont considérées (vingt ans plus tard) par Anne Retel-Laurentin comme des méprises. Tout comme elle rejette les soupçons de Charles Lodewijckx à propos d'actions antinatalistes qui seraient entreprises chez certains peuples. Pour lui, les femmes mongo s'adonneraient

volontairement à des lavements préventifs²⁶⁷ après leurs rapports sexuels ou à des techniques abortives, le cas échéant (Retel-Laurentin 1974: 113-114).

Anne Retel-Laurentin privilégie l'hypothèse de la stérilité pathologique. Pour elle, ce sont résolument la syphilis et la blennorragie qui sont les principales causes de la stérilité (Retel-Laurentin 1974: 116). Un extrait du livre de Frans de Thier sur Coquilhatville nous donne une idée de l'ampleur de la situation sanitaire à l'époque coloniale: « En 1930, les rapports médicaux en provenance de Coquilhatville font état d'une situation démographique catastrophique [...] et apportent la conclusion que près du quart de la population adulte et recensée était atteinte de blennorragie » (de Thier 1956: 105). La thèse vénérienne pour expliquer la stérilité et l'infécondité au Congo a été soutenue par d'innombrables médecins (Van Riel & Allard [1953], cités par Romaniuk [1967: 312]), dont le D^r Ledent qui, en se basant sur une enquête effectuée en 1938 parmi les Nkundo de Coquilhatville, montrait que la syphilis était la première cause d'infécondité, suivie de la blennorragie (Romaniuk 1967: 313).

267 Cette pratique avait été introduite pendant la guerre de 1914-1918. Van der Kerken l'avait déjà signalée en 1944. Lodewijckx, qui commence alors son combat dans sa plantation (groupement Bonyanga), le poursuivra ensuite à Bokote, Boteka (où il est épaulé par E. Boelaert et G. Hulstaert), Ingende, Bokala, secteurs Ikelemba, Bongandanga, Basankusu, Coquilhatville, Bikoro et, à l'occasion, chez les Mongo de Léopoldville. En plus des multiples réunions qu'il organise, il a publié sur le sujet 5 articles dans *Annales Æquatoria* (dont deux ont été repris dans *Zaire* et le *Bulletin du Cepsi*) (Vinck 1994).

266 « L'Équateur et la Tshuapa se distinguent par une stérilité exceptionnelle et une incidence vénérienne relativement forte » (Romaniuk 1967: 308).

Ces maladies ont envahi le district de l'Équateur (et la Tshuapa) bien avant 1900 (avec les razzias, migrations et conquêtes du début du siècle). À la faveur des bouleversements moraux et des multiples migrations causées par la pénétration européenne, elles se sont répandues en épargnant toutefois quelques groupes aux mœurs considérées comme « plus strictes » (les Topoke et les Pygmées). Malgré les campagnes de lutte contre ces maladies, celles-ci ont longtemps été difficiles à éradiquer, du moins avant l'apparition des antibiotiques sur le marché. L'infécondité a largement diminué dans les années 1960 et 1970. Les taux de fécondité ont doublé, voire triplé, entre les générations des années 1920 et les plus jeunes. En effet, les taux globaux de fécondité générale de l'Équateur ont augmenté de 54 % en l'espace de 20 ans. Bien qu'il reste, en 1975, deux régions à infécondité plus élevée: le district de l'Équateur (où 9,7 % des femmes de 25-34 ans n'ont jamais procréé) et la Tshuapa (13,2 %) (République du Zaïre 1978: 69-70).

Le lien entre maladies vénériennes et fécondité est donc irréfutable, mais une nouvelle question posée par Anne Retel-Laurentin reste en suspens: « jusqu'à quel niveau l'infécondité est-elle la conséquence des maladies vénériennes ? » (Retel-Laurentin 1973: 113-119).

2. URBANISATION DU DISTRICT

2.1. NAISSANCE DU DEUXIÈME AXE URBAIN DE RDC

Comme c'est le cas ailleurs en RDC, le réseau urbain principal s'est développé en Équateur le long des voies de passage et des circuits d'échanges, en suivant la courbe du fleuve (Mbandaka [Coquilhatville], Mankanza [Nouvelle-Anvers], Lisala, Bumba). Avant d'être des cités, elles ont été des postes/étapes et centres d'échanges commerciaux.

D'autres postes/étapes ont vu le jour sur les affluents du fleuve, pour assurer l'occupation à l'intérieur des terres. C'est le cas de Basankusu, le chef-lieu du district, établi au confluent de la Maringa et de la Lopori en mai 1890, qui fut créé dans le but d'endiguer les incursions des esclavagistes arabes. Baert, Lothaire et Peters (Bombende) et Termolle (Bonjolongo) se succéderont à la tête du commandement de ce poste peuplé de travailleurs et d'anciens soldats. Ce camp de base depuis lequel s'effectuait la pacification de la région devint finalement le centre

d'où s'organisait l'exploitation du caoutchouc et les répressions contre la population qui ne coopérait pas (Bourgeois 2009). La cité indigène de Basankusu a été érigée en centre extracoutumier en 1934 (de Saint Moulin 2010: 48) avec l'objectif de procurer une certaine autonomie politique et administrative aux citoyens, en assurant ainsi plus de cohésion. Cette initiative fut, de prime abord, rejetée par les Riverains qui se dissociaient des Mongo, redoutant chez eux l'émergence d'une certaine forme d'autoritarisme, alors qu'ils étaient arrivés bien après sur leurs terres. En effet, Basankusu se situait au départ dans la zone occupée par les Riverains lisafa et baenga (dits « vrais autochtones » de Basankusu), mais plus tard, d'autres groupes furent assimilés: les Mongo de Basankusu. Actuellement, la population du centre, en majorité mongo, est assez homogène (différents groupements²⁶⁸, mais qui présentent les mêmes mœurs). Avec ses 28 374 habitants (de Saint Moulin 2010: 145), Basankusu est le chef-lieu du district de l'Équateur et du diocèse du même nom. Les limites urbaines de Basankusu, qui correspondent à un bornage géographique (rivière Lulonga, concession de mission catholique), ont été principalement établies en 1957. Avec l'essor urbain, les villes se sont étendues au-delà des anciennes limites, ce qui n'a pas été sans entraîner des conflits fonciers entre les chefs de groupements et les autorités des zones urbaines qui sont toujours d'actualité (Bourgeois 2009). Grande productrice d'huile de palme, Basankusu est, par ailleurs, connue pour être le siège de la société huilière CCP.

Mis à part Mbandaka, les petits centres du district sont Bolomba, Ingende (autour de 3 000/4 000 habitants) et les moyennes agglomérations Bikoro (8 000 habitants), Lukolela (7 500) et Mankanza (6 000)²⁶⁹ (Inogwabini Bila-Isia 2015: 4). La plupart de ces centres servaient et servent toujours à drainer la production de l'intérieur vers les rivières en direction du fleuve. L'emplacement des cités, héritées de l'époque coloniale se modifia peu après l'indépendance.

268 On compte les Mongo originaires de Lulonga, Ikelemba, Lisafa, Lialangi et Bongimila, les Songo, ceux de la région de Waka, du reste du territoire, de la région de Maringa et de la Lopori, et, en outre, les populations mongandu et ngombe.

269 Les chiffres démographiques donnés par Bila-Isia Inogwabini sont, pour certaines agglomérations, inférieurs à ceux du recensement de 1984. Selon le recensement, il y aurait 2 473, 2 298 et 2 783 personnes respectivement à Bolomba, Ingende et Bomongo, 4 146 à Bikoro, 8 859 à Lukolela et 10 419 à Mankanza (de Saint Moulin 2010: 132).

2.2. CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET URBANISTIQUES DE MBANDAKA (COQUILHATVILLE)

« [...] La géographie humaine est une synthèse, en perpétuelle évolution, d'une série de facteurs et [...] une ville par conséquent ne s'explique que dans le complexe régional qu'elle anime et qui la vivifie » (Denis 1957 : 3).

Mbandaka est limitée au nord par la rive gauche de la rivière Ruki et le fleuve Congo, au sud par la rivière Panza, le village Bikoro et le lac Paku, à l'est par la rivière Isondji, le territoire de Bolomba et à l'ouest par le fleuve Congo et la rivière Ruki (Monusco).

Comme pôle économique, Mbandaka draine les richesses de l'intérieur qui y convergent pour être exportées via le fleuve. En sens inverse, elle redistribue dans son hinterland les marchandises qui arrivent depuis Kinshasa (Nseke Kissumani 1974 : 166). Il s'agit d'un centre de triage (réception et redistribution de marchandise) ou de batelage (transbordement dans des barges plus petites qui peuvent naviguer à l'intérieur des terres sur des cours d'eau plus petits). Le commerce interrégional permet à la ville de s'alimenter en partie via son hinterland. Mbandaka importe un grand nombre de produits.

Avant d'aller plus en avant sur l'étude de Mbandaka, il est utile de savoir que la littérature existante sur le sujet n'est pas abondante. Alors que d'autres villes de la RDC (Kinshasa, Lubumbashi et Kisangani) ont fait l'objet de nombreuses études, il n'existe que quelques articles éparés sur Mbandaka. La plupart des données de la période coloniale nous viennent de la revue *Æquatoria* (du centre de recherche de Bamanian), qui a publié les nombreuses études fouillées d'Hulstaert et de ses disciples sur le sujet. Des mémoires de licence, rédigés dans les années 1970, qui abordent le sujet dans le cadre d'une étude thématique plus générale sur la province de l'Équateur, sont venus compléter nos recherches. Nous mettons plus particulièrement le focus sur l'important apport du mémoire très dense de Nseke Kissumani Ndo Lumingo, rédigé en 1974, sur l'histoire de l'organisation administrative et la population de l'ancien district de l'Équateur (1885-1960). Les informations plus récentes sont tirées de rapports d'enquêtes de terrain réalisés dans la plupart des cas en vue de la mise en place d'un projet de développement, d'une prospection économique ou d'une étude

scientifique (mémoire, article, etc.). Les informations ne sont pas toujours fiables. Les données chiffrées, en l'occurrence, sont souvent mal ou peu référencées.

2.2.1. NAISSANCE DE MBANDAKA

C'est sa fonction de transbordement, complétée par celle d'« étape » sur le fleuve qui, selon Jean-Luc Piermay, a été le premier facteur urbanisant de Mbandaka (comme de Lisala et de Bumba). D'ailleurs, Mbandaka est très mal reliée au reste de la RDC par tout autre moyen de communication que la voie d'eau (Piermay 1993 : 27). La ville est traversée par quatre cours d'eau : le fleuve Congo qui entoure la ville et l'approvisionne ainsi que les rivières Ilenge, Boloko et Mpanzo²⁷⁰ (Faye 2012 : 38).

Coquilhatville, devenue une ville en 1958²⁷¹, prit le nom de Mbandaka en 1966 pour honorer un chef local du même nom. Elle connut un rythme d'accroissement annuel soutenu, voire très rapide, de sa population après l'indépendance (7 % entre 1958 et 1970) (de Saint Moulin 2010 : 40). Celui-ci va nettement diminuer dans les années 1970, pour stagner aux alentours des années 1980-1990. Selon Jean-Luc Piermay, c'est la proximité avec une réserve démographique qui permet à une ville de poursuivre sa croissance, mais Mbandaka (comme Kisangani) n'en dispose pas, ce qui explique en partie leur *statu quo* du point de vue démographique dès 1970 (Piermay 1993 : 34).

Comme c'est le cas de la plupart des villes congolaises, l'accroissement démographique de la ville de Mbandaka a davantage été le produit d'une immigration que celui d'un accroissement naturel. Son processus de peuplement peut être qualifié d'« artificiel ». À l'origine, sa population était essentiellement composée d'anciens esclaves domestiques des populations environnantes confiés par leurs maîtres dans le cadre des réquisitions de l'État, des otages capturés lors d'expéditions punitives, des enfants et des jeunes destinés aux colonies scolaires et de femmes pour les travaux des plantations. D'anciens soldats et des travailleurs engagés plus ou moins spontanément sont venus compléter le panel (de Thier 1956 : 23-24; Motingea 2003 : 185). La région de Basankusu apporta aussi sa contribution au peuplement de

270 Parfois écrit « Panza » (cf. Monusco).

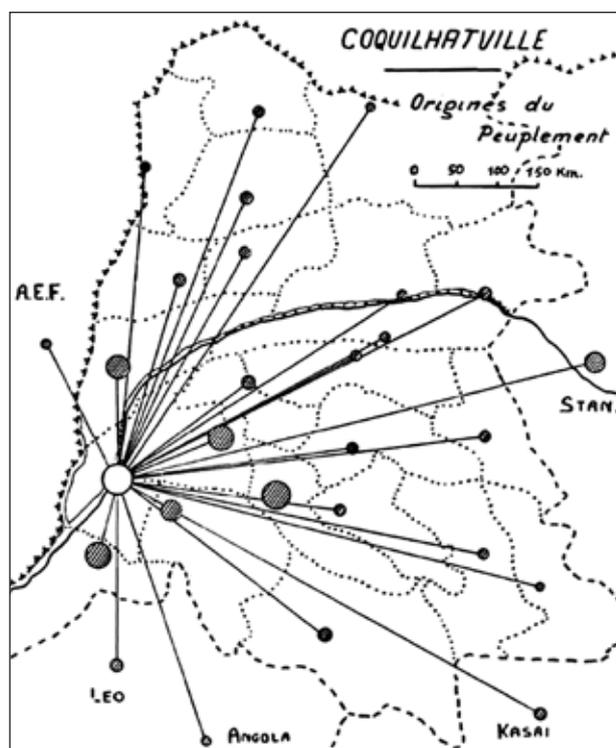
271 Cf. Ordonnance n° 12/357 du 6 septembre 1958.

Coquilhatville via le sombre épisode du « caoutchouc rouge », particulièrement violent dans cette région où l'Abir détenait une concession, qui vit plus d'un réfractaire et fugitif s'enfuir ou être envoyé à Coquilhatville.

Les populations des campagnes (cf. carte de l'origine des habitants de Coquilhatville) sont venues s'établir en ville pour des motifs économiques, culturels, éducatifs et politiques. Selon Léon de Saint Moulin, la transformation du réseau urbain, son essor, sont étroitement liés à l'aménagement du territoire. C'est le manque d'infrastructure dans les campagnes de l'Équateur et de Mbandaka en particulier qui va favoriser l'exode rural et l'accroissement urbain (de Saint Moulin 2010 : 37 ; 42).

À l'époque coloniale, les libertés et facilités que procurait la ville attiraient déjà le paysan qui cherchait à fuir le milieu rural et toutes ses contraintes (traditions, coutume, obligations familiales ou corvées imposées au village). Durant la Première et la Seconde Guerre mondiale, le phénomène prit encore plus d'ampleur, car la population rurale fuyait les corvées et les impositions multipliées par « l'effort de guerre ». Après l'indépendance, ce sont les avantages que procurait la vie citadine qui attirèrent le monde.

Carte 6.1. « Coquilhatville : origines du peuplement ».
Origine, par territoire, de la population africaine.



Source : Denis (1956 : 141).

Une enquête réalisée dans les années 1990 à Mbandaka a recensé auprès de la population urbaine les motifs de son immigration en ville. Cinq raisons ont poussé les Mongo à quitter leur village pour la ville, dont la majorité était déjà les mêmes qu'à l'époque coloniale : travailler, bénéficier de l'éducation, l'influence de la famille ou des amis y possédant ou non des terres.

Tout en cumulant les fonctions de centre administratif de la province, de port et de siège des sociétés commerciales, la ville offrait de sérieuses opportunités de travail pour les villageois de l'intérieur (Risoli-Goodall 1990 : 53-54). Mbandaka concentrait le siège de différentes sociétés, dont SAB (Société agricole et commerciale de la Busira et du Haut-Congo) et SECLI (Société équatoriale congolaise Lulonga-Ikelemba). C'était la grande base Otraco où les bateaux desservant les rivières de la Cuvette centrale et l'Ubangi ont leur port d'attache : cales de démontage et ateliers de réparation. L'Otraco était par ailleurs le plus grand employeur de Mbandaka. On peut suivre l'évolution démographique de la ville à travers les mouvements qu'enregistre son port ; ils sont étroitement liés.

Comme on le voit sur la carte reproduite ci-dessus, les villes dont la fonction première est celle de transbordement rassemblent en général un large panel de groupes humains. La majorité de la population est originaire des chefs-lieux des territoires du district de l'Équateur (Bolomba, Bikoro, Lukolela, Basankusu), de la Tshuapa (Boende) et de la Tshopo (Kisangani, anciennement Stanleyville).

2.2.2. MBANDAKA EN CHIFFRES

Cette croissance démographique peut être chiffrée, même si avant 1925²⁷², nous ne disposons pas de statistiques démographiques vraiment fiables. Les données démographiques entre 1908 et 1940 viennent des rapports officiels coloniaux, principalement les rapports AIMO (Affaires indigènes et Main-d'œuvre) et des conseils de province²⁷³ (Nseke Kissumani 1974 : 72). Pour les années 1950, elles proviennent de l'enquête démographique de

272 À partir de 1925, des recensements furent établis et revus de manière systématique.

273 Mais ces données, pour reprendre les mots de l'auteur Nseke Kissumani qui a écrit sur le sujet, sont « discontinues, pour la plupart fragmentaires et incomplètes ». Elles nécessitent donc un traitement délicat et une approche critique et nuancée (Nseke Kissumani 1974 : 72).

1956-1957. Si la qualité des données coloniales varie d'une période à une autre, elles sont, dans l'ensemble, meilleures que celles dont on dispose après l'indépendance. Pour la période après les années 1960, ce sont les recensements de 1970 (bien que réputés pour avoir été surestimés) et de 1984 qui constituent les grandes balises. Depuis lors, puisqu'il n'y a plus eu de recensement général de la population, ce sont les études du père Léon de Saint Moulin et de ses collègues (dont Ngondo a Pitshandenge) qui apportent les informations les plus utiles et les plus critiques. Celles-ci sont d'ailleurs souvent en décalage avec les chiffres officiels de l'Administration, qui souffrent d'un manque de moyens humains et matériels pour procéder à un nouveau recensement de la population ou à des estimations fondées, dont les méthodes seraient communiquées²⁷⁴. Ce sont, malgré tout, ces statistiques officielles défailtantes qui se retrouvent dans l'ensemble des études (environnementales, sociales, sanitaires, économiques) sur la République démocratique de Congo (par exemple : la *Monographie de la province de l'Équateur*). Nous verrons dans cette section, à travers le cas de Mbandaka, les écarts que peuvent présenter les chiffres démographiques d'une source à l'autre.

Alors qu'en 1911, la cité n'aurait compté pas plus de 3 000 habitants, en 1955, elle concentre déjà plus de 30 000 habitants (Denis 1956; Bontamba 1971: 15). C'est d'ailleurs après la Seconde Guerre mondiale que l'accroissement de la population de Coquilhatville sera le plus intense, avec l'essor économique provoqué par les circonstances de l'après-guerre. Pour la population européenne, elle trouve son origine dans l'augmentation des cadres administratifs gouvernementaux et de l'Otraco et le développement du colonat. Pour les indigènes, c'est le résultat d'un puissant appel à la main-d'œuvre pour les travaux de construction privés et publics dans une conjoncture extrêmement favorable au développement des affaires (Bontamba 1971: 16). Le centre extracoutumier de Coquilhatville compte, en 1954, 27 192 habitants, avec une densité de 6413 hab./km² et dans la cité, 17 866 hab./km².

Mbandaka montre une croissance rapide : selon Léon de Saint Moulin, elle comptait 45 845 en 1958, 107 910 habitants en 1970, 137 291 habitants en 1984, 157 483 en 1992 (de Saint Moulin 2010: 127).

274 L'état des lieux des statistiques congolaises est abordé plus en détail dans la monographie de la Mongala (Omasombo 2015: 324).

Une croissance qui, pourtant, est très inférieure à celle rendue par la mairie de Mbandaka (2005), qui comptabilise 320 000 habitants entre 1975 et 1980, 465 500 habitants entre 1980 et 1990 et plus de 599 000 entre 1990 et 2000. Nous ne connaissons pas exactement les méthodes de calcul employées par les instances administratives de la ville pour déterminer ces estimations. Nous ne pouvons donc pas établir avec certitude l'origine de ces grandes différences en matière de statistiques démographiques. Mais le simple fait de prendre ou non en compte les réfugiés (1998-2001) venus habiter à Mbandaka pendant la guerre pourrait résulter en d'importants clivages, même si, dans ce cas précis, les différences statistiques sont déjà remarquables bien avant la guerre. Un autre déterminant dans les calculs démographiques urbains est la question des délimitations de la ville. Souvent celles-ci sont floues et l'ampleur des estimations dépend de la superficie considérée (et de la prise en compte ou non des quartiers suburbains). Les méthodes de calcul de ces données chiffrées ne sont généralement pas communiquées.

Concernant les chiffres de la population actuelle, les informations divergent aussi selon les sources (Léon de Saint Moulin, l'administration de Mbandaka, le plan de développement urbain [PDU] ou la mairie de la ville). Selon les dernières estimations de Léon de Saint Moulin, la ville compte 319 338 individus, tandis que selon les derniers chiffres de l'administration de Mbandaka, la ville compterait pas moins de 730 000 habitants²⁷⁵. Selon la même source, la ville s'étend sur une superficie de 600 km², soit 140 km² de plus par rapport à sa superficie lors du recensement de 1984 (460 km²)²⁷⁶. C'est aussi cette superficie qui est reprise par le ministère du Plan de la province de l'Équateur²⁷⁷, qui ajoute que la ville s'étend en longueur sur 40 km, de Bamania à Bongonde, avec 682 502 habitants. Sa densité est estimée²⁷⁸ à 1215 hab./km² (FPM 2013: 15). Un chiffre démographique qui se rapproche de celui du rapport de la mairie de Mbandaka datant de 2005

275 La différence est tellement importante qu'il semble y avoir un motus au niveau de la délimitation de la ville.

276 Après 1984, nous ne disposons pas de source fiable pour délimiter les zones urbaines de RDC. Nous nous baserons donc systématiquement dans cette étude sur la superficie de 1984, tout en sachant que la ville a dû largement s'agrandir depuis.

277 Informations qui sont reprises dans le rapport FPM (2013).

278 Contre les 694 hab./km² calculés selon de Saint Moulin et la superficie de 1984.

(janvier) qui estime que la population de la ville a dépassé 682 702 âmes (Eoma Bayongo Nkombe 2005 : 81). Par contre, selon le PDU établi en 2010, Mbandaka couvre une surface beaucoup plus large ; 1 778 km², dont 460 km² pour la commune de Mbandaka et 1 318 km² pour la commune de Wangata. La population totale de la ville de Mbandaka est estimée à 1 012 780 habitants, répartis entre les deux communes (458 108 habitants pour la commune de Mbandaka et 554 675 habitants pour la commune de Wangata) (Rapport annuel 2012 Mairie Mbandaka) (Faye & Sow 2012 : 25).

Enfin, l'estimation de la mairie de la ville de Mbandaka (juillet 2011), qui est un peu moins élevée que celle du PDU, comptabilise pour la ville 929 492 habitants en 2010. Dans la commune de Mbandaka, qui concentre 44 % de la population de la ville, ce sont les quartiers Djombo et Basoko qui sont les plus peuplés et celui de Bokala, le moins. Dans la commune de Wangata, qui englobe 56 % de la population de la ville, ce sont les quartiers Djombo et de Basoko qui concentrent la population la plus nombreuse et celui de Bokala, la moindre.

2.2.3. STRUCTURE URBANISTIQUE DE MBANDAKA

a) Planification urbanistique (les quartiers)

Globalement, l'urbanisation des villes congolaises pendant la colonisation (et donc aussi de Mbandaka) s'est déroulée en deux phases. Tout d'abord, l'urbanisation opérationnelle, de 1910 à 1949, qui comprend la création d'un centre urbain et le début de l'aménagement du territoire (ponts, digues, routes). À l'origine, Coquilhatville était formée par une circonscription urbaine (CU) et un centre extracoutumier (CEC) (424 ha en 1956), lui-même divisé au départ en deux quartiers : Basoko (celui des pêcheurs) et la cité indigène. Ceux-ci formaient, au sud de la circonscription urbaine (CU) : « la base d'un triangle dont les autres côtés sont formés d'une part par le fleuve Congo, d'autre part par la Ruki et qui englobe la CU » (cf. carte).

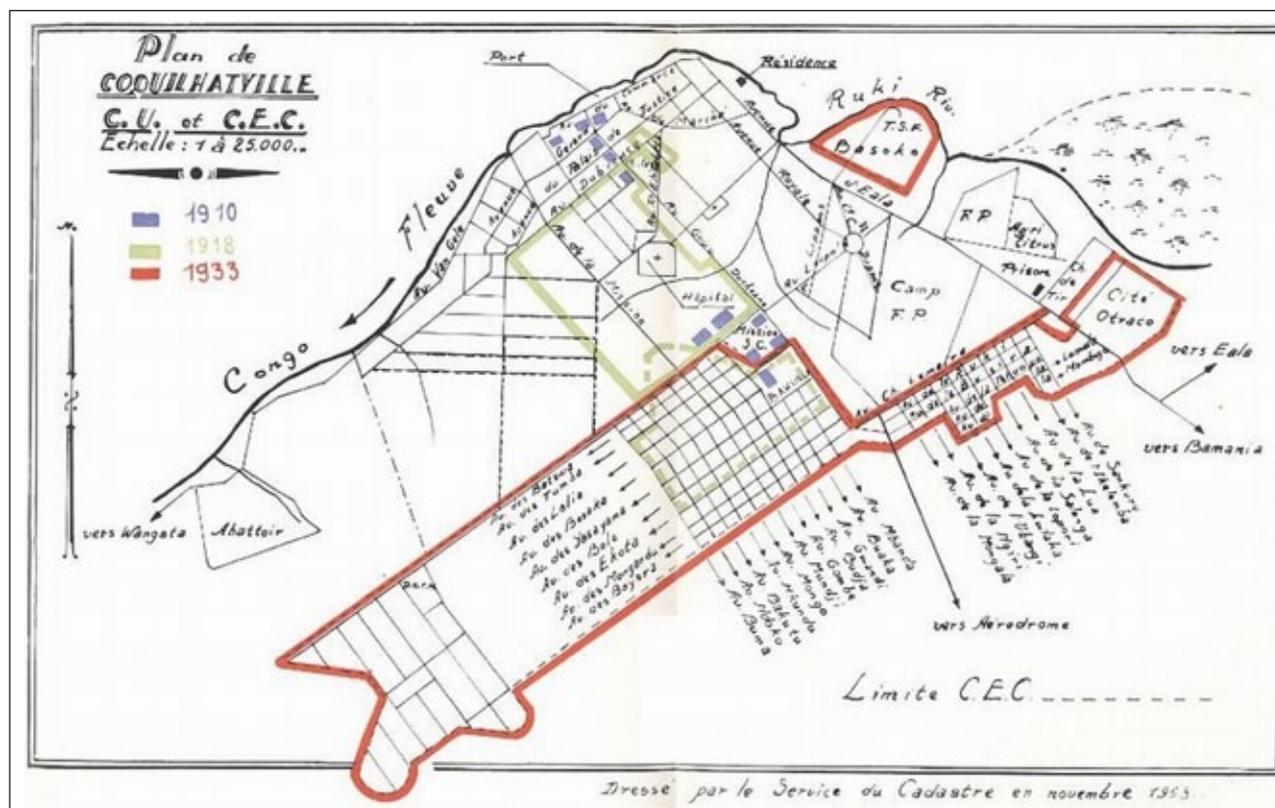
Cette phase fut suivie d'une véritable planification urbaine, de 1949 à 1959. Celle-ci, élaborée dans le cadre du plan décennal, avait clairement pour objectif de promouvoir le développement économique et social de la cité (Eoma Bayongo Nkombe 2005 : 77).

L'industrialisation de la province, bien que limitée, a engendré une explosion démographique en ville et dans les camps de travailleurs qu'il fut difficile

de structurer. C'est dans ce contexte que des organisations communautaires sont apparues, comme le Fonds de bien-être indigène (FBI), ou l'Office national de logement (ONL) qui se préoccupait de politique de l'habitat. C'est aussi à cette période que des cités planifiées furent créées à Mbandaka : le quartier Bruxelles (Ikongowasa), le Belge (Mbandaka I) ou encore Sabena (Air Congo). L'ensemble de ces initiatives donnait au plan urbanistique de Mbandaka une forme rectangulaire dans laquelle tous les quartiers convergeaient vers le port de l'Onatra (Otraco) construit à cette époque (Eoma Bayongo Nkombe 2005 : 78). Entre Mbandaka I et Mbandaka II s'étend une vaste zone qui a été drainée dans les années 1950 pour devenir Mbandaka III. En 1958, les deux entités (CU et CEC) se rassemblèrent pour former une ville composée de cinq quartiers distincts : Mbandaka I, II et III (anciennement Coq I, II et III) ainsi que Basoko et Devisscher (anciennement Otraco) (Denis 1956 : 147). Jacques Denis les décrit ainsi :

« Le plus ancien, et le plus peuplé, connu sous le nom de Coq 1 ou le Belge, est du type classique : corroyage de rues en terre ou couvertes de limonite, parcelles de 20 m sur 20 hérissées de cases en pisé aux toitures de palmes ou de tôles, quelques rares habitations en dur, le tout discrètement abrité sous un ciel de verdure. En appendice à ce quartier, vers l'est, s'étend une extension à laquelle les habitants ont donné le nom de Bruxelles. Titre de gloire plus que réalité, puisque ce quartier est en tout semblable au précédent. À l'extrémité orientale de la ville s'élève la cité Devisscher où l'Otraco a bâti 200 habitations en matériaux durables pour y loger une partie de son personnel. Les pêcheurs se sont rassemblés en un quartier distinct, sur la rive de la Ruki, le quartier Basoko, du nom de l'ethnie la plus représentative dans cette corporation. À l'ouest de la ville, 90 hectares ont été aménagés et lotis pour donner naissance à Coq II. Contrastant vivement avec les quartiers anciens où les maisons en matériaux durables ne remplacent que lentement les paillotes traditionnelles, Coq II est une cité riante, toute de charmantes maisonnettes individuelles dans les jardinets desquels des habitants heureux s'affairent déjà à planter fleurs et arbrisseaux. Pour le Congolais, la maisonnette isolée dans sa petite parcelle reste l'idéal domestique et Coq II attire encore par la diversité de ses maisons dont les rangées ne donnent jamais l'impression maussade de camp qui se dégage toujours un peu des agglomérations construites en série » (Denis 1956 : 147).

Carte 6.2. Plan de Coquilhatville (CU et CEC) (1910-1930)



Carte dressée par le cadastre en novembre 1959.

Après 1960, de nombreux conflits d'origine foncière ont explosé, car les procédures légales en matière d'urbanisation n'ont plus été respectées. Par exemple, en 1991, la ville a traité seulement 153 dossiers d'autorisation de bâtir, alors qu'au moins 875 parcelles ont été mises sur le marché. Il n'y eut plus aucune initiative en matière d'aménagement urbain des années 1960 aux années 1980. De nouveaux quartiers ont été reconnus après avoir été construits de manière anarchique (c'est le cas des quartiers périphériques Meteo, Besenge et Balengeleke). En 1967, une étude menée pour la faculté polytechnique de Lovanium estimait à 4% le nombre de maisons susceptibles d'être électrifiées à Mbandaka, dont la plupart étaient des établissements publics, des petites industries, des ports et des maisons d'habitations ainsi que les rues du centre (Eoma Bayongo Nkombe 2005 : 78).

Actuellement, les deux communes (Mbandaka et Wangata) comprennent chacune 10 quartiers. Les quartiers les plus anciens sont Mbandaka I (Coq I), Ikongowasa (quartier Bruxelles), Basoko et Mbandaka II (Coq II) (Monusco).

Tableau 6.6. Liste des quartiers de la ville de Mbandaka

Commune de Mbandaka	Commune de Wangata
Air Congo	Bolenge
Bakusu	Bobwanza
Basoko	Bongonde
Bokala	Bongondjo
Djombo	Bosomba
Ikongowasa	Boyera
Ibanda*	Ituri
Ipeko**	Inganda
Mambenga	Maman Balako
Mbandaka Inkole	Wendji-Secli*

* Sur la carte de l'atlas forestier (*online*), il est écrit « Ibanda »; même orthographe sur la carte Openstreet Map.

** Selon OpenstreetMap et Motingea Mangulu (2003 : 201) Ipeko et Air Congo seraient deux appellations pour le même quartier. Cf. plan de Mbandaka (2016) pour les équivalences.

Source : Bureaux des communes Mbandaka/Wangata mai 2010 (cité par Mazoko Ngamokuba 2011).

Plan de Mbandaka en 2016



Source: OpenstreetMap & Contributors, CC-BY-SA, 2016.

Bien que le sol soit « la propriété exclusive, inaliénable et imprescriptible de l'État », le processus de lotissement est en réalité jonché d'irrégularités. Les chefs coutumiers et des ayants droit fonciers interviennent à contretemps de l'Administration. Et l'absence de coordination entre les services concernés donne lieu à de sérieux conflits fonciers (Faye 2012).

La mise en place d'une politique de planification urbaine est compromise par l'absence de données urbaines récentes fiables (même en ce qui concerne les données les plus élémentaires). En l'absence de documents de planification qui puissent organiser l'occupation des sols, celle-ci continue de s'effectuer de manière anarchique dans les quartiers périphériques, avec tous les risques que cela comporte (inondation, ensablement, érosion et glissement de terrain). L'érosion qui menace des quartiers entiers est un gros problème à Mbandaka, dont il a d'ailleurs été question dans le projet de développement urbain (PDU) établi à Mbandaka en 2013. Enfin, les textes législatifs et réglementaires qui régissent le secteur de l'urbanisme sont, par ailleurs, obsolètes (Faye 2012: 40).

b) L'habitat

Les cases construites par les Congolais sur leurs parcelles à Coquilhatville se sont toutes calquées sur le même schéma: des cases de type traditionnel (comme au village). Ce n'est qu'à la fin des années 1950, que leur habitat s'est transformé selon le schéma citadin. Alors que la plupart des Congolais ne disposaient pas des moyens financiers pour construire leur logement en matériau résistant, certaines entreprises comme l'Otraco entreprendront la construction pour leurs travailleurs (cf. cité Devisscher). En 1948, à l'instigation des autorités administratives qui avaient été fort préoccupées par l'accroissement de la population en ville lors de la Seconde Guerre mondiale et par l'entassement des Africains dans des logements insalubres qui s'en était suivi, un Fonds d'avance fut mis en place. Il était destiné aux habitants du centre extracoutumier afin de leur assurer des prêts pour financer la construction ou l'amélioration de leurs logements. Ces travaux étaient, par ailleurs, exécutés par un autre service, lui aussi mis en place par l'administration des CEC, en 1951, la Recomaco, Régie de construction de maisons pour Congolais. Les plans « modèles » que proposait la Recomaco pouvaient être améliorés moyennant un

supplément par le candidat propriétaire. Trois acteurs intervenaient dans le processus: le Gouvernement qui finançait le Fonds pour l'urbanisation, les autorités du centre coutumier pour l'octroi de la parcelle, du prêt et le bénéficiaire qui construisait en même temps qu'il remboursait le prêt. Ce type de service a joué, à Coquilhatville comme ailleurs au Congo, un rôle prépondérant dans la promotion de l'habitat urbain africain et a façonné son paysage urbanistique (cf. quartiers quadrillés sur la carte du cadastre de 1959, et quartier « maisons recomaco » sur la carte Openstreet Map) (Denis 1956).

Actuellement, la grande majorité de la population vit dans des cases en chaume, en pisé, souvent sur pilotis. Quelques-uns possèdent une maison faite de briques en terre, rarement cuites. Les familles vivent dans la promiscuité, surtout en milieu pygmée où 4 à 10 personnes occupent une pièce de petite dimension (3 m sur 2). Presque tous les toits des maisons sont en chaume, à quelques exceptions près (tôles galvanisées ou tôles de récupération). En ce qui concerne les matériaux des murs, la majorité est en pisé, un peu plus d'un cinquième en briques adobes, et quelques rares murs en béton pur ou briques cuites, en planches ou encore en feuilles. À Mbandaka, les milliers de maisons dites « Fonds d'avance » ou « Fonds roi Baudouin », dont on a précédemment parlé, sont soit abandonnées soit détruites après avoir été dépecées pour la vente des briques et des tôles, car elles sont situées dans des quartiers qui, à présent, sont localisés dans les marais (Ministère du Plan 2005: 46-47). La plupart des bâtiments de l'époque coloniale sont en ruine. Motingea, qui reprend la description des infrastructures de la ville faite dans le *Guide du voyageur* (1958), la commente ainsi: « Aujourd'hui, toute cette infrastructure est par terre. À part les bâtiments qui abritent encore les écoles et l'hôpital congolais devenu lui aussi athénée de Bakusu, tout le reste n'est plus que ruine, crasse et désolation » (Motingea 2003: 187).

c) Mbandaka, « l'insalubre » en voie de ruralisation²⁷⁹ ?

Les immondices s'accumulent dans la ville de Mbandaka, surtout aux alentours des marchés. Les déchets ménagers sont mal gérés; leur taux d'évacuation est de 53% pour la province de

279 Cette question est développée dans un article de la revue *Mouvement et enjeux sociaux* (2005).

l'Équateur. Encouragée par la fertilité du sol, la végétation, qui prolifère vite aux environs des maisons et des mares, couplée aux sols inondés, forme un véritable vivier de moustiques, surtout à Mbandaka et à travers les campements des pêcheurs (Ministère du Plan 2005 : 47-48). Le réseau d'assainissement d'eaux pluviales est vétuste, en plus d'être limité (faible capacité). Les canalisations sont régulièrement complètement bouchées; quand elles ne sont pas ensablées, ce sont des lieux de dépotoirs d'ordures ménagères (Faye 2012 : 40). Les problèmes d'inondation, d'insalubrité à cause de l'absence d'un système d'écoulement sont surtout le lot de Wangata qui, contrairement à Mbandaka, repose en grande partie sur un terrain marécageux.

Globalement, les habitants de la province de l'Équateur se soulagent soit dans les cours d'eau soit dans la brousse ou la forêt, selon leur localisation (*ibid.* : 47-48). En effet, les latrines sont généralement inexistantes.

Bien que la position hydrographique de l'Équateur au cœur de la Cuvette centrale, qui dispose d'énormes potentialités en eaux souterraines, devrait la faire bénéficier d'un accès facile à l'eau potable, c'est loin d'être le cas. Le traitement pour rendre l'eau potable ainsi que l'organisation de sa distribution ne suit pas. Le rapport DSRP partageait les résultats d'une enquête sur le sujet: sur un échantillon de 5508 personnes, 23,7 % ont accès à l'eau de boisson de qualité, 6,8 % y ont accès sur place ou à moins de 100 mètres et 8,2 % y ont accès sur place ou dans les 15 minutes. Seulement 1,6 % des ménages ont accès à l'eau directement dans leur logement (*ibid.* : 47-48). Ce manque d'hygiène général au niveau provincial, mais aussi de sa capitale, forme le terreau de contaminations et donc de recrudescence de maladies telles que le choléra (qui est une maladie endémo-épidémique en Équateur)²⁸⁰.

Au point de vue de l'état des infrastructures (routes, évacuations, habitats), certains quartiers de Mbandaka s'apparentent plus au village qu'à la ville. Le petit bétail (porc, chèvre et mouton) erre dans les rues. Une grande majorité d'habitants exerce une activité économique dans le secteur primaire (pêche, chasse, agriculture). Les marchés

sont de plus en plus nombreux en périphérie. Enfin, un phénomène d'exode urbain apparaît dans certains quartiers du centre (Basoko, Ikongowasa, Besenge, Fados, Bongondjo) où de nombreuses parcelles sont abandonnées pour des quartiers périphériques. Cette tendance se note aussi dans l'architecture des maisons, qui ressemblent aux constructions dans les campagnes (Eoma Bayongo Nkombe 2005 : 79 ; 82).

3. MIGRATIONS ANCIENNES ET ACTUELLES : EXODE RURAL ET DÉPLACEMENTS EN TEMPS DE GUERRE

Le paysage de l'occupation humaine dans la région a été considérablement remodelé au fil de l'histoire. Les mouvements de population ont existé de tout temps, et déjà bien avant l'arrivée des Européens. Les grandes migrations bantoues des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, qui sont décrites de manière étayée par Jan Vansina, expliquent en partie l'origine du peuplement de la Cuvette centrale (Vansina 1990). Nous ne reviendrons plus sur le sujet, qui est en partie abordé dans le chapitre « Les hommes ». Les guerres tribales de la fin du XIX^e siècle ont suscité ensuite pas mal de bouleversements au niveau de la localisation et du peuplement de certains villages. Mais ce sont probablement les Blancs, lesquels avaient mis fin à ces guerres intestines, qui ont insufflé le plus grand nombre de modifications dans le paysage humain. Celui-ci fut largement transformé suite à la pénétration européenne puis à l'occupation coloniale, qui favorisèrent, sinon provoquèrent, de nombreux déplacements de population, que ce soit par la propagation de maladies, la fuite de certaines populations ou la restructuration d'espaces de vie (notamment le déplacement et la reconstruction de villages le long des axes routiers). Il s'agissait de rassembler la population dans des zones économiques accessibles ou au sein de concessions de sociétés commerciales afin d'optimiser l'évacuation des récoltes (caoutchouc, copal, huile de palme). Ainsi, les villages situés près de Mbandaka et d'Inongo ont été réinstallés le long de la route reliant les deux entités. Tandis que certains groupes se pliaient à l'autorité coloniale, d'autres s'en disociaient en s'enfonçant loin à l'intérieur des terres, comme ce fut le cas des Momboyo. À la fin des

280 À propos des projets de lutte contre le choléra menés à Mbandaka, voir le *Rapport humanitaire mensuel* (2011) de l'Équateur rédigé par l'OCHA. Les zones de santé de l'Équateur les plus touchées par le choléra restent celles de Mankanza, Wangata, Lilanga Bobangi, Lolanga Mapoko, Lukolela et Bosobolo.

Le cas particulier des migrations chez les Limbinza¹, les nomades-commerçants du fleuve Congo

Dans les années 1930, l'exode des Limbinza, riverains de la Ngiri vivant du commerce et de la pêche sur les plaines herbeuses entre la Ngiri, vers Coquilhatville (Mbandaka), Wendji et les îles du fleuve, prit une telle ampleur qu'elle exigea une intervention de l'Administration coloniale. Dans une monographie sur la Ngiri, que Marcel Dubuisson publia en 1955, il l'évoque en ces termes: «[...] Le pays des Limbinza et celui des Balobo, écrit-il, se vident positivement; un grand nombre d'entre eux sont installés définitivement en marge des grands centres de Coq à Léo qu'ils ravitaillent en poisson.» En plus de provoquer une diminution de l'impôt dans la zone de la Ngiri, cette émigration posa des problèmes de recrutement de main-d'œuvre pour les travaux d'intérêt général (économiques, publiques) et pour les sociétés commerciales des alentours. Dans une communication au commissaire de district du Congo-Ubangui, Charles Stoffen partage son avis en ce sens sur les conséquences de

l'émigration Limbinza: « Outre que les indigènes sont partis sans permis de mutation, sans autorisation de l'autorité médicale, ils se soustraient aux travaux d'ordre économique imposés aux chefferies d'origine et contribuent forcément à un rendement déficitaire de l'impôt dans la région des Limbinza. » Les Belges prirent donc des dispositions pour tenter de contrôler et limiter cette émigration en adoptant des mesures sur les mouvements des indigènes. Mais elles se heurtèrent au caractère même du Limbinza, qui est « migrant » de naissance. Les mouvements des Limbinza durent être traités à part. L'administrateur Henri Vandevienne écrivait en 1928: «[...] Ce courant Ngiri-fleuve des Limbinza n'a pu être régularisé jusqu'à présent et fait toujours l'objet des correspondances. Les nombreuses condamnations (migrations illégales) n'ont pu les réduire, c'est dire que la mobilité constitue le trait essentiel de la vie des Limbinza² [...] » (Mayota & Lufungula 1990: 61-81).

1 Écrit Libinza par P. Van Leynseele.

2 Sur les Limbinza et les changements subséquents à la colonisation, voir aussi P. Van Leynseele (1979).

années 1950, les déplacements²⁸¹ sont toujours courants (Colom *et al.* 2006: 25). Le retour à l'économie traditionnelle après la zaïrianisation a sans doute aussi contribué à modifier le paysage démographique²⁸² (grandes plantations industrielles désertées, centre de Mbandaka [la cité] abandonné pour la périphérie, etc.).

Plus récemment, entre 1996 et 2003, les conflits qui ont touché la province de l'Équateur (et plus particulièrement la partie nord du district (Bomongo, Basankusu et une partie du territoire de Bolomba), ont occasionné des dégâts sociaux considérables, déstructurant à la base l'économie locale et provoquant de vastes mouvements de population (ACF 2003; ACF 2004). Rayant de la carte certains villages (comme celui d'Emate Loa sur le fleuve Congo),

provoquant l'abandon et les déplacements de villages entiers (Engwalangu sur l'Ubangi), la guerre a transformé la composition démographique de certains villages (comme le village de Buburu sur l'Ubangi, et d'autres aussi sur la Ngiri). Une grande partie de la population a cherché refuge en République centrafricaine. Lors de l'enquête WWF menée par Alejandra Colom en 2006, presque la moitié des personnes interrogées dans le Nord et à Mbandaka ne vivaient pas dans le village d'origine de leurs parents.

La situation au sud du district, qui a par ailleurs moins été affecté par la guerre, est différente. La population y est moins mobile. Seulement 15% des pères et 27% des mères interrogées vivaient en dehors de leur village natal, dont la plupart pour des raisons liées au mariage (Colom *et al.* 2006: 25-26).

Dans le Nord, ce sont les villages de Mobeka et de Bikondo qui comptent le plus d'habitants issus de l'immigration, que ce soit à l'intérieur de l'Équateur, d'autres territoires ou d'autres provinces (comme la Province-Orientale). Quand il ne sert pas de refuge

281 Ceux-ci ont donné lieu à des conflits fonciers qui ne sont actuellement toujours pas résolus.

282 Nous ne disposons pas de plus d'informations sur les mouvements de population durant cette période.

en temps de guerre, Bikondo attire pour son potentiel agricole, tandis que Mobeka est un carrefour fluvial stratégique, qui est d'ailleurs un lieu de migration depuis des années pour la pêche et le commerce. Au Sud, ce sont les villages de Ngelo Bombwa, Ngelo Monzoi et Penzele qui comptent le plus de personnes déplacées (*ibid.*).

En 2009, un conflit meurtrier entre les Enyele et les Monzaya au nord-ouest de Mbandaka autour du contrôle des étangs poissonneux a provoqué la fuite de près de 100 000 personnes, qui se sont réfugiées pour la plupart en République du Congo (Mokolo 2010).

Pour terminer, les grands changements qui ont marqué dernièrement la « géographie humaine » du district sont le produit de nécessités économiques. Ils

concernent surtout des villages établis dans de nouvelles zones agricoles ou des campements de pêche temporaires qui sont progressivement devenus des villages permanents. La plupart des mouvements concernent le commerce saisonnier des produits de la pêche le long de l'Ubangi, de la Ngiri et du fleuve Congo. Pour certains groupes, ces mouvements sont leur quotidien depuis des temps avancés, bien avant la colonisation (cf. encadré Limbinza). Rassemblés dans des camps de pêcheurs parfois situés à proximité d'un village, les pêcheurs envoient leurs enfants à l'école, à l'église. Parfois, ces camps se transforment donc en village ou quartier permanent comme ce fut le cas du quartier des pêcheurs « Basoko » à Coquilhatville qui, avec ses propres églises et écoles, a finalement été incorporé à la ville.

RÉFÉRENCES

- ACF (Action contre la faim). 2003 (décembre). *Enquête nutritionnelle. Zone de santé de Bolomba 2. République démocratique du Congo. Province d'Équateur*. ACF-UICEF.
- ACF (Action contre la faim). 2004 (février). *Enquête nutritionnelle anthropométrique. Zone de santé de Basankusu. République démocratique du Congo. Province d'Équateur*. ACF-UICEF.
- Akwah, G. A. & Yoko. 2004. *Gestion locale des ressources forestières et halieutiques autour du lac Ntomba : une analyse de la situation actuelle et des perspectives pour la conservation et le développement*. Kinshasa : Innovative Resources Management.
- Baissac, C., Sinet, A., Soh, A. & Verdet, F. 2012. « Contribution des villes à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté ». In *Résilience d'un géant africain : accélérer la croissance et promouvoir l'emploi en République démocratique du Congo*, Volume II : Études sectorielles. Kinshasa : Médiaspaul, pp. 185-257.
- Baker. 1950. « Étude de la dénatalité dans le territoire d'Ikela ». *Bulletin du CEPSI* 13 : 34-65.
- Boelaert, E. 1946. « La situation démographique des Nkundo-Mongo ». Lubumbashi : CEPSI.
- Bontamba, V. 1971 (juillet). « La commune urbaine de Mbandaka : structure et fonctionnement (1959-1968). Étude politique et administrative ». Mémoire. Kinshasa : Université Lovanium de Kinshasa, Faculté des sciences économiques et sociales.
- Bourgeois, U. 2009. « Une gestion des terres conflictuelle : du monopole foncier de l'État à la gestion locale des Mongo (territoire de Basankusu, République démocratique du Congo) ». Mémoire de maîtrise. Université d'Orléans.
- Colom, A., Bakanza, A., Mundeka, J., Hamz, T. & Ntumbanzondo, B. 2006. *The Socio-economic Dimensions of the Management of Biological Resources, in the Lac Tele-Lac Tumba Landscape, DRC-segment : a Segment-wide Baseline Socio-economic Study's Report*. Kinshasa : WWF & USAID.
- De Cleene, N. 1968. « Kerken (van der) Georges Pierre Charles ». *Biographie belge d'outre-mer* t. VI, col. 568-570. Bruxelles : Académie royale des sciences d'outre-mer.
- de Saint Moulin, L. 2006. « Analyse par territoire et ville des résultats de l'enrôlement des électeurs et du référendum sur le projet de Constitution ». *Congo-Afrique* 402-403 : 9-34. Kinshasa.
- de Saint Moulin, L. 2010. *Villes et organisation de l'espace en République démocratique du Congo*. Tervuren-Paris : MRAC-L'Harmattan (coll. « Cahiers africains », n° 77).
- de Saint Moulin, L. 2011. « La répartition des enrôlés en 2011 et 2006 ». *Congo-Afrique* 459 : 663-677.
- de Thier, M. 1956. *Le Centre extracoutumier de Coquilhatville*. Bruxelles : Solvay.
- Denis, J. 1956. « Coquilhatville : éléments pour une étude de géographie sociale ». *Annales Équatoria* 19 : 137-148.
- Denis, J. 1957. « Coquilhatville : éléments pour une étude de géographie sociale ». *Annales Équatoria* 20 : 1-4.
- EDS-RDC, ministère du Plan, ministère de la Santé publique. 2014 (mai). *République démocratique du Congo. Enquête démographique et de santé (EDS) 2013-2014 (EDS-RDC II). Rapport préliminaire*. DHS (Demographic and Health Surveys). Rockville, Maryland : ICF International. En ligne sur : <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Rapport-preliminaire-EDS-RDC-II-version-finale.pdf> (consulté le 22 octobre 2014).

- Eoma Bayongo Nkombe, J.-C. 2005. « La ruralisation de Mbandaka ». *Mouvements et enjeux sociaux* 28 : 75-83.
- Faye, M. M. 2012 (décembre). *Projet de développement urbain (PDU)*. Rapport final. Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES). Kinshasa : Unité de coordination des projets (UCOP).
- Faye, M. M. & Sow, M. 2012 (février). *Programme prioritaire de construction/réhabilitation d'axes routiers dans les six villes du Projet (Bukavu, Kalemie, Kikwit, Kindu, Matadi et Mbandaka)*. Plan de gestion environnementale et sociale (PGES). Rapport définitif. Kinshasa : PDU (Projet de développement urbain), UCOP (Unité de coordination des projets).
- FPM (Fonds pour l'inclusion financière en RDC). 2013. *Implanter une institution de microfinance ou une banque dans la province de l'Équateur, à Mbandaka, Gemena et Bumba*. Kinshasa.
- Ghilain. 1953. « La dénatalité de l'ethnie mongo. L'expérience Buninanga ». *Bulletin des séances IRCB* 24 : 863-871.
- Gourou, P. 1955. *La Densité de la population rurale au Congo belge*. Bruxelles : Académie royale des sciences coloniales (« Mémoires de la classe des sciences naturelles et médicales », N.S., T. I, f. 2).
- Hulstaert, G. 1956. « Dénatalité mongo ». *Annales Æquatoria* 2 (19) : 45-48
- Hulstaert, G. 1986. « Aux origines de Mbandaka ». *Annales Æquatoria* 1 : 75-147.
- Huysecom-Wolter, C. 1964. *La Démographie en Équateur (Congo)*. Bruxelles : CEMUBAC (coll. « CEMUBAC », 72).
- Inforcongo. 1958. *Congo belge et Ruanda-Urundi. Le guide du voyageur*. Bruxelles : Office de l'information et des relations publiques pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi.
- Inogwabini Bila-Isia. 2006-2007. *Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar- Ngiri-Tumba-Maindombe*. En ligne sur : <https://rsis.ramsar.org/RISapp/files/RISrep/CD1784RIS.pdf> (consulté le 18 mars 2016).
- Inogwabini Bila-Isia & Zanga Lingopa. 2006. *Les Inventaires des poissons dans le lac Tumba, Congo et Ngiri - Paysage lac Tele - lac Tumba, Segment RDC*. Rapport produit dans le cadre du programme CARPE. WWF-Programme République démocratique du Congo. En ligne sur : http://carpe.umd.edu/Documents/Partners/InventairesPoissonsLacTumbaCongo_Ngiri_WWF2006%5B1%5D.pdf (consulté le 10 février 2016).
- Kajjyibwami, A. 1973-1974. « Histoire de la population et organisation administrative de l'ancien district de l'Ubangi (1888-1960) ». Lubumbashi : VNAZA.
- Konga Egbabe, L. 1974. « L'occupation économique de l'Équateur entre les deux guerres (1920-1940) ». Mémoire de licence en histoire. Université de Lubumbashi.
- Ledent. 1944. « La dépopulation chez les Nkundo ». *Recueil des travaux de sciences médicales au Congo belge* 2 : 130.
- Lodewijckx, Ch. 1950. « La dénatalité nkundo. L'expérience Bunianga ». *Bulletin du CEPESI* 13 : 66-81.
- Lootens de Muynck, M.-T. 1987. « Croissance urbaine au Zaïre ». *Africa focus* 3 (1-2) : 107-121.
- Mayota Ntanda & Lufungula Lewono, S. 1990. « L'Administration coloniale belge face à l'exode rural des Limbinza vers les îles et les centres urbains du fleuve ». *Annales Æquatoria* 11 : 61-81.
- Mazoko Ngamokuba, J. 2011. « La population de Mbandaka face à la mondialisation. Cas de l'outil informatique ». Travail de fin de cycle présenté et défendu pour l'obtention du grade de gradué en techniques de développement rural. Mbandaka : Institut supérieur de développement rural.
- Ministère de l'Environnement et du Développement durable. RDC. *Atlas forestier interactif de la République démocratique du Congo*. En ligne sur : <http://cod.atlas-forestier.org/map/#v=atlas&l=fr&x=18.2846&y=0.0570&z=15> (consulté le 16 décembre 2012).
- Ministère du Plan (RDC), DSRP, UPPE-SRP, CP-SRP/Équateur. 2005 (avril). *Monographie de la province de l'Équateur*. Kinshasa, 110 p. Disponible en ligne : http://ruralcongo.cd/minider/images/pdf/monographie_equateur.pdf (consulté le 12 avril 2016).
- Mokolo, M. 2010 (22 juillet). « Équateur : des îlots vendus au détriment des pêcheurs ». Syfia Grands Lacs. En ligne sur : <http://www.syfiagrandslacs.info/index.php?view=articles&action=voir&idArticle=1818> (consulté le 16 décembre 2015).
- Mburano, R. 1999. « Facteurs contextuels de la transmission sexuelle du Sida en Afrique subsaharienne : une synthèse ». In *Rapport de Synthèse* 40. Union for African Population Studies.
- Minagrider. Secrétariat général de l'Agriculture, Pêche et Élevage, Service national des statistiques agricoles (SNSA). 2013 (avril). *Annuaire des statistiques agricoles (2006-2011)*.
- Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, du Plan, de l'Éducation nationale et de l'Environnement, Conservation de la nature, Forêts et Pêche (RDC), PNUD/UNOPS, Programme national de relance du secteur agricole et rural (PNSAR). 1998 (octobre). *Monographie de la province de l'Équateur*. Kinshasa, 309 p.
- Motingea Mangulu. 2003. « Mbandaka-Coquilhatville (1883-2002). Échec d'un plan de développement exogène. Une lecture par la chanson populaire ». *Annales Æquatoria* 24 : 179-204.
- Ngondo a Pitshandenge, I. 1992. « Chiffres de population et enjeux politiques sous la 2^e République : les élections législatives de 1987 ». *Zaïre-Afrique* 264 : 227-248.
- Ngondo a Pitshandenge, S., de Saint Moulin, L. & Tambashe, O. 1992. « La population du Zaïre à la veille des élections de 1993 et 1994 ». *Zaïre-Afrique* 268 : 487-506.

- Nseke Kissumani, N. L. 1974. « Histoire de l'organisation administrative et de la population de l'ancien district de l'Équateur (1885-1960) ». Mémoire de licence en histoire. Lubumbashi: UNAZA.
- Omasombo Tshonda, J. (dir.). 2015. *Mongala. Jonction des territoires et bastion d'une identité supra-ethnique*. Tervuren: MRAC (coll. « Monographies des provinces de la RDC », vol. 8).
- Piermay, J.-L. 1993. *Citadins et quêtes du sol dans les villes d'Afrique centrale*. Paris: Éditions L'Harmattan.
- Pagezy, H. 1991. « Note de terrain. Comment interpréter la situation nutritionnelle des Pygmées ba-twa du Zaïre? ». *Écologie humaine* 8 (2): 83-89.
- Pagezy, H. 2013. « Biodiversité et équilibre du régime alimentaire. Le cas des Ntomba de la forêt inondée (Cuvette centrale, République du Congo) ». *Revue d'ethnoécologie* 3.
- PNUD. 2009 (mars). *Province de l'Équateur. Profil résumé. Pauvreté et conditions de vie des ménages*. En ligne sur: http://www.cd.undp.org/content/dam/dem_rep_congo/docs/povred/UNDP-CD-Profil-PROVINCE-Equateur.pdf (consulté le 4 décembre 2015).
- Radio Okapi. 2012 (16 juin). « Équateur: plus de 1800 cas de choléra enregistrés, selon Ocha ».
- République du Zaïre. 1978. *Étude démographique de l'ouest du Zaïre (1975-1976)*. Edoza. Louvain-la-Neuve.
- Retel-Laurentin, A. 1974. *Infécondité en Afrique noire. Maladies et conséquences sociales*. Paris: Masson et cie.
- Risoli-Goodall, L. 1990. « Modern Mongo rural exodus to Mbandaka ». *Annales Æquatoria* 11: 14-59.
- Romaniuk, A. 1967. *La Fécondité des populations congolaises*. Paris: Mouton.
- Sala-Diankanda, W. 1980. *Fécondité et caractéristiques socio-économiques et culturelles selon le milieu d'habitat au Zaïre*. Département de démographie de Louvain (« Working Paper », 80).
- Sanderson, J.-P. 1999 (août). « Le discours démographique colonial belge à l'épreuve du contenu ». Document de travail n° 4 (version provisoire).
- Tshund'Olela-Epanya Shamololo, G. 1971-1972. « L'occupation économique de la province de l'Équateur (1945-1960) ». Mémoire de licence en histoire. Lubumbashi: UNAZA.
- Van der Kerken, G. 1938. *L'Ethnie Mongo*. Bruxelles: Institut royal du Congo belge, section des sciences morales et politiques- G. van Campenhout (« Mémoires », 8°, XIII, 1 et 2).
- Van Leynseele, P. 1979. « Les transformations des systèmes de production et d'échanges de populations ripuaires du Haut-Zaïre ». *African Economic History* 7.
- Vansina, J. 1990. *Paths in the Rainforests*. Londres: James Currey.
- Vinck, H. 1994. « Charles Lodewijckx (1889-1958): bio-bibliographie ». *Annales Æquatoria* 15: 461-477.

CHAPITRE 6

LE SECTEUR DE LA SANTÉ

1. LA QUESTION DES SOURCES

L'étude de la situation sanitaire du district de l'Équateur a fait appel à un large panel de sources, lesquelles ont fait l'objet d'un traitement critique selon leur nature : articles scientifiques, rapports humanitaires, enquêtes socio-économiques de terrain, enquêtes anthropométriques de territoire, etc. Ces sources qui ne sont pas toujours issues de la littérature scientifique présentent des biais. Elles sont souvent fragmentaires, incomplètes et comportent parfois des données ambiguës ou erronées. Bien que tout à fait fiables, certaines données peuvent aussi être datées. Nous avons tenté dans la mesure du possible de croiser au maximum l'information, même si l'exercice s'avère acrobatique quand les sources qui sont déjà peu nombreuses proviennent d'environnements très différents (sources académiques, officielles).

L'essentiel de notre documentation sur les infrastructures du secteur de la santé est tiré du Plan provincial de développement sanitaire (PPDS), lequel est le fruit du travail des agents et cadres de la Division provinciale de la santé (DPS) et des districts sanitaires (DS) de la province de l'Équateur, de leurs partenaires et des divisions connexes. Il est rédigé et publié en ligne grâce à l'appui technique de la Direction d'étude de planification (DEP) et financier du Projet d'appui à la réhabilitation du secteur santé (PARSS). Cependant, il convient de rester critique face à ces données qui ont été récoltées via le système national d'information sanitaire (SNIS). La gestion des données sanitaires est mauvaise ; une situation qui vient de la multiplicité des outils de gestion et d'un circuit de transmission non effectif par lequel

devraient pourtant passer les informations sanitaires : « Globalement, l'on note une mauvaise gestion des données sanitaires avec la multiplicité des outils des gestions et le non-respect du circuit de transmission des informations sanitaires. Le cadre normatif du SNIS [a] déjà [été] amorcé, mais non encore intégré » (PPDS 2010 : 136). Dans les nombreux tableaux chiffrés, on note également des imprécisions et des erreurs dans les totaux. Enfin, il arrive que les données du PPDS entrent en contradiction avec celles reçues par l'équipe locale via le chef de l'Inspection provinciale de la santé pour la province de l'Équateur qui, par ailleurs, à défaut d'être complètes, n'ont pas été reprises dans le cadre de cette étude.

En ce qui concerne l'alimentation, c'est Hélène Pagezy qui nous a apporté le plus grand nombre d'informations issues de ses enquêtes effectuées dans les années 1970. Il est donc plus que probable que des changements aient eu lieu depuis, notamment en ce qui concerne la disponibilité des produits forestiers non ligneux (PFNL), des produits de pêche et du gibier. De plus, ses enquêtes sont limitées à un endroit précis : un village situé à Bikoro près du lac Ntomba ; elles ne sont donc pas tout à fait représentatives. L'insécurité alimentaire est largement documentée par le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) et les enquêtes du Programme alimentaire mondial (WFP 2012). Les enquêtes anthropométriques d'Action contre la faim (ACF) qui ont eu lieu dans les territoires de Bolomba et de Basankusu en 2004 nous ont procuré une série d'informations sur ces territoires, bien qu'elles soient largement dépassées (plus de dix ans).

2. CONSÉQUENCES DES CONFLITS POUR LE SECTEUR DE LA SANTÉ

L'Équateur est l'une des provinces de la République démocratique du Congo qui ont été le plus durement touchées par la guerre (1998-2001) qui a divisé son espace en deux: le Nord et l'Est sous occupation du Mouvement de libération du Congo (MLC), l'Ouest et le Sud sous le contrôle du Gouvernement. Ce sont les zones de Basankusu et de Bolomba, au nord du district, qui ont plus particulièrement été le théâtre des affrontements. Le territoire de Bolomba a été divisé en deux parties, l'une gérée par le Gouvernement depuis Mbandaka, l'autre sous la houlette du MLC, gérée depuis Basankusu (dite: «Bolomba II»). Les différents mouvements et opérations militaires dans cette zone ont installé l'insécurité, caractérisée par le pillage²⁸³, la destruction des récoltes et des villages, les violences physiques²⁸⁴ et les déplacements massifs de population²⁸⁵ (émigration en République du Congo, République centrafricaine, vers la forêt ou les grandes villes). Privées, par la fermeture du fleuve, de leur principal débouché (Kinshasa), les rares sociétés d'exploitation de la région (huilerie, savonnerie) ont dû stopper leur production. Interdite de circuler librement, la population devait avoir des autorisations pour les déplacements à l'extérieur des villages, en même temps qu'un couvre-feu était imposé par les militaires. Le conflit a également provoqué le retrait des organisations humanitaires et religieuses, l'interruption des services de santé et du service fluvial et aérien à Basankusu qui, en enclavant la zone, excluait toute forme d'activité commerciale. La région a quasi été démonétisée, en même temps que le pouvoir d'achat de la population avait chuté: la population s'est retrouvée limitée à une économie familiale de subsistance (ACF 2004: 7; 27). Une enquête MSF²⁸⁶

283 Selon l'OCHA, sur les 34 zones de santé que compte la province de l'Équateur, 28 ont connu le pillage systématique de leurs structures sanitaires (MSF 2001: 8).

284 À Basankusu, par exemple, 17 % des ménages ont connu un cas de torture (*ibid.*).

285 De novembre 1999 à décembre 2000 (ACF 2004: 7).

286 Enquête sur la mortalité, l'accès aux soins, la couverture vaccinale et les violences, dans cinq zones de santé de la RDC dont celle de Basankusu (district de l'Équateur). L'enquête a été conduite au sein de 912 familles (du 11/08 au 25/08). Elle a donc concerné plus de 11 532 personnes (MSF 2001: 11; 12).

menée sur place en 2001 constatait une augmentation très importante de la mortalité à Basankusu (zone à proximité du front)²⁸⁷: sur un an, 10% de la population était décédée (soit 2,7 décès/10 000/jour)²⁸⁸ parmi lesquels un quart des enfants de moins de cinq ans²⁸⁹. En général, les décès n'étaient pas directement dus à la violence, mais à l'augmentation des maladies infectieuses et de la malnutrition. Pour les enfants, les décès sont dus avant tout à la malnutrition et au paludisme (MSF 2001: 3). Les conséquences qu'a eues la guerre sur l'économie se sont rapidement répercutées sur la santé des populations. En premier lieu, au niveau de l'alimentation, les populations ont été privées de leur moyen de subsistance par les destructions, pillages et migrations. En deuxième lieu, c'est l'accès aux soins qui est devenu de plus en plus limité. Environ trois à quatre malades sur dix n'avaient plus consulté un spécialiste (infirmier, médecin, praticien traditionnel, pharmacien, secouriste) pour des raisons financières. Les médicaments n'étaient plus disponibles et l'inexistence de moyen de transport, du moins en zone rurale, compliquait l'accès aux infrastructures sanitaires (*ibid.*: 4; 16-17). La population trouvait difficilement la pirogue nécessaire au déplacement du malade, qui n'arrivait donc à l'hôpital qu'à un stade déjà très avancé de la maladie. La zone de santé de Basankusu qui comptait, avant la guerre, 24 structures de santé²⁹⁰, n'en comptait, après, plus que la moitié²⁹¹ (ACF 2004: 7).

Avec la diminution de l'intensité des combats en 2001, certains déplacés sont retournés au village et la présence des forces MLC s'est considérablement réduite avec le Gouvernement de transition. Cependant, les pratiques de guerre n'ont pas tout à fait disparu; les villageois aux environs de la base mili-

287 Toujours selon MSF (2001), la malnutrition et l'anémie (24,2 %) sont les premières causes de mortalité. Viennent ensuite les maladies diarrhéiques, regroupées avec les problèmes du tube digestif (20,9 %) et la fièvre-malaria (18,9 %). La violence est une cause de mortalité non négligeable puisqu'elle représente 4,1 % des causes de mortalité dans les foyers enquêtés (*ibid.*: 13).

288 En temps normal, dans un pays en voie de développement, c'est 2 % de la population qui décède en moyenne chaque année (*ibid.*: 3).

289 Le taux de mortalité des moins de cinq ans dans une situation normale est d'environ 3,6 % (*ibid.*: 3).

290 Dont deux hôpitaux, l'un à CCP Lisafa et un hôpital général de référence à Basankusu (ville).

291 Sept structures de santé sont opérationnelles, deux dans le secteur de Gombalo, deux dans le secteur de Lilangi, deux dans le secteur de Waka Bokeka et une dans la cité de Basankusu (ACF 2004: 8).

taire (Basankusu) ont continué à subir des pillages, notamment de leur production agricole. La reprise des activités économiques et agricoles a été limitée par l'insuffisance des outils de travail et de semences, en partie résolue dans certaines régions par la mise en place d'associations communautaires. Tandis que l'activité commerciale reprenait à Basankusu-ville (arrivée de quelques baleinières et reprise des trajets aériens), dans d'autres secteurs, la quasi-absence de marchés et le manque de liquidité monétaire empêchaient la population d'avoir accès aux produits de base (sel, savon et ustensiles de cuisine) ; une situation qui a prolongé l'état de pauvreté de la population longtemps après la guerre (*ibid.* : 7).

Moins de dix ans plus tard, en 2009, l'explosion des conflits intercommunautaires liés à l'accès aux étangs piscicoles du village d'Enyele dans le Sud-Ubangi (à Kungu puis à Dongo) a dégradé une situation alimentaire qui était déjà très incertaine pour les populations habitant la partie nord-ouest de la province (dans les territoires de Bomongo, Mankanza et plus tard vers Lukolela et Mbandaka). Ces conflits ont à nouveau provoqué d'importants dégâts matériels et humains ainsi que de nombreux mouvements de populations. Tandis que le nombre de déplacés internes a été estimé à environ 63 000 personnes, selon le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR), 143 000 personnes ont été portées « réfugiées » dont 123 000 en République du Congo et environ 20 000 personnes en République centrafricaine. Une fois le calme revenu, la plupart des réfugiés sont rentrés au village (WFP 2012 : 1).

3. CARTE SANITAIRE ET INFRASTRUCTURES DE SANTÉ

3.1. CARTE SANITAIRE

Le district de l'Équateur est partagé en deux districts sanitaires (DS) : le DS Mbandaka et le DS Équateur, qui regroupent ensemble 18 zones de santé (ZS). Le DS de Mbandaka est composé de 3 ZS : Bolonge, Mbandaka, Wangata. Le DS Équateur, quant à lui, est formé de 15 ZS : Basankusu, Bikoro, Bomongo, Bolomba, Djombo, Iboko, Ingende, Irebu, Lilanga Bobangi Lolanga Mampoko, Lotumbe, Lukolela²⁹²,

292 La zone de santé de Lukolela a 14 aires de santé, un hôpital général de référence, 13 centres de santé et 2 postes de santé fonctionnels.

Mankanza, Monieka et Ntondo (PPDS 2010 : 28). Avant le découpage de 2003, qui a augmenté le nombre de ZS de 306 à 500 pour l'ensemble de la RDC (Zinnen 2012 : 15), Bolomba formait à elle seule une ZS. Celle-ci a été scindée par la suite en 3 ZS (Bolomba, Monieka et Lolanga Mampoko) (République démocratique du Congo *et al.* 2013 : 1). Chaque zone de santé est composée de plusieurs aires de santé (AS) qui sont au nombre de 36 pour le DS Mbandaka et de 237 pour le DS Équateur. Pratiquement chaque zone de santé est liée à un hôpital ou à un dispensaire²⁹³ qui avait déjà été mis en place à la période coloniale par le biais du réseau catholique ou protestant²⁹⁴, à l'exception de la zone de santé récemment créée, Lilanga Bobangi, qui n'est pas rattachée à une institution religieuse plus ancienne. Le district de l'Équateur était partagé, d'une part, entre quatre circonscriptions ecclésiastiques catholiques : les scheutistes à Mankanza (Nouvelle-Anvers), les pères de Mill Hill à Basankusu, les pères missionnaires du Sacré-Cœur à Coquilhatville (qui ont remplacé les trappistes de Bamania dans les années 1920 [Ngoy Ebondo Minono 2000]) et les lazaristes à Bikoro et, d'autre part, entre trois missions protestantes : la Baptist Missionary Society (BMS) au Sud, la Congo Balolo Mission (CBM) au Nord et au Centre, près de Mbandaka (anciennement Coquilhatville), la Disciples of Christ Congo Mission (van Wing 1950 ; Coxill 1955 ; Ngoy Ebondo Minono 2000 : 28).

3.2. INFRASTRUCTURES SANITAIRES

C'est à Irebu, Mankanza et Ingende que la couverture géographique (nombre de CS par rapport à la superficie) est la moins bonne (PPDS 2010 : 40-41). Mais avec un CS pour 8 886 personnes, la couverture sanitaire dans le district de l'Équateur reste au-dessus de la moyenne nationale, qui se situe aux alentours d'un CS pour 10 218 habitants (Zinnen 2012). Sur 36 AS, 34 avec CS (dans DS Mbandaka) sur 237, 221 avec CS (dans le DS de l'Équateur), ce qui fait une couverture théorique de 93,8%,

293 Voire, parfois, à un poste missionnaire, comme c'est le cas de Djombo.

294 Les maternités et hôpitaux mis en place en 1955 par des religieuses catholiques sont situés dans le district à Nouvelle-Anvers, Lukolela, Irebu, Bikoro, Bokuma, Coquilhatville, Mampoko, Basanakusu et Kadoro. Le réseau protestant (sanitaire) s'organise autour de dispensaires à Lukolela, Bolonge, Ikau et Lulonga et des hôpitaux à Monieka, Ntondo, Lotumbe près desquels d'ailleurs il existe aussi une léproserie.

Carte 7.1. Les zones de santé (ZS) du district de l'Équateur



Source: MRAC.



Centre hospitalier universitaire de Mbandaka
(Photo équipe locale, 2012.)

Tableau 7.1. Les infrastructures sanitaires du district de l'Équateur

Zone de santé	Population	Nombre AS	Nombre HGR	Nombre CSR	Nombre CS	Couverture géographique (%)*	Nombre ITM
DS Mbandaka							
Mbandaka	120 756	15	0	2	10	93,30	1
Bolenge	69 344	11	0	1	12	90,90	
Wangata	98 139	10	1	1	7	80,00	
Total DS Mbandaka	288 239	36	1	4	29	88,06	
DS Équateur							
Basankusu	210 365	25	1	4	18	100,00	1
Bikoro	110 255	18	1	1	17	100,00	1
Bolomba	231 864	24	1	4	22	100,00	
Bomongo	78 006	16	1	1	16	100,00	
Djombo	99 273	14	0	2	14	100,00	
Iboko	79 209	14	1	1	13	100,00	
Ingende	125 581	18	1	2	16	88,90	
Irebu	29 997	7	1	1	6	57,10	
Lilanga Bobangi	71 829	12	0	1	10	83,30	
Lolanga Mampoko	76 534	13	0	1	12	92,30	
Lukolela	118 259	12	1	1	11	100,00	
Mankanza	106 546	20	1	4	13	65,00	
Monieka	65 517	12	1	2	12	100,00	
Ntondo	52 282	14	1	0	14	100,00	
Lotumbe	96 262	18	1	1	17	94,40	
Total DS Équateur	1 551 779	237	12	26	211	92,06	
TOTAL Équateur	1 840 018	273	13	30	240	90,06	

* Pourcentage d'AS qui possèdent un CS offrant un PMA (Paquet minimum d'activités).

Source: Plan provincial de développement de la santé de l'Équateur-PPDS (2010: 63; 80).

supérieure à la moyenne provinciale de 89,5 %. Mais en pratique, ces AS sont trop grandes et les obstacles végétaux, hydrographiques et liés au relief sont trop nombreux pour que le CS soit réellement accessible à l'ensemble de la population de chaque aire de santé (PPDS 2010: 136).

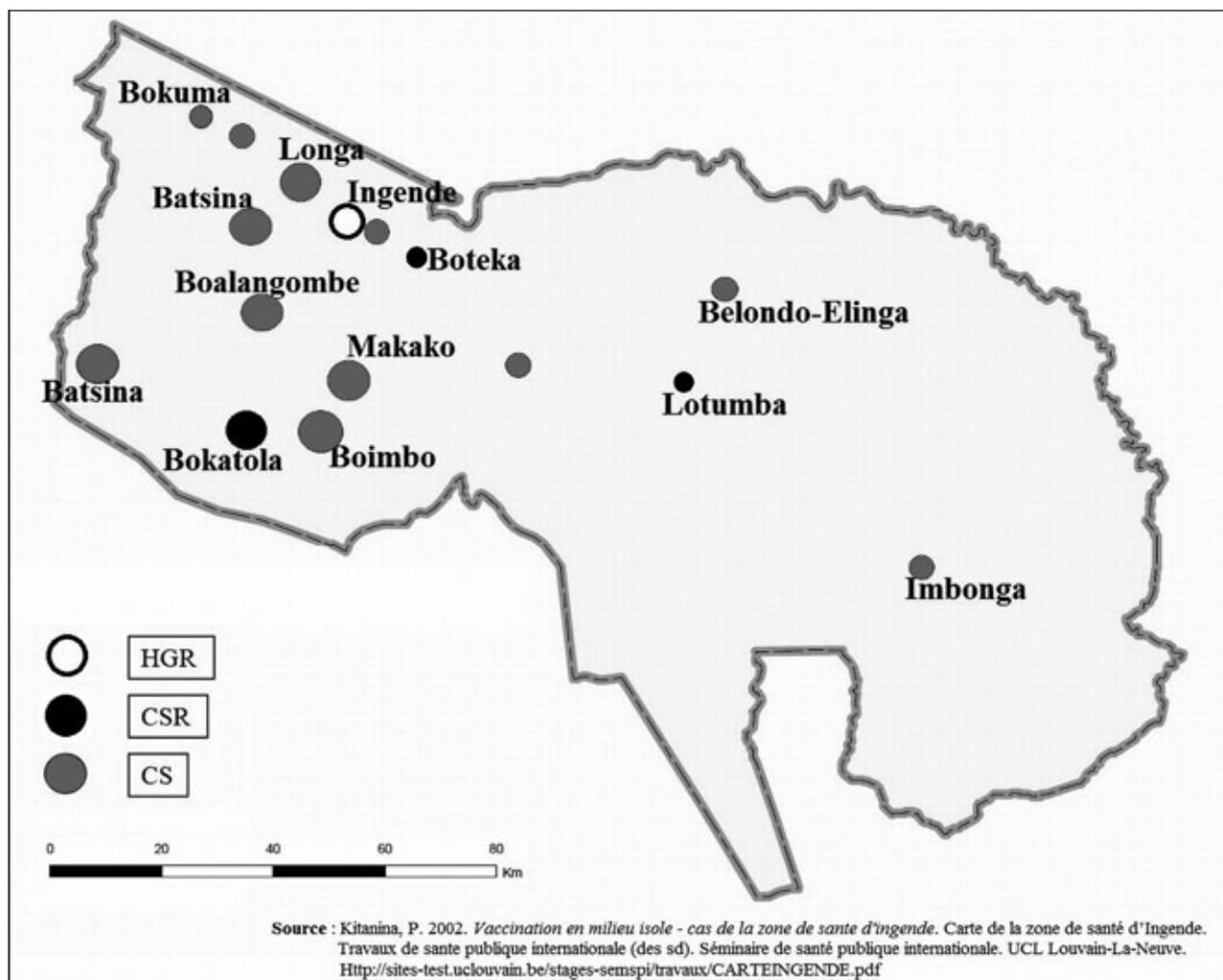
Aussi, on peut dire que sur le plan théorique, la couverture sanitaire est assez bonne; les infrastructures ne manquent pas. Cependant, la plupart d'entre elles sont délabrées et/ou ne sont pas équipées. En plus de l'offre et de la qualité des soins qui laissent souvent à désirer, l'accès (pratique) aux infrastructures est souvent difficile (manque de moyens de transport ou de moyens financiers). Au niveau de l'état des lieux, le cahier des doléances est

volumineux: bâtiments dégradés, absence d'électricité, d'eau, de latrines, personnel démotivé (souvent non payé), manque de médicaments, etc.

Sur les 12 hôpitaux généraux de référence (HGR) existants, les trois quarts nécessitent une réhabilitation, qu'elle soit légère ou plus importante. Sur l'ensemble des centres de santé de référence (CSR), tous nécessitent une réhabilitation légère ou profonde (*ibid.*: 80-81).

La province de l'Équateur ne dispose pas d'hôpital provincial (HP), mais l'HGR de Wangata a été retenu pour faire office d'hôpital provincial, bien que son plateau technique actuel ne le permette pas encore (*ibid.*: 26-27). Il fonctionne actuellement comme un HGR de premier recours.

Carte 7.2. Infrastructures de santé dans le territoire d'Ingende



Source : carte réalisée par J. Krawczyk (projet « Provinces », MRAC) sur base des sources mentionnées.

L'hôpital de Mbandaka, qui était un HGR, est devenu un centre hospitalier universitaire (CHU²⁹⁵). En plus de ces deux institutions, un nouvel HGR²⁹⁶ aurait été construit en 2012²⁹⁷ dans le quartier Air Congo financé par la Banque mondiale dans le cadre du projet d'appui à la réhabilitation du système de santé (PARSS)²⁹⁸. Dans le reste du district, chaque ZS possède son HGR, excepté les ZS de Djombo, Lilanga Bobangi et Lolanga Mampoko.

295 « Mbandaka : hôpital général de référence converti en centre hospitalier universitaire », Radio Okapi, le 20 janvier 2009.

296 Capacité de 90 lits.

297 C'est pourquoi il ne se retrouve pas dans le tableau récapitulatif du PPDS (2010).

298 « Équateur : inauguration d'un nouvel hôpital général de référence à Mbandaka », Radio Okapi, le 5 septembre 2012.

Le district de l'Équateur dispose de 3 ITM, à Bikoro et à Mbandaka (étatiques), ainsi qu'à Basankusu (catholique).

La carte de la zone de santé d'Ingende (ci-dessus) illustre la répartition inégale des infrastructures sanitaires, qui sont toutes regroupées à l'ouest du territoire, du côté du fleuve Congo (équivalent à la partie la plus peuplée du territoire). La population dans l'Est, bien que moins nombreuse, doit se contenter d'un seul centre de santé (CS Imbonga). Si la rive gauche de la rivière Momboyo est peu peuplée, la rive droite présente tout de même une grande série d'agglomérations, situées tout le long de la rivière et des deux routes qui desservent Imbonga (Belondo-Elinga et Bofomoa à Monkate) (carte administrative du MRAC 2010).

On peut en conclure une utilisation très limitée des services sanitaires à l'est du territoire, comme

c'est le cas pour la population de la zone de santé voisine (Monkoto, dans le district de la Tshuapa²⁹⁹). Le taux d'utilisation y est de 1,3 % seulement. Le manque de médicaments et de personnel qualifié (pas de médecins pendant plus de deux ans) au niveau des structures sanitaires est la raison principale de leur faible fréquentation selon le rapport du Bureau de la zone de santé (BCZS) de Monkoto (ACF 2007 : 6).

L'extrait d'un rapport sur la situation nutritionnelle à Basankusu en 2004 évoque le même type de problème quant à l'accès aux infrastructures de santé : «Le facteur limitant reste certainement les distances à couvrir pour certaines populations, telles que celles vivant dans les secteurs de Gombalo et Waka Bokeka. Effectivement, les habitants de ces zones représentent les 42,7 % de personnes qui doivent parcourir plus de 8 heures de marche ou de pirogue pour avoir accès à une structure de santé» (ACF 2004 : 28). Il faut néanmoins préciser qu'il s'agit d'un rapport rédigé en 2004, qui fait état d'un territoire qui sort d'années de guerre et qui, en plus, était situé à proximité du front.

3.3. OFFRE ET QUALITÉ DES SOINS

Certains HGR, en plus de dispenser des soins primaires vitaux, soit le paquet minimum d'activité (PMA), dispensent aussi des soins complémentaires, le paquet d'activités complémentaires (PCA), mais ils sont généralement de mauvaise qualité, à l'exception des services de chirurgie et de pédiatrie à Wangata, et des services de médecine interne, d'obstétrique et de pharmacie interne à Lukolela.

Aucune ZS ne dispose de CS offrant un PMA complet et de qualité. Le manque d'infrastructures, d'équipement et de personnel qualifié, dans un système de santé désarticulé, détermine cet état des choses. Les interventions du PMA les moins intégrées sont les activités nutritionnelles (supplémentation en vitamine A en routine et réhabilitation nutritionnelle), les activités préventives (consultations postnatales, etc.), les activités curatives, les activités liées à la lutte contre le VIH, ou contre les maladies spécifiques de la province (THA, onchocercose, *monkeypox*...)

En ce qui concerne l'offre des soins de santé de référence secondaire à l'hôpital provincial (HP)

(PPDS 2010 : 59), il possède un service de chirurgie générale, un service de pédiatrie, mais pas de service de néonatalogie. Le service d'imagerie médicale ne dispose pas de personnel formé. Le laboratoire n'offre que les examens de routine (pas de biochimie ni de bactériologie). Dans le service d'ophtalmologie, il y a un médecin formé à la chirurgie de la cataracte. Il y a une pharmacie, mais qui est très souvent en rupture de stock. Il n'y a pas de service d'urgence; la salle existe, mais sans matériel ni personnel formé. Il y a une morgue récemment construite qui n'est pas rattachée à l'hôpital. La buanderie est détruite. L'hôpital possède un kinésithérapeute qui travaille sans locaux et sans équipement. L'administration et les finances de l'hôpital sont rudimentaires. Les services de soutien sont tout simplement inexistant : pas de source d'eau, pas d'électricité, une gestion de déchets inadéquate, pas de service de maintenance (*ibid.* : 59-60).

Le budget de l'hôpital se présente ainsi : 20 % des dépenses pour le fonctionnement et les 80 % restants sont ainsi répartis : 40 % pour les honoraires des médecins, 32,5 % pour des primes de paramédicaux, 18 % pour des primes d'administratifs, 5 % pour les quotités DPS, 2,5 % pour les quotités DS et 2 % au bureau central de zone (BCZ)³⁰⁰.

Nous ne connaissons pas le taux actuel d'utilisation des infrastructures sanitaires pour le district de l'Équateur, mais il est de 23 % pour l'ensemble de la province. Dans le district de l'Équateur, ce sont les ZS de Bikoro, Iboko et Lukolela qui ont de bons taux d'utilisation des consultations prénatales (environ 90 %) et de soins curatifs, respectivement 54, 59, 34 % (*ibid.* : 66). Cependant, il est certain que la majorité des Congolais de l'Équateur consultent le sorcier. De nombreux cas de malnutrition ou de maladies sont encore liés à des légendes et des croyances autour de leur origine. Il arrive, par exemple, que la communauté rejette une personne atteinte de trypanosomiase (THA) suite à une autre perception de la maladie, qui serait causée soit par des sorts de sorciers contre les jeunes gens qui ne respectent pas la tradition, soit par un recensement médical d'unités mobiles qui aurait réveillé la maladie vaincue précédemment par les ancêtres.

299 Mêmes caractéristiques que pour l'est d'Ingende : faible démographie, enclavée, agriculture de subsistance (ACF 2007 : 6).

300 Les recettes des médicaments ne font pas partie de ce rapport financier, car elles sont directement versées au BCZ pour le renouvellement des stocks.

3.4. RESSOURCES MATÉRIELLES ET HUMAINES

L'HGR de Wangata ne dispose d'aucun médecin spécialiste. Les autres professionnels de santé sont soit absents ou insuffisants en nombre. Le personnel se limite à des médecins généralistes, techniciens de radiologie, techniciens de laboratoire, un administrateur gestionnaire, des secrétaires, commis et sentinelles. Il manque de chirurgiens-dentistes, de techniciens de radiologie, de techniciens en anesthésie, d'infirmières-accoucheuses, d'administrateurs gestionnaires, de pharmaciens. Plus des deux tiers du personnel sont composés d'infirmiers, 8 % sont des médecins généralistes et le reste concerne les commis, les secrétaires, les accoucheuses, etc. (*ibid.* : 60-61).

Le district de l'Équateur compte, en moyenne, un médecin pour 25 916 habitants, ce qui est en dessous des normes de l'OMS. C'est à Bolomba, Djombo et à Lilanga Bobangi que la situation est la plus critique. À Bolomba, il y a environ un médecin pour 77 288 habitants. De même à Djombo et Bobangi, respectivement 99 273 et 71 829 personnes doivent se partager un seul médecin. Ce sont par ailleurs les mêmes ZS qui sont dépourvues d'HGR. Ces chiffres se situent en dessous de la moyenne provinciale de 50 894 habitants pour un médecin, laquelle se trouve cinq fois en dessous de la norme de l'OMS d'un médecin pour 10 000 habitants³⁰¹ (PNUD 2009 : 5). C'est à Mbandaka et Wangata, ainsi qu'à Irebu que la situation au niveau du personnel médical semble la meilleure, avec un médecin pour 5 000 à 10 000 habitants en moyenne.

Les ressources matérielles sont assez limitées³⁰². Au niveau des transports, il n'y a pas d'ambulance ni de véhicule de supervision, si ce n'est deux voitures à Basankusu et Bikoro. Ce sont les motos qui sont le plus souvent employées (1 pour tout le district). Mais encore, certaines ZS n'en possèdent aucune :

301 Notons que le *Rapport sur la santé dans le monde 2006* estime que les pays ayant une densité de moins de 2,28 médecins, infirmières et sages-femmes pour 1000 habitants n'atteignent en général pas la cible de 80 % de couverture pour les accouchements en présence de personnels qualifiés et de vaccination des enfants (OMS 2008). Le district de l'Équateur est encore loin du compte.

302 L'action du PARSS dans le domaine n'est pas anodine. En Équateur, il a été question de dons d'ordinateurs, de groupes électrogènes pour les HGR, de moyens de transport (véhicules, vélos, moteurs hors-bord et pirogues), de fourniture de bureaux et de matériel d'entretien (CTB, ministère de la Santé/RDC mars 2010).

Irebu, Lilanga, Lolanga, etc. Presque toutes les zones possèdent leurs propres pirogues et leurs vélos. Les deux seuls appareils de radiologie se trouvent à Wangata et à Basankusu. Un appareil d'échographie se trouve à Bolenge. Tous les hôpitaux disposeront d'une source énergétique, de leurs frigos et de leur glacière. Certaines ZS ont même leur congélateur. Les ZS à Mbandaka disposent d'un kit informatique, dans le district sanitaire de l'Équateur, seuls Basankusu, Bikoro et Lukolela en possèdent un (PPDS 2010 : 75).

Une seule centrale régionale de distribution de médicaments (CDR) fonctionne actuellement pour l'ensemble de la province de l'Équateur. Elle se situe à Bwamanda, dans le Nord. Toute la partie sud en est dépourvue (entre autres le district de l'Équateur). Mais, dans le PPDS, il est question d'en établir une à Mbandaka, ainsi qu'un dépôt relais à Basankusu. En attendant, les difficultés pour les ZS du Sud de s'approvisionner en médicaments génériques (MEG) de qualité demeurent (*ibid.* : 63).

Enfin, le bâtiment de l'hôpital de Wangata est solidement construit, mais nécessite une réhabilitation et un nouvel équipement. Les équipements de l'hôpital sont non seulement insuffisants, mais aussi très vétustes. Le plateau technique de Wangata n'étant pas différent de ceux des autres HGR, ces derniers ne lui adressent pas leurs patients. Ils les envoient directement à Kinshasa.

3.5. UTILISATION DES SERVICES DE SANTÉ

Les femmes du district de l'Équateur désirant se rendre dans une infrastructure assurant des soins de santé sont confrontées à de nombreux obstacles. La majorité d'entre elles citent les problèmes financiers (91,1 %), les problèmes de distances (71,1 %) (cf. l'exemple d'Ingende) et enfin les problèmes liés à une éventuelle permission (44,3 % d'entre elles) (EDS 2013-2014 : 377). Par ailleurs, 77,1 % des femmes ne bénéficient pas de soins postnatals, même si 83,7 % des femmes bénéficient des soins d'un prestataire formé (sage-femme, infirmière ou médecin) lors de leur accouchement (le plus souvent une infirmière). Et 78,4 % des accouchements se déroulent dans une infrastructure de santé, contrairement à la Tshuapa voisine, où seulement 40,8 % des accouchements se passent en infrastructure médicale.

Cependant, selon le Plan de développement sanitaire (2010), le taux d'utilisation des services sanitaires serait « assez bon » à Bikoro, Lukolela et

Iboko (au niveau des soins curatifs, des consultations prénatales et des vaccinations) (PPDS 2010: 63; 66; 99).

Les malades qui se rendent à l'hôpital de Wangata viennent soit des CS, soit (et pour la plupart des cas) directement de leurs maisons. À Wangata se pose toute une série de problèmes d'organisation des services et d'accessibilité géographique (malgré le fait qu'il se situe près de Mbandaka, chef-lieu de la province, il est légèrement excentré par rapport à un grand nombre de ZS de la province).

4. LES MALADIES ENDÉMIQUES DE L'ÉQUATEUR

4.1. PRÉMIÈRES DE L'ACTION SANITAIRE DANS LE DISTRICT

Le district de l'Équateur est connu pour avoir été le berceau de maladies pestilentielles, épidémiques et endémiques dans la Cuvette centrale, comme le paludisme, la trypanosomiase, le pian, la lèpre, ainsi que des maladies vénériennes. Les prémices de l'action médicale dans la province sont donc marquées par la lutte contre ces grandes endémies et, plus particulièrement, contre la maladie du sommeil (Konga Egbabe Lithobo 1974: 30).

Parmi les autres maladies anciennes qui ont été combattues dans la province de l'Équateur, nous pouvons signaler la lèpre, qui a conduit à la construction de la léproserie d'Iyonda, en aval de Mbandaka. D'autres maladies de la peau assez courantes étaient le pian et l'éléphantiasis. Les fièvres de plusieurs natures, la variole et la varicelle (périodiques), le paludisme (qui, lui, est toujours très actuel) compaient aussi parmi les maladies courantes.

La lutte contre ces maladies a d'abord été menée par le biais de missions sanitaires ambulatoires à travers la province (par exemple, les missions prophylactiques à Nouvelle-Anvers et au Sud, chez les Ngombe et Bolobo) (*ibid.*: 30). Elle a aussi été menée dans les premiers temps par les dispensaires fondés par les missionnaires catholiques et protestants, puis dans un deuxième temps, dans les hôpitaux et dispensaires de l'État dans les grands centres (Mbandaka et Mankanza) et dans les territoires. Suite au Plan décennal de 1949-1959, tous les chefs-lieux des territoires ont été dotés d'un hôpital desservi par des médecins. Les secteurs ainsi que les grands groupements disposaient de dispensaires que les agents sanitaires visitaient en parcourant

l'ensemble de la région lors des campagnes sanitaires. Une école d'infirmiers a donc été ouverte à Mbandaka pour pouvoir assurer la formation du personnel médical dont la province avait besoin. Elle devint bien plus tard l'Institut supérieur des techniques médicales de Mbandaka, qui est encore opérationnel aujourd'hui.

Après 1960, toutes les infrastructures sanitaires ont connu une régression, qui s'est traduite par un manque d'entretien, de médicaments et de personnel soignant. Les infirmiers qui ont repris la gestion des hôpitaux après le départ précipité des médecins européens n'étaient pas assez formés, de même que les moyens pour agir étaient quasi inexistantes. Dans les années 1970 d'ailleurs, certaines maladies qui avaient été éradiquées pendant la colonisation sont réapparues; ce fut le cas de la maladie du sommeil (équipe locale).

4.2. PATHOLOGIES ACTUELLES

Actuellement, les pathologies les plus fréquentes en Équateur sont par ordre d'importance: le paludisme, les infections respiratoires aiguës (IRA), les diarrhées non sanguinolentes et les maladies sexuellement transmissibles ainsi que la filariose (ACF 2004: 8). Le diagnostic du paludisme est posé chez presque un malade sur deux qui se présente à la consultation. Il est, par ailleurs, responsable de près de 20% des décès. Dans le district de l'Équateur, 26,4% des enfants (6-59 mois) sont positifs au test diagnostique rapide (TDR) et 14,6 au test de la goutte épaisse (GE) (EDS 2013-2014: 394). Les filarioses apparaissent régulièrement. On rencontre également de l'anémie (dont 90% des cas sont dus au paludisme), la malnutrition protéino-énergétique (MPE), l'amibiase, et l'hypertension artérielle (HTA). On note également la prévalence élevée de la trypanosomiase³⁰³, le VIH/SIDA (avec un taux de prévalence de 2,8% auprès des femmes enceintes en CPN à Mbandaka³⁰⁴), la tuber-

303 Cf. *Monographie de la province de l'Équateur* (Ministère du Plan 2005: 42).

304 En 2013, la mortalité proportionnelle (en milieu hospitalier) due au VIH dans l'HGR de Wangata et dans les cliniques universitaires de Mbandaka est respectivement de 22% et de 30%. Globalement, selon les données du PNMLS, la prévalence du VIH auprès des femmes enceintes en CPN dans les sites de surveillance de l'Équateur a beaucoup diminué depuis 2002. À Mbandaka, la prévalence est passée de 5,3 en 2003-2004 à 2,8 en 2011 (PNMLS 2014: 9; 29).

Alors que l'Afrique est le continent le plus affecté par l'épidémie

Les ravages de la maladie du sommeil (trypanosomiase) dans la Cuvette centrale au début du XX^e siècle

Au début du XX^e siècle, la maladie du sommeil, partie du Kwamouth, contamina les agglomérations situées à proximité du fleuve qui en fut le principal vecteur de propagation. Alexandre Delcommune décrivait la situation en ces termes : « [...] il ne restait que de petits villages, aux huttes éparses, occupées par quelques nègres misérables, apeurés par une domination peut-être trop forte ou insensibles à l'épouvante de la maladie du sommeil qui les avait décimés et contre laquelle ils se sentaient impuissants ». Rapidement, ce furent tous les affluents (la Lulonga, la Mongala, la Ngiri et la Ruki) où étaient concentrées les populations riveraines qui furent touchées. L'étude démographique de la région met d'ailleurs en évidence une forte diminution de la population riveraine du fleuve Congo au début du XX^e siècle.

L'extrait du rapport de l'administrateur colonial, en 1922, explique cette diffusion : « [...] La pathologie de toute l'Afrique tropicale est dominée par une redoutable maladie : la maladie du sommeil. Ce n'est pas nous qui l'avons importée ; elle n'existait et n'existe nulle part ailleurs que dans l'Afrique tropicale d'où elle est originaire ; mais c'est nous, inconsciemment qui avons porté ces

ravages dans toutes les parties de la colonie où se rencontraient des conditions favorables à sa propagation. En abaissant les barrières qui séparaient les tribus les unes des autres ; en ouvrant à la navigation nos fleuves et nos rivières, en faisant circuler nos troupes et nos caravanes, nous avons mis de nombreux individus [...] en rapport avec les mouches qui sont les agents de transmission de la maladie » (Rapport aux Chambres 1922).

La maladie du sommeil a surtout sévi dans le centre (Lulonga) et le long du fleuve (Mankanza). En plus de décimer les populations, elle a eu un impact à retardement sur la démographie par le biais de la dénatalité qu'elle a suscitée (Konga Egbabe Lithobo 1974 : 27-28). Mais la maladie du sommeil n'a pas été la seule responsable du déclin démographique de la région, d'autres affections comme les maladies sexuellement transmissibles (syphilis et gonococcie), qui avaient été introduites par les premiers travailleurs et soldats originaires de Zanzibar, y ont également largement contribué. Ces maladies furent d'ailleurs reconnues plus tard comme les responsables de la dénatalité chez les Mongo (Romaniuk 1967 ; Retel-Laurentin 1974).

culose, avec un taux de détection encore faible, la co-infection VIH/tuberculose, la lèpre. On note également la forte prévalence de la syphilis, dont le taux est le plus élevé de la RDC (PPDS 2010 : 136). Les maladies pour lesquelles des vaccins existent sont la rougeole, le tétanos néo-natal (TNN), la coqueluche. Enfin, certaines maladies, rares dans d'autres régions, sont endémiques de l'Équateur : *monkeypox*, fièvre hémorragique virale (FHV), fièvre jaune, hépatites virales, liées au milieu et au climat humide et marécageux de la Cuvette centrale (*ibid.* : 136). Enfin on remarque la persistance de foyers actifs de lèpre-tuberculose, surtout à Ingende et Bikoro (Ministère du Plan 2005 : 43).

du sida, l'Afrique centrale (et la Cuvette centrale) semble pourtant relativement protégée, bien que le risque potentiel de propagation existe. C'est la mobilité des populations qui présente les risques les plus élevés de contraction du virus (en particulier celle vers des zones supposées « à plus grand risque » comme les villes (marché, etc.) (Pagezy *et al.* 1998 : 162).

Les épidémies de rougeole sont fréquentes dans la province, de même que la tuberculose, la coqueluche et le *monkeypox* (ACF 2004 : 8 ; OMS 2008). Ces épidémies peuvent aussi engendrer des syndromes de malnutrition chez certaines personnes. Elles ont d'ailleurs suscité, au début des années 2000, des enquêtes nutritionnelles spécifiques pour les zones de Basankusu et de Bolomba (ACF 2003, 2004).

4.3. LE MANQUE D'HYGIÈNE ET LES MALADIES D'ORIGINE HYDRIQUE

Le milieu et les conditions de vie sont très propices aux maladies infectieuses et parasitaires. Le manque d'hygiène forme d'ailleurs le creuset de maladies dites « hydriques » ou « des mains sales », comme le choléra. Des cas de choléra apparaissent encore régulièrement dans la région, ce qui lui a valu

Tableau 7.2. Proportions d'enfants de moins de cinq ans dont la famille dispose d'un accès à un robinet d'eau potable

Communes/territoires	% d'enfants
Mbandaka	11,2
Wangata	27,3
Bolomba	2,9
Bikoro	12,7
Bomongo	4,3
Mankanza	0,2
Ingende	0,5
Lukolela	5
Basankusu	14,9

Source : Action contre la faim (2009 : 27).

d'importantes opérations humanitaires³⁰⁵. L'accès à l'eau potable est insuffisant dans le district, même si la situation semble un peu meilleure en ville (à Wangata), où presque un ménage sur trois dispose d'un accès à un robinet (cf. tableau). De très nombreuses personnes (comme dans les territoires de Basankusu et de Bomongo) n'ont pas du tout accès à l'eau potable (WFP 2012 : 8). La rivière, les ruisseaux et les sources naturelles sont les principales sources d'eau, puisque les puits sont presque inexistantes, malgré l'action de nombreuses ONG dans le domaine³⁰⁶.

En plus de l'utiliser pour la boisson, la population utilise la rivière et les ruisseaux pour d'autres usages multiples : lessive, vaisselle, toilette corporelle, trempage du manioc, ainsi que comme lieu d'aisance quand les latrines font défaut. À Mankanza, par exemple, 40 % des parcelles seulement possèdent des latrines et les écoles et les hôpitaux en sont dépourvus. La population de Mankanza en Équateur, estimée à quatre-vingt mille, utilise l'eau du fleuve pour le ménage et pour la boisson³⁰⁷. Ces sources d'eau sont donc des viviers de microbes.

L'usage qui préconise de bouillir l'eau de boisson avant de la consommer ne s'effectue que si le ménage dispose d'assez de bois pour la chauffer. Ce n'est donc

305 Encore en 2011, des cas de choléra étaient apparus, à Mbandaka, ce qui fit intervenir le projet de lutte contre le choléra dans le DS de Mbandaka (2011 : 8), tandis qu'en 2012, 6 nouveaux cas avaient été signalés à Lukolela (OCHA 2012). Pour plus d'informations : cf. le rapport du docteur Disoloka Mengi, Hugues (2008).

306 Souvent les puits sont mal entretenus, à sec et autres.

307 Radio Okapi, le 27 mai 2011.

pas un hasard si les maladies diarrhéiques font partie des cinq premières causes de morbidité : la qualité de l'eau consommée laisse clairement à désirer.

La population est aussi atteinte par d'autres maladies découlant du manque d'hygiène (indirectement dû à la qualité et au manque d'eau), par exemple les maladies diarrhéiques et la gale, dont souffrent surtout les enfants et les nourrissons de l'Équateur. Chaque maladie impose une réponse immunitaire qui suscite beaucoup d'énergie ; une situation qui fragilise donc les personnes qui sont infectées, surtout lorsqu'elles sont sous-alimentées. À l'origine de ces problèmes d'hygiène liés à l'eau, on retrouve : le manque de matériel de stockage de l'eau, le manque de savon dû non seulement à l'enclavement de certaines zones, mais aussi à la pauvreté (salaires des ménages trop bas pour les financer). Enfin, la promiscuité au sein de familles dont le nombre de membres tourne en général autour de 7 personnes et qui peut, dans certains cas, atteindre les 10 membres (ACF 2004 : 28 ; ACF 2003 : 26).

5. ALIMENTATION, MALNUTRITION ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

5.1. RÉGIME ALIMENTAIRE³⁰⁸

Chez les Ntomba, l'alimentation est directement liée au milieu environnemental, puisque de nombreux produits qui sont consommés tous les jours proviennent de la forêt (chenilles, champignons, etc.) ou des rivières (poissons). C'est la disponibilité des ressources naturelles qui conditionne l'état alimentaire des populations, lequel fluctue selon les saisons. La préservation du milieu revêt donc chez les Ntomba une importance fondamentale. Il ne s'agit pas d'une option, mais d'une condition *sine qua non* de survie. Si le régime alimentaire des Ntomba était à la base très varié et très équilibré, issu d'un milieu très riche en ressources naturelles, il montre actuellement certaines faiblesses. La quantité

308 Ce point se base sur les données des enquêtes d'Hélène Pagezy effectuées dans les années 1970 (Pagezy 1988). Il est donc plus que probable que des changements ont eu lieu depuis, notamment en ce qui concerne la disponibilité (le stock) des PFNL, produits de pêche et gibier. De plus, les données sont celles d'un village situé à Bikoro près du lac Ntomba. S'il est pris comme exemple pour donner une idée de la situation générale qui prévaut dans le district de l'Équateur, il ne prend pas en compte toutes les spécificités régionales.

de viande (au sens large³⁰⁹) consommée depuis les années 1970 a été déjà sérieusement restreinte, suite à la diminution du stock engendrée, d'une part, par la surexploitation et, d'autre part, par l'intensification des échanges avec les villes de plus en plus peuplées. Le phénomène de soudure qui était de courte durée tend à s'allonger (Pagezy 2004: 202).

Le manioc est l'aliment de base. Il est d'ailleurs, au niveau linguistique, associé au verbe « manger » : « dans leurs normes culturelles: manger ("kolé" ou "kolia" en lingala) signifie consommer du manioc accompagné de nourriture animale » (Pagezy 2013: 11). Le manioc est accompagné de feuilles de manioc préparées à la sauce de noix de palme *mosaku*, et de viande ou de poisson. Ce tubercule qui ne nécessite pas de grandes techniques de conservation (conservation « sur pied » assez facile) est cultivé et consommé toute l'année. Les autres tubercules (patates, ignames, etc.), malgré leur importance secondaire, sont aussi consommés. Les feuilles de manioc sont disponibles toute l'année, bien qu'elles soient plus fréquentes pendant la saison des pluies. D'autres feuillages et des champignons en petites quantités apportent un peu de variété. Ils sont riches en fibres, en vitamines hydrosolubles et en minéraux (Pagezy 2013: 9). Il y a aussi le *kponga*, un plat de feuilles de manioc, associé au *beya* et au manioc (République démocratique du Congo *et al.* 2013: 3).

Bien que les noix de palme soient disponibles toute l'année, elles sont plus courantes pendant les deux saisons sèches (comme la plupart des fruits, d'ailleurs). En saison des pluies, à défaut de noix de palme, la préparation s'élabore avec de l'eau (on l'appelle « *mobuku* », une préparation de disette des feuilles de manioc chez les Batswa).

La disponibilité de la plupart des aliments d'origine animale varie en fonction des périodes de l'année. Pendant la saison de basses eaux, les poissons frais du lac et des rivières sont plus fréquemment consommés. À l'opposé, c'est pendant les deux saisons sèches que le fretin des marais, capturé dans les nasses ou par écopage, se consomme en plus grande quantité. Les espèces animales terrestres (chenilles, gibier) ou aquatiques (poissons, crevettes) sont riches en protéines (de haute valeur biologique), en graisse et en vitamines liposolubles (Pagezy 2013: 9).

La cueillette des chenilles est aussi une activité saisonnière (deux fois par an).

Tandis que le gibier se consomme surtout pendant la grande saison des pluies, le poisson fumé, lui, est disponible toute l'année, ce qui en fait un aliment d'appoint ou de soudure, venant combler les périodes de « disette protéique » (Pagezy 1992: 122-123).

Les crevettes, crocodiles et tortues peuvent apparaître au menu de manière saisonnière dans les campements de pêche près du lac Ntomba. Enfin, d'autres aliments en plus petite quantité apparaissent: œufs, patates douces, bananes plantain, pain, beignets, riz, sucre, maïs, arachides. Les fruits sont ramassés dans la forêt et consommés sur place en dehors des repas.

Le repas principal est servi le soir et rassemble tous les membres de la famille. Il est assez équilibré, puisqu'il concentre toutes les catégories de nutriments nécessaires. Le matin, les membres de la famille mangent les restes de la veille, dont une partie est gardée comme en-cas dans la matinée. Au retour, les villageois prennent des « coupe-faim » comme les nomme Hélène Pagezy (noix de palme, manioc, maïs, arachides cuits directement dans les braises, poisson, fretin ou chenilles qui sont emballés dans des feuilles (« *kontomba iboke* ») (Pagezy 2013: 9). Suivant les saisons, la population de la cuvette est soumise deux fois par an à une période de soudure ou de disette, aussi appelée « faim de viande », assez courte (environ deux semaines) pendant la saison des pluies (*ibid.*: 9-10). Des changements plus récents ont modifié les interdits alimentaires de ces populations, qui se sont petit à petit relâchés en même temps que la société se modernisait (*ibid.*: 25).

5.2. INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

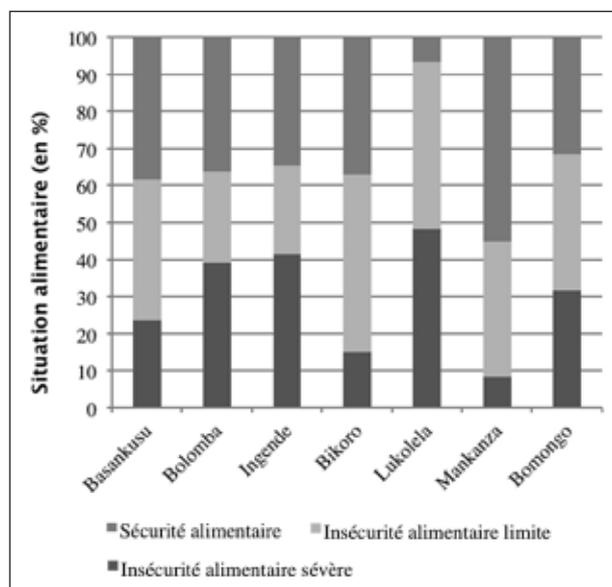
Dans la province de l'Équateur, 60 % des ménages sont touchés par l'insécurité alimentaire (sévère et modérée). Sur 3 786 000 personnes, 901 000 d'entre elles sont reconnues comme étant en insécurité alimentaire sévère et 2 885 000 en insécurité alimentaire modérée. Dans le district de l'Équateur, caractérisé par des territoires enclavés et une population particulièrement pauvre, l'insécurité alimentaire semble plus particulièrement prononcée.

C'est dans le territoire de Lukolela que la situation est la plus alarmante³¹⁰: presque l'entièreté de la population s'y trouve en insécurité alimentaire, dont près de la moitié dans une situation sévère. Et c'est

309 Viande entendue comme « source de protéines ».

310 C'est aussi à Lukolela que la situation nutritionnelle des enfants est la plus critique du district (PRONANUT 2009).

Graphique 7.1. Situation alimentaire de la population du district de l'Équateur en milieu rural (2012)



Source : WFP (2012).

à Mankanza que la situation alimentaire est la meilleure, seulement la moitié des personnes y étant concernées par l'insécurité alimentaire (seul territoire dans le cas pour l'ensemble du district) (WFP 2012).

En ce qui concerne l'insécurité alimentaire sévère, les territoires de Lukolela (48,3%), Bolomba (46,5%), Ingende (41,4%), Bomongo (31,7%), Basankusu (23,6%) présentent des taux élevés, au-dessus de la moyenne provinciale de 15,9%. L'insécurité alimentaire modérée est plus présente dans les territoires de Bikoro (48%) et Lukolela (45%), qui ont des taux supérieurs à la moyenne provinciale de 44,2% (*ibid.* : 5).

Par ailleurs, notons que, selon le rapport du cadre intégré de classification de l'insécurité alimentaire de décembre 2013 à juin 2014, les données pour le territoire de Lukolela, pourtant le plus concerné par l'insécurité alimentaire, n'ont pas pu être collectées (IPC 2013-2014 : 1).

Selon l'enquête nutritionnelle du WFP, les ménages les plus touchés sont ceux dont le chef de famille est une femme. De même, il existe une corrélation entre le niveau de formation et le niveau d'insécurité alimentaire, ainsi qu'en fonction de la taille du ménage. Les taux d'insécurité alimentaires les plus élevés sont également observés dans les territoires plus enclavés (WFP 2012 : 7), comme celui de Lukolela.

Basankusu et Bolomba (*La Voix du paysan* 2014 : 19), qui ont particulièrement été touchées par la guerre, ont fait l'objet d'enquêtes nutritionnelles (en 2003 et 2004) à part, dont les conclusions s'avèrent être les mêmes pour les deux zones. Elles peuvent être extrapolées pour l'ensemble du district, quand il ne s'agit pas d'une cause directement liée à la situation de guerre. À côté de la diminution des activités économiques (agricoles, commerciales), les enquêteurs notent des faiblesses au niveau des habitudes alimentaires de la population : le nombre de repas journaliers est insuffisant ; l'alimentation n'est pas diversifiée et souffre d'un manque de protéines, tout en étant pauvre en vitamines et minéraux. Peu de fruits sont consommés, malgré leur abondance dans la région. Selon la coutume, ce sont les hommes de la maison qui ont la priorité alimentaire tant en termes de quantité que de qualité. La femme fait l'objet de nombreux tabous alimentaires, surtout les aliments riches en protéines ; en même temps, elles assument des tâches ménagères qui nécessitent un apport nutritionnel calorique élevé (travaux des champs, collecte du bois et de l'eau, travaux ménagers, collecte journalière du manioc et des feuilles vertes accompagnée de longues marches) (ACF 2004 : 27). L'allaitement maternel (systématiquement pratiqué) dure en moyenne deux ans. L'introduction précoce de l'eau dans l'alimentation du nourrisson (deux mois environ) démultiplie le risque d'infection. Une fois sévré, l'enfant suit le même régime alimentaire que ses parents, sans prise en compte de ses besoins propres. Il est confié à une grande sœur ou à un grand frère³¹¹, sans bénéficier des soins et de l'allaitement qui lui sont encore nécessaires (*ibid.* : 27).

5.3. MALNUTRITION

La malnutrition n'est pas nécessairement la conséquence d'une alimentation inadéquate, elle est intimement liée à la contraction de maladies infectieuses et parasitaires, qui se développent dans de mauvaises conditions d'hygiène. Les symptômes de malnutrition apparaissent très vite chez un enfant souffrant de maladies diarrhéiques, par exemple.

L'évaluation de la malnutrition peut s'effectuer selon différentes méthodes qui utilisent des outils précis (critères cliniques, analyses biochimiques ou mesures anthropométriques). Nous nous basons,

311 Selon l'EDS (2014), 57,4% des enfants de moins de 5 ans sont laissés à la garde d'un enfant de moins de 10 ans.

Tableau 7.3. Prévalences de la malnutrition dans les différents territoires (malnutrition aiguë globale-MAG, malnutrition chronique-MC et insuffisance pondérale-IP) en %

Communes/ territoires	MAG*	MC (ou retard de croissance)	IP	Cedèmes
Mbandaka	6,0	33,1	16,9	1,3
Wangata	9,3	36,0	22,5	0,3
Bolomba	8,8	43,6	17,5	1,4
Bikoro	9,5	48,6	28,7	0,6
Bomongo	5,8	31,4	12,0	1,4
Mankanza	4,9	34,4	15,3	0,0
Ingende	6,9	48,3	23,9	0,1
Lukolela	12,7	19,9	13,8	0,2
Basankusu	7,4	31,9	17,2	0,3

* Selon les normes de l'OMS.

Source: ACF (2009: 14-15).

dans le cadre de cette étude, sur les enquêtes nutritionnelles disponibles, qui ont employé les indicateurs anthropométriques, lesquels ont été choisis pour des raisons pratiques (EDS 2013-2014: 158). Il s'agit du rapport poids/taille (P/T), du rapport taille/âge (T/A) et du rapport poids/âge (P/A), qui représentent respectivement la malnutrition aiguë, le retard de croissance (ou malnutrition chronique) et l'insuffisance pondérale (PRONANUT 2009: 11).

L'enquête nutritionnelle Pronanut (*ibid.*) indique (selon les références de l'OMS) que le taux de malnutrition aiguë globale (MAG) chez les enfants, évoluant le plus souvent sous forme de marasme, ne dépassait pas le seuil critique (10 %), à l'exception du territoire de Lukolela, qui le dépassait de 2,7 %. La commune de Wangata est « limite », puisqu'elle a un de taux MAG de 9,3 %. Pour ce qui est de l'insuffisance pondérale (IP), en 2009, à l'exception de Bomongo où elle est considérée comme médiocre, tous les territoires présentent une situation jugée « grave » selon les normes de l'OMS. La situation est particulièrement critique à Ingende et Bikoro, qui présentent aussi un taux élevé de croissance insuffisante (ou malnutrition chronique). Les territoires de Wangata et de Bolomba enregistrent une malnutrition chronique (ou retard de croissance) assez grave, tandis qu'à Lukolela la situation semble acceptable (cf. tableau ci-dessous), alors qu'il s'agit du territoire où l'insécurité alimentaire est la plus alarmante.

Un récent rapport du Projet de réhabilitation de l'agriculture dans la province de l'Équateur (PRAPE)

fait état de changements en ce qui concerne la malnutrition infantile aux environs de Mbandaka: « Pour l'arrière-pensée de Mbandaka, la malnutrition aiguë globale a augmenté de 11,8 % en 2010 à 13,7 % en 2012. La malnutrition infantile chronique a diminué de 36 % à 25 %³¹². L'insuffisance pondérale a diminué de 25,3 % à 18,1 % » (PRAPE 2013: 15).

Selon l'enquête démographique et de santé (EDS II 2013-2014), plus de deux tiers des enfants de moins de cinq ans présentent une anémie. En général, celle-ci est souvent modérée ou légère, rarement sévère³¹³.

6. QUELQUES INDICES ACTUELS DE SANTÉ

L'enquête démographique et de santé (EDS II 2013-2014)³¹⁴ fournit quelques indicateurs pour la population de la RDC, dont certains pour les 26 nouvelles provinces sont repris en annexes de l'étude. Cependant, l'enquête³¹⁵ n'a été menée que sur un échantillon de population, déterminé par tirage au sort. Un certain nombre de quartiers, communes et chefferies ont été tirés, dans lequel ont été retenus certains villages et, parmi ceux-ci, un certain nombre de ménages³¹⁶. Un total de 18 360 ménages³¹⁷ ont été sélectionnés. Toutes les femmes âgées de 15 à 49 ans vivant habituellement dans les ménages sélectionnés, ou présentes la nuit précédant l'enquête, étaient éligibles pour être interrogées. Dans un sous-échantillon d'un ménage sur deux, tous les hommes de 15 à 59 ans étaient éligibles pour être questionnés.

312 Lorsque l'on observe le pourcentage de la malnutrition chronique chez les enfants pour l'ensemble de la RDC, on obtient, selon l'EDS, un chiffre beaucoup plus élevé (43 %, dont 23 % caractérisée comme sévère) (EDS 2013-2014: 157).

313 Anémie calculée selon le niveau d'hémoglobine (EDS 2014: 388).

314 Cette enquête a été réalisée dans le cadre du programme international des *Enquêtes démographiques et de santé (Demographic and Health Surveys, DHS)* géré par ICF International.

315 Pour plus d'informations sur la méthodologie employée pour la récolte des données, voir le rapport de l'enquête (EDS 2014: 7-15).

316 La base de sondage est la même que celle qui a été utilisée par l'enquête MICS de 2010 et par l'enquête 1-2-3 (Emploi, Secteur informel et Consommation des ménages) de 2012, menée par l'Institut national de la Statistique (INS).

317 5474 en milieu urbain dans 161 grappes et 12 886 en milieu rural dans 379 grappes.

Les dépenses annuelles moyennes en soins de santé par ménage dans le district de l'Équateur sont plus élevées que dans les autres régions de la province de l'Équateur. Elles s'élèvent à environ 210 \$/an par ménage pour les frais des soins ambulatoires et 67 \$/ménage pour les frais liés à une hospitalisation. Cela fait, en moyenne, un budget de 60 \$/an/personne pour la santé. À titre comparatif, la population du district de l'Équateur dépense environ 50 % du budget accordé aux soins de santé par la population de Kinshasa.

Plus de la moitié des hospitalisations sont le fait de fièvres (hors paludisme). Un tiers sont dues au paludisme et moins de 10 % ont lieu dans le cadre d'un accouchement. L'infrastructure de santé la plus visitée est le centre de santé (CS) suivi, pour un tiers de la population, par le poste santé. Enfin, moins d'un quart de la population se rend à l'hôpital. La fréquentation des structures privées est marginale, elle concerne moins de 5 % de la population.

Au niveau des consultations prénatales, seulement 6 % des femmes³¹⁸ n'en ont pas bénéficié, ce qui est une assez bonne moyenne par rapport aux territoires voisins de la Tshuapa et de la Mongala (20 %). Les soins sont prodigués en majorité par des infirmières, sinon par des médecins ou des accoucheuses. Dans de rares cas, c'est la sage-femme ou la matrone du village qui procure les soins. Presque trois quarts des femmes ont reçu des comprimés de fer, plus de 80 % des comprimés pour lutter contre les parasites intestinaux. Un peu plus d'une femme sur deux a été mise au courant des signes de complication pendant la grossesse. Enfin plus de deux tiers des femmes ont eu un prélèvement d'urine et un prélèvement sanguin. Elles ont presque toutes été pesées et ont eu une vérification de leur tension artérielle. En ce qui concerne l'accouchement, il se passe en général à l'hôpital (72,3 % des cas). Presque une femme sur cinq accouche à la maison (19,2 %), tandis que seulement 5,3 % des femmes se rendent dans une clinique privée. Un peu plus d'un accouchement sur deux est assisté par une infirmière, un sur cinq par une accoucheuse. Moins d'un accouchement sur dix se déroule en présence d'un médecin (9,2 %), dans de rares cas, accompagné de la matrone du village. Enfin, seulement 2,3 % des accouchements sont assistés par une sage-femme. Les césariennes sont peu nombreuses :

environ 6 % des accouchements. Enfin, en ce qui concerne les soins postnatals dispensés par un médecin, une infirmière ou une accoucheuse, seulement une femme sur deux en bénéficie (EDS 2014 : 371-375).

En ce qui concerne le VIH, toute la population est au courant de l'existence du virus et un homme sur cinq en a une connaissance approfondie. Mais de nombreux hommes pensent encore qu'il est possible d'attraper le virus par des piqûres de moustique et par des moyens surnaturels. Plus de deux tiers des femmes savent que le virus peut être transmis de la mère à l'enfant (TME) par l'allaitement et environ un tiers sont au courant de l'existence de médicaments à prendre pendant la grossesse pour les femmes séropositives afin de diminuer le risque de TME. Pour la couverture du test VIH, 19,8 % des femmes et 10 % des hommes du district ont déjà fait un test, parmi lesquels 3,3 % des femmes et 2,3 % des hommes n'ont jamais reçu leurs résultats. Au niveau des moyens de prévention, la population interrogée cite le plus souvent l'utilisation des préservatifs ou la limitation à un partenaire sexuel (*ibid.* : 404-405).

Pour le paludisme, la grande majorité (plus de 80 % de la population) est au courant que la maladie se propage via les piqûres de moustique. Seulement 4 % évoquent la TME ou la transfusion sanguine et 8,8 % citent l'eau. Au niveau de la prévention, c'est la moustiquaire imprégnée qui est la plus connue comme moyen de prévention ; viennent ensuite l'assainissement du milieu, puis les insecticides et fumigènes. Les symptômes du paludisme sont relativement bien connus. Plus de 60 % parlent de fièvre, environ la moitié de frissons et de maux de tête, enfin plus d'un tiers de douleurs générales (*ibid.* : 402). 80 % des ménages interrogés lors de l'enquête possèdent des moustiquaires imprégnées, et plus des deux tiers de la population les utilisent pour dormir (*ibid.* : 394).

318 Dans ce paragraphe, il s'agit des femmes de 15 à 49 ans ayant donné naissance à un enfant vivant au cours des cinq années ayant précédé l'enquête.

RÉFÉRENCES

- ACF (Action contre la faim). 2003 (décembre). *Enquête nutritionnelle. Zone de santé de Bolomba 2. République démocratique du Congo. Province d'Équateur*. ACF-UICEF.
- ACF (Action contre la faim). 2004 (février). *Enquête nutritionnelle anthropométrique. Zone de santé de Basankusu. République démocratique du Congo. Province d'Équateur*. ACF-UICEF.
- ACF (Action contre la faim). 2007 (août). *Rapport d'enquête nutritionnelle anthropométrique. Zone de santé de Monkoto. Province de l'Équateur*. ACF-UICEF.
- Coxill, Wakelin H. 1955. *Carte des missions protestantes*. Bruxelles: Institut géographique militaire.
- CTB, ministère de la Santé. 2010 (mars). *Santé. Projet d'appui à la réhabilitation du secteur de la santé (PARSS)*. En ligne sur : [http://www.btctb.org/files/web/Projet%20d'appui%20à%20la%20réhabilitation%20du%20secteur%20de%20la%20santé%20\(PARSS\).pdf](http://www.btctb.org/files/web/Projet%20d'appui%20à%20la%20réhabilitation%20du%20secteur%20de%20la%20santé%20(PARSS).pdf) (consulté le 1^{er} mars 2016).
- Disoloka Mengi, H. 2008. *Projet de lutte contre le choléra dans le DS de Mbandaka. SIT REP SEM 39 DS MBANDAKA*. Mbandaka : OMS (Organisation mondiale de la santé)-Médecins d'Afrique.
- EDS-RDC, ministère du Plan, ministère de la Santé publique. 2014 (mai). *République démocratique du Congo. Enquête démographique et de santé (EDS) 2013-1014 (EDS-RDC II). Rapport préliminaire*. DHS (Demographic and Health Surveys). Rockville, Maryland : ICF International. En ligne sur : <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Rapport-preliminaire-EDS-RDC-II-version-finale.pdf> (consulté le 22 octobre 2014).
- IPC (Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire). 2013 (décembre)-2014 (juin). *Synthèse des résultats du 10^e cycle IPC. Situation actuelle de l'insécurité alimentaire aiguë. République démocratique du Congo*.
- Konga Egbabe Lithobo. 1973-1974. « L'occupation économique de l'Équateur entre les deux guerres (1920-1940) ». Mémoire de licence en histoire. Lubumbashi : UNAZA.
- Ministère du Plan (RDC), DSRP, UPPE-SRP, CP-SRP/Équateur. 2005 (avril). *Monographie de la province de l'Équateur*. Kinshasa, 110 p. Disponible en ligne : http://ruralcongo.cd/minider/images/pdf/monographie_equateur.pdf
- MSF (Médecins sans frontières). 2001 (décembre). *Accès aux soins et violences au Congo (DC). Résultats de cinq enquêtes épidémiologiques*.
- Ngoy Ebono Minono, J. 1999-2000. « Les services médico-sanitaires des missionnaires dans la province de l'Équateur (1933-1960) ». Mémoire en histoire. Université de Lubumbashi.
- OCHA (Office for the Coordination of Humanitarian Affairs). 2008. *République démocratique du Congo. Situation humanitaire des provinces Centre/Ouest. Rapport du 4 au 10 avril 2008*.
- OCHA (Office for the Coordination of Humanitarian Affairs). 2011. *RD Congo - Épidémie de choléra (Situation au 1^{er} juillet 2011)*.
- OCHA (Office for the Coordination of Humanitarian Affairs). 2012 (20 février). *Bulletin d'information humanitaire 8/12*. Province de l'Équateur. Bunia.
- OMS (Organisation mondiale de la santé). 2008 (août). *Rapport de mission d'investigation et riposte à l'épidémie de Monkepox à Djoa. Zone de santé de Bolomba*.
- Pagezy, H. 1988. « Coping with uncertainty in food supply among the Oto and the Twa living in the Equatorial flooded forest near lake Tumba, Zaïre ». In de Garine, I. & Harrison, G. A. (éd.), *Coping Uncertainty in Food Supply*. Oxford: Clarendon Press, pp. 175-209.
- Pagezy, H. 1990. « Seasonal variation of food supply in the lake Tumba region of Zaire. In Hladik, C.M., Bahuchet, S. & de Garine, I., *Food and Nutrition in the African Rain Forest*. Paris: UNESCO/MAB, pp. 36-42.
- Pagezy, H. 1992 (janvier). « Le système alimentaire des Ntomba du lac Tumba: stratégies saisonnières et interactions bioculturelles ». In Blanc-Pamard, Ch. (éd.). *Dynamique des systèmes agraires: la santé en société, regards et remèdes*. Paris: ORSTOM (coll. « Colloques et séminaires »), pp. 111-152.
- Pagezy, H. 2004. « Gibiers, poissons ou chenilles? Comment les Ntomba du Congo (ex-Zaïre) satisfont-ils en toute saison leurs besoins en protéines et leurs normes culturelles ». In Aubaile, F., Bernard, M. & Pasquet, P., *Écologie humaine: la viande, un aliment, des symboles*. Aix-en-Provence: Édition Edisud, pp. 198-204.
- Pagezy, H. 2013. « Biodiversité et équilibre du régime alimentaire. Le cas des Ntomba de la forêt inondée (Cuvette centrale, République du Congo) ». *Revue d'ethnoécologie [en ligne] 3*. Paris. DOI: 10.4000/ethnoecologie.1424 (consulté le 16 novembre 2015).
- Pagezy, H., Vernazza-Licht, N., Boudigou, R. & Bernard, O. 1998. « Risque actuel et risque potentiel de l'épidémie de sida: le cas des régions forestières d'Afrique centrale (Congo [ex-Zaïre]-Cameroun) ». *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris 10 (1-2)*: 149-167.
- PNMLS (Programme national multisectoriel de lutte contre le VIH/Sida), ministère de la Santé, République démocratique du Congo (RDC). 2014 (février). *Profil épidémiologique du VIH/Sida, province de l'Équateur*. En ligne sur : <http://www.pnmls.cd/doc/Profil%20VIH%20Equateur.pdf> (consulté le 7 décembre 2015).

- PNUD. 2009 (mars). *Province de l'Équateur. Profil résumé. Pauvreté et conditions de vie des ménages*. En ligne sur : http://www.cd.undp.org/content/dam/dem_rep_congo/docs/povred/UNDP-CD-Profil-PROVINCE-Equateur.pdf (consulté le 4 décembre 2015).
- PPDS, ministère de la Santé publique, Division provinciale de la santé de l'Équateur. 2010 (mars). *Plan provincial de développement de la santé de l'Équateur*.
- PRAPE (Programme de relance agricole dans la province de l'Équateur). 2012. *Rapport de supervision du 15 octobre au 5 novembre 2012*. Fida, Division Afrique de l'Ouest et du Centre, Département gestion des programmes, RDC.
- PRAPE (Programme de relance agricole dans la province de l'Équateur). 2013 (22 avril-6 mai). *Rapport de supervision*. Rapport principal et appendices. Secrétariat de l'agriculture, pêche et élevage. En ligne sur : <http://operations.ifad.org/documents/654016/26982a6a-517e-4ad9-a7ca-f0ba3b0d7231> (consulté le 1^{er} mars 2016).
- PRONANUT, Programme national de nutrition, République démocratique du Congo, ministère de la Santé publique. 2009 (décembre). *Enquêtes nutritionnelles de la province de l'Équateur. Rapport de synthèse*. Unicef. PAM.
- Référentiel géographique commun (RGC). S.d. *Zones de santé de la RDC* (carte).
- République démocratique du Congo, Province de l'Équateur. 2006 (juin). *Document de stratégie de la croissance et de la réduction de la pauvreté (DSRP)*.
- République démocratique du Congo, Unicef et al. 2013 (10-17 juin). *Rapport de la mission conjointe à Bolomba. Les alertes sur la malnutrition. Rapport du screening nutritionnel*.
- UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs, République démocratique du Congo. 2009 (juin). *Carte des zones de santé de la République démocratique du Congo*. En ligne sur : <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/12F44D13144955B98525763900568D4D-map.pdf> (consulté le 1^{er} mars 2016).
- van Wing, R.P.J. 1950. *Carte des missions catholiques*. Bruxelles : Institut géographique militaire.
- La Voix du paysan congolais*. 2014 (janvier). « Équateur : 35 % d'enfants souffrent de malnutrition aigüe ». 6^e année (26) : 19.
- WFP/PAM (World Food Program/Programme alimentaire mondial). 2012 (avril). *Résumé exécutif : résultats de l'enquête approfondie sur la sécurité alimentaire des ménages dans la province de l'Équateur*.
- Zinnen, V. 2012 (février). *Documentation des résultats de la mise en œuvre des principes de l'efficacité de l'aide dans le secteur de la santé. Étude de cas de la République démocratique du Congo*. Bruxelles : Gra-pa Santé. En ligne sur : http://grap-pa.be/attachments/article/69/201202_capitalisationdp_rdc3.pdf (consulté le 21 décembre 2015).

CHAPITRE 7

SURVOL DES INFRASTRUCTURES ÉDUCATIVES

1. LES PRÉMICES D'UN RÉSEAU SCOLAIRE³¹⁹

L'évangélisation et l'instruction des populations du district de l'Équateur ont été facilitées par le fleuve et ses affluents, qui permirent aux missionnaires d'atteindre rapidement l'intérieur des terres. Les premiers à s'installer dans la région, entre 1888 et 1900, furent les protestants. Pendant que les baptistes anglais occupaient Bolobo, Lukolela et Bonsembe³²⁰, les baptistes de la Congo Balolo Mission occupaient la Lulonga. D'origine américaine, les disciples du Christ au Congo s'installèrent à Bolenge, qui devint le centre de rayonnement protestant où était formée son élite (les Makutu, certains Baloi de la Ngiri et de l'Ubangi ainsi que des Mongo de la Ruki).

Les missionnaires catholiques, arrivés peu après les protestants, peuvent être divisés en deux groupes distincts occupant les deux principaux postes administratifs du district : au Nord, les scheutistes rattachés au foyer culturel de Nouvelle-Anvers (Mankanza) (cf. encadré) et au Sud, les pères du Sacré-Cœur (qui ont remplacé les trappistes en 1924, pionniers catholiques dans la région), dont le centre de Bamanian est le siège (cf. encadré) et qui étaient aussi établis à Bokuma³²¹. Ces deux grandes filières ont eu une influence cultu-

relle très forte sur la population en incarnant chacun une langue propre au groupe ethnique où se trouvait la congrégation. Les pères Edmond Boelaert, Albert de Rop et Gustave Hulstaert ainsi qu'Honoré Vinck travaillèrent à l'unification des différents dialectes mongo de la Cuvette centrale, pour créer le lomongo, en réaction à la diffusion du lingala, soutenu par monseigneur Égide de Boeck, qui en assurait la promotion dans la Mongala. En marge de ces deux pôles, il y avait aussi d'autres groupes, moins importants en nombre, les pères Mill Hill au Nord, à Basankusu³²², et les lazaristes dans le Sud, à Bikoro, ainsi que les frères des écoles chrétiennes, à Mbandaka. Ces derniers, installés dans la capitale provinciale, permirent son détachement de l'influence des pères du Sacré-Cœur, qui aspiraient à une éducation en lomongo pour tout le vicariat de Coquilhatville. Une grande partie de l'élite du district y a été formée.

Dans les années 1950, le district n'était pas encore bien desservi en établissements scolaires pour les humanités, à l'exception de quelques écoles moyennes ou de moniteurs, qui étaient transformés en humanités pédagogiques. À la sortie des primaires, les élèves étaient dispersés entre le groupe scolaire officiel congréganiste (chez les frères des écoles chrétiennes) à Mbandaka, le centre de Bamanian chez les pères du Sacré-Cœur, ou encore étaient envoyés en dehors du district, soit au collège Saint-Thomas More à Lisala, soit à Kinshasa, poursuivant leur parcours en intégrant la filière « lingala ». Certains originaires de l'Équateur font partie de l'élite nationale, par exemple Bolamba (cf. encadré). En 1957,

319 Ces informations viennent de l'équipe locale qui ne cite pas ses sources.

320 Poste abandonné en 1905 par les baptistes anglais fuyant les ravages causés par la maladie du sommeil auprès du peuple baloki. Ils continuèrent leur œuvre plus au sud, à Lukolela et Bolobo et, au nord, à Upoto (Mongala).

321 Le poste de Bokuma Saint-Bernard, situé sur la Ruki à 64 km de Mbandaka, fut fondé en 1910 par les pères trappistes Robert Brepoels et Georges Dubrulle, qui avaient précédemment abandonné Mpaka (ravagé par la maladie du sommeil) (de Rop 1980 : 137).

322 Les pères de Mill Hill ont joué un grand rôle dans l'enseignement à Basankusu, mais ils se sont retirés au début des années 2000 (Hendrix 2003 et 2005).

un établissement d'enseignement officiel fut fondé à Mbandaka : l'athénée royal Bakusu. Après 1960, les établissements scolaires pour les humanités vont se multiplier³²³, tout comme les instituts d'études supérieures qui vont naître à la fin des années 1960. Le premier fut l'École normale moyenne ouverte à Mbandaka (ENMO), en 1968, devenue, depuis 1981, l'Institut supérieur pédagogique (ISP).

Et dans les années 1980-1990 et 2000, une myriade d'institutions d'enseignement supérieur (l'Institut supérieur de développement rural-ISDR, l'Institut supérieur des techniques médicales de Mbandaka-ISTM, etc.³²⁴) et l'Université de Mbandaka vont être fondées à Mbandaka et alentour (cf. distribution des instituts supérieurs et universitaires).



L'Institut Bakusu de Mbandaka

(Photo équipe locale, 2009.)

Bibliothèque Æquatoria à Bamania*

Æquatoria est un centre de recherche culturelle, situé dans la mission catholique de Bamania (à 10 km de Mbandaka). Il comprend une bibliothèque, des archives, des publications (un périodique et une série de monographies), et un guest-house. Le nom du centre provient de l'ancien périodique *Æquatoria*, fondé en 1937 par deux missionnaires du Sacré-Cœur : Edmond Boelaert (1899-1966) et Gustaaf Hulstaert (1900-1990).

Le centre Æquatoria promeut la recherche dans le domaine des sciences humaines en rapport à l'Afrique centrale. Il possède une bibliothèque, ouverte en 1979, qui compte près de 10 000 unités, dont plus de 4 500 ouvrages, des périodiques et quelques grandes collections de l'Académie royale des sciences d'outre-mer (ARSOM), du Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC), de l'Institut fondamental d'Afrique

noire (IFAN), du Centre ethnologique de Bandundu (CEEBA). La part des archives est remarquable. Il s'agit de l'héritage d'E. Boelaert comptant ses écrits personnels et des copies d'archives administratives de l'époque coloniale; des notes ethnographiques de M^{gr} E. Van Goethem (1872-1946), du père P. Verenten (1882-1946), des pères trappistes (au Congo de 1895 à 1925), et les archives personnelles du père G. Hulstaert, qui a enregistré presque tous les parlars lomongo. Il possède également plus de 600 cartes géographiques de la région. Le centre Æquatoria publie les *Annales Æquatoria* et les *Études Æquatoria* dans lesquelles nous avons largement puisé pour l'élaboration de cette monographie.

*Lien Internet du site officiel :

<http://www.aequatoria.be/> (consulté le 14 mars 2016).



Antoine Roger Bolamba. Originaire du territoire d'Ingende. Écrivain congolais, rédacteur en chef du journal *La Voix du Congolais*. Le prix de Littérature Oraie Indigène lui a été décerné, en 1939, pour son conte *L'Échelle de l'Araignée*. En 1947, Bolamba a publié un recueil de poèmes intitulé *Premiers Essais*. Il devint secrétaire d'État à l'Information et aux Affaires culturelles dans le gouvernement Lumumba, en 1960.

(HP.1956.15.8389, collection MRAC Tervuren; photo Jan Mulders (Congopresse).)

323 Création, en 1963, d'un collège par les frères du Sacré-Cœur.

324 L'Université protestante de Bolenge (UPE Bolenge).

La colonie scolaire de Nouvelle-Anvers

C'est à Nouvelle-Anvers, où la Congrégation du Cœur immaculé de Marie (les missionnaires de Scheut) s'installe, que sera fondée la colonie scolaire en 1892. Cet établissement avait pour objectif « déclaré » de former des enfants placés sous la tutelle de l'État par le décret de 1890, soi-disant d'anciens esclaves, orphelins, ou enfants délaissés en provenance du Haut-Congo, à devenir soldat ou artisan (Mumbanza 1976 : 113-116). La colonie fut fermée en 1913, mais en dix ans de fonctionnement, elle eut le temps de rayonner : elle marqua les élites de la région par une éducation en lingala (les élèves sortants, aussi appelés « bacolonies » étaient des catéchistes, charpentiers, ou encore

étaient engagés dans la Force publique¹. Le lingala est ainsi devenu la langue de la police et de l'armée. Mais ce n'est qu'à partir de 1906 qu'un véritable enseignement est prodigué : école primaire, école de moniteurs, petit séminaire pour la formation des prêtres noirs. Un peu avant le déménagement du siège de Mankanza à Lisala, l'école des moniteurs a été transférée à Boyange, en 1930, et le petit séminaire à Bolongo, près de Lisala. Nouvelle-Anvers conserva les écoles destinées aux filles jusque 1960.

1 À l'origine de l'identité « bangala » (Omasombo 2015).

2. LES INFRASTRUCTURES ÉDUCATIVES DE LA PROVINCE

Le ministère de l'Enseignement pour le primaire et le secondaire (EPSP) compte actuellement 30 divisions provinciales et 237 sous-divisions. Les limites administratives (territoires) du district de l'Équateur correspondent à celles de la province éducationnelle Équateur I. Les sous-divisions provinciales, qui ont les mêmes limites que les territoires, sont gérées par la division provinciale Équateur I, qui est, elle-même, soumise hiérarchiquement aux institutions centrales de l'inspection provinciale principale et du bureau provincial du Secope³²⁵ installé à Mbandaka.

En ce qui concerne l'enseignement catholique, le district de l'Équateur est à cheval sur trois diocèses (Bikoro, Coquilhat [Mbandaka] et Basankusu) (Hendricks 2005 : 52).

2.1. DISTRIBUTION DES ÉCOLES (MATERNEL, PRIMAIRE, SECONDAIRE)

Le district de l'Équateur possède très peu d'écoles maternelles³²⁶. Comme c'est le cas pour le reste de la

RDC, la plupart sont situées en milieu urbain, à Mbandaka, et certains territoires en sont même dépourvus (Bomongo et Lukolela). Cette situation s'explique par le fait que l'enseignement maternel est non obligatoire et organisé essentiellement par le secteur privé. Au niveau du primaire et du secondaire, la disponibilité en termes d'infrastructures scolaires ne semble pas plus brillante ; alors que la moyenne nationale de l'aire de recrutement moyen (ARM) pour le primaire tourne autour de 80 écoles/km² (superficie/ nombre d'écoles) et, pour le secondaire, autour de 165, les moyennes du district tournent respectivement autour de 130 pour le primaire et 220 pour le secondaire. 80 écoles/km² est considéré comme une ARM insuffisante ; cela veut dire qu'il y a une grande distance entre la maison de l'élève et l'école. Comme il n'existe pas de service de transports, l'élève doit effectuer une longue marche, ce qui exclut les plus petits et retarde la scolarité de certains. C'est ainsi que se retrouvent majoritairement à l'école les enfants à partir de 9 ans (Mokonzi 2009 : 27). L'ARM de Mbandaka est excellente (sachant que la superficie retenue est de 460 km² – ce qui est en fait nettement inférieur à l'état actuel de la ville –, ce qui a un impact sur l'ARM). L'ARM du secondaire est, quant à elle, encore plus préoccupante, bien qu'il soit normal qu'il y ait un clivage au niveau de la campagne. Le district présente visiblement un très grand déficit en termes d'infrastructures éducatives.

325 Service spécialisé de contrôle, de maîtrise des effectifs et de la paie des enseignants et du personnel administratif des écoles et bureaux.

326 Bien que selon l'EDS (2013-2014), un enfant sur cinq bénéficie des infrastructures préscolaires (contre une moyenne nationale bien inférieure : 6,9%).

Tableau 8.1. Établissements scolaires de l'EPSP* dans l'Équateur 2009-2010

Territoires	Écoles						Total d'établ.
	Maternel		Primaire		Secondaire		
	Établ.	ARM	Établ.	ARM	Établ.	ARM	
Mbandaka ¹	14	33	95	5	48	10	157
Basankusu	3	7 080	132	161	125	170	260
Bolomba	4	6 149	178	138	63	390	245
Bomongo	1	10 736	79	136	28	79	108
Bikoro	nc	nc	167	83	59	235	226
Ingende	3	5 776	117	148	43	117	163
Lukolela	0	0	65	132	29	297	94
Mankanza	1	7 091	58	122	31	229	90
Total	26		891		426		1 343

¹ La superficie de Mbandaka de 1984 ne correspond actuellement plus. Étant donné les multitudes de chiffres différents pour la superficie de la ville, nous avons décidé de garder celui de 1984. L'ARM risque donc d'être biaisé.

* EPSP = ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel.

* ARM = aire de recrutement moyen (superficie/nombre d'écoles).

Source : ARM calculée par l'auteur, basé sur les superficies de 1984 (à l'exception de Mbandaka) et les données de l'équipe locale (EPSP).



ISP Mbandaka

(Photo équipe locale, 2009.)

Quelques éléments sur les établissements d'enseignement supérieur et universitaire

L'ancêtre de l'Institut supérieur pédagogique (ISP) de Mbandaka était l'École normale moyenne officielle (ENMO) à Coquilhatville, qui fut créée le 15 janvier 1968. Le site actuel fut inauguré le 12 mai 1986. Le complexe comprend 8 bâtiments pour les services administratifs et salles des cours : 4 pavillons jumelés, une bâtisse (auditoire, cafétéria et bureaux; un dispensaire, un garage avec salle des machines et un amphithéâtre de 500 places).

L'Institut supérieur de développement rural (ISDR/MBKA) a été fondé en 1981. Et la première promotion est sortie en 1985-1986.

L'Institut supérieur des techniques médicales de Mbandaka (ISTM/MBKA) a été créé en 1992. Il organise deux sections d'enseignement : les sciences infirmières et les techniques de laboratoire.

L'Université de Mbandaka fut créée le 15 juillet 1993. Elle est constituée de quatre facultés : droit; médecine; sciences économiques et de gestion; et sciences sociales, administratives et politiques.

L'Institut supérieur de pêche a été créé en 2008, à Bolenge.

En plus des deux institutions confessionnelles privées (le grand séminaire et l'UPE/Bolenge¹),

on trouve deux autres institutions privées, l'ISTG (Institut supérieur des techniques de gestion) et un institut des sciences infirmières, l'IFASIS.

Enfin, le grand séminaire Jean-Baptiste Philosophat est situé à Bamanía, localité située à quelque dix kilomètres de Mbandaka², qui avait été fondé pour augmenter le nombre de missionnaires en territoire de l'Équateur et promouvoir l'africanisation des cadres³.

Enfin, à Basankusu, se trouvent trois instituts supérieurs : deux ISTM (administratif et mathématique physique), un ISTB en pédagogie générale de l'enseignement officiel.

1 Enfin, l'Université protestante de Bolenge (UPE Bolenge) est créée le 19 mai 1994 par le protocole d'accord des deux communautés cofondatrices (CADELU et 10^e CDCC).

2 Il est borné au nord par la rivière Ruki, au sud par les steppes de la ferme de Bolaka, à l'est, par la forêt marécageuse s'étendant vers Bokuma, et à l'ouest par la ville de Mbandaka.

3 La volonté des évêques de la province ecclésiastique de doter celle-ci d'une maison de formation se manifesta dans la lettre de M^{gr} P. Wijnants (1974), archevêque de Mbandaka, adressée au cardinal de la Sacrée Congrégation de la Foi. Son inauguration eut lieu le 19 octobre 1974. Son premier recteur fut l'abbé Joseph Kumundala Mbimba, archevêque de Mbandaka-Bikoro (Équipe locale).

2.2. DISTRIBUTION DES INSTITUTS SUPÉRIEURS ET UNIVERSITAIRES

Il y a en ville, à Mbandaka, 11 instituts supérieurs et universitaires³²⁷ : cinq officiels, un catholique, trois privés et deux protestants. La très grande majorité des élèves du supérieur suit la filière officielle (ESU 2008-2009). Cependant, la qualité de l'enseignement laisse à désirer. Afin de s'adapter aux exigences du marché de l'emploi actuel, des formations supplémentaires sont nécessaires. Lorsqu'un poste de cadre s'ouvre, le recrutement s'effectue le plus souvent à partir de Kinshasa.

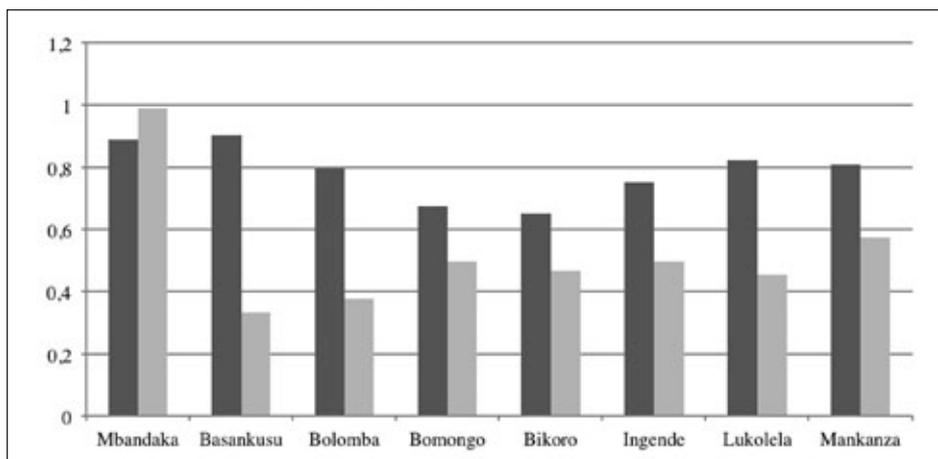
Tableau 8.2. Répartition des instituts supérieurs et universitaires à Mbandaka (2007-2008)

Type d'enseignement	Instituts/universités
Officiel	ISP/MBKA
	ISDR/MBKA
	UNIMBA
	IFASIC/Ext.
	ISTM/MBKA
Catholique	Grand séminaire de Bamanía
Protestant	Bolenge/UPE
	IST/Bongonjo
Privé	ISTG/Perroquet
	IFASCE
	CIDEP

327 Ils sont au nombre de sept, selon l'étude FPM (2013 : 17-18).

Source : l'équipe locale (Secope 2007-2008).

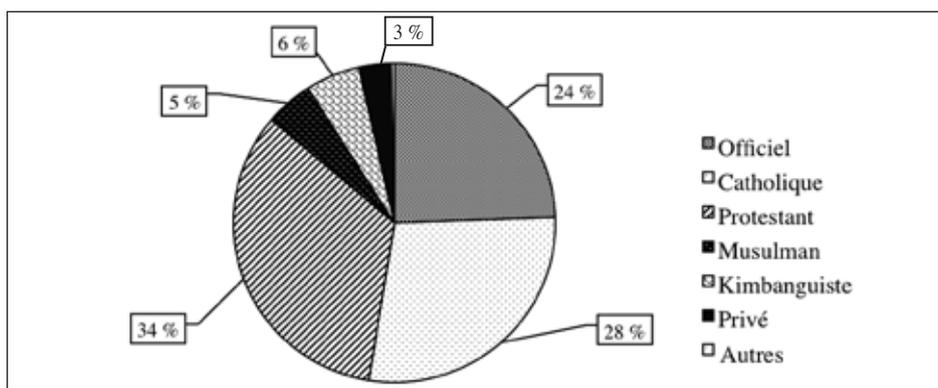
Graphique 8.1. Indice de parité pour la population scolaire du district de l'Équateur



En gris foncé : niveau primaire, en gris clair : niveau secondaire.

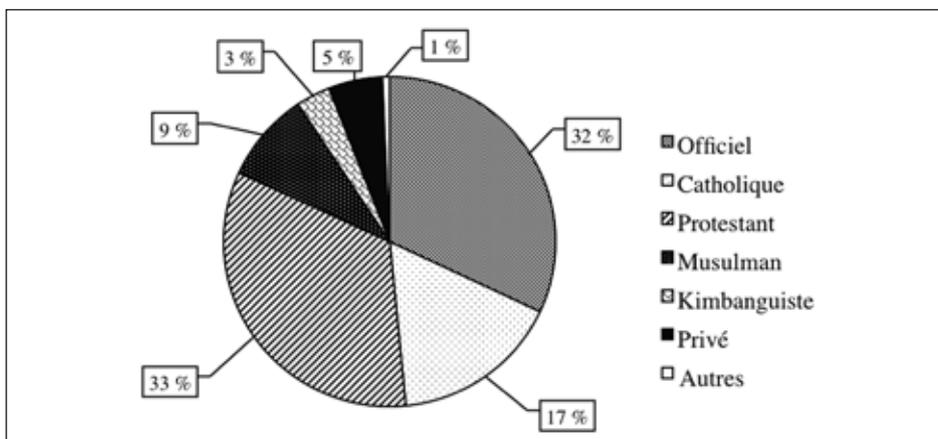
Source : équipe locale, selon l'EPSP (Listings de la paie des enseignants du territoire de Basankusu, Bomongo, Lukolela, Bikoro, Ingende, Bolomba 2007-2008 & Rapport de la fermeture de l'ISTB 2007-2008).

Graphique 8.2. Répartition des écoles dans le district de l'Équateur selon les réseaux (niveau primaire)



Source : équipe locale, selon l'EPSP.

Graphique 8.3. Répartition des écoles dans le district de l'Équateur selon les réseaux (niveau secondaire)



Source : équipe locale, selon l'EPSP (Listings de la paie des enseignants du territoire de Basankusu, Bomongo, Lukolela, Bikoro, Ingende, Bolomba 2007-2008 & Rapport de la fermeture de l'ISTB 2007-2008).

2.3. QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT

Il y a, en moyenne, 207 élèves par école dans le niveau primaire et 154 par école dans le niveau secondaire. Les écoles à Mbandaka sont plus peuplées, en moyenne 336 élèves/école, tandis qu'à Ingende elles sont nettement plus petites, en moyenne 152 élèves par école.

L'indice de parité (ratio fille/garçon) pour le district de l'Équateur est de 0,8 en primaire, et il diminue suivant l'avancée du parcours scolaire. L'IP moyen pour le niveau secondaire est de 0,5 (cf. graphique ci-dessous). Dans le niveau universitaire, l'IP est très faible : il est de 0,3 à Mbandaka.

Pour l'enseignement primaire et secondaire, c'est à Basankusu que la différence entre le nombre de filles et de garçons est la plus marquée entre les deux niveaux de scolarité. À Mbandaka, par ailleurs, les IP sont les meilleurs pour le primaire et le secondaire (avec étonnamment un IP encore meilleur que pour le primaire).

Au niveau de la déperdition, nous avons seulement quelques informations sur le territoire de Basankusu, entre 2001 et 2004. En 2001, sur l'ensemble des écoles, on compte 4645 élèves inscrits, et à la fin de l'année il n'en reste plus que 4096, ce qui fait un abandon de 547 élèves. Mais le taux d'abandon va diminuer au fur et à mesure des années. Entre 2003 et 2004, 5366 enfants seront inscrits, et seulement 5080 seront toujours sur les bancs de l'école à la fin de l'année (déperdition de 286 élèves). Dans certains cas, c'est le contraire qui se passe : il y a plus d'élèves à la sortie qu'à l'entrée ; ce fut le cas, en 2004, de deux écoles (Bafumba et Lont-sing'Esengo) (Hendricks 2005 : 60-61).

3. INDICATEURS DU NIVEAU DE L'ÉDUCATION DE LA POPULATION

L'enquête démographique et de santé réalisée en 2013 et 2014³²⁸ nous renseigne, entre autres, sur le niveau d'instruction de la population du district ainsi que sur sa situation d'alphabetisation. Les informations sur le niveau d'éducation des chefs de

ménage récoltées dans le cadre de l'étude socio-économique WWF menée dans tout le district s'ajoutent en complément. Il fait part d'une différence du niveau d'éducation entre le nord et le sud du district où l'enseignement serait un peu plus poussé qu'au nord, encore victime de la guerre, des années après. Un grand nombre d'écoles publiques ou confessionnelles ont été détruites, sans compter l'absence de matériel et de fournitures scolaires. Les chances de l'enfant d'être scolarisé sont donc réduites (Colom 2006 : 4).

Presque la moitié des femmes ont atteint le niveau secondaire sans jamais le terminer. Une femme sur dix a achevé ses humanités tandis qu'une sur cinq n'a pas terminé ses primaires (EDS 2014 : 354). L'enquête socio-économique WWF menée à Bikoro complète ces informations : la moitié des femmes interrogées auraient terminé leurs études primaires (Colom *et al.* 2006 : 4). Mais il reste encore 6,5 % des femmes qui n'ont pas été à l'école. Au niveau de l'enseignement supérieur, celui-ci est encore difficile d'accès : seulement 4 % de la population des femmes y ont eu accès. Pour les hommes, la situation est en tout point meilleure que celle des femmes. Presque un quart des hommes ont achevé leurs humanités tandis que plus de la moitié est arrivée jusqu'au cycle secondaire sans jamais le terminer. Les personnes qui n'ont pas achevé leurs primaires sont assez rares (8,7 %) et ceux qui n'ont bénéficié d'aucune instruction représentent moins de 1 %. Les hommes qui accèdent à l'enseignement supérieur sont deux fois plus nombreux que les femmes, mais cela reste un privilège rare : moins d'une personne sur dix (8,7 %) (EDS 2014 : 354).

Au niveau de l'alphabetisation, la situation semble meilleure pour les femmes dans le district que chez les voisins. Peut-être est-ce dû aux statistiques de Mbandaka, qui viennent renforcer la moyenne provinciale. 80,2 % d'entre elles sont alphabétisées (contre 51,3 % dans la Mongala, 43 % au Sud-Ubangi, 36 % au Nord-Ubangi et 53 % dans la Tshuapa). Deux tiers des femmes atteignent le secondaire ou, dans de rares cas, le supérieur, mais parmi elles, il y a de nombreux cas d'abandon. Parmi celles qui ont suivi seulement l'enseignement primaire ou, dans certains cas, aucun enseignement, 18,5 % ne peuvent pas lire, 10 % peuvent lire une phrase entière et 6 % une partie de phrase.

Les hommes, quant à eux, sont presque tous alphabétisés (94 %). La plupart d'entre eux (87,4 %) ont, d'ailleurs, atteint le niveau secondaire ou, plus

328 Au niveau de la méthode utilisée pour réaliser ces enquêtes, nous vous invitons à consulter le chapitre Santé et/ou à consulter directement *online* le rapport : <http://ponabana.com/wp-content/uploads/2014/05/Rapport-preliminaire-EDS-RDC-II-version-finale.pdf> (consulté le 23 décembre 2015).

rarement, le supérieur. Le pourcentage de Congolais de l'Équateur qui a accès aux études supérieures (environ un sur dix) est un peu moins élevé que celui qui bénéficie de peu ou d'aucune instruction. Dans les deux cas, il s'agit d'une situation marginale (EDS 2014: 355).

Comme pour l'instruction, les hommes ont plus facilement accès aux médias (journal, radio, télévision) que les femmes. Un homme sur trois lit le journal au moins une fois par semaine tandis que

c'est seulement le fait d'une femme sur 10. La télévision semble avoir plus de succès: une femme sur cinq regarde la télévision et écoute la radio au moins une fois par semaine, tandis que chez les hommes, ils sont un sur quatre. Cependant, plus des deux tiers des femmes sont encore coupées de tout média (elles n'en utilisent en tout cas pas au moins une fois par semaine). C'est le cas seulement d'un peu plus d'un tiers des hommes du district (EDS 2014: 356-357).

RÉFÉRENCES

- Colom, A., Bakanza, A., Mundeka, J., Hamz, T. & Ntumbandzondo, B. 2006. *The Socio-economic Dimensions of the Management of Biological Resources, in the Lac Tele-Lac Tumba Landscape, DRC-segment: a Segment-wide Baseline Socio-economic Study's Report*. Kinshasa: WWF & USAID.
- Coxill, Wakelin H. 1955. *Carte des missions protestantes*. Bruxelles: Institut géographique militaire.
- De Rop, A. 1980. « Contribution à l'histoire du petit séminaire de Bokuma ». *Annales Æquatoria* 1: 137-147.
- EDS-RDC, ministère du Plan, ministère de la Santé publique. 2014 (mai). *République démocratique du Congo. Enquête démographique et de santé (EDS) 2013-1014 (EDS-RDC II). Rapport préliminaire*. DHS (Demographic and Health Surveys). Rockville, Maryland: ICF International. En ligne sur: <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Rapport-preliminaire-EDS-RDC-II-version-finale.pdf> (consulté le 22 octobre 2014).
- EPSP (Ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel). 2008-2009. *Statistiques officielles*. (Données recueillies par l'équipe locale.)
- ESU (Ministère de l'Enseignement supérieur). 2008-2009. (Données recueillies par l'équipe locale.)
- FPM (Fonds pour l'inclusion financière en RD Congo). 2013 (décembre). *Implanter une institution de microfinance ou une banque dans la province de l'Équateur (Mbandaka, Gemena, Bumba)*. Kinshasa. En ligne sur: http://www.fpm.cd/fr/phocadownload/etude_sur_les_opportunités_d'investissement_dans_la_province_de_l'equateur.pdf (consulté le 24 décembre 2015).
- Hendrix, J. 2003. « L'enseignement au Congo belge dans le diocèse de Basankusu. 1905-1960 ». *Annales Æquatoria* 24: 97-157.
- Hendrix, J. 2005. « L'enseignement au Congo belge dans le diocèse de Basankusu. Partie II: 1960-2000. Missionnaires de Mill Hill au Congo ». *Annales Æquatoria* 26: 5-65.
- République démocratique du Congo (RDC), ministère de la Santé, site officiel. En ligne sur: <http://minisanterdc.cd/new/index.php> (consulté le 23 décembre 2015).
- Mokonzi. 2009. *Fourniture efficace de services dans le domaine de l'enseignement public*. Une étude d'AfriMAP et de l'Open Society Initiative for Southern Africa. Kisangani: Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation Université de Kisangani. En ligne sur: <http://www.afriMAP.org/english/images/report/AfriMAP-RDC-ServicesPublics-Educ-FR.pdf> (consulté le 23 décembre 2015).
- Mumbanza mwa Bawele, J. 1976. « Les établissements d'enseignement public à l'époque de l'EIC: la colonie scolaire de Nouvelle-Anvers (1892-1913) ». *Études d'histoire africaine* VIII: 87-129.
- Omasombo, J. (dir.) 2015. *Mongala*. Tervuren: MRAC (coll. « Monographie des Provinces de la RDC », n° 8).
- Secope. 2007-2008. Listings de la paie des enseignants du territoire de Basankusu, Bomongo, Lukolela, Bikoro, Ingende, Bolomba et de la ville de Mbandaka. (Données recueillies par l'équipe locale.)
- van Wing, R.P.J. 1950. *Carte des missions catholiques*. Bruxelles: Institut géographique militaire.

TABLE DES MATIÈRES

Préface	9
Avant-propos	11
L'identité mongo nourrit la conflucialité dans l'Équateur	11
1. « PAS DE CONFUSION : NOUS NE SOMMES PAS DES BANGALA ET MBANDAKA APPARTIENT À NOUS MONGO »	11
2. UN VŒU : « LE LOMONGO-NKUNDO PLUTÔT QUE LE LINGALA EST NOTRE LANGUE »	12
3. UN DÉPART POLITIQUE DIFFICILE AMORCÉ ENTRE LÉOPOLDVILLE ET MBANDAKA	13
4. L'ÉQUATEUR : UNE TERRE DE CUEILLETTE	18
RÉFÉRENCES	20
PREMIÈRE PARTIE. L'ÉQUATEUR PHYSIQUE	21
NOTE RELATIVE À L'ORTHOGRAPHE DES NOMS LOCAUX	22
Chapitre 1. Géographie et hydrographie	23
1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE	23
1.1 Ville de Mbandaka	25
1.2 Territoire de Basankusu	25
1.3 Territoire de Bolomba	26
1.4 Territoire de Bomongo	26
1.6 Territoire d'Ingende	27
1.7 Territoire de Lukolela	27
1.8 Territoire de Mankanza	27
2. RELIEF ET CLIMAT	27
3. HYDROGRAPHIE	28
3.1 Dans la ville de Mbandaka	30
3.2 Dans le territoire de Basankusu	30
3.3 Dans le territoire de Bolomba	30
3.4 Dans le territoire de Bomongo	31
3.5 Dans le territoire de Bikoro	32
3.6 Dans le territoire d'Ingende	32
3.7 Dans le territoire de Lukolela	32
3.8 Dans le territoire de Mankanza	32
4. SOLS	33
4.1 Ville de Mbandaka	33
4.2 Territoire de Basankusu	33
4.3 Territoire de Bolomba	33
4.4 Territoire de Bomongo	33
4.5 Territoire d'Ingende	33
4.6 Territoire de Bikoro	33
4.7 Territoire de Lukolela	33
4.8 Territoire de Mankanza	34
RÉFÉRENCES	34
Chapitre 2. Géologie	35
1. GÉOLOGIE DE SURFACE	35
2. LA CUVETTE CENTRALE	36
RÉFÉRENCES	37
Chapitre 3. Végétation	39
1. FORÊT DENSE HUMIDE	40
1.1 Forêts denses humides sempervirentes	40
1.2 Forêts denses humides semi-caducifoliées	41
1.3 Forêts secondaires adultes	41
1.4 Forêts secondaires jeunes	42

2. FORÊTS DENSES SUR SOLS HYDROMORPHES	44
2.1. Forêts périodiquement inondées	44
2.2. Forêts ripicoles colonisatrices	44
2.3. Forêts marécageuses	44
2.4. Forêts de transition	44
3. SAVANES	45
4. COMPLEXE AGRICOLE EN ZONE FORESTIÈRE	46
5. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX	47
5.1. Appauvrissement des sols	47
5.2. Destruction définitive de la forêt	47
5.3. Exploitation forestière	47
RÉFÉRENCES	48
Chapitre 4. Faune	51
1. ÉCOLOGIE ET BIOGÉOGRAPHIE	51
2. DIVERSITÉ	51
2.1. Poissons	51
2.2. Amphibiens et reptiles	53
2.3. Oiseaux	54
2.4. Mammifères	55
RÉFÉRENCES	57
DEUXIÈME PARTIE. LES HOMMES	59
Chapitre 1. Peuples	61
1. MISE EN PLACE DES RIVERAINS	61
2. MISE EN PLACE DES MONGO ET DES NGOMBE	65
2.1. Installation des Mongo dans la Cuvette congolaise	65
2.2. Installation des Ngombe	70
2.3. Installation des Batswa	70
3. ÉVOLUTION DES RELATIONS ENTRE LES POPULATIONS	72
3.1. Relations entre les Riverains de l'Ubangi, de la Ngiri et du fleuve Congo	72
3.2. Relations internes au sein des groupes mongo et/ou entre les groupes ngombe	73
3.3. Relations entre les Riverains et leurs voisins terriens	74
RÉFÉRENCES	75
Chapitre 2. Parlers	77
1. PARLERS MONGO	77
2. PARLERS NGOMBE	80
3. PARLERS DES RIVERAINS	80
RÉFÉRENCES	84
Chapitre 3. Art et artisanat	85
1. ARTISANAT	85
2. ART	90
3. HABITAT	97
4. HABILLEMENT	103
5. RITES FUNÉRAIRES DES NKUNDO	104
RÉFÉRENCES	107
Chapitre 4. Musiques et danses	109
INTRODUCTION	109
1. MUSIQUES ET DANSES DES NKUNDO-MONGO	111
1.1. Le jebola: une maladie, un rite, une danse (musique) endiablée	111
1.1.1. Une danse pour femmes	112
1.1.2. Une danse portée par les sons du tam-tam et des chants	113
1.1.3. Deux sous-composantes du jebola	113
1.1.4. Observation importante	113

1.2. <i>Les chants et danse de la sortie de wale</i>	114
1.3. <i>Les chants et danses des jumeaux</i>	114
1.4. <i>Le bobongo-iyaya</i>	114
1.5. <i>Les traits de la musique bobongo</i>	119
2. MUSIQUES ET DANSES DES NGOMBE	121
2.1. <i>Le mosingo</i>	121
2.2. <i>L'esembe</i>	121
2.3. <i>Le bwae</i>	121
2.4. <i>L'isango</i>	121
3. MUSIQUES ET DANSES DES GENS D'EAU	121
3.1. <i>Le lingando</i>	122
3.2. <i>Le limongi</i>	122
3.3. <i>Le ngope</i>	122
4. QUELQUES AUTRES DANSES	122
4.1. <i>Le bayonga</i>	122
4.2. <i>Le bofenya</i>	122
4.3. <i>Le lingando</i>	122
CONCLUSION	122
RÉFÉRENCES	123
Chapitre 5. Présence missionnaire	125
1. <i>Les missions catholiques</i>	125
1.1. <i>La congrégation du Cœur immaculé de Marie à Mankanza</i>	125
1.2. <i>La congrégation de Mill Hill sur la Lulonga</i>	128
1.3. <i>Les trappistes et les pères du Sacré-Cœur à Mbandaka sur la Ruki</i>	129
1.3.1. <i>Les trappistes</i>	129
1.3.2. <i>Les pères du Sacré-Cœur</i>	132
1.4. <i>Les lazaristes à Bikoro</i>	133
2. LES MISSIONS PROTESTANTES	134
2.1. <i>La Baptist Missionary Society à Lukolela et à Bonsembe</i>	134
2.2. <i>La Congo Balolo Mission sur la Lulonga</i>	134
2.3. <i>Disciples of Christ Congo Mission à Bolenge</i>	135
3. LES RÉACTIONS DES POPULATIONS FACE AUX ACTIVITÉS DES MISSIONS CHRÉTIENNES ET À L'ARRIVÉE DES NOUVELLES ÉGLISES	136
RÉFÉRENCES	138
TROISIÈME PARTIE. DOMINATION EUROPÉENNE, ORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE	139
Chapitre 1. La violence dans la conquête européenne	141
1. LES PREMIERS TRAITÉS ET LES PREMIÈRES EXPLORATIONS	142
2. RÉCITS SUR LES CONTACTS ENTRE LES PREMIERS EUROPÉENS ET LES AUTOCHTONES	145
2.1. <i>« Renseignements sur les contacts entre les premiers Européens et les Baenga », par L. Charlier, AT de Basankusu, document rédigé à Basankusu le 2 juin 1930.</i>	145
2.2. <i>« Arrivée des Blancs à Basankusu »</i>	146
3. LES RÉGIMES FONCIER ET COMMERCIAL	146
4. LE TEMPS DES MAINS COUPÉES	153
5. LE TEMPS DES RÉVOLTES « IKAKOTA » ET « INDONGO »	160
6. LES MISSIONNAIRES PROTESTANTS LÈVENT LA VOIX	162
7. LES SURNOMS « INDIGÈNES » DES AGENTS EUROPÉENS	164
RÉFÉRENCES	167
Chapitre 2. L'exploitation de l'Équateur par les sociétés concessionnaires et l'affaire Isidore Bakanja : ca. 1885-1914	171
1. LA SOCIÉTÉ ANONYME BELGE : LES DIFFICULTÉS AVEC L'EIC (1888-1892)	171
1.1. <i>Les privilèges : le droit de police et le droit de perception d'impôts</i>	174

1.2. <i>La vie des agents commerciaux: violences, alcool, ménagères...</i>	176
1.3. <i>L'enfer du Bus-Bloc: les opérations de guerre</i>	179
1.4. <i>Les atrocités dans la concession de la société La Lulonga</i>	184
2. LA PRÉSENCE DES MISSIONNAIRES CATHOLIQUES	188
2.1. <i>Le regard trappiste sur les « indigènes »</i>	188
2.2. <i>Les rapports difficiles des trappistes et de l'Administration congolaise</i>	189
2.3. <i>Les litiges avec les agents de la SAB</i>	192
3. L'AFFAIRE ISIDORE BAKANJA	194
3.1. <i>La mort d'Isidore Bakanja: août 1909</i>	195
3.2. <i>Le rapport Dörpinghaus: 31 juillet 1909</i>	196
3.3. <i>Deux procès Van Caüter: janvier 1910 et août 1912</i>	198
4. LE PÈRE ARTHUR VERMEERSCH ET L'AFFAIRE BAKANJA: 1906-1913	200
4.1. <i>Le rapport Casement et les voyages d'enquête au Congo de lord Mountmorres et de Marcus Dorman: 1904-1905</i>	201
4.2. <i>La question congolaise: 1906</i>	202
4.3. <i>Son voyage en Afrique: 1913</i>	208
4.4. <i>La conférence des supérieurs des missions catholiques: 26 août-septembre 1913</i>	211
RÉFÉRENCES	214
Chapitre 3. Mise en place et évolution de l'organisation politico-administrative	219
1. MISE EN PLACE ET ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION TERRITORIALE DE L'ÉQUATEUR, DE L'EIC À 1933	219
1.1. <i>L'organisation des espaces</i>	219
1.2. <i>L'organisation des Centres</i>	225
2. DE LA GRANDE RÉFORME DE 1933 À L'INDÉPENDANCE	226
3. LES ÉVOLUTIONS APRÈS L'INDÉPENDANCE	232
RÉFÉRENCES	234
Chapitre 3. Composition administrative	235
1. TERRITOIRES DE BOMONGO ET DE MANKANZA	235
2. TERRITOIRES DE BASANKUSU ET DE BOLOMBA	237
3. TERRITOIRE D'INGENDE	245
4. TERRITOIRES DE BIKORO ET DE LUKOLELA: SITUATION D'UNE RECOMPOSITION RÉCURRENTÉ	246
4.1. <i>Évolution de l'organisation administrative</i>	246
4.2. <i>Éléments à la base de la séparation des territoires de Bikoro et de Lukolela</i>	250
5. VILLE DE MBANDAKA	259
5.1. <i>Origine et sens du nom « Mbandaka »</i>	259
5.2. <i>À l'origine des habitants du site Mbandaka</i>	260
5.2.1. <i>Les Terriens</i>	260
5.2.2. <i>Les Riverains</i>	263
5.3. <i>Évolution de la ville de Mbandaka</i>	263
RÉFÉRENCES	267
QUATRIÈME PARTIE. L'ÉQUATEUR POST-INDÉPENDANCE	269
Chapitre 1. L'opposition Mongo-Ngombe conduit à l'éclatement de la province de l'Équateur	271
1. LE MALAISE	271
1.1. LA CONCURRENCE DES IDENTITÉS MONGO ET BANGALA À COQUILHATVILLE: AUX ORIGINES DE L'UNIMO	272
1.2. <i>Thadée Ndombo élu bourgmestre de la commune de Mbandaka: le détonateur</i>	276
1.3. <i>La constitution du gouvernement provincial de l'Équateur: nouveau défi pour les Mongo</i>	279
2. CONTEXTE ET ÉVOLUTION DE LA CONFLICTUALITÉ DANS LA PROVINCE DE L'ÉQUATEUR	280
3. BREF ÉPISODE DE LA POUSSÉE DE LA BELGIQUE À LA CRÉATION D'UNE RÉPUBLIQUE AUTONOME DE L'ÉQUATEUR	282
4. LES REBONDISSEMENTS DU CONFLIT ENTRE NGOMBE ET MONGO JUSQU'À LA DIVISION DE LA PROVINCE	283
5. TENDANCES SÉCESSIONNISTES DE LA PROVINCE DE L'ÉQUATEUR	283
RÉFÉRENCES	285
Chapitre 2. La Cuvette centrale: une province ethnique mongo	287
1. LES TROIS NOUVELLES PROVINCES ISSUES DE L'EX-PROVINCE DE L'ÉQUATEUR	287

1.1. La Cuvette centrale	287
1. 2. L'Ubangi	289
1.3. Le Moyen-Congo	290
2. LE VÉCU DE LA PROVINCE DE LA CUVETTE CENTRALE ET SON ÉVOLUTION JUSQU'À SA SUPPRESSION EN 1966	291
3. AUTRES FACTEURS ET PROCESSUS QUI ABOUTIRENT À LA RÉUNIFICATION DE LA PROVINCE DE L'ÉQUATEUR	296
3.1. Le congrès de réconciliation du peuple mongo	296
3.2. La contestation des frontières entre les provinces de l'Équateur	296
3.3. L'infiltration de la rébellion des Simba	297
3.4. Les élections de 1965	299
3.5. Les institutions politiques de la Cuvette centrale à la veille de la réunification	303
4. LA RÉUNIFICATION OU LE RETOUR À LA PROVINCE DE L'ÉQUATEUR	304
5. LES MONGO À NOUVEAU DIVISÉS DANS DEUX DISTRICTS: TSHUAPA ET ÉQUATEUR	306
RÉFÉRENCES	312
Chapitre 3. L'Équateur sous la Deuxième République: 1966-1997	313
1. LE DÉPART DE L'ÉQUATEUR LORS DE L'INDÉPENDANCE	317
2. ORIGINE DU POUVOIR DE LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE: LE TRIO BOMBOKO-MOBUTU-NENDAKA	319
3. LE COUP D'ÉTAT DE MOBUTU: RETOUR AU POUVOIR DES ORIGINAIRES DE L'ÉQUATEUR ÉCARTÉS . PAR MOÏSE TSHOMBE	328
4. GBADOLITE SURCLASSE MBANDAKA ET CONCURRENCE KINSHASA	333
5. PANORAMA DES ACTEURS ORIGINAIRES DU DISTRICT DE L'ÉQUATEUR DE 1965 À 1997	333
RÉFÉRENCES	336
Chapitre 4. Mobutu face aux originaires de l'Équateur	337
1. Les figures de Mobutu	337
1.1. Élargir le cercle des collaborateurs	338
1.2. Désorienter tous ceux susceptibles d'émerger	342
2. MOBUTU FACE À LA PROVINCE DE L'ÉQUATEUR	344
2.1. Bomboko revient à la politique en 1977	344
2.2. Mobutu se construit un État à sa taille	350
RÉFÉRENCES	360
Chapitre 5. Le district de l'Équateur sous le régime des Kabila, père et fils	361
1. L'ADMINISTRATION LOCALE DU DISTRICT DE L'ÉQUATEUR SOUS L.D. KABILA	361
2. LE DISTRICT DE L'ÉQUATEUR SOUS LA RÉBELLION DU MLC: RÉCIT DE LA PRISE DE LA CITÉ DE BASANKUSU	363
3. DE LA « TRANSITION 1 + 4 » À NOS JOURS	364
RÉFÉRENCES	368
CINQUIÈME PARTIE. SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	369
LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	371
Chapitre 1. Structuration des voies de communication et du commerce autour du réseau hydrographique	373
1. LE FLEUVE CONGO COMME ARTÈRE PRINCIPALE ET MBANDAKA COMME ÉTAPE INCONTOURNABLE	373
2. UN RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE QUI CONDITIONNE LE COMMERCE	374
2.1. Un réseau hydrographique « hypertrophié »	374
2.2. Les nœuds commerciaux: ports, chantier naval et marchés	376
2.2.1. Les ports: des exutoires	376
2.2.2. Le chantier naval de Boyera	377
2.2.3. Les marchés, points de polarisation	378
3. DESCRIPTION DU FLUX COMMERCIAL (ACTEURS ET PRODUITS)	381
3.1. Profil des commerçants	381
3.2. Les produits commercialisés	382
3.3. Le commerce transfrontalier	382
4. UN RÉSEAU ROUTIER ET AÉRIEN EN COMPLÉMENT	382
4.1. La structure du réseau routier	382

4.2. Les usagers de la route	384
4.3. Une alternative à la voie fluviale: le fret aérien	384
Chapitre 2. Activités économiques paysannes	387
1. LES SOURCES	387
2. VENTILATION ET CUMUL DES ACTIVITÉS AU SEIN DES MÉNAGES	388
3. L'AGRICULTURE PAYSANNE	389
3.1. Types de cultures	389
3.2. Travaux dans les champs et calendrier cultural	390
3.3. Approximations chiffrées: des statistiques agricoles erronées?	392
3.4. La riziculture à Mbandaka, un secteur d'avenir Entre potentialités et dysfonctionnements	393
3.4.1. Histoire et potentiel du secteur rizicole	393
3.4.2. La transformation et le commerce	394
3.4.3. Les différents acteurs d'une filière	395
3.4.4. Des volumes de production inconnus	395
3.4.5. Riz importé vs riz local	395
3.4.6. Un des grands débouchés historiques pour le riz dans l'Équateur: la Bralima	396
3.4.7. L'État démissionnaire et naissance d'une autre forme de soutien aux riziculteurs de Mbandaka	396
4. LE SECTEUR DE LA PÊCHE: UN LEVIER DE (SOUS)-DÉVELOPPEMENT?	397
Introduction	397
4.1. Localisation et potentiel des lieux propices aux activités halieutiques	398
4.2. Évolution du secteur de la pêche au cours du XX ^e siècle	399
4.3. Techniques de pêche artisanale	399
4.4. Calendrier de pêche	400
4.5. Types de poisson	400
4.6. Consommation dans les campements de pêche et commercialisation	401
4.7. Évolutions anarchiques dans le secteur ou comment pêcher pour survivre	403
4.8. Le semi-échec des opérations du PRAPE	404
5. RÔLE DE LA FORÊT POUR LES COMMUNAUTÉS LOCALES EN ÉQUATEUR	404
Introduction	404
5.1. Chasse	405
5.2. Cueillette (PFNL – produits forestiers non ligneux)	406
5.3. Exploitation artisanale du bois (le cas de Bikoro)	409
Chapitre 3. Activités économiques industrielles	411
INTRODUCTION	411
1. AGRO-INDUSTRIE	411
1.1. L'empire huilier: les deux grands, GBE et Feronia	411
Introduction	411
1.1.1. Les racines coloniales	412
1.1.2. Évolutions récentes	412
1.1.3. L'impact socio-économique de Feronia remis en cause	413
1.1.4. À propos des conflits fonciers	414
2. INDUSTRIE FORESTIÈRE	416
2.1. Les sources	416
2.2. Un cadre institutionnel boycotté	417
2.3. Description des sociétés (industrielles et « artistérielles »)	418
2.4. Commercialisation du bois	420
3. LES GRIEFS CONTRE LES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET LEURS DÉFIS	422
3.1. Les industriels dans le collimateur des ONG	422
3.2. Les défis des exploitants industriels	423
Chapitre 4. Conflit d'intérêts et impact des activités économiques	425
1. CONFLIT D'INTÉRÊTS ENTRE LES PROTAGONISTES ISSUS DES DIFFÉRENTS SECTEURS	425
1.1. Les acteurs et les points de tension	425
1.2. Une tentative d'entente dans le secteur forestier: le projet SVBC (UICN)	426
2. IMPACT DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT	426

2.1. Déforestation, perte de biodiversité et conséquences socio-économiques à venir	426
2.2. La réponse: projets de préservation, réserves naturelles et centres de recherche	428
2.2.2. Paysage du lac Tele-lac Ntomba	428
2.2.2. Les jardins d'Eala et le centre de recherche de la réserve de Mabali	429
2.2.3. L'Institut de recherche scientifique (IRS) à Mabali (Bikoro)	430
RÉFÉRENCES	430
LA DÉMOGRAPHIE ET LES INFRASTRUCTURES SOCIALES	437
Introduction	439
Chapitre 5. Quelques éléments pour une étude démographique	441
1. GÉOGRAPHIE HUMAINE: LA RÉPARTITION DE LA POPULATION	441
1.1. Le district au sein de la province de l'Équateur	441
1.2. Répartition de la population au sein du district	443
1.3. Tentatives d'explication	445
1.3.1. Le dépeuplement des rives du fleuve au début du XIX ^e siècle	446
1.3.2. Le déclin démographique chez les Mongo de la Cuvette centrale	447
2. URBANISATION DU DISTRICT	449
2.1. Naissance du deuxième axe urbain de RDC	449
2.2. Caractéristiques démographiques et urbanistiques de Mbandaka (Coquilhatville)	450
2.2.1. Naissance de Mbandaka	450
2.2.2. Mbandaka en chiffres	451
2.2.3. Structure urbanistique de Mbandaka	453
3. MIGRATIONS ANCIENNES ET ACTUELLES: EXODE RURAL ET DÉPLACEMENTS EN TEMPS DE GUERRE	457
RÉFÉRENCES	459
Chapitre 6. Le secteur de la santé	463
1. LA QUESTION DES SOURCES	463
2. CONSÉQUENCES DES CONFLITS POUR LE SECTEUR DE LA SANTÉ	464
3. CARTE SANITAIRE ET INFRASTRUCTURES DE SANTÉ	465
3.1. Carte sanitaire	465
3.2. Infrastructures sanitaires	465
3.3. Offre et qualité des soins	469
3.4. Ressources matérielles et humaines	470
3.5. Utilisation des services de santé	470
4. LES MALADIES ENDÉMIQUES DE L'ÉQUATEUR	471
4.1. Prémices de l'action sanitaire dans le district	471
4.2. Pathologies actuelles	471
4.3. Le manque d'hygiène et les maladies d'origine hydrique	472
5. ALIMENTATION, MALNUTRITION ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	473
5.1. Régime alimentaire	473
5.2. Insécurité alimentaire	474
5.3. Malnutrition	475
6. QUELQUES INDICES ACTUELS DE SANTÉ	476
RÉFÉRENCES	478
Chapitre 7. Survol des infrastructures éducatives	481
1. LES PRÉMICES D'UN RÉSEAU SCOLAIRE	481
2. LES INFRASTRUCTURES ÉDUCATIVES DE LA PROVINCE	483
2.1. Distribution des écoles (maternel, primaire, secondaire)	483
2.2. Distribution des instituts supérieurs et universitaires	485
2.3. Qualité de l'enseignement	487
3. INDICATEURS DU NIVEAU DE L'ÉDUCATION DE LA POPULATION	487
RÉFÉRENCES	488

Carte administrative de l'Équateur

http://www.africamuseum.be/docs/research/publications/rmca/online/carte_equateur.pdf

L'actuelle province de l'Équateur n'est pas celle dont le président Mobutu était originaire. Elle intègre le peuple mongo majoritaire aux côtés des minorités ethniques dans les territoires de Bomongo, Mankanza, Lukolela et autres enclaves Ngombe des territoires de Bolomba et de Basankusu. Sans oublier les Ekonda et les Ntomba qui sont, eux, des Mongo mais dont les relations avec les Nkundo-Mongo restent empreintes de méfiance voire de mépris et de préjugés réciproques.

L'espace socio-culturel mongo dans la province de l'Équateur est très large si l'on englobe la Tshuapa qui fait figure d'arrière-pays, celui des « divers *Mongo* ». Sur le terrain, certes les groupes mongo sont nombreux mais le « grand peuple mongo » n'est en fait qu'un pur produit de l'anthropologie coloniale. Les missionnaires catholiques du Sacré-Cœur installés à Mbandaka/Bamania firent imposer le lonkundo comme seul parler lomongo unifié. Ils espéraient ainsi prendre le contrepied de la congrégation des scheutistes basée à Lisala chez les Ngombe qui avait assuré la promotion du lingala. En dépit des efforts entrepris, c'est toutefois le lingala qui l'emporta.

Cette situation d'échec au niveau culturel eut son pendant dans la compétition politique au moment de la décolonisation. Initialement sans inclinaison particulière dans ce domaine, les Mongo se jetèrent dans le jeu politique par esprit de revanche face à l'ascendance Ngombe. Ainsi donc, le parti Union Mongo (UNIMO) n'est pas né du dynamisme de l'élite mongo, alors même que l'histoire retient à tort Justin Bomboko comme son fondateur et son président. Lui-même d'ailleurs dit avoir été un « *Somi ya Mongo* » – Premier des (fils des) Mongo – au sein du parti. Aux élections de 1960, l'UNIMO fut devancée par le Parti de l'Unité nationale (PUNA) de Jean Bolikango, un originaire de la Mongala. Les Ngombe furent de plus en plus perçus comme un obstacle à l'épanouissement mongo et la séparation des deux groupes motiva la création d'une nouvelle entité administrative ethnique mongo dénommée « Cuvette centrale ».

Pendant la Première République (1960-1965), l'élite mongo, divisée et concurrente, domina pourtant la représentation de la province au niveau national. Le président Mobutu, originaire de l'extrême nord de cette « Grande Équateur », connaissait bien la région, les hommes et le milieu mongo de par sa naissance (Lisala) et sa scolarisation (Mbandaka). Sachant que les Mpama, Losakanyi et Banunu-Bobangi ne se sentaient pas proches des Nkundo (Elanga), Ekonda et Ntomba avec lesquels ils furent malgré cela intégrés dans le territoire de Bikoro, il érigea le secteur Lukolela en territoire (1976). Ce fut aussi le cas pour le secteur Mankanza du territoire de Bomongo. Le gain politique prima alors tout autre motif. Les minorités ethniques gagnèrent à la fois en représentation numérique et en terme de postes de pouvoir, attribués aux cercles proches de Mobutu. Accentuant la marginalisation des Mongo, survint la construction plus au nord de la ville de Gbadolite chez les Ngbandi, qui surclassa Mbandaka comme pôle politique provincial.

Si elle fut un temps délaissée sur le plan politique, Mbandaka est néanmoins toujours restée un carrefour fluvial dominant vers lequel convergent les embarcations qui font la navette sur le fleuve Congo entre l'Ouest et l'Est de la RDC ; ses nombreux ports l'attestent. C'est aussi à Mbandaka que se rendent les commerçants naviguant sur les différents affluents du fleuve qui drainent l'hinterland. À la descente, le flux concerne les matières premières ; à la montée, ce sont plutôt les produits manufacturés importés pour compenser le déficit de la production locale, sans grande industrie.

En plus d'être le principal moyen de communication, l'eau constitue, au même titre que la forêt, un réservoir alimentaire pour la population ce qui place la province face à un défi complexe. Car les ressources naturelles de l'Équateur, qui semblaient autrefois inépuisables, se révèlent aujourd'hui non seulement limitées mais encore menacées par le mode d'exploitation auquel elles sont exposées. La région demeure cette terre de « cueillette » où règne une anarchie favorisée par l'enclavement géographique. Du caoutchouc au bois wenge, de l'huile de palme au charbon de bois, de l'ivoire au *fumbwa* ; il est toujours question de produits bruts extraits des forêts et des rivières de la Cuvette congolaise. Celles-ci sont soumises à une pression continue de la part d'une population pauvre et de plus en plus nombreuse.

ISBN 978-9-4922-4423-9



9 789492 244239 >

AVEC LE SUPPORT DE
LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT

.be